N° 1090 (Annexe)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

NEUVIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1907

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 juin 1907.

PROGRAMMES

PROFESSIONS DE FOI

ET

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

De 1906

PARIS

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MOTTEROZ ET MARTINET

7, RUE SAINT-BENOIT, 7

1907

N° 1090 (Annexe)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

NEUVIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1907

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 juin 1907.

PROGRAMMES

PROFESSIONS DE FOI

ET

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

De 1906

PARIS
IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
MOTTEROZ ET MARTINET
7, RUE SAINT-BENOIT, 7

1907

NOTE

Afin de hâter la publication des documents électoraux relatifs aux élections générales de 1906, la Commission a décidé de faire paraître en premier lieu le recueil de ces documents.

Le rapport de la Commission sera distribué ultérieurement, sous le n° 1090.

TABLE PAR DÉPARTEMENTS

PROGRAMMES

PROFESSIONS DE FOI ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

Élections législatives des 6 Mai et 20 Mai 1906

AIN

Circonscription de BELLEY

M. Pierre BAUDIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.590 voix.

Citoyens,

Je me présente pour la troisième fois à vos suffrages.

Au cours de la législature dernière, je suis resté fidèle aux idées que j'ai défendues toute ma vie.

J'ai voté les réformes qui ont pour effet de compléter l'œuvre laïque de la République.

La séparation des Églises et de l'État assure aux cultes la plus grande liberté. Les catholiques commettraient une faute irréparable s'ils refusaient de se placer sous un régime légal qui protège pleinement les droits de la conscience.

L'œuvre sociale de la République va solliciter plus que jamais notre effort. Les conflits qui, aujourd'hui, désolent la région du Nord et compromettent la marche du travail national ne peuvent laisser personne indifférent. Il faudra chercher à prévenir de telles calamités, en introduisant dans nos lois sur le travail de nouvelles améliorations. Mais l'intérêt supérieur du pays commande que l'ordre soit partout respecté. Le Gouvernement doit exiger que les fonctionnaires de toutes catégories montrent l'exemple. Ils doivent leur dévouement à l'État, c'est-à-dire qu'ils manquent à leur devoir essentiel en donnant à leurs groupements une forme menaçante.

La loi organisant l'assistance aux vieillards et aux infirmes entre en application cette année. Il importe de la compléter par la création de la Caisse des retraites ouvrières, en y comprenant les travailleurs de l'agriculture.

Durant ces deux dernières années, j'ai été chargé, par la confiance de mes collègues, du rapport général du budget, et je puis dire que la situation financière du pays n'est point alarmante, comme voudraient le faire croire les adversaires de la République; mais elle réclame toute notre vigilance.

L'extension des services publics ne peut avoir pour conséquence de faire supporter par les campagnes des charges nouvelles, bien au contraire. Les crises répétées dont elles souffrent et dont souffrent surtout les viticulteurs font au Parlement le devoir impérieux de réformer notre système d'impôts.

Le dégrèvement de l'impôt foncier, la suppression de la cote mobilière personnelle et de l'impôt des portes et fenêtres, ne sont possibles que si l'on introduit dans notre régime fiscal l'impôt sur le revenu. La mévente des vins a pour causes la fraude et l'insuffisance de l'exportation. La répression de la fraude appelle des mesures sévères. Si la loi est insuffisante, il faut refaire la loi. L'exportation des vins devra être favorisée par des traités de commerce avantageux et par l'installation de quelques ports francs.

Je donnerai ma sollicitude aux intérêts de l'agriculture. L'année dernière, j'avais pu comme rapporteur général du budget obtenir des améliorations qui donnaient aux viticulteurs déjà quelques satisfactions.

La faculté de distiller dans les locaux publics, dans des conditions qui les dispensaient de toute visite ou vérification à domicile, de déposer leurs eaux-de-vie produites en sus de l'allocation familiale dans un local commun, où elles pouvaient rester en suspension des droits, la suppression de la restriction qui les empêchait de conserver en franchise ce qui leur restait de l'allocation de vingt litres de la campagne précédente, l'addition de garanties supplémentaires destinées à sauvegarder la liberté du domicile et à empêcher l'abus des visites des agents de la régie :

Voilà les plus notables des mesures dont j'avais pu obtenir le vote et qui n'étaient pas sans réaliser une réforme sensible. Les circonstances n'avaient pas permis de faire davantage.

Cette année, la loi du 26 février dispense de toute déclaration préalable et affranchit de l'exercice les bouilleurs de cru. Ils sont donc replacés désormais sous le régime antérieur de la loi de 1903.

Citoyens,

La République, au cours de ces derniers mois, a pu affronter une épreuve extérieure difficile, grâce aux sympathies et aux amitiés qu'elle a su conquérir par sa sagesse et son esprit pacifique.

Mais cette épreuve vous a rappelé qu'une armée vigoureuse et bien disciplinée est plus que jamais indispensable pour appuyer notre droit.

Le régime du service égalitaire de deux ans doit avoir pour conséquence de donner à la nation armée toute la valeur du nombre et de l'étroite solidarité. Si vous me faites l'honneur de me réélire, je travaillerai de toutes mes forces à la prospérité matérielle et à la grandeur morale de la République.

Pierre BAUDIN.

1[re] Circonscription de BOURG.

M. AUTHIER

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 8.734 voix.

Chers concitoyens,

A une heure décisive où, une fois de plus, nos adversaires s'efforcent de tout remettre en question, vous êtes appelés à vous prononcer pour ou contre une œuvre et une politique, pour ou contre le progrès, pour ou contre la République.

La situation est bien nette.

Il s'agit de savoir si vous voulez conserver les résultats acquis ou y renoncer, et si l'effort généreux et persévérant de la démocratie pendant ces 35 années doit se couronner par le succès ou se terminer dans un renoncement et dans une abdication.

Deux fois déjà vous m'avez appelé à défendre la République et à la servir. Je crois l'avoir fait avec assez de conscience et m'être assez attaché à vos intérêts locaux pour être autorisé à vous demander, avec la majorité des Comités républicains, le renouvellement de mon mandat.

Parmi tant d'autres réformes utiles, la législature qui finit a assuré la défense laïque et la suprématie du pouvoir civil. Trouvant ainsi le terrain déblayé, et continuant l'œuvre de sa devancière par l'application intégrale des lois votées, la Chambre nouvelle devra se donner plus particulièrement aux lois d'affaires et à l'œuvre sociale.

Réforme de l'impôt, qui devra être recherché progressif et dégrever justement les petits avoirs, pour atteindre davantage les gros;

Abrogation de la loi Falloux ; enseignement rendu accessible à tous les enfants du peuple que leur intelligence appelle à en profiter; organisation plus complète de l'enseignement professionnel;

Défense de la propriété individuelle; organisation du bien de famille insaisissable devant garantir l'existence du cultivateur et de sa famille;

Défense de l'agriculture notamment par l'abaissement de l'impôt de la terre ; par le maintien des protections à l'abri desquelles elle fait aujourd'hui ses affaires; par le développement toujours plus étendu de la mutualité ;

Défense du petit commerce ; répartition plus juste des patentes;

Au profit des travailleurs de la campagne comme de la ville, extension des mesures d'assistance et de prévoyance ; — constitution des retraites ouvrières et paysannes ; — établissement de toutes les réformes qui doivent tendre, en évitant la lutte des classes, à l'apaisement social et à l'unité de la patrie :

Voilà, dans ses grandes lignes, le programme de la nouvelle législature tel que je l'aperçois. Y ajouterai-je encore des mesures qui s'imposent comme la suppression des conseils de guerre et le scrutin public pour l'élection du Président de la Chambre et du Président de la République? car, représentants du peuple, nous devons au peuple, dans la lumière du grand jour, compte de toutes nos actions et de tous nos votes.

La paix est le bien le plus cher aux Républiques. La paix, la République française l'a maintenue pendant 35 ans. Quel autre gouvernement peut en dire autant?

Forte de la situation acquise en Europe, appuyée sur les alliances et les amitiés de grandes nations, la France peut regarder maintenant l'avenir avec confiance, et c'est sans qu'il en coûte rien à notre dignité que nous devons déclarer notre désir de maintenir à ce pays la paix extérieure.

Électeurs,

En me réclamant d'une politique qui tend au maintien de la paix extérieure et à l'établissement d'un régime social de justice et par conséquent de concorde entre les citoyens, j'ai l'intime conviction de répondre aux aspirations qui guident notre démocratie vers le progrès, vers l'apaisement, vers la fraternité.

Candidat désigné par la majorité des Comités de la circonscription ainsi que par le Comité exécutif central, j'avais rêvé, en les circonstances difficiles de la lutte actuelle, l'union intime de tout le parti républicain faisant bloc contre le bloc de toutes les réactions. Je n'ai pas réussi à trouver cette union par laquelle aurait dû s'affirmer chez nous la puissance vraie de notre parti.

Mais il est un juge souverain. C'est vous.

Il vous appartient de dissiper toute équivoque, de réduire toutes tentatives d'indiscipline. Le 6 mai, vous ferez triompher une fois de plus la République, contre laquelle ont toujours échoué et toujours échoueront toutes les tentatives ennemies!

Vive la République!

V. AUTHIER,
Maire de Treffort,
Conseiller général,
Député sortant.

2e Circonscription de BOURG

M. BOZONET

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.942 voix.

Mes chers Concitoyens,

Si je viens cette année encore solliciter vos suffrages, c'est que les représentants les plus autorisés du parti républicain de la deuxième circonscription m'ont confié le grand honneur d'y maintenir le drapeau républicain.

Mon attitude au Parlement vous est connue. Fidèle à mon programme, fidèle à mon passé politique, j'ai toujours combattu franchement dans les rangs de gauche.

Je me suis toujours efforcé de donner à la démocratie bressane, dont je sors, aux agriculteurs, parmi lesquels j'ai toujours vécu, et à la défense de leurs intérêts toute mon énergie, toute mon activité. Personne n'a frappé en vain à ma porte.

Je me suis associé sans hésitation à toutes les grandes réformes qui font de la dernière législature la période la plus utile, la plus laborieuse et la plus féconde de l'histoire parlementaire.

J'ai voté ces lois qui étaient impatiemment attendues du pays :

Loi militaire de deux ans, qui rétablit l'égalité des charges militaires;

Loi sur l'assistance obligatoire des vieillards et des infirmes, qui proclame la solidarité humaine contre l'invalidité et l'âge;

Loi de séparation des Églises et de l'État, qui complète l'œuvre de laïcité commencée par les Paul Bert, les Jules Ferry, les Goblet, supprime les privilèges, assure la neutralité de l'État en matière confessionnelle; loi de justice et de liberté à l'égard des biens, des personnes, des édifices et des associations.

Cette œuvre de solidarité et de justice, cette loyauté dans ma conduite me permettent d'affronter sans crainte le verdict des électeurs. C'est donc en toute confiance que je me présente devant vous.

Comme en 1903, mon programme est un programme d'affaires et de progrès.

Si vous me confiez à nouveau le soin de vous représenter, je resterai fidèle à cette politique d'union pour les réformes, qui a fait hier ses preuves et qui demain apportera des réalisations pratiques, des réformes étudiées et profondes sans rien laisser au hasard et à l'aventure.

Voici brièvement mon programme :

Agriculture :

Défense de la petite propriété;
Abaissement des droits grevant les petites ventes et les petits héritages;
Insaisissabilité des biens de famille d'une valeur de 8.000 francs au maximum, institution existant en Angleterre;
Abaissement des tarifs de chemins de fer pour les produits agricoles;
Organisation du crédit agricole. Prêts à 3 0/0;
Maintien de la protection douanière;
Création de chambres consultatives d'agriculture;
Réorganisation du service des épizooties. Lutte contre la tuberculose bovine;
Retraites ouvrières et paysannes (projet voté par la Chambre) avec association des sociétés de secours mutuels à l'œuvre des retraites.

Finances :

Vote du budget avant le 31 décembre;
Impôt sur le revenu, mais à la condition que ce soit un impôt de remplacement et qui frappe moins fortement le revenu du travail; recherche d'une formule qui frappe justement chaque citoyen sans vexation ni inquisition;
Revision du cadastre;
Recherches de toutes les économies possibles; pas d'impôts nouveaux.

Armée :

Suppression des conseils de guerre en temps de paix;
Réduction des périodes de 28 et 13 jours;
Congés agricoles dans la plus large mesure possible;
Recherche de tous les moyens qui, sans compromettre la défense nationale, peuvent rendre des travailleurs à l'agriculture.

Réformes judiciaires :

Justice prompte, moins coûteuse, mise à la portée de tous;
Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés.

Enseignement :

Refonte des programmes dans un sens plus directement utilitaire;
Développement de l'enseignement professionnel;
Enseignement laïque : projet Barthou;
Réglementation du déplacement d'office;
Gratuité des enseignements secondaire et supérieur.

Réformes sociales :

Extension de la législation des accidents du travail aux exploitations commerciales;
Conditions et réglementation du travail. Repos hebdomadaire;
Hygiène des travailleurs;
Assistance du premier âge;
Protection des mères et des nourrissons;
Enfin, application loyale et sincère, mais ferme, de la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

Je m'associerai en un mot à ceux qui, avec réflexion et maturité, entreprendront de réformer dans notre société tout ce qu'elle peut avoir de défectueux et d'injuste.

Mais je ne saurais m'unir aux violents, aux sectaires qui prétendent détruire l'édifice social, le remplacer par je ne sais quel fantôme chimérique d'organisation nouvelle, qui préconisent la lutte des classes, la grève générale, la désertion et se déclarent indifférents à la Patrie comme à la République, à son indépendance, à son passé glorieux et mettent leur espoir dans l'action révolutionnaire.

Je ne saurais davantage pactiser avec les détracteurs de nos institutions, avec ceux qui « cherchent, par d'insupportables exagérations, à semer l'erreur et les ténèbres dans les esprits, la peur et le découragement dans les cœurs », qui défigurent aux yeux de certaines populations trompées par des adversaires intransigeants la loi d'affranchissement qu'est la loi de séparation, de ces politiques qui se croient infaillibles, qu'ils s'appellent monarchistes, bonapartistes, nationalistes, tous embrigadés sous la bannière de l'Action libérale.

Comme en 1903, ma politique se résume en ces deux mots : ni réaction, ni révolution.

Électeurs républicains,

Je fais appel à vous tous.

J'ai confiance dans votre bon sens, dans votre esprit clairvoyant. Vous oublierez les querelles de personnes et les rivalités passées, pour nous unir contre la réaction toujours menaçante, toujours agissante.

Vous pouvez compter sur moi, sur mon dévouement et sur mon républicanisme, comme je compte sur votre union, sur votre vigilance, sur votre discipline pour assurer au 6 mai le triomphe des principes, des traditions du vieux parti républicain.

Vive la République démocratique !

Docteur Paul BOZONET,
Maire de Montrevel,
Conseiller général, député sortant.

Circonscription de GEX

M. BIZOT

Élu au 1er tour de scrutin. — 3.210 voix.

Mes chers concitoyens,

Encouragé par la plupart des élus et des républicains de l'arrondissement, je viens solliciter, pour la cinquième fois, le renouvellement du mandat que vous m'avez confié pour défendre la République et faire prospérer notre pays.

Vous vous souvenez de l'état de lamentable abandon dans lequel se trouvait notre arrondissement en 1889, époque à laquelle vous m'avez élu pour la première fois.

Mes efforts ont abouti :

1° Au vote et à l'exécution du Longeray-Divonne et à la construction du tronçon de Divonne à Crassier;

2° Au vote des divers tramways et notamment de celui de Bellegarde à Chézery, intéressant une région déshéritée depuis des siècles;

3° A la mise à l'enquête, pour une exécution prochaine, du projet de tramway de Versoix à Divonne.

Grâce à mes interventions réitérées, toutes les améliorations possibles ont été apportées à nos routes nationales, à nos chemins de grande communication, d'intérêt commun, de petite vicinalité, sur tout le réseau qui intéresse notre arrondissement.

J'ai réussi à vaincre l'opposition séculaire du génie militaire concernant les voies de communication de la Faucille et de Menthières.

En 1889, il y avait cinq bureaux de poste dans l'arrondissement; il y en a vingt aujourd'hui, et presque toutes nos communes et même certains hameaux sont pourvus de postes télégraphiques ou téléphoniques.

Les subventions les plus élevées ont été obtenues pour vous aider à construire vos écoles, à créer divers services d'intérêt public (une chaire d'agriculture, des champs d'expériences), à fortifier vos institutions de secours mutuels et de mutuelle-bétail.

La prospérité de notre société d'élevage, fondée cette année, est désormais assurée par l'allocation de 7.000 francs qui vient de lui être attribuée.

J'ai fait ouvrir plus largement la frontière de l'intérieur à l'importation de vos produits. A quatre reprises différentes, j'ai réussi à empêcher la douane d'englober Coupy avec Bellegarde. J'ai également empêché de comprendre la vallée de la Valserine et enfin tout le pays de Gex dans le territoire assujetti.

J'ai pu assurer le maintien de la convention de 1895 réglant nos rapports avec la Suisse en poursuivant avec nos voisins, par les relations les plus cordiales — malgré les insinuations contraires — l'amélioration de notre situation réciproque en vue de faciliter l'entrée du bétail zonien en Suisse suivant les propositions déposées par les deux régions intéressées.

Je n'en donnerai d'autres preuves que celles que la presse genevoise a publiées au mois de juin dernier et la reconnaissance qui en a été faite publiquement au comice agricole de Ferney en mai 1905 par mes adversaires d'aujourd'hui.

Je suis resté invariablement fidèle à la politique de gauche, qui est la vôtre, celle du vieux parti républicain, faite de solidarité en vue du progrès démocratique et social. Elle nous a valu les grandes et fécondes réformes de la dernière législature : réorganisation de l'enseignement, abrogation de la loi Falloux, service militaire égal pour tous, loi de prévoyance sociale, assistance aux vieillards et aux incurables, loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, séparation des Églises et de l'État, projet de loi sur les retraites ouvrières.

Si je suis de nouveau investi de votre confiance, je continuerai à remplir ce programme en votant :

1° L'impôt progressif sur le revenu;

2° Le maintien intégral des lois de l'enseignement;

3° L'application de la loi sur les retraites assurées aux ouvriers des villes et des campagnes;

4° Des lois favorables à la Mutualité sous toutes ses formes;

5° Un contrôle plus sévère pour les compagnies de chemins de fer et des mines jusqu'au moment où le rachat sera possible;

6° La loi sur l'insaisissabilité du bien du petit propriétaire des campagnes.

Je suis partisan de l'unité d'école pour les officiers de notre armée nationale, ainsi que

de la suppression des Conseils de guerre en temps de paix et, enfin, du scrutin public à la tribune pour l'élection du Président de la Chambre.

Au point de vue local :

Je me rattacherai au projet de la Faucille, mais aux conditions suivantes :

1° Une gare de triage des marchandises et de voyageurs au point de jonction des lignes Internationale et du Longeray-Divonne ;

2° Le raccordement sur les Eaux-Vives ;

3° Un règlement définitif tranchera la question des zones, à moins que Genève ne soit déclaré port franc.

Ainsi que je l'ai fait en ma qualité de membre de la Commission des douanes, je maintiendrai énergiquement le régime économique de la zone, en attendant que nous soit acquise une réciprocité à poursuivre sans relâche avec nos voisins et amis de Genève, tout en recherchant les moyens d'établir des industries dans notre région.

Les négociations sont en cours pour améliorer et régler la situation de la zone qui sera menacée à chaque instant dès la rentrée des Chambres. Je consacrerai plus que jamais mon énergie et mon expérience à faire triompher vos justes revendications, conformément à l'esprit du traité de 1815.

Vous pouvez compter sur mon activité pour traiter les affaires que vous voudrez bien me confier.

Mes adversaires me font un grief des vivacités de mon tempérament ; en tout cas, cette vive ardeur, je l'ai toujours mise au service de mon pays et j'ose dire, sans crainte d'être démenti, qu'elle lui a été profitable. J'ai toujours bien accueilli mes compatriotes avec la plus grande bienveillance et je leur fais obtenir toutes les satisfactions possibles.

La lutte est établie entre la République et la réaction ; le moment serait mal choisi pour créer des nuances d'opinion dans notre pays, acquis depuis si longtemps aux institutions démocratiques que vous avez toujours défendues contre toutes espèces de coalitions.

Républicains du Pays de Gex, je fais appel à vous tous. Unissez-vous à votre vieux représentant pour défendre avec lui, dans un sentiment de loyale solidarité, les intérêts de notre cher arrondissement et pour assurer le triomphe de la République par une nouvelle victoire le 6 mai prochain.

Vive la République ! Vive le Pays de Gex !

E. BIZOT,

Conseiller général de l'Ain, député sortant.

Circonscription de NANTUA

M. CHANAL

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.943 voix.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que j'exerce en votre nom depuis 1902.

Mes votes et ma conduite à la Chambre valent mieux, à l'heure actuelle, qu'une longue profession de foi contenant de vagues promesses, des engagements faciles à éluder.

Aussi le programme que je livre à votre appréciation ne contient-il que des réformes pratiques et réalisables pendant la durée d'un mandat législatif.

La loi sur les congrégations a été votée par la législature de 1898. Celle à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir vous a donné la séparation des Églises et de l'État. La prochaine Chambre devra assurer l'application intégrale de ces lois et prendre, au besoin, toutes les mesures nécessaires de défense laïque.

Au point de vue fiscal, il lui faudra réaliser l'impôt sur le revenu, qui seul peut donner une équitable répartition des charges publiques et faire participer tous les contribuables aux dépenses de l'État dans la proportion seulement de leurs facultés et de leurs moyens.

L'impôt sur le revenu nous permettra, d'une part, de réaliser de légitimes diminutions des taxes qui pèsent lourdement sur la démocratie laborieuse de nos villes et de nos campagnes.

Il permettra, d'autre part, de faire face aux charges qui vont résulter de l'application de la loi sur les retraites ouvrières et de doter la caisse des retraites agricoles qui seront l'œuvre de la Chambre de demain.

En ce qui concerne nos chemins de fer, si un contrôle efficace ne parvient pas à imposer aux Compagnies les améliorations commandées par l'intérêt public, je suis disposé à voter le rachat des lignes exploitées par les grandes Compagnies.

Au lendemain du vote de la loi qui, supprimant toutes les dispenses, vient de réduire à deux ans la durée du service militaire, je crois qu'une réforme des conseils de guerre s'impose, dût-on aller jusqu'à leur suppression en temps de paix.

Pour réaliser le programme républicain, pour faire œuvre féconde, la législature qui sortira des élections de mai devra continuer les bonnes relations de la France avec les puissances étrangères et veiller au maintien de la paix qui a été la préoccupation principale de la Chambre dont les pouvoirs arrivent à expiration.

Chers concitoyens,

J'ai rempli fidèlement le mandat que vous m'avez confié ; j'ai consacré toute mon activité et tout mon dévouement à défendre vos intérêts. Tel vous me connaissez, tel je resterai. Ce que je vous demande, c'est de me donner, le 6 mai prochain, par la masse de vos suffrages, le témoignage de cette confiance qui est nécessaire à l'élu pour coopérer utilement au progrès dans la République des travailleurs.

Vive la République !

Eug. CHANAL,
Conseiller général, député sortant,
Candidat républicain radical.

Circonscription de TRÉVOUX

M. Alexandre BÉRARD

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.948 voix.

Mes chers Concitoyens,

Appelé par les représentants les plus autorisés du parti républicain de notre arrondissement, les élus et les comités, à y tenir le drapeau démocratique, je viens vous assurer de mon entier dévouement à la République et à la Dombes.

Depuis le jour où, pour la première fois, vous m'avez fait le très grand honneur de me confier le soin de vous représenter au Parlement, j'ai donné à la défense de vos intérêts, à la démocratie toute mon activité, toute mon énergie, toute ma vie.

Mes efforts n'ont point été inutiles pour notre cher arrondissement ; qu'il s'agisse de nos écoles, de nos travaux publics, de notre agriculture, de l'élevage hippique, de la remise en eaux de nos étangs, de nos tramways, partout j'ai fait aboutir les solutions qui ont aidé au développement économique de la Dombes. J'ai rendu service à tous ceux qui sont venus frapper à ma porte.

Si vous me confiez à nouveau le soin de vous représenter, mon passé vous étant garant de l'avenir, je continuerai à vous donner tout ce qu'il y en moi de force et de volonté pour défendre et vos droits et vos intérêts.

Républicains,

C'est à vous tous, sans distinction de nuances, que je fais appel.

Sous la législature qui s'achève, la majorité républicaine du Parlement, sur l'initiative du Gouvernement, des trois Ministères Combes, Rouvier, Sarrien, a accompli une grande œuvre républicaine : elle a voté la loi militaire de deux ans, établissant l'égalité dans l'impôt du sang ; elle a fait acte de justice sociale en votant la loi sur l'assistance obligatoire des vieillards et des infirmes ; elle a poursuivi l'œuvre de laïcisation de l'État en nous débarrassant, suivant le mot de Waldeck-Rousseau, des moines ligueurs et des moines d'affaires, et en votant la loi sur la séparation des Églises et de l'État, qui est une loi de justice, de liberté, respectant scrupuleusement la liberté de conscience et ménageant avec bienveillance la situation des membres du clergé concordataire.

La paix a été sauvegardée et la dignité de la France glorieusement maintenue.

Comme membre du Gouvernement, je me suis associé à toutes ces lois, à cette œuvre tout entière ; j'en revendique hautement ma part de responsabilité.

L'œuvre républicaine et démocratique n'est point achevée. Ce sera le devoir de la nouvelle législature de la poursuivre.

L'œuvre de demain, ce sera la réforme de l'impôt établi sur des bases plus justes, déchargeant les humbles et les petits et atteignant par une sage et équitable progression la richesse acquise ; ce sera la loi sur les retraites ouvrières faites au profit de tous les travailleurs des villes et des champs, les mettant à l'abri de la misère des vieux jours.

A cette œuvre laïque, démocratique et sociale, vous le savez bien, mon dévouement est acquis tout entier, comme il est acquis au service de la patrie républicaine, de la France, glorieux apôtre du droit, de la justice et de la liberté à travers le monde.

Républicains,

Sans nulle abstention, contre tous les partisans des régimes déchus, contre les royalistes et les cléricaux, parés d'étiquettes trompeuses, unissez-vous pour faire triompher le drapeau de la République démocratique et laïque.

Je fais appel à vous tous, républicains et Dombistes, qui voulez travailler en paix, pour vous et vos familles, sous l'égide de la loi de la République.

Vive la France ! Vive la République ! Vive la Dombes !

Alexandre BÉRARD,

Député sortant,
Vice-président du Conseil général de l'Ain,
Sous-Secrétaire d'Etat
des Postes et des Télégraphes.

AISNE

Circonscription de CHATEAU-THIERRY

M. MORLOT, décédé, remplacé par M. COUESNON

(V. Elections partielles.)

1re Circonscription de LAON

M. PASQUIER

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.872 voix.

Mes chers concitoyens,

Les témoignages répétés de confiance que vous m'avez donnés, et dont je reste si profondément reconnaissant, m'imposent des devoirs auxquels je ne faillirai pas.

Je suis fier de les avoir reçus de vous; j'ai tout fait pour m'en montrer digne.

L'an dernier, lorsque je me suis présenté à vos libres suffrages, la Chambre dont le mandat expire avait à régler quatre grandes questions :

1° L'assistance obligatoire aux vieillards;
2° La réforme de la loi militaire;
3° La séparation des Églises et de l'État;
4° Les retraites ouvrières.

Ces questions ont, avec le vote tardif et laborieux du budget, à peu près absorbé toute la fin de cette législature. Je dois vous indiquer la part que j'ai prise aux solutions qu'elles ont reçues.

1° J'ai voté la loi d'assistance pour les vieillards et les infirmes, c'est-à-dire pour tous ceux qui ne peuvent plus trouver dans le travail les ressources nécessaires à leur existence. Je suis heureux d'être arrivé à la Chambre assez à temps pour donner mon suffrage à cette loi, qui apportera un soulagement efficace à bien des infortunes.

2° J'ai voté la réduction du service militaire à deux ans. Je l'ai votée sur l'assurance formelle, donnée par les hautes personnalités compétentes et responsables, que la défense

nationale n'en serait pas affaiblie. Je l'ai votée avec la conscience de répondre ainsi aux sentiments et à l'attente du pays, et d'alléger sous cette forme une des charges publiques les plus considérables, en la rendant égale pour tous.

3° Je n'ai pas voté — et vous le savez déjà, et vous savez aussi pourquoi — la séparation de l'Église et de l'État. Je ne crois pas, en droit, qu'un contrat solennel passé entre deux puissances puisse être rompu par la volonté d'une seule. Accomplie dans ces conditions, la rupture est un acte de violence : je ne m'associe pas à de tels actes.

La séparation ne répond ni aux sentiments, ni aux vœux, ni aux intérêts du pays. Elle est préjudiciable à nos communes, les atteint dans leur activité et dans l'intensité même de leur vie de chaque dimanche. La Chambre n'avait pas reçu de ses électeurs le mandat de procéder à cette réforme qui alarme si justement les consciences, qui provoque aujourd'hui l'agitation et crée les difficultés que vous savez, qui affirme en principe la liberté du culte et, en réalité, apporte par une dure réglementation et des charges nouvelles, de déplorables entraves à cette liberté.

J'ai motivé mon vote à la tribune de la Chambre. J'y ai dit que, dans nos campagnes, on restait invinciblement attaché à ces manifestations de foi chrétienne qui accompagnent les naissances, les mariages, les deuils inoubliés, qui élèvent l'âme des enfants, qui soutiennent dans les épreuves, qui sont la consolation de la vieillesse et ouvrent à l'humanité les immortelles espérances.

Non, je n'ai pas voulu que ce touchant idéal, que ces vieilles et fortes traditions fussent violemment déchirés ; et je n'ai pas voté une séparation qui ne répond ni à l'idée de progrès, ni à l'idée de liberté. Je ne l'ai pas votée, parce qu'elle est, aux mains de la franc-maçonnerie, l'instrument de choix dont elle prétend se servir pour déchristianiser la France, s'imposer au pays, le dominer, le persécuter, l'exploiter.

4° Sur la question des retraites ouvrières, je suis demeuré fidèle aux engagements que j'avais formellement pris dans mon programme électoral de 1893. J'étais, je reste partisan de ces retraites ; j'en ai voté le principe. Ce n'est pas là une question politique ; c'est une question de justice ; c'est un devoir social. La première pierre est maintenant posée ; la législature prochaine devra achever l'édifice.

Bien loin d'en chercher la destruction, c'est, lorsqu'elle reviendra à la Chambre, l'amélioration exclusive de cette loi nécessaire que j'entends poursuivre.

A côté de ces questions, dont les unes sont résolues, dont les autres attendent leur utile solution, trois grandes réformes me paraissent s'imposer, plus impérieusement que jamais, à l'attention des législateurs :

1° La réforme financière, qui mettra plus d'égalité dans l'impôt et le rendra vraiment proportionnel aux facultés de chacun ;

2° La réforme judiciaire, qui rendra enfin la justice plus expéditive et moins onéreuse ;

3° La réforme administrative, qui amènera, par une recherche sévère, de sérieuses et nécessaires économies ; qui remédiera notamment à l'excès du fonctionnarisme de plus en plus envahissant.

Je demanderai enfin qu'il soit mis un terme à cette pratique vicieuse qui permet au député de voter par procuration. Je me suis déjà associé, à ce sujet, à la proposition de mes collègues Lasies et Flayelle, et je m'associerai à tout nouveau projet rendant le vote personnel obligatoire pour tous les députés. C'est un scandale de voir journellement des centaines de députés sanctionner par procuration des débats auxquels ils n'ont pas assisté. Le premier devoir d'un député est d'être présent lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des lois importantes, sur les questions financières, sur un budget faisant, par exemple, payer aux contribuables plus de trois milliards sept cent millions.

Est-ce tout ? Non, mes chers concitoyens. Il me reste à vous dire qu'en toutes circonstances je me suis associé aux plus énergiques réprobations dont on a justement frappé un abominable régime de délation et de corruption ; que je me suis associé également aux

efforts tentés en vue de vous assurer, avec une représentation proportionnelle plus équitable, la liberté absolue de vos votes, et de faire perdre jusqu'au souvenir de l'impure candidature officielle.

Ai-je besoin maintenant de vous répéter que je reste tout dévoué à cette sage protection industrielle et agricole qui a permis à nos produits français de ne pas être avilis sur nos propres marchés par les produits étrangers, et d'assurer par là à nos ouvriers un travail rémunérateur. Je n'entends pas, d'ailleurs, que cette protection soit limitée à nos seules frontières ; elle doit s'étendre à l'intérieur ; et c'est ainsi que, sans toucher à des institutions économiques qui ont fait leurs preuves et rendent de réels services, vous m'avez vu tout récemment applaudir à l'initiative de l'Union laonnoise pour la défense du commerce local, initiative qui gagnera, je l'espère, l'arrondissement et le département tout entier. C'est ainsi que je me suis prononcé, toujours sur le terrain de la liberté, contre les monopoles d'État, notamment contre toute organisation d'assurances générales par l'État.

Mes chers concitoyens,

Je vous avais promis d'être pour vous un représentant exact et dévoué. Je crois avoir tenu ma promesse. En toutes occasions, je n'ai eu en vue que l'intérêt général et surtout le maintien d'une paix que je savais vous être chère. C'est pourquoi j'ai soutenu plus d'une fois de mes votes le ministère Rouvier qui avait, à une heure critique, écarté de nous le danger d'une guerre à laquelle nous étions alors mal préparés, et dont le programme de politique internationale était : la paix avec la dignité.

On ne vous dira donc plus — j'espère — que je sois jamais capable de faire passer un intérêt avant celui du pays ; et l'on ne me dénoncera plus comme l'adversaire systématique d'une République à laquelle j'ai donné les gages du plus loyal concours.

Ce n'est pas la République de division et de haine entre les citoyens ; ce n'est pas la République qui s'en prend aux consciences et les trouble ; qui s'en prend à l'armée et y sème l'indiscipline et la démoralisation ; ce n'est pas la République de la délation et du favoritisme ; ce n'est pas la République du péril national.

Non ! Mais je suis bien certain d'être d'accord avec vous tous pour travailler ensemble, et du même cœur, à ce qu'elle soit enfin, dans la liberté, la République de la paix, de la justice, de l'ordre, de l'économie, du progrès démocratique et de la féconde fraternité.

C'est à ce noble effort que je vous convie, mes chers concitoyens, en vous demandant vos suffrages.

J. PASQUIER,
Député sortant.

2e Circonscription de LAON

M. Paul DOUMER

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.297 voix.

Mes chers concitoyens,

J'ai dit récemment à la Fère, en des paroles qui ont été reproduites pour aller à chacun de vous, comment m'apparaît, à l'heure présente, la situation politique de notre pays, comment j'entends agir en vue de la rendre meilleure, d'assurer le progrès républicain, la prospérité et la grandeur nationales.

Votre confiance me permettra de me consacrer à cette tâche.

Vous me l'avez accordée il y a quatre ans ; je crois l'avoir justifiée depuis. J'ai travaillé au Parlement autant que personne, et peut-être ai-je agi avec plus de courage que beaucoup. Représentant d'une population laborieuse, éclairée et sage, je me suis efforcé de lui faire honneur et d'exécuter fidèlement mon mandat. Il n'est pas une déclaration verbale ou écrite, pas une parole prononcée devant vous, en 1902, qu'on puisse mettre en contradiction avec mes actes au cours des quatre années écoulées.

Je me présente aujourd'hui à vos suffrages avec les mêmes idées, le même programme qu'alors.

Je suis resté un républicain convaincu, épris de progrès, d'ordre, de justice et de liberté ; un patriote ardent mettant au-dessus de tout l'intérêt du pays, sa sécurité et sa puissance.

Je veux toutes les réformes démocratiques réelles et bienfaisantes, qu'on a le plus souvent négligées pour des changements sans profit ou de vaines chimères ; je veux les réformes sociales qui tendent, comme la loi des retraites ouvrières, à protéger les travailleurs, à assurer leur sécurité, à accroître leur bien-être matériel et la dignité de leur vie ; les réformes fiscales basées sur la justice, sur une équitable répartition des charges entre les contribuables ; la réforme judiciaire ; les réformes politiques et administratives, capables de donner à la République une meilleure organisation du pouvoir, une plus grande liberté locale, en même temps que, par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, la volonté du suffrage universel pourra s'exprimer clairement et sincèrement.

Il faut aussi que le Gouvernement et les Chambres consacrent tous leurs soins aux intérêts matériels du pays, à son agriculture, à son industrie, à son commerce, au développement de la prospérité générale ; qu'ils fassent, à l'extérieur, une politique de paix, mais d'activité et de fierté, donnant à la France la grande place qu'elle a le droit d'occuper dans le monde.

L'immense majorité des citoyens français, j'en suis sûr, est attachée à cette politique. Notre circonscription doit lui donner, le 6 mai, une approbation éclatante.

Vive la République !

Paul DOUMER.

1re Circonscription de SAINT-QUENTIN

M. François HUGUES

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.366 voix.

Mes chers Compatriotes,

L'approche des élections législatives est profondément troublée par les violences de la lutte des classes que le collectivisme a déchaînée sur le pays.

Je dois à la confiance que vous m'avez renouvelée en 1893, en 1898 et en 1902, le périlleux honneur de défendre les principes d'ordre républicains et les idées de progrès démocratiques contre ce parti international.

Dans les scrutins précédents, l'union des bons citoyens s'est faite sur mon nom et a tenu en échec la secte révolutionnaire.

Cette union est plus nécessaire que jamais. Les circonstances la rendent facile.

Et c'est pour vous permettre de la réaliser de nouveau que je me représente à vos suffrages.

Ma résolution est commandée par les événements qui obligent chaque concitoyen, conscient des difficultés de l'heure présente, à remplir son rôle jusqu'au bout et à sacrifier ses convenances personnelles.

Cette résolution est fortifiée en moi par le retour à la santé qui m'a permis non seulement de reprendre les travaux parlementaires, mais aussi d'affirmer mon désir de continuer à servir la France et la République.

Jamais notre chère patrie n'a eu plus besoin d'ordre, de prospérité et de sécurité.

L'ordre n'est possible que dans le respect de la propriété et de la liberté individuelle.

La prospérité publique ne se développe que par l'émulation des classes; elle exige le rétablissement des rapports normaux et confiants entre les travailleurs et ceux qui les emploient.

La sécurité n'est garantie que par une armée forte, disciplinée, unie dans la même pensée de sacrifice.

Or, la propriété et la liberté individuelle sont constamment menacées par les menées collectivistes !

La lutte des classes divise chaque jour plus profondément le monde du travail. Enfin, l'antipatriotisme révolutionnaire fait craindre que l'oubli des devoirs militaires qui incombent aux Français ne compromette un jour les destinées du pays.

Même au plus fort des revers de 1870-1871, mes anciens compagnons d'armes du 4e bataillon de l'Aisne et moi nous ne désespérions point de la gloire et de la grandeur de la France.

Mais si l'hervéisme devait poursuivre ses ravages parmi notre jeune génération, l'abaissement du sentiment national serait pire que les pires défaites de l'année terrible !

Collectivisme, lutte des classes, antipatriotisme ! sont autant d'agents de désorganisation nationale et sociale qu'il faut détruire.

Ils arrêtent le progrès auquel je m'applaudis d'avoir aidé par mes votes au Parlement depuis quarante-deux ans.

Au cours de la législature qui s'achève, j'ai voté en effet la loi militaire de deux ans, parce qu'elle établit l'égalité dans l'impôt du sang.

J'ai voté, en outre, la loi d'assistance aux vieillards.

Ce sont les deux réformes utiles accomplies par la Chambre élue en 1902. La réforme de notre législation des cultes n'a pas eu mon approbation. J'estime que le Parlement avait l'obligation stricte de consulter préalablement le suffrage universel.

C'est l'esprit même de nos institutions qui exigeait cette consultation de la volonté nationale.

Il ne faut pas oublier que la séparation des Églises et de l'État est due à la pression exercée sur le Gouvernement et les Chambres par M. Jaurès. Son parti poursuit l'anéantissement des cultes, comme s'il n'était pas de tradition et d'essence républicaines de respecter la liberté de conscience et d'assurer le libre exercice des cultes.

Le programme de la législature prochaine, tel qu'il semble devoir se dégager de l'expression de la volonté nationale, comprendra une réforme financière et une œuvre d'assistance sociale.

Dans l'ordre des finances, il faudra mettre fin au régime de la surenchère et inaugurer une sévère politique d'économie budgétaire, complétée par une modification de notre système fiscal ayant pour double objectif une plus juste répartition de l'impôt et le dégrèvement des petits contribuables.

Pour les collectivistes, l'impôt sur le revenu apparaît surtout comme un moyen de procéder à l'inventaire du domicile privé et à la confiscation progressive de la propriété.

Il importe à la prospérité du pays de décourager ces vues révolutionnaires et d'opérer la réforme fiscale avec l'exclusive préoccupation d'assurer à l'État les ressources nécessaires aux œuvres d'assistance et d'assurance sociales, mais surtout d'établir une égalité réelle des charges.

Notre région du Nord est particulièrement lésée par les récentes mesures qu'a dictées l'intérêt électoral. C'est ainsi que le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru dégrève le Midi de 50 millions d'impôt, au détriment des populations du Nord de la France.

Aussi la défense des intérêts de notre région doit-elle être et est-elle l'objet de ma constante sollicitude.

Dans l'ordre des questions sociales, je suis partisan de la création d'une caisse de retraites pour les travailleurs. Je voudrais qu'il fût fait pour toute la classe laborieuse ce que j'ai fait à l'hôtel de ville de Saint-Quentin pour les employés communaux dotés par mon administration d'une Caisse de retraites aujourd'hui en plein fonctionnement.

Le projet sorti des délibérations de la Chambre des Députés contient de nombreuses imperfections. Il est inapplicable. Pourtant, d'un accord presque unanime, la Chambre a tenu à le voter avant l'expiration de son mandat et à l'envoyer au Sénat afin que la discussion des retraites ne subisse aucune interruption résultant du jeu des formalités de transmissions parlementaires.

Mes chers concitoyens,

L'expérience prouve que les longs programmes sont de vaines énumérations. Malgré la lenteur de l'action parlementaire, la prochaine législature sera féconde si la Chambre des Députés, affranchie de la tyrannie socialiste, rétablit le contrôle régulier de nos finances publiques et mène à bien les deux importantes lois sur les retraites ouvrières et l'amélioration de notre système fiscal que je m'engage à voter, en ayant fait l'objet spécial de mes études dans les grandes commissions du Palais-Bourbon.

Dans cette espérance, je vous invite à opposer votre union librement consentie à l'étroite discipline du parti collectiviste qui tire sa dangereuse force de la servitude individuelle sous laquelle il plie ses adeptes.

Ralliez avec moi le drapeau tricolore qui apporte dans ses plis glorieux : la paix, le progrès et la liberté.

Obligez à s'abaisser devant votre clairvoyant patriotisme le drapeau rouge, sinistre emblème de la guerre civile, de la haine des classes, de l'émeute, de la révolution !

Vive la République !

FRANÇOIS HUGUES,
Député sortant,
Candidat républicain anticollectiviste.

2e Circonscription de SAINT-QUENTIN

M. Jules DESJARDINS

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.586 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis plus de douze ans, votre confiance m'a chargé du grand honneur de vous représenter à la Chambre des Députés ; je vous remercie une fois de plus d'une pareille preuve de sympathie et de confiance.

Je me présente devant vous à nouveau, apportant comme gage de mon dévouement à défendre vos intérêts ma conduite passée.

C'est sur des actes qu'on juge les hommes.

Vous direz si j'ai bien servi votre cause.

Inutile de vous faire des promesses, car vous savez que je ne suis pas de ceux qui changent de visage ou d'attitude.

Mon concours est acquis à tous, je consacre à remplir le mandat que vous m'avez confié, mes forces, mon activité et ma bonne volonté ; ce que j'ai été hier, je le serai demain.

J'ai donné au Gouvernement de la République le concours le plus loyal et le plus désintéressé, n'épargnant ni mon temps, ni ma peine, ni mon travail, mettant à son service et pour le bien de mon pays tout mon dévouement.

J'ai lutté sans compromission d'aucune sorte contre la politique du bloc qui menace vos droits, vos croyances, et vos intérêts les plus chers.

J'ai repoussé de toutes mes forces la loi de séparation des Églises et de l'Etat, loi de discorde et de haine, qui, dans la pensée intime de ceux qui l'on votée, aboutira bientôt à la fermeture de la plupart de vos églises.

J'ai voté la réduction du service militaire à deux ans, qui fait disparaître une des inégalités qui pesaient le plus lourdement sur la population laborieuse de nos campagnes ; mais j'ai protesté avec indignation contre l'œuvre de désorganisation entreprise contre l'armée en la livrant à la pire propagande de l'antimilitarisme et aux atteintes encore plus dissolvantes des délateurs.

J'ai voté la loi d'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes et celle organisant la Caisse des retraites ouvrières constituées avec le concours du travailleur, du patron et de l'État et en utilisant, de la manière la plus large, l'action si bienfaisante des sociétés de secours mutuels.

Voilà ce que j'ai fait dans l'intérêt de la démocratie laborieuse.

C'est ainsi que je continuerai, si vous me renouvelez votre confiance, résolu à donner à mon pays tout ce que j'ai de courage, de force et d'intelligence.

Je travaillerai avec passion à rétablir entre tous les Français la paix et la concorde ; seule la réconciliation par le respect des consciences, par la justice et la liberté, peut sauver notre cher pays des dangers qui le menacent.

Partisan de la liberté des syndicats professionnels et de l'organisation des conseils du travail, je ne veux pas que ces instruments d'émancipation et de conciliation se tournent en moyen d'oppression de la liberté du travail ; je répudie toute compromission avec les collectivistes, les ennemis de l'ordre social et de la propriété.

Je lutterai, comme par le passé, contre le rétablissement de l'inique privilège des bouilleurs de cru, la taxe différentielle sur les alcools et l'injuste loi sur les boissons qui, faisant payer au nord la rançon du midi, écrase nos débitants sous le poids de la licence.

Je suis partisan de toutes les mesures qui assurent la protection efficace des produits de la terre, qui frappent la spéculation en supprimant les marchés à terme fictifs et qui, par des pénalités sévères contre les accapareurs, empêcheront que les cours ne soient faussés au préjudice aussi bien des consommateurs que des producteurs.

Vous connaissez mon dévouement à l'industrie de notre région, notamment de la broderie qui a pris un si heureux développement dans notre contrée ; j'ai proposé dernièrement la modification de notre tarif général des douanes concernant cet article et le principe en a été admis par le Parlement.

Les charges qui pèsent sur les contribuables excèdent aujourd'hui leurs forces ; il serait grand temps de revenir à cette formule que je ne me lasserai pas de répéter : ni impôts nouveaux, ni emprunts.

Puisse la Chambre future comprendre la grandeur de sa tâche !

Qu'elle s'applique à pacifier le pays, à réparer les fautes commises, à réaliser les réformes qui sont prêtes, elle aura bien mérité du pays.

Je reste votre serviteur dévoué et permettez-moi d'ajouter votre sincère ami.

Vive la France ! Vive la République !

Jules DESJARDINS.

Circonscription de SOISSONS

M. MAGNIAUDÉ

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.891 voix.

Chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour l'élection législative du 6 mai prochain.

Vous m'avez vu à l'œuvre depuis huit ans. Vous avez pu constater que je me suis toujours efforcé de faire aboutir le programme sur lequel vous m'avez élu et qui se trouve réalisé en très grande partie et, plus particulièrement, par la diminution des frais de justice, — par la loi établissant le service militaire égal pour tous, — par l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, — par la séparation des Églises et de l'État, — par le vote du principe des retraites ouvrières, qui a reconnu et proclamé le droit à la retraite pour tous les vieux travailleurs.

La marche constante de l'esprit humain vers un idéal de justice et de fraternité me fait un devoir d'élargir mon programme.

C'est, en effet, par de nouvelles lois de solidarité sociale que nous éviterons la lutte de classes ; que nous garantirons et la paix intérieure et notre indépendance et notre rang à la tête des nations.

C'est pour la réalisation de cette grande œuvre que je fais appel à la collaboration de tous les républicains sachant mettre au-dessus de tout leur amour du peuple, de la justice

et de la liberté, pour continuer la lutte contre tous les réacteurs, les cléricaux et les égoïstes, qui ont toujours ouvertement ou obliquement combattu une République vraiment digne de ce nom.

Oui, les adversaires de la République ont toujours eu recours aux mêmes procédés qui consistent à alarmer le pays pour le porter aux décisions les plus irréfléchies. Ils cherchent aujourd'hui encore, par leurs artifices accoutumés, à reconquérir le pouvoir pour rétablir un Concordat avec Rome et rejeter notre pays dans l'obscurantisme.

Il faut nous unir, nous républicains, nous fils de la Révolution, contre tous les partis rétrogrades et lutter pour le triomphe des sentiments d'équité et d'humanité. C'est par la justice et la bonté, que nous augmenterons la valeur morale et matérielle de la France, qui s'élèvera sans cesse dans une paix faite de dignité, de fierté et de grandeur.

Vive la France!
Vive la République!

E. MAGNIAUDÉ,
Député sortant,
Républicain démocrate,
Candidat des fédérations républicaines, radicales et radicales-socialistes du département de l'Aisne et de l'arrondissement de Soissons.

Programme.

1. Suppression des quatre contributions directes et leur remplacement par un impôt sur le revenu sans déclaration pour tous les revenus au-dessous de 10.000 francs par an.
2. Suppression du Sénat, ou tout au moins son élection par le suffrage universel.
3. Extension des pouvoirs des assemblées départementales et communales.
4. Extension de la loi sur les accidents du travail à tous les ouvriers agricoles.
5. Suppression totale des frais réclamés aux ouvriers et employés pour la saisie-arrêt sur leurs salaires.
6. Établissement d'un impôt de 0 fr. 50 par jour et par ouvrier étranger employé. Le montant de cette taxe devra être versée par les employeurs à la caisse du chômage involontaire.
7. Protection du travail par l'extension des syndicats professionnels.
8. Retraites ouvrières sans versement obligatoire des ouvriers et des patrons.
9. Suppression des prestations sauf celle des chemins ruraux restant à la charge des communes.
10. Suppression des impôts de consommation.
11. Augmentation des droits sur les grosses successions.
12. Économies dans toutes les administrations.
13. Constructions d'habitations ouvrières à bon marché.
14. Conservation du bien de famille par la loi du *homestead*.
15. Lois d'hygiène protégeant la vie humaine.
16. Suppression des conseils de guerre en temps de paix.
17. Création de cantines scolaires dans toutes les communes.

1re Circonscription de VERVINS

M. CECCALDI

Élu au 2[e] tour de scrutin. — 7.172 voix.

Citoyens,

Votre ancien sous-préfet, que vous avez toujours honoré de votre estime et de votre sympathie, fait aujourd'hui appel à vos libres suffrages.

Désigné le 22 octobre, par l'ensemble des comités républicains de la première circonscription pour défendre le programme économique et politique de nos chères populations thiérachiennes, j'ai été chargé par la Fédération départementale d'abord, par le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste ensuite, de faire prévaloir les idées de progrès démocratique pour lesquelles vous luttez depuis plus de trente ans.

Cette mission est belle. Je l'accomplirai consciencieusement.

La tolérance m'a permis jadis de faire triompher nos idées dans certaines communes du Vervinois, acquises depuis très longtemps à la réaction; mon amour de la justice et de la liberté que j'ai toujours fait respecter, me donnera l'occasion de gagner définitivement à la République la grande majorité de notre corps électoral.

Citoyens,

Battus sur le terrain des idées, nos adversaires ont entrepris d'organiser la lutte sur des équivoques.

Après avoir excité les passions des mécontents, ils ont prostitué la religion et déshonoré la patrie. Tout cela pour essayer de faire croire que nous sommes contre la religion, contre l'armée et l'ordre de choses établi.

J'ai autant que quiconque le devoir de parler de l'honneur de notre [pays. Car j'ai été soldat, et le temps que j'ai passé sous les drapeaux m'a donné, en toute justice, le droit de flétrir à la fois les dévoyés qui rêvaient de planter le drapeau dans le fumier et les officiers factieux qui ont pratiqué la désobéissance dans le rang.

Citoyens,

Partisan résolu de l'impôt sur le revenu et de la loi de solidarité sociale, qui doit procurer, par la seule intervention de l'État, une retraite à tous les vieillards indigents sans distinction de classe, je poursuivrai la réalisation du programme radical et radical-socialiste, que j'accepte intégralement.

Ainsi ils obtiendront satisfaction, tous ces employés de chemins de fer, tous ces fonctionnaires, instituteurs, cantonniers, douaniers, facteurs, tous ces travailleurs intéressants que j'ai défendus par la parole et par la plume, parce que j'ai connu leurs misères et partagé leur détresse.

Toutes les questions qui intéressent notre bel arrondissement ont attiré mon attention lorsque j'étais sous-préfet. Elles seront l'objet de ma constante préoccupation si vous me faites l'honneur de m'élire.

Citoyens,

Il importe qu'on donne aux herbagers une protection que la loi de 1903 et la suppression des ports francs n'ont pas rendue suffisante.

Je m'efforcerai sur ce point d'assurer la vente du bétail par la modification des traités de commerce qui gênent maintenant vos transactions, notamment avec la Belgique et l'Allemagne. Mes efforts tendront à faire compléter la loi de 1905 et surtout à assurer le vote de la loi Lucien Cornet, qui a pour but d'empêcher les falsificateurs de ruiner la santé publique et de concurrencer déloyalement tous nos fabricants de beurre.

En réservant le meilleur accueil aux mutuelles et aux syndicats agricoles, nos agriculteurs ont déjà bénéficié de l'utile concours du Gouvernement. J'aurai à cœur de continuer ma première propagande en assurant à tous les groupements agricoles, sans distinction d'opinion, des subventions suffisantes pour aider à leur complet développement.

La mutualité m'a toujours compté au nombre de ses défenseurs. Je lutterai demain comme hier à côté de tous ceux qui s'emploient à développer l'esprit de prévoyance, parce qu'on ne saurait jamais trop encourager le goût de l'épargne.

Citoyens,

L'intérêt que j'ai toujours porté aux ouvriers, l'aide efficace que j'ai donnée aux agriculteurs, aux industriels et principalement aux petits commerçants ne m'ont jamais empêché d'accorder tout mon concours à une catégorie de travailleurs qui honorent notre arrondissement. Les vanniers ont bénéficié jadis de toute ma bienveillance. Je leur donne l'assurance que leurs syndicats trouveront chez le député ce même accueil qui leur était réservé à la sous-préfecture.

Citoyens,

J'ai à cœur de continuer dans l'intérêt de tous, la lutte que j'ai entreprise pour la construction du chemin de fer de la vallée de l'Oise. Par des démarches répétées et pressantes, j'ai obtenu avec la Commission de défense de ce chemin de fer, le vote de crédits importants et l'accomplissement des formalités nécessaires à la construction de cette ligne. En donnant à tous les riverains de l'Oise l'assurance de continuer jusqu'au bout la campagne entreprise en leur faveur, j'apporte aux habitants de la vallée de la Brune et aux populations desservies par les lignes de Romery à Liart et Hirson à Plomion, l'affirmation d'un concours qui n'a jamais fait défaut à tous ceux qui sont également désireux de progrès et de bien-être.

Citoyens,

Défenseur de la propriété individuelle, ennemi de la révolution, je poursuivrai le vote des lois d'évolution que la démocratie désire depuis longtemps. Et je m'emploierai par l'application des mesures utiles que le parti radical et radical-socialiste réclame instamment, à assurer le triomphe des idées généreuses que la Révolution française a semées dans le monde et que nous avons le primordial devoir de faire germer dans notre pays.

Citoyens,

Nos adversaires ont formé un bloc. Il comprend tous les monarchistes, les bonapartistes, les partisans de la congrégation et les organisateurs de complots. Il devient menaçant pour la République.

Vous aurez à cœur de maintenir intact le Bloc républicain, afin de montrer au pays, que vous savez être unis, et que vous n'hésitez jamais à oublier les querelles personnelles, orsqu il s'agit de l'intérêt supérieur du peuple et la République.

Vive la République démocratique et sociale.

Pascal CECCALDI,
Ancien sous-préfet, avocat à la Cour d'appel de Paris,
Candidat unique du Comité exécutif
du parti radical et radical-socialiste,
de la Fédération départementale
de l'Aisne et des Comités de la 1re circonscription
de Vervins.

2e Circonscription de VERVINS

M. HAUET

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.853 voix.

Mes chers Concitoyens,

Répondant à l'appel de mes amis politiques, je viens solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Enfant de ce pays, vivant sans cesse au milieu de ses habitants qui me connaissent pour la plupart, je ne m'attarderai pas à vous renseigner sur moi-même, sur mes origines, sur ma vie.

Mais il importe à la sincérité même de la consultation électorale que tout candidat prenne nettement parti au point de vue de son orientation politique. En ce qui me concerne, je ne veux pas qu'on puisse jamais me reprocher d'être l'homme d'une équivoque quelconque.

J'appartiens au parti républicain radical. Si vous m'accordez la majorité de vos suffrages, j'irai siéger au milieu des élus se réclamant du Comité exécutif du parti, à côté de mes amis Morlot et Magniaudé. Avec eux, je m'attacherai à maintenir toutes les conquêtes de la République et je défendrai sans faiblesse nos institutions démocratiques contre les assauts répétés de la réaction sous quelque masque qu'elle apparaisse.

Je m'opposerai résolument à tout retour offensif de nos adversaires au sujet de la loi de séparation et plus énergiquement encore à toute tentative ayant pour objet de renouer le lien, aujourd'hui à tout jamais rompu, qui unissait l'Église et l'État. L'œuvre d'affranchissement laïque de la dernière législature est surtout importante en ce qu'elle anéantit l'un des plus redoutables éléments de résistance au travail d'émancipation sociale, qui est à la fois le but et l'honneur du Gouvernement républicain.

Il appartiendra à la prochaine Chambre de rendre définitive la solution de la question des retraites, c'est-à-dire d'assurer au travailleur le pain de ses vieux jours. Je prends l'engagement de voter cette loi de solidarité humaine conformément au projet adopté par la Chambre dans sa dernière session.

D'urgentes réformes fiscales concernant l'impôt si injustement réparti, de nombreuses réformes dans les domaines administratif et judiciaire, où subsistent encore des pratiques d'un autre âge, ont été trop longtemps ajournées. L'étude en a suffisamment duré, il convient de les réaliser à cette heure.

L'impôt sur le revenu devra surtout être établi. Je le voterai, parce que j'estime qu'il est équitable, plus près de la vérité, plus près de la justice qu'aucun autre système fiscal. Et, d'ailleurs, je ne vois pas pourquoi la France le condamnerait par anticipation, alors que depuis longtemps il existe en d'autres pays où son application ne soulève ni difficultés ni récriminations. Au surplus, l'impôt sur le revenu est une réforme démocratique qui s'impose, qui soulagera l'humble travailleur de l'usine et des champs, demandant simplement à celui qui possède de payer un peu plus cher sa part privilégiée d'un bonheur qu'il est matériellement impossible à aucune organisation sociale de distribuer individuellement.

Il importe encore de ne pas enrayer, par des mesures rétrogrades, le mouvement syndicaliste né de la loi si libérale de 1884, et je prétends qu'il ne faut point en exclure les fonctionnaires, même ceux de l'État, qui ne détiennent la moindre parcelle de la puissance publique.

Quoique fidèlement attaché au principe de la propriété individuelle et, par suite, me séparant nettement de la doctrine collectiviste, j'estime que la République doit faire une politique sociale qui assure à tous les citoyens, avec la plus grande somme d'égalité possible, la part de sécurité et de bien-être à laquelle chacun a droit.

Je réprouve les théories qui tendent à détourner de leur devoir patriotique les soldats de la nation; mais j'entends que soit maintenue en toutes circonstances la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, et que les actes d'indiscipline, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils se produisent, soient réprimés par une loi commune si elle doit être inexorable.

Je veux une politique résolument pacifique et prudente au dedans comme au dehors, parfaitement conciliable d'ailleurs avec la défense énergique de nos intérêts et le souci de l'honneur du nom français.

Au point de vue économique, je suis partisan de la doctrine protectionniste, et je voterai avec empressement toutes les lois susceptibles de venir en aide au petit commerce, à l'industrie, à la culture.

Mes efforts tendront à faire activer la construction de la ligne de chemin de fer de Guise à Hirson, qui est indispensable aux habitants de la vallée de l'Oise et sera pour cette région laborieuse un élément certain de prospérité.

Si vous faites de moi votre député, je remplirai avec fidélité mon mandat républicain. Mon suffrage ira s'ajouter à ceux de cette vaillante phalange de démocrates qui a déjà fait de très grandes choses et qui en fera de plus grandes encore, si tous les éléments de gauche savent rester unis dans l'avenir comme par le passé.

Veuillez agréer, mes chers Concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Albert HAUET,
Conseiller général du canton du Nouvion.

ALLIER

Circonscription de GANNAT

M. PÉRONNET

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.170 voix.

Citoyens !

Choisi par le Congrès radical-socialiste comme le candidat unique des républicains dans l'arrondissement de Gannat, je me présente à vos suffrages avec le programme même du regretté docteur Delarue.

Ce programme, vous le connaissez, et, à maintes reprises déjà, vous lui avez donné votre approbation.

Il comporte, en première ligne, la réforme de l'impôt. Il importe de dégrever le travail sous toutes ses formes, à la boutique, à l'usine et aux champs, en frappant de façon progressive le luxe, le superflu et la richesse. Je suis donc un partisan déterminé de l'impôt progressif et global sur le revenu.

D'autre part, il faut réparer une injustice criante en assurant honorablement au travailleur âgé le pain de ses vieux jours. En tête de son programme, la Chambre prochaine devra placer les retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes.

L'enseignement national est la plus noble des prérogatives de l'État, qui ne peut, sans manquer à sa mission supérieure et morale, déléguer ses pouvoirs aux adversaires de l'esprit laïque. L'abrogation de la loi Falloux s'impose.

Avec l'instruction gratuite à tous les degrés, je demande l'accession réellement libre aux diverses professions par la suppression des stages non rétribués qui rendent certaines d'entre elles inaccessibles aux enfants du peuple.

Toute ma sollicitude est acquise aux intérêts agricoles.

A côté des dégrèvements que vaudra à l'agriculture la réforme du système actuel de nos impôts, il faut lui donner :

Le crédit à bon marché, indispensable à son développement ;

Des Chambres d'agriculture, qui représenteront ses intérêts auprès des pouvoirs publics ;

L'extension à tous les salariés du bénéfice de la loi sur les accidents ;

Enfin, des encouragements doivent être donnés aux Syndicats agricoles sous forme de primes, subventions et réductions d'intérêt.

Au point de vue judiciaire, je demande :

La réforme de la magistrature ; la suppression de l'inamovibilité ; la réduction des frais de justice, qui sont devenus si scandaleux qu'ils font de la justice un luxe interdit aux bourses modestes ;

La réforme des Codes dans un esprit de justice et d'égalité ;

La suppression des Conseils de guerre.

Au point de vue économique, le développement de l'outillage national, voies ferrées, canaux, ports, routes, etc. ;

Le rachat des chemins de fer ;

L'amélioration du sort des petits fonctionnaires;

La suppression des gros traitements ;

Un dévouement absolu de la part de tous les fonctionnaires aux institutions républicaines ;

L'extension des libertés syndicales ;

L'élection du Bureau de la Chambre au scrutin public ;

La liberté et le secret du vote ;

La réglementation légale des conflits entre employeurs et employés ;

La répression sévère de la spéculation et de l'accaparement ;

L'insaisissabilité des biens de famille.

Pour réaliser ces réformes démocratiques, il faut préserver la France des sanglants hasards de la guerre. Je vois dans le développement de l'arbitrage international un des moyens de les écarter.

L'armée est la sauvegarde de notre indépendance. Nous la voulons forte et disciplinée, mais républicaine, car, si elle doit être redoutable au dehors, il ne faut pas non plus qu'elle constitue un danger pour les libertés civiques.

Je crois qu'on peut, sans l'affaiblir, supprimer les 28 et les 13 jours, si gênants et si onéreux pour les travailleurs.

Citoyens,

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer vous représenter à la Chambre, vous pouvez être sûrs que je saurai défendre utilement vos intérêts, me tenir en contact avec vous et avec vos élus, voter toutes les réformes vraiment utiles au pays et à la République.

Vive la République laïque, démocratique et sociale !

Ch. PÉRONNET,
Docteur en Droit,
Avocat à la Cour de Paris,
Candidat du Congrès radical-socialiste de l'arrondissement.

Circonscription de LA PALISSE

M. RÉGNIER

Élu au 1er tour de scrutin. — 15.931 voix.

Citoyens,

Honoré de la confiance unanime de tous les élus et militants républicains de notre arrondissement, je viens, pour la seconde fois et en leurs noms, solliciter vos suffrages.

L'éclatante manifestation de leur sympathie, dont je garderai toujours l'inoubliable et précieux souvenir, vous est un sûr garant que votre élu n'a point failli à son mandat

Je suis fier, en effet, d'avoir, au cours des dernières années, collaboré à l'œuvre si considérable accomplie par la majorité républicaine du Parlement.

C'est la suppression de l'enseignement congréganiste, la séparation des Églises et de l'État, l'organisation de l'assistance aux vieillards et aux infirmes, le vote du service militaire de deux ans, enfin égal pour tous, avec pension aux familles nécessiteuses, le timbre à deux sous, l'extension de la compétence des juges de paix, qui ont marqué, chaque année, nos étapes principales dans la voie des réformes et du progrès.

De cet effort sans précédent, de ces grandes réformes, qui marqueront dans notre histoire républicaine, nos adversaires ne peuvent se consoler.

Leurs attaques redoublent de violence, et il nous faut aujourd'hui défendre notre œuvre contre toute l'armée noire mobilisée.

Ni l'octroi de pensions injustifiées, ni l'abandon définitif de richesses immenses, de monuments superbes appartenant à la nation, n'ont pu calmer les formidables appétits et les haines féroces de nos ennemis.

C'est l'asservissement de notre pays qu'ils poursuivent sans relâche, c'est la République elle-même qu'ils veulent détruire.

A nous de la défendre et de faire que chaque jour elle se consolide en s'améliorant.

A nous de poursuivre notre œuvre de justice et de solidarité ; à nous de continuer sans trêve et sans repos la lutte et contre les privilèges et contre les privilégiés ; à nous de nous rapprocher toujours de l'idéal républicain.

Nous le ferons en assurant sans faiblesse et par toute mesure utile le respect, l'obéissance aux lois républicaines.

Nous le ferons en maintenant, et contre les attaques de l'Église et contre les perfidies d'ambitions inassouvies, le bloc intangible de tous les élus républicains, comme l'instrument nécessaire de la réalisation des réformes.

Si vous m'honorez de vos suffrages, je me consacrerai de toutes mes forces à faire aboutir tout d'abord :

La caisse des retraites ouvrières et paysannes, sans prélèvement sur les salaires ;

L'impôt progressif et global sur le revenu, qui créera les ressources nécessaires ;

Le monopole par l'État de l'enseignement primaire et secondaire, accessible à tous par voie de concours ;

La suppression des conseils de guerre ;

L'extension des libertés syndicales.

Je travaillerai aussi à réaliser les autres réformes inscrites au programme du parti

radical-socialiste et qui feront de notre société une vraie et républicaine démocratie; notamment :

Élection du bureau de la Chambre au scrutin public;
Liberté et secret du vote;
Réforme de la magistrature; suppression de l'inamovibilité;
Revision des Codes dans un esprit de justice et d'humanité;
Épuration du personnel;
Politique de paix. — Arbitrage international.
Suppression des périodes d'instruction militaire;
Limitation du droit d'héritage en ligne collatérale;
Réglementation de la durée du travail;
Réglementation légale des conflits entre employeurs et employés;
Rachat et exploitation par l'État des chemins de fer, des mines, des monopoles industriels;
Répression sévère de la spéculation et de l'accaparement;
Extension du crédit agricole; création du crédit au travail;
Création de Chambres d'agriculture;
Assurance obligatoire par l'État de tous les risques;
Application, aux ouvriers agricoles, de la loi sur les accidents du travail.
Patente sur les fermiers ne cultivant pas eux-mêmes.

Citoyens !

Tous aux urnes !

Sachons défendre la vieille réputation de notre arrondissement, soyons pour les autres un exemple et un enseignement.

Tous aux urnes !

Montrons à nos ennemis toujours vaincus, mais sans cesse renaissants, le bloc, toujours grandissant, des forces démocratiques.
Aux mensonges, aux calomnies, à l'argent, opposons notre foi républicaine;
Aux forces du passé, les forces de l'avenir;
A l'égoïsme des privilégiés, aux abus, la solidarité et la justice;
Aux noires et sanglantes tyrannies de l'Église vaincue, la liberté triomphante !
Vive la République démocratique, laïque et sociale !

Marcel RÉGNIER,
Député sortant,
Candidat du comité radical-socialiste.

1re Circonscription de MONTLUÇON

M. Léon THIVRIER

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.191 voix.

Programme des réalisations immédiates réclamées par le parti socialiste.

1° Développement des libertés publiques. Réforme électorale et représentation proportionnelle.

2° Libertés municipales et communales.

3° Suppression des armées permanentes et leur remplacement par les milices nationales; en attendant, réduction du service militaire, suppression des 28 et 13 jours et des conseils de guerre.

4° Politique exclusivement défensive et maintien de la paix internationale.

5° Réduction légale de la journée de travail. Journée de 8 heures. Minimum de salaire. Repos hebdomadaire. Sécurité et hygiène du travail. Inspection ouvrière. Interdiction légale d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

6° Droits syndical et de coalition étendus à tous les travailleurs, y compris les fonctionnaires de l'État, des départements et des communes. Libre gestion des Bourses du travail par les syndicats ouvriers.

7° Traités de commerce et de travail pour l'organisation économique du pays.

8° Retour à la nation de tous les monopoles de fait et de droit. Abolition des contrats ayant aliéné la propriété publique.

9° Juridiction des prud'hommes étendue à tous les salariés du commerce et de l'agriculture.

10° Achat par la commune, avec le concours de l'État, des machines agricoles mises gratuitement à la disposition des petits cultivateurs.

11° Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

12° Réforme de l'impôt par l'établissement d'un impôt global et progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs, en attendant la suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes, et réduction pour ceux dont la terre est grevée d'hypothèques.

13° Abaissement des tarifs de transports pour les engrais, les machines et les produits agricoles.

14° Suppression de la saisie brandon (c'est-à-dire des récoltes sur pied).

15° Revision du cadastre, et, en attendant sa réalisation, revision du revenu de la propriété non bâtie.

16° Assurance sociale étendue à tous les risques. Extension de la loi contre les accidents du travail aux ouvriers agricoles. Vote de la loi sur les retraites ouvrières sans prélèvement sur les salaires.

Léon THIVRIER,
Docteur en médecine,
Conseiller général de l'Allier,
Député sortant.

2e Circonscription de MONTLUÇON

M. Paul CONSTANS

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.231 voix.

Programme des réalisations immédiates réclamées par le Parti socialiste.

1° Développement des libertés publiques. Réforme électorale et représentation proportionnelle.

2° Libertés municipales et communales.

3° Suppression des armées permanentes et leur remplacement par les milices nationales; en attendant, réduction du service militaire, suppression des vingt-huit et treize jours et des conseils de guerre.

4° Politique exclusivement défensive et maintien de la paix internationale.

5° Réduction légale de la journée de travail. Journée de huit heures. Minimum de salaire. Repos hebdomadaire. Sécurité et hygiène du travail. Inspection ouvrière. Interdiction légale d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

6° Droits syndical et de coalition étendus à tous les travailleurs, y compris les fonctionnaires de l'État, des départements et des communes. Libre gestion des Bourses du travail par les syndicats ouvriers.

7° Traités de commerce et de travail pour l'organisation économique du pays.

8° Retour à la nation de tous les monopoles de fait et de droit. Abolition des contrats ayant aliéné la propriété publique.

9° Juridiction des prud'hommes étendue à tous les salariés du commerce et de l'agriculture.

10° Achat par la commune, avec le concours de l'État, des machines agricoles mises gratuitement à la disposition des petits cultivateurs.

11° Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

12° Réforme de l'impôt par l'établissement d'un impôt global et progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs en attendant la suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes, et réduction pour ceux dont la terre est grevée d'hypothèques.

13° Abaissement des tarifs de transport pour les engrais, les machines et les produits agricoles.

14° Suppression de la saisie brandon (c'est-à-dire des récoltes sur pied).

15° Revision du cadastre et, en attendant sa réalisation, revision du revenu de la propriété non bâtie.

16° Assurance sociale étendue à tous les risques. Extension de la loi contre les accidents du travail aux ouvriers agricoles. Vote de la loi sur les retraites ouvrières sans prélèvement sur les salaires.

Paul CONSTANS,
Conseiller général de l'Allier,
Député sortant.

1re Circonscription de MOULINS

M. PÉRONNEAU

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.721 voix.

Citoyens !

Désigné comme candidat par le vote unanime du Congrès, je me présente à vos suffrages.

Depuis huit ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre, et j'ai conscience d'avoir justifié votre confiance par une fidélité absolue à mes engagements et à mon programme.

Partisan de l'union étroite des républicains de gauche pour la marche en avant, j'ai toujours soutenu, et de toute mon énergie, la politique qui, depuis sept ans, a réuni sur un programme d'action républicaine et de réformes démocratiques toutes les forces vives de notre parti, la politique du bloc, celle qui a permis à la Chambre d'accomplir une œuvre qui n'a jamais été égalée.

Cette œuvre, vous la connaissez :

Les congrégations dispersées, l'enseignement congréganiste supprimé, les frais de justice diminués par l'extension de la compétence des juges de paix; plus de sécurité donnée aux intérêts ouvriers par la nouvelle législation des prud'hommes, les petites patentes dégrevées, la taxe postale abaissée à 10 centimes;

Et surtout ces réformes essentielles dont chacune est pour la majorité républicaine qui les a faites un titre inoubliable à la reconnaissance du pays :

Le service militaire égal pour tous et réduit à 2 ans;

L'assistance aux vieillards et aux infirmes reconnue comme une dette de la Société et rendue obligatoire;

La République affranchie de Rome par la séparation des Églises et de l'État;

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes, votée par la Chambre et dès à présent portée devant le Sénat.

Tels sont les résultats inespérés, sans précédents, obtenus en moins de quatre ans par l'action énergique et disciplinée du Bloc républicain.

Mais, si fécond qu'ait été son effort, il reste au grand parti républicain une œuvre considérable à accomplir dans l'ordre politique et surtout dans le domaine des questions économiques et sociales ;

Pendant la législature prochaine, il aura à assurer l'application intégrale des lois existantes, à exiger que tous s'inclinent devant elles et leur obéissent;

Il aura à soustraire la justice aux influences de parti et de caste, en supprimant les conseils de guerre et en réformant la magistrature;

Il aura à créer l'unité morale dans le pays en faisant cesser une dualité d'enseignements qui dresse l'une en face de l'autre deux jeunesses ennemies;

Il aura, conscient du rôle civilisateur de la France dans le monde, à orienter la politique extérieure vers la solution pacifique de toutes les difficultés et de tous les conflits par l'arbitrage international;

Il aura enfin, pour faire de la République le régime de solidarité et de justice qu'elle

doit être, à transformer radicalement un système d'impôts qui épargne la richesse et écrase le travail, à faire aux abus, aux privilèges, à la spéculation, une guerre sans merci, à poursuivre l'amélioration de la condition matérielle et morale des travailleurs par une évolution incessante vers le progrès social.

C'est en m'inspirant de ces principes que je continuerai à soutenir, avec la netteté d'attitude que vous me connaissez, le programme et les revendications du groupe radical-socialiste, et notamment :

Élection du bureau de la Chambre au scrutin public;

Liberté et secret du vote ;

Monopole pour l'État de l'enseignement accessible à tous les degrés, par voie de concours;

Réforme de la magistrature; suppression de l'inamovibilité ;

Suppression des conseils de guerre;

Revision des Codes dans un esprit de justice et d'humanité;

Épuration du personnel;

Politique de paix. — Arbitrage international ;

Suppression des périodes d'instruction militaire;

Caisse de retraites pour tous les travailleurs;

Impôt progressif et global sur le revenu;

Limitation du droit d'héritage en ligne collatérale;

Réglementation de la durée du travail;

Extension des libertés syndicales;

Réglementation légale des conflits entre employeurs et employés;

Rachat et exploitation par l'État des chemins de fer, des mines, des monopoles industriels;

Répression sévère de la spéculation et de l'accaparement;

Extension du crédit agricole; création du crédit au travail;

Création de chambres d'agriculture;

Assurance obligatoire par l'État des risques agricoles;

Application, aux ouvriers agricoles, de la loi sur les accidents du travail.

Citoyens!

A l'heure où de toutes ses forces coalisées la réaction fait rage contre la République, où, couvrant hypocritement du masque de la religion des desseins purement politiques, elle se met en rébellion ouverte contre la loi, et où, sur certains points du territoire, son audace est allée jusqu'à déchaîner la guerre civile, l'union de tous les républicains et plus que jamais nécessaire.

Une lutte ardente, désespérée, est engagée entre le parti clérical, qui tente un suprême effort pour restaurer sur les ruines de la République ses privilèges détruits, et le parti républicain qui n'entend abandonner aucune parcelle des conquêtes et des espérances de la démocratie.

Serrons les rangs!

Je revendique hautement ma part de responsabilité dans l'œuvre laïque et sociale de la législature, et je fais appel à vous tous, républicains, radicaux, socialistes, qui rêvez, comme moi, d'une République toujours plus forte, d'une société toujours meilleure, où régnera plus d'humanité, plus de justice et de fraternité!

Vive la République démocratique, laïque et sociale!

Henri PÉRONNEAU,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général,
Candidat du Congrès radical socialiste.

2e Circonscription de MOULINS

M. MINIER

Elu au 2e tour de scrutin. — 10.121 voix.

Citoyens,

Un vote unanime du Congrès, composé de tous les élus et militants républicains de la circonscription, m'a désigné comme candidat aux prochaines élections législatives.

Fort de cet appui et profondément touché de ce témoignage de confiance, — conscient, au surplus, d'avoir loyalement tenu mes engagements et fidèlement suivi mon programme au cours des trois années écoulées, — je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Je me fais honneur, en effet, d'avoir collaboré, sans défaillance, à la politique du Bloc, qui a permis, en réunissant toutes les forces vives de notre Parti, d'accomplir une œuvre si considérable et si féconde pendant la dernière législature.

Cette œuvre, est-il besoin de vous la rappeler ?

C'est, d'abord, la Congrégation dispersée, l'enseignement congréganiste supprimé, l'Église séparée de l'État, dans un large esprit de tolérance et de liberté, sans porter atteinte à aucune croyance.

C'est, ensuite, une série de réformes démocratiques acheminant la République, par étapes successives, vers son idéal de justice et de solidarité sociale : le service militaire égal pour tous et réduit à deux ans; l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes ; la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, actuellement soumise, après son adoption par la Chambre, aux délibérations du Sénat.

Tels sont les résultats obtenus, mais il reste encore une tâche considérable à accomplir.

Au cours de la prochaine législature, le Parti républicain devra tout d'abord assurer sans faiblesse le respect et l'obéissance aux lois existantes, mais il aura surtout à poursuivre la réalisation des réformes sociales, soucieux qu'il doit être d'obtenir plus d'humanité, plus de justice et plus de fraternité.

C'est dans ce but que je soutiendrai le programme intégral du groupe radical-socialiste et que je m'attacherai, plus particulièrement, à faire aboutir les revendications suivantes :

Élection du bureau de la Chambre au scrutin public ;
Liberté et secret du vote ;
Monopole pour l'État de l'enseignement accessible à tous les degrés, par voie de concours ;
Réforme de la magistrature ; suppression de l'inamovibilité ;
Suppression des Conseils de guerre ;
Revision des Codes dans un esprit de justice et d'humanité ;
Épuration du personnel ;
Politique de paix. — Arbitrage international ;
Suppression des périodes d'instruction militaire ;
Caisse de retraites pour tous les travailleurs ;
Impôt progressif et global sur le revenu ;
Limitation du droit d'héritage en ligne collatérale ;

Réglementation de la durée du travail ;

Extension des libertés syndicales ;

Réglementation légale des conflits entre employeurs et employés ;

Rachat et exploitation par l'État des chemins de fer, des mines, des monopoles industriels ;

Répression sévère de la spéculation et de l'accaparement ;

Extension du crédit agricole ; création du crédit au Travail ;

Création de Chambres d'agriculture ;

Assurance obligatoire par l'État des risques agricoles ;

Extension du bénéfice de la loi sur les accidents à tous les salariés.

Citoyens,

Réfléchissez à la gravité de la bataille qui s'engage.

Voyez la Réaction multiplier les manœuvres, agiter l'opinion, semer la panique, redoubler d'ingéniosité dans la calomnie, d'audace dans le mensonge !...

Serrons donc nos rangs !

Plus que jamais, l'union de tous les Républicains est nécessaire, et c'est à eux tous que j'adresse un pressant appel en revendiquant hautement ma part de responsabilité dans l'œuvre législative qui vient de s'accomplir.

Vive la République démocratique, laïque et sociale !

Albert MINIER,

Député sortant,

Candidat du Congrès radical-socialiste.

ALPES (BASSES-)

Circonscription de BARCELONNETTE

M. Camille GUYOT DE VILLENEUVE

Élu au 1er tour de scrutin. — 1.747 voix.

Électeurs !

Je suis fier de répondre à l'appel que les Comités républicains libéraux de l'arrondissement de Barcelonnette ont bien voulu m'adresser.

En me confiant aux élections prochaines le drapeau de la liberté, ils ont voulu vous permettre de manifester sans équivoque vos sentiments.

Républicain libéral et patriote, je suis l'adversaire résolu de la politique d'intolérance et de haine, de déficit financier et de guerre civile qu'a si tristement personnifiée le ministère Combes et qu'inspire la franc-maçonnerie.

Vous allez juger cette politique par vos votes.

Hier, elle violait la liberté d'association par la dispersion des associations religieuses, le droit de propriété par la confiscation de leurs biens, la liberté d'enseignement par la fermeture des écoles libres où 1.600.000 enfants du peuple trouvaient gratuitement l'instruction.

Aujourd'hui elle agite le pays par la loi de séparation des Églises de l'État ; elle déchaîne la guerre religieuse et menace la liberté des consciences.

Les députés qui ont voté cette loi, avaient-ils reçu de vous mandat d'accomplir cette révolution ?

Vous souvenez-vous d'avoir été consultés en 1902 sur cette grave question et d'avoir donné à votre représentant pouvoir de l'accomplir?

L'avez-vous autorisé à voter la suppression du budget des cultes et à faire peser ainsi de nouvelles charges sur les citoyens pauvres et malheureux ?

Votée sans l'assentiment du pays, la loi de séparation est un attentat à la souveraineté nationale.

Sectaire par son but, spoliatrice par ses clauses, antidémocratique par ses conséquences, elle justifie l'émotion produite par les inventaires et la révolte de la conscience publique.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre des Députés, je demanderai son abrogation.

Le répugnant régime de la délation que les ministres du bloc ont organisé dans l'armée, dans les administrations publiques et jusque dans les plus petites communes, sous la direction de la franc-maçonnerie, doit être également flétri et aboli sans retour.

Aux élections dernières, le pays avait réclamé de ses élus une politique d'apaisement, de travail et de progrès.

La hâte fébrile avec laquelle, en fin de législature, après quatre ans de discussions et

de violences stériles, le bloc a bâclé des réformes et des dégrèvements, sans même examiner si l'application en était rendue possible, proclame le sentiment qu'il a de sa faillite et de son impopularité.

Il se glorifie d'avoir voté la loi sur les retraites. Il faut que le pays sache que, sous la forme où elle a été votée, cette loi, dont le Ministre des Finances a dit qu'il ne savait ni ce qu'elle coûterait, ni comment on pourvoirait à la dépense, est inapplicable. Elle est de plus par ses dispositions défavorable aux ouvriers agricoles, aux petits propriétaires et aux petits commerçants de nos campagnes. La Commission du Sénat, qui en est saisie, en a condamné le principe. Boîteuse et incohérente, elle n'est qu'une gigantesque réclame électorale.

Il en est de même de ces dégrèvements divers votés à la dernière heure, comme celui du timbre à dix centimes, du régime des bouilleurs de cru.

Parler de dégrèvement est pure moquerie quand le budget voté pour 1906 est en déficit de plus de 200 millions, car il faudra recourir à l'impôt pour payer ces prétendues largesses.

Les grèves qui se généralisent et deviennent sanglantes, l'agitation qui grandit chaque jour traduisent le mécontentement public.

Le Bloc, complice des agitateurs révolutionnaires auxquels il a fait appel, est impuissant à obtenir l'apaisement.

Électeurs,

L'heure est venue d'en finir avec ces violences, ces faiblesses et ces jongleries.

Elles se sont exercées pendant quatre ans contrairement à votre volonté, à vos intérêts.

Aujourd'hui vous êtes les maîtres.

Condamnez-les.

L'œuvre à accomplir est assez urgente, la situation du pays au dedans et au dehors est assez grave pour grouper en un seul faisceau toutes les bonnes volontés sous le drapeau de la République incontestée, libérale et réformatrice, respectueuse de tous les droits, de toutes les opinions, de toutes les croyances.

Rétablir l'équilibre budgétaire par une administration économe, par la suppression des faveurs et des emplois inutiles, par de meilleures méthodes de travail parlementaire.

Assurer ainsi les ressources nécessaires pour l'application immédiate de la loi sur l'assistance aux vieillards indigents et infirmes.

Développer les caisses de retraites ouvrières et paysannes par la mutualité encouragée par l'État.

Réaliser une meilleure répartition de l'impôt par le dégrèvement des petites cotes foncières et des petites patentes.

Défendre l'armée, gage de la paix, contre la propagande des antimilitaristes et des sans-patrie.

Diminuer les charges militaires en réduisant les périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux.

Stimuler les énergies locales en encourageant les associations agricoles de production, en favorisant le pacage par une réglementation moins sévère, en développant le réseau toujours incomplet des voies de communication.

Rétablir enfin les libertés nécessaires, conditions de la paix sociale et de la paix religieuse.

Tel est le programme auquel toute mon activité et tout mon dévouement sont acquis.

Vive la République libérale !
Vive l'arrondissement de Barcelonnette !

C. GUYOT DE VILLENEUVE,
Candidat Républicain libéral.

Circonscription de CASTELLANE

M. le comte Boni de CASTELLANE

Élu au 1er tour de scrutin. — 2.171 voix.

Chers concitoyens,

Pour la quatrième fois, vous êtes appelés à dire si mon attitude à la Chambre des Députés, si mes efforts dans les luttes politiques répondent bien à vos aspirations de Bas-Alpins, de bons Français et de bons républicains.

Je fais de nouveau appel à vos suffrages, avec le sentiment du devoir accompli, avec la conviction d'avoir fait tout ce qui dépendait de moi non seulement dans l'ordre de vos intérêts particuliers, mais encore pour le bien du pays, pour la sauvegarde de la patrie.

Électeurs,

La législature qui vient de finir lègue à celle qui va commencer un bien lourd héritage. Il n'est que trop nécessaire de se demander ce qui sortira de cette séparation des Églises et de l'État au vote de laquelle je me suis opposé. Ai-je besoin de vous dire que, sur ce point capital, tous mes efforts tendront à circonscrire le mal, à éviter les spoliations, à empêcher que, dans la France, l'application de la séparation ne dégénère en guerre religieuse, à empêcher aussi que, dans l'arrondissement de Castellane, les habitants des communes pauvres soient, comme cela est à craindre, privés des secours de la religion ?

Dans un autre ordre d'idées, je ne crois pas que les populations rurales retirent du vote de la loi de deux ans tous les avantages qu'on leur a promis. En effet, pour maintenir aux effectifs de l'armée française l'importance nécessaire à cause des préparatifs des autres nations, il faudra chaque année enrôler et maintenir sans discontinuité sous les drapeaux un contingent supérieur d'un tiers à celui qu'on appelait autrefois, soit environ 75.000 hommes de plus.

C'est vous, cultivateurs, qui fournirez ce supplément d'hommes, c'est vous aussi qui payerez les dépenses nouvelles qui résulteront de l'application de la loi, et vous n'aurez, en échange, que la perspective d'être, dans certains cas, retenus par les obligations du service actif jusqu'à l'âge de vingt-sept ans.

Dans ces conditions, il apparaît que les charges militaires vont peser plus lourdement que jamais sur vous, et, justement désireux de les alléger, sans perdre toutefois de vue les nécessités de la défense nationale, je proclame que la solution du problème réside avant tout dans un désarmement, amené par des accords diplomatiques et opéré de concert avec les autres puissances européennes.

Désarmement, c'est-à-dire réduction des effectifs, c'est-à-dire, — contribuables notez-le bien, — réduction des dépenses militaires, c'est-à-dire enfin possibilité de maintenir dans leurs foyers et en plus grand nombre que jamais tous ces soutiens de famille, tous ces hommes de constitution faible qui, avec la loi actuelle, n'échapperont pas à la vie de caserne !

Contribuables,

Je m'étonne que les législateurs qui ont eu si grande hâte de voter la séparation des Églises et de l'État, alors que la plupart ne l'avaient pas inscrite dans leur programme, aient

laissé de côté la diminution et la transformation des impôts qu'ils avaient, par contre, formellement promises à leurs électeurs.

C'est à cette réforme vraiment nécessaire que se reconnaîtront les défenseurs sincères du peuple et je serai au nombre de ceux qui la voteront d'autant plus volontiers qu'elle aura pour vous, Bas-Alpins, l'heureux résultat de réduire dans de notables proportions le poids de vos charges fiscales.

La diminution des impôts et surtout leur répartition plus équitable, voilà ce que ne doit pas perdre de vue un représentant soucieux de vos intérêts.

Travailleurs des champs, c'est sur vous — et sur vous seuls — que pèsent les plus lourdes charges de l'État français. L'impôt foncier vous écrase et il n'est pas admissible qu'un remaniement de cet état de choses n'intervienne à bref délai.

C'est à quoi je m'attacherai tout spécialement.

Chers compatriotes,

Vous n'ignorez pas les circonstances dans lesquelles j'ai eu à m'occuper des affaires extérieures de la France et les efforts que j'ai faits pour contribuer au rapprochement amical avec l'Angleterre — rapprochement qui, avec la continuation de l'alliance russe, est un gage certain du maintien de la paix.

A cet égard, c'est vers le même but que tendront tous mes efforts. La paix nous est nécessaire et vos représentants ont le devoir de prévenir tout ce qui pourrait la troubler. C'est pourquoi j'ai été un des premiers à crier gare lorsque fut imprudemment soulevée la question du Maroc qui faillit dégénérer en un désastreux conflit.

Si vous me faites l'honneur de renouveler le mandat que je tiens de vos votes, tous mes actes tendront vers ces trois points :

Diminution de vos impôts.
Augmentation de vos libertés.
Maintien de la paix.

Chers amis,

En ce qui concerne vos intérêts particuliers, vous me trouverez toujours serviable et empressé. A ce point de vue le passé est garant de l'avenir et je ne pourrai mieux faire que de continuer ce que j'ai toujours fait.

Républicains de l'arrondissement de Castellane, je vous invite à vous compter sur mon nom.

Pour l'ordre !
Pour la justice !
Pour le progrès !
Pour la paix !
Vive la France ! Vive la République !

Comte de CASTELLANE,
Député sortant,
Conseiller général de Senez.

Circonscription de DIGNE

M. Joseph REINACH

Elu au 2e tour de scrutin. — 5.303 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez depuis près de vingt ans. Vous savez les services que j'ai rendus à notre arrondissement de Digne pendant les huit années où j'ai eu l'honneur de le représenter à la Chambre. Les haines coalisées contre moi suffiraient à vous rappeler ceux que j'ai rendus à la République.

C'est parce que j'ai toujours été un serviteur fidèle et sincère de la démocratie, l'avocat de la justice, de la liberté et de la tolérance, un artisan obstiné du progrès dont le développement est impossible sans le maintien jaloux de l'ordre, que je suis l'objet de tant d'attaques imbéciles ou perfides.

Toutes les armes sont bonnes pour me combattre. De prétendus avancés ramassent contre moi les vieilles calomnies de la réaction. Les chefs avérés de la réaction, incapables de trouver parmi eux un candidat, embauchent un ancien député radical qui fut l'insulteur de Gambetta.

Il y a quelques années, mon crime était d'avoir protesté des premiers contre la condamnation d'un innocent par le moyen de pièces secrètes; on me reproche aujourd'hui d'avoir, également des premiers, protesté contre les fiches secrètes, la délation, le système des délégués. Est-ce que, par deux fois, l'événement n'a pas justifié mes avertissements? Est-ce que le Gouvernement, est-ce que l'immense majorité du parti républicain ne pensent pas aujourd'hui comme moi?

Quoi qu'il arrive, je réclamerai toujours le droit égal pour tous, sans distinction de religion, de classe ou de fortune.

Je fais appel aux républicains loyaux, qui répugnent également à la violence et au recul; aux bons citoyens, aux honnêtes gens qui refusent de pactiser soit avec le nationalisme, soit avec la secte détestable des antipatriotes.

Ma conscience ne se prête pas aux compromissions. J'ai toujours dit, à mes risques et périls, ce que je croyais être la vérité. Je ne suis pas un courtisan. Je me refuse à tromper le peuple par des espérances fallacieuses.

Je ne suis pas de ces satisfaits à qui suffisent les progrès d'hier. Je veux dans les lois et dans les institutions républicaines toujours plus de justice. Je veux diminuer les souffrances humaines, non par la haine, qui n'a jamais rien créé, mais par la bonté.

Nous réaliserons les progrès de demain par les mêmes méthodes sûres et sages qui nous ont donné la République et les grandes lois de défense nationale, d'enseignement laïque, d'assistance sociale, dont les principes sont intangibles.

La loi qui a séparé l'État des Eglises a été conçue dans un esprit de liberté et d'équité; il faut, comme l'a très bien dit M. Bourgeois, que la loi votée soit la loi appliquée; elle devra être appliquée loyalement, sans tracasserie, de manière à assurer la pleine liberté de la conscience et la paix religieuse.

Récemment encore, dans un document qui a fait grand bruit, quelques-uns des adversaires les plus notoires de la séparation ont convenu qu'ils n'étaient empêchés par la loi ni de croire ni de pratiquer ce qu'ils voulaient; les édifices du culte demeurent à la disposition des fidèles.

Renonçant aux querelles épuisantes, cherchons à réaliser, dans un pays apaisé, tant de réformes pratiques, trop longtemps ajournées.

Voici celles que je préconise :

Suppression des contributions indirectes ou vieillies : portes et fenêtres, et la personnelle-mobilière ; impôt sur le revenu, mais sans taxation d'office et sans inquisition du fisc ; exemption et dégrèvement gradués à la base ;

Des charges trop lourdes pèsent sur la terre, sur la petite propriété foncière ; j'avais contribué autrefois à faire voter un premier dégrèvement ; il faut réduire les droits de mutation, réviser le cadastre ; le bien de famille doit être insaisissable ;

Faire disparaître de notre système fiscal les dépenses parasitaires ; supprimer les sinécures ; donner la chasse aux abus onéreux ; défendre résolument l'intérêt public contre les appétits particuliers ; politique d'économie et d'équilibre ; la fortune publique, c'est l'argent du peuple, il faut l'administrer en bons pères de famille ;

Réforme administrative : diminuer le nombre, tous les jours croissant, des fonctionnaires ; rétribuer mieux les petits serviteurs de l'État ; garanties contre l'arbitraire et le favoritisme ; en démocratie et sous la République, l'avancement au talent, au mérite, à la loyauté professionnelle ;

Réforme judiciaire : rendre la justice moins coûteuse, la rendre plus prompte ; la soustraire aux passions ; supprimer les tribunaux d'exception, les conseils de guerre en temps de paix ;

Liberté individuelle : l'assurer par des prescriptions sévères contre quiconque y porte atteinte, quelque haut placé qu'il soit ;

Œuvres et lois d'assistance et de prévoyance : caisse de retraites pour les invalides du travail, qu'ils soient ouvriers des campagnes ou ouvriers des villes ; rente d'invalidité et retraite de vieillesse ; assurance contre la maladie et le chômage, avec le concours à la fois de l'État et des sociétés de secours mutuels ;

Développer l'enseignement professionnel ;

L'agriculture, dans nos pays de montagnes, se plaint à bon droit qu'elle manque de moyens de communication : il faut reprendre l'œuvre interrompue, achever notre réseau de routes et de chemins de fer, réduire nos tarifs de transport ;

Politique de paix : recours à l'arbitrage pour résoudre les conflits ; mais, comme on ne respecte que les forts, maintenir intacte notre puissance militaire : l'armée du service de deux ans est l'image même de la nation ; elle doit être, elle sera une grande école de patriotisme et de civisme.

Si vous me renvoyez à la Chambre, mon zèle, mon activité, le crédit qu'ont pu me valoir mes services passés seront employés à en rendre de nouveaux. Je serai, demain comme hier, le défenseur de tous les intérêts légitimes, et, par-dessus tout, de l'intérêt général.

Unissons-nous pour la liberté, pour la République et pour la France !

Vive la France !

Vive la République !

Joseph REINACH,
Ancien député.

Circonscription de FORCALQUIER

M. ISOARD

Élu au 1er tour de scrutin. — 3.785 voix.

Mes chers concitoyens,

Après trois années d'une législature laborieuse, parfois troublée, mais vraiment féconde, je viens vous rendre mes comptes et solliciter le renouvellement de mon mandat.

Ai-je failli à un seul de mes engagements ? N'ai-je pas rempli tous mes devoirs? Et peut-on, sans faire preuve de parti pris, me reprocher de ne pas m'être montré en toutes circonstances actif, ardent, dévoué à la politique réformatrice qui a été celle du Ministère Combes et a valu à la République, grâce à l'union des gauches, une ère de stabilité gouvernementale, de progrès social, de réalisations tangibles ?

A cette heure, la situation des partis est très nette dans l'arrondissement de Forcalquier-Manosque ; elle indique le devoir strict de tous les républicains dont j'ai défendu les principes, sans faiblesse, tout en soutenant, sur le terrain économique, les intérêts de tous mes compatriotes.

Citoyens,

Les paroles peuvent séduire et tromper ; — les actes sont une garantie. Vous connaissez les miens; placez-les en regard des affirmations de principe et des promesses que je vous avais faites et jugez-moi sur eux. Je les livre sans crainte à votre critique.

Républicain socialiste, j'appartiens à ce parti qui est le prolongement logique du parti radical et radical-socialiste.

Ce parti réclame ponr chacun la plénitude de sa liberté et le respect de l'individualisme humain. Il ne tend pas à supprimer la petite propriété, mais, au contraire, il est fermement décidé à la défendre contre les empiètements des trusts et à la sauvegarder d'une ruine menaçante.

Oui, j'appartiens à un parti qui repousse la violence et l'émeute, qui travaille à assurer la marche du progrès sans arrêt et sans heurt douloureux, qui souhaite la patrie grande et respectée, également bonne pour tous ses enfants.

Aussi ai-je été, naturellement, à la dernière Chambre, le représentant fidèle du bloc de de gauche qui m'avait nommé.

Tel je serai encore dans la prochaine législature.

Citoyens,

De nombreux points du programme que j'avais assumé sont désormais faits accomplis. Mon bulletin de vote n'a jamais manqué à leur solution et j'ai tenu à honneur de remplir mon mandat avec une scrupuleuse assiduité ; c'est ainsi que j'ai voté :

La réduction du service militaire à deux ans.
L'allocation de secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux.
L'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.
La loi assurant le secret, la liberté et la sincérité des opérations électorales.

La suppression de l'enseignement congréganiste.

Les retraites ouvrières actuellement pendantes devant le Sénat.

La séparation des Églises et de l'État.

La loi étendant la compétence des justices de paix.

Tous les projets de loi touchant le travail industriel pour l'hygiène et la sécurité des travailleurs et la loi sur les accidents.

La loi relative à la contribution des patentes.

Les réformes et les améliorations postales, le timbre à deux sous.

Pour l'Agriculture :

Les avances aux sociétés agricoles; les facilités concernant la vente des engrais; les warrants agricoles; l'amnistie pour les bouilleurs de cru; l'insaisissabilité du bien de famille; la constitution de caisses de cheptel communal; des adoucissements au code pénal pour l'attribution de circonstances atténuantes aux délits de chasse; l'abrogation de l'article 75 du code forestier et des modifications concernant la réglementation des pâturages dans les forêts soumises au régime forestier; des crédits extraordinaires pour les victimes des inondations; des crédits pour la destruction des animaux nuisibles et pour venir en aide aux cultivateurs éprouvés par leurs ravages; la répression des fraudes et des falsifications de denrées alimentaires; l'exemption de l'impôt sur les sucres employés à l'alimentation du bétail.

L'abrogation du monopole des inhumations aux fabriques et consistoires.

La loi sur le service des enfants assistés.

Plusieurs projets de loi concernant les mines (hygiène, salubrité, durée de la journée de travail, participation des délégués à la sécurité, aux caisses de retraites et de secours).

Les nouvelles réglementations relatives au placement des employés et ouvriers des deux sexes, etc.

J'ai, bien entendu, collaboré également au projet de loi déclarant d'utilité publique les travaux dans le périmètre de Durance-Jabron pour la restauration et la conservation des terrains en montagne.

En un mot, citoyens, j'ai toujours donné mon approbation aux réformes politiques, économiques et sociales; je continuerai à consacrer tous mes efforts à la réalisation d'un programme auquel je reste fidèle et que, par votre bulletin de vote, vous avez déjà consacré !

Mais le souci de ces réformes ne me fera point négliger les intérêts particuliers de cette terre des Basses-Alpes à laquelle je suis attaché par le lien indissoluble des affections, de la naissance, des traditions de ma famille et aussi de la reconnaissance.

On me rendra cette justice que ces intérêts, je ne les ai pas négligés. Et c'est bien naturel; des candidats en présence, ne suis-je pas le seul enfant du pays ? Vous avez pu constater que je n'ai jamais oublié mes compatriotes durant le cours de mon mandat et que régulièrement, autant qu'il m'en a été possible, j'ai rendu visite aux communes de l'arrondissement pour m'enquérir de leurs besoins et de leurs desiderata légitimes.

Sur ce point encore, je ne crains pas votre sentence.

Mais tandis que je consacrais tout mon temps à l'accomplissement du mandat que vous m'aviez confié, citoyens, une campagne odieuse de calomnies et de mensonges, menée par une presse immonde, soutenue par des ressources pécuniaires auxquelles je ne puis toujours songer à opposer les miennes, était sans cesse dirigée contre celui qui n'était coupable que d'être votre député.

Pour me défendre, contre les accusations les plus infâmes, contre les attaques les plus perfides, contre des polémiques de boue que tous les honnêtes gens de tous les partis condamnent avec mépris, je n'ai que l'ardeur de mon âge, l'inébranlable fermeté de mes convictions et le dévouement de mes amis républicains.

Il n'en faut pas plus pour vaincre, n'est-ce pas, et pour assurer, le 6 mai prochain, le triomphe de la cause démocratique.

Citoyens républicains,

L'heure est grave ! La République est en danger. A vous de la défendre ! Vous ne voudrez pas être les dupes de celui sur le nom duquel les royalistes, les bonapartistes, les nationalistes, les conservateurs et les cléricaux tentent une suprême ruée.

Vous ne voudrez pas faire le jeu du parti qui faillit, au 16 Mai, étouffer nos libertés sous les coups de l'ordre moral, qui essaya en 1889 d'une nouvelle coalition monstrueuse, qui fomenta le boulangisme, puis le nationalisme ; qui nous valut, jadis, le 2 Décembre dont les victimes furent si nombreuses dans notre département et qui laissa, après Sedan, la France mutilée.

Pas de défaillances, pas de défections ! Elles seraient criminelles à l'heure critique où la République a besoin de tous ses soldats pour écraser définitivement l'hydre réactionnaire qui relève la tête.

Au bloc de droite vous opposerez le bloc de gauche, plus compact, plus inébranlable que jamais, en votant en masse pour votre député sortant et, le 6 mai, de tout notre cœur, avec l'enthousiasme que provoquent toujours les victoires des idées et des principes, nous acclamerons ensemble la République sociale que vous aurez fait triompher.

Docteur ISOARD,
Député sortant,
Républicain socialiste,
Candidat du bloc de gauche.

UNION DES COMITÉS RADICAUX, RADICAUX-SOCIALISTES ET SOCIALISTES.

Programme du citoyen Dr Isoard.

Député sortant.

Républicain-socialiste, candidat du Bloc de gauche.

RÉFORMES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

I. — *Démocratisation des pouvoirs politiques.*

1° Suffrage universel direct dans toutes les élections ;

2° Scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans toutes les élections ;

3° Droit d'initiative populaire et referendum ;

4° Liberté absolue de la presse et de réunion ; abrogation de toutes les lois d'exception sur la presse ;

5° Autonomie administrative des départements et des communes, sous la seule réserve des lois garantissant le caractère républicain démocratique et laïque de l'État.

II. — *Laïcisation complète de l'État.*

Application intégrale de la séparation des Églises et de l'État votée par le Parlement.

III. — *Organisation démocratique de la justice.*

1° Substitution à tous les bureaux actuels, civils ou criminels, de tribunaux formés par

un jury pris sur la liste électorale et par des juges élus, sous des garanties de compétence; le jury sera formé par voie du tirage au sort sur des listes adressées par le suffrage universel;

2° Gratuité de la justice; transformation en fonctions publiques des offices ministériels; suppression du privilège des avocats;

3° Revision égalitaire des Codes dans un esprit d'humanité et de justice;

4° Abolition de la peine de mort;

5° Suppression des tribunaux militaires et maritimes.

IV. — *Éducation humaine, civique et professionnelle.*

1° Gratuité de l'enseignement à tous les degrés (primaire, secondaire et supérieur);

2° Entretien des enfants à la charge de l'État pour le premier degré de l'enseignement;

3° Pour l'enseignement secondaire et supérieur, mise à la charge de la société de ceux des enfants qui, après examen, seront reconnus aptes à poursuivre utilement leurs études;

4° Création d'un enseignement populaire supérieur;

5° Monopole de l'enseignement aux trois degrés par l'État.

V. — *Réforme générale de l'impôt.*

1° Suppression des contributions directes et indirectes; suppression de la contribution des portes et fenêtres et de la cote mobilière; suppression de la journée de prestation en nature qui n'est qu'un reste de la féodalité; revision de la législation des patentes par la diminution des patentes des petits commerçants et l'augmentation de celles des grands magasins;

2° Impôt global progressif et personnel sur les revenus supérieurs à 3.000 francs;

3° Impôt progressif sur les successions, la progressivité étant calculée à la fois sur le chiffre de la succession et sur l'éloignement du degré de parenté;

4° Dégrèvement des petites cotes foncières et des petites patentes.

VI. — *Adaptation de l'organisation militaire à la défense du pays.*

1° Suppression des périodes d'instruction dites des 28 et 13 jours;

2° Suppression de la taxe militaire;

3° Suppression des corps disciplinaires et interdiction de prolonger le service militaire en guise de pénalité;

4° Renonciation à toute alliance qui n'aurait pas pour objet exclusif le maintien de la paix;

5° Renonciation aux expéditions militaires coloniales.

VII

1° Adoption définitive du projet de loi réglant la constitution par l'État d'une Caisse de retraites ouvrières et paysannes, projet de loi déjà voté par la Chambre des Députés;

2° Organisation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, contre les risques de la maladie, d'accidents et de chômage.

VIII. — *Extension du domaine de l'État.*

1° Nationalisation des chemins de fer, des mines, de la Banque de France, des assurances, des raffineries de sucre et des sucreries, de l'alcool, de la grande meunerie;

2° Administration démocratique des services publics, nationaux et communaux avec participation des organisations ouvrières à leur fonctionnement et à leur contrôle;

3° Économies budgétaires par la suppression des fonctionnaires inutiles et la réduction des fonctionnaires coûteux.

IX. — *Protection et réglementation du travail dans l'industrie et le commerce.*

1° Adoption d'un ensemble de réformes limitant les heures de travail, réglementant les salaires et établissant la surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines et chantiers, en conformité des intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière;

2° Extension de la prud'homie à tous les salariés de l'industrie et du commerce.

X. — *Amélioration de l'agriculture.*

1° Organisation par l'État d'une Banque nationale de crédit agricole;

2° Institution d'une Caisse populaire d'assurances sur les risques accidentels des récoltes et sur la mortalité du bétail;

3° Subvention aux communes rurales pour les aider à acheter des machines agricoles, mises ensuite gratuitement à la disposition des petits cultivateurs, fermiers ou propriétaires;

4° Abaissement des tarifs de transports pour les engrais, machines et produits agricoles;

5° Création d'associations de cultivateurs pour l'achat de semences, de plants et d'engrais; organisation de syndicats agricoles de vente s'abouchant directement avec les syndicats d'achats des villes, supprimant ainsi l'intermédiaire et les spéculateurs;

6° Revision du cadastre. Dégrèvement de toutes les petites cotes foncières;

7° Réforme de la loi sur les successions et le régime hypothécaire;

8° Création de prud'homies agricoles, réglant sans frais les différends pouvant s'élever entre cultivateurs, fermiers et petits propriétaires;

9° Réformes de l'enseignement agricole, organisation d'un enseignement agricole pratique et création dans chaque commune de champs d'expériences agricoles;

10° Représentation légale de l'agriculture par les Chambres d'agriculteurs;

11° Organisation d'un service médical et pharmaceutique gratuit dans les campagnes.

Revendications et améliorations locales.

Le citoyen Isoard, député sortant, qui a déjà fourni des preuves indiscutables de son activité et de son dévouement, ne ménagera aucun effort, non plus, pour réaliser les améliorations locales qui s'imposent. Elles sont nombreuses. Citons :

1° La modification des tarifs d'abonnement du canal de Manosque;

2° L'endiguement de la Durance;

3° L'amélioration et la rectification des routes existantes;

4° La création de nouvelles voies d'accès entre les communes;

5° L'installation du télégraphe ou du téléphone dans toutes les communes qui en sont actuellement dépourvues;

6° La création de nouveaux bureaux de postes;

7° L'augmentation du nombre des facteurs et des cantonniers;

8° La mise en adjudication de courriers nouveaux;

9° La construction d'une ligne de chemin de fer reliant Carpentras à Saint-Auban et desservant les communes du Revest-du-Bion, Banon, Ongles, Saint-Étienne, Cruis;

10° Le prolongement de la ligne ferrée de Forcalquier vers Saint-Auban et pouvant des-

servir les communes de Pierrerue et de Sigonce et aussi son prolongement vers Banon et desservant Saint-Michel et le Revest-des-Brousses;

11° Reprise du projet relatif à l'exécution du canal de Ventavon.

La réalisation de ces projets serait de nature à enrayer la dépopulation toujours croissante de nos villages et elle augmenterait le bien-être général en fournissant à tous de nouveaux éléments de prospérité.

Républicains du bloc de gauche !

Aux urnes ! Et faites triompher le 6 mai la République sociale sur le nom du citoyen docteur Isoard, notre député si estimé !

Vive la République sociale !

Vive l'arrondissement de Forcalquier !

Le Comité.

Circonscription de SISTERON

M. JOLY

Elu au 2e tour de scrutin. — 1.737 voix

Citoyens !

Ma candidature dans l'arrondissement de Sisteron est issue du groupe socialiste parlementaire.

L'honneur qui m'a été fait en me désignant pour le porte-drapeau du Parti a été ratifié par l'ensemble des comités radicaux-socialistes et socialistes de l'arrondissement, dans la réunion du congrès du 1er avril 1906.

C'est donc sous les auspices du bloc de gauche tout entier, du bloc républicain et socialiste que je fais appel à vos suffrages.

Républicain et fils de républicain, j'estime que, seule, la forme démocratique peut assurer la paix dans la Nation et permettre la réalisation des réformes attendues par la démocratie.

Socialiste, je conçois que l'ordre social actuel, caractérisé par tant d'abus et tant d'injustices, doit faire place à un ordre social nouveau où disparaîtront les antagonismes de classe, où le salariat sera remplacé par l'association équitable et où la féodalité financière sera abolie, comme a été abolie, en 1789, la féodalité nobiliaire de l'ancien régime.

C'est le devoir, selon moi, du parti socialiste de collaborer à toutes les réformes laïques, démocratiques, économiques et sociales que l'union de tous les républicains de gauche permet d'accomplir.

Parmi ces réformes, nous plaçons au premier plan :

1° Mesures législatives pour assurer la liberté du vote et réprimer la corruption électorale ; mandat impératif ; decentralisation administrative ; suppression des fonctions inutiles et réduction des gros traitements ;

2° Organisation démocratique de la justice, en attendant la gratuité ; responsabilité des magistrats ;

3° Monopole de l'enseignement par l'État et gratuité à tous les degrés;

4° Impôt global et progressif sur le revenu; dégrèvement immédiat de la patente pour les petits commerçants et de l'impôt foncier pour les petits propriétaires;

5° Réalisation immédiate de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes; organisation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, contre les risques de maladies, d'accidents, de vieillesse, d'invalidité et de chômage.

Institution de l'arbitrage obligatoire dans les conflits relatifs aux conditions du travail. Protection des travailleurs;

6° Constitution pour le petit propriétaire-cultivateur d'une réserve insaisissable comprenant les lopins de terre et les instruments de travail nécessaires à l'exercice de son métier;

7° Acheminement vers la paix universelle, en instituant l'arbitrage international pour rendre impossible tout conflit entre les nations et pour aboutir au désarmement général et à la fraternité entre tous les peuples, sans risquer de compromettre la dignité et l'indépendance de notre pays.

Refonte du Code pénal militaire; abolition des conseils de guerre en temps de paix;

8° Nationalisation des gros monopoles industriels et financiers.

Indépendamment des questions d'intérêt local, d'une importance si considérable dans l'arrondissement de Sisteron, et au premier rang desquelles je place celles concernant les routes, les moyens de communication, la réforme du régime forestier, le permis de chasse populaire, etc., telles sont, citoyens, les réformes essentielles qui s'imposent à l'ensemble du parti républicain.

Pour faire triompher ce programme, je m'adresse à tous les républicains, à tous les démocrates, à tous les socialistes, à tous les travailleurs.

A eux de dire, le 6 mai prochain, si je suis digne du mandat que je sollicite de leurs suffrages.

Électeurs,

Si vous me faites l'honneur de me désigner pour vous représenter au Parlement, je prends l'engagement d'être un mandataire consciencieux et laborieux, dévoué à la cause du peuple et aux intérêts de l'arrondissement de Sisteron.

Vive la République laïque, démocratique et sociale!

Antony JOLY,
Publiciste mutualiste,
Fondateur et Directeur d'assurances démocratiques et sociales.
Républicain socialiste.

ALPES (HAUTES-)

Circonscription de BRIANÇON

M. Émile MERLE

Élu au 2e tour de scrutin. — 2.877 voix.

Mes chers concitoyens,

Nous avons entrepris dans le Briançonnais depuis bientôt trois mois une œuvre d'émancipation politique et économique. Notre pauvre pays, soumis depuis plus de trente ans à la réaction, avait besoin de vibrer sous le souffle démocratique. Il a, dans un élan puissant, répondu à notre appel, et les acclamations que nous avons obtenues nous sont un gage du succès définitif des idées socialistes dans notre circonscription.

Vous savez tous quel est mon programme. Je l'ai développé dans près de cent cinquante conférences. Je l'ai d'autre part exposé dans une brochure qui sera mise entre les mains de tous les électeurs. Je veux simplement ici vous rappeler les principes généraux de notre doctrine socialiste.

I

Réformes immédiatement réalisables pour préparer l'émancipation des travailleurs de l'usine, du commerce et des champs.

1° Suppression des contributions directes iniquement réparties dans notre pays (Contribution personnelle mobilière, impôt des portes et fenêtres, contribution foncière sur la terre et les maisons, patentes des commerçants).

Remplacement de ces contributions par un impôt progressif sur le revenu global et sur les capitaux improductifs.

2° Suppression des droits d'enregistrement qui frappent les mutations de la petite propriété paysanne (ventes, donations, successions).

Suppression de la redevance des mines pour les petites exploitations houillères.

3° Suppression des prestations en nature.

Les routes et les chemins devraient être entretenus exclusivement par le service des ponts et chaussées et de la voirie, avec un personnel augmenté et mieux rétribué.

4° Enseignement gratuit à tous les degrés.

5° Gratuité absolue de la justice.

6° Respect le plus absolu de la liberté de conscience en France.

L'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 3 septembre 1791, déclare que : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses». Nous croyons que ce principe est une des bases de notre droit public, et nous ferons tout contre toutes les sectes, gouvernementales ou non, pour le faire respecter. La séparation de l'Église et de l'État est une application de la liberté de conscience qui exige que la politique ne s'occupe pas de la religion, et que la religion ne s'occupe pas de la politique. Pour cette cause, nous aurions voté la séparation et nous espérons que cette loi sera appliquée, sans brutalité, mais aussi sans faiblesse.

Quant aux procédés d'administration qui consistent à noter un fonctionnaire, non pas d'après sa valeur professionnelle, mais d'après le fait qu'il va ou non à la messe, nous les répudions complètement comme indignes d'un peuple libre.

7° Suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

8° Suppression des 13 jours et des 28 jours.

9° Organisation d'un système général d'assurances d'Etat contre tous les risques qui menaçent l'homme et la propriété (maladies, accidents, invalidité, vieillesse, chômage — incendie, gelées, grêle, mortalité du bétail, etc.)

Seules les ressources que pourrait tirer la nation des grands monopoles d'État, permettraient le fonctionnement de cette grande institution (monopole de l'exploitation des chemins de fer, des transports par terre et par eau, de l'alcool, des grandes exploitations houillères, des industries métallurgiques et textiles, du raffinage des sucres, des pétroles, etc.).

10° Sans porter atteinte au reboisement, restitution aux communes du droit de pacage qui leur a été enlevé par l'administration des forêts.

11° Droit de syndicat pour tous les fonctionnaires de l'État, qui leur permettra d'améliorer leur situation au point de vue du traitement, des pensions, du régime de l'avancement et d'établir leur liberté vis-à-vis de l'administration, qui, trop souvent, a la prétention de se servir d'eux comme de simples agents électoraux. Les petits fonctionnaires sont tout particulièrement intéressants (professeurs et répétiteurs de collège, instituteurs et institrices, agents et sous-agents des postes, fonctionnaires des contributions indirectes, douaniers, forestiers, cantonniers, gendarmes.)

Suppression d'un très grand nombre de fonctionnaires inutiles et réduction des gros traitements.

12° Organisation dans le Briançonnais de syndicats ouvriers, permettant de mettre fin à l'exploitation honteuse du travail par le capital.

13° Journée de huit heures.

14° Minimum de salaires.

15° Repos hebdomadaire pour tous les salariés.

16° Travaux d'endiguement et de soutènement que devrait accomplir le génie militaire pour empêcher les ravages des torrents et des avalanches.

II

Suppression du régime capitaliste et son remplacement par le régime socialiste.

Notre socialisme réside essentiellement dans cette formule : le producteur doit être propriétaire de son moyen de production.

Comment appliquer ce principe?

Il importe de faire des distinctions :

1° Grande industrie et grand commerce.

L'État devrait, par le moyen du rachat, établir la nationalisation de toutes les usines fabriques, grands magasins, grands moyens de transport, banques, etc.

Il exploiterait lui-même certaines de ces entreprises particulièrement concentrées actuellement. Il concéderait aux fédérations syndicales d'ouvriers d'une même profession, l'exploitation d'autres entreprises qui ont moins subi la loi de la concentration industrielle et commerciale. (Voir dans ma brochure-programme l'explication de cette doctrine.)

2° Grande propriété foncière.

Il s'agit de celle détenue par les grands propriétaires fonciers qui ne travaillent pas eux-mêmes leur sol, mais le font travailler par des ouvriers agricoles, des fermiers ou des métayers dont ils exploitent le travail en vendant des récoltes qu'ils n'ont pas produites, ou en touchant des fermages.

La même solution s'impose pour cette propriété que pour le grand commerce et la grande industrie.

3° Petite propriété paysanne.

C'est celle dans laquelle le propriétaire du sol travaille seul sa terre, sans salariés ; c'est le cas du Briançonnais.

Le socialisme veut protéger cette petite propriété paysanne parce que précisément ici le producteur (le cultivateur) est propriétaire de son moyen de production (la terre, les outils) et du produit (la récolte).

Paysans, apprenez que vous n'avez pas de pire ennemi de votre propriété que le régime capitaliste. Il s'acharne pour vous arracher votre propriété par l'usure et l'hypothèque. Le socialisme veut empêcher cette exploitation éhontée du petit paysan, et par là consolider sa propriété, en supprimant l'usure et en modifiant le régime hypothécaire français.

Mais, paysans, si vous êtes propriétaires de votre moyen de production, vous ne lui faites pas produire tout ce qu'il devrait donner.

L'association seule peut vous sauver.

Notre pays a de beaux pâturages. Formez des sociétés coopératives laitières pour la vente du lait, la fabrication du beurre et du fromage.

Ne vous laissez pas exploiter par les entreprises capitalistes laitières du Briançonnais : produisez vous-mêmes et vous partagerez les bénéfices.

Imitez l'exemple des paysans danois, de ceux de Sibérie à l'étranger ; de ceux des Charentes, du Jura, de l'Aisne, du Nord et de la Bretagne en France.

Vous trouverez les capitaux dans le crédit agricole. L'État français tient à la disposition des paysans de France, une somme de soixante millions qu'il doit avancer aux banques agricoles qui en font la demande, d'après la loi du 17 novembre 1897 sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, et celles du 31 mars 1899, article 1er, et du 25 décembre 1900, relatives aux caisses régionales. (Voir dans ma brochure-programme l'explication et le fonctionnement de ces lois.)

Paysans briançonnais, seule l'industrie laitière organisée d'après le système de l'association, peut améliorer votre situation économique et vous sortir de la misère. Pour faciliter les débouchés, la ligne de chemin de fer de Gap à Briançon devrait être prolongée jusqu'en Italie, et le tramway de Grenoble à Bourg-d'Oisans jusqu'à Briançon.

Bon nombre de tramways électriques pourraient être installés dans notre pays, grâce aux chutes d'eau qui fourniraient à bon compte l'électricité.

Nous pensons que des traités de commerce devraient être passés avec l'Italie pour faciliter les transactions commerciales entre les deux pays.

4° Socialisme municipal.

Nous désirons, comme en Angleterre et en Allemagne, et aussi dans certaines parties de la France, l'exploitation par les communes, d'un grand nombre de services actuellement détenus par des capitalistes (lumière électrique, transports, etc...).

5° Petit commerce et petite industrie.

Le petit commerçant et l'artisan étant propriétaires de leur moyen de production, doivent, par le socialisme, être consolidés dans cette petite propriété.

Nous les débarrasserons de la concurrence terrible de la grande industrie et des grands magasins.

6° Socialisme et Patrie.

L'idée de patrie a été détournée de son véritable sens jusqu'ici par les capitalistes, pour organiser l'exploitation internationale des travailleurs.

La patrie appartient au peuple qui a fait 1789, 1830, 1848 ; c'est lui qui en 1870-71, a défendu la France contre la bourgeoisie napoléonienne ; c'est lui qui défendra toujours nos libertés, notre indépendance et notre propriété, si, poussée par un gouvernement sanguinaire, une nation voisine voulait nous les ravir.

Mais tous les peuples, dans tous les pays, s'organisent pour lutter contre la guerre, et détruire ce terrible fléau. Les guerres coloniales sont les seules causes actuelles des guerres entre nations. L'histoire le prouve et les guerres coloniales sont des guerres capitalistes. Nous les empêcherons de toutes nos forces.

Luttons pour l'indépendance absolue de toutes les patries, dans les États-Unis d'Europe. Pour cela, luttons contre les causes de la guerre, le régime capitaliste. (Voir ma brochure-programme sur cette grave question.)

Briançonnais, je fais appel à vous.

Vous comprendrez que seul un homme ayant étudié profondément la science sociale peut remplir efficacement le rôle de législateur et soutenir à la tribune de la Chambre vos revendications.

Cet homme doit être un enfant du pays, un des vôtres, connaissant vos besoins et vos souffrances.

Sortez enfin de l'état de torpeur politique et économique dans lequel vous vivez depuis plus de trente ans, et, dans un élan puissant, renversez la réaction capitaliste qui pèse sur vous, pour faire triompher le seul parti qui puisse vous représenter à la Chambre, vous, pauvres paysans et ouvriers, le parti socialiste dont j'ai l'honneur d'être, au milieu de vous, le porte-drapeau.

Vive le parti international des travailleurs !
Vive la République sociale !
Vive le Briançonnais socialiste !

Émile MERLE,
Docteur ès-sciences politiques et économiques,
Avocat à la Cour d'appel de Grenoble,
Candidat répubicain socialiste.

Circonscription d'EMBRUN

M. BONNIARD

Elu au 1er tour de scrutin. — 3.242 voix.

Mes chers Compatriotes,

Je viens solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

A plusieurs reprises, j'ai refusé de me rendre aux instances amicales et réitérées d'un

grand nombre d'entre vous et si, dernièrement encore, j'hésitais à accéder à vos désirs, c'est que je ne me dissimulais ni les difficultés, ni les responsabilités du mandat à remplir.

J'estime cependant qu'à l'heure actuelle, et alors que de nouveaux et pressants appels sont faits à mon dévouement, il est de mon devoir d'accepter ce poste d'honneur pour défendre, avec toute l'énergie dont je suis capable, les intérêts de notre chère France et, en même temps, les vôtres.

Entré dans la vie politique il y a vingt ans, comme conseiller général républicain du canton d'Embrun, j'ai le sentiment d'avoir, dans l'assemblée départementale, rempli mon mandat en toute conscience, de m'être occupé activement de toutes les affaires intéressant mon canton, des situations particulières sur lesquelles chacun de vous a pu appeler mon attention.

Sans fausse modestie, je suis fier de constater qu'à chaque élection nouvelle, les électeurs du canton d'Embrun m'ont renouvelé mon mandat à une très imposante majorité.

Si vous me faites l'honneur de me choisir comme votre Député, je vous donne l'assurance formelle que j'apporterai à la défense des intérêts de l'arrondissement le même zèle et le même dévouement que j'ai mis à soutenir ceux du canton d'Embrun.

Au point de vue politique, j'ai toujours loyalement et franchement défendu et soutenu le régime républicain, et — fidèle à mon passé — je resterai sans cesse attaché à la politique d'union, de travail et de progrès dans la République, mais dans une République vraiment digne de ce nom, c'est-à-dire tolérante, prête à réaliser toutes les améliorations sociales, opposée aux doctrines, aux théories collectivistes et révolutionnaires, et respectueuse enfin des droits et des libertés de chaque citoyen ;

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat a produit dans le pays une grosse émotion. Elle demanderait, dans l'intérêt de tous et la paix des consciences, à être appliquée sans vexation d'aucune sorte, et, si des modifications pouvaient y être apportées, j'insisterais pour qu'elles soient inspirées par le plus sage esprit d'entente, de conciliation, de justice et de liberté.

C'est d'ailleurs dans le calme des esprits et dans l'oubli de nos dissensions qu'on pourra se préoccuper des réformes devenues utiles et indispensables, et les discuter posément pour les réaliser !

Tous mes efforts tendront à l'amélioration du sort des déshérités de la fortune, des travailleurs des villes et des champs, et j'apporterai pour cela mon concours le plus absolu aux réformes attendues depuis trop longtemps :

Suppression ou, tout au moins, dégrèvement de l'impôt foncier qui pèse si lourdement et d'une façon si injuste, si peu équitable, sur nos populations pauvres des Alpes, et son remplacement par un impôt sur le revenu qui, après avoir été soigneusement élaboré et étudié, ne sera pas basé sur une taxation arbitraire et ne donnera pas lieu à des recherches indiscrètes et vexatoires qui troubleraient le foyer de chaque citoyen ;

Création de retraites assurant aux ouvriers et aux travailleurs agricoles une vieillesse paisible à l'abri du besoin ;

Protection et encouragements à l'agriculture et au commerce ;

Développement des syndicats agricoles et des sociétés mutuelles ;

Construction de nouvelles routes, digues et canaux ;

Exécution, dans le plus bref délai possible, des lignes de chemins de fer intéressant les cantons de Chorges et d'Orcières, et établissement de la voie ferrée qui doit relier par la Durance le réseau français au réseau italien ;

Augmentation des effectifs des garnisons d'Embrun et de Montdauphin ;

Diminution des frais de justice ;

Décentralisation administrative et accroissement des franchises locales.

Egalement les questions forestières seront l'objet de ma sollicitude : extension des pâturages, réforme du code forestier, application toujours plus bienveillante de la loi sur le reboisement, etc.

Pour accomplir ces réformes, notre budget déjà très lourd ne pourra pas supporter de charges nouvelles; il faudra donc, à tout prix, réaliser des économies larges et sincères parmi lesquelles je classerai la suppression totale des fonctions inutiles et la diminution des gros traitements. Pour cela, je me joindrai aux députés qui voudront apporter tous leurs soins à la discussion de budgets bien étudiés et votés en temps normal.

Partisan d'une paix durable et de la continuation des bons rapports que nous entretenons avec toutes les puissances, je demanderai que les forces de nos armées de terre et de mer soient maintenues dans un état qui nous assure le respect dû à une grande nation comme la nôtre.

Je réprouverai et repousserai toutes les vaines théories d'antimilitarisme, destructives du noble et beau sentiment de patriotisme et qui ne nous amèneraient que désorganisation et ruine.

Loin de nous les divisions et l'esprit de secte !

C'est par l'union de tous les citoyens français sous le drapeau aimé et incontesté de la République que nous arriverons à assurer pour toujours la force de notre pays et la vraie sécurité de notre sol !

Vive la République !

V. BONNIARD,

Conseiller général.

Circonscription de GAP

M. EUZIÈRE

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.677 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les républicains de l'arrondissement de Gap appartenant à toutes les nuances du bloc de gauche m'ont fait encore une fois l'honneur de me désigner pour porter le drapeau de la démocratie aux élections du 6 mai prochain.

Fort d'un passé sanctionné par des luttes quatre fois victorieuses, j'ai accepté la noble mission de représenter dans la bataille électorale les amis fidèles, les républicains dévoués qui sauront assurer un nouveau triomphe à notre cause.

Citoyens,

Mes votes à la Chambre vous ont indiqué la ligne politique sincèrement démocratique que j'ai invariablement suivie.

Je suis certain de ne pas être démenti en affirmant que j'ai tenu les engagements que j'avais contractés en m'associant à la réalisation des réformes fécondes accomplies par les assemblées auxquelles je suis fier d'avoir appartenu.

Pour ne prendre que quelques-unes des lois de la période récente, j'ai voté :

La liberté d'association ;

La réduction du service militaire à deux ans ;

La réduction des 28 et des 13 jours;

L'assistance aux vieillards et aux infirmes;

L'institution du crédit et des warrants agricoles;

La liberté des bouilleurs de cru;

La réduction des droits sur les sucres;

Les lois de protection et de dégrèvement agricoles et toutes les mesures dans l'intérêt de la démocratie rurale.

J'ai voté la loi de séparation des Églises et de l'Etat, loi tolérante et libérale, consacrant, d'une manière absolue, la liberté de conscience et des cultes, et dont nos adversaires, par des excitations mensongères, cherchent en vain à dénaturer l'esprit et la portée pour tromper des populations que la réflexion et la raison ramèneront à la juste appréciation de la vérité. Ces populations reconnaîtront bientôt, nous en sommes certains, que la loi assure aux croyants les moyens les plus larges d'exercer le culte qui leur est cher. Par son action libératrice, cette loi permettra à vos représentants, délivrés de préoccupations trop exclusives, de se consacrer à l'étude des lois économiques et sociales attendues impatiemment par le pays.

C'est ainsi que vos futurs élus devront s'appliquer à donner enfin aux travailleurs des villes et des champs, à tous les déshérités, petits propriétaires, petits fermiers, métayers, cette loi bienfaisante et humaine des retraites ouvrières que la Chambre a votée et dont le Sénat est saisi.

Les réformes fiscales seront mises à l'ordre du jour et, par l'impôt progressif sur le revenu, les petits seront exonérés de la charge écrasante qu'ils supportent injustement. Les cultivateurs, la démocratie rurale, qui constituent la presque totalité du département des Hautes-Alpes en bénéficieront tout spécialement par un dégrèvement de l'impôt foncier iniquement réparti par la législation actuelle.

Les lois d'enseignement devront être complétées pour donner aux enfants, aux jeunes gens les moyens de profiter des bienfaits de l'instruction suivant leurs capacités, sous la direction de l'État.

Protection et encouragements doivent être accordés aux travailleurs, principaux artisans de la prospérité nationale.

Des événements récents imposent, plus que jamais, la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Partisan d'une politique au grand jour, je voterai la suppression du scrutin secret pour les mandataires du peuple; la responsabilité de l'élu doit être entière devant l'électeur.

L'exécution des travaux d'intérêt général, canaux, routes, chemins de fer seront l'objet de ma sollicitude. Qu'il me soit permis de m'applaudir d'avoir contribué pour ma bonne part, de concert avec les représentants du département, à la réalisation du chemin de fer de la Mure à Gap dont la loi de déclaration d'utilité publique vient enfin d'être votée par le Parlement.

Républicains,

Je veux la République nettement réformiste et laïque, passionnément conservatrice de la paix, mais de la paix avec dignité, me souvenant que, au moment où l'Europe monarchiste se ruait sur la Révolution, le nom de patriote était synonyme de républicain, n'oubliant pas que l'amoindrissement de la France serait une diminution du patrimoine intellectuel et social de l'humanité.

Je veux l'organisation de l'arbitrage international.

Citoyens,

La lutte est engagée entre la réaction cléricale et la République nettement démocratique. Toute équivoque est impossible.

Vous avez à vous prononcer entre le candidat des *Croix* qui voudrait barrer la route aux réformes populaires et le candidat du progrès, de la justice et de la solidarité.

Votre choix ne saurait être douteux.

Vous saurez déjouer les perfidies, les mensonges par votre union et votre discipline invincibles.

Citoyens,

Le 6 mai vous infligerez à l'ennemi, qui tente un assaut désespéré contre la République démocratique et sociale, une défaite irrémédiable et définitive.

Vive la République démocratique et sociale !

F. EUZIÈRE,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Député,
Président du Conseil général des Hautes-Alpes.

ALPES-MARITIMES

1re Circonscription de GRASSE

M. OSSOLA

Élu au 2e tour de scrutin. — 4.718 voix.

Mes chers concitoyens,

Serviteur de la démocratie depuis trente ans, encouragé par les 3.000 suffrages qui me furent spontanément donnés en 1902, et pour obéir au peuple qui veut un candidat démocrate capable de tous les dévouements, choisi par lui et non imposé, j'ai l'honneur de vous demander vos suffrages pour être élu votre député le 6 mai prochain.

Mais, avant tout, pour dissiper toute équivoque, pour chasser de ce pays la mauvaise politique des personnalités qui divise, et la remplacer par la bonne politique des principes qui unit, et, enfin, pour qu'il n'y ait jamais d'erreur entre nous, je vous propose le programme de défense et d'action républicaine et laïque du bloc de gauche au Parlement, programme illimité comme le progrès humain, inauguré par le ministère Waldeck-Rousseau et continué par les ministères Combes, Rouvier et Sarrien.

Ensuite, n'oublions jamais que c'est à ce programme que nous devons l'union de tous les républicains qui a formé le bloc républicain des gauches, qui nous a donné la stabilité ministérielle et assuré le triomphe de la belle élection républicaine de M. Fallières à la présidence de la République.

De plus, à ce programme j'ajouterai quelques projets personnels que je soutiens depuis longtemps et que, seul, un mandat législatif me permettra de faire aboutir.

Les voici :

Protection de l'agriculture. — Par un impôt sur toutes les huiles et fleurs de provenances étrangères. Par la construction de canaux d'irrigation. Par l'augmentation et l'amélioration de nos réseaux de routes, de tramways et de chemins de fer. Par la création de sociétés coopératives, pour sauvegarder les intérêts de tous les producteurs et de banques de crédit agricole, pour mettre à la disposition des agriculteurs et à très bon marché, l'argent nécessaire à leurs cultures. Par le payement rapide des indemnités en cas de fléaux. Par le remboursement aux agriculteurs de toutes leurs avances faites à la terre et perdues par suite de manque de récoltes. Ce remboursement mettrait, sur le même pied d'égalité, l'ouvrier des champs et l'ouvrier des villes, auquel — en cas de chômage — des indemnités sont souvent allouées par les municipalités et les pouvoirs publics. Par la diminution ou la suppression des charges fiscales. Par l'exploitation des monopoles par l'État, le département et la com-

mune. Enfin, par tous autres moyens susceptibles de retenir l'ouvrier des champs à la terre.

Pour Grasse. Transfert de la gare du P.-L.-M. en ville, soit entre le Grand-Hôtel et la place Martelly, soit au-dessous du Cours, à l'ouest.

Pour le canton de Saint-Vallier. Construction d'un canal d'eau potable, prise à la Siagne et pouvant en donner à toutes les communes.

Pour le canton de Saint-Auban. Percement d'un tunnel sous le col de la Faye, pour relier Saint-Vallier au vallon de Nans avec raccordement à la route de Canaux-Thorenc, afin d'économiser 8 kilomètres de route.

Pour toutes les communes de la rive droite du Var. Endiguement complet du fleuve.

Enseignement national de la gymnastique et du tir, pour faciliter le service militaire de deux ans.

Impôt progressif sur le revenu et suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres.

Interdiction au député du vote au scrutin secret et de celui par procuration.

Rétablissement des hospices pour les enfants naturels (dits : les Tours).

Sollicitude constante envers les pauvres, les humbles et les malheureux.

Assistance aux infirmes, aux vieillards, aux incurables, aux veuves et aux orphelins.

Enfin, unissons-nous tous pour travailler à l'avènement d'une société meilleure, n'ayant d'autre maître que le peuple, d'autre foi que celle de la raison humaine, d'autre but que celui de la justice pour tous.

Et maintenant à vous, mes chers concitoyens, de sceller cette union par une vraie manifestation républicaine que vous ferez sur mon nom, en m'accordant la grande majorité de vos suffrages.

Vous donnerez ainsi à votre élu l'unique force pour réaliser et défendre ***notre idéal humanitaire, patriotique et républicain.***

Citoyens,

Tous aux urnes, pas d'abstentions !
Vive la 1re circonscription de Grasse !
Vive la France !
Vive la République démocratique !

César OSSOLA,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Parfumeur-chimiste,
Ancien adjoint de la ville de Grasse,
Conseiller général du canton
de Saint-Vallier-de-Thiey,
Candidat radical démocrate.

2e Circonscription de GRASSE

M. François ARAGO

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.816 voix.

Mes chers concitoyens,

Le 1er mars 1903 vous m'avez fait l'insigne honneur de me choisir, par plus de 4.600 voix, pour votre représentant à la Chambre des Députés.

Le mandat dont vous m'avez investi est près d'expirer : je viens de nouveau solliciter vos libres suffrages.

Ai-je besoin de constater que je n'ai manqué à aucun de mes engagements? Non; — mais je veux préciser le principe auquel je suis demeuré inébranlablement fidèle. Ce qui m'a guidé, ce qui a déterminé et mes actes et mes votes, c'est le véritable esprit républicain, — épris de liberté, de justice sociale, cherchant ce qui rapproche, écartant ce qui divise, opposant à la politique stérile de suspicion et d'excommunication, une politique féconde de tolérance et d'union, poursuivant avec méthode, avec fermeté, le développement des institutions démocratiques.

L'application de la loi sur la séparation des Églises et de l'État a donné lieu, sur plusieurs points du territoire, à des scènes douloureuses dont il importe, dans l'intérêt supérieur du pays, de prévenir le retour. Tous ceux, d'ailleurs, qui ont voté la loi sans arrière-pensée sectaire s'associeront à toutes mesures propres à assurer la pleine liberté des cultes et la paix religieuse.

La politique pure devra tenir moins de place dans les préoccupations de la Chambre prochaine. Les réformes sociales n'apparaissent-elles pas chaque jour comme une obligation plus impérieuse?

La loi sur l'assistance des vieillards et des infirmes a été votée; le projet de loi tendant à l'établissement des retraites ouvrières et agricoles a été adopté : ce sera l'œuvre glorieuse de la Chambre prochaine d'apporter à ce grave problème la solution définitive.

Assurances contre la maladie et le chômage; création des conseils du travail et des tribunaux d'arbitrage et de conciliation, autant de questions à résoudre pour introduire plus d'équité et plus de sécurité dans les relations du capital et du travail.

Mais des problèmes aussi complexes ne peuvent être abordés utilement que si le calme et la confiance sont revenus dans les esprits, que de tristes fauteurs de haines sociales cherchent à surprendre et à exploiter.

C'est alors seulement qu'il sera possible aussi d'entreprendre la réforme financière destinée à rendre l'impôt vraiment proportionnel aux facultés de chacun, mais en repoussant toute inquisition dans les affaires privées des citoyens.

La nation se prononcera le 6 mai. — Par l'organe de ses élus, elle dira :

Lutte contre l'internationalisme;

Résistance à la démagogie collectiviste;

Garantie de la propriété individuelle, placée au-dessus de toute atteinte;

Flétrissure des abominables pratiques de délation;

Respect de toutes les libertés : liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté du travail.

Elle proclamera, avec le culte de la Patrie, l'attachement de tous les bons Français à

notre armée et à notre marine, maintenues bien haut au-dessus des querelles des partis;

A l'extérieur, paix avec dignité, — fidélité à nos alliances.

Si je suis convaincu d'avoir exprimé par mes votes les sentiments politiques de la grande majorité des électeurs de la circonscription, j'ai conscience aussi d'avoir utilement défendu les intérêts locaux.

Je n'ai pas ici à énumérer les nombreuses affaires qui, à des titres divers, ont été l'objet de mes préoccupations et de mes démarches. Chacun de vous les connaît, qu'il soit horticulteur, ouvrier, marin, commerçant, industriel. Il me suffira de rappeler que j'ai mis le même empressement et la même insistance aussi bien à hâter les travaux d'enquête pour le classement d'un chemin vicinal que pour la réalisation des grands projets qui contribueront à la prospérité de la circonscription.

Électeurs,

Je fais appel à votre clair bon sens!

Vous reconnaîtrez vos vrais amis. Vous distinguerez sans peine qui est venu à vous, loyalement, pour vous servir et non pour se servir de vous, pour vous dire la vérité, non pour vous flatter, celui qui ne redoute pas la lumière, et dont le passé sans reproche doit constituer à vos yeux la plus sûre des garanties.

J'attends votre verdict avec confiance.

Vive la République!

François ARAGO,
Ministre plénipotentiaire,
Officier de la Légion d'honneur,
Député sortant.

1re Circonscription de NICE

M. RAIBERTI

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.545 voix.

A mes électeurs,
A mes amis,

Je viens à vous, fier de l'œuvre accomplie, et je remets entre vos mains le mandat que vous m'avez confié.

Élu sur un programme d'union, je ne peux avoir la prétention d'avoir représenté la pensée de chacun de ceux qui m'avaient élu.

Mais tous, quelle que fût leur opinion personnelle, aimaient d'un égal amour ce pays et voulaient d'une égale volonté la liberté, le progrès, la justice, l'honneur et la grandeur de la Patrie.

Je les ai donc représentés, puisqu'en chaque occasion, je me suis dirigé par les raisons de décider qui les auraient dirigés eux-mêmes.

Respectueux de toutes les opinions, je demande à ceux qui ne penseraient pas comme moi de respecter l'indépendance de la mienne.

L'exercice du plus haut mandat que puisse confier la démocratie ne peut comporter, à un degré si minime qu'il soit, l'abdication de la liberté de penser de celui qui l'exerce.

Mais j'affirme qu'il n'y a pas une conscience, libre et sincère, qui ne puisse se reconnaître dans la mienne.

J'ai l'orgueil d'avoir été, pour cette ville qui m'avait donné mandat de penser et de parler en son nom, une conscience droite, éclairée et fière et d'avoir dans la pleine indépendance de mes paroles et de mes actes nettement interprété son amour du progrès, sa soif de liberté et de justice, son culte ardent et filial de la Patrie.

Dans quelques semaines vous allez me juger.

J'attends avec tranquillité votre verdict, car ce verdict vous allez le porter moins sur moi que sur vous-mêmes.

Je vais mettre ces quelques semaines à profit pour vous réunir dans vos quartiers respectifs.

Je place ces réunions sous la sauvegarde des bons citoyens. Je leur demande d'y faire respecter la liberté de réunion et de parole.

Nous y discuterons ensemble les problèmes du présent et de l'avenir et les grands intérêts du pays.

Vous verrez qu'aucune réforme ne me paraît trop hardie pourvu qu'elle respecte les droits sacrés de l'individu et qu'elle soit l'œuvre de la méthode et du temps nécessaire à toute évolution.

Si dans toutes les circonscriptions la discussion est aussi loyale et sincère qu'elle le sera, je l'espère, ici, j'ai foi que l'Assemblée qui sortira de la prochaine consultation électorale ne sera pas inférieure aux grandes responsabilités qui pèseront sur elle et qu'elle sera digne de ce pays.

RAIBERTI.

2e Circonscription de NICE

M. POULLAN

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.684 voix.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez confié depuis huit ans le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés.

Ce mandat, j'ai conscience de l'avoir fidèlement rempli.

Je vous avais promis, en effet, de rester attaché à une politique résolument républicaine, libérale et tolérante, aussi éloignée de la réaction que de la révolution, mais nettement orientée vers les réformes sérieuses, inspirées par l'esprit de justice et de fraternité sociale.

Je vous livre tous mes votes : ils vous diront que j'ai été fidèle à cette politique.

Deux réformes importantes ont été soumises au Parlement pendant la législature qui vient de s'écouler : la loi militaire et la séparation des Églises et de l'État.

J'ai voté la réduction du service militaire à deux ans, parce qu'il m'a été démontré que

cette réduction, tout en constituant un sérieux allégement aux charges des familles, ne pouvait compromettre les intérêts de la défense nationale.

Je n'ai pas cru devoir voter la séparation des Églises et de l'État, parce que cette réforme m'a paru inopportune et dangereuse et qu'elle était contraire aux engagements que j'avais contractés devant le corps électoral.

La loi est aujourd'hui votée, nous ne pouvons que nous incliner; mais la République se doit à elle-même de l'appliquer dans le sens le plus libéral; mes votes tendront à assurer cette interprétation de la réforme.

J'ai voté, d'autre part, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, ainsi que la loi sur les retraites ouvrières, avec application de ses bénéfices aux ouvriers agricoles.

Au point de vue de nos intérêts départementaux, les questions qui s'imposaient plus particulièrement à notre sollicitude étaient : le chemin de fer Nice-Coni, le programme des tramways et les divers projets intéressant le développement de nos belles villes du littoral.

Vous m'avez vu à l'œuvre et vous savez avec quel dévouement j'ai suivi toutes ces affaires qui, définitivement solutionnées aujourd'hui, seront pour notre cher pays une source nouvelle de prospérité.

Vous savez également avec quel zèle j'ai défendu vos intérêts particuliers, restant fidèle à ce principe, qui a été la règle de ma vie : faire le plus de bien possible et ne jamais porter préjudice à personne.

Enfin, connaissant les souffrances de nos campagnes, le dur labeur quotidien de nos agriculteurs, je me suis associé à toutes les mesures législatives susceptibles d'améliorer cette situation et je crois avoir pu, par ma collaboration assidue aux travaux de la grande Commission de l'agriculture et de la Commissien de revision du régime forestier, obtenir des résultats dont nos populations agricoles ressentiront bientôt les effets bienfaisants.

Chers concitoyens,

C'est à vous qu'il appartient aujourd'hui de dire si dans l'exercice de mon mandat j'ai rempli tout mon devoir.

J'attends vos suffrages avec confiance.
Vive la 2e circonscription de Nice!
Vive la France!
Vive la République!

Félix POULLAN,
Député sortant.

Circonscription de PUGET-THÉNIERS

M. DONADÉI

Elu au 1er tour de scrutin. — 3.598 voix.

Mes chers Concitoyens,

Cédant aux pressantes et affectueuses instances dont j'ai été l'objet, je pose ma candidature aux prochaines élections législatives et je sollicite l'honneur de devenir votre représentant à la Chambre des Députés.

Je n'obéis, en cela, à aucune idée d'ambition personnelle. Les amis qui ont fait appel à mon concours ont pensé, et je partage leur sentiment, qu'il était de la dignité des électeurs de l'arrondissement de Puget-Théniers d'être enfin représentés au Parlement par un enfant du peuple et par un républicain sincère.

C'est à ce double titre que je me présente à vos suffrages.

Le programme que je soumets à votre appréciation s'inspire, avant tout, d'une loyauté absolue au point de vue politique. Il n'est autre à ce point de vue que le programme du parti républicain dans les rangs duquel, si vous me faites confiance le 6 mai, je me ferai un devoir et un honneur de siéger.

Il s'inspirera également d'un dévouement absolu et sans borne aux intérêts de notre cher arrondissement.

Si le député sortant s'est presque toujours montré, par ses votes et son attitude, l'adversaire de la véritable doctrine républicaine, l'ennemi de nos institutions démocratiques, je m'en ferai, moi, — et c'est une déclaration très franche en même temps que très catégorique que je vous apporte à ce sujet, — le défenseur énergique, le soutien dévoué. Je pourrai ainsi d'autant mieux remplir l'engagement formel que je prends aujourd'hui de vous faire donner toutes les satisfactions que vous êtes en droit d'attendre de la bienveillante sollicitude du Gouvernement de la République.

Je professe pour l'armée le plus grand respect. Placée au poste d'honneur, à l'extrême frontière, l'armée doit rester, pour nous, plus que pour tous autres, la grande école d'énergie, de sacrifice et de dévouement.

J'approuve, sans restrictions, la loi de deux ans, qui consacre l'égalité de tous les enfants de la France devant l'impôt du sang. Je l'aurais votée sans hésitation, comme je voterai toutes les réformes (réduction des 28 jours, suppression des 13 jours), qui, sans compromettre la sécurité nationale, pourraient alléger la charge, si lourde pour vous, du devoir militaire.

Au point de vue économique et fiscal, je voudrais qu'on complétât la réforme des droits de succession contre laquelle a voté M. Bischoffsheim et qui, par l'introduction du principe de progressivité, en demandant davantage aux plus gros héritages, a permis de dégrever les petits et de faire disparaître l'injustice criante qui consistait à prélever des droits de succession même sur les dettes.

Ce résultat pourrait être obtenu par une réforme analogue qui s'impose pour les droits de transmission de la propriété, afin de faciliter aux cultivateurs l'acquisition de la terre et de favoriser la conservation du patrimoine familial.

Je suis partisan aussi de la réforme du système actuel de l'impôt par la suppression des prestations, qui sont un vestige de l'ancien régime ; de l'impôt personnel ; de l'impôt unique des portes et fenêtres ; de l'impôt foncier qui grève si lourdement vos petites propriétés, et, enfin, de l'impôt des patentes qui, pour les humbles boutiquiers et les petits commerçants de la montagne, frappe, non pas le revenu, le bénéfice, mais la volonté seule de travailler.

Je demanderai le remplacement de ces impôts par un impôt unique, global et progresssif sur le revenu, mais sans arbitraire, ni inquisition vexatoire.

La nouvelle législature devra également faire aboutir au plus tôt la loi sur les retraites ouvrières, mais en l'étendant aux petits cultivateurs, aux petits propriétaires, à tous les ouvriers des champs, de façon à mettre tous les propriétaires sans exception à l'abri des privations et des misères qui attendent leurs vieux jours.

A ce programme j'ajoute que je réclamerai :

La diffusion de l'enseignement agricole pour permettre à nos cultivateurs d'apprendre les moyens d'augmenter la fertilité du sol et d'assurer un meilleur rendement des récoltes ;

La multiplication des banques de crédit agricole, permettant à nos paysans de se procurer, à un faible intérêt, les fonds nécessaires à toutes les améliorations de leurs propriétés ;

La diminution des frais de justice ;

La plus stricte économie dans nos finances;

La réduction des gros traitements;

La simplification des rouages administratifs et la décentralisation administrative;

Enfin, l'assistance sous toutes ses formes des petits, des humbles, des déshérités, notamment des familles pauvres chargées d'enfants.

Une des obligations du futur député de votre circonscription sera aussi de demander la réorganisation du service forestier, en obtenant que les communes ne soient plus soumises à un régime qui constitue une véritable tutelle. Il devra s'associer aussi à toutes les mesures qui auront pour objet la protection, sous toutes ses formes, de l'agriculture.

Par l'appui que votre futur député doit trouver auprès du Gouvernement, auquel il apportera son concours dévoué, mais toujours indépendant, il sera en droit de demander l'achèvement aussi rapide que possible du chemin de fer reliant Puget-Théniers à Digne.

Par la sympathie et les concours que je serai certain de rencontrer auprès des sénateurs du département, auprès de mes collègues du Conseil général, vous pourrez espérer la réalisation de tous les projets qui intéressent nos montagnes et notamment la création des réseaux de tramways et de toutes les autres routes, ainsi que la réalisation de tous les projets d'intérêts locaux qui auront pour résultat de vous donner un peu plus de bien-être et de prospérité.

Je tiens à terminer par une déclaration personnelle. On m'accuse d'être un sectaire. C'est un mensonge ajouté à tant d'autres. Vous me connaissez trop pour que vous vous arrêtiez à une calomnie aussi ridicule. Je serai, au contraire, partout et toujours, le premier à demander que la République, qui par définition et par essence est un régime de liberté, respecte la liberté absolue et les droits de toutes vos consciences. Il ne dépendra pas de moi que la loi de séparation des Églises et de l'État ne soit appliquée avec le plus grand libéralisme et la plus large tolérance.

Ce programme est celui que j'ai développé au cours de mes visites dans les communes de notre cher arrondissement. Ainsi que j'ai été heureux de le constater, il a rencontré partout votre adhésion. Il s'inspire des seuls principes qui permettront de rendre quelques services à la démocratie rurale. Vous pouvez être certains que j'apporterai à le défendre tout ce que j'ai de force, d'énergie, de volonté et de dévouement.

Mes chers Concitoyens,

Vous m'avez vu à l'œuvre. Vous me connaissez. Si vous m'honorez de votre confiance, c'est un des vôtres, un homme de votre race, issu de votre vieux sol, un homme sorti comme vous des rangs du peuple, un homme qui parle votre langue, qui connaît vos besoins et vos aspirations, qui partagera vos peines comme il s'associera à vos espoirs, c'est un enfant du pays que vous enverrez à la Chambre pour vous représenter et y défendre les droits et les intérêts de ses concitoyens.

Vive la République!
Vive l'arrondissement de Puget-Théniers!

Alfred DONADÉI,
Avocat,
Docteur en droit, conseiller général.

ARDÈCHE

Circonscription de LARGENTIÈRE

M. DUCLAUX-MONTEIL

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.114 voix.

Mes chers Compatriotes,

Le 27 avril 1902, au nombre de 12.228, vous avez bien voulu approuver et me donner le mandat de défendre le programme que voici :

Depuis trop longtemps, je proclame mon désir de voir triompher dans l'arrondissement de Largentière cette République vraiment française que tous les bons citoyens appellent, pour qu'il me semble nécessaire de le redire encore.

La liberté d'enseignement à tous les degrés; la liberté d'association égale pour tous; la liberté religieuse accordant satisfaction entière aux croyants de tous les cultes; le respect de l'armée; la propriété individuelle maintenue hors de toute atteinte; le travail libre ; une administration plus économe et mieux ordonnée des deniers publics; les fonctionnaires laissés absolument libres et astreints seulement aux obligations de leur charge ; l'agriculture et l'industrie protégées et encouragées; la recherche incessante, mais sage, de tout ce qui peut rendre meilleure la condition de l'être humain; la répartition la plus équitable des impôts ; la simplification de tous les rouages administratifs par une large décentralisation.

Telles sont les bases de mon programme.

Je fais appel au concours de tous, m'engageant à être, pour tous, un mandataire soucieux de ses devoirs et résolu à se montrer le bon serviteur de la patrie.

Vive la France ! Vive la République !

Aujourd'hui, je n'ai aucun changement à apporter à ce programme. J'ai donc l'honneur de vous le soumettre à nouveau.

Le 6 mai, le scrutin sera ouvert, et, en cette journée, il vous appartiendra de dire si ma conduite et mes votes vous ont donné toute satisfaction et s'il vous convient de me faire une seconde fois confiance.

Quoi qu'il advienne, je resterai toujours votre tout dévoué et bien reconnaissant.

DUCLAUX-MONTEIL,
Député sortant, maire des Vans,
Membre du Conseil général.

1re Circonscription de PRIVAS

M. BOURÉLY

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 8.290 voix.

Mes chers Concitoyens,

Six mois seulement se sont écoulés depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer vous représenter à la Chambre et vous allez être, en raison des élections générales, à nouveau consultés le 6 mai prochain.

A nouveau donc, je viens solliciter vos suffrages.

Vous me connaissez ; vous m'avez vu à l'œuvre ; dans toutes mes réunions de compte rendu de mandat, vous m'avez donné — je vous en remercie de tout cœur — les plus touchants et les plus chaleureux témoignages de votre confiance et de votre sympathie ; l'élection du 6 mai, j'en ai l'assurance, en sera l'éclatante confirmation.

Aujourd'hui, comme le 22 octobre dernier, mon programme politique est celui du parti républicain, radical et radical-socialiste ; il est encore sur nos murs ; il est présent à tous vos esprits ; il n'a pas varié.

C'est un programme de réformes laïques dont la plus importante, à l'heure actuelle, es la séparation des Églises et de l'État, établie dans le respect de tous les cultes et de toutes les consciences ;

De réformes fiscales, où figure, en première ligne, la réforme de notre système d'impôts, par l'impôt progressif sur le revenu ;

De réformes militaires, qui comprennent notamment le maintien de la loi de deux ans et la suppression des conseils de guerre en temps de paix ;

De réformes sociales, qui comportent, au premier rang, le vote définitif de la loi sur les retraites de tous les travailleurs.

Mais le vaste champ de réformes ne s'arrête pas là ; l'œuvre démocratique et républicaine n'a d'autre limite que l'idéal républicain lui-même. Alléger les charges qui pèsent sur nos concitoyens : charges fiscales, résultant d'impôts injustement répartis, charges militaires, résultant de périodes de 28 jours que nous voulons réduire et de périodes de 13 jours que nous voulons supprimer, tout en assurant les intérêts de la défense nationale ; charges des familles nombreuses auxquelles l'Etat doit venir en aide ; charges qui découlent pour notre agriculture et pour notre sériciculture d'une insuffisante protection ; charges qu'imposent à notre commerce, à nos industries de la filature et du moulinage en particulier, de désastreuses concurrences étrangères ; charges qui résultent pour les ouvriers des lacunes de la loi sur les accidents du travail et d'une législation sociale imparfaite ; charges enfin que fait peser sur l'ensemble des citoyens une organisation administrative et judiciaire trop onéreuse et trop compliquée ; telle est une partie de l'œuvre de justice et de progrès que la prochaine Chambre aura le devoir d'accomplir, travaillant ainsi à l'avènement définitif d'une République vraiment républicaine, laïque, démocratique et sociale.

Mes chers concitoyens, mes chers amis,

Si je suis résolu à poursuivre, à la Chambre, avec une inlassable énergie, avec un infatigable dévouement, cette œuvre de réformes attendues par le pays tout entier, je suis résolu

aussi à continuer, avec la même énergie et le même dévouement, à bien défendre les intérêts agricoles, industriels, commerciaux de notre chère et belle circonscription, les intérêts de nos cantons, les intérêts de nos communes, les intérêts de nos concitoyens, les intérêts supérieurs de la France et de la République.

Aujourd'hui, mon passé vous est garant de l'avenir; mes actes répondent de mes promesses.

Les liens d'affection et de sympathie qui désormais nous attachent et nous lient donnent à notre confiance réciproque la force victorieuse qui en assure la durée et en féconde les résultats.

Autour du programme des réformes laïques, démocratiques et sociales, tous les républicains, tous les démocrates, unis, viendront se ranger, le 6 mai prochain, et feront, une fois de plus, triompher, dans notre vaillante circonscription, la cause de la République républicaine, radicale et radicale-socialiste !

Vive la 1re circonscription de Privas !
Vive la République démocratique et sociale !

Paul BOURÉLY,

Député sortant,
Directeur honoraire au Ministère de la Guerre,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Membre de la Société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture,
Candidat de l'Union des républicains, radicaux et radicaux-socialistes de la 1re circonscription de Privas.

2e Circonscription de PRIVAS

M. ASTIER

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.590 voix.

Mes cher Concitoyens,

Vous avez bien voulu, à deux reprises, en 1898 et en 1902, m'investir de votre confiance à une grande majorité.

Je fais aujourd'hui encore appel à vos libres suffrages.

Indépendant, je me suis présenté deux fois devant vous ; tel je suis aujourd'hui.

Républicain d'origine, de principes et de convictions, j'ai toujours considéré que la République était un régime de liberté, où toutes les opinions, toutes les croyances pouvaient s'exprimer sous la garantie des lois. J'ai toujours pensé aussi qu'elle devait être un gouvernement de solidarité sociale, de justice et de protection à l'égard des faibles et des déshérités.

C'est pour cela que, mettant mes actes d'accord avec mes engagements, j'ai voté dan la dernière législature :

La séparation des Églises et de l'État, qui assure la liberté de conscience et la prédominance du pouvoir civil;

La loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, applicable à partir du 1er janvier prochain;

La réduction du service militaire à deux ans, obligatoire pour tous, avec abolition de toutes les dispenses;

Les retraites ouvrières et agricoles pour combattre ces deux fléaux : l'invalidité et la vieillesse.

La tâche de la nouvelle Chambre — à laquelle je serai heureux de m'associer, si vous me faites l'honneur de me renouveler votre confiance — devra consister :

A assurer, d'accord avec le Sénat, le fonctionnement à bref délai de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes;

A compléter — grâce à des ententes internationales, seul moyen de régulariser la concurrence économique de peuple à peuple — la législation protectrice du travail : durée de la journée, hygiène, accidents, etc.;

A protéger de plus en plus l'agriculture : par le renouvellement des primes à la sériciculture et à la filature, par la généralisation du crédit agricole, des syndicats, des mutualités; par le développement de l'enseignement agricole et par la réduction des frais de justice;

A développer la prospérité économique du pays par la vulgarisation de l'enseignement professionnel, par l'amélioration de nos ports, de nos voies ferrées; par l'utilisation de notre beau fleuve, le Rhône; par la multiplication de nos routes.

Pour l'exécution de ce programme et comme moyens financiers, je demanderai de nouveau et voterai :

L'impôt sur le revenu, qui aura pour résultat de répartir plus équitablement les charges fiscales;

Le monopole des pétroles, le monopole de l'alcool, avec maintien du privilège des bouilleurs de cru.

Voilà quelle doit être, à mon sens, dans ses grandes lignes, l'œuvre de votre élu de demain. Elle suffira à conserver à notre pays le rang que ses destinées, son passé et ses forces offensives disciplinées lui ont toujours assigné dans le monde.

Mes chers concitoyens,

Au point de vue des intérêts régionaux, ai-je besoin de vous renouveler l'assurance de mon concours le plus actif?

Mes actes ne sont-ils pas mes meilleurs répondants?

J'ai consacré mes efforts à hâter auprès des pouvoirs publics la solution de la question des tramways de l'Ardèche, et j'ai été assez heureux pour obtenir du Parlement, ces jours derniers, le vote de déclaration d'utilité publique de la ligne de Prades au Puy, que j'avais demandé par deux propositions de loi.

Vos écoles, vos hospices, votre service postal, l'approvisionnement de vos communes en eau potable, vos sociétés agricoles ont fait l'objet de ma sollicitude.

Ce que j'ai fait hier, je le ferai demain, si je suis votre élu.

Je poursuivrai notamment :

La création d'une école d'agriculture au Pradel, par l'organisation d'une souscription nationale en vue de l'acquisition du domaine des héritiers d'Olivier de Serres;

L'établissement d'une ligne de chemin de fer d'Aubenas au Cheylard, en secondant l'initiative du Conseil général de l'Ardèche qui vient d'émettre un vœu en faveur de cette ligne.

Je continuerai à être attentif à tous vos besoins, à tous vos intérêts, heureux de me tenir toujours en relations directes avec vos municipalités et avec les électeurs qui solliciteront mon appui.

Mes chers concitoyens,

Serviteur dévoué de la République et de la démocratie, j'entends rester fidèle aux idées de toute ma vie et servir de toutes mes forces, de toute ma volonté, le pays où je suis né et auquel me rattacheront toujours, quoi qu'il arrive, les liens de l'affection et de la reconnaissance.

Je veux, répudiant avec tous les bons citoyens les théories criminelles de l'antipatriotisme, la France forte, respectée, unie pour la défense de ses droits et de son honneur, digne par là de conserver les alliances et les amitiés précieuses qu'elle a su conquérir au dehors.

Je réprouve la violence et la haine; c'est par la solidarité et la paix civile que nous contribuerons vraiment à la grandeur de la Patrie.

Confiant dans l'issue de la lutte électorale, certain de vos sympathies, je vous exprime, mes chers compatriotes et amis, l'assurance de mon absolu dévouement.

Vive la République démocratique et sociale! Vive la Basse-Ardèche!

P. ASTIER,
Député sortant.

1re Circonscription de TOURNON

M. de GAILHARD-BANCEL

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.901 voix.

Mes chers concitoyens,

L'heure n'est pas aux longs programmes.

Aussi bien, le mien vous est connu; ne me suffit-il pas de vous dire que je serai demain ce que j'ai été hier :

Le serviteur désintéressé et dévoué de tous vos intérêts;

Le défenseur de vos droits et de vos libertés;

Toujours prêt à lutter pour Dieu, pour la patrie, pour le peuple, contre ceux qui renient Dieu, ruinent la patrie et exploitent le peuple.

Pas n'est besoin de remettre sous vos yeux les désastres accumulés pendant ces dernières années; vous en avez profondément souffert.

Si vous me conservez votre confiance et me renouvelez le mandat que je tiens d'elle, je m'efforcerai de réparer ces désastres en demandant :

L'abrogation des lois contre les congrégations religieuses;

La reprise des rapports entre l'Église et l'État;

Le rétablissement du budget des cultes, de tous les cultes précédemment reconnus.

Dois-je ajouter que je m'occuperai activement des intérêts industriels, commerciaux et agricoles de la région ?

Je demanderai notamment le maintien et la reconnaissance plus complète encore du privilège ou plutôt du droit des bouilleurs de cru, récemment rétabli et dont la suppression avait été, pour un trop grand nombre d'entre vous, la cause de vexations de toutes sortes ;

Je veillerai sur l'emploi des deniers des contribuables en évitant toutes les dépenses inutiles et improductives et en limitant le champ d'action de l'État, qui veut tout faire et qui fait tout moins bien et plus chèrement que les particuliers ;

Je réclamerai l'étude et l'exécution des grands travaux, désirés par les populations de nos vallées et de nos montagnes, tels que les canaux du Rhône et le chemin de fer du Cheylard à Aubenas par la vallée de la Dorne;

Je ne perdrai jamais de vue les réformes sociales, et spécialement les retraites ouvrières, dont je suis le partisan déterminé et dont la Chambre a retardé la réalisation en votant une loi inapplicable, qui aura pour premier résultat la création de six mille nouveaux fonctionnaires et une dépense de plus de 25 millions.

Mais cette besogne utile et féconde ne sera facilement accomplie que dans le calme, l'ordre, la paix à l'extérieur et à l'intérieur ; et c'est pour cela que je travaillerai de mon mieux à ramener dans notre pays, si profondément troublé, la pacification des esprits, l'union des cœurs, le rapprochement de toutes les bonnes volontés.

C'est pour cela que je combattrai énergiquement la politique maçonnique et sectaire qui divise le pays, aboutit à l'anarchie et compromet la défense nationale en affaiblissant la marine et l'armée, dont la force est la garantie de la paix, que nous souhaitons tous.

La République alors cessera d'être la propriété d'une faction ou d'une secte pour devenir le patrimoine commun de tous les bons citoyens, unis dans la concorde, le travail et l'amour de la France ;

Elle sera la République vraiment nationale, vraiment fraternelle, vraiment libérale, et assurera la grandeur et la prospérité de la patrie par le respect de tous les droits et de toutes les libertés !

Vive la République libérale ! Vive la France !

H. de GAILHARD-BANCEL,
Député sortant, agriculteur,
Candidat républicain libéral.

2ᵉ Circonscription de TOURNON

M. Jules ROCHE

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.612 voix.

Mes chers compatriotes,

Après quatre années d'une politique telle que la France n'en connut pas depuis la domination jacobine, appel est fait au suffrage universel. Les événements ont parlé et parlent assez haut pour que de longues explications soient nécessaires. Vous avez vu ; vous voyez ; vous comprenez.

Le pays livré du haut en bas à l'anarchie ; les services publics détournés de leur objet, transformés tour à tour en instruments de révolte contre l'État, de délation, de tyrannie ;

les forces de la défense nationale systématiquement désorganisées ; le travail, l'industrie, le commerce, qui sont la vie même du pays, troublés, compromis, sur toute l'étendue du territoire, au plus grand préjudice même de l'immense majorité des ouvriers, victimes terrorisées de minorités égoïstes et violentes ; les ressources des contribuables prodiguées, épuisées par des mandataires dont le rôle est de les épargner ; les libertés les plus sacrées des citoyens méconnues, attaquées, violées chaque jour par des lois, des projets de loi, des actes de l'arbitraire gouvernemental, administratif, le plus illégal et le plus effréné ; les droits les plus certains des municipalités librement élues foulés aux pieds avec une incroyable insolence par des fonctionnaires salariés pour les servir ; en un mot, les pouvoirs publics institués pour le maintien de l'ordre devenus artisans de révolution et de ruine nationale : tel est le résultat de la politique suivie depuis quelques années, au nom de la République.

Jamais rien cependant ne fut plus loin de la République, qui doit être par essence la liberté, dont la condition nécessaire est l'ordre.

Deux fois déjà, en 1799, en 1851, la République a péri parce que ceux qui avaient gouverné en son nom n'avaient point su en comprendre ni en appliquer la loi suprême. Ceux qui gouvernent depuis trop longtemps ne la comprennent pas davantage. Ils se croient des maîtres ; ils se proclament « le pays », alors qu'ils ne sont que ses serviteurs et ne doivent être que les gardiens de la liberté.

Tout le mal vient de cette confusion, de cette équivoque — qui viennent elles-mêmes de l'omnipotence des Chambres, dont le pouvoir est sans borne, tel qu'en aucun temps, en aucun pays, il n'en exista, il n'en existe d'aussi absolu. Jamais chez nous l'Etat ne fut plus despotiquement souverain, plus ombrageux, plus jaloux, plus envahissant, plus contempteur des droits des citoyens abandonnés, sans recours possible, à l'arbitraire illimité de la *moitié plus un* d'une représentation du suffrage universel mathématiquement et moralement falsifiée !

De là — dans le gouvernement, tour à tour, suivant les cas, l'extrême rigueur et l'extrême faiblesse ; l'absence de direction et de méthode ; l'unique préoccupation, au jour le jour, de la subsistance ministérielle — dans les assemblées, à la fois, quoique contradictoirement en apparence, l'esprit de domination le plus impérieux, l'esprit de courtisanerie le plus servile ; le dédain des faits et de la vérité ; la négligence de l'intérêt général ; le souci exclusif des intérêts particuliers ; l'avide poursuite de la faveur électorale, fût-ce au prix de la vie même de la nation.

En une si pressante et si périlleuse situation, exposer ici des réformes plus ou moins précises, des programmes de détail inévitablement subordonnés à des conditions préalables nécessaires, vous paraîtrait à juste titre puéril ou dérisoire.

Tous les Français, tous les bons citoyens sont intéressés au rétablissement de l'ordre, à l'organisation de la liberté, de la sécurité ; à la garantie des droits essentiels et nécessaires des citoyens d'un pays civilisé ; les républicains y sont intéressés plus que personne !

Nous qui voulûmes, qui demandons depuis près de cinquante ans la République, pour avoir une France vraiment maîtresse de ses destinées, prospère, paisible, ouverte à tous les progrès par le respect et la garantie de tous les droits, par l'effort commun de ses libres citoyens, nous devons être les premiers à mettre fin à l'abominable régime sans nom qui entraînerait rapidement à sa perte, parmi les plus redoutables convulsions, la République à coup sûr, et peut-être la France.

Pour réaliser ces vœux, pour arrêter la révolution sociale qui s'avance à pas précipités, la prochaine Chambre et le nouveau Ministère n'auront pas un jour à perdre ; mais afin que leurs réformes ne soient point fragiles et que les maux guéris ne renaissent pas aussitôt, la revision de la Constitution est devenue indispensable.

Vous, mes chers concitoyens, dites le 6 mai prochain, dites tous, dans un grand cri de patriotisme et d'indépendance, que vous voulez comme moi cette œuvre de salut national.

Jules ROCHE, Député sortant.

ARDENNES

Circonscription de MÉZIÈRES

M. ALBERT-POULAIN

Élu au 1er tour de scrutin. — 15.107 voix.

Mes chers concitoyens,

La fédération des Ardennes m'a de nouveau confié la tâche de représenter la démocratie socialiste de l'arrondissement de Mézières au scrutin du 6 mai prochain. J'ai accepté cette mission et je sollicite votre suffrage.

Ma candidature, nettement républicaine et socialiste, signifie avant tout :

Guerre à outrance à tous les réacteurs : monarchistes, césariens, nationalistes, cléricaux, etc., qui, sous le masque de républicains libéraux ou progressistes, cherchent à ressaisir le pouvoir pour enrayer le développement de la démocratie en marche vers une ère de progrès et de justice ;

Guerre impitoyable à tous les abus, faveurs et privilèges qui déshonorent encore le régime républicain plus d'un siècle après la Révolution, à toutes les sinécures et grasses prébendes dont l'aristocratie capitaliste continue à profiter avec un cynisme qui n'a d'égal que l'apathie de la démocratie qui en fait les frais ;

Place dans toutes les Assemblées électives pour les véritables travailleurs, manuels et intellectuels, pour les producteurs des villes et des campagnes, pour les classes ouvrière et rurale, pour ceux qui seuls produisent la richesse publique et dont la misère pour leurs vieux jours est l'unique perspective.

D'autre part, fermement résolu à poursuivre avec énergie la réalisation des réformes inscrites dans le programme législatif du parti socialiste, dont j'ai clairement démontré la légitimité et la nécessité dans mes conférences publiques, je m'attacherai tout spécialement à faire aboutir, par une loyale mise en demeure au parti radical, les réformes financières les plus urgentes, notamment l'impôt progressif sur le revenu et les successions et la nationalisation des monopoles capitalistes (pétroles, sucres, assurances, mines, chemins de fer), qui seule peut donner à notre budget les ressources qui lui manquent.

J'exigerai aussi une refonte générale de nos lois électorales par la substitution au scrutin d'arrondissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle et par toutes mesures propres à assurer le secret du vote, la sincérité et la loyauté de l'exercice du suffrage universel.

Citoyens,

Si vous pensez que la démocratie socialiste de l'arrondissement de Mézières doit être

représentée par un de ses membres, si vous m'envoyez siéger à la Chambre, je mettrai au service de vos légitimes intérêts toute mon intelligence, toute mon activité, tout mon dévouement, dont je pense avoir déjà fourni de suffisantes preuves dans l'exercice de mes divers mandats électifs.

J'attends avec confiance votre verdict.

Vive la République sociale !

ALBERT-POULAIN.

Circonscription de RETHEL

M. SANDRIQUE

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.135 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je ne m'attacherai pas à indiquer une série interminable de réformes dont la réalisation entre plus ou moins dans le domaine de la fantaisie.

Je me contenterai de citer celles qui me paraissent les plus urgentes :

1° Rétablissement du scrutin de liste ;

2° Renouvellement partiel de la Chambre des Députés ;

3° Impôt progressif sur le revenu ;

4° Suppression des prestations et leur remplacement par des centimes généraux ;

5° Mise en vigueur de la loi sur les retraites ouvrières et agricoles, seul moyen d'assurer aux travailleurs la sécurité de la vieillesse, et de remédier à la dépopulation de nos campagnes ;

6° Réforme de l'impôt foncier par la revision des lois fiscales dans un sens plus démocratique et sans effets inquisitoriaux ;

7° Suppression ou réduction des périodes de 28 et de 13 jours, dans la mesure aussi large que le permettra la nécessité de la défense nationale.

Enfin, au point de vue général, je veux, à l'intérieur, un gouvernement sage et tolérant, franchement orienté vers le progrès économique et social, une armée républicaine forte et respectée ; à l'extérieur, une politique de paix ferme, nettement française, sans agression comme sans capitulation.

Albert SANDRIQUE,

Député sortant,

Candidat républicain.

Circonscription de ROCROI

M. DUNAIME

Elu au 2e tour de scrutin. — 4.801 voix.

Mon cher concitoyen,

J'ai l'honneur de solliciter de votre confiance le renouvellement du mandat que vous m'avez confié depuis 1893.

Votre accueil si chaleureux, les sympathies de plus en plus nombreuses que vous me témoignez, la conviction que j'ai d'avoir fait mon devoir, me permettent d'espérer que nous sommes, de plus en plus, en parfaite communauté d'idées.

Vous m'avez vu à l'œuvre au cours de trois législatures, et vous m'avez trouvé invariablement acquis à toutes les réformes, à toutes les légitimes revendications de la Démocratie.

La législature qui vient de finir a fait aboutir des lois d'une portée considérable, notamment :

Le service militaire égal pour tous et réduit à deux ans ;

La loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, rendant la justice plus rapide et moins coûteuse ;

La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables dénués de ressources.

Elle a fait faire un grand pas au problème des retraites ouvrières et paysannes. Le projet est soumis au Sénat et il n'est pas douteux que sur cette question si urgente, l'accord s'établira facilement entre les deux Chambres, puisque l'entente est faite sur le principe.

Elle a réalisé enfin la séparation des Églises et de l'État, par une loi libérale et équitable qui consacre l'indépendance de la société civile et des Églises, et qui, pour tous les hommes de bonne foi, assure à tous les croyants le libre exercice de leur culte.

On s'est efforcé de défigurer cette loi d'affranchissement, de vous troubler par des affirmations volontairement inexactes et de vous démontrer que la République est persécutrice de la liberté de conscience.

Vous ne vous laisserez pas tromper.

Tous ceux de nos concitoyens qui entendent conserver et pratiquer la foi de leurs ancêtres peuvent être assurés que nul ne songe à le leur interdire.

En procédant à la séparation des Églises et de l'État, la République n'a pas entendu faire de la loi une œuvre de haine, mais une œuvre de liberté. Elle n'a songé à aucun moment à tyranniser les croyants, à supprimer la religion. Elle entend au contraire que toutes les religions soient respectées et que nul ne puisse en entraver l'exercice.

En face des déclarations inexactes de nos adversaires, j'ai le droit d'invoquer le témoignage de M. Ribot, qui ne peut être suspect, et qui, le 7 mars 1906, disait, s'adressant aux catholiques :

« Une loi qui a donné au Saint-Siège le droit de nommer sans contrôle les évêques, une loi qui vous permet à vous et à vos évêques de vous réunir et de gouverner les intérêts de l'Église catholique, une loi qui vous remet la jouissance des églises sans aucune condition de payement de loyer, sans rien d'humiliant et sans fixer de délai, c'est une loi qui peut ne

pas vous convenir, mais ce n'est pas une loi de violente persécution. La loi sera exécutée, je l'espère, et après tous les remous violents, elle deviendra une œuvre de paix. »

L'œuvre de la prochaine législature est toute tracée.

Elle devra d'abord assurer l'application loyale et sans violence de la loi de séparation. Délivrée enfin des querelles confessionnelles, la Chambre nouvelle aura à cœur :

1° De faire passer définitivement dans la législation la loi sur les retraites ouvrières et paysannes;

2° De compléter la loi sur les syndicats professionnels en augmentant leur capacité juridique, notamment en leur donnant le droit de posséder;

3° D'assurer la plus stricte économie dans le budget;

4° D'opérer une large décentralisation des services administratifs, permettant de réaliser des économies et se traduisant par l'extension des pouvoirs des assemblées départementales et communales;

5° De résoudre le problème de la réforme générale de l'impôt inégalement réparti, de l'asseoir sur de nouvelles bases, sans vexation ni inquisition, en demandant moins au nécessaire et davantage au superflu, en supprimant les impôts iniques : portes et fenêtres, prestations, etc.

Si, une fois de plus, vous me confiez la mission de vous représenter, mon concours est acquis à toutes ces réformes.

J'espère que tous les républicains sincères et loyaux, pénétrés du même esprit, tous animés de la commune volonté de sauvegarder les institutions républicaines, sauront s'unir pour marquer aussi le but à atteindre et pour aboutir à ce programme.

Mon cher concitoyen,

Vous me connaissez depuis longtemps. Vous savez que j'ai été toute ma vie un indépendant, que je ne suis l'homme d'aucune coterie, d'aucune chapelle.

Je veux une République tolérante, ouverte à toutes les bonnes volontés, respectueuse de tous les droits.

J'ai toujours pensé, et je l'ai prouvé lors de regrettables incidents, que la République doit être le régime de la franchise, de la justice et de la lumière, et qu'elle n'a pas le droit d'abandonner une part essentielle de l'autorité à certaines associations sans mandat.

Enfin, résolument opposé à toutes les doctrines qui tendent à détruire ou à affaiblir le sentiment patriotique, j'estime que l'armée nationale doit être respectée et laissée en dehors de nos divisions politiques, pour qu'elle puisse se consacrer à l'œuvre de la défense du pays.

Au scrutin du 6 mai, vous vous garderez, j'en suis certain, des extrêmes et des fanatiques.

Vous n'irez ni à la réaction, ni aux utopies du collectivisme.

Vous resterez fidèle aux traditions du parti républicain.

Par votre vote, vous indiquerez nettement que vous entendez poursuivre, grâce à l'union active et vigoureuse des républicains, la réalisation des progrès démocratiques.

J'attends avec confiance votre verdict souverain.

Vive la République ! Vive l'arrondissement de Rocroi !

Henri DUNAIME,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général.

Circonscription de SEDAN

M. LASSALLE

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.710 voix.

Citoyens,

Vous êtes appelés de nouveau à vous prononcer, le 6 mai, sur la direction économique et politique du pays par le choix de votre mandataire à la Chambre des Députés.

Par deux fois successives vous m'avez témoigné votre confiance. Je crois aujourd'hui avoir, plus que jamais, rempli consciencieusement le mandat que vous m'aviez confié. Mes actes et mes votes vous sont connus, ils témoignent de mon fidèle attachement à cette politique républicaine et socialiste mise en pratique par le bloc républicain, politique féconde en réformes qui a fait aboutir, en cette dernière législature, et malgré les efforts ou résistances de la réaction, les lois suivantes :

Laïcisation de l'enseignement.

Réduction du service militaire à deux ans, d'où l'abolition de certains privilèges.

L'assistance à la vieillesse.

Retraites ouvrières et paysannes votées par la Chambre.

Séparation des Églises et de l'État, loi qui était une revendication primordiale du parti républicain, loi toujours ajournée mais devenue un fait accompli, grâce à nos efforts dans le sens le plus large et le plus libéral.

Aujourd'hui, plus que jamais, deux politiques sont en présence, se dégageant nettement des compétitions, des déclamations de cette période électorales.

D'un côté, la politique républicaine socialiste, ferme et hardie en ses projets généreux, dans son noble but, décidée même à défendre, de mieux en mieux et par tous les moyens, la justice et le droit dans une forme républicaine autant que sagement réformatrice dans son mode d'application : c'est la politique que nous nous étions engagés à pratiquer et que nous avons toujours loyalement suivie.

D'autre part, existe la politique de piétinement ou de recul, de favoritisme et de privilèges, déguisée sous les étiquettes les plus diverses, comme celles où l'on arbore un républicanisme de circonstance et où l'on se livre aux surenchères patriotiques; politique, en un mot, de toutes les réactions, formant bloc contre les aspirations légitimes de la démocratie agricole et industrielle; politique, enfin, qui prétend barrer la route au progrès et doit amener fatalement les pires cataclysmes dans notre pays assoiffé de justice et de vérité.

Citoyens,

Si vous pensez que les réformes déjà accomplies doivent être mises en application et si vous estimez qu'il y a lieu d'en créer de nouvelles, nous déclarons que sans abandonner une parcelle du programme de notre parti, programme qui est la conclusion finale de l'idéal républicain et dont nous avons maintes et maintes fois développé devant vous le plan aussi vaste qu'humanitaire (mais l'œuvre d'une législature est fatalement restreinte), nous vous disons qu'en nous continuant, comme nous l'espérons, votre confiance, nous nous efforcerons de faire adopter, dans la législature prochaine :

Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, lequel seul, à notre avis,

permettra de faire représenter exactement, fidèlement, au Parlement les aspirations du pays.

La suppression, si possible, ou tout au moins la réforme complète des Conseils de guerre, si indulgents pour les officiers rebelles, si durs, si sévères pour les petits soldats, pour les enfants du peuple. Nous demanderons la suppression de ces cours martiales, parce qu'elles constituent comme un anachronisme, comme un dernier vestige des armées mercenaires d'autrefois, et sont la honte actuelle de notre armée nationale.

Suppression des 28 et 13 jours, quoique déjà votée par les représentants socialistes.

Le droit d'association pour les fonctionnaires de l'État et des communes, afin de leur permettre de pouvoir se défendre contre le favoritisme et les actes arbitraires dont ils sont trop souvent victimes, et pour qu'ils puissent développer légalement les œuvres de solidarité, telles que les mutuelles, les amicales, etc., qu'ils ont déjà fondées.

La réduction des gros traitements.

L'assurance mutuelle et sociale avec l'appui de l'État, contre tous les risques de maladie, de chômage frappant les travailleurs de l'agriculture et de l'industrie.

La réforme complète de l'impôt, trop lourd pour les pauvres, mais qui devra porter surtout, de façon progressive, sur le revenu, sur les grosses successions, ce nouveau genre d'impôt devant enfin fournir les fonds nécessaires pour le fonctionnement des lois d'assistance et de retraites ouvrières, toutes deux votées, et dont la première entrera en vigueur le 1er janvier 1907.

Limitation, dans la mesure du possible, de la journée de travail.

Diminution des frais de justice.

Abrogation des lois établissant l'infériorité civile de la femme.

Pour les travailleurs des champs :

Organisation méthodique du crédit agricole.

Création de prud'hommes agricoles.

Création de Caisses de secours contre les sinistres agricoles.

Loi et concours de l'État pour permettre l'organisation de coopératives agricoles.

Fusion des services des ponts et chaussées et vicinaux pour effectuer la suppression des prestations, ou tout au moins leur remplacement par des centimes départementaux.

Citoyens,

Quoi qu'en disent et quoi que pourront dire nos adversaires (car ils ne manqueront pas, selon leur peu louable habitude, de recourir aux calomnies de la dernière heure pour ne pas nous laisser le temps d'y répondre), vous connaissez la conduite et les actes de votre élu de 1898 et de 1902. Les camarades ouvriers socialistes et les républicains sincères qui m'ont déjà, par deux fois différentes, accordé leurs suffrages, peuvent témoigner qu'en toute circonstance j'ai fidèlement suivi, au Parlement, mon programme politique, et qu'en toute occasion je me suis efforcé de faire donner satisfaction à leurs légitimes demandes ou revendications. Chaque fois que je fus requis, pour un objet d'utilité publique, par exemple, je n'ai jamais recherché si la personnalité qui m'adressait cette requête, avait été pour moi un ami ou un adversaire politique. J'ai toujours su demeurer un mandataire équitable et serviable. C'est donc en toute confiance que j'attends le verdict du suffrage universel.

Vive la République démocratique et sociale!

E. LASSALLE,

Député sortant.

Circonscription de VOUZIERS

M. Lucien HUBERT

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.150 voix.

Mes chers compatriotes,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié pour la première fois il y a bientôt dix ans.

La situation est nette. Et, quoi qu'on en puisse dire, ce sont toujours les mêmes partis que nous trouvons aux prises.

L'étiquette du candidat peut changer ; mais derrière lui se coalisent toujours, avec leurs tempéraments, leurs goûts, leurs ambitions et leurs aspirations d'hier, tous ceux qu'aux heures troublées la République a trouvés contre elle sur sa route.

Ceux-là, ils nous demandent de substituer à une politique d'agitation une politique d'apaisement, et comment? En restaurant le régime concordataire qui a été la source de toutes nos discordes dans le passé.

Ils protestent au nom de l'Église contre la loi dont M. Ribot a pu dire le 7 mars 1906 : « Que l'Église catholique pouvait vivre avec elle, et qu'elle pouvait même prendre une place plus grande parce qu'elle devra s'accoutumer aux mœurs fécondes et fortifiantes de la liberté ».

Ils évoquent le spectre de la révolution, alors que, les premiers, ils donnaient ces jours passés le spectacle de la révolte contre la loi.

Ils se disent plus patriotes que nous, alors qu'hier encore ils menaient contre les Caisses d'épargne et le crédit public l'abominable campagne que l'on sait, et que, pour affirmer leur amour du pays, ils passaient, comme ils passent encore, le meilleur de leur temps à crier à la faillite et à jouer du déficit.

Ils nous détaillent les avantages de leur politique, comme si nous n'en avions pas connu, il n'y a pas si longtemps, les inconvénients et les abus.

Ils rêvent d'instaurer on ne sait quelle République dont le plus grand défaut serait précisément à nos yeux de n'être acclamée que par ses ennemis les plus acharnés dans nos arrondissements.

Ils sont partisans de toutes les réformes, sans oser jamais les appeler par leurs noms ; partisans de toutes les grandes lois sociales, en prenant bien soin d'ajouter qu'elles leur paraissent irréalisables.

Eh bien ! tout cela ne saurait être de notre goût.

Nous appelons la caisse des retraites et l'impôt sur le revenu par leurs noms.

Nous condamnons avec la même énergie les désordres rouges et les désordres blancs : la révolution des anarchistes comme celle des cléricaux.

Partisans de la propriété individuelle qu'a consacrée l'immortelle Révolution, nous voulons lui éviter l'accaparement qui pourrait lui être funeste en même temps que la dépossession qui lui serait mortelle.

Et à la belle formule de Liberté, Égalité, Fraternité, nous ajoutons un quatrième terme : Solidarité.

Mais la liberté ne va pas jusqu'à refuser obéissance à la loi.

L'Égalité ne se rapetisse pas aux seules questions de places, de décorations ou de subventions.

La Fraternité dépasse de bien haut les menues réformes que l'on qualifie de seules sérieuses pour masquer leur timidité.

Ce sont ces idées qui ont guidé les législateurs d'hier comme elles devront présider à l'œuvre de demain.

La Chambre dernière a voté :

La séparation des Églises et de l'État ;

La loi réduisant à deux ans la durée du service dans l'armée active ;

La loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources ;

La loi réprimant d'une façon générale la fraude dans la vente des marchandises et la falsification de produits gricoles ;

La Caisse des retraites.

La Chambre prochaine devra, en même temps qu'elle fera passer dans le domaine de l'application cette dernière grande loi, mettre immédiatement à l'étude :

L'impôt progressif sur le revenu ;

La décentralisation administrative ;

Le scrutin de liste et la représentation proportionnelle.

En dehors de ces grandes lois sociales ou politiques, le Parlement aura à réaliser d'autres réformes, comme :

La réduction des frais de justice ;

La suppression des treize jours et la réduction des vingt-huit jours ;

L'abaissement des gros traitements ;

La diminution des contributions indirectes, principalement en ce qui concerne le sucre, le café, le tabac.

Au point de vue agricole, le Parlement aura à voter :

La loi sur le bien de famille insaisissable, déjà adoptée par la Chambre ;

La diminution de l'impôt foncier ;

La loi sur la répression de la tromperie en matière d'engrais ;

La loi tendant à la création de sociétés coopératives agricoles ;

La représentation officielle de l'agriculture ;

La création d'une banque centrale de crédit agricole mutuel ;

L'établissement d'une caisse de secours pour les victimes des sinistres agricoles ;

La loi tendant à réprimer la spéculation sur les produits agricoles ;

La loi supprimant les prestations et les remplaçant par des centimes départementaux.

La plupart de ces lois ont été déposées, et en partie étudiées, durant la dernière législature.

Il importe que d'ici quatre ans elles soient passées dans le domaine de la réalité.

Mes chers compatriotes,

Vous savez que votre représentant d'hier est tout prêt à assurer par son intervention ou son vote la réalisation de ce programme.

Le rôle personnel qu'il a joué en ce qui concerne diverses questions touchant le travail

de la vannerie dans les prisons, le privilège des bouilleurs de cru et les prestations vous est un garant de ses intentions futures.

Les neuf années passées vous ont permis de reconnaître tout au moins le zèle qu'il a consacré à la défense des intérêts généraux et particuliers dont il est prêt à accepter à nouveau la charge.

Les marques de confiance qu'a bien voulu lui témoigner la Chambre et la Commission du budget lui sont chères; celle que vous lui témoignerez à nouveau le 6 mai lui sera plus chère encore, parce qu'elle sera la marque de votre invincible attachement à la République démocratique et réformatrice dont le programme se résume ainsi :

Ni timoré, ni téméraire !

et dont l'esprit s'inspire de cette formule claire et précise :

Ni réaction, ni révolution !

Vive la France !
Vivent les Ardennes !
Vive la République !

Lucien HUBERT.

ARIÈGE

Circonscription de FOIX

M. DELCASSÉ

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.327 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1889 et que, depuis 1889, vos libres suffrages m'ont maintenu sans interruption.

Ce que je serai, ce que je ferai demain, mon passé, les actes accomplis pendant seize ans comme député, pendant neuf ans comme ministre, vous en répondent mieux qu'une vaine accumulation de trop faciles promesses.

En votant pour moi, vous savez que vous voterez :

Pour un républicain contre qui se réunissent, dans chaque bataille électorale, les attaques des adversaires, honteux ou déclarés, de la République, sans doute parce que, faisant, par la République et en son nom, tout le bien possible, il a rendu la République plus chère à nos populations et fortifié en elles la résolution de la conserver;

Pour un patriote qui a voulu la France toujours plus grande, toujours mieux appréciée, toujours plus respectée; qui, mettant en évidence, pendant qu'il avait la charge de nos relations extérieures, toute la valeur de la France, s'est appliqué à entourer la France d'un réseau d'alliances, d'amitiés naturelles et d'intérêts concordants où l'opinion unanime voit aujourd'hui, avec l'armée, objet de notre sollicitude, de notre confiance et de notre orgueil, la garantie la plus sûre d'une paix digne et féconde;

Pour un Ariégeois de sang et de cœur, dont l'influence et l'activité demeurent au service des intérêts de l'Ariège et des Ariégeois.

Ces intérêts, agricoles, forestiers, industriels, miniers, rien ne saurait mieux les favoriser que le développement de nos chemins de fer.

Dans les seize dernières années, trois lignes ont été construites et livrées à l'exploitation : Foix à Saint-Girons, Lavelanet à Bram, Pamiers à Limoux. Et le Conseil général, par une délibération qui m'a profondément touché, a tenu à reconnaître la part singulière que j'ai prise à leur établissement.

C'est une entreprise plus vaste encore, entamée déjà, qu'il s'agit maintenant de pousser avec vigueur :

Ce sont les trois lignes transpyrénéennes dont la construction a été décidée par une convention diplomatique que j'ai signée avec l'Espagne, le 18 août 1904, que j'ai fait voter à la Chambre, le 26 mai 1905, que j'ai déposée le même jour au nom du Gouvernement, sur le bureau du Sénat, et dont, en attendant l'approbation prochaine de la Haute Assemblée, la Compagnie du Midi — nouveau pas et décisif — vient de s'engager à accepter la concession;

C'est la ligne de Saint-Antoine à Lavelanet et Bélestat, avant-dernier tronçon du sous-pyrénéen, dont j'ai fait commencer les études, il y a trois ans, et dont, après de multiples et pressantes démarches, j'ai obtenu que la concession soit donnée à la Compagnie du Midi,

par une convention, aujourd'hui signée, et qui sera, dès la rentrée soumise, en même temps que la déclaration d'utilité publique, au vote du Parlement;

C'est la ligne de Tarascon à Vicdessos, malheureusement disparue du programme il y a près de trente ans, dont, sur ma demande instante, M. le Ministre des Travaux publics a ordonné les études, actuellement en cours, et dont l'exécution sera facilitée par la réduction de dépenses obtenue à la suite des modifications apportées au plan primitif;

C'est enfin la ligne de Quillan à Montlouis, qui doit traverser notre canton de Quérigut, et dont, avec mes collègues de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, je m'emploierai activement à amener la réalisation.

De ces différentes lignes, quelques-unes, par leur caractère international, ont une importance exceptionnelle ; toutes, soit en permettant l'exploitation de ressources nombreuses encore inutilisées, soit en déterminant un accroissement de travail et de trafic, constitueront un élément inappréciable de prospérité pour notre arrondissement qui pourra, au point de vue de l'outillage, supporter la comparaison avec n'importe quel arrondissement du Midi de la France.

Dans le domaine de la politique générale, nul doute sur la tâche qui, avec la consolidation des importants résultats obtenus dans les deux dernières législatures, incombera demain à vos mandataires.

Qui dit République dit liberté : liberté de pensée, liberté de croyance, liberté de travail. La garantie de ces libertés est dans l'autorité du Gouvernement, qui doit toujours être prêt à exercer son autorité.

Qui dit République dit encore justice. Ne pouvant effacer les inégalités naturelles, c'est le propre de la République de s'évertuer à en atténuer les effets. La loi qui, à partir du premier janvier prochain, assurera l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, est une nouvelle manifestation de ses généreux efforts. Elle tiendra à honneur de persévérer. Elle voudra aussi, en allégeant les charges évidemment trop lourdes qui pèsent sur eux, aider à vivre les petits commerçants, les petits industriels qui ont chaque jour plus de peine à soutenir la concurrence des puissantes associations. Enfin, par un sentiment élevé de prévoyance sociale, elle aura à cœur de rendre plus facile aux ouvriers de la ville et des campagnes, l'accès de la propriété.

Ces réformes sociales exigeront de grandes ressources. La réforme de l'impôt en pourra fournir une partie; on trouvera le reste dans un accroissement de la prospérité publique. De là, pour le Gouvernement et pour les Chambres, l'obligation de stimuler par les moyens les mieux appropriés, et en consultant les représentants qualifiés du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie, le développement paisible et régulier de toutes les forces économiques de la France.

Qui dit République dit enfin : relèvement national. C'est la gloire de la République d'avoir, après l'effondrement de 1870, d'abord reconstitué notre puissance militaire, ensuite établi un système d'alliances, de rapprochements et d'amitiés par où la France a repris le rang que, pour le bien du monde comme pour le sien, elle ne doit plus cesser d'occuper parmi les plus grandes puissances. L'école contribuera puissamment à l'y maintenir en entretenant chez l'enfant l'amour naturel de la patrie, en lui inspirant la fierté de lui appartenir, la volonté de la servir, devenu homme, et la passion de se sacrifier, s'il le fallait, à sa défense !

Voilà le but ! Vous savez que, pour l'atteindre, je dépenserai tout ce que j'ai de dévouement, d'intelligence et de forces.

Agréez, mes chers Concitoyens, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueusement dévoués,

DELCASSÉ,
Président du Conseil général de l'Ariège,
Ancien Ministre des Affaires étrangères et des Colonies,
Député sortant.

Circonscription de PAMIERS

M. Albert TOURNIER

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.282 voix.

AUX ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS.

Chers concitoyens,

Dans l'accomplissement du mandat dont votre confiance l'avait investi, votre représentant a nettement conformé ses actes à la règle tracée devant vous. Il est resté fidèle aux inébranlables principes de toute son existence, aux glorieuses traditions républicaines que vous aviez entendu renouer, en dispersant la coalition nationaliste qui faisait tache dans ce département.

J'ai pleinement observé les obligations imposées par l'élan de votre ardente foi démocratique et je viens, avec une juste fierté, toujours sûr de votre clairvoyance, vous convier à la prochaine lutte qui va consacrer la ruine définitive de la réaction.

Jamais notre espoir dans les destinées de la démocratie ne fut plus puissant ni plus justifié : l'union de toutes les volontés républicaines, réalisée au cours de cette législature, est le gage désormais certain d'une fertile activité. Les résultats obtenus par cette union en démontrent l'absolue nécessité.

Vous connaissez les plus importants de ces résultats conquis, malgré leur opiniâtre résistance, sur les partis de recul :

La loi militaire de deux ans, qui rend moins lourde la dette sacrée de chacun et plus forte l'armée de tous les Français, loyalement tournée vers la frontière.

L'organisation d'un service public de solidarité sociale assurant l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes.

La loi des retraites ouvrières et agricoles transmise au Sénat et dont le principe se trouve définitivement acquis.

L'application intégrale de la loi sur les associations qui proclame, sans haine comme sans privilège, l'inviolable liberté de la personne humaine.

La séparation des Églises et de l'État qui met un terme à un privilège d'autant plus criant qu'il couvrait l'ingérence cléricale dans toutes les entreprises réactionnaires. Cette loi en finit avec l'agenouillement humilié des pouvoirs publics devant l'Eglise. La nécessité d'un tel affranchissement a été reconnue par les représentants de l'Ariège dans les deux assemblées ; ils ont approuvé cette salutaire et libératrice réforme d'un vote unanime à la Chambre et au Sénat.

Que nos adversaires s'efforcent, auprès d'esprits arriérés, dans de lointains arrondissements, de dénaturer misérablement la vérité en transformant la formalité conservatoire des inventaires, destinée à empêcher le détournement des objets du culte, en mesure de spoliation, ils se sont trahis, ils se sont flétris à jamais par leur recours criminel et impuissant à la guerre civile, par leur intention calculée de noyer dans le sang les justes réformes sociales que redoute leur égoïsme de privilégiés traînant la religion à la remorque de leurs bas intérêts.

Le fanatisme qui essaye de terroriser les fidèles réfrénera ses violences devant la simple application de cette loi libérale entre toutes. La honte de leurs calomnies retombera sur les agitateurs ; leurs mensonges se briseront à l'esprit de large tolérance qui nous a inspirés

au Parlement. Cet esprit de tolérance, les fêtes de Pierre Bayle, sous la présidence de deux Ministres de la République, en furent parmi nous l'éclatante affirmation.

Le succès de l'œuvre conduite avec tant de rectitude par nos Ministères de défense républicaine impliquait de la part de tous les démocrates une application constante, une scrupuleuse discipline et le devoir de sacrifier toute préoccupation individuelle à la réalisation du programme commun. Contre les assauts répétés de la réaction et de la trahison, le devoir le plus pressant des mandataires républicains était de rester étroitement unis, d'éviter tout sujet de trouble, toute occasion de retard dans cette action démocratique et réformatrice. Je n'ai pas un instant failli à ce devoir.

Par la discipline qu'il a montrée, le parti radical-socialiste a affirmé sa vigueur et il a manifesté la valeur pratique de son idéal. La force de ses revendications réside dans la ferme volonté de se conformer aux exigences de la justice, comme aux lois de la nature et de la raison. Tous les groupes républicains, depuis l'Union démocratique jusqu'aux diverses fractions socialistes, ont été obligés d'emprunter les lignes directrices de leur action pratique à son programme, pour répondre aux aspirations et aux besoins du pays. Cette discipline a permis de porter à la haute magistrature de la République, contre les intrigues honteuses des partis du passé, un citoyen dont l'esprit probe, énergique et loyal nous garantit le progrès méthodique et le plein succès de la tâche entreprise. C'est le programme radical-socialiste qui servira de guide à la prochaine législature ; ce sont ses réformes qu'elle fera pénétrer dans la vie économique et sociale du pays. Solidaire de l'œuvre de liberté et d'émancipation, l'œuvre de justice se présente à l'effort du parti républicain sans possibilité d'ajournement. Le peuple doit, de plus en plus, sentir la République comme une réalité tangible et vivante dans sa poursuite incessante de l'égalité et de la justice.

L'élaboration de la loi sur les retraites ouvrières et agricoles fut la première et vigoureuse manifestation de cette pensée. Il est inique de voir, au déclin de leur vie, sans moyens de subsistance, les travailleurs qui, dans l'industrie et l'agriculture, ont créé des richesses dont il ne leur est rien demeuré dans les mains. Nous restons inébranlablement attachés au principe de la propriété individuelle proclamé par nos pères de la Révolution, mais c'est un hypocrite abus de ce principe que la constitution de ces gros monopoles qui sont de scandaleux privilèges, laissant par exemple les riches compagnies minières et les chemins de fer réaliser des bénéfices monstrueux au détriment de la nation. La suppression ou la réglementation des monopoles doit fournir une partie des ressources indispensables à l'application des lois de prévoyance sociale : secours aux vieillards, retraites ouvrières, etc.

L'impôt progressif sur le revenu est l'instrument essentiel des améliorations sociales en même temps que seul il répond à la formule de la Déclaration des Droits de l'homme : répartir la contribution commune à raison des facultés des contribuables. Une profonde refonte du régime fiscal actuel s'impose, car il est odieux que l'impôt pèse encore aujourd'hui sur les travailleurs en raison directe de leurs souffrances et de leurs durs labeurs.

Dans cet esprit de justice, les intérêts agricoles ne cessent d'être la préoccupation essentielle de votre mandataire. C'est avant tout aux intrépides travailleurs de l'usine, des ateliers et des champs, aux vaillants producteurs de la fortune nationale que doit aller la sollicitude la plus active du législateur.

Tous nos actes tendront à favoriser vos intérêts qui se confondent d'ailleurs avec ceux du pays.

Mon dévouement est acquis, absolu, pour le maintien de tarifs protecteurs assurant la vente de nos produits à un taux rémunérateur ; pour tous les projets concernant la diffusion et la sauvegarde de la petite propriété, la diminution des frais de justice, l'assurance et le crédit agricoles, l'abaissement des tarifs de transport, le développement de la grande et de la petite vicinalité ; dans cet ordre d'idées, je ne manquerai pas de suivre très attentivement la rectification obtenue et déjà commencée de la route 119 jusqu'à son entier achèvement, ainsi que le rapide accomplissement des dernières formalités légales qui vont permettre aux tramways de sillonner dès demain nos belles vallées de la Lèze et de l'Arize.

Chers concitoyens,

La réaction ne s'est jamais trompée sur le caractère de mon programme, pas plus que sur le sens de mon attitude au Parlement. Je suis fier d'assumer comme républicain irréductible toutes ses haines contre les principes démocratiques dont j'affirme aujourd'hui l'impérissable vérité avec la même énergie qu'au premier jour de ma vie politique. A ces haines de la réaction, vous ne répondrez que par la seule haine du mensonge, du privilège, de l'ignorance, de l'oppression. Son libéralisme de surface, son patriotisme d'occasion cachent mal ses intrigues, que rendra vaines l'union des républicains. Cette union des républicains fut la constante préoccupation de votre élu ; c'est afin de désespérer la réaction, de la décourager de ses manœuvres, que je me suis imposé le devoir de rester dans chaque commune et dans chaque canton obstinément étranger aux luttes et aux divisions de personnes pour faire prévaloir en toute circonstance l'intérêt supérieur de la République démocratique et sociale. Au bloc de droite, il convient d'opposer la concentration de toutes les énergies républicaines.

Le peuple entend demeurer fidèle, dans le calme et la paix, à l'œuvre démocratique d'instruction, de laïcité, de justice, d'assistance, de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur. Avec le peuple avec son appui souverain, nous braverons sans peine les fureurs désespérées de nos adversaires. Laissons-les aux convulsions du désespoir et de l'agonie. Leurs ruses intéressées, leurs clameurs impuissantes ne troubleront pas votre inébranlable confiance dans la raison populaire, dans la force invincible du droit républicain.

Vive l'Ariège ! Vive la France ! Vive la République !

Albert TOURNIER,
Député de l'Ariège.

Circonscription de SAINT-GIRONS

M. PÉRÈS

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.768 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente à vos suffrages sans les avoir brigués ni préparés de longue main. Ce n'est pas chez moi l'ambition qui les sollicite, car la politique, qui est pour certains une carrière, ne m'est jamais apparue que comme un devoir élevé.

Avocat inscrit au barreau de Toulouse depuis plus de vingt-cinq ans, ma situation, due au seul travail, suffisait à toutes mes aspirations. Il y a deux ans, le canton de Sainte-Croix a fait appel à mon dévouement afin d'assurer dans la circonscription l'union et la concorde. L'événement a prouvé que c'était avec raison, puisque mes adversaires eux-mêmes se sont ralliés sur mon nom. Élu conseiller général, mes collègues ont ratifié le choix du suffrage universel et proclamé hautement leur confiance que toutes mes convictions les plus profondes étaient acquises à la République, que toute mon activité était vouée au service de la démocratie ariégeoise, en m'élisant vice-président de l'Assemblée départementale par un vote à peu près unanime.

Deux années se sont écoulées, durant lesquelles je n'ai été discuté par personne ni pour ma résidence, ni pour mes opinions, ni pour mon zèle. L'heure est venue de la consultation nationale : je n'ai pas songé personnellement à faire mon devoir républicain autrement que comme électeur. Mais ceux qui ont mission de diriger le peuple dans la voie politique ont estimé que ce devoir comportait pour moi une obligation plus étendue. Le Congrès républicain radical a résolu, à l'unanimité, que je devais assumer la tâche de représenter à la Chambre des Députés la circonscription de Saint-Girons. A nouveau, on m'a parlé de désintéressement et de dévouement. On m'a convaincu que seuls mon passé et mon caractère pouvaient amener enfin dans l'arrondissement, comme ils l'avaient réalisé dans le canton de Sainte-Croix, l'apaisement des passions politiques, assurer l'union et la concorde que souhaitent tous les bons citoyens, rendre la confiance aux populations révoltées par le mensonge et découragées par l'arbitraire. Après de bien longues hésitations, j'atteste n'avoir cédé que parce que ma candidature a été jugée indispensable à la poursuite de cet idéal, et j'ai consenti à sacrifier mes intérêts privés pour me consacrer tout entier aux intérêts publics.

Je me présente donc à vous simplement et sans ambages, en toute franchise et en toute loyauté, résolu à servir avec ferveur et fidélité la démocratie saint-gironnaise, en honnête homme dont la conscience ne transige pas, et qui engage sa parole chaque fois qu'il souscrit une promesse. Jamais je n'imiterai les politiciens besogneux qui promettent toutes les places ou toutes les faveurs aux particuliers, toutes les satisfactions aux groupements électoraux; mais ce que je promettrai, je le tiendrai.

J'ai sans cesse été, avant tout, républicain. Un adversaire sans conscience, impuissant à me discuter autrement, a eu assez peu de scrupules pour jeter dans la controverse électorale, que je m'honore d'avoir maintenue loyale de mon côté, l'épithète sournoise de réactionnaire. Malheureusement il y a chez nous des mots qui tuent, et celui-là est le coup de poignard donné lâchement par derrière. Je le mets au défi de me le dire en face dans une réunion publique et contradictoire. On est toujours le réactionnaire de quelqu'un. Si mon adversaire est l'homme qui rêve de l'asservissement de la patrie à l'étranger et l'assassinat des soldats français par des mains criminelles, je me flatte d'être son réactionnaire, et je lui abandonne la honte de ses doctrines avec l'odieux de ses calomnies.

Au surplus, mon programme répond de mes sentiments. Il est celui du parti républicain radical dont le congrès a acclamé ma candidature et sous les auspices duquel celle-ci s'offre à vos suffrages de citoyens libres et indépendants.

1° *Réformes politiques.*

Je place en tête de ma profession de foi la réforme de la loi électorale, la considérant comme la plus importante et la seule capable de permettre la réalisation des espérances républicaines. Il y a trop longtemps que le pays souffre d'un régime qui aboutit à la confusion des pouvoirs, entretient les haines et les discordes, et réduit la politique à de mesquines questions personnelles, liées à de vils intérêts électoraux. C'est sur le terrain des principes exclusivement que doivent se livrer les luttes publiques. Le scrutin de liste, même étendu au delà des limites d'un département, m'apparaît donc comme le seul conforme aux traditions républicaines, et je le voterai sans hésitation.

Je suis également convaincu qu'il y a le plus grand avantage à ce que toutes les opinions, tous les partis soient admis à la Chambre. C'est pourquoi j'étudierai avec le plus grand soin les diverses propositions tendant à permettre la représentation proportionnelle des minorités.

J'appuierai aussi, énergiquement, toutes les mesures destinées à garantir la liberté et la sincérité du vote, c'est-à-dire l'indépendance du citoyen. Mais en même temps, je déclare que le représentant du peuple doit constamment agir à visage découvert, et je revendique pour lui le scrutin public dans toutes les circonstances, même dans l'élection du Président de la République.

Afin d'assurer la sécurité du fonctionnaire, je demanderai que communication intégrale de son dossier lui soit donnée, et, spécialement en ce qui concerne les instituteurs, que la nomination en soit confiée à l'autorité académique.

Avec l'Université elle-même, j'estime qu'il est utile de ne pas fondre tous les cerveaux dans le même moule par un monopole de l'enseignement, dans un pays de libre discussion, où le progrès est le prix de cette discussion.

Enfin, je suis le partisan absolu de toutes les libertés, si chèrement acquises dans l'intérêt du Peuple et de la démocratie, au point de vue civil et religieux.

2° *Réformes administratives et judiciaires.*

Obtenir, pour les départements et les communes, encore plus d'indépendance vis-à-vis du pouvoir central, au point de vue de leurs budgets et de leurs services, dans les limites toutefois compatibles avec l'unité nationale.

Assurer à tous les citoyens l'égalité de la justice, par la diminution des frais judiciaires, qui sont tellement excessifs que recourir aux tribunaux est un luxe au-dessus des ressources du pauvre.

Simplifier nos codes, les reviser dans le sens le plus large et le plus humain.

Tel sera, dans cet ordre d'idées, le but constant de mes efforts.

3° *Réformes économiques, agricoles et financières.*

Création d'une caisse de retraites ouvrières pour l'agriculture comme pour l'industrie;

Développement de l'enseignement technique et agricole;

Généralisation de l'assurance contre les fléaux qui ruinent l'agriculture : épizootie, gelée, grêle, inondations, etc.;

Amélioration du régime des forêts et des pâturages;

Répression des accaparements;

Dégrèvement du petit commerce;

Taxation des grands établissements commerciaux ou industriels d'après le nombre de spécialités exploitées et du personnel employé ou auxiliaire;

Encouragements de l'État aux sociétés mutualistes et à toutes les initiatives propres à faire passer le travailleur du rôle de salarié à celui d'associé, notamment par la participation aux bénéfices, et à faciliter ainsi à tous les moyens de se constituer un patrimoine personnel;

Insaisissabilité du bien de famille (homestead), conservant un patrimoine intangible dans la mesure indispensable à l'existence;

Voilà, dans leurs grandes lignes, les vœux de la démocratie qui devront être réalisés dans la prochaine législature.

Mais la plupart de ces réformes exigent de la nation un grand effort financier. Les ressources nécessaires doivent être avant tout demandées à l'économie, aussi indispensable à la gestion des deniers publics qu'aux fortunes privées.

D'autre part, il y aura lieu de rechercher si la solution du problème ne doit pas engager l'État à se charger de certains monopoles, par exemple celui de l'alcool, qui intéresse d'ailleurs la santé publique.

Dans tous les cas, il paraît nécessaire de modifier intégralement le système fiscal, devenu à juste titre impopulaire. Le seul mode de contribution qui semble juste, pour le riche comme pour le pauvre, c'est l'impôt sur le revenu, à la double condition qu'il remplace tous les autres impôts et qu'il soit progressif d'une façon équitable. Là se trouve peut-être l'un des remèdes aux épreuves subies par la petite propriété, qui sera dégrevée.

J'ai résumé ainsi l'ensemble des idées qui sollicitent les préoccupations de la démocratie à l'intérieur. Je sais qu'elle est profondément patriote et particulièrement soucieuse

de maintenir à la France le rang qui lui revient dans le monde. Elle peut compter sur ma sollicitude pour veiller à la défense nationale, qui est indispensable au respect de l'intégrité du territoire, mais aussi pour fortifier la paix par le droit, au moyen des institutions d'arbitrage international qui soudent la fraternité des peuples.

Vive la République démocratique !

Eugène PÉRÈS,
Avocat à la Cour d'appel de Toulouse,
Conseiller général du canton de Sainte-Croix,
Vice-président du Conseil général de l'Ariège.

AUBE

Circonscription d'ARCIS-SUR-AUBE

M. CASTILLARD

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.289 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis plus de douze ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, j'ai eu trop souvent l'occasion de vous faire connaître mes opinions nettement républicaines pour qu'il soit nécessaire de vous les exposer à nouveau. J'ai eu à cœur de les appliquer fidèlement par mes votes, et je puis dire qu'en « matière politique » je me suis attaché à marcher résolument dans la voie des réformes démocratiques sans cependant me laisser entraîner vers les mesures injustes, violentes et dangereuses. J'ai voté la loi de séparation parce que l'attitude du Vatican à l'égard du Gouvernement français (notamment à l'occasion du voyage du Président de la République à Rome), l'a rendue inévitable et parce qu'elle a été rédigée dans un esprit libéral auquel les chefs du parti conservateur ont eux-mêmes rendu hommage.

En « matière économique » j'ai lutté sans cesse en faveur de l'agriculture qui n'a été sauvée de la ruine qui la menaçait que par l'application du système protectionniste.

A maintes reprises j'ai pris la parole à la tribune :

Pour demander l'établissement et ensuite le maintien des droits de douane qui protègent nos céréales contre la concurrence étrangère;

Pour faire réformer l'admission temporaire des blés étrangers et supprimer le trafic des acquits-à-caution;

Pour empêcher l'introduction abusive des bestiaux élevés dans les pays voisins et l'avilissement des prix de notre bétail;

Pour faire indemniser équitablement les propriétaires des animaux atteints de tuberculose et dont la viande est saisie par le service sanitaire;

Pour la répression de la fraude dans la vente des engrais;

Pour faire subventionner par l'État les Sociétés d'assurances mutuelles agricoles;

Pour la création d'une caisse centrale de réassurance;

Pour la défense des bouilleurs de cru, etc.

D'autre part, j'ai voté dans l'intérêt du petit commerce et de la classe ouvrière :

La proposition de loi sur les retraites ouvrières, loi complexe dont le texte nécessitera de nouvelles études;

L'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables;

Le service militaire de deux ans;

La réduction de la taxe sur les bicyclettes;
Le timbre-poste à 10 centimes, etc.

Mes chers Concitoyens,

Il reste encore beaucoup à faire; il importe notamment de réformer nos impôts qui reposent sur des bases inexactes et frappent les contribuables d'une manière improportionnelle et injuste; mais, si vous voulez bien m'honorer une fois de plus de votre confiance, vous pouvez être assurés que j'apporterai, dans l'avenir, à la défense de vos intérêts, l'activité que je crois avoir montrée dans le passé.

Je continuerai à soutenir vos droits à la propriété individuelle de tout ce qui vous appartient, contre le socialisme collectiviste, le refuge des mécontents, dont le but plus ou moins dissimulé, mais bien connu, est de procéder à une expropriation générale et de déposséder chaque citoyen de sa maison, de son champ, de son petit atelier, de sa boutique de commerce pour les donner à la collectivité, c'est-à-dire à l'État collectiviste qui serait l'unique propriétaire.

En 1893, 1898 et 1902, je vous ai dit que j'aurais en vue le bien public, la justice, l'ordre et le progrès. Je pense avoir tenu mes promesses. Je les tiendrai toujours!

Vive la France! Vive la République!

Henry CASTILLARD.

Circonscription de BAR-SUR-AUBE

M. THIERRY-DELANOUE

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.422 voix.

Mes chers Concitoyens,

Au lendemain du jour où vous m'avez désigné pour représenter votre arrondissement, j'ai senti une plus grande responsabilité et l'obligation de rendre le plus de services possible à l'ensemble des habitants.

Une fois élu, je n'ai plus connu d'adversaires, heureux si j'ai pu ramener à la République, par la tolérance et la liberté, quelques indécis, quelques hésitants.

Je me suis dévoué aux intérêts des communes, à la prospérité des différentes sociétés d'intérêt général, sociétés de secours mutuels, d'assurances, syndicats agricoles et viticoles, dont je suis, pour la plupart, président d'honneur.

On me reproche d'avoir rendu trop de services, même en dehors de mon arrondissement; je me félicite de mériter ce reproche, car, étant signalé par mes adversaires, avec l'exagération habituelle dont on use vis-à-vis des personnes auxquelles on veut nuire, comme étant immensément riche, j'aurais été traité d'avare si, au cours de mes mandats, non pas au moment même de la période électorale, je n'étais pas venu au secours des nécessiteux et des besoins généraux de vos populations.

Autant je blâme l'emploi des fonds secrets, de notre argent à nous tous, contribuables, en faveur d'un candidat officiel et cela à la veille même des élections, autant un concours

personnel continu, s'adressant à tous les intérêts généraux de nos concitoyens me paraît exempt de reproches, mais être, au contraire, un bon exemple à donner à chacun, suivant sa position.

Indépendant par caractère et par situation, j'ai accordé ma confiance à tous les ministères dans les occasions où ils m'ont paru la mériter et, pour ne parler que des derniers, aux ministères Waldeck-Rousseau, Rouvier, Sarrien, en faveur duquel j'ai voté les deux ordres du jour de confiance du 3 avril 1906. D'autre part je fais partie du groupe républicain progressiste et du groupe de l'Union démocratique, ce qui prouve bien mon absence de parti pris, car M. Fallières, sénateur, faisait, lui aussi, partie des groupes républicains du Sénat.

Seul, le ministère de la désorganisation de nos forces militaires, de la délation, des fiches, celui dont le régime de corruption, d'intimidation, de bon plaisir a révolté toutes les consciences loyales, tous les patriotes sincères, et qui n'a pas craint de se prêter aux plus fâcheuses compromissions, au risque de nous livrer à la pire des réactions, ne m'a pas semblé mériter mon appui.

J'ai voté contre l'impôt sur le revenu global et progressif dont l'application soumettrait tous les citoyens à l'obligation de la déclaration, de l'inventaire à l'état permanent, au fur et à mesure de nos récoltes, de la prise en charge et de l'exercice sur tout ce qui représente une valeur quelconque : linge, provisions, produits des champs, de la ferme, de la basse-cour, bref, sur toutes les sources de revenus, alors que nous avons été heureux de supprimer la déclaration et l'exercice chez les bouilleurs de cru.

Ce régime d'inquisition, auquel sauraient se soustraire les capitaux et toutes les valeurs mobilières, serait forcément accompagné d'espionnages intéressés, de réclamations perpétuelles.

A ce système inacceptable, nous préférons rechercher une meilleure adaptation des impôts sur les revenus, sur les capitaux, afin d'arriver à une répartition plus proportionnelle des charges; nous voulons surtout la réduction des dépenses et des charges et, suivant, pour atteindre ce but, l'exemple du Parlement anglais, obtenir de nos collègues l'abandon de la faculté de proposer des augmentations de dépenses, laissant aux ministres, seuls responsables de la bonne marche de leurs services, la possibilité de demander des augmentations que le Parlement, lui, pourrait toujours repousser.

Nous voulons aussi la création du bien familial insaisissable, afin de maintenir dans nos communes rurales la main-d'œuvre indispensable.

Je suis pour la liberté de conscience, pour la liberté d'association.

J'ai voté contre la séparation des Églises et de l'État, estimant qu'une convention, même imparfaite, est préférable à l'état de lutte et d'oppression.

Quant aux congrégations, M. Waldeck-Rousseau avait promis que leurs situations respectives seraient examinées de bonne foi, d'où : congrégations à autoriser, à tolérer, à dissoudre.

Le ministre Combes les a exécutées en masse, nous privant du concours économique, dévoué et presque indispensable des sœurs dans les hôpitaux pour soigner les maladies contagieuses, mais laissant subsister les deux congrégations d'hommes les plus puissantes : les Jésuites, et aussi les Assomptionnistes, aujourd'hui société civile.

Contrairement encore aux instructions du même ministère, nous trouvons que les fonctionnaires ne doivent pas être mêlés aux luttes politiques et devenir des agents électoraux; ils risqueraient d'être victimes ou hypocrites et, en tout cas, de se compromettre et de perdre l'autorité et la considération qui leur sont indispensables.

En ce qui concerne nos intérêts plus directs, j'ai voté toutes les mesures propres à les soutenir, à les défendre : maintien, au besoin augmentation des droits protecteurs des produits de l'agriculture, de la viticulture, du commerce, de l'industrie; toujours et quand même, contrairement aux calomnies intéressées, pour le maintien et contre la suppression du droit des bouilleurs de cru, puis pour le rétablissement dudit droit :

23 février 1903 : Disjonction des articles de la loi de finances préjudiciables aux bouilleurs, scrutin public à la tribune (*pour*).

27 février 1903 : Même disjonction, pour repousser ces articles, appel nominal à la tribune (*pour*).

17 février 1903 : Amendement tendant à supprimer les inventaires et le récolement chez les bouilleurs (*pour*).

17 février 1903 : 2 amendements tendant à augmenter la quantité d'alcool familial, (*pour*).

19 février 1903 : Amendement tendant à dispenser de toute déclaration (*pour*).

23 et 27 février 1906 et tout récemment : Amendement Paul Coutant rétablissant le privilège sans déclaration, ni exercice (*pour*), malgré l'affirmation contraire du *Petit Troyen*, démentie seulement le lendemain.

20 mars 1906 : Amendement Paul Coutant autorisant le bouilleur à brûler chez son voisin (*pour*).

Ces votes se trouvent sur cette question conformes à mon attitude au Conseil général, où j'ai toujours défendu énergiquement les droits des bouilleurs de cru.

A la Chambre, j'ai voté la loi de deux ans (5 juillet 1905), regrettant que nous n'ayons pas pu obtenir le maintien de l'engagement décennal et des soutiens réels de familles nécessiteuses.

J'ai voté la loi des retraites ouvrières (11 juillet 1905), pour témoigner aux ouvriers industriels et agricoles notre volonté d'arriver à une solution pratique de la question.

Mais j'ai repoussé l'obligation afin de laisser à l'ouvrier la faculté de se constituer une retraite ou un capital par des versements à une caisse d'épargne qui lui permettront d'acheter une petite maison, un jardin pour lui et ses enfants. Nous avons obtenu la possibilité pour les sociétés de secours mutuels et de prévoyance de servir des retraites, sans avoir à créer une nouvelle et coûteuse armée de fonctionnaires.

J'admets le droit de grève, mais avec la liberté du travail ; il faut que les ouvriers qui veulent continuer à gagner le pain de leur famille, même en temps de grève, soient protégés suffisamment.

Je déplore les grèves, qui ont pour résultat d'accabler de dettes les ouvriers, de réduire le travail à la reprise, de faire passer les commandes à l'étranger, bref, de rendre notre industrie nationale moins prospère. Les grèves profitent seulement aux meneurs qui sont défrayés de toute dépense, et qui en retirent souvent des situations avantageuses, quelquefois même un siège de député, comme c'est le cas pour MM. Basly et Lamendin que voudrait remplacer M. Broutchoux.

Je suis pour le maintien de l'ordre, — les émeutes, la révolution nous exposant aux pires dangers, même à l'invasion étrangère venant rétablir l'ordre.

Indépendant, hostile à tout embrigadement, je me présente à vos suffrages avec mon passé qui vous répond de l'avenir. Comptant sur le concours de tous mes amis, dont les vives sympathies nous ont si profondément touchés dans de douloureuses circonstances, de tous ceux qui ne veulent pas obéir à un comité fermé, dont les membres soupçonneux, jaloux de toute rivalité, ombrageux de tout mérite, prétendent, sous prétexte de discipline républicaine, mener au scrutin ceux de nos concitoyens qui consentent à abandonner une partie de leur indépendance, de leur liberté de jugement et qui acceptent, successivement, toutes les candidatures, pourvu qu'elles soient recommandées par ledit comité et qu'elles portent son estampille.

Républicain sous l'Empire, élu comme républicain en 1889 et successivement toujours depuis, c'est toujours comme républicain sincère et convaincu, — peut-être plus sincère et plus convaincu que certains qui se prétendent avancés, qui n'ont pas toujours été républicains, dont l'opinion se modifie selon les chances qu'ils escomptent d'arriver plus vite à un poste plus avantageux — c'est toujours comme républicain, dis-je, que je vous demande le renouvellement de mon mandat. Hostile, sous l'Empire, à la candidature officielle, à l'espion-

nage, à la délation, au régime du bon plaisir, j'estime que, sous la République, nous devons d'autant plus réclamer et obtenir la tolérance, la justice, la liberté.

Le régime démocratique doit être, par excellence, le gouvernement de tous par tous et pour tous. Il doit laisser à chacun son indépendance, sa liberté de conscience et, par l'union de toutes les bonnes volontés, de toutes les forces vives de la nation, assurer, sans secousses, sans révolution, la grandeur de la France, le maintien et la bonne renommée de la République.

Vive la France !
Vive la République !

THIERRY-DELANOUE,

Député républicain sortant; Secrétaire du Conseil général; Maire de Soulaines; Président de la Société d'encouragement à l'agriculture de l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

Circonscription de BAR-SUR-SEINE

M. Paul MEUNIER

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.049 voix.

Chers Concitoyens,

Vous m'avez choisi pour député le 11 mai 1902, par 6,706 suffrages.

Je ne vous ferai pas une nouvelle profession de foi; ce que j'étais, il y a quatre ans, je le suis encore aujourd'hui. Comme vous, je n'ai pas changé, et je sens que les liens d'affection qui nous unissent n'ont jamais été plus solides.

Les actes que j'ai accomplis, au cours de la dernière législature, et les quelques services, que j'ai été si heureux de rendre, parlent d'ailleurs plus haut que tous les programmes.

J'ai voté, avec la majorité républicaine, toutes les lois de laïcité, de justice et de solidarité humaine, qui seront l'honneur de l'Assemblée qui vient de se séparer.

Je suis intervenu, un grand nombre de fois, à la tribune nationale, soit pour soutenir contre les adversaires les plus implacables de la République les réformes importantes que nous avons réalisées, soit pour défendre contre l'arbitraire et l'iniquité les droits si légitimes de nos cultivateurs, de nos vignerons et de tous ceux qui travaillent.

Je ne veux pas énumérer tous mes discours : sur l'application de la loi Waldeck-Rousseau, sur la neutralité scolaire, sur la gratuité de l'enseignement secondaire, sur la suppression des conseils de guerre, sur la réduction du budget des cultes; mon amendement sur la suppression de l'ambassade du Vatican; mon interpellation sur les relations de la France avec le Saint-Siège; mon amendement relatif au droit de propriété des communes sur les édifices cultuels; mes diverses propositions en faveur des petits fonctionnaires et notamment de nos dévoués instituteurs.

Mais j'ai peut-être le droit de rappeler surtout mon discours du 30 juin 1905, qui a fait supprimer le pouvoir de perquisition dont la régie disposait depuis plus d'un siècle. J'ai

réussi, ce jour-là, à faire rétablir l'inviolabilité du domicile du citoyen, de même que tout récemment, par mon discours du 5 avril 1906, j'ai obtenu l'assurance que la liberté individuelle, si souvent menacée par les abus de la police judiciaire, serait désormais respectée.

J'ai soutenu, avec la même ardeur, les intérêts des producteurs d'alcool; j'ai pris sept fois la parole en faveur de nos bouilleurs de cru, et j'ai été assez heureux de pouvoir, avec l'aide de quelques-uns de mes amis, faire voter une amnistie pour le passé et le rétablissement intégral de leur droit pour l'avenir. Enfin, j'ai fait, à la dernière séance, un suprême effort à la tribune pour préparer la libération du vin, et j'espère que la nouvelle législature pourra mener à bien cette réforme excellente.

Au Parlement, et dans les conférences internationales, à Londres, à Budapest, à Vienne, à Bruxelles, j'ai passionnément servi la cause de l'arbitrage entre les peuples et de la paix universelle. Je reste un adversaire irréductible de la guerre.

Au mois de janvier 1905, j'ai été élu secrétaire de la Chambre des Députés par 232 voix; j'ai été réélu cette année par 300 suffrages.

Si vous pensez que j'ai fidèlement rempli le double mandat, qui m'a été confié par vous et par la Chambre, et si j'ai conservé votre estime, avec celle de mes collègues du Parlement, vous le direz le 6 mai prochain, dans un immense mouvement d'affectueuse confiance.

Vous me donnerez alors une force nouvelle pour soutenir, dans la Chambre de demain, avec les intérêts de notre arrondissement, la politique féconde de réformes et d'action républicaine.

Vive la République démocratique!

Paul MEUNIER,
Député sortant,
Secrétaire de la Chambre des Députés.

Circonscription de NOGENT-SUR-SEINE

M. BACHIMONT

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.489 voix.

Mes chers Concitoyens,

Trois fois, en 1894, en 1898 et en 1902, vous m'avez fait le très grand honneur de m'élire votre député.

Vous avez fait triompher sur mon nom le programme de la République démocratique, la politique de progrès vraiment républicaine et des réformes sociales.

En jetant les yeux sur tous les votes que j'ai émis et sur ma conduite politique, personne ne peut douter de ma fidélité à mes promesses, de mon attachement inébranlable aux idées que j'ai professées et défendues toute ma vie devant vous et de mon dévouement à la démocratie.

C'est au nom de ce passé de loyauté et de probité politiques, que je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Un grand nombre de réformes énumérées dans mes précédents programmes, ont été réalisées :

La réduction du service militaire à deux ans, la suppression de toutes les dispenses et de tous les privilèges, l'égalité de l'impôt du sang sont enfin réalisées. Si les périodes de vingt-huit jours et de treize jours n'ont pas été abaissées à quinze et à six jours, des circonstances, que tout le monde connaît, n'ont fait que retarder cette diminution de charges, qui est maintenant à la veille d'aboutir.

La loi d'assistance obligatoire aux vieillards et aux invalides du travail privés de ressources a été votée et sera mise en vigueur au 1er janvier 1907.

Les retraites ouvrières, après une longue discussion, ont été également votées par la Chambre et sont soumises en ce moment à l'examen du Sénat.

La séparation des Églises et de l'État a été faite de la façon la plus libérale, laissant aux ayants droit la jouissance des églises, et aux ministres des cultes des rentes viagères ou un traitement temporaire.

Le budget des cultes, au fur et à mesure des disponibilités, fera retour aux communes proportionnellement à leur valeur foncière.

Le crédit agricole a été puissamment développé, les mutuelles contre la mortalité du bétail, l'incendie, la grêle reçoivent les plus puissants encouragements, et l'enseignement agricole est augmenté.

La compétence des juges de paix a été étendue ; la justice est moins coûteuse et plus rapide et la juridiction plus bienveillante.

La réforme du régime des sucres a abaissé de moitié le prix de cette denrée de première nécessité, au grand avantage de la classe peu aisée.

Par la loi du 7 mars 1906, la taxe des lettres a été abaissée à dix centimes.

La taxe des bicyclettes est également diminuée de moitié.

Je demeure partisan résolu :

1° De la propriété individuelle, et j'ai voté, le 13 avril courant, la loi permettant de constituer le bien de famille jusqu'à une valeur de 8.000 francs, incessible et insaisissable, qui assurera la continuité de la propriété à la famille ;

2° D'une plus juste répartition des charges qui pèsent sur le contribuable, convaincu que l'on ne pourra corriger l'injustice des contributions directes basées sur les signes extérieurs de la richesse que par un impôt progressif sur la richesse réelle, sur le revenu, et que par là seulement il sera possible d'exonérer l'impôt foncier frappant de 24,80 0/0 le revenu de la terre, tandis que toutes les rentes, actions et obligations ne supportent qu'un impôt de 4 0/0, et que par là seulement aussi, il sera possible d'arriver à supprimer graduellement et successivement les impôts de consommation qui écrasent les travailleurs.

Les plus hautes autorités en proclament d'ailleurs l'urgence.

M. Deschanel dit :

« Nous pourrons supprimer les contributions vieillies, à leur place nous accepterons l'impôt sur le revenu.

« Nous ne voulons pas que les ressources du travail payent autant que celles de la richesse acquise... Nous voulons mettre plus de justice dans notre système fiscal et la stricte proportionnalité n'est pas toujours la justice. »

M. Caillaux, ancien Ministre des Finances :

« Il faut comprendre que les impôts fondés sur les signes extérieurs de la richesse ont fait leur temps, que leur injustice les fait condamner, qu'on doit leur substituer des impôts sur le revenu réel. »

Et enfin, M. Fallières s'exprime ainsi dans sa profession de foi aux électeurs du Lot-et-Garonne :

« Le principe de l'impôt sur le revenu ne saurait être contesté par personne ; l'heure

des privilèges a disparu, et ce qu'il faut c'est qu'aucune branche du revenu n'échappe à l'obligation de concourir pour sa part au service de nos charges publiques.

« Ce qu'il faut encore, c'est que l'impôt, suivant la formule de la Révolution, soit proportionné aux facultés de celui qui paye, et si cette proportion ne peut être obtenue qu'au moyen de la progression, la raison et la justice ne nous font-elles pas un devoir d'incliner vers un système dont notre législation fiscale, en matière de patentes et de droits successoraux, par exemple, contient les plus significatives applications ? »

Je demeure toujours partisan résolu :

De la suppression de la prestation ;

De l'arbitrage international pour maintenir la paix et éviter la guerre ;

De l'arbitrage obligatoire pour éviter les grèves et régler les conflits qui se produisent entre le capital et le travail ;

De la perfection et de l'extension des lois de prévoyance et d'assurance contre le chômage ;

De la continuation de l'œuvre de justice et de solidarité sociales commencée ;

Du maintien d'une protection efficace et vigilante de l'agriculture.

Avec tout le parti républicain, je veux développer toujours l'instruction primaire, défendre la laïcité de l'État, et assurer la suprématie du pouvoir civil et conserver une armée forte, disciplinée et dévouée à la République ;

Sauvegarder la démocratie et la liberté contre les mêmes hommes qui, sous des étiquettes différentes, essayèrent au 16 Mai, en 1889 avec Boulanger, en 1902 sous le nom de nationalistes, aujourd'hui sous le couvert de l' « Action libérale », d'étrangler la République.

Pour défendre nos conquêtes démocratiques et sociales, pour faire de nouvelles réformes utiles au peuple, nous devons, comme autrefois les 363, marcher la main dans la main contre nos adversaires incorrigibles.

Partisan convaincu de la paix au dehors, de l'ordre et de la tranquillité au-dedans, je fais un pressant appel à l'union des républicains, à leur clairvoyance pour continuer le bon combat et assurer la victoire à la République des progrès et des réformes.

BACHIMONT,
Maire de Nogent-sur-Seine,
Député sortant.

1re Circonscription de TROYES.

M. CHARONNAT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.875 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la quatrième fois, je me présente à vos suffrages, sous les auspices de la Fédération des comités républicains de l'Aube.

Il y a vingt ans que des rapports de plus en plus étroits se sont établis entre nous. Je pourrais me dispenser de faire une profession de foi, car ma vie politique tout entière s'est passée sous vos yeux. Je serai demain ce que j'ai été dans le passé, l'ardent défenseur des institutions républicaines, le serviteur dévoué et inlassable de la démocratie. Tous vous savez que je ne fait jamais de vaines promesses et que je m'estime heureux quand je puis faire un peu de bien, rendre un service ou réparer une injustice. Je puis avoir des ennemis, je ne les connais pas, je ne veux pas les connaître.

La législature qui va prendre fin a été aussi laborieuse que féconde. Son œuvre est la plus considérable qui ait été accomplie depuis la troisième République. La réduction du service militaire à deux ans, les lois sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes, sur les syndicats et le crédit agricoles, sur les accidents du travail, la dissolution des congrégations non autorisées, conséquence de la loi sur les associations votée sous le ministère Waldeck-Rousseau, la suppression de l'enseignement congréganiste et enfin la séparation des Églises et de l'Etat constituent des réformes dont le Parlement a le droit de s'enorgueillir. Cette œuvre colossale a pu être réalisée grâce à l'admirable discipline du bloc républicain.

La séparation des Églises et de l'État, depuis si longtemps inscrite dans les programmes républicains, a été votée par le Parlement dans les conditions les plus libérales et les plus loyales. Elle ne porte aucune atteinte ni à la liberté des cultes ni à la liberté de conscience, proclamées par la loi elle-même.

Le Concordat, pacte conclu entre deux despotismes, l'empire et la papauté, était fatalement condamné à disparaître, car les principes sur lesquels reposent la théocratie, se réclamant du droit divin, et la démocratie, basée sur la souveraineté nationale, sont absolument contradictoires. Le divorce s'imposait.

L'agitation, plus politique que religieuse, fomentée sur certains points du territoire par les partis de réaction, à l'occasion des inventaires (actes purement conservatoires) des biens des fabriques, échouera piteusement devant l'indifférence et la saine raison de l'immense majorité de la nation

Débarrassée de l'entrave concordataire, la démocratie française, affranchie de la servitude romaine, pourra, en toute liberté, poursuivre sa marche en avant vers l'idéal de solidarité humaine et de justice sociale qu'elle a hâte d'atteindre.

La prochaine législature aura notamment deux grandes réformes à réaliser : 1° la réforme financière par l'établissement de l'impôt global et progressif sur le revenu et la progression illimitée des droits successoraux, réforme indispensable pour assurer une plus juste répartition des charges publiques et donner à nos budgets plus d'élasticité et plus d'ampleur ; 2° la création des retraites ouvrières dont la Chambre, à une grande majorité, a déjà voté le principe, œuvre sociale par excellence, destinée à assurer aux travailleurs des villes et des campagnes le pain de leurs vieux jours.

L'agriculture, source inépuisable de la richesse nationale, doit faire l'objet des constantes préoccupations du législateur, qui ne doit rien négliger pour alléger ses charges, encourager les syndicats agricoles, alimenter les caisses locales et régionales de crédit agricole, propager et subventionner les sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, la grêle, l'incendie. Elle peut compter sur mon absolu dévouement à ses intérêts.

Au même titre que l'agriculture, le commerce et l'industrie appellent toute la sollicitude du Parlement. Comme elle, ils doivent être efficacement protégés contre la concurrence étrangère.

J'estime que la liberté syndicale ne doit rencontrer aucune entrave, mais, à peine de jeter le trouble dans les services publics et de les désorganiser, elle doit, pour les agents et fonctionnaires de l'État, des départements et des communes, être limitée à la défense des intérêts professionnels, à l'exclusion rigoureuse du droit de grève.

Enfin, je suis un partisan résolu des économies à réaliser par la suppression des fonctions inutiles. Mais elle ne sera pas possible qu'autant que le scrutin de liste sera substitué au scrutin d'arrondissement.

Mes chers Concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de me continuer votre confiance, vous pouvez être assurés que je ferai tous mes efforts pour m'en rendre digne. Là se borne mon ambition.

Vive la République démocratique et sociale !

CHARONNAT,
Député sortant.

2e Circonscription de TROYES.

M. NICOLAS.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.030 voix.

Citoyens,

Le premier tour de scrutin donne 9.803 suffrages aux candidats de gauche, se répartissant ainsi : 3.556 au citoyen Léandre Nicolas, 4.729 à M, Arbouin, et 1.518 au citoyen Lacotte, alors que le candidat de droite ne réunit sur son nom que 1.678 voix.

La Fédération constatant d'après ces chiffres que l'idée républicaine ne court aucun danger, et que bien mieux même elle ne saurait être plus dignement représentée en cette circonscription essentiellement démocratique que par celui qui a donné et fourni tant de preuves désintéressées de son républicanisme à la cause de tous, celle sociale, maintient la candidature Léandre Nicolas et fait un pressant appel en sa faveur.

Aux travailleurs des villes, aux travailleurs des champs, comme aux modestes commerçants et petits propriétaires ruraux et des villes, elle rappelle que seul, le parti socialiste est qualifié pour faire aboutir sans trahison ni faillite aucune toutes les réformes sociales d'ordre politique et économique.

Elle rappelle surtout aux cultivateurs que si la Chambre est encombrée d'avocats, de médecins, de journalistes, de rois de l'industrie, du commerce ou de la finance, les millions de travailleurs de la terre n'y sont pas représentés ! C'est pourquoi les intérêts de l'agriculture toujours incompris et méconnus sont si souvent sacrifiés.

Il ne peut pas y avoir d'hésitation possible, d'un côté le candidat radical qui peut être un très bon journaliste, mais qui n'est nullement qualifié pour représenter utilement une circonscription aussi agricole que celle de la deuxième de Troyes, dans l'autre un propriétaire terrien travaillant comme l'immense majorité des électeurs de sa circonscription ; un paysan qui se fait honneur de ce beau titre de producteur, qui, partisan acharné du progrès sous toutes ses formes, s'est toujours révélé initiateur d'utiles améliorations : création de syndicats agricoles, de caisses d'assurances contre la mortalité du bétail, de caisses de crédit, un cultivateur enfin, connaissant vos peines et vos besoins et qui sait et saura toujours les clamer près des puissants du jour.

Dédaignant les louches manœuvres, les injures et les calomnies, en dépit également d'une pression officielle éhontée, vous avez, au nombre de 3.556, refusé dignement de de vous courber en esclaves sous le joug d'une coterie qui prend son mot d'ordre anti-démocratique dans les sacristies laïques appelées loges maçonniques.

Vous n'avez pas cru au mensonge des journalistes gagés qui vous représentaient calomnieusement et déloyalement l'agriculteur-viticulteur Léandre Nicolas comme l'adversaire des bouilleurs de cru ; 1.500 d'entre vous ont tenu à protester sur le nom du citoyen Lacotte contre la candidature du journaliste Arbouin, c'est donc plus de 5.000 consciences qui vont s'affirmer sans hésitation, franchement et loyalement sur le candidat du travail.

Aux abstentionnistes, parmi lesquels, nous nous en sommes assurés, se trouvent beaucoup de travailleurs, la fédération insiste près d'eux pour qu'ils accomplissent dimanche

prochain leur devoir de citoyens. S'ils hésitaient à s'affirmer en une circonstance aussi grave, ils perdraient le droit de se plaindre à l'avenir.

Que chacun fasse son devoir, et la candidature du citoyen Léandre Nicolas sortira triomphalement des urnes le 20 mai prochain.

Pour la République sociale, la République des travailleurs, affirmez-vous sur le nom du citoyen

Léandre NICOLAS,

Cultivateur, conseiller général,
Président du Syndicat agricole du 8e canton.

AUDE

1re Circonscription de CARCASSONNE.

M. SAUZÈDE

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.774 voix.

Citoyens

Désigné par l'unanimité des membres du Congrès radical-socialiste qui s'est tenu à Carcassonne, le dimanche 8 avril 1906, comme candidat unique à l'élection législative du 6 mai, j'ai accepté l'honneur qui m'était fait, dans l'intérêt du pays et de l'union de tous les républicains sincères et résolus.

Vos représentants aux assemblées délibérantes et les délégués de vos communes ont estimé que le programme radical-socialiste qui a obtenu à Carcassonne et dans la circonscription d'écrasantes majorités sur tous les partis de réaction opportuniste et cléricale, devait triompher encore sur le nom d'un républicain connu, éprouvé et sans reproche.

Le Comité exécutif du parti républicain-radical-socialiste a partagé cette opinion, de même que la Fédération d'union radicale et socialiste de l'Aude.

Je ne me déroberai pas à ce devoir et je remercie vos représentants, vos délégués, ainsi que les représentants les plus éminents et les plus écoutés du parti républicain de l'Aude et de France qui m'ont confié la garde du drapeau.

Citoyens,

Vous me connaissez depuis longtemps. Les candidats étrangers à notre région, à nos mœurs et à nos besoins, comme les candidats nouveau venus à la politique, sans passé et sans autorité, vous ont fait déjà et vous feront encore de belles et d'illusoires promesses.

Je n'ai pas à les imiter.

Né à Carcassonne, conseiller municipal de la ville depuis quinze ans, maire depuis onze années, conseiller général du canton ouest de Carcassonne et député de l'Aude, ma conduite passée vous répond suffisamment de ma conduite à venir.

Je puis dire, sans fausse honte et en réponse aux insolentes affirmations d'adversaires impudents, que j'ai toujours fidèlement rempli les mandats que je tiens de la confiance des électeurs.

Comme maire du chef-lieu, mon unique souci a été d'assurer avec l'hygiène et l'embellissement de la ville, le bien-être de la classe ouvrière par l'exécution ininterrompue des grands travaux communaux.

A la Chambre, j'ai voté :

La loi militaire de deux ans ;

La réduction de la période des vingt-huit jours et la suppression des treize jours ;

La loi sur les retraites ouvrières ;

La journée de huit heures ;

La loi sur les associations ;

Le rachat des chemins de fer du Midi ;

L'extension de la compétence des juges de paix ;

La séparation des Églises et de l'État.

C'est sur cette dernière question que les éternels ennemis de la Démocratie et de la République veulent aujourd'hui engager la lutte électorale.

Avec une mauvaise foi jésuitique, à l'aide d'une campagne de calomnies et de mensonges, ils prétendent que la République veut confisquer les biens des églises et supprimer la liberté des cultes.

Ces manœuvres intéressées et fausses ne sauraient vous émouvoir.

La loi votée par la majorité des Chambres est une loi libérale, qui assure aux catholiques l'usage indéfini des églises, abandonne à des associations cultuelles les biens des fabriques, et assure au clergé un traitement transitoire et des pensions à vie.

Il est donc faux de prétendre que la séparation est une œuvre de persécution et de haine, il est criminel d'exciter les paysans à la guerre religieuse et à la guerre civile, dans un triste but électoral...

Toutes ces parties de mon programme, je les ai remplies.

J'ai également appuyé de mon vote les projets d'ordre économique que la majorité a repoussés, mais que notre ténacité saura bien arracher à la volonté des Chambres et du Gouvernement.

Parmi ces projets, les plus importants pour la prospérité de notre région, sont ceux qui concernent la poursuite et la répression des fraudes des vins.

A cet effet, j'ai voté, avec les députés de l'Aude, les propositions de loi sur la suite des sucres, que la représentation du midi viticole, étroitement unie dans un intérêt commun, appuyée par les sociétés d'agriculture, les associations des producteurs de vins naturels et les syndicats des intérêts vinicoles, fera adopter par la prochaine législature, en même temps que l'établissement des taxes différentielles sur l'alcool et tous les vœux exprimés par les viticulteurs tendant à ne laisser vendre sur le territoire français que les vins provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais.

Viticulteur, comme bien d'entre vous, vice-président de la Société démocratique d'agriculture, je sais vos besoins mieux que quiconque, et je jure d'employer toutes mes forces et toute mon énergie à vous donner satisfaction.

J'ai voté également :

Le percement du canal des Deux-Mers, dont l'exécution trop longtemps retardée peut devenir prochainement une réalité grandiose. A cette œuvre qui doit si largement contribuer à la fortune du pays, j'ai donné déjà de nombreuses preuves de dévouement en ma qualité de président du comité carcassonnais de la Société nationale du canal intermaritime.

La Chambre, qui a entrepris de grandes réformes politiques et sociales, a beaucoup à faire encore, vous ne l'ignorez pas.

Nous devons réaliser les nombreuses réformes inscrites au programme républicain.

Ce sont entre toutes :

La loi définitive sur les retraites ouvrières, dans laquelle les veuves ne seront pas oubliées ;

Le rachat par l'État des mines, qui mettra fin à de douloureux conflits entre le capital et le travail ;

L'amélioration du sort des employés et ouvriers de toutes catégories, pour lesquelles les indications données par les Syndicats nous seront un guide précieux ;

La promulgation d'un code du travail ;

La loi sur les accidents étendue aux travailleurs des campagnes et aux ouvriers de l'alimentation ;

La justice et la clarté apportées dans l'organisation de l'impôt ;

La refonte du cadastre ;

Le mandat impératif ;

La réforme de la magistrature ;

Le monopole des alcools concédé à l'État ;

La réalisation des économies dans les dépenses publiques qui n'intéressent pas la défense nationale, défense nationale à laquelle je suis fermement attaché, je crois en avoir donné des preuves suffisantes au moment où la Patrie était en danger.

Chers Concitoyens,

Je me fie à votre bon sens, à votre loyauté, à votre justice.

Si vous pensez que je vous ai dignement représentés, vous me continuerez votre estime.

J'ai la légitime prétention d'être un républicain sincère, convaincu d'avoir toujours fait son devoir, et qui ne reculera jamais devant l'accomplissement de ses obligations.

Sans crainte comme sans fausse honte, je puis dire que ma vie politique comme ma vie privée est sans tache et sans compromission.

C'est avec confiance que je me représente devant vous pour faire avec votre dévoué concours œuvre de protection, d'honnêteté et de progrès, et travailler avec l'appui de vos convictions démocratiques à l'épanouissement complet de la République réformatrice et véritablement républicaine.

Vive la République démocratique et sociale !

Jules SAUZÈDE,
Propriétaire-viticulteur,
Maire de Carcassonne, Conseiller général de l'Aude,
Député sortant.

2e Circonscription de CARCASSONNE.

M. THÉRON

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.415 voix.

Citoyens,

Désigné à l'unanimité comme candidat unique à la députation dans la deuxième circonscription de Carcassonne par le Congrès radical-socialiste tenu à Capendu, par la Fédé-radicale-socialiste de l'Aude réunie en assemblée générale le 22 avril, et par le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste de France, je viens encore une fois solliciter vos suffrages.

Ma profession de foi sera brève : les actes valent mieux que les paroles et vous savez

par une longue expérience que je n'ai jamais failli à mes obligations, ni à mes engagements.

A la Chambre des Députés, mes votes ont toujours été conformes à mes promesses et les reflets fidèles de mon programme.

Ce que j'ai fait jusqu'ici, au double point de vue politique et social, je le continuerai sans faiblesse comme sans compromission.

D'autre part, propriétaire-viticulteur moi-même et frappé par la crise actuelle au même titre que vous, j'ai toujours énergiquement soutenu les intérêts de la viticulture ; de ce côté encore, je poursuivrai ma mission sans défaillance et, jusqu'à complète satisfaction, je saurai faire mon devoir.

Citoyens,

Je connais depuis longtemps pour les avoir, en ce qui me concerne, heureusement éprouvés, les admirables effets de vos sentiments républicains et de votre inaltérable constance démocratique.

En mon âme et conscience, je ne crois pas avoir démérité de votre confiance. Vous me le prouverez en restant aujourd'hui ce que vous étiez hier et en vous levant en rangs serrés pour la bataille.

La réaction n'hésite pas aujourd'hui à prendre tous les masques pour se jeter désespérément dans la lutte.

J'ai la pleine et entière conviction que — grâce au salutaire et fécond esprit de dévouement, de discipline et de sacrifice qui, dans quelques jours, vous groupera tous autour de mon nom — la République, le 6 mai, sortira victorieuse de cette dernière épreuve.

Vive la République démocratique et sociale!

Ferdinand THÉRON,
Député sortant.

Circonscription de CASTELNAUDARY

M. DURAND.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.540 voix.

M. Durand n'a pas fait de profession de foi

Circonscription de LIMOUX.

M. DUJARDIN-BEAUMETZ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.738 voix.

Mes chers concitoyens et amis,

Pour la cinquième fois je viens vous demander de resserrer les liens d'affection et d'estime qui nous unissent.

Depuis près de vingt ans, vos libres suffrages m'ont successivement ouvert les assemblées communales, départementales et législatives.

J'ai la conscience d'avoir en toute circonstance rempli mon devoir.

Laissez-moi vous dire combien je me suis efforcé de me montrer digne de votre confiance, et c'est à vous, qui m'avez toujours si vaillamment soutenu dans les circonstances les plus difficiles, que doit être reporté l'honneur qu'a eu votre représentant d'être appelé cinq fois à la présidence du Conseil général et deux fois dans les conseils du Gouvernement de la République.

Est-il besoin de vous dire que, républicain radical, je poursuivrai avec la même énergie l'exécution du programme que nous avons élaboré ensemble en 1889 et dont, malgré tous les efforts de la démocratie, quelques points seulement ont pu être réalisés.

Je rappellerai seulement que j'ai voté et que je voterai toutes les réformes politiques, économiques, fiscales et de fraternité sociale qui y sont comprises.

Dans la législature qui vient de s'écouler, le service militaire fixé à deux ans a rétabli l'égalité des devoirs de tous envers la Patrie, sans cependant diminuer les forces militaires de la France. Ce n'est pas après les émotions patriotiques que nous venons d'éprouver qu'un bon citoyen pourrait songer à diminuer ni la cohésion ni la discipline de la vaillante armée de la République.

Vous connaissez tous les circonstances qui ont rendu inévitable la séparation des Églises et de l'État. Le chiffre de la majorité républicaine qui l'a votée a montré que les esprits les plus modérés ont vu en elle la seule solution possible à des conflits sans cesse répétés et toujours renaissants.

Quelles que soient les affirmations de ceux qui, dans un but politique, affectent de voir en elle une loi d'oppression, il suffit d'en lire les articles pour se convaincre combien nous nous sommes montrés soucieux de respecter la liberté de conscience.

Le régime que nous avons adopté fonctionne aujourd'hui à la satisfaction de tous dans les États-Unis d'Amérique et dans la monarchique Angleterre.

J'ai voté et je voterai toutes les réformes destinées à améliorer le sort des travailleurs et à assurer à leur vieillesse le repos des derniers jours.

Dans ma profession de foi de 1902 je vous disais :

« Je resterai toujours un défenseur résolu de la propriété et de la liberté individuelles. Je repousse de la manière la plus nette les doctrines collectivistes.

« La Révolution française a fait de tous les hommes des citoyens égaux et libres, elle a fait disparaître dans des étreintes fraternelles les inégalités qui avant elle séparaient les hommes. Je réprouve donc ceux qui contrairement à ces principes veulent ressusciter la lutte des classes et confisquer, au bénéfice de l'État par la socialisation des moyens de pro-

duction et d'échange, les champs que vos pères et vous avez défrichés. Je considère que ces théories si elles étaient mises en application entraîneraient la ruine du pays et ne seraient qu'une résurrection plus moderne de l'antique servage au bénéfice des audacieux qui deviendraient les dirigeants ».

Depuis de longues années déjà, notre malheureux pays lutte contre la plus effroyable des crises ; adversaires et amis politiques, tous savent les efforts que j'ai faits pour la conjurer.

Ils savent aussi que l'action énergique des députés du Midi, combattue par des majorités de coalition économique, est restée forcément incomplète.

Nous avions mis nos espérances dans le vote de la loi des boissons et dans la suppression des octrois ; les améliorations apportées par ces deux lois n'ont pas été malheureusemen suffisantes pour faire cesser la crise.

Est-il besoin de vous dire que nos réclamations incessantes pour la suppression complète du sucrage se heurtent contre les intérêts d'autres régions viticoles et que ce sont ces dissensions au sein des viticulteurs eux-mêmes qui paralysent le plus souvent nos efforts.

Cependant le Ministre des Finances du Cabinet actuel, M. Poincaré, a reconnu publiquement les lacunes de la loi par lesquelles la fraude peut se faire jour et a pris l'engagement de les combler.

Je rappellerai également que sous le précédent Cabinet l'ancien régime des bouilleurs de cru a été rétabli et les propriétaires pourront désormais distiller leurs récoltes sans intervention préalable de la régie.

Unissons-nous sans distinction de parti pour la défense des intérêts viticoles et ne divisons pas nos efforts dont profiteraient seuls nos adversaires.

Républicains,

Vous m'excuserez si, retenu loin de vous par les devoirs de ma charge et par les incidents que vous connaissez, il m'était matériellement impossible de visiter vos communes et de m'entretenir amicalement avec vous. Dans tous les cas ce ne serait pour moi qu'un plaisir remis.

Electeurs républicains,

Nous ne voulons ni réaction, ni révolution. Nous restons tous les soldats de la République et de la Patrie.

Nous savons que les réformes que réclame la démocratie ne peuvent être réalisées que grâce au maintien de l'ordre public auquel est liée la prospérité du pays.

En m'accordant vos suffrages vous voterez pour un républicain dévoué à la cause du peuple ; en votant pour un membre du cabinet Sarrien, vous défendrez la République.

Vive la République !

Étienne BEAUMETZ,
député sortant,
Sous-Secrétaire d'État.

Mes chers concitoyens et amis,

Je vous ai déjà communiqué mon programme, je n'y reviendrai pas.

Ce n'est pas en vain qu'ensemble nous avons lutté vingt ans, et que pendant vingt ans vous m'avez donné, sans compter, votre inaltérable dévouement et vos chaudes sympathies.

J'ai conscience de les avoir mérités et d'en être toujours resté digne ; je sais que cette fois encore ils ne me feront pas défaut.

Nos cœurs ont si longtemps battu à l'unisson que nos aspirations ne sauraient être différentes et que nous ne pouvons plus avoir que des intérêts communs et un même idéal.

J'attends donc avec confiance le scrutin de dimanche, car je suis sûr de votre inaltérable fidélité.

Aussi quand j'ai dû rentrer à Paris, où m'appelaient mes fonctions, si j'ai eu le regret de vous quitter au moment où, sur mon nom, vous alliez faire une grande manifestation républicaine, j'ai eu du moins la réconfortante certitude que je pouvais pleinement compter sur vous.

Vous avez fait vos preuves. Votre constance et votre fidélité à la République ont rendu invincible la démocratie limouxine. Patiemment et fièrement, d'une marche infatigable et sûre, sans défaillance et sans haine, elle poursuit son œuvre de progrès et de justice sans qu'aucun obstacle puisse l'arrêter.

La victoire est assurée.

Néanmoins, mes chers concitoyens, c'est à vous qu'il appartient de la faire plus belle; que la certitude du succès ne vous enlève pas l'enthousiasme! Encore une fois affirmez votre force par une de ces majorités éclatantes dont vous m'avez déjà honoré à quatre reprises; donnez l'exemple de cette discipline admirable d'où sont sorties toutes vos victoires.

Aux urnes et pas d'abstention pour le triomphe de la République démocratique.

Étienne BEAUMETZ,

Député sortant, Sous-Secrétaire d'État,
Candidat de la démocratie républicaine.

1re circonscription de NARBONNE.

M. ALDY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.363 voix.

Citoyens,

Désigné par l'unanimité des représentants du parti socialiste comme candidat à l'élection législative, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Depuis près de vingt ans je lutte à vos côtés. Vous avez pu suivre mes actes et mes votes dans les assemblées électives où j'ai eu l'honneur de vous représenter.

Républicain socialiste, inébranlablement attaché aux principes de mon parti, j'ai toujours soutenu la politique d'action républicaine et laïque.

A la Chambre, j'ai voté :

Les mesures propres à assurer la liberté et le secret du vote;
Le service militaire de deux ans;
La réduction des vingt-huit jours et la suppression des treize jours;
L'extension de la compétence des juges de paix;
L'assistance obligatoire aux vieillards et aux invalides;
Les retraites ouvrières;
L'application de la loi des congrégations;

La séparation des Églises et de l'État;

La mise à l'ordre du jour des propositions tendant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

En ce qui concerne les intérêts particuliers de notre région, j'ai voté toutes les mesures susceptibles d'atténuer la crise terrible qui pèse sur notre malheureux pays. Dans les commissions et à la tribune j'ai lutté avec toute mon énergie pour anéantir la fraude, le plus redoutable ennemi de la viticulture.

D'accord avec les représentants les plus autorisés du Midi viticole, j'ai déposé et soutenu une série de propositions et un contre-projet réglementant la circulation du sucre et soumettant à l'impôt l'alcool provenant du sucre.

On pent nous reprocher notre insuccès, mais non pas notre inaction.

Citoyens,

Si je reste votre représentant, mon programme politique sera toujours celui du parti républicain d'avant-garde marchant à la conquête des pouvoirs publics, pour donner au prolétariat un instrument définitif d'affranchissement.

Au point de vue économique, c'est le programme socialiste que je continuerai de soutenir, pour substituer un état social d'égalité, de justice et de solidarité à une société où le privilège égoïste et l'accaparement insatiable font de la misère des uns la condition de la richesse des autres.

Et tout d'abord, je m'attacherai à la réalisation immédiate des améliorations suivantes :

Réglementation légale et rationnelle du travail;

Fixation de la durée de la journée de travail, avec sa garantie nécessaire, le minimum de salaire;

Extension des libertés syndicales;

Organisation définitive des retraites ouvrières;

Caisses de prévoyance contre le chômage;

Assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques s'appliquant à la totalité des travailleurs.

Extension à l'agriculture de la loi sur les accidents du travail;

Organisation de la prud'homie agricole;

Reprise par l'État des concessions minières et nationalisation des grands moyens de production, de transport et de crédit;

Refonte du système fiscal, application de l'impôt global et progressif sur le revenu.

Viticulteurs,

Je soutiendrai de mes votes et de ma parole toutes les mesures qui pourront libérer notre production méridionale des charges qui pèsent sur elle, des fraudes qui l'avilissent et des taxes douanières qui la frappent. Je veux dire :

La suite des sucres, complétée par le payement des droits sur l'alcool par degré d'alcool, sucre produit ;

La taxation différentielle des alcools suivant leur origine avec prime en faveur des alcools de fruits ;

L'abaissement des droits de douane sur les vins français à l'étranger ;

Le monopole de l'alcool.

Citoyens,

Tels sont les principaux points de mon programme.

Il vous appartient de dire si vous l'approuvez.

D'autres vous sont présentés.

Vous choisirez entre eux et celui que je dresse avec tous les républicains sincères,

contre les tendances rétrogrades de nos adversaires, contre la politique de recul et de rahison.

Vive la République démocratique et sociale !

Félix ALDY,
Avocat,
Vice-président au Conseil général de l'Aude,
Député sortant.

2e Circonscription de NARBONNE.

M. Albert SARRAUT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.416 voix.

Mes chers concitoyens,

Par une résolution unanime, le congrès d'union républicaine radicale et socialiste de notre circonscription m'a remis une seconde fois la garde du drapeau que nous avons en 1902 conduit ensemble à la victoire. Candidat de tous les républicains de gauche, je demande à vos libres suffrages le renouvellement de mon mandat.

Je viens d'avoir pendant quatre ans le grand honneur de vous représenter; vous m'avez vu à l'œuvre; je me soumets à votre jugement souverain avec la confiance profonde que donne le sentiment du devoir accompli. Mes actes et mes votes sont là pour attester avec quelle fidélité invariable j'ai respecté mes engagements. Sur le terrain politique et social comme sur le terrain économique, j'ai conscience d'avoir tenu la parole donnée, d'avoir apporté à la défense de vos intérêts moraux et matériels un dévouement égal à une égale fermeté.

Au point de vue politique, républicain d'avant-garde, j'ai défendu passionnément notre idéal commun de progrès et de liberté contre les violences de la réaction cléricale et contre les défaillances des républicains rétrogrades. J'ai voté les lois assurant la laïcité nécessaire de la République : j'ai collaboré à la grande œuvre libérale et salutaire de la séparation des Églises et de l'État; j'ai été avec la liberté de conscience contre la servitude du dogme, avec la tradition française contre l'esprit ultramontain, avec la France contre Rome.

J'ai lutté de toutes mes forces pour la défense de la République, parce que la République est le seul instrument possible de progrès démocratique, le seul régime capable de réaliser les grandes réformes dont les masses laborieuses attendent, avec leur émancipation, les bienfaits légitimes de la justice sociale.

Toujours vous m'avez vu parmi ceux qui s'efforçaient à l'amélioration du sort des travailleurs, pas une fois mon appui n'a manqué aux revendications dictées par le souci de leur indépendance, de leur mieux-être et de leur dignité.

Tel j'ai été, tel je reste. Vous connaissez mon programme, vous l'avez acclamé en 1902, c'est celui du parti radical-socialiste. Il renferme toutes les grandes réformes réclamées par la démocratie : impôt global et progressif sur le revenu, avec dégrèvement de l'impôt foncier, retraites ouvrières et agricoles ; assurance contre le chômage; protection du travail

contre l'oppression des féodalités financières; retour à l'État des grands monopoles et services publics; élargissement de la capacité des syndicats ouvriers.

De ce programme, je ne retranche rien ; je reste prêt au contraire à y ajouter toute mesure que l'évolution des faits économiques et sociaux me désignera comme vraiment capable d'accroître et d'assurer le bien-être des classes laborieuses.

Au point de vue économique et viticole, faut-il vous rappeler de quelle volonté inlassable et persévérante j'ai travaillé pendant ces quatre années au relèvement de notre malheureuse région ? Ceux-là mêmes qui me combattent aujourd'hui rendaient naguère hommage au labeur et aux efforts que je n'ai cessé de dépenser pour remédier à la crise terrible qui nous étreint; il n'est pas un débat intéressant sur la viticulture où je ne sois intervenu. Vous m'avez vu sans cesse sur la brèche, avec mes collègues du Midi, pour dénoncer les méfaits intolérables de la fraude ou pour améliorer le marché de notre grande industrie viticole.

Le vin au soldat, l'interdiction de la vente des produits servant à la fabrication des vins artificiels, la grande loi sur les fraudes alimentaires, la répression des acquits fictifs, l'exercice des négociants en vins dans Paris, la liberté de la distillation, les restrictions et limitations successives apportées à la pratique déplorable du sucrage par les lois de 1903 et de 1905, toutes ces mesures de défense viticole, l'une après l'autre arrachées à ceux qui méconnaissaient notre triste situation, n'ont été obtenues qu'au prix d'un labeur incessant, par une lutte sans répit, à laquelle je m'honore d'avoir consacré le meilleur de mes forces et de mon énergie.

La détresse cruelle et persistante de notre viticulture impose à ses défenseurs le devoir impérieux de poursuivre cette lutte jusqu'à ce qu'ils aient obtenu les mesures capables d'assurer notre relèvement économique. Le Gouvernement a pris l'engagement ferme et loyal d'y consacrer l'effort de sa sollicitude; cet engagement sera tenu. Je garde la conviction profonde que l'heure approche où, désormais prémunie par une législation efficace contre les maux dont elle a tant souffert, la viticulture verra cesser enfin l'angoisse et la misère qui l'ont si longtemps accablée.

Électeurs,

Aujourd'hui comme il y a quatre ans, j'adresse un loyal et confiant appel aux énergies disciplinées de tous les démocrates sincères qui veulent, dans la France toujours plus forte et plus respectée, la République toujours plus résolue à poursuivre sa grande tâche de liberté et de justice. Aujourd'hui comme il y a quatre ans, vous avez à choisir entre ceux qui sauront défendre, en même temps que vos intérêts matériels, le généreux idéal de votre foi républicaine et ceux qui essayent une fois de plus d'exploiter votre détresse passagère pour les louches desseins d'une politique de recul ou de trahison.

Je connais depuis trop longtemps votre clairvoyance et votre admirable fidélité républicaine pour douter de votre choix. Le 6 mai, la République devra encore une de ses plus belles victoires à la vaillante démocratie de la deuxième circonscription de Narbonne.

Vive la République démocratique et sociale !

Albert SARRAUT,
Député sortant.

AVEYRON

Circonscription D'ESPALION.

M. MASSABUAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.040 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens pour la troisième fois solliciter l'honneur de défendre au Parlement vos libertés et vos droits.

Mon programme reste toujours celui que vous avez deux fois acclamé, celui pour lequel je lutte depuis huit ans sans l'avoir jamais trahi, et qui bientôt va triompher partout. Le pays, en effet, voit avec stupeur le terme final où nous ont mené les hypocrisies de ces égoïstes prêts à tout voter et à tout permettre, à condition de jouir des faveurs et du pouvoir.

Et si la gravité des événements n'attristait notre cœur de Français, nous pourrions nous enorgueillir d'avoir été si bons prophètes.

A l'extérieur, après s'être imprudemment lancés dans l'aventure marocaine en négligeant l'assentiment préalable d'une puissance rivale, nos gouvernants, malgré le sacrifice sans compensation d'avantages séculaires, ont dû, pour éviter la guerre imminente, recourir à cet accord que j'avais conseillé il y a cinq ans.

A l'intérieur, nos prévisions, qu'il y a quatre ans on traitait de mensonges, ont été non seulement réalisées, mais encore dépassées.

La loi d'association était faite, vous disait-on, dans l'intérêt des congrégations qui seraient toutes autorisées.

Après les élections, non content de rejeter leurs demandes en bloc et sans examen, le Gouvernement a fait encore supprimer par une loi les congrégations autorisées.

Pour la séparation de l'Église et de l'État, il en sera de même.

Le bon sens français a compris partout que le Gouvernement devait être déjà décidé à mener jusqu'au bout la persécution et la confiscation, puisqu'il s'obstinait, à la veille des élections, à inventorier vos biens avec une pareille brutalité.

Cette fois, c'en est trop, et ceux qui avaient été trompés jusqu'ici ouvrent eux-mêmes les yeux et déclarent qu'on va trop loin.

La politique hypocrite qui avait endormi la France en cachant chaque nouvelle atteinte à la liberté de conscience par un cadeau à l'église ou au clocher a fait son temps.

Au bruit des inventaires, le pays tout entier s'est réveillé. Il comprend que, depuis huit ans, toutes les réformes fiscales, agricoles et ouvrières attendues par le peuple ont été sacrifiées pour faire uniquement la guerre aux croyances.

Le pays comprend encore que les impôts augmentent toujours pour créer des places

inutiles en faveur des amis du Gouvernement, alors que de sages économies permettraient de dégrever les contribuables.

Il veut que la République soit la chose de tous, profite à tous, aux humbles et aux petits surtout.

C'est pour cette République que j'avais combattu avec les vieux républicains comme Ribot et Renault-Morlière contre M. Waldeck-Rousseau; et ce qui prouve que nous avions raison, c'est que les anciens amis de M. Waldeck-Rousseau, comme Millerand, Doumer, Charles Bos et Henry Maret, effrayés par les événements, sont venus se joindre à nous, et que le triomphe de la liberté au Parlement ne tenait plus qu'à quelques voix.

De ces quelques voix la conquête largement assurée nous ramènera la République libérale, tolérante et réformatrice, et avec elle nous assurera la paix sociale.

Chers Concitoyens,

Les sympathies toujours croissantes dont vous m'avez entouré lors de mes dernières visites, m'ont prouvé que vous comprenez avec quelle énergie j'avais su défendre à la fois vos libertés et vos intérêts les plus chers. Cela me suffit. Depuis huit ans que je suis votre mandataire, à vous seuls j'appartiens et à vous seuls je dois des comptes.

Et malgré les injures et les haines que déversent contre moi les gouvernants et leurs amis parce que je refuse de trahir votre cause à leur profit, je persisterai à rester votre homme si vous me confiez encore l'honneur de vous défendre. Et je saurai le faire comme par le passé, envers et contre tous.

J. MASSABUAU,
Avocat au barreau d'Espalion,
Député sortant.

M. Massabuau, député, a voté à la Chambre :

Le 8 avril 1905 contre l'urgence de la loi de séparation;
Le 17 avril 1905 contre les inventaires des paroisses;
Le 3 juillet 1905 contre l'ensemble de la loi de séparation.

Circonscription de MILLAU.

M. BALITRAND

Elu au 2e tour de scrutin. — 8.528 voix.

Mes chers concitoyens,

Au moment où le pays est appelé de nouveau à faire choix de ses représentants, il convient de lui rappeler tout d'abord, pour la soumettre à son jugement, l'œuvre de la législature qui s'achève.

Quoi qu'en puissent dire des détracteurs systématiques, elle aura été l'une des plus laborieuses et des plus fécondes de la 3e République. Elle a réalisé, aussi bien dans l'ordre

politique que dans l'ordre économique et social, des réformes capitales, qui marqueront des dates historiques dans les annales de notre pays.

Au point de vue purement politique, elle est caractérisée principalement :

Par l'application énergique de la loi de 1901, qui, tout en donnant enfin à la France la liberté d'association vainement réclamée depuis un siècle, a mis fin aux entreprises politiques des ordres religieux internationaux;

Et par la loi de séparation des Églises et de l'État, qui, rendue inévitable par les provocations incessantes du clergé et par l'ingérence intolérable de la papauté dans notre politique extérieure, n'en a pas moins été conçue dans un esprit de justice, de liberté et de tolérance auquel M. Ribot et M. l'abbé Lemire lui-même ont rendu un éclatant hommage.

On peut la résumer dans quatre dispositions principales :

1° Remise intégrale en toute propriété des biens actuels des fabriques et consistoires aux associations cultuelles;

2° Concession à ces associations de la jouissance perpétuelle et gratuite des édifices du culte;

3° Attribution de pensions et allocations aux ministres des différents cultes actuellement en fonctions;

4° Répartition entre les communes des économies provenant de la suppression du budget des cultes.

C'est sur ma proposition et celle de mon collègue M. Lacombe que cette dernière disposition, qui est devenue l'article 41 de la loi, a été votée par le Parlement. Une première répartition de 4 millions va avoir lieu très prochainement. Il appartiendra aux communes d'employer les fonds qui leur seront ainsi remis, soit en dégrèvements d'impôts, soit en travaux d'utilité communale.

Quant aux inventaires, mesure purement conservatoire, réclamée par l'opposition elle-même et destinée à assurer la transmission régulière des biens des fabriques aux associations cultuelles, ils n'ont été que le prétexte d'une agitation purement politique et électorale dont le pays ne sera pas dupe.

Telles sont les dispositions essentielles de cette grande loi, qui a rompu la pesante chaîne qui liait l'État à l'Église, mais qui n'a porté aucune atteinte à la liberté de conscience ni au libre exercice des cultes.

Dans l'ordre économique et social, des résultats non moins considérables ont été obtenus.

Il faut citer au premier rang :

La loi organique du 24 mars 1905 réduisant à 2 ans la durée du service militaire, qui a fait disparaître tous les privilèges, en abolissant toutes les dispenses, et établi enfin l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang.

La loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, qui a inscrit pour la première fois dans notre législation le droit à la solidarité sociale, l'obligation légale pour la société de secourir ceux de ses membres que l'âge ou les infirmités mettent dans l'impossibilité de gagner leur vie par leur travail. A partir du 1er janvier 1907, tous les vieillards des deux sexes, sans ressources, âgés de 70 ans, et tous les invalides, quel que soit leur âge, recevront une pension annuelle; et ainsi désormais nous ne verrons plus cet affligeant et douloureux spectacle de malheureux qui, après une vie tout entière consacrée au travail, n'avaient souvent dans leur vieillesse d'autre ressource que la mendicité ou l'hôpital.

On peut rappeler encore parmi les réformes démocratiques qui ont été réalisées :

La loi du 23 janvier 1903, qui, en abaissant les droits sur le sucre, a amené une diminution notable du prix de ce produit de première nécessité.

La loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

La loi du 19 avril 1905 sur les patentes, qui a sensiblement diminué les cotes des petits contribuables.

La loi du 12 juillet 1905 sur les justices de paix qui, en élevant la compétence des juges de paix, a notablement réduit les frais de justice.

Les lois successives modifiant et améliorant la législation sur les accidents du travail.

Enfin la loi abaissant à 10 centimes le prix du timbre-poste, loi qui est entrée en vigueur à partir du 16 avril dernier.

Le Parlement n'a pas négligé non plus les questions agricoles et les intérêts des cultivateurs. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler :

La loi du 5 juillet 1904, exemptant de tout impôt les sucres destinés à l'alimentation du bétail.

La loi du 14 juillet 1905, accordant des indemnités aux propriétaires d'animaux abattus par suite de certaines maladies contagieuses.

La loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes et la falsification des denrées et produits agricoles.

Et surtout la loi du 31 juillet 1903, qui, en établissant des droits très élevés (de 20 à 35 francs par 100 kilos) sur le bétail de provenance étrangère, a permis à notre bétail indigène d'atteindre les cours rémunérateurs qui font en ce moment la richesse de notre région.

J'ai voté toutes ces lois utiles et bienfaisantes.

Le programme de la prochaine législature.

Tel est à grands traits le bilan de la législature qui va finir. Est-ce à dire que la tâche soit achevée? Non, certes; et la Chambre prochaine, débarrassée des questions irritantes qui ont trop souvent entravé l'effort de celle-ci, va voir au contraire s'ouvrir devant elle un vaste programme de réformes sociales.

Elle devra d'abord terminer la grande loi des retraites ouvrières et paysannes, qui, déjà votée par la Chambre, lui reviendra après avoir été examinée par le Sénat.

Poursuivre et mener à bonne fin la réforme fiscale, par l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

Chercher, dans la constitution en monopoles d'État des grandes industries déjà monopolisées en fait, les ressources nécessaires pour la réalisation des grandes œuvres sociales.

Elle aura à aborder le redoutable problème des rapports du capital et du travail et à préparer, par la participation aux bénéfices, par la coopération, par l'association sous toutes ses formes, l'évolution du salariat vers un mode de rémunération du travail plus digne de la civilisation moderne.

Elle devra rechercher aussi les moyens de combattre le chômage, le pire des fléaux qui pèsent sur la classe ouvrière.

Bien d'autres problèmes solliciteront encore son effort :

Abrogation de la loi Falloux.

Extension des droits et de la capacité des syndicats professionnels.

Développement des œuvres de mutualité et de prévoyance sociale.

Organisation de l'arbitrage dans les différends collectifs entre patrons et ouvriers.

Vote définitif de la loi Berteaux, relative aux retraites des ouvriers et employés de chemins de fer, actuellement pendante devant le Sénat.

Amélioration du sort des petits fonctionnaires, suppression des emplois inutiles et réduction des gros traitements.

Suppression de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.
Extension et développement du crédit agricole.
Constitution du bien de famille incessible et insaisissable.
Suppression des conseils de guerre en temps de paix.
Suppression ou tout au moins réduction des 28 jours et 13 jours.
Protection de la liberté du vote et répression de la corruption électorale.
Établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Telles sont, selon moi, les principales questions que la législature prochaine aura à résoudre, et à la solution desquelles mon concours est pleinement acquis.

Électeurs,

Si vous voulez que ces réformes puissent être accomplies, comme tant d'autres l'ont été déjà, gardez la République qui en est l'instrument nécessaire. Ne vous laissez pas prendre aux pièges qui vous sont tendus : on essaye d'alarmer vos consciences ; il ne s'agit en réalité que de surprendre vos suffrages. Interrogez le passé de ceux qui se présentent à vous comme républicains, et demandez-vous si leurs antécédents, leurs relations, leurs alliances, vous offrent de suffisantes garanties de sincérité républicaine.

N'oubliez pas surtout ce que vous devez à la République ; souvenez-vous qu'elle vous a donné, parmi tant d'autres bienfaits, la prospérité agricole dont vous jouissez en ce moment, et cet autre bien plus grand encore, le plus précieux de tous : la paix ! 36 ans de République, 36 ans de paix ! Et tandis que sous les régimes abolis, l'abominable fléau de la guerre sévissait, pour ainsi dire, à l'état chronique sur notre pays, fauchant par centaines de milliers les vies humaines, depuis que nous sommes en République pas un de vos enfants, pas un de vos frères, pas un de vos maris, ô femmes françaises, n'est tombé sur un champ de bataille européen !

Cette politique de paix n'a pas empêché la France, appuyée sur une solide alliance, entourée d'amitiés dont elle vient d'éprouver la fidélité, de reprendre sa place au premier rang parmi les nations, et d'exercer dans le monde entier le plus haut ascendant moral, par la vertu même de son action pacificatrice.

Conservez donc la République, citoyens, soutenez-la, défendez-la, fortifiez-la par le nombre imposant de vos suffrages, afin qu'elle puisse poursuivre pour votre plus grand bien, dans la sécurité que donne la force, son œuvre d'affranchissement, de civilisation et de progrès social.

Vive la République démocratique !

Votre dévoué député,
André BALITRAND,
Maire de Millau,
Conseiller général,
Député sortant.

1re Circonscription de RODEZ.

M. MONSSERVIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.704 voix.

Messieurs et chers Compatriotes,

Une profession de foi doit être entre le candidat et les électeurs un contrat inviolable, loyalement proposé, librement accepté, fidèlement tenu.

La monnaie qui a cours à la veille de chaque élection et qui consiste à tout promettre, quitte à ne rien tenir, à exciter les passions des uns, à rassurer hypocritement les justes appréhensions des autres, est la plus déplorable, la plus criminelle des tromperies.

La première qualité d'un candidat est la franchise.

Les députés qui ont voté l'expulsion des congrégations et la confiscation de leurs biens, la suppression de l'enseignement religieux, la séparation de l'Église et de l'État, qui ont soutenu la politique de délation, d'anarchie et de ruines de ces dernières années n'auraient pas obtenu votre confiance s'ils vous avaient fait connaître en 1902 un programme aussi en contradiction avec vos volontés et les intérêts du pays.

De ces députés, un grand nombre ne reviendra pas à la Chambre, ils le savent et le Ministre de l'Intérieur a enregistré par avance l'échec qui les attend.

Mon programme.

Programme politique. — Je suis le partisan convaincu du régime républicain, mais la République que j'aime et que je veux n'est pas cette contrefaçon que nous imposent les sectaires.

La République sans la liberté est un arbre qui n'a pas de soleil et ne porte plus de fruits.

Pour arriver à la liberté et à la justice sociale, il faut réformer tout d'abord nos mœurs électorales, libérer l'électeur de l'action oppressive du pouvoir, émanciper le fonctionnaire en butte à toutes les délations, rendre au peuple son indépendance et son entière souveraineté.

Du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle naîtront des assemblées uniquement préoccupées des grandes questions sociales et, par voie de conséquence, des lois mieux approfondies et véritablement utiles au pays.

Réformes démocratiques.

Impôt sur le revenu. — Une des réformes les plus urgentes est celle de l'impôt.

Chacun doit payer en proportion de ses ressources et en raison inverse de ses charges de famille; aussi soutiendrai-je et voterai-je toutes les mesures qui permettront de dégrever le travail et de répartir l'impôt suivant la fortune de chacun.

Impôt foncier. — Je suis partisan de la suppression ou tout au moins d'une large réduction de l'impôt de la terre. Elle doit d'autant plus être déchargée qu'elle est un instrument

de travail et qu'elle supporte depuis des siècles le fardeau le plus lourd et le plus disproportionné de toutes les redevances.

Frais de justice. — Je demanderai, comme je l'ai déjà fait, la diminution des frais de justice qui sont si abusifs.

Retraites ouvrières. — La loi des retraites ouvrières dont j'ai voté le principe en 1901 et qui fut, à la demande du parti radical, remplacée à l'ordre du jour par la loi sur les congrégations, devrait, depuis longtemps, être inscrite dans nos Codes.

Elle existe depuis de longues années en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, etc., etc.

En France, cette réforme si humaine et si désirable ne pourra être appliquée que le jour où une politique d'ordre, d'économie et de liberté permettra de trouver dans nos budgets des ressources disponibles.

Aide aux jeunes chefs de famille. — A côté des retraites pour la vieillesse, j'estime, comme M. Ribot, que le législateur doit sa sollicitude au jeune travailleur de la ville ou des champs qui fonde une famille.

Il serait aussi humain que profitable au pays de le mettre à même de se procurer, en se mariant, un outillage, un champ ou une demeure, en lui faisant l'avance d'un petit capital remboursable par amortissement et garanti par une assurance sur la vie.

Que d'expatriations et que de misères cette sage réforme n'éviterait-elle pas!

Agriculture.

L'agriculture est la force vive du pays. De sa prospérité dépend en grande partie celle des ouvriers et des commerçants de nos villes.

Je suis partisan de la politique de protection à laquelle nos agriculteurs doivent quelques années de bien-être et le relèvement du prix de leur bétail.

Il faut en outre qu'ils obtiennent, en cas de perte ou de sinistres, des secours efficaces et des subventions plus importantes pour les assurances mutuelles destinées à les garantir.

Nos chemins. — Il est une question intimement liée à la prospérité agricole et dont je m'occuperai tout spécialement. C'est l'achèvement de notre réseau vicinal et l'amélioration de nos chemins. Membre de la Commission des travaux publics et de la Commission départementale, ces questions font l'objet de mes constantes préoccupations. Membre et rapporteur de la Commission des chemins de fer économiques, je m'efforcerai aussi de hâter l'établissement de notre réseau départemental.

Liberté d'enseignement.

J'ai toujours défendu la liberté d'enseignement et je lutterai pour son rétablissement intégral avec faculté pour les communes de subventionner l'école de leur choix, comme le proposait l'éminent et regretté Clausel de Coussergues.

Le respect de la volonté des pères de famille sera ainsi assuré et les contribuables économiseront sur le budget de l'instruction publique assez de millions pour réaliser bien des réformes démocratiques en souffrance.

Le culte.

La séparation de l'Église et de l'État est un attentat contre les croyances et la propriété des catholiques.

Votée par les francs-maçons, elle a pour but de supprimer graduellement la religion.

J'inscris dans mon programme :

1° Rétablissement du budget des cultes, dont la suppression a pour conséquence de grever les citoyens d'un nouvel impôt ;

2° Restitution aux catholiques de la pleine propriété de tous les biens meubles et immeubles dont ils disposaient sous le régime concordataire.

Nos finances.

La politique du bloc a augmenté nos charges budgétaires de plus d'un demi-milliard (près de 600 millions).

Le budget de l'État, des départements et des communes atteint 4 milliards, notre dette dépasse 40 milliards.

Il faut s'arrêter sur cette pente fatale. Plus de favoritisme et plus de gaspillage, plus de lois de proscription qui ont ruiné nos finances en même temps qu'elles ont jeté la misère dans la classe ouvrière de nos villes et le marasme dans les affaires commerciales.

La paix publique.

L'heure est grave, les radicaux, les socialistes et les révolutionnaires se donnent la main et ne forment plus qu'un seul parti d'anarchie et de violence.

Les départements du nord mis à feu et à sang montrent les résultats abominables de la politique blocarde.

Assez de discordes, de luttes fratricides, d'attentats révolutionnaires. Nous voulons la paix, la paix seule féconde en libertés et en réformes sociales.

Chers compatriotes,

Que tous les hommes d'ordre, que tous les républicains soucieux de l'avenir du pays et de la prospérité du peuple s'unissent pour opposer à toutes les tyrannies, à toutes les injustices, au péril social imminent, l'arme pacifique et puissante de leur bulletin de vote.

Notre sort est entre nos mains !
Aux urnes, pour la France et pour la République !
Votre tout dévoué,

Joseph MONSSERVIN,
Ancien Député,
Conseiller général de l'Aveyron.

2e Circonscription de RODEZ.

M. GAFFIER

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.660 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander de me renouveler, pour la troisième fois, le mandat de député. Au cours des deux législatures dont j'ai fait partie, je me suis efforcé, par mes votes, de

justifier votre confiance. Je ne pense pas qu'aucun de ceux qui m'ont honoré de leurs suffrages puisse me reprocher d'avoir manqué à mes engagements. Quand il s'est présenté des questions nouvelles j'ai cherché à les résoudre conformément à vos aspirations. M'étant constamment tenu en contact avec vous, il m'a toujours été facile de connaître vos sentiments. La question de la Séparation ne vous a pas été soumise lors du renouvellement législatif de 1902, mais, certain d'être votre interprète, j'ai voté contre cette Séparation, j'ai voté contre l'inventaire des biens mobiliers des Églises, conformément du reste à mes convictions personnelles.

Du jour où, pour la première fois, j'ai sollicité vos suffrages, je me suis imposé pour règle de concilier la fidélité aux institutions républicaines, auxquelles je suis inébranlablement attaché, avec le respect dû à la liberté de conscience.

Ce sera toujours ma ligne de conduite.

D'ailleurs, dans les rangs mêmes de l'extrême gauche, des républicains courageux ont proclamé que la politique antireligieuse ne saurait avoir que des résultats négatifs et décevants, sans profit pour personne.

Ne serait-il pas grandement temps de nous occuper des véritables intérêts de la France, des revendications de la grande famille paysanne, des revendications ouvrières? Représentant d'une circonscription rurale, tout mon dévouement, vous le savez, est acquis aux travailleurs du sol. Les droits protecteurs ont permis la vente de nos denrées et le relèvement des salaires; ces droits doivent être maintenus. Quant aux revendications ouvrières, devenues particulièrement aiguës, refuser de parti pris de les entendre et de les accueillir, dans la mesure du possible, serait une grave erreur, une injustice et un danger : la paix sociale ne peut exister que si l'immense majorité des citoyens est satisfaite de son sort. Mais les menées révolutionnaires ne sauraient dans aucun cas être tolérées.

Mes chers concitoyens,

La lutte électorale sera très vive dans la France entière ; notre circonscription semble devoir bénéficier d'un calme relatif, et je serais heureux que l'union se fasse dans tous nos villages et dans tous nos hameaux pour soutenir la politique de pacification religieuse, de travail et de progrès social que je préconise. Je n'ai pas besoin de vous assurer que, comme par le passé, je me consacrerai à cette politique d'apaisement par un dévouement impartial à chacun de vous.

E. GAFFIER,
Député sortant.

Circonscription de SAINT-AFFRIQUE

M. de CASTELNAU

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.039 voix.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, je me présentais à vos suffrages sur les sollicitations du Comité républicain libéral de l'arrondissement de Saint-Affrique.

Je me plaçais, dans ma profession de foi, sur le terrain de la République, forme légale

et indiscutée de notre démocratie, et j'invitais à se réunir autour de moi tous ceux qui voulaient que la République, au lieu d'être l'instrument de règne d'une secte, devnît le régime par excellence du respect absolu du droit et de la pratique loyale de la liberté.

Vous m'êtes témoins que pas une de mes paroles, pas un de mes votes ne peuvent autoriser qui que ce soit à dire que j'ai été infidèle à ce programme.

Avec les républicains les plus éprouvés, j'ai combattu de toutes mes forces une politique à jamais néfaste, qui, outrant des lois déjà des plus dangereuses par elles-mêmes et en imaginant de nouvelles, a saccagé nos libertés religieuses, chassé de France presque toutes nos congrégations, ruiné toutes nos écoles chrétiennes libres, fondées à l'aide de notre argent, et acculé, enfin, notre nation à toutes les injustices et à tous les périls de cette loi funeste de séparation de l'Église et de l'État, véritable apostasie nationale, si alarmante dès à présent pour la paix publique, pour les intérêts et les droits les plus précieux de vos consciences, et si grosse de menaces pour l'avenir.

Faut-il rappeler qu'à toutes ces destructions et à tous ces abus de force d'une majorité égarée sont venues s'ajouter la désorganisation de nos forces d'attaque et de défense, la résurrection du régime des suspects et de son organe nécessaire, la délation, tandis que les doctrines les plus coupables allaient jusqu'à nier l'idée de patrie et à jeter ainsi dans les cœurs la semence de la plus incoercible anarchie.

C'est contre un tel système que j'ai lutté pied à pied, n'oubliant jamais que la fermeté des doctrines n'exclut pas la modération de la parole et de la conduite, et y puise même une force nouvelle.

A la politique socialiste collectiviste, j'ai opposé la politique sociale, basée sur le respect du droit individuel et sur l'accomplissement des obligations essentielles qui incombent au capital et à la fortune vis-à-vis du travail.

J'ai toujours pensé qu'il en est de la société comme de la famille : elle existe surtout et avant tout au profit des faibles et ce grand principe ne doit jamais cesser d'inspirer les lois et les mœurs.

J'ai voté la loi sur les retraites ouvrières, je me suis efforcé dans la discussion d'en affirmer le principe salutaire, d'en sauvegarder tous les bons effets et de les assurer aux travailleurs des champs, tout en laissant aux fermiers et aux métayers pleine liberté à cet égard.

J'ai pris part aux débats des lois d'affaires touchant aux grands intérêts industriels, agricoles et commerciaux du pays : en un mot, j'ai fait tout mon possible pour me montrer digne de la confiance que vous m'avez témoignée.

A vous maintenant de me juger, sur mes paroles et sur mes actes. Mais ne vous attachez pas trop à l'homme, les hommes ne sont rien ; ils passent avec la rapidité d'un jour ; seuls, les principes restent ; seuls, le droit, la liberté, la solidarité humaine sont immortels !

Et n'est-ce pas une noble ambition que de vouloir que notre démocratie contemporaine en devienne à la plus haute puissance une radieuse et impérissable expression !

Ce sera l'objectif de toute ma vie publique si vous m'appelez à la continuer, j'y consacrerai toutes mes forces.

Je me dévouerai à toutes les mesures qui diminueront de plus en plus les charges énormes qui écrasent notre sol et en alourdissent sur le marché tous les produits, au plus grand préjudice du consommateur et du producteur.

Je revendiquerai les libertés locales ; je m'efforcerai d'affranchir de plus en plus nos départements et nos communes de cette tutelle de l'administration centrale qui ne relève trop souvent que de considérations purement politiques.

Je donnerai tous mes soins au prompt achèvement de la viabilité qui importe si fort au précieux intérêt de nos communes rurales ; en un mot, je continuerai à être pour vous tous, sans distinction de parti, ni d'opinion, le meilleur des soutiens et le meilleur des amis.

Et je suis sûr de travailler ainsi à la réalisation du but suprême de tous nos dévouements, c'est-à-dire à la grandeur de notre pays qui ne peut être assurée que par une

politique d'ordre, de paix religieuse et sociale, d'économies, de sages réformes et d'amélioration progressive du sort du travail.

Vive la République !
Vive la liberté !
Vive la paix !

Léonce de CASTELNAU,
Député sortant.

1[re] Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. Alfred CIBIEL

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 7.254 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

En me présentant à vos suffrages aux élections législatives de 1902, je vous disais que la coalition des radicaux, socialistes et collectivistes, qui imposait alors ses volontés au ministère, était une menace pour nos libertés, un danger pour la sécurité de notre pays.

Grâce à une pression administrative et à des procédés électoraux qui sont la honte d'un pays libre, les mêmes éléments de désorganisation sociale se sont retrouvés dans cette Chambre dont le mandat vient d'expirer, et vous pouvez juger par vous-mêmes si mes prévisions de 1902 se trouvent réalisées aujourd'hui.

Notre armée minée par la délation et l'antimilitarisme, notre marine en plein désarroi par les fautes d'un ministre inconscient : voilà les résultats obtenus, malgré les sommes énormes dépensées pour les budgets de la défense nationale, alors que le pays courait des risques de guerre à l'occasion du Maroc.

Il fallait à cette Chambre une majorité : sur quel programme la former? M. Combes n'a pas hésité, et pendant que ses ministres désorganisaient, l'un la guerre, l'autre la marine, et que les autres faisaient du favoritisme le grand instrument de leur règne, il reprenait avec rage sa guerre contre la religion.

Après avoir, malgré toutes les promesses faites, fermé toutes les écoles congréganistes, c'est à nos églises qu'il s'est attaqué, et l'hypocrite loi de séparation des Églises et de l'État a été votée, non seulement sans consulter le suffrage universel, mais sans vouloir même écouter les nombreuses protestations qui s'élevaient de tous côtés. Aussi quoi d'étonnant que la première mesure édictée par cette loi ait soulevé dans le pays une violente réprobation? Les catholiques ont compris que par les inventaires l'État voulait mettre la main sur les biens des fabriques pour en attribuer la propriété soit à lui-même, soit aux communes. D'après les dispositions de cette loi, non seulement les ministres des différents cultes cesseront bientôt de recevoir aucun traitement, malgré un engagement plus que séculaire, mais encore la propriété des églises, même de celles construites au moyen de souscriptions volontaires, tous les objets mobiliers du culte, ne seront plus à la disposition des fidèles que d'une façon précaire.

Je crois m'être conformé aux désirs de ceux qui m'avaient donné leurs suffrages en m'opposant à l'adoption ce cette loi et en votant tous les amendements qui pouvaient la modifier dans un sens libéral.

Il n'est pas juste que les paroisses, dont beaucoup sont pauvres, soient obligées de s'imposer une lourde charge pour conserver un service religieux, alors que l'Etat, en s'emparant des biens du clergé, avait pris l'engagement de supporter les frais du culte. Pendant un siècle, le Concordat avait assuré la paix religieuse en sauvegardant à la fois les droits de l'État et la liberté des catholiques. Cette paix religieuse, nous la désirons tous, et nous pouvons l'obtenir en choisissant des mandataires qui comprennent qu'elle ne peut être assurée que par une entente entre les deux autorités civile et religieuse et par le rétablissement du budget des cultes.

Les congrégations dépouillés de leurs biens, les fabriques des paroisses menacées de perdre les leurs, voilà beaucoup d'attaques successives contre le principe de la propriété. Si les électeurs ne s'y opposaient pas, on pourrait les mener loin sur cette pente !

Heureux de contribuer à toutes les lois qui peuvent alléger les charges des travailleurs ou leur assurer un peu plus de bien-être, j'ai voté la loi du service militaire de deux ans, la loi d'assistance des vieillards et des infirmes, et aussi, malgré ses imperfections, la loi des retraites ouvrières.

Ce dernier projet, qui n'a pas encore été examiné par le Sénat, devra être profondément remanié pour être applicable sans imposer de trop lourdes charges aux contribuables.

Cela est d'autant plus nécessaire que notre situation financière n'est pas bonne, malgré les affirmations contraires du Ministre des Finances. Pour la première fois, le budget de 1906 n'a pu être établi même en équilibre apparent. Pour le solder, un emprunt de près de cent millions devra être fait ! Un sérieux effort d'économie et de réformes administratives sera nécessaire si l'on veut éviter de nouveaux impôts.

Si vous me confiez de nouveau le mandat de vous représenter, soyez assurés, Messieurs et chers compatriotes, qu'entre le parti des sectaires et celui des républicains libéraux, je n'hésiterai pas à me ranger du côté de ceux qui veulent assurer la prospérité du pays par le maintien de l'ordre à l'intérieur et de la paix à l'extérieur.

Alfred CIBIEL,
Député sortant.

2e Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. MARUÉJOULS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.890 voix.

Mes chers compatriotes,

J'estime que c'est un devoir pour moi de vous demander le renouvellement d'un mandat que, dans d'autres circonstances, j'aurais certainement laissé à d'autres le soin de remplir. Mais lorsqu'un pays se trouve en présence de questions aussi redoutables que celles qui sont posées par les événements, il importe que ceux auxquels les circonstances ont donné une part, si petite soit-elle, dans la direction des affaires de l'État, prennent la responsabilité de leurs actes pour le passé et pour l'avenir.

La législature qui vient de finir après la laborieuse et interminable discussion d'un budget, dans laquelle, je le reconnais, tous les partis ont souvent sacrifié l'intérêt général

aux coalitions d'intérêts électoraux, a été marquée par le vote de trois lois d'une importance capitale.

1° La loi qui a réduit de trois ans à deux ans le service militaire, diminuant ainsi d'un tiers la lourde charge qu'imposent au pays les nécessités de la défense nationale et établissant, par la suppression des dispenses, l'égalité devant l'impôt du sang. J'ai suivi de près la discussion de cette loi à laquelle la réaction a opposé jusqu'à la fin une résistance obstinée. Je ne l'aurais pas votée si j'avais cru qu'elle pût diminuer en quoi que ce fût la force et la cohésion de notre armée.

2° La loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, qui est, nous ne cesserons de le dire, non pas une loi de persécution, mais une loi de liberté, puisqu'elle n'inquiète aucune croyance, qu'elle laisse aux fidèles l'usage de leurs églises gratuitement et pour toujours, qu'elle donne aux prêtres âgés des pensions auxquelles ils n'ont aucun droit avec la législation présente, qu'elle ménage avec équité pour les autres la transition du régime ancien au régime nouveau, et que, par elle l'Eglise possède (qui oserait le contester aujourd'hui?) une liberté sans limite et sans réserve. Il semblait qu'elle dût avoir l'avantage de séparer la foi de la politique, afin que celle-ci ne pût plus servir de celle-là. Mais la politique s'en est emparée, et on l'a bien vu par la façon dont les partis monarchistes ont su dans quelques départements exploiter, par une explosion de fanatisme, les susceptibilités respectables et la noblesse même du sentiment religieux dans cette insignifiante procédure des inventaires, à laquelle personne au Parlement n'avait attaché la moindre importance. Il est permis d'espérer que ceux des catholiques qui ne sont pas des sectaires ou des politiciens ne tarderont pas, quand les passions seront calmées, à rendre justice à cette loi que M. Ribot lui-même qualifiait, dans un discours qui a été affiché, « une loi d'apaisement », et travailleront avec nous à l'appliquer dans l'esprit de liberté et de justice qui a guidé le législateur.

3° La loi sur les retraites ouvrières pour tous les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture, que la Chambre a votée avant sa séparation et qui est maintenant soumise aux délibérations du Sénat. Grâce à cette loi, tous les salariés de France — douze millions au bas mot — vont se voir constituer pour leurs vieux jours par le concours des patrons, des ouvriers et de l'État, une pension de 360 francs au minimum. Elle contient de plus une disposition qui, dès le jour de sa promulgation, assure, à toute famille ouvrière de France qui voit disparaître son chef, le secours immédiat et prolongé de l'État. Tel en est l'esprit et la synthèse. Sans doute elle peut être retouchée; elle peut être améliorée dans les détails. Ce sera le devoir du Gouvernement de demain de prendre l'initiative et la responsabilité des modifications utiles et possibles qui doivent préparer et assurer l'entente entre les deux Chambres qu'anime un même esprit républicain.

Il me sera bien permis de rappeler que je suis le premier ministre républicain qui ait déposé, en 1898, sur cette question des retraites ouvrières, un projet de loi qui a servi de point de départ et de canevas aux travaux considérables auxquels se sont livrés les hommes éminents qui composent la Commission du travail.

La République n'est pas seulement une forme de Gouvernement, elle est une organisation de la société toute entière. Elle assure la souveraineté de tous; mais par là même, les citoyens se sont reconnu un droit à la mutuelle justice. C'est pour cela que nous avons voté une loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, par laquelle tout Français privé de ressources et incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence recevra l'assistance sous forme de secours à domicile.

C'est pour cela que nous devrons travailler dans la prochaine législature à mettre plus d'équité dans la répartition de l'impôt par la réforme de l'impôt direct. Il est de bon goût dans un certain monde de plaisanter l'impôt sur le revenu. Nous répondrons que l'impôt suivant la formule de la Révolution « doit être proportionné aux facultés de celui qui le paie » et si cette proportion ne peut être établie qu'au moyen de la progression, la justice et la raison nous font un devoir d'incliner vers un système dont notre législation fiscale a déjà fait de significatives applications, notamment en matière de patentes et de droits successoraux.

Dans l'avenir, comme je l'ai toujours fait dans le passé, je soutiendrai les lois que le Gouvernement a mises dans son programme et dont il serait trop long de donner la nomenclature, mais qui se caractérisent par la réforme de l'impôt direct et par le vote définitif de la loi sur les retraites ouvrières. Vous êtes assurés que je suivrai soigneusement toutes les questions touchant à l'agriculture, dans lesquelles mon intérêt se confond avec le vôtre.

Je tiens à dire, afin qu'il n'y ait aucune équivoque, que je suis l'adversaire de la lutte des classes. C'est au contraire l'union des classes, et mieux encore la fin des classes que l'on doit poursuivre par la solidarité des forts et des faibles, par l'assurance de tous les hommes contre l'ensemble des risques sociaux.

Je veux la paix sociale et j'estime qu'elle ne sera satisfaite que lorsque sera satisfait le sentiment de justice qui est peut-être le plus puissant dans l'âme de la nation. Mais à quoi serviraient toutes les réformes, si un vent de discorde et de haine devait continuer à souffler, si l'on pouvait impunément troubler l'ordre public et mépriser les lois? Aussi dirons-nous aux uns qu'on ne peut remplacer le passé qu'à la condition de savoir s'affranchir de ses servitudes morales comme des matérielles, et aux autres qu'on ne peut conserver de ce passé ce qui est encore sain et respectable en détruisant dans les consciences la notion du respect.

Pour ceux qui comme moi ont vécu l'année terrible et qui se sont associés à l'admirable effort de patriotisme par lequel la France vaincue et mutilée est redevenue une grande nation à la tête de la civilisation et du progrès, il importe que la France reste forte, pour ne pas avoir au dehors une politique humiliée. L'acceptation de certaines théories coupables aurait vite fait de nous mener, aux yeux de l'étranger, du mépris à la déchéance, de la déchéance à l'effacement définitif. Nous n'en sommes pas là, et la belle victoire diplomatique que nous venons de remporter à Algésiras, grâce aux sympathies de la presque unanimité des puissances, nous a été d'un grand réconfort. Pour moi, comme les anciens de 1789 et de 1793 qui ne séparaient pas la patrie de la République, je suis à la fois patriote et républicain, et je ne comprends pas autrement un Gouvernement de défense républicaine.

Et maintenant, mes chers amis, un mot de nos petites affaires. On me reproche, avec une indignation qui est d'un très bon comique, d'avoir consacré la plus grande partie de ma vie à m'occuper de vos intérêts privés, communaux ou départementaux et d'avoir abaissé ainsi la majesté de mon mandat. Je puis vous donner l'assurance qu'au premier rang des indignés figurent avantageusement un grand nombre de ceux qui furent des quémandeurs et des repus même au cours de ministères contre lesquels aujourd'hui ils n'ont pas assez de colère. Je continuerai donc. Faire du bien, et le plus possible, autour de soi est une innocente manie dont on se corrige difficilement à mon âge. Entre moi et ceux qui n'ont jamais rien fait et ne sont guère en état de faire grand'chose, vous voudrez bien décider, et quoi qu'il arrive.

Vive la République démocratique !

Emile MARUÉJOULS,
Député sortant,
Candidat républicain radical.

BOUCHES-DU-RHONE

1re Circonscription d'AIX

M. Gabriel BARON

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.292 voix.

Citoyens,

J'ai l'honneur de me présenter de nouveau à vos libres suffrages.

Aujourd'hui comme en 1902, vous connaissez la sincérité de mes convictions républicaines et l'ardeur de ma foi socialiste.

Aujourd'hui comme alors, vous savez l'activité que je m'efforce de mettre en œuvre, le dévouement que je veux apporter à soutenir les intérêts moraux et matériels de la ville d'Aix et des communes de la circonscription.

Aujourd'hui comme alors, je pose ma candidature à la fois sur le terrain de l'union entre tous les éléments du bloc et sur le terrain de la défense des grands intérêts aixois.

Ma pensée a été comprise puisque, dès le début de la période électorale, s'est spontanément fait sur mon nom l'accord de tous ceux qui aiment d'un attachement passionné la République et l'arrondissement d'Aix.

Quoi qu'il arrive, un tel résultat restera l'honneur et la fierté de ma vie publique. Je n'avais négligé aucun effort pour essayer de m'en rendre digne par avance.

Les quatre années que je viens de passer à la Chambre, j'ai conscience, en effet, de les avoir consacrées au service de la démocratie et du prolétariat, au service de ma circonscription.

Je m'honore de m'être associé à toute l'œuvre de réformes laïques, économiques et sociales réalisées au cours de la législature finissante et dont la loi de deux ans, la loi sur la séparation et la loi instituant les retraites ouvrières et paysannes constituent les trois points essentiels.

Je suis fier de n'avoir jamais laissé en souffrance la cause de la population que j'ai l'honneur de représenter.

Mes déclarations et mes promesses ont été ainsi mises à l'épreuve des faits. Et c'est fort de la double garantie que l'exercice de ces quatre années de mandat législatif offre à mes électeurs et à mes amis que je retourne devant vous.

J'ai servi votre politique.

J'ai défendu vos intérêts.

Je vous demande aujourd'hui vos suffrages comme un témoignage de sympathie, de

confiance et d'estime qui sera pour moi une récompense pour le passé. Je vous les demande aussi comme un encouragement pour l'avenir. Car mon programme peut se résumer en ces trois mots : Toujours plus de progrès ! Toujours plus de justice !

Vive la République démocratique et sociale !
Vive la 1re circonscription d'Aix !

Gabriel BARON,
Député sortant,
Conseiller général d'Aix-Nord.

2e Circonscription d'AIX.

M. Camille PELLETAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.452 voix.

Citoyens,

Vous m'avez confié, il y a 25 ans le drapeau de la République radicale-socialiste. Je n'ai ni changé ni reculé. Vous non plus.

Trop longtemps, nous avions épuisé, soit à défendre nos institutions contre les agressions réactionnaires, soit à pousser en vain la charrette embourbée du modérantisme, les forces que nous aurions voulu employer à une cause féconde de réformes.

Depuis quatre ans, cette œuvre est commencée. Nous avons chassé les moines de toutes couleurs, cette avant-garde de la théocratie romaine. Nous avons réalisé la réforme décisive que la démocratie inscrivait en tête de ses revendications : nous avons déchiré le Concordat de Bonaparte et fait la séparation des Églises et de l'État.

On a dit qu'hypnotisés par la lutte contre le cléricalisme, nous avions oublié ou négligé notre programme économique ; cela est faux, puisque nous avons réduit le service militaire à deux ans, établi l'assistance aux vieillards et achevé, à la Chambre, la loi qui assurera les retraites aux travailleurs des villes et des campagnes.

Mais il est vrai que les dernières années ont été principalement consacrées à la lutte contre le cléricalisme. Il fallait commencer par le commencement et désarmer d'abord le pouvoir envahissant de l'Église. Cette œuvre est terminée. La dernière législature a été surtout une législature de libération de l'État laïque : la prochaine sera une législature de réformes économiques et sociales.

Réforme de notre système fiscal, par des taxes proportionnelles ; création de l'impôt sur le revenu ; par suite, suppression de l'impôt personnel-mobilier, de l'impôt des portes et fenêtres et de l'impôt foncier pour la démocratie rurale ; réforme des droits d'enregistrement et des droits sur les successions ; réduction des frais de justice, car l'appel à la justice est le droit sacré du pauvre comme du riche.

Achèvement de l'œuvre entreprise des retraites pour les travailleurs, assurées par les ressources financières de l'État ; pour nos marins, augmentation des retraites versées par la Caisse des invalides ; pour les employés des chemins de fer, vote de la loi Berteaux, trop longtemps ajournée par la résistance des dividendes usuraires des grandes compagnies.

Droit aux Syndicats pour les employés de l'État.

Reprise des monopoles qui constituent la puissance de la féodalité financière ; rachat des chemins de fer, dont les tarifs doivent être établis, non pour la fortune de quelques-uns, mais pour les besoins de la nation ; reprise des mines, où de cruels malheurs viennent de faire éclater les vices de leur régime actuel ; reprise des assurances, création d'un vaste crédit national à bas prix pour l'agriculture, pour le petit commerce, pour les travailleurs de l'industrie, afin qu'ils puissent pacifiquement devenir propriétaires de leurs instruments de travail

Tel est le programme que j'ai soutenu toute ma vie, contre la haute banque, contre les grandes compagnies, contre tous les privilèges financiers ; tel est le programme dont la législature prochaine entreprendra la réalisation ; et les réformes déjà accomplies vous sont un gage de la passion avec laquelle nous nous consacrerons à celles que vous attendez encore.

Cette œuvre ne peut être réalisée que par le Bloc de gauche, auquel nous devons tous les résultats déjà obtenus, c'est-à-dire par l'union cordiale et par la collaboration féconde de toutes les forces de la démocratie, en face de la coalition étroite de toutes les forces de contre-révolution cléricale.

Je m'honore d'avoir appartenu au Ministère qui a représenté ce Bloc au Gouvernement, sous la direction de mon éminent ami Combes ; je suis fier d'avoir partagé avec lui les outrages et les calomnies des jésuites avoués et cachés ; ils suffiraient à prouver que je suis resté au pouvoir ce que j'étais dans l'opposition.

Citoyens, nos ennemis savent rester unis : ne nous divisons pas.

La démocratie provençale, cette avant-garde de la démocratie française, est foncièrement attachée au Bloc. Là où il est représenté par nos amis socialistes, les radicaux se sont refusés à leur opposer des concurrents, pour ne pas scinder les forces républicaines. Vous jugerez ceux qui, chez nous, feraient, à leur insu je veux le croire, le jeu de l'ennemi commun.

Ce que nous avons devant nous, c'est la réaction masquée et mal masquée, c'est la réaction se reniant elle-même pour vous tromper ; c'est la réaction cachant honteusement son nom et essayant de nous voler le nôtre.

Tous au drapeau ! Vive la République démocratique et sociale !

Camille PELLETAN.

Circonscription d'ARLES.

M. Henri MICHEL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.164 voix.

Aux électeurs républicains radicaux-socialistes de l'arrondissement d'Arles.

Citoyens,

Depuis huit ans, j'ai l'honneur d'être votre représentant à la Chambre des Députés et je viens, pour la troisième fois, solliciter le renouvellement de mon mandat.

Vous me connaissez.

Toute déclaration plus ou moins retentissante est donc inutile.

Jugez-moi sur mes actes politiques, c'est-à-dire sur mes votes.

Au moment où les royalistes relèvent la tête dans notre arrondissement, il n'est pas déplacé de vous dire que j'ai soutenu de toute mon énergie, depuis le premier jour jusqu'au dernier, le Ministère Combes d'action laïque et de défense républicaine, qui a mené si vivement le bon combat contre toutes les forces coalisés de la réaction royaliste, impérialiste, plébiscitaire, nationaliste et cléricale.

J'ai voté toutes les lois d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature :

A affranchir de plus en plus la pensée française de la tutelle du dogme, à alléger les souffrances et les misères de ceux qui travaillent et qui peinent, à faire disparaître les privilèges et les abus révoltants, trop nombreux encore dans notre société démocratique éprise avant tout d'égalité;

A introduire plus de justice dans les rapports sociaux, en un mot;

A apporter plus de bien-être matériel et moral à la classe ouvrière et prolétarienne.

J'ai voté :

La loi supprimant l'enseignement congréganiste;

La loi sur la séparation des Églises et de l'État, couronnement nécessaire de l'œuvre de laïcisation commencée depuis tant d'années;

La loi réduisant à deux ans le service militaire, que nous pourrons bientôt, j'espère, réduire à un an.

La loi de solidarité sociale, organisant dans toutes les communes l'assistance obligatoire pour les vieillards, les infirmes, les incurables, qui recevra son application à partir du 1er janvier 1907.

C'est là l'œuvre d'hier.

Quelle sera l'œuvre de demain?

Programme :

Appliquer sans esprit de persécution, mais aussi sans faiblesse et sans défaillance, la loi de séparation, afin de prévenir et d'empêcher tout retour de domination césarienne et cléricale.

Apporter un soin particulier à l'étude des problèmes sociaux qui agitent le monde du travail et mener à bien l'œuvre de rénovation sociale à peine commencée.

Assurer, par la loi des retraites ouvrières et paysannes encore pendante devant le Sénat, au travailleur épuisé, le morceau de pain auquel il a droit sur ses vieux jours.

Faire disparaître, par l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu, un système fiscal léger aux riches, lourd aux pauvres.

Prévenir et régler, par une procédure d'arbitrage qui sauvegarde également les intérêts en présence, les conflits malheureusement trop fréquents et toujours si douloureux entre le capital et le travail.

Faciliter à tous l'accession à la propriété individuelle dont le parti radical-socialiste n'entend ni amener ni préparer l'abolition.

Organiser et étendre la participation aux bénéfices.

Arrêter ces grosses concentrations de capitaux qui créent de véritables féodalités financières, et deviennent un danger chaque jour plus grand, aussi bien pour l'État que pour l'individu.

Poursuivre sans relâche le retour à l'État, des mines, des chemins de fer, de la Banque de France, de tous les monopoles qui doivent constituer des services publics, organisés au profit de tous, plutôt que des exploitations particulières dont quelques privilégiés seuls bénéficient.

Réduire les frais de justice.

Reviser le cadastre.

Mettre un terme aux abus d'un favoritisme éhonté dans toutes les administrations.

Reviser et refondre le Code militaire absolument suranné.

Supprimer les Conseils de guerre, dont certains jugements récents, ridicules et grotesques, quand ils ne sont pas odieux et révoltants, ont démontré l'inutilité et l'injustice.

Développer l'arbitrage international et les moyens de régler pacifiquement, par les voies seules de la justice et du droit, les différends entre les nations, pour qu'ils ne puissent plus dégénérer en conflits sanglants.

Réformer et compléter l'organisation du Crédit agricole.

Créer des chambres d'agriculture.

Développer l'enseignement agricole et l'enseignement professionnel.

Étendre aux ouvriers de l'agriculture les bénéfices de la loi sur les accidents du travail.

Accorder à l'agriculture une protection sage et éclairée, qui défende nos produits nationaux contre l'avilissement des prix provoqué par la concurrence étrangère.

Ouvrir des débouchés nouveaux à nos vins.

Réprimer impitoyablement la fraude.

Rechercher et appliquer tous les remèdes les plus propres à enrayer et faire cesser cette effroyable crise vinicole, ruineuse pour tous nos départements méridionaux.

Telles sont, citoyens, rapidement énumérées et résumées, les grandes lignes de mon programme politique, économique et social.

Citoyens,

En ce qui concerne plus particulièrement notre bel arrondissement, je m'attacherai, comme par le passé, à en défendre partout les intérêts avec la dernière énergie.

Je demanderai le vote du projet Berteaux si impatiemment attendu par les employés et ouvriers des chemins de fer.

J'insisterai pour que les travaux déjà commencés du canal de Marseille au Rhône — j'y ai fait consacrer un million au budget de 1906 — soient conduits avec rapidité en Arles, comme sur les autres points du parcours, et je m'efforcerai d'obtenir qu'on mette sérieusement à l'étude et qu'on vote le projet du canal latéral qui ira jusqu'à Lyon et qui permettra de résoudre définitivement le problème du Rhône au triple point de vue commercial, industriel et agricole.

Je poursuivrai sans relâche :

Le respect absolu des droits des inscrits maritimes aussi bien sur les étangs que sur le Rhône.

La réglementation équitable pour tous les intéressés des eaux en Durance.

La défense, au sein de la Commission supérieure des halles centrales de Paris, des intérêts si gravement menacés à cette heure de nos approvisionneurs, propriétaires, agriculteurs, expéditeurs des cantons de Châteaurenard, de Saint-Rémy, d'Orgon, d'Eyguières, de Tarascon, d'Arles. La création en Arles d'une Chambre de commerce et d'une Chambre d'agriculture.

L'abaissement des tarifs de transport pour nos fruits, légumes, primeurs, vins, foins, etc.

L'amélioration de l'élevage de notre cheval de Camargue et son exportation en Indo-Chine et à Madagascar.

Le développement de l'école professionnelle de maréchalerie d'Arles, la seule qui existe en France, avec celle de Paris, et qui, grâce au dévouement de tous les membres du syndicat des maréchaux de l'arrondissement, a donné déjà de si merveilleux résultats.

Citoyens,

J'ai toujours pensé que la plus grande force de l'homme politique, c'est la franchise et la loyauté. Ennemi de tout retour en arrière, mais aussi adversaire résolu de « l'action

directe, de la désertion des soldats, et autres succédanés de l'anarchisme » suivant les expressions dont se sert le groupe socialiste parlementaire dans sa déclaration, je suis et je reste républicain radical-socialiste.

Républicain, parce que la République est l'instrument nécessaire de toutes les réformes.

Radical, parce que je ne suis pas partisan des demi-mesures de cette politique décevante de piétinement sur place et de *statu quo*, qui ajourne indéfiniment les réformes, comme n'étant jamais suffisamment mûres et réfléchies.

Socialiste, parce que je considère que c'est pour l'État non seulement un droit mais un devoir d'intervenir toujours et partout en faveur du pauvre contre le riche, du faible contre le fort et de rétablir ainsi l'équilibre rompu, au profit des uns, au détriment des autres, dès les premiers pas de l'homme dans la vie.

Fermeté dans les convictions, fidélité au programme, dévouement aux intérêts de l'arrondissement, telle fut toujours, telle est encore ma devise.

A vous de dire si oui ou non je l'ai loyalement mise en pratique.

Si vous estimez qu'un député sortant doit être jugé d'après ses actes, je vous les livre tous sans exception et j'attends avec confiance votre verdict, c'est-à-dire le verdict du suffrage universel.

Vive la République démocratique et sociale !
Vive l'arrondissement d'Arles !

Henri MICHEL,
Député sortant,
Candidat républicain radical-socialiste
du bloc de gauche.

1re Circonscription de MARSEILLE

M. CARNAUD

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.904 voix.

Citoyens,

Nous présentons pour la quatrième fois à vos libres suffrages l'un des adversaires les plus résolus de l'obscurantisme, le citoyen Carnaud. Il appartient à cette phalange d'hommes de progrès qui veulent rénover notre société et grandir notre pays par les œuvres fécondes de l'instruction.

Carnaud a l'honneur d'avoir donné au parti républicain son programme de réformes scolaires en lui faisant adopter le principe de l'égalité des enfants devant l'instruction. Après les lois sur la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire, cette réforme achèvera l'œuvre de justice que la République doit à ses enfants. Ce seront leurs aptitudes personnelles qui deviendront désormais la mesure de leur instruction et de leur éducation.

Pendant ses douze années de députation, il a acquis une expérience incontestée des affaires publiques et a contribué par son travail et par sa parole à l'élaboration et au vote des lois suivantes :

Loi sur la marine marchande (dispositions nouvelles en faveur des exportateurs et des marins) ;

Loi sur la caisse de prévoyance ;
Loi sur la réglementation des effectifs de la marine marchande;
Loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste ;
Loi sur l'enseignement primaire.

Ses votes ont toujours été conformes aux intérêts les plus sacrés des petits et des humbles. Voilà pour le passé.

Le programme dont nous lui confions la défense est le suivant :

Reconstitution de l'ancien groupe de l'enseignement dont il a été le fondateur et le secrétaire (250 députés), pour assurer la conquête de nouvelles réformes scolaires; socialisation des grands moyens de production, de crédit et d'échange : mines, chemins de fer, chutes d'eau, assurances, banques, raffineries de sucre, etc.; impôt progressif sur le revenu; suppression des conseils de guerre; journée de huit heures; défense du petit commerce et de la petite industrie, par la création d'un crédit commercial ; patente proportionnelle au nombre des spécialités des grands magasins; protection du travail des quais; suppression du monopole des docks ; protection des inscrits maritimes. Augmentation de la pension des invalides de la marine (proposition Carnaud); protection des pêcheurs. Répression de la pêche à la dynamite, surveillance par des vedettes de l'État, repeuplement du golfe. Amélioration des lois déjà votées sur la caisse des retraites ouvrières, sur la pension d'invalidité pour les vieillards, les infirmes, sur les pupilles de l'Assistance publique, sur les assurances contre les accidents. Constitution de caisses contre le chômage. Protection des sociétés coopératives et de la mutualité. Extension du droit syndical. Amélioration du sort des petits fonctionnaires, des employés de commerce, des banques et des compagnies de navigation; Rénovation des quartiers de derrière la Bourse et des Carmes. (Projets Tony-Garnier; grand prix de Rome). Création des zones franches. (Projet Antide Boyer, Cadenat, Carnaud).

Le citoyen Carnaud, ancien membre de la Commission du canal de Marseille au Rhône ayant contribué au vote de ce projet en 1901, et le sachant en bonne voie d'exécution, laisse à M. Grandval, si fort au courant de nos affaires locales, l'honneur facile de le creuser une seconde fois.

Electeurs, avec le citoyen Carnaud, il ne peut y avoir d'équivoque pour personne : ses votes et ses actes parlent pour lui.

Pour le récompenser de son dévouement aux principes républicains socialistes, qui sont les vôtres depuis douze ans, son adversaire lui décoche les traits suivants :

Faux républicain, malfaiteur public, candidat de l'émeute, de la délation et des fiches, de la confiscation et de l'accaparement, du népotisme, de l'intolérance et de la persécution.

Il ne vous en faudra pas davantage pour reconnaître à ces injures, le vocabulaire dont les serviteurs de l'ordre moral se sont toujours servis contre les plus fidèles serviteurs de la démocratie.

Aux urnes donc pour Marseille et pour la République!

(Suivent les signatures).

Mes chers concitoyens,

En vous demandant vos suffrages je n'aspire ni à la gloire, ni à la fortune; mais à l'honneur de travailler à la rénovation sociale.

Mon souci sera toujours de donner davantage à la collectivité que je n'en reçois : formule de haute morale qui est à la base même du collectivisme.

Maximilien CARNAUD.

2e Circonscription de MARSEILLE

M. CADENAT

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.763 voix.

Citoyens,

Nous venons présenter une fois de plus à vos libres suffrages la candidature du citoyen Bernard Cadenat, député sortant, secrétaire du groupe parlementeire des inscrits maritimes, vice-président du groupe parlementaire de défense des douaniers, qui, depuis que vous lui avez accordé votre confiance, a dignement et vaillamment tenu sa place parmi les défenseurs du prolétariat, ainsi que de la République démocratique et sociale. Secrétaire de la Commission du commerce, de l'industrie et des ports francs, membre de la Commission des douanes, membre de la Commission extraparlementaire pour l'étude des moyens de transport, il a su défendre aussi les grands intérêts commerciaux, industriels et maritimes de notre grande cité. Ses adversaires politiques eux-mêmes ont été les premiers à l'en reconnaître et à le remercier.

Son programme, vous le connaissez ; il n'a pas varié : c'est le programme du parti socialiste qui dans les deux mondes sert de ralliement aux travailleurs luttant pour leur émancipation. Le citoyen Cadenat y a toujours conformé sa conduite, et c'est la tête haute qu'il revient devant vous, pour tenir une fois de plus haut et ferme, avec le drapeau du socialisme, celui de la République et de la liberté de conscience.

Avec le concours unanime du parti socialiste, le citoyen Cadenat qui n'a, en aucune circonstance, ménagé ses efforts pour la défense de la République, a le droit de compter aussi sur l'appui de tous les sincères républicains, pour vaincre plus facilement l'ennemi commun.

Mais pour marcher vers une victoire éclatante et certaine au premier jour, il ne faut pas d'abstentions !!!

Il ne faut pas que les républicains et les socialistes se disent : « Nous n'avons pas besoin de voter, il sera élu quand même, la réaction n'a pas porté de candidats contre lui !!! » Non, citoyens, toute négligence serait coupable.

Si un ballottage se produisait, faute du quart des inscrits, ce serait une satisfaction donnée à nos adversaires, ce serait une défaillance de cette démocratique population.

N'oublions pas que si 1789 a fait la Révolution civile avec la Déclaration des droits de l'homme et 1848 la Révolution politique avec le suffrage universel, il appartient au vingtième siècle de réaliser la transformation économique et sociale.

Votez donc tous en masse au premier tour pour le citoyen Bernard Cadenat, ce sera pour lui et pour les modestes militants qui le soutiennent sans avoir les ressources inépuisables de certains partis, l'économie des frais d'un second tour de scrutin ; ce sera aussi, pour notre candidat et pour nous, le moyen d'aller, entre les deux tours, aider nos camarades moins favorisés dans d'autres circonscriptions.

Aux urnes,
Pour l'émancipation du prolétariat,
Pour le triomphe du socialisme et de la République.

Bernard CADENAT.

3e Circonscription de MARSEILLE

M. J. THIERRY

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.925 voix.

Mes chers concitoyens, pour la troisième fois je demande à votre confiance l'investiture de votre mandat. Entré dans la vie publique il y a huit ans, comme républicain, je reviens devant vous en qualité de président du groupe républicain le plus ancien de la Chambre, de celui qui compte dans ses rangs les plus illustres et les plus anciens serviteurs de la République. Les deux législatures que nous venons d'accomplir n'ont pas donné à la République la concorde, la paix morale, le prestige et la prospérité qu'elle doit au pays. A aucun moment, mes amis et moi n'avons cessé de rappeler au Parlement et à la nation l'inéluctable solidarité qui rattache l'ordre intérieur à la sécurité et à la dignité au dehors. Nous avons lutté sans relâche contre le sectarisme et les pratiques abjectes du ministère Combes, qui, en désorganisant les forces nationales, a exposé le pays aux plus graves périls. C'est afin de poursuivre le triomphe d'une autre politique, de conjurer les anarchies tragiques qui viennent de se dérouler dans le Nord, de ramener entre les citoyens la concorde et le mutuel respect de leurs croyances et de leurs opinions, d'envisager la loi de séparation avec tous les ménagements politiques et diplomatiques qu'exige une législation aussi irritante et aussi inconsidérée, d'épurer le personnel politique par l'institution plus équitable du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle et de faire faire un pas sérieux aux réformes sociales.

Ce n'est que si le pays arrive à s'affirmer sur une majorité parlementaire renouvelée et assagie que nous pourrons, par la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses et en fortifiant les contrôles financiers, ramener l'ordre et l'économie dans nos budgets et y réintégrer le chapitre de l'amortissement, remplacé, aujourd'hui, par le déficit. C'est ainsi seulement que nous pourrons assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire, une autonomie nécessaire aux pouvoirs municipaux, des ressources suffisantes aux législations de l'assurance, de la prévoyance, de l'invalidité, du chômage et des retraites pour la vieillesse. C'est ainsi seulement que nous pourrons développer notre fortune économique sous la protection d'une armée forte et respectée et d'une diplomatie prudente et écoutée. Les années troublées que nous venons de vivre ont démontré que la fortune matérielle et morale d'une nation sont dans une mutuelle dépendance. Si vous envoyez au Parlement des représentants également soucieux de la dignité et de la paix intérieures et extérieures, vous assurerez une vigilance plus continue et plus féconde à la défense de vos intérêts commerciaux, industriels et maritimes, au développement et à la coordination trop négligés de l'outillage national, à l'amélioration de notre régime douanier par des accords commerciaux qui donnent aux affaires la certitude et la stabilité. Aujourd'hui, comme il y a quatre ans, je fais appel à tous les républicains et à tous les Français qui veulent s'unir avec moi pour la défense de nos institutions et la sauvegarde de la patrie. Vive la France ! Vive Marseille ! Vive la République !

J. THIERRY,

Député sortant, président du groupe républicain progressiste,
vice-président de la Commission des douanes,
Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique,
Membre du conseil supérieur des voies navigables.

4e Circonscription de MARSEILLE

M. Henri BRISSON

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.140 voix.

Citoyens,

Appelé à Marseille en 1902 par l'union des républicains, j'ai suivi à la Chambre cette tactique d'union des gauches que la démocratie française a acclamée sous le nom de Bloc.

J'avais reçu le double mandat de soutenir la politique de défense républicaine et d'action réformatrice, d'une part, et, de l'autre, les intérêts de Marseille.

Je suis demeuré fidèle à ces deux engagements.

La politique du Bloc nous a donné les résultats que vous connaissez et que précise la déclaration du comité d'union républicaine, radicale, radicale-socialiste et socialiste de la 4e circonscription de Marseille.

Citoyens,

L'œuvre de la prochaine Chambre doit être une œuvre de réformes économiques, fiscales et sociales.

En pleine révolte contre les lois de la République, la réaction cléricale veut nous barrer la route;

Elle se flatte même de nous ramener en arrière.

Citoyens,

Demeurons unis et la République reprendra sa marche victorieuse.

Je vous demande de me remettre à mon poste de combat.

Vive Marseille! Vive le Bloc de gauche!

Henri BRISSON,
Ancien président du Conseil des Ministres,
Ancien président de la Chambre des Députés,
Député sortant.

5e Circonscription de MARSEILLE

M. CARLIER

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.486 voix.

Citoyens,

L'émancipation du peuple, l'acheminement vers un état de liberté, d'égalité et de fraternité constituant la vie républicaine n'est possible que par l'avènement de la propriété

sociale. Tant que le capitalisme, agioteur, spéculateur et corrupteur détiendra les moyens de production importants et la plus grande partie des richesses de la nation, il n'y aura ni sécurité ni bien-être pour les petits : ouvriers, commerçants ou industriels.

La solution du problème de l'équité sociale et de la misère humaine, le parti socialiste, par son organisation, la poursuit avec plus de force que tout autre parti politique. C'est le parti des travailleurs conscients ne comptant que sur eux-mêmes pour leur émancipation.

Résolus à conserver la forme républicaine actuelle, que nous voulons amener vers la République sociale, nous la défendrons en nous unissant avec le parti de gauche le plus rapproché du nôtre. Mais nous devons, dès le premier tour, affirmer notre foi socialiste.

En attendant la réalisation des réformes économiques qui changeront l'état social, nous aiderons les réformes réalisables immédiatement ou l'application de celles déjà réalisées. Telles l'impôt progressif sur le revenu et sur les successions, la séparation des Églises et de l'État, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, l'extension du droit syndical aux employés de l'État, de la commune et du département, les retraites et les risques du chômage, etc.

Nous déclarons bien haut que la plupart de ces réformes valent, pour les socialistes, comme moyens d'accroître notre puissance réformatrice. Mais que le but est toujours : la paix dans le monde par l'entente internationale des travailleurs d'abord et par la création d'un tribunal d'arbitrage international; la substitution de la propriété nationale à la propriété capitaliste.

Électeurs de la 5e circonscription,

Vous vous rappellerez que Vincent Carlier, sans jamais avoir sollicité quoi que ce soit, s'est dépensé sans compter dans toutes les élections de la circonscription pour les candidatures socialistes et républicaines. Tant de désintéressement, tant de dévouement à l'idée sociale sont les causes pour lesquelles le Congrès socialiste lui a confié la défense du parti socialiste dans la lutte actuelle.

Le talent de Vincent Carlier lui a permis d'être toujours courtois avec tous ses adversaires, son intégrité et son indépendance de caractère lui assurent la sympathie de tous les honnêtes gens. Voilà pourquoi, citoyens électeurs de la cinquième, nous attendons avec confiance votre verdict.

Vive la République sociale !

(Suivent les signatures des membres du Comité républicain socialiste).

Programme. — Enseignement gratuit à tous les degrés; diminution des frais de justice ; retraites pour tous les vieillards sans distinction de catégories ; création d'un tribunal arbitral afin de hâter le désarmement en assurant la paix entre les nations ; abolition des majorats ; suppression des fonds secrets ; interdiction du cumul des fonctions électives, des fonctionnaires et des traitements ;

Suppression des gros traitements dépassant 10.000 francs, établissement du service de représentation à côté des fonctions ayant un caractère représentatif ; diminution du fonctionnarisme colonial et central ; suppression de l'avancement au choix pour toutes catégories de fonctionnaires ; suppression des sous-préfectures ; diminution des services de trésorerie par la remise de ces services à la Banque de France transformée en banque nationale ; présence obligatoire des députés à toutes les séances de la Chambre, hors le cas de force majeure ; suppression du vote par procuration et obligation de voter le budget avant le 15 décembre ;

Impôt progressif et global sur le revenu ; application de la loi sur la séparation des

Églises et l'État ; défense du pouvoir civil contre toutes les oligarchies ; neutralité de l'armée dans les conflits entre le capital et le travail ; suppression des conseils de guerre ;

Réforme de la loi sur les faillites dans le sens démocratique ; extension du droit syndical à tous les fonctionnaires de l'État, de la commune et du département ; assimilation des employés des asiles d'aliénés aux employés de l'État ; rattachement du service des douanes et des douaniers au Ministère des Finances ; extension de la prud'homie et de la loi sur les accidents du travail à toutes les corporations et salariés ;

Suppression des subventions aux Compagnies achetant leur matériel de navigation à l'étranger ; journée de huit heures et repos hebdomadaire ; création d'un port franc à Marseille ; utilisation du quai de Rive-Neuve et du Vieux-Port ; assimilation des marques syndicales aux marques de fabrique ; sévère application des lois de protection ouvrière ; hygiène et durée du travail par l'admission de délégués des syndicats.

Dans la lutte entre le petit commerce et le commerce capitaliste ou spéculateur, défense du petit commerce par l'extension des patentes inéquitablement appliquées en faveur des grands établissements ; défense à Marseille du petit et moyen commerce contre les trusteurs monopolisateurs.

Citoyens,

Je renouvelle mes déclarations souvent faites : je ne suis point de ceux qui veulent tout ou rien. Je ne désire point de violence. Je me rapprocherai le plus possible de la perfection sociale sans prétendre la réaliser. En attendant l'application du programme socialiste, j'apporterai tout mon effort à la diminution de la souffrance chez les faibles écrasés par les puissances financières ; contre les naïfs dupés par les forces sociales hypocrites au service du capitalisme spéculateur.

Pour la justice et l'équité sociales.

V. CARLIER.

6e Circonscription de MARSEILLE

M. Antide BOYER

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.844 voix.

Programme :

I. Politique.— Revision de la Constitution par une Constituante. Amnistie générale pour les délits politiques et faits connexes. Mandat impératif et referendum populaire. Autonomie commerciale et liberté individuelle. Liberté de presse, de réunion, d'association, de conscience.

II. Réformes administratives. — Épuration du personnel. Suppression des sinécures. Diminution des gros traitements. Amélioration du sort des anciens militaires employés civils. Complète assimilation des employés et gardiens des asiles d'aliénés aux employés de l'État. Suppression des Conseils d'arrondissement et des sous-préfectures. Instruction intégrale gratuite à tous les degrés. Augmentation des bourses scolaires pour les enfants des familles peu fortunées. Justice gratuite à tous. Jury au correctionnel. Fin des guerres de

conquête. Réduction du service militaire à un an. Application de la loi militaire de deux ans aux inscrits maritimes, et amélioration de l'ordinaire des troupes de terre et de mer. Organisation d'un arbitrage international.

III. Finances. — Impôt progressif sur le capital et sur le revenu. Refus de tout nouvel impôt. Abolition des contributions indirectes. Revision des patentes. Suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres, des prestations et des cotes mobilières sur les petits loyers. Amortissement de la dette par des économies constantes. Mise en adjudication des bureaux de tabac. Suppression des pensions civiles votées sous les anciens régimes. Unification des pensions de retraite à tous les militaires (y compris la proportionnalité due aux soldats ayant servi quatorze ans) et aux employés civils des administrations publiques. Augmentation à 5 0/0 du taux d'intérêt à servir aux petits déposants des caisses d'épargne et aux sociétés de secours mutuels et de retraites.

IV. Réformes sociales. — Exécution des décisions des congrès ouvriers. Abolition de tous les privilèges et monopoles. Retour à la nation de la Banque de France, des chemins de fer, des usines, canaux, etc., à organiser en services publics au profit de tous. Organisation du crédit au travail, aux sociétés de production et règlement des co-participations. Organisation des retraites pour les vieillards, les infirmes et invalides du travail ; de secours et d'assurance contre les accidents, la maladie et le chômage ; d'assistance et d'asile pour les enfants abandonnés et pour les invalides. Gestion des caisses ouvrières restituée aux travailleurs. Intervention des ouvriers dans les règlements d'atelier. Augmentation des droits des tribunaux de prud'hommes étendus aux employés de toute catégorie. Diminution des heures légales de travail. Fixation d'un minimum de salaire. Abolition des bureaux de placements privés et organisation d'un service de placements gratuits par les bourses du travail, les syndicats et les mairies. Interdiction du travail aux enfants au-dessous de quatorze ans. Défense du travail de nuit, sauf pour quelques branches d'industrie exigeant un travail ininterrompu. Hygiène et salubrité dans les ateliers, usines et manufactures. Sanction de la liberté absolue des Chambres syndicales ouvrières.

V. Navigation et agriculture. — Refonte des lois sur la marine marchande pour l'amélioration du sort des inscrits maritimes et modification des règles de discipline à bord. Réorganisation de la caisse des invalides de la marine et des pensions des soldiers et demi-soldiers. Revision des lois et règlements sur la prud'homie de la pêche. Chasse aux marsouins. Patronat réservé aux Français soumis à la loi du recrutement militaire.

VI. Réformes locales (commerce et industrie). — Adoption du programme des commerçants et magasiniers contre le protectionnisme, au sujet de l'éclairage et de la distribution de la force motrice à bon marché, concernant les réformes fiscales, les boissons, les faillites. Travail libre sur les quais et dans les docks. Création du port Sud.

Antide BOYER.

CALVADOS

Circonscription de BAYEUX

M. le baron GÉRARD

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.219 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

L'œuvre antireligieuse de la législature qui prend fin la caractérisera dans l'histoire. Elle laisse le pays dans le trouble et la plus inquiétante des agitations.

Instrument servile de la secte maçonnique, la néfaste trinité Combes, André, Pelletan, s'est tout d'abord appliquée à grouper une majorité docile, pour entreprendre la désorganisation des forces morales et défensives de la France.

La délation la plus éhontée est devenue un moyen de gouvernement ; l'armée, les fonctionnaires en ont été les victimes, et à l'autorité des élus de nos municipalités l'on a tenté de substituer le pouvoir occulte du délégué.

Dans l'âme de l'enfance il fallait effacer l'idée de Dieu, source intarissable d'espérance, de consolation, de soumission aux misères et aux chagrins de ce monde : aussi, tout principe religieux a-t-il été banni de l'école; aussi, les congrégations enseignantes ont-elles été dissoutes. On disait leurs biens considérables : qu'ont donc produit leur liquidation et leur dispersion ? Mais que coûtent, par contre, à tous les contribuables la construction et l'entretien des nouvelles écoles imposées à tant de communes? L'enseignement libre a été suspecté et souvent, nous en avons eu nous-mêmes la preuve, il a fallu épuiser tous les degrés de la juridiction pour maintenir, au prix de nouveaux sacrifices, les bienfaits d'une éducation chrétienne et d'une émulation si efficace entre les maîtres. Aujourd'hui c'est à l'avocat de l'antimilitarisme qu'est confié le Ministère de l'Instruction publique!

Malgré les affirmations formelles apportées à la tribune par le président du Conseil, Combes, que la religion elle-même ne devait rien redouter, sous un prétexte né de la mauvaise foi des hommes au pouvoir, les relations avec le Pape ont été brusquement rompues et la séparation des Églises et de l'État demandée au Parlement.

Le Concordat, qui faisait à la France une situation privilégiée par le règlement des rapports de l'État et de l'Église, a été abrogé ; et, cette séparation, sur laquelle le pays n'a jamais été consultée, est devenue un fait accompli. La loi de 1905, j'en ai la conviction, sera aggravée si les électeurs ne portent pas leurs préférences sur des représentants décidés à provoquer la reprise des négociations avec le Saint-Siège et à rétablir le budget des cultes.

Votre mandataire, messieurs et chers concitoyens, a traduit, par ses votes hostiles à cette loi, le sentiment non seulement de ses électeurs, mais aussi, il n'hésite pas à le croire, celui d'une majorité encore plus grande dans notre arrondissement.

La politique du bloc n'a pas été moins funeste aux finances du pays et, pour en réparer les effets, de nouveaux impôts seront certainement nécessaires.

Grâce à la fidélité de notre alliée la Russie et à l'appui que, dans des intérêts communs, nous donne l'Angleterre, grâce à notre attitude calme et résolue à la conférence d'Algésiras, la situation extérieure, si grave il y a quelques mois, semble seule plus satisfaisante.

Je dois maintenant vous exposer ici, ne serait-ce que brièvement, comment je me suis acquitté du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Une réforme, celle-là prévue, a été la réduction à deux ans du service militaire. Je l'ai votée le 5 juillet 1904, après m'être associé à la déclaration suivante faite par le général Jacquey :

« Partisans du service d'un an, nous voterons cependant la loi, en restant convaincus que ses imperfections nombreuses et les sacrifices qu'elle impose à ceux qui jusqu'à présent avaient été légitimement dispensés, nous conduiront nécessairement à l'adoption du système que nous avons proposé et qui offre à notre sens des avantages considérables au point de vue social et militaire. »

Autant que personne j'ai le souci de notre puissance militaire, l'armée n'est-elle pas l'incarnation de la Patrie?

Sur mes préférences pour le service d'un an, quelques explications me paraissent s'imposer : les dispensés de la loi de 1889 n'ont jamais passé pour des soldats inférieurs aux autres; la durée d'un an de présence sous les drapeaux peut donc être suffisante pour l'instruction militaire. Mais, est-ce en deux ans que sera formé un soldat aguerri? De là, nécessité d'une armée de métier, assurant un meilleur effectif de la cavalerie et de l'artillerie, et formant pendant les périodes d'exercices des réserves, comme en cas de mobilisation, un encadrement solide et entraînant. Ce serait par des primes, facilement prélevées sur l'économie réalisée, par la certitude d'admission dans les services publics, que des rengagements de quatre ans pourraient permettre la constitution de ce contingent d'élite. Signataire de la proposition de loi présentée par mon collègue et ami, M. Ernest Flandin, j'ai demandé avec lui que la réduction du service accordée à tout Français profitât aussi aux inscrits maritimes, sans pour cela modifier le système actuel des pensions de retraite de la Caisse des invalides. Cette dernière question viendra au début de la prochaine législature.

Après avoir institué l'assistance aux vieillards et aux incurables, que j'ai considérée comme l'accomplissement d'un devoir de solidarité, la Chambre a discuté la loi des retraites ouvrières; j'en ai voté le principe parce que les travailleurs des campagnes ont été placés au même rang que ceux des villes. Quand cette loi reviendra du Sénat, certainement modifiée par lui, je ne l'accepterai que si l'ouvrier n'est pas soumis à l'obligation de verser une part de son salaire, lorsque de trop lourdes charges de chef de famille absorberont tout le fruit de son travail. Ce n'est pas l'État qui doit être, à mon avis, le détenteur des capitaux de ces retraites, les Caisses d'épargne mettent déjà entre ses mains une part assez grande de la fortune privée, et le besoin de nouveaux fonctionnaires est loin de se faire sentir. C'est en encourageant, en subventionnant les organisations de la Mutualité et en aidant à la création de caisses professionnelles régionales que le but serait le plus heureusement atteint.

Dans l'ordre agricole et économique, votre représentant s'est efforcé, comme il s'y était engagé, de défendre de son mieux les intérêts des cultivateurs. Adhérent au groupe des bouilleurs de cru, dont l'union et la persévérance ont réussi à faire rapporter les mesures attentatoires au droit du producteur de transformer sa récolte et de la conserver dans son domicile à l'abri de toute investigation, jusqu'au jour où il veut la mettre en circulation, j'ai eu la satisfaction de contribuer à ce résultat.

Je suis intervenu devant la Chambre, quand il s'est agi de protéger notre industrie beurrière contre les mélanges, contre la fraude et l'usurpation de notre marque d'origine « d'Isigny et de Bayeux » et j'ai l'espoir que notre principal produit, mieux défendu par la

loi vis-à-vis d'une concurrence déloyale, retrouvant sa faveur sur les marchés français et étrangers, reverra des prix plus rémunérateurs.

J'ai porté à la tribune les réclamations trop motivées des vaillants pêcheurs de notre côte, dont la situation si intéressante et si peu prospère, comme celle des constructeurs et de leurs ouvriers, aussi bien que des armateurs, me préoccupe particulièrement. Je souhaite que bientôt, comme j'en ai reçu l'assurance, des règlements, même internationaux, réussissent à protéger nos chalutiers à voiles qui donnent à notre flotte ses meilleurs marins.

J'aurais pu, après la plus cruelle des épreuves, pour laquelle j'ai reçu de vous tant de marques de sympathie profonde, j'aurais pu, dis-je, vous prier d'excuser ma retraite; je je pense que c'eût été, à l'heure présente surtout, méconnaître mon devoir, et je viens, messieurs et chers concitoyens, vous demander le renouvellement d'un mandat que j'ai rempli sans éclat, je suis le premier à le reconnaître, mais en conscience, à la Chambre et dans notre circonscription. Tant qu'il plaira à Dieu, il restera de tradition dans ma famille de vous témoigner un fidèle attachement.

De même qu'en 1902, je ne prendrai garde, si elles se produisent, à des attaques auxquelles vous avez déjà su répondre en me donnant une grande majorité dans chacun des six cantons de l'arrondissement de Bayeux.

Plus que jamais, dites-vous que le vote est une obligation pour tout bon citoyen, et, par le nombre de vos suffrages, veuillez me donner le 6 mai prochain, en même temps que votre approbation, un encouragement à poursuivre, en union avec tous les défenseurs de nos libertés, une politique qui saura donner à la France la pacification sociale et la confiance, gages de la prospérité.

Votre tout dévoué,

Baron GÉRARD,
Député sortant,
Conseiller général de Trévières,
Maire de Maisons.

1re Circonscription de CAEN

M. Henry CHÉRON

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.629 voix.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

Je suis un républicain et un démocrate : c'est dans ces deux mots que tient toute ma profession de foi.

Personne n'ose plus aujourd'hui contester le régime républicain ; ceux-là même qui s'appuient sur les éléments royalistes les plus notoires se réclament de la République. Il n'y a rien à ajouter à cet aveu d'impuissance des partis déchus.

La paix des esprits est la condition de tout progrès.

Cette paix ne saurait être l'œuvre des partis rétrogrades qui entretiennent dans le pays une agitation funeste. Elle ne peut être réalisée que par des hommes de bonne volonté, res-

pectueux à la fois de la liberté et de la loi, désireux d'éclairer les citoyens et non de les surexciter, avides de concorde et non point propagateurs de haine.

La loi du 9 décembre 1905 a proclamé dans son article premier que la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice de tous les cultes. Très sincèrement tolérant à la pratique de toutes les convictions loyales, je veillerai à ce que cette législation reçoive une application très libérale. Je veux, en effet, que chacun puisse pratiquer librement le culte de son choix, mais je ne confonds pas la religion avec la politique. Je suis d'ailleurs l'adversaire déclaré de tous les fanatismes, d'où qu'ils viennent.

Messieurs les électeurs,

Le problème social se résume dans trois mots : « Il faut vivre ».

Permettre à chacun de travailler et de vivre, tel doit être le but de ceux qui dirigent les sociétés humaines.

A l'heure actuelle, que de misères ! Que de criantes injustices ! Que de pauvres travailleurs succombant sous le poids des charges de famille ! Combien de petits commerçants, de cultivateurs, à plus forte raison combien d'employés et d'ouvriers peinent pendant de longues années, traversent une vie de continuels soucis et d'écrasantes fatigues pour n'aboutir qu'à la gêne dans leurs derniers jours !

Hommes de cœur de tous les partis, ne ferez-vous point taire vos querelles pour examiner et résoudre ces questions ?

Point n'est besoin pour cela de la violence ; j'en suis l'adversaire implacable. Il suffit d'une politique de généreuse et ardente solidarité.

Par elle, faisons la retraite pour la vieillesse, pour les travailleurs des villes et des champs.

Répartissons plus humainement les charges publiques en remplaçant les contributions directes actuelles par l'impôt progressif sur le revenu, c'est-à-dire en dégrevant les petits contribuables et en faisant payer l'impôt à celui qui a le moyen de le payer.

Organisons des institutions d'assurance contre le chômage ; développons la capacité syndicale, encourageons toutes les œuvres de prévoyance et de mutualité.

Venons en aide à tous les faibles :

A la femme, si longtemps oubliée par le législateur ;

A l'enfant, auquel il faut épargner les misères et les souffrances de ceux qui l'ont précédé dans la vie.

Par cette politique enfin, tout en consentant dans le présent tous les sacrifices nécessaires à la défense nationale, préparons une ère de fraternité entre les peuples, afin de rayer un jour de leurs mœurs l'épouvantable guerre qui les ruine et que condamnent tous les progrès de la civilisation.

Chers concitoyens,

La défense de cette politique ne me fera point perdre de vue les intérêts spéciaux de notre pays.

L'agriculture aura en moi un défenseur énergique. Jamais notre élevage n'a eu davantage besoin d'être encouragé. Je serai résolument et utilement son défenseur. Nos cultivateurs veulent être maîtres chez eux, ils peuvent compter sur moi pour défendre l'inviolabilité de leur domicile.

Le commerce des boissons, dont les intérêts sont considérables dans notre région, réclame la suppression de la licence, qui est une seconde patente ; l'abaissement des droits exorbitants, qui constituent une prime à la fraude et une menace pour la santé publique. Je défendrai énergiquement ces revendications.

Le port de Caen, le commerce général de la circonscription doivent être, eux aussi, l'objet de toute l'attention du député élu ; la mienne ne leur fera jamais défaut.

Les marins de nos côtes, les petits fonctionnaires de toutes nos administrations, les employés et ouvriers de nos diverses industries, les agents si intéressants des postes et des chemins de fer ont des revendications que je connais et que je saurai défendre. Qu'ils comptent sur moi comme sur le meilleur des amis.

Messieurs les électeurs,

Si vous croyez que, pour être député, il ne suffit pas d'être animé de bonnes intentions, mais qu'il faut pouvoir monter à la tribune pour les défendre;

Si vous croyez qu'enfant du Calvados je puisse soutenir les intérêts de ce département que je n'ai jamais quitté et que je représente déjà au Conseil général;

Si vous croyez enfin que j'aie la jeunesse et l'énergie nécessaires pour accomplir le mandat que vous m'aurez confié, donnez-moi sans crainte vos suffrages.

Je saurai mériter votre confiance de tout cœur, je vous le promets.

Vive la République démocratique!

Henry CHÉRON,

Avocat,

Conseiller général du Cavaldos,

Chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de CAEN

M. Fernand ENGERAND

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.745 voix.

Mes chers concitoyens,

Je vous ai rendu compte, au cours de cette législature, du mandat que vous m'avez confié. Chaque année, vous avez été mis à même d'apprécier l'attitude de votre député; vous savez comment furent défendus vos intérêts, comment ont été tenus les engagements pris envers vous; les ouvriers, les travailleurs diront si j'ai été pour eux l'ami dévoué que leur fut mon père; tous, vous me connaissez...

Je n'ai rien à changer à mon programme de 1902. J'ai conscience de n'avoir jamais méconnu les sentiments qui me méritèrent votre confiance, — d'avoir toujours voté comme l'eussent fait à ma place mes électeurs et même la plupart de ceux de mon ancien concurrent.

En 1902, mes amis et moi affirmions la nécessité pour la France d'avoir une armée forte et honorée; nous dénoncions le danger de vagues illusions humanitaristes, qui, sous de généreuses apparences, n'en sont pas moins pernicieuses, car elles énervent la nation et lui dérobent le sens et la vue des plus grands devoirs; nous disions que pour conserver la paix il ne suffit pas qu'un peuple seul la désire, mais que les autres la veuillent pareillement. Avions-nous donc tort de parler de la sorte? Le danger, que nous signalions, vous est apparu avec une brutale évidence. Souvenez-vous de cette propagande criminelle contre l'idée de patrie! Des complications extérieures, dont la mémoire n'est pas et ne doit pas être oubliée, n'ont-elles pas manifesté — et plus que notre patriotisme ne l'eût souhaité —

la justesse de nos appréhensions ? A de certaines heures, n'avons-nous pas tous compris le besoin pour la France de grouper autour d'elle ses enfants, réconciliés et unis dans une même pensée ?

Le Parlement, vous disais-je, a trop de pouvoir, le Président de la République, pas assez.

Rappelez-vous l'œuvre du Ministère Combes et du Bloc : l'armée et la marine inconsciemment désorganisées ; des mœurs et des pratiques politiques qui sont la négation de nos traditions françaises et de la doctrine républicaine ; l'abjecte délation érigée en institution d'État ; les libertés, les droits du citoyen foulés aux pieds par une poignée de sectaires, par une « bohême malfaisante », — comme l'a nommée pour l'Histoire le Président de la Chambre, M. Paul Doumer, — un Gouvernement, esclave d'une majorité unie par la haine, organisant le trouble, le désordre, l'anarchie morale qui se traduisent aujourd'hui par l'émeute, le pillage, des grèves meurtrières, la rebellion des agents même de l'État ; le pays enfin lancé dans cette redoutable aventure de la séparation des Églises et de l'Etat, sans son assentiment et contre le gré du Président de la République.

Le fait qu'une telle œuvre, condamnée par tant de républicains sincères, se soit poursuivie sans que le Chef de l'État ait pu s'y opposer, ce fait seul ne montre-t-il pas le vice fondamental du prétendu parlementarisme que la Constitution de 1875 a institué ?

Plus que jamais je suis convaincu que, sans mettre en cause la forme républicaine des institutions, il est essentiel de reviser quelques articles de cette Constitution pour mieux définir et limiter les fonctions des divers pouvoirs politiques. J'estime ainsi que des mesures aussi graves que celle qui a pour objet de modifier le statut religieux de tout un peuple ne peuvent dépendre du caprice d'un seul homme ou du parti pris d'une assemblée, et qu'elles doivent être préalablement soumises au jugement de la nation.

Je m'honore d'avoir été le premier à m'opposer, dès 1904, au dessein de M. Combes de dénoncer le Concordat ; j'ai alors revendiqué, à la tribune de la Chambre, le droit pour le peuple d'être consulté sur un aussi grave projet. Si on l'avait fait, que de difficultés, de troubles, de divisions eussent été évités, et le pays conserverait sans doute l'inestimable bienfait de la paix religieuse.

Je demande que des relations soient reprises entre les pouvoirs publics et les représentants autorisés de l'Église, et que la loi du 9 décembre 1905 soit amendée de manière à respecter les droits imprescriptibles de la conscience et l'autorité de l'État.

Électeurs,

La France a trop souffert de cette politique de représailles et de haine. Il faut remettre l'ordre et le calme dans ce pays. Je souhaite donc l'avènement d'une politique de réconciliation nationale sous l'égide d'un Gouvernement qui sache et qui veuille gouverner ; à ceux qui se proposeront pour réaliser une telle œuvre, mon concours est acquis sans réserve ni arrière-pensée.

Un peuple ne saurait vivre de politique pure, ni d'agitation perpétuelle ; il vit de son agriculture, de son industrie, de son commerce.

C'est l'union de tous ses fils qui fera la France forte et prospère, et seule une nation forte et prospère est en état de corriger les injustices sociales et fiscales, de mettre en pleine valeur son sol et ses produits, de défendre son industrie, et, en assurant l'avenir, de stimuler cet esprit d'initiative et de progrès, qui peut nous donner les plus bienfaisantes victoires.

C'est de ces sentiments que je me suis inspiré, au cours de la législature qui s'achève ; ce sont eux qui règleront encore ma conduite si vous me faites l'honneur de me renouveler votre confiance.

Vive la France !

Fernand ENGERAND,
Député sortant.

Circonscription de FALAISE.

M. PAULMIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.320 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens, pour la sixième fois, vous demander le renouvellement du mandat que vous avez bien voulu, sans interruption, me continuer depuis plus de vingt ans.

Ce que j'ai été dans le passé, je le serai dans l'avenir, si, comme j'en ai le ferme espoir, vous daignez à nouveau m'accorder vos sufftages.

Il y a quatre ans, je flétrissais les agissements du Ministère Waldeck-Rousseau. Les Cabinets qui l'ont suivi n'ont fait qu'accentuer sa politique, en la rendant encore plus inique et plus odieuse.

Tout ce que vous aimez et respectez a été détruit et profané.

Vous vouliez pouvoir donner à vos enfants l'éducation de votre choix. On vous a ravi cette liberté, en fermant toutes les écoles tenues par les frères et par les sœurs.

Vous étiez attachés au culte de vos pères ; vous aimiez votre vieille église, où vous aviez été baptisés, où vous vous retrouviez chaque dimanche, où vous aviez prié pour vos parents le jour où ils avaient été enlevés à votre affection. On veut arracher de vos cœurs ces pieuses traditions. En votant la séparation des Églises et de l'État, c'est la religion même qu'une majorité sectaire a voulu anéantir.

Vous aimiez la loyauté et la franchise. A ces vertus qui devraient être la règle de tout gouvernement, la franc-maçonnerie a substitué un système de délation et d'espionnâge d'autant plus lâche et méprisable qu'il se cache sous le voile de l'anonymat.

De même que la paix morale, l'ordre matériel est profondément troublé. La guerre religieuse et la guerre civile sont partout allumées en France. Hier, c'étaient dans les églises qu'avaient lieu de sanglantes bagarres ; aujourd'hui, l'émeute gronde dans le Nord, dans la Somme, dans le Var ; que nous réserve demain, avec la perspective toujours menaçante de la grève générale ?

Voilà ce qu'en huit ans la tyrannie du bloc nous a donné. Le pays accepte-t-il de plier plus longtemps sous ce joug ?

A cette politique de discorde et de haine, nous voulons substituer, nous, une politique de concorde et d'union.

Nous voulons pour tous la justice et la liberté.

Nous entendons respecter les croyances de chacun.

Nous estimons que le Gouvernement de demain devra rétablir le budget des cultes, et signer avec le Saint-Siège un nouveau Concordat qui assure dans l'avenir le libre exercice du culte.

Nous voulons qu'on en finisse à tout jamais avec le système de délation et d'espionnage réprouvé par tous les honnêtes gens.

Nous voulons que l'avancement des officiers, comme celui des fonctionnaires, soit acquis au mérite et non à la faveur.

Nous voulons que la Chambre, faisant trêve à la politique, s'occupe davantage du sort des travailleurs et des intérêts de la culture.

Nous voulons qu'on respecte à l'avenir le privilège des bouilleurs de cru que nous avons pu rétablir après trois ans de luttes et de laborieux efforts.

Telles sont les grandes lignes du programme auquel je consacrerai tous mes efforts, tant que j'aurai l'honneur de vous représenter à la Chambre.

Ai-je besoin d'ajouter que dans l'avenir comme dans le passé, j'apporterai à la défense de vos intérêts particuliers tout le zèle et toute l'activité dont je suis capable.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

Ch. PAULMIER,
Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription de LISIEUX.

M. Henri LANIEL.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.445 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a deux manières de gouverner un pays :

Ou bien utiliser les forces dont dispose l'État pour améliorer le sort matériel, moral, social du plus grand dombre et créer ainsi un peu plus de bien-être dans la nation ;

Ou bien faire servir la puissance administrative à l'organisation de mesures destinées à opprimer ceux qui ne pensent pas comme les détenteurs du pouvoir, et transformer ainsi le pays en un immense champ clos où les plus forts s'acharnent par tous les moyens à persécuter les plus faibles.

Jamais je n'aurais pensé qu'un gouvernement républicain se réclamant de la magnifique devise : Liberté, Égalité, Fraternité, pût pratiquer cette seconde politique avec l'ardente passion et les procédés détestables dont le ministère de M. Combes et le Bloc qui l'a soutenu ont donné le triste spectacle.

Quand à moi, avec tous mes amis du parti républicain libéral, je m'honore d'être resté fidèle à la première politique et d'avoir énergiquement combattu un ministère dont les violences et les haines nous ont ramenés aux jours les plus détestés des siècles passés, semant dans le pays des ferments de discorde dont nous souffrons et souffrirons longtemps encore !

Les liens qui m'unissent à vous, mes chers concitoyens, sont dé à trop anciens et vous connaissez trop bien mes sentiments pour que j'aie besoin de vous exposer un programme politique détaillé.

Qu'il me suffise de vous dire que, si j'ai de nouveau l'honneur d'être votre élu, je m'efforcerai de réparer le mal que la législature qui prend fin a fait à notre pays.

De plus en plus convaincu que la conséquence inévitable de la loi de séparation — conséquence incontestablement voulue par presque tous ceux qui l'ont votée — sera la fermeture échelonnée de nos églises et la suppression du culte dans nos campagnes, je voterai le rétablissement du budget des cultes.

Estimant que si l'État doit une protection efficace aux travailleurs des villes et des

champs que, s'il doit encourager les idées de prévoyance par d'importants subsides, il doit aussi respecter la liberté des ouvriers et ne pas se permettre de disposer contre leur gré d'une partie quelconque de leurs salaires, je voterai la loi relative aux retraites ouvrières, en me basant sur ce principe que l'assistance doit être obligatoire pour l'État et la prévoyance facultative pour les citoyens.

Je m'efforcerai enfin de consolider la victoire que les défenseurs des libertés agricoles ont eu la grande joie de remporter en faisant consacrer de nouveau par la loi les droits des bouilleurs de cru.

En un mot, mes chers concitoyens, je resterai toujours un libéral convaincu et un sincère démocrate, et mon plus vif désir est, qu'au cours du nouveau mandat que j'ai l'honneur de solliciter de vous, nous ayons tous le bonheur d'assister à un changement de l'orientotion politique et de constater que, lasse de faire des victimes, la République s'appliquera enfin à faire des heureux !

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon profond attachement et de mes sentiments les plus dévoués.

Henri LANIEL,
manufacturier,
Maire de Beuvillers,
Député sortant.

Circonscription de PONT-L'ÉVÊQUE

M. Ernest FLANDIN

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.079 voix.

Mes chers concitoyens,

La session de la Chambre des Députés s'étant prolongée jusqu'au 15 avril, je ne pourrai, à défaut du temps nécessaire, me rendre dans toutes les communes, comme je l'ai fait en 1902. Estimant qu'un député doit voter lui-même et non se faire remplacer, j'ai voulu rester à la Chambre jusqu'à la fin de la législature, pour y défendre vos intérêts et remplir le mandat que vous m'avez confié.

Cependant, afin que vous puissiez vous prononcer en toute connaissance de cause, j'ai tenu à vous envoyer à tous le compte rendu de mon attitude politique et de mes principaux votes pendant les quatre années qui viennent de s'écouler.

Persuadé que la concorde et la paix intérieures sont les conditions indispensables de la prospérité de notre pays, j'ai combattu sans relâche la politique de division et de haine du Ministère Combes, qui désorganisa notre armée et notre marine, violenta les consciences dans leurs sentiments les plus sacrés, fit alliance avec les pires ennemis de la patrie et de l'ordre social, se servit de l'infâme délation comme d'un moyen de gouvernement et, par sa politique extérieure, faillit nous acculer à la guerre avec l'Allemagne.

Je ne me résignerai jamais à confondre la République, que nous désirons tous servir loyalement, avec le régime d'oppression et d'intolérance qui nous est imposé par la Franc-Maçonnerie.

J'ai défendu en toutes occasions la liberté de conscience et d'enseignement, ne pouvant concevoir la République sans la liberté, et je me suis associé, en votant la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes et la loi sur les retraites ouvrières, aux réformes destinées à garantir plus de bien-être aux travailleurs des champs ou de l'usine et plus de sécurité à leurs vieux jours.

J'ai voté, enfin, contre la loi de séparation, que réprouve, à mon sens, l'immense majorité des Français, et dont les conséquences me paraissent, dans l'avenir, aussi redoutables pour l'Église que pour l'État.

Conformément aux engagements pris envers vous en 1902, je me suis appliqué tout spécialement à soutenir les intérêts de notre pays.

Ainsi que vous avez pu le constater, les propositions de loi que j'ai présentées et les questions que j'ai soutenues à la tribune, notamment en ce qui concerne l'élevage, les bouilleurs de cru, dont nous avons enfin fait rétablir le droit, et les vaillants marins de notre côte, ont reçu des solutions satisfaisantes.

Il me paraît inutile, mes chers concitoyens, d'entrer dans de plus amples détails, vous ayant déjà adressé individuellement l'exposé de mes travaux parlementaires; je vous demanderai seulement, si vous approuvez ma conduite, de bien vouloir consacrer, au scrutin du 6 mai prochain, un instant de votre journée à celui qui, sans avantages personnels, a employé exclusivement ces quatre dernières années à la défense de vos idées et de vos intérêts.

Ernest FLANDIN,
Docteur en droit,
Avocat à la cour d'appel,
Conseiller général du Calvados,
Député sortant.

Circonscription de VIRE.

M. Jules DELAFOSSE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.798 voix.

Mes chers Concitoyens.

La conscience française subit depuis quelques années une épreuve inouïe.

Il n'existe plus de Gouvernement. A sa place, une association de sectaires, de sophistes et de brouillons, vulgairement appelée le Bloc, entretient une anarchie brutale et grossière qui bat en brèche les défenses de la société et de l'État. Elle n'est dans le pays qu'une infime minorité, et pourtant elle fait peser sur des millions d'honnêtes gens la plus insolente tyrannie.

Il n'y a plus devant elle ni droit, ni liberté, ni justice, pas plus qu'il n'y a ni religion, ni patrie. Son œuvre n'est qu'oppression, ruine et honte.

Elle détruit ou salit tout ce qu'elle touche. Il n'est pas une institution nationale, pas un culte qui n'ait subi l'affront meurtrier de sa main.

Les congrégations proscrites, les écoles libres fermées, l'armée désorganisée, la disci-

pline militaire ruinée, le patriotisme honni, les finances publiques dilapidées, la guerre sociale imminente, la guerre religieuse déjà commencée, les églises menacées de fermeture par la loi de séparation, voilà sommairement son œuvre.

Eh bien, je suis l'adversaire déterminé de cette politique dévastatrice, et ma candidature n'est qu'une protestation contre elle.

Des républicains libéraux et modérés comme M. Ribot et M. Deschanel, des radicaux comme M. Doumer, des socialistes comme M. Millerand, bref, les chefs les plus qualifiés du parti flétrissent à l'envi cette imposture qui couvre du nom de la République les pratiques et les mœurs des plus abjectes tyrannies. Je ne demande qu'à m'associer à leur effort libérateur, et mon concours est acquis d'avance à tous ceux d'entre eux qui voudront inaugurer dans la législature nouvelle une politique de réparation et d'assainissement.

Ce n'est pas un succès personnel que je recherche en faisant une fois encore appel à vos suffrages. Je ne suis et ne veux être que le porte-drapeau de vos justes révoltes.

Votre attitude devant l'insolence des inventaires a montré ce que vous sauriez faire, si l'on tentait de fermer vos églises et d'interdire la célébration de votre culte.

C'est cela qu'il faut dire maintenant à la France. Que votre choix s'unisse au cri de tant de consciences indignées, et vous aurez efficacement contribué à libérer la France de ce trop long brigandage !

Jules DELAFOSSE,
Député sortant,
Chevalier de la Légion d'honneur.

CANTAL

Circonscription d'AURILLAC.

M. RIGAL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.623 voix.

Mes chers compatriotes,

Depuis de longues années le suffrage universel accorde ses faveurs à des candidats soi-disant amis du peuple, dont le plus clair passe-temps, une fois élus, consiste à se laisser vivre en parfaits indolents.

La question sociale et économique, pour ces députés férocement égoïstes, entre pour une part si minime dans le domaine de leurs préoccupations parlementaires que mieux vaut n'en pas parler...

Au fait, pourquoi s'intéresseraient-ils au développement des lois de solidarité humaine, pourquoi préconiseraient-ils l'organisation d'une société plus maternelle, pourquoi enfin chercheraient-ils à faire aboutir les réformes économiques susceptibles de diminuer les charges du propriétaire-moyen, du commerçant surchargé d'impôts, du petit contribuable, ouvrier ou paysan ?

Pourvus, pour la plupart, de rentes honnêtes que viennent grossir encore les neuf mille francs de l'indemnité parlementaire, ces élus de la fortune ignorent les besoins, les aspirations de la démocratie du travail : de là cette indolence native qui préside à tous leurs actes parlementaires.

Le suffrage universel doit donc s'appliquer désormais à choisir ses représentants parmi les hommes qui ont conquis de toutes pièces leur place au soleil, si modeste soit-elle.

Fils de paysans montagnards, je suis fier de mes origines plébéiennes et viens vous dire :

Je suis de ceux qui estiment que la République a définitivement terrassé le cléricalisme romain et que l'heure a sonné de réaliser les réformes économiques et sociales après lesquelles aspire la démocratie laborieuse.

Dans cet ordre d'idées, voici les réformes qui seraient au premier plan de mes préoccupations si j'avais l'honneur d'être votre élu.

Dans l'ordre politique :

Toutes les propositions de nature à amener la sincérité du vote — vote public pour les élus ;

Le scrutin de liste ;

La suppression de l'inamovibilité de résidence pour les magistrats ;

La suppression des Conseils de guerre en temps de paix ;

Le désarmement simultané pour toutes les nations et la création d'un tribunal arbitral pour le règlement de tous les conflits internationaux ;

Toute les mesures tendant à amener la suppression du favoritisme dans les fonctions publiques.

Dans l'ordre économique et social :

L'impôt global et progressif sur le revenu en remplacement des quatre contributions et des patentes ;

Les retraites ouvrières et paysannes ;

Développement des Caisses de prévoyance contre la mortalité du bétail ;

Larges subventions aux Comices agricoles ;

Création d'une école pratique de laiterie et d'enseignement agricole ouverte aux vachers et aux laboureurs désireux d'augmenter leurs connaissances professionnelles ;

Protection efficace du bétail cantalien par l'augmentation, si nécessaire, des droits de douane sur le bétail étranger ;

Création de nouveaux débouchés pour l'écoulement des produits de notre industrie laitière, tels que fromage, beurre de lait et de petit lait ;

Suppression totale des vingt-huit jours et des treize jours ;

Diminution des gros traitements ;

Diminution des frais de justice ;

Attribution à l'État des monopoles de fait tels que les chemins de fer et les mines ; rachat des chemins de fer, nationalisation des mines ;

Liberté syndicale absolue, sans restriction, pour les fonctionnaires de l'État, instituteurs, cantonniers, facteurs, etc. ;

Relèvement des traitements des petits fonctionnaires ;

Défense énergique des revendications syndicales et professionnelles des ouvriers, des employés de chemins de fer, des professeurs, répétiteurs ou professeurs adjoints, des instituteurs laïques, des surveillants d'internat, des facteurs, des cantonniers, en résumé de tous les fonctionnaires dignes de la sollicitude de la République ;

Extension de la juridiction des Conseils de prud'hommes à tous les travailleurs, y compris les ouvriers agricoles.

En ce qui concerne plus particulièrement notre arrondissement, je consacrerai tous mes efforts à l'amélioration des moyens de transport et au développement du réseau de chemins de fer notamment dans les cantons de Montsalvy, Saint-Mamet, Saint-Cernin, Laroquebrou.

Électeurs,

Mon concours est entièrement acquis à la politique anticléricale du Bloc républicain dont la « Délégation des gauches » a été, au Parlement, l'organisme efficace et régulier.

Par contre notre doctrine et notre tactique radicales et socialistes n'ont rien de commun avec l'action directe, la désertion des soldats et autres succédanés de l'anarchisme.

J'approuve l'œuvre capitale de la législature qui vient de finir, notamment :

L'application de la loi de 1901 sur les associations, qui a elle-même abouti à la suppression de l'enseignement congréganiste ;

Le service militaire de deux ans ;

La loi sur l'assistance aux vieillards et aux invalides du travail ;

La séparation des Églises et de l'État ;

Enfin, la création de caisses de retraites ouvrières et paysannes.

Citoyens électeurs !

Convaincu que seule, cette politique sociale peut, demain comme aujourd'hui, améliorer le sort des humbles et des déshérités, des travailleurs de la ville et des travailleurs des

champs, je la soumets avec confiance au jugement de la démocratie républicaine et socialiste.

Votre choix n'est pas douteux : le 6 mai prochain sera, dans notre belle circonscription, un jour de triomphe pour la République laïque et sociale.

Vive la République du peuple! Vive la République sociale!

Félix RIGAL,
Instituteur en congé,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de MAURIAC.

M. Fernand BRUN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.145 voix.

Chers concitoyens,

Depuis huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, je viens de nouveau solliciter vos suffrages, ne croyant pas avoir perdu la confiance dont vous m'avez investi à deux reprises, par de formidables majorités.

Je me félicite, en effet, d'avoir collaboré aux grandes œuvres de progrès politique et social que la majorité républicaine vient d'accomplir au cours de cette législature.

La séparation de l'Église et de l'État, que des événements imprévus avaient rendue inévitable, a mis un terme aux querelles continuelles qui surgissaient à tout instant, entre la République et le Vatican et condamnaient le Parlement à des agitations sans trêve, à la stérilité. Ses dispositions à la fois fermes et libérales suffiront à garantir le pouvoir laïque contre toutes les nouvelles entreprises possibles du cléricalisme, en même temps qu'elles assureront à tous, la liberté de croyance et le libre exercice des cultes. Tous les gens de bonne foi la jugent acceptable pour les catholiques. Je m'opposerai, si je suis votre élu, à toute mesure nouvelle qui serait de nature à l'aggraver ou à la détourner de son véritable but.

La réduction du service militaire à deux ans est aussi un fait accompli. Cette réforme, depuis si longtemps attendue, en instituant l'égalité absolue de tous les enfants de France devant l'impôt du sang, a eu pour résultat incontestable de rendre notre armée plus homogène et plus forte. Elle a ainsi contribué à renforcer encore notre défense nationale, que je ne consentirai jamais à laisser affaiblir ou désorganiser par des politiciens criminels ou imprévoyants.

La Chambre française s'est également honorée en votant les lois de solidarité sociale, telles que l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables qui vient d'entrer en application et cette institution colossale des retraites ouvrières et paysannes qui attend du Sénat sa consécration définitive et que le prolétariat devra à la conception humanitaire et à la ténacité de quelques esprits aussi élevés qu'indépendants.

La loi sur les justices de paix diminuera dans de notables proportions, les frais ruineux imposés jusqu'ici aux justiciables pour les plus petits procès et la réduction de la taxe postale, en facilitant les relations, contribuera à donner à notre commerce un nouvel essor.

La loi des patentes a été aussi votée, après bien des vicissitudes; la protection qu'elle assure aux petits commerçants, contre la concurrence envahissante des grands magasins, est encore bien insuffiante ; il sera nécessaire de la compléter. Mais nous avons veillé, mes amis et moi, à ce que la réglementation nouvelle ne portât aucune atteinte aux intérêts de nos émigrants et marchands-voyageurs, dont l'intelligente initiative et la puissante activité sont pour notre pays une source intarissable de richesse et de prospérité.

Vos intérêts agricoles ont été énergiquement défendus et en élevant les droits de douane sur le bétail étranger, la loi Debussy, votée malgré l'opposition du Gouvernement, a institué, en faveur de notre élevage et de notre industrie fromagère, une protection efficace, dont les conséquences bienfaisantes, sont à l'heure actuelle, si heureusement appréciées de tous nos vaillants agriculteurs.

Je veillerai avec soin le maintien intégral de cette législation tutélaire ; je m'efforcerai d'obtenir pour nos concours agricoles des subventions, au moins égales et supérieures, s'il est possible, à celles qui nous ont été jusqu'ici allouées ; je ne laisserai pas déposséder de ses justes prérogatives l'arrondissement, qui est resté le centre de l'élevage cantalien. Je m'appliquerai aussi, comme par le passé, à développer parmi nous les œuvres de mutualité, de prévoyance et de crédit agricoles.

Vos législateurs pourraient être fiers de la grande tâche accomplie, si la réforme fiscale, qui est la plus essentielle, n'était restée en suspens.

Il n'a pas dépendu de moi que l'impôt général et progressif sur le revenu ne devînt une réalité. Secrétaire et rapporteur de la Commission de législation fiscale, j'ai conscience d'avoir, par mes travaux et par mes discours, fait tout mon devoir pour hâter la discussion et le vote de cette réforme capitale, qui est la clef de voûte de toutes les autres, qui seule peut procurer aux petits contribuables et à tous les travailleurs les dégrèvements attendus et à notre budget national l'élasticité nécessaire pour doter utilement les œuvres d'assistance, de prévoyance et de solidarité qui sont l'honneur de notre régime républicain.

Ce sera l'œuvre de demain ; mais le but ne sera atteint que si notre démocratie laborieuse se montre plus soucieuse de choisir ses représentants, non parmi les bourgeois égoïstes, défenseurs attitrés du capitalisme, mais parmi ses véritables amis.

Partisan obstiné de la propriété individuelle, adversaire irréductible des utopies collectivistes, j'ai voté néanmoins en plusieurs circonstances, comme je voterai demain, le rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi, voulant affirmer ainsi ma volonté constante de voir reprendre par l'État l'exploitation de nos grandes industries nationales telles que les chemins de fer et les mines, qui, au prix des plus durs labeurs, des plus terribles dangers et parfois des plus lamentables misères, imposés aux travailleurs, procurent à des oisifs, véritables parasites sociaux, les plus scandaleuses fortunes.

Enfant du peuple, n'ayant jamais eu pour vivre que le produit de mon travail, je sais la protection que l'on doit au travail et je m'associerai, comme je l'ai toujours fait, à toutes les mesures propres à assurer à l'ouvrier le repos normal et nécessaire, ainsi que l'hygiène et la sécurité.

Forte de tous les progrès accomplis sous son égide, la République doit poursuivre sa tâche vers un idéal toujours plus haut; mais elle n'a pas besoin pour se défendre, de consentir, au profit de coteries ou de sectes quelconques, le monopole de je ne sais quels procédés odieux de mouchardage et de délation, empruntés aux régimes déchus et que j'ai sévèrement condamnés.

Citoyens de l'arrondissement de Mauriac,

Vous avez déjà prouvé, en maintes circonstances, que vous entendiez rester libres de votre choix, n'obéissant qu'à vos consciences, repoussant avec dédain les conseils et les avis que prétendent vous infliger des associations étrangères, ignorantes de vos sentiments, de vos intérêts et de vos besoins, de prétendus comités qui n'existent souvent que dans l'imagination des naïfs qui ont escompté leur estampille comme gage certain du succès.

C'est par un des vôtres que vous entendez être représentés.

Ce serait vous faire injure que de douter de votre clairvoyance; elle n'aura pas de peine à percer à jour les intrigues et à démasquer les pactes honteux qui unissent, dans une action commune, dans une complicité haineuse et jalouse, des hommes qui se réclament des doctrines les plus opposées.

Et dimanche prochain vous irez aux urnes, aux cris mille fois répétés :

L'Auvergne aux Auvergnats!
A bas la réaction!
Vive la République!

Fernand BRUN,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général,
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

Circonscription de MURAT

M. BADUEL

Elu au 1er tour de scrutin. — 4.311 voix.

Mes chers Concitoyens,

Devant la coalition de toutes les forces réactionnaires groupées autour de M. le comte Stanislas de Castellane, les démocrates sincères de notre pays ont estimé que le drapeau de la République devait être remis entre mes mains.

Venus de tous les points de l'arrondissement au congrès d'Allanche que présidait le sénateur Lintilhac, assisté des trois députés républicains du département, ils vous demandèrent de m'accorder votre confiance et m'invitèrent à accepter la lourde tâche de défendre au Parlement vos intérêts méconnus depuis 1902.

Je vais donc à la bataille, heureux et fier de me présenter sous de tels auspices, et sûr de vaincre grâce à votre énergie et à votre bon sens. Mais je n'entrerai pas dans l'arène politique sans avoir rendu un public et légitime hommage au noble désintéressement de mon ami, le docteur Gabriel Peschaud, qui, lui aussi, a bien voulu me juger digne de le remplacer au premier rang dans la lutte pour la République.

Enfant du pays, mêlé dès mon enfance à vos joies et à vos peines, connaissant vos aspirations et vos besoins, qui furent ceux de nos parents, qui sont les nôtres et que je veux exposer à bon escient et soutenir avec conviction, je viens donc faire appel à vos suffrages, non par ambition, mais par devoir républicain.

Devenir votre député, c'est un grand honneur, certes, mais je veux surtout être le défenseur indéfectible et ardent de votre cause, et, à côté de vos intérêts personnels et de ceux de l'arrondissement, qui me sont sacrés, je m'efforcerai de réaliser les réformes populaires qui paraissent les plus urgentes.

En tête de ces réformes, il faut placer l'impôt sur le revenu, qui seul peut permettre d'en réaliser bon nombre d'autres et que la prochaine Chambre a pour premier et inévitable devoir de vous donner.

Notre système fiscal est profondément injuste; l'argent en bourse, en titres ou en banque des capitalistes ne paye qu'un impôt dérisoire. C'est la terre, toujours la terre, qui les supporte presque tous; je voterai donc la suppression des contributions directes : fon-

cière, personnelle-mobilière, portes et fenêtres, patentes, et leur remplacement par un impôt global et progressif sur le revenu, sans mesures inquisitoriales ni vexatoires.

Quand le Sénat rendra à la Chambre des Députés la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, je m'efforcerai de lui restituer, si elle l'avait perdu, son sens le plus démocratique.

Il n'est pas juste, en effet, que les fonctionnaires seuls jouissent d'une retraite. Les ouvriers des champs et de l'atelier ont droit au pain de leurs vieux jours.

Respectueux de toutes les opinions religieuses et ennemi de l'intolérance, j'estime que la loi de séparation doit être appliquée avec fermeté, mais justice, sans porter aucune atteinte au libre exercice des cultes.

La loi qui réduira à quinze jours les périodes d'instruction militaire de vingt-huit jours trouvera en moi un défenseur résolu et je voterai la suppression des treize jours.

Une autre réforme d'ordre militaire me tient à cœur, c'est la suppression des conseils de guerre en temps de paix; nous savons en effet qu'ils sont trop souvent sévères pour les soldats, mais indulgents parfois jusqu'à l'impunité pour les officiers.

Dans la nation armée qu'est la France, tout citoyen étant soldat devrait être jugé par des magistrats civils; une justice égale pour tous sera le moyen d'avoir une armée disciplinée, forte et respectée, telle qu'il la faut à une grande nation comme la France.

Je serai partisan de la diminution des frais de justice et des droits de mutation pour la transmission de la propriété rurale, ruineux pour les justiciables et contribuables, et de la revision du Code de procédure, dont le jargon est incompréhensible, et dont la plupart des articles, surannés, ne correspondent plus ni aux besoins, ni aux mœurs de notre époque.

Je veux la paix intérieure et, si c'est possible, éviter toute guerre par une politique étrangère à la fois ferme et prudente, qui saura, par le maintien de solides alliances, assigner à notre pays le rôle prépondérant qui lui convient.

Je veux la décentralisation des pouvoirs publics ; je voterai, si la question vient à l'ordre du jour de la Chambre, la diminution des gros traitements et la suppression des sinécures et des fonctions inutiles.

Pour assurer la sincérité du vote et la répression des fraudes et de la corruption électorales, je voterai le retour au scrutin de liste pour l'élection des députés. Ce mode de scrutin, en même temps qu'il assure l'indépendance des élus, est l'expression sincère de l'orientation politique du corps électoral.

Les œuvres de prévoyance, d'assistance, de mutualité, tiendront la première place dans mes préoccupations, car elles contribueront mieux que toutes les vaines formules à éviter les conflits si regrettables du capital et du travail.

La mise à l'étude des voies ferrées nouvelles intéressant notre arrondissement, telles que la ligne de Murat à Salers; le développement des industries de silice, si importantes, créées aux environs de Murat, trouveront en moi un zélé défenseur.

Représentant d'un pays agricole, je n'oublierai pas les tarifs douaniers qui, par une sage protection, assureront l'écoulement de nos produits.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme de la prochaine législature, et telle serait en particulier la tâche de votre député.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, j'aurai toujours ces engagements présents à l'esprit et au cœur.

Je suis un simple comme vous, aussi je vous dis sans phrase : je serai digne de votre confiance.

Aux urnes, le 6 mai, pour le candidat de la démocratie républicaine, pour le candidat des ouvriers et des paysans.

Vive la République!

Ferdinand BADUEL, républicain radical,
Candidat du parti républicain.

Circonscription de SAINT-FLOUR

M. HUGON

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.168 voix.

Mes chers concitoyens,

A deux reprises différentes vous m'avez appelé au grand honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

J'ai conscience d'avoir toujours loyalement rempli mon mandat.

Fidèle au programme du vieux parti républicain et à nos institutions démocratiques violemment attaquées par le retour offensif de la réaction, je considérerai comme mon premier devoir de maintenir intactes les conquêtes légales de la République.

Si je suis votre élu de demain, je m'opposerai énergiquement à tout retour en arrière, notamment en ce qui concerne la nouvelle loi militaire qui réduit à deux ans la durée du service, en le rendant égal pour tous. Il faut la compléter par la suppression des périodes de treize jours.

Je travaillerai de mon mieux à faire aboutir les autres réformes depuis longtemps attendues, en matière de solidarité, de prévoyance et de mutualité, qui constituent la meilleure défense de la société contre les dangereuses rêveries du collectivisme.

Plus que jamais je reste acquis à la doctrine protectionniste, qui a rendu à notre agriculture les plus grands services. Il faut maintenir sans faiblesse les droits de douane qui frappent à leur entrée en France les céréales et les bestiaux étrangers, pour maintenir la prospérité dans nos campagnes et éviter la mévente de nos produits, source de toutes nos misères.

Au point de vue fiscal, je persiste à croire qu'il est possible, sans arbitraire et sans procédés vexatoires, de remplacer l'impôt personnel mobilier et l'impôt des portes et fenêtres par un impôt sur le revenu global de tous les citoyens.

Il est indispensable de corriger les injustices et les inégalités actuelles, qui font que la propriété immobilière, la terre, est surchargée tandis que les valeurs mobilières ne payent au fisc que 7 0/0 au maximum.

Pourquoi ne pas anéantir les privilèges relatifs à l'impôt d'argent, comme nous l'avons fait pour les charges militaires?

Si on ne peut pas faire disparaître l'impôt foncier, pourquoi ne pas en modifier l'assiette, en l'établissant plus équitablement suivant la valeur actuelle des terres et en revisant les évaluations cadastrales, qui remontent trop loin pour être justes?

Nous devons poursuivre les réformes susceptibles de diminuer autant que possible les frais de justice. Nous avons ouvert la voie en votant la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix. Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin.

Sur le terrain religieux, j'affirme que je suis un fervent adepte de la liberté de conscience. En votant la séparation des Églises et de l'État, nous avons établi une démarcation absolue entre le domaine des croyances religieuses et celui des intérêts matériels. A l'avenir, les représentants des cultes régneront en maîtres sur le premier et l'État aura exclusivement la charge du second.

Désormais nul ne pourra être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi.

Nul ne pourra être forcé de contribuer à aucun culte.

La République n'en salarie aucun.

En d'autres termes, toutes les religions sont *libres* et toutes sont égales devant la loi.

Les catholiques n'ont plus à payer pour l'entretien des pasteurs protestants et des rabbins juifs.

La loi de séparation, au sujet de laquelle la réaction ourdit tant de mensonges, apparaît, quand on l'examine sans parti pris, comme une œuvre de modération, de loyauté et de générosité.

Si elle avait dû porter atteinte à la liberté des consciences et au libre exercice de la religion, je ne l'aurais jamais votée.

Comme par le passé, les édifices servant à l'exercice du culte restent la propriété des communes et sont exclusivement affectés à leur destination.

Toutes les économies résultant de la suppression du budget des cultes seront appliquées à dégrever l'impôt qui frappe la propriété foncière non bâtie.

L'avenir ne tardera pas à prouver que la séparation sera plus utile que nuisible à la religion, pourvu que le clergé sache rester dans son rôle et dans ses attributions.

Au lieu de semer la haine et la discorde, au lieu de dénoncer sans merci tous ceux qui ne pensent pas comme moi, n'ai-je pas sans cesse, en dehors des périodes de luttes, tendu la main à tout le monde?

Sur le large terrain de la liberté de pensée, ne sommes-nous pas aussi qualifiés que quiconque pour faire de la pacification? Nous ne demandons qu'une chose : que nos adversaires manifestent moins de violence.

Faut-il parler de mon dévouement aux intérêts de notre arrondissement?

Grâce à mes efforts, nous avons enfin la ligne de Saint-Flour-Brioude, amorce de celle de Saint-Flour-Espalion ; la convention relative à la ligne d'Espalion-Aurillac doit comprendre en même temps la ligne d'Espalion à Saint-Flour. Je ne permettrai pas qu'on disjoigne ces deux voies ferrées qui se complètent l'une l'autre.

Existe-t-il beaucoup de communes dans la circonscription, où il ne m'ait pas été donné de faire obtenir des subventions considérables pour la construction des locaux scolaires ou des édifices du culte?

N'ai-je pas largement contribué à l'établissement d'une école d'agriculture dans le Cantal, où les fils de nos paysans pourront s'instruire et profiter des bourses qui y seront établies?

Si Saint-Flour ne possède pas un professeur spécial d'agriculture, à qui la faute? Il aurait suffi de voter une somme de 600 francs. On a préféré établir la taxe sur les bestiaux.

Ouvriers et cultivateurs, je vous ai toujours défendus. Vos intérêts sont les miens.

Fier de mes origines paysannes et de mon passé républicain, je resterai sur la brèche où m'a placé votre confiance, tant que vous m'en jugerez digne.

Arrière les corrupteurs et les traîtres!

A vous seuls je reconnais le droit de me faire rentrer dans les rangs.

Mon passé vous répond de l'avenir.

Comptez sur tout mon dévouement et sur toute mon énergie.

Vive la République des réformes!
Vive la liberté!
Vive Saint-Flour!

Dr P. HUGON,
Député de Saint-Flour.

CHARENTE

1re Circonscription d'ANGOULÊME

M. MAIRAT

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.859 voix.

Mes chers concitoyens,

Le congrès républicain de la 1re circonscription d'Angoulême m'a fait l'honneur, au mois de novembre dernier, de me désigner, à l'unanimité, et pour la seconde fois, comme candidat à l'élection législative. C'est à ce titre et en cette qualité que je me présente à vos libres suffrages.

Un semblable patronage me dispense de vous affirmer la sincérité et la franchise de mon républicanisme. D'ailleurs, mon passé politique et tous les actes de ma vie publique sont là pour en témoigner. Républicain, je l'ai été de tout temps et ne cesserai jamais de l'être, de même que certains ne cesseront jamais d'être réactionnaires, quelle que soit l'étiquette qu'ils jugent opportun de prendre, suivant les circonstances.

La République est bien le Gouvernement du peuple et c'est à elle que la France doit d'avoir repris, après les désastres de 1870, le rang qu'elle occupe à la tête des nations civilisées et de l'humanité.

Vous n'écouterez pas les insinuations intéressées de ceux qui essayent de vous persuader que la France a été ruinée par la République.

Peut-être serait-ce leur plus cher désir. Heureusement, la réalité des faits leur donne un démenti. Une simple constatation : le 26 avril dernier, la Russie, pays de monarchie, demandait, par la voie de l'emprunt, un milliard à la France, pays de République. La France lui en a offert trente. Pour une nation ruinée, voilà qui n'est pas mal.

Mais le peuple de France doit surtout être reconnaissant à la République d'avoir contribué à répandre plus de bien-être, plus d'instruction, plus de lumière, plus de liberté.

Que par la pensée il se reporte en arrière et qu'il dise si le temps présent ne vaut pas mieux que le temps passé.

Et c'est pourquoi le peuple de France vient et s'attache de plus en plus à la République, malgré les efforts intéressés d'adversaires qui, en calomniant la République, s'attaquent à la France même, à la Patrie.

Insoucieuse de leurs attaques, trop forte pour les redouter, la République poursuivra son œuvre de justice et de progrès. C'est à cette œuvre que je vous demande de m'associer.

Vous me connaissez assez pour que seules quelques explications brèves soient nécessaires entre nous.

Je considère que la liberté individuelle et le droit de propriété sont les assises mêmes de la République et de la société, et qu'il doit être interdit d'y porter atteinte.

Ceci ne veut pas dire que la République n'est pas un gouvernement perfectible.

Il y a quatre ans, je réclamais le scrutin de liste. Je le réclamerai encore, et j'y joindrai le renouvellement par moitié ou par tiers de la Chambre, ainsi que cela se pratique pour le Sénat.

Je demanderai le dégrèvement du principal des quatre contributions directes et particulièrement de l'impôt foncier. Il est même une de ces contributions dont la législature prochaine doit voir la suppression : c'est l'impôt des portes et fenêtres, impôt mis sur l'air et la lumière.

Il sera nécessaire de mettre au point la loi sur l'assistance aux vieillards et la loi sur les retraites ouvrières qui, bien que votées, ne sont en réalité qu'ébauchées, mais dont le principe ne saurait être contesté. Et, à cette occasion, je rappellerai qu'il convient d'appliquer le même traitement à tous les travailleurs, aussi bien à ceux des champs qu'à ceux des villes.

Plus spécialement pour ces derniers, j'estime qu'une disposition légale devrait intervenir pour imposer le repos hebdomadaire, dans l'intérêt des patrons comme dans celui des employés.

Si je reporte mon attention du côté de la campagne, je suis bien obligé de reconnaître que ses intérêts ont été négligés, sacrifiés par ceux mêmes qui en avaient la charge. Il est naturel que je défende les intérêts agricoles, puisque j'en ai moi-même de considérables. Quant aux populations des campagnes, elles connaissent depuis trop longtemps mes sympathies pour elles pour que j'aie besoin de les proclamer.

Je n'ai jamais cessé de plaider la cause des petits, des humbles, des malheureux, et je continuerai comme par le passé.

Il semble que le permis de chasse soit à la veille d'être réformé dans un sens plus démocratique. Cette réforme, qui tendrait à établir le permis de chasse, soit hebdomadaire, soit journalier, je l'avais demandée il y a quatre ans. Mes idées n'ont pas changé.

Enfin, le réseau de tramways que réclame depuis si longtemps le département de la Charente sera au premier rang de mes préoccupations. Vous savez tous quelle part j'ai prise à la mise au point de cette entreprise qui intéresse à un si haut point le développement industriel, commercial et agricole de tout le département. J'entends persévérer dans la tâche que j'ai résolu de mener à bien, et j'ai à peine besoin de vous faire remarquer qu'un député républicain aura plus de chances qu'un député de l'opposition réactionnaire d'être écouté favorablement par un ministre de la République.

En résumé, je me place sur un terrain nettement républicain, et je fais appel à toutes les intelligences, à toutes les bonnes volontés qui voudront bien y venir, avec franchise et sans arrière-pensée. Mais je repousse les perfides, dont le masque républicain dissimule les projets de trahison.

Je vous convie tous, mes chers concitoyens, à contribuer à l'œuvre d'ordre, de paix, de justice, de progrès et de liberté qui est celle de la République, et je vous invite à voter le 6 mai prochain pour cette République contre la réaction.

Paul MAIRAT,
Conseiller général,
Président de la Commission départementale

2e Circonscription d'ANGOULÊME

M. MULAC

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.353 voix.

Messieurs les Électeurs,

J'ai loyalement exécuté le programme sur lequel vous m'avez élu en 1901 et en 1902. Aucun de mes votes ne s'en est écarté.

On me fait un grief d'avoir pensé que les demandes d'autorisation produites par les Congrégations devaient être examinées l'une après l'autre. Mais d'avance, par vos suffrages, vous aviez ratifié cet acte d'équité. Le rejet en bloc n'a pu être, malgré ses auteurs, qu'une manifestation stérile, puisqu'il a fallu plus tard une loi nouvelle pour supprimer, dans un délai de dix ans, l'enseignement congréganiste. Cette loi, je l'ai votée, fidèle aux doctrines de toute ma vie. Que veut-on de plus ?

Mon programme général tient en peu de mots :

Culte de la Patrie ;
Développement de l'esprit laïque ;
Devoirs envers la démocratie ;
Progrès dans l'ordre et par la paix.

J'ajoute que, par caractère et par raison, j'entends rester tolérant, respecter toutes les convictions, garder le sens de l'opportunité et dédaigner la surenchère.

Ces idées politiques, nous les pratiquons ensemble depuis bientôt trente ans dans la deuxième circonscription d'Angoulême.

Elles m'ont valu votre confiance et nos succès.

En 1898, j'obtenais 5.880 suffrages ; en 1901, 8.395, et, en 1902, je groupais sur mon nom 9.398 voix loyales contre lesquelles viendront se briser les assauts furieux d'une faction à jamais discréditée.

La séparation des Églises et de l'État est le pivot de la campagne de nos adversaires.

M. Déroulède trahit son sentiment quand il nous dit : « L'alliance du sabre et du goupillon, elle-même, dont on agite le spectre, ne m'a jamais effrayé. » (Réunion du 8 avril 1906, salle Dupuy.) Les déclarations nationalistes sont en général assez vagues ; mais celle-ci est claire et catégorique. Les électeurs ne douteront plus du sort qui les attendrait si, par impossible, les nationalistes s'emparaient du pouvoir.

Je suis à l'aise pour m'expliquer sur la Séparation, moi qui, il y a deux ans, avais pu croire à son ajournement. Je redoute les cassures brusques de la tradition, à cause des froissements de conscience qui en résultent.

Mais est-ce que nous pouvions laisser un pape imposé par l'Autriche s'ériger, à propos du voyage du Président de la République à Rome, en censeur des actes du Gouvernement français et tenter d'élever sa juridiction sur l'État républicain ? Ces prétentions ultramontaines, contre lesquelles l'ancien clergé gallican a toujours protesté, précipitèrent la rupture. De nécessaire elle devint inévitable.

La séparation des Églises et de l'État est le couronnement de l'évolution laïque.

L'évêque de Tarentaise, M. Lacroix, vient d'avouer « qu'on ne se met pas impunément en travers de la volonté nationale »... « Nos aspirations et nos rêves en vue d'une Restauration où, nous semblait-il, le sort de l'Église eût été plus heureux parce qu'elle aurait été

plus protégée, enfin certaines alliances imprudentes avec des fauteurs de guerre civile, tout cela nous a été funeste ; tout cela nous a frappés d'impopularité, tout cela a détaché de nous les masses populaires... »

Ce loyal aveu d'un prélat clairvoyant est à méditer, car il semble s'appliquer tout particulièrement à la situation électorale de notre seconde circonscription.

***

La législature qui prend fin a été encore plus laborieuse que ses devancières.

La réduction du service militaire à deux ans est accomplie. Je l'ai votée avec la conviction qu'elle n'affaiblira pas l'armée, mais, au contraire, qu'elle la rendra plus compacte et plus homogène.

Je crois qu'on peut réduire un peu la durée des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux. Mais, lorsqu'un ministre de la guerre viendra déclarer que les suppressions tentées par la surenchère ne sont pas compatibles avec les exigences de la défense nationale, je m'inclinerai, certain que le patriotisme des électeurs m'approuvera.

J'ai voté encore la loi d'assistance aux vieillards qui sera applicable dès l'année prochaine. C'est une de ces réformes sociales qui font honneur à une démocratie puisqu'elle assure le pain quotidien aux malheureux dont les jours sont comptés.

J'ai voté l'extension de la compétence des juges de paix qui diminue les frais de justice et rapproche le tribunal des justiciables.

Enfin la Chambre a ébauché une loi sur les retraites ouvrières ; le Sénat en est saisi. Il va en dégager les côtés pratiques. Si je suis partisan de l'intervention de l'État quand elle peut être bienfaisante, j'estime qu'elle ne doit pas entraver l'initiative individuelle, encore moins la détruire.

Cette loi des retraites, qui a besoin d'être étudiée et approfondie, ne doit laisser à l'écart aucune catégorie de travailleurs, sinon elle jetterait la discorde entre les fils du même pays.

***

Le rôle de la prochaine législature sera important et particulièrement délicat. Les projets à l'étude, les lois déjà votées réclament des ressources. C'est le moment de redresser les inégalités fiscales et d'accomplir une réforme démocratique de l'impôt Dans notre libre pays de France, tout impôt inquisitorial est impossible. Les systèmes proposés jusque-là frapperaient sûrement ce qui est au soleil, le bien foncier, mais ils atteindraient les produits de la plus petite industrie, de la plus modeste exploitation rurale. C'est inacceptable.

***

Je n'ai jamais négligé aucun des intérêts industriels, commerciaux et agricoles. Une question vitale pour la Charente est celle des eaux-de-vie. On sait avec quelle ardeur je poursuis ma campagne en vue de les garantir contre les fraudes et la contrefaçon. Les bouilleurs de cru sans distinction d'opinion m'apportent chaque jour des témoignages de leur satisfaction et de leur confiance.

Je pense que l'octroi a fait son temps. Arrêter le public aux portes des villes est une singulière survivance d'autrefois. J'ai fait voter cette année, comme rapporteur de la Commission des octrois, une disposition relative aux employés licenciés. C'est le préambule de la suppression de cette institution surannée.

Le permis de chasse journalier est réclamé par les habitants des campagnes; j'ai, au

nom de la Commission de l'agriculture, déposé un rapport nettement favorable qui a été placé sous vos yeux.

Messieurs les Électeurs,

J'attends avec confiance votre jugement. Une longue expérience des choses économiques, un passé d'action énergique et réfléchie, doivent être la meilleure des recommandations électorales. Mais aujourd'hui, en face du chef incontesté des nationalistes, ma candidature prend une importance exceptionnelle ; elle représente la politique d'ordre, de sagesse et de libre progrès dans la légalité. Celle qu'on m'oppose n'est qu'une promesse de désordre, d'agitation et de recul social.

Vous vous détournerez de cette politique d'aventures, de guerre civile, de guerre étrangère. Vous lutterez pour garantir le travail pacifique qui assure l'indépendance de chaque citoyen et la prospérité nationale. Nous lutterons pour la République, le seul gouvernement capable de mener à bien cette noble tâche.

A vous, Messieurs les Électeurs, de dire si, avec la République laïque, vous voulez conserver la paix dans la liberté et l'ordre dans la justice.

A. MULAC,
Député sortant,
Conseiller général,
Maire d'Angoulême,
Directeur de la Caisse régionale du Crédit agricole,
Décoré de la médaille militaire.

Circonscription de BARBEZIEUX

M. Georges GÉRALD

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.508 voix.

Messieurs les Electeurs et très chers Concitoyens,

Au moment de la grande consultation nationale, c'est avec fierté que je me représente devant vous. C'est avec confiance que je sollicite à nouveau vos suffrages.

Cette dernière législature fut active et féconde. Son œuvre est de celles qui comptent dans la vie d'un pays.

L'œuvre accomplie.

Sans doute, nous avons traversé des heures graves et difficiles; mais, s'il est attristant de penser que la haine désespérée des partisans de la réaction a su les rendre plus graves et plus difficiles encore, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, il est réconfortant de se dire que

c'est grâce à l'union étroite de tous les républicains que nous avons pu rester dignes et fermes en face de nous-mêmes, comme en face des peuples.

Oui, quand nous avons fait la séparation des Églises et de l'État, nous avons eu la conscience très nette de suivre le sentiment, justifié par des événements récents, de l'immense majorité des Français.

Je m'y suis décidé, fidèle, quant au principe, à mes déclarations de 1901 et de 1902 :

« Respectueux de toutes les croyances, repoussant toute entreprise contre la foi et contre la raison, sans permettre à qui que ce soit de sortir de ses attributions légales, et d'empiéter sur les pouvoirs légitimes du pouvoir civil souverain. »

La Séparation des Églises et de l'État apparaissait, en général, aux républicains, même les plus modérés, comme le régime de l'avenir; mais, pour la majorité d'entre eux, elle n'était pas encore mûre. Nous pouvions attendre.

Après le voyage du Président de la République à Rome, si nécessaire au maintien de la paix, et la protestation publique du Saint-Siège, — incorrecte et injurieuse au lendemain même de la réception solennelle faite au Vatican à l'empereur d'Allemagne, venu à Rome pour gêner notre politique pacifique, — inadmissible d'ailleurs sans cela, — ce grand changement était désormais inévitable. On pouvait encore discuter, en théorie, « pour » ou « contre » le maintien du Concordat. En fait, nous n'avions plus le choix qu'entre une séparation vexatoire, schismatique, qui eût précipité infailliblement la France dans la guerre civile, ou une séparation équitable et loyale. C'est cette séparation équitable et loyale que j'ai acceptée et votée.

Connaissant la force de la tradition et la déformation qu'elle impose à toute idée neuve, nous avons voulu que la séparation s'accomplît sans heurt ni déchirement : nous avons fait la loi douce et libérale.

En affranchissant les Églises de sa tutelle, en leur rendant leur liberté, l'État leur a donné la dignité et l'indépendance. Il a même veillé à ce que l'esprit de l'ancienne organisation se maintînt intact, en garantissant la hiérarchie orthodoxe.

Malgré cela, des politiciens criminels, alliés aux cléricaux, dont l'esprit d'autoritarisme et de domination vous est bien connu, ont tenté, en dénaturant l'œuvre, en déformant nos intentions et nos actes, de provoquer des troubles et de déchaîner la guerre civile.

Ils ont pris ce prétexte pour essayer de substituer à la France émancipée et libre de 1789 les régimes absolus de jadis.

Mais leur entreprise a été condamnée par ceux-là mêmes dont ils prétendaient s'inspirer, par des catholiques soucieux de ne pas se commettre plus longtemps avec les cléricaux dont ils connaissent les excès dangereux.

C'est ainsi que l'abbé Lemire a reconnu « l'esprit libéral » de la loi, et que M. Ribot, après avoir combattu et amendé le projet, a pu dire, la loi votée :

« Une loi qui a donné au Saint-Siège le droit de nommer sans contrôle les évêques — et il a déjà usé de ce droit qu'il n'abandonnera plus, — une loi qui vous permet, à vous et à vos évêques, de vous réunir, de délibérer et de gouverner les intérêts de l'Église catholique, une loi qui vous remet la jouissance des églises, sans aucune condition de payement de loyer, sans rien d'humiliant et sans fixer de délai, permettez-moi de vous le dire, c'est une loi qui peut ne pas vous convenir, mais ce n'est pas une loi de persécution.

« Vous ne pouvez pas dire cela au pays!

« L'Église peut vivre avec cette loi; elle peut même prendre une place plus grande, parce qu'elle devra s'accoutumer aux mœurs fécondes et fortifiantes de la liberté.

« La loi sera exécutée, je l'espère; après tous ces remous violents, elle deviendra une œuvre de paix. »

(Discours de M. Ribot, séance du 7 mars 1906. *Journal officiel* du 8 mars.)

A leur tour, des catholiques éminents, tels que MM. le prince d'Arenberg, Denys Cochin, d'Haussonville, etc., se refusant à confondre plus longtemps le cléricalisme, parti politique

et le catholicisme qui entend rester exclusivement sur le terrain religieux, ont pu, malgré les injures et les menaces des cléricaux, écrire la Lettre aux évêques, préconisant « l'essai loyal » de la loi, « n'étant empêchés par la loi de séparation ni de croire ce que nous voulons, ni de pratiquer ce que nous croyons ».

Si bien qu'aujourd'hui, malgré l'émotion factice et passagère soulevée sur certains points par le malentendu de l'inventaire demandé avec raison par M. Ribot comme garantie de la transmission normale, intégrale et régulière, et de la conservation des biens mobiliers et immobiliers de chaque église au profit des fidèles, — il n'y a plus place désormais sur ce terrain que pour les partisans de la Déclaration des Droits de l'homme contre ceux du « Syllabus », pour le parti de la Loi contre le parti de la révolte, c'est-à-dire « pour » ou « contre » la République !

*
* *

Notre seconde grande réforme est celle réalisée par la loi du 21 mars 1905 portant réduction du service militaire à deux ans. Cette réforme démocratique par excellence, en supprimant tous les privilèges et en répartissant ainsi également sur tous les charges militaires qui pesaient jusqu'ici sur les travailleurs, complète l'œuvre de la République, commencée, en 1872, par la réduction du service de sept à cinq ans, continuée, en 1889, par la réduction de cinq à trois ans. Si cette grande réforme, qui allège d'un tiers l'impôt du sang, si lourd pour nos campagnes, a pu être réalisée, c'est grâce à l'instruction que la République a si largement donnée à tous ses enfants sans distinction d'origine ni de situation sociale, dans les villes comme dans nos villages les plus éloignés.

Cette réforme sera parachevée par la réduction, votée par la Chambre et soumise actuellement au Sénat, des vingt-huit et treize jours à quinze et à six jours.

Est-il possible d'aller plus loin dans cette voie? Je ne le crois pas, en présence de l'état actuel de paix armée et de folle surenchère militaire et navale qui pèse sur le monde. Tant que le danger allemand nous menacera comme il menace toutes les autres puissances, nous devrons assurer et maintenir la cohésion et la solidité de nos armées de terre et de mer, dont la valeur et la force sont les plus sûres garanties de notre sécurité et de notre dignité autant que de notre indépendance.

*
* *

Dans l'ordre social, la Chambre a abordé et posé officiellement le vaste problème de l'organisation des retraites ouvrières et paysannes qui réunit pour la première fois, dans une œuvre commune, l'ouvrier des villes et l'ouvrier des champs. Nous n'avons pas encore la solution définitive ni les ressources. Mais la question est nettement posée. Notre œuvre est une transaction entre les étatistes qui ramènent tout, par l'obligation, à l'intervention de l'État, et les non étatistes qui, admettant l'intervention de l'État comme le tuteur soutient la plante, préconisent la libre prévoyance dans le plein épanouissement de la mutualité.

La mutualité, ce grand facteur social qui doit, dans la mesure du possible, prévenir et enrayer les méfaits du hasard, les fatalités naturelles, a conquis notre démocratie. Là, en effet, et non dans les décevantes utopies collectivistes, est la vraie solution du problème angoissant, mais généreux, posé dans les sociétés modernes depuis qu'elles ont pris conscience de leurs destinées.

Entre l'assistance et la mutualité, mon choix est fait : je prends la mutualité. Et l'opinion publique n'a pas de peine à reconnaître que c'est la prévoyance et non l'assistance qui doit diminuer la misère. Mais notre organisation est si incomplète encore que nous avons dû, pour parer aux infortunes imméritées les plus pressantes, voter la loi sur l'Assistance aux

vieillards, aux infirmes et aux incurables, œuvre de solidarité sociale qui assure aux vieillards malheureux, hommes ou femmes, le calme et le pain sur leurs vieux jours.

*
* *

Hélas! nous n'avons pas réussi à alléger autant que nous l'eussions souhaité les impôts, beaucoup trop lourds, que la possibilité d'un conflit militaire, toujours à craindre, a alourdis encore, mais, partisan de la responsabilité absolue du Gouvernement en matière financière, j'ai déposé une résolution, acceptée par la Commission du budget, mise en pratique par le Gouvernement, organisant d'une façon pratique et sérieuse le contrôle préventif des dépenses engagées dans tous les ministères. Ce contrôle, organisé, réalise une première économie en empêchant, par des engagements hâtifs ou injustifiés, le gaspillage, arrête sur la pente des dépenses faciles, irrégulières, la création ou le maintien des fonctions inutiles.

Si l'on n'a pas encore diminué l'impôt foncier dont la préface serait la revision nécessaire du cadastre, du moins a-t-on :

— Supprimé certaines taxes iniques, comme la taxe militaire;

— Continué le dégrèvement des petites cotes foncières prévu par la loi du 17 juillet 1897;

— Ramené le timbre-poste de 25 à 15 et de 15 à 10 centimes;

— Assuré le remboursement des fonds du budget des cultes par « la répartition des sommes disponibles chaque année entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties qui leur aura été assigné pendant l'exercice qui précède la promulgation de la loi »;

— Commencé la diminution des frais de justice par la réforme des justices de paix, qui permet une justice plus rapide et à bon marché puisqu'elle rapproche le justiciable du juge, en confiant au juge local, avec les mêmes garanties, la connaissance des procès jusqu'ici réservés aux tribunaux de première instance.

— Diminué les droits sur le sucre, si précieux dans les plus humbles ménages;

— Dégrevé les petits patentés sédentaires.

*
* *

Si nous n'avons pas encore obtenu l'abrogation de la loi du 29 décembre 1900, qui a si fâcheusement porté le taux du droit de consommation sur l'alcool de 156 fr. 25 à 220 francs, au plus grand profit de la fraude, du moins avons-nous fait des efforts dans ce sens. Le Conseil municipal de Paris a lui-même demandé une diminution des droits sur l'alcool comme préface de sa réforme de l'octroi, et, à la Chambre, quelques collègues et moi avons, à plusieurs reprises, essayé d'entraîner la Chambre à voter cette diminution et, si possible, à accepter la taxe différentielle.

En tout cas, au point de vue charentais, nous avons obtenu le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, étranglé par une coalition des députés du Nord et du Midi. Et, pour assurer la reprise de la vente de nos vins, nous avons décidé la délivrance aux eaux-de-vie tirées des seuls vins des Charentes le certificat d'origine et l'acquit blanc, en vue d'assurer et de maintenir à ces inimitables eaux-de-vie charentaises, trop longtemps falsifiées et fraudées en faveur des alcools d'industrie, leur antique renommée sur les marchés étrangers.

Ces dispositions de contrôle et de production en faveur de la viticulture charentaise et du commerce honnête ont été complétées par la loi du 5 août 1905 sur les fraudes, qui punit de pénalités très sévères quiconque tromperait sur la composition, la qualité et l'origine des produits. En même temps, j'ai demandé, d'accord avec le syndicat de défense du commerce des eaux-de-vie de Cognac, que fût posé et résolu le problème de la délimitation de la région productrice des cognacs réduite aux Deux-Charentes.

*
* *

Les intérêts généraux de la France comme les intérêts particuliers de notre région ont été énergiquement soutenus et défendus par moi, d'accord avec les plus hautes autorités agricoles, commerciales, industrielles et juridiques, particulières ou collectives de ce pays et des Charentes, tant à l'Exposition de Saint-Louis, où le seul souci de défendre et de revendiquer la propriété exclusive de la marque Cognac m'avaient amené, malgré les difficultés prévues, qu'aux Congrès internationaux pour la défense de la propriété industrielle de Paris, Berlin, Angoulême, Cognac, Liége, qu'au Congrès international du commerce des vins et spiritueux, à Liége, où le Gouvernement français a bien voulu spécialement me déléguer.

Tant d'efforts, d'initiative et d'énergie ont contribué efficacement à préparer la reconnaissance de la propriété exclusive du mot *Cognac* ponr nos seuls produits charentais et préparé ainsi de nouveaux débouchés pour notre viticulture charentaise si éprouvée.

De nombreux témoignages d'encouragement, de sympathie, qui ont accompagné et suivi ces efforts et ces résultats, préludes d'autres plus sérieux encore, sont pour moi une récompense précieuse que le libre suffrage de mes concitoyens voudra bien enregistrer et ratifier.

*
* *

Toujours au point de vue local, je me suis occupé activément du chemin de fer de Barbezieux à Saint-Mariens, depuis si longtemps attendu. Commencée il y a cinq ans, cette entreprise sera complètement achevée en 1907, détenant, de l'avis de tous, le record de la rapidité de construction.

Il en est de même du projet ferme des tramways. Arrêté par le Conseil général, adjugé à la Compagnie des chemins de fer économiques des Deux-Charentes, il a favorablement subi les épreuves d'examen du Conseil supérieur des ponts et chaussées, des Compagnies des chemins de fer d'Orléans et de l'État intéressées par les emprunts qu'on leur fait, du Ministère de l'Intérieur (Direction départementale et communale) du fait de la traversée ou de l'emprunt des routes et chemins, enfin du Ministère des Finances, par l'étude des voies et moyens, des conséquences financières et la participation financière de l'État. Ces étapes sont aujourd'hui franchies et, dès cette année, la question sera entrée dans la voie d'exécution.

Je n'ai rien négligé pour assurer à la campagne toutes les facilités possibles, aux communes le bénéfice des subventions actuellement si largement accordées pour poursuivre la construction ou la réfection de leurs routes et chemins, pour réaliser l'amélioration ou le complément de leurs services postaux, etc., etc.

Pour activer même l'exécution immédiate des travaux urgents et classés, nous avons obtenu, dès 1906, une forte augmentation de la subvention de l'État pour nos chemins vicinaux.

Enfin, dans les premiers jours de juillet prochain, nous inaugurerons la ligne de Ribérac à Parcoul-Médillac, dont j'ai activé les travaux en 1905 et 1906.

C'est en facilitant ainsi par des voies de communications multiples et rapides l'écoulement de nos produits, que nous donnerons à nos foires l'importance qu'elles doivent avoir. C'est en rendant moins coûteux le transport des engrais, utiles comme des autres produits, que nous viendrons en aide à notre agriculture.

Quant à notre commerce extérieur, il a été l'objet de ma constante sollicitude, car le commerce extérieur est le baromètre de la prospérité d'un pays.

Si le pays ne s'est laissé distraire, à aucun moment, de son œuvre de travail ou d'épargne, œuvre qui est allée toujours se développant comme l'attestent les plus-values nouvelles des impôts, les recettes des chemins de fer et les rapports des grandes sociétés de crédit, il est consolant de constater que les statistiques du commerce extérieur suivent la

même progression, qui, sans atteindre, il est juste de le reconnaître, celle des pays voisins, a fait en 1904 et en 1905, pour la première fois, cependant, depuis de longues années, apparaître un excédent dans les exportations de la balance commerciale.

Pour nous maintenir sur ce terrain et nous y développer, il importe, d'une part, de poursuivre nos négociations en vue de traités de commerce, et, d'autre part, s'inspirant des nécessités nouvelles résultant de la transformation incessante des conditions de la vie économique mondiale, de remanier, en la modernisant, notre organisation consulaire, si intimement liée à notre expansion au dehors.

L'œuvre prochaine.

Nous inspirant de l'œuvre accomplie, nous poursuivrons notre tâche par la réforme administrative de la France dans le sens de la décentralisation et du régionalisme.

C'est une des idées qui me sont le plus chères.

On l'a dit : la France se congestionne. Tout afflue aux centres, à Paris et dans les grandes villes. Il faut restituer aux petites villes, aux petites unités, une activité qu'elles perdent de plus en plus. Pour cela, il faut diviser la France en régions autonomes avec un minimum d'intervention centrale, supprimer les départements, divisions factices, réorganiser l'arrondissement aujourd'hui sacrifié.

Nous y arriverons par la refonte d'un système administratif et judiciaire créé pour le pouvoir personnel, mais qui jure avec les institutions républicaines et le siècle de la vapeur, de l'électricité, des télégraphes et des téléphones.

La réforme des justices de paix, déjà en partie réalisée, est un essai partiel de décentralisation et de l'économie qui en résulte.

Nous diminuerons aussi le nombre des fonctionnaires.

Nous atténuerons l'exode rural et la dépopulation des campagnes si nuisibles à la nation et à la race, car l'alcoolisme et la tuberculose sont le fléau des villes.

Nous perfectionnerons l'outillage de la coopérative et du crédit agricole et viticole.

Nous assurerons le fonctionnement des Chambres d'agriculture analogues aux Chambres de commerce qui préviendront les accaparements locaux et signaleront sans pitié les fraudes sur les engrais et autres produits.

J'accepte volontiers le scrutin et la représentation proportionnelle qui, par un système combiné, respectueux des habitudes de l'électeur français, assurerait du même coup l'efficacité du vote et la représentation équitable de toutes les opinions.

Et, désireux d'arrêter les scandales de surenchère électorale dont chaque législature expirante donne l'écœurant spectable en pillant le budget pour l'électeur, sans souci du contribuable, je demande le mandat de six ans avec l'exercice du droit de dissolution.

*
* *

Une des plus grandes réformes qui s'impose est celle de l'impôt. Il faut enfin apporter dans les charges fiscales qui pèsent sur chacun de nous une répartition plus équitable et plus conforme aux moyens de chacun, en demandant :

— Davantage au capital, au luxe qui s'affirme, à la richesse qui s'augmente automatiquement ;

— Moins au travail et au salaire ;

— Davantage à la propriété mobilière, titres ou valeurs dont le revenu régulier est assuré sans risques et sans effort ;

— Moins à la propriété immobilière, à la terre surtout écrasée et dont le revenu, de plus en plus réduit, est bien aléatoire ;

— La diminution des droits de mutation qui frappent la propriété immobilière jusqu'à 10 ou 15 0/0, quand le taux pour cent des valeurs mobilières ne dépasse pas 1 à 2 0/0 ;

— En cherchant par tous les moyens à alléger le poids des formalités et entraves inutiles et coûteuses dont la campagne se plaint avec raison, notamment par le permis de chasse quotidien ou hebdomadaire que j'ai demandé ;

— L'application aux délits de chasse de l'article 463 du Code pénal sur les circonstances atténuantes, votée sur ma proposition par la Chambre des Députés et soumise au Sénat.

Vous n'avez pas tenu un compte suffisant de l'importance du rôle dévolu à la science dans le développement de notre production agricole qui, en une quarantaine d'années, s'est accrue de plus de six milliards! Elle peut être encore augmentée. L'enseignement agricole, adapté au milieu, si largement donné, y contribuera.

Quel sort était donc réservé à nos viticulteurs, par exemple, si la science, guidant les patientes recherches des praticiens, n'était venue à leur secours pour la reconstitution du vignoble français?

Mes chers concitoyens,

Après vous avoir exposé ce que j'ai fait, ce que je compte faire, dois-je vous dire la conception que je me fais du député, conception à laquelle j'ai toujours ramené tous les actes de ma vie parlementaire?

Actif, averti, au courant de toutes les transformations économiques et sociales des autres peuples, ne s'attardant pas aux discussions vaines, pas davantage aux questions de personne, et de parti, mais travaillant dans le silence, affable en tout temps, plein de sollicitude pour les intérêts de tous, des petits, des travailleurs surtout, sans que cela l'empêche d'apercevoir les grands problèmes nationaux et internationaux, indifférent aux polémiques politiques, faisant bien et laissant dire.

Tel je me suis efforcé d'être : ai-je réussi?

Vous le direz.

Tel aussi j'entends rester.

« Il y a une vérité, écrivais-je dernièrement, que nous voudrions voir inculquer dans l'esprit de tous nos jeunes concitoyens, à savoir que le xxe siècle sera, pour tout le monde, le siècle de la lutte pour l'existence sur le terrain de la politique industrielle et commerciale, les facteurs économiques étant devenus les plus importants mobiles de l'évolution sociale. »

Mes nombreux voyages par le monde m'ont confirmé de plus en plus dans cette conviction. Soyons clairvoyants pour ne pas déchoir. Nos ressources morales sont immenses : nous pouvons ne pas rester inférieurs aux autres peuples. Nous sommes grands par notre histoire, nous devons rester grands par notre énergie.

Notre situation actuelle à l'extérieur ne peut que nous encourager. Après une crise qui a révélé bien des appétits étrangers et un grand danger, nous avons vu, à Algésiras, les nations se grouper harmonieusement autour de nous.

La Russie, malgré ses difficultés intérieures, a fait noblement son devoir d'alliée : l'Angleterre nous a montré la sincérité et la force de l'entente cordiale ; l'Italie, la sœur latine, cessant de nous bouder, paralyse l'Allemagne contre nous ; les États-Unis, l'Espagne, se tournent sympatiquement vers nous.

Mais, pour que nos amis nous aiment davantage, et que tous nous respectent, il nous faut rester forts. L'armée, notre splendide armée française qui, prise en soi, fait l'admiration des plus hautes autorités militaires étrangères, doit rester disciplinée, enthousiaste et aguerrie, mais respectée. Fille de la nation, elle ne doit pas être reniée par sa mère. Les antimilitaristes sont des criminels et des fous. Ici toute hésitation, toute complaisance sont des crimes : il y va de la force, de l'honneur, de l'existence même de la patrie.

Le temps est loin où le droit s'imposera parmi l'humanité meilleure. Jusqu'ici, c'est encore la force qui garantit le droit... Et nous, les fils de 1789, qui avons donné au monde la Déclaration des droits de l'homme, si nous voulons continuer notre rôle civilisateur, nous devons rester unis et forts.

Mes chers concitoyens, tels sont mes sentiments, tel est mon programme. Ils étaient connus, car je ne me suis pas déjugé. Vous me direz, le 6 mai, si vous voulez que je poursuive l'œuvre à laquelle j'ai donné tout mon temps, tous mes efforts, toute ma jeune énergie.

Nos adversaires ne veulent rien de ce qui a été fait, mais l'opinion publique, plus forte que leur volonté, leur imposera, envers et contre tous, le respect de ce qui est, et la stérilité de leurs efforts apparaîtra à tous les yeux.

Certes, la République est et doit rester ouverte à tous ceux qui viennent librement à elle et sans arrière-pensée, mais elle serait bien aveugle si elle ne se défiait pas des anciens ennemis qui, tout en paraissant se résigner à son existence, restent les adversaires irréconciliables de ses principes et de ses lois.

Des électeurs républicains comme vous, fermes et loyaux, ne peuvent permettre le bouleversement de l'œuvre républicaine.

Des électeurs républicains comme vous, fermes et loyaux, ne peuvent se faire les complices de cette coalition des vieux partis qui se reforme, comme au temps du boulangisme, pour entraîner la République hors de sa voie naturelle et la rejeter dans les aventures de ses premières années.

Électeurs de l'arrondissement de Barbezieux,

Songez que c'est votre honneur politique qui est en jeu.

Je ne vous dis pas : « Défendez-moi ! »

Je vous dis : « Défendez-vous ! » défendez l'œuvre républicaine dont vous bénéficiez tous, dont vous appréciez déjà les bienfaits.

Cette œuvre me passionne, car elle est inspirée par celle des grands patriotes, de ceux qui, prévoyants, vaillants et fermes, firent notre France toujours plus haute et toujours plus belle dans la conscience des peuples !

Georges GÉRALD,
Député sortant.

Circonscription de COGNAC

M. CUNEO D'ORNANO, décédé, remplacé par M. HENNESSY

(V. élections partielles).

Circonscription de CONFOLENS

M. BABAUD-LACROZE

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.704 voix.

Mes chers concitoyens,

Lorsqu'en 1902 je me suis présenté à vos libres suffrages sous les auspices de l'Alliance républicaine démocratique, je vous disais : « Mon programme est celui de M. Waldeck-Rousseau ! » Plus de dix mille d'entre vous le ratifièrent avec enthousiasme.

En venant aujourd'hui pour la cinquième fois solliciter le renouvellement de mon mandat législatif, sous le patronage de la même Association, je me réclame auprès de vous des mêmes idées et du même programme qu'il y a quatre années. Waldeckiste j'étais, Waldeckiste je suis resté.

J'ai conscience aussi — quoi qu'on en ait dit — de m'être strictement conformé aux engagements que j'avais pris envers la démocratie confolentaise en me rangeant avec fidélité derrière le grand homme d'État dont la République pleure encore la perte, et, depuis sa disparition, derrière les dépositaires les plus incontestés de sa pensée politique.

Au point de vue militaire, il m'a été donné durant cette législature de voter la loi de deux ans qui est entrée aujourd'hui en application. J'ai également voté la diminution des vingt-huit et des treize jours ; il n'a donc pas dépendu de votre représentant que la durée des périodes de réserve qui pèsent si lourdement sur notre agriculture et notre industrie ne soit déjà sensiblement abaissée.

En ce qui concerne nos finances, je vous affirmais il y a quatre années que l'ère des déficits budgétaires allait être close et que notre politique fiscale, un instant troublée, par la crise économique qui sévissait sur l'Europe, reprendrait prochainement sa marche régulière. Les événements m'ont donné raison et l'opposition n'a plus aujourd'hui la ressource, malgré sa criminelle campagne contre nos caisses d'épargne, de crier à la banqueroute. Il serait donc désormais possible d'organiser un impôt sur le revenu progressif, mais non global, sans vexation ni arbitraire, qui remplacerait avantageusement nos deux vieilles contributions démodées : la personnelle et mobilière et l'impôt sur les portes et fenêtres.

La politique agricole, et spécialement la construction des voies ferrées qu'on établit dans notre arrondissement ou qu'on projette d'y ouvrir, a été l'objet de mes constantes préoccupations.

Au point de vue religieux, j'ai réclamé l'application de la loi sur les congrégations dans l'esprit où elle avait été votée par le Parlement, et si je n'ai pas admis l'exécution en bloc de ces associations, c'est parce que j'ai estimé que, dans un régime démocratique, tout accusé avait le droit de présenter sa défense devant ses juges.

Le jour où l'ensemble du parti républicain a pensé que la question de la séparation des Églises et de l'État était suffisamment mûre pour être résolue, je me suis associé au vote de cette réforme, mais dans un sens nettement libéral. Il dépendra désormais de l'Église et de la sagesse du clergé de goûter en pleine indépendance les bienfaits de la liberté en se cantonnant rigoureusement dans leur domaine spirituel.

Les questions sociales ont enfin sollicité l'activité du Parlement et j'ai donné mon concours le plus absolu à toutes les mesures destinées à améliorer la condition des petits et des humbles. J'ai notamment voté les trois réformes qui caractérisent à ce point de vue la législature expirante : la loi sur l'assistance aux vieillards, le timbre à deux sous et le pro-

jet à peine élaboré de l'organisation rationnelle de retraites ouvrières et paysannes par la mutualité.

Défenseur convaincu des grandes idées proclamées par la Révolution française : la patrie, la liberté, l'égalité civile, la famille et la propriété individuelle ; adversaire déclaré des idées collectivistes et internationalistes qui supposent la lutte des classes, j'entends combattre résolument la réaction césarienne et cléricale comme la réaction démagogique.

Mon appui ne sera donné qu'à un gouvernement qui assurera à l'extérieur la dignité de la France et à l'intérieur la liberté du travail et l'application de la loi, le maintien de l'ordre et de la paix publique.

Et si, comme j'en ai le ferme espoir, vous renouvelez votre confiance à votre vieux député, vous pouvez être certains, mes chers concitoyens, que tous mes efforts tendront comme par le passé à défendre vos intérêts et à organiser le régime de solidarité démocratique qui reste l'idéal du parti républicain.

Vive la République !

Antoine BABAUD-LACROZE.

Circonscription de RUFFEC

M. RAYNAUD

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.156 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné par le congrès du 2 juillet dernier pour porter le drapeau de la République à l'élection législative du 6 mai prochain, je me présente à vos libres suffrages.

Mon programme, déjà connu de vous, est celui de l'Alliance républicaine démocratique, dont je m'honore d'être membre fondateur ; c'est dire qu'il repose sur les grandes idées de liberté, de tolérance, de justice et de progrès social, qui sont la base de nos institutions républicaines.

Serviteur dévoué de la démocratie, j'approuve sans réserve l'œuvre d'émancipation laïque et démocratique de la dernière législature, et mon concours est par avance assuré à toute proposition de nature à compléter cette œuvre, dans le sens de la raison, du droit et de la justice.

Respectueux de toutes les opinions et de toutes les croyances, je m'engage formellement à faire respecter, aussi bien dans le domaine religieux que dans le domaine de la libre discussion, la liberté de pensée et de conscience. Je repousse et je combattrai de toutes mes forces toute mesure de vexation qui pourrait porter atteinte à cette liberté.

Fermement résolu d'autre part à ne pas laisser confondre la religion avec la politique, je me déclare l'adversaire irréductible de toute ingérence cléricale dans les affaires publiques et, le cas échéant, je saurai m'opposer à tout retour offensif du péril clérical, en partie écarté par les lois de défense républicaine récemment votées.

Les questions de solidarité et d'économie sociale sont et vont être plus que jamais à l'ordre du jour. Mon dévouement leur est acquis comme est acquise ma bienveillance à toutes les mesures d'amélioration du sort des travailleurs, ouvriers et agriculteurs, compa-

tibles avec les ressources budgétaires et de nature à apporter plus de bien-être aux classes laborieuses, sans pour cela grever de charges trop lourdes les contribuables, dont font partie les travailleurs eux-mêmes.

Ces nécessités sociales exigent un remaniement de notre système d'impôts, dont le fonctionnement correspond mal à la situation économique actuelle. Il importe de le rendre plus équitable par une plus juste appréciation des facultés contributives de chacun et je suis à cet égard tout disposé à accepter un projet d'impôt sur le revenu, dégagé de toutes bases inquisitoriales ou arbitraires.

Dans cet ordre d'idées, je suis également partisan d'une politique d'économies qu'il est urgent de pratiquer autrement qu'en théorie, si la nouvelle Chambre veut pouvoir faire face aux devoirs de solidarité et d'humanité qu'elle tiendra à honneur de remplir. A cet effet, je me déclare partisan de la décentralisation administrative, de la réduction du nombre des fonctionnaires, ainsi que de la diminution des gros traitements, peu en rapport avec nos mœurs vraiment démocratiques.

L'arrondissement de Ruffec étant essentiellement agricole, je m'occuperai tout spécialement des œuvres et des questions intéressant l'agriculture. Je réclamerai en premier lieu la création du bien de famille, c'est-à-dire la réserve absolue d'une partie de la propriété, afin que tous les travailleurs des champs aient la garantie d'avoir toujours à eux une partie de cette terre à laquelle ils ont donné toutes leurs forces et toute leur vie.

Le développement de l'enseignement agricole mérite aussi d'être encouragé, en lui donnant des tendances de plus en plus pratiques à la portée de tous les fils d'agriculteurs.

De même doivent être favorisées davantage les diverses institutions de crédit et de protection agricole, syndicats, coopératives, mutualités contre la mortalité du bétail, etc., etc. La protection des produits agricoles s'impose également par une sévère répression de la fraude, pour les vins et les beurres notamment.

Mais il y a plus à faire. Je réclamerai la création d'associations de production et de vente, si utiles aux agriculteurs, aussi bien pour l'achat des matières premières et de l'outillage nécessaires à la production, que pour la transformation et la vente des produits récoltés.

Nous ne sortirons, en effet, de la crise agricole qui pèse sur notre région que par le groupement en associations dont la richesse et la puissance, faites des efforts de chacun, permettront à tous d'obtenir des rendements meilleurs et des conditions de vente plus favorables, surtout si, comme je le demanderai, nous obtenons un abaissement des tarifs de chemins de fer.

Dans un domaine plus particulier, j'insisterai sérieusement pour obtenir le permis de chasse du dimanche.

Partisan absolu du respect de la propriété individuelle, je demanderai énergiquement la diminution des impôts qui pèsent sur les biens ruraux.

La création de caisses de prévoyance pour les réservistes et les territoriaux me semble nécessaire ; elles permettraient aux ouvriers et agriculteurs qui vont accomplir leurs périodes d'instruction militaire de laisser à leur famille des secours qui la dédommageraient de leur absence, ou d'emporter au régiment quelques subsides de nature à leur adoucir leur temps de service.

A un point de vue plus général, je m'emploierai à ce que toutes les questions qui intéressent l'arrondissement de Ruffec reçoivent des solutions rapides et favorables, notamment celles de la ligne de Ruffec à Roumazières et des Tramways départementaux, dont je me suis déjà occupé avec quelques succès, grâce à ma situation de conseil juridique au Ministère des Travaux publics.

En résumé, je m'occuperai activement de tout ce qui pourra augmenter la prospérité de notre arrondissement.

C'est en effet de la prospérité et de la richesse de chaque région qu'est faite la prospérité de notre pays, cette prospérité que proclamait récemment M. le Ministre des Finances et que je suis heureux à mon tour d'affirmer à l'encontre des adversaires de la République qui la dénigrent.

Ai-je aussi besoin de dire que, comme tout bon Français, je réprouve hautement les menées contre notre armée et que je ne sépare pas l'idée de patrie de la République. Avec tous les républicains, je veux que la France soit forte pour pouvoir poursuivre l'œuvre grandiose de progrès et de civilisation à laquelle le monde entier a rendu hommage et que lui ont permis d'entreprendre 35 années de paix ininterrompue.

Messieurs les électeurs,

Telles sont les grandes lignes du programme politique dont je me réclame et que je m'efforcerai d'appliquer à la Chambre si j'ai l'honneur de vous y représenter.

Charentais comme vous, je connais vos besoins et vos intérêts et je vous affirme que ma longue pratique des affaires, mes relations personnelles à Paris me permettront de mettre utilement à votre service l'activité et le dévouement dont je vous ai déjà donné des preuves et dont je vous renouvelle aujourd'hui la sincère et complète assurance.

Vive l'arrondissement de Ruffec !
Vive la République ! !

Maurice RAYNAUD,
Candidat du congrès républicain
et de l'Alliance républicaine démocratique.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Circonscription de JONZAC

M. F. LARQUIER

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.699 voix.

Chers Concitoyens,

En sollicitant pour la première fois vos suffrages, en 1902, je vous disais :

« J'entends défendre une République de progrès démocratique ;

« J'entends travailler à consolider votre prospérité, mise en péril par la loi néfaste des boissons ;

« J'entends assurer à notre arrondissement la part qui lui revient dans les bienfaits de l'État. »

Aujourd'hui, après quatre années de législature, c'est avec la conscience d'avoir tenu loyalement mes promesses que je viens de nouveau réclamer de vous l'honneur de représenter un arrondissement auquel m'attachent à la fois mes liens de famille, mes souvenirs d'enfance et mes intérêts d'homme.

Mes votes sont là pour vous rendre témoignage de la fidélité avec laquelle j'ai défendu, durant les quatre années qui viennent de s'écouler, la République de progrès démocratique que je vous avais promis de défendre.

Je suis intervenu soixante-quatre fois par mes votes en faveur des bouilleurs de cru ;

Membre de la Commission des boissons, j'ai coopéré de tout mon pouvoir et avec succès à la conclusion de l'alliance avec les députés viticulteurs du Midi, d'où est née la majorité — d'aujourd'hui et de demain — à l'union de laquelle nous devons enfin la restitution de notre privilège séculaire.

Les multiples subventions d'État — d'un total de près de cent mille francs — accordées, sur mon intervention personnelle pressante, à de nombreuses communes, pour leurs écoles, leurs hospices ou leurs églises et presbytères, sont là pour témoigner que pas un jour je n'ai perdu de vue les intérêts de notre arrondissement.

Parlerai-je après cela des lois d'ordre général au vote desquelles j'ai contribué ?

La loi d'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, qui permet aux familles, en leur assurant une pension, d'éviter l'hôpital à leurs proches qu'atteignent l'âge ou l'irrémédiable maladie.

La loi sur le service de deux ans, qui, tout en assurant à la France une armée forte et une marine puissante, rend le service militaire effectivement obligatoire pour tous et moins lourd pour chacun.

L'allégement des périodes d'instruction militaire, dans ce qu'il a de compatible avec le souci supérieur de la défense du pays.

La loi de séparation des Églises et de l'État, loi libérale, respectueuse à la fois des droits imprescriptibles de la conscience et des droits de la nation, loi qui restitue aux seules autorités ecclésiastiques le privilège de nommer leurs dignitaires : Évêques, Curés, Pasteurs ou Rabbins, loi de dégrèvement qui, d'ici quelques années, aura réduit de 102 millions à 60 millions seulement l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Mes chers Concitoyens,

Je me propose, si vous me renouvelez votre confiance, de faire tous mes efforts pour que ces réformes soient, aussi rapidement que le permettront les nécessités budgétaires, complétées par le vote d'une loi sur les retraites ouvrières, assurant aux travailleurs agricoles et urbains des deux sexes, à l'âge de l'invalidité, la pension à laquelle a droit, en démocratie, quiconque a travaillé en vue de la prospérité générale.

Cette loi devra, dans ma pensée, avoir pour préface indispensable la réforme totale de notre système d'impôts, et, pour corollaire, la formule : Pas de charges nouvelles pour la propriété.

La simplification de notre organisation administrative, la réduction des gros traitements et des frais de perception des taxes d'ordre divers, l'amélioration du sort des humbles, à quelque profession qu'ils appartiennent, le maintien des lois qui garantissent l'intangibilité des biens acquis — du travail économisé — la création d'un bien de famille incessible et insaisissable, l'extension des lois de solidarité et de mutualité, trouveront également en votre député un défenseur ardent, énergique et convaincu.

Mon programme économique et politique peut, aujourd'hui comme il y quatre ans, se résumer en ces mots :

Ni réaction, ni révolution!

Évolution à la fois constante et sage, respectueuse de tous les droits, dans le sens du progrès!

Électeurs,

Que vous dirais-je de plus?

Saintongeais, propriétaire-viticulteur, bouilleur de cru, dont la famille est établie parmi vous depuis trois siècles, je continuerai à défendre de toutes mes forces vos intérêts qui sont les miens, non pas seulement en temps de période électorale, mais depuis longtemps et pour toujours!

C'est là une garantie dont la portée ne saurait vous échapper.

Vive l'arrondissement de Jonzac! Vive la république!

Ferdinand LARQUIER,
Docteur en droit,
Propriétaire-Viticulteur, Maire de Saint-Simon-de-Bordes,
Député républicain sortant.

Circonscription de MARENNES

M. TORCHUT

Élu au 2[e] tour de scrutin. — 8.223 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a trois ans, lorsque j'ai eu l'honneur de solliciter vos suffrages, j'avais, comme aujourd'hui, trois concurrents : vous m'avez élu au premier tour de scrutin.

Conformément aux engagements que je prenais alors, j'ai souvent rendu compte du mandat que vous m'avez confié et j'ai trouvé dans toutes mes réunions de nombreux témoignages de vive sympathie. Le programme politique, économique et social du parti républicain, dont je suis le représentant, a recueilli partout les plus chaudes adhésions, et l'œuvre féconde accomplie par le Parlement dans la législature qui prend fin a rallié les suffrages de notre démocratie.

Ce serait une injure pour l'arrondissement de Marennes qui déjà, en 1863, sous l'Empire, s'est donné de plein cœur à la République, d'escompter une défaillance de sa part et de croire qu'il peut faillir à son passé.

J'ai soutenu, à la tribune et par mes votes, les intérêts des travailleurs des champs, de l'usine et de la mer.

A vous maintenant de dire si j'ai démérité.

Je mettrai à profit, pour la défense des intérêts de notre arrondissement, l'expérience des affaires publiques et parlementaires que j'ai pu acquérir pendant ces trois dernières années.

Partisan déterminé de l'application intégrale des lois votées par la République, je considère qu'après l'ère des grandes réformes politiques, le moment est venu de consacrer tous nos efforts aux réformes économiques et sociales dont l'idée est inséparable de la solidité de nos institutions populaires et de la grandeur de la patrie française.

Le parti républicain défend un idéal de justice et de solidarité sociales : nous ne poursuivons qu'un but, le développement et le triomphe des idées de liberté, d'égalité et de fraternité que la France contemporaine a recueillies de la glorieuse tradition de la Révolution française.

Je condamne avec énergie les théories antipatriotiques de certains politiciens en rebellion ouverte contre la société et je veux la patrie grande pour la paix, et l'armée respectée, mais fidèle à ses devoirs et obéissante aux lois.

Avec leur clair bon sens, nos populations sauront bien discerner où sont la sincérité et la probité politiques, et feront prompte justice de toutes les habiletés et toutes les équivoques.

C'est à une œuvre d'économie, de prospérité et d'émancipation matérielle et morale que je veux consacrer mes efforts pour réaliser l'idéal de paix, de progrès, de solidarité et de justice que poursuit le parti républicain.

Vive la République!

Charles TORCHUT,
Député sortant.

Circonscription de ROCHEFORT.

M. BRAUD.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.891 voix.

Mes chers Concitoyens,

Dans quelques jours, le suffrage universel va nommer ses représentants à la Chambre des Députés.

Fort du devoir accompli, je viens, pour la cinquième fois, vous demander le renouvellement de mon mandat.

En me représentant à vos suffrages, je suis certain de retrouver auprès de vous l'accueil sympathique auquel vous m'avez habitué, car je n'ai cessé de consacrer tout mon temps, toutes mes forces à la défense de vos intérêts.

Sincèrement attaché à mes principes, je suis resté fidèle au drapeau du parti radical et, malgré les périodes critiques qu'il m'a fallu traverser, vous me rendrez cette justice que je n'ai jamais dévié de la ligne de conduite que je me suis tracée en entrant dans la vie publique.

Je suis ce que j'ai toujours été : un républicain convaincu, adversaire irréductible des compromissions louches et dangereuses ; un partisan résolu de l'ordre et de la liberté ; un défenseur ardent de la République, dont la destinée est intimement liée à la prospérité et à la grandeur de la patrie.

Du reste, vous connaissez mon passé, je pense que vous le considérerez comme une garantie suffisante pour l'avenir. Je n'ai donc pas à vous faire une longue profession de foi, mon programme étant le vôtre, puisque vous l'avez appuyé à plusieurs reprises.

Si vous me conservez votre confiance, vous pouvez être assurés que je ne faillirai pas à mon devoir et que je continuerai à lutter avec énergie pour hâter la solution des réformes économiques, financières, administratives, agricoles, viticoles, commerciales et maritimes, qui intéressent à un si haut point notre région, et dont la réalisation, tout en apportant le bien-être aux populations des villes et des campagnes, si éprouvées depuis longtemps déjà, amènera le triomphe définitif de nos institutions, toujours menacées par les ennemis irréconciliables de la République démocratique.

Je continuerai également à pratiquer une politique d'union et de défense républicaines, seule capable de donner de prompts et féconds résultats. L'expérience de cette dernière législature me dispense d'insister sur l'efficacité du système, puisque nous lui devons :

L'assistance aux vieillards, l'extension de la compétence des juges de paix, la nouvelle loi militaire, la loi sur les bureaux de placement, la loi sur les associations, la loi contre l'enseignement congréganiste, la loi enlevant le monopole des inhumations aux fabriques, la loi sur la marine marchande, la loi sur les inscrits maritimes, la loi sur les accidents, enfin la loi sur la séparation des Églises et de l'État, pour ne parler que des plus importantes.

Est-il besoin d'ajouter que cette union du parti républicain est nécessaire plus que jamais, si on veut doter enfin le pays d'autres réformes promises depuis si longtemps et si impatiemment attendues par la démocratie, et qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui font partie du vieux programme républicain auquel un mandataire fidèle et consciencieux ne saurait se soustraire?

Partisan de la marche en avant, ordonnée, mais constante; ouvert à toutes les idées de progrès et de justice sociales; désireux d'assurer la suprématie du pouvoir civil et convaincu de la nécessité d'une politique de paix à l'intérieur comme à l'extérieur, j'apporterai toujours mon concours loyal et dévoué aux Gouvernements républicains soucieux de conserver de bonnes relations avec les puissances étrangères et animés du désir de poursuivre la réalisation des réformes dans le but d'accroître la liberté de chaque citoyen, en donnant aux humbles de nouveaux moyens d'action légitime pour pouvoir lutter moins péniblement contre les nécessités toujours grandissantes de la vie.

Mes chers Concitoyens,

La situation actuelle est sérieuse pour la France, car tous les partis rétrogrades coalisés rêvent le renversement de nos institutions.

L'équivoque créée par les cléricaux à propos des inventaires dans les églises, et exploitée habilement par l'Action dite libérale, ne cache pas d'autre dessein que de restaurer une monarchie ou une dictature, et les membres de cette nouvelle ligue ne reculeraient même pas devant la guerre civile pour mettre la main sur le Gouvernement.

Républicains,

Il vous appartient de déjouer cette odieuse manœuvre des pêcheurs en eau trouble.

Unissez-vous étroitement pour faire face à l'assaut désespéré de la réaction.

Opposez le bloc républicain au bloc clérical composé de tous les débris des vieux partis déchus, incapables, par la dissemblance de leurs aspirations, d'accomplir autre chose qu'une œuvre de gâchis et de ruine. En agissant ainsi, vous aurez bien mérité de la patrie et de la République.

La victoire est à ce prix.

Citoyens,

Je vous ai parlé avec une entière franchise, comme un honnête homme doit le faire.

Le temps n'est plus aux discours, aux promesses, mais aux actes.

Vous jugerez les miens en toute connaissance de cause.

J'accomplis mon devoir en sollicitant de nouveau vos suffrages. A vous de faire le vôtre, en votant en masse pour le porte-drapeau du parti radical dont la longue carrière politique est exempte de toute défaillance.

Aux urnes! Pas d'abstentions!
Vive la République démocratique!

Ernest BRAUD,

Chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, Député sortant, ancien maire de Rochefort, conseiller général de la Charente-Inférieure, président d'honneur de la Société d'encouragement à l'agri culture.

Circonscription de LA ROCHELLE.

M. Maurice ROY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.053 voix.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

Je me présente à vous, seul, sans autre appui que celui de la communauté de nos intérêts matériels immédiats compromis ou menacés, comme un homme libre et fier de son indépendance qui vient demander aux hommes libres leurs libres suffrages. C'est vous dire que je ne me fais pas d'illusions sur la difficulté de ma tâche.

Je vous dois un programme politique et économique. Le voici :

Au point de vue politique :

Mon programme ne sera ni ministériel ni antiministériel ; il sera avant tout républicain et démocratique. — « Tout pour le peuple et par le peuple ».

Profondément imbu et épris des immortels principes de 1789, je mets en première ligne l'instruction large et gratuite du peuple, la société ne devant négliger aucune intelligence. Instruire le peuple, c'est le rendre clairvoyant, indépendant, libre et riche.

J'estime en outre que l'enseignement national doit être laïque à tous les degrés, dans son personnel, dans ses méthodes, dans ses programmes. Cependant, je ne me crois pas le droit de refuser à ceux qui ne pratiquent pas mes sentiments la liberté d'instruire ou de s'instruire à leur gré, à la condition absolue que cet enseignement privé sera lui-même laïque et soumis à la loi commune sous le vigilant contrôle de l'État.

J'accepte et j'approuve la séparation des Églises et de l'État. Je l'accepte, parce que j'envisage cette loi comme une loi de liberté qui permettra à chacun d'exercer à sa guise sa religion préférée ; je l'approuve enfin, parce que je ne vois dans son vote qu'une conséquence inévitable de l'évolution irrésistible des idées.

Aussi je ne doute pas que tous les Français réellement indépendants, soucieux de leur tranquillité et fidèles observateurs de la loi s'inclineront devant le fait accompli et considéreront cette séparation comme une œuvre de prudence qui nous délivrera à jamais de nombreuses causes de querelles intestines et peut-être de conflits extérieurs.

Puissent ceux qui ont intérêt à combattre momentanément cette loi de la séparation comprendre que les guerres de religion sont finies et reconnaître qu'ils ne peuvent, par leurs violences, que lasser le pays.

La société civile ainsi sauvegardée, ce sera vers les institutions démocratiques toujours en progrès que je porterai mon attention et mon activité.

Je chercherai toujours à favoriser :

1° L'union de ces deux forces opposées qu'on appelle le capital et le travail, en demandant au capital toujours plus de bonté et moins d'égoïsme, et au travail toujours plus de reconnaissance et moins de défiance ;

2° La formation de ces grandes associations du travail ou syndicats ouvriers qui, à l'instar des Trades' Unions anglais, traitent de pair avec les syndicats patronaux pour fixer en commun les salaires, les heures de travail, le repos hebdomadaire et pour lutter, encore et toujours en commun, contre toutes les misères inéluctables de l'ouvrier : le chômage, les accidents, les maladies, la vieillesse ;

3° Le développement de ces grandes institutions d'épargne et de prévoyance, d'assistance et de mutualité qui, sous le contrôle et avec le concours de l'État, du patron et de l'ouvrier, donneront cette retraite tant attendue (aussi minime qu'elle sera) à tout ouvrier de la ville et de la campagne désireux de s'assurer une vieillesse tranquille, et apporteront le pain de chaque jour aux imprévoyants de l'avenir et aux déshérités de la fortune, désarmés physiques et intellectuels.

J'apporterai également tous mes soins à diminuer nos impôts et à les répartir d'une façon plus équitable :

1° En supprimant l'initiative parlementaire en matière de dépenses publiques;

2° En décentralisant une administration surannée et en la mettant en harmonie avec les changements opérés par les conquêtes de la science et la rapidité des communications : suppression de toutes les sous-préfectures et de quelques préfectures véritablement trop petites, avec tous leurs services afférents;

3°. En réduisant le nombre fantastique des fonctionnaires dont le coût actuel s'élève à près d'un milliard;

4° En réorganisant la magistrature, elle aussi trop nombreuse, et en rendant cette magistrature plus indépendante grâce à des traitements fixes qui la dégageront, par une quasi-inamovibilité, de l'oppression du pouvoir et des partis politiques;

5° En diminuant les frais de justice encore trop onéreux pour les petits (ventes judiciaires et ventes des biens de mineurs) ;

6° En surveillant toutes les causes de gaspillages qui peuvent se rencontrer dans un budget de quatre milliards et notamment dans ces deux grosses sources de dépenses : la guerre et la marine ;

7° En mettant plus d'équilibre entre la fortune acquise et la fortune en formation; en imposant davantage les valeurs mobilières et au besoin en augmentant le taux des successions collatérales;

8° En favorisant enfin le retour à la terre et en empêchant l'exode des campagnes vers la ville :

a. — Par la réduction à 1 0/0 au lieu de 4,50 0/0 du revenu net imposable de l'impôt foncier actuel;

b. — Par l'abaissement des droits d'enregistrement sur les ventes des biens ruraux, droits qui, à 7 0/0, sont exorbitants vis-à-vis des transactions des valeurs mobilières;

c. — Par une répartition plus équitable de l'impôt foncier, grâce à la revision complète du cadastre, dont le revenu a été évalué il y a plus de soixante ans;

d. — Par l'établissement, à une époque indéterminée, mais fatale, vu la nécessité et la difficulté de la tâche, de l'impôt personnel, global et progressif, seul impôt qui puisse répondre à la formule démocratique bien connue : « Les citoyens devront contribuer proportionnellement à leurs facultés. »

9° Enfin, en empêchant cette foule de députés — 586 — élus au scrutin d'arrondissement, de sacrifier les intérêts de la France à des intérêts de clocher, par le vote du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle : un député par 100.000 habitants ou 30.000 électeurs, et non par 3.400 comme à Barcelonnette.

Au point de vue économique :

M'inspirant de cette idée qu'un peuple vit surtout d'affaires, et ne voulant pas leurrer ce peuple avec des promesses mensongères de réformes illusoires, toujours à l'étude et jamais accomplies, j'emploierai toute mon énergie à donner le plus grand essor à ces quatre grands facteurs de la grandeur économique de mon pays et de mon arrondissement : l'agriculture, la viticulture, le commerce et l'industrie.

Propriétaire-viticulteur à Clavette et à Châtelaillon, où je possède un vignoble important, né et vivant au milieu des populations rurales, j'ai les mêmes besoins que vous et je souffre des mêmes maux. C'est vous assurer que mes intérêts sont les vôtres et que :

En agriculture :

Je demanderai sans cesse l'application définitive et complète de la loi sur les fraudes qui nous ruinent plus sûrement que tous les fléaux;

Je demanderai sans cesse la constitution des Chambres consultatives d'agriculture, à l'instar des Chambres de commerce, en même temps que l'admission des principaux agriculteurs de France dans le sein des commissions extraparlementaires qui auront à discuter des lois agricoles;

Je demanderai sans cesse la formation de Caisses de crédit agricole toujours plus nombreuses, et surtout l'organisation de Coopératives agricoles de production subventionnées par l'État, grâce à des avances à long terme et à petit intérêt (2 0/0, et 25 ans), permettant aux agriculteurs de lutter avantageusement et à armes égales contre la spéculation outrancière qui nous ruine chaque jour en faussant la loi de l'offre et de la demande, et, à ce sujet, je suis partisan absolu de la suppression de la Bourse du commerce;

Je réclamerai enfin l'établissement du Homestead ou Bien de famille, insaisissable et inaliénable, dont j'ai déjà déposé le vœu au Conseil général au mois d'août dernier, vœu dont l'application permettra aux familles nombreuses et malheureuses de mettre le nid familial à l'abri des vautours de la procédure.

En viticulture :

Je demanderai au Gouvernement plus de stabilité dans nos lois et plus d'aide effective dans nos revendications légitimes, par des traités de commerce bien compris et surtout par des règlements d'administration offrant plus de clarté, d'impartialité et de loyauté.

Je réclamerai, comme je l'ai déjà fait au Conseil général, la loi sur les fraudes et sophistications et, pour nous, Charentais, l'authentification absolue de nos eaux-de-vie naturelles et la reconnaissance formelle par l'étranger de notre marque Cognac, grâce à la garantie d'authenticité donnée par l'État à nos produits au moment de leur distillation, grâce surtout à la séparation complète et absolue (c'est-à-dire avec chais distincts et comptes distincts, projet de réforme que j'ai déposé au Conseil général en 1902) des acquits blancs et des acquits rouges : les acquits blancs étant réservés exclusivement aux eaux-de-vie naturelles avec certificat d'origine.

Il y aurait, avec de telles mesures, la certitude de relever la viticulture charentaise si éprouvée. Ce serait le seul moyen de dégager nos vins inférieurs du marché de la consommation et de retrouver, dans la distillation et la vente de nos admirables eaux-de-vie, la prospérité dont nous ne connaissons plus que le nom.

En commerce et en industrie :

Je n'oublierai pas que nos côtes et celles de nos îles possèdent de petits ports dont il faut augmenter le trafic par des améliorations continues dans les voies d'accès, ainsi que par l'appropriation des cultures du sol et la vente de denrées destinées à l'exportation.

Je n'oublierai pas surtout notre grand port de La Pallice, ce merveilleux instrument de travail, si heureusement placé en eau profonde, en plein Océan et en face Genève, comme tête de ligne de toutes les transactions du continent et d'outre-mer, et dont il faut, coûte que coûte, accroître la puissance par le développement de son outillage et par l'organisation d'un fret de retour, si les Rochelais ne veulent pas se voir supplanter pour toujours par les ports de Nantes et de Saint-Nazaire, tributaires reconnaissants de la Compagnie d'Orléans.

Je n'oublierai pas non plus toute cette population côtière si intéressante et si travailleuse (boucholeurs, ostréiculteurs, sauniers, pêcheurs, marins et pilotes) qui, eux aussi, comme leurs camarades de la terre ferme, ont à souffrir durement de la concurrence et de la mévente. Aussi soutiendrai-je énergiquement les intérêts salicoles de l'île de Ré contre les empiètements des salines de l'Est et réclamerai-je l'unification des retraites des marins.

Quant au chemin de fer côtier dont on parle tant et dont le projet n'aboutit jamais, là, comme ailleurs (le prolongement de Ferrières à La Rochelle), les jalons et les promesses ne suffiront pas ; il faudra plus que des paroles, il faudra des actes.

Les électeurs peuvent compter sur ma vigilance et sur ma ténacité habituelles.

Pour terminer enfin, je dis aux petits et aux humbles de la ville et de la campagne que je ne cesserai pas de m'intéresser à leur sort et que je les seconderai toujours de toutes mes forces.

Partisan de la diminution des patentes, dont le taux formidable actuel finirait par rendre tout commerce impossible, je voterai l'augmentation parallèle des patentes de ces immenses bazars qui ruinent le petit commerce, sans aucun profit pour le producteur et pour le consommateur.

Je voterai également la suppression des octrois qui grèvent si lourdement le budget des familles ouvrières nombreuses, dont l'existence devient de jour en jour plus onéreuse et plus précaire.

J'ose espérer que, là, comme ailleurs, la bourgeoisie capitaliste voudra bien s'incliner vers le travailleur et lui tendre une main secourable.

Mes chers concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Parlement, vous trouverez toujours en moi un représentant bienveillant, actif et dévoué.

Ma politique sera une politique d'ordre à l'intérieur, de paix à l'extérieur, avec une armée et une marine fortes et respectées, éloignées de nos luttes quelque peu fratricides.

Ce sera aussi une politique d'économies et d'affaires où les intérêts de chacun seront scrupuleusement étudiés et vigoureusement défendus.

Partisan convaincu de la propriété individuelle et ennemi résolu des utopies collectivistes et antimilitaristes, je serai toujours pour la conciliation et la concorde entre républicains de gauche, à quelque parti qu'ils appartiennent, estimant qu'il y a, dans cette union féconde, les éléments de ministères analogues à celui d'aujourd'hui, qui nous donneront loyalement, sans aucune arrière-pensée, toujours plus de bien-être et toujours plus de liberté, pour la prospérité et la grandeur de la France et de la République.

Vive la République !

Veuillez recevoir, Messieurs les électeurs et chers concitoyens, l'expression de mon entier dévouement.

Docteur Maurice ROY,
Conseiller général de La Jarrie,
Propriétaire-viticulteur,
Membre de la Société des Viticulteurs de France,
Président de la Délégation cantonale de La Jarrie,
Administrateur de l'Union fédérale,
et de la Caisse des Agriculteurs.

1re Circonscription de SAINTES

M. O. LAURAINE

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.180 voix.

Mes chers concitoyens,

Depuis huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, j'ai conscience d'avoir fidèlement suivi en toutes circonstances le programme politique, économique et social sur lequel vous m'avez élu.

J'ai défendu vos intérêts avec une énergie soutenue, et souvent le succès est venu couronner mes efforts. Les lois et les amendements aux lois que j'ai proposés, rapportés, défendus à la tribune et finalement fait voter, sont nombreux et importants; ils touchent à des branches diverses de notre organisation économique et sociale et de notre législation générale. Les principaux constituent de précieuses améliorations au régime de la production et du commerce charentais et devaient nécessairement aboutir à la situation avantageuse actuellement faite aux bouilleurs de cru.

Membre de la Commission du budget, des Commissions des textiles, des pensions civiles; vice-président de la Commission permanente de législation et de réforme judiciaire, vice-président de la Commission permanente des réformes fiscales, rapporteur général de la Commission des boissons, membre de plusieurs Commissions extra-parlementaires et du Comité consultatif des chemins de fer, j'ai trouvé amplement matière à utiliser mon activité. Mes collègues de la Chambre ont bien voulu, à diverses reprises, me prouver que mes efforts étaient appréciés. Par trois fois, — et aussi longtemps que le règlement le permettait, — j'ai été élu secrétaire de la Chambre des Députés par des majorités toujours croissantes.

Dans une législature qui, depuis trente-cinq ans, aura été de toutes la plus féconde en réformes, j'ai apporté ma pierre à l'édifice, modestement, mais courageusement, en bon ouvrier qui ne craint pas sa peine.

La confiance du Gouvernement de la République m'a appelé à prendre part aux négociations en vue d'un arrangement commercial avec la nation amie et alliée. J'ai été assez heureux pour voir aboutir nos longues conférences de Saint-Pétersbourg. Le traité ouvre le grand marché russe à nos eaux-de-vie en leur assurant une réduction de droits de 46 0/0.

Je suis également chargé de prendre part aux négociations engagées avec le gouvernement helvétique en vue d'une convention commerciale. Ces négociations, déjà fort longues, se termineront bientôt, j'en ai la conviction, par un accord favorable à la production et au commerce des deux pays.

C'est moins sur des déclarations que sur des actes que l'on peut juger un député sortant.

Mon vote a été acquis et restera acquis à toutes les réformes constituant un progrès économique ou social. Il serait puéril de s'attarder à établir une nomenclature des réformes de l'avenir.

J'entends ne rester systématiquement sourd à aucune proposition ; je ne repousserai aucune de celles qui seront réalisables, si elles tendent à améliorer le sort des humbles.

Je ne changerai pas la règle de ma conduite, qui a toujours été de défendre la politique des économies et de m'opposer à tout emprunt nouveau.

La réforme de notre système d'impôt foncier, longuement étudiée dans cette législature, aboutira, je l'espère, dans la prochaine et apportera dans la répartition des charges plus d'équité et plus de justice.

Mes chers concitoyens,

Au point de vue politique, je me suis conduit en républicain, défenseur discipliné de la République démocratique, laïque et réformatrice, en patriote sincère, décidé à imposer à tous la discipline et le respect des lois.

J'appartiens depuis huit années au groupe de la gauche radicale. A l'unanimité des votants, mes collègues de ce groupe m'ont donné mandat de les représenter à la délégation des gauches. A la même unanimité, ils m'ont élu leur vice-président en même temps qu'ils acclamaient M. Henri Brisson à la présidence, en remplacement de M. Sarrien, devenu président du Conseil des Ministres.

Les adversaires de la démocratie s'efforcent, par une campagne de sophismes et de calomnies, de troubler vos consciences. Prenant pour prétexte la séparation des Églises et de l'État, que leurs agissements ont rendue necessaire, ils viennent, avec la plus évidente mauvaise foi, porter la lutte sur le terrain religieux. Je suis un défenseur convaincu de la liberté de conscience et je suis profondément respectueux de toutes les croyances et de tous les dogmes loyalement pratiqués ; mais je suis l'adversaire irréductible de ces menées cléricales odieuses qui tendent en ce moment à exploiter la crédulité publique et à pousser le fanatisme jusqu'à l'insurrection et à la guerre civile.

L'Action libérale dite populaire, digne héritière du nationalisme, englobe tous les débris des anciens partis sous la bannière du cléricalisme et, dans un suprême effort, elle espère préparer les voies à l'avènement du roy !

C'est en vain que ces représentants prennent des masques et se réfugient dans des artifices de langage. La lutte est engagée entre les Droits de l'homme et le *Syllabus*. La question est bien posée : vous serez pour ou contre la République.

Vous choisirez entre le régime démocratique et le gouvernement du roy et des curés, entre la défense sérieuse et utile de vos intérêts et l'agitation stérile des commis-voyageurs en politique.

La République est un patrimoine commun que tous les républicains, de quelque nuance qu'ils soient, doivent revendiquer. Ils doivent s'unir non pas seulement pour combattre l'ennemi commun, mais pour assurer la réalisation des réformes économiques et sociales encore attendues par le pays et pour continuer les traditions glorieuses d'indépendance et de laïcité de l'État, de justice, de liberté et d'humanité de la Révolution française.

Au bloc de toutes les réactions, vous opposerez le bloc de la démocratie.

Tous aux urnes, pas d'abstentions !
Vive la République démocratique !

Octave LAURAINE,
Député sortant,
Propriétaire viticulteur,
Avocat,
Docteur en droit.

2e Circonscription de SAINTES.

M. NICOLLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.969 voix.

Mes chers Concitoyens,

Nous allons, dans peu de jours, procéder à des élections législatives.

Soutenu et encouragé par de nombreux amis, je viens vous demander de porter de nouveau, dans la deuxième circonscription de Saintes, le drapeau de la République.

Je tiens, tout d'abord, à vous indiquer les principaux votes que j'ai émis dans le cours de mes deux années de présence à la Chambre des Députés.

J'ai voté :

1° La loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes qui permettra souvent aux familles, grâce aux secours attribués, d'éviter l'hôpital à ceux de leurs membres que frappent l'âge ou la maladie incurable ;

2° La loi qui étend la compétence des juges de paix, ce qui donnera aux justiciables la faculté d'éviter des frais considérables de déplacement et de procédure ;

3° L'extension des warrants agricoles; bien comprise, l'utilisation des warrants donne aux agriculteurs le moyen de se procurer l'argent nécessaire et d'attendre un moment plus favorable pour vendre leurs récoltes;

4° La loi réduisant de 15 à 10 centimes le port des lettres ; grâce à cette loi, les correspondances entre les familles seront plus faciles et moins coûteuses ;

5° Le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru avec une disposition nouvelle qui permet de distiller librement, si on le désire, ou en acceptant un certain contrôle afin d'obtenir le certificat d'origine, moyen de donner une authenticité certaine à son produit.

J'ai voté aussi la loi sur la séparation des Églises et de l'État, loi rendue absolument nécessaire par l'intransigeance de la papauté.

Cette loi, du reste, n'est pas la loi de persécution que, dans un intérêt politique, voudraient faire croire nos adversaires.

C'est au contraire une loi libérale donnant à tous la liberté de conscience la plus absolue et permettant à chacun de pratiquer son culte aussi librement qu'il peut le désirer.

Les meilleurs catholiques, du reste, et les plus intelligents, tels que l'abbé Lemire, l'évêque de La Rochelle, MM. Cochin, Brunetière et autres, l'acceptent et y voient, dans l'avenir, une cause de grandeur et de prospérité pour la religion.

J'ai voté enfin la réduction de la durée du service militaire à deux années pour tous.

Cette réduction, sans affaiblir notre armée, diminue, dans une large mesure, les charges qui pesaient sur les populations.

Je me suis associé aux députés qui demandaient qu'on raccourcît les périodes des vingt-huit et des treize jours, mais à la condition qu'on ne portât pas atteinte à notre force défensive.

Il nous faut, en effet, une armée puissante et je suis absolument opposé à ceux, de quelque côté qu'ils soient, qui recommandent l'indiscipline et la désobéissance.

Je me suis appliqué enfin, de toute mon énergie, à défendre les intérêts des communes de ma circonscription ; je crois donc avoir accompli mon devoir.

Si vous me faites l'honneur de me réélire, je ferai de même dans l'avenir et je m'associerai à ceux de mes collègues qui chercheront à ménager les finances du pays et qui réclameront la suppression de l'initiative parlementaire en matière de finances.

Électeurs,

Souvenez-vous que, grâce à la prudence et à la fermeté des hommes d'État de la République, la France a conquis l'estime et l'amitié de la plupart des grandes puissances; vous avez pu le constater par les visites que presque tous les souverains de l'Europe sont venus rendre à nos présidents.

Souvenez-vous que cette République, si calomniée par nos adversaires, a procuré au pays trente-cinq années de la paix la plus profonde, ce qui ne s'était encore jamais vu en France, paix dont rien actuellement ne présage le terme.

Cette situation, souvenez-vous en, s'est encore améliorée à Algésiras où, soutenus par la plupart des gouvernements, nous avons pu triompher à notre honneur des résistances de l'Allemagne.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quelques mois, j'aurais pu, avec de grandes chances de succès, on me le disait de tous les points du département, me présenter au Sénat.

Je ne l'ai pas voulu.

J'ai tenu à demeurer fidèle aux électeurs de la deuxième circonscription et à rester au milieu d'eux afin d'y lutter et d'y faire triompher ensemble, une fois encore, le drapeau de la République.

Et, maintenant, aux urnes, pas d'abstentions, et croyez, mes chers Concitoyens, à tout mon dévouement.

G. NICOLLE,
Député sortant.

Circonscription de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

M. RÉVEILLAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.748 voix.

Électeurs, chers concitoyens,

M'étant mis, selon ma promesse, en relations directes avec vous, et vous ayant convoqués tous pour vous rendre compte de mon mandat, je n'ai qu'à résumer brièvement ici les declarations que j'ai portées dans toutes vos communes.

Comme je vous l'ai dit de vive voix, j'ai pleine conscience d'avoir été, pendant la législature qui vient de s'achever, un député laborieux, un mandataire fidèle à tous mes engagements, un ferme et actif défenseur de vos intérêts généraux et particuliers.

Cette législature a été singulièrement réformatrice et féconde. Avec la majorité républicaine de gauche, dont je ne me suis jamais séparé, j'ai voté et nous avons pu faire aboutir

ces lois de progrès, de liberté, de justice et de solidarité sociale qui répondaient aux aspirations et aux besoins du peuple, et qui ont obtenu tout d'abord l'assentiment de nos populations éclairées. Telles — pour ne mentionner que les plus importantes :

La loi sur la réduction du service militaire à deux ans ;

La loi sur la séparation des Églises et de l'État, qui, garantissant à chacun la pleine liberté de conscience et de culte, assure aux associations cultuelles l'usage gratuit des églises et, — par cette formalité des inventaires dont on a si faussement essayé de dénaturer le sens, — leur transmet l'entière et pleine possession des biens et des objets affectés au culte ;

La loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, qui diminue pour l'ensemble des justiciables les frais et les dérangements de la procédure ;

La loi sur la détaxe des sucres, qui, en réduisant leur prix de moitié, a permis d'en généraliser l'usage dans l'alimentation populaire ;

La loi sur la réduction du port des lettres ;

La loi sur les fraudes alimentaires, qui protégera le producteur et le commerçant honnête de nos contrées contre la concurrence déloyale des fabricants de ces margarines qu'on vendait sous le nom de beurres, ou de ces alcools d'industrie qu'on écoulait sous le nom usurpé de cognacs ;

La loi sur l'assistance des vieillards indigents ou infirmes, qui permettra d'hospitaliser dans leur famille les vieux travailleurs sans ressources qui en étaient réduits autrefois à mendier leur pain ou à solliciter une place, qui leur manquait souvent, dans les hospices municipaux.

Je ne mentionne que pour mémoire, dans cette énumération, des réformes qui, votées par la Chambre des Députés, sont encore en instance devant le Sénat, comme le projet sur les retraites ouvrières et paysannes, ou comme la réduction des périodes d'instruction pour les réservistes, de 21 à 15 jours, et pour les territoriaux, de 13 à 6 jours. J'espère que la prochaine législature verra s'achever sur ce point ce que celle-ci a commencé.

Je compte également que la prochaine Chambre saura mettre définitivement sur pied la réforme équitable de l'impôt par la suppression totale ou partielle de notre vieux système de contributions directes et son remplacement par une taxe sur le revenu.

Le principe en a été déjà adopté par la Chambre et j'ai, pour mon compte, toujours soutenu de mon vote, selon mes promesses, les projets de loi dans ce sens qui nous ont été apportés par le Gouvernement et qui n'ont échoué que par la coalition des mauvais vouloirs de certains avec les surenchères de certains autres.

J'ai, de même, selon mes engagements d'il y a quatre ans, proposé, avec quelques-uns de mes collègues, par un amendement à la loi de finances, l'établissement de permis de chasse journaliers, selon le vœu de nos modestes chasseurs de campagne. Nous n'avons pas réuni la majorité pour notre proposition de loi, mais nous avons obtenu du Ministre de l'Agriculture, avec la reconnaissance que la loi de 1844 sur les permis de chasse n'est pas démocratique, la promesse de nous apporter dans la session prochaine une revision de cette loi sur la chasse. Réélu, je ne manquerai pas, s'il l'oublie, de lui rappeler sa promesse.

Avec mes collègues des Charentes, j'ai lutté sans cesse pour revenir sur les effets fâcheux de cette malencontreuse loi des boissons votée par une majorité de coalition dans la précédente législature. Par la surtaxe excessive qu'elle avait imposée sur l'alcool, cette loi avait amené ensuite, sous prétexte de répression de la fraude, la soumission de nos bouilleurs de cru à l'exercice obligatoire de la régie ; mais nous avons enfin réussi, en ramenant à nos vues les députés du Midi, à obtenir de la majorité de la Chambre le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru.

Nous aurons maintenant à tâcher d'obtenir de la prochaine Chambre la taxe différentielle, c'est-à-dire la détaxe des eaux-de-vie naturelles, ainsi que le certificat d'origine par régions, qui permettra à nos viticulteurs des Charentes de lutter avec avantage contre la concurrence des alcools d'industrie du Nord et des trois-six des vins du Midi.

Parlerai-je de tout ce que j'ai demandé et obtenu dans l'intérêt de notre arrondisse-

ment : subsides ou subventions pour les communes et les écoles publiques, pour l'école primaire supérieure et pour l'hospice de Saint-Jean-d'Angély, pour les bureaux de poste, pour les bibliothèques communales et scolaires, pour les sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, etc. ? J'ai appuyé les justes demandes ou réclamations d'un très grand nombre de mes concitoyens. Et je puis me rendre ce témoignage que personne, parmi mes commettants, ne s'est jamais adressé à moi sans que j'aie tâché de lui faire avoir toutes les satisfactions qu'il a été en mon pouvoir d'obtenir.

Je suis intervenu à la tribune pour hâter la construction du chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély à Saujon. Je suis prêt à agir de même pour tout ce qui intéresse le réseau encore incomplet de nos voies ferrées.

Chers concitoyens,

Mes actes dans le passé vous sont un sûr garant de ma conduite à venir. Toute mon activité, tout mon dévouement vous sont acquis, et vous savez que le vieux démocrate que je m'honore d'être ne faillira jamais à son programme et à ses promesses.

Électeurs,

Vous avez à choisir, cette fois encore, entre deux politiques :

D'une part, la politique des réformes dans le sens du progrès, de la justice et de la solidarité, la politique de l'entente cordiale avec les puissances étrangères, qui nous a assuré depuis 35 ans le bienfait si précieux de la paix internationale. C'est celle de la République démocratique : c'est la mienne.

D'autre part, la politique des récriminations stériles, des vaines agitations, des provocations étourdies à la guerre étrangère ou aux discordes civiles ; des attaques mal fondées contre le crédit et la situation financière de la France ; des appels à la peur, à l'ignorance ou au fanatisme. C'est la politique de l'éternelle réaction qui change de masque sans pouvoir changer de visage. C'est la politique de mon adversaire.

Entre ces deux politiques la grande majorité d'entre vous a déjà fait son choix. Votre nouveau verdict n'est pas douteux.

Le 6 mai prochain marquera une nouvelle et décisive victoire de la cause républicaine dans notre arrondissement.

Vive la République démocratique !

Eug. RÉVEILLAUD,
Député sortant,
Candidat unique du parti républicain.

CHER

1re Circonscription de BOURGES.

M. Louis DEBAUNE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.953 voix.

Citoyens !

Choisi pour la seconde fois comme candidat par le Congrès des comités radicaux et radicaux-socialistes de la 1re circonscription de Bourges, je me présente à vos suffrages.

Fidèle aux engagements que j'avais pris il y a quatre ans, je me suis associé à l'œuvre politique, économique et sociale accomplie par la Chambre dont le mandat expire.

J'ai constamment fait partie du bloc républicain qui a soutenu les Ministères de défense et d'action républicaines.

J'ai voté la suppression de l'enseignement congréganiste, la loi militaire de deux ans, la séparation des Églises et de l'État, l'assistance obligatoire aux infirmes et aux vieillards, la loi sur les retraites ouvrières, l'extension de la compétence des juges de paix, une revision de la loi sur les patentes assurant le dégrèvement du petit commerce, etc.

Je me suis également associé à tous les votes ayant pour but le maintien de la paix si nécessaire au développement de la richesse nationale.

Citoyens !

Si vous me renouvelez votre confiance, tous mes efforts tendront à faire aboutir dans le plus bref délai les réformes suivantes depuis si longtemps promises et si impatiemment attendues :

Mise en vigueur de la loi sur les retraites de tous les travailleurs des champs et des villes ;

Vote de l'impôt sur le revenu, atteignant le superflu du riche et allégeant les charges déjà trop lourdes qui pèsent sur les travailleurs ;

Réforme de l'impôt sur les successions ;

Réduction des vingt-huit jours et suppression des treize jours ;

Suppression des conseils de guerre en temps de paix ;

Réduction des frais de justice ;

Extension des pouvoirs des conseils de prud'hommes, permettant de leur déférer tous les différends entre patrons, employés et ouvriers, sans distinction de catégories ;

Extension du crédit agricole mis à la portée des petits cultivateurs ;

Application aux ouvriers agricoles de la loi sur les accidents du travail ;

Réforme des patentes du petit commerce et de la petite industrie.

Respectueux du droit de propriété individuelle et partisan résolu de la paix, je réprouve cependant avec énergie toute action qui aurait pour conséquence de diminuer les forces du pays en face de l'étranger.

Républicains !

En adressant, il y a quatre ans, mes remerciements aux électeurs républicains, je déclarais que, député de tous, je m'appliquerais à soutenir les intérêts de tous.

Je ne crois pas avoir manqué à cette promesse ni avoir oublié, suivant l'heureuse expression du président Fallières, que, si on gouverne avec son parti, « c'est dans l'intérêt supérieur de la nation et que l'on doit à tous, sans distinction d'origine et de foi politique, la protection de tous les droits et la garantie de toutes les libertés ».

Si vous me confiez à nouveau la mission de vous représenter au Parlement, je serai ce que j'ai toujours été, un ardent défenseur des intérêts de la démocratie et de la République.

Vive la République laïque, démocratique et sociale !

Louis DEBAUNE,
Maire des Aix-d'Angillon,
Conseiller général,
Député sortant.

2e Circonscription de BOURGES.

M. J.-L. BRETON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.546 voix.

M. J.-L. Breton n'a publié aucun programme ni aucun engagement électoral. Il n'a fait distribuer qu'un compte rendu de son mandat pendant la 8e législature.

1re Circonscription de SAINT-AMAND.

M. PAJOT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.801 voix.

Citoyens,

Cinq fois déjà, sans interruption, c'est-à-dire depuis bientôt vingt et un ans, vous m'avez confié la mission de vous représenter à la Chambre des Députés.

Les félicitations que j'ai reçues de tous les comités républicains, locaux ou cantonaux de ma circonscription; les engagements pris par eux de soutenir ma candidature aux prochaines élections, me font d'autant plus un devoir de me présenter à vos libres suffrages, que j'estime que je n'ai jamais démérité.

Il n'est pas téméraire de dire que rarement une Chambre a accompli un pareil labeur, tant sous le rapport politique que sous celui des réformes sociales, que celle qui termine en ce moment son mandat.

Faut-il établir le bilan de son travail?

La suppression de l'enseignement congréganiste; l'assistance gratuite et obligatoire aux infirmes ou aux vieillards âgés de plus de soixante-cinq ans, qui produira tout son effet le 1er janvier prochain; l'amélioration de la loi sur les accidents du travail; la loi militaire abaissant la durée du service actif à deux ans, la séparation des Églises et de l'État; la loi sur la caisse des retraites pour les travailleurs; l'abaissement du timbre à dix centimes constituent la portion principale de l'œuvre qu'elle lègue à la République et à la France.

Mais ce n'est pas tout de voter des lois, il faut encore et surtout qu'elles soient appliquées, et s'il appartient au Gouvernement d'en ordonner l'exécution, il appartiendra à la nouvelle Chambre d'en exigér et d'en surveiller l'application, principalement pour la séparation des Églises et de l'État, à l'occasion de laquelle les réactionnaires de toutes marques, ont tenté et tentent encore d'organiser, dans les milieux qui leur sont favorables, une véritable chouannerie ou guerre civile : force restera, soyez-en convaincus, électeurs, à la loi et à la République!

Il appartiendra aussi à la nouvelle Chambre de faire aboutir la loi que nous venons d'envoyer au Sénat sur la caisse des retraites, et son énergie et sa persévérance viendront à bout de vaincre la mauvaise volonté de quelques sénateurs, et de persuader nos amis de la haute assemblée de l'inéluctable nécessité de cette loi sociale par excellence, qui n'est que la restitution d'une dette contractée par la République envers la grande famille ouvrière, facteur essentiel de la fortune publique.

Mais, si le programme républicain a été en partie réalisé, il est loin pour cela d'être épuisé, et il se complique tous les jours de questions nouvelles.

C'est ainsi que des incidents récents ont fait apparaître que, sous le couvert de l'anonymat ou vote secret, des députés ou sénateurs pouvaient impunément tromper leur parti et violer leur mandat, sans que leurs électeurs, ignorant cette lâcheté, puissent leur demander des comptes.

Pour ma part, je n'hésite pas à présenter, comme le premier point de mon programme :

L'élection du président de la Chambre au scrutin public, en attendant d'imposer le même scrutin public à tous les mandataires du peuple.

Je suis aussi partisan de la suppression sans phrase des conseils de guerre en temps de paix.

Pour les autres réformes que la nouvelle Chambre aura à faire aboutir durant la neuvième législature — et elle y parviendra si elle y apporte la même ardeur, la même somme de travail que sa devancière, — je me bornerai à en faire l'énumération.

Ce sont :

1° L'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu ou le capital, que je qualifiais, il y a quatre ans, la clef de toutes les autres réformes, car en outre qu'elle mettra, par la suppression des quatre contributions directes, plus d'équité dans l'impôt, elle peut nous procurer une partie des ressources qui nous sont nécessaires pour faire face aux dépenses nouvelles;

2° La prise par l'État, à des conditions à déterminer, de tous les monopoles constitués : mines, chemins de fer, Banque de France, alcool, raffineries des sucres et du pétrole, qui viendront fournir le surplus des ressources indispensables, qu'on ne peut réclamer à l'impôt sur le revenu;

3° Toutes les réformes sociales intéressant le travail rural ou industriel;

Meilleure réglementation des heures de travail; assurance contre le chômage; bénéfice de la loi sur les accidents étendu à tous les travailleurs ;

4° Continuation de la réforme de l'enseignement : tous les enfants égaux, selon leur intelligence, devant l'enseignement intégral, gratuit à tous ses degrés; monopole par l'Etat de l'enseignement primaire et secondaire; loi sur les syndicats applicable aux fonctionnaires de l'enseignement comme à tous les autres;

5° Enfin ne pas oublier qu'il y a lieu d'apporter également des réformes profondes dans l'administration et la magistrature, et d'étudier les moyens de rendre de plus en plus gratuitement la justice aux humbles et aux déshérités.

Tel est le programme que j'ai l'honneur de soumettre à tous les républicains de ma circonscription.

La lutte est déjà commencée; elle va continuer plus âpre, plus ardente que jamais, dans la France entière, et tous les partis de droite, coalisés sous la bannière cléricale, prendront pour plate-forme électorale la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, pour en arrêter l'exécution, et pour essayer de nous remettre sous la domination de l'Eglise.

Vous aurez, électeurs, à déjouer toutes les intrigues, tous les pièges qui vont être tendus sous vos pas. Vous aurez à dire si vous voulez revenir en arrière, en confiant vos destinées aux adversaires de la République, ou si vous avez toujours confiance dans ce bloc républicain qui s'est efforcé de vous donner les réformes que vous attendiez depuis trop longtemps, et qui a su, avec autant de patriotisme que qui que ce soit, conserver la paix à notre beau pays, si éprouvé par les guerres.

Pour moi, votre verdict n'est pas douteux : votre vote criera une fois de plus : arrière au bloc réactionnaire ! et le 6 mai nous apportera une victoire du bloc républicain et de votre serviteur le plus dévoué, dont le plus grand bonheur sera de crier encore bien fort avec vous :

Vive la République démocratique et sociale !

C. PAJOT,
Député radical-socialiste sortant,
Candidat du bloc des républicains de gauche.

2e Circonscription de SAINT-AMAND.

M. LESAGE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.883 voix.

Citoyens et chers Compatriotes,

Nous nous connaissons depuis trop longtemps pour que j'aie besoin, en venant solliciter pour la cinquième fois vos suffrages, de vous faire de longues phrases.

J'ai conscience, en effet, d'être resté fidèle à mes engagements, à nos convictions communes, en m'associant à toutes les revendications susceptibles d'apporter, au monde du travail, plus d'indépendance, de justice et de bien-être.

Au cours de la législature dernière, j'ai voté pour :

La suppression de l'enseignement congréganiste;

La séparation des Églises et de l'État;

L'extension, aux ouvriers de l'industrie agricole, de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail;

L'assistance gratuite aux infirmes ou aux vieillards âgés de plus de soixante-dix ans, qui sera applicable au 1er janvier prochain;

Le service militaire de deux ans, égal pour tous et avec indemnité aux familles pauvres pendant la durée de la présence sous les drapeaux;

Les retraites ouvrières.

Grâce à l'union compacte du « Bloc » républicain, ces réformes sont aujourd'hui réalisées ou à la veille de l'être.

Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre mandataire, mes efforts porteront sur la réalisation du programme suivant :

1° Réforme de l'impôt par l'établissement d'un impôt global et progressif sur le capital ou le revenu;

2° Extension, à tous les travailleurs sans exception, de la loi sur les accidents;

3° Réglementation des heures de travail plus conforme à nos aspirations sociales;

4° Assurance contre le chômage;

5° Organisation démocratique du crédit agricole;

6° Reconnaissance, aux fonctionnaires de tous ordres, du droit syndical;

7° Création d'un bien de famille insaisissable, pour « assurer la protection du foyer et réagir, en venant en aide aux cultivateurs, contre le dépeuplement des campagnes »;

8° Suppression en temps de paix des conseils de guerre;

9° Réforme de la magistrature;

10° Suppression des périodes d'instruction militaire de vingt-huit et treize jours;

11° Gratuité, pour les humbles et les déshérités, des frais de justice;

12° Suppression des primes accordées aux agents du fisc (contributions indirectes) et aux gardiens de l'ordre public, constituant un encouragement à commettre des excès de zèle regrettables.

Citoyens,

L'ancienne féodalité s'appuyait sur des privilèges, la nouvelle féodalité s'appuie sur des monopoles. Il y a lieu, en conséquence, de les lui retirer dans toutes les circonstances où ils affectent le caractère d'un service public, et, où il apparaît clairement qu'ils n'ont pu se constituer que grâce à une concession ou à une intervention directe ou indirecte de l'État, ou par suite d'une exploitation abusive d'une situation particulière du marché des valeurs ou des produits.

De ce nombre sont :

Les chemins de fer, les mines, les assurances, la Banque de France et les raffineries.

J'estime qu'ils sont la négation de la propriété individuelle, seule garantie de l'indépendance et de la dignité humaine qu'il faut défendre chaque fois qu'elle est le résultat du travail et de l'esprit d'économie personnels.

Mes chers amis,

J'ai tenu, par ce temps d'équivoque où les plus belles étiquettes ne servent trop souvent qu'à dissimuler des tendances et des manœuvres réactionnaires, à vous exposer une nouvelle fois mon programme.

Si vous jugez que les liens d'estime et de mutuelle sympathie qui nous unissent depuis vingt ans ne doivent pas être rompus, vous le direz.

J'attends votre verdict avec confiance.

Vive la République démocratique et sociale!

Casimir LESAGE,
Cultivateur,
Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de SANCERRE.

M. RAVIER.

Elu au 2e tour de scrutin. — 13.033 voix.

Mes chers Concitoyens,

Encouragé par les 4.536 suffrages que j'ai recueillis il y a quatre ans, quand j'ai posé ma candidature de protestation à la dernière heure, je viens aujourd'hui prendre encore en main le drapeau de l'indépendance de l'arrondissement de Sancerre, et solliciter vos suffrages.

Je suis connu de vous : je suis l'homme du pays, qui ai toujours vécu au milieu de vous, en contact avec les humbles, et connaissant leurs besoins.

En 1902, sans faire de campagne électorale, sans comité, isolé, j'ai obtenu cette belle minorité. Ces voix me sont surtout venues de ma région, des républicains qui me connaissaient et j'en ai été vivement touché.

Cette marque de confiance m'imposait le devoir de me représenter. Après cette manifestation du corps électoral, le seul et souverain juge, je ne saurais me dérober, sans commettre une lâcheté, en abandonnant les 4.536 citoyens qui ont répondu à mon appel et qui me sont restés fidèles.

Mes amis,

Je viens donc à vous sans intermédiaires, ne voulant relever que des électeurs. Après comme avant l'élection je ne veux dépendre que de vous.

Je n'étais pas fier avant d'être conseiller général, je ne l'ai pas été après mon élection : si vous me faites l'honneur de me nommer, je ne serai pas plus fier qu'auparavant. Vivant au milieu de vous, je serai, comme toujours, à votre disposition.

Républicains, mes amis,

L'arrondissement de Sancerre a toujours nommé un républicain. Ce ne seront pas 6.000 à 7.000 conservateurs qui éliront un député, mais la majorité républicaine, grâce à la discipline et à l'union, s'il y a ballottage.

Les comités de Paris ont jugé qu'il nous fallait une candidature de leur choix. C'est une

nouvelle raison pour moi de protester : l'arrondissement de Sancerre ne doit pas être mis en tutelle, comme l'a si bien dit le sénateur Girault.

La multiplicité des candidatures ne compromettra pas le succès. La lutte sera courtoise, et tous les républicains se retrouveront au second tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je n'ai rien à changer à mon programme d'il y a quatre ans ; rien à retrancher.

Je ne vous promettrai pas plus de beurre que de pain. Je ne promets que ce que je puis tenir. Mon programme est le programme du grand parti républicain, que nos éminents chefs ont tracé sous la présidence du citoyen Léon Bourgeois.

Je demandais, il y a quatre ans : la diminution des frais de justice par la simplification de toutes ces formes de procédure qui ruinent en paperasses le malheureux et l'empêchent de demander justice contre un adversaire fortuné.

La progressivité des droits de succession. Soulagement des faibles aux dépens du luxe.

J'avais demandé la réduction du service militaire à deux ans; elle est votée.

Les retraites ouvrières, et retraites pour la vieillesse.

L'organisation de l'assistance hospitalière par cantons.

Si nos Chambres ont fait de bonne besogne depuis que la stabilité ministérielle leur a permis de se mettre à l'œuvre, tout n'a pas encore été fait.

Je demanderai la réforme de l'impôt direct.

La cote personnelle et mobilière doit être basée sur les signes extérieurs de la richesse et d'après les charges de la famille, et non pas sur le montant du loyer. Un citoyen riche ne doit pas payer une faible cote parce qu'il lui plaît, par avarice, d'être mal logé.

L'impôt des portes et fenêtres est un impôt barbare qui doit être supprimé.

Je suis pour la progressivité de l'impôt direct; la réfection du cadastre qui, vieux de plus d'un siècle, doit par son remaniement procurer aux communes des ressources appréciables.

Que l'impôt des patentes, qui frappe le travail, soit réformé de façon à réparer le préjudice causé par cet impôt au petit commerce, qu'il écrase dans sa lutte avec les grandes exploitations commerciales et industrielles.

Les impôts indirects frappent surtout les petites bourses : chercher de nouvelles ressources pour l'État dans les monopoles. Certaines municipalités font bien la distribution de l'eau, de la lumière, de la force motrice.

Dans l'ordre social, je m'appliquerai à développer le principe de l'assurance mutuelle. N'humilions pas l'homme en l'obligeant à tendre la main. Substituons la prévoyance à l'assistance.

J'ai développé toutes ces questions dans les réunions que j'ai faites.

Politique extérieure. — Je suis pour la paix. Les hommes ne sont pas sur terre pour s'entr'égorger. Cependant un proverbe dit : « Si tu veux la paix, prépare-toi à la guerre. » Aussi longtemps que des peuples voisins auront des armées, nous devons rester forts, si nous voulons que la Patrie soit respectée. Cet état de choses nous impose de lourds sacrifices, mais ces sacrifices sont nécessaires.

Je crois que les 13 jours peuvent être supprimés. Les périodes de 28 jours sont excessives pour tenir les défenseurs de la patrie au courant des modifications de l'armement; elles peuvent être diminuées, car le développement de l'instruction a ouvert l'intelligence des citoyens. Les convocations sont indispensables, moins pour l'éducation des soldats que pour permettre aux chefs de savoir faire manœuvrer de grandes masses, des corps d'armée.

Il ne faut pas que nous nous trouvions pris au dépourvu comme en 1870, où les services de subsistance ont tant fait défaut.

Les conseils de guerre doivent subsister en temps de guerre, mais non en temps de

paix. A chacun sa spécialité. Que le citoyen qui porte l'habit militaire ne perde pas le droit d'être jugé par des hommes qui ont étudié le Code et ne soit pas soumis à une juridiction spéciale. Nos officiers sauront faire leur devoir devant l'ennemi, mais l'étude des lois judiciaires n'est pas de leur ressort.

Politique rurale. — J'ai vécu avec le cultivateur : ses choses m'intéressent. Je fus le médecin des agriculteurs plutôt que le médecin des châteaux. Je ne fais même plus de médecine depuis un an, je fais de l'agriculture. J'aime les cultivateurs parce qu'ils m'ont fait vivre.

Si la République est forte aujourd'hui et inébranlable, c'est que le paysan est venu à la République, lentement peut-être, mais d'une façon sûre et ferme. Je connais l'homme des champs ; il a un défaut, et doit s'en corriger : nous ne savons pas nous entendre et nous restons isolés. Ce qui nous manque, c'est l'union. Groupons-nous comme les ouvriers des villes et nous saurons aussi faire valoir nos revendications. Formons des associations agricoles par cantons, associations qui se fédéreront et sauront présenter à l'élu, et même au candidat, nos revendications. Cela permettra aussi d'organiser des sociétés d'assurance mutuelle contre la perte des bestiaux et les fléaux de l'agriculture.

Électeurs républicains, mes amis,

Si vous me faites l'honneur de me nommer, je vous rendrai compte de mon mandat tous les ans. Je ne suis pas du reste difficile à trouver, mais d'un accès facile. Vous aurez nommé un bon républicain, qui revendique ce titre et défend à quiconque de le lui contester. Mes origines, mon passé, répondent de l'avenir. Mes états de service sont là pour l'attester : j'ai fait aimer la République dans mon canton, qui n'était pas républicain, mais, si j'ai réussi dans cette tâche, ce n'est point par la violence ; c'est en montrant que l'on peut être républicain et honnête homme. J'ai toujours revendiqué ma liberté, mais j'ai toujours aussi respecté la liberté chez les autres.

En me nommant, l'arrondissement de Sancerre, soyez en sûrs, assurera une fois de plus le triomphe de la République démocratique et sociale.

Docteur G. RAVIER,
Maire de Savigny-en-Sancerre,
Conseiller général.

CORRÈZE

1re Circonscription de BRIVE.

M. LACHAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.416 voix.

Citoyens,

Pour la troisième fois, je viens solliciter vos suffrages.

Dans les deux dernières législatures, je me suis toujours efforcé de rester fidèle au programme que je vous avais présenté, en solutionnant par mes votes plusieurs des revendications que les républicains désiraient voir aboutir.

Pour ne parler que de la dernière législature, je vous rappellerai brièvement les lois sociales et égalitaires votées par les républicains :

L'assistance obligatoire aux vieillards, qui doit avoir son premier effet le 1er janvier 1907.

L'extension de la compétence des juges de paix, qui a permis de diminuer dans une large mesure les frais de justice.

La loi sur les fraudes des denrées alimentaires, qui donne plus de sécurité aux expéditeurs de notre région.

La loi égalitaire du service militaire de deux ans, qui pour la première fois recevra son application le 1er octobre prochain.

La loi des retraites ouvrières votée par la Chambre et qui va, dès le début de la législature prochaine, être mise à l'ordre du jour des discussions du Sénat.

Toutes ces questions avaient été comprises dans mon programme; seule, la loi de séparation des Églises et de l'État n'avait jamais fait l'objet de mes déclarations. Mes votes concernant la suppression du budget des cultes étaient la seule indication que j'avais pu donner de mon intention de voter cette réforme.

L'attitude intolérante et les prétentions exagérées du Vatican, par les complications diplomatiques qu'elles suscitèrent à propos du voyage du Président de la République à Rome, précipitèrent les événements et hâtèrent la solution survenue.

L'ambassade de France au Vatican supprimée par le vote unanime de la Chambre fut le prélude de la séparation devenue inévitable.

J'ai donc voté la séparation quand elle fut proposée par le Gouvernement.

En agissant ainsi, j'ai simplement fait mon devoir de Français et de républicain, intimement convaincu que je ne portais, quoi qu'on en ait pu dire, aucune atteinte aux idées religieuses; que dans l'avenir comme par le passé la liberté pleine et entière des catholiques serait respectée, que toutes les églises resteraient ouvertes, que seul le budget des cultes supprimé ferait enfin comprendre au clergé qu'il ne peut exiger de rémunération que du maître qu'il veut servir.

Si l'époque des élections n'avait pas coïncidé avec le vote de la séparation, le bruit qui

fut fait autour de cette dernière aurait passé inaperçu; le clergé, en effet, en demandant en masse le payement des allocations et des retraites que lui accorde le législateur, donne la preuve la plus convaincante de son acceptation tacite de la loi. Cette preuve, je la trouve aussi dans ce fait que déjà, dans notre département, plus de 90 0/0 des prêtres ont adressé leur demande à l'État.

Malgré toutes les intrigues de ceux qui ont un intérêt primordial à combattre nos institutions, malgré toutes les obscurités, malgré toutes les perfidies habilement répandues dans les masses et qui, un moment, ont pu alarmer les consciences, rien ne saura altérer votre dévouement à la République.

Électeurs,

Ces explications loyalement données, je crois nécessaire de vous exposer mon programme.

Au point de vue militaire, j'emploierai, comme par le passé, toute mon activité à améliorer le sort du soldat.

Je voterai aussi la diminution des périodes des réservistes et des territoriaux.

Désireux de voir la justice militaire équitablement rendue par tous, je voterai la suppression des conseils de guerre en temps de paix pour les délits qui relèvent du droit commun.

Au point de vue financier, je reste toujours fidèle à mes convictions.

Je veux la diminution des impôts qui pèsent si lourdement sur le petit par l'égalisation des charges suivant les facultés de chacun; pour cela, je voterai dans toutes les circonstances l'impôt progressif sur le revenu dont la réalisation pourra enfin permettre la suppression de l'impôt foncier, celui des portes et fenêtres et des prestations.

Au point de vue de l'éducation de l'enfant, je voterai la suppression de la loi Falloux.

Je m'efforcerai, au point de vue des ouvriers et employés, de faire aboutir le repos hebdomadaire.

Je voterai l'extension des libertés syndicales, à la seule condition qu'elles n'impliqueront pas le droit à la grève pour les fonctionnaires de l'État.

Au point de vue commercial, je demanderai la diminution des tarifs de transport.

Bien persuadé que les conventions sont préjudiciables à notre pays, je voterai le rachat des chemins de fer.

Après les événements si graves de Courrières, je voterai le retrait des concessions minières accordées par l'État, si les compagnies, continuant à penser aux bénéfices des actionnaires, ne font rien pour sauvegarder la vie de l'ouvrier qui travaille dans les mines.

Désireux enfin de me rendre utile aux agriculteurs, je m'efforcerai, par la création d'œuvres mutualistes et bienfaisantes, de faciliter l'augmentation de la richesse de notre pays.

Républicains,

Tout en m'honorant d'avoir toujours combattu en soldat discipliné dans les rangs de l'union des gauches, je ne renie aucun de mes votes. Je me présente devant vous avec la conscience du devoir accompli, et avec la ferme résolution de continuer dans l'avenir la tâche qui reste à faire pour rendre la France et la République plus grandes et plus prospères.

Vive la République!

Docteur LACHAUD,
Conseiller général du canton de Brive,
Député sortant.

2e Circonscription de BRIVE.

M. BUSSIÈRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.721 voix.

Électeurs,

Pour la troisième fois, je viens solliciter vos suffrages.

Durant mes huit années de législature, je suis sûr d'être resté fidèle au programme politique, économique et social que nous avions élaboré. Toutes les réformes intéressant les paysans, les ouvriers, les prolétaires m'ont trouvé au premier rang de leurs défenseurs. Mes votes ont toujours été acquis aux lois assurant la prépondérance nécessaire de l'État laïque comme à celles qui ont amélioré le sort des travailleurs par la solidarité, l'assistance, la retraite. Je me suis également associé à toutes les mesures protectrices de notre agriculture. J'ai prêté un concours persévérant à toutes les propositions en faveur des petits propriétaires, des cultivateurs. J'ai déposé moi-même à la Chambre et au Conseil général un projet de loi pour mettre à l'abri de l'hypothèque et rendre insaisissable le petit bien familial.

Si j'ai défendu intégralement le programme du Bloc républicain, j'ai montré aussi que la discipline à un parti n'était pas exclusive de quelque indépendance. Un républicain s'honore en respectant les traditions de la vraie République !

Républicains,

Parce que j'ai servi loyalement les intérêts de notre parti, j'ai conservé votre sympathie, celle de mes collègues corréziens, celle aussi des républicains de la Chambre qui, par deux fois, sur la proposition du groupe radical, m'ont choisi pour secrétaire.

La Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, sous la signature de nos chefs les plus autorisés, m'a recommandé à vos suffrages comme le seul candidat du parti.

Que peuvent valoir dès lors les estampilles hypocrites et intéressées d'une petite bande d'intrigants et de coureurs de places? En France, dans la Corrèze surtout, on méprise les traîtres, les arrivistes, les ingrats. Vous ferez justice des calomnies odieusement ridicules qu'on répand ou qu'on laisse répandre sur mon compte. L'enfant du peuple, que vous acclamiez en 1898 et en 1902, restera le défenseur des travailleurs et des petits. Il continuera à collaborer aux progrès attendus par la démocratie.

Vous connaissez mon programme, c'est celui du parti radical dont je suis le délégué et le seul candidat. En voici les grandes lignes :

Impôt global et progressif sur le revenu.

Retour à l'État des gros monopoles (banques, mines, chemins de fer).

Politique d'économie par le scrupuleux contrôle des dépenses, la suppression des emplois inutiles (trésoreries générales, petites sous-préfectures, tribunaux inoccupés).

Vote du budget avant le 31 décembre.

Réduction des frais de justice.

Modification des lois sur les accidents du travail et la tuberculose bovine.

Diffusion de l'enseignement agricole.

Encouragement aux sociétés mutuelles contre la mortalité du bétail, etc.

Réduction à quinze jours des périodes des réservistes.

Suppression des treize jours.

Scrutin de liste.

Revision de la Constitution dans un sens démocratique.

Politique extérieure faite de calme, de dignité, de fidélité aux alliances et aux amitiés, soumise au libre contrôle du Parlement pour éviter le retour des récentes aventures.

Électeurs,

Vous avez en présence deux candidats se réclamant du même programme. L'un soumet à votre jugement un travail de huit années; l'autre, les illusoires promesses de ses vingt-cinq ans. Votre bon sens ne sera pas embarrassé pour choisir! Vous signifierez leur condamnation aux impatients, aux syndicats de famille, à ceux qui, par leur indiscipline, viennent de se mettre hors du parti républicain. Vous garderez le démocrate ardent, le champion des luttes difficiles, l'ami dévoué dont la porte vous fut toujours ouverte.

Comme en 1898, comme en 1902, nous irons ensemble à la victoire!

Vive la République démocratique et sociale!

E. BUSSIÈRE,
Député sortant,
Maire de Donzenac, Conseiller général,
Secrétaire de la Chambre.

1re Circonscription de TULLE.

M. ROUBY.

Élu au premier tour de scrutin. — 8442 voix.

Chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que vous m'aviez confié, il y a quatre ans, car j'ai conscience de l'avoir fidèlement rempli et d'avoir soutenu sans défaillance les intérêts du pays et de la démocratie.

Deux événements de la plus haute importance ont marqué la législature qui, vient de, prendre fin.

C'est, tout d'abord, le vote d'une loi essentiellement égalitaire qui, réduisant à son maximum de durée le service militaire, l'impose sans exception, et dans les mêmes conditions, à tous les jeunes gens en état de porter les armes.

D'autre part, le Parlement a mis fin au conflit perpétuel qui agitait constamment les Églises et l'État, en brisant les liens qui les unissaient et constituaient un obstacle à leur mutuelle indépendance.

Cette rupture, qu'à défaut d'autre considération, le sentiment de notre dignité nationale a rendue nécessaire, ne s'est pas accomplie sans soulever les protestations des adversaires de nos institutions. Escomptant la crédulité publique, ils crient à la persécution, à la spoliation et nous accusent de porter atteinte à la liberté religieuse. Il n'en est rien; si, désor-

mais, le clergé est, comme nous tous, placé sous le régime du droit commun, les églises restent ouvertes comme par le passé et les croyants continueront à pratiquer leur culte avec les mêmes facilités qu'autrefois.

L'État avait le droit de transmettre en totalité aux associations cultuelles les objets mobiliers qui ornent les édifices religieux ; c'est dans cet esprit qu'il a fait procéder à leur inventaire. Cette opération, dont la portée a été volontairement dénaturée, a donné lieu à des incidents imprévus et profondément regrettables, dont la responsabilité retombera tout entière sur les hommes de mauvaise foi qui, dans un but inavouable, n'ont pas hésité à les provoquer. Elle n'a fait aucune impression sur l'esprit de nos populations corréziennes, si attachées au Gouvernement de la République, et qui lui sont reconnaissantes des efforts qu'il fait pour assurer la prospérité agricole, industrielle et commerciale.

J'ai adhéré à ces réformes, et j'ai sanctionné de mon vote toutes les mesures qui ont pour but et pour résultat de donner une impulsion plus vive à notre agriculture, et de la protéger aussi efficacement que possible contre la concurrence étrangère.

Dans un ordre d'idées plus spécial, l'avenir de notre manufacture d'armes a été l'objet de mes constantes préoccupations. J'ai lutté sans relâche pour augmenter son développement, assurer du travail à nos ouvriers et améliorer leur sort.

Le temps nous a manqué pour mener à bonnes fins les réformes que nos travailleurs de la terre et de l'usine attendent avec une légitime impatience, la loi sur les retraites paysannes et ouvrières. Elle est actuellement soumise aux délibérations du Sénat, qui aura à cœur de donner satisfaction au prolétariat des campagnes et des villes.

Des pensions sont déjà assurées, à partir du 1er janvier 1907, aux vieillards, infirmes, incurables et indigents, et les déshérités de la fortune ne seront plus dans l'obligation de faire appel à la charité publique.

L'heure va bientôt venir pour la République, qui a allégé et réparti également l'impôt du sang, de remanier notre vieux système financier, et de faire contribuer tous les citoyens aux charges publiques proportionnellement à leurs ressources et à leurs facultés par l'établissement de l'impôt sur le revenu.

C'est à cette œuvre que seront conviés vos nouveaux mandataires, et si, comme je l'espère, vous voulez bien me renouveler vos suffrages, je m'appliquerai de toutes mes forces à la faire aboutir.

Point n'est besoin de dire que vous me trouverez, dans l'avenir comme dans le passé, profondément attaché aux idées de progrès démocratique et social et fermement dévoué à vos intérêts.

Vive la République !

Dr H. ROUBY,
Républicain radical,
Maire de Lapleau, membre du Conseil général,
Député sortant.

2e Circonscription de TULLE.

M. TAVÉ,

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.487 voix.

Électeurs,

Par 10.365 voix vous m'avez nommé votre député, il y a quatre ans, et à cette éclatante manifestation se sont ajoutés, depuis, des témoignages nouveaux et nombreux de sympathies et d'amitiés qui me font un devoir de répondre à votre confiance en vous demandant le renouvellement de mon mandat.

J'ai suivi fidèlement le programme que je vous avais soumis et tenu les engagements que j'avais pris devant le suffrage universel.

J'ai voté la réduction du service militaire à deux ans et l'abolition des privilèges et des dispenses. La loi de deux ans est une loi d'égalité et une loi bienfaisante ; les familles nécessiteuses recevront une pension pour compenser l'absence de leurs enfants.

J'ai voté l'extension de la compétence des juges de paix pour vous décharger des frais trop onéreux pour les petits litiges.

J'ai voté la loi d'assistance à la vieillesse, aux infirmes et aux incurables, et leur petite pension, à partir de l'année prochaine, leur permettra de s'asseoir dignement au foyer de leurs fils sans y être une charge et une bouche inutile.

J'ai voté les retraites ouvrières et paysannes pour assurer aux travailleurs de la terre comme aux travailleurs de l'atelier le pain de leurs vieux jours.

La prochaine législature, après la délibération du Sénat, y mettra la dernière main.

Elle aura à terminer le vote, commencé par nous, de l'impôt progressif sur le revenu, pour décharger les petits, en ménageant la fortune moyenne, et en demandant davantage au luxe, au superflu, à la richesse.

Elle aura à supprimer l'impôt foncier pour les petites cotes, puis l'impôt des portes et fenêtres et la cote personnelle-mobilière, dont j'ai montré les défauts à la tribune de la Chambre.

Elle aura à favoriser de plus en plus le Crédit agricole mis à la portée des petits cultivateurs.

Nous maintiendrons la protection sur l'élevage de votre bétail : les cours des ventes sur nos marchés témoignent que notre vigilance pour l'agriculture n'a pas été inutile.

A diverses reprises, je suis intervenu à la tribune au sujet des lignes de la Corrèze qui pourraient être encore plus utiles à la circulation de vos produits, et je ne cesserai d'y consacrer mes efforts comme je l'ai fait plusieurs fois, dans la discussion des budgets, pour le personnel de notre manufacture d'armes, source de prospérité pour notre région, que nos Ministres de la Guerre nous ont fait l'amitié et l'honneur de visiter, au cours de ces deux dernières années, dont ils ont pu ainsi apprécier la valeur, et qui reprend de plus en plus une activité nouvelle, si favorable à la ville de Tulle que j'administre depuis quatorze ans.

Les travailleurs de tout ordre ont droit à la sollicitude de la République : la mienne ne leur a jamais fait et ne leur fera pas défaut, pas plus qu'à la masse des petits fonctionnaires, employés et commis des diverses administrations, facteurs, cantonniers, dont le sort est particulièrement digne d'intérêt.

La République a droit au dévouement de tous : elle a subi, dans ces derniers temps, de rudes épreuves ; la Congrégation enserrait de plus en plus la France dans les mailles

puissantes de son filet ; la rue était livrée aux factieux et retentissait des cris de haine et de mort des fauteurs de coup d'État ; l'indiscipline se manifestait ouvertement dans les rangs de l'armée.

J'ai défendu la République : nous voulons conserver le foyer de lumière, de justice et de progrès que la France a toujours été dans le monde ; pour sa grandeur et son indépendance dans la paix, nous voulons une armée forte, mais fidèle à la République et obéissante à ses lois.

Aujourd'hui, comme au 24 mai, comme au 16 mai, comme au temps du boulangisme et du nationalisme, la réaction cléricale tente contre elle un nouvel assaut. Elle prend pour prétexte la loi de séparation des Églises et de l'État qui nous fut imposée par les conflits de plus en plus aigus nés du Concordat, et rendue inévitable, même pour les plus modérés, par l'affront fait à la République en la personne de son Président, venu à Rome pour y sceller un pacte d'amitié auquel l'Italie a été fidèle et qui a contribué à écarter récemment les malheurs de la guerre.

D'éminents catholiques l'ont reconnu et loyalement proclamé : la loi de séparation est une loi libérale ; elle donne à l'Église une liberté qu'elle n'a jamais connue ; elle fournit largement, par les associations cultuelles, par l'abandon gratuit des édifices du culte, par les pensions perpétuelles et les allocations au clergé à long délai, les moyens au nouvel ordre de choses de s'organiser sans surprise et dans la paix des croyances.

Ce sont les partis réactionnaires qui cherchent, par le mensonge, à dénaturer le caractère de la loi, à en empêcher le fonctionnement, pour s'en faire, dans un but électoral, une arme contre la République et tenter de nous ramener de trente ans en arrière, au gouvernement des curés, aux jours néfastes de « l'Ordre moral » où les républicains, sous la République même, étaient traqués sans merci.

Il ne peut plus y avoir d'équivoque. Aucun républicain, ou se disant tel, ne peut donner son appui ou son vote au candidat des cléricaux et des réactionnaires sans trahir la République et sans garder au front la marque ineffaçable de sa trahison.

Que tous les bons citoyens, que tous les républicains fassent leur devoir ! La République écrasera définitivement ses éternels ennemis !

Vive la République !

TAVÉ,
avocat,
maire de Tulle,
député sortant,
candidat républicain radical-socialiste.

Circonscription d'USSEL.

M. DELMAS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.809 voix.

Chers concitoyens,

Je vous demande de vouloir bien me continuer la confiance dont vous m'avez honoré pendant douze ans. Dans l'avenir, comme par le passé, je m'efforcerai de m'en rendre

digne en défendant avec toute l'énergie et le dévouement dont je suis capable les intérêts de notre arrondissement et de la démocratie républicaine.

Je crois les avoir fidèlement servis, et je me suis associé à toutes les mesures qui ont eu pour but et pour résultat de leur donner satisfaction, d'améliorer la situation des humbles et des deshérités de la fortune, de favoriser l'essor des œuvres de mutualité, de prévoyance, d'assistance et de solidarité sociale, d'encourager notre agriculture et de la protéger contre la concurrence étrangère.

Parmi les réformes accomplies par le Parlement, deux méritent surtout d'attirer votre attention : il a réduit la durée du service militaire et l'a rendu obligatoire, par la suppression des dispenses dont bénéficiait la moitié du contingent, pour tous les Français valides qui seraient astreints à payer également l'impôt du sang ; il a voulu tenir compte cependant des besoins des familles nécessiteuses et, si l'État les prive pour un temps de leurs enfants, il leur accorde en revanche une allocation annuelle de 270 francs, qui leur permet de remédier largement à l'absence momentanée de leur soutien indispensable.

D'un autre côté, la dénonciation du Concordat, que l'attitude inqualifiable de la Papauté à l'égard de notre Gouvernement a rendue nécessaire, a complété heureusement l'émancipation laïque entreprise par Gambetta, Jules Ferry et poursuivie par les chefs du parti républicain, qui leur ont succédé au pouvoir.

Si la séparation des Églises et de l'État prive le clergé de la situation privilégiée qu'il occupait et qu'il a perdue par sa faute, elle ne porte aucune atteinte à la liberté des fidèles, qui pourront se livrer aux pratiques de leur religion dans les mêmes conditions qu'autrefois, à moins que l'autorité ecclésiastique, peu respectueuse des lois civiles, n'apporte elle-même et de propos délibéré des entraves à l'exercice du culte.

En donnant mon adhésion à ces deux lois, j'ai la conviction d'avoir agi en bon citoyen, en sincère républicain, et d'avoir répondu à vos sentiments.

Notre sollicitude s'est exercée en faveur des vieillards, des infirmes et des incurables indigents.

A partir de 1907, ils bénéficieront d'une pension annuelle et ne seront plus contraints de faire appel à la charité publique.

La Chambre a encore voté la loi sur les retraites des ouvriers et des paysans âgés ou infirmes. Le Sénat ratifiera cette loi.

Les charges publiques sont inégalement réparties et pèsent lourdement sur nos populations agricoles qui alimentent à peu près exclusivement les budgets des départements et des communes.

L'impôt global et progressif sur le revenu, que la prochaine législature aura le devoir de réaliser, permettra de supprimer tout d'abord les quatre contributions directes et de faire contribuer chaque citoyen aux dépenses du pays suivant ses facultés.

L'armée et la marine sont l'objet de nos patriotiques préoccupations : elles doivent rester en dehors de nos luttes politiques pour se consacrer exclusivement au noble rôle qu'elles auraient éventuellement à remplir, à acquérir la force nécessaire pour imposer à tous le respect de nos droits et assurer ainsi le maintien de la paix indispensable à la prospérité nationale.

Nous avons accordé et accorderons toujours, sans compter, au Gouvernement les crédits nécessaires au développement de notre puissance militaire, mais il serait bon de chercher de nouvelles sources de revenus et l'État en trouverait assurément de considérables en se réservant le monopole de la rectification des alcools, qui aurait en même temps l'avantage de protéger la santé publipue.

Un certain nombre d'innovations, et il n'est pas possible d'en faire l'énumération complète, retiendront l'attention de votre mandataire.

Réduction des frais de justice. — Décentralisation administrative. — Revision du Code de procédure civile. — Réforme du conseil de guerre et du Code militaire. — Réduction au minimum possible des 28 et 13 jours. — Revision des lois de patentes et dégrèvement du petit commerce. — Suppression des sinécures et des rouages inutiles. — Relèvement des

petits traitements. — Suppression du privilège des bouilleurs de cru. — Réglementation des rapports des compagnies de chemin de fer avec leurs agents (projet Berteaux), rachat des lignes ferrées et progressivement le retour à l'État des concessions minières. — La confection d'un Code du travail qui réglementera les rapports et tranchera à l'amiable tous les differends entre patrons et ouvriers et mettra fin aux grèves, qui sont ruineuses pour les ouvriers et pour leurs familles.

La constitution pour le petit propriétaire du patrimoine insaisissable.

L'abrogation de la loi Falloux en matière d'enseignement et la nomination des instituteurs par leur chef hiérarchique, le recteur d'académie.

Toutes ces réformes, je les étudierai avec la ferme volonté de les faire aboutir.

Dans un ordre d'idées plus spécial, avec mon ami le sénateur Dellestable, j'ai fait les démarches nécessaires pour obtenir des études en vue de la prochaine déclaration d'utilité publique des chemins de fer d'Ussel à Bort et de Treignac à Bugeat. Les premières sont en cours et M. le Ministre des Travaux publics nous a donné l'assurance que les secondes, qui sont actuellement terminées, vont être soumises aux formalités de l'enquête.

L'État est également disposé à autoriser la construction du chemin de fer d'intérêt local destiné à relier Neuvic à Ussel, Lapleau à Tulle, et je n'ai pas besoin de vous donner l'assurance que je veillerai, quoi qu'on dise, à ce que ces projets, qui intéressent à un si haut degré l'arrondissement d'Ussel, reçoivent leur complète exécution.

Électeurs,

Vous me connaissez ! Ma seule ambition a consisté et consistera à remplir honnêtement et sans défaillance le mandat que je sollicite de vos libres suffrages.

Je ne me laisserai guider dans son accomplissement par aucune considération personnelle, car le souci de vos intérêts et le développement des institutions républicaines auxquels ils sont complètement liés sont ma seule préoccupation.

J'espère que je peux compter sur vous et, en revanche, vous pouvez compter sur moi.

Vive la République !
Vive l'arrondissement d'Ussel !

A. DELMAS.

Député sortant,
Maire et conseiller général de Meymac,
Officier d'académie,
Candidat radical-socialiste.

CORSE

Circonscription d'AJACCIO

M. FORCIOLI

Élu au 2e tour de scrutin — 7.395 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement de vos suffrages.

Pendant les quinze mois que j'ai passés à la Chambre, j'ai rempli fidèlement le mandat que vous m'aviez confié.

Aujourd'hui il vous appartient de décider si j'ai fait tout mon devoir.

Nous avons traversé une crise dangereuse. Nous avons pu voir que, seul entre tous les Gouvernements, le Gouvernement républicain permet aux citoyens de décider de la paix ou de la guerre.

Nous avons vu également, à la lueur des éclairs qui faisaient craindre l'orage, que, si nous voulons conserver l'honneur et l'intégrité de la patrie, nous devons avoir une armée forte par sa discipline, pouvant imposer le respect par sa valeur, par son armement et par le nombre.

J'ai voté la loi de deux ans, qui a diminué la durée du service militaire et établi l'égalité des charges entre tous. Cette loi est surtout une loi de justice.

J'ai voté la loi sur la séparation des Églises et de l'État. Peut-être le Concordat aurait-il duré quelques années encore, si la curie romaine, en se refusant à toute entente, n'avait poussé au divorce un Gouvernement qui s'était déclaré hostile à la séparation. La loi est large, tolérante, libérale. Jamais la République n'a entendu procéder à une œuvre de spoliation et j'aurais été des premiers à protester contre une pareille mesure. L'Église conserve gratuitement les édifices et les objets mobiliers servant à l'exercice du culte. Maîtresse d'elle-même, elle trouvera dans le nouveau régime, avec une dignité plus grande, un renouvellement de la foi par l'effort et par le zèle des croyants. Elle a le droit, toujours refusé jusqu'à présent par les gouvernements, d'ouvrir une chapelle après une simple déclaration.

La République est constituée par l'ensemble des libertés dont jouissent les citoyens afin d'arriver à l'organisation d'une justice sociale plus complète.

Elle seule a voulu et pu répandre l'instruction comme une manne bienfaisante sur tous les points du territoire.

Elle seule a voulu et pu s'occuper de la situation des travailleurs.

Déjà elle a établi en 1905 l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

Elle vient de voter une proposition de loi établissant les retraites pour les ouvriers des

villes et pour les travailleurs des champs. Le Sénat républicain la votera également et la République inscrira à son actif une réforme de plus.

L'œuvre n'est pas finie : la Chambre nouvelle poursuivra sa marche vers un idéal de justice plus grande.

Justement préoccupé de la situation des fonctionnaires modestes de la République, je pense que les députés et les sénateurs sont leurs défenseurs naturels, et que nous devons écouter en y faisant droit autant que possible leurs réclamations légitimes.

J'ai pu faire donner une suite heureuse à quelques demandes formées par les maires dans l'intérêt des communes et accorder des satisfactions à quelques intérêts privés. Je n'ai marchandé, dans tous les cas, ni mes démarches ni mon concours.

C'est dans ce sens que je continuerai à orienter mon attitude politique. Je suis convaincu que, dans le passé, elle a été conforme à l'idée que vous vous étiez faite du mandataire et du mandat.

D. FORCIOLI,
Député sortant.

Circonscription de BASTIA.

M. PIERANGELI.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.379 voix.

Mes chers Compatriotes,

Cédant aux instances de mes amis, je viens solliciter vos suffrages.

Sans passé politique, je ne puis invoquer d'autres titres à votre confiance que la sincérité de mes convictions et mon profond attachement à mon pays.

Bastiais avant tout, mes aspirations sont les vôtres.

Poursuivre le relèvement économique de la Corse, soutenir les revendications de l'arrondissement, défendre de toute mon énergie les intérêts de Bastia, tel sera le but constant de mes efforts.

Républicain, je me déclare respectueux de tous les droits, de toutes les libertés.

Soucieux des véritables traditions républicaines, je donnerai toujours mon adhésion à une politique réformatrice, vraiment consciente des devoirs de l'État et des droits de l'individu, conciliant plus équitablement les intérêts du travail et du capital, assurant une plus plus juste répartition de l'impôt, donnant aux travailleurs après les longues années de labeur la certitude d'une vieillesse exempte de tous soucis, facilitant en un mot l'évolution nécessaire de la démocratie vers la solidarité et la justice sociale.

Français, je repousse les théories destructives de l'internationalisme et de l'antimilitarisme qui aboutissent à la négation de la Patrie que tous, sans distinction, nous voulons tous les jours plus grande, plus forte et plus respectée.

La Corse n'est pas oublieuse de ses gloires passées et elle garde assurément le souvenir du plus illustre de ses enfants, mais elle ne veut plus d'opposition stérile, et c'est du Gouvernement de la République qu'elle attend la réalisation des progrès dont nous sentons tous le besoin.

Fidèle à mes amitiés, je ne croirai point faillir à mes engagements en poursuivant sans

cesse une politique d'apaisement et d'union, qui ralliera autour du même drapeau tous ceux que des dissensions passagères ont pu diviser, mais qu'animent les mêmes sentiments d'inaltérable attachement à la République.

Vive la République !

Henri PIERANGELI,
Ancien magistrat,
Docteur ès-sciences politiques et économiques,
Membre du Conseil général de la Corse.

Circonscription de CALVI.

M. SANTELLI.

Elu au 2e tour de scrutin. — 3.261 voix.

Chers concitoyens,

Candidat aux élections législatives du 29 avril, j'ai l'honneur de solliciter vos libres suffrages.

Je ne suis pas un inconnu pour vous : depuis plus de vingt ans, j'exerce ma profession dans notre arrondissement, et il y a bientôt quinze ans que je siège au Conseil général de la Corse.

Né parmi vous. ayant toujours vécu de votre vie commune, je me crois à même de connaître vos véritables besoins et d'apprécier vos légitimes aspirations. A ce titre, je fais un pressant appel à toute votre confiance.

En parfaite communion d'idées avec vous tous, fidèle à vos traditions les plus nobles, j'affirme hautement ma foi catholique.

Partisan résolu de toutes les libertés, je suis de ceux qui pensent que l'idée religieuse, librement conçue, doit pouvoir se manifester librement et sans entraves. Mes convictions sur ce point, sont et demeurent inébranlables.

Je ne m'attarderai pas à vous faire ici, au point de vue politique, des déclarations de principes, sonores, retentissantes, mais le plus souvent creuses et vide de sens.

Fier des origines essentiellement plébéiennes de ma famille, je m'honore d'appartenir à la démocratie républicaine.

Je donnerai tout mon concours au Gouvernement républicain, vraiment soucieux de ses devoirs et sincèrement respecteux de la liberté et des droits du citoyen, droits sacrés, intangibles.

Consciente de toutes ses responsabilités, la démocratie doit poursuivre sans défaillance dans l'apaisement et l'équité toutes les réformes urgentes que réclame notre état social.

Ma profession me mettant journellement en contact direct avec les humbles travailleurs de nos campagnes dont la véritable situation a été trop longtemps ignorée ou méconnue, c'est surtout vers ces déshérités de la fortune, que doit se porter la bienveillance des classes dirigeantes.

En sollicitant l'honneur de vous représenter, je n'ai en vue que l'intérêt supérieur de notre chère Balagne. Vous m'avez déjà vu à l'œuvre. Ai-je besoin de vous rappeler que toujours, avec une ardeur inlassable j'ai lutté au Conseil général pour le triomphe de vos justes revendications. Il n'a pas dépendu de moi que nos services maritimes postaux n'aient été mieux organisés pour répondre aux besoins et aux vrais desiderata du pays.

Mes idées sur notre situation économique si précaire, surtout au point de vue agricole, vous sont aussi parfaitement connues.

Il est temps de sortir de l'ornière de la vieille routine, et de s'engager résolument dans la voie des innovations utiles.

Appelé, il y a deux ans, à collaborer à la formation du syndicat professionnel agricole de l'arrondissement de Calvi, dont j'ai l'honneur d'être le vice-président, j'aurai toujours à cœur de seconder de tous mes efforts l'intelligente initiative et le zèle si bien connu de tous ses adhérents. Ensemble et d'un commun accord nous poursuivrons l'œuvre de relèvement que nous avons entreprise.

Français avant tout, je n'aurai jamais rien de commun avec les doctrinaires inconscients ou criminels qui, après avoir souillé le drapeau tricolore, emblème vivant de l'honneur national et de l'idée de Patrie, travaillent systématiquement à la désorganisation de notre vaillante armée; seule, mais forte et respectée, l'armée peut, à l'heure du danger, assurer notre intégrité territoriale, garantir notre sécurité et nous permettre ainsi de garder dignement notre rang dans le concert des nations.

Vive la Balagne! Vive la République!

Docteur SANTELLI,
Membre du Conseil général de la Corse.
Vice-président du syndicat agricole
de l'arrondissement de Calvi.

Circonscription de CORTE.

M. Antoine GAVINI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.301 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me représente devant vous avec la conscience d'avoir rempli, au mieux de vos intérêts et selon vos convictions, le mandat que je tenais de vos suffrages.

La netteté de mes actes politiques et mes votes au Parlement me dispensent d'insister sur la façon dont je compte me rendre digne d'une nouvelle marque de votre confiance et de votre sympathie.

Démocrate par tradition, pénétré des principes qui font la grandeur du pays et la force de la République, j'approuve les mesures destinées à améliorer le sort de ceux qui travaillent et qui souffrent, et à assurer une distribution plus rationnelle et plus équitable des charges sociales.

Toutes les questions qui intéressent notre île, dont je connais les besoins et les revendications, trouveront en moi l'initiative la plus énergique ou l'appui le plus dévoué.

Mon unique ambition est de continuer à servir mes amis, la Corse et la République.

Antoine GAVINI,
Député sortant.

Circonscription de SARTÈNE

M. GABRIELLI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.228 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous m'avez élu, il y a quatre ans, sur un programme que j'ai conscience d'avoir suivi.

Républicain, j'ai voté toutes les lois d'assistance et de prévoyance sociales, j'ai voté la loi qui assure des ressources aux vieillards infirmes et incurables, celle qui crée une caisse de retraite au profit des ouvriers, et je me suis associé à toutes les réformes démocratiques qui ont pour but la protection des humbles et une meilleure répartition de la justice sociale. Respectueux de toutes les croyances et de toutes les opinions, mais partisan de la suprématie du pouvoir civil, je n'ai pas adopté dans son ensemble la loi de séparation des Églises et de l'État, et j'ai voté tous les amendements favorables au libre développement des croyances religieuses.

Convaincu que la France ne pourra poursuivre sa mission de paix et de liberté que si elle s'appuie sur une armée forte et respectée, j'ai voté la loi qui appelle pendant deux ans tous les Français au service de la patrie, et j'ai appuyé de mes votes tous les projets qui avaient pour but d'assurer la défense et l'intégrité du territoire.

Soucieux de remplir loyalement le mandat que vous m'aviez confié, je me suis occupé de vos intérêts privés et économiques avec une sollicitude qui ne fut pas toujours sans succès. J'ai obtenu des augmentations de crédits pour le port de Propriano et pour nos routes forestières.

Je suis en mesure d'affirmer que le chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio fera bientôt l'objet d'une loi déclarative d'utilité publique et l'achèvement du réseau se fera dans les conditions les plus pratiques et les moins onéreuses pour les finances départementales.

Élu sur un programme de conciliation, je me suis efforcé de maintenir l'accord entre les partis.

Contrairement à mon attente et à mon désir, les anciennes divisions se sont reproduites. Le parti réactionnaire s'est reformé et, sous prétexte de me combattre, il saisit avec empressement une occasion nouvelle de manifester des sentiments d'hostilité contre la République. Il ne saurait me déplaire de me solidariser avec elle et, sans doute, pour notre cause, pour les excellents républicains de cet arrondissement, ceux de la veille et ceux plus récents qui ne désertent pas aujourd'hui, il vaut mieux qu'il en soit ainsi et qu'un classement définitif se fasse. Puisqu'il faut qu'il y ait deux partis, soyez certains, mes chers concitoyens, qu'entre les deux, le Gouvernement de la République saura reconnaître le sien.

Dans la prochaine législature, j'apporterai à la tâche que vous me confierez de nouveau la même attention, une connaissance plus profonde de vos besoins, une expérience plus complète des efforts utiles.

Pénétré de la situation et des intérêts économiques et agricoles de votre arrondissement, je m'en inspirerai dans tous mes actes et si, redevenant votre élu, je serai fier de

conserver à la République un arrondissement qui lui fut de tout temps dévoué, je m'estimerai heureux de réaliser les projets de tout ordre qui vous sont chers et qui, quoi qu'on en dise, me sont chers au même titre.

Vive l'arrondissement de Sartène!
Vive la République!

Thadée GABRIELLI,
Député sortant.

COTE-D'OR

1re Circonscription de BEAUNE

M. CAMUZET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.273 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les élections législatives du 6 mai 1906 seront d'une importance exceptionnelle en raison des grandes réformes accomplies depuis 4 ans.

Chaque année, en rendant compte de mon mandat dans les chefs-lieux de canton et dans les communes qui ont fait appel à ma bonne volonté, j'ai donné de vive voix des explications détaillées sur toutes les questions importantes; les approbations que j'ai recueillies, le bon accueil que vous m'avez sans cesse témoigné, me font espérer que la politique que nous avons suivie ensemble triomphera une fois de plus dans la 1re circonscription de Beaune.

Au point de vue agricole et viticole, je me suis efforcé de défendre les intérêts de notre région aussi bien à la Chambre qu'à la Commission des douanes, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

L'élevage du bétail a été efficacement protégé par suite de l'établissement d'un double tarif de douane et de l'élévation du tarif minimum.

Le régime douanier tunisien constituait une porte ouverte à la fraude; nous l'avons assimilé au tarif douanier français, et les blés de Russie et d'Orient ne peuvent plus entrer en franchise en passant par la Régence. Le trafic des acquits à caution étant aujourd'hui impossible, le droit protecteur sur les blés joue pleinement pour le plus grand bien de l'agriculture française qui constitue la base la plus solide de la richesse nationale.

L'impôt sur le sucre a été réduit de 65 à 25 francs par 100 kilos; c'est un premier pas dans une voie qui conduit à la réduction, à la suppression des impôts indirects qui frappent lourdement la classe des travailleurs.

Diminuer le prix du sucre, c'est développer sa consommation et par là même favoriser la culture de la betterave sucrière.

Dois-je rappeler en passant que j'ai fait repousser par la Chambre la surtaxe sur les sucres destinés à l'amélioration des vins naturels de première cuvée?

Après de longues et chaudes discussions que vous connaissez, le droit des bouilleurs de cru est aujourd'hui rétabli.

Les crises de mévente qui éprouvent si durement le monde viticole pourront être atténuées; lorsqu'il y aura surproduction, les excédents et les petits vins de la région méridionale notamment, qui encombrent le marché et provoquent la baisse des cours, pourront être envoyés à la chaudière et la distillation servira de régulateur au marché des vins.

La circulation des piquettes du midi destinées à la vente a été interdite à la suite du vote d'un amendement que j'ai défendu à la Chambre; la vente de tous les vins artificiels sera sévèrement réprimée.

Enfin, d'après la nouvelle convention franco-russe, les droits sur les vins à leur entrée en Russie ont été diminués, pas autant que nous l'aurions désiré, il est vrai; en outre, la surtaxe qui frappe les vins dépassant 13°,5 ne sera pas appliquée aux vins de Bourgogne.

L'adoption de l'amendement de mon collègue et ami Bouhey rend possible la réforme des prestations, et déjà un grand nombre de Conseils municipaux ont pu répartir cet impôt d'une façon plus équitable.

Le timbre à deux sous, bien accueilli par tous, favorisera particulièrement le commerce. L'impôt sur les bicyclettes a été réduit à 3 francs.

La loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes indigents, qui sera applicable en 1907, est essentiellement humanitaire.

Le service militaire, désormais égal pour tous, a été réduit à 2 ans, sans diminuer pour autant la force et la valeur de nos troupes qui restent, au milieu de l'Europe armée, la sauvegarde de nos libertés et de notre indépendance.

Au point de vue militaire, je réprouve les théories d'Hervé; quant à l'attitude des officiers réactionnaires de Saint-Servan et de Nantes, qui se révoltent contre la discipline, elle est inqualifiable. Après les acquittements scandaleux que l'on connaît, les conseils de guerre, si durs pour les soldats et si bienveillants pour les officiers désobéissants et coupables, doivent être supprimés en temps de paix.

Les moines d'affaires ont été dispersés. L'enseignement congréganiste, qui avait pour conséquence de séparer la jeunesse française en deux fractions ennemies, sera supprimé dans un délai de 10 ans. C'est la meilleure façon, tout en respectant la liberté de conscience, de préparer l'unité morale de la nation sous la direction éclairée des maîtres si dévoués de l'école laïque.

La séparation des Églises et de l'État a été accomplie d'une façon très libérale. Cette réforme, inscrite sur mon programme et réclamée par 10.000 d'entre vous qui m'avaient honoré de leur confiance, paraissait très difficile à réaliser; mais l'ingérence de la papauté dans nos affaires intérieures, l'attitude toujours agressive de l'épiscopat français vis-à-vis de la République, ont précipité la solution.

Les Églises resteront à la disposition du clergé; les inventaires, réclamés par la droite ne sont qu'une mesure conservatoire en faveur des diverses religions, et c'est sans raison que les ennemis de la République ont tenté de faire à ce sujet une agitation injustifiée.

Le budget des cultes s'amoindrira d'année en année à mesure que les allocations et les pensions du clergé disparaîtront. Ce budget de 40 millions ira aux communes, et cette année déjà une première répartition de 4 millions sera faite entre les caisses communales.

Grâce aux larges subventions de la République, les sociétés mutuelles de secours, d'assurances contre la mortalité du bétail, du crédit agricole, se développent et se multiplient.

Les principes de fraternité, d'équité et de solidarité sont mis en pratique par l'ensemble de ces lois qui peuvent être appliquées sans troubler notre situation budgétaire. Malgré une lourde dette qu'il faut amortir, et qui constitue l'héritage des régimes déchus, la prospérité de la France n'est pas discutable, et notre pays est actuellement le banquier du monde entier.

La République veut la paix, et nos solides alliances nous permettent d'envisager l'avenir avec la plus grande confiance.

Le champ des réformes qui restent à accomplir pour répondre aux légitimes aspirations de la démocratie est encore vaste. La prochaine législature aura notamment à résoudre la question de l'impôt progressif sur le revenu, et celle des retraites ouvrières et paysannes, déjà votées par la Chambre, il est vrai, mais qui reviendra certainement en discussion.

Enfin les progrès de la science et le développement du machinisme ont posé un pro-

blème social qui s'impose à l'étude de tout le parti républicain, si l'on veut éviter ces redoutables conflits qui surgissent entre le capital et le travail.

Si vous me jugez toujours digne de votre confiance, j'en serai extrêmement honoré; je continuerai à défendre avec le même dévouement les intérêts agricoles et viticoles de notre région et les réformes économiques et sociales favorables à la classe laborieuse.

Ensemble, mes chers Concitoyens, et d'un pas assuré nous marcherons en avant et, guidés par le plus noble idéal, nous continuerons à travailler pour le bien de la démocratie.

Vive la République démocratique et sociale !

E. CAMUZET,
Député sortant,
Candidat républicain socialiste.

2e Circonscription de BEAUNE.

M. François CARNOT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.090 voix.

Mes chers concitoyens,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer siéger à la Chambre, vous connaissiez les engagements sincères et précis de mon programme.

J'ai conscience de ne pas les avoir oubliés un seul jour pendant les quatre années qui viennent de s'écouler.

C'est fort de cette conviction que je viens vous demander de me renouveler votre confiance. — Tout ce que je vous avais promis, je l'ai tenu !

Élu deux fois secrétaire de la Chambre, membre, puis secrétaire de la Commission des boissons, membre de la Commission du budget, réélu cinq fois président de l'Union républicaine de la Chambre, nommé enfin par décret membre de la Commission extraparlementaire des alcools, partout j'ai donné tout mon concours aux réformes que vous attendiez, tout mon dévouement aux intérêts de la France, de la République, et même de ceux qu'on oublie trop souvent : les contribuables.

Pour le service de deux ans, pour les retraites ouvrières, pour les réformes administratives, la répression du favoritisme, la protection de la petite propriété, les réformes judiciaires, la répression des fraudes, le rétablissement des droits des bouilleurs, j'ai rempli tous mes engagements.

J'ai défendu, avec une énergie qu'on m'a reprochée, parfois, mais que je ne regrette pas, toutes les libertés individuelles et les droits sacrés du citoyen; ce que j'ai fait, je le ferais encore, car toute atteinte à nos libertés est un recul sur l'œuvre de la Révolution française et toute réforme qui ne les respecte pas est une erreur ou un trompe-l'œil. C'est pourquoi, avec mes amis du Parlement, j'ai apporté tous mes efforts à rendre la loi de séparation plus libérale et acceptable par toutes les consciences.

L'œuvre accomplie par cette législation n'est pas telle que je l'aurais voulue. L'âpreté des luttes de partis, les haines et les violences aveugles en ont rendu stériles les premières années et la désorganisation de notre pays et de ses moyens de défense, l'affaiblissement de l'idéal républicain et patriotique commençaient à nous causer de douloureuses anxiétés.

A ce moment éclata l'affaire du Maroc. Devant le danger extérieur imminent, devant la menace redoutable de la guerre, tous les républicains se sont ressaissis et, sous l'impulsion énergique du ministère Rouvier, rejetant avec mépris les œuvres de basse délation qui avaient un moment affaibli et tenté de salir notre armée nationale, reniant avec indignation tous ceux qui blasphèment l'idée de patrie et qui sont prêts à trahir devant l'ennemi, tous les patriotes ont compris le devoir de s'unir pour sauvegarder la dignité du pays et l'existence même de la République.

Demain, cette union sera nécessaire autant et plus encore qu'aujourd'hui, pour pouvoir réaliser des réformes sociales.

Car, pour accomplir ces réformes, il faut d'abord faire de bonnes finances, savoir s'arrêter dans le développement effréné des dépenses et répartir les charges de l'impôt d'une façon plus proportionnelle aux forces de chacun, en dégrevant l'impôt foncier qui écrase notre agriculture et paralyse notre développement commercial, soulager enfin notre viticulture si durement éprouvée par la crise de mévente, mais il faut aussi maintenir saines et robustes toutes les forces de la défense nationale.

Un pays dont les finances sont prospères, dont l'armée et la marine inspirent le respect aux envieux, ce pays-là peut entreprendre de grandes œuvres sociales et réaliser les rêves généreux. Voulez-vous, comme moi, que la France soit ce pays-là? Voulez-vous que, par cette union sincère de toutes les bonnes volontés nous nous efforcions tous de réaliser, dans la République et par les républicains, notre triple idéal de liberté, de justice et de solidarité? Alors, soyez assurés que nous serons toujours d'accord, que vous me trouverez toujours prêt à donner à notre œuvre commune tout ce que j'ai de force et de dévouement !

Mes chers concitoyens,

Bien des calomnies ont été lancées contre moi, je veux les ignorer et elles ne m'atteignent pas, car j'ai conscience de n'avoir rien à me reprocher, mais c'est à vous qu'il appartient de dire si j'ai répondu aux espérances que vous aviez mises en moi, et si vous voulez me donner un nouveau mandat. C'est avec confiance que je viens vous le demander.

Vive la République !

François CARNOT,

Député sortant,

Ancien président de l'Union républicaine.

Circonscription de CHATILLON-SUR-SEINE.

M. TENTING.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.101 voix.

Électeurs,

Votre élu d'il y a dix-huit mois à peine vient vous demander, dans l'intérêt de la République démocratique dont vous lui avez confié le drapeau, le renouvellement ou plutôt la continuation du court mandat dont vous l'aviez investi. A vous de lui répondre s'il a justifié votre confiance ou s'il en a démérité.

Je n'ai pas besoin de vous exposer un long programme : vous connaissez déjà le mien. J'ai d'ailleurs suffisamment démontré qu'aux programmes seulement écrits, c'est-à-dire aux phrases, je préfère l'action sous toutes ses formes, l'action par le travail des Commissions, l'action par la présentation des projets de loi, l'action par l'intervention à la tribune pour

les développer et les défendre. Et, ne limitant pas mon activité au seul travail parlementaire, j'ai poursuivi sans relâche ma propagande mutualiste dans notre arrondissement. J'ai, sans me lasser, répandu la bonne semence, et déjà sur tous les points du Châtillonnais nous la voyons germer et éclore. Si enfin j'indique d'un mot, et sans m'y appesantir, les quelques services que ma situation au Parlement m'a permis déjà de rendre à mes concitoyens, et qui sont le gage de ceux que je puis et veux leur rendre encore, j'en aurai dit assez, puisque vous me connaissez tous pour m'avoir vu à l'œuvre.

Sur les quatre réformes essentielles contenues dans mon ancien programme, deux sont passées dans la loi : le service de deux ans qui, sans affaiblir la force défensive du pays, atténue et égalise l'impôt le plus lourd qui ait jamais pesé sur la nation et qu'on a appelé l'impôt du sang; — la séparation des Églises et de l'État qui, loyalement et sagement acceptée et appliquée, doit être en fait, comme elle l'est dans ses termes, une loi d'affranchissement réciproque et non de persécution; — enfin, la loi des retraites, actuellement devant le Sénat, et à la discussion de laquelle j'ai apporté à la Chambre ma collaboration passionnée.

Si j'ajoute, entre autres, la loi sur les justices de paix et la loi restituant l'immunité à nos bouilleurs de cru, vous estimerez sans doute que mon premier lambeau de législature n'a pas été mal employé.

D'autres réformes solliciteront et empliront la législature prochaine : la réforme de notre système fiscal si outrageusement inique, de notre système judiciaire en général et spécialement de la justice militaire qu'il s'agit de rendre à la fois juste à tous et plus humaine aux petits, et cela sans toucher aux principes de discipline indispensables dans l'armée; l'aboutissement des projets de création de Chambres d'agriculture, du bien de famille insaisissable que, dans la Commission d'agriculture, j'ai fait amender pour en faire bénéficier tous les habitants de nos campagnes, petits cultivateurs, ouvriers agricoles, artisans et ouvriers d'industrie ; enfin, la loi des retraites qui, à son retour du Sénat, fera sûrement l'objet de nouvelles batailles où je voudrais rompre de nouvelles lances en votre faveur.

Et cependant, mes chers concitoyens, la lutte recommence :

Un parti, toujours vaincu, jamais lassé, prétend vous faire déjuger à dix-huit mois de distance. La réaction ultra-cléricale, par son organe jusqu'à présent le plus docile et le plus muet, ose vous dire : « Faites votre *mea culpa*, confessez que vous vous êtes trompés, que vous êtes devenus hérétiques en affirmant votre volonté de demeurer les maîtres de vos destinées et de conserver à jamais une République dont le Président siège à l'Élysée et non au Vatican. »

Électeurs républicains de toutes nuances !

On emploiera et déjà l'on emploie pour vous tromper, les uns le silence, d'autres le mensonge ou la menace; vous répondrez à l'outrage et vous relèverez le défi! Aux cohortes de Rome, vous opposerez en rangs serrés les bataillons de la République! Entre les Droits de l'homme et le Syllabus, votre choix est fait!

Surtout pas d'abstentions! Allez tous aux urnes pour acclamer à nouveau :

La République des républicains!

La République démocratique et laïque!

Henry TENTING,
Député sortant,
Membre du Conseil général de la Côte-d'Or,
Président de la Fédération de l'Est
des Sociétés de secours mutuels et de retraites.
Candidat de gauche démocratique
et d'Union républicaine.

1re Circonscription de DIJON.

M. MESSNER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.592 voix.

Le Comité radical et radical-socialiste;

Le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture;

L'Union républicaine démocratique;

En présence des cruels événements qui ensanglantent le pays, ont jugé nécessaire d'unir les forces républicaines et d'opposer, dans la 1re circonscription de Dijon, une candidature à celle du représentant du socialisme unifié.

Ces groupements, où sont représentées toutes les nuances du parti républicain, se sont mis d'accord sur un programme commun pour la prochaine législature, puis ils ont désigné le citoyen Ernest Messner, conseiller général, comme candidat à l'élection du 6 mai.

Voici le programme que, dans une pensée d'union, les Comités républicains présentent aux électeurs :

Application, dans un esprit libéral, de la loi de séparation.

Revision de notre système fiscal, répartition plus équitable des charges publiques, établissement d'un impôt dont les taxes seraient proportionnées à la fortune de chacun.

Économie dans l'administration des finances de l'État, réduction des gros traitements, réduction, au strict nécessaire, du nombre des fonctionnaires, nomination et avancement plus équitable des fonctionnaires, en dehors de tout favoritisme;

Diminution des frais de justice, mise en pratique des réformes de prévoyance et d'assurance sociales, retraites ouvrières.

Protection efficace du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la viticulture.

Établissement du scrutin de liste. Chambre élue pour six ans et renouvelable par tiers tous les deux ans.

Affirmation de l'idée de patrie, du devoir rigoureux de la défense nationale et du souci constant de faire respecter l'intégrité du territoire.

Développement de l'arbitrage international.

Citoyens,

Les groupements républicains de Dijon m'ont fait le grand honneur de me désigner comme candidat à cette élection législative.

Je n'ai pas voulu me dérober au devoir qui s'impose à tout homme d'ordre, en présence des terribles événements que nous traversons, et j'ai fait le sacrifice du repos que je désirais et auquel je croyais avoir quelque droit.

Je viens donc avec confiance solliciter vos suffrages, estimant que la question économique et sociale qui, dès maintenant, est nettement posée et qui contiendra toute la politique de demain, ne doit pas être résolue par la lutte des classes, la grève, le pillage, l'incendie et le meurtre, mais par une entente loyale entre ouvriers et patrons.

Ne supprimons pas la propriété particulière, rendons-la accessible à tous.

Ne socialisons pas le capital.

Pour fournir la rémunération du capital socialisé, le labeur serait aussi dur que pour rémunérer le capital particulier, et la part de l'ouvrier risquerait d'être moindre.

Établissons toutes les réformes philanthropiques et humanitaires capables d'améliorer le sort du travailleur, mais repoussons avec énergie la théorie dangereuse du collectivisme.

Suivons, citoyens, la pure doctrine républicaine, et travaillons à ramener dans le pays le calme, la tranquillité indispensables à notre France pour assurer sa liberté, sa grandeur, sa prospérité.

En ce qui me concerne, vétéran du radicalisme, je suis certain de ne pas faire un pas en arrière en invitant tous les républicains de bonne volonté à donner leur concours à cette noble tâche.

Radicaux-socialistes, radicaux, républicains modérés peuvent s'unir — doivent s'unir — sur cette idée généreuse.

C'est encore la meilleure façon de servir la République que de travailler à la paix sociale.

Vive la République !

Ernest MESSNER.

2ᵉ Circonscription de DIJON.

M. MUTEAU.

Elu au 1ᵉʳ tour de scrutin. — 11.093 voix.

Mes chers concitoyens,

Élu déjà deux fois par une majorité exclusivement républicaine, c'est aux seuls républicains, à tous les républicains, sans distinction de nuances, que, pour la troisième fois, je demanderai leurs suffrages.

Oui, républicains, c'est à vous seuls que je m'adresse, car c'est de vous seuls que je veux être l'élu et le représentant. Et je me crois assez connu de vous pour être très bref aujourd'hui.

Depuis que vous m'avez envoyé au Parlement, et quoi qu'en puissent dire mes adversaires, ma ligne de conduite n'a jamais varié. Je me suis présenté à vous, il y a huit ans, comme partisan sincère du progrès politique et du progrès social. Je suis demeuré fidèle à ce principe, qui est celui même de la République, et c'est bien là ce qui m'a valu tant d'attaques de la part de ceux qui voudraient rétablir en France les régimes déchus, ou qui n'acceptent la République qu'à condition qu'elle n'aura rien de républicain.

Toutes les réformes qui ont été proposées dans un esprit démocratique, je les ai votées, de même que celles qui ont eu pour but de consolider dans notre pays les conquêtes de la Révolution française en matière politique ou économique.

J'ai voté la séparation des Églises et de l'État; et vous savez bien, républicains, que cette loi n'a pas été inspirée à notre parti par une hostilité quelconque contre la liberté de conscience ou de culte, mais par la nécessité de libérer notre pays de l'ingérence romaine.

J'ai voté toutes les réformes propres à améliorer le sort des humbles, à atténuer, dans la mesure du possible, les iniquités sociales, comme par exemple la loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, et celle sur les retraites ouvrières. Adversaire résolu des moyens violents, j'ai cherché dans ces réformes, méthodiquement et progressivement appliquées, le seul remède pratique et efficace à la situation si difficile que crée l'antagonisme apparent du capital et du travail.

Enfin, ai-je besoin de vous le dire, citoyens, j'ai repoussé, dès la première heure, tout ce qui pouvait affaiblir la défense nationale, et vous savez avec quelle énergie, en toutes circonstances, je me suis prononcé contre les théories des antipatriotes et contre les doctrines insensées qui ne craignaient pas de conseiller l'abandon de la résistance à l'envahisseur. Si j'ai voté avec joie le service de deux ans, c'est que je savais combien la loi de 1889 était lourde pour nos campagnes, dont les jeunes gens ne pouvaient presque jamais profiter des dispenses et restaient trois ans au régiment. Mais je n'ai voté cette réduction à deux ans que lorsque j'ai été sûr que la défense nationale, loin d'en être affaiblie, en serait plutôt renforcée, par le contact plus intime de tous les éléments du pays et par le meilleur recrutement des cadres de nos réserves.

Telle a été ma conduite politique, citoyens, depuis que j'ai l'honneur d'être votre représentant. Ce que j'ai fait jusqu'à ce jour, je continuerai à le faire si vous me renouvelez mon mandat.

Et si le Parlement, enfin débarrassé des luttes politiques que les assauts incessants de la réaction ont perpétués jusqu'à ce jour, peut aborder avec plus de calme et de suite les réformes réclamées depuis si longtemps par le pays, je m'attacherai surtout, comme je vous le disais en 1898 et en 1902, à celles qui peuvent amener plus de bien-être parmi les travailleurs et dans les campagnes : développement de la mutualité et des institutions de prévoyance et d'assistance; répartition plus équitable des charges publiques et soulagement de celles qui frappent la terre; revision du cadastre; réduction des frais de transports et de petites transactions; amélioration de nos lois civiles et pénales dans un sens plus humain et plus en rapport avec la vie moderne. Je ne désespère pas de voir aboutir ces réformes, et de contribuer pour ma modeste part à démontrer à tous que la République démocratique, régime essentiel du progrès social, est surtout un régime de solidarité, de justice et de bonté. Et je résumerai, j'en suis certain, votre opinion et la mienne par la phrase de Gambetta, ce grand patriote et ce grand républicain : « Tout pour la France et par la République ! »

Pour moi, comme je vous le disais il y a quatre ans, né, ainsi que tous mes ascendants, dans la Côte-d'Or, dont ma famille est originaire et qu'elle n'a jamais quittée, je tiens à conserver l'estime et la sympathie qu'ils y ont acquises par leur probité et leur loyauté; et j'aimerais mille fois mieux ne jamais rentrer au Parlement que de renoncer à cette estime et à cette sympathie de mes compatriotes.

Allez donc librement au scrutin, mes chers concitoyens, votez en toute indépendance; j'attends avec confiance votre décision.

Alfred MUTEAU,
Président de la gauche démocratique
de la Chambre des Députés,
Vice-Président du Conseil général
de la Côte-d'Or.

Circonscription de SEMUR.

M. DEBUSSY, décédé, remplacé par M. GÉRARD-VARET.

Voir élections partielles.

COTES-DU-NORD

1re Circonscription de DINAN.

M. Charles BAUDET.

Elu au 1er tour de scrutin. — 6.541 voix.

Électeurs et chers concitoyens,

Désigné, à l'unanimité, par le Congrès républicain réuni à Dinan le 19 avril, je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié, par 6.477 voix, le 8 mars 1903.

J'ai la conscience profonde d'avoir soutenu avec une scrupuleuse fidélité le programme libéral et démocratique qui est le nôtre.

La liberté de la presse, la liberté de parole et de réunion, fondées par la République, sont intactes.

C'est la loi du 1er juillet 1901 qui a créé la liberté d'association. Les congrégations elles-mêmes peuvent se constituer, sous la réserve de l'autorisation d'une loi. Car il était sage d'arrêter le développement d'un État dans l'État, de limiter leur puissance dans un pays où la dépopulation sévit, et d'empêcher les extensions inquiétantes des biens de mainmorte prélevés sur le patrimoine plus intéressant des familles.

La liberté d'enseignement reste entière, — les écoles privées, ouvertes de tous côtés, le démontrent clairement.

J'ai seulement conformé mes votes à la vieille maxime admise par tous les républicains de jugement et d'honneur :

Le maire à la mairie ;

Le prêtre à l'église ;

L'instituteur à l'école.

Parce que j'estime que l'église ne doit pas mettre la main sur l'État, que le clergé ne doit pas s'immiscer dans les affaires civiles et politiques, j'ai voté la laïcité du personnel de l'enseignement primaire après avoir voté la laïcité des programmes, sous le contrôle et la réserve imprescriptibles des droits de l'État.

La liberté des pères de famille n'y perd rien, car ce n'est pas à l'école, terrain neutre de concorde et d'union, que doit se donner l'enseignement religieux, mais à l'église.

C'est parce que le Saint-Siège outrepassa ses droits en blâmant, lors du voyage de M. Loubet à Rome, la visite faite au roi d'Italie par le Président de la République, voulant imposer le pouvoir de Rome à la France républicaine,

C'est parce que la séparation est le dernier terme de la distinction des choses d'ordre

religieux et des choses d'ordre civil, que j'ai voté la loi de séparation des Églises et de l'État.

Fort de déclarations, connues de tous, faites en 1902 au casino de Dinan, et réservant l'avenir, appuyé sur les ordres du jour précis et formels des comités républicains des cantons de la première circonscription, étendant, comme il convient toujours, le mandat donné par la confiance de mes concitoyens aux nécessités et aux besoins des circonstances, j'ai voté cette grande loi, qui restera comme un monument de libération pour l'Église et l'État dans l'histoire de la France moderne.

J'ai voté toutes les mesures libérales et de concorde destinées à assurer la liberté de conscience et à garantir l'exercice du culte: l'abandon gratuit et indéfini des édifices du culte, les pensions et les allocations aux membres du clergé, le reversement, aux budgets communaux, des sommes restées disponibles sur le budget des cultes et chaque année croissantes.

J'ai voté la mesure nécessaire et conservatoire des inventaires, nécessaire pour le contrôle de l'intégrité des biens collectifs qui constituent la propriété de la communauté des fidèles.

Si quelques-uns, sans souci du respect dû aux églises, sans préoccupation d'entraver la liberté des fidèles qui désirent fréquenter le temple, s'en sont fait une arme de guerre politique, à la veille de la consultation générale du pays, pour exercer une pression sur les consciences et les esprits, que la responsabilité tombe entière sur les fauteurs de troubles.

Mais que l'opinion publique soit juge du libéralisme et de la loyauté des républicains dont je m'honore d'être.

Dans l'ordre agricole, j'ai voté : la loi accordant une indemnité dans le cas d'abatage d'animaux pour cause de morve et de farcin ; la loi réprimant les fraudes dans la vente des marchandises et les falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles ; la loi réprimant la fraude des engrais ; la loi facilitant l'usage des warrants agricoles.

Pour nos laborieuses populations des campagnes, qui sont la meilleure réserve de la France, j'estime qu'il faut se hâter de fonder par le « Homestead » ouvrier et agricole, la constitution d'un bien de famille insaisissable et, par l'indemnité de plus-value accordée au fermier, il convient d'établir la justice en attribuant la rémunération du travail à celui-là même qui l'a produit.

Dans l'ordre maritime, j'ai défendu les droits de nos marins pêcheurs à Terre-Neuve ; j'ai voté la loi qui fait ouvrir les droits des demi-soldiers du jour où ils ont acquis leur retraite ; j'ai voté l'augmentation des pensions des officiers mariniers des équipages de la flotte ; il reste à faire l'unification des pensions des anciens retraités ; j'ai voté l'amélioration de la condition de la loi de 1898 sur la Caisse de prévoyance, en augmentant les pensions, en admettant l'incapacité partielle et en étendant les conditions d'admission. J'ai voté la loi, dont j'avais émis l'idée, qui fait compter pour une année de navigation une campagne de Terre-Neuve et d'Islande. Il faudra, pour répondre aux besoins de la vie, augmenter la pension des demi-soldiers, les dispenser de verser après le temps de leur pension acquise ou augmenter proportionnellement leur pension, en rapport avec les versements continués. Des retraites proportionnelles s'imposent également après quinze années de navigation et il est de toute nécessité de réduire la durée de service des inscrits, sans toucher à l'organisation actuelle de leur droit de servir dans la flotte.

Chaque année, j'ai voté le milliard destiné à assurer le fonctionnement de nos armées de terre et de mer, et j'ai voté le service de deux ans, qui fait l'égalité devant l'impôt du sang et qui constitue une armée plus compacte, plus homogène et plus forte.

J'ai voté la loi qui étend la compétence de la justice paternelle et peu coûteuse des tribunaux de paix au point de vue civil, en attendant que cette compétence s'étende en matière pénale, pour enlever aux tribunaux correctionnels les délits minima, comme ceux de chasse et de pêche, mettant fin à cette législation actuelle, vestige des droits seigneuriaux.

Je voterai la loi qui créera des permis de chasse journaliers et qui, au moyen de réserves, s'occupera de la reproduction du gibier.

J'ai voté la loi bienfaisante qui assure à partir du 1er janvier 1907 l'assistance obligatoire aux vieillards de soixante-dix ans, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

Je voterai la loi des retraites ouvrières et paysannes, comme je l'ai déjà fait, et je voterai l'obligation, sans laquelle il n'y a pas de loi.

Dans l'ordre des réformes sociales, je voterai toutes les mesures applicables et nécessaires pour réglementer l'hygiène et la sécurité des travailleurs, pour assurer, par l'intervention de justes lois, un salaire rémunérateur du travail, pour protéger l'enfance, la vieillesse, la femme, la mère et pour mettre l'adulte à l'abri du terrible chômage.

Partisan de la paix, le premier bien de tous, que la République nous a garanti depuis trente-cinq ans, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que nous conservions l'amitié des peuples, qui s'est affirmée à Algésiras, et pour que nous évitions le plus terrible des fléaux, la guerre, tout en gardant intacts l'honneur et la dignité de la France.

J'estime que la liberté est le développement de la personnalité humaine et que ce développement doit être mis à l'abri de toute atteinte et garanti contre les attaques qui viennent de l'extérieur et contre les abus que l'individu peut être tenté d'en faire lui-même. C'est pour cela que je revendique la liberté politique et économique du fermier, de l'ouvrier, du commerçant, trop souvent opprimés, quand ils ne sont pas exploités par la tyrannie réactionnaire.

Partisan de l'ordre et de l'économie dans les finances, j'estime qu'il y a lieu de procéder à la réforme des impôts en se préoccupant d'une plus équitable répartition, ne demandant rien au nécessaire, peu à l'utile et beaucoup au superflu.

C'est l'application de la maxime des Droits de l'homme et du citoyen, demandant à chacun, non en proportion de sa fortune, mais en proportion de ses facultés, sans taxation arbitraire et sans déclaration obligatoire, l'impôt sur le revenu par cédules, par analogie avec celui qui fonctionne en Angleterre.

J'ai fait l'effort nécessaire auprès des pouvoirs publics pour obtenir la prompte construction du pont Saint-Jean-Saint-Hubert à Plouër.

Je ferai le même effort pour obtenir que la première circonscription de Dinan reçoive satisfaction dans l'ouverture de ses lignes de chemins de fer d'intérêt local.

Mes chers concitoyens,

Comme je vous le disais en 1903, je n'appartiens ni à l'aristocratie de naissance ni à l'aristocratie de fortune. Je ne cherche mon appui ni dans l'une ni dans l'autre.

Fils comme vous de la démocratie, j'en suis depuis 30 ans le fidèle et dévoué serviteur.

Travailleurs de l'intelligence, du commerce, du champ, de l'usine et de l'atelier, le drapeau que je porte est le vôtre ; il claque au vent soufflé par la rafale réactionnaire. Défendez-le !

Vive la République!

Docteur Charles BAUDET.

2e Circonscription de DINAN.

M. RIOUST de LARGENTAYE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.596 voix.

Aux électeurs.

Mes chers concitoyens,

Si les électeurs sont souvent dupes des députés qu'ils élisent sur des programmes trompeurs et des professions de foi mensongères, je puis, quant à moi, me flatter, depuis vingt-trois ans que je vous représente à la Chambre, de ne vous avoir jamais trompés. Vous connaissez tous mes opinions religieuses et politiques, qui n'ont jamais varié.

Et malheureusement n'ai-je pas été trop bon prophète, quand, depuis longtemps, je vous prédis les malheurs qui se sont abattus sur le pays. Ceux de vous qui m'ont entendu il y a quatre ans peuvent se souvenir que je leur avais annoncé et l'abandon de Terre-Neuve, et notre déchéance diplomatique et financière, que les Ministres eux-mêmes ne cherchent plus à dissimuler.

Et la persécution religieuse si perfidement conduite qui, après les lois scolaires et militaires, puis l'expulsion et le vol des congrégations, vient d'entrer dans la période brutale et s'attaque à nos églises elles-mêmes. Vous avez vu fracturer par des malfaiteurs les portes de nos sanctuaires. Qui donc peut nier maintenant la persécution ? C'est le fait qui domine aujourd'hui tous les autres.

Si vous voulez la résistance, si vous voulez que cet infâme régime de vol et de persécution, ce gouvernement de casseroles et de mouchards, qui terrorise jusqu'au moindre village, cesse de tyranniser le pays, affirmez-le sur mon nom. Vous me connaissez assez pour savoir que je suis l'adversaire irréconciliable de ces infamies et des tristes personnages qui dirigent, pour notre malheur, la République juive et franc-maçonne.

RIOUST de LARGENTAYE,
Député,
Conseiller général,
Maire de Saint-Lormel.

1re Circonscription de GUINGAMP.

M. de KERGUÉZEC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.736 voix.

Mes chers Concitoyens,

Lorsque les républicains de la 1re circonscription de Guingamp m'ont choisi pour me confier leur drapeau, j'ai ressenti une grande fierté de l'honneur qui m'était fait. J'ai com-

pris cependant que j'en suis redevable, bien moins aux qualités qu'on est en droit d'exiger d'un représentant, qu'aux attaques et aux calomnies dont m'honorent depuis dix ans les ennemis de la République et du peuple.

En m'outrageant quotidiennement, ils ont indiqué que je suis un bon soldat de la cause démocratique.

Je ne suis pas un étranger parmi vous, puisque, par mes grands parents, je suis originaire de Goudelin et de Ploëzal, où je possède des intérêts. Breton comme vous, je connais votre langue, que je parle avec tous ceux qui ont besoin de mes services ou de me confier la défense de leurs intérêts.

Beaucoup d'entre vous m'ont connu au régiment et ils savent que je fus pour eux un bon camarade ou un chef juste.

Combattu à gauche par les révolutionnaires et à droite par les réactionnaires, je pense que la vérité est entre les deux extrêmes et qu'au milieu il y a place pour une République de justice et de vérité. Je suis partisan, non d'une République de privilèges, mais d'une République démocratique et sociale, d'une République dans laquelle on cherchera à réaliser la belle devise du président Jackson : « Il faut que le très riche soit moins riche, afin que le très pauvre soit moins pauvre. »

Politique fiscale.

Impôts directs. — Je pense qu'une réforme de l'impôt direct s'impose, et qu'elle doit s'inspirer des principes suivants :

1° Cote personnelle et mobilière. — La cote personnelle, qui frappe également tous les citoyens d'une même commune sans tenir compte de la puissance contributive de chacun, doit être supprimée.

Le montant du loyer ne saurait servir de base exclusive à l'évaluation de la cote mobilière. Depuis longtemps, les répartiteurs ont pris l'habitude, dans la plupart des communes, de faire intervenir, dans la fixation de la taxe, divers facteurs tels que les charges de famille et les signes extérieurs de richesse.

Cette méthode avait été érigée en principe par la Constituante. Je demande qu'à nouveau elle trouve place dans la loi.

2° Propriété bâtie. — La suppression de l'impôt des portes et fenêtres a été décidée en principe par la loi du 18 juillet 1892. Je demande que cette réforme devienne enfin exécutoire.

3° Propriété foncière non bâtie. — La propriété foncière non bâtie est cotée d'après un cadastre qui remonte aux premières années du XIXe siècle. Ce cadastre ne tient aucun compte des transformations radicales que les méthodes scientifiques ont fait subir à l'utilisation du sol; la refonte en a été prévue par la loi de 1850 et celle de 1898.

Je demande que cette refonte soit hâtée, en même temps que les petites cotes foncières seront de plus en plus dégrevées.

4° Progressivité de l'impôt direct. — Les impôts indirects, qui sont payés dans la même proportion par tous les contribuables, grèvent plus lourdement les petites bourses.

Pour compenser cette inégalité, je désire que les impôts directs soient établis dans une forme nettement progressive.

Cette progressivité de l'impôt direct doit s'appliquer à la contribution mobilière, à l'impôt sur la propriété bâtie ou non.

Elle doit s'appliquer aussi aux patentes, de façon à dégrever le petit commerce et à obtenir l'augmentation de la contribution, encore trop faible, payée par les grandes exploitations commerciales et industrielles.

5° Différenciation des revenus au point de vue de leur origine. — La progressivité de l'impôt doit être déterminée, non pas seulement par le chiffre des revenus, mais aussi par leur origine.

On ne saurait, sans injustice, frapper dans la même mesure, des revenus, même égaux,

s'ils viennent du travail seul, du travail associé au capital, du capital utilisé dans les entreprises, du capital simplement immobilisé ou employé en fonds d'État, par exemple, et qui produit sans effort des revenus sans aléa.

Impôts indirects. — L'impôt indirect, ai-je dit, grève plus lourdement les petites bourses. Nous devons nous inspirer des principes de l'école libérale anglaise et tâcher de réduire autant que possible les taxes de consommation sur les objets de première nécessité, tout en augmentant, si c'est nécessaire, les objets de luxe, dont personne n'a besoin pour vivre et qui ne servent qu'aux classes privilégiées. Pour ne prendre qu'un exemple, je désirerais que le paquet de tabac de 0 fr. 50 soit abaissé à 0 fr. 30 ou à 0 fr. 40. Il devrait en être de même pour le tabac à priser de nos braves ménagères, le tabac à chiquer de nos marins, ainsi que pour les cigares ordinaires. On fera supporter le déficit par les tabacs et les cigares de luxe, dont personne n'a besoin.

Le seul impôt indirect réellement légitime serait celui qui, sans grever le consommateur de charges nouvelles, mettrait au compte de l'État commerçant les bénéfices considérables aujourd'hui réalisés par quelques individus qui détiennent sans contrôle toute une forme de production.

La régie d'État doit restituer à tous le profit indûment monopolisé par quelques-uns. Le monopole n'est pas seulement une occasion de ressources, c'est en même temps une mesure de moralité.

Déjà, dans nombre de municipalités, la distribution de l'eau, de la lumière, de la force motrice, l'organisation des transports, le service commun des machines agricoles font l'objet de véritables monopoles.

C'est dans cette voie que l'État, à son tour, doit s'engager après les municipalités. On a pu constater les énormes plus-values réalisées par le monopole du tabac et des allumettes.

Je demande le retour à l'État des exploitations qui, comme les chemins de fer, par exemple, constituent de véritables services publics et de celles qui, concentrées par leur nature entre les mains de quelques-uns, comme les mines, les sucres et les pétroles, donnent à leurs propriétaires le pouvoir de rançonner les travailleurs qu'ils emploient et de taxer les consommateurs à leur gré.

C'est à l'aide des ressources que donneront la réforme de l'impôt direct et la création des monopoles de l'État que nous essayerons de réaliser les réformes sociales qui doivent constituer dorénavant la principale préoccupation du parti républicain.

Ces réformes devront être faites en respectant tous les droits de propriétés, ainsi que les droits de retraites des employés des compagnies, qui devront bénéficier des avantages faits à ceux de l'Etat.

Politique sociale.

Politique d'assurance. — Je désire, dans le domaine social, substituer partout la prévoyance à l'assistance. Il ne suffit pas de secourir le travailleur dans la misère, il faut empêcher cette misère de se produire.

En votant la loi sur les retraites ouvrières, nous devons, par le concours de l'intéressé, du patron et de l'État, assurer les travailleurs de toutes catégories, contre les risques de vieillesse et d'invalidité.

Déjà, certains travailleurs ont trouvé, dans les mutualités ou même dans les caisses patronales, des instruments de prévoyance auxquels la loi du 1er avril 1898 fait des avantages légitimes. Je ne saurais, en imposant un système d'assurances unique, déposséder ceux-là des fruits qu'ils se sont acquis par leur prudence. Je reprendrai donc la formule de Léon Bourgeois : « obligation de la prévoyance, liberté des moyens ».

Par la réglementation de l'atelier, par des lois sur l'hygiène, par la surveillance des procédés de fabrication, on doit arriver à garantir l'ouvrier contre le surmenage et contre la maladie professionnelle.

Politique syndicale. — Je ne saurais négliger, à côté des autres dangers professionnels, ce risque essentiel, auquel le travailleur se trouve soumis, et qui s'appelle le chômage. Il serait vain d'organiser la prévoyance, si la société se reconnaissait incapable d'assurer aux individus ce minimum : le droit au travail.

Le parti républicain s'est efforcé d'atténuer le risque de chômage par la création, en 1900, de l'Office du travail, et par la suppression des bureaux de placement payants. Il appartient aux travailleurs de tirer de ces réformes, par l'association, les résultats qu'elles comportent.

C'est par la collaboration des syndicats ouvriers que fonctionne l'Office du travail, et c'est seulement à l'intérieur du syndicat que les bureaux de placement gratuits peuvent produire tout leur effet. Enfin le syndicat peut, seul, permettre de règlementer le travail, à l'intérieur de l'atelier, et donner à l'ouvrier le moyen de discuter le contrat qui l'unit au patron.

C'est dans ce sens, c'est en particulier dans le contrat collectif que je chercherai la garantie d'une rémunération plus équitable du travail et non dans telle mesure qui, comme la participation aux bénéfices, peut fournir quelquefois des expériences heureuses, mais ne saurait constituer une organisation définitive. La rétribution du travail, toujours productif, ne saurait être subordonnée à la réussite d'une exploitation.

La justification de la dualité nécessaire qui existe entre le capital et le travail est dans ce fait que le capital fonde l'entreprise et subit le risque, tandis que le salaire ne saurait être soumis à aucune fluctuation.

Je reconnais aux ouvriers le droit de grève, qui est un instrument de revendications prolétariennes, mais la grève cependant comporte des aléas souvent, des pertes toujours. A mesure que se développera l'organisation des travailleurs elle doit devenir un instrument plus effectif en même temps que plus prudent entre les mains des syndicats. Mais si je reconnais le droit de grève pacifique, je repousse de toutes mes forces les entraves à la liberté du travail, ainsi que les incendiaires qui portent atteinte à la propriété, et les assassins qui frappent de malheureux soldats qui exécutent leur consigne. J'estime que si le devoir du Gouvernement est d'être pitoyable pour les revendications pacifiques, il doit réprimer énergiquement les attentats. D'autant que ceux-ci ne font que retarder l'évolution de la société.

Politique rurale.

La République, occupée à combattre ses ennemis les plus cruels, a souvent dû négliger le sort des travailleurs de la campagne, qui est cependant bien intéressant. Il faut faire cesser cet état de choses, et permettre aux paysans de participer enfin à l'évolution démocratique. Notre parti a déjà demandé le dégrèvement total de la petite propriété, du petit commerce et du petit travail. Je désire leur participation à la loi sur les retraites ouvrières.

Il y a d'autres réformes qui regardent plus spécialement la campagne et qu'il importe de faire aboutir, telle que l'insaisissabilité du bien de famille, la diminution de la part allant à l'Etat dans les droits de vente des petites propriétés foncières, ainsi que la diminution des droits de mutation, encore trop lourds pour les petites propriétés.

Je désire l'organisation de Chambres d'agriculture pour défendre plus spécialement les intérêts de chaque région, développer nos richesses agricoles et leur faciliter des débouchés. Les tentatives qui ont été faites depuis 1899 pour organiser le crédit agricole ont donné des résultats assez bons, mais cependant insuffisants.

Le développement des syndicats ruraux, tout en groupant les cultivateurs pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits, doit leur procurer des crédits à long terme. Un projet de loi a été déposé en ce sens par le Ministre de l'Agriculture dans le courant de 1905. Le parti républicain se doit de le faire aboutir.

Je demanderai la création d'une école d'agriculture dans le département, et la ville de

Guingamp, étant un point central, sera merveilleusement située pour la recevoir. Je suis certain que, si j'entre au Parlement, mon influence y sera suffisante pour l'obtenir.

J'ai fondé, il y a cinq ans, en un mois, les courses de Tréguier. Elles sont prospères et jouissent déjà d'une grande vogue dans la région. Avec mes amis, il me sera facile d'en faire autant pour Guingamp, et cela avec le concours de tous ou malgré l'opposition qui nous sera faite.

Je m'occupe depuis dix années de questions agricoles, et j'ai fondé les premières sociétés d'assurances mutuelles et les premières caisses de crédit rural de la région. Désirant être lié d'une façon plus intime avec les travailleurs de la terre, avec ceux qui me nourrissent, et à l'émancipation desquels je travaille, en échange, je me suis fait moi-même agriculteur, et j'ai pris la tête d'une exploitation rurale, afin d'être mieux à même de connaître les besoins des êtres sur lesquels pèsent de si lourdes charges. Je demanderai l'impôt progressif sur les grandes chasses gardées, à partir de 50 hectares d'un tenant, et l'application du produit de cet impôt au dégrèvement des impôts des paysans riverains.

Des communes de certaines parties de la France possèdent jusqu'à 25.000 et 50.000 fr. de rentes en terrains communaux. J'estime qu'il y a là inégalité entre les communes de cette région et la nôtre. Je demande que cette inégalité soit supprimée, et qu'on trouve le moyen de faire bénéficier les communes de nos régions de dégrèvements de compensation.

Politique militaire.

Sous l'Empire, les travailleurs faisaient sept ans de service et allaient se faire tuer à la frontière, tandis que les oisifs n'étaient même pas soldats. Lorsque la République a été assez forte, elle a voulu que tout le monde fasse trois ans de service; mais les réactionnaires sont parvenus à obtenir que leurs fils pourvus de diplômes n'en fassent que dix mois. Dans les quatre années qui viennent de s'écouler, la démocratie a dicté sa volonté aux dirigeants de jadis, et tout le monde fera désormais deux ans. Les soutiens de famille toucheront 0 fr. 75 par jour pour empêcher leurs parents de trop souffrir à la maison.

Mais cette égalité définitive devant l'impôt du sang, qui vient d'être édictée par la République à la nation, n'est qu'une étape, et aussitôt que les progrès de la paix universelle le permettront, la République réalisera le service militaire qui sera la forme de l'avenir, jusqu'au jour où la neutralisation de l'Alsace-Lorraine permettra d'espérer le désarmement général. La loi militaire a besoin d'être remaniée en ce qui concerne la marine. Il en est de même des lois de pensions des demi-soldiers, qu'il sera nécessaire de refondre le jour prochain, je l'espère, où nous aurons les retraites ouvrières et paysannes.

En plus des augmentations justes, il faudra les dispenser de verser, après le temps de leurs pensions acquises, ou augmenter proportionnellement leurs retraites avec les versements continués.

Il est de toute nécessité de réduire la durée du service des inscrits, sans toucher à l'organisation actuelle de leurs droits de servir dans la flotte.

Politique administrative.

Au point de vue professionnel, l'État doit assurer aux fonctionnaires de tous ordres qui le servent un traitement suffisant et des garanties de justice.

Je m'attacherai particulièrement à faire aboutir les revendications des instituteurs, telles qu'elles sont formulées dans le projet des Amicales; l'Etat, qui assure aux enfants le droit de savoir, doit assurer aux maîtres le droit de vivre.

Nous devons soutenir également les réclamations des agents des postes, dont la tâche devient plus lourde chaque jour, à mesure que l'instruction se développe et que l'homme ressent davantage le besoin de répandre sa pensée. Je m'efforcerai de faire aboutir le projet Berteaux en faveur des employés des chemins de fer; enfin, je me montrerai toujours le

défenseur obstiné de tous les employés, dont on se plaît trop à critiquer le nombre et les méthodes, mais qui, en face des conditions de plus en plus onéreuses de la vie, assurent, chaque jour avec plus de peine, une tâche qui s'élargit sans cesse à mesure que s'élargissent les attributions et le contrôle de l'État.

Je porterai aussi intérêt à la gendarmerie, à ce corps composé d'hommes auxquels, en échange d'un salaire de famine, on demande plus de qualités qu'il n'en faut pour n'importe quelle autre profession. Le groupement des fonctionnaires en associations ou en syndicats me paraît un moyen heureux de faire prévaloir ces revendications. Waldeck-Rousseau définissait ainsi le droit syndical : appartenir à une même profession, se proposer un avantage professionnel, telles sont les deux seules conditions exigées pour la formation d'associations permises dans les termes de la loi de 1884.

Il est donc incontestable que les fonctionnaires de toutes catégories ont le droit de fonder des associations, non pas seulement dans les conditions prévues par la loi de 1901, mais même dans la forme autorisée par la loi de 1884.

Le droit de syndicat n'est pas le droit de grève. Aucun gouvernement ne saurait admettre que ceux à qui il a confié, avec des garanties spéciales, la charge des fonctions publiques, puissent interrompre, à un moment donné, la vie nationale au profit de leurs revendications particulières.

Au point de vue politique, l'État doit tenir compte de la fidélité de ceux qui le servent et récompenser le dévouement aux principes républicains.

Si le dévouement est une vertu, le loyalisme est un devoir. Le Gouvernement ne saurait tolérer que ceux à qui il a donné une parcelle de pouvoir public puissent mettre leur autorité au service d'une opposition.

Le Gouvernement a donc le droit de se renseigner par l'intermédiaire des agents responsables sur le loyalisme de ceux qu'il emploie, et sur leur attitude politique, à la condition formelle qu'il n'y ait pas de notes secrètes.

Là s'arrête le droit de contrôle de l'État : il doit respecter sans restriction la libre pensée des fonctionnaires hors de leurs fonctions. Il ne saurait, en aucun cas, s'ingérer dans la vie privée des citoyens, instituer une inquisition et créer une catégorie de suspects.

Réformes judiciaires. Organisation de la justice. — Il ne suffit pas de proclamer l'égalité de tous les citoyens devant la loi, si le recours aux tribunaux doit demeurer le privilège des riches. Je poursuivrai donc de tout mon pouvoir l'abaissement des frais de justice et la réforme des bureaux d'assistance judiciaire.

Pas plus que la justice ne doit différencier les citoyens suivant leur fortune, elle ne saurait les différencier suivant leurs fonctions civiles et militaires. Ils doivent trouver devant les tribunaux les mêmes garanties. Je demande la réforme du code de justice militaire.

Je pense que pour donner toute garantie aux justiciables, la magistrature ne doit pas être une fonction de classe.

Il convient, en rétribuant les juges suppléants, d'assurer un recrutement plus démocratique de la magistrature.

Politique extérieure.

Politique nationale. — En 1791, la Révolution française inscrivait dans sa déclaration : « La nation renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et n'employera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Notre démocratie doit persister dans cette conception et continuer la politique d'entente cordiale qui l'unit aujourd'hui à la majorité des peuples.

Pacifisme ne veut pas dire désertion. Je réprouve nettement toute action qui aurait pour conséquence de diminuer la force de la nation en face de l'étranger.

Pacifisme ne veut pas non plus dire abdication. La France doit maintenir avec assurance ses droits partout où ils sont en cause.

Ce n'est pas en cédant toujours, c'est en nous montrant puissants et décidés, que nous devons essayer de maintenir la paix du monde.

Politique économique. — Nous ne saurions oublier que, depuis un demi-siècle, la lutte entre les peuples s'est modifiée singulièrement. C'est dans le détail des échanges et des trafics que se décide aujourd'hui la destinée des nations. La lutte quotidienne des intérêts s'est substituée presque partout aux batailles d'armées.

Notre diplomatie doit tenir compte de cette transformation. Elle doit mettre au premier rang de ses préoccupations l'étude approfondie des besoins économiques comparés et s'efforcer de conclure des traités de commerce où les intérêts français soient mieux sauvegardés.

Elle doit se souvenir aussi que l'industrie et le commerce sont les grands véhicules de l'influence d'une nation dans le monde et tâcher de protéger, mieux que par le passé, la fortune nationale partout où elle se trouve engagée.

Enfin, nous devons nous efforcer de provoquer de plus en plus ces grands congrès internationaux où les savants, les marchands, les ouvriers viennent discuter leurs besoins et leurs aspirations. C'est la fusion des intérêts qui provoquera la fusion des peuples.

Politique coloniale. — La période des conquêtes coloniales est maintenant terminée; la France doit s'occuper exclusivement d'organiser son action dans les pays qu'elle a soumis. Elle ne doit chercher d'autre expansion que l'expansion économique.

La France ne doit pas oublier aux colonies les principes essentiels qui, de tout temps, guidèrent son action. Elle ne saurait sacrifier aux opérations commerciales la liberté des peuples placés sous sa protection. Elle doit faire participer les indigènes, non pas seulement la vie économique du pays, mais aussi à sa vie intellectuelle, à son enseignement, à ses institutions.

Politique scolaire et religieuse.

Considérant que le droit de développer sa personnalité ne saurait être plus longtemps le privilège d'une classe, je veux la gratuité de l'enseignement à tous les degrés avec le recrutement des écoles par voie de concours.

Je présenterai au Parlement un projet de loi qui donnera aux écoles la personnalité civile et qui, en leur permettant d'acquérir et de recueillir des legs, développera l'instruction sans que les finances de l'État soient obérées trop lourdement.

M'inspirant des principes sacrés de la Déclaration des droits de l'homme, je veux la liberté religieuse avec la suprématie du pouvoir civil.

Je veux que chaque Français ait le droit de suivre la religion qu'il désire, et jamais je ne consentirai à voter une loi qui fermerait les églises, car cette loi serait contraire à la liberté.

Voilà, en résumé, les réformes auxquelles j'ai le désir de contribuer. Je pense que, quand nous les aurons obtenues, notre société se sera rapprochée d'un plus grand bien-être matériel, moral et intellectuel.

Je me tiendrai constamment en communication avec vous, soit dans mon appartement de Guingamp, soit dans vos communes, où je me rendrai souvent, et où sera déposé un registre sur lequel chaque habitant pourra inscrire toutes les demandes ou toutes les réclamations qu'il jugera utiles.

Le drapeau que je porte n'est pas le drapeau rouge de la révolution et du sang, ni le drapeau blanc de la chouannerie, mais c'est le drapeau tricolore que vos ancêtres ont planté sur les ruines fumantes de la Bastille, qu'en haillons ils ont promené au travers l'Europe contre les armées étrangères, dans lesquelles servaient les ancêtres de nos adversaires et qu'ils ne renient pas.

C'est le drapeau des grandes victoires républicaines, et c'est le drapeau qu'ils ont planté sur les barricades pour marquer la conquête de chacune de nos libertés.

Sur ces plis, ces trois mots sont inscrits : liberté, égalité, fraternité.

Tous mes efforts tendront à la réalisation de cette devise sacrée.

Vive la République !

G. DE KERGUEZEC.

2e Circonscription de GUINGAMP.

M. OLLIVIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.315 voix.

Mes chers amis,

Du jour où vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre représentant, j'ai considéré que je vous appartenais. Je viens donc vous demander si vous voulez me renouveler mon mandat. Il n'est pas exagéré d'affirmer que, du verdict que prononcera la France le 6 mai, sortira le salut du pays ou la révolution sociale avec la continuation de la guerre religieuse.

Depuis dix ans, les sectaires qui se sont emparés du pouvoir ne l'exercent que pour organiser une société sans Dieu. Ils ne se sont pas aperçus qu'en démoralisant l'école par un enseignement païen et la conscience populaire par le spectacle d'injustices et de corruptions sans nombre, ils ont encouragé tous les éléments de désordre à ne plus s'incliner devant aucune autorité. Nous n'avons plus seulement à défendre nos idées, mais notre famille, notre bien, notre patrie, notre vie.

En ce moment, c'est l'excercice même du culte, c'est la liberté sacrée de la prière qui se trouvent menacés par une loi d'apostasie nationale.

Vous en avez déjà vu les premiers effets : vos églises envahies, leurs portes brisées et jusqu'aux pieds des autels, des bagarres sanglantes engagées contre les fidèles accourus pour les défendre ; nos officiers, nos soldats, par un odieux abus, condamnés à participer à ces violences sacrilèges, qui les révoltaient, en même temps qu'elles indignaient douloureusement la conscience publique !

Demain, ce seront de nouvelles profanations plus graves encore, si vous ne vous y opposez pas, pour arriver, comme le veulent les ennemis irréconciliables de notre foi, à la fermeture et à la confiscation de nos édifices sacrés !

Voudrez-vous laisser accomplir une pareille œuvre de haine, qui ne tarderait pas à être suivie des excès les plus révolutionnaires, comme il y a cent ans ?

Déjà, sous l'empire des excitations les plus malsaines, les attentats contre les personnes et les biens se multiplient dans certains milieux et dans certaines villes terrorisées par les socialistes. Ceux-ci ne se bornent plus à réclamer, dans leurs congrès et leurs programmes électoraux, avec l'union libre, la suppression de la propriété privée et l'expropriation générale de tous les biens. Ils agissent. Fédérés au nombre de 600.000 en une vaste association révolutionnaire, la Confédération générale du travail, ils déclarent qu'ils ne veulent plus rien attendre des réformes pacifiques, et la grève générale, avec toutes ses violences, ses calamités et ses ruines, leur apparaît comme le seul moyen de terrasser la société actuelle. L'armée seule pourrait les arrêter. Ils s'efforcent d'y faire germer l'indiscipline et la révolte.

Peu leur importe que la patrie elle-même disparaisse dans l'anarchie criminelle qu'ils préparent et tentent de réaliser.

C'est donc le fruit de votre travail, le bien-être que vous avez acquis par vos efforts accumulés, la sécurité de vos foyers, qui peuvent ainsi se trouver directement atteints.

Et de pareils dangers nous tracent impérieusement notre devoir à tous. Nous devons, quelles qu'aient été jusqu'ici nos divergences d'opinion, nous unir, — et nous unir étroitement — dans un même sentiment de salut commun, pour qu'une majorité nouvelle, composée de libéraux et de patriotes, puisse enfin arracher le pays à la domination de sectaires et d'inconscients qui n'ont pas hésité à sacrifier toutes les forces vives de la nation à la satisfaction de leur haine et de leurs intérêts.

Alors seulement pourra renaître l'ordre, avec un Gouvernement républicain au sens vrai du mot, soucieux de tous les progrès, mais aussi respectueux de tous les droits et de toutes les libertés et fermement décidé à ne point pactiser avec l'émeute.

L'éducation morale et religieuse a été bannie de l'instruction populaire. La liberté de l'enseignement, sans restriction, devra permettre de l'y rétablir.

L'égalité devant la loi n'est plus depuis longtemps qu'un vain mot pour les catholiques, chassés de partout, victimes de toutes les injustices, soumis à la délation la plus odieuse, organisée et pratiquée, jusque dans le dernier des villages, par des délégués n'ayant d'autre titre à la faveur des pouvoirs publics que leur bassesse. Ces honteuses pratiques d'un gouvernement de guerre civile doivent enfin disparaître.

Il ne faut plus d'athéisme d'État, mais un nouvel accord avec le Saint-Siège qui vienne nous restituer désormais la liberté de conscience et nous rendre la paix religieuse. Ce ne sera que dans l'apaisement des esprits, ainsi réalisé, que le Gouvernement pourra faire aboutir les réformes politiques et sociales que le pays attend toujours.

Tous les esprits libéraux réclament :

La revision de la Constitution, afin d'y inscrire nos libertés essentielles et de les garantir, comme en Amérique, contre la tyrannie d'une majorité de hasard, par l'institution d'un tribunal suprême ;

L'organisation de la représentation proportionnelle, avec le scrutin de liste et le secret du vote ;

Une meilleure répartition des impôts permettant de dégrever la propriété foncière en atteignant proportionnellement tous les revenus, sans inquisition, mais aussi sans exception ;

De l'ordre dans nos finances, la réduction du nombre des fonctionnaires et des économies, à la place du gaspillage qui nous ruine ;

Une décentralisation administrative méthodique, afin de donner aux départements et aux communes des pouvoirs et une liberté qui les affranchissent d'une tutelle inutile et trop souvent nuisible ;

Et l'organisation de chambres d'agriculture, pour défendre plus spécialement les intérêts de chaque région, développer nos richesses agricoles et leur faciliter des débouchés.

Il n'est pas admissible non plus que les réformes légitimes réclamées depuis si longtemps par tous les travailleurs, tendant notamment à l'organisation définitive des retraites pour la vieillesse et d'une caisse de chômage, soient encore différées. Elles devront être l'œuvre principale et devenir l'honneur de la prochaine législature.

Sur un pareil programme de liberté, de tolérance et de paix, tous les efforts peuvent s'unir. Rappelons-nous seulement toujours que, si notre démocratie ne peut vivre que par le progrès, le progrès ne saurait exister en dehors de la loi morale ; et pour la grandeur même de notre pays que nous aimons tous, restons fidèles comme l'ont été tous les peuples forts, à ce triple et puissant amour de Dieu, de la patrie et de la liberté.

Louis OLLIVIER,
Député sortant.

1re Circonscription de LANNION.

M. le marquis de ROSANBO.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.838 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

Je vous disais déjà, il y a deux ans et demi, lors de l'élection législative partielle du 29 novembre 1903, que la grande affaire d'alors, celle devant laquelle toutes les autres s'atténuaient et disparaissaient, c'était la défense sacrée de la religion, de la patrie et de nos libertés.

Ce langage, est-ce que je ne dois pas le répéter aujourd'hui avec plus de force et plus de vérité que jamais?

Est-ce que la loi du 7 juillet 1904 décrétant la suppression de l'enseignement congréganiste; et celle du 9 décembre 1905, dite de la séparation, faisant suite l'une et l'autre à un ensemble de mesures antireligieuses, ne prouvent pas aux plus aveugles et aux plus indifférents qu'une guerre est dirigée avec une méthode infernale, depuis vingt-cinq ans contre le catholicisme lui-même? Et pour ceux qui n'auraient pas compris, est-ce que les coups de hache donnés dernièrement pour enfoncer les portes de nos églises; est-ce que les assauts livrés contre celles-ci pour y pénétrer et les sacs dont quelques-unes d'entre elles ont été l'objet ne sont pas faits pour faire tomber de dessus les yeux tous les bandeaux?

On peut aujourd'hui être pour ou contre Dieu; mais on ne peut rester indifférent ni hésitant. Il faut se prononcer et le scrutin du 6 mai prochain a justement pour objet de vous forcer à vous déclarer pour ou contre la religion de vos pères, que la France officielle a apostasiée sans le consentement de la vraie France.

D'autre part, est-ce que la patrie elle-même n'est pas menacée, non seulement par une foule de causes, mais tout particulièrement encore par les pires doctrines s'exhalant, publiquement parfois, dans les chants les plus honteux?

Et enfin, de nos libertés, que reste-t-il? N'ont-elles pas été tuées au nom de la liberté? Et est-ce que ceux qui, pour les avoir voulu défendre, ont été jetés dans des cachots, ne sont pas là pour le dire?

En dehors de cela, une situation financière déplorable et effrayante, mise en relief dernièrement et d'une façon remarquable par un homme tel que M. Jules Roche et reconnue exacte par le Ministre des Finances lui-même; des promesses souvent répétées et jamais tenues; des lois trompeuses, prétendues réformes qui n'en sont pas, voilà l'œuvre de la précédente législature.

Les sophismes et les déclarations intéressées ne peuvent rien contre ces faits.

A vous de dire, par un bulletin de vote, si vous les approuvez ou si vous les blâmez.

Vos intérêts et vos devoirs sont en jeu.

La répercussion des choses politiques sur les choses privées n'est pas niable; il s'agit donc de la France et de l'Église d'abord; et de chacun de nous, de nos femmes et de nos enfants ensuite.

Le vieux soldat que je suis ne saurait dans ces conditions déserter la lutte et si, comme je le pense, il a rempli sans défaillance au Parlement la mission que vous lui aviez confiée et qu'il avait acceptée, vous lui renouvellerez, le 6 mai prochain, son mandat.

En votant pour moi, le 29 novembre 1903, vous aviez surtout, comme je l'ai dit du haut de la tribune à M. Combes lui-même, voté contre ce dernier. En votant pour moi le

6 mai 1906, vous voterez surtout contre la séparation de l'Église et de l'État, dont j'ai rejeté le principe, l'ensemble et le détail.

Aujourd'hui, comme hier, j'ai encore foi dans la vieille Bretagne catholique, qui ne se laissera tromper ni par les diversions ni par les calomnies.

Elle saura sauvegarder ses intérêts et son honneur en se rappelant sa vieille devise :

Potius mori quam fœdari !
Plutôt mourir que faillir !

Le Marquis de ROSANBO.

2e Circonscription de LANNION.

M. LE TROADEC.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.969 voix.

Mes chers Compatriotes,

Vous êtes appelés, le 6 mai prochain, à élire votre député : je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Trois fois déjà, en 1893, en 1898 et en 1902, vous m'avez fait le grand honneur de me choisir pour vous représenter au Parlement ; et, en m'accordant, à chaque élection nouvelle, une majorité toujours plus forte, vous m'avez prouvé que ma politique avait votre approbation et que je rendais à notre pays les services qu'il était en droit d'attendre de son élu.

Ce que j'ai fait jusqu'ici, je suis prêt à le continuer.

Vous me connaissez assez maintenant pour savoir que je fais toujours mon travail en conscience et que vous avez devant vous un homme de bonne volonté.

A la dernière Chambre, j'ai voté la loi militaire ramenant à deux années pour tous le service à la caserne et accordant une indemnité aux familles indigentes pendant que leurs enfants seront sous les drapeaux,

J'ai voté la loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, assurant à tous ceux qui ne peuvent pas gagner leur vie par le travail un modeste secours annuel de 60 francs au moins.

J'ai voté toutes les lois intéressant la Marine, augmentant les pensions, améliorant la caisse de prévoyance, faisant toucher aux demi-soldiers leur retraite, à partir du jour de leur cinquantième année, faisant compter pour une année chaque campagne de grande pêche en Islande ou à Terre-Neuve.

J'ai voté toutes les lois intéressant l'agriculture, lois protégeant ses produits contre la concurrence étrangère, encourageant le Crédit agricole, subventionnant les sociétés mutuelles contre la mortalité du bétail, accordant des primes à la culture du lin et du chanvre, lois exonérant les petits contribuables du payement de l'impôt foncier.

Si vous m'envoyez à la Chambre nouvelle, je voterai la suppression totale des 28 jours et des 13 jours ;

Je voterai la pension, à 45 ans d'âge, des marins du commerce réunissant 300 mois de navigation ;

Je voterai la loi des retraites ouvrières, accordant 360 francs par an à tous les travailleurs des villes et des campagnes et aux petits fermiers âgés de 60 ans ;

Je voterai, comme je l'ai fait jusqu'ici, toutes les lois qui développeront le bien-être et la sécurité dans notre population agricole et maritime.

Mes chers Compatriotes,

Je vois venir avec une confiance absolue l'heure où vous allez rendre votre verdict. Je vais, comme toujours, à la bataille avec une grande tranquillité d'âme, celle que donne la certitude du devoir accompli.

Je suis sûr que vous ne vous laisserez pas tromper par tous les mensonges qu'on répand sur le compte des vrais républicains et particulièrement à propos de la séparation des Églises et de l'État.

Cette loi, quoi qu'en disent nos adversaires, est une loi de justice et de liberté.

Elle assure la liberté de conscience et garantit à tous les Français la faculté de pratiquer leur religion dans les églises de leur choix.

Ces églises et tout ce qu'elles contiennent sont données, pour toujours et gratuitement, aux fidèles.

Les prêtres âgés de 60 ans toucheront, pendant toute leur existence, les trois quarts de leur traitement.

Les prêtres âgés de 45 ans toucheront, pendant toute leur vie, la moitié de leur traitement.

Tous les autres prêtres seront payés pendant 4 ans, dans les grandes communes, et pendant 8 ans, dans les communes comptant moins de 1.000 habitants.

Les presbytères seront laissés gratuitement aux prêtres pendant 5 ans ; après quoi, ils leur seront loués au profit des communes.

Les millions économisés sur le budget des cultes seront remis par l'État aux Conseils municipaux et affectés au dégrèvement de l'impôt foncier.

Ce sont nos cultivateurs qui en profiteront.

Les processions auront lieu comme à l'ordinaire et les cloches sonneront comme d'habitude.

La loi nouvelle punit d'amende et même de prison ceux qui feront du désordre dans les églises.

Elle punit, il est vrai, des mêmes peines les prêtres qui se serviront de la chaire pour prêcher la haine de la République et la désobéissance à ses lois.

Est-ce là ce qui les gêne ?

Qu'ils s'occupent plus de religion et moins de politique ; ils y gagneront et nous ne leur demandons pas autre chose.

Mes chers Amis,

Ne vous laissez pas égarer par les mensonges que répandent, dans un but intéressé, les ennemis de la République à la veille de toutes les périodes électorales;

Ne vous laissez pas intimider par les menaces de ceux qui voudraient redevenir les maîtres, pour nous dominer comme autrefois.

Le peuple est aujourd'hui conscient de sa force et de ses droits. Il va dicter sa volonté et il faudra bien que tous s'inclinent devant elle.

Avec des hommes tels que vous, républicains de la 2e circonscription de Lannion, qui avez montré depuis 13 ans un esprit de discipline si admirable, j'ai la certitude que nous marchons une fois de plus à la victoire et que nous allons, au milieu des acclamations populaires, conduire le drapeau tricolore à son triomphe définitif.

Vive la République !

LE TROADEC.

Circonscription de LOUDÉAC.

M. MANDO.

Élu au 1er tour de scrutin. — 14.067 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous m'avez fait l'honneur, depuis huit ans, de me confier le mandat de vous représenter au Parlement. Le prochain renouvellement de la Chambre des Députés et la désignation de ma seule candidature, dans une importante réunion républicaine tenue récemment à Loudéac, m'amènent une fois de plus à me présenter à vos suffrages.

Ma profession de foi pourrait être courte : vous me connaisssez tous; je suis toujours resté aussi inébranlable dans mes principes républicains que dans mon respect des convictions religieuses, et aussi fidèle à mes engagements que convaincu de la dignité d'une réelle indépendance.

Ne pouvant m'entretenir avec tous les électeurs, en raison de l'étendue de notre circonscription, je veux, cependant, exposer à chacun mes vues sur la politique générale, de même que sur les intérêts particuliers de l'arrondissement de Loudéac.

Pour faire aimer la République, la France a besoin, selon moi, d'une politique démocratique, progressiste et tolérante.

De grandes réformes ont été accomplies dans la paix par le régime républicain, depuis trente-cinq ans, en faveur de l'agriculture et des travailleurs qui n'avaient jamais connu, jusqu'ici, autant de prospérité et de bien-être. Il en reste encore d'importantes à réaliser; mais la nécessité s'impose d'enrayer les dépenses publiques, afin de maintenir le budget national en équilibre, aussi bien que pour éviter l'accroissement des lourdes contributions actuelles et surtout de celles grevant la propriété foncière, à cause de sa répercussion néfaste sur les prix des fermages.

L'amélioration des conditions les plus humbles, le souci du sort des enfants du peuple et les satisfactions à donner aux légitimes revendications des classes laborieuses sont, à mes yeux, la base de tout programme républicain. Il appartient au Gouvernement d'étudier en ce sens un projet d'ensemble répondant aux exigences de la vie et mesuré à l'étendue des ressources du pays.

Je donnerai mon appui aux propositions de ce genre qui seront inspirées non par l'esprit de haine ou d'envie, mais par un louable sentiment de justice et d'humanité. En vue d'égaliser d'une façon plus équitable les contributions qui écrasent les cultivateurs et le petit commerce, j'accepterai un impôt de remplacement, avec dégrèvement pour les familles nombreuses et s'étendant proportionnellement aux facultés de chaque citoyen sur les diverses branches de revenus échappés jusqu'ici aux impositions générales, pourvu qu'il ne soit ni global pour les salaires, ni arbitraire ou inquisitorial; car les premiers essais ont montré qu'en ce cas le résultat pourrait être contraire au but visé. Je veux aussi que les retraites ouvrières reposent sur une loi facilement applicable, assurant à tous les travailleurs des villes et des champs des avantages susceptibles de leur donner le pain et la sécurité pour les vieux jours.

Après les mesures d'assistance publique, la constitution d'un bien familial semble devoir être prise en considération pour empêcher les habitants des campagnes d'abandonner leurs pays d'origine. La nouvelle législature s'occupera des Chambres d'agriculture depuis si longtemps annoncées.

Désirant laisser plus de bras pour travailler la terre, j'ai voté la loi militaire de deux ans avec la réduction des périodes de vingt-huit et de treize jours, le maintien des soutiens de famille et la continuation des congés de moisson. Je m'attacherai, comme par le passé, à défendre les intérêts des agriculteurs et je porterai la plus vive sollicitude au commerce, à l'industrie, aux questions hippiques, à celles de mutualité, de police sanitaire des animaux, de crédit, aussi bien que d'assurances agricoles, dont l'importance est si grande pour cette région.

Tenace à exiger pour la fin de l'année courante, l'achèvement du chemin de fer de Saint-Lubin à Saint-Méen, et son prolongement sur une voie indépendante jusqu'à la Brohinière, je n'insisterai pas moins pour la prompte exécution des lignes départementales nécessaires à l'arrondissement de Loudéac.

Les difficultés survenues au cours du règlement des questions relatives à Terre-Neuve et au Maroc, ainsi que les enseignements à dégager de la longue conférence d'Algésiras, pousseront, désormais, les pouvoirs publics à s'occuper de plus en plus des affaires diplomatiques touchant à la politique extérieure en vue d'obtenir, pacifiquement, des solutions compatibles avec l'honneur, les intérêts et les amitiés de la France.

Respectueux de la liberté des consciences, de l'enseignement, des cultes et de la propriété individuelle, il m'est impossible d'oublier les traditions séculaires auxquelles ce pays reste fortement attaché. J'ai voté contre la loi de séparation des Églises et de l'État, qui m'apparaissait nous lancer dans l'inconnu pour la tranquillité civile et religieuse. Les événements n'ont fait, d'ailleurs, que justifier mes craintes.

La nation a besoin d'une armée aussi forte que disciplinée pour assurer la paix intérieure et défendre son drapeau. Je ne cesserai de repousser les théories révolutionnaires, la délation, l'excitation aux grèves, les utopies collectivistes et les menées antimilitaristes, dangereuses pour nos libertés et aussi contraires à la prospérité de la démocratie qu'à la grandeur de notre patrie.

Enfin, je continuerai à conformer ma ligne de conduite aux principes d'ordre, de travail, d'économie, d'activité et de progrès qui ont été la règle de ma vie. Si, comme je l'espère, ces idées sont les vôtres et si vous pensez avec moi qu'elles peuvent augmenter l'attachement à la République, en affermissant la concorde entre les bons citoyens, je serai heureux et fier d'être honoré de votre confiance.

En vous donnant rendez-vous au scrutin du 6 mai, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

E. MANDO,
Député sortant,
Candidat républicain.

1re Circonscription de SAINT-BRIEUC.

M. ARMEZ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.771 voix.

Mes chers Concitoyens,

On cherche encore à vous tromper. Souvenez-vous que, depuis trente ans, on vous répète à chaque élection, que, si je suis élu, je ferai fermer les églises.

J'ai, au contraire, contribué à en faire construire un certain nombre, et ce n'est évidemment pas pour empêcher ensuite les fidèles d'y entrer.

Si quelques églises ont été momentanément fermées ou le sont encore, c'est précisément par les personnes qui m'ont toujours si injustement accusé d'être un ennemi de la religion.

Tout cela n'est qu'une comédie imaginée pour troubler et inquiéter vos esprits à la veille des élections.

Quant aux inventaires, ils ont été ordonnés dans l'intérêt des catholiques, tout simplement pour empêcher toute interruption dans l'exercice du culte au moment où les conseils de fabrique seront remplacés par les associations cultuelles.

On a cherché à vous faire croire que nous voulons nous emparer de ces biens.

Souvenez-vous que ceux qui vous tiennent ce langage sont les mêmes qui vous engageaient, il y a quelques années, à retirer vos fonds placés à la Caisse d'épargne et que si, à cette époque, quelques-uns d'entre vous ont éprouvé des pertes, ce sont précisément ceux qui ont suivi les perfides conseils de nos adversaires et non pas ceux qui ont eu confiance en nous et qui ont laissé leur argent à la Caisse d'épargne.

Si nous avions voulu prendre les biens des églises, il nous était facile de le mettre dans la loi, puisque nous avions la majorité. Puisque nous ne l'avons pas fait, c'est évidemment que nous n'avons nullement songé à nous approprier ce qui appartient aux fidèles.

La loi sur la séparation ne doit donc en aucune façon vous inquiéter, car elle commence par la déclaration suivante :

« La République assure la liberté de conscience. — Elle garantit le libre exercice des cultes ».

Et l'article 13 débute par ces mots :

« Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte. »

Cette double déclaration doit donc rassurer toutes les personnes de bonne foi.

Faut-il maintenant vous rappeler ce que les républicains ont fait pour le peuple ?

Loin d'augmenter les impôts, comme on nous en accuse, nous avons supprimé ou diminué les droits sur un certain nombre de denrées de consommation usuelle, notamment sur les boissons, le sucre, le café, le savon, etc., et nous avons exonéré les petits contribuables du payement de l'impôt foncier. Nous venons d'abaisser à dix centimes le prix du port des lettres.

Nous avons décidé que les économies réalisées sur le budget des cultes seraient réparties entre toutes les communes et mises à la disposition des Conseils municipaux.

Nous avons augmenté la compétence des juges de paix, ce qui vous permet de faire maintenant juger, à peu de frais, au chef-lieu du canton, une foule de petits procès pour lesquels vous étiez autrefois obligés de recourir au tribunal d'arrondissement.

Nous avons donné aux malades indigents l'assistance médicale gratuite.

Nous avons voté des lois pour l'assistance aux orphelins et aux vieillards.

Nous avons, dans l'intérêt de l'agriculture, protégé ses produits contre la concurrence étrangère et accordé des primes à la culture du lin et du chanvre. Nous avons encouragé le crédit agricole et les sociétés mutuelles contre la mortalité du bétail. C'est aussi la République qui a doté notre département de ces petits chemins de fer, les économiques et les départementaux, qui rendent déjà tant de services aux populations agricoles et que la prochaine législature complétera, je l'espère, par un nouveau réseau, déjà voté en principe par le Conseil général.

Nous avons enfin voté une loi qui intéresse tous les Français, et principalement les cultivateurs, puisqu'ils forment la partie la plus nombreuse de la nation : je veux parler de a réduction à deux ans de la durée du service militaire.

Nous avons, en même temps, décidé que les familles indigentes recevraient une indemnité pendant la présence de leurs enfants sous les drapeaux.

Nous avons voté un certain nombre de lois intéressant la marine et les marins, mais qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Nous avons, dans la mesure où le permettaient les ressources de l'État, fait les sacrifices indispensables pour donner à nos armées de terre et de mer la puissance nécessaire à notre sécurité.

Enfin, mes chers Concitoyens, grâce à sa politique sage et prudente, la République a gagné la confiance des autres nations, et elle a su nous donner trente-cinq années de paix ininterrompue, ce qui ne s'était jamais vu sous les Gouvernements précédents, tandis que ceux qui nous combattent nos conduiraient infailliblement à la guerre.

Électeurs, choisissez.

L. ARMEZ,
Député.

2e Circonscription de SAINT-BRIEUC.

M. LIMON.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.574 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Dans la profession de foi que j'eus l'honneur de vous adresser, il y a quatre ans, et qui me valut l'immense majorité de vos suffrages, je m'engageais à défendre :

La liberté de conscience, permettant à chacun de pratiquer sa religion — qu'il fût ou non fonctionnaire — sans entrave ni crainte d'aucun préjudice pour lui ou les siens ;

La liberté d'enseignement, permettant à tout citoyen d'élever ses enfants suivant ses convictions religieuses ;

La liberté d'association pour tous, y compris les congréganistes qui ont rendu tant de services — au dedans et au dehors — à notre pays;

L'égalité pour tous dans l'admission aux fonctions publiques et dans l'avancement qui est la juste récompense des services rendus;

La liberté du travail, contrepoids nécessaire du droit de grève;

Les institutions de prévoyance, qui ont droit aux encouragements et aux subventions de l'État ;

Les mesures de dégrèvement et de protection de l'agriculture, source de toute richesse et surchargée d'impôts;

La réduction des charges militaires, le respect du drapeau et de l'armée, gardienne de l'ordre, de l'honneur et de l'indépendance de la patrie.

J'ai donc voté constamment contre toutes les mesures liberticides et sectaires inspirées par l'odieuse franc-maçonnerie et présentées par un gouvernement qui n'a cessé d'être composé de ses serviteurs, qu'ils s'appelassent : Combes, André, Pelletan, Berteaux, Rouvier ou Sarrien, sans en excepter les Loubet et les Fallières.

J'ai voté contre :

La laïcisation des écoles, des tribunaux, des hôpitaux de l'armée, de la marine ;
L'expulsion des congrégations ;
La délation dans l'armée et les administrations ;
La désorganisation de l'armée et de la marine ;
Le gaspillage de nos ressources financières ;
La dénonciation du Concordat ;
La suppression du budget des cultes ;
La loi de séparation de l'Église et de l'État, dont les inventaires sont un premier effet, et qui n'a d'autre but, sous des apparences qui peuvent paraître libérales, que de fermer et confisquer les églises avec leurs biens, persécuter les prêtres, déchaîner, en un mot, la guerre religieuse, et arriver à la déchristianisation de la France, à la destruction de son prestige et de sa force, en attendant qu'elle soit rayée du rang des nations.

J'ai voté :

La loi réduisant à deux ans le service militaire, avec l'espoir qu'elle ne donnera pas de mauvais résultats pour la puissance de l'armée et pour le pays ;
Les mesures douanières protégeant notre agriculture contre les produits étrangers ;
La loi sur la répression des fraudes des engrais et des produits agricoles ;
La loi d'assistance aux vieillards ;
La loi sur les pensions ouvrières.

J'ai voté contre l'abandon de nos droits sur le Siam, sur l'Égypte, et spécialement sur Terre-Neuve, cette terre française, source de revenus pour nos marins, pépinière pour notre marine de guerre, et que nous autres, Bretons, étions habitués à considérer comme une annexe à notre Bretagne.

En un mot, j'ai voté avec indépendance toutes les mesures propres à développer la paix et la prospérité dans notre pays, et repoussé toutes celles qui s'y opposaient.

J'ai donc conscience d'avoir tenu loyalement mes engagements vis-à-vis de mes électeurs, et, en venant de nouveau solliciter vos suffrages dans l'élection du 6 mai prochain, je vous promets, si vous m'honorez encore de vos suffrages, de continuer à défendre vos intérêts moraux et matériels.

LIMON.

CREUSE

Circonscription d'AUBUSSON.

M. SIMONET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.114 voix.

Mes chers Concitoyens,

Élu en 1903, par plus de 14.000 suffrages, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Vous direz, le 6 mai prochain, si, par mes votes et ma conduite politique, j'ai été digne de votre confiance, et si mon passé vous est une garantie suffisante pour l'avenir.

Soldat fidèle du grand parti radical-socialiste qui s'honore d'avoir pour chefs des hommes comme Léon Bourgeois, Henri Brisson, Émile Combes, Pelletan, pour ne citer que les plus vaillants et les plus anciens serviteurs de la démocratie, j'ai la légitime fierté d'avoir été, à leurs côtés, l'ouvrier convaincu et énergique de l'œuvre, féconde entre toutes, réalisée, dans cette législature, par le Bloc républicain de gauche.

Avec eux, j'ai parcouru le même chemin, donné le même concours à la politique d'action, de défense et de réformes républicaines, qui, répondant au vœu manifeste de la grande majorité du pays, a abouti aux importantes mesures législatives dont je revendique hautement ma part de responsabilité.

Grâce à l'union de toutes les forces du parti républicain de gauche, avec la législature qui finit, l'ère des ajournements a enfin été close et l'ère des réalisations s'est ouverte.

Continuant l'œuvre inaugurée, avec la loi sur les associations, par Waldeck-Rousseau, nous avons arrêté l'envahissement de l'esprit monacal et clérical, trop longtemps toléré ou encouragé par les Gouvernements précédents, aveugles, faibles ou complices.

En déchirant le Concordat, nous avons couronné l'œuvre de laïcisation et de neutralité religieuse entreprise par la République.

La loi de séparation est un acte, non de persécution religieuse, mais de liberté, non de haine et de représailles, mais de tolérance et de justice.

Nous avons donné aux Églises la liberté avec la dignité, et consacré définitivement l'émancipation des esprits, en même temps que le respect des consciences.

Par la loi sur le service militaire de deux ans, nous avons décidé que tous les enfants de France, sans distinction de naissance, de fortune ou de condition, passeraient un temps égal sous les drapeaux, et, tout en en réduisant la durée, constitué une armée plus homogène, d'où sortira une nation plus unie pour la défense du sol sacré de la patrie, si elle était attaquée.

Par l'extension de la compétence des juges de paix, nous avons assuré aux travailleurs une justice plus rapide, moins coûteuse, plus conciliante.

Les problèmes sociaux prennent, à l'heure présente, une place de plus en plus prépondérante dans les préoccupations de la démocratie.

Par la loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables et par celle des retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes, nous avons prouvé combien ces grands problèmes nous passionnent à juste titre, et tracé déjà, en partie, l'œuvre de la législature prochaine, qui devra s'appliquer surtout à notre transformation économique et sociale.

Voilà l'œuvre d'hier. — Quel doit être le labeur de demain ?

Au premier rang, assurer l'exécution ferme et énergique de la loi de séparation; réaliser, enfin, l'impôt progressif sur le revenu, qui sera le grand dégrèvement des campagnes; la dotation de la caisse des retraites pour la vieillesse, sans nouveaux impôts, sans emprunts, par de larges économies dans notre budget, par la simplification des rouages administratifs, la suppression des fonctionnaires inutiles et la réduction des gros traitements, par l'établissement de droits élevés sur les fortes successions, surtout en ligne indirecte, et de certains monopoles d'État, comme la rectification de l'alcool, le raffinage du sucre, le rachat, au moins partiel, des chemins de fer, les mines, les assurances, les mises en adjudication des bureaux de tabac, etc.

Combien, d'ailleurs, d'autres réformes importantes ne s'imposent-elles point à la démocratie : établissement du scrutin de liste, suppression des petits tribunaux et réforme de la magistrature; extension des libertés syndicales, suppression des conseils de guerre en temps de paix, suppression des 13 jours, réduction des 28 jours, abaissement et unification des tarifs de transport, réduction des patentes pour les petits commerçants, augmentation des patentes pour le haut commerce et les grands magasins ; développement du crédit agricole, consentant des prêts à taux réduit aux petits cultivateurs, réglementation des heures de travail pour les ouvriers des mines, des ateliers et de l'usine, développement de l'instruction à tous les degrés et, particulièrement de l'enseignement agricole et professionnel, augmentation du nombre des bourses d'études pour les enfants du peuple, vote par correspondance, etc.

Électeurs,

Je n'ai point oublié vos intérêts régionaux et particuliers. Toute ma sollicitude a été acquise au développement de voies de communication qui vous font encore trop défaut et dont l'insuffisance paralyse l'essor de notre agriculture. D'accord avec nos trois sénateurs et mes collègues creusois de la Chambre, j'ai, conformément aux vœux formels et réitérés de notre Conseil général, aidé à obtenir la signature de la récente convention entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie d'Orléans, au sujet de l'établissement de la ligne de chemin de fer d'intérêt général, à voie d'un mètre, de Saint-Léonard à Auzances, qui doit doter les deux arrondissements d'Aubusson et de Bourganeuf, d'une voie ferrée de plus de 100 kilomètres, construite par l'État, exploitée par la Compagnie, à ses risques et périls, sans frais de transbordements ni augmentations de tarifs d'aucune sorte. Ce qui a permis en outre, à l'assemblée départementale de voter, dans sa dernière session d'août, quatre lignes de chemin de fer d'intérêt local pour les autres cantons privés encore de voies ferrées.

Je me suis attaché à l'amélioration de nos services postaux et de nos courriers, à la construction de nouvelles écoles, au développement de leurs bibliothèques. J'ai défendu à plusieurs reprises et de mon mieux, à la tribune, les intérêts légitimes des travailleurs de ma circonscription, tapissiers, mineurs, cultivateurs, émigrants, et me suis fait une place modeste, mais honorable, au Parlement.

Mon apprentissage est fait et j'espère que, dans la prochaine législature, je pourrai vous être encore plus utile, par l'expérience acquise et l'autorité que me donnera le renouvellement de mon mandat.

Je ne crois pas avoir démérité. Pourquoi vous sépareriez-vous d'un serviteur fidèle ?

Électeurs,

Vous connaissez votre devoir. Le 6 mai, le bloc de droite, fait de toutes les réactions et de toutes les équivoques, va livrer un combat décisif au bloc de gauche. L'un porte en lui tous les regrets du passé, l'autre toutes les espérances de l'avenir. Soyez disciplinés et fermes. Vous n'avez point changé ; je n'ai point changé non plus.

J'attends votre verdict avec confiance.

A. SIMONET,
Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de BOURGANEUF.

M. DESFARGES.

Elu au 2e tour de scrutin. — 4.746 voix.

Mes chers concitoyens,

Le mandat que vous m'avez confié il y a quatre ans est expiré. En dépit des calomnies et des injures dont me couvrent mes concurrents, je viens vous en demander le renouvellement, parce que j'ai fait mon devoir sans défaillance, et que je reste aujourd'hui, comme par le passé, disposé à le faire tout entier.

Les basses flatteries me répugnent, comme les querelles de personnes, qui sèment la division et la haine, sans rien ajouter au progrès social.

Vous ne trouverez donc ici, mes amis, ni folles promesses, ni violences, ni injures. Ces armes favorites à mes concurrents, ne sont pas les miennes, parce que j'appartiens à notre race honnête et loyale, pour qui le mensonge est une lâcheté, et les fausses promesses une trahison. Avec votre indépendance et votre clairvoyance, vous comparerez votre député, que vous connaissez par ses actes, avec ses adversaires criards dont vous ne connaissez que les vaines paroles.

La législature qui prend fin est une de celles qui compteront toujours dans l'histoire de notre chère République démocratique. Des réformes d'une importance exceptionnelles y ont été réalisées : les unes, comme la loi sur l'assistance aux vieillards et aux invalides du travail, applicable dès à présent et obligatoire dès le 1er janvier 1907, la loi du service militaire de deux ans, égal pour tous, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes marquent un grand pas vers l'idéal de justice et d'humanité que nous poursuivons, parce qu'elles touchent directement les humbles, les faibles, les déshérités de la fortune. Les autres ont une haute portée politique, et dans ce domaine, la séparation des Églises et de l'État a donné à celui-ci l'indépendance d'une personne morale qui veille à la bonne organisation et à la marche régulière des grands services publics, sans s'immiscer dans la conscience des citoyens, libres de croire, ou de ne pas croire, libres d'avoir une religion ou de ne pas en avoir.

Ce sont maintenant les réformes économiques et sociales qui doivent être, à mon sens, au premier rang du programme de la Chambre prochaine. Voici à mon avis les plus urgents problèmes que la législature de 1906-1910, aura à trancher, pour être fructueuse à son tour:

Impôt progressif sur le revenu, et suppression de la contribution personnelle-mobilière ; suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres, modification complète de la loi des patentes en faveur du petit commerce.

Allégement général du budget écrasant de la France, par de sérieuses économies et en proscrivant toutes dépenses nouvelles et inutiles ; réduction des gros appointements.

Protection vigilante et efficace de l'agriculture, en consacrant notamment une large part du budget de l'agriculture aux subventions accordées par l'État aux caisses de crédit agricole ; création d'écoles professionnelles et de chambres consultatives.

Extension aux petits cultivateurs, fermiers et métayers, de la loi sur le crédit agricole. Extension de la constitution du bien de famille insaisissable, afin de préserver la famille agricole de la noire misère, en lui conservant toujours un moyen d'existence.

Extension du système des achats directs par l'administration de la guerre, avec payement comptant des denrées.

Refonte de la législation de la chasse.

Développement de la juridiction des conseils de prud'hommes agricoles, et refonte de la législation de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage dans les différends entre patrons et ouvriers.

Toutes ces questions, présentent un double caractère d'urgence et de gravité ; elles constituent un vaste champ ouvert à toutes les intelligences et à toutes les bonnes volontés.

Et combien sont plus pressantes encore, mes chers concitoyens, les réformes et améliorations d'ordre purement social, celles qui sont imposées, par la nécessité d'établir plus de justice dans la situation de ceux qui travaillent sans amasser, à côté de ceux qui amassent sans travailler.

Ici se posent les plus graves problèmes sociaux, les résoudre tous, ce serait trop promettre, mais ce qu'on peut et ce qu'il faut, c'est y travailler, c'est introduire plus d'équité et plus de sécurité dans les rapports du travail et du capital :

Par une rémunération plus exacte et plus juste des services rendus ; par l'établissement rigoureux du repos hebdomadaire ; par des tarifs minimum et une limitation des heures de travail dans la grande industrie et les travaux publics des communes, des départements et de l'État.

Par des garanties données aux travailleurs contre la multitude des risques sociaux : maladies, vieillesse, invalidité, chômage, etc., etc. Ce chômage, plus terrible encore que la maladie, n'est pas un problème sans solution : la limitation de la journée de travail, une participation plus active de l'État aux sacrifices consentis par les associations et les communes, doit en avoir raison.

Ce qu'il faut, et ce que la Chambre prochaine fera en consacrant la meilleure partie de son temps aux œuvres de prévoyance, d'assistance et de mutualité, c'est l'organisation complète de l'assurance des travailleurs et l'application définitive des retraites ouvrières paysannes.

Le prolétariat ne vit pas de mots, il a besoin de réalités bienfaisantes et non de sophismes et d'illusions décevantes.

Tel est, résumé, le programme démocratique et social qu'il importe de réaliser par le travail opiniâtre et la paix intérieure.

Point d'aventures césariennes, qui nous ont coûté tant de sang, d'humiliations et d'argent ; point d'agitations inutiles et funestes au pays, aux travailleurs eux-mêmes, et au développement normal de la République.

Ce programme est celui de la démocratie tout entière ; vous l'approuverez en m'accordant vos suffrages.

C'est le programme des travailleurs et des humbles ; le défendre avec toute mon énergie et tout mon cœur, comme je l'ai fait jusqu'ici, c'est l'unique promesse que je vous fais. Je la tiendrai aisément, parce que, enfant du peuple, je n'oublierai pas mon origine, je resterai toujours avec le peuple, qui est la force de la France et de la République.

Ne vous laissez pas berner par toutes les promesses faciles à faire ; éloignez-vous des

flatteurs, que leurs opinions intermittentes transforment en mauvais serviteurs de la démocratie, et qui ne craindraient pas de faire de la République la servante de leurs appétits et de leurs intérêts personnels.

Mes chers concitoyens,

J'ai beaucoup lutté et depuis longtemps ; c'est une raison pour être beaucoup calomnié et haï par quelques personnalités que l'ambition fait agir ; mais descendez au fond des injures et des haines, vous ne trouverez rien qui vaille la peine d'être retenu contre moi ; votre bon sens, votre clairvoyance et votre droiture feront justice des diffamations et des basses calomnies dont je suis l'objet.

Je suis resté ce que j'ai toujours été, l'ouvrier, l'ami et le défenseur des droits des travailleurs. Vous ferez justice aussi des attaques qui ne manqueront pas de se produire à la dernière heure et auxquelles je ne répondrai pas, m'en remettant à votre clairvoyance.

Vive la République démocratique et sociale !

Antoine DESFARGES, député,
candidat républicain socialiste

Circonscription de BOUSSAC.

M. Jean JUDET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.075 voix.

Mes chers Concitoyens,

En 1902, je me suis présenté à vos suffrages avec un programme que je soutiens depuis que je suis mêlé à la politique, — et il y a déjà bien longtemps.

Certaines parties de ce programme ont abouti : le service de deux ans pour tous, la séparation des Églises et de l'État, l'extension de la compétence des juges de paix, l'assistance aux vieillards et aux incurables. Il y a aussi les retraites ouvrières et paysannes, votées à la Chambre et qui, pour être définitivement accomplies, doivent passer au Sénat.

Citoyens, vous savez tous que j'ai voté toutes ces réformes.

Mais il en est d'autres, que la législature qui finit n'a pas eu le temps de réaliser. Inscrites pour la plupart dans mon précédent programme, je leur donnerai tout mon appui si vous me renouvelez votre confiance.

Ces réformes sont les suivantes :

1° Etablissement d'un impôt progressif sur la fortune tant mobilière qu'immobilière ;

2° Rachat des chemins de fer par l'État ;

3° Suppression des 13 et 28 jours ;

4° Diminution des gros traitements et du nombre des fonctionnaires, sauf ceux appartenant à l'enseignement, aux postes et aux travaux publics ;

5° Établissement de certains monopoles d'État (mines, alcools, pétroles) susceptibles de donner des bénéfices pour accomplir les réformes humanitaires d'assistance et de retraite aux ouvriers et aux déshérités;

6° Maintien de la bonne situation agricole actuelle;

7° Suppression du cumul des fonctions électives;

8° Nomination du Sénat par des délégués plus nombreux, élus au suffrage universel et votant aux cantons;

9° Instruction intégrale des enfants du peuple faisant preuve d'aptitudes spéciales et reconnues, et création de bourses pour les pousser aux plus hautes études;

10° Entente internationale pour l'établissement d'un tribunal d'arbitrage, afin de juger les différends entre nations et prévenir les conflits armés.

Par deux fois, vous avez confié à deux hommes, sortant des travailleurs, la mission de vous représenter à la Chambre des Députés. Ils n'ont jamais failli au programme démocratique. Si vous me continuez votre confiance, je ferai comme par le passé; je resterai le sincère républicain n'ayant d'autre but que de faire aboutir les réformes que le parti radical préconise depuis longtemps et que la dernière législature a commencées.

Citoyens, aux urnes, pas d'abstentions, et vive la République démocratique et sociale.

Jean JUDET,

Député sortant,

Maire de Lavaufranche,

Candidat républicain radical-socialiste.

A une question posée à Châtelus pour me demander si j'étais partisan de la substitution de la voie d'un mètre à la voie normale pour le chemin de fer de Budelière à Lavaufranche et de la continuation de cette ligne par Boussac, Clugnat, Châtelus et Bonnat, j'ai répondu avec la plus grande franchise, comme j'ai l'habitude de faire en toutes circonstances, que je ferai tout mon possible pour que le tronçon de Budelière à Lavaufranche soit établi à voie normale et que je suis tout à fait partisan d'une ligne allant de Boussac à Clugnat, Châtelus, Bonnat, etc., etc.

Circonscription de GUÉRET.

M. DEFUMADE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 17.057 voix.

Mes chers Concitoyens,

La Chambre qui va disparaître a réalisé une œuvre féconde : la dissolution des congrégations non autorisées, la laïcisation de l'enseignement primaire, le service militaire de deux ans égal pour tous, l'assistance aux incurables et aux infirmes, et enfin la séparation des Eglises et de l'Etat, qui marquera une date dans notre histoire.

Ces réformes ont été votées grâce à la concentration de toutes les forces républicaines

et à l'énergie de M. Combes, qui fut Président du Conseil pendant la plus grande partie de cette législature.

Ayant eu l'honneur de faire partie du Bloc de gauche, m'étant rigoureusement conformé à ma profession de foi de 1902, je viens de nouveau vous demander vos suffrages, afin de continuer l'œuvre commencée, en votant les réformes inscrites au programme radical-socialiste, et notamment les deux plus importantes : les retraites pour les travailleurs de l'agriculture et de l'industrie et l'impôt progressif et global sur le revenu.

Les retraites ouvrières seront l'accomplissement d'un devoir de solidarité sociale, et l'impôt sur le revenu apportera plus d'équité dans la répartition des charges qui pèsent surtout sur les petits contribuables. Il sera le grand dégrèvement des campagnes, car il sera un impôt de remplacement, et il permettra de supprimer des taxes depuis longtemps condamnées : prestations, portes et fenêtres, contribution personnelle-mobilière. En outre, il aidera à alimenter la caisse des retraites ouvrières.

La République a introduit de grandes réformes dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement supérieur. La prochaine assemblée devra étudier les moyens de démocratiser l'enseignement secondaire et d'ouvrir les portes de nos lycées aux élèves de l'école primaire qui sont doués d'une intelligence d'élite et dont l'instruction reste souvent inachevée, faute de ressources pour les frais d'études.

Parmi les nombreuses questions qui devront appeler l'attention de la future Chambre, je citerai notamment :

L'étude des questions sociales dans le sens de la justice et de l'amélioration du sort des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie : salariat, participation aux bénéfices, conditions du travail ;

La suppression des conseils de guerre en temps de paix ;

La réduction de la durée des périodes de 28 jours et la suppression de celle de 13 jours ;

La suppression des sous-préfectures et des petits tribunaux et la réduction des frais de justice ;

La réduction des gros traitements et l'amélioration de la condition des petits fonctionnaires ;

La diminution du montant des patentes des petits commerçants et l'augmentation de celles des grands magasins, qui leur font une concurrence désastreuse ;

Le vote par correspondance des émigrants, conformément à une proposition de loi que j'ai déposée à la Chambre et qui deviendra d'une application facile, lorsque le vote sous enveloppe aura été adopté pour toutes les élections ;

L'élection du Président de la Chambre et du Président de la République au scrutin public et par appel nominal, afin que les électeurs connaissent les votes de leurs représentants ;

Le vote personnel des députés et la suppression du vote par procuration ;

En ce qui concerne le droit de chasse, la création d'un timbre-permis, dont l'apposition sur un carnet spécial autorisera l'exercice de la chasse pendant une journée. Le prix du timbre serait fixé à cinquante centimes.

La Chambre prochaine sera appelée à discuter le rachat des chemins de fer, en commençant par l'Ouest et le Midi, et à étudier certains monopoles d'État, notamment celui de la rectification de l'alcool, auquel il sera possible de demander une partie des ressources nécessaires aux retraites des travailleurs.

L'énumération qui précède pourrait être plus longue. D'une façon générale, je suis partisan de toutes les réformes démocratiques de nature à améliorer le sort des travailleurs et à accroître leur bien-être matériel et moral.

Gardien vigilant de tous les intérêts qui me sont confiés, je rechercherai les meilleurs moyens de favoriser la prospérité du commerce et de l'agriculture, qui est la grande industrie de notre arrondissement.

Je désire avant tout que le règne de la paix soit assuré et consolidé et que les différends internationaux soient réglés par des conférences comme celle d'Algésiras.

Membre du bloc républicain radical-socialiste, sans aucune compromission avec les partis réactionnaires, je fais appel à tous les sincères républicains, pour déjouer les manœuvres de l'Action libérale, dont le but est de faire échouer tous les députés qui ont fait partie du Bloc et ont voté la séparation.

Electeurs,

Vous connaissez le piège qui vous est tendu. Vous saurez l'éviter en faisant triompher, au premier tour de scrutin, ma candidature, qui est surtout une candidature de principe. La loyauté avec laquelle j'ai rempli mon mandat est pour vous la garantie que je continuerai, d'accord avec mes amis du Bloc radical-socialiste, à marcher dans la voie des réformes démocratiques.

Vive la République démocratique et sociale !

A. DEFUMADE,

Député sortant,
Vice-président du Conseil général
de la Creuse,
Membre du Comité exécutif du parti
radical-socialiste.

DORDOGNE

1re Circonscription de BERGERAC.

M. de LA BATUT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.246 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par l'unanimité du congrès républicain, je viens, pour la sixième fois, solliciter vos suffrages.

Je le fais avec confiance, car je sais combien vos idées, vos aspirations répondent aux miennes.

Depuis que vous avez bien voulu me confier le drapeau de la République, c'est par des majorités toujours plus considérables que vous m'avez envoyé à la Chambre des Députés.

En me donnant cette marque d'estime vous avez voulu montrer combien une politique nettement républicaine et résolument réformatrice, en même temps que sage et juste, avait assis dans notre arrondissement la République sur des bases indestructibles.

La législature de 1902-1906 comptera parmi les plus laborieuses et les réformes qu'elle a pu accomplir sont considérables :

La réduction du service militaire à deux ans;
La loi sur les juges de paix;
La loi d'assistance aux vieillards infirmes et incurables;
La loi sur les retraites ouvrières et paysannes actuellement au Sénat;
L'abaissement du prix du sucre de près de moitié;
La réduction du prix des timbres-postes de 0 fr. 15 à 0 fr. 10;
Enfin la loi sur la séparation des Églises et de l'État, imposée par l'attitude de la papauté à l'égard du Gouvernement de la République.

A cette occasion, les adversaires de la démocratie s'efforcent, par des sophismes et des calomnies, de troubler vos consciences, comme si la séparation était une nouveauté et qu'elle n'existât pas depuis longtemps déjà dans d'autres pays tels que la Suisse, la Hollande, les États-Unis, le Mexique, le Brésil, etc.

Ces adversaires dénaturent avec une mauvaise foi évidente, au profit d'un intérêt de parti, la formalité des inventaires, formalité conservatoire et nécessaire, prise dans l'intérêt des fidèles et réclamée par l'opposition elle-même.

Vous ne serez pas dupes de ces manœuvres car vous savez que je suis, autant que qui que ce soit, respectueux de la liberté de conscience et que je n'ai jamais voulu faire fermer aucune église, ayant même fait obtenir des subventions pour la plupart d'entre elles.

Pour ma part, je ne puis croire antilibérale une loi qui laisse aux fidèles 60.000 églises à perpétuité; la jouissance de 500 millions d'immeubles dont 50.000 hectares de terre et assure à 38.000 prêtres des pensions à vie ou des allocations temporaires d'une durée de huit ans, dans les communes de moins de 1.000 habitants; cette loi fait aussi l'abandon du budget des cultes aux communes. J'espère, au contraire, que, loyalement appliquée, elle mettra fin à des luttes regrettables et nous permettra d'aborder l'œuvre sociale et économique dont l'examen et la solution s'imposent à la prochaine législature.

A côté de cette œuvre sociale, il faudra d'abord alléger le budget, réaliser des économies, proscrire des dépenses nouvelles. Il faudra aussi assurer une répartition plus équitable des charges fiscales pour dégrever les contribuables peu fortunés et les familles nombreuses.

Enfin, ne négligeant aucun intérêt, je continuerai à être pour la création du permis de chasse journalier, pour le developpement et l'affranchissement de toutes les initiatives privées.

Il ne suffit pas de rendre la vie plus douce à la classe la plus nombreuse, il faut, en même temps, développer nos richesses nationales, mettre en pleine valeur l'admirable situation de notre sol et faciliter les progrès de notre agriculture, de notre industrie et de notre commerce.

Nous ne devons pas oublier que le respect de la propriété individuelle, le maintien de l'ordre dans la rue, l'observation stricte de la discipline dans l'armée sont les bases essentielles de tout progrès et de toute prospérité.

Le premier devoir de tout Gouvernement est donc de faire respecter la loi par tous les citoyens.

Ni réaction, ni révolution, telle doit être notre devise.

Voilà, mes chers concitoyens, la tâche réformatrice et démocratique qui s'offre à vous pour la prochaine législature.

Les républicains, j'en suis sûr, grâce à leur union et à leur sagesse, sauront accomplir dans la paix intérieure et extérieure cette œuvre de patriotisme, de justice et de fraternité.

Le passé du parti républicain vous est un sûr garant que seul il peut mener à bien cette œuvre considérable.

Vous ne sauriez oublier en effet, malgré les attaques violentes de la réaction, tout ce que le pays doit au Gouvernement républicain : trente-cinq années de paix continentale, fait sans précédent dont on chercherait vainement un autre exemple dans notre histoire ;

Une situation morale dans le monde entier, telle qu'on en avait pas connue depuis longtemps et dont les évènements récents constituent la preuve indéniable;

Des amitiés précieuses désormais acquises et hautement affirmées à Algésiras, par la presque unanimité des puissances européennes;

Un ensemble de lois mettant en pratique les principes de fraternité et de solidarité méconnus par les autres régimes, premier pas vers les questions sociales qui sont l'objet incessant de nos préoccupations et de nos efforts;

Un essor nouveau imprimé à la mutualité jusqu'au fond des campagnes;

L'attribution de larges subventions pour les églises, les écoles, les chemins vicinaux, etc.

Enfin, une prospérité financière qui a fait de notre pays le banquier du monde.

Ajoutez à cela la création d'un domaine colonial immense, le premier après celui de l'Angleterre.

C'est à la continuation de cette politique, si féconde pour la grandeur et la prospérité de la Patrie, que tendront tous nos efforts.

Mes chers Concitoyens, vous pouvez peser tous mes actes et tous mes votes, ils ont toujours eu pour but une politique d'union, de concorde, de concentration entre tous les républicains.

Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier ; je serais demain ce que je suis aujourd'hui.

En parcourant nos campagnes, j'ai retrouvé groupés autour de moi, ces vaillants citoyens avec lesquels nous avons fait triompher le drapeau républicain en 1885, 1889, 1893, 1898 et 1902. Nous n'avons jamais vu dans nos rangs ceux qui nous attaquent aujourd'hui. Ils étaient alors les auxiliaires, les agents et les complices du boulangisme, du nationalisme, comme ils le sont aujourd'hui de l'Action libérale populaire, qui réunit sous cette étiquette trompeuse toutes les factions hostiles depuis trente-six ans à la République.

Par le scrutin du 6 mai, vous repousserez le candidat de cette coalition d'intérêts contradictoires, dont la victoire serait le signal de l'anarchie ou de l'impuissance.

Avec la France entière, vous ne voudrez pas sacrifier les progrès accomplis au prix de tant d'efforts, les espérances de demain, la paix et la prospérité du pays.

Vive la République !

F. de LA BATUT.
Docteur en Droit,
Juge honoraire au tribunal de la Seine,
Président du Conseil général,
Officier de cavalerie territoriale,
Député sortant.

2e Circonscription de BERGERAC.

M. Clément CLAMENT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.462 voix.

Mes chers Concitoyens et amis,

En me présentant pour la cinquième fois à vos libres suffrages, je veux d'abord vous remercier du fond du cœur de la fidélité inaltérable que vous avez bien voulu m'accorder depuis 16 ans que j'ai l'honneur d'être le porte-drapeau de la République dans la 2e circonscription de Bergerac.

Nos relations constantes ont créé entre nous une communion d'idées, une solidarité et une confiance réciproques, qui nous mettent à l'abri des surprises et des inquiétudes de la lutte électorale. Grâce aux concours précieux que j'ai eu le bonheur de rencontrer dès les débuts de ma carrière politique, grâce à l'appui de nombreux amis, dont l'affection ne s'est jamais démentie, le 6 mai, la victoire républicaine sera plus complète que jamais et elle portera un dernier coup à nos adversaires, auxquels vous avez déjà infligé les dures leçons des défaites réitérées.

Votre bon sens éclairé fera justice des sourdes menées et des niaiseries prétentieuses de cette Acti n libérale qui n'est qu'un pâle reflet du boulangisme, du nationalisme et de la Patrie française.

Vous ne vous laisserez pas tromper par cette misérable campagne de mensonges et de calomnies, encore plus grotesques que méprisables.

Défiez-vous de ces meneurs sans mandat et sans autorité qui, sous couleur de libéralisme, voudraient vous ramener sous le joug des tyrannies monarchiques et cléricales !

Voyez-les manœuvrer dans vos communes, dons vos villages, ce sont toujours les mêmes médiocrités, les mêmes ambitions déçues, ces chefs sans soldats qui chantent toujours victoire et qui sont toujours battus ! Ils flattent le peuple, mais ils le détestent, parce qu'il ne s'est pas laissé prendre à leurs pièges grossiers, parce qu'il a relevé fièrement la tête et qu'il a voulu rester maître de ses déstinées !

Le travail de cette législature a été considérable ; je veux seulement énumérer les questions les plus importantes qui ont été traitées :

En votant la loi de deux ans, obligatoire pour tous, nous avons voulu faire disparaître les derniers vestiges du privilège. Aujourd'hui, chaque citoyen accomplira son service militaire, quelle que soit sa situation, quels que soient son savoir et sa fortune. Toutes les classes de la société se trouveront heureusement mêlées et confondues sous le même drapeau, dans une même fraternité de pensées et de sentiments démocratiques. La France, qui est notre mère commune, a le droit de faire appel à tous ses enfants, riches ou pauvres, pour défendre son territoire si jamais il était menacé par l'étranger. Car il est une œuvre toujours en marche et qui doit être notre constante préoccupation : c'est la défense nationale.

Personne plus que moi ne désire que les conflits internationaux ne se terminent par l'arbitrage. Mais alors que l'empereur d'Allemagne, si étrange par ses soudainetés inquiétantes, développe ses armements, perfectionne ses fusils et ses canons, augmente son armée et sa flotte, nous serions des inconscients si nous ne tirions pas de ce spectacle une leçon salutaire et un enseignement nécessaire de notre devoir de français. Oui, ils sont criminels, ceux qui conseillent la révolte contre leurs chefs à nos jeunes soldats, et ils sont encore plus coupables, ces maîtres de la jeunesse qui essayent de faire germer dans les esprits ces doctrines néfastes d'un pacifisme allant jusqu'à la renonciation, jusqu'à l'abandon de l'idée de la patrie.

Armons-nous, soyons forts, pour avoir cette paix bienfaisante que la République a su maintenir depuis 35 ans pour le bien de tous et la prospérité du pays.

Eloignons de notre esprit ces songes creux, ces rêves dangereux et débilitants de paix universelle, chimère irréalisable ! Disons bien haut notre culte pour la patrie, gardons précieusement l'amour de ce drapeau tricolore qui éveille dans nos cœurs toutes les gloires du passé, toutes les espérances de l'avenir !

La République a donné une vigoureuse impulsion aux idées de solidarité et de philanthropie.

Pour ma part, je suis fier d'avoir organisité au conseil général, depuis 1892, les secours à domicile aux vieillards indigents et infirmes. Plus de 300 de ces infortunés sont secourus de ce fait. Bientôt, en 1907, grâce à la nouvelle loi d'assistance aux vieillards, cette œuvre humanitaire sera généralisée à toutes les misères.

Enfin la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, présidée par M. Millerand, et dont j'ai l'honneur d'être l'un des secrétaires, a présenté un projet de loi tendant à créer une Caisse de retraite pour les vieux ouvriers des villes et de la campagne. La loi a été votée par la Chambre, elle va être étudiée au Sénat et malgré les difficultés qui peuvent surgir, nous avons le ferme espoir que cette importante question aura une solution favorable pendant la législature prochaine.

A la suite des tracasseries et des amendes infligées, soit à des propriétaires, soit aux bouilleurs ambulants, j'ai voté le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru.

Les propriétaires peuvent distiller en toute liberté leurs récoltes. Mais je reste attaché à l'idée du monopole de l'alcool, qui permettrait aux propriétaires qui le voudraient, de vendre à l'État leurs vins et leurs fruits comme ils lui vendent déjà leurs tabacs. Ce serait la certitude de nous débarrasser dans de bonnes conditions et à époques fixes de nos vins, dont l'écoulement devient de plus en plus difficile à cause de la surproduction de certaines régions. Ce serait aussi une recette importante pour l'État, qui trouverait dans ce monopole les millions nécessaires à la création de la Caisse de retraite pour la vieillesse.

Tout récemment a été promulguée la loi sur les justices de paix ; si cette loi apporte une petite amélioration au sort des juges de paix, elle est aussi et surtout un grand bienfait pour les justiciables. Pour des contestations de minime importance, jusqu'à ces derniers jours, les justiciables étaient obligés, maintes fois, de se transporter devant le tribunal civil avec l'aide d'un avocat et d'un avoué, ce qui ne laissait pas de leur occasionner des frais énormes.

Aujourd'hui, ils peuvent avoir souvent une solution définitive sans appel, devant un homme généralement estimé et conciliant, le juge de paix du canton.

La Chambre a voté le timbre-poste à 0 fr. 10 centimes, ce qui est une économie pour les commerçants et pour tout le monde en général, et elle a également abaissé de moitié le prix du sucre, qui est une denrée de première nécessité.

Je suis très partisan de la réforme du Code de la justice militaire.

Je défendrai de mon mieux les intérêts agricoles et viticoles de notre région.

J'ai voté le permis de chasse journalier et j'en demeure le partisan résolu.

L'impôt sur le revenu est une des questions qui se posera dans la prochaine législature. Il s'agit de trouver la formule répondant à l'esprit de justice pour tous, en même temps qu'aux aspirations de la démocratie.

Certes, l'impôt sur les portes et fenêtres est un impôt suranné et injuste. Pourquoi faire payer à l'habitant d'une maison l'ouverture par laquelle il respire l'air et surtout pourquoi exiger le même impôt des ouvertures de la chaumière que de celles des châteaux somptueux ? La cote personnelle et mobilière elle aussi frappe souvent plus durement le pauvre que le riche, le père de famille que le célibataire. Ces deux contributions doivent disparaître de même que l'impôt foncier sur la propriété non bâtie qui frappe lourdement nos campagnes et impose aux propriétaires une charge, même lorsque leurs récoltes sont ravagées par les intempéries de toutes sortes. L'impôt sur le revenu doit donc être examiné et étudié, et s'il apporte des allègements et des améliorations à la situation présente, je le voterai à condition qu'il n'opprime personne et qu'il ne soit pas, comme certains projets tendraient à le faire accroire, une véritable confiscation des biens de quelques-uns au profit d'une classe de la société qui a justement besoin, pour vivre, que chacun fasse ses affaires et puisse donner du travail. Ce serait accabler les uns sans bénéfice pour les autres, et l'impôt sur le revenu doit avant tout avoir pour objet d'assurer une participation plus équitable des charges qui pèsent sur tous les citoyens.

Au sujet de la séparation des Églises et de l'État, qui est aujourd'hui un fait acquis, j'ai dû me séparer de mes collègues de la Dordogne. J'avais, en effet, dans ma profession de foi de 1902, pris l'engagement formel de voter le budget des Cultes et de voter contre la séparation des Églises et de l'État. Je m'y suis rigoureusement et loyalement conformé.

J'ai le ferme espoir que les républicains partisans de cette réforme, qui m'avaient élu sur un programme très net, considéreront que je devais avant tout tenir ma promesse et rester fidèle à la parole donnée.

Mais je demeure attaché à mon passé, à mes convictions profondes, et si je déclare que l'on doit respecter la liberté de conscience et la libre pratique de la religion, je reste l'adversaire résolu des cléricaux qui, sous prétexte de religion, ne font que de la politique et cherchent par tous les moyens à troubler ce pays, qui désire avant tout le calme et la tranquillité.

Électeurs,

Dédaigneux des misérables attaques et de calomnies, fier de l'appui des républicains, c'est la tête haute que je me présente devant les électeurs, mes seuls juges ! Le 6 mai, vous direz si je suis toujours digne de représenter ces populations libres et indépendantes auxquelles, depuis seize ans, j'ai donné ce que j'avais de meilleur en moi : mon énergie, mon activité et mon dévouement.

Électeurs, je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi! Croyez bien, mes chers concitoyens et amis, à toute ma reconnaissance, à tout mon dévouement.

Vive la République démocratique!

Docteur CLAMENT,
Maire de Laforce, Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription de NONTRON.

M. SIREYJOL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.260 voix.

Chers Concitoyens,

Une coterie de personnages guidés seulement — en dehors de toute considération politique ou d'intérêt général — par leur intérêt personnel, leur rancune, leur haine tenace, opposent à ma candidature républicaine, la candidature de M. Theulier qui, il y a quatre ans, renonça d'une façon formelle, et qui semblait définitive, à solliciter le renouvellement de son mandat.

Ces personnages, sénateur, hauts fonctionnaires parisiens, châtelains, gros bourgeois, se font de la République une conception particulière : ils sont républicains à condition que chacun leur obéisse ; ils ne considèrent comme républicains que ceux qui se soumettent à leurs ordres.

Ils osent dire qu'ils veulent faire l'union des républicains alors que, brutalement, ils brisent cette union; alors qu'ils portent le désordre et le trouble dans nos rangs; alors — chose douloureuse et plus grave — qu'ils font aux ennemis de la République un appel indirect peut-être, mais bien coupable.

Electeurs! Vous ne vous laisserez pas tromper!

Vous savez que l'union des républicains fut faite au scrutin de ballottage du 11 mai 1902;

Vous savez que jusqu'à ce jour rien n'était venu troubler cette union!

Quant à moi, je me représente devant le corps électoral sans protecteurs puissants, mais fort de l'estime et de l'amitié des petits et des humbles, avec la conscience d'avoir, loyalement, sans aucune faiblesse, sans aucune défaillance, fait mon devoir, tout mon devoir, de représentant du peuple.

Je ne vous tracerai pas un long programme. Vous connaissez mes actes : les actes valent mieux que de vaines promesses.

J'ai fait partie de la majorité qui a soutenu le Ministère Combes, qui soutient aujourd'hui le Ministère Sarrien-Clemenceau, continuateur de l'œuvre de défense républicaine et laïque du Ministère Combes.

J'ai voté les importantes lois sociales, de la dernière législature : loi d'assistance aux vieillards, loi sur les retraites ouvrières, loi sur le service de deux ans, loi sur l'extension

de la compétence des juges de paix ; et, soit au sein des commissions, soit à la tribune de la Chambre, j'ai pris la parole toutes les fois que je l'ai jugé utile dans l'intérêt de nos populations de travailleurs agricoles.

Je me suis associé aux mesures prises contre les congrégations : sous prétexte de religion, mais en réalité dans un but politique, dans un espoir de restauration monarchique, les congrégations accaparaient de plus en plus l'enseignement, élevaient les enfants de la bourgeoisie dans la défiance et la haine à l'égard des enfants du peuple, exerçaient de plus en plus une mainmise dangereuse sur tous les services publics, sur le commerce même, et livraient à la Société laïque et à la République un assaut de tous les instants.

Ainsi que l'eût fait mon concurrent et prédécesseur, j'ai voté la séparation des Églises et de l'État, mesure de libération sociale, rendue inévitable par l'attitude, arrogante et injurieuse à l'égard de la France, du nouveau pape, l'élu des cardinaux allemands : cette séparation faite dans un esprit équitable et libéral, garantit à chacun la liberté de ses croyances et de son culte, ainsi que la possession des objets et des édifices de ce culte.

Il appartiendra à la Chambre future de veiller, d'accord avec le Gouvernement, à la stricte et loyale exécution de cette loi, de pacifier les régions troublées par les mensonges criminels de nos adversaires qui déchaînent le désordre et la révolution; de montrer au peuple que ceux-là le trompent, dans un but de politique réactionnaire, qui lui représentent la séparation comme une atteinte portée à ses croyances, et les inventaires — cette mesure conservatoire prise dans l'intérêt même des fidèles, et sur la proposition des hommes les plus modérés de la Chambre — comme un préliminaire de spoliation.

La Chambre devra revoir et peut-être amender la loi sur les retraites ouvrières qu'un grand nombre de mes collègues et moi avons votée à la condition expresse que les domestiques, les métayers, les travailleurs de la terre y participeraient tout comme les ouvriers de l'usine ou de la ville.

Elle devra poursuivre la réalisation de notre programme de travaux publics et activer la construction des chemins de fer, des tramways, des chemins vicinaux, car les voies de communications sont l'instrument indispensable de la prospérité nationale.

Elle devra enfin établir l'impôt sur le revenu, qui fonctionne chez plusieurs nations voisines, et dont la Chambre actuelle a commencé l'étude et voté le principe : l'impôt sur le revenu remplacera la taxe personnelle-mobilière, l'impôt des portes et fenêtres, le principal de l'impôt foncier, et autant que possible les taxes indirectes qui grèvent les objets de consommation ; il ne sera ni vexatoire, ni inquisitorial ; il sera dégressif à la base, de façon à frapper surtout le superflu, la grande richesse et non les revenus du travail.

Une mesure radicale et énergique s'impose avant tout : l'économie.

L'économie s'impose non-seulement pour soulager le contribuable surchargé, mais aussi pour permettre de réaliser notre programme de réformes sociales, telles que la loi de deux ans et les retraites ouvrières.

Mais, fidèle à mes engagements, je ne me suis pas contenté — comme d'autres pendant vingt ans — de préconiser les économies seulement devant les électeurs et à la veille des élections : chaque fois que j'ai pris la parole à la Chambre, j'ai démontré le danger du nombre exagéré des fonctionnaires, des gros traitements, j'ai fait le tableau des charges toujours croissantes qui pèsent sur l'agriculture et, tout récemment j'ai déposé un projet de loi visant la réforme du système des retraites.

Le groupe des députés ruraux partisans des économies devient chaque jour plus important : la législature prochaine pourra et devra réaliser ces économies.

Convaincu qu'une armée forte et respectée est la sauvegarde indispensable de notre intégrité nationale et de nos libertés publiques ; convaincu que le principe de la propriété doit rester intangible et sacré ; que la propriété individuelle est le stimulant nécessaire de toutes les énergies ; persuadé enfin que la société ne peut vivre et prospérer que par le respect des lois, j'unis, dans le même sentiment de réprobation, l'internationaliste qui prêche au soldat la désertion, le collectiviste qui nourrit le rêve insensé de la nationalisation des biens, déchaîne les grèves, attente à la liberté du travail, et l'ultramontain romain —

internationaliste lui aussi — qui prend le mot d'ordre à Rome, s'insurge contre les décrets de la nation, et pousse l'officier clérical à la révolte envers la loi civile.

C'est à nous, républicains, c'est à nous seuls qu'il appartient d'arborer fièrement cette devise :

La France aux Français.

Électeurs !

Toujours et partout j'ai eu le souci de tenir mes promesses, d'être le représentant dévoué des intérêts agricoles :

Vous n'oublierez pas la part que j'ai prise au rétablissement du privilège des bouilleurs de cru.

Vous n'oublierez pas qu'à la Chambre j'ai demandé et obtenu la suppression des treize jours, et vous noterez que M. Dusolier, le protecteur actuel de M. Theulier, a voté au Sénat contre cette suppression sans danger pour l'armée, mais si favorable aux travailleurs.

Si je suis votre élu, je resterai ce que j'ai toujours été :

L'homme des campagnards ;
L'homme du petit peuple ;
Le serviteur fidèle de la démocratie !

Vive la République !

Léon SIREYJOL,
Député sortant,
Vice-Président du Conseil général de la Dordogne,
Maire de Saint-Pardoux-la-Rivière.

1re Circonscription de PÉRIGUEUX.

M. SAUMANDE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.821 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié depuis 1893.

Au cours des nombreuses années pendant lesquelles j'ai eu l'honneur d'être votre député, vous avez appris à me connaître. Mon passé, mieux que des promesses faites au cours d'une période électorale, est pour vous le meilleur garant de ce que je serai dans l'avenir.

Ma candidature est ce qu'elle a été aux élections précédentes :

Une candidature de franchise républicaine, d'union et de progrès républicains.

Mais, à l'heure actuelle, alors que tous les réactionnaires s'apprêtent, sous le masque

républicain et la haute direction du Parti clérical, à donner un dernier assaut à nos institutions républicaines, les personnalités s'effacent.

Vous aurez surtout à dire, le 6 mai prochain, si vous voulez que la politique conçue par la haute et sereine intelligence de Waldeck-Rousseau, qui donne à la démocratie de si légitimes espérances, soit abandonnée avant même que le pays ait pu en mesurer tous les bienfaits.

Cette politique fut celle de la Chambre dont les pouvoirs expirent, et jamais législature n'a accompli une œuvre si féconde de réformes réalisées ou préparées, grâce à une discipline qui fait honneur à toutes les fractions du parti républicain.

C'est la loi de deux ans, établissant, sans porter atteinte à la puissance de notre armée, l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt le plus noble de tous, celui du sang ;

C'est la réduction des frais de justice dans les petits procès, par l'extension de la compétence des juges de paix ;

C'est la loi d'assistance obligatoire aux vieillards et infirmes, qui assure son existence au malheureux que la vie a éprouvé ou que l'âge met dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins ;

C'est la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, déjà votée par la Chambre, que le Sénat aura certainement à cœur d'examiner rapidement, afin qu'après de mutuelles concessions entre les deux Assemblées, elle puisse avant peu passer dans le domaine public ;

C'est enfin la loi qui organise la séparation des Églises et de l'État. Ainsi que l'écrivait en janvier, dans sa profession de foi aux électeurs sénatoriaux du Lot-et-Garonne, notre respecté président de la République, M. Fallières :

« Cette loi, loin d'être, comme le prétendent nos adversaires, une arme de guerre contre les croyances religieuses et la liberté éminemment respectable de la conscience, n'est et ne sera autre chose, si tous la veulent appliquer avec bonne foi, qu'un précieux instrument de liberté. »

J'ai voté cette loi, imposée au Parlement par l'attitude, provocante à l'égard de la France, du nouveau pape Pie X. Je l'ai votée, avec tous les républicains, y compris les plus modérés, tels que MM. Paul Deschanel, Poincaré, Rouvier, Leygues, Caillaux, Barthou, Carnot, etc., etc. Mais, avec eux, j'ai voté aussi les dispositions les plus libérales, qui ont eu pour objet de laisser aux associations cultuelles la totalité des biens ecclésiastiques ; de leur concéder la jouissance gratuite et indéfinie des églises ; de leur permettre de se fédérer, afin de faire profiter les paroisses pauvres des ressources des paroisses riches des grandes villes de province et Paris ; d'accorder enfin aux communes le bénéfice d'un dégrèvement qui atteindra 38 millions, sans leur imposer aucune charge nouvelle.

Ce fut l'honneur du Parlement français de faire cette séparation libérale, au lieu de se laisser entraîner, par des provocations inouïes, à faire œuvre sectaire.

Sous l'impulsion des événements, les efforts de la prochaine législature devront surtout tendre vers les réformes sociales, économiques et financières.

Les Sociétés de secours mutuels, qui réalisent l'effort le plus puissant que l'initiative individuelle ait jamais tenté dans la voie de la solidarié, devront recevoir d'incessants et tangibles encouragements ;

La capacité des associations, sous forme de Sociétés de production ou de Sociétés coopératives, devra être augmentée ;

Des efforts devront être faits pour rendre moins aigus les conflits du travail et du capital ;

Une politique d'économies devra être sévèrement poursuivie ;

Une loi devra protéger les fonctionnaires de tous ordres contre le favoritisme, en réglementant plus étroitement les conditions de leur avancement ;

Notre système fiscal, avec toute la prudence nécessaire, devra être amendé et réformé. L'impôt devra être réparti plus équitablement, en dégrevant le travail et frappant l'oisiveté, mais sans instituer l'arbitraire et l'inquisition ;

L'agriculture devra être encouragée et dégrevée. Les procédés modernes de culture devront être mis à la portée de la petite propriété, comme ils le sont déjà à celle de la grande. C'est dans cet esprit que j'ai déposé à la Chambre, et fait adopter par la Commission d'agriculture, une proposition de loi ayant pour objet la création de laboratoires gratuits d'analyse des engrais chimiques;

Le privilège des bouilleurs de cru qui, selon toute justice, permet au cultivateur de brûler en toute liberté ses marcs, ses lies, ses vins, ses fruits et autres produits de sa terre, avait été modifié de telle façon que son exercice était devenu presque impossible. — Un amendement, qui portait ma signature, l'a enfin rétabli.

Mes chers concitoyens, n'écoutez pas les excitations du parti clérical, parti sans nom, qui se fait un jeu de déblatérer contre notre pays. Jamais le prestige mondial de la France n'a été plus grand. Partout, à l'étranger, on recherche son amitié et son alliance.

Nous devons cette place prépondérante, sans doute à l'habileté de notre diplomatie, mais aussi à la confiance qu'inspire la République française au monde entier; nous la devons encore et surtout à la puissance de notre magnifique armée. Si celle-ci avait été désorganisée, comme le prétendent mensongèrement les cléricaux, trop souvent plus Romains que Français, notre amitié ne serait pas recherchée comme elle l'est par toutes les monarchies, qui, vous le savez, dédaignent d'ordinaire l'amitié des faibles!

Mes chers concitoyens,

Comme il y a quatre ans, je termine en vous disant:

Si vous me faites l'honneur de me réélire, je resterai ce que j'ai été jusqu'ici, profondément dévoué à vous tous et à chacun de vous.

Vous m'avez vu à l'œuvre! Vous savez combien il m'est agréable d'intervenir quand vous me le demandez, pour faire prévaloir vos justes droits.

Fils d'ouvrier, je sais quels sont mes devoirs envers la démocratie laborieuse de la ville et de la campagne; je n'oublierai jamais mon origine, et mon ambition sera d'en rester toujours digne.

Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur moi.

Vive la République!

G. SAUMANDE.

2e Circonscription de PÉRIGUEUX.

M. CHAVOIX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.910 voix.

Monsieur et cher concitoyen,

Je me présente à vos suffrages comme républicain sans épithète, fidèle plus que jamais à la devise républicaine : ami de l'évolution, adversaire de la révolution, qu'elle vienne d'en haut ou qu'elle vienne d'en bas, toujours décidé à opposer un bloc républicain au bloc réactionnaire.

Le programme que je vous adresse a été approuvé par les membres du Congrès qui

vient de se tenir à Excideuil hier, et au cours duquel la candidature m'a été imposée par l'unanimité des délégués de toutes les communes de la circonscription.

J'ai l'honneur de vous le résumer :

1° Je crois que le programme, purement politique, du parti républicain, est épuisé et qu'il faut maintenant tourner ses regards vers les questions économiques et sociales en protégeant toujours notre travail national dans l'intérêt de notre agriculture, qui est la première de nos industries.

2° Je repousse les idées anti-militaristes tout en voulant la paix et un désarmement prudent et progressif, d'accord avec les nations qui se sont rapprochées de nous ou qui ne demandent qu'à s'en rapprocher honorablement.

En attendant, je sais par une expérience récente que, pour conserver ses alliés et ses amis, la France doit rester puissante et riche, et je voterai contre toutes les mesures qui devraient avoir à mes yeux le tort de l'affaiblir.

3° Je n'hésiterai pas à restreindre l'initiative parlementaire pour arrêter le vote de dépenses que le Sénat lui-même ne peut pas toujours enrayer en dernière heure. Je voterai l'égalité de l'impôt sur la fortune acquise, c'est-à-dire sur le capital, en dégrevant le travail, en frappant l'oisiveté et en atteignant chacun suivant ce qu'il possède. Cette mesure juste entre toutes, devrait être acceptée aussi bien par ceux qui voudraient à tort s'en tenir au régime inique de nos impôts actuels, que par ceux qui rêvent d'un nivellement des fortunes par une véritable spoliation.

4° Je reste plus que jamais partisan du scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, et en fixant à six années la durée de notre mandat renouvelable par moitié.

Croyez-en ma vieille expérience : je redoute, avec le scrutin d'arrondissement, que nous ne puissions pas voter les réformes administratives et judiciaires que veut cependant l'ensemble du pays, de façon à diminuer le nombre des fonctionnaires, à rajeunir, en les simplifiant, les vieux rouages qui ne cadrent plus avec notre temps, avec nos moyens de communication.

Je vous déclare, cependant, que, quant à moi, je voterais immédiatement une organisation administrative qui grouperait plusieurs départements et qui aurait pour base une sérieuse décentralisation, en développant encore les pouvoirs des Conseils généraux.

5° Nos codes aussi doivent être mis en rapport avec les idées démocratiques, en supprimant le maquis et les frais de la procédure et en y inscrivant, notamment, plus de bonté et de plus de justice pour la femme, c'est-à-dire plus d'indépendance.

6° Adversaire irréductible des fauteurs de coups d'Etat, partisan résolu de la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, je voterai toutes les mesures qui auront pour but d'établir une discipline égale pour les officiers et pour les soldats. Je voterai, notamment, la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

7° En ce qui touche les syndicats de fonctionnaires, j'y suis hostile. En revanche, je n'hésiterai pas à leur donner toutes les garanties qu'ils désireront contre le favoritisme, contre l'arbitraire. C'est donc une simple question de mots, du moment où le droit de faire grève, qui doit être de l'essence du syndicat, serait abandonné par les intéressés.

8° Je veux le citoyen libre de penser, d'écrire, de parler et d'exercer son culte. Je veux aussi la liberté et la sécurité dans le travail.

En un mot, grèves militaires et grèves de fonctionnaires doivent être condamnées; grèves professionnelles doivent être réprimées seulement quand la liberté du travail n'est plus respectée. — Notre sauvegarde à tous c'est le respect scrupuleux de la loi — il faut l'exiger de tous, sous peine d'arriver à l'anarchie.

9° Je voudrais, enfin, que l'élection du Président de la Chambre et du Président de la République fût faite au scrutin public, pour vous permettre de juger votre mandataire dans ce cas comme dans les autres.

Telles sont les idées générales qui guideraient ma conduite si j'étais votre élu.

Le temps me manquera évidemment pour aller les développer dans toutes vos communes et je vous prie de m'excuser si vous ne recevez pas ma visite. Veuillez bien remar-

quer que, jusqu'à la dernière minute, j'ai eu plus soin d'accomplir mon mandat que d'en préparer le renouvellement.

Aussi, puisque je n'aurai pas peut-être le plaisir de vous voir, je tiens à vous expliquer que les adversaires de la République vous trompent en se servant contre moi de la loi de séparation des Églises et de l'État, et de la constitution d'une retraite pour les députés.

La loi sur la séparation est très libérale. L'abbé Lemire, député, l'a reconnu tout comme M. Ribot, ainsi que vous avez pu le lire dans leurs discours affichés partout. Ce sont les fautes de la cour de Rome qui l'ont rendue nécessaire.

Les édifices du culte sont abandonnés au clergé pour toujours, s'il ne se met pas en grève. Les presbytères lui sont laissés gratuitement pendant cinq ans, après quoi les Conseils municipaux seront libres d'en disposer à leur gré, pour leur curé comme pour tout autre locataire.

Le traitement des prêtres sera payé pendant huit ans dans les communes de mille habitants et au-dessous, et pendant quatre ans dans les communes de plus de mille habitants.

Pendant ces quatre années, le traitement sera payé intégralement la première année, à concurrence des 2/3 pendant la seconde, à concurrence de 1/2 durant la troisième et à concurrence de 1/3 pendant la dernière.

Durant les huit années ci-dessus prévues, le traitement sera payé, pendant deux ans en entier, pendant deux ans à concurrence des 2/3, pendant deux ans à concurrence de 1/2 et à concurrence de 1/3 pendant la 7e et la 8e année.

Des pensions sont accordées aux prêtres âgés de 60 ans et ayant 30 ans de service et à ceux qui, âgés de 45 ans, avaient 25 ans de service au moment de la promulgation de la loi. Dans le premier cas, la pension sera des 3/4 du traitement, dans le second elle sera de moitié.

Toutes les économies résultant de la suppression du budget des cultes seront versées aux communes et constitueront un dégrèvement important des impôts dans les campagnes.

Quant aux inventaires, ils ont eu simplement pour but de conserver pour le culte les objets confiés à la garde des conseils de fabrique, le jour où les associations cultuelles auront été constituées sous la direction des évêques. Il s'est agi pour les protestataires de créer une agitation électorale à laquelle vous ne vous laisserez pas prendre j'en suis certain.

Souvenez-vous que, par la loi de séparation, nous vous avons donné pour longtemps la paix, en montrant à l'Italie que, ne voulant pas retomber dans les fautes de l'Empereur en 1870, qui nous valurent Sedan et Metz, la République française aimait mieux marcher d'accord avec son roi qu'avec le Pape et que, par conséquent, l'Italie avait intérêt à se séparer de l'Allemagne, comme elle l'a fait à la conférence d'Algésiras.

En ce qui concerne la pension des députés, notre Association mutuelle est semblable à celle que toute corporation peut constituer et elle ne coûte rien à l'État. Cette pension, que toucheront, à partir du 1er janvier 1909 les anciens députés âgés de 60 ans au moins, sera payée au moyen des 15 francs que nous versons chaque mois.

Ceux qui contesteront devant vous l'exactitude de ces affirmations mentent effrontément. Ils vous trompent pour essayer de troubler vos consciences et de surprendre vos suffrages.

En 1902, je m'étais engagé à voter le service militaire de deux ans, la loi sur les juges de paix, les retraites ouvrières et les lois d'Assistance. J'ai tenu parole. Nous vous avons donné en plus la loi sur les sucres, sur les bouilleurs de cru et sur la taxe postale réduite. Je serai, dans la prochaine législature, non moins fidèle aux engagements que je prends aujourd'hui.

Après ces explications loyales, je laisserai passer les mensonges, les injures, les diffamations et les calomnies, car je n'ai pas à ma disposition les automobiles et les ressources

de Trélissac pour y répondre par la parole ou par les journaux. Je m'en remets à votre bon sens et j'attends avec confiance votre verdict. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

En 1881, à mon entrée dans la vie politique, je vous disais :

« Je suis convaincu que la démocratie est un ordre social nouveau qui, sans rompre avec l'ancien, doit le développer en le transformant. Je suis convaincu que l'éducation et l'émancipation de plus en plus complètes de l'individu sont par excellence les moyens de cette création. Je suis convaincu, enfin, que c'est en méconnaissant cette vérité, qu'après avoir répudié le passé au souffle de la Révolution française nous n'avons pas encore préparé l'avenir, dont les voies semblent encore incertaines à de très bons esprits. C'est vous dire que je suis partisan de toutes les mesures qui permettront de transformer progressivement les mœurs de la nation en la conduisant, par les voies de la liberté, à l'union de la conscience et de la science ».

Je n'ai jamais dévié de cette ligne de conduite, et, au moment de signer ce programme, que l'âge me fait un devoir de considérer probablement comme étant le dernier que je vous adresserai, je n'hésite pas à vous dire que j'agirai pendant les quatre années qui vont suivre — si je suis votre élu — comme j'ai agi dans le passé, dans l'intérêt de la France et de la République.

Daignez agréer, Monsieur et cher concitoyen, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Henri CHAVOIX.

Circonscription de RIBÉRAC.

M. POURTEYRON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.491 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les élections législatives sont fixées au 6 mai. Une fois de plus, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Élu comme républicain d'action et de progrès, j'ai la conscience d'avoir fidèlement rempli mon devoir et tenu tous mes engagements.

Comme par le passé, je suis partisan résolu de la stabilité ministérielle, qui est la condition essentielle de la bonne marche des affaires. C'est, en effet, en assurant l'existence prolongée des cabinets, que nous avons pu accomplir la plus grande partie des réformes promises.

Le vote de quatre lois importantes a surtout donné à cette législature son caractère spécial :

La nouvelle loi militaire a reçu son application; elle a établi le principe de l'impôt du sang égal pour tous, et, par la réduction du service à deux ans, elle rend à l'agriculture et à l'industrie les bras qui lui étaient trop longtemps ravis. Nous aurions voulu aussi pouvoir appliquer la réduction des 28 et des 13 jours, que nous avons votée; nous avons, en tout cas, obtenu la suppression de ces périodes pour les soutiens indispensables de famille.

Les retraites ouvrières, étudiées par la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, ont aussi été votées par la Chambre; elles sont aujourd'hui devant le Sénat.

Le principe généreux qui a fait donner aux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture la sécurité de l'avenir et la tranquillité pour la vieillesse est définitivement acquis. Basée sur le concours de l'ouvrier, du patron et de l'État, cette loi sera organisée dans la mesure des ressources de chacune des parties intéressées.

La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables est aussi un fait accompli : elle entrera en exécution le 1er janvier 1907.

La loi de séparation des Églises et de l'État s'imposait après le voyage de M. Loubet à Rome et la protestation intempestive du Saint-Siège. Nous l'avons faite libérale et tolérante :

En assurant la liberté absolue de conscience et le libre exercice du culte;
En respectant le dogme et l'organisation catholiques;
En mettant gratuitement les églises à la disposition du clergé;
En donnant des pensions aux prêtres et un traitement éventuel aux desservants des campagnes;
Enfin, en restituant aux communes rurales le budget des cultes, sous forme de dégrèvement foncier.

Afin de permettre la dévolution régulière des biens, nous avons accepté des inventaires dont la réaction a cherché à dénaturer complètement le sens et la portée, pour en faire un moyen de révolte contre la République.

Une seule de ces lois suffirait à l'honneur d'une Chambre législative.

Si nous entrons dans le détail des lois votées dans l'intérêt des campagnes, depuis l'époque où Gambetta institua le Ministère de l'Agriculture, ne voyons-nous pas de quelle sollicitude a été entourée cette branche de l'activité nationale, qui nous est particulièrement chère dans l'arrondissement de Ribérac :

Dégrèvement des petites cotes foncières;
Subventions aux concours régionaux, départementaux et comices agricoles;
Création des champs d'expérience;
Dégrèvement des vignes phylloxérées;
Organisation du Crédit agricole;
Secours aux associations contre la mortalité du bétail;
Suppression des droits d'octroi sur les vins;
Extension du réseau vicinal;
Rétablissement du privilège des bouilleurs de cru;
Exécution et ouverture du chemin de fer de Ribérac à Parcoul;
Étude du tramway de la Double.

Voilà les réformes qui figuraient depuis longtemps dans nos programmes et qui ont pu être accomplies.

Il reste la réforme financière dont nous aurons à nous occuper.

L'opinion publique réclame en effet plus de justice dans l'impôt. Nous chercherons, avec le concours du Gouvernement, comme nous y invitait, dans un récent discours, l'éminent Ministre des Finances, la formule qui, sans vexations ni mesures inquisitoriales ou arbitraires, assurera une meilleure répartition des charges publiques, en supprimant l'impôt foncier et en frappant la richesse acquise.

Les finances de la République, sévèrement défendues par nos ministres, ont pu être critiquées; mais l'éloquent tableau qui en a été tracé par le grand financier actuel montre quelle force de production et d'épargne possède la France : « La France est un immense réservoir de capitaux; elle est le banquier de tous les pays du monde. » Et si on a pu, dans ces vingt dernières années, faire profiter le pays de plus de 500 millions de dégrèvement, il

n'est pas téméraire d'espérer que des économies ne puissent être faites pour permettre, sans impôts nouveaux, l'exécution des lois votées.

Déjà la loi qui étend la compétence des juges de paix est en vigueur; nous la compléterons par une réforme générale qui donnera à tous une justice plus rapide et moins coûteuse.

Je reste partisan de la diminution du nombre des membres du Parlement et du renouvellement partiel de la Chambre.

Électeurs,

Cette dernière législature a vu se faire, au milieu du calme le plus complet, la transmission normale des pouvoirs présidentiels ;

Elle a vu triompher au dehors le prestige de la France, dont la diplomatie a assuré la paix extérieure, et a consacré, par l'union des peuples à Algésiras, les principes d'arbitrage international.

C'est le résultat de la politique que nous avons suivie.

Depuis plus de douze ans, vous m'avez confié le drapeau de la République. Je l'ai tenu haut et ferme. Vous vous en souviendrez.

Vive la République !

D[r] P. POURTEYRON,
Maire de Saint-Vincent-de-Connezac,
Vice-Président du Conseil général de la Dordogne,
Député sortant.

Circonscription de SARLAT.

M. SARRAZIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 15.707 voix.

Chers concitoyens,

Le 6 mai prochain, vous êtes appelés à élire votre représentant à la Chambre des Députés.

Le Comité républicain, et, à sa suite, le Congrès des élus républicains de l'arrondissement, me jugeant toujours digne de votre confiance, ont pensé que, une fois de plus, je devais être le porte-drapeau de la République dans l'arrondissement de Sarlat. C'est pourquoi j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Conscient d'avoir rempli mon mandat avec fidélité, de n'avoir jamais négligé les intérêts de notre pays, je n'ai cessé de m'inspirer des intérêts supérieurs de notre France républicaine. Sans restriction aucune, j'ai apporté mon concours à l'œuvre d'émancipation morale et de réformes sociales réalisée pendant les quatre années de la législature actuelle.

C'est pendant cette législature qu'une majorité compacte, disciplinée, a voté :

1° La loi militaire de deux ans, égale pour tous, sans distinction aucune ;

2° La loi relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, loi dont l'application est fixée au 1er janvier 1907;

3° La loi concernant l'extension de la compétence des juges de paix, qui entraîne une importante économie des frais judiciaires et rapproche le juge des plaideurs;

4° Le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, bientôt soumis aux délibérations du Sénat, sur les retraites ouvrières et paysannes, s'appliquant aussi bien aux travailleurs de l'industrie qu'à ceux de l'agriculture;

5° La loi de séparation des Églises et de l'État.

Cette loi, de qui M. Briand a pu dire avec vérité qu'elle est une œuvre de raison faisant honneur à la République, s'inspire du plus pur esprit de justice. Elle proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice du culte. Elle prévoit des retraites pour les prêtres âgés de plus de quarante-cinq ans; elle maintient aux jeunes prêtres, pendant plusieurs années, sous le nom d'a locations, tout ou partie de leurs anciens traitements.

Les églises restent gratuitement à la disposition des fidèles.

Les sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties et, les communes étant ainsi dans la possibilité d'opérer des dégrèvements, le fidèle n'éprouvera de par la loi aucune charge nouvelle.

A propos des inventaires, on a suscité un émoi qu'explique seule l'agitation électorale. Tout ce qui servait au culte reste, en effet, affecté au culte. Si l'inventaire a été inscrit dans la loi, sur la demande, d'ailleurs, des députés les plus modérés, il constitue une simple mesure destinée à empêcher les associations cultuelles d'être inquiétées plus tard à raison des objets qui leur auraient été transmis. Il a été fait aussi dans l'intérêt des fidèles pour la conservation des mêmes objets.

Telle est l'exacte vérité.

Comme vous le voyez, ni persécution, ni spoliation.

Seul, le désir d'exercer sur les élections une influence préjudiciable à la République a provoqué une rébellion sans cause réelle.

Le pays ne se laissera pas prendre à un piège si grossier. Il proclamera, le 6 mai, sa volonté de laisser à jamais le domaine de la conscience séparé du domaine politique.

Chers concitoyens,

La législature prochaine, si elle doit avoir le souci d'assurer, de la part de tous, le respect à la loi, pourra, débarrassée de la question religieuse, porter toute son attention sur les réformes sociales, fiscales et administratives.

Elle devra réaliser :

L'organisation définitive des retraites ouvrières et paysannes;

La réforme de l'impôt général sur le revenu, avec exemption à la base et dégrèvements pour charges de famille, impôt dont le taux s'élevant parallèlement au chiffre du revenu du contribuable ne pourra, cependant, dépasser un maximum au delà duquel le tarif progressif ne serait plus qu'une arme de nivellement. Cette réforme sera complétée par la suppression de la cote personnelle et mobilière, de l'impôt des portes et fenêtres et suivie, soit du dégrèvement total de l'impôt foncier, soit de son abandon aux communes, qui le supprimeront ou l'emploieront à des travaux publics.

Si je suis votre élu, je poursuivrai encore :

Une organisation nouvelle de la magistrature tendant à assurer son indépendance et un meilleur recrutement du personnel;

La modification du régime des prestations;

L'abrogation complète de la loi Falloux, les professeurs de l'enseignement libre devant avoir les mêmes diplômes que les professeurs de notre Université ;

Le développement des œuvres de mutualité, en même temps que celui du mouvement associatif ; syndicats et sociétés coopératives de production :

La procédure d'arbitrage tendant à régler les conflits du travail ;

La protection des intérêts des éleveurs contre l'importation des bestiaux ;

La réduction des tarifs de transport par chemins de fer des produits agricoles et des matières servant à l'agriculture.

Il conviendra aussi d'entrer dans la voie des économies, et, pour atteindre ce résultat, d'exercer un contrôle sévère sur les dépenses des grandes administrations et de supprimer, par la décentralisation, un grand nombre de fonctionnaires.

Je demanderai la réduction de la période militaire des vingt-huit jours à quinze jours et la suppression des treize jours ;

L'abolition du droit de circulation sur les vins, et, enfin, le permis de chasse à prix réduit avec établissement simultané d'un permis de chasse journalier à cinquante centimes.

Les voies de communication, chemins de fer et tramways, à l'établissement desquels sont intéressés quelques cantons de l'arrondissement, seront l'objet de toute ma sollicitude.

Chers concitoyens,

Le 6 mai, vous aurez à faire votre choix entre deux politiques : l'une de recul, de haine et d'oppression, l'autre de progrès, de solidarité et de liberté.

A vous de dire si, sous l'égide de la République, la France doit poursuivre sa marche vers son idéal de bonté et de justice.

SARRAZIN,

Licencié en droit, Docteur en médecine,
Maire de Sarlat,
Vice-Président du Conseil général,
Député sortant.

DOUBS

Circonscription de BAUME.

M. le marquis de MOUSTIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.575 voix.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez, depuis seize ans, prodigué à chaque élection nouvelle les marques de votre confiance.

Les pires procédés de corruption et d'intimidation n'ont pas affaibli votre foi dans le programme libéral que je vous ai soumis en 1902. Aussi, est-ce avec une pleine confiance que je viens solliciter pour la cinquième fois vos suffrages.

Je ne veux pas revenir sur le passé. Vous avez tous compris que l'homme qui s'est engagé vis-à-vis de vous à défendre les « institutions républicaines », mais à défendre dans la République les idées de « tolérance », de « liberté » et de « progrès », ne pouvait à aucun moment faire partie de la majorité qui a soutenu la politique du Ministère Combes. Tant que ce régime a duré, j'ai fait partie de la « minorité libérale » et j'ai combattu le programme et les procédés politiques d'un Gouvernement qui a fini par tomber sous la révolte de la conscience publique.

J'estime qu'il vaut mieux, aujourd'hui, regarder vers l'avenir et se demander quelle doit être la tâche de la nouvelle Chambre, si elle veut mériter la confiance et la reconnaissance du pays.

Elle aura, revenant sur l'œuvre de la dernière législature, à « modifier et compléter la réforme militaire ». « Le principe du service réduit à deux ans est acquis, et quoi qu'en disent mes adversaires, je n'ai jamais combattu ce principe : je l'ai voté ». Mais la loi doit être « complétée » par une loi assurant à l'armée des cadres solides, et par une loi favorisant les engagements et les réengagements, de façon à former un noyau de soldats exercés, habitués au métier et facilitant, par leur exemple, l'instruction des jeunes soldats dont le temps de service est désormais réduit. La loi doit être « modifiée » dans l'intérêt des « soutiens indispensables de famille », dans l'intérêt aussi des jeunes gens versés dans le service auxiliaire. Pour ces deux catégories de citoyens, la loi nouvelle s'est montrée beaucoup trop dure.

« Je n'ai pas voté la loi de séparation des Églises et de l'État », car j'étais un partisan convaincu du maintien du Concordat. En détruisant ce contrat, qui avait assuré à l'État et à l'Église plus de cent ans de paix religieuse, et en l'abolissant sans tenir compte de ce fait que le Gouvernement de la République était engagé par un contrat « bi-latéral », je crois que

l'on a fait une œuvre mauvaise qui, loin d'assurer la paix religieuse de notre pays, la liberté et l'indépendance aux différents cultes, risque de perpétuer les luttes confessionnelles.

Je souhaite que la Chambre nouvelle s'inspire de sentiments « assez libéraux » pour que nous puissions éviter toutes les conséquences malheureuses qu'il est trop facile de prévoir. Je souhaite qu'elle témoigne d'un sens politique assez sûr pour comprendre qu'une loi aussi grave, qui touche aux consciences, ne pourra s'appliquer que par accord loyal entre les pouvoirs publics et les représentants des différents cultes.

J'estime qu'il y a lieu de se préoccuper de « la réforme électorale » et je suis disposé pour ma part, à accepter le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Il me paraît le système le plus équitable, celui qui se prête le mieux à l'organisation des partis politiques, en leur assurant une action proportionnelle à leur force réelle, « celui qui garantit le plus d'indépendance aux électeurs ».

Je m'associerai loyalement aux « réformes fiscales » qui auront pour but de rendre les impôts directs et indirects « vraiment proportionnels aux facultés de chacun, qui atténueront les charges des contribuables les moins fortunés et des familles nombreuses ». Mais je repousserai tout système susceptible d'introduire une taxation administrative « arbitraire » ou une « inquisition » dans les affaires privées des citoyens.

Notre « système administratif » mérite d'être profondément remanié et simplifié. L'excès de la centralisation et du fonctionnarisme paralyse la nation.

Au lieu de réduire toujours les franchises des départements et des communes, il importe au contraire de les accroître.

Au point de vue « judiciaire », je demanderai qu'on rende la justice plus « expéditive et moins coûteuse », et qu'on assure aux justiciables des juges « éclairés et indépendants ».

« Les réformes sociales » entreront au premier rang dans les préoccupations de l'Assemblée nouvelle. Elle devra montrer une égale sollicitude « aux travailleurs des champs et aux travailleurs de l'industrie ». Elle devra se préoccuper des « retraites ouvrières ». Je me défie, pour cette dernière question, des projets trop ambitieux qui centraliseraient la caisse des retraites ouvrières entre les mains de l'État et créeraient une « obligation pour l'assuré ».

J'estime que la question doit être résolue « avec l'aide et par l'intermédiaire de la mutualité », à laquelle l'État devra donner largement son concours.

Je suis partisan de toutes les lois « d'assistance et d'assurance » contre la « maladie et le chômage »; des lois protectrices des « intérêts de la femme et de l'enfant »; des « tribunaux d'arbitrage et de conciliation ».

Je crois que la revision de la loi de 1884 sur les « syndicats professionnels » s'impose en vue d'élargir leurs capacités et leur champ d'action, mais à la condition de les « maintenir dans leur rôle économique ».

Je veux le développement de la « liberté d'enseignement », sous la seule garantie du contrôle assurant la compétence des maîtres et le respect des lois de la République. « L'école doit enseigner le dévouement à la patrie, dont le corollaire est le devoir militaire. »

Le Gouvernement de la République doit « assurer l'indépendance de chaque citoyen et doit répudier les pratiques de la délation et tout cet ensemble de procédés à l'aide desquels on prétendait courber et avilir les consciences. La République, telle que nous la comprenons, doit être par essence le règne de l' « égalité «, de la « justice », de la « liberté » et de l' « honneur ».

Croyez, mes chers concitoyens, à mon profond dévouement.

Vive la République!

Marquis de MOUSTIER,
Député sortant,
Candidat républicain progressiste.

1re Circonscription de BESANÇON.

M. BEAUQUIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.618 voix.

Électeurs,

Bien que j'aie depuis longtemps l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, je crois utile de rappeler aussi brièvement que possible, pour les jeunes, pour ceux qui ne m'ont pas suivi depuis le commencement de ma carrière politique, quel a été mon passé.

Républicain déjà sous Napoléon III, je suis un de ceux qui ont osé, les premiers, attaquer son odieux gouvernement. Ceux de ma génération, j'aime à le croire, n'ont pas oublié les campagnes hardies de ce torpilleur de la presse qui s'appelait le *Doubs* et dont j'ai été un des fondateurs et des principaux rédacteurs.

Ceux qui se souviennent de cette vaillante petite feuille n'ont pas oublié non plus que j'y ai récolté de nombreuses amendes et des mois de prison.

Il en a été de même sous l'Ordre Moral, alors que j'écrivais dans le *Républicain de l'Est*, dans la *Démocratie franc-comtoise*, dans la *Fraternité*.

Mes contemporains n'ont pas oublié non plus — si les jeunes l'ignorent — que j'ai été à Besançon le premier initiateur des réformes sociales, propagateur et fondateur des syndicats professionnels et des coopératives de consommation et de production.

Inutile de dire que, dans les législatures précédentes, j'ai voté, conformément à mes principes, toutes les lois favorables aux travailleurs des usines et des champs: Liberté des syndicats, suppression des livrets ouvriers, loi sur les accidents du travail, délégués mineurs, réduction des heures de travail, limitation de la saisie sur les salaires ouvriers, participation des ouvriers aux bénéfices du patron, arbitrage obligatoire pour faire cesser les grèves, lois favorisant la construction des habitations à bon marché, création d'un Office du travail, repos hebdomadaire, suppression des bureaux de placement, loi Berteaux sur les retraites des ouvriers et employés des chemins de fer, obligation de secourir les vieillards et les infirmes, retraites ouvrières, etc...

On peut voir, par l'énumération fort abrégée de ces lois sociales si importantes que j'ai votées, mais dont malheureusement plusieurs sont encore en suspens devant le Sénat, si je me suis exclusivement cantonné dans les questions cléricales, comme le prétendent quelques-uns de mes adversaires ou concurrents.

En matière d'anticléricalisme, je crois qu'il est tout à fait inutile d'insister : mes opinions à ce sujet vous sont suffisamment connues.

J'ai voté, cela va sans dire, la suppression de l'enseignement congréganiste et la séparation des Églises et de l'État, qui avaient toujours figuré sur mon programme.

Convaincu, plus que jamais, qu'il y a des économies considérables à réaliser en simplifiant les rouages si compliqués de notre administration, en réduisant les états-majors de nos hauts fonctionnaires, de façon à pouvoir rétribuer plus largement les petits, je me suis toujours appliqué à faire prévaloir le système si rationnel de la décentralisation et à proposer, de ce chef, de notables économies. A plusieurs reprises, mes collègues m'ont nommé président ou vice-président des grandes Commissions parlementaires chargées d'étudier ces importantes questions.

Voici quelques-unes des propositions de loi que j'ai déposées dans ce sens :

Réorganisation complète du service des douanes; réorganisation de l'intendance militaire; division de la France en vingt-cinq régions substituées à nos 86 départements; diminution du nombre des fonctionnaires de l'enregistrement, etc., etc.

J'ai developpé, à plusieurs reprises, à la tribune, la réforme de l'administration par l'administration elle-même, grâce à un système de primes. Par ce moyen, on diminuerait progressivement, et par extinction, le nombre des fonctionnaires inutiles en augmentant les traitements de ceux qui seraient conservés.

Dévoué au prolétariat administratif, j'ai voté toutes les améliorations du sort des instituteurs, forestiers, douaniers, cantonniers, maîtres-répétiteurs, professeurs de dessin, ouvriers de l'État, etc., etc.

En ce qui concerne l'agriculture, je rappellerai à mes électeurs de la campagne que j'ai toujours fait partie à la Chambre du groupe des défenseurs de la petite culture.

J'ai voté: la répression des fraudes sur les objets de l'alimentation et aussi dans le commerce des engrais, l'adjudication des fourrages de l'armée aux entreprises locales, la revision du cadastre, le dégrèvement des vins, cidres et bières, l'abaissement du prix du sucre, le rétablissement du droit des bouilleurs de cru, la loi sur les warrants agricoles, la suppression des octrois, les caisses de crédit agricole, la répression du vagabondage dans les campagnes, etc.

Ma signature est au bas d'un projet de loi qui sera discuté dans la prochaine législature et qui consiste à doter chaque famille de cultivateurs d'un petit domaine insaisissable (Homestead).

Tout en voulant la France grande et forte, je suis un partisan convaincu de la paix par le droit, de la substitution de l'arbitrage à la guerre, honte et fléau de l'humanité. Membre de nombreuses sociétés pacifistes, dont j'ai l'honneur de présider quelques-unes, notamment la Ligue franco-italienne et l'Association des journalistes amis de la paix, depuis de longues années je m'efforce de faire triompher les idées de justice entre les nations européennes.

J'ai voté la réduction du service de 3 ans à 2 ans.

J'ai voté la réduction de service de 13 jours et de 28 jours, qui a été repoussée par le Sénat.

Plusieurs fois déjà, l'impôt global et progressif sur le revenu a été présenté aux Chambres: je l'ai toujours voté: ce sera une des premières lois qui seront discutées dans la prochaine législature.

J'ai voté également un impôt progressif sur les héritages, l'abaissement à 3 francs de la taxe sur les bicyclettes, la réduction de la taxe des lettres à 10 centimes.

J'ai voté la loi de protection sur le salaire de la femme mariée; la loi sur le secret et la liberté du vote.

J'ai proposé et fait voter une loi, aujourd'hui définitive, puisqu'elle a été acceptée également par le Sénat, sur la protection des beaux paysages de France. Cette loi n'intéresse pas seulement les touristes, mais aussi les populations où se trouvent les sites, puisque ce sont ces beautés naturelles qui, en attirant de nombreux étrangers, constituent une véritable richesse pour le pays.

J'ai voté la surveillance du travail dans les établissements privés (Bons Pasteurs, surnommés les bagnes d'enfants). La Chambre, avant de se séparer, a nommé une Commission d'enquête sur le régime de ces établissements, et j'ai été choisi pour président de cette Commission.

Je passe maintenant aux questions d'intérêts locaux:

Le Conseil municipal de Besançon et les maires des autres communes de ma circonscription sont là pour attester que j'ai toujours servi leurs intérêts et me suis employé de mon mieux à toutes les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics.

Les administrateurs et les ouvriers des diverses industries: soierie Chardonnet, équipements militaires, ouvriers de l'arsenal, etc..., ont eu recours maintes fois à mes services

que je ne leur ai jamais marchandés. J'en dirai autant des diverses sociétés de bienfaisance, de sport ou autres, si nombreuses dans notre ville.

En ce qui concerne particulièrement l'horlogerie, j'ai conscience de m'être toujours dévoué aux intérêts des ouvriers et des patrons et d'avoir obtenu, par mes démarches en leur faveur, tout ce qu'il était possible d'obtenir. En aucune circonstance, je ne leur ai refusé mes services, qu'il s'agît d'intérêts collectifs ou personnels. A diverses reprises, du reste, les intéressés m'en ont témoigné leur reconnaissance.

Je me bornerai à rappeler que j'ai, durant plusieurs années, collaboré à la refonte de la loi de brumaire sur la garantie des matières d'or et d'argent.

C'est à moi que l'on doit la nationalisation de notre École d'horlogerie.

J'ai voté le quatrième titre pour les matières d'or et d'argent; j'ai obtenu que l'essai à la coupelle fût substitué à l'essai au touchau; j'ai demandé plusieurs fois la suppression des bureaux de garantie à la frontière. J'ai obtenu une diminution sensible des frais des colis postaux à destination des colonies, etc.

Ce rapide aperçu de la manière dont je me suis acquitté de mon mandat peut rassurer les électeurs sur mes votes dans la législature nouvelle.

Je suis résolu à voter toutes les réformes utiles à la démocratie, aux humbles, aux deshérités de la fortune, toutes lois qui réalisent plus de justice et de liberté: Diminution des frais de justice; justice gratuite pour les justiciables peu aisés; suppression des conseils de guerre; etc., etc.

Vive la République démocratique et sociale!

Charles BEAUQUIER,
Député sortant.

2e Circonscription de BESANÇON.

M. Léon JANET.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.266 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, alors que je n'étais qu'un inconnu pour la plupart d'entre vous, vous m'avez fait le grand honneur de me choisir pour votre représentant, en me donnant une majorité de 865 voix.

Depuis, je me suis toujours efforcé de me tenir en constants rapports avec vous, et les encouragements que vous m'avez sans cesse prodigués m'ont montré que je n'avais pas cessé d'être en parfaite communion d'idées avec ceux qui m'avaient élu.

C'est donc avec la plus entière confiance dans votre verdict souverain que je viens solliciter le renouvellement de mon mandat.

La politique que j'ai suivie a été entièrement conforme aux déclarations contenues dans mon programme de 1902.

La loi des associations a été appliquée aux congrégations avec modération, puisque le nombre des demandes d'autorisation rejetées n'a même pas atteint le tiers du nombre total des demandes présentées.

La séparation des Églises et de l'État, imposée au Gouvernement français par l'attitude intransigeante de la papauté, a été réalisée d'une manière si libérale, qu'elle a été votée par certains chefs eux-mêmes du parti progressiste.

Un grand nombre de réformes inscrites dans mon programme de 1902 ont été adoptées par le Parlement. Je citerai notamment :

La réduction à deux ans de la durée du service militaire, qui a fait disparaître tous les privilèges, sans porter atteinte à la force de notre armée nationale ;

La loi d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, qui rentrera en vigueur dès le 1er janvier 1907 ;

La modification du régime des prestations, qui a substitué à la répartition par tête une répartition basée sur les facultés contributives de chacun ;

La diminution de l'impôt sur les sucres, dont le prix de vente au détail a de ce fait subi une baisse importante ;

La réforme des bureaux de placement, qui a mis un terme à l'exploitation éhontée des travailleurs des villes par certaines de ces agences ;

L'extension de la compétence des juges de paix, qui a diminué, dans beaucoup de cas, les frais de justice pour les contribuables ;

L'abaissement à 0 fr. 10 du prix d'affranchissement des lettres ;

L'abaissement, de 6 francs à 3 francs, à partir du 1er janvier 1907, de l'impôt sur les bicyclettes ;

La liberté de distiller, pour laquelle j'ai lutté de toutes mes forces et qui, fortement entamée dans le courant de la législature, a été rétablie dans son intégralité et d'une manière définitive.

Si l'impôt progressif sur le revenu, inscrit dans mon programme de 1902, n'a pas encore été réalisé, vous savez tous que, par mes votes, je me suis sans cesse prononcé en sa faveur et que son échec est dû aux députés de la droite et du centre, renforcés par quelques modérés du Bloc.

Il est inadmissible que l'on fasse attendre plus longtemps à la démocratie cette réforme si impatiemment désirée ; je l'inscrirai donc en tête de mon nouveau programme. Comme en 1902, j'estime que cet impôt ne devra rien demander à la misère, peu à la petite aisance et davantage à la richesse.

Le projet de loi des retraites des vieux travailleurs, voté par la Chambre, est actuellement soumis à l'examen du Sénat ; je ferai tous mes efforts pour qu'il devienne bientôt une réalité.

Je m'efforcerai d'obtenir que de plus grandes facilités soient accordées aux cultivateurs pour la distillation des marcs de vendange achetée.

Je m'intéresserai spécialement à toutes les améliorations concernant l'agriculture : le développement du crédit rural, qui vient d'être organisé sur des bases sérieuses dans notre département ; l'organisation de caisses d'assurances contre la mortalité du bétail, dont il existe déjà un grand nombre ; la réduction des droits de mutation sur les petites ventes ; la création d'un bien de famille insaisissable, qui vient d'être votée par la Chambre et que le Sénat va être appelé à ratifier.

Je continuerai à réclamer la diminution des frais de justice et la simplification de la procédure.

Je voterai toutes les dispositions de nature à venir en aide aux familles nombreuses.

Je demanderai le relèvement de la situation matérielle de nos instituteurs, si dévoués à la noble mission dont ils sont investis.

Je poursuivrai l'amélioration du sort des petits fonctionnaires, et particulièrement des facteurs, cantonniers, gardes forestiers, douaniers. La Chambre actuelle a déjà fait quelque chose en faveur de certains d'entre eux ; il faudra résolument persévérer dans cette voie.

Patriote convaincu, je réprouve hautement les néfastes doctrines qui prêchent la désertion en face de l'ennemi. Je suis pacifiste et partisan du développement de l'arbitrage inter-

national, mais j'estime que, pour le moment, il est nécessaire, dans l'intérêt même de la paix, de garder une armée forte et respectée.

Je veux une République anticléricale, mais non antireligieuse, respectueuse, quoi qu'on puisse insinuer, du libre exercice du culte, accordant une justice égale pour tous, secourable aux faibles et économe des deniers publics.

Deux politiques nettement distinctes s'offrent à vous : l'une, celle du bloc de gauche, l'autre, celle du bloc de droite. Entre ces deux politiques, votre choix n'est pas douteux. Le pays ne se laissera pas tromper par les sophismes de ceux qui voudraient le ramener en arrière et il enverra à la Chambre une majorité compacte, franchement résolue à marcher dans la voie des réformes, du progrès et de la liberté.

Vive la République démocratique!

Léon JANET,
Député sortant.

Circonscription de MONTBÉLIARD.

M. Marc RÉVILLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.739 voix.

Mes chers Concitoyens,

Choisi à nouveau par les comités républicains de l'arrondissement de Montbéliard pour rallier sur mon nom, le 6 mai prochain, les suffrages de tous les électeurs républicains, radicaux et démocrates, j'ai accepté cette offre. Cette désignation est, en effet, la réponse la plus catégorique et la plus éloquente aux injures et aux calomnies qui, depuis trois ans, ont été adressées à votre représentant par des agités et des agitateurs, sans que je me sois jamais abaissé à les relever ou à les réfuter.

Je viens vous demander de confirmer cette désignation en opposant une fois de plus à la coalition réactionnaire et cléricale l'union de tous les vrais républicains. Cette union, qui a toujours existé sur le terrain des principes supérieurs de la République, se retrouvera, plus compacte et plus énergique que jamais, pour faire triompher cette fois encore la politique de défense et d'action républicaine dans notre bel arrondissement de Montbéliard, la politique de Viette, d'Huguet, de Borne ; c'est cette politique qui a permis à la France de se donner librement et de développer progressivement les institutions sous la protection desquelles elle a retrouvé dans le monde, grâce à plus de trente années de paix ininterrompue en Europe, son rang de grande nation au point de vue politique, industriel et social, sans cesser d'être la mère de toutes les idées généreuses de justice, de vérité et d'émancipation humaine.

Ayant donné mon adhésion aux réformes préconisées de tout temps par l'Alliance républicaine radicale et démocratique, je voudrais résumer ici les principes qui continueront à me guider et les points primordiaux sur lesquels devra porter l'effort de la prochaine législature.

Partisan résolu de la paix et du développement de l'arbitrage entre les nations pour éviter des conflagrations sanglantes, j'entends laisser hors de toute atteinte et de toute discussion l'idée de patrie. L'existence de la France est aussi nécessaire à l'émancipation de l'humanité qu'à la satisfaction de l'amour que chacun de nous éprouve pour la terre où ses aînés ont vécu et souffert, et où vivront et seront de plus en plus heureuses, il faut l'espérer, les générations à venir.

La propriété individuelle, proclamée et consacrée par la Révolution, doit rester un

principe intangible, sauf à en faciliter l'accès aux moins favorisés de la fortune, par le développement des associations coopératives sous toutes ses formes.

La liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire et de penser sans contrainte, — liberté que des lois récentes viennent de reconnaître légalement — doit être scrupuleusement respectée ; il faudra donc veiller, avec un soin de tous les instants, à l'application stricte, mais exempte de toute violence, des lois de défense démocratique contre l'envahissement du cléricalisme.

Animés de ces principes, nous devrons, avant tout, procéder à une réorganisation administrative de la France, dans un esprit de décentralisation et d'économie, de façon à supprimer des rouages et des fonctions dont la nécessité ne se justifie plus, à une époque où les chemins de fer, le télégraphe et le téléphone ont réduit les distances et rapproché des centres jadis éloignés les uns des autres. La même étude entraînera la suppression de sinécures maintenues par la routine et par le soin que leurs bénéficiaires mettent à en dissimuler l'inutilité.

En même temps, l'ensemble de nos lois fiscales devra être revisé de manière à répartir plus équitablement le fardeau des dépenses publiques, qui doivent atteindre les citoyens en raison de leurs facultés ; l'impôt progressif sur le revenu, ménageant la richesse en formation, est le moyen le plus sûr d'arriver à ce résultat et de mettre un terme à ce qui se voit aujourd'hui, où le petit contribuable est relativement plus grevé que son voisin, le millionnaire.

La loi sur les retraites ouvrières et agricoles, dont la Chambre des Députés a posé les principes cette année même, devra être menée à fin au cours de la législature nouvelle. Utilisant le concours de la mutualité, sans laquelle on ne saurait arriver à un résultat vraiment pratique, le législateur devra s'inspirer, pour la solution de ce problème très complexe, des principes de la solidarité la plus étendue, qu'il rendra obligatoire à ceux qui veulent bien bénéficier de l'organisation sociale, mais qui refusent d'y participer dans la mesure de leurs moyens.

Si vous joignez à cela l'élaboration des lois réclamées pour le développement du patrimoine agricole et de la richesse industrielle et commerciale de la France, vous reconnaîtrez avec moi que la réalisation de ce programme fera honneur au Parlement qui l'accomplira et aux électeurs qui auront donné à leurs représentants la mission de le remplir.

Mes chers concitoyens,

C'est à cette collaboration que je vous invite ; c'est ce programme que je m'efforcerai de réaliser, restant en cela fidèle à la politique résolument et radicalement républicaine et démocratique qui a été la vôtre jusqu'à ce jour ; je continuerai en outre, comme je l'ai fait jusqu'ici, à défendre, toutes les fois qu'il sera nécessaire, les intérêts généraux, industriels et agricoles de notre chère région montbéliardaise. Toute mon énergie, tout mon dévouement, toute l'expérience acquise au cours de vingt années passées dans l'étude pratique des lois et au cours des trois dernières années passées dans la vie parlementaire, seront au service de l'arrondissement qui m'aura donné le mandat de le représenter.

Dans ces conditions, je compte sur vous, mes chers concitoyens, pour assurer une fois de plus, le 6 mai 1906, la victoire de la République dans notre arrondissement, et l'écrasement définitif de la réaction, qui se couvre du masque républicain pour tâcher de dissimuler ses alliances et ses compromissions avec le cléricalisme, ennemi perpétuel et irréconciliable de tout vrai progrès et de toute émancipation.

Vive la France !
Vive la République !
Vive l'arrondissement de Montbéliard !

Marc RÉVILLE,
Député sortant.

Circonscription de PONTARLIER.

M. GIROD.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 6.820 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages.

Élu d'un congrès qui avait réuni à Pontarlier, le 11 mars dernier, les délégués des groupes démocratiques de l'arrondissement, j'ai le très grand honneur de porter dans la bataille le drapeau républicain, et je convie tous les citoyens généreux et justes, tous ceux qui sont épris de liberté et qu'animent des sentiments de solidarité et de justice sociale, à se grouper et à s'unir, en cohorte serrée, sous ses plis si souvent victorieux.

Citoyens, la question est nettement posée : les irréductibles ennemis de la République, les réacteurs de tout ordre n'osent plus affronter la lutte qu'en se couvrant le visage du masque républicain : ceux qui, il y a quatre ans, étaient enrôlés dans les rangs tapageurs du nationalisme audacieux et factieux, n'ont plus aujourd'hui le courage de leur opinion, et c'est d'une étiquette mensongère, prenant à d'autres leur programme, qu'ils viennent s'affubler à vos yeux.

Électeurs républicains, vous ne vous laisserez pas tromper à cette manœuvre ; vous ne reconnaîtrez pour les vôtres que ceux dont les sentiments démocratiques sont nettement connus de vous, que ceux qui sont vraiment de votre trempe et de votre race, que ceux qui ont travaillé et peiné à vos côtés, sur cette terre natale qui garde à jamais nos plus chères affections.

Fils de paysan et d'ouvrier, citoyens, je revendique devant vous mon humble naissance comme un titre d'honneur ; si certains ont pu déjà trouver plaisant que je m'honore d'avoir poussé la charrue ou gardé les troupeaux aux champs, que m'importe leur appréciation intéressée ? Je suis des vôtres et bien des vôtres, et cela seul vaut à mes yeux toute autre gloire.

Avec tous les républicains de ce pays, je me réclame d'une politique de droiture et de loyauté, de tolérance et de justice, et mon programme ne sera que l'application intégrale de ces principes.

Je veux la liberté de conscience, la première et la plus essentielle de nos libertés républicaines, partout observée et respectée, en se conformant à la loi si libérale de la séparation des Églises et de l'État ; je veux l'impôt progressif sur le revenu, en distinguant nettement le revenu du capital et celui du travail ; l'achèvement de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes ; la création du bien de famille insaisissable ; l'amélioration des tarifs douaniers, et notamment l'abaissement des droits qui pèsent sur l'entrée du bétail français en Suisse ; l'exploitation par l'État des grands services publics et de toutes les richesses nationales ; l'assurance obligatoire contre le chômage ; l'instruction intégrale donnée gratuitement à tous ; la suppression des conseils de guerre en temps de paix ; l'extension de la juridiction prud'homale à tous les salariés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ; une large décentralisation ayant pour objet de laisser à la commune tout pouvoir pour régler les questions qui n'intéressent que la commune ; la protection toujours plus effective des petits fonctionnaires, instituteurs, douaniers, gardes-forestiers, cantonniers, facteurs ruraux ; le développement des syndicats et de toutes les œuvres d'association, de mutualité et de soli-

darité ; je veux enfin une armée grande et forte, protectrice de la paix bienfaisante, et noble toujours par le dévouement fidèle et constant de ceux qui ont l'honneur de servir dans ses rangs.

Pour toutes les questions locales ou régionales qui vous intéressent, citoyens, j'entends rester avec vous en coopération continue et prendre conseil de vos élus. En ce qui concerne plus spécialement la question du contrôle à Morteau, je n'aurai ni trêve ni repos avant que soit donnée définitivement la solution équitable qui mettra fin à pareil déni de justice.

Citoyens, le programme que j'inscris dans cette profession de foi est plus que suffisant pour une législature : il ne convient pas à ma loyauté de promettre plus que je ne peux tenir.

Vous avez la parole et vous êtes les maîtres. Nous sommes à une heure solennelle, grave et décisive, et le pays tout entier attend de savoir si la République pourra poursuivre la réalisation de son idéal de progrès social et de solidarité humaine, ou bien si vous permettrez que se maintiennent, contre ses destinées, les plus redoutables adversaires qu'elle ait jamais comptés.

Je viens à vous en enfant du pays, en homme de travail et d'ordre, qui vous apporte tout son dévouement et toute son activité ; vous choisirez entre ma bonne volonté pacifique et dévouée, et l'agitation batailleuse des partis de réaction.

C'est la République et la Patrie, la petite patrie et la grande, que j'entends défendre avec vous ; pour cette œuvre, citoyens, vous ne serez accessibles ni aux vaines promesses, ni à la calomnie, ni à l'injure, qui déjà se sont fait jour dans la campagne commencée ; vous vous souviendrez du temps où le nom respecté et aimé de Dyonis Ordinaire faisait triompher, pendant dix-sept années consécutives, pour le plus grand bien de notre arrondissement, une politique de calme et de paix bienfaisante, et vous irez au scrutin, libres de votre opinion et seuls maîtres de votre décision.

Citoyens, le devoir vous appelle : vous n'y faillirez pas, et vous répéterez avec moi, au jour du scrutin, le cri d'appel qu'acclamaient les délégués de notre congrès démocratique : debout pour la justice et la fraternité sociale, et garde à vous pour la Patrie et pour la République !

Adolphe GIROD,
Ancien élève de l'École de Saint-Cyr,
Publiciste,
Capitaine de réserve,
Membre du Comité démocratique de France
et du Comité de défense et d'action républicaines
de Besançon,
Candidat du parti radical.

DROME

Circonscription de DIE.

M. FERRIER, décédé, remplacé par M. EVESQUE.

Voir élections partielles.

Circonscription de MONTÉLIMAR.

M. Antoine GRAS.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.527 voix.

Mes chers Electeurs,

Je ne puis donner que quelques grandes réunions publiques; d'autre part, il m'est impossible de passer partout. Donc, la présente affiche a pour but principal de donner signe de vie et un cordial bonjour aux amis des communes que je ne puis visiter, en même temps que de m'expliquer brièvement sur différents points.

D'abord, au reproche d'être rare dans l'arrondissement, je réponds qu'en effet mon état de santé ne me permet pas de me montrer beaucoup, mais qu'en tout cas je suis à Paris, pendant les sessions, pour m'occuper des intérêts généraux et particuliers, et à Rochegude, pendant les vacances, pour rester à la disposition des électeurs; je ne sors jamais de l'arrondissement. J'ajoute que, dans les moments difficiles, on a pu me voir sur la brèche, et que, le cas échéant, on pourrait m'y voir encore.

Au reproche de me désintéresser de certaines questions ou querelles locales, je réponds que les principes y sont rarement engagés et, ensuite, que ceux dont l'ingérence ne cesse de se produire, à cet égard, ne visent qu'à étendre leur autorité au préjudice de la liberté de chacun. C'est moi, à n'en pas douter, qui reste dans la tradition démocratique.

Ces quelques vétilles liquidées en deux mots, passons aux questions générales.

Résumant mon mandat, je dis : Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler j'ai, de concert avec le Bloc républicain, soutenu les divers ministères qui se sont succédé,

tant qu'ils n'ont pas dévié de la ligne droite, et voté les réformes, aussi nombreuses qu'importantes, réalisées par la législature expirante.

Mon programme est toujours le même; de l'avant, encore de l'avant, toujours de l'avant; néanmoins, je ne vais pas jusqu'au collectivisme, que je ne conçois guère, — je suis, au contraire, résolument partisan de la propriété individuelle, garantie de sécurité pour l'État, de dignité et d'indépendance pour le citoyen.

La prochaine législature, suivant les traces de sa devancière, aura à réaliser deux principales réformes : la réforme de l'impôt et la réforme des retraites ouvrières et paysannes.

En ce qui concerne l'impôt, rien à dire que ceci : La réforme doit être telle que chacun paie selon ce qu'il possède. Cette formule résume toute la question.

En ce qui concerne les retraites, il conviendra de compléter ce que la dernière législature a si bien commencé; le vote définitif de cette réforme constituera le moyen par excellence de pacification sociale.

La législature prochaine devra aussi voter différentes lois d'organisation sociale et réaliser, de plus en plus, les idées de justice et de solidarité qui forment la base, le fondement et comme la pierre angulaire d'une grande démocratie.

En terminant j'adresse mes vifs remerciements aux électeurs pour l'accueil chaleureux qu'ils n'ont cessé de me réserver depuis 1893 jusqu'à ce jour.

Vive la République démocratique et sociale! Vive l'arrondissement de Montélimar !

Antoine GRAS,

Député sortant.

Circonscription de NYONS.

M. Lucien BERTRAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.122 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, par plus de 4.600 voix, vous m'avez fait l'insigne honneur de m'élire votre représentant à la Chambre des Députés.

Je sollicite à nouveau vos libres suffrages.

La question qui se pose nettement devant vous est celle-ci :

Le député républicain sortant de l'arrondissement de Nyons a-t-il loyalemen rempli son mandat? S'est-il montré digne du renouvellement du témoignage de confiance qu'il demande, en accomplissant son devoir, en se conformant à tous ses engagements, en servant la démocratie sans compromission comme sans faiblesse ?

Je suis assuré que, dans l'indépendance de vos consciences, vous reconnaîtrez que j'ai tenu toutes mes promesses ; que, par aucun acte pouvant m'aliéner vos sympathies républicaines, je n'ai justifié des critiques légitimement fondées.

Aussi, est-ce avec la conscience du devoir accompli que je viens vous demander de déclarer, par votre vote, que le républicain à toute épreuve qui lutte depuis plus de trente ans,

au milieu de vous, pour les idées démocratiques n'a pas cessé de mériter votre estime et qu'il a fidèlement rempli le mandat dont vous avez bien voulu l'investir.

Ce ne sont pas d'ailleurs de simples déclarations que je vous apporte : ce sont des actes précis que je soumets à votre impartial jugement.

Dans l'ordre de la politique générale, j'ai constamment appuyé, suivant l'expression d'Henri Brisson, la politique de concentration republicaine pour la marche en avant, aussi nécessaire pour l'aboutissement des réformes qu'indispensable pour le triomphe des idées démocratiques dans notre arrondissement de Nyons, où sont encore agissantes les influences des partis rétrogrades.

Étroitement attaché au bloc républicain parlementaire de la Drôme, j'ai, en agissant ainsi, marché, la main dans la main, avec mes amis Maurice Faure, Louis Blanc, Fayard, Chabert, Gras et Ferrier, qui portent haut et ferme, dans notre département, le drapeau des revendications démocratiques et sociales ; et c'est cette union féconde de notre représentation drômoise qui nous a particulièrement fortifiés pour la défense quotidienne de vos intérêts et de vos droits.

Je vous avais promis la sécularisation complète de l'État : elle est aujourd'hui à peu près entièrement réalisée par la loi sur les associations, par la prédominance donnée légalement à l'enseignement laïque, et enfin par la séparation des Églises et de l'État, la plus libérale des lois de la République, quoi qu'en disent des adversaires sans bonne foi, puisqu'elle garantit aux divers cultes, délivrés de toute tutelle, la plus absolue indépendance et assure, au regard de tous, dans toute sa plénitude, la liberté de conscience. C'est une mesure que réclamaient depuis longtemps des esprits même très modérés, encouragés par l'exemple de la grande République américaine et de plusieurs cantons de la Suisse, où tous les citoyens, croyants ou non croyants, s'en félicitent. Il en sera bientôt de même dans notre pays, quand l'expérience aura démontré l'inanité des craintes perfidement exploitées par la passion de parti.

Je vous avais promis de contribuer de toutes mes forces à la réalisation de l'égalité devant l'impôt du sang par l'adoption du service de deux ans. Ce sera l'honneur de cette législature d'avoir sanctionné cette réforme capitale qui, sans nuire à la force de notre armée nationale, allégera considérablement les charges qui pèsent sur nos populations laborieuses.

C'est dans le même esprit que je me suis associé à toutes les propositions tendant à la suppression ou à la réduction des périodes d'instruction militaire, et je regrette que la majorité du Parlement ne se soit pas prononcée à cet égard dans le même sens que mes votes, que je suis décidé à renouveler.

Dans l'ordre des questions sociales, qui ont été au premier plan de mes préoccupations, j'ai accordé mon plus constant appui à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, actuellement soumise aux délibérations du Sénat, et j'ai voté la loi, définitivement acquise, en faveur des vieillards, des infirmes et des incurables, payement de la dette sacrée de la misère et du malheur.

Je me suis prononcé nettement en faveur d'une répartition plus équitable des contributions publiques, par l'adoption d'un nouveau système d'impôt, demandant plus à la richesse accumulée et moins au travail effectif, et il n'a pas dépendu de moi que cette réforme n'ait abouti. De déplorables circonstances politiques ont entravé l'accomplissement de cette œuvre de justice fiscale, qui s'imposera, avant toutes les autres, à la prochaine législature.

J'ai voté, au surplus, tous les projets favorables aux travailleurs, à ceux des campagnes comme à ceux des villes. Mes votes témoignent de mon invariable sollicitude à leur égard.

A la Chambre des Députés, croyez-le bien, ce n'est pas le travail le plus brillant qui est toujours le plus utile, et, dans l'œuvre obscure des Commissions, s'accomplit souvent une action non moins efficace que celle des séances publiques. C'est à cette œuvre que je me suis surtout consacré de mon mieux, notamment en m'efforçant, dans la Commission

de la réforme judiciaire, dont j'ai l'honneur de faire partie, de réduire les frais de justice par l'extension de la compétence des juges de paix.

Si je me suis occupé, avec un zèle qui ne s'est jamais ralenti, des intérêts généraux de la Nation, je n'ai rien eu tant à cœur, ce haut devoir accompli, que de soutenir devant les pouvoirs publics vos légitimes demandes, en m'attachant plus particulièrement à obtenir les améliorations locales réclamées par les maires de vos communes. De nombreuses subventions diverses, accordées sur mon initiative, soit pour les chemins, soit pour le service postal, soit pour la mutualité agricole, soit pour les écoles, en témoignent.

Mon attitude passée vous est un sûr garant de mon attitude à venir; elle a été et sera toujours celle d'un ferme démocrate, loyal et désintéressé, n'ayant d'autre ambition que de servir modestement son pays, de seconder de tout son pouvoir l'accomplissement du programme réformateur du vieux parti républicain et d'accroître, le plus possible, dans la paix et la liberté, la grandeur de la patrie.

Si j'ai démérité de la République, dites-le sans crainte, et je rentrerai dans le rang, soldat fidèle de la démocratie, demain comme hier. Si j'en ai bien mérité, au contraire, comme j'en ai la conviction, accordez-moi encore votre confiance, et je vous jure, en honnête homme, en bon républicain, de continuer de plus en plus à la justifier par mes actes.

Vive l'arrondissement de Nyons!
Vive la République démocratique et sociale!

Lucien BERTRAND,
Député sortant,
Conseiller général, maire de Séderon.

1re Circonscription de VALENCE.

M. Louis DUMONT.

Elu au 2e tour de scrutin. — 11.340 voix.

Chers Concitoyens,

Je pose ma candidature aux élections législatives du 6 mai prochain. J'accomplis ainsi un devoir qui m'est dicté par les sollicitations d'un très grand nombre de citoyens et d'amis politiques appartenant aux corps élus ou aux organisations républicaines.

Vous me connaissez. Depuis bientôt 20 ans, j'ai pris une part active à toutes les luttes politiques dans la première circonscription de Valence.

De 1889 à 1902, c'est aux côtés de Maurice Faure, dont je m'honore d'être l'ami, que j'ai combattu, par la plume et par la parole.

En 1904, les électeurs du canton de Valence, estimant que ce passé était une garantie suffisante de loyalisme républicain et constituait le meilleur des titres à leur confiance, m'ont donné le mandat de les représenter au Conseil général de la Drôme. Ils ont récemment, en des réunions publiques tenues dans toutes les communes, approuvé mon attitude et mes actes à l'Assemblée départementale.

Citoyens,

Vivant au milieu de vous depuis mon enfance, appelé par ma profession même à étudier et à défendre vos intérêts moraux et matériels, je connais les besoins et les revendications de nos agriculteurs, de nos commerçants, de nos industriels.

Fils d'ouvrier, petit-fils de paysan, j'ai la fierté de mon origine prolétarienne; je demeure l'ami fidèle, le défenseur dévoué du prolétariat ouvrier et paysan.

Le peuple qui a fait la révolution de 1789 et fondé la société moderne sur les droits de l'homme et du citoyen, sur la liberté, l'égalité et la fraternité, ne doit pas connaître la haine et la lutte des classes. Pour rester fidèle à son idéal, fidèle aux principes et aux traditions de la Révolution française, il doit réaliser l'harmonie des intérêts, la paix sociale par la justice pour tous.

La République ne faillira pas à cette noble tâche.

Elle a déjà, dans une très large mesure, préparé la complète émancipation morale et intellectuelle du peuple, par ses lois scolaires, par l'œuvre de sécularisation des ministères Waldeck-Rousseau et Combes, du Bloc républicain. Elle a enfin couronné cette œuvre par la loi de séparation des Églises et de l'État, loi de liberté et de justice qui maintiendra hors de toute atteinte les droits sacrés de la conscience individuelle et la liberté des cultes.

La démocratie française a maintenant le devoir impérieux de réaliser progressivement l'affranchissement économique des travailleurs, en introduisant chaque jour plus de justice dans les rapports du travail et du capital.

Cette œuvre-là est déjà, elle aussi, en bonne voie d'élaboration. Il faut la poursuivre sans faiblesse par la pratique de la solidarité sociale, et en lui assignant pour but le respect du droit du travailleur à la vie, à la propriété, au bien-être.

La République n'accomplira pleinement ses destinées de justice, de liberté et de fraternité que sous l'égide de la paix.

Elle vient encore, à Algésiras, d'affirmer ses tendances résolument pacifiques qui n'excluent point la volonté d'imposer, par tous les moyens, le respect de sa dignité et des intérêts nationaux.

La France, initiatrice de tous les progrès, s'honorera grandement en contribuant à fonder la paix entre les peuples sur les bases inébranlables de l'arbitrage international.

Elle servira ainsi, comme elle le fit généreusement, à toutes les époques, au prix de son or et du sang de ses enfants, la cause de l'humanité.

Elle conquerra de nouveaux titres à l'universelle gratitude des peuples, en même temps qu'elle se fera plus grande, plus prospère, par la paix et le travail.

Chers Concitoyens,

Telles sont les principes directeurs de la politique du parti radical et radical-socialiste qui est le mien, comme il fut et demeure celui de votre ancien et éminent représentant à la Chambre, le citoyen Maurice Faure.

Les réformes qui en découlent, et que je voterais, sont ainsi exposées dans notre déclaration-programme :

« Nous entendons favoriser le large courant qui porte vers l'organisation syndicale les travailleurs de tous les milieux; nous les aiderons à acquérir, pour le développement de cette organisation syndicale, instrument légal de l'émancipation prolétarienne, toute la liberté et toutes les garanties qu'ils sont en droit d'attendre de la République.

« Nous nous efforcerons de prévenir les conflits douloureux qu'entraîne trop souvent la grève, en établissant des procédures d'arbitrage.

« Nous nous attacherons à résoudre les problèmes complexes du chômage, de la réducton des heures de travail, de la participation aux bénéfices; loin de nous enfermer dans un égoïsme de classe qui nous apparaîtrait comme une banqueroute républicaine, nous tendrons, prolétaires nous mêmes, fraternellement la main au prolétariat, pour la conquête de ses droits, pour sa complète émancipation intellectuelle, morale et matérielle.

« La République, fondée au prix de leur sang par les travailleurs, a contracté envers eux une dette sociale que nous ne laisserons pas prescrire.

« De même, nous défendrons l'ouvrier contre le péril que lui cause son isolement en présence d'une industrie de plus en plus centralisée, qui met aux mains de quelques privilégiés des capitaux immenses. Nous le défendrons contre les trusts ; nous ferons rentrer dans le domaine de l'État, en tenant compte de tous les droits, la plupart des industries monopolisées, mines, chemins de fer, crédit, au fur et à mesure que l'intérêt général du pays, le souci de sa défense nationale, les besoins de sa production industrielle et agricole le permettront.

« A la démocratie rurale, nous donnerons enfin l'impôt progressif sur le revenu qui, en frappant chacun selon ses facultés réelles, exonérera les petits de la charge écrasante qu'ils supportent. Nous assurerons au petit propriétaire, au cultivateur durement éprouvés par des crises trop répétées, une meilleure organisation du crédit agricole et des conditions plus justes de circulation, de vente et de protection de ses produits.

« Les masses rurales sont l'immense majorité de la nation et la force de la République; nous nous efforcerons, par une politique économique imbue d'un large esprit démocratique, par la suppression de l'impôt foncier pour les petites cotes, par la diminution des frais judiciaires, par la réforme des droits d'héritage, enfin par la réalisation des grands travaux d'intérêt général depuis longtemps réclamés des diverses régions de la France, de créer des conditions nouvelles de bien-être et de prospérité qui donnent à la démocratie rurale la preuve manifeste et tangible de la gratitude que lui a vouée la République.

« Les élus de notre parti ne se montreront pas moins dévoués aux intérêts des petits commerçants et de la masse des employés des chemins de fer, des employés de commerce et de l'industrie, des milliers de petits fonctionnaires, facteurs, cantonniers et commis des diverses administrations dont le sort est si digne d'intérêt.

« Décidé à pratiquer une politique sévère d'économies, le parti républicain radical et radical socialiste ne supportera pas cependant que celles-ci soient faites aux dépens des humbles. Il y a assez d'abus à supprimer par ailleurs pour que les droits des petits ne soient ni méconnus ni lésés. »

A ces réformes d'ordre général, il faut en ajouter d'autres que j'ai précisées et développées au cours de ma campagne : Rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. — Réforme administrative par une très large décentralisation, source d'économies. — Monopole et gratuité de l'enseignement à tous les degrés. — Réfection du cadastre et création de cahiers fonciers. — Extension du bénéfice de la loi des accidents à tous les travailleurs agricoles. — Suppression des périodes d'instruction militaire de vingt-huit et treize jours. — Suppression immédiate des conseils de guerre et des conseils de discipline en temps de paix.

Enfin, je soutiendrai de toute la force de mon intelligence et de ma volonté les intérêts particuliers de votre région, au nombre desquels je place : la construction du canal latéral au Rhône (navigation, irrigation, forces motrices). — Le rachat par l'Etat du canal de la Bourne. — L'amélioration des prix d'achats payés aux producteurs de tabac. — La transformation du collège de Valence en lycée, etc.

Citoyens,

Je ne vous fais aucune promesse irréalisable, parce que je veux tenir toutes mes promesses.

Vous en jugerez lorsque je reviendrai, chaque année, dans toutes les communes de la circonscription, vous rendre compte de mon mandat et m'inspirer de vos désirs, de vos conseils, de vos aspirations.

Républicains,

Vous irez au scrutin du 6 mai avec la ferme volonté de faire triompher la République démocratique, laïque et sociale.

Vous pourrez en toute indépendance, en toute sécurité, affirmer cette volonté sur le nom des candidats du parti radical et radical-socialiste et du parti socialiste. Si le suffrage universel ne me choisit pas pour rester, au second tour de scrutin, le seul porte-drapeau du bloc républicain, je m'inclinerai respectueusement devant son verdict souverain. Mon désistement et mon concours le plus dévoué seront acquis, dans ce cas, à celui de ces candidats que vos libres suffrages auront désigné.

J'ai pleine confiance en votre clairvoyance, en votre inaltérable fidélité républicaine.

En face des réactions coalisées affrontant encore une fois la lutte, vous reconstituerez l'union loyale, l'union invincible de tous les républicains, de tous les socialistes. Vous infligerez au candidat des partis rétrogrades le sort du Billiet de 1902 et la 1re circonscription de Valence reprendra son poste d'honneur à l'avant-garde de la démocratie française.

Vive la 1re circonscription de Valence !
Vive la République démocratique et sociale !

Louis DUMONT,
Publiciste,
Conseiller général de Valence.

2e Circonscription de VALENCE.

M. Charles CHABERT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.609 voix.

Citoyens,

Par deux fois, et à d'imposantes majorités, vous m'avez fait le grand honneur de m'envoyer siéger au Parlement. Mon dernier mandat arrive à son terme. La confiance que vous n'avez cessé de me témoigner en maintes circonstances m'autorise à vous en demander le renouvellement.

Mes votes, mon attitude politique, mon souci constant des intérêts du pays et de la République, valent tout un programme. Je les livre à votre examen. Il n'est pas un de vous qui ne sache la signification de ma candidature et ne reconnaisse que j'ai tenu scrupuleusement tous mes engagements. Depuis mon entrée à la Chambre, je n'ai cessé un seul jour de donner mon appui fidèle à la politique d'action républicaine et de progrès démocratique et social poursuivie par deux Ministères qui nous furent chers entre tous. J'ai contribué à doter notre pays des lois récentes, et désormais historiques, qui resteront tout à l'honneur de la troisième République :

Droit d'association ;
Suppression de l'enseignement congréganiste ;
Séparation des Églises et de l'État ;
Service de deux ans ;
Assistance aux vieillards et aux incurables, etc., etc.

Si certains prétendent que nous avons agi avec trop de précipitation, peut-on vraiment s'en plaindre quand on a vu pendant un quart de siècle tant de ministères piétiner sur place

et demeurer presque insensibles aux vœux de la démocratie? Ne devons-nous pas au contraire nous féliciter qu'une majorité ferme, compacte, inébranlable, ait pu accomplir dans l'espace de sept années un ensemble de réformes tel que notre pays n'en connut point depuis la Révolution?

Mon concours à l'œuvre commune du bloc républicain n'a pas exclu mon initiative personnelle. Au cours de la dernière législature, j'ai obtenu notamment :

1° La suppression des majorats, c'est-à-dire des pensions de pure faveur accordées par les anciens régimes et qui s'élevaient à plus d'un million par an ;

2° La diminution de quelques gros traitements dans l'Administration des postes ;

3° Le renvoi d'urgence, dans leurs foyers, des réservistes et territoriaux éprouvés par de graves deuils de famille.

Mais les résultats acquis ne doivent point nous faire perdre de vue ceux que nous avons encore à poursuivre. Mes précédents programmes vous ont fait connaître toute ma pensée. Je les maintiens intégralement, en ajoutant que les réformes dont l'examen devra s'imposer tout d'abord à l'attention de la nouvelle Chambre sont les suivantes :

Élection au scrutin public des Présidents des Chambres et du Président de la République ;

Modification du Code de justice militaire et suppression des conseils de guerre en temps de paix ;

Monopole de l'enseignement par l'État, au moins pour les deux premiers degrés ;

Répartition plus équitables des charges fiscales par la création d'un impôt unique et progressif sur les revenus ;

Achèvement de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Expliquerai-je tout l'intérêt que ne n'ai cessé de porter au développement et à la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie? Mes votes en font foi. Les sociétés de secours mutuels, ainsi que les œuvres de solidarité sociale, n'ont pas moins été l'objet de ma vive sollicitude.

Enfin, vous me connaissez et vous m'avez vu à l'œuvre. — Tel j'étais hier, tel je serai demain. A vous d'apprécier si vous devez me renouveler votre confiance.

Citoyens,

La réaction s'apprête à livrer un nouvel assaut à la République. Frappée dans ses œuvres vives, elle aura recours aux pires moyens. Sa perfidie ne saurait ébranler vos ardentes convictions. Vous ne vous laisserez ravir, ni les réformes si péniblement acquises, ni l'instrument indispensable à leur développement. Vous proclamerez qu'à l'intérieur vous voulez la paix des esprits par la liberté de conscience, et qu'à l'extérieur vous préconisez la concorde entre les peuples par le respect des droits de chacun. C'est ainsi que vous contribuerez, d'une part, à accroître les bienfaits de la République, et de l'autre à maintenir, sans forfanterie ni provocation, la dignité et la grandeur de la France.

Vive la République démocratique, laïque et sociale !

Charles CHABERT,
Député sortant,
Conseiller général de la Drôme,
Maire de Saint-Donat,
Candidat républicain radical-socialiste.

EURE

Circonscription des ANDELYS.

M. Louis PASSY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.596 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente avec confiance à vos suffrages.

La majorité du Parlement qui, depuis quelques années, gouverne et administre, a jeté le trouble dans les esprits et le désordre dans les intérêts. En 1902, je vous avais prévenus et j'avais raison. La majorité du Parlement avait préféré se constituer avec les socialistes et les révolutionnaires que de s'allier aux républicains progressistes et libéraux. Le système s'est maintenu. La majorité ne peut plus mettre le budget en équilibre et en temps voulu. Un prochain avenir vous réserve un emprunt et des impôts nouveaux. Les mœurs politiques ont continué à se corrompre. Les services publics se désorganisent. Dans le monde de l'agriculture, de l'industrie et du commerce règne l'inquiétude. Voilà des raisons décisives pour lutter avec énergie et reconstituer le Gouvernement de la République que vous payez et qui vous doit l'ordre la liberté et la justice.

Des lois importantes ont été votées dans la précédente législature.

J'ai voté la loi militaire de deux ans en réclamant des dispenses pour les soutiens de famille et j'ai regretté qu'on n'ait pas consulté le conseil supérieur de la guerre que j'ai fait créer dans mon rapport de 1873; l'armée française tout entière doit être, plus que jamais, entourée de notre respect et de notre affection. L'armée, c'est la nation elle-même.

Passionné pour toutes les lois de mutualité, d'assistance et de prévoyance sociales, j'ai voté la loi relative aux vieillards et aux infirmes dénués de ressources, et, pour être soumise à l'examen du Sénat, la loi en préparation sur les retraites ouvrières. Je me fais un devoir de chercher toujours à améliorer le sort des travailleurs et des malheureux, par une marche incessante vers la paix et le progrès social.

Je n'ai pas voté la loi improvisée de la séparation des Églises et de l'État; c'est un coup de force, c'est une aventure que n'avait pas préparée et autorisée le suffrage universel.

Les progrès de l'agriculture et la prospérité des cultivateurs ont toujours été, vous le savez, l'objet de mes travaux et de mes efforts.

Je me suis toujours appliqué, avec vous et par vous, à maintenir l'accord entre tous les bons citoyens, la liberté du travail, et toutes les libertés qui seules peuvent assurer la

sécurité des personnes et des biens. Vous m'avez toujours donné raison, vous avez approuvé mes efforts et vous répéterez avec moi : la République doit être le gouvernement de tous pour tous.

Mes chers compatriotes, en 1902, dix mille voix ont affirmé mes sentiments et ma conduite, et m'ont confié le mandat d'un républicain de gouvernement. Ce mandat, je l'ai fidèlement rempli. Vous savez que je me suis toujours tenu au-dessus de tous les partis. C'est ce que vous avez toujours compris et approuvé. J'ai placé mon honneur et votre intérêt dans mon indépendance. J'appartiens au suffrage universel, qui est mon maître, et c'est de lui seul que j'attends le renouvellement de mon mandat.

Veuillez croire à mes sentiments d'entier dévouement.

Louis PASSY,
Député sortant.

Circonscription de BERNAY.

M. Camille FOUQUET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.360 voix.

Monsieur et cher Concitoyen,

Depuis vingt années que j'ai l'honneur d'être votre représentant à la Chambre des Députés, je ne crois pas nécessaire de vous adresser une longue profession de foi.

La meilleure n'est-elle pas en effet celle qui se dégage des actes et du caractère des hommes publics ?

Les journaux, mes discours et une publication que tous les électeurs ont dû recevoir, vous ont montré d'une façon très nette l'attitude que je me suis efforcé de garder dans cinq législatures successives; ils ont mis en relief l'indépendance et le dévouement avec lesquels j'ai conscience d'avoir toujours défendu les droits et les intérêts de notre région qui nous est, à vous comme à moi, particulièrement chère, puisque ensemble nous y avons toujours vécu.

Au point de vue local, j'aurais voulu voir réalisées, dès à présent, certaines espérances très légitimes de nos populations et en particulier l'exécution d'une voie ferrée reliant Beaumesnil et La Barre à nos lignes principales. Je ne désespère pas de voir ce vœu, maintes fois formulé et appuyé par moi, obtenir enfin sa réalisation; je m'y emploierai comme par le passé, avec tout le zèle dont vous me savez capable.

Au point de vue politique, j'ai toujours été partisan d'une politique libérale et démocratique, m'efforçant de faire passer avant toute autre préoccupation l'intérêt général, heureux, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, d'être utile à tous ceux, amis ou adversaires, qui ont cru devoir faire appel à mon concours.

Tout le monde sait que je suis l'ennemi déclaré de la politique de personnes et de ran-

cunes; c'est vous dire avec quelle poignante tristesse j'ai entendu et j'entends encore chaque jour révéler ces pratiques de basse délation particulièrement en faveur dans le monde officiel et qui s'exercent aussi bien dans nos modestes communes que dans l'armée et dans toutes les sphères administratives, semant la division et la haine entre tous les citoyens, en même temps qu'elles compromettent la défense de notre cher pays.

Vous avez vu porter atteinte à nos libertés les plus sacrées, à la liberté d'enseignement et à la liberté de conscience.

La dernière loi sur la séparation des Églises et de l'État, œuvre hypocrite et sectaire, préparée de longue main dans les loges maçonniques avant d'être votée par le Parlement, a rompu, par la volonté d'une seule des parties contractantes et sans qu'on ait voulu consulter le pays sur cette grave question, tant la secte était sûre d'un échec, le lien séculaire qui maintenait un équilibre bienfaisant et nécessaire entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

Inutile de vous dire que, si vous m'honorez à nouveau de vos suffrages, ma voix est acquise d'avance à tout projet de loi qui tendrait à l'abrogation de cette œuvre néfaste.

Nous ne sommes encore qu'au premier acte de son exécution et déjà elle a donné lieu à des répressions sanglantes, à des collisions regrettables entre les citoyens et l'armée. La formalité de l'inventaire a été, en effet, aux yeux du plus grand nombre, comme un commencement de spoliation, puisqu'il s'est étendu à tous les objets que la pieuse générosité de nos ancêtres, la piété de nos femmes, l'ingéniosité même de nos enfants, avaient rassemblés pour orner nos églises.

Quant à la loi de deux ans, à laquelle j'ai refusé d'associer mon vote, faisant passer avant toute autre considération mon profond amour pour mon pays, je crois m'en être suffisamment expliqué dans mes tournées électorales et près des conscrits, et j'espère que votre bon sens et votre bonne foi feront justice de la perfidie avec laquelle on cherche à dénaturer mon vote.

En ce qui touche les retraites ouvrières, j'ai cru devoir m'abstenir, parce que, partisan d'une loi qui garantirait aux travailleurs de l'industrie comme à ceux de nos campagnes le pain de leur vieux jours, j'ai considéré que celle qui nous était proposée était absolument inapplicable, qu'elle ne constituait qu'un trompe-l'œil destiné à masquer, aux yeux des électeurs ouvriers, l'impuissance où le Parlement se trouvait, vu l'état lamentable de nos finances, de la réaliser.

A mon avis, et à raison de l'impossibilité dans laquelle on se trouve de donner, dès maintenant, satisfaction aux justes revendications des travailleurs, il vaudrait beaucoup mieux commencer par favoriser plus largement les associations mutuelles existantes et provoquer l'éclosion de nouvelles sociétés auxquelles l'État accorderait des subventions aussi abondantes que possible.

Électeurs,

Si vous estimez que je me suis toujours efforcé de remplir loyalement et scrupuleusement le mandat que vous m'avez confié en défendant, sans défaillance, les intérêts généraux du pays et ceux de notre arrondissement en particulier;

Si vous jugez que l'heure critique, à laquelle nous voyons la révolution déjà sanglante, provoquée par quelques-uns de ceux de ceux qui détiennent actuellement le pouvoir et qui sont impuissants à l'enrayer, menacer de tout détruire;

Si vous jugez que cette inquiétante situation réclame des mandataires indépendants, c'est-à-dire libres de toute attache gouvernementale et franchement résolus à ramener la confiance et la sécurité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur;

Si vous voulez, en un mot, mettre un terme à l'état d'anarchie et de gaspillage financier, dans lequel se débat en ce moment notre malheureux pays, voir rétablir la paix sociale et avec elle renaître la grandeur et la prospérité morale et matérielle de la France;

Vous pouvez compter sur moi pour marcher avec tous les bons Français, sans distinction

de parti, et m'unir à eux pour, au bloc des sectaires et des francs-maçons, opposer le bloc des libéraux et des patriotes.

Veuillez agréer, monsieur et cher concitoyen, la nouvelle assurance de mon inaltérable dévouement.

Camille FOUQUET,
Député sortant, conseiller général,
Vice-président du syndicat général des bouilleurs de cru,
Membre des Conseils de la société
et du syndicat central des agriculteurs de France,
Membre correspondant
de la Société nationale des agriculteurs de France,
Vice-président de la société libre de l'Eure (section de Bernay).

1re Circonscription d'ÉVREUX.

M. Abel LEFÈVRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.510 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 6 mai prochain, vous serez appelés à prendre part à l'élection des Députés.

Vous connaissez l'œuvre féconde de la législature qui vient de finir. Elle a prouvé ce que peut produire une politique d'union et d'action républicaines énergiquement pratiquée. Elle a donné à notre démocratie la conscience très nette que le parti républicain sait tenir ses engagements.

D'importantes réformes, depuis longtemps désirées, ont été réalisées.

Notre parti a voté :

Une grande loi de liberté : la séparation des Églises et de l'État, que le parti clérical, par une campagne de mensonges, essaie de défigurer. Qui donc pourrait se plaindre de cette loi, par laquelle la République assure la liberté de conscience et garantit la liberté des cultes, en déclarant qu'elle n'en reconnaît ni n'en salarie aucun?

Notre parti a voté :

Une grande loi d'égalité qui nous vaut une armée plus homogène : la loi sur le recrutement de 1905, qui réduit à deux ans le service militaire et décide qu'il est maintenant égal pour tous.

Notre parti a voté :

Deux grandes loi de fraternité et de solidarité sociales : la loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables dénués de ressources, qui sera appliquée à partir du 1er janvier prochain, et la loi sur les retraites ouvrières et paysannes actuellement soumise au Sénat.

D'autres améliorations importantes ont été obtenues : au point de vue laïque, les

congrégations romaines ont été dissoutes, l'enseignement congréganiste supprimé par étapes successives.

La loi relative à l'extension de la compétence des juges de paix a été terminée, pour le plus grand profit des cultivateurs, commerçants, ouvriers, qui peuvent maintenant, sans grands frais, se faire rendre rapidement justice au chef-lieu de leur canton.

Une loi du 28 juin 1904 a donné aux militaires et aux marins le bienfait de cette loi d'humanité et de raison qui s'appelle la loi de sursis.

La loi du 11 juillet 1903 a été votée pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Une loi a enlevé aux fabriques des églises, pour le rendre aux communes, le monopole des inhumations.

La loi du 17 mars 1905 a organisé la surveillance, et le contrôle des sociétés d'assurances sur la vie, françaises ou étrangères.

La loi du 31 mars 1905 a complété, au profit des ouvriers, la loi de 1898 relative aux accidents du travail.

Par la loi du 19 avril 1905, les petites patentes ont été dégrevées.

Une loi de 1905 a dégrevé les petites transactions foncières.

La loi du 1er août 1905 réprime sévèrement les fraudes commises dans la vente des marchandises et les falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

Faut-il rappeler l'abaissement à 0 fr. 10 du prix de l'affranchissement des lettres?

La réduction à 3 francs de l'impôt sur les bicyclettes, à partir du 1er janvier 1907.

L'essor nouveau imprimé à la mutualité.

L'attribution de larges subventions aux sociétés mutuelles de secours, d'assurances de crédit agricole, etc.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre de la dernière législature.

En ce qui me concerne, je rappelle que j'avais inscrit dans mon programme :

La séparation des Églises et de l'État : je l'ai votée.

La réduction à deux ans du service militaire : je l'ai votée.

Les retraites pour les travailleurs : je les ai votées.

Sur ces actes, les électeurs pourront me juger : ils constateront que j'ai tenu mes engagements.

Ils constateront également que, si la République n'a pas encore donné toutes ses conséquences, si elle n'a pas encore répandu tous ses bienfaits, c'est parce qu'elle a toujours été combattue par ses adversaires avec la dernière violence et qu'elle a dû employer le meilleur de son temps à se défendre contre eux.

Quelle sera l'œuvre de la prochaine législature?

La question capitale des rapports des Églises et de l'État étant maintenant réglée par la loi, ce sont les questions économiques et sociales, les questions intéressant notre agriculture, notre industrie, notre commerce, qui vont désormais tenir la première place dans notre programme.

Les pouvoirs publics ont déjà mis à l'étude différents projets d'impôts sur le revenu en remplacement d'un certain nombre de contributions existantes. La prochaine Chambre sera saisie de nouvelles propositions modifiant notre système fiscal, qui donne lieu à tant de réclamations justifiées. Comme je l'ai dit en 1904, je serai prêt à appuyer de mes votes toute réforme de cette nature qui tendrait à répartir l'impôt d'une façon plus équitable et mieux proportionnée aux ressources réelles de chacun, en tenant compte notamment des charges de famille. Frapper davantage le luxe, le superflu, la spéculation, les grosses entreprises capitalistes et dégrever les travailleurs, la petite propriété, le petit commerce, la petite industrie, tel doit être notre souci.

L'assurance contre la maladie va recevoir, du fait de l'organisation des retraites ouvrières, une nouvelle impulsion.

Il faudra organiser, par des subventions aux institutions patronales et ouvrières, l'assurance contre le chômage.

Encourager par des distinctions les industriels et commerçants qui admettent leur personnel à la participation aux bénéfices.

Développer notre enseignement professionnel.

Assurer aux travailleurs des conditions humaines de travail, principalement dans les grandes manufactures et les grandes agglomérations ouvrières.

Interdire la rétribution en nature des ouvriers.

Améliorer le régime de travail et de retraites des ouvriers et employés de chemins de fer.

Ces mesures devront être complétées par l'adoption de la loi sur le repos hebdomadaire, depuis si longtemps en suspens devant le Sénat.

Nos rouages administratifs, produit d'une centralisation excessive, sont à transformer et à simplifier. Il faut diminuer le personnel des administrations centrales, réduire les gros traitements, contrôler sévèrement les lourdes dépenses de la guerre et de la marine. J'estime que ces mesures pourraient donner lieu à de sensibles économies.

Régime des alcools.

Afin d'alléger les charges que supportent nos cultivateurs, je suis partisan d'une large réduction de l'impôt foncier, qui s'élève de 20 à 25 0/0 du revenu de la terre ; et c'est parce que les cultivateurs, depuis trente-cinq ans, n'ont pu obtenir satisfaction que j'ai voté, comme compensation, le rétablissement du régime de faveur qui leur a été consenti en qualité de bouilleurs de cru. J'ajoute que dans cette question j'ai conformé mon vote à ceux de mon regretté prédécesseur, M. Isambard.

A ce sujet, j'estime qu'il faut étendre à tous les citoyens le droit de distiller en franchise, pour leur consommation personnelle, les cidres, boissons et lies qui leur appartiennent. La quantité maximum d'alcool exemptée des droits dans ce cas serait déterminée par la loi.

Pour compenser la perte de droits que cette mesure entraînerait pour le Trésor, je suis partisan d'une surtaxe sur les alcools d'industrie, livrés à la consommation sous le nom de cognacs, genièvres, kirschs, rhums, etc.

Sans me soucier de la campagne organisée à ce sujet par quelques intéressés qui se sentent lésés dans leurs profits, je déclare que je suis partisan de toute mesure (établissement de taxes différentielles, certificat d'origine, etc.) qui favorisera la consommation des eaux-de-vie naturelles au détriment des alcools d'industrie.

Pour nos industriels et commerçants.

Il faut poursuivre l'établissement d'une législation commune à toutes les nations en ce qui concerne les conditions du travail, de façon que nos producteurs ne supportent pas des charges plus lourdes que celles que supportent leurs concurrents étrangers.

C'est à la résolution de ces questions que devra se consacrer la prochaine Chambre : elle devra, par une législation sur l'arbitrage, conciliant tous les intérêts, s'attacher à rendre de moins en moins fréquentes ces grèves désastreuses pour tous, que les adversaires de la République ne manquent pas d'exploiter et qui réjouissent nos concurrents.

Mes chers Concitoyens,

La République a assuré à la France trente-cinq années de paix et une prospérité financière qui fait de notre pays le banquier du monde.

Résolument pacifique, respectueuse des droits d'autrui, la République française entend poursuivre dans le calme, sans désordres, son œuvre de progrès, de justice et de solidarité.

J'espère que, le 6 mai, tous les citoyens, tous les amis de la paix et du progrès social s'uniront à moi pour assurer le triomphe de ce programme.

Nous avons contre nous, comme d'habitude, les réactionnaires déguisés en faux pro-

gressistes et une poignée de révolutionnaires déguisés en faux socialistes, mais la démocratie de la 1re circonscription est trop clairvoyante pour tomber dans les pièges que les adversaires de la République s'amusent à tendre tous les quatre ans.

Vive la République démocratique et sociale.
Vive la 1re circonscription d'Évreux.

Abel LEFÈVRE,
Conseiller général,
Député sortant.

2e Circonscription d'ÉVREUX.

M. Modeste LEROY.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.870 voix.

Mes chers concitoyens,

Pour la quatrième fois je viens solliciter l'honneur de représenter à la Chambre des Députés notre deuxième circonscription d'Evreux ; et, j'ai conscience de n'avoir point démérité depuis le jour où, sur mon nom, vous avez affirmé le triomphe de l'idée républicaine.

Tous vous me connaissez, tous aussi vous connaissez mes actes. C'est donc sur des actes, non sur des promesses, que vous pouvez me juger.

Toujours très conciliant quant aux questions de personnes, je n'ai jamais cessé d'être très ferme quant aux questions de principes. Républicain j'étais, républicain je suis. La République dont je me réclame est définie par l'Alliance républicaine démocratique dont M. Adolphe Carnot est le président.

C'est une République vraiment libérale, respectueuse de tous les droits, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles ;

Ménagère de la fortune publique qu'elle assurera par la recherche sévère, minutieuse et persévérante, de toutes les économies possibles, et par le soin qu'elle mettra à ne pas accueillir, sans de graves et impérieux motifs, toutes les tentatives de dépenses nouvelles ;

Anticléricale, c'est-à-dire contre l'exploitation insidieuse de la foi dans un but politique et dans un intérêt électoral, mais non pas antireligieuse, le droit de croire relevant, comme le droit de ne pas croire, de la liberté de conscience qui est, doit et devra toujours rester en dehors des partis ;

Antinationaliste, mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la Patrie ;

Confiante dans le loyalisme de l'armée qui est chargée, sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le sol, le drapeau et la Constitution ;

Adversaire déterminée des utopies communistes et collectivistes, résolue à maintenir l'ordre, sans lequel il n'est pas de Gouvernement possible, mais constamment et passionnément préoccupée de progrès, et, en premier lieu, du progrès social dont doivent bénéficier tous les travailleurs, ceux des champs comme ceux de l'usine, du chantier ou de l'atelier.

Soucieuse, par dessus tout, des intérêts du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, qui sont les sources même de la vie nationale.

Mes chers concitoyens,

De plus en plus je suis convaincu que, pour être féconde, l'union des forces démocratiques doit être comprise dans un large esprit de tolérance. Le devoir est, maintenant plus que jamais, d'éviter toute politique d'exclusion. Je fais donc appel au concours de tous les partisans sincères du Gouvernement républicain. En face de la coalition des partis réactionnaires contre nos institutions, cette union des bons citoyens s'impose.

Elle se fera le 6 mai, au cri de :

« Vive la République ! »

Croyez, mes chers concitoyens, à mes dévoués sentiments.

L.-Modeste LEROY,
Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription de LOUVIERS.

M. de BOURY.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.393 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je sollicite de vous le mandat de député.

Il y a quatre ans, en vous remerciant de m'avoir, par une imposante majorité, renouvelé votre confiance, je vous promettais de consacrer tout mon temps, de dépenser toute mon activité et de donner tout mon cœur pour me montrer digne de l'honneur que vous m'aviez fait; j'ai conscience d'avoir scrupuleusement rempli cet engagement.

Je m'étais présenté à vos suffrages avec un programme de concorde, de tolérance, de modération et d'apaisement. Je vous disais que, républicain sincère, je défendrais dans la République une politique d'ordre, de travail et de progrès social : je reviens devant vous, fidèle au programme et résolu à défendre la même politique.

Cette politique d'union républicaine peut seule réagir contre les désordres, contre les scènes révolutionnaires dont le pays s'inquiète à bon droit; contre les menées antimilitaristes que réprouvent tous les patriotes; contre la délation, contre le favoritisme, contre l'accroissement continu des dépenses publiques, et contre le malaise général qui paralyse les affaires commerciales et industrielles.

Elle doit assurer l'exercice de toutes les libertés : liberté politique, liberté de conscience, liberté d'enseignement.

Elle doit résoudre les réformes sociales qu'attend la démocratie. Je suis toujours partisan des retraites ouvrières, dont la dernière législature a poursuivi l'examen, mais je voudrais que la Chambre prochaine les réalisât avec le concours et par l'extension des sociétés de secours mutuels.

Du reste, les réformes sociales ne consistent pas uniquement à assurer les travailleurs de la ville et des champs contre l'invalidité et contre la misère de leurs vieux jours; elles doivent également encourager la prévoyance et la solidarité sous toutes leurs formes et

protéger l'épargne, afin de faciliter aux classes laborieuses l'accession au capital et à la propriété.

Le Parlement a le devoir de favoriser le développement de notre industrie nationale, la protection du petit commerce et la défense des intérêts agricoles.

Il faut que l'armée soit tenue à l'écart des luttes politiques, afin qu'elle continue à se consacrer uniquement, dans le silence et dans la discipline, au noble rôle qui lui incombe d'assurer l'inviolabilité du territoire et le prestige de notre grandeur nationale.

Il faut que la loi du service de deux ans, à laquelle je me suis associé, soit complétée par des lois sur les cadres et sur les engagements volontaires.

Je n'ai pas voté la loi de séparation des Églises et de l'État, parce qu'elle rompt imprudemment le lien séculaire qui unissait l'Église à la société civile. Cette réforme improvisée, que le pays n'avait pas réclamée, tout en désarmant l'État en face de l'Église incomplètement libérée, ne pouvait manquer de troubler les traditions et d'inquiéter les consciences sans aucun profit matériel ou moral pour personne.

C'est d'un esprit de tolérance, de justice, de concorde et d'apaisement que je continuerai de m'inspirer, mes chers concitoyens, en me dévouant tout entier à la défense de vos intérêts et à tout ce qui peut contribuer à la grandeur et à la prospérité de la France et de la République.

Charles de BOURY,
Député sortant.

Circonscription de PONT-AUDEMER.

M. le comte d'OSMOY.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.196 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, vous avez fait sur mon nom une imposante et magnifique manifestation en m'envoyant siéger à la Chambre des Députés, avec une majorité de plus de trois mille voix, reportant ainsi sur le fils la sympathie dont vous n'avez cessé d'honorer le père.

Au moment où s'achève le mandat que vous m'avez confié et dont je viens vous demander le renouvellement, je veux d'abord vous rendre compte de mes actes.

En 1902, je vous donnais ma parole de soldat que je demeurerais toujours, quoi qu'il advienne, l'homme de mon programme. Cette parole, j'ai conscience de l'avoir loyalement tenue.

Fidèle à mes doctrines, sincèrement attaché aux principes de justice et de liberté qui sont l'essence même de nos institutions républicaines, je suis resté l'adversaire résolu des divers ministères qui, méconnaissant ces idées fondamentales, gouvernent par l'arbitraire et par la force.

Persuadé qu'un gouvernement d'ordre, de paix et d'union est seul capable d'assurer la tranquillité et la prospérité nationales, il m'a été impossible d'accorder ma confiance à un cabinet prisonnier des socialistes.

La révolution et l'émeute qui ensanglantent en ce moment le nord de la France, les

grèves générales qui se déclarent dans tout le pays, nous montrent le danger dans lequel nous place un ministère où siègent des socialistes impuissants, par leurs propres doctrines, à faire acte d'autorité, qui laissent nos soldats désarmés et exposés sans défense aux fureurs des révolutionnaires.

La liberté du travail, que le Gouvernement a pour premier devoir de faire respecter, n'existe plus et les ouvriers réfractaires à la grève sont menacés et frappés sans obtenir la protection énergique à laquelle ils ont droit.

Soucieux de la force de notre armée, conscient du grand rôle qu'elle doit remplir, j'ai toujours réprouvé l'inqualifiable conduite de ces Ministres de la Guerre, qui, pour l'avancement de nos officiers, ont remplacé la valeur et les vertus militaires par la politique, la fiche et la délation.

Notre marine, à laquelle je demeure si attaché, qui m'est toujours si chère, a eu, elle aussi, à subir de la part de M. Pelletan, si justement surnommé le « péril national », des tentatives de désorganisation que nous avons pu surmonter grâce à la valeur de ses officiers, à la discipline de ses équipages, au respect de nos vieilles traditions maritimes. La France entière s'est élevée avec indignation contre ces procédés néfastes que j'ai condamnés, à la tribune, avec la majorité de la Chambre.

Au nom de la justice et de la liberté, j'ai voté contre la loi de la séparation de l'Église et de l'État. Je n'admets pas que l'État, de sa propre autorité, déchire le Concordat : Ce n'est que dans l'accord entre l'Église et l'État, que l'une et l'autre peuvent assurer le respect de leurs droits réciproques. Le vote hâtif et précipité d'une loi de cette importance a été suivi d'une application rigoureuse et brutale qui a semé dans notre pays, déjà si troublé, de funestes ferments de discorde et de guerre religieuse.

Rompre avec les traditions séculaires de la France, mettre le peuple en face d'un fait accompli, dans une matière si particulièrement irritante et si grave, cela m'a paru contraire au principe même de nos institutions. J'ai pensé que pareille mesure ne pouvait être prise qu'après une consultation du suffrage universel. Mon devoir était de protester ; je l'ai fait, certain d'être, en cela, l'interprète de la grande majorité de notre arrondissement.

Par contre, je me suis associé aux lois de progrès social compatibles avec la paix publique, avec la prospérité de notre pays.

J'ai voté la loi de deux ans, après l'avoir mûrement étudiée et acquis la conviction qu'elle diminuerait vos charges militaires sans porter atteinte à l'organisation de notre armée, que je veux assez forte pour inspirer à tous le respect et la crainte, seuls moyens d'arrêter les tentatives de certaine nation turbulente et belliqueuse.

Je me suis associé également au principe des retraites ouvrières, convaincu néanmoins que c'est en s'appuyant sur les sociétés de secours mutuels, et non par l'obligation, que le problème pourra être résolu.

J'ai, enfin, combattu, avec la dernière énergie, contre la prétention de vous retirer ce qu'à tort on a voulu appeler votre privilège, mais qui n'est, en réalité, que votre droit de bouilleurs de cru. L'arrondissement de Pont-Audemer a donné, à ce sujet, un bel exemple d'union et de solidarité, qui, après trois années de lutte, nous a fait aboutir à une victoire définitive.

Électeurs,

Si vous estimez que je n'ai pas démérité, si vous croyez que j'ai loyalement accompli la mission que vous m'aviez donnée, si vous m'appelez à nouveau à l'honneur de vous représenter, je continuerai l'œuvre que j'ai commencée.

Je veux une République modérée, résolue avant tout à faire respecter la tranquillité et l'ordre public, à assurer le progrès de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie.

Je suis partisan des réformes sociales, mais j'estime qu'on doit les obtenir, non pas par la révolution, mais par l'évolution naturelle de notre civilisation, par des lois étudiées et

réfléchies, par une entente commune du capital et du travail, assurant d'une manière progressive le bien-être pour l'ouvrier, en conciliant ses droits avec ceux du patron. C'est de l'union sage et désintéressée de ces deux forces, qui ne peuvent rien l'une sans l'autre, que doit se faire le progrès social.

Adversaire déterminé des monopoles d'État, je m'opposerai à l'adoption de ceux dont on nous menace, notamment du monopole de l'enseignement, du monopole des chemins de fer, du monopole de l'alcool.

Je suis décidé à combattre l'impôt global et progressif, qui entraînerait l'inquisition et livrerait les contribuables à l'arbitraire, à la délation. Je poursuivrai une sage administration ; je combattrai, comme par le passé, l'augmentation toujours croissante des impôts, à laquelle on ne pourrait remédier qu'en supprimant l'initiative parlementaire en matière budgétaire.

Voilà comment j'ai compris mon mandat, comment je l'ai rempli, comment je suis disposé à l'accomplir demain.

C'est à cette œuvre que je vous convie, œuvre d'union, de liberté. Mon unique souci, c'est de faire la France plus grande, plus prospère, sous une République modérée, libérale, ouverte à tous, assurant partout la concorde et la paix.

Mon programme n'a point changé. Il demeure aujourd'hui ce qu'il était il y a quatre ans.

A vous de dire si j'ai conservé votre estime, si je suis resté digne de vos sympathies.

J'attends sans crainte votre réponse, ayant confiance en vous comme vous pouvez avoir confiance en moi.

Comte Tanneguy d'OSMOY,
Député sortant,
Ancien lieutenant de vaisseau. — Conseiller général de l'Eure,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Candidat progressiste.

EURE-ET-LOIR

1re Circonscription de CHARTRES.

M. LHOPITEAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.603 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me suis présenté à vous, en 1893, comme candidat d'Union républicaine. Vous m'avez donné votre confiance et vous m'en avez renouvelé le témoignage à deux reprises différentes.

Tel j'étais alors, tel je suis aujourd'hui.

Je persiste à penser que, seule, l'union des républicains peut permettre la constitution d'un Gouvernement qui réalise les réformes inscrites dans le programme républicain.

Waldeck-Rousseau l'avait compris, en véritable homme d'État, et, pour cimenter cette union, il n'avait pas hésité à rompre avec ceux de ses amis politiques qui faisaient alliance avec les partis de droite.

C'est, en effet, dans cette alliance qu'est le véritable danger de la République.

Au cours de la législature qui vient de finir, je me suis refusé à accepter les exclusions que certains hommes de Gouvernement prononçaient trop facilement contre des républicains de gauche.

J'estime que le Député n'a de comptes à rendre qu'à ses électeurs et qu'en dehors de de la discipline républicaine à observer dans les questions capitales, il doit conserver son indépendance la plus entière.

Si d'ailleurs j'ai combattu certaines méthodes de Gouvernement, je suis toujours resté étroitement fidèle au programme républicain.

J'ai voté la loi militaire de deux ans, qui assure à tous les Français l'égalité devant l'impôt du sang.

J'ai donné mon concours au Gouvernement pour la loi d'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, réforme que le Conseil général d'Eure-et-Loir avait d'ailleurs accomplie depuis plusieurs années.

Conformément à mon programme de 1902, j'ai voté la séparation des Églises et de l'État dans l'esprit libéral où la loi est conçue.

La dernière législature a eu le grand honneur de solutionner trois des plus grandes questions du programme républicain.

Elle a préparé les retraites ouvrières par l'adoption d'un projet auquel certaines surenchères ont donné trop d'extension, mais qui peut servir de base à une étude approfondie.

Les retraites ouvrières ne doivent, à mon avis, être admises que si elles ont pour

point de départ un effort personnel de l'ouvrier lui-même, aidé ensuite par le patron et par l'État.

Une des premières réformes qui s'imposeront à la Chambre future est l'établissement de l'impôt sur le revenu, global et progressif, le seul qui puisse dégrever la terre en établissant une égalité absolue de charges pour tous les revenus, quelle que soit leur origine. Mais j'y mettrai comme condition qu'il soit fait une distinction entre les revenus perpétuels de la fortune acquise et les revenus viagers du travail.

Au point de vue agricole, je reprendrai ma proposition tendant à instituer des Chambres d'agriculture départementales et je résisterai, comme je l'ai fait en repoussant le traité de commerce franco-russe, à toute mesure qui aurait pour objet d'aliéner l'entière liberté de nos tarif douaniers.

Comme par le passé, je repousserai toute augmentation de dépenses de pure administration, n'admettant que les dépenses réellement productives, comme celles des voies de communication et des postes.

Mon concours a toujours été et reste acquis à la réduction des frais de justice et des frais des petites ventes, à la réforme du régime pénitentiaire, à la suppression du vagabondage, au développement des mutualités agricoles, à l'abrogation de ce qui reste de la loi Falloux, à la liberté du travail pour les adultes exposés au chômage par les intempéries ou le cours des saisons.

Je suis en outre partisan de la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

J'ai été assez heureux pour faire voter, sur ma proposition et sur mon rapport, la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Paris à Chartres par Gallardon. Je continuerai mes efforts pour obtenir au budget l'inscription des crédits nécessaires à sa prompte exécution.

J'ai fait adopter ma proposition de loi relative au contrat de travail des agents des chemins de fer de l'État.

Par les comptes que je vous ai rendus, vous avez pu apprécier mes actes : à vous de voir si je suis digne de votre confiance et capable de défendre vos intérêts.

Honoré une quatrième fois de vos suffrages, je mettrai, comme je l'ai toujours fait, tout mon dévouement au service d'une République respectueuse des droits de tous et vraiment démocratique.

Républicain de gauche, sans aucune compromission avec la droite, je ne connais comme adversaires que les partis de réaction, d'une part, et, d'autre part, les négateurs de l'idée de patrie et les révolutionnaires.

Vive la République!
Ni réaction! Ni révolution!

Gustave LHOPITEAU,
Député sortant.

2e circonscription de CHARTRES

M. de SAINT-POL

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.102 voix.

Messieurs,

En vous demandant le renouvellement du mandat de député que vous m'avez confié, il y a quatre ans, toute mon ambition est de servir mon pays et notre région.

Par mon expérience des connaissances et pratiques agricoles acquises dans ma profession de cultivateur travaillant parmi vous, par l'expérience d'un travail assidu et régulier de quatre années passées, au Parlement, dans l'étude des nombreuses questions qu'il m'a fallu connaître pour les juger, j'ai la conviction de pouvoir continuer à vous être utile.

Nos intérêts des campagnes doivent être défendus non seulement par des représentants de bonne volonté, mais surtout par des représentants connaissant assez notre métier et nos besoins pour savoir prévoir et préparer les mesures nécessaires à la prospérité de l'agriculture de la région et à la défense des intérêts de nos ouvriers agricoles.

Trop peu nombreux sont au Parlement les députés, eux-mêmes travailleurs agricoles, connaissant donc des besoins et des intérêts qui sont les leurs, et cependant les ouvriers agricoles forment la majorité des travailleurs de la République.

Je répéterai, comme en 1902, que je suis républicain, républicain progressiste libéral, tout attaché à la forme républicaine du Gouvernement de la France. Je demande la liberté pour tous, la liberté du travail, la liberté de penser selon sa conscience, la liberté des convictions religieuses.

Le Pays réclame une politique d'ordre et de calme pour travailler à ses affaires. Il faut l'apaisement parmi tous les citoyens pour résister aux éléments de désorganisation et d'anarchie qui menaceraient l'existence de la France. Il faut une juste entente entre le Capital et le Travail, nous pénétrant bien que, sans capital, il n'y aurait plus de travail, comme, sans travail, le capital, base de la force, de la puissance et de la vitalité de la nation, n'existerait plus.

Je réprouve l'inutile et injuste persécution religieuse entreprise sans raison contre les sentiments de la majorité de la population, sans profit pour personne et même sans souci de l'inquiétant abandon de traditionnels moyens de gouvernement.

Je continuerai à faire valoir les droits des ouvriers de la terre, à réclamer pour eux, comme je l'ai fait et obtenu, une égalité de traitement avec les ouvriers des centres industriels; je m'emploierai à réclamer pour eux des avantages qui leur rendent la vie moins pénible, plus fructueuse, plus agréable.

Je défendrai énergiquement le maintien des droits de douane protégeant nos produits; je m'opposerai de toutes mes forces aux manœuvres de spéculation qui, autrefois, faussaient les cours des grains, nous enlevant la juste rémunération de notre travail; je soutiendrai nos industries agricoles et nos petits commerces des campagnes.

Je m'opposerai à l'augmentation des charges qui pèsent sur la terre, que nous ne pourrions plus supporter, estimant que notre profession est de beaucoup la plus frappée par l'impôt, comparativement à ses ressources.

En un mot, je m'attacherai à toute mesure favorable à notre région agricole et à l'intérêt général de la France.

Pour travailler avec fruit, il nous faut la paix extérieure et intérieure; je m'emploierai

de tout mon pouvoir à la maintenir. Pour imposer la paix, il nous faut une armée forte, redoutée de ceux qui la voudraient troubler.

Je réclamerai la réduction des frais de justice et plus de rapidité dans les décisions des tribunaux.

Trop de notre temps, à la Chambre des Députés, est employé aux discussions politiques des partis, combattant pour la possession du pouvoir dans des manifestations oratoires interminables, et pas assez n'est utilisé à la sage étude des questions économiques et financières, dont dépendent la prospérité générale et la vitalité de la nation.

Donc, par une meilleure organisation de notre travail, je veux moins de politique, moins de paroles sonores, moins de vaines manifestations et davantage de mesures prises dans l'intérêt de tous et profitables à tous les citoyens.

Cette organisation, nous l'aurons avec la vraie République, ouverte à toutes les bonnes volontés, avec un sage gouvernement de tous pour tous, et non avec une fausse République, royauté de quelques-uns pour opprimer et persécuter les autres.

Telle est la tâche que je veux continuer dans l'accomplissement du mandat que je vous propose de me renouveler.

Électeurs des cantons d'Auneau, de Courville, d'Illiers, de Janville et de Voves,

Je me suis donné tout entier à la charge que j'avais sollicitée, je crois avoir justifié la confiance que vous m'aviez fait l'honneur de m'accorder; ma ferme attitude, mes votes vous ont montré ma fidélité au programme que je vous avais soumis.

Je reste à votre disposition pour défendre les intérêts spéciaux de notre région et de ses travailleurs, que je m'engage de nouveau à servir énergiquement.

C'est la cause de la République en général, de nos pays agricoles en particulier, que je veux défendre, avec toute la conviction, l'ardeur, le dévouement dont peut être capable l'un des vôtres, qui vit de votre vie et du même travail que vous.

De SAINT-POL,
Cultivateur, maire de Pézy,
Membre du Conseil d'arrondissement,
Candidat républicain progressiste libéral,
Député sortant.

Circonscription de CHATEAUDUN.

M. Louis BAUDET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.744 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez, il y a quatre ans, approuvé mes déclarations et mon programme en me confiant, par plus de 8.400 suffrages, l'honneur de vous représenter.

Rarement autant de réformes importantes ont été accomplies en une seule législature.

L'application de la loi de 1901 aux établissements congréganistes ;

La réforme de l'impôt des prestations remise aux décisions des Conseils municipaux;

La nouvelle loi sur le recrutement, réduisant à deux ans le service dans l'armée active et supprimant toute dispense, pour réaliser ainsi une égalité véritable;

La nouvelle loi sur les patentes, dégrevant les petits patentables de plus de 3 millions de francs;

La loi qui réorganise les justices de paix et augmente leur compétence, diminuant ainsi les frais de justice et rapprochant le juge du justiciable dans un grand nombre de cas;

La loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables dénués de ressources;

La loi de séparation des Églises et de l'État, conçue dans un esprit libéral et respectueux de tous les droits des consciences à la vraie liberté.

Toutes ces lois, que j'ai votées, sont promulguées et sont ou vont être exécutées.

La loi des retraites ouvrières et paysannes, votée par la Chambre et soumise aujourd'hui aux délibérations du Sénat devra, peut-être, faire l'objet d'une étude nouvelle avant de devenir définitive; ce sera une des premières tâches de la législature prochaine.

La réforme fiscale par l'impôt sur le revenu devra être reprise pour soulager les petits contribuables d'une partie de la surcharge des contributions indirectes.

Les récents jugements rendus par les Conseils de guerre ont montré tous les dangers de cette juridiction d'exception; je suis partisan de leur suppression en temps de paix.

Seule, une réforme de la loi sur les syndicats permettra d'en étendre le bénéfice aux fonctionnaires qui ne peuvent, à mon avis, ni exercer le droit de grève, ni avoir entrée aux Bourses du travail.

Enfin, il faut poursuivre sans faiblesse l'application de la loi de 1901 aux congrégations;

L'application de la loi de 1904 sur l'enseignement congréganiste;

L'application de la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

Aujourd'hui, comme il y a quatre ans, je suis partisan résolu de la propriété individuelle et, comme je l'ai fait jusqu'ici, je voterai toute mesure destinée à en favoriser l'accès au plus grand nombre.

Persuadé que les droits protecteurs sont indispensables à la prospérité de notre grande industrie nationale, l'agriculture, je m'opposerai de toutes mes forces à toute modification tendant à les diminuer.

Je continuerai, dans le même esprit, à favoriser de tout mon pouvoir le développement de la mutualité agricole, assurance et crédit.

Enfin, comme je l'ai fait depuis quatre ans, je m'efforcerai de me tenir en constante communion d'idées avec mes électeurs, dans des réunions que je ferai toujours aussi nombreuses que possible.

Pour assurer le maintien et l'exécution des lois qui viennent d'être votées, la conquête de nouvelles réformes, il faut une majorité de républicains vraiment pénétrés des idées de progrès, vraiment décidés à combattre tout retour en arrière.

C'est à vous, électeurs, qu'il appartient de la constituer.

Vous m'avez vu à l'œuvre, vous me connaissez, vous savez que vous pouvez avoir confiance en moi; les attaques dont les réactionnaires n'ont pas cessé de me poursuivre me sont un titre de plus à vos suffrages.

Vive la République!

Louis BAUDET,
Maire de Châteaudun, député sortant,
Candidat républicain radical.

Circonscription de DREUX.

M. Maurice VIOLLETTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.895 voix.

Mes chers concitoyens,

Au nom du parti républicain, je viens pour la seconde fois solliciter vos suffrages.

Je vous dois donc quelques loyales précisions sur mes votes politiques et sur mes intentions.

Aussi bien, je n'aurai sans doute rien à apprendre à personne. Depuis quatre ans que je suis votre élu, soit à la tribune du Parlement, soit dans mes articles, soit dans mes comptes rendus de mandat, j'ai toujours pris hautement mes responsabilités. La rectitude de mon attitude politique ne peut être mise en doute par personne. Je m'en suis tenu à l'observation intégrale et scrupuleuse du programme que je vous présentais il y a quatre ans.

De la campagne dirigée contre moi, je ne dirai rien non plus. C'est le même refrain qu'il y a quatre ans : je suis, paraît-il, un dangereux adversaire de la propriété individuelle et de l'idée de patrie.

Où et quand ai-je menacé la propriété individuelle ?

Est-ce quand j'ai déposé sur le bien de famille une proposition de loi dont l'effet est de consolider la propriété paysanne, proposition dont le Ministre de l'Agriculture voulait bien dire, au comice de Bonneval, qu'il s'était largement servi pour l'élaboration du projet déposé au nom du Gouvernement sur ce sujet ?

Est-ce donc quand j'ai, à la tribune, vivement défendu la caisse régionale de la Beauce et du Perche, à qui on reprochait de prêter à un taux trop faible à ses caisses locales ?

Est-ce quand j'ai fait voter par la Chambre une résolution sauvegardant les droits à la subvention des petites caisses d'assurances mutuelles agricoles, ce qui m'a valu l'honneur d'être parmi les six députés désignés par le Ministre de l'Agriculture pour faire partie de la Commission extra-parlementaire chargée de réviser la législation des subventions données à l'agriculture ?

Est-ce quand, au bout de deux années d'insistance, j'ai obtenu du Parlement le vote d'une loi dégrevant, dans une mesure trop faible encore mais appréciable cependant, les droits de mutation sur la propriété foncière ?

Est-ce quand j'ai obtenu du Parlement le commencement d'une législation protectrice des riverains des grands bois contre les dégâts du gibier ? Est-ce quand tous les ans au cours du budget de l'agriculture, sans me lasser, j'ai vivement insisté pour obtenir de nouvelles améliorations à cette législation ?

Est-ce quand j'ai déposé une proposition de loi demandant que la connaissance des délits de chasse fût attribuée au juge de paix, ce qui me valut les injures de M. de Cassagnac ?

A la vérité, j'ai voté contre la loi dite des bouilleurs de cru, mais parce qu'en pareille matière, j'estime qu'il faut la liberté pour tout le monde, ou pour personne. Si j'ai le droit de faire bouillir les pommes que j'ai récoltées, je dois avoir le droit de faire bouillir des pommes que j'achète, je suis aussi pleinement propriétaire des unes que des autres.

Où et quand ai-je menacé l'idée de Patrie ?

Dans la guerre russo-japonaise, ma politique à moi, c'était celle qui consistait à ne

nous mêler de rien et à ne pas admettre que notre neutralité fût violée, même par la Russie.

Dans l'affaire du Maroc, j'ai toujours soutenu que cela ne valait pas une guerre avec l'Allemagne et qu'il ne fallait pas hésiter à négocier et à transiger. Les nationalistes appellent cela de l'aplatissement vis-à-vis de l'empereur allemand, moi j'appelle cela de la sagesse et du patriotisme.

Il me paraît aussi que c'est du patriotisme que de déclarer nettement la guerre à la guerre, de répudier hautement toute espèce de guerre offensive, et de n'admettre la légitimité du recours à la force que pour repousser la force et pour défendre notre territoire et nos libertés.

C'est pour cela que je ne veux pas une armée prétorienne, mais une armée vraiment nationale, où il n'y ait pas une discipline de fer pour les soldats et le régime du bon plaisir pour les officiers. C'est pour cela aussi que je veux une armée dont les chefs soient pénétrés de l'esprit républicain, parce que la France, pour moi, ne saurait plus se concevoir indépendamment de la République.

C'est tout cela que j'ai écrit et répété des centaines de fois depuis quatre ans. Je ne puis que plaindre ceux qui persisteront à considérer que ce langage est antipatriotique.

Mes chers concitoyens,

Ce que je ferai, si je suis élu, c'est bien simple : je continuerai.

Je continuerai à poursuivre la réalisation de toutes les réformes démocratiques au premier rang desquelles se place la réforme générale de l'impôt et la loi des retraites pour la vieillesse, telle que la Chambre l'a votée.

Adversaire irréductible, ainsi que je l'ai déclaré à la Chambre, du droit de grève pour les fonctionnaires, je suis partisan résolu de placer tout le monde sous le régime du plus large droit commun, quant à la liberté d'association.

Je n'admettrai pas qu'on essaie de revenir sur la loi de séparation, qui doit être résolument et intégralement appliquée.

Je viens d'obtenir cette année la suppression des tribunaux militaires de révision et le transfert de leurs attributions à la Cour de cassation. Je poursuivrai résolument la suppression complète des conseils de guerre en temps de paix. Ils se sont jugés eux-mêmes, en acquittant systématiquement des officiers pour des délits pour lesquels ils condamnent des simples soldats, victimes d'un moment d'égarement, à deux ans de prison.

Au risque de m'entendre dire que je travaille encore pour « la patrie allemande », je poursuivrai la réduction des périodes de 28 jours et de 13 jours.

Le devoir du Parlement est de voter toutes les économies possibles, sans oublier le sort de tous ces petits fonctionnaires dont je n'ai jamais cessé de me préoccuper. Rapporteur, à la Chambre, de nombreux projets de loi intéressant les postes, j'ai pu y faire inscrire des améliorations importantes pour le petit personnel. Rapporteur, au Conseil général, du nouveau règlement sur les cantonniers, j'ai pu faire triompher, sans grande difficulté, je m'empresse de le reconnaître à la louange de mes collègues, les revendications essentielles de leur congrès de Dreux, que j'avais eu l'honneur de présider.

Je n'oublierai pas non plus les intérêts particuliers de l'arrondissement et je ne crois pas que personne puisse, même parmi mes adversaires politiques, m'adresser un reproche à cet égard. Rien ne m'a été signalé sans que je me sois efforcé d'y porter remède. Je tiens à me glorifier d'avoir été un mandataire exact, diligent et fidèle.

Mes chers concitoyens,

Accueillant et bienveillant avec tous, je me suis efforcé d'être agréable à tous ceux qui s'adressaient à moi, sans demander compte à personne de ses opinions politiques, du moins quand aucune question politique n'était en jeu. Afin de mettre chacun pleinement à l'aise, je

m'empresse d'ailleurs de déclarer que pour tous les petits services que j'ai pu rendre, je les ai oubliés en même temps que je les rendais. Homme politique, au moment ou je sollicite le renouvellement d'un mandat essentiellement politique, il me plaît de ne me réclamer que de mes opinions et de mon attitude politique.

Là-dessus aussi on est fixé. Je suis un blocard impénitent, c'est vrai, car ce n'est que par l'union de tous les républicains que nous pourrons réduire définitivement nos adversaires. Je n'accepte pas d'excommunier personne parce qu'il est socialiste ou parce qu'il est modéré, et je réclame hautement les suffrages et des uns et des autres.

Je ne me laisse pas arrêter par les inconvénients inévitables de la liberté et par les conflits momentanés qui peuvent résulter, même en République, des antagonismes en présence. Je me borne à constater que l'état social des pays de l'Europe qui ne sont pas en République est infiniment plus troublé que le nôtre, et les terribles insurrections de Russie viennent démontrer péremptoirement que l'autocratisme le plus terrible, le césarisme le plus implacable, ne met pas un pays à l'abri des pires commotions sociales, bien au contraire.

C'est la République démocratique qui assure au contraire le maximum de paix sociale au pays, parce que l'évolution peut s'y faire petit à petit par la volonté de la majorité, et qu'ainsi l'organisme économique peut se transformer par la légalité, avec le minimum de secousses et de perturbations.

En fait, trente six ans de République démocratique et pacifique ont rendu à la France les sympathies de toutes les puissances. Elle est, comme le constatait M. Ribot lui-même, il y a quinze jours, à Roubaix, en pleine prospérité économique.

Fidèle aux traditions de la Révolution française, elle doit tourner tout son génie vers la pleine réalisation de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Elle ne doit plus rechercher la gloire que dans la découverte des formules et des institutions qui organiseront pacifiquement la grande réconciliation des hommes et des classes par l'avènement de la justice sociale.

Vive la République démocratique et sociale !

Maurice VIOLLETTE,

Député sortant, Conseiller général,
Candidat du Comité d'Action démocratique.

Circonscription de NOGENT-LE-ROTROU.

M. Paul DESCHANEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.770 voix.

Mes chers Concitoyens,

La réduction du service militaire à deux ans; la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables; la réforme des justices de paix; la séparation des Églises et de l'État: le projet de loi sur les retraites ouvrières : telles sont les œuvres principales de la législature qui s'achève.

Dans les débats sur la séparation, j'ai réclamé des garanties libérales, qui ne figuraient

pas au projet. Sur les points essentiels, tels que la dévolution des biens et le régime des édifices, nos propositions ont été adoptées. Nous veillerons à ce que la loi soit appliquée dans l'esprit où nous l'avons votée, c'est-à-dire de manière à assurer, avec l'indépendance réciproque de l'État et de l'Église, le respect des consciences et la pleine liberté des cultes.

Dans le débat sur les retraites ouvrières, je me suis efforcé de concilier le principe de l'obligation avec le développement de la prévoyance libre, et j'ai fait incorporer au projet deux amendements qui sauveront l'avenir de la mutualité.

Président de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, je n'ai pas à vous rappeler mon rôle dans les débats de politique étrangère de ces dernières années.

En même temps, j'ai combattu la lutte de classes, la délation et la propagande antipatriotique.

La prochaine législature accomplira, je l'espère, la réforme électorale, condition des réformes administratives et judiciaires : la représentation nationale doit être l'image fidèle du pays.

Les réformes sociales prendront le premier rang dans nos préoccupations. Progressivement, nous devons organiser l'assurance des travailleurs contre l'ensemble des risques sociaux, chômage, maladie, invalidité, vieillesse, et résoudre ces problèmes urgents : développement de la juridiction des conseillers prud'hommes; réforme de la loi de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage dans les différends collectifs entre patrons et ouvriers; constitution du bien de famille insaisissable, afin de conserver à la famille agricole son moyen d'existence; protection des gains et salaires de la femme mariée contre les abus de la puissance maritale; défense de la santé publique; hygiène et sécurité des travailleurs; repos hebdomadaire; interdiction plus rigoureuse du travail de nuit pour les femmes et les enfants; chômage légal des ouvrières enceintes dans les derniers temps de la grossesse et après les couches.

Pour faire face aux charges résultant des réformes sociales, il faudra réaliser des économies et proscrire les dépenses nouvelles. Il faudra mettre aussi plus de justice dans l'impôt, demander davantage à la richesse acquise, pour dégrever les contribuables peu fortunés et les familles nombreuses.

Nous pourrons supprimer certaines contributions directes vieillies et les remplacer par un impôt sur le revenu, non impôt de superposition, mais taxe destinée à corriger l'improportionnalité des contributions indirectes. Nous n'admettons pas l'inquisition du fisc dans les affaires privées. Nous allégerons les droits de transmission de la propriété foncière.

Enfin, nous devons développer notre agriculture, notre industrie et notre commerce par l'enseignement professionnel obligatoire, le perfectionnement de notre outillage économique, la réforme de l'organisation consulaire, la réduction des tarifs de transport, la législation internationale du travail.

Je serais heureux, mes chers concitoyens, de travailler à cette œuvre de patriotisme, de justice et de fraternité, et de mettre une fois de plus à votre service une expérience déjà longue et une foi invincible dans les destinées de mon pays.

Vive la France!
Vive la République!

Paul DESCHANEL.

FINISTÈRE

1re Circonscription de BREST.

M. Pierre BIÉTRY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.886 voix.

Électeurs,

C'est la violence des attaques qui sont actuellement dirigées contre tout ce que vous aimez — et tout ce que nous aimons — qui décida de ma candidature à Brest.

L'heure est grave. Sur tous les points du pays, des mains criminelles, armées par le socialisme et la démagogie du radicalisme socialiste, portent la terreur, incendient les usines, dévastent les maisons, profanent indifféremment les chaumières ou les églises et les pillent (comme au Bourget). Des bandes exaspérées hurlent leurs cris de haine sous les plis du drapeau rouge. La propriété privée est menacée, la liberté individuelle est morte. Les discussions contradictoires sont impossibles, le sang d'Abel tache les mains des syndiqués « rouges », qui frappent et tuent ceux de leurs frères qui refusent de faire cause commune avec les doctrinaires de l'émeute et de la révolution.

Voilà, électeurs de la 1re circonscription, au point de vue national et social, les raisons qui m'ont fait engager, dans votre région, — si durement éprouvée elle-même, — la lutte difficile que je mène, et dans laquelle nous triompherons ensemble, si vous le voulez fortement.

Au point de vue industriel et commercial, nous voulons un régime mixte de protection et de libre-échange, basé sur l'étude des tarifs douaniers internationaux faite par les syndicats patronaux et commerciaux.

Je préconise le développement des syndicats d'industrie et des groupements commerciaux — alliés entre eux — afin de paralyser les agissements de la spéculation, qui accapare, à son seul profit parasitaire, les matières premières, les matières fabriquées ou les denrées de consommation, de telle sorte que les salaires des ouvriers, par le fait de la spéculation, baissent au fur et à mesure que la vie devient plus coûteuse.

Pour développer le commerce et les industries locales, je travaillerai de toutes mes forces à faire de Brest un port commercial international, tête de lignes de transatlantiques.

La question des fortifications aura tous mes soins pour une solution rapide.

Au point de vue ouvrier, je demanderai la revision de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, afin que dans l'avenir les syndicats jouissent du droit de propriété sans aucune restriction, et qu'ils puissent ainsi rapidement devenir des organismes sociaux utiles et responsables.

Je proposerai le remaniement de la loi sur les sociétés anonymes par actions, afin

de faciliter aux travailleurs l'accession à la propriété dans les grandes entreprises et usines.

Aux ouvriers des industries locales, je dis : vous souffrez, parce que les rouges anarchistes et socialistes ont arrêté les travaux en semant la terreur et les grèves. Si vous voulez rentrer dans une période de prospérité, de travail et de hauts salaires, il faut nous aider à lutter contre la révolution et à rétablir le calme qui, seul, permettra la reprise des travaux.

Je demanderai l'organisation des retraites ouvrières par un système autonome et décentralisé, sous le contrôle de l'État, mais non sous sa gestion; ceci pour permettre à l'organisation des retraites de faire fructifier ses capitaux, tandis que l'État ne ferait que les administrer à un taux exorbitant.

Je demanderai la création, dans toute la France, de chambres de capacités, composées de délégués des syndicats ouvriers, patronaux, commerciaux, agricoles, etc., par corporations, régions et métiers.

Ces chambres auront pour but d'étudier toutes les lois concernant l'industrie, le travail, le commerce et l'agriculture, avant que les politiciens soient appelés à statuer définitivement; ceci afin de faire les lois sous le contrôle des intéressés et des gens compétents.

Je travaillerai à l'unification rapide des pensions de retraite, et je vous promets tout mon concours pour porter à la tribune vos si justes réclamations.

J'étudierai avec soin et défendrai énergiquement les revendications légitimes des ouvriers des arsenaux. Ce sera là une tâche difficile, car les excès des syndicats rouges et des révolutionnaires ont indisposé tout le pays contre cette intéressante catégorie de travailleurs, qui ne peut, cependant, être rendue solidaire des fautes commises par les anarchistes, les agités et les internationalistes.

J'accepte, en principe, le cahier de revendications élaboré par la Fédération des syndicats jaunes des arsenaux. Je m'emploierai, parmi ces revendications, à faire triompher, dans le plus bref délai, celles qui ont trait aux augmentations de salaires et de retraites, aux retraites proportionnelles pour les veuves, et notamment à l'indemnité familiale de 0 fr. 10 par jour et par enfant.

Je voudrais voir se créer, par exemple, avec les fonds capitalisés des organisations de retraites ouvrières autonomes, le véritable crédit populaire aux agriculteurs, aux ouvriers ou aux commerçants.

Peu à peu, sous cette forme, la production, l'agriculture, le commerce et les ouvriers s'arracheraient des mains de la spéculation et de l'usure, pour le bien général du pays et le bien particulier de chacun. Les faibles intérêts payés par les emprunteurs grossiraient, d'autre part, les caisses des retraites ouvrières.

Respectueux de toutes les croyances et même des non croyants, nous voulons pour chaque homme le droit absolu d'exercer ses devoirs religieux ou d'y renoncer.

Nous réclamons la liberté d'enseignement et l'abolition du privilège universitaire, pour ne réserver à l'État que son droit de contrôle, le privilège étant une entrave à la liberté du père de famille. Tous les monopoles sont, d'ailleurs, haïssables.

Je suis partisan du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle.

Enfin, et en conformité de tout mon programme national, politique, économique, social et local, complètement fait avec le souci d'établir les responsabilités de chacun et de gouverner avec les compétences, je m'engage à rendre compte de mon mandat deux fois par an et à me mettre en contact avec les électeurs toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

Électeurs,

Je viens de vous dire succinctement ma pensée, et vous pouvez recevoir l'assurance que j'y serai fidèle.

C'est maintenant à vous qu'appartient le suprême effort que nous attendons pour faire

renaître, dans ce pays et dans toute la France, le calme et la prospérité dont nous avons tant besoin.

Tous aux urnes contre la démagogie et le sectarisme du radicalisme socialiste.

Tous aux urnes contre la révolution sociale.

Vive la France! Vive la République!

Pierre BIÉTRY,

Président de la Fédération nationale des jaunes de France,
Candidat républicain antisocialiste.

2e Circonscription de BREST.

M. VILLIERS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.620 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis bientôt treize ans vous m'avez fait l'honneur de me choisir comme votre représentant.

J'ai la conscience, au cours de la législature qui s'achève, comme au cours des deux législatures précédentes, d'avoir toujours été fidèle au programme que je vous avais exposé en 1893, à mes débuts dans la vie politique, et que le corps électoral de la 2e circonscription de Brest n'a cessé de ratifier par des majorités croissantes, je pourrais dire par la presque unanimité de ses suffrages.

En venant vous demander aujourd'hui le renouvellement de mon mandat, je ne poursuis la satisfaction d'aucune ambition personnelle, mais j'ai la volonté très ferme de continuer à servir mon pays, sans compromission d'aucune sorte, contre une politique qui menace à la fois vos croyances, vos droits et vos libertés les plus chères.

Sous la multiplicité des nuances et des appellations, il n'y a plus en réalité que deux partis en France : les libéraux et les radicaux, dont vous connaissez bien les doctrines et les tendances.

Vous savez quels ont été les résultats de la politique du « Bloc » :

L'armée et le pays tout entier contaminés par les doctrines criminelles de l'internationalisme et de l'antimilitarisme et par les pratiques, plus répugnantes encore, des délateurs de la Franc-Maçonnerie.

La marine désorganisée.

La liberté d'enseignement confisquée.

La liberté de conscience méconnue par les dispositions spoliatrices de la loi sur les associations. Le culte de tout un peuple troublé, dans l'intérêt d'un parti, par la loi de séparation, loi hypocrite dissimulant sous un masque libéral les atteintes les plus graves à la liberté du culte, au respect des croyances de ceux qui veulent rester attachés à leur foi religieuse.

Vos intérêts matériels menacés par le socialisme révolutionnaire qui, arborant franchement le drapeau du collectivisme, fait appel à la guerre des classes et réclame ouvertement la destruction de la propriété individuelle.

Ces théories malsaines, ces doctrines impies, je les ai toujours combattues avec toute l'énergie dont je suis capable, et je continuerai à les combattre, car elles ne tendent à rien moins qu'à porter la plus grave atteinte à la grandeur et à la prospérité de notre pays.

Et maintenant, ai-je besoin d'insister davantage ? Ai-je besoin de vous résumer mon programme ?

Ce programme, vous le connaissez. Vous l'avez approuvé en 1893, le jour où vos libres suffrages ont fait de moi le représentant de ce pays.

Il est celui de tous les patriotes, de tous les libéraux.

Il est celui de tous ceux qui veulent, comme moi, une République honnête, libérale, tolérante, respectueuse de la liberté de conscience de tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions philosophiques, religieuses ou sociales.

Il est celui de ceux qui veulent poursuivre une lutte sans trève et sans merci contre le collectivisme, contre la propagande antinationale dans l'école et dans l'armée.

Il est aussi celui de ceux qui, soucieux d'améliorer la situation matérielle et morale de tous les travailleurs, soucieux de protéger le travail national, ne veulent pas rester étrangers à la solution de ces problèmes sociaux qui s'imposent aujourd'hui à l'attention de tous les hommes politiques.

Ce programme, vous l'approuverez de nouveau, j'en ai la conviction sincère, et, si je suis encore votre élu, je m'efforcerai de rester digne de la confiance que, depuis de longues années, vous n'avez cessé de me témoigner.

Veuillez agréer, mes chers Concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Émile VILLIERS.

3e Circonscription de BREST.

M. GAYRAUD.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.582 voix

Électeurs, mes amis,

Depuis que j'ai l'honneur d'être votre représentant à la Chambre des Députés, vous connaissez les principes qui ont dirigé toujours ma conduite politique, et que j'ai défendus contre tous les ennemis de la religion, de la patrie, de la propriété et de l'ordre public.

Je les remets ici sous vos yeux :

Liberté religieuse — Liberté de l'enseignement — Egalité des citoyens devant la loi — Solidarité sociale conforme à la justice et à la fraternité chrétienne.

Economies budgétaires et répression des abus du fonctionnarisme — Protection des intérêts des agriculteurs et des marins, du commerce et de l'industrie — Répartition plus équitable et diminution des charges de l'impôt.

Paix à l'intérieur par la garantie constitutionnelle de tous les droits du citoyen, et par les réformes nécessaires telles que : la représentation proportionnelle les caisses d'assurances et de retraites et le développement de la mutualité ; l'amélioration du sort des inscrits maritimes, des douaniers, gardiens de phares, guetteurs sémaphoriques et autres

petits employés ; la protection de l'agriculture et de l'élevage ; enfin toutes les réformes qui peuvent donner satisfaction à vos désirs légitimes de travailleurs honnêtes, de bons pères de famille et de citoyens éclairés.

Paix à l'extérieur et, dans ce but, maintien de nos forces militaires de terre et de mer pour la défense de la patrie.

Enfin, développement progressif de notre démocratie républicaine.

Voilà mes principes d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Electeurs,

J'ai combattu sans défaillance le Bloc et sa criminelle politique de guerre aux congrégations et à l'enseignement chrétien — de délation maçonnique et de régime des suspects — de capitulation devant les révolutionnaires internationalistes et les renégats de la patrie — de lâche abandon des droits séculaires de la France — de rupture déloyale avec le Saint-Siège — de séparation spoliatrice et tyrannique entre l'Église et l'État et de discorde religieuse.

Ce combat, je le continuerai sans trève, pour Dieu et pour la France.

Electeurs, mes amis,

Si vous jugez que j'ai rempli mon devoir d'une manière digne de vous, de votre foi catholique et de votre patriotisme, vos bulletins de vote le diront dans le scrutin du 6 mai.

J'attends avec confiance la réponse de votre franchise bretonne.

Et je serai toujours, mes amis, le défenseur de vos droits de catholiques, de Bretons et de Français.

Evit Doue hag ar Vro !
Vive la République libérale !

Chanoine GAYRAUD,
Député sortant.

1re Circonscription de CHÂTEAULIN.

M. HALLEGUEN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.254 voix.

Mes chers Compatriotes,

Encouragé par les démarches faites auprès de moi par de nombreux républicains, qui désirent être représentés au Parlement par un des leurs, un vrai Breton de basse Bretagne, fidèle à nos traditions et fortement attaché au sol paternel, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Je suis né, j'ai grandi parmi vous. Aussi, n'ayant jamais quitté notre petite patrie que pour servir la grande et remplir mes devoirs militaires, je n'ai pas besoin de vous dire qui je suis. Vous connaissez mon présent et mon passé, ma famille et mes origines. Vous avez connu mon père, que son absolue loyauté, la simplicité de ses manières, son dévouement à notre

cher pays avaient rendu si populaire. Les souvenirs qu'il a laissés parmi vous constituent mon meilleur titre à votre confiance et votre sympathie.

Je suis un ferme et sincère républicain.

En ce moment, les candidats qui se trouvent en présence dans presque toutes les circonscriptions représentent trois politiques bien distinctes.

D'un côté, de prétendus républicains, qui ne sont républicains que de nom. Ennemis du progrès, opposés de parti pris aux revendications des travailleurs, même les plus légitimes, ils voudraient maintenir le peuple dans l'ignorance et dans la misère. Ces faux républicains recrutent leurs amis parmi les réactionnaires de toutes marques. S'ils parvenaient au pouvoir, ce serait bientôt fait de la République, qui, pendant trente-cinq ans, a amélioré le sort des petits et conservé la paix extérieure.

D'un autre côté, des politiciens de secte et de parti, venus on ne sait d'où, et habiles à flatter l'opinion publique pour satisfaire leurs ambitions personnelles. Beaux parleurs, ils leurrent le peuple de promesses qu'ils seraient bien incapables de tenir. Alliés des collectivistes, dont les doctrines ont désolé le port de Brest et finiraient par allumer la guerre civile, ils ont toléré la délation et arriveraient à faire détester le régime républicain, qui doit être celui de la liberté.

Pour moi, je n'appartiens ni à aucune ligue ni à aucune coterie.

La République dont je me réclame est la République large et tolérante, ouverte à tous, respectueuse de toutes les libertés et par dessus tout de la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement.

Épris d'un idéal de concorde, de justice et de solidarité, je veux une République hostile aux moyens violents, secourable aux faibles, qui préparera dans la paix les réformes qu'attend la démocratie.

Ni réaction, ni révolution.

Je réprouve énergiquement les théories collectivistes qui veulent supprimer la propriété individuelle et finiraient par dépouiller le cultivateur de son champ.

Je suis l'adversaire résolu de toute loi, de toute mesure portant atteinte à la liberté de conscience et je réclame le droit, pour tout citoyen, de vivre conformément à sa foi, qui est l'œuvre des siècles.

Patriote convaincu, je blâme les doctrines antimilitaristes et désire que la France soit forte, pour conserver une paix honorable et maintenir au besoin ses glorieuses traditions.

Ami dévoué des écoles, je m'efforcerai d'obtenir de l'État des subventions pour leur création et leur meilleur entretien. Je désire que tous nos enfants bénéficient largement de l'instruction, qui est le premier des biens.

Fils d'un ancien paysan, je n'oublierai jamais, si je suis élu, que je représente une contrée agricole. Les cultivateurs me trouveront tout dévoué à leurs intérêts. Les terres supportent de trop lourdes charges. Je suis partisan de la réduction de l'impôt foncier, de la suppression de bien des taxes que supportent les denrées agricoles. Pourvu que le consommateur ne voie pas s'élever le prix des objets de première nécessité, je demande que des droits suffisamment élevés frappent les productions étrangères, pour assurer aux travailleurs de la terre une juste rémunération.

Tous mes efforts tendront à l'exécution rapide de la ligne de Camaret, à la mise à l'étude immédiate de la ligne de Douarnenez. Je lutterai pour l'abaissement des tarifs de transport des bestiaux, engrais, fourrages, etc., et pour le développement et le meilleur entretien des voies de communication.

Toute ma sympathie est acquise aux ouvriers des villes et des campagnes, qui ont droit à plus de bien-être. L'œuvre capitale de la nouvelle Chambre sera de faire aboutir les réformes qu'ils ont trop longtemps attendues. Les lois sur les accidents du travail, sur les sociétés de secours mutuels, sur l'assistance médicale, sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes, sont un commencement. Je veux que tous les travailleurs, ceux des villes, ceux des champs et ceux des carrières, puissent bénéficier largement de la loi sur les retraites

ouvrières. Les commerçants, les petits patrons, dont les charges sont déjà assez lourdes, seront également l'objet de toute ma sollicitude.

Les petits agents de l'État et du département trouveront en moi un ami. Je serai toujours prêt à défendre la cause des cantonniers, des facteurs, des éclusiers, etc.

Les marins-pêcheurs de Camaret et de Morgat, dont j'admire le mérite et le courage, seront l'objet de mes plus chères préoccupations. Je déplore l'odieux trafic des marchands de rogue. La ligne projetée, leur offrant des débouchés nouveaux, leur permettra, je l'espère, de vendre le produit de leur pêche à un prix plus rémunérateur. J'aurais voté avec enthousiasme les récentes lois sur les conserves étrangères et le crédit maritime.

Enfin, je m'efforcerai d'être un député qui s'occupe de sa circonscription.

J'aime trop mon pays pour ne pas y passer tous les instants que me laissera l'exercice de mon mandat. Toujours en relation avec vous, je m'inspirerai de vos idées, connaîtrai vos désirs et pourrait les défendre.

Ami des humbles, j'ai toujours, comme maire de Châteaulin, accueilli cordialement ceux qui venaient à moi. Vous ne trouverez pas en moi en orateur qui vous berce de promesses décevantes, mais un homme dévoué à vos intérêts, en qui chacun aura toujours un auxiliaire et un appui.

Voilà, mes chers compatriotes, dans quels sentiments je me présente à vos suffrages. J'attends avec toute confiance le résultat du scrutin.

Bretons, vous ne donnerez votre voix qu'à un Breton comme vous, dans les veines de qui coule le sang de vos ancêtres.

Républicains, vous choisirez un représentant nettement attaché à la République, et dont nul n'a jamais pu contester la loyauté, le désintéressement et le dévouement à la démocratie.

Vive la République!

Th. HALLEGUEN,
Avoué-licencié,
Maire de Châteaulin,
Candidat républicain.

2e Circonscription de CHÂTEAULIN.

M. DUBUISSON.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.718 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le congrès des délégués républicains de la deuxième circonscription électorale de l'arrondissement de Châteaulin, réuni à Carhaix le dimanche 8 avril, m'ayant désigné comme candidat républicain à l'élection du 6 mai prochain, je vous soumets le programme suivant, qui a reçu son approbation unanime ;

La liberté de conscience doit être absolue, chacun doit avoir le droit de pratiquer librement le culte de son choix, mais la suprématie du pouvoir civil ne peut subir aucune atteinte et les tentatives du cléricalisme doivent être réprimées; je soutiendrai le Gouvernement qui,

chargé d'appliquer ces principes, rencontrera sans doute bien des obstacles pour accomplir cette tâche difficile et maîtriser les passions ardentes si violemment opposées les unes aux autres.

Je veux que ce Gouvernement soit fort, résolu à supprimer les abus, à accomplir tout progrès social, économique ou administratif pratiquement réalisable, qu'il protège la liberté des citoyens et maintienne l'ordre dans le pays.

Je suis également opposé à la réaction monarchique et à la révolution collectiviste.

Je voterai contre la revision de la constitution, la suppression des octrois, le rachat des chemins de fer et l'établissement de tout nouveau monopole.

Je suis partisan de la diminution des frais de justice, des droits de mutation et de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Si on trouve une formule permettant d'établir pratiquement l'impôt sur le revenu, une partie de son produit devrait être employée au dégrèvement de la terre, qui est l'instrument de travail du paysan.

La nécessité de faire des économies budgétaires devient chaque année plus pressante ; j'en ai toujours été partisan.

Je ferai tous mes efforts pour faire aboutir la loi sur les retraites des vieux travailleurs sans imposer au pays de trop lourdes charges.

L'armée et la marine doivent être puissantes, car si, comme je le désire, nous voulons conserver une paix honorable, il faut que nous soyons forts pour être respectés.

Vous savez que je me suis toujours intéressé aux besoins des cultivateurs, je suis depuis trente ans trésorier du comice agricole de Châteauneuf et j'ai fondé la première société d'assurance mutuelle agricole du département.

Les voies de communication, les moyens de transport sont indispensables au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

J'ai réussi à faire accroître sensiblement le nombre et la longueur de nos routes et de nos voies ferrées : je continuerai à faire mon possible pour développer nos réseaux de chemins de fer et de chemins vicinaux qui sont encore insuffisants.

En un mot, si je suis élu, je défendrai de mon mieux vos intérêts.

Ce programme est, comme vous le voyez, celui qui a déjà reçu votre approbation en 1898 et en 1902 : je pense que vos opinions n'ont pas varié depuis et que vous l'approuverez encore le 6 mai prochain.

Vive la République !

DUBUISSON.

1re Circonscription de MORLAIX

M. CLOAREC.

Elu au 2e tour de scrutin. — 10.004 voix.

Mes chers Concitoyens,

A deux reprises consécutives, vous m'avez fait l'honneur de me nommer député par plus de neuf mille voix.

Si je sollicite de nouveau vos suffrages, ce n'est pas par ambition personnelle, connais-

sant aujourd'hui par expérience toute l'étendue des obligations qu'impose le mandat de député, mais par devoir, pour défendre la République contre ses adversaires implacables qui estiment le moment propice pour l'abatire.

Dans tous mes votes, je me suis toujours inspiré de cette idée que le pouvoir civil, émanant du suffrage universel, doit avoir la suprématie sur tous les autres pouvoirs; c'est pour quoi, ne pouvant admettre que le pape se crût le droit de donner des ordres au Président de la République, j'ai voté la séparation des Églises et de l'État.

Si je l'ai votée, ce n'est pas au clergé à m'en vouloir, puisque d'après l'abbé Gayraud, le clergé lui-même la souhaitait. (Voir le discours de l'abbé Gayraud à l'*Officiel.*)

Enfin, j'ai considéré que la noblesse et le clergé doivent obéissance aux lois comme tous les autres citoyens français, ce qu'ils ne voulaient pas admettre.

J'ai voté toutes les lois qui ont pour but de favoriser la démocratie et les classes laborieuses, crédit agricole, loi militaire, assistance aux vieillards, retraites aux ouvriers et aux cultivateurs.

Sans m'occuper de l'opinion de ceux qui s'adressaient à moi, j'ai rendu service même à des adversaires que la reconnaissance n'empêche pas de me combattre avec acharnement.

A l'inverse de mes ennemis, qui me poursuivent aujourd'hui de leur haine et de leurs calomnies, je puis dire que j'ai toujours pratiqué la charité et le pardon.

En toute occasion, je n'ai eu et n'aurai en vue que l'amélioration progressive et rationnelle du sort des travailleurs de la ville et de la campagne et l'intérêt supérieur de la République.

J'ai favorisé de tout mon pouvoir les cultivateurs en faisant obtenir d'importantes subventions aux sociétés de secours mutuels contre la mortalité du bétail, aux comices agricoles et aux sociétés de courses.

J'ai également fait accorder de larges indemnités aux communes de notre région éprouvées par les épidémies ou les désastres.

Vous m'avez d'ailleurs vu à l'œuvre et vous pouvez juger par le passé de ce que je ferai dans l'avenir.

Vous êtes donc en droit de compter sur mon activité, mon énergie et mon entier dévouement.

Si vous estimez que je mérite à nouveau vos suffrages, vous marcherez tous au scrutin du 6 mai au cri de :

La République aux vrais républicains !

Vive la République !

E. CLOAREC,
Candidat républicain,
Maire de Ploujean, Député sortant.

2e Circonscription de MORLAIX.

M. le comte de MUN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 14.021 voix.

M. le comte de Mun n'a publié aucun document à l'occasion des élections de 1906.

1re Circonscription de QUIMPER.

M. HÉMON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.488 voix.

Chers Concitoyens,

Lorsqu'il s'agissait de lutter pour l'existence de la République, les électeurs de la 1re circonscription de Quimper étaient au premier rang. Ils ont le droit aujourd'hui de demander que la République ne soit pas gouvernée au rebours de ses principes et surtout qu'on ne lui fasse pas démentir sa généreuse devise, en tête de laquelle est inscrit le mot de liberté.

S'il plaît à nos anciens adversaires de nous emprunter le titre de libéraux, est-ce une raison pour que nous cessions d'être libéraux nous-mêmes? Les républicains de la première heure doivent plutôt avoir à cœur qu'aucun parti ne puisse, en fait de libéralisme, leur donner des leçons.

Quant à moi, ma place était tout indiquée dans l'opposition, vis-à-vis d'un ministère qui traitait la liberté en suspecte et dont les procédés, imités de ceux de l'Empire et de l'« Ordre moral », étaient faits pour révolter tous mes sentiments républicains. Je n'imagine pas qu'on puisse faire à la République un pire outrage que de vouloir la défendre par l'intolérance et par l'iniquité.

Le ministère qui pratiquait de cette humiliante façon la défense républicaine a-t-il laissé la République plus forte et plus tranquille après lui? La réponse s'offre d'elle-même ; elle est dans les scènes tumultueuses qui viennent troubler et parfois ensanglanter la voie publique ; elle est dans la menace de grève générale perpétuellement suspendue sur le commerce et l'industrie de la France ; elle est dans les appels à l'antagonisme des classes, dans les prédications de guerre civile, dans l'incroyable campagne entreprise contre l'armée et contre l'idée de patrie elle-même ; elle est enfin dans un ensemble de symptômes anarchiques si graves que l'horizon du siècle qui commence en est déjà tout assombri.

Les nouveaux élus de la France ne peuvent se proposer de tâche plus urgente que de ramener l'ordre dans la rue et la paix dans les esprits.

C'est aussi d'une pensée de pacification qu'il leur faudra s'inspirer pour mettre ordre aux innombrables difficultés que la loi récente sur la séparation des Eglises et de l'Etat risque de rencontrer dans son application.

On commence à s'apercevoir que les auteurs de cette loi improvisée, dans leur zèle à revendiquer pour l'État républicain toute son indépendance, pourraient bien l'avoir lancé en pleine aventure. D'autre part, il est certain que, volontairement ou non, ils ont donné aux croyances religieuses des raisons de s'inquiéter pour l'avenir.

Je ne pouvais hésiter un instant à repousser le projet de séparation, moi qui ai passé ma vie à défendre le Concordat, autant dans l'intérêt de l'État que dans celui de la liberté de conscience, et je reste persuadé que sa loyale exécution eût épargné à notre pays bien des causes de discorde et de conflit.

Ce n'est pas la matière à légiférer qui peut manquer à l'activité de la Chambre future ; elle serait plutôt embarrassée de choisir entre tous les sujets qui se disputeront son attention. Puisse-t-elle ne pas tomber dans l'erreur de la dernière Chambre, qui a compromis le

succès de son œuvre législative en agitant plus de questions qu'elle n'en pouvait résoudre dans les quatre années de son mandat. Puisse-t-elle aussi ne pas accorder aux querelles de la politique courante une place prépondérante qui serait due de préférence à la discussion des questions d'intérêt national !

Les populations agricoles et maritimes n'ont pas été sans obtenir une part très appréciable dans les innovations législatives des dernières années. On ne doit certes pas renoncer à leur procurer d'autres satisfactions.

Les populations ouvrières doivent reconnaître qu'à aucune époque leur situation n'a été l'objet d'une sollicitude aussi attentive de la part des pouvoirs publics. Plusieurs des questions qui les intéressaient ont été résolues au cours des législatures précédentes ; d'autres ont été longuement étudiées, et la Chambre nouvelle ne peut manquer de les reprendre pour leur chercher d'équitables et pratiques solutions. Il est à souhaiter, notamment, que le gros problème des retraites ouvrières aboutisse à sa conclusion sans grever à l'excès les contribuables et sans porter atteinte à cet esprit d'initiative et de prévoyance individuelle qui a eu, dans la création des mutualités, un si magnifique épanouissement.

S'il était besoin de dire quelles sont, en cette matière, mes dispositions personnelles, je n'aurais rien à changer aux lignes suivantes, écrites par moi à la veille de l'élection législative de 1893 :

« Nous devons aux populations ouvrières, agricoles, maritimes, tout ce qu'une législation prévoyante peut pour relever leur condition, adoucir leurs infortunes et protéger leur travail. »

Chaque loi d'amélioration sociale a des conséquences financières qui pèseront de plus en plus lourdement sur nos budgets. Il est à craindre que des économies de détail ne suffisent plus à garantir l'équilibre budgétaire tel qu'il doit exister, sans expédients et sans fiction. Le moment serait peut-être venu, pour alléger les charges de l'Etat, d'élaborer un vaste plan de réformes décentralisatrices qui profiteraient autant à la grandeur morale du pays qu'à ses intérêts matériels.

Il y aurait folie à engager notre politique extérieure hors des voies pacifiques, mais il y a sagesse à tenir prêtes les ressources de la défense nationale pour toutes les éventualités. C'est à la force effective d'une nation que se mesure le respect sur lequel elle doit compter.

Chers concitoyens, les idées que je viens d'indiquer n'ont rien de nouveau pour vous ; ce sont celles que vos suffrages ont fait prévaloir dans sept élections successives faites sur mon nom. Je n'ai pas cessé de les croire justes et, plus que jamais, j'y suis attaché.

Pour qu'elles triomphent encore cette fois, il m'est permis de faire appel à tous les républicains qui n'ont pas perdu le souvenir de nos luttes passées ; à tous ceux qui acceptent l'héritage politique et social de 1789 ; à tous ceux qui conçoivent la République actuelle comme la gardienne de l'ordre, de la paix sociale, des libertés publiques ; enfin, à tous les bons Français qui voudraient arrêter la France, pendant qu'il en est temps encore, sur la route trop connue des révolutions et des coups d'Etat.

Croyez-moi, chers concitoyens, croyez un homme qui a vieilli au service de la République : la véritable défense républicaine, c'est celle-là !

Vive la République !

Louis HÉMON,
Député sortant,
Conseiller général du Finistère.

2e Circonscription de QUIMPER.

M. LE BAIL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.115 voix.

Notre programme est celui de l'Alliance Républicaine démocratique qui a pour président M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, et compte, parmi les membres de la Commission centrale exécutive, MM. Magnin, Lourties, Viger, Godin, Louis Barthou, Chautemps, Poincaré, Siegfried, Caillaux, anciens ministres.

M. Georges Le Bail, député, est le délégué général de l'Alliance pour le département du Finistère.

Le programme de l'Alliance est ainsi formulé dans le bulletin hebdomadaire de cette grande association républicaine qui a eu pour président d'honneur M. Waldeck-Rousseau :

L'Alliance Républicaine démocratique a pour but de grouper les républicains qui, soit dans le Parlement, soit dans le pays, repoussent les utopies collectivistes et l'hypocrisie nationaliste, mais qui, sincèrement démocrates, sont très décidés à entreprendre toutes les réformes nécessaires, s'inspirant avant tout de cette grande loi de justice sociale qu'on invoque à tout propos, et qu'en fait, on foule si aisément aux pieds.

L'Alliance Républicaine démocratique a un double but : d'abord la constitution de ce grand parti républicain démocratique, qui est le parti de l'avenir, sagement et profondément réformateur, ne redoutant aucun progrès, décidé à aller toujours en avant, mais évitant très soigneusement la politique de surenchère, se préoccupant surtout des questions économiques et sociales, et se différenciant ainsi de ceux auxquels paraît suffire la politique pure ; parti se distinguant aussi, par sa conception de la liberté et des droits de l'État laïque, des prétendus libéraux qui, au nom de la liberté, font si bien les affaires des adversaires de l'idée républicaine. Ensuite l'Alliance, tout en faisant campagne avec tous les républicains sans exception, sans exclusion, sans se laisser absorber par aucun, sans rien retrancher de son idéal politique et social, poursuit contre la coalition réactionnaire dite nationaliste, contre les soi-disants défenseurs de l'ordre, contre les faux conservateurs, une lutte sans merci, sur leur propre terrain, au nom même de la défense sociale mieux comprise ; elle s'efforce de rassurer les électeurs timides que l'on entraîne vers la réaction par la peur, de les convaincre qu'un gouvernement réformateur ne saurait être accusé de favoriser le désordre et de trahir la patrie.

L'Alliance Républicaine démocratique formule ainsi son programme :

Une République ordonnée et vraiment libérale, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles ;

Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice ; économe des deniers publics ;

Anticléricale, mais non antireligieuse ;

Antinationaliste, mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie ;

Confiante dans le loyalisme de l'armée nationale chargée, sous la suprématie du pouvoir civil de défendre le sol, le drapeau et la Constitution ;

Adversaire des utopies communistes ou collectivistes, nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère, mais constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès et, avant tous les autres, du progrès social.

Circonscription de QUIMPERLÉ.

M. J. de KERJÉGU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.977 voix.

Mes chers compatriotes,

Le mandat que vous m'aviez confié il y a quatre ans vient de prendre fin.

Encouragé par un grand nombre d'entre vous et conscient d'avoir tenu tous mes engagements de 1902, je sollicite pour la cinquième fois, l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Après vous avoir déclaré que, plus que jamais, j'entendais rester fidèle à la politique nettement républicaine, comme aux principes de liberté et de tolérance dont je m'honore d'avoir été en toute occasion le défenseur aussi ferme que convaincu, je vous indiquais alors, pour prévenir tout malentendu, quelle serait mon attitude si les graves questions suivantes venaient en discussion durant la législature qui allait s'ouvrir :

Rapports des Églises et de l'État ;
Réduction du service militaire ;
Retraites ouvrières ;
Réformes fiscales.

J'affirmais, tout d'abord, mon intention de maintenir le Concordat, dont l'application loyale de part et d'autre pouvait encore, et mieux que tout autre régime, assurer la paix religieuse, sans laquelle il n'est pas de paix sociale, et concilier les prérogatives de la société civile avec le respect dû aux convictions sincères.

J'ai voté contre la séparation, et mon adhésion est dès à présent acquise à toute mesure législative ou administrative susceptible de ramener le calme dans les consciences et la paix dans les familles, en facilitant à tous les croyants la pratique de leur culte dans sa forme traditionnelle.

En ce qui concerne la réduction du service dans l'armée et la marine, je ne vous cachais pas mon désir de voir alléger les charges militaires que l'état actuel de l'Europe et le souci de notre indépendance nous imposent ; mais j'ajoutais que, si vif que fût ce désir, dans cette question dont la solution pouvait mettre en jeu l'existence même de la France, je considérerais avant tout et surtout l'intérêt de la patrie.

J'ai voté le service de deux ans, mais j'ai repoussé toutes les dispositions de la loi qui me paraissaient de nature à affaiblir notre puissance militaire, seule garantie efficace de notre sécurité et du maintien de la paix.

Quant aux lois de solidarité sociale, ayant pour but de secourir l'invalidité des travailleurs ou de mettre leur vieillesse à l'abri du besoin, j'exprimais l'espoir que la République ferait pour la démocratie française ce que maint autre pays voisin avait déjà su réaliser.

Je n'ai donc pas hésité à voter la loi sur l'assistance aux vieillards et plus récemment celle des retraites ouvrières.

Mais je dois loyalement déclarer que, lorsque ce dernier projet reviendra devant la Chambre, après examen par le Sénat, je me refuserai, comme je l'ai déjà fait une première fois, à inscrire dans la loi le principe de l'obligation.

J'estime, en effet, qu'ici encore la vérité est dans la liberté, et qu'il faut laisser à

chacun le soin de choisir la forme d'épargne qui convient le mieux à sa situation et à ses goûts.

C'est seulement par le développement des Sociétés de secours mutuels, des syndicats maintenus dans leur rôle professionnel, et de toutes autres associations analogues, puissamment encouragées et subventionnées par l'État, que le très complexe problème des retraites pourra être résolu, sans entraîner, pour les travailleurs, la perte de leur liberté d'epargne et, pour les finances publiques, des charges tellement excessives que nul n'a encore pu les indiquer avec quelque précision.

Je vous signalais enfin, il y a quatre ans, les difficultés de la situation financière et j'ajoutais que l'équilibre budgétaire ne pourrait être rétabli qu'au prix de larges et profondes économies.

Je regrette d'avoir à constater que, malgré des plus-values importantes, dans le rendement des impôts, la situation ne s'est guère améliorée, les dépenses publiques progressant plus rapidement encore que les recettes.

La prochaine Chambre devra se placer résolument en face de ces difficultés, qu'il serait vain et coupable de méconnaître.

Toute dépense insuffisamment justifiée devra être impitoyablement écartée à l'avenir et si, pour atteindre ce but, il faut limiter l'initiative de la Chambre en matière budgétaire, je n'hésiterai pas à sanctionner les modifications au règlement nécessaires pour rendre impossible l'ouverture de crédits trop souvent proposés dans un intérêt électoral.

Une autre considération non moins sérieuse nous commande, en matière de dépenses, la plus extrême prudence.

Le sort des lois d'assistance et de solidarité sociales, dont nous souhaitons tous la prochaine réalisation, reste, en effet, subordonné à cette double condition : des budgets sincères et une bonne situation financière; — d'impôts nouveaux se superposant aux anciens et en aggravant encore le poids, il ne saurait de longtemps en être question. Pour ma part, du moins, je ne les voterai pas.

Prêt à examiner, sans parti pris, tous les remaniements de taxes pouvant avoir pour effet de répartir plus équitablement entre les différentes catégories de citoyens le fardeau des charges publiques, je m'associerai volontiers à tous les efforts tentés dans ce but, mais, en aucun cas, je ne voterai un impôt global sur le revenu, inquisitorial et vexatoire, dont la perception entraînerait, comme conséquence inévitable, la divulgation des secrets les plus intimes de chaque famille, et dont le poids retomberait plus sûrement sur la propriété immobilière, sur les revenus du travail et sur les salaires impossibles à dissimuler, que sur toute autre nature de biens.

Les grandes questions qui, dès 1902, sollicitaient l'attention du législateur, ne sont pas les seules dont aura à se préoccuper la prochaine Chambre.

Depuis trop longtemps déjà l'on voit, sur certains points du territoire, la liberté du travail entravée, des violences graves s'exercer contre les propriétés et les personnes, l'ordre public compromis par des agitateurs de profession, le plus souvent étrangers à la région qu'ils viennent troubler, et prêts à tout pour intimider les travailleurs sérieux uniquement soucieux de faire prévaloir légalement et pacifiquement leurs revendications professionnelles.

Non contents d'exercer pour leur compte le droit de grève, que nul ne songe à leur contester, ils prétendent, de plus, interdire aux ouvriers indépendants toute liberté de travail.

Une telle méconnaissance des lois ne saurait être tolérée sans les plus graves dangers.

L'indépendance du citoyen et le maintien de l'ordre public sont, en effet, des conditions essentielles de vie pour une démocratie comme la nôtre.

Le devoir du Gouvernement, en présence de ces tentatives d'intimidation et de désordre, n'est jamais douteux : il doit, avant tout, protéger la liberté individuelle et sauvegarder la paix publique.

Dans le même temps où se produisent ces excitations à l'action révolutionnaire,

une campagne plus abominable encore se poursuit contre ce qui avait toujours uni jusqu'à présent tous les Français dans un même culte et un égal amour : la patrie et l'armée.

En vérité, je tiens pour superflu d'affirmer ma résolution de seconder toutes les mesures susceptibles d'arrêter cette odieuse propagande et d'en prévenir le retour.

Sur notre terre bretonne, pays de soldats et de marins, toujours prêts pour le service de l'État, le dévouement à la patrie nous tient si profondément au cœur que l'on nous ferait injure en semblant mettre en doute nos sentiments devant ces criminelles aberrations.

Je crois également inutile de vous assurer de mon entier dévouement aux hommes et aux choses de notre arrondissement.

Vous savez qu'à défaut du pouvoir de réaliser tous vos vœux — pouvoir dont je ne dispose pas — j'ai du moins le sincère désir de défendre en toute occasion et de mon mieux tout ce qui vous intéresse et tout ce qui vous tient à cœur.

Nous nous connaissons maintenant de bien longue date, mes chers Compatriotes, d'affectueuses et fréquentes relations, la communauté de nos intérêts, un égal désir de voir notre pays heureux et prospère ont créé entre nous des liens que, pour moi du moins, les années ont rendus toujours plus étroits et plus précieux.

Par le scrutin du 6 mai prochain, vous direz, en toute indépendance, si vous approuvez toujours la politique d'apaisement, de tolérance et de liberté que je me suis constamment efforcé de faire prévaloir et qui a si puissamment contribué au progrès de l'idée républicaine dans notre arrondissement.

J. de KERJÉGU,
Député sortant,
Président du Conseil général du Finistère.

GARD

1re Circonscription d'ALAIS.

M. DEVÈZE.

Elu au 2e tour de scutin. — 10.387 voix.

Citoyens,

J'ai accepté de solliciter de vous le deuxième renouvellement de mon mandat. J'ai conscience d'avoir été, pendant huit ans, la représentation la plus adéquate possible de cette démocratie si avancée, si travailleuse, et je puis dire, sans qu'on puisse me taxer d'exagération que je suis resté votre homme, dévoué à vos intérêts, à vos idées et à mon programme.

J'ai collaboré aux grandes réformes des deux dernières législatures, j'ai voté les lois de laïcité et notamment la loi de séparation et me suis ainsi désigné aux coups de la réaction.

Les républicains ne peuvent oublier cela.

J'ai toujours combattu en faveur du prolétariat, je suis resté le défenseur de la classe ouvrière, on l'a bien vu au moment de la grève d'Anduze et de la grève du Rochebelle.

Les travailleurs s'en souviennent.

Pendant huit ans, ma maison a été comme la maison commune de la première circonscription d'Alais, où chacun a pu venir me faire la confidence de ses besoins, de ses misères et de ses peines. La porte a été ouverte à tous.

Les humbles, les petits, les déshérités de la fortune savent à quoi s'en tenir.

Voilà les raisons qui m'obligent à solliciter de nouveau vos suffrages.

Je tiens à rester sur la brèche pour continuer l'œuvre d'émancipation sociale commencée. Nos efforts, pendant la législature qui va s'ouvrir, vont porter sur deux grandes questions : celle du désarmement et celle de la nationalisation des grands moyens de production.

Nous allons susciter des haines et des colères, mais vous pouvez compter sur moi. Je ne faillirai pas à mon devoir. J'irai droit à mon programme, malgré les cris intéressés des privilégiés que notre œuvre de justice gênera.

Je n'oublierai ni les viticulteurs, ni les sériciculteurs, ni les ouvrières fileuses ; je les ai défendus tantôt par mes votes, tantôt par ma parole : je continuerai.

Je vous ai donné toutes les garanties : vous m'accorderez votre confiance. Pas plus que le comité socialiste je n'ai d'ailleurs le moindre doute sur les résultats de la consultation électorale; je vous connais trop bien pour ignorer ce que vous pensez.

Le scrutin du 6 mai établira, aux yeux des plus prévenus, que l'élu de la première circonscription d'Alais est toujours en communion d'idées avec ses électeurs.

Vive la République démocratique et sociale!

Marius DEVÈZE.

2e Circonscription d'ALAIS.

M. de RAMEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.230 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je m'adresse à tous les libéraux à quelque opinion qu'ils appartiennent : leur nombre représente une importante majorité dans la 2e circonscription d'Alais, pays cévenol où le culte de la liberté fut toujours en honneur !

Je leur demande s'ils veulent subir plus longtemps la tyranie de la politique sectaire du Bloc, s'ils veulent supporter encore que la liberté de conscience soit odieusement foulée aux pieds, s'ils veulent tolérer qu'une majorité parlementaire exploite le pouvoir à son profit pour l'avantage de quelques favorisés, et que les réformes d'ordre social et économique, depuis si longtemps promises, soient indéfiniment ajournées, s'ils veulent que les forces vives de la nation soient paralysées, les finances dilapidées, la défense nationale compromise, s'ils veulent que les paisibles citoyens et les meilleurs Français soient traités en ennemis et que la France meurtrie soit déchirée par les luttes sanglantes que le Bloc provoque par son arbitraire et son despotisme, alors que le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la paix sociale sans laquelle aucun progrès n'est réalisable !

Vous condamnerez cette politique antilibérale et sectaire qui, au lieu d'accomplir les réformes et les progrès si nécessaires à la protection du travail national, au développement de notre industrie et de notre commerce, à la protection de notre agriculture, à l'amélioration du sort des travailleurs, a semé la discorde et les dissensions dans le pays et suscité des divisions religieuses profondes.

Souvenez-vous qu'après avoir, au mépris de la liberté et des principes d'égalité, dissous et dispersé les associations religieuses vouées aux soins des misères humaines ou à l'éducation de l'enfance, les partisans du Bloc prétendent encore nous enlever d'une façon absolue, par l'abrogation de la loi Falloux, tout droit à la liberté de l'enseignement, voulant asservir les consciences et imposer l'athéisme.

Souvenez-vous, que par la séparation de l'Église et de l'État, ils ont commis un dernier et plus odieux attentat contre la liberté de conscience, contre la propriété et les principes d'égalité.

En supprimant l'indemnité du clergé, qui était une dette reconnue par la Révolution elle-même comme une compensation à l'expropriation des biens du clergé, cette loi commet une première spoliation ; en confisquant une partie des biens des fabriques, péniblement constituées par les générations chrétiennes pour assurer l'exercice du culte, elle commet un second vol. Les inventaires en sont la première exécution et c'est par la force brutale, par le meurtre criminel des catholiques dans leurs églises qu'est accompli cet odieux forfait, qui nous recule jusqu'à la barbarie.

Contrairement aux affirmations mensongères qui cherchent à représenter cette loi comme libérale, nous déclarons qu'elle est la négation de la liberté, puisqu'elle soumet au contrôle et au despotisme arbitraire de l'État les associations cultuelles et réduit leur faculté de posséder, au mépris du droit commun en matière d'association.

Contrairement encore à la vérité, on ose dire que les inventaires ont été demandés par la droite ! Un démenti formel a été opposé devant la Chambre au rapporteur mis dans l'impossibilité de justifier cette fausse allégation, la preuve contraire a même été apportée,

et ceux qui, dans cette circonscription, propagent ce bruit sont sans excuse, en rééditant une erreur publiquement reconnue.

En réalité cette loi ne constitue pas seulement une spoliation, un attentat à la liberté et à la propriété, elle est une œuvre de despotisme et d'asservissement contre laquelle s'élève la conscience humaine et se révoltent justement les catholiques fidèles à leur foi et fiers de leur indépendance.

Le devoir des libéraux est d'envoyer à la Chambre une majorité qui réforme cette loi inique.

Contemplant l'œuvre de destruction et de désorganisation des forces sociales accomplie par la coalition disparate qui nous opprime, vous reconnaîtrez que c'est grâce à ces luttes intestines qui agitent et troublent le pays qu'elle se maintient au pouvoir et y règne en despote, ruinant les finances publiques par l'accroissement des dépenses, écrasant d'impôts le contribuable, accumulant les emprunts déguisés et les déficits au profit de ses amis et de sa politique étroite, au détriment de l'ensemble de la nation.

Oublieux de l'intérêt public, les hommes du bloc ne gouvernent que pour une très petite fraction franc-maçonne et sectaire et non pour la grande France laborieuse, pacifique, libérale et patriote qui, le 6 mai, aura enfin le droit de faire entendre sa voix et d'imposer ses volontés, en orientant la politique de la France vers la pacification sociale et l'union féconde des bonnes volontés.

Ce n'est qu'à ce prix que les réformes qu'attend vainement l'ouvrier, l'artisan, le cultivateur, et que la politique du Bloc a systématiquement ajournées, pourront enfin recevoir la solution que j'ai si souvent et si énergiquement réclamée.

Électeurs,

La politique néfaste du bloc condamne, plus qu'aucune démonstration doctrinale, les vices d'un régime qui se meurt de l'excès du parlementarisme et du défaut de contrepoids dans l'organisme gouvernemental; d'un régime qui est voué aux caprices d'une majorité sans scrupule, uniquement guidée par le désir d'exploiter les avantages que lui donne le pouvoir et qui exerce une véritable tyrannie pour s'y maintenir.

Le chef du Gouvernement y est sans autorité comme sans stabilité et l'oligarchie parlementaire, exerçant un despotisme sans frein, a détruit elle-même les garanties de liberté qu'on était en droit d'attendre de la représentation nationale.

Aussi, nul ne peut contester que la réorganisation des pouvoirs publics sur des bases plus stables et mieux équilibrées s'impose par la revision de la Constitution, revision que je n'ai jamais cessé demander et que j'ai réclamée encore devant la Chambre au cours de cette dernière législature ; revision que tous les partis qui ont conscience du désordre et de l'anarchie où nous sommes, qui ont la conception précise des bases essentielles d'un Gouvernement ouvert à tous, capable d'assurer le progrès et la prospérité du pays, doivent réclamer avec une égale sincérité et une même ténacité.

Les républicains libéraux, aussi bien que ceux qui restent attachés aux principes de la monarchie ou de l'empire, sont d'accord pour reconnaître avec moi qu'une constitution garantissant les libertés, en mettant un terme à nos querelles de parti, est nécessaire, et d'autre part, qu'une constitution n'est forte et incontestée que lorsqu'elle est librement acceptée par le pays; aussi je persisterai plus que jamais à réclamer la consultation nationale intégrale, avec le plébiscite qui en sera la consécration.

Électeurs,

Vous me connaissez, vous savez que fidèle aux principes d'ordre et de liberté, soucieux des intérêts dont vous m'aviez confié la garde, je m'y suis consacré tout entier; j'ai combattu de toutes mes forces, à la tribune du Parlement, les lois qui attentaient à votre liberté de conscience ; je n'ai pas cessé de revendiquer les réformes intéressant les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture et de poursuivre la marche vers le progrès.

A vous de décider s'il vous convient de me donner un nouveau mandat pour les défendre.

Il suffira de vous rappeler ce que j'ai fait et de juger d'après mes actes.

Au point de vue financier. — Je me suis prononcé pour l'allégement de l'impôt des patentes, au profit des petits commerçants comme pour l'allégement de l'impôt foncier au profit du petit propriétaire.

Partisan de l'impôt sur le revenu, comme régulateur d'une meilleure répartition de la contribution, je ne le comprends que comme devant remplacer les autres impôts actuellement mal répartis et je repousse les procédés vexatoires et arbitraires sur lesquels voulaient l'asseoir ceux qui prétendent l'ajouter aux impôts existants.

Au point de vue agricole. — J'ai su obtenir à la sériciculture la juste protection et les encouragements qui lui étaient dûs, en faisant porter à 0 fr. 60 la prime de 0 fr. 50 qu'on lui contestait et qu'une première fois nous avions si péniblement acquise, alors que le Gouvernement voulait ou la réduire ou la supprimer.

J'ai demandé que les terres nouvellement plantées en mûriers fussent exemptées d'impôt pendant dix années et que la prime sur les cocons fut payée à ceux qui, par suite d'un événement indépendant de leur volonté, manquaient l'éducation de leur chambrée. Pour favoriser la hausse du prix des cocons, j'ai soutenu vigoureusement, dans un important débat, le relèvement des droits de douane sur les tissus de soie provenant de l'étranger.

J'ai pu, par mes efforts et mon initiative, amener un dégrèvement de 35 millions de l'impôt foncier, encore trop lourd pour l'agriculteur, qui n'arrache que péniblement au sol ingrat de maigres produits. Je suis partisan résolu de la suppression totale du principal de l'impôt foncier au profit de la petite propriété, pour ne laisser supporter à la terre que les centimes additionnels généraux, départementaux et communaux qui pèsent déjà sur elle.

Je considère que l'agriculture ne saurait se développer sans que des sacrifices soient faits pour venir au secours des communes impuissantes à constituer le réseau de leurs chemins vicinaux, j'ai demandé que le département prenne à sa charge, comme je l'ai fait décider au Conseil général du Gard, l'entretien de la grande vicinalité, en supprimant les prestations et les contributions imposées aux communes, qui disposeront ainsi de la totalité de leurs revenus pour leurs chemins vicinaux.

Je reste convaincu de la nécessité d'organiser le crédit rural, de faciliter aux communes l'achat d'instruments agricoles pour l'usage de tous, de développer les syndicats agricoles, et d'établir la caisse de retraites au profit des travailleurs des champs.

Déjà, j'ai obtenu qu'on applique des crédits à l'étude de la maladie du châtaignier et du mûrier; je veillerai à la poursuite de ces études. Une diminution du prix de transport des châtaignes et leur emploi dans l'alimentation de l'armée seraient également désirables.

Au point de vue industriel. — J'ai pu obtenir, pour notre industrie minière, dont la prospérité est si étroitement liée au sort du mineur lui-même, la fourniture exclusive de la marine française, et à lui faire réserver la fourniture des services de navigation subventionnés. Plus récemment, à la suite d'une intervention à la Chambre, j'ai pu obtenir une très importante diminution des prix de transport sur Marseille des charbons destinés à la navigation.

Au point de vue ouvrier. — Je me suis attaché depuis douze ans, avec une ténacité qui ne s'est jamais découragée, à la création d'une caisse de retraites des travailleurs, applicable aussi bien à ceux de l'agriculture que de l'industrie, à l'artisan, au petit propriétaire et au petit commerçant, qu'à celui qui loue ses services, et c'est dans ce sens que j'ai présenté dès 1890 une proposition de loi, prise en considération par la Chambre, et dont les parties essentielles ont été adoptées dernièrement.

Mais c'est vainement que j'ai proposé les ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement de cette loi tant désirée et qui, telle qu'elle a été votée, n'est qu'une manifestation électorale et non une réalité conforme aux espérances des travailleurs.

Je continuerai cette œuvre à laquelle je me suis attaché, et que j'ai le ferme espoir de

voir mener à bonne fin, par la constitution d'une caisse de retraite dotée des ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement d'une institution si nécessaire à la vieillesse des travailleurs.

J'ai voté la loi sur les accidents de travail et y ai fait introduire plusieurs amendements favorables aux travailleurs; je suis partisan de son extension aux ouvriers agricoles.

Partisan de l'insaisissabilité du petit domaine, dès 1890, je déposai avec divers collègues une proposition de loi ayant cet objet.

En ce qui concerne la retraite des mineurs. — J'ai constaté l'insuffisance des résultats donnés par la loi des retraites de 1894, et j'ai formulé une proposition modifiant cette législation, assurant un minimum de retraite, allouant aux orphelins, qui actuellement sont sans droits, les avantages que l'humanité et la prévoyance commandent, et garantissant, pendant la période transitoire, un minimum de 365 francs de pension aux ouvriers qui, actuellement trop âgés pour bénéficier du plein effet de la loi, sont réduits à recevoir une pension dérisoire.

En ce qui concerne la loi du million des mineurs. — J'ai montré son insuffisance et son injustice et par, deux fois, j'ai proposé de la modifier pour que ceux qui, postérieurement à 1903, remplissent les conditions d'âge et de service pour avoir l'allocation ou la majoration de la retraite, puissent jouir des mêmes avantages que ceux qui remplissaient ces conditions en 1903!

L'injustice et l'inégalité de cette loi, que j'ai si justement fait ressortir, a été reconnue par le Gouvernement lui-même, mais ni lui ni la majorité n'ont consenti au sacrifice de 600.000 francs que je demandais pour assurer le pain aux vieux mineurs, alors cependant que tant de dépenses inutiles ont porté le budget au chiffre de 3.700.000.000! Hélas, les réformes qui intéressent le sort de l'ouvrier sont sans cesse ajournées par une majorité qui ne songe qu'à satisfaire de basses rancunes au lieu de réaliser un progrès.

En ce qui concerne la réglementation du travail. — Convaincu que, si l'intervention législative doit être prudente et réservée dans la réglementation du travail, sous peine d'atteindre souvent cruellement, par une diminution de salaire, les intérêts de l'ouvrier qu'elle veut protéger, et de compromettre l'existence de l'industrie à laquelle l'ouvrier est attaché, j'ai cependant voté la loi sur le repos hebdomadaire et la réduction progressive de la journée du mineur à huit heures, en laissant à l'industrie minière le temps nécessaire pour essayer, par ses transformations, de réaliser ce desideratum sans diminution des salaires et sans diminution de la production. L'expérience de la première période nous dira si l'ouvrier de notre bassin minier y trouve un réel avantage, et lui-même appréciera la conséquence de cette réglementation subordonnée à l'expérience qui en aura été faite.

En ce qui concerne les ouvriers et employés des chemins de fer, j'ai voté, à la Chambre, la loi Berteaux, actuellement encore devant le Sénat.

En ce qui concerne les intérêts locaux. — J'ai obtenu la déclaration d'utilité publique, et, par mon amendement, l'inscription au budget de 1906, du chemin de fer de Chamborigaud à Bessèges, si utile à notre région. J'ai eu la satisfaction, par des interventions répétées réclamant les crédits nécessaires, d'obtenir l'achèvement, aujourd'hui effectué, de la route 107 *bis*.

En ce qui concerne le service militaire. — Désireux de n'affaiblir en rien la force de notre glorieuse armée, mais convaincu qu'on peut alléger les charges du service militaire sans nuire à la défense nationale, j'ai demandé la réduction du service des vingt-huit jours.

J'ai également voté et proposé, par voie d'amendement, la réduction du service actif à un an, subordonnée au recrutement volontaire d'un nombre de rengagés avec prime suffisant pour maintenir nos effectifs et encadrer, par des soldats et des sous-officiers expérimentés, nos jeunes troupes.

En ce qui concerne la crise viticole. — J'ai appuyé les mesures concertées par les

congrès viticoles pour venir au secours de cette branche si importante de notre production régionale.

En ce qui concerne la représentation nationale. — Partisan résolu des garanties d'une représentation nationale assurant les droits de la minorité, je me suis déclaré en faveur du scrutin de liste avec représentations proportionnelles, et en faveur du projet de loi sur le secret du vote, dont la majorité a retardé l'adoption.

Je rappelle enfin : ma proposition de loi sur les pensions militaires et la discussion que j'ai soutenue à l'appui, dénonçant l'abominable rigueur de la législation existante et la nécessité des améliorations que je demande au nom de l'équité pour assurer une pension à tous ceux qui, éprouvés par les fatigues du service militaire, sont réduits dans leur faculté de travail.

Ma proposition de loi sur les garanties de la liberté individuelle, reconnue comme un progrès indispensable, déjà réalisé par les puissances voisines, mais qu'une majorité qui veut conserver les moyens arbitraires mis à la disposition d'un pouvoir tyrannique se refuse à adopter en l'ajournant sans cesse.

Ma proposition de loi, adoptée par le Parlement, ouvrant un recours pour excès de pouvoir, devant le Conseil d'État, contre le silence des autorités administratives saisies d'une demande, et mettant ainsi un frein à l'arbitraire.

Ma proposition de loi, également adoptée, qui complète cette réforme par l'exemption des droits d'enregistrement en cette matière, en cas d'annulation de l'acte administratif.

Électeurs,

Déçus dans vos sentiments libéraux et patriotiques; résolus à défendre la liberté de conscience contre le sectarisme; la tolérance contre l'arbitraire et le despotisme; l'économie dans nos finances contre le gaspillage; décidés, comme moi, à refuser tout emprunt et tout impôt nouveau, et à consacrer toutes les ressources de la France aux œuvres d'intérêt général propres à développer son activité nationale et à améliorer le sort des travailleurs, vous vous retrouverez compacts et unis, au scrutin du 6 mai 1906.

Vous voterez librement, comme vous l'avez toujours fait, et vous montrerez à tous ceux qui vous outragent en doutant de votre liberté et cherchent à vous intimider par leur violence et leurs manœuvres que, citoyens libres, vous revendiquez la liberté pour tous, et que vous voulez que nous la défendions ensemble.

Vive la France! Vive la liberté!!!

Fernand de RAMEL,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Député sortant,
Conseiller général du Gard,
Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

1re Circonscription de NIMES.

M. François FOURNIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.389 voix.

Programme :

Démocratisation des pouvoirs publics :

1° Scrutin de liste et mesures légales pour assurer la liberté et le secret du vote

2° Application du suffrage universel à toutes les élections ;

3° Liberté absolue de la presse et de la réunion, sous la seule garantie du droit commun. Abrogation de toutes les lois d'exception sur la presse. Liberté des associations civiles ;

4° Autonomie administrative des départements et des communes, sous la seule réserve des lois garantissant le caractère républicain, démocratique et laïque de l'État.

Laïcisation complète de l'État :

1° Application résolue de la loi de séparation des Églises et de l'État. Liberté des cultes et de conscience. Interdiction de l'action politique et collective des Églises contre les lois civiles et les libertés républicaines ;

2° Suppression des congrégations subsistant à la loi de 1901. Nationalisation des biens de mainmorte leur appartenant.

Organisation démocratique de la justice :

1° Gratuité de la justice. Transformation, en fonctions publiques, des offices ministériels. Suppression du privilège des avocats ;

2° Instruction et expertise contradictoires à tous les degrés et sur tous les points ;

3° Abolition de la peine de mort.

Éducation humaine, civique et professionnelle :

1° Égalité des enfants devant l'instruction ;

2° Défense de l'Université républicaine ;

3° Monopole de l'enseignement par l'État ;

4° Gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

Impôts proportionnés aux facultés des citoyens :

1° Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité, et des quatre contributions indirectes ;

2° Dégrèvement de toutes les petites cotes foncières et des petites patentes ;

3° Impôt global, progressif et personnel sur les revenus supérieurs à 3.000 francs et sur les successions, augmentant avec l'éloignement du degré de parenté.

Protection et réglementation légale du travail :

1° Journée de huit heures comme durée maximum du temps de travail par 24 heures ;

2° Repos hebdomadaire pour tous les travailleurs ;

3° Interdiction du travail de nuit pour les femmes, les enfants et pour les ouvriers adultes partout où le travail de nuit n'est pas absolument nécessaire ;

4° Suppression des économats et du marchandage ;

5° Fixation de séries de prix constituant le salaire minimum ;

6° Suppression des amendes et intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux d'ateliers ;

7° Surveillance efficace assurant l'hygiène et la sécurité des ouvriers ;

8° Extension de la prud'homie à tous les salariés ;

9° Mise en régie du travail des condamnés. Le prix de tout travail effectué sera le prix normalement payé aux ouvriers syndiqués ;

10° Repos légal des femmes, six semaines avant et six semaines après l'accouchement.

Assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques :

1° Retraite pour la vieillesse et assurance sociale pour tous les risques des travailleurs, établies par une taxe de solidarité sociale ;

2° Amélioration de la loi sur les accidents du travail, et son application sans distinction de nationalité ;

3° Participation des travailleurs au contrôle et au fonctionnement du service d'assurance ;

4° Extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune.

Extension du domaine et des services publics, industriels et agricoles de l'État, du département et de la commune :

1° Socialisation des chemins de fer, des mines, de la Banque de France, des assurances, des raffineries de sucre et des sucreries, de la grande meunerie ;

2° Organisation, par l'État, d'un crédit agricole ;

3° Subventions aux communes rurales pour les aider à acheter l'outillage agricole collectif, à acquérir des domaines communaux gérés, sous le contrôle des communes, par des syndicats de travailleurs ruraux, et à créer des magasins de dépôt et des warrants ;

4° Service national et communal d'hygiène et renforcement des lois qui protègent la santé publique et assainissement des logements insalubres.

Politique de paix et adaptation de l'organisme militaire à la défense du pays :

1° Substitution des milices à l'armée permanente et, subsidiairement, réduction des charges militaires, rendues possibles par une politique de paix internationale ;

2° Suppression des périodes d'instruction militaire de 28 et de 13 jours.

3° Adoucissement du Code pénal militaire. Suppression des corps disciplinaires. Interdiction de tout prolongement du service militaire (rabiot) ;

4° Renonciation à toute guerre offensive, sous quelque prétexte que ce soit ;

5° Renonciation à toute alliance qui n'aurait pas pour objet exclusif le maintien de la paix ;

6° Suppression des conseils de guerre.

Mesures en faveur de l'agriculture et de la viticulture régionale :

1° Monopole de l'achat et de la vente de l'alcool par l'État ;

2° Maintien de la libre distillation ;

3° Développement de l'emploi industriel des alcools ;

4° Interdiction de fabriquer du vin de sucre pour la vente ;

5° Taxe différentielle en faveur des alcools de vins ;

6° Répression énergique de la fraude ;

7° Abaissements des droits prohibitifs pour favoriser l'exportation des vins ;

8° Création de nouveaux débouchés à l'étranger ;

9° Maintien de la prime à la sériciculture ;

10° Creusement des canaux d'irrigation dérivés du Rhône.

François FOURNIER
Député sortant,
Candidat.

2e Circonscription de NIMES.

M. Gaston DOUMERGUE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.329 voix.

Citoyens,

Pour la quatrième fois, je viens solliciter vos libres suffrages. J'y suis encouragé par la conviction que j'ai de ne pas avoir démérité de votre confiance. Douze années de vie parlementaire, et l'exercice du pouvoir dans des circonstances difficiles, loin d'avoir modifié mes idées, n'ont fait que de les fortifier, en me démontrant leur juste convenance aux nécessités de notre temps et aux aspirations légitimes de notre démocratie.

C'est vous dire que je n'ai rien à retrancher de mes précédentes déclarations et que c'est toujours pour défendre et faire triompher le même programme que je vous demande le renouvellement de mon mandat.

Une partie toutefois des articles de ce programme a été réalisée. La législature qui vient de finir compte à son actif trois grandes lois d'ordre politique et social : la loi sur la réduction du service militaire, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

Aussi bien comme député que comme ministre, j'ai, dans la mesure de mes moyens, contribué à en assurer le vote.

La valeur de ces grandes réformes ne réside pas seulement dans les satisfactions considérables qu'elles ont apportées aux républicains : elle s'accroit des espérances nouvelles que leur réalisation a fait naître. Le champ qui s'ouvre devant nous est très vaste. Le chemin parcouru, loin de rétrécir l'horizon, l'a au contraire élargi, car, en nous menant plus près des grands problèmes économiques et sociaux à résoudre, il nous l'a fait voir dans toute son ampleur.

La solution d'une partie de ces problèmes s'imposera à la prochaine législature.

Je ne veux pas dire, cependant, que tout ait été accompli dans le domaine des questions politiques, et que nous devions dorénavant, en ce qui concerne ces dernières, nous endormir dans une quiétude imprudente de réformateurs satisfaits. Il reste encore fort à faire. Les adversaires de nos institutions n'ont pas désarmé. Ils ne s'en cachent point. N'ayant pu empêcher le vote des réformes républicaines et laïques, ils ne désespèrent point de pouvoir mettre obstacle à leur application, en attendant qu'ils soient assez forts pour en amener le retrait. Nous aurons donc à montrer autant de vigueur, pour défendre le terrain conquis, qu'il en a fallu déployer pour le conquérir.

Cette défense contre les assauts des éternels adversaires de la République, de la démocratie et de la pensée libre sera d'autant plus heureuse que nous mettrons plus de cœur et plus de dévouement à poursuivre sans répit la réalisation de l'œuvre de justice sociale qui est la raison d'être de notre régime.

C'est par la réforme générale de l'impôt, qui, en proportionnant les charges du contribuable à son revenu, rétablira l'équilibre rompu aujourd'hui au détriment des moins fortunés; c'est par l'impôt progressif sur le revenu et par la constitution des retraites aux vieux travailleurs du commerce, de l'industrie et des champs, que la prochaine législature devra entamer cette œuvre de justice. C'est au vote de ces deux grandes réformes qu'en premier lieu je donnerai tous mes efforts, car elles seules peuvent constituer les fondements solides

de l'édifice que nous voulons élever et dans lequel le travail, aujourd'hui trop subordonné, pourra se trouver sur un pied de plus réelle égalité avec le capital.

Pour le surplus, je demeure fidèle au programme du parti radical-socialiste, dont j'entends rester le soldat dévoué et discipliné.

Vous savez aussi qu'aucune des réformes qui répondent aux aspirations sensées et réfléchies de la démocratie travailleuse ne me laissera indifférent et que mon concours leur est acquis par avance. Je continuerai à marcher, non pas à la remorque, mais au premier rang de mon parti.

Mais cette politique hardie de réformes sociales ne saurait aller sans une politique appropriée, je veux dire sans que les plus sérieux efforts soient tentés pour permettre à notre commerce, à notre industrie et à notre agriculture de se développer et de prospérer, afin de résister aux crises intérieures et de lutter avec avantage sur le terrain de la concurrence internationale. L'enrichissement général de notre pays est la condition nécessaire des grandes et durables réformes sociales.

Aussi continuerai-je à défendre avec ardeur nos intérêts économiques, et notamment ceux de la viticulture méridionale, si douloureusement éprouvée à l'heure qu'il est.

C'est en protégeant le vin contre la concurrence déloyale des liquides qui usurpent son nom, bien qu'ils ne proviennent pas de la fermentation exclusive du jus de raisin frais; c'est en interdisant et en réprimant toute fraude et toute adultération, c'est en rendant rémunératrice la distillation soit des mauvais vins, soit des quantités de vin excédant les besoins de la consommation de bouche, que nous rendrons à la viticulture sa prospérité d'autrefois et que nous stabiliserons cette prospérité.

C'est aussi en rendant le crédit plus accessible aux viticulteurs et moins incertain pour les commerçants.

Telles sont, mes chers Concitoyens, les réformes générales auxquelles je m'engage à donner tous mes efforts. C'est pour travailler à leur réalisation que je sollicite les suffrages des républicains, des seuls républicains.

Mon unique ambition, c'est de travailler pour la démocratie et pour la République, c'est de rendre celle-ci plus respectée et plus forte, c'est de lui assurer une paix durable et digne, c'est d'en faire un régime d'ordre, de progrès et de justice sociale.

Vous me connaissez, car vous m'avez vu à l'œuvre depuis douze ans. Au témoignage que me donne ma conscience, vous ajouterez, j'en suis convaincu, celui de vos suffrages. Je l'attends avec la plus entière confiance.

Vive la République démocratique et sociale!

Gaston DOUMERGUE,
Député sortant,
Candidat républicain radical-socialiste.

Circonscription d'UZÈS.

M. Pierre POISSON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.841 voix.

C'est en toute confiance que je sollicite de vos suffrages le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1902.

Vous avez pu, au cours des quatre dernières années, me juger, non plus seulement sur mes paroles, mais sur mes votes et sur mes actes. J'ai la conscience de n'avoir failli à aucune de mes promesses et d'avoir accompli scrupuleusement tout mon devoir de député républicain laïque et démocrate. Je n'énumérerai pas longuement les réformes que l'union des républicains de gauche a permis au Parlement de réaliser : la loi réduisant à deux ans la durée du service militaire en supprimant toutes les dispenses et tous les privilèges; laïcisation de l'enseignement; séparation des Églises et de l'État, qui assure la liberté de tous les cultes; loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, qui attribue une pension à ceux que les infirmités ou l'âge mettent dans l'impossibilité de travailler; loi des retraites ouvrières, votée par la Chambre, actuellement devant le Sénat, et que tous nos efforts tendront à améliorer, en en faisant bénéficier immédiatement tous les travailleurs, ceux de l'agriculture comme ceux de l'industrie, ouvriers, petits patrons, petits propriétaires agricoles; suppression des prestations; extension de la compétence des juges de paix, etc., etc.

Je me suis associé à toutes ces mesures et j'en revendique toute la responsabilité.

D'autre part, toutes les fois que les intérêts spéciaux de l'arrondissement d'Uzès ont été en jeu, je les ai défendus moi-même (primes à la sériciculture) ou je me suis joint à ceux qui les soutenaient : remèdes à la crise viticole; surveillance de la circulation du sucre.

Toutes les fois que les agriculteurs de l'arrondissement, syndicats agricoles, assurances mutuelles, comice agricole et société d'agriculture m'ont demandé mon concours, je me suis empressé de le leur donner sans réserves, et c'est avec satisfaction que nous avons pu enregistrer très souvent d'excellents résultats.

Citoyens, si le bilan de la législature 1902-1906 est particulièrement remarquable par sa richesse, et si nous avons pu, au cours des quatre dernières années, réaliser un certain nombre de réformes importantes, réclamées depuis longtemps par la démocratie républicaine, c'est grâce à l'union, au Parlement, de tous les républicains de gauche. Cette union, qui s'était faite sur mon nom dans l'arrondissement d'Uzès en 1902, toute ma politique a tendu à la maintenir et à la confirmer. Elle seule est féconde; elle seule nous donnera de nouvelles victoires.

Citoyens, par cette union, la prochaine législature assurera l'évolution normale de notre pays dans la voie du progrès démocratique, en maintenant les réformes acquises et en enrichissant de réformes nouvelles le patrimoine de liberté et de justice qu'est celui de la République.

Nous poursuivrons aussi la simplification des rouages administratifs par une décentralisation qui rendrait aux régions et aux communes plus d'indépendance et plus de vie; la réduction des frais de justice, la réforme de la magistrature, l'abrogation de la loi Falloux, l'égalité de tous les enfants devant l'instruction, par la gratuité de l'enseignement à tous les degrés, l'allègement des charges militaires, l'extension de l'assurance contre les risques sociaux (chômage et maladie), les retraites pour tous les travailleurs, sans distinction, l'impôt progressif sur le revenu, pris de telle sorte que les revenus du travail soient moins frappés que ceux de la richesse acquise; le développement des institutions de mutualité et de prévoyance, l'encouragement des syndicats agricoles et du crédit agricole, la suppression des octrois et, d'une manière générale, la protection des intérêts de tous les travailleurs.

Citoyens, la lutte se présente aussi âpre que jamais. Les partis de réaction n'y ont pas renoncé. Sous des étiquettes diverses, ils vont livrer à la République et à l'œuvre législative de ces derniers temps un formidable assaut. Ils ont avec eux les forces qu'ils ont toujours exploitées : l'argent, l'ignorance et le fanatisme.

Nous comptons sur l'union de tous les républicains de l'arrondissement d'Uzès pour leur infliger une nouvelle défaite. Aux urnes, citoyens, pour la République démocratique et sociale!

Pierre POISSON.

Circonscription du VIGAN.

M. PASTRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.962 voix.

Citoyens,

A deux reprises, vous m'avez confié l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés. Après huit années d'un mandat consciencieusement rempli, je viens à nouveau et avec confiance solliciter vos libres suffrages.

Vos précieux témoignages de confiance et d'amitié me trouvent toujours plus dédaigneux des attaques d'où qu'elles viennent. Fort du devoir accompli, je suis heureux et fier d'avoir pu contribuer, dans la mesure de mes faibles moyens, à la réalisation d'un ensemble de réformes promises depuis plus de trente-cinq ans. Telles les lois de laïcité, de solidarité sociale, de protection ouvrière et de réformes militaires.

A ceux qui, perfidement, tenteraient de me dénigrer à vos yeux, il suffira d'opposer mon travail parlementaire, mon attitude, mes votes, ma fidélité aux principes et mon inlassable dévouement pour tous.

Votre clairvoyance politique et votre simple bon sens feront prompte justice des allégations qui voudraient me représenter comme un danger national, moi qui pendant quatre ans de législature, suis resté « secrétaire de la Commission de l'armée » à la Chambre des Députés.

Mon passé est un sûr garant pour l'avenir. Et il sera difficile à mes concurrents de tromper le corps électoral avec des mots sonores, ronflants et vides. C'est aux actes qu'on m'appréciera, sans qu'il soit possible de créer d'équivoque, ni pour moi, ni pour mon parti.

Sur toutes les questions et les réformes immédiates qui doivent épuiser le programme électoral que vous avez approuvé en 1902 et en 1898, nous sommes d'accord.

Il faut considérer qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire, et le progrès est infini. C'est ainsi que nous ajoutons à l'ensemble des revendications formulées déjà dans le programme général les réformes immédiates suivantes :

Limitation à huit heures de la journée de travail.

Extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune.

Assurance sociale contre tous les risques, du chômage à la maladie. Impôt progressif sur le revenu et les successions.

Retour à la nation des monopoles, dont le capital a fait ses plus hautes forteresses.

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Sans jamais oublier que nous repoussons la politique du tout ou rien, nous affirmons, avec notre désir de réformes pratiques, le souci de réaliser un jour notre haut idéal de justice sociale.

Dans la République, nous défendrons toujours un moyen nécessaire de libération et d'éducation, et nous formulerons la règle et le but de son action en affirmant aussi l'entente internationale des travailleurs, par l'organisation politique et économique du prolétariat,

en vue de la conquête du pouvoir et de la socialisation des moyens de production et d'échange.

Citoyens!

A cette œuvre, je vous promets d'employer tous mes efforts, pour faire sortir de l'ancien ordre de choses un état social nouveau et meilleur, où régnerait plus d'harmonie, plus de justice, plus de solidarité. Républicains et socialistes, tous debout le 6 mai!

Opposons le bloc de gauche au bloc de droite, pour assurer le triomphe de la République démocratique et sociale.

PASTRE,

Député sortant,

Candidat du bloc républicain et socialiste.

GARONNE (HAUTE-)

Circonscription de MURET.

M. Honoré LEYGUE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.011 voix.

Mes chers Concitoyens,

La législature qui vient de finir a accompli une œuvre considérable.

Pour ne citer que les lois les plus importantes, elle a définitivement mis dans la pratique :

Le bien de famille insaisissable;

La réduction à deux années du service militaire, aujourd'hui égal pour tous;

L'extension de la compétence des juges de paix, premier pas vers la diminution des frais de justice ;

L'assistance obligatoire aux vieillards indigents et la faculté accordée aux communes de recevoir des fondations pour cet objet;

Le prix du timbre-poste réduit à deux sous.

Toutes ces lois, inspirées par le sentiment d'égalité et de justice sociale qui emporte le pays vers le progrès, ont une portée générale, mais c'est surtout la démocratie rurale, les classes laborieuses de nos campagnes qui en retireront le plus de bénéfices.

Cependant la République ne s'est pas bornée à cela dans sa sollicitude pour les agriculteurs.

Elle a assuré le prix de vente des produits agricoles par une protection efficace; elle a organisé tous les services administratifs d'ordre général : Enseignement, épizootie, etc. Enfin, par des subventions accordées sans compter, elle a favorisé toutes les initiatives ayant pour but de parer aux diverses et si nombreuses calamités qui menacent les cultivateurs.

C'est ainsi que toutes les sociétés ayant pour objet l'assurance contre la mortalité du bétail, la grêle, les inondations, etc., ont été largement subventionnées par l'État.

Cet ensemble de mesures laissait cependant la viticulture en proie à une crise dont on a pu apprécier la gravité. Une diminution des droits sur les alcools de vins procurera la solution définitive. Pour parvenir à imposer cette mesure, je n'ai pas hésité à voter le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, c'est-à-dire le droit pour tout propriétaire de faire distiller, sans l'intervention de la régie, les produits de sa récolte, mesure qui améliorera sensiblement la situation dès maintenant.

Malgré des manifestations si diverses d'activité, malgré la création de services entiers, le Parlement a su maintenir l'ordre et l'économie dans les finances.

Tandis que, par l'effet de la prospérité générale, l'augmentation de la matière imposable accroissait les revenus sans création d'impôts nouveaux, les pouvoirs publics, comme pour le timbre, ne cessaient de réduire, dans la mesure du possible, les taxes de divers impôts. Par l'effet de ces réductions, le contribuable paye 800 millions de moins au budget de l'État. C'est en effet à la forme défectueuse des impôts communaux et départementaux, créés en dehors du Parlement, que sont dues les augmentations qui peuvent figurer sur certaines feuilles d'avertissement. Il y sera remédié par l'impôt sur le revenu. Mais il ne faut pas oublier que la République a construit 100.000 kilomètres de chemins de grande communication et d'intérêt commun; 120.000 kilomètres de chemins vicinaux et plus de 7.000 kilomètres de chemins de fer départementaux. Ce dernier mode de communication est l'œuvre exclusive de la République. Cet ensemble de travaux d'ordre communal et départemental n'a pas nui au développement des voies d'intérêt général. Plus de 20.000 kilomètres de chemins de fer à voie large ont été, notamment, le résultat de l'action du Gouvernement de la République.

Un milliard a été employé à la construction de maisons d'école et 2 milliards aux dépenses nécessitées par la sécurité de la patrie.

D'autres lois ont été discutées par la Chambre qui a, en les votant, fait tout ce qu'on pouvait exiger d'elle et épuisé le pouvoir législatif à elle départi par la Constitution. J'ai le ferme espoir d'ailleurs, que le Sénat remplira son devoir démocratique.

La loi sur les retraites ouvrières a tenu de longues séances. La multiplicité et la complexité des problèmes qu'elle soulevait, le grand nombre d'orateurs qui ont pris part à la discussion, ont donné aux débats une ampleur telle, qu'on a pu voter un projet qui marquera dans l'histoire des progrès sociaux accomplis par la République. Le principe de la solidarité sociale est affirmé par ce texte et je suis sûr qu'il triomphera devant l'autre assemblée.

Les critiques les plus nombreuses, les plus violentes et les plus injustes, ont été dirigées contre la loi qui sépare les églises de l'État. Cette loi a mis fin à une situation qui n'avait que trop duré.

L'histoire de la politique religieuse de la France depuis près de huit siècles, c'est l'histoire des différends et même des luttes entre la papauté et tous les gouvernements : Monarchie, Empire, et République, qui ont présidé aux destinées de notre pays. Le Concordat, signé il y a plus d'un siècle, par Bonaparte, dans un but de domination personnelle et pour renverser la République, ne fut, dès le lendemain, qu'un instrument de discorde. Dans ces derniers temps, le conflit devint tel qu'il fallut d'abord rappeler l'ambassadeur de France près le Vatican, lorsque le cardinal Merry del Val adressa aux puissances catholiques une note contre les manifestations officielles de l'amitié renouvelée entre notre pays et l'Italie. Le jour où, au mépris de ce Concordat qui lui interdisait de nommer les évêques en France, le pape voulut en révoquer deux, sous forme de démission forcée, il parut au Gouvernement que le traité aussi impudemment violé était caduc et que le moment était venu, pour la France, de régler, en vertu de sa seule souveraineté les questions au sujet desquelles on n'avait jamais pu réaliser une entente loyale. Nous avons été contraints de voter la loi de séparation sous peine de voir le pape intervenir dans notre politique intérieure et extérieure.

Cette loi, nous l'avons faite large et libérale, donnant à l'église catholique une liberté que lui avaient refusée tous les gouvernements antérieurs et, en même temps, toutes les facilités possibles pour organiser et assurer l'exercice du culte.

Jamais le pape n'avait pu nommer les évêques en France; il vient d'en nommer un grand nombre et sans avoir eu à rendre aucun compte ni à demander aucune autorisation. Il en est autant de la nomination des curés par leurs évêques.

La jouissance perpétuelle et gratuite des églises appartenant aux communes, aux départements ou à l'État, a été laissée aux associations cultuelles, ainsi que la propriété des biens des fabriques et des menses. Pour assurer la conservation et la transmission de ces biens, un inventaire était indispensable, conformément aux dispositions antérieures, notamment celles du Concordat, et au droit commun. L'opinion, un moment égarée, est aujourd'hui éclairée sur le but et la portée de cette mesure et il ne reste, de la tentative

avortée de guerre civile dont elle fut l'occasion, qu'une nouvelle preuve du manque de scrupules habituel aux ennemis de la démocratie. Ces biens une fois en la possession des associations cultuelles, celles-ci auront toute capacité pour en acquérir de nouveaux et pour se fédérer entre elles, afin que les très riches paroisses des grandes villes puissent venir en aide, conformément à la fraternité chrétienne, aux paroisses pauvres. J'ai cependant proclamé que, si les paroisses riches manquaient à ce devoir ou ne parvenaient pas à assurer le culte dans les petites communes, je n'hésiterais pas à voter des secours à celles des paroisses qui n'auraient pas des ressources suffisantes. Ces secours seront toujours temporaires et à titre particulier, de manière à ne pas porter atteinte au principe définitivement acquis de la séparation du spirituel et du temporel.

Ces diverses réformes accomplies, c'est vers l'avenir que nous devons tourner nos regards.

L'impôt sur le revenu n'a pu être voté; mais plus de trente séances ont été consacrées à sa discussion. Les difficultés soulevées par les adversaires de ce système et celles prévues par ses partisans, ont été l'objet d'un débat approfondi qui facilitera l'établissement d'un texte définitif et son vote par la Chambre qui va se réunir le premier juin.

Celle-ci réalisera aussi, d'accord avec le Gouvernement, la taxe différentielle sur l'alcool de vin, qui arrachera la viticulture aux crises qui l'étreignent et donnera, sans impôt nouveau, les ressources nécessaires aux retraites ouvrières. Il y aura, en outre, à assurer comme service d'État, tout en sauvegardant les intérêts du personnel, les assurances contre tous les fléaux qui menacent le travail, et notamment contre l'incendie, la grêle, la gelée, la mortalité du bétail, et qui atteignent si cruellement l'agriculteur. Il y aura aussi à développer le crédit agricole et à l'établir enfin de manière à donner à l'agriculteur un instrument de défense et d'activité aussi précieux que l'est le crédit commercial.

Toutes les coopératives agricoles, de production, de vente et de consommation doivent être protégées.

Enfin la suppression des treize jours et la réduction des vingt-huit jours, que j'ai déjà votées, seront accomplies. Ces réformes, qui assureront à ce pays et aux laborieuses populations des campagnes une situation toujours meilleure, seront pour la plupart facilitées, imposées, même par l'emploi des immenses capitaux, gage des retraites ouvrières.

Électeurs,

Un effort immense est fait en ce moment pour arrêter la France dans la marche en avant vers les progrès, reflèchis, continus et indéfinis.

Cet effort tend, quoi qu'en disent ceux qui le tentent, qu'ils le veuillent ou non, au renversement de la République.

Quels que soient le masque ou l'étiquette dont s'affublent ceux qui dirigent l'assaut furieux donné à nos institutions, vous saurez, le 6 mai, déjouer leurs desseins.

Fermement attachés à la fois aux progrès acquis, à la propriété individuelle, au droit à l'héritage, bases de votre indépendance et gages de toutes les réformes nouvelles, vous barrerez, par votre vote souverain, la route aux réacteurs comme aux utopistes; et vous assurerez ainsi, en dépit des clameurs, avec la paix publique, l'ordre, la liberté et les destinées de la patrie, désormais inséparables de celles de la République.

Vive la République!

Honoré LEYGUE,
Ancien élève de l'École polytechnique,
Propriétaire-agriculteur,
Conseiller général,
Député sortant.

1re Circonscription de SAINT-GAUDENS.

M. BEPMALE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.451 voix

Citoyens,

Les pouvoirs de la Chambre que vous avez nommée, voilà bientôt quatre ans, sont expirés et vos élus ont à rendre compte de leur mandat. La chose est aisée pour ceux qui, comme moi, ont, pendant ces quatre années, fait partie de ce Bloc contre lequel s'acharnent les ennemis de la République.

Jamais peut-être, en effet, depuis la grande Convention, une assemblée délibérante n'a, dans un laps de temps aussi court, mené à bien une aussi considérable besogne.

Bien que la plupart d'entre vous aient présent à l'esprit le bilan de l'œuvre accomplie, il n'est pas sans intérêt d'en rappeler les grandes lignes.

Dans l'ordre social, la loi sur l'assistance aux vieillards définitivement acquise; la loi sur les retraites ouvrières terminée et soumise en ce moment aux délibérations du Sénat; la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, premier pas vers la diminution des frais de justice; la loi bienfaisante sur les accidents du travail étendue à toutes les entreprises commerciales.

Dans l'ordre fiscal, la décharge des petites patentes, le dégrèvement de l'impôt sur le sucre, dégrèvement grâce auquel la consommation de ce produit de première nécessité a doublé dans trois années; la réduction du prix des timbres-poste; la diminution de moitié de la taxe sur les bicyclettes.

Dans l'ordre politique, la suppression des congrégations enseignantes et la séparation des Églises et de l'État réglée par un texte qui permet à toutes les confessions la pratique de leurs cultes sous le régime de la liberté.

Enfin, dans l'ordre tout à lois politique et social, la réduction du service militaire et l'organisation d'une armée coloniale spéciale.

Tels sont les points culminants de la dernière législature.

On peut, à cette heure, affirmer que le vieux programme républicain, qui était depuis 1869 la plate-forme de toutes les consultations populaires, est, dans ses grandes lignes, complètement réalisé. — Que sera l'œuvre de demain?

Citoyens,

Depuis trente-cinq ans, la démocratie laborieuse des villes et des campagnes fait crédit à la République. Elle a vu, dès la première heure, dans la forme républicaine, l'instrument nécessaire à la réalisation des réformes qu'elle attend, à la suppression des maux dont elle souffre.

Mais elle a aussi compris que les charges qu'elle supportait étaient hors de proportion avec les avantages qu'elle retire de l'organisation administrative et économique actuelle, et voilà longtemps qu'elle réclame, en même temps qu'une répartition plus équitable des impôts, la constitution d'organismes qui lui assurent la sécurité du lendemain.

Avec le bon sens pratique qui est la caractéristique de l'esprit français, la démocratie rurale répugne aux énumérations vides et creuses, aux formules retentissantes. Elle attend

de ses mandataires des engagements nets et précis sur un programme immédiatement réalisable.

Ce programme, il est à cette heure sur les lèvres de tous ceux qui se réclament de la République. Il peut se condenser ainsi :

Refonte complète de notre système fiscal et remplacement des quatre contributions surannées par un impôt global et progressif sur le revenu;

Remaniement de la loi sur les retraites, récemment votée, qui devra être élargie et complétée ;

Reprise immédiate par l'État des grands monopoles — mines et chemins de fer — concédés par lui;

Organisation d'assurances nationales et, au premier rang, des assurances agricoles, qui, seules, peuvent procurer au cultivateur le crédit à bon marché;

Monopole national de l'alcool, du sucre et des pétroles ;

Réglementation légale des rapports du capital et du travail, mettant fin à ces conflits violents qui ne profitent qu'aux adversaires des institutions républicaines;

Suppression des conseils de guerre en temps de paix. Réduction des 28 jours. Suppression des 13 jours.

Citoyens,

Groupés autour du drapeau clérical, les vieux partis d'opposition vont tenter contre la République, contre la pensée libre, contre la démocratie, un suprême assaut. — Leur déroute est certaine.

Définitivement, quoi que l'on vous en dise, libérée du joug millénaire de l'Église, la France laïque ne rétrogradera pas. Elle voit clair dans le jeu de ceux qui poursuivent la reconstitution d'un état de choses qu'elle a repoussé et qu'elle exècre; nos adversaires ont beau faire sonner haut les mots de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, ils ne parviendront pas à donner le change, à se faire considérer comme les dépositaires de l'esprit de la Révolution.

C'est en vain qu'on agitera devant vous le spectre de la guerre religieuse. Respectueuse de toutes les croyances, la République ne saurait tolérer qu'un pouvoir étranger se substitue à elle, que telle ou telle catégorie de citoyens français aille demander au dehors la permission d'obéir aux lois votées par les représentants de ce pays. Elle assurera l'exécution des lois comme l'assurent tous les pouvoirs civilisés, comme l'assuraient jadis les gouvernements monarchiques.

Le scrutin du 6 mai dissipera tous les orages.

Une fois de plus, les espérances rétrogrades s'évanouiront, une fois de plus, la République sortira triomphante des urnes.

Vous prendrez, citoyens, votre part de la victoire de demain. Fidèles à celui qui vous a été inébranlablement fidèle, vous affirmerez une fois de plus, sur mon nom, votre foi en l'avènement de la Justice par la République démocratique et sociale.

Jean BEPMALE,

Avocat,

Maire de Saint-Gaudens, Conseiller général,

Député sortant.

2e Circonscription de SAINT-GAUDENS.

M. RUAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.454 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a neuf ans aujourd'hui, dans un élan de foi républicaine, vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour vous représenter au Parlement. Depuis lors, à deux reprises, dans des manifestations inoubliables, vous avez renouvelé à votre Député un mandat dont les termes, librement discutés, reposaient à la fois sur la défense de vos intérêts régionaux et sur la réalisation de votre idéal politique. J'ai la conscience d'être demeuré scrupuleusement fidèle à mes engagements envers vous : tous les actes de ma vie publique, tous les votes que j'ai été appelé à émettre, durant cette longue période de temps, ont été sans cesse inspirés par le programme que, dès la première heure, j'avais soumis à votre approbation. — Au moment où je me représente devant vous, sentant que jamais les liens d'affection qui nous unissent n'ont été plus solides, je ne puis m'empêcher de vous exprimer ma profonde reconnaissance, à vous, mes compagnons des bons comme des mauvais jours, avec lesquels j'ai espéré et souffert, à vous qui, par la confiance sans réserve dont vous m'avez donné tant de preuves, m'avez permis de remplir, dans le Gouvernement de la République, les plus hauts des devoirs.

Électeurs,

La crise du nationalisme, qui menaçait naguère l'existence même de nos institutions libres, a démontré la nécessité d'une étroite union entre les diverses fractions du parti républicain, dans le but de préserver les conquêtes de la Révolution française. Le sentiment du péril que courait notre patrimoine commun, en présence de l'audace des factieux, a provoqué la constitution d'une majorité compacte et disciplinée, comprenant tous les partis de gauche, oublieux pour un temps de leurs préférences doctrinales. Grâce à cette entente, l'ordre a été rétabli dans la rue, la sécurité et la confiance ont été rendues au pays. Puis, passant de la défense à l'action, la majorité, animée d'un sens politique profond, a résolument abordé les problèmes dont la solution semblait importer le plus à la démocratie. C'est ainsi qu'elle a voté, sous les Ministères Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier :

La loi sur les associations, promise depuis un siècle au pays et qui marque une étape décisive au double point de vue de l'évolution sociale pacifique et des garanties nécessaires de la société civile.

Le service militaire de deux ans, qui réalise l'égalité des citoyens devant le plus noble des impôts et donne en même temps à notre armée nationale plus d'homogénéité et de force.

La loi d'assistance aux vieillards et aux incurables. Désormais, en face du droit social de l'individu que la vieillesse ou la maladie laissent sans ressources, la loi proclame le devoir social de l'État, des départements et des communes.

La séparation des Églises et de l'État, loi de tolérance et d'équité, respectueuse tout ensemble de la liberté de conscience, des intérêts des personnes, et des droits supérieurs de l'État républicain.

Enfin la Chambre des Députés a organisé la retraite des ouvriers, que nous avons

regardée de tout temps comme notre grande dette envers la démocratie, et de laquelle les travailleurs des champs et de l'usine attendent la sécurité pour leurs vieux jours.

J'ai collaboré à cette œuvre féconde, tout d'abord comme député membre de la majorité, puis dans les Conseils du Gouvernement où m'a fait entrer la confiance de mon parti.

Si grande que soit la tâche de la dernière législature, une autre plus vaste encore s'offre à l'activité des élus de demain. La prochaine assemblée devra faire aboutir notre programme de réformes sociales et financières. N'est-il pas nécessaire que l'ensemble des risques sociaux, sous le faix desquels succombent les travailleurs, soient réparés par la loi au moyen des ressources de la nation et que les retraites ouvrières, dernier terme de la solidarité, passent définitivement dans le domaine des réalités ?

Pour ce faire, une réforme profonde de notre système fiscal s'impose plus que jamais. Elle doit avoir pour point de départ un impôt général et progressif sur le revenu.

Mes chers Amis,

Épris des questions agricoles, j'ai participé, dans la législature qui s'achève, à toutes les discussions relatives à l'industrie de la terre. Rapporteur du budget spécial, puis Ministre de l'Agriculture dans deux cabinets successifs, j'ai mis toute l'activité et tout le dévouement dont je suis capable au service des grands intérêts qui m'étaient confiés.

Partisan convaincu de la petite propriété paysanne, j'ai cherché à protéger celle-ci par la création du bien de famille et à en faciliter le développement par les œuvres de mutualité.

Je me suis efforcé d'étendre le crédit agricole aux sociétés coopératives et à rendre plus pratique la législation des warrants.

J'ai entrepris de réorganiser l'institution des courses, dans le but de consolider les produits du pari mutuel destinés à la bienfaisance, à l'hygiène publique et à l'élevage.

En obtenant du Parlement le vote de la loi sur les fraudes des denrées alimentaires et des produits agricoles, je crois avoir défendu la cause des propriétaires et des commerçants honnêtes.

Par l'établissement d'un concours central hippique, j'ai prouvé que l'élevage du cheval, source de richesse dans la région du Sud-Ouest, ne me laissait pas indifférent.

Enfin, préoccupé avant tout de la situation précaire des habitants de la montagne, j'ai commencé la réforme du code forestier, en abaissant, dans la plus large mesure, les pénalités encourues, et organisé un régime très libéral de pacage, compatible avec la nécessité de conservation des forêts. Par tous les moyens mis à ma disposition, j'ai favorisé l'extension des pâturages, d'après un système d'améliorations pastorales appliqué à notre région des Pyrénées.

Telle est, esquissée à grands traits, la tâche que je me suis imposée depuis un an et dont j'ai fait consacrer la plus grande partie par le vote des Chambres.

Mes chers Concitoyens,

Nous nous connaissons de longue date. Les origines de ma famille, aussi bien que mes intérêts les plus chers, me lient étroitement à vous. Vous m'avez vu à l'œuvre, accomplissant avec la plus rigoureuse exactitude le mandat que vous m'aviez remis. Cela me dispense de vous en dire davantage sur mon passé et sur mes intentions dans l'avenir.

Aussi éloigné du collectivisme révolutionnaire que de la réaction, défenseur résolu du principe de la propriété individuelle et de l'idée de patrie, que je considère comme les garanties indispensables de la personnalité humaine dans la société, je demeure tel que je me suis montré en toute circonstance, un serviteur passionné de la démocratie. Avec vous, je proclame que l'avènement de la justice sociale, dont nous appelons la réalisation de tous nos vœux, n'est possible que dans l'ordre, par la pratique de la liberté.

C'est à vous que je dois l'honneur d'être admis au Gouvernement de notre pays. Je vous

demande, par le renouvellement de votre confiance, les moyens de continuer l'œuvre que nous avons commencée ensemble, dès 1897, dans une entière communauté de vues et d'opinions.

Vive la République démocratique et sociale !

Joseph RUAU,
Avocat, maire d'Aspet,
Vice-président du Conseil général,
Ministre de l'Agriculture,
Député sortant.

1re Circonscription de TOULOUSE

M. BEDOUCE

Elu au 2e tour de scrutin. — 9.175 voix.

M. Bedouce n'a pas publié de profession de foi.

2e Circonscription de TOULOUSE

M. J. COUDERC

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.835 voix.

Citoyens,

Le congrès radical-socialiste de la 2e circonscription m'a désigné comme candidat à l'unanimité : je me présente donc de nouveau à vos libres suffrages.

Il y a à peine quatre mois que vous m'avez honoré de votre confiance et élu votre député.

Mon programme politique, économique et social est le même : vous le connaissez.

Je suis attaché, avec conviction, au principe de la propriété individuelle dont je n'entends ni préparer, ni commencer la suppression. Ce principe, proclamé par la Déclaration des Droits de l'homme de 1793, ne repose-t-il pas, en effet, sur le droit inviolable de chacun à la libre disposition du produit de son travail ?

Je suis l'ennemi de la guerre, ce fléau de l'humanité ; mais je répudie sans faiblesse les théories antipatriotiques d'Hervé ; je m'en dégage sans hésitation, car j'aime passionnément ma patrie, cette terre de France si glorieuse et si belle, où ont germé, où sont nées toutes les idées généreuses qui honorent l'humanité.

Enfin, je pense qu'il y a mieux à faire, dans l'intérêt des travailleurs, dans l'intérêt du prolétariat, que d'instituer la lutte de classes, expression de haine, qui n'aurait jamais dû trouver d'écho dans un pays de suffrage universel comme le nôtre. L'évolution incessante des esprits n'est-elle pas la meilleure garantie en faveur de la suppression progressive des inégalités et des injustices sociales?

Pourquoi les socialistes unifiés ont-ils brusquement abandonné le Bloc?

La politique d'union entre tous les groupes républicains n'est-elle donc pas féconde et riche en heureux résultats? Regardez plutôt l'œuvre considérable accomplie par la dernière Chambre :

Dans l'ordre social : la loi sur l'assistance aux vieillards définitivement acquise; la loi sur les retraites ouvrières terminée et soumise au Sénat; la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, premier pas vers la diminution des frais de justice ; l'extension, à toutes les entreprises commerciales, de la loi sur les accidents du travail.

Dans l'ordre fiscal : la décharge des petites patentes, le dégrèvement de l'impôt sur le sucre, la réduction du prix des timbres-poste, la diminution de la taxe sur les bicyclettes.

Dans l'ordre politique : la suppression des congrégations enseignantes et la séparation des Églises et de l'État, réglée par une loi qui permet à toutes les confessions la pratique de leur culte sous le régime de la liberté.

Enfin, dans l'ordre tout à la fois politique et social, la réduction du service militaire.

Je suis partisan résolu d'une politique financière nouvelle, qui dégrève le contribuable: agriculteur, commerçant ou industriel. Je pense que, désormais, le Parlement ne doit demander les ressources supplémentaires dont il a besoin qu'à l'exploitation par l'État des grands monopoles.

Ce qui n'empêchera pas la refonte de notre système fiscal, grâce à l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Je connais les souffrances du petit commerce et j'ai essayé, en déposant un amendement à la loi de finances, de lui venir en aide. La revision de la loi des patentes s'impose : je m'engage à la demander afin d'arrêter l'envahissement désastreux des grands magasins.

Je suis partisan du droit différentiel sur les alcools, qui favoriserait nos régions viticoles.

Enfin, les travailleurs trouveront en moi un ami dévoué, toujours prêt à défendre leur cause et à s'inspirer en leur faveur des principes de justice et d'égalité. Travailleur ! n'en suis-je pas un moi-même? Ne m'a-t-on pas reproché de n'avoir été qu'un salarié?

Citoyens,

Vous pouvez compter que je poursuivrai la réalisation de mon programme sans faiblesse et sans compromission. Je tiendrai haut et ferme le drapeau des revendications démocratiques et sociales.

Aux urnes donc et pas d'abstentions.

Vive la République!

J. COUDERC,
Député sortant.

3e Circonscription de TOULOUSE.

M. CRUPPI.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.756 voix.

Citoyens,

Après quatre années d'une législature laborieuse et féconde, je viens de nouveau solliciter vos suffrages. J'ai conscience d'avoir, depuis que vous avez fait de moi votre représentant, c'est-à-dire depuis huit années, rempli de mon mieux, tant au point de vue de vos intérêts locaux et régionaux qu'au point de vue de la politique générale, les devoirs que m'imposait mon mandat.

Au point de vue de nos intérêts locaux et régionaux :

J'ai pu, avec l'appui de mes collègues républicains du Conseil général, entreprendre la création nécessaire d'un réseau de tramways à vapeur dans la 3e circonscription et, par des études sur place, par mes efforts de conciliation entre des intérêts voisins et parfois rivaux, j'ai concouru au vote, aujourd'hui définitif, des lignes :

De Toulouse à Villemur par Fronton;
De Cornebarrieu à Lévignac;
De Toulouse à Verfeil.

J'ai été particulièrement attentif aux souffrances de nos viticulteurs et j'ai assuré le succès de l'une de leurs revendications, en concourant au rétablissement du privilège des bouilleurs de cru. Cela ne suffit point. Je tâcherai d'obtenir dans la prochaine législature :

1° Qu'une taxe différentielle soit établie en faveur des alcools de vin;

2° Que le sucre, qui doit être accompagné d'une pièce de régie pour aller chez le viticulteur, le soit également à l'égard de tous les producteurs ou manipulateurs de vin et que toute fraude constatée soit sévèrement réprimée.

Je compte enfin, de plus en plus conscient de vos intérêts privés et généraux, continuer à être, comme je l'ai été jusqu'ici, le protecteur et l'ami des faibles et des humbles.

Vos témoignages d'affection, mes chers compatriotes, m'ont soutenu dans l'accomplissement de ma tâche; ils m'ont soutenu contre l'ingratitude de quelques-uns, contre les fureurs de la réaction tout entière. J'ai trouvé dans de nombreuses amitiés fidèles et vivaces la récompense de mes labeurs et de mes luttes.

Au point de vue de la politique générale :

Citoyens,

Quelques-uns ont accepté, suivi, en maugréant, la marche en avant de la démocratie.

Pour moi, j'ai fait un effort, je le dis fièrement, pour entraîner les travailleurs ruraux, tout ce peuple honnête et laborieux de cultivateurs, de petits propriétaires, à l'assaut des abus, à la conquête des réformes généreuses qui transforment déjà le vieil outillage légué à nos générations par l'empire et la monarchie.

Dans cette tâche, parfois dure, je suis fier d'avoir réussi, et aujourd'hui, dans nos réunions publiques, je sens, plus que jamais, l'âme du peuple vibrer à l'unisson de la mienne. Désormais insensible aux colères ou aux perfidies de la réaction, sûre d'elle-même, de sa foi démocratique, la population rurale de la 3e circonscription regarde passer avec dédain

la troupe incohérente des « émigrés de l'intérieur », de ces éternels ennemis de la République qui, sous des masques divers, cachent le même égoïsme et la même ignorance des temps magnifiques de liberté, de prospérité et de paix que traverse notre génération.

Électeurs,

Je le demande à vos consciences : est-ce que les intérêts, est-ce que les besoins matériels et moraux de vos communes ont périclité depuis que je suis votre mandataire?

Pourtant c'est le drapeau du « Bloc républicain », de la République radicale, qui, confié à mes mains, flotte sur notre pays, abrite vos espoirs, vos volontés, vos revendications.

Est-ce que la patrie est en danger? Est-ce que la France n'est pas respectée dans le monde? Est-ce que l'épargne publique est compromise? Est-ce que la condition des petits ne devient pas tous les jours meilleure? Est-ce que vos yeux ne voient pas le symbole et la consécration de notre régime démocratique dans cette élection que le « Bloc » a conquise malgré l'effort désespéré de la réaction et de ses capitaux, dans cet avènement à la première magistrature républicaine du petit-fils d'un forgeron?

Il a fallu pour ces victoires l'union de tous les républicains.

Cette union, que quelques-uns me reprochent, voyez quels ont été ses fruits, examinons les résultats généraux de cette législature, à laquelle j'ai conscience de m'être laborieusement associé.

Électeurs,

En 1902, je vous ai promis le maintien énergique de la politique de protection douanière. J'ai tenu cette promesse, et, toutes les fois qu'on a proposé de réduire le droit d'entrée sur les blés, j'ai voté contre ces propositions, notamment le 26 mai 1903.

En 1902, j'ai promis la répression énergique des fraudes et des falsifications. J'ai tenu cette promesse en votant la loi contre les fraudes, en collaborant activement à sa rédaction.

En 1902, je me suis élevé contre les accapareurs et les spéculateurs. J'ai tenu ces promesses dans tous mes votes, notamment en donnant à l'État, le 28 février 1903, le monopole du raffinage des pétroles.

En 1902, j'ai promis le service de deux ans égal pour tous. J'ai tenu cette promesse, et j'apporte aux travailleurs des campagnes un service militaire réduit et qui devra être réduit encore, lorsqu'une meilleure organisation militaire permettra d'instruire les recrues en moins de temps, sans compromettre la solidité nécessaire de notre armée de défense nationale.

En 1902, j'ai promis la diminution des périodes de 28 jours. J'ai scrupuleusement tenu cette promesse; en voici la preuve :

Le 7 juillet 1904, j'ai voté l'amendement Breton aux termes duquel les hommes de l'armée territoriale sont dispensés de toute période d'exercices, et les hommes de la réserve ne peuvent être appelés que pour deux périodes d'une durée de quinze jours.

Le 25 janvier 1903, j'ai voté la suppression totale des 28 jours sur la proposition Bouveri.

Dans le même ordre d'idées, j'ai voté, le 28 janvier 1903, une proposition en faveur des soldats voyageant en congé ou en convalescence;

J'ai voté, le 2 février 1903, la proposition d'Albert Sarraut pour le vin aux soldats;

J'ai voté, le 5 mars 1903, en faveur des allocations de secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux;

J'ai voté, le 12 novembre 1903, une proposition portant que les ajournements demandés une première fois doivent être accordés; que les sursis doivent toujours être accordés à tout homme dont le départ compromet le travail.

En 1902, j'ai promis le développement des lois d'assistance et de prévoyance; des retraites pour la vieillesse au profit des ouvriers et des employés de l'agriculture. J'ai tenu

mes engagements, en votant la loi sur l'assistance obligatoire du 15 juillet 1905, la loi sur les retraites ouvrières.

En 1902, j'ai promis l'organisation d'une justice cantonale démocratique. J'ai tenu cet engagement, en obtenant du Parlement, par mes efforts obstinés, le vote de la loi sur les justices de paix : loi démocratique attendue depuis cinquante ans, et à laquelle on veut bien attacher mon nom.

Désormais, grâce à cette loi, les petits litiges du peuple seront résolus au canton, sans lenteurs et sans frais, sur les explications que peuvent fournir les parties elles-mêmes.

En 1902, j'ai promis aux électeurs républicains de persister avec énergie dans la lutte poursuivie contre les congrégations; et je n'ai pas manqué une seule fois de mériter à ce sujet les injures de la réaction en votant toutes les lois destinées à défendre le régime démocratique contre l'esprit clérical. C'est ainsi que j'ai voté la suppression de l'enseignement congréganiste. A l'appui de ces votes, j'ai bien des fois défendu à la tribune le programme, les revendications du parti radical, et, comme membre de la délégation des gauches, j'ai eu l'honneur de prendre la parole au nom des républicains.

Tels sont les actes que je revendique. Je revendique aussi mes votes favorables à la loi de séparation des Églises et de l'État.

Je serais indigne de porter le drapeau de la démocratie, si je m'étais séparé des 341 républicains qui ont constaté par leur vote les violations répétées du Concordat commises par le Gouvernement pontifical, et reconnu la nécessité de substituer un régime de liberté réciproque au régime napoléonien du Concordat, d'une convention toujours condamnée et foulée aux pieds par la faction cléricale.

Électeurs,

Écoutez les paroles que prononçait, il y a quelques jours, à Nogent-le-Rotrou, un républicain qui ne fait pas partie du Bloc : « La séparation des Églises et de l'État apparaissait en général aux républicains comme le régime de l'avenir; mais, pour la majorité d'entre eux, elle n'était pas mûre. Après le voyage de M. Loubet à Rome et la protestation du Saint-Siège, ce grand changement était inévitable. »

Ce n'est pas Émile Combes qui parle ainsi, c'est un « modéré », c'est Paul Deschanel!

Écoutez encore ces paroles : « Une loi qui a donné au Saint-Siège le droit de nommer sans contrôle les évêques, une loi qui vous permet, à vous et à vos évêques, de vous réunir, de délibérer et de gouverner les intérêts de l'Église catholique; une loi qui vous remet la jouissance des églises sans aucune condition de payement de loyer, sans rien d'humiliant et sans fixer de délai, permettez-moi de vous le dire, c'est une loi qui peut ne pas vous convenir, mais ce n'est pas une loi de violente persécution.

« Vous ne pouvez pas dire cela au pays!

« Et cet article 4, qui définit les associations cultuelles, nous l'avons discuté et nous savons pourquoi nous l'avons voté ensemble.

« Pourquoi l'avez-vous voté avec moi? Parce que... ces associations ne pourront se former que conformément aux règles générales du culte dont elles veulent poursuivre l'exercice... elles n'auront aucune existence légale si elles se forment en dehors de la hiérarchie catholique, en dehors des évêques.

« Vous avez là votre garantie, vous avez là tout ce qui constitue l'essence même du gouvernement autonome de l'Église...

« Il ne faudra pas s'arrêter à ce qui est secondaire... Il faudra voir le fond; il faudra voir que l'Église catholique peut vivre avec cette loi, qu'elle peut même prendre une place plus grande, parce qu'elle devra s'accoutumer aux mœurs fécondes et fortifiantes de la liberté.

« La loi sera exécutée, je l'espère; après tous ces remous violents, elle deviendra une œuvre de paix. »

Qui donc a parlé ainsi? C'est le chef de l'opposition. C'est M. Ribot!

Eh bien! cette loi inévitable, nous saurons, malgré les violences cléricales, l'appliquer

avec sagesse, l'exécuter avec toutes ses libéralités et ses largesses, prodiguées à ceux qui l'accueillent par le mensonge et par l'injure.

Les fidèles du culte catholique conserveront toujours leurs églises, les immenses biens cultuels que la loi leur remet, et le clergé, profitant légitimement des pensions qui lui sont acquises, comprendra peut-être enfin, dans les chaires dont il demeure possesseur, qu'il doit abandonner tout espoir de domination politique, et faire un bon usage des libertés, des biens, même des privilèges qu'une loi libérale consacre en sa faveur.

Électeurs,

Nos adversaires avaient espéré émouvoir le pays et choisir un « bon tremplin électoral » en créant l'agitation factice des inventaires; mais l'esprit clair et vif des populations du Midi a déjoué facilement cette manœuvre grossière.

La mesure qui a pour objet d'assurer la conservation de tous les biens qui meublent et ornent l'église entre les mains des fidèles, de leurs curés, de leurs libres associations, est une mesure de protection en faveur des catholiques et non une mesure spoliatrice. « Chacun chez soi », telle est notre devise à l'égard de l'Église et du Gouvernement étranger qui la dirige.

Rien n'est venu changer, depuis la séparation, les habitudes cultuelles, les traditions des croyants; rien ne troublera dans l'avenir ces habitudes, ces traditions, la liberté des consciences et des cultes.

Puissent les querelles religieuses s'apaiser désormais, grâce à la séparation, afin que nos représentants s'appliquent sans trêve à l'œuvre des réformes sociales.

Le parti radical a le devoir de donner des solutions, dans la prochaine législature, à plusieurs grands problèmes.

Dans peu de mois, la loi des retraites paysannes entrera en exécution et réalisera l'œuvre la plus belle et la plus féconde des républicains.

On se plaint à juste titre du nombre exagéré des fonctionnaires, et j'ai voté, le 21 janvier 1903, la suppression des sous-préfets; mais savez-vous pourquoi tant de Français désirent des fonctions? Parce que ces fonctions offrent à leurs vieux jours la garantie d'une retraite modeste.

Désormais, on restera aux champs et l'agriculture retrouvera ses forces parce que le travailleur, sûr d'une retraite à la fin de sa vie, ne cherchera pas au dehors l'apaisement de ses cruelles inquiétudes.

La retraite paysanne, ce n'est pas une réforme, c'est une révolution bienfaisante et pacifique!

Pour l'accomplir, il faut demander des ressources à cet impôt progressif et global sur le revenu, qui soulève tant de colères parmi les capitalistes.

L'impôt sur le revenu, tel que le conçoivent les républicains, n'est pas, bien entendu, un impôt ajouté aux autres. Ce que nous voulons, au contraire, c'est remplacer les contributions actuelles onéreuses, injustement réparties, par un impôt qui exonérera ou ménagera les petits et frappera les grosses bourses.

Les députés des populations rurales ont un devoir particulier, celui de supprimer la contribution foncière des propriétés non bâties.

La terre nourricière, source de toutes les richesses de la patrie, a droit à cette exemption : elle doit être délivrée des charges si lourdes et si inégales que fait peser sur elle un impôt injuste, et d'ailleurs mal fondé sur les constatations absurdes du cadastre.

Ainsi, retraites ouvrières, impôt sur le revenu, voilà le but auquel doit tendre tout d'abord le Bloc républicain dans la prochaine Assemblée.

Il faut aussi se mettre à l'œuvre afin de refaire nos vieux Codes, notre vieille justice, sur les données de l'esprit moderne.

Je m'efforcerai de développer cette justice rurale dont j'ai pu agrandir la compétence ancienne. Il faut confier au juge de paix la connaissance et la répression paternelle d'une

foule de petits délits qui sont sans gravité, et qui infligent aujourd'hui, à ceux qui sont en faute, le châtiment supplémentaire des frais, des pertes de temps.

Au point de vue de ces réformes de justice, je dois déclarer que, si la Chambre prochaine me confie encore la présidence de la Commission de justice militaire, je demanderai au parti républicain de supprimer sans tarder les conseils de guerre en temps de paix. La justice des conseils de guerre est inégale, comme on l'a vu récemment, lors des acquittements scandaleux des officiers qui avaient opposé un refus d'obéissance aux réquisitions de l'autorité civile; elle est trop rigoureuse, malgré l'amélioration que j'ai pu obtenir en faisant voter l'application de la loi de sursis, de la loi Bérenger, aux infractions déférées aujourd'hui à la justice militaire.

Électeurs,

Les républicains ne doivent jamais reculer devant les réformes, même les plus hardies, pourvu qu'elles soient justes, bien étudiées et favorables au peuple.

Nous saurons racheter les chemins de fer, nationaliser les mines, établir le monopole des assurances qui, par l'abaissement des primes, fera bénéficier le peuple des profits énormes que recueillent aujourd'hui les grandes Compagnies et les intermédiaires.

Nous irons ainsi, fermes adversaires de la réaction et de la révolution sociale, sans secousses et sans désordres vers l'idéal d'une vie individuelle meilleure et plus large pour chaque travailleur.

Nous sommes le parti des solutions hardies et pratiques, de la paix au dehors et au dedans, de cette paix qui naît déjà d'une vie sociale plus justement réglée.

A vous, cultivateurs, amoureux du lopin de terre conquis par l'héritage, nous garantissons la propriété sacrée du sol conquis par vos travaux.

Nous garantissons à vos fils, à vos filles, par l'école laïque, qui est notre préoccupation constante et comme le pivot de nos institutions, la capacité professionnelle qui permet d'aborder les luttes de la vie, la capacité intellectuelle qui élève l'âme et ennoblit l'existence.

Le problème politique et social devient chaque jour plus complexe, mais aussi plus facile à résoudre, à cause du développement démocratique des idées de fraternité.

Arrière donc, les vieux partis, les vieux fantômes, les espérances ridicules d'une faction tant de fois condamnée!

Cultivateurs ruraux,

Songez à ce qu'étaient vos pères, et regardez ce que vous êtes.

La République vous a faits libres et puissants et, du château orgueilleux, la souveraineté est descendue dans vos chaumières.

La République des réformes, celle que veulent tous les républicains unis de la 3e circonscription, c'est votre chose, c'est votre patrimoine, la paix pour vos enfants, le pain pour vos vieillards.

Si vous voulez cette République, dont le parti radical m'a confié le drapeau,

Si vous jugez que j'ai fait mon devoir pendant la dernière législature,

Si vous jugez, mes chers Compatriotes, que je peux rendre de nouveaux services à mon pays, vous le direz le 6 mai.

Vive la République!

Jean CRUPPI,

Conseiller général, député sortant,

Vice-Président de la gauche radicale.

Circonscription de VILLEFRANCHE

M. Henri AURIOL

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.137 voix.

Chers Concitoyens,

Je me présente à vous loyalement, résolu à tenir sans défaillance le drapeau que m'ont confié tous ceux qui, las d'une politique sectaire et antilibérale, aspirent à plus de liberté et de justice.

Républicain, je suis attaché aux institutions qui régissent la France depuis trente-cinq ans, mais je veux une République tolérante, respectueuse de toutes les croyances, qui soit le gouvernement du pays par tous et pour tous, et non pas seulement celui d'une coterie.

Je veux que toutes nos libertés soient assurées : liberté de conscience et liberté d'enseignement, l'une et l'autre étant de l'essence même du régime républicain.

Je suis un adversaire décidé de la loi de séparation, que ses auteurs représentent comme une loi de liberté, alors qu'elle n'est qu'une œuvre spoliatrice, néfaste, par laquelle la secte maçonnique espère détruire la religion qui tient tant au cœur de la grande majorité des Français, et j'aspire, au contraire, à de nouvelles et plus justes dispositions législatives qui assureront l'entière gratuité des cérémonies du culte.

Électeurs,

Vous êtes appelés à exprimer vos volontés souveraines au moment où la France est à la veille d'une crise redoutable.

Du nord au midi, le pays est troublé, depuis plusieurs mois, par les discordes religieuses, par des grèves qui portent atteinte à la liberté du travail et ont déjà fait couler le sang de nos soldats.

Cette situation ne peut se prolonger et il vous appartient, par le choix de vos mandataires, d'y mettre fin.

Contribuables,

Notre budget est écrasé sous un déficit toujours croissant.

Les impôts sont devenus une charge que supportent péniblement la fortune publique et surtout la propriété foncière.

Il n'est que temps de remédier à la mauvaise gestion de nos finances par la diminution du fonctionnarisme, par la réduction des gros traitements, hors de proportion avec les services rendus, par le contrôle vigilant des dépenses de l'État et par une politique sévère d'économie.

Si je suis votre élu, je poursuivrai la répartition plus équitable de l'impôt, qui doit être proportionnel aux facultés réelles de chacun : je demanderai le dégrèvement des charges foncières, des patentes qui accablent les petits commerçants, la diminution des droits de mutation et de succession.

Mes chers Concitoyens,

Soucieux des intérêts généraux de la France, je n'en serai pas moins dévoué aux intérêts particuliers du Lauraguais.

Né et grandi parmi vous, je connais vos besoins et, si j'ai l'honneur d'être votre mandataire, mon incessante préoccupation sera de vous être utile.

Je voterai toutes les lois ayant pour résultat de protéger l'agriculture contre la concurrence étrangère et de rendre ainsi à notre région son ancienne prospérité.

J'userai de l'influence que me donnera votre choix pour assurer à notre arrondissement le développement des voies de communication qui lui sont indispensables. L'établissement de nouveaux tramways s'impose : celui de Verfeil à Cintegabelle, qui desservira un grand nombre de nos communes, doit être construit à bref délai.

Je suis également partisan de la création du canal des Deux-Mers, qui ne peut qu'augmenter la fortune et le commerce de notre région.

Citoyens,

Si je veux la paix dans nos consciences troublées, je la veux aussi au delà et en deçà de nos frontières.

Je réprouve donc la propagande monstrueuse faite contre le devoir militaire et contre la patrie, et serai pour toutes les mesures qui assureront à notre armée le respect et la confiance de tous.

Le service militaire a été réduit à deux ans, j'estime qu'il pourrait être encore l'objet d'une nouvelle réduction, en donnant aux jeunes gens, avant leur entrée au régiment, une instruction préparatoire qui faciliterait leur éducation de soldat, et, si notre puissance nationale n'en doit pas souffrir, je demanderai aussi la diminution, sinon la suppression totale, des périodes d'exercices des 28 et 13 jours.

Travailleurs,

Je réprouve de toutes mes forces les utopies sociales, collectivistes, communistes, qui tendent à détruire la propriété individuelle.

Mais je suis partisan de toutes les mesures de solidarité sociale qui sont de nature à améliorer progressivement votre sort. Ce souci de vos intérêts constitue une large part de mon programme.

Si vous me choisissez pour votre représentant, je m'efforcerai de faire donner une solution législative à une réforme depuis plusieurs années proposée en France et acceptée déjà à l'étranger, l'institution du « bien familial insaisissable ». L'insaisissabilité de l'habitation et du petit domaine, attenant ou voisin, assurera l'avenir de la famille dont l'asile sera désormais inviolable, multipliera les petits propriétaires, leur assurera une situation indépendante et permettra d'enrayer la dépopulation de nos campagnes.

Je voterai l'extension, à tous les ouvriers des champs et de la ville, du bénéfice de la loi sur les accidents du travail, dont les dispositions ne s'appliquent jusqu'ici qu'aux ouvriers de l'usine ou de l'industrie.

Je m'associerai à toutes les propositions ayant pour but de faciliter et de développer les organisations mutualistes.

Enfin, j'appelle de tous mes vœux la création d'une caisse de retraite pour les vieillards et, convaincu de la nécessité des retraites ouvrières pour tous les travailleurs agricoles ou autres, je lutterai pour que cette réforme sorte enfin de la période des spéculations théoriques et des promesses non tenues, pour entrer dans celle de sa réalisation.

Telle est, dans ses grandes lignes, la profession de foi que je soumets, avec confiance, à vos libres suffrages.

Je mets, au service de la cause républicaine et démocratique que je défends, la loyauté de mes convictions et l'ardeur d'une jeunesse confiante en des temps meilleurs.

Ce programme sera le vôtre.

Vous savez que je n'hésiterai pas à le soutenir de ma parole, à la tribune de la Chambre, si j'ai l'honneur d'être votre élu, comme je saurai y défendre courageusement tous vos droits méconnus, vos intérêts sacrifiés.

Vous voterez donc pour le candidat démocrate et indépendant que je suis, pour la République de toutes les libertés.

Henri AURIOL,

Docteur en droit, Avocat à la cour d'appel de Toulouse.

GERS

Circonscription D'AUCH.

M. DECKER-DAVID.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.797 voix.

Citoyens,

Le mandat législatif que je dois à la confiance constante des républicains depuis 1893, est terminé.

Convaincu de l'avoir loyalement rempli, je viens pour la quatrième fois, en solliciter le renouvellement.

Républicains,

Vous m'avez toujours trouvé parmi ceux qui ont sincèrement défendu la démocratie, et mon vote ne s'est jamais confondu avec celui des ennemis de la République.

Il n'est pas une seule des réformes démocratiques, politiques, sociales, laïques et agricoles, réalisées depuis ces dernières années, malgré la résistance de la réaction, qui n'ait eu mon concours et mon suffrage.

Dans cette législature, nous avons obtenu :

La réduction du service militaire à deux ans, qui répartit équitablement le lourd impôt du sang ;

La loi sur l'assistance des vieillards, des infirmes et incurables, qui consacre dans notre pays, un grand principe de solidarité humaine, en transformant en devoir social ce qui, depuis trop longtemps, ne dépendait que de la charité ;

La loi réorganisant le service des enfants assistés, loi d'une si réelle et si haute portée sociale ;

L'extension de la loi sur les accidents du travail, qui devra englober prochainement les professions agricoles ;

La loi sur les retraites ouvrières actuellement soumise au Sénat, qui tend à assurer aux ouvriers des villes et des champs la vieillesse paisible qu'ils ont si bien méritée ;

La loi sur l'organisation du bien de famille incessible et insaisissable ;

La loi augmentant la compétence des juges de paix qui étend cette justice populaire et la rend moins coûteuse.

Les dégrèvements sur les droits successoraux, sur les vins, les sucres, les timbres-poste, les patentes, les frais d'enregistrement, les impôts de la terre, etc., sont aussi l'œuvre de la législature écoulée.

La loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste a complété l'œuvre de neutralité scolaire, en même temps que d'utiles progrès étaient réalisés dans l'enseignement public.

La loi de séparation des Églises et de l'État, promulguée en décembre dernier, loi qui, comme l'écrivait notre éminent compatriote M. Fallières, Président de la République : « loin d'être, ainsi que le prétendent des adversaires, une arme de guerre contre la croyance religieuse et la liberté éminemment respectable de la conscience, n'est, et ne sera autre chose, si tous veulent l'appliquer avec bonne foi, qu'un précieux instrument de liberté ».

Je revendique hautement la responsabilité et l'honneur de m'être associé à cette œuvre libérale à laquelle bientôt, quand l'agitation politique sera passée, tout le monde rendra justice.

Agriculteurs !

Des lois agricoles nombreuses ont été votées dans cette législature et ont particulièrement attiré mon attention. Je m'en suis souvent fait l'initiateur et le défenseur à la tribune de la Chambre.

Nous avons réorganisé le crédit agricole et les warrants agricoles.

J'ai présenté et fait voter :

La loi admettant les coopératives agricoles aux subventions de l'État;

La loi sur les fraudes des produits agricoles et la loi sur la fraude des engrais, permettant d'assurer la sincérité dans la vente de ces produits et protégeant ainsi l'agriculteur.

Nous avons rétabli le régime de liberté des bouilleurs de cru, qui nous avait été retiré depuis 1902.

Agriculteur et éleveur comme la plupart d'entre vous, président de la société départementale d'agriculture depuis 17 ans, je n'ai ménagé ni ma peine, ni mon temps pour organiser — sans me préoccuper de l'opinion politique de ceux qui répondaient à mon appel — ces nombreuses sociétés ou caisses locales de crédit agricole, d'assurance contre la mortalité du bétail, syndicats contre la grêle, qui sont répandus dans notre département et qui rendent tant de services à la démocratie rurale.

Il faut établir une caisse départementale de réassurance des risques agricoles et constituer une caisse nationale de même nature, pour compléter cet édifice de prévoyance et de mutualité.

Il faut créer la représentation agricole par les chambres d'agriculture et réorganiser l'enseignement agricole sur des bases plus démocratiques.

Electeurs !

La République a le devoir d'intervenir dans les rapports du travail et du capital; elle doit s'efforcer de prévenir les conflits douloureux qu'entraînent trop souvent les grèves; une législation s'impose pour résoudre les problèmes du chômage, de l'arbitrage, de la réduction des heures de travail et, si possible, de la participation aux bénéfices.

Il faut préconiser l'extension des syndicats et leur capacité.

Il faudra grouper partout, et spécialement dans nos campagnes, les forces d'association sous toutes les formes qu'elles peuvent revêtir, développer tous les groupements mutualistes et particulièrement ceux qui intéressent l'agriculture.

Nous devrons raffermir la justice et la discipline dans l'armée en supprimant les conseils de guerre en temps de paix et en revisant le Code militaire.

Réduire les périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

Nous nous efforcerons de faire revenir à l'État, moyennant juste et préalable indemnité, ce qui constitue la richesse nationale (mines, chemins de fer, canaux, etc.), et de

doter notre pays de l'impôt progressif sur le revenu frappant chacun selon ses facultés réelles, exonérant les petits contribuables des charges écrasantes qu'ils supportent.

Citoyens!

Si vous voulez que la République accomplisse les réformes sur lesquelles compte la démocratie,

Si vous voulez que la République soit le régime de paix, d'économie, d'émancipation matérielle et morale qu'elle doit être,

Si vous voulez qu'elle persiste dans la voie du progrès social où elle est entrée,

Vous maintiendrez votre confiance à ceux qui jusqu'ici ne l'ont jamais trahie.

C'est en vain que, dans un bas intérêt de parti, la réaction capitaliste et cléricale, excite quelques fanatiques abusés par le mensonge. Cette agitation, qui cache derrière elle tous ceux qui veulent empêcher le développement du progrès social, ne trompera personne.

La loi de séparation est libérale, respectueuse des droits de la conscience, fournissant aux catholiques les moyens les plus larges pour assurer l'exercice du culte qui leur est cher.

Depuis trente-six années, tous les quatre ans, la République est sortie triomphante des assauts qui lui ont été livrés.

Cette fois encore, par la force de la vérité et de la justice, elle écrasera le mensonge et la calomnie, affirmant une fois de plus sa puissante action pour le bien de la patrie, pour la paix universelle et pour la prospérité démocratique de la nation.

Vive la République des réformes sociales!

P. DECKER-DAVID.

Député, maire d'Auch,
Président du groupe agricole et de la Commission
d'agriculture de la Chambre des Députés,
Candidat radical-socialiste d'union et de concorde républicaines.

Circonscription de CONDOM.

M. LASIES.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.487 voix.

Chers Concitoyens,

Depuis huit ans, j'ai le grand honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

J'ai conscience d'avoir consacré tout mon zèle, toute mon activité, à défendre vos intérêts, à bien servir le peuple et la France.

Il s'est créé entre nous des liens que ne parviendront pas à briser les efforts impuissants de sectaires haineux et de politiciens violents.

Je reste fidèle à mon programme politique, ratifié deux fois par vos suffrages, comme je reste fidèle à mon programme de réformes démocratiques et de pacification sociale.

J'ai la fierté de me représenter devant vous, sans avoir jamais manqué à mes engagements.

Grâce à mes efforts opiniâtres, vous avez enfin reconquis le droit d'être maîtres chez vous, et de distiller librement vos récoltes, à l'abri des intolérables vexations des gabelous.

J'ai fait voter par l'unanimité du Parlement l'extension de la loi Bérenger aux décisions rendues par les conseils de guerre.

Cette réforme, due à mon initiative, est mon œuvre et restera l'orgueil de ma vie politique.

Comme je vous l'avais promis, j'ai, à maintes reprises, défendu à la tribune :

L'obligation pour les députés d'assister aux séances ;
Le permis de chasse à 0 fr. 25 le dimanche ;
La diminution des impôts iniques qui pèsent sur nos eaux-de-vie ;
La réduction des 28 jours ;
La suppression des 13 jours ;
Le service d'un an avec primes de rengagement ;
Le dégrèvement de la terre et la création du bien de famille, asile sacré dont la misère ne pourra jamais chasser le travailleur malheureux.

Les paysans, les terriens, dont la vie n'est souvent qu'une longue série d'épreuves, savent que je connais leurs besoins et leurs souffrances.

Comme par le passé, ils me trouveront toujours disposé à les traiter en amis, prêt à m'associer aux mesures qui peuvent améliorer les conditions de leur existence, assurer la liberté et la fécondité de leur travail et la retraite de leurs vieux jours. Les agriculteurs et les commerçants, si rudement atteints par l'application des lois votées à la légère, auront toujours en moi un défenseur résolu de leurs intérêts compromis.

Les contribuables, écrasés d'impôts, menacés de charges nouvelles pour faire face au déficit creusé dans nos budgets par une politique de gaspillage effréné, savent qu'ils peuvent compter sur mon inlassable énergie pour les défendre.

Je veux une armée forte, parce que seule une armée forte peut assurer la paix et éviter l'agression de l'étranger.

Je veux les consciences libres.

Je reste partisan résolu d'un concordat qui, pendant un siècle, assura à ce pays la paix religieuse, et me déclare l'adversaire de cette loi de séparation qui déjà porte sur elle le stigmate ineffaçable du sang versé !

Je n'impose ma foi religieuse à personne, mais je veux que les croyants puissent librement la pratiquer et l'enseigner à leurs enfants.

Cette foi religieuse, je l'affirme et je la proclame avec d'autant plus de force qu'elle est plus persécutée !

Electeurs,

Depuis trop longtemps, une coalition de politiciens sans scrupules a gouverné par l'arbitraire, régné par la corruption, opprimé par l'infâme délation !

Désorganisant notre armée, nos finances, notre industrie, notre commerce, notre agriculture, semant partout les divisions et la haine, ils semblaient n'avoir d'autre but que d'affoler notre démocratie laborieuse, pour la précipiter dans la guerre civile et dans la plus violente des révolutions.

Guerre civile ! Révolution ! Que toutes les mains se serrent, que tous les cœurs s'unissent pour éviter ces deux fléaux mortels à notre France !

Chers Concitoyens,

Jamais la situation n'a été plus grave.

Jamais votre vote n'aura eu plus de responsabilité dans les destinées de la nation.

C'est à vous tous, qui voulez une France puissante, une démocratie libre, un Gouvernement national, tolérant, généreux, accueillant le concours de tous les braves gens, un Gouvernement respectueux des consciences, poursuivant une politique d'union, de concorde et de réconciliation sociale ;

C'est à vous tous, amis et adversaires, qui conservez intact le culte du drapeau et de la patrie, que je fais appel.

Réservant, comme toujours, aux faibles et à ceux qui souffrent le meilleur de mon dévouement, j'attends avec confiance le verdict de tous les bons citoyens.

Ensemble nous lutterons pour assurer à notre pays, trop longtemps troublé, la « sécurité du lendemain » dans l'ordre, dans la paix, dans la liberté.

Vive la France !
Vive le peuple !
A bas tous les tyrans !

J. LASIES.

Circonscription de LECTOURE

M. THIERRY-CAZES

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.692 voix.

Mes chers Concitoyens,

Lorsqu'en 1902, dans un admirable élan d'union et de solidarité, vous m'avez de nouveau confié le drapeau de la République, mon ambition fut de servir l'universalité des électeurs républicains de l'arrondissement, en continuant à défendre au Parlement les reformes politiques et sociales inscrites dans mes programmes de 1893 et de 1898.

Rentré dans la politique sans haines, sans rancunes à assouvir, j'ai la conscience d'avoir été un fidèle observateur de tous mes engagements.

Par mes actes politiques, vous avez pu juger de la fermeté de mes convictions et de ma fidélité à l'idéal qui m'a toujours guidé.

Vous me connaissez tous, et depuis longtemps vous m'avez vu à l'œuvre : c'est pourquoi, je n'ai point de longue profession de foi à vous faire.

Au cours de la législature qui vient de s'achever, et qui laissera une trace durable dans l'histoire de notre pays, je me suis associé, par mes paroles et par mes votes, à toutes les mesures qui ont eu pour objet de protéger notre agriculture, de consolider notre situation intérieure et extérieure, d'assurer le respect de la liberté de conscience, en séparant la religion de la politique, de répartir plus équitablement les charges des contribuables et d'améliorer le sort des travailleurs de la ville et des champs.

Dans mon programme de 1893, je rappelais l'éloquente parole de Lamartine : « La Révolution de 1789 a conquis la liberté pour tout le monde, excepté pour Dieu », et j'ajoutais : « La liberté de conscience ne peut être assurée définitivement, à mon avis, que par la séparation des Églises et de l'État, separation précédée du vote d'une loi sur les associations et sur la liquidation des biens de mainmorte. »

En votant la séparation des Églises et de l'État, je suis simplement resté fidèle à mes opinions et à mes promesses.

Quant à l'opération de l'inventaire, dont l'esprit de parti a dénaturé le sens et la portée, vous savez tous que ce n'est qu'une procédure demandée par certains députés de la droite dans le seul but de conserver les objets du culte et d'en assurer la transmission.

Ce but a d'ailleurs été nettement défini dans les discours, — dont nous avons voté l'affichage, — de MM. Briand, Ribot et l'abbé Lemire.

Toujours selon les engagements pris et les promesses faites, j'ai voté la réduction du service militaire à deux ans;

J'ai défendu, à la tribune de la Chambre, la cause des maîtres de l'enseignement public à tous les degrés ;

J'ai fait adopter par le Parlement un projet de résolution pour le développement de l'enseignement agricole ;

J'ai été heureux de voir la majorité républicaine voter l'extension de la compétence des juges de paix, — entraînant la diminution des frais de justice, — que j'avais énergiquement demandée à la tribune de la Chambre, dans une précédente législature ;

J'ai voté la loi des retraites ouvrières et paysannes, — adoptée par la Chambre des Députés et transmise au Sénat, — et j'ai appuyé toutes les mesures prises pour relever la condition des humbles et des petits.

En dehors de ces grandes réformes, je n'ai pas besoin de rappeler :

Mes interventions répétées pour la défense des intérêts agricoles et économiques de notre arrondissement, notamment pour obtenir :

1° La déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Beaumont à Gimont ;

2° L'exécution de cette ligne dans le courant de la présente année, selon l'engagement pris devant la Chambre par le Ministre des Travaux publics ;

Enfin mes votes persistants pour le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru.

De nombreuses et importantes réformes restent à accomplir :

Impôt progressif et global sur le revenu ;
Rachat des chemins de fer par l'État ;
Diminution des gros traitements et suppression des fonctionnaires inutiles ;
Suppression des grands monopoles financiers et industriels ;
Exploitation des mines par monopole d'État ;
Rachat de la Banque de France ;
Répression énergique de la falsification du vin ;
Taxe différentielle sur l'alcool d'industrie ;
Diminution des tarifs de transports des engrais et des produits du sol ; etc...

Ce sera l'œuvre de la prochaine législature. Je serai fier, comme par le passé, d'y consacrer tous mes efforts, si, le 6 mai prochain, vos libres suffrages m'apportent le renouvellement de mon mandat.

Vive la République démocratique et sociale !

THIERRY-CAZES,
Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de LOMBEZ.

M. le marquis de PINS.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 5.314 voix.

Mes chers Concitoyens,

La situation politique est d'une netteté telle, qu'un programme électoral devient superflu. Le temps des paroles vaines est passé, il faut des actes!

En 1902, vous m'avez confié le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés, ce mandat, j'ai conscience de l'avoir loyalement et fidèlement rempli, aussi est-ce avec confiance que je viens vous en demander le renouvellement.

Vous penserez avec moi, j'en suis sûr, qu'il faut en finir avec cette politique déshonorante du Combisme, qui ne connaît que la violence, la haine et l'intérêt de parti, qui a allumé la guerre civile, persécuté les consciences, foulé aux pieds la liberté de penser et de prier, désorganisé la defense nationale et élevé la délation à la hauteur d'un système de gouvernement.

Il faut chasser du pouvoir les juifs et les francs-maçons, pour redonner au pays la liberté et la tranquillité dont il a tant besoin pour continuer son œuvre bienfaisante dans le concert des nations.

La question religieuse est celle qui actuellement préoccupe le plus les esprits.

Je déclare hautement que, m'étant déjà énergiquement opposé à la loi concernant la séparation, je ferai tous mes efforts pour faire rétablir le budget des cultes et un nouveau concordat approprié au besoin du jour. Seules, ces deux réformes pourront rendre au pays la paix religieuse si troublée par les sectaires du « Bloc ».

Connaissant vos besoins, ayant mes intérêts au milieu des vôtres, je suis bien placé pour les défendre.

Mon passé politique, mes votes à la Chambre des Députés, sont une garantie de ma sincérité.

J'adresse un appel suprême à tous les bons Français, sans exception de parti, qui veulent arracher notre pays à la domination dégradante de cette association occulte que M. Doumer, dans son discours de la Fère, a qualifiée de bohême malfaisante, à tous ceux qui veulent faire le bloc des braves gens contre le bloc des sectaires.

Je m'adresse à tous ceux qui veulent la France forte et respectée, et je les convie à s'unir, le 6 mai prochain, autour du drapeau national.

Pour la France!
Pour la liberté!

Marquis de PINS,
Conseiller général, maire de Montbrun,
Député sortant.

Circonscription de MIRANDE.

M. NOULENS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.141 voix.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, tous les républicains de l'arrondissement de Mirande, sans distinction de nuance, ont réuni leurs suffrages sur mon nom, pour me confier l'honneur de les représenter à la Chambre des Députés.

Je viens de nouveau faire appel à l'union de tous ceux qui ont foi dans l'idée républicaine et leur demander le renouvellement d'un mandat que je crois avoir fidèlement rempli.

Malgré les améliorations matérielles et morales que nous devons à la République, les partis rétrogades n'ont rien abdiqué de leurs regrets du passé et de leur haine pour la démocratie. Renouvelant leurs attaques à chaque consultation du suffrage universel, quelle que soit leur tactique, ils ont toujours pour objectif de renverser la République, au risque de jeter le pays dans la guerre civile.

Ils prennent, cette fois, prétexte de la séparation des Églises et de l'État pour essayer de surprendre l'opinion des électeurs en leur faisant croire que la religion est menacée.

Et cependant il n'en est rien : pour tout esprit impartial et de bonne foi, la séparation a été réalisée de la façon la plus libérale, puisqu'elle respecte les convictions religieuses des fidèles, autorise toutes les cérémonies rituelles et assure, sous un régime de liberté, l'exercice traditionnel du culte.

Je suis de ceux qui, en participant à la discussion de la loi de séparation, ont contribué à lui donner ce caractère libéral que l'esprit clairvoyant des électeurs saura reconnaître, malgré les erreurs propagées par nos adversaires.

Les associations cultuelles sont investies, par l'autorité épiscopale elle-même, du droit de recevoir les biens des fabriques et de continuer l'exercice du culte; elles sont dotées de revenus suffisants, car la contribution de leurs membres s'augmente des subsides fournis par les unions puissantes chargées de centraliser des ressources inépuisables; elles détiennent les églises à titre gratuit et avec une affectation indéfinie. Quelles autres garanties pouvait-on exiger au nom de la foi et de la conscience?

Les allocations temporaires et les rentes viagères servies aux membres du clergé donnent largement satisfaction à des intérêts matériels dont la République avait le devoir de tenir compte.

Enfin, la répartition de l'ancien budget des cultes, faite proportionnellement à la contribution foncière des propriétés non bâties, dans une pensée de faveur pour les communes rurales, permet à leurs habitants de constater par eux-mêmes le montant des sommes allouées à perpétuité aux budgets municipaux, comme conséquence de la séparation des Églises et de l'État.

Conçue dans un esprit de justice, de modération et de tolérance, puisse cette loi recevoir une approbation unanime, afin que son application, affranchissant l'Église et l'État d'une immixtion réciproque, marque la fin d'un conflit de plusieurs siècles et nous donne la paix religieuse.

La Chambre, au cours de la dernière législature, a successivement voté la loi réduisant la durée du service militaire à deux ans, celle des enfants assistés, celle des pensions aux vieillards et aux incurables, enfin le projet relatif aux retraites ouvrières. Si féconde que soit cette œuvre, elle n'est pas encore achevée : nous aurons à la continuer par le vote définitif des retraites ouvrières, quand la loi reviendra du Sénat, et par la création des ressources correspondant aux réformes adoptées.

Ces ressources, le Trésor doit les trouver d'abord dans un impôt établi sur le revenu global, remplaçant les quatre contributions directes et comportant l'exemption complète des salaires, avec dégrèvement aussi large que possible des revenus agricoles, afin d'aboutir, par une sage progression, à une proportionnalité réelle dans la répartition des charges fiscales.

Le monopole de l'alcool doit procurer à l'État des recettes plus considérables encore. Organisé après un dédommagement légitime des droits acquis du commerce, il concilierait les intérêts du consommateur, certain de boire des eaux-de-vie inoffensives, et ceux du producteur, toujours sûr de vendre sa récolte à un prix acceptable.

Mais cette mesure financière est d'une réalisation encore éloignée ; il en est une autre qui s'impose d'une façon immédiate pour compléter le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru que nous avons enfin obtenu, je veux parler de la réduction des droits sur l'alcool de 220 francs à 156 francs. Les distillateurs d'eaux-de-vie de raisins et de fruits, ruinés par la surélévation actuelle de la taxe, profiteraient de cet abaissement des droits, et le Trésor y trouverait lui-même son compte par suite de l'atténuation de la fraude.

Désireux de donner aux travailleurs de la terre les encouragements susceptibles d'empêcher nos campagnes d'être de plus en plus désertées et appauvries, je continuerai à me consacrer au développement des institutions agricoles, notamment de celles qui dérivent de la mutualité, telles que les caisses de crédit et les sociétés d'assurances contre la mortalité du bétail.

C'est également dans l'intérêt de la petite culture que je me prononce en faveur de l'organisation du bien insaisissable de famille qui doit assurer à chaque citoyen un toit et un lopin de terre à l'abri de tout risque d'expropriation.

Vous tous qui m'avez vu à l'œuvre, vous me savez passionnément attaché aux idées de liberté ; celle de l'enseignement ne me paraît pas moins respectable que les autres, pourvu qu'elle soit contrôlée et réglée au triple point de vue des droits de l'État, de la famille et de l'enfant.

Ai-je besoin d'affirmer que je condamne énergiquement tous les fauteurs de troubles ? Le maintien de l'ordre s'impose dans une démocratie, avec non moins de force que sous tout autre régime. Le Gouvernement de la République ne manque pas à ce devoir, mais il le concilie, ce dont on ne saurait le blâmer, avec le souci d'épargner les vies humaines quand les circonstances justifient des mesures de répression.

Que les fonctionnaires se syndiquent ou s'associent, peu importe, s'il leur est rigoureusement interdit de se mettre en grève. L'intérêt du pays, supérieur à celui des agents nommés pour le servir, exige cette restriction, compensée d'ailleurs par les nombreux avantages dont bénéficient les employés de l'État.

N'admettant pas que l'esprit de progrès puisse, au mépris de toute sagesse, poursuivre la désorganisation sociale, je défendrai le droit de propriété contre les atteintes dont il pourrait être l'objet.

Persuadé qu'une armée forte et une marine redoutable sont la condition de cette paix en faveur de laquelle nous sommes disposés à faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur et l'intégrité de la France, je réprouve les doctrines criminelles qui tendent à désarmer la nation devant l'étranger, pour armer les citoyens français les uns contre les autres.

Électeurs,

J'en appelle à votre bonne foi pour faire justice des allégations par lesquelles on

cherche à dénaturer mes intentions et mes actes ; à votre clairvoyance pour juger le régime républicain qui, le premier dans l'histoire, a donné à la France 35 ans de vie paisible et prospère ; à votre patriotisme pour repousser les tentatives de restauration monarchique qui jetteraient la France dans les pires aventures.

Vive la République !

J. NOULENS.

Député sortant,
Candidat républicain radical.

GIRONDE

Circonscription de BAZAS.

M. Émile CONSTANT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.048 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens, pour la quatrième fois, faire appel à vos libres suffrages.

Fier de l'approbation et du concours que veulent bien me donner tous les conseillers généraux, tous les conseillers d'arrondissement et tous les maires républicains, je livre avec confiance mon attitude et mes actes à votre verdict souverain.

J'ai conscience d'être resté fidèle à mon programme nettement républicain et résolument démocratique, et, mandataire respectueux de mes engagements, de n'avoir émis aucun vote qui soit en contradiction avec mes promesses.

Je revendique hautement ma place dans le bloc républicain élu sur le programme développé à Toulouse, en 1901, par M. Waldeck-Rousseau, et dont la dernière manifestation a été d'élire à la présidence de la République, contre le candidat de toutes les réactions coalisées, notre éminent compatriote, M. Fallières.

Si j'ai refusé mon vote à la loi sur la séparation des Églises et de l'État, — parce que je m'étais prononcé contre elle devant vous, et que je la jugeais prématurée et grosse de conséquences financières, politiques et sociales pour nos communes rurales, — je n'en ai pas moins donné mon concours au Gouvernement pour assurer son exécution contre une opposition et des manifestations plus politiques que confessionnelles.

Le devoir de tout bon citoyen, aujourd'hui, est de travailler à maintenir la paix religieuse dans notre pays.

La loi d'assistance aux infirmes et aux vieillards, malgré les charges nouvelles qu'elle va imposer à l'État, aux départements et aux communes, avec la loi sur les retraites ouvrières et la réduction du service militaire, égal pour tous, à deux ans, seront l'honneur de cette législature particulièrement laborieuse.

L'extension de la compétence des juges de paix et la loi sur les fraudes ont donné satisfaction à des réclamations pressantes de nos populations rurales.

La mutualité, sous ses formes les plus diverses, a étendu son réseau bienfaisant sur tout notre arrondissement. J'ai conscience d'avoir pris ma part de cette œuvre de solidarité sociale et de n'avoir rien négligé pour lui assurer les plus larges subventions de l'État.

Il appartiendra à la prochaine Chambre d'encourager par tous les moyens le mouvement mutualiste, qui oppose la solidarité des intérêts et la communauté des sentiments à la haine des classes.

Le rêve d'une société communiste n'est qu'un leurre, et la propriété privée sera toujours le principal facteur de l'activité individuelle et la meilleure garantie de la personnalité humaine.

Mais il est une certaine catégorie de richesses, comme les concessions minières ou les monopoles, qui ont été attribuées comme par une sorte de délégation de la collectivité ; aussi avons-nous pensé que, pour ces cas spéciaux, le Parlement pouvait intervenir dans la répartition des bénéfices.

Nous ne pensons pas que la loi sur les syndicats puisse s'appliquer aux fonctionnaires détenteurs d'une portion de la puissance publique et qui jouissent de garanties et de droits spéciaux.

Nous voulons conserver le scrutin d'arrondissement, qui maintient des liens étroits entre l'électeur et l'élu, et nous estimons qu'au Parlement appartient, au même titre qu'au Gouvernement, l'initiative en matière de réformes et de dépenses publiques.

Électeurs républicains,

Si ces idées sont les vôtres, vous le direz, le 6 mai prochain, en me renouvelant votre confiance pour rechercher, avec mes collègues de la majorité républicaine, l'amélioration du sort des travailleurs, une meilleure répartition des charges publiques, et assurer, avec le concours de l'armée nationale, exclusivement préoccupée de cette noble mission, la paix publique, l'intégrité de la patrie et la gloire de la République.

Vive la République !

Émile CONSTANT,
Député sortant.

Circonscription de BLAYE

M. Pierre DUPUY

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.901 voix.

Mes chers Compatriotes,

Il y a quatre ans, vous m'avez fait le grand honneur de me choisir, au premier tour de scrutin, par 7.494 voix, pour vous représenter à la Chambre des Députés.

Aujourd'hui, comme il y a quatre ans, présenté et soutenu par tout le parti républicain, certain d'avoir rempli fidèlement mon mandat, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Mon programme, vous le connaissez : c'est celui qui a triomphé en 1902. Il se résume dans ces mots :

Liberté — Justice — Progrès social.

Il y a quatre ans, je vous disais qu'il fallait maintenir intact et développer le patrimoine républicain. C'est pourquoi je me suis associé à toutes les réformes, j'ai voté toutes les lois qui constituent l'œuvre vraiment utile de la dernière législature.

Il me suffira d'indiquer :

La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables;

La loi réduisant le service militaire à deux ans;

Les lois relatives aux inscrits maritimes;

La loi sur la compétence des juges de paix, réduisant les frais de justice, etc., etc.

Une autre loi, non prévue, a été votée, c'est la loi de séparation.

Rendue inévitable par le refus de Rome d'exécuter le Concordat et par son immixtion inacceptable dans nos affaires extérieures, cette loi, telle que le Parlement l'a voulue, telle que je l'ai votée, avec la grande majorité des républicains, même les plus modérés, est avant tout une loi de liberté.

Appliquée loyalement, elle permettra à ceux qui le désirent de pratiquer, sans entraves et qu'il leur en coûte un centime de plus, la religion à laquelle ils sont attachés.

Tout en poursuivant une politique laïque, respectueuse de la liberté de conscience et de la liberté d'enseignement, la nouvelle Chambre devra surtout se préoccuper des réformes fiscales, économiques et sociales.

Je donnerai mon concours et mes votes : à toutes les mesures sagement et mûrement étudiées, permettant de proportionner l'impôt au revenu de chacun avec dégrèvement pour le petit contribuable; — à toutes les lois ayant pour but de décharger la propriété rurale et de protéger le petit commerce contre la concurrence des grands magasins; — à toutes les dispositions permettant une politique de rigoureuse économie et un contrôle sévère des dépenses publiques.

Il y a quatre ans, je vous disais que la prospérité de la viticulture était le point dominant pour notre arrondissement, et que toutes les questions s'y rattachant seraient l'objet, de ma part, d'une sollicitude et d'une étude constantes.

J'ai tenu ma promesse. Il n'est pas une mesure, pas un moyen employé, pas une démarche faite, pas une loi votée auxquels je ne me sois pas associé.

J'ai voté la loi contre les fraudes, dont j'ai demandé, à la tribune, l'application urgente au Ministre de l'Agriculture.

La crise viticole que nous traversons stimulera encore mon zèle et mon dévouement. Rien ne me coûtera pour contribuer à l'alléger et à la faire disparaître.

Je vous ai dit, enfin, que tous vos intérêts me trouveraient prêts à les seconder.

Il serait trop long de rappeler ici les innombrables services d'ordre général et d'ordre particulier que j'ai rendus au cours de cette législature. Mais j'ai bien le droit d'affirmer que tous mes efforts, toute mon intelligence, tous mes moyens d'action ont été à votre disposition, et qu'il n'est pas une commune et peut-être pas de village où mon action ne se soit fait utilement sentir.

C'est pourquoi :

Mandataire fidèle et loyal, je vous demande de renouveler mon mandat.

Républicain ferme et sans défaillance, aussi éloigné de la réaction que des révolutionnaires et des antipatriotes,

Candidat du Congrès,

Appuyé par tous les élus républicains de l'arrondissement : conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux,

Je vous demande de défendre le drapeau républicain en votant pour moi.

Député utile, et résolu à vous donner encore des preuves de mon dévouement sans limite, je vous demande vos suffrages.

Mes chers Compatriotes,

Je fais appel à votre fierté républicaine, à votre attachement à notre cher arrondissement, à votre clair bon sens.

Votez pour celui qui est venu à vous loyalement, pour vous servir et non pour se servir de vous, pour dire la vérité, non pour vous tromper.

Votez pour celui qui ne redoute pas la pleine lumière et dont le passé sans reproches est la plus sûre garantie de l'avenir.

Vive l'arrondissement de Blaye! Vive la République!

Pierre DUPUY,
Député sortant,
Candidat du congrès républicain.

1re Circonscription de BORDEAUX.

M. Charles CHAUMET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.987 voix.

Mes chers Concitoyens,

On peut choisir un candidat pour ses promesses. On doit juger un élu sur ses actes. Je soumets les miens avec confiance aux électeurs de la 1re circonscription.

J'ai loyalement tenu tous mes engagements. Je n'ai laissé sans défense aucun des multiples et graves intérêts dont j'avais la charge.

J'ai servi sans défaillances ni compromissions, mais avec une entière indépendance, les idées républicaines et laïques. J'ai toujours placé au-dessus des calculs des partis les intérêts essentiels du pays, et particulièrement ceux de la défense nationale.

A l'avenir comme dans le passé, fidèle aux grands principes de 1789, je revendiquerai toutes les libertés politiques, économiques et sociales.

C'est avec un souci très sincère de liberté que j'ai voté la loi de séparation, qui ne doit pas seulement, dans ma pensée, séparer administrativement les Églises de l'État, mais réaliser la séparation, si désirable pour la paix publique, de la politique et de la religion.

Je ne cesserai pas de revendiquer et de défendre toutes les libertés individuelles, au premier rang desquelles je place la liberté d'enseignement.

Voulant simplifier les services publics et réaliser par là de sérieuses économies, je poursuivrai la décentralisation politique et administrative, mais avec cette préoccupation constante de décentraliser par la liberté et pour la liberté.

Les grandes et sérieuses réformes ne sont possibles qu'à la condition que les représentants du pays puissent s'élever au-dessus des intérêts locaux et particuliers. C'est pourquoi je réclamerai, comme l'indispensable outil des progrès futurs, le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

Contre les protectionnistes, je continuerai à défendre nos libertés économiques. Je ne me lasserai pas de protester contre un système qui accable de l'impôt le plus inique, au bénéfice de quelques privilégiés, la masse des consommateurs et notamment les familles les plus nombreuses et les plus pauvres.

Par la conclusion de traités de commerce, la création de ports francs, l'établissement de tarifs communs entre les Compagnies de chemins de fer et de navigation, le perfectionnement de notre outillage, l'autonomie des ports, etc., je m'efforcerai d'accroître la prospérité de notre commerce et de nos industries, et, par là même, le salaire de nos ouvriers.

En même temps, par la diminution des taxes et des droits sur les objets de première nécessité, je m'efforcerai d'obtenir la vie à bon marché, ce qui doit être la principale préoccupation des élus d'une démocratie laborieuse.

Les libertés sociales, que je revendique contre la tyrannie collectiviste, ne sont point exclusives d'une organisation rationnelle, méthodique, harmonieuse du travail, établie par le concours loyal des ouvriers et des patrons.

Ces libertés ne sont point exclusives non plus d'une législation de prévoyance sociale, qui pourra utilement aider l'initiative privée pour assurer les travailleurs contre les risques de chômage, de vieillesse ou même de décès.

La volonté de les sauvegarder est étroitement associée dans mon esprit à un ardent désir de justice et de solidarité sociales.

Mes chers Concitoyens,

Les groupements républicains de la 1re circonscription, les comités affiliés à l'Association républicaine, à l'Alliance républicaine démocratique, à la Fédération radicale, ont bien voulu approuver mon programme et appuyer ma candidature.

Cette confiance des républicains de toutes nuances n'est pas seulement un honneur dont je suis fier. Elle m'impose un devoir auquel je ne faillirai point.

Je travaillerai de tout cœur à maintenir, à consolider cette union de tous les républicains, dans l'intérêt de notre ville, de notre port, de notre pays, pour le maintien de l'ordre public, condition nécessaire du progrès démocratique et social, pour la défense de la République.

Vive la République !

Charles CHAUMET,
Député sortant.

2e Circonscription de BORDEAUX.

M. BALLANDE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.935 voix.

Mes chers Concitoyens,

Entré à la Chambre des Députés, en 1902, par la volonté d'électeurs essentiellement libres dans leur choix, je me suis scrupuleusement appliqué à conserver mon indépendance parlementaire, pour le plus grand avantage des intérêts dont la défense m'était confiée, et tout en suivant ces progressistes éminents qui, en politique, ont toujours été mes guides.

Après quatre années de législature consciencieusement remplies, profondément pénétré de la grandeur du rôle qui m'était échu, frappé dans mes plus chères affections, bien des considérations pouvaient m'engager à la retraite.

Je ne veux pas reculer ! Je ne me crois pas le droit, tant que je n'y serai pas matériellement contraint, de rompre l'engagement moral contracté entre mes électeurs et moi, surtout au moment où les forces vives de la Nation sont menacées, mais aussi au moment où nous touchons, j'espère, à la victoire de la République libérale et progressiste.

Dans 12 réunions privées tenues rue Courpon, rue Guillaume-Leblanc, rue Saint-Siméon,

cité des Pêcheurs, à Talence, place Sainte-Colombe, à Saint-Genès, au Tondu, rue Sullivan, à la salle Saint-Paul, rue Mouneyra, chemin de Pessac, j'ai convoqué personnellement et indistinctement tous les électeurs de la 2ᵉ circonscription, après leur avoir envoyé mon programme d'il y a quatre ans, pour leur rendre compte de mon mandat de la façon la plus large et la plus démocratique.

Plus de 8.000 électeurs ont répondu à mon appel. Mes déclarations ont été approuvées par l'immense majorité. Des comptes rendus de chacune de ces réunions ont été distribués. Je n'ai plus à parler que de l'avenir et des principaux articles du Programme que je soutiendrai dans les réunions publiques.

Politique générale.

Le scrutin de liste attend encore l'ordre du jour! Qu'il me soit permis de faire ressortir ici l'attitude de ceux qui préconisent toujours cette réforme et n'ont rien fait pendant quatre ans pour la faire venir en discussion, alors qu'ils étaient à peu près les maîtres du Gouvernement.

Je rappellerai aussi que les deux projets de loi sur le secret du vote et la corruption électorale, à leur retour du Sénat, ont été arrêtés à la Chambre par la majorité du Bloc.

Le service de deux ans n'a pas fait ses preuves; nous les attendons avec la conviction qu'il faudra en revenir à la proposition des progressistes, préconisant la réduction générale à dix-huit mois, qui suffisent maintenant pour former un fantassin; mais en offrant des primes de rengagements et en réservant les emplois publics aux hommes qui accepteront de doubler volontairement le temps du service; c'est le seul moyen d'assurer une bonne formation d'artilleurs, de cavaliers et de sous-officiers de toutes armes.

Nos charges fiscales sont très imparfaitement réparties; une réforme s'impose. Après l'échec piteux du projet d'impôt sur le revenu qui aura fait perdre tant d'années, le Gouvernement a le devoir d'étudier une refonte plus pratique, de nature à alléger les contributions des petites bourses et des familles nombreuses. Il est également indispensable de modifier le système actuel des patentes, qui pèse trop lourdement sur le petit commerce.

Notre justice lente et coûteuse n'est plus appropriée aux mœurs modernes. Une réforme s'impose dans l'organisation, dans la situation du personnel. Il faudrait des règles pour le recrutement et l'avancement des magistrats qui disposent des biens, de la vie et de l'honneur des citoyens.

Des économies très importantes sont réalisables avec un Gouvernement moins désireux de s'appuyer sur le développement du fonctionnarisme, au détriment du bien-être et de la liberté même de ceux qu'il pousse dans cette voie. Les services de l'État gagneraient à une utilisation plus judicieuse d'un personnel mieux rétribué.

Nos libertés communales sont ridiculement insuffisantes pour une démocratie. Il est intolérable que la municipalité d'une grande ville soit dans la dépendance d'un préfet pour des mesures d'ordre absolument secondaire. Il est intolérable que le maire de la plus petite commune soit dans l'impossibilité d'administrer les citoyens qui l'ont élu, s'il n'est pas au goût du préfet du jour!

Les préfets et les sous-préfets, inventés par Napoléon, inconnus dans la grande République américaine comme en Suisse, doivent peu à peu disparaître. Des membres du Conseil général seront délégués aux diverses fonctions départementales.

Voilà la décentralisation démocratique, urgente, bienfaisante. Elle arrêtera la délation officielle succédant à la délation maçonnique.

Le collège électoral du Sénat doit être étendu.

Il est illogique et injuste que, dans la Gironde par exemple, les sénateurs soient élus par :

42 délégués pour les 257.000 habitants de Bordeaux;
1.272 délégués pour les 564.000 autres habitants du département.

Il en résulte que 430 citoyens du département nomment un délégué et que 6.120 citoyens du chef-lieu n'ont droit également qu'à un seul délégué.

Si l'on admet le principe du suffrage restreint, il est juste qu'il soit proportionnel. Il doit être élargi surtout pour éviter la pression administrative aux élections sénatoriales.

La rupture du Concordat, « malhonnête », dans la double acception du terme, a ouvert contre la volonté du pays, une ère de graves difficultés ; elle ne sera close qu'avec la reprise des rapports officiels de la France avec le Saint-Siège. Il est souverainement absurde que le Gouvernement d'un pays presque en totalité catholique, comme la France, affecte d'ignorer une autorité morale reconnue officiellement, à l'heure actuelle, non seulement par les États catholiques et schismatiques, mais par la Turquie, la Chine et le Japon !

L'ordre à rétablir dans les finances n'est pas un vain mot, après les déclarations de M. Poincaré et son refus, par contre, de s'expliquer sur l'avance de huit millions faite illégalement aux liquidateurs des congrégations pour parer à l'insuffisance du fameux milliard tant promis. Celui-ci n'a pas suffi, paraît-il, à assouvir les appétits des politiciens hommes de loi, grands promoteurs de la réforme, seuls jusqu'ici à avoir bénéficié de la dissolution et des expulsions, au grand détriment des contribuables.

Réformes sociales.

Le principe des retraites ouvrières a toute mon approbation, mais la loi votée par la Chambre aura surtout démontré l'inanité et les inconvénients de la centralisation et de l'obligation.

Le « Bloc » aura fait perdre cinq années aux travailleurs en ne suivant pas les conseils de M. Ribot, en 1901. Il faut adopter le système belge de Caisses corporatives administrées par les intéressés, subventionnées par l'État pour compléter l'effort du patron et de l'ouvrier, tout en respectant le principe sacré de la liberté individuelle.

Un foyer peut être constitué aussi, suivant la proposition des progressistes, au jeune travailleur sur le point de fonder une famille. Des sociétés privées fourniraient des capitaux; elles recevraient de l'État une garantie d'intérêt. Les maisons seraient mises à la disposition des travailleurs, qui en deviendraient propriétaires moyennant un faible versement réparti sur un grand nombre d'années. Ce versement comprendrait en même temps une prime d'assurance sur la vie du chef de famille, de telle sorte que, celui-ci venant à manquer, la propriété serait définitivement acquise à sa femme et à ses enfants.

La participation aux bénéfices en faveur des employés est aussi fructueuse pour le patron que pour son personnel — j'en parle avec expérience. Elle doit, elle peut, suivant une formule sur laquelle j'ai basé une proposition de loi, être étendue par cahier des charges à toutes les grandes concessions publiques de l'État, du département, des communes, et servir ainsi d'exemple aux particuliers.

La chambre de commerce de Bordeaux, qui a adopté depuis longtemps ce principe, vient d'en faire une application nouvelle.

Je ne cesserai d'opposer ce socialisme pacifique et pratique à ceux qui exploitent les utopies révolutionnaires.

Le repos hebdomadaire, de préférence du dimanche, est réalisable avec autant d'avantage pour le patron que pour l'employé, en tenant compte, pour le choix du jour, des obligations particulières à certaines professions.

Les employés de commerce et de magasin ont droit à l'application, en leur faveur, de toutes les lois ouvrières que leur situation peut justifier. Il est équitable aussi de les faire bénéficier de la juridiction des prud'hommes.

Questions économiques.

Nos intérêts commerciaux et industriels ont été compromis par le « régime combiste » dans une mesure qui n'est pas assez connue.

Pour dominer le Parlement, le Bloc constitué au début de la législature décida, contre tous les précédents, de ne tenir compte que des opinions politiques pour la constitution des grandes commissions : commerce, douanes, agriculture, marine, etc.

C'est ainsi que les hommes les plus compétents, les plus laborieux, furent systématiquement écartés pour réserver les places à des « blocards » prêts à faire aboutir les projets ou à les étouffer, selon qu'ils servaient ou non la politique du Maître.

On doit attribuer à ce procédé la loi soi-disant contre les fraudes, tellement informe que la commission chargée d'élaborer le règlement ne voit plus comment le formuler sans risquer de mettre en danger aussi bien les intérêts des producteurs que ceux des commerçants.

C'est avec la plus grande énergie qu'il faut réclamer la réfection de cette loi.

Voilà l'un des résultats du manque d'hommes d'affaires à la Chambre.

Si les commerçants et les industriels n'envahissent pas la politique, elle risque de les ruiner.

Certes, toutes les professions doivent être représentées au Parlement, surtout par des hommes de valeur, mais la proportion est malheureusement inversée en France au détriment des hommes rompus aux affaires.

Les intérêts particuliers constituent « en somme » l'intérêt général. Je n'ai manqué aucune occasion, durant ces quatre années, de défendre plusieurs de nos grands syndicats commerciaux et industriels. J'espère mieux faire encore dans l'avenir en bénéficiant de l'expérience acquise.

Je réclamerai plus que jamais des traités de commerce avec réciprocité, assurant à notre pays des avantages équivalents à ceux que nous concéderons.

L'autonomie des ports de commerce, avec l'extension des pouvoirs des chambres de commerce, me semble devoir être énergiquement réclamée, si nous voulons être mieux outillés et à meilleur compte. C'est le régime des pays dont le trafic est le plus développé.

J'ai appuyé les conclusions dans ce sens du rapporteur du dernier budget des Travaux publics, j'y reviendrai. Cette réforme s'harmoniserait parfaitement avec la concession d'un port franc, dont je suis toujours partisan.

J'ai personnellement contribué à obtenir pour Bordeaux un second bassin à flot, comme j'avais été l'un des promoteurs du chemin de fer de ceinture, dont la construction est maintenant assurée. Des industries nouvelles ne manqueront pas de s'établir sur le parcours de cette ligne, pour le plus grand profit des populations laborieuses.

Mes chers Concitoyens,

J'ai agi consciencieusement, en pleine indépendance, je parle en toute franchise, avec une profonde conviction : les pays les plus prospères sont les pays les plus unis, les plus libéraux.

Voyez l'Angleterre, voyez la Suisse, voyez les États-Unis ! Pourquoi ne pas abandonner résolument nos dissensions intestines pour ne songer qu'à collaborer tous sur le terrain de la République libérale progressiste ?

La France veut la paix, mais la paix qui convient à une grande nation, la paix la tête haute, sans abandonner aucun droit, sans sacrifier aucun intérêt essentiel.

Elle veut la République définitive, incontestée, mais la République basée sur la liberté, sur le progrès démocratique, sur la justice et la tolérance, sur la fraternité.

Ce que nous voulons, mes amis et moi, c'est la France ordonnée, prospère et grande. La République vouée au progrès dans la liberté, dans la paix, dans l'union des citoyens !

André BALLANDE,

Député sortant,

Ancien juge au Tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce,

Candidat républicain, libéral progressiste.

3e Circonscription de BORDEAUX.

M. A. JOURDE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.367 voix.

Aux Electeurs.

Mes chers concitoyens,

Pendant treize années, j'ai eu le grand honneur et aussi la très lourde charge de vous représenter à la Chambre des Députés.

Après ces trois législatures, pendant lesquelles j'ai conscience d'avoir loyalement rempli ma tâche, et au moment où, par l'expérience acquise, je croyais pouvoir rendre de nouveaux services à la démocratie, j'ai été battu.

Je me suis incliné et j'ai repris, sans réclamer, ma place dans le rang.

D'aucuns m'ont reproché, dit-on, de m'être trop effacé depuis 1902. Je crois, au contraire, que cette attitude respectueuse devant la volonté du suffrage universel était commandée aussi bien par le devoir républicain que par la dignité.

Aujourd'hui, grâce à la confiance et à l'appui que me donnent de nombreux amis dévoués, appartenant à toutes les fractions des républicains du bloc de gauche, j'use du droit d'appeler du suffrage universel de 1902 au suffrage universel de 1906.

J'accepte avec fierté la candidature qui m'est offerte dans notre vaillante 3e circonscription.

Faut-il redire mes opinions ?

Ne me connaissez-vous pas et n'êtes-vous pas fixés sur ce que vous pouvez attendre de moi? Si, n'est-ce pas? Et si je n'avais affaire qu'à vous qui m'avez suivi et avez pu me juger sur mes actes, je me tairais et je me livrerais, la conscience tranquille, au jugement des électeurs.

Mais, depuis 1902, quatre nouvelles générations électorales sont venues à la vie politique; elles ne me connaissent pas. Je dois leur dire qui je suis. Et je le dirai, comme j'ai toujours fait, sans flatterie pour aucun parti, sans chercher à obtenir aucun suffrage par des déclarations qui seraient des concessions portant atteinte au devoir et à la conscience.

Ma ligne de conduite, et je ne veux point en changer, a été et sera toujours : « Bien faire et laisser dire. »

Mon idéal politique, le voici esquissé en toute bonne foi :

Avant tout, je suis républicain, parce que je crois que de toutes les formes de gouvernement la République seule est l'instrument du progrès politique, philosophique et social des peuples.

A ce titre de républicain, j'ai toujours ajouté celui de socialiste.

Mais, me dira-t-on, comment êtes-vous socialiste?

Ici, mes chers concitoyens, il faut parler net et franc!... Être simplement socialiste, cela ne voudrait pas dire grand'chose et je vous dois toute ma sincérité.

Je suis de ceux qui croient fermement que l'aboutissant logique de l'évolution des principes de justice et de solidarité humaine contenus dans la République sera le socialisme collectiviste.

Vous avez le droit de croire que l'hypothèse collectiviste restera longtemps encore dans

le domaine de la philosophie. Je pense, au contraire, qu'elle se dégage de plus en plus des faits de chaque jour, et que l'idée qu'elle porte en elle s'impose à l'étude de tous les hommes réfléchis et clairvoyants, surtout à l'étude de ceux qui briguent le mandat de législateur.

Que cette déclaration me fasse perdre des suffrages, peu importe, je vous la devais et je la fais en toute loyauté, parce qu'elle est le cri de ma conscience.

Trois points caractérisent mon idéal socialiste :

1° Conquête des pouvoirs publics par le suffrage universel ;

2° Intervention de l'Etat pour faire passer, du domaine capitaliste, de plus en plus anonyme, dans le domaine national, les diverses catégories des moyens de production et d'échange, au fur et à mesure qu'elles deviendront mûres pour l'appropriation sociale ;

3° L'entente internationale des travailleurs.

Un dernier point, et cela pour empêcher toute équivoque : Je déclare que je repousse nettement, comme contraire à l'idée socialiste et aux intérêts du prolétariat, toutes les manifestations de l'anarchisme, depuis les théories antipatriotiques jusqu'à l'action directe et la propagande par le fait.

Refuser de défendre sa patrie, et surtout quand cette patrie c'est la France, outrager son drapeau, prêcher la désertion de ses soldats, c'est faire œuvre folle et monstrueuse.

Après cet exposé de principes, j'arrive au programme de la prochaine législature.

Défendre, en toutes circonstances, les intérêts de toutes les catégories de travailleurs afin d'améliorer leur sort.

Création, par l'État, d'une retraite pour tous les citoyens âgés de soixante ans et pour les invalides de tout âge, au moyen d'un impôt payé par tout le monde et par répartition annuelle.

Fixation de la durée de la journée de travail à huit heures et d'un minimum de salaire au-dessous duquel il sera interdit de faire travailler.

Etablissement du repos hebdomadaire pour tous les travailleurs.

Abrogation des tarifs douaniers de M. Méline et retour aux traités de commerce basés sur la réciprocité. Et, en attendant, création à Bordeaux d'une zone franche afin de permettre à notre commerce d'exportation de lutter au moins à armes égales avec nos rivaux étrangers.

Liberté des cultes, l'État n'en salariant aucun.

Monopole de l'instruction à l'État, à tous les degrés.

Instruction gratuite intégrale pour les enfants par le concours.

Dévouement à la République exigé de tous les fonctionnaires civils et militaires, nul n'étant obligé de servir un régime qu'il trouve mauvais.

Suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Réorganisation de la justice militaire, administrée par des magistrats civils et des officiers-magistrats de carrière ne relevant à aucun titre du commandement.

Revision du Code de justice militaire.

Impôt établi sur le revenu des contribuables, demandant peu à celui qui a peu et beaucoup à celui qui a beaucoup.

Revision de la Constitution orléaniste de 1875.

Partisan résolu de l'union de tous les républicains du bloc de gauche, je suis avec ceux qui veulent rétablir au Parlement la délégation des gauches, d'où sont sorties les réformes que les ministères présidés par les deux grands citoyens Waldeck-Rousseau et Emile Combes ont données à la démocratie et d'où sortiront celles de l'avenir.

Voilà, mes chers concitoyens, très rapidement indiquées dans leurs grandes lignes, mes opinions politiques et économiques.

Permettez-moi, en terminant, de rappeler que valent les professions de foi et les programmes, ce que valent eux-mêmes les hommes qui les présentent.

Electeurs de la 3e circonscription !

Pour être votre député, j'ai besoin de votre confiance. A vous de juger si je la mérite et si vous devez me l'accorder.

A vous de voir si mon passé vous est un suffisant garant de l'avenir.

Travailleurs! Vous avez vu, pendant cette période électorale, les partis et les hommes en présence.

Voter pour un député est un acte sérieux.

Réfléchissez bien.

Inspirez-vous de votre bon sens.

Vive l'union des républicains de gauche!
Vive la République démocratique et sociale!

A. JOURDE,

Ancien député de 1889 à 1902, candidat républicain socialiste.

4e Circonscription de BORDEAUX

M. de LA TRÉMOILLE, prince de TARENTE

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.815 voix.

Citoyens,

Encouragé par les témoignages de confiance que les électeurs de la commune de Margaux et du canton de Castelnau m'ont déjà donnés en 1904, je viens solliciter l'honneur de défendre, à la Chambre des Députés, les intérêts de la 4e circonscription de Bordeaux.

Fermement attaché aux institutions républicaines, résolument dévoué à la démocratie, sincèrement désireux de progrès social, je fais appel aux républicains qui veulent réaliser les grandes réformes attendues par l'opinion.

Un changement profond vient d'être introduit dans notre pays par le vote de la séparation des Églises et de l'État. Son application doit atteindre ce double but : établir la laïcité de l'État et l'indépendance des Églises en assurant à tous, à quelque confession qu'ils appartiennent, le libre exercice de leur religion. La liberté de l'enseignement est le corollaire naturel de la liberté de penser; elle doit offrir, pour garantie, l'égalité des grades exigibles pour tous les maîtres sous le même contrôle de l'État.

La prochaine législature aura avant tout pour obligation de remplir envers la démocratie laborieuse les grands devoirs de solidarité humaine. Il faut enfin mettre les ouvriers des villes, comme les ouvriers des champs, à l'abri des risques auxquels les exposent les accidents, la maladie, le chômage et la vieillesse.

Votre député devra s'employer avec dévouement à rendre effective, malgré tous les obstacles, la loi sur les retraites ouvrières.

Des économies et de sages réformes fiscales, nous permettant de répartir nos charges avec plus d'équité et proportionnellement aux ressources de chacun, nous mettront à même d'accomplir cette importante œuvre sociale sans astreindre à un nouveau sacrifice l'agriculture, donc la crise mérite toute la sollicitude du législateur, sans grever davantage la propriété foncière, par suite le travail agricole, sur lequel retombe finalement toute augmentation de dépenses.

Mes chers Concitoyens,

Le régime des traités de commerce et de réciprocité a eu pour effet d'assurer à la France une longue ère de prospérité.

Le retour à une politique commerciale stable et libérale ferait retrouver à notre vignoble si éprouvé et aux nombreuses industries qui s'y rattachent les avantages qu'ils en ont recueillis dans le passé.

Nous attendons encore le règlement d'administration publique qui permettra l'application de la loi sur les fraudes. Ce règlement devra concilier les intérêts du commerce avec les droits de la propriété, en garantissant à celle-ci une protection efficace de ses marques et le respect de ses noms d'origine.

Les dispositions de la loi du 6 août 1895, relatives à la vente et à la circulation de la piquette, lèsent nos populations; leur abrogation s'impose, ainsi que le retour à la loi du 6 avril 1897.

Les inscrits maritimes formulent, de toutes parts, des revendications; on ne saurait en nier la légitimité. Je m'efforcerai de leur faire rendre justice.

La création de Chambres délibératives d'agriculture nous donnant la faculté de faire entendre nos doléances, la diminution des droits de mutation et des frais de justice sont, parmi des réformes trop longtemps promises, celles dont l'étude est urgente et que je chercherai à mener à bien les premières.

Telles sont les principales questions qui préoccupent notre région; chargé de vous représenter, j'apporterai toute mon énergie et toute mon activité à résoudre les problèmes que comporte la défense vigilante de vos intérêts. Je demanderai, avec ténacité, le vote des mesures législatives susceptibles de favoriser nos industries viticoles, agricoles et forestières, ainsi que notre ostréiculture.

Chaque année, j'irai dans toutes vos communes pour garder un contact permanent avec vous, pour recueillir vos vœux et examiner, d'un commun accord, les solutions qu'ils réclament.

Électeurs,

Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député, conscient de mes devoirs et de vos droits, je m'inspirerai toujours, dans l'accomplissement de ma tâche, des sentiments qui doivent animer tout mandataire soucieux de justifier la confiance de ses concitoyens.

Français et patriote, je veux que mon pays jouisse avec sécurité des bienfaits de la paix sous la sauvegarde d'une armée solide, gardienne fidèle de l'honneur national.

Républicain et démocrate, je serai toujours guidé par les sublimes principes de liberté, d'égalité et de fraternité formulés par la Révolution française, fier de servir votre cause, la grandeur de la France, la gloire de la République!

Vive la République!

L. DE LA TRÉMOILLE,

Prince de Tarente,

Maire de Margaux, Conseiller d'arrondissement,

Candidat républicain.

5e Circonscription de BORDEAUX.

M. R. CAZAUVIEILH.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.087 voix.

Mes chers Concitoyens,

La confiance que vous m'avez toujours témoignée m'autorise à solliciter de nouveau vos suffrages.

Depuis huit ans député de la 5e circonscription de Bordeaux, je n'ai pas besoin de faire un long programme; c'est sur mes actes et non sur mes promesses que vous avez à me juger.

Au point de vue politique, je m'honore d'être demeuré constamment fidèle à la discipline républicaine telle que l'avait préconisée Waldeck-Rousseau, en donnant mon concours aux trois ministères qui se sont succédé au cours de cette dernière législature.

Ce n'est que grâce à l'union de tous les républicains que nous avons pu faire aboutir tant de réformes importantes dont je dois vous rappeler les principales.

Nous avons voté des lois de solidarité sociale, comme l'assistance aux vieillards, le service des enfants assistés, l'extension de la loi sur les accidents du travail.

Nous avons cherché à protéger l'agriculture par les lois sur le crédit agricole, sur les warrants, sur les fraudes.

Pour améliorer la situation de nos marins, nous avons modifié le fonctionnement si justement critiqué de la Caisse de prévoyance.

Nous avions promis de réduire la durée du service militaire et d'établir l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang : aujourd'hui la loi de deux ans est entrée en application.

Enfin, après avoir soumis les congrégations religieuses à la loi sur les associations, nous avons plus tard réalisé, dans un esprit de justice et de liberté, la séparation des Églises et de l'État.

Il était nécessaire de trancher ces questions irritantes pour permettre à la nouvelle Chambre de se consacrer à l'étude des problèmes économiques et sociaux qui préoccupent le pays.

Les députés que vous allez élire auront le devoir de rendre définitive, après l'avoir améliorée d'accord avec le Sénat, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes que nous venons de voter à la suite de longues et sérieuses discussions.

Ils devront s'efforcer de diminuer les frais de procédure qui écrasent les justiciables et empêchent les citoyens peu fortunés de se faire rendre la justice à laquelle tout le monde doit pouvoir prétendre.

Une première satisfaction a déjà été obtenue par l'extension de la compétence des juges de paix.

Représentant d'une circonscription rurale, je rechercherai, comme par le passé, les mesures propres à remédier à la crise agricole qui sévit spécialement sur les viticulteurs.

Il me paraît nécessaire de compléter les lois protectrices déjà votées par le Parlement, et, pour faciliter l'écoulement de nos vins, de négocier des traités de commerce avec les nations étrangères.

Les populations maritimes du bassin d'Arcachon seront, comme par le passé, l'objet de ma constante sollicitude.

Vice-président du groupe des inscrits maritimes de la Chambre, j'ai déjà eu l'occasion de défendre leurs intérêts; je m'attacherai à faire triompher leurs légitimes revendications.

A ce point de vue, la réduction du service militaire des inscrits et l'amélioration de la pension de demi-solde devront être d'abord réalisées.

L'industrie ostréicole, qui constitue la principale ressource de la région, devra être énergiquement soutenue.

Je n'oublierai pas les pêcheurs de la Garonne, dont j'appuierai en toutes circonstances les justes réclamations.

La réalisation des progrès attendus, notamment l'application des lois sociales, nécessitera des dépenses considérables; nous devrons chercher à y faire face d'abord par des économies.

Dans ce but, il y a lieu de procéder à la refonte de notre système administratif, en supprimant des fonctionnaires inutiles et en orientant nos efforts vers une décentralisation bien comprise.

Des ressources nouvelles pourront être obtenues par le remaniement de nos impôts directs.

Il importe en effet de mieux répartir les charges, de faire payer à chacun suivant ses facultés, et d'atteindre certains revenus jusqu'ici insuffisamment frappés.

Cet impôt nouveau devra se substituer à nos vieilles contributions et notamment à l'impôt foncier.

Il devra pouvoir être perçu sans vexations d'aucune sorte et peser plutôt sur la richesse acquise que sur le produit du travail.

Afin de pouvoir accomplir à l'intérieur ce programme de réformes, nous devons nous affranchir des préoccupations extérieures.

Une armée puissante sera la meilleure garantie de la paix et nous devons consentir toutes les dépenses nécessaires pour la rendre redoutable. Mais nos sacrifices ne serviraient à rien si la discipline n'était observée par tous, par les soldats comme par les chefs qui les commandent.

Les résultats obtenus par le Gouvernement républicain sont de nature à nous inspirer confiance.

L'état de nos finances est satisfaisant; nous avons reconquis notre place au premier rang dans le monde, et les événements qui viennent de se dérouler ont montré la France entourée de puissantes et fidèles amies.

Si vous me faites l'honneur de me renouveler mon mandat, je continuerai à soutenir une politique qui répond si bien aux aspirations du pays, servant ainsi à la fois et vos intérêts et ceux de la République.

Vive la République!

Docteur René CAZAUVIEILH,
Député sortant.

6e Circonscription de BORDEAUX

M. CAZEAUX-CAZALET

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.593 voix.

Appel des Comités républicains.

Chers Concitoyens,

La République traverse une crise difficile :

D'un côté, les partis réactionnaires coalisés, dénaturant l'esprit libéral de la loi de séparation des Églises et de l'État, créent une agitation factice en troublant les consciences, et, sous le couvert d'une étiquette républicaine, tentent un nouvel assaut contre nos institutions démocratiques.

De l'autre, les collectivistes révolutionnaires, dont les utopies sont contraires à l'initiative individuelle, menacent la cause même des travailleurs et compromettent déjà la prospérité et la sécurité nationales.

Un devoir rigoureux s'impose donc à tous les républicains sincères, sans distinction de nuances : c'est de réaliser entre eux l'union la plus étroite, la plus loyale sur un programme conforme à leurs communes aspirations : la suprématie de l'État laïque, la sauvegarde de toutes les libertés, la défense des grands intérêts de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, l'amélioration du sort des travailleurs, le développement de toutes les branches de l'enseignement et l'accroissement de la fortune publique et de la puissance nationale.

Ce programme, les comités ou groupes républicains du Carbon-Blanc, de Créon, de Saint-André-de-Cubzac et de Cadillac sont heureux de le trouver complet dans la profession de foi et les déclarations du député sortant, M. Cazeaux-Cazalet, qu'ils recommandent à vos suffrages.

Électeurs républicains,

Élevez-vous au-dessus de mesquines préoccupations de personnes, songez à l'avenir de la République, de cette République digne de toutes les adhésions et que l'Alliance républicaine démocratique a si heureusement définie :

Une République ordonnée et vraiment libérale, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles ;

Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice, économe des deniers publics ;

Anticléricale, mais non antireligieuse ; antinationaliste, mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie.

Confiante dans le loyalisme de l'armée nationale, chargée sous la suprématie du pouvoir civil de défendre le sol, le drapeau et la Constitution.

Adversaire des utopies communistes ou collectivistes, nettement hostile aux moyens

violents, à la politique de surenchère, mais constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès, et, entre tous les autres, du progrès social.

Électeurs républicains,

Restez unis et faites triompher ce programme en votant en masse pour

G. CAZEAUX-CAZALET,
Député sortant,
Candidat de l'Alliance républicaine démocratique.

Vive la République!

Mes chers concitoyens,

En me présentant de nouveau à vos suffrages, je dois vous donner des explications sur l'accomplissement du mandat que vous m'avez confié, il y a quatre ans, et vous faire l'exposé du programme qui semble devoir s'imposer à la prochaine Chambre.

Comme je vous l'avais promis, en 1902, j'ai défendu par mes votes la liberté de l'enseignement et la liberté de conscience, en même temps que la suprématie du pouvoir civil, mise en cause par l'insoumission des congrégations à la loi et par l'attitude de la papauté à l'égard du gouvernement de la République. Je vous disais, dans ma profession de foi de 1902 : « Je considère que la suprématie du pouvoir civil est l'une des conditions — la principale — de l'existence des libertés. »

C'est dans cet esprit que j'ai voté les lois de laïcité et la loi de séparation des Églises et de l'État, si injustement combattue par ceux qui y trouvent cependant de nouvelles libertés.

Dans ma modeste action sur la direction de la politique générale du pays, je me suis toujours préoccupé de votre dignité, de votre indépendance et du noble idéal des républicains qui veulent éviter un recul du progrès politique et assurer le règne définitif de la République par la liberté, la justice, l'ordre, la paix.

J'ai travaillé à l'union des républicains, qui seule a permis d'accomplir dans cette dernière législature, de grandes réformes, dont le but est l'amélioration du sort des malheureux et des travailleurs des villes et des campagnes. Ce sont :

La loi réorganisant le service des enfants assistés ;
La loi relative à l'éducation des pupilles de l'assistance publique, difficiles ou vicieux ;
La loi réduisant à deux ans le service militaire dans l'armée active ;
La loi étendant les avantages de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ;
La loi relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources ;
La loi concernant la compétence des juges de paix ;
La loi relative aux inscrits maritimes ;
La loi relative au crédit maritime.

L'activité réformatrice due à l'union des républicains a donné d'autres résultats. La Chambre a voté des réformes sociales qui sont maintenant soumises au Sénat. Je rappellerai seulement les deux plus importantes : le Code du travail et les retraites ouvrières.

A la préparation de ces dernières, j'ai collaboré tout spécialement en déposant, avec mes collègues républicains de Bordeaux, une proposition contenant des principes nouveaux, qui sont incorporés dans le texte voté par la Chambre : la gestion des retraites par la mutualité ; le droit pour les ouvriers de consacrer leurs versements et ceux de leurs patrons à des acquisitions immobilières : maisons, jardins, biens ruraux dont ils pourront jouir immédiatement.

Je me suis associé ainsi à l'élaboration des réformes sociales qui préoccupent, à juste titre, tous les ouvriers, ceux de l'agriculture comme ceux du commerce et de l'industrie, réformes dont l'accomplissement ne peut être hâté que par le maintien absolu de l'ordre et de la sécurité publique.

Mais les ouvriers sont intéressés à la prospérité économique du pays, au même degré que les agriculteurs qui cultivent eux-mêmes leurs champs, et que les propriétaires qui consacrent leurs capitaux aux entreprises agricoles.

Tous les intérêts étant solidaires, j'ai travaillé au profit de tous, en employant la plus grande partie de mon activité à poursuivre la réalisation des nombreuses solutions qu'exige cette malheureuse crise viticole, dont les conséquences sont si pénibles pour toute la population de la sixième circonscription.

A cet effet, j'ai contribué, par des propositions, des amendements, mes interventions dans les discussions, à l'élaboration de plusieurs lois.

Je m'honore d'avoir été l'un des auteurs de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 qui pose le principe d'une législation préventive contre la fraude par le sucrage.

La loi du 6 août 1905, qui développe et précise cette réglementation, en mettant en vigueur certaines mesures que j'avais proposées, atteint le mouillage par une disposition que j'avais le premier demandée, avant même d'entrer au Parlement, je veux parler du visa des acquits en cours de route, qui a mis fin à l'exploitation des acquits fictifs.

J'ai contribué par la rédaction de plusieurs articles des lois de finances de 1903 et 1904 à améliorer le régime des eaux-de-vie de vin.

J'ai enfin obtenu que, dans la loi du 1er août 1905, fussent introduites des dispositions pour la protection des appellations des crus d'origine.

Sans doute, l'œuvre n'est pas terminée, la Chambre ayant écarté certaines propositions qui sont indispensables pour rendre la loi sur le sucrage réellement efficace ; sans doute, la loi sur les garanties d'origine doit être complétée par un règlement d'administration publique. Ces perfectionnements devront être poursuivis et il faudra également assurer dans l'avenir l'application de ces lois.

Dans un rapport, j'ai préconisé des mesures pour favoriser l'exportation des vins ; j'ai voté une nouvelle loi sur les warrants, des encouragements à la mutualité agricole et aux coopératives agricoles.

Cette énumération est déjà longue, mais elle est incomplète ; je devrais citer mes diverses interventions au sujet de la règlementation de l'acide sulfureux, des tarifs des viandes salées, du relèvement de la limite du degré alcoolique des vins expédiés à l'étranger, de la rédaction d'un projet de Chambres départementales d'agriculture, etc.

Si la crise viticole n'est pas terminée, j'ai cependant la certitude d'avoir contribué, dans la mesure de mes forces, à en préparer la solution prochaine, conformément aux vues des viticulteurs et de la grande majorité du commerce de la Gironde.

Il n'y aura plus qu'à reprendre ces questions dans le même sens, dès l'ouverture de la législature nouvelle, sans s'arrêter à des reproches injustes ou dénués de fondement, qui émanent de préoccupations ou d'intérêts personnels. Cependant la revision de la loi du 6 août 1905, pour assurer la circulation des piquettes destinées à la consommation familiale, s'impose. J'ai la résolution de poursuivre cette amélioration de la loi.

Je n'ai négligé aucune des questions économiques, si petites qu'elles soient, qui préoccupent ce pays. J'ai donné sans mesure mon concours à de nombreuses questions relatives à la pêche, à la marine marchande, aux voies de communication, aux intérêts des communes, etc.

La prochaine Chambre devra achever l'œuvre législative commencée, en complétant et en perfectionnant les lois politiques, sociales, économiques ; elle devra en assurer l'application. Une attention vigilante, une volonté ferme sont nécessaires pour atteindre ce but.

La réforme des impôts directs, la réforme administrative, la réforme électorale, le Code de l'association, qui assurera le progrès moral et matériel du pays, seront l'objet de l'étude et des délibérations du Parlement.

Si je suis votre élu, sans négliger les intérêts locaux, je m'efforcerai de contribuer à la réalisation de ce programme dans un esprit pratique, juste et véritablement républicain, en visant : la consolidation de la République démocratique et laïque ; l'achèvement de la grande œuvre de solidarité sociale par la mutualité ; la réforme de l'impôt pour atteindre les revenus nets, sans vexation, sans injustices, au moyen de taxes réelles différentielles ; en protégeant la propriété individuelle et en favorisant son extension ; en écartant, par conséquent, les nouveaux monopoles (si favorables à l'accroissement excessif du nombre des fonctionnaires) ; en écartant les utopies collectivistes ; en assurant l'ordre par la répression des rébellions cléricales, des menées antimilaristes et des actes révolutionnaires ; en améliorant les tarifs de transport, les voies de communication et le régime de la marine marchande ; en profitant des belles relations internationales de la République pour développer les échanges au moyen de traités de commerce faits sur de nouvelles bases ; en assurant l'organisation de la défense nationale, seule garantie efficace de la paix.

L'union des républicains se raffermira, j'en suis convaincu, pour défendre ce programme. L'opposition irréconciliable ne pourra se flatter d'en empêcher la réalisation. La nouvelle législature assurera le triomphe définitif du progrès sage, sous l'égide de la République.

Vive la République !

G. CAZEAUX-CAZALET,
Député sortant,
Candidat républicain.

Circonscription de LESPARRE

M. le comte du PÉRIER DE LARSAN

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.168 voix.

Mes chers concitoyens,

Pour la cinquième fois, je me présente à vos suffrages, et je sollicite l'honneur de représenter notre arrondissement à la Chambre des Députés.

En 1889, en présence d'une candidature boulangiste et réactionnaire autour de laquelle s'étaient groupés tous les adversaires de la République, à l'unanimité les délégués du Congrès républicain firent appel à mon dévouement et me demandèrent d'être le porte-drapeau de la République, à laquelle tous savaient que j'étais dévoué depuis que j'avais atteint l'âge du citoyen, c'est-à-dire longtemps avant qu'elle existât.

Pareille unanimité s'est retrouvée le 4 mars dernier au Congrès des représentants de tous les groupes et Comités républicains de notre arrondissement. Mais la situation n'est pas la même qu'en 1889.

A cette époque, puis aux élections de 1893, de 1898, de 1902, quelles qu'aient été les candidatures que nous avions à combattre, la lutte se fit à visage découvert, loyale, franche, sincère.

Aujourd'hui, vous avez tous pu en juger, je suis combattu par les mêmes adversaires qu'en 1889, mais les moyens ont changé : c'est avec la calomnie, le mensonge, la perfidie,

que mes adversaires cherchent à détruire la confiance que vous avez toujours eue dans le compatriote que vous avez quatre fois élu et réélu député.

Ils n'y parviendront pas.

Depuis seize ans et demi, vous me connaissez, vous m'avez vu à l'œuvre. Les promesses que je vous faisais en 1889, je les ai toutes tenues, les engagements que je prenais alors, je les ai tous remplis.

Si je suis votre député, vous disais-je, je serai à la Chambre ce que j'ai toujours été : un républicain ferme, sincère, irréductible, ennemi de toute tentative de restauration monarchique; un représentant libéral voulant la justice pour tous, défenseur de toutes les libertés et de tous les droits; un partisan d'une République ouverte à tous les concours, à toutes les bonnes volontés sincères. Ce républicain, je l'ai toujours été.

Je serai aussi, vous disais-je, le défenseur de vos intérêts régionaux et locaux. J'ai tenu parole. A la Chambre, auprès des divers gouvernements qui se sont succédé, dans toutes les Commissions et groupements parlementaires, dans toutes les administrations diverses, j'ai lutté avec une énergie inlassable pour la défense de notre agriculture, de la viticulture en premier lieu, malgré les sottes dénégations de mes adversaires.

Membre de la Commission des douanes depuis 1889 et réélu dans chaque législature, j'ai soutenu, présenté, rapporté et fait adopter les tarifs douaniers destinés à protéger dans une mesure raisonnable les produits de nos vignobles.

A la Commission des boissons, j'ai préparé et présenté une proposition de loi concernant les vins artificiels; rapporteur de la Commission, je l'ai soutenue et fait adopter par le Parlement. Je suis l'un des auteurs de la proposition dont l'adoption, soutenue par moi, a fait disparaître les droits d'octroi frappant les vins à leur entrée dans les villes.

Est-il besoin de vous parler de mon intervention dans la discussion de deux lois concernant, l'une la fraude dans les ventes de denrées alimentaires, l'autre la fraude des vins? Elles sont trop récentes pour que ayez oublié la part que j'y ai prise et les discours que j'ai prononcés à ce sujet.

Président du groupe viticole depuis plus de douze ans et réélu comme tel au début de chaque législature, malgré le désir que j'avais exprimé en 1904 d'être déchargé d'une aussi lourde tâche, élu, lors de l'Exposition universelle de 1900, à Paris, président de la classe de la viticulture par l'unanimité des représentants de toutes nos régions viticoles, qui se déclaraient heureux de rendre ainsi hommage à mon dévouement pour leurs intérêts, membre du Comité directeur de la Société des viticulteurs de France, etc., je suis autorisé, après avoir invoqué ces divers titres et ces précieux témoignages, à mépriser les attaques perfides que décoche contre moi un journal auquel je ne veux pas faire l'honneur de le nommer.

Les vins ne sont pas les seuls produits de notre sol dont j'aie soutenu les intérêts à la Commission des douanes et dans d'autres Commissions. C'est ainsi que j'ai veillé à ce que les droits, je ne dirai pas protecteurs, mais équitablement compensateurs qui défendent vos blés, vos résines, votre bétail, ne soient pas supprimés sous la pression de certains groupements, industriels ou autres, intéressés à les voir disparaître.

Appelé fréquemment par vos municipalités à défendre les intérêts de vos communes, de vos régions diverses, j'ai toujours été assez heureux pour faire servir en leur faveur l'autorité et le crédit dont une longue carrière d'honnêteté politique et de dévouement à la République me permettait de jouir dans les conseils du Gouvernement.

Pour ne parler que des principales affaires dont j'ai eu à m'occuper pour vous, car l'énumération de toutes serait trop longue, qu'il se soit agi des travaux de défense du Bas-Médoc, de la protection des Mattes, véritables Pays-Bas médocains, des questions concernant la région forestière de notre arrondissement, de vos écoles, de la création des appontements de Pauillac, plus récemment encore de l'autorisation, si difficile à obtenir, pour des raisons diverses, des legs Roux à la commune de Vertheuil et à l'hospice de Lesparre, etc., mon intervention utile et efficace auprès des pouvoirs publics a toujours obtenu pour vous la satisfaction la plus complète.

Enfin, j'ai été heureux de mettre mon activité au service de tous ceux d'entre vous qui

ont eu personnellement besoin de mon concours pour la défense d'un intérêt légitime, pour la protection d'un droit ou d'une cause juste.

J'ai donc tenu tous mes engagements, et mon passé vous répond de mon avenir.

Malgré cela, malgré une conduite et une attitude irréprochables, je suis combattu, avec un acharnement auquel j'aurais eu le droit de ne pas m'attendre, par un parti qui ne peut élever contre moi aucun grief, incriminer aucun de mes votes, et qui m'attaque uniquement parce que je suis républicain, parce que je l'ai toujours été et que je le resterai, tandis qu'il sait que, malgré ses déclarations intéressées, mon adversaire ne l'est pas. Son passé politique, ses appuis, la presse antirépublicaine unanime à la soutenir, ses déclarations comme candidat nationaliste (et le nationalisme n'est que l'ancien boulangisme avec un autre nom), c'est-à-dire comme candidat du parti césarien, du parti de la dictature militaire, tout contribue à arracher son masque et à montrer mon concurrent tel qu'il est. Rappelez-vous sa profession de foi nationaliste de Toulouse, rappelez-vous spécialement, électeurs de notre arrondissement, que mon concurrent est partisan de la suppression des sous-préfectures.

Mes chers concitoyens,

Élu pour la cinquième fois votre député, je continuerai à défendre vos intérêts politiques, moraux et matériels, en demandant pour le peuple toujours la plus grande part possible de justice, de liberté, de bien-être; et, afin que ma candidature ne soit pas déloyalement travestie, je tiens à vous faire très nettement les déclarations suivantes, qui constituent le programme auquel je me conformerai dans la prochaine législature.

A l'extérieur, je veux la paix avec le maintien d'alliances intangibles et l'affermissement de l'entente internationale, sous condition du respect des droits de la France, de l'honneur et de la dignité de son drapeau, que je ne sacrifierai jamais.

A l'intérieur, j'opposerai aux agitations stériles le progrès démocratique, et la solidarité sociale au prétendu antagonisme de classes.

Je demanderai :

La réforme des méthodes de travail parlementaire, pour rendre l'œuvre législative plus rapide et plus féconde;

La réforme financière, pour refondre les parties vieillies de notre système fiscal, pour rendre l'impôt vraiment proportionnel aux facultés de chacun, en demandant davantage à la richesse acquise, afin de soulager les contribuables peu fortunés et les familles nombreuses;

La réforme judiciaire, pour rendre la justice plus expéditive et moins coûteuse, mettre nos lois en harmonie avec les transformations de la société moderne, assurer aux justiciables des juges de plus en plus éclairés et indépendants;

Les réformes sociales, appelées à prendre le premier rang dans les préoccupations parlementaires, en assurant une égale sollicitude des pouvoirs publics aux travailleurs des villes.

La Chambre qui vient de clôturer ses travaux est déjà entrée largement dans cette voie; elle a voté la loi d'assurance pour la vieillesse, définitivement mise à exécution, et la loi des retraites ouvrières, en ce moment pendante devant le Sénat. La Chambre qui s'ouvrira le 1er juin prochain aura à compléter cette dernière et à régler son application. Elle aura aussi à réaliser les lois d'assurances contre la maladie et le chômage, d'organisation de l'apprentissage agricole et industriel, de défense de la santé publique, de protection des intérêts de la femme et de l'enfant; elle aura à décider la création de Chambres délibératives d'agriculture; elle développera la mutualité sous toutes ses formes, cette grande œuvre de progrès dont les résultats bienfaisants se sont déjà fait sentir sur toute la surface du territoire.

Enfin, la Chambre prochaine devra à la fois combattre résolument les utopies irréalisables en maintenant au-dessus de toute atteinte la propriété individuelle, et faire ses efforts

pour en faciliter l'accès au plus plus grand nombre de citoyens, par l'accord fécond du capital et du travail.

Respectueux de toutes les croyances, de toutes les théories philosophiques, de toutes les libertés, de la liberté de conscience, la première de toutes, j'ai toujours conformé mes votes à mes doctrines.

C'est pour cela que j'ai voté, en toute indépendance, contre la séparation de l'Église et de l'État, malgré les affirmations sciemment mensongères du journal de mon concurrent.

Mes chers concitoyens,

Je n'ai pas besoin d'entrer dans plus de détails soit sur ma vie passée, que vous connaissez tout entière, car je n'ai jamais rien eu de caché, soit pour la ligne future de ma politique, dont ma conduite antérieure vous répond.

J'ai accepté, il y a seize ans et demi, la candidature à la députation pour défendre le drapeau républicain et pour servir mon pays.

L'ambition personnelle a été étrangère à mon acceptation. Je ne suis pas et n'ai jamais été un arriviste de la politique, désireux avant tout d'obtenir un mandat électif, n'importe où, sur n'importe quel programme, reniant au besoin le lendemain ce qu'il disait la veille, et désireux d'arriver avant tout.

Non, je n'appartiens pas à cette classe de politiciens. Je me présente à vos suffrages avec le programme et les principes de toute ma vie; je me présente dans mon pays, à mes compatriotes, au milieu desquels j'ai toujours vécu, dont j'ai toujours défendu les intérêts, identiques aux miens, et auxquels m'unissent les liens de la cordialité la plus fraternelle.

Aussi est-ce en toute confiance que j'attends de vous le renouvellement de mon mandat, et pour cela je fais appel à tous les médocains, mes compatriotes, qu'animent avec moi l'amour de la France et le dévouement à la République!

Comte du PERIER DE LARSAN,
Député sortant, candidat républicain.

1re Circonscription de LIBOURNE.

M. COMBROUZE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.845 voix.

Mes chers concitoyens,

Notre vénéré chef, M. Surchamp, ayant dû, pour raisons de santé, décliner toute candidature, le Congrès républicain m'a donné le mandat de porter et de défendre le drapeau de la République.

Républicain d'esprit, de cœur et d'origine, je me réclame des principes de 1789, principes d'émancipation, de justice, de bonté et de progrès social.

Dévoué à une politique sincère d'action démocratique, je combattrai résolument la coalition équivoque, faite des débris des partis déchus, qui ne surprendra plus, comme il y a quatre ans, sous sa fausse cocarde de libéralisme républicain, la bonne foi des électeurs.

Défenseur résolu de la liberté et de la propriété individuelles, blâmant de toute mon

énergie la fratricide lutte des classes, je souhaite au contraire la fusion des classes par la vraie fraternité et par une législation de plus en plus juste, plus humaine et mieux appropriée aux nécessités sociales.

Désireux de m'attacher surtout à la réalisation d'un programme d'affaires, je me déclare partisan :

Des réformes administratives ayant pour but de remédier à l'excès du fonctionnarisme en augmentant, par une décentralisation rationnelle, les franchises départementales, cantonales et communales;

Des réformes financières qui, tout en assurant l'équilibre et l'unité budgétaires mettront plus de justice dans notre système fiscal par la substitution, à certaines contributions surannées et improportionnelles, de taxes mieux adaptées à l'état économique et social actuel. Ces taxes demanderont moins à la terre et aux revenus du travail et dégrèveront les familles nombreuses et peu fortunées;

Des réformes judiciaires qui simplifieront les formalités obligatoires de la justice civile et en proportionneront les frais à l'importance réelle des affaires;

De la réforme des conseils de guerre, qui devra assurer une justice égale pour l'officier et le soldat;

Des réformes économiques et sociales, qui devront tenir la première place dans les préoccupations du Parlement, parmi lesquelles je citerai simplement :

Le développement de l'outillage économique, canaux, ports, tramways.

La création nouvelle de Chambres de commerce, de Chambres d'agriculture.

La réduction et l'unification des tarifs de transport, vraiment exagérés, qui nous mettent en état d'infériorité vis-à-vis de nos voisins.

La conclusion de traités de commerce, les encouragements à la marine marchande, à la petite navigation (cabotage, bornage et pêche);

La recherche de nouveaux débouchés à notre production;

L'assurance contre la maladie et le chômage des travailleurs;

La défense du petit commerce contre l'absorption des grands magasins;

Au point de vue régional, je crois inutile d'affirmer que je serai le défenseur vigilant et ardent de notre viticulture, si injustement éprouvée, et qui échappera bientôt, j'en ai le ferme espoir, grâce à une application énergique, mais intelligente, des lois, à la crise aiguë qui l'étreint.

Mes chers concitoyens,

Je défendrai résolument toutes les lois laïques votées par les Chambres, et notamment la loi de la séparation des Églises et de l'État, loi libératrice conçue dans un esprit de franchise et de liberté qui assure, avec l'indépendance réciproque de l'État et de l'Église, le respect de toutes les consciences et le libre exercice des cultes.

Au point de vue extérieur, je demande une politique pacifique, mais fière et patriotique, que la France doit assurer par la netteté de sa diplomatie et aussi par la puissance de son armée disciplinée, prête à défendre le sol de la patrie et les lois de la République.

Mon programme se résume ainsi :

Défense énergique des réformes acquises;

Conquête de celles que nous demandons à demain;

Développement de la grandeur de la patrie.

Citoyens électeurs,

La bataille est engagée.

J'appelle à moi tous ceux qui aiment vraiment le peuple, tous ceux qui sont épris de

liberté et de justice, tous ceux qui sont décidés à défendre le patrimoine républicain contre toutes les forces combinées du cléricalisme et de la réaction.

Le 6 mai assurera la victoire définitive.

Vive la première circonscription de Libourne!

Vive la République démocratique!

G. COMBROUZE.

2e Circonscription de LIBOURNE.

M. G. CHASTENET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.144 voix.

Mes chers concitoyens,

Pour la quatrième fois, je me présente à vos libres suffrages.

Depuis bientôt dix ans que vous m'avez investi de votre confiance, je me suis efforcé de me maintenir en communion avec vous tous; j'ai vécu de votre vie comme de ma vie propre, et ma conscience s'est faite en quelque sorte de vos besoins divers et de vos aspirations multiples.

De longues explications entre nous sont donc superflues.

Vous savez quel souci j'ai toujours eu de tous nos intérêts régionaux, et la crise viticole qui les grève si lourdement m'a plus d'une fois amené à me faire à la tribune l'interprète de vos justes doléances.

Mais l'âpre lutte qu'il nous faut soutenir pour la défense de notre production viticole ne saurait en aucun cas nous détourner des questions plus générales que soulève la politique française, ni de la recherche passionnée du progrès social sous tous ses aspects matériels et moraux.

Nous voulons la liberté des citoyens, garantie par la souveraineté de l'État laïque, et c'est en ce sens qu'a été votée la loi de séparation, qui, bien comprise et loyalement acceptée, appliquée en tout cas de la façon la plus ferme en même temps que la plus libérale, ne peut nuire aux intérêts confessionnels et doit, au contraire, contribuer à l'apaisement des vieilles querelles et à l'unité morale de la nation.

Nous voulons aussi l'égalité civile, et nous l'avons réalisée, devant l'impôt le plus lourd et le plus honorable à la fois, par la loi sur le service de deux ans, qui devra être suivie de la réforme des conseils de guerre et de la revision du Code de justice militaire.

De plus en plus aussi doit s'affirmer, dans les lois de solidarité sociale, la fraternité républicaine. Mais il est à la réalisation de ces réformes une condition nécessaire: la prospérité de nos finances, que seules peuvent assurer une politique d'économie, de sincérité budgétaire; une plus juste répartition des charges sociales: la mise en valeur mieux entendue de nos monopoles et de notre outillage national; les lois tendant à favoriser le commerce, l'industrie et surtout l'agriculture, qui constitue le meilleur patrimoine de la nation; enfin, à mon sens, une large décentralisation administrative.

Et, tout en travaillant aux œuvres de la paix, il ne nous faut pas oublier — une alerte

récente nous l'a rappelé — que la garantie de cette paix et la sauvegarde de notre indépendance reposent encore sur la force de nos armées et la consolidation de nos alliances.

Ce n'est là qu'un aperçu bien imparfait des questions redoutables qui incessamment se dressent devant l'esprit et la conscience de vos mandataires.

Je me suis toujours efforcé de les envisager en bon patriote et en bon serviteur de la démocratie.

Ai-je été à la hauteur de la tâche?

Ce n'est pas à moi, c'est à vous de le dire.

Mais si les hommes peuvent être discutés, qui donc oserait s'élever contre ce double idéal :

Le plus grand rayonnement de la démocratie en France, et de la France dans le monde?

C'est ce que nous résumons en un cri : Vive la République!

Guillaume CHASTENET,
Député sortant.

Circonscription de LA RÉOLE.

M. CHAIGNE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.334 voix.

Mes chers compatriotes,

L'ère des discussions de politique pure est à la veille d'être close. Les adversaires de la République n'osent plus l'attaquer qu'en se disant républicains.

La question religieuse est résolue par une loi que de nombreux amendements libéraux, préparés, déposés, votés par mes amis et par moi, rendent acceptable pour tous les cultes.

Cette loi laisse aux diverses confessions religieuses la disposition de tous les biens du culte ; elle leur abandonne la jouissance gratuite et perpétuelle de tous les édifices religieux; elle accorde des pensions aux ecclésiastiques qui remplissent certaines conditions d'âge et de durée de services ; elle maintient leur traitement entier ou partiel pendant huit ans aux ministres du culte, pour laisser aux associations cultuelles le temps de se constituer ; elle ordonne, enfin, la remise aux communes des quarante-deux millions du budget des cultes, au prorata de l'impôt foncier des propriétés non bâties. Cette restitution permettra d'effectuer des dégrèvements d'impôts communaux dont le montant pourra être attribué au service des cultes suivant la volonté de chacun.

Dans les conditions où cette loi se présente, elle réalise bien l'espoir exprimé par M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, espoir aux termes duquel « les associations cultuelles seraient assez larges, assez libérales pour que le catholicisme pût s'y mouvoir aussi facilement que les autres cultes ».

Pour ceux qui ne veulent pas faire de la politique sous le masque de la religion, la constitution nouvelle des Eglises, constitution qui est pratiquée par la plupart des peuples civilisés, justifie les paroles suivantes de M. Ribot : « Il faudra voir que l'Eglise catholique

peut vivre avec cette loi, qu'elle peut même prendre une place plus grande, parce qu'elle devra s'accoutumer aux mœurs fécondes et fortifiantes de la liberté. »

Le moment est donc venu — le régime républicain n'étant plus contesté que par une infime minorité — de réaliser les réformes économiques, administratives, judiciaires, fiscales et sociales nécessaires au développement de la démocratie.

Ces réformes doivent être faites en prenant pour base l'intangible respect de la propriété individuelle.

Elles comporteront une mise en œuvre plus méthodique, plus régulière, de tous les moyens de production.

A l'agriculture, nous assurerons un enseignement spécial et pratique, toujours plus étendu, des chambres consultatives, un crédit définitivement fondé sur une loi des warrants agricoles récemment améliorée et s'accommodant mieux aux habitudes rurales.

Complétant la loi d'assistance aux invalides et aux vieillards, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, soumise actuellement au Sénat, devra être définitivement établie dans le sens qu'exigent impérieusement les sentiments républicains de solidarité et de justice sociales.

A l'industrie et au commerce, il conviendra de donner la sécurité par des traités de commerce à long terme.

Les économies réalisées sur notre administration vieillie et trop coûteuse, les taxes imposées à la partie de la richesse qui en a été exempte jusqu'ici, suffiraient à gager notre budget de la solidarité. On pourra recourir, en outre, aux monopoles à établir sur les consommations de luxe, comme l'alcool.

Notre production vinicole devra être protégée contre la fraude en complétant l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903, par la création d'un titre de mouvement appliqué aux sucres.

Le droit des bouilleurs de cru ne devra plus être remis en question.

L'administration des monopoles devra continuer à payer les tabacs ordinaires un prix rémunérateur et étendre la faculté de les cultiver aux communes qui en réclameront les bénéfices, tout en augmentant le contingent des planteurs anciens. Elle devra accorder un coefficient élevé d'augmentation aux tabacs fins.

L'édification du magasin de tabac en feuilles de La Réole et la création d'un Institut, acceptés en principe par M. le Ministre des Finances, permettront ces extensions de culture qui comprendront la production de tabacs achetés jusqu'ici à l'étranger. Ils nous autoriseront aussi à envisager la production de tabacs destinés à l'exportation.

Aujourd'hui que la question de la navigabilité du Dropt, comme celle relative à la ligne de chemin de fer de Libourne à Langon, sont définitivement résolues, il importera de faire créer sans aucun retard la ligne ferrée de La Réole à Sainte-Foy par le canton et la ville de Pellegrue.

Dans notre arrondissement, notre effort devra s'exercer aussi dans le sens du complément de notre réseau de Caisses agricoles et de l'établissement de vastes associations mutuelles contre la mortalité du bétail.

A l'extérieur, je suis pour une politique de paix, sans rien compromettre de l'honneur, de la dignité, de la grandeur de la patrie.

Cette paix doit être assurée par une marine et une armée fortes, placées au-dessus de toutes les surenchères et des disputes des partis.

Je suis pour le maintien de nos alliances, pour la consolidation de nos amitiés, pour la continuation de nos bons rapports avec tous les peuples, et pour le recours à l'arbitrage de plus en plus étendu aux différends entre les nations.

Mes chers compatriotes,

Depuis quatre ans, je n'ai rien négligé des intérêts généraux, régionaux et particuliers dont vous avez bien voulu me confier la garde.

Suivant ma promesse, je suis venu, chaque année, dans tous les cantons, rendre compte de mon mandat. Je prends à nouveau cet engagement.

Quant aux injures incessantes, aux calomnies, aux attaques dans ma personne et jusque dans ma famille, qui m'ont été odieusement prodiguées pendant toute la durée de mon mandat, je n'ai qu'un mot à dire : de semblables attaques déshonorent les partis qui les emploient ; elles rejaillissent sur ceux qui ne font rien pour les empêcher et qui font, au contraire, le triste calcul d'en bénéficier par contre-coup.

C'est bien mal connaître ce libre pays, qui vit de loyauté, de justice et d'honneur. Il n'a que du mépris pour les coups portés de bas en haut, frappés par derrière et dans l'ombre, et pour les mensonges qu'on se garde prudemment de produire au plein jour de réunions publiques et contradictoires.

Jamais il ne conviendra, ni à mes amis, ni à moi, même pour user du droit de réponse, de recourir à d'aussi misérables moyens.

Ma situation est la vôtre. Propriétaire dans notre arrondissement, nos besoins, nos souffrances, nos intérêts sont communs.

J'attends donc avec confiance le verdict du 6 mai prochain, conscient de n'avoir pas démérité, et plein d'une foi ardente dans l'esprit de justice de mon pays et dans son indéfectible attachement à une République de paix, de progrès et de liberté.

Vive la République démocratique !

G. CHAIGNE,
Conseiller général du canton de La Réole,
Député sortant.

HÉRAULT

1re Circonscription de BÉZIERS.

M. LAFFERRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.159 voix.

Mes chers concitoyens, la dernière législature, en votant la Séparation, a définitivement fondé la République laïque.

Il faut que la législature prochaine marque l'avènement de la République sociale.

Je vous propose de la préparer par les réformes pratiques que j'inscris ci-dessous dans mon programme :

Réformes politiques. — Je réclame d'abord l'expression complète de la souveraineté nationale par le vote des lois destinées à garantir la liberté et la sincérité du suffrage universel. Je demande le rétablissement du scrutin de liste et la représentation proportionnelle, la suppression du Sénat et le renouvellement partiel d'une assemblée unique.

L'abrogation de ce qui reste de la loi Falloux et la restitution à l'État du droit exclusif d'enseigner assureront l'affranchissement intellectuel et moral de la nation, condition de son affranchissement social.

Réformes sociales. — La loi sur l'assistance aux vieillards, la loi sur les retraites, ne sont que l'ébauche d'une assurance sociale qui garantira les citoyens contre tous les risques, depuis la maladie jusqu'au chômage.

Je ne conçois pas les rapports du capital et du travail sous les formes de la lutte de classes, mais sous la forme de la solidarité des intérêts. Je pense que le salariat n'est pas la forme définitive de la situation des travailleurs; j'attends de l'association, de la coopération, de l'établissement légal de la participation aux bénéfices, la substitution progressive du travail associé au travail loué et subordonné.

Je favoriserai, sous toutes les formes et par tous les moyens, l'organisation syndicale et coopérative par l'accroissement continu de sa capacité économique. J'aiderai de tout mon pouvoir les associations ouvrières de production et de consommation, les sociétés d'habitations à bon marché; je seconderai toutes les initiatives qui peuvent grouper les travailleurs pour une œuvre collective.

Je demanderai le rachat de tous les monopoles de fait, détenus par la haute finance, pour les transformer en services publics, au fur et à mesure que leur concentration dans un petit nombre de mains les rendra susceptibles d'une appropriation nationale.

J'admets, au contraire, que la propriété individuelle, exploitation rurale, petit commerce, petite industrie, doit s'adapter par l'association de producteurs indépendants aux

exigences de la vie moderne. Mais les mesures les plus urgentes doivent être prises avant tout pour la protection légale des travailleurs.

Je réclame la réduction générale à huit heures de la journée de travail ; l'extension du droit syndical à tous les salariés de l'État, des départements et des communes ; l'application de la juridiction prud'homale à toutes les catégories d'employés ou de travailleurs, sans exception. Je poursuivrai sans retard le vote définitif de la loi sur le repos hebdomadaire, actuellement soumise au Sénat, en marquant ma préférence, en dehors de toute préoccupation confessionnelle, pour le repos collectif du dimanche.

Les petits fonctionnaires seront toujours l'objet de ma sollicitude ; si le budget exige des économies, ce n'est pas sur le traitement des facteurs, des cantonniers, des instituteurs, des répétiteurs de collège, que j'entends les réaliser.

Les employés des chemins de fer seront toujours défendus par moi contre l'égoïsme et l'omnipotence des Compagnies.

Je m'associerai, comme membre du groupe parlementaire des inscrits maritimes, à toutes les mesures de protection en faveur de ces victimes d'une législation surannée.

Respectueux du droit de grève, même pour les ouvriers et employés de l'État, j'estime cependant que la grève est toujours un malheur public, qu'il ne faut y recourir qu'en dernier ressort et que le devoir de la prochaine Chambre sera de réglementer le fonctionnement de la grève par l'institution de procédures d'arbitrage.

2e Circonscription de BÉZIERS.

M. AUGÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.263 voix.

Citoyens,

Par la décision unanime de ses délégués réunis en congrès à Magalas, le parti républicain radical, radical-socialiste et socialiste indépendant, m'a chargé de défendre son programme dans la bataille législative du 6 mai prochain.

Certes, mon plus ardent désir était de me retirer de la vie politique, mais, devant une manifestation si spontanée de confiance et d'estime, j'ai pensé que je n'avais point le droit de me dérober.

Je suis donc candidat encore, puisque mon parti m'en fait l'obligation.

Aussi bien, la campagne me sera-t-elle facile, car le programme que je soumets à vos suffrages est celui que vous avez acclamé à trois reprises différentes, avec des majorités chaque fois accrues : facile aussi, parce qu'autour de moi se sont groupés des concours nombreux et autorisés.

La victoire est donc certaine.

Je défie d'ailleurs qui que ce soit, si grand puisse être son parti-pris, de démontrer que j'ai une seule fois manqué à mes promesses, renié l'un quelconque de mes engagements.

Lors de la dernière consultation électorale, je vous avais dit que je ne voulais pas de réaction, sous quelque masque qu'elle se dissimulât ; que je ne voulais pas davantage du collectivisme et du communisme, qui sont la négation des principes mêmes des droits de l'homme, et notamment de la liberté individuelle et du droit de propriété.

Au point de vue économique, toujours sans crainte d'être sérieusement démenti, j'affirme que j'ai utilement défendu les intérêts de mon pays.

Personne n'ignore la part active par moi prise à la discussion :

Sur le régime douanier qui a fermé la porte aux vins exotiques ; la réforme des octrois ; la suppression des droits sur les boissons hygiéniques ; la suppression des droits d'octroi à Paris, projet dont j'ai été le rapporteur et que j'ai fait adopter par la Chambre.

Les hommes de bonne foi n'ont pas oublié davantage le vigoureux effort personnel que j'ai apporté à la défense du projet Doumergue-Sarraut-Aldy, tendant à nous préserver de la concurrence faite à nos vins naturels par les vins de sucre.

Je rappelle à mes commettants qu'avant l'abaissement du droit sur les sucres, j'avais signalé les dangers du sucrage et que, le premier, j'avais demandé en outre qu'un titre de mouvement les accompagnât. La taxe différentielle nous était apparue comme un soulagement à la crise dont nous souffrons, et, si le succès n'a pas couronné nos efforts, nous avons au moins obtenu le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, récemment encore réclamé par la viticulture méridionale.

Nous avons aussi voté la loi sur les fraudes et la falsification.

Quelles que soient les difficultés que nous rencontrerons encore dans l'avenir, nous continuerons à lutter contre le sucrage des vins, source de tous les mouillages et de toutes les falsifications.

Pour détruire les excédents donnés par les années d'abondance, je m'efforcerai de mettre sur pied le projet d'allocations à donner aux vins distillés, comme les producteurs d'alcool l'ont fait pour les alcools allant à l'usage industriel.

En un mot, viticulteur comme vous, mon attention, vous pouvez en avoir la ferme assurance, sera toujours en éveil sur tout ce qui peut intéresser la viticulture et la protéger.

Le juste souci que m'inspire la viticulture ne m'a point empêché d'intervenir à la Chambre au profit d'industries également dignes de notre sollicitude, notamment en faveur de l'industrie des draps de troupe, qui occupe encore de nombreux ouvriers dans les hauts cantons de la circonscription.

J'affirme aussi, me souvenant que j'avais les intérêts des mineurs à défendre, que j'ai fait à leur avantage mon devoir, tout mon devoir. Mes collègues de la Chambre, connaissant mon dévouement à cette intéressante catégorie de travailleurs, m'ont fait l'honneur de me nommer membre de la commission des mines.

Tout récemment encore, au lendemain de cette épouvantable catastrophe de Courrières, qui plongea dans le deuil non seulement le monde ouvrier, mais encore le monde civilisé tout entier, alors qu'il était absolument nécessaire de rechercher les responsabilités de cette catastrophe, je me rendis avec nos collègues de la Commission sur le théâtre de ce douloureux événement.

Déjà, dans les nombreuses réunions que j'ai données dans la circonscription, j'ai revendiqué la part qui me revient dans le vote des réformes que les Chambres ont réalisées.

Vous ayant promis en 1902 la réduction des charges militaires, sans que fût amoindrie la puissance de la patrie, j'ai voté la loi du 21 mars 1905, qui a réduit pour tous à deux ans la durée du service militaire.

Conformément à mes engagements, j'ai voté :

Les lois sur l'enseignement et la loi relative à la séparation des Églises et de l'État, dont on ne peut contester sérieusement le caractère libéral.

Je me suis associé à tous les efforts tentés pour assurer la paix à mon pays, sans rien oublier des devoirs patriotiques qui s'imposent à tous les Français.

Au cours de la législature, nous avons :

Par la loi du 18 juillet 1903, assuré l'hygiène et la sécurité des travailleurs du commerce, comme la loi de 1893 avait assuré l'hygiène et la sécurité des travailleurs de l'industrie ;

Par la loi du 14 mars 1904, facilité la suppression des bureaux de placement payants, et inscrit un gros crédit au Ministère du Commerce, pour garantir les travailleurs contre le chômage involontaire;

Par la loi du 27 juin 1904, réorganisé le service des enfants assistés en faisant intervenir l'État pour une contribution de 11.500.000 francs;

Par la loi du 28 juin 1904, étendu aux militaires le bénéfice de la loi de sursis;

Par la loi du 13 juillet 1905, augmenté la compétence des juges de paix, élargissant ainsi la forme la plus démocratique et la plus expéditive de la justice;

Par la loi du 14 juillet 1905, organisé comme « un service public de solidarité sociale » l'assistance à tout Français privé de ressources et incapable de travailler.

Enfin pour couronner cette œuvre sociale nous avons voté la loi portant création des retraites ouvrières et paysannes, dont la discussion va venir devant le Sénat.

En un mot, mes chers concitoyens, la législature dernière a fait œuvre utile en réalisant notre programme de réformes politiques et laïques, et en s'engageant résolument dans la voie des réformes sociales.

A vous, mes chers concitoyens, qui m'avez vu à l'œuvre, et qui, depuis 10 ans, jugez mes actes, de dire si j'ai su tenir mes engagements et si mon passé peut vous inspirer suffisante confiance pour l'avenir.

J'attends votre verdict sans inquétude.

Si vous me confiez, une quatrième fois, l'honneur de vous représenter au Parlement, ce que j'ai fait hier, je le ferai demain, et vous pouvez être assurés de mon inlassable dévouement à la viticulture et à la République.

Vive la République !

Justin AUGÉ, viticulteur,
député sortant,
candidat unique du congrès d'union radicale,
radicale-socialiste et socialiste et de défense viticole.

Programme.

Réformes politiques. — Décentralisation administrative et extension des pouvoirs municipaux. — Extension des concours et des bourses pour l'enseignement secondaire et supérieur. — Réforme du code militaire; suppression des conseils de guerre en temps de paix. — Règlement, par l'arbitrage, des conflits qui pourraient se produire entre la France et les autres pays. — Revision de la Constitution, pour assurer la prépondérance du suffrage universel et la réalisation des réformes démocratiques. — Élargissement démocratique des collèges électoraux appelés à élire les sénateurs. — Réduction des frais de justice. — Rétablissement du scrutin de liste et représentation proportionnelle. — Abrogation définitive des dispositions subsistant encore de la loi Falloux.

Réformes économiques. — Réformes de l'impôt établissant la justice fiscale, notamment par l'impôt progressif sur le revenu. — Répression de la fraude et limitation du droit de transaction. — Primes à la viticulture; interdiction du sucrage. — Attribution à l'Etat du monopole de l'alcool, et, en attendant, taxe différentielle des alcools. — Revision des traités de commerce pour la pénétration du vin dans les pays étrangers. — Exécution des canaux du Rhône. — Revision du code forestier; établissement plus équitable de l'impôt foncier, en particulier sur les bois. — Moyens de communication faciles par le chemin de fer ou la traction électrique entre les diverses parties du département. — Amélioration du sort des instituteurs. — Permis de chasse journalier.

Réformes sociales. — Extension du droit syndical et développement de toutes les œuvres

d'association, de mutualité et de solidarité. — Journée de 8 heures et repos hebdomadaire obligatoire. — Retraites pour les ouvriers des villes et des campagnes (déjà votées par la Chambre). — Extension et bénéfice aux ouvriers agricoles de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail. — Retour à l'État des mines, des chemins de fer et de tous les autres monopoles par lui concédés.

Circonscription de LODÈVE.

M. PELISSE

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.565 voix.

Citoyens,

Vous avez lu l'appel que vous ont adressé les membres du bureau de mon Comité. La confiance que j'ai inspirée à ces chefs respectés de notre parti, j'espère que mon long passé politique et mon attitude loyale, courtoise, conciliatrice, au cours de cette période électorale, l'auront fait naître dans le cœur de vous tous, soldats jamais lassés de l'armée républicaine.

Dans toutes mes réunions publiques, j'ai fait revivre mes longues luttes en faveur de notre idéal commun de liberté, de justice, d'émancipation sociale !.

Partout, j'ai dit que, seule, la politique d'union entre les radicaux et les socialistes pouvait doter la démocratie travailleuse et le prolétariat des réformes sociales qu'ils attendent depuis trop longtemps.

Question viticole. — Au point de vue viticole, bien préparé à la défense de nos intérêts communs par dix années d'efforts dans la presse ou à la tribune des Congrès, j'ai indiqué et les causes de la crise et ses remèdes.

Elle est, pour ma part, imputable en partie à la « surproduction naturelle » dont nous atténuerons les effets en complétant le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru par le monopole des alcools et la taxation différentielle. Mais la crise est surtout, à mon sens, imputable à la « surproduction artificielle », facilitée par les mesures récemment votées au bénéfice du sucre.

Pour tarir la fabrication des vins sucrés, je m'engage à poursuivre de tous mes efforts l'établissement d'un « titre de mouvement » qui permette de « suivre » les sucres, comme nos alcools et nos vins sont suivis, d'une « surtaxe des sucres » allant à la vinification calculée d'après l'alcool en puissance contenu dans ces sucres, le « rétablissement de l'exercice » chez le débitant, trop libre aujourd'hui pour sucrer d'abord, ensuite pour dédoubler « par le mouillage ».

Voilà l'ensemble des mesures, relevant de la législation, que je défendrai devant le Parlement si je suis votre élu, bien résolu d'ailleurs, si le Ministère ne donnait à nos revendications capitales que des promesses banales et vaines, à lui refuser avec système tout vote de confiance.

Question politique et sociale. — Mon passé tout entier affirme mon républicanisme d'avant-garde, mes déclarations au cours de cette campagne marquent ma volonté formelle d'éviter toute compromission qui aurait adultéré la pureté de mes sentiments républicains.

La République que j'aime, c'est uniquement celle des républicains, celle qui, au cours

de ces dernières années, nous a dotés de réformes que nos espérances ne prévoyaient pas si prochaines.

Je ne suis pas un républicain de piétinement sur place, pas plus qu'un idéaliste absolu qu'emportent la chimère et l'irréalisable utopie. Peut-être convient-il au philosophe d'édifier, dans le cadre de l'absolu, son rêve ou son idéal. Mais, à l'homme politique, un devoir impérieux s'impose : celui de ne jamais perdre contact avec la réalité, de tenir compte toujours de la contingence des choses.

Uniquement désireux de nous laisser conduire dans le dédale des conceptions humaines à la lumière de notre raison, nous nous refusons à les frapper « à priori » d'une hostilité systématique. A toutes, nous promettons un examen impartial et consciencieux.

Je les étudierai toutes, avec la volonté éminente de tirer de ces conceptions le suc utilisable au développement social, profitable à l'émancipation graduelle de l'Humanité, de toutes les servitudes qui l'oppriment encore, de toutes les tutelles qui l'engourdissent ou qui arrêtent son essor vers le bonheur intégral.

Mon constant souci sera d'abaisser toujours les questions de personnes et d'élever d'autant les plus attirantes questions de principes.

Je suis républicain par toutes les fibres de mon cœur, par tous les lobes de mon cerveau.

Je n'appartiens à personne ; je ne me réclame de personne. Ma volonté est d'appartenir en entier aux républicains, à tous les républicains, mais aux seuls républicains !

Ma victoire sera celle du parti tout entier ! A lui seul, elle sera profitable ! Comme l'a fait si magnifiquement le Congrès de Lodève, laissons gagner nos âmes par les sentiments de la réconciliation sincère entre tous les républicains. Ne nous laissons mouvoir que par la volonté réfléchie d'assurer à notre grand parti une victoire nouvelle, d'autant plus facile que la Fraternité présidera davantage aux relations de tous ses membres.

Plus de rancunes et plus de haines ! Les mains unies et nos cœurs entremêlés, assurons la définitive victoire de la vraie République, — la République démocratique et sociale ! — la résurrection de notre malheureux arrondissement.

Paul PELISSE,
Propriétaire-Viticulteur,
Pharmacien de première classe,
Licencié en droit.

1re Circonscription de MONTPELLIER.

M. Pierre LEROY-BEAULIEU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.294 voix.

Citoyens,

Vous aurez à juger le 6 mai la politique suivie depuis quatre ans.

Vous connaissez l'œuvre néfaste accomplie par le Bloc au mépris des principes républicains et de tous les intérêts du pays. La France est plus que jamais divisée contre elle-même, la liberté et l'égalité sont foulées aux pieds. Le pouvoir est aux mains des coteries

et des petites chapelles qui se partagent les places, les prébendes et les privilèges, et refusent même la justice aux hommes indépendants. Le pays est couvert d'une horde abjecte de délégués et de délateurs qui scrutent les consciences de tous les citoyens.

La loi de séparation des Églises et de l'État, votée, sans mandat ni consultation du pays, sous l'influence des passions sectaires, refusant au libre exercice du culte les garanties nécessaires, a jeté le trouble dans les consciences et rouvert, en plein vingtième siècle, l'ère néfaste des guerres religieuses.

Tandis que vis-à-vis des uns, dans l'affaire des inventaires, la loi était appliquée avec violence et brutalité, on la laisse toujours dormir en face des éléments d'anarchie et de désordre qui désorganisent les services publics et fomentent dans le pays des troubles les plus graves.

L'affaiblissement criminel et systématique de la défense nationale excite l'étranger à nous attaquer et a mis la France à deux doigts de la guerre.

Les finances sont au pillage; le déficit atteint près de deux cents millions, tandis que le peuple se ruine et gémit sous le poids des impôts. Notre région du Midi s'enfonce dans une effroyable misère, sans qu'on ait rien tenté pour la relever.

Électeurs,

Il est temps de mettre un terme à cet odieux système. Il est temps de faire passer les véritables intérêts du pays avant les stériles querelles politiques.

Pour y parvenir, il suffit d'appliquer la belle devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.

Je suis pour la Liberté, pour toutes les libertés, liberté religieuse, liberté d'enseignement, liberté de travail.

Je suis pour l'Égalité de tous les citoyens devant la loi, pour l'égale admissibilité de tous à toutes les fonctions publiques, sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents, comme le veut la Déclaration des Droits de l'homme.

Pénétré du principe de la Fraternité, je ne suis l'ennemi d'aucune réforme, d'aucun progrès démocratique, pourvu qu'il accroisse la prospérité de la France, qu'il améliore d'une façon réelle et durable la condition des travailleurs.

De pareilles réformes ne peuvent être réalisées que dans la paix sociale et par une politique d'économies budgétaires.

C'est ainsi qu'on parviendra à résoudre le pressant problème des retraites ouvrières, en s'appuyant dans la plus large mesure possible sur les précieuses institutions de mutualité.

C'est ainsi encore qu'on fera disparaître les inégalités de notre système fiscal, et qu'on pourra, sans nouveaux impôts vexatoires, accorder aux petits contribuables d'équitables dégrèvements.

On devra mettre enfin au premier plan les questions économiques, qui sont les questions vitales et qu'on néglige aujourd'hui pour la politique pure.

Viticulteurs,

Vous savez à quel point vos intérêts ont été négligés. Pendant que vous criiez famine auprès de vos foudres pleins, votre représentant est resté impassible à son banc, n'obtenant rien, n'osant même rien demander qui puisse soulager votre misère.

Par une attitude ferme et indépendante, les députés du Midi pourraient obliger le Gouvernement à compter avec les légitimes demandes de leurs électeurs.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je m'engage à défendre, par tous les moyens en mon pouvoir, avec la plus extrême énergie, la plus entière indépendance, le programme économique adopté par le Congrès des associations viticoles de la France entière.

Citoyens,

Vous êtes des hommes libres et indépendants !

Vous choisirez des mandataires, qui soient, eux aussi, libres et indépendants !

En ramenant la République à ses véritables principes, nous ferons d'elle un véritable gouvernement de tous par tous et dans l'intérêt de tous, et non la chose d'une coterie. Vous vous joindrez à l'immense courant qui entraîne la France entière vers une politique réparatrice, une politique d'union, d'apaisement et de liberté.

Vive la France !

Vive la République libérale et démocratique !

Pierre LEROY-BEAULIEU,

Ancien élève de l'École polytechnique,

Propriétaire-viticulteur.

2e Circonscription de MONTPELLIER.

M. BÉNÉZECH

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.864 voix.

Pour la troisième fois, Bénézech sollicite vos suffrages.

Vous connaissez l'homme que par deux fois vous avez honoré de votre confiance.

Vous le savez inhabile aux combinaisons politiques dont s'accommode parfois la conscience de certains candidats. Bénézech est un être de droiture et de franchise.

Ouvrier, il fut le mandataire fidèle de la classe prolétarienne, tant éprouvée à ces époques de surtravail pour les uns et de chômage forcé pour les autres.

Socialiste, il ne se sépara jamais de son parti, il fut au premier rang chaque fois qu'il fallut mener le bon combat contre la bourgeoisie conservatrice.

Élu au second tour par le bloc radical et socialiste, il n'oublia jamais les engagements contractés devant la démocratie de la 2e circonscription. Lorsqu'il fallut faire front contre la coalition de réaction, il se porta à l'avant-garde de l'armée républicaine. Tandis que certains radicaux, désertant le devoir républicain, passaient au doumérisme, Bénézech restait avec le bloc de gauche, soutenant de ses votes le ministère Combes.

Bénézech fut ardent à la défense des producteurs intéressants de la région, il vota les lois proposées tout en signalant leur insuffisance et réclama le monopole des sucres et la suite du degré chez le débitant, seules mesures vraiment efficaces. Il fut un des premiers à préconiser l'alliance avec les bouilleurs de cru, qui permit de réaliser une majorité à la Chambre et d'obtenir quelques résultats.

Bénézech a voté la loi de deux ans, prélude d'une réduction nouvelle qui est possible dès demain, la loi d'assistance aux vieillards indigents et aux infirmes, les retraites ouvrières et paysannes.

Si vous lui confiez de nouveau le mandat de vous représenter, Bénézech réclamera demain une vaste loi d'assurance sociale qui s'appliquera à tous les risques : à la maladie comme à la vieillesse, au chômage et au décès comme à l'accident.

Il demandera que les charges pesant sur le petit propriétaire, le petit commerçant et l'ouvrier soient allégées et que l'impôt frappant le superflu épargne le nécessaire.

Citoyens, donner sa voix à Bénézech, c'est voter pour un républicain sincère, informé des besoins de la classe ouvrière qui peine et qui souffre.

Le Comité.

3e Circonscription de MONTPELLIER.

M. SALIS

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.482 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné comme candidat du parti républicain radical socialiste par l'unanimité de vos délégués, régulièrement nommés dans les communes, j'ai le devoir d'affirmer, par une déclaration sans équivoque, le programme politique, économique et social que je présente à la sanction de vos libres suffrages.

Profondément et sincèrement dévoué à la République, ma candidature est aujourd'hui ce qu'elle était dans le passé.

Elle est celle d'un homme dont le dévouement à la démocratie s'est affirmé depuis longtemps, non par des paroles, mais par des actes.

La tâche de votre élu sera de contribuer, sans trêve ni relâche, à l'organisation définitive de la République par la réalisation rapide des progrès et des réformes qui sont les conséquences mêmes du régime républicain.

La coalition des monarchistes, des cléricaux et des césariens nationalistes de tout ordre nous menace d'introduire encore une fois dans le Parlement une minorité turbulente dont la seule tâche sera de provoquer des crises dangereuses pour la paix publique, funestes aux affaires et au travail national.

Pour déjouer leurs plans, il est nécessaire de n'envoyer dans la nouvelle Chambre que des républicains fermement résolus à réaliser la concentration républicaine et à former une majorité gouvernementale compacte qui puisse vaincre les obstructions et aborder rigoureusement la solution des réformes économiques et sociales que le pays attend depuis si longtemps.

La législature précédente a accompli de grandes et généreuses réformes.

Il appartient à la législature prochaine de faire mieux encore et de redoubler d'efforts pour que la République puisse enfin réaliser et consacrer par des liens définitifs la confiance que le peuple n'a cessé de lui témoigner.

La République est, en effet, un Gouvernement de progrès incessant; c'est le Gouvernement du peuple, et le peuple la maintiendra envers et contre tous.

Il repoussera avec énergie ceux qui, en le flattant aujourd'hui, cherchent à lui imposer un maître demain.

Quant à moi, ennemi du pouvoir personnel, je suis résolument partisan d'une politique de perfectionnement continue, normale et régulière allant toujours de l'avant sans hésitation, sans faiblesse, mais aussi sans violences inutiles et néfastes aux intérêts du pays.

Je résume en quelques mots les sentiments qui ont toujours guidé ma vie politique, la pensée qui a toujours dominé tous mes actes :

Ni réaction, ni révolution.

Vive la République !

Jacques SALIS,
Député sortant.

Circonscription de SAINT-PONS.

M. Jules RAZIMBAUD.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 7.577 voix.

Mes chers concitoyens,

Le 18 décembre 1904, par 8.600 suffrages, vous m'avez désigné pour être au Parlement le représentant de l'arrondissement.

Dans les diverses réunions de la période électorale, comme dans ma lettre de remerciements, j'affirmais que ma constante préoccupation serait la défense acharnée des intérêts viticoles et économiques de notre région.

Vous m'avez vu à l'œuvre.

Si le succès n'a pas entièrement couronné mes tentatives répétées, du moins vous estimerez que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour mener à bien la mission que vous m'aviez confiée.

Dès le premier jour, adversaire résolu d'un gouvernement antiviticole, je suis resté, jusqu'au dernier moment de son existence néfaste, son adversaire irréductible.

Dès le premier jour, estimant que par nos seules forces nous serions toujours vaincus, j'ai prêché et fait l'alliance avec les bouilleurs de cru.

Le droit des bouilleurs de cru a été rétabli et demain, par la force de notre union, la taxe différentielle des alcools sera votée et la loi incomplète et inopérante du 6 août 1905 sur le régime des boissons sera revisée.

Au point de vue politique, vous connaissez mes votes.

En les émettant, je me suis toujours inspiré des principes de liberté, de justice, de tolérance et de progrès social qui doivent guider tout sincère républicain.

Républicain de cœur, d'âme et de tradition, j'ai lutté contre les sectaires, contre la domination, l'esprit étroit et vindicatif des coteries, pour la liberté intégrale et entière à laquelle tout citoyen libre a droit dans une démocratie libre.

Ainsi j'ai compris le mandat que vous m'aviez confié, et c'est parce que j'ai conscience d'avoir fait tout mon devoir, au point de vue politique comme au point de vue économique, de n'avoir, en aucune circonstance, démérité de la confiance que vous m'aviez donnée, qu'aujourd'hui j'ai l'honneur de solliciter à nouveau vos suffrages.

Si je suis votre élu, ma conduite de demain sera la même que celle d'hier.

Défenseur résolu des justes et légitimes revendications de notre Midi viticole, j'étais et je serai.

Républicain d'avant-garde, acceptant toutes les réformes sociales justes et opportunes, j'étais et je serai.

Comme par le passé, mû simplement par les idées de liberté, de justice et de fraternité, je n'aurai qu'un seul désir :

Donner à la société d'aujourd'hui, par une plus équitable répartition de l'impôt, du produit du travail, et par le développement rationnel des œuvres de mutualité, d'assurances et de retraites, plus de bien-être, de sécurité et de bonheur.

Jules RAZIMBAUD,
Député sortant.

ILLE-ET-VILAINE

Circonscription de FOUGÈRES.

M. LEFAS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.122 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens avec confiance solliciter de vous le renouvellement du mandat législatif.

Vivant en relations quotidiennes avec vous, ouvriers, commerçants et cultivateurs, je connais vos sentiments comme vous connaissez mes idées et mon passé.

Deux causes dominent actuellement toutes nos discussions publiques :

La cause de la liberté;

La cause de la patrie.

En avant pour ces nobles causes, pour le progrès, pour la justice, pour l'avenir de la République !

Ensemble nous avons combattu et flétri la proscription des associations religieuses, l'abominable délation, la désorganisation de notre armée et de nos arsenaux, la séparation néfaste.

Ensemble nous continuerons à défendre, et le culte du drapeau tricolore, et la liberté sous toutes ses formes : Liberté d'enseignement, liberté d'opinion politique, égales pour tous les citoyens sans distinction de parti.

La cause de la liberté ne nous fait pas négliger celles des réformes économiques et sociales.

J'ai voté la réduction du service militaire, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables ; la revision des patentes, la diminution des taxes postales.

J'ai été, en particulier, assez heureux pour obtenir, sans aucune augmentation de charges pour le Trésor, la réduction de la licence qui frappait le commerce des cidres.

De nombreuses réformes nous sollicitent; lois ouvrières sur les retraites, sur l'apprentissage et le délai-congé ; loi populaire sur le bien de famille ; création des Chambres d'agriculture; remaniements équitables de l'impôt. J'y donnerai toute mon attention.

Les œuvres de mutualité font tous les ans de nouveaux progrès parmi nous. Je me suis associé à ces progrès. Je continuerai à le faire.

Partisan résolu du développement de l'instruction à tous les degrés, et notamment de l'instruction professionnelle, si nécessaire aux populations ouvrières et agricoles, je tiens que la liberté d'enseignement est la plus sûre base de ces progrès.

Adversaire, en principe, de tous monopoles, je combattrai le monopole de l'alcool, demandé par les socialistes.

J'estime que nos lois électorales doivent être revisées dans un sens favorable à la liberté et au secret du vote, ainsi qu'à la représentation proportionnelle de tous les partis au Parlement.

En attendant cette dernière réforme, je pense et je continuerai à penser que l'élu du suffrage universel doit, sans distinction d'opinion, ses bons offices à tous ses concitoyens; en un mot qu'il doit travailler à l'union, à la paix et à la prospérité commune.

Vive la République !
Vive la liberté !

Alexandre LEFAS,
Avocat au barreau de Fougères,
Docteur en droit,
Ancien chargé de cours à la faculté d'Aix,
Député sortant.

Circonscription de MONTFORT.

M. PINAULT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.576 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Au moment où je viens solliciter vos suffrages, j'ai le devoir de vous dire qui je suis et quelle serait ma ligne de conduite si vous me faisiez l'honneur de me nommer votre député.

Catholique et républicain, je veux un gouvernement libéral, tolérant et sincèrement respectueux de toutes les convictions. C'est pourquoi je ne saurais blâmer avec trop d'énergie les lois injustes et vexatoires qui ont vu le jour depuis quelques années et notamment cette loi de séparation des Églises et de l'État qui menace de troubler si profondément notre pays dans ses croyances et ses traditions les plus chères.

Je proteste de toute mes forces contre la première application qui en a été faite à l'occasion des inventaires. Rien n'excuse à nos yeux les violences, les brutalités et les profanations dont les ministres du bloc ont assumé, en cette circonstance, la lourde responsabilité.

Le pays a été profondément ému de voir des soldats employés à l'exécution de cette loi.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, si je dois siéger dans la future Chambre, mon vote sera acquis à toutes propositions qui auraient pour but d'abroger, ou du moins de reviser, dans le sens de la liberté, cette loi de persécution et de discorde.

Partisan convaincu de la liberté de l'enseignement, je m'opposerai résolument aux projets qui tendent à en effacer les derniers vestiges et je joindrai mes efforts à ceux des bons citoyens qui poursuivent son complet rétablissement. J'ai vu avec peine dans une contrée comme la nôtre, où il y a unité de croyance, interdire l'instruction religieuse dans nos écoles.

Avec l'immense majorité de nos compatriotes, je désire qu on rende à la religion, dans l'éducation de l'enfance, la part légitime qui lui revient.

Travailleurs de la ville et des campagnes,

J'ai passé presque toute ma jeunesse au milieu des ouvriers et, les connaissant bien, j'ai appris à les aimer... C'est vous dire que rien de ce qui les intéresse ne peut me trouver indifférent.

Je suis prêt à m'associer à toutes les initiatives qui tendent à l'amélioration de leur sort, et mon concours est acquis d'avance, dans l'étude des questions sociales, à toutes solutions basées sur la justice et l'égal respect des droits de chacun.

Je crois que la mutualité, encouragée et soutenue par l'État, est une de ces solutions, particulièrement en ce qui concerne l'urgent mais difficile problème des retraites ouvrières.

Mais, à côté de réformes économiques proprement dites, la réforme financière, condition première de toutes les autres, réclame notre attention la plus grande.

Notre dette publique s'est accrue depuis vingt ans d'une façon inquiétante ; nos budgets annuels ne sont plus équilibrés qu'au moyen d'artifices qui ne trompent plus que les esprits crédules. C'est une situation à laquelle il importe de remédier sans délai.

Par la suppression des dépenses qui ne sont pas d'une utilité incontestable, par la diminution du nombre des fonctionnaires et par une large et intelligente décentralisation, il est encore possible d'arrêter le pays sur la pente qui le conduit aux catastrophes.

Si l'on y réussit, on aura du même coup facilité la réforme d'un régime fiscal qui pèse d'un poids trop lourd sur les travailleurs de tout ordre et toute condition, sur les commerçants et les petits propriétaires.

Patriotes,

Je veux la France grande et respectée, parce que je la veux paisible et heureuse. Nos institutions militaires, en assurant la défense nationale et en nous mettant à l'abri d'un guet-apens toujours possible de l'étranger, sont la meilleure et la plus sûre sauvegarde de la paix à l'extérieur.

Voilà pourquoi je repousse les honteuses pratiques de la délation dont ont été victimes, après tant de fonctionnaires loyaux et corrects, nos officiers les plus méritants. Des procédés aussi abjects n'auraient jamais dû trouver grâce devant un gouvernement qui se prétendait républicain. Ce sera, dans l'histoire, la honte du Ministre Combes et de son collègue le général André de les avoir non seulement tolérés, mais encouragés avec un cynisme sans égal.

Électeurs de l'arrondissement de Montfort,

Ma famille est originaire de chez vous.

C'est dans le canton de Bécherel qu'est né mon grand-père, dont le nom est resté pour vous tous synonyme de dévouement et de bonté.

Mon père vous a représentés à la Chambre des Députés pendant près de quatorze ans. Enfin, vous m'avez fait l'honneur de me nommer votre conseiller général.

Si vous m'envoyez au Parlement, je serai souvent au milieu de vous et dans ce contact fréquent entre l'électeur et le député, j'apprendrai chaque jour davantage à mieux connaître vos intérêts privés et publics et à les servir plus utilement.

J'ai la ferme confiance que, le mois prochain, vous ne me refuserez pas vos suffrages. Vous pouvez compter de votre côté sur mon dévouement le plus absolu.

Vive la liberté !
Vive la France !
Vive la République !

Étienne PINAULT,
Candidat de l'Action libérale populaire,
républicain libéral catholique.

Circonscription de REDON.

M. le lieutenant-colonel du HALGOUET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 14.881 voix.

Messieurs les électeurs,

Pour la quatrième fois depuis onze ans, me conformant au désir qui m'en a été exprimé par un grand nombre d'entre vous, je me représente à votre libre suffrage.

Je le fais avec une entière confiance, non seulement à cause des chiffres considérables de voix dont vous m'avez honoré en 1895, en 1898 et en 1902, mais aussi parce que j'ai conscience d'avoir, pendant les quatre longues et tristes années qui viennent de s'écouler, soutenu vos intérêts, défendu vos principes et vos libertés, vos sentiments et votre foi.

Les lignes de tramways qui doivent desservir notre arrondissement sont en instance au Conseil d'État et tout permet d'espérer que les dernières difficultés vont s'aplanir ces jours-ci.

Parmi les autres travaux nombreux, auxquels, vous le savez, j'ai apporté mes soins, la ligne de chemin de fer de Messac à Ploërmel s'est enfin ouverte il y a trois ans ; ses gares chargées de wagons montrent les services considérables qu'elle rend chaque jour. L'agriculture, le commerce et l'industrie ne demanderaient en effet qu'à prospérer s'ils étaient moins écrasés d'impôts.

Et nos finances pourraient être meilleures, si nous avions une politique convenable, au lieu de cette abjecte politique pratiquée depuis quatre ans.

La politique du Bloc.

Depuis le mois de juin 1902, depuis l'avènement du Ministère Combes, ce n'a été que fermetures d'écoles, poursuites, sécularisations, laïcisations, expulsions.....

Commencées à Pipriac, à la Chapelle Saint-Melaine et à Comblessac, ces mesures ont atteint plus de soixante écoles libres de notre arrondissement, violant la liberté des pères de famille, surchargeant les budgets de nos communes ou imposant de nouveaux sacrifices aux catholiques que nous sommes.

Pendant ce temps :

Un Ministre de la Guerre organisait par la franc-maçonnerie la moucharderie dans l'armée.

Un Ministre de la Marine excitait dans les arsenaux un désordre que son successeur est impuissant à conjurer.

La Chambre a bien voté une loi sur l'assistance aux vieillards, mais..... elle a laissé à ses successeurs le soin d'en assurer les ressources.

On avait fait grand bruit des retraites ouvrières.

Ce serait certes une mesure souhaitable.

Sur la fin de la législature, le Gouvernement s'est en effet décidé à s'en occuper et, à cette question si difficile et si complexe, on a consacré quelques séances du matin où nous étions quelquefois une quarantaine de députés. Résultat : un projet mal venu envoyé

au Sénat, qui devra le modifier complètement. (La seule retraite menée à bonne fin a été la retraite que la Chambre a voté pour elle-même, c'est-à-dire pour les anciens députés ! Après quatre ans faits un député a droit à une retraite !)

C'est qu'un autre dessein poursuivi depuis longtemps par la F∴ M∴ avait occupé bien davantage le Parlement : il s'agissait de faire la séparation de l'Église et de l'État.

Le bon sens le plus élémentaire indiquait que, pour modifier le traité conclu autrefois entre le pape et la France, le Concordat, il aurait fallu s'entendre avec le pape.

Faute de l'avoir fait, il est arrivé ce que vous savez et le premier acte d'exécution de cette loi a rencontré chez vous une ferme et légitime opposition.

Cette loi est à abroger et à refaire par un nouvel accord avec le Saint-Siège.

Mes chers concitoyens,

Rendez cette justice à votre député qu'à la Chambre, soit par son vote, soit à la tribune, il a lutté sans relâche et sans défaillance contre cette funeste politique.

Et ce faisant, non seulement j'obéissais à mes sentiments intimes, mais j'étais soutenu par la certitude d'être votre dévoué mandataire, votre fidèle interprète.

A diverses reprises, vous avez bien voulu déjà me le témoigner de la façon la plus sympathique.

Vous avez une nouvelle occasion de le faire en apportant de nouveau votre suffrage le 6 mai à votre dévoué,

Lieutenant-colonel du HALGOUET,
Conseiller général du canton de Redon, maire de Renac,
Député sortant.

1re Circonscription de RENNES.

M. Le HÉRISSÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.843 voix.

Mes chers concitoyens,

Depuis vingt ans, sans interruption, vous m'avez confié le mandat de vous représenter au Parlement.

Fort de mon devoir républicain loyalement accompli, je viens, une sixième fois, solliciter vos suffrages.

La législature qui prend fin a été marquée par trois grandes réformes :

La loi réduisant à deux ans la durée du service militaire ;
Les retraites ouvrières ;
La séparation des Églises et de l'État.

J'ai voté ces trois lois comme j'en avais pris l'engagement vis-à-vis de vous.

Pour la première fois, « la loi de deux ans » a reçu cette année son application. L'égalité de tous les Français devant l'impôt du sang n'est plus un vain mot. La paix extérieure, l'ordre intérieur vont être désormais assurés par une armée nationale et

homogène dont la puissance sera d'autant plus grande qu'on saura la maintenir en dehors de nos luttes politiques, qu'on imposera à tous, et à tous les degrés de la hiérarchie, cette discipline ferme et paternelle, sans laquelle aucune force militaire digne de ce nom ne peut exister.

« La loi sur les retraites ouvrières » est soumise à l'examen du Sénat. J'ai hâte de la voir votée et promulguée : n'est-il pas temps, en effet, que le pain quotidien soit assuré aux vieux travailleurs de la ville et des champs ? Ceux-là seuls peuvent s'y opposer qui nient le grand principe de l'humaine solidarité !

« La loi de séparation des Églises et de l'État » fonctionne depuis le mois de janvier dernier ; rien n'étant changé dans vos habitudes séculaires, la transition du régime concordataire au régime nouveau s'accomplissait tout naturellement lorsqu'a surgi la question des inventaires des biens appartenant aux établissements religieux.

L'exécution des inventaires des églises catholiques — mesure conservatoire prise sur la demande des représentants des catholiques eux-mêmes — a donné lieu à des manifestations qui, sincères et spontanées tout d'abord, sont devenues bien vite plus politiques que religieuses et ont été exploitées, travesties et détournées de leur vrai but par les partis de réaction...

Mais, aujourd'hui, la situation s'éclaircit et, pour tout homme de bonne foi, il apparaît que la loi nouvelle respecte d'une manière absolue le droit de croire, de penser et de pratiquer librement. S'il en eût été autrement, vous me connaissez assez pour savoir que jamais je ne l'aurais votée : car, si j'estime que les croyances religieuses ne relèvent que de la conscience, je pense aussi que le devoir du Gouvernement est de les respecter et de les faire respecter.

Le Concordat, qui eut son utilité et sa grandeur, ne répondait plus aux nécessités de l'organisation de l'Église de France. Faussé dans son esprit et dans son application aussi bien par l'État que par l'Église, il y a quelques années tout le monde paraissait d'accord pour le supprimer.

« L'État doit être neutre en matière religieuse, disaient les partisans de la séparation... »

« Rendez-nous la liberté, disaient les représentants de l'Église, que l'État cesse d'intervenir dans la nomination de nos ministres, nous en avons assez des évêques et des curés nommés par les francs-maçons !... »

Ce fut toujours ma manière de voir, vous le savez. Mon opinion n'a point changé au moment du vote de la loi. L'avenir, j'en ai la conviction, montrera que j'avais raison.

Si, comme je l'espère, la loi de séparation, perfectible comme toutes les lois, est appliquée avec tolérance, sans arbitraire comme sans défaillance, on aura vite fait de constater que, débarrassées de toute attache officielle, les religions jouiront en France d'une indépendance et d'une dignité qui leur manquaient peut-être quand leurs ministres étaient placés sous la tutelle des fonctionnaires de l'État.

Lorsqu'il y a deux ans, un nouveau cabinet est arrivé au pouvoir, il a déclaré vouloir rompre avec la méthode de gouvernement employée par ses prédécesseurs. Il a répudié le système des fiches, affirmé son libéralisme, et s'est donné comme but la réconciliation des bons Français sous le drapeau républicain.

C'est de cette politique, approuvée par une majorité républicaine élargie, que devra s'inspirer le gouvernement de demain.

Les représentants du pays vont avoir une lourde tâche à accomplir : il leur faudra trouver l'argent nécessaire pour la mise à exécution des nombreuses améliorations sociales votées en principe au cours de ces dernières années.

Certes, des économies sérieuses peuvent être réalisées, si on se décide enfin à procéder à « une véritable réforme administrative ». Le nombre des fonctionnaires doit être réduit, il est des rouages financiers ou judiciaires qui, sans inconvénients, peuvent être supprimés. Mais il faut le dire bien haut, ces économies seront insuffisantes, et c'est seulement par un remaniement complet de notre système d'impôts, c'est seulement en « taxant les contri-

buables selon leurs revenus réels » qu'on pourra arriver à donner satisfaction aux petits, aux humbles et aux déshérités !

N'est-il pas inique de voir échapper à l'impôt des milliards de revenus mobiliers, alors que les propriétés bâties et non bâties sont grevées outre mesure, alors qu'indirectement l'impôt frappe si durement les travailleurs ?

C'est aux députés que vous allez nommer qu'il appartiendra de régler « la situation des petits fonctionnaires de l'État, des départements et des communes ».

Ils réclament le droit de s'unir, de se syndiquer pour défendre leurs intérêts : je ne saurais pour ma part m'élever contre cette prétention légitime, à la seule condition que, par une grève générale, ils ne puissent désorganiser les services publics ou porter atteinte aux intérêts sacrés de la défense nationale.

Grâce à ses alliances et à ses amitiés, la France, forte et respectée, voit se développer, dans la paix féconde, son agriculture, son commerce et son industrie, elle a le droit d'exiger également de son gouvernement cette paix intérieure si violemment troublée depuis quelques semaines. Une loi d'arbitrage réglant les conflits entre patrons et ouvriers est nécessaire ; elle devra être faite.

Mes chers concitoyens,

Nous nous connaissons depuis trop longtemps pour qu'il soit utile de vous redire mon dévouement absolu lorsqu'il s'agit de défendre vos intérêts individuels ou collectifs. Je n'ai jamais refusé un service à personne, et les groupements syndicaux savent qu'en toutes circonstances mon concours fut acquis à leurs justes et légitimes revendications.

Les ennemis de la République emploient pour nous combattre des moyens jusqu'ici inconnus dans notre circonscription.

Vous ne vous laisserez émouvoir ni par les menaces, ni par les promesses, ni par l'argent.

Vous irez aux urnes en citoyens libres et indépendants.

Et vous montrerez, le 6 mai, que la 1re circonscription de Rennes n'est ni à vendre ni à acheter.

Vive la République !

René LE HÉRISSÉ,
député,
Vice-Président du Conseil général,
Conseiller du Commerce extérieur de la France,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de RENNES.

M. René BRICE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.798 voix.

Mes chers concitoyens,

Le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1902 ayant pris fin, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Mes convictions n'ont pas changé.

Républicain, je veux une République libérale et tolérante qui, par la sagesse de sa politique, s'efforce d'attirer à elle les sympathies, le respect et l'affection.

Opposé de tout temps à la séparation de l'Église et de l'État, convaincu en tout cas qu'on ne pouvait la réaliser sans périls qu'à la suite de négociations et d'entente avec le Saint-Siège, j'ai voté contre la loi qui l'a prononcée.

L'œuvre de délation solennellement condamnée à diverses reprises par la Chambre des Députés a produit dans notre armée des divisions funestes, au moment même où de graves complications diplomatiques nous causaient les plus vives préoccupations. Depuis lors, les décisions de la conférence d'Algésiras, conformes aux intérêts de la France, ont mis fin à nos inquiétudes et écarté toute crainte de guerre.

Les troubles qui viennent de désoler certains de nos départements montrent le danger des concessions faites aux partis extrêmes. Le maintien de l'ordre et de la liberté du travail est indispensable à la sécurité et à la prospérité du pays.

Il appartiendra à la Chambre prochaine de rétablir la concorde entre les citoyens, d'assurer le maintien de la paix, de réaliser dans le budget les économies nécessaires, d'apporter dans la répartition des impôts une plus rigoureuse justice.

Si vous m'honorez de vos suffrages, je continuerai à mettre au service de la République et de la liberté, en même temps qu'au service de vos intérêts locaux, tout ce que j'ai d'intelligence et de forces.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

René BRICE.

1re Circonscription de SAINT-MALO.

M. GUERNIER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.187 voix.

Mes chers compatriotes,

Le congrès des comités républicains de la première circonscription m'a choisi pour son candidat aux élections législatives.

Enfant de Saint-Malo, appartenant à l'une des plus anciennes familles du pays où j'ai vécu toute ma jeunesse et où des liens nombreux me rappellent sans cesse, j'ai accepté comme un honneur la tâche qui m'était confiée.

Je viens donc solliciter vos suffrages.

Sans passé politique, n'ayant derrière moi qu'une vie d'épreuves, de travail et d'études, je vous dois des déclarations catégoriques.

Français d'abord, je réprouve les instigateurs de défections et les fauteurs d'indiscipline.

Je résisterai de toutes mes forces aux tentatives de restauration monarchique ou

d'équipée césarienne, qui compromettraient la paix féconde et honorable que la République seule, par sa prudence, sa loyauté, aussi bien que sa fermeté réfléchie, a su donner à la France durant 35 ans.

Républicain, je considère comme irréductibles les conquêtes laïques et démocratiques.

Ni jésuite ni franc-maçon, dédaigneux de l'esprit de secte et de l'esprit de coterie, j'entends ne relever que de ma conscience.

Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés publiques, je combattrai toute mesure qui tendrait à la restreindre et notamment celles qui — si elles se présentaient dans l'avenir — auraient pour objet d'enlever ou de diminuer aux catholiques des communes, groupés en associations cultuelles, la jouissance perpétuelle et gratuite des églises et de tout ce qu'elles contiennent.

Egalement convaincu que les questions religieuses ne sauraient, sans danger pour la paix intérieure, être mêlées aux affaires publiques, je résisterai aux prétentions séculaires de l'Église romaine, hier encore solennellement confirmées, au gouvernement politique des nations.

Fils du peuple, fier d'appartenir à la démocratie laborieuse, j'appliquerai toute mon énergie, toute mon intelligence, toute ma volonté à la réalisation du grand programme social de la République, dont j'ai fait jusqu'ici l'objet de mes études et de mon enseignement.

Il faut achever et harmoniser dans ses détails l'œuvre fragmentaire et incomplète des assurances sociales.

L'assurance contre les accidents du travail groupant les travailleurs en de grandes mutuelles professionnelles garantissant patrons et ouvriers, l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse des travailleurs des villes et des campagnes, dans le sens large du projet récemment voté à la Chambre, l'assurance contre la maladie et le chômage involontaire et fortuit, ne pourront profiter à tous ceux qui équitablement sont appelés à en bénéficier, que si elles sont rendues obligatoires par une sage utilisation des institutions mutualistes déjà existantes.

La capacité des syndicats professionnels doit être étendue et rien ne doit être négligé pour en développer le nombre. Par là s'introduira progressivement, dans les relations économiques, l'esprit de discipline et de juste mesure qui assurera — mieux que les stériles manifestations révolutionnaires — les réformes nécessaires, impossibles aux travailleurs dispersés, même lorsqu'elles sont légalement réalisables; telle la création dans le pays d'un conseil de prud'hommes que rien ne saurait cependant retarder.

Je veux que les charges de la propriété foncière soient diminuées, le crédit agricole développé, la culture du tabac maintenue dans le pays et justement rémunérée.

Je veux que les ports de la côte reçoivent un outillage mécanique en rapport avec les besoins économiques, que l'Ecole pratique de navigation y soit établie; je donnerai tous mes soins aux recherches qui seront faites pour suppléer à l'insuffisance de la boëtte de Terre-Neuve. Si vous me faites l'honneur de m'élire, je voterai le maintien des primes et je m'efforcerai de faire assimiler les patrons de Terre-Neuve aux patrons d'Islande et de faire accorder une compensation aux versements à la Caisse des Invalides, perdus pour les Terre-Neuviers embarqués en hiver.

A de grandes réformes, il faut des ressources. Elles ne sauraient être demandées aux impôts déjà existants; elles seront recherchées là où se réalisent sans effort les enrichissements rapides, par exemple dans une large imposition des spéculations dans les bourses.

Mes chers compatriotes,

L'heure est décisive.

Le parti monarchique, abusant des passions religieuses qu'il a perfidement excitées, tente son dernier assaut contre la République. Vous ne vous laisserez pas abuser par le faux libéralisme qui masque ces menées.

Tous, sans exception ni défaillance, vous maintiendrez la République pour le salut de la France.

Vive la France! Vive la République!

Charles GUERNIER,

Professeur de Faculté de droit et d'Ecole supérieure de Commerce,
Ancien membre de la fondation Thiers,
Lauréat de la société des anciens élèves de l'Ecole des sciences politiques,
Chevalier du Mérite agricole, officier d'Académie,
Candidat du Congrès républicain.

2e Circonscription de SAINT-MALO.

M. Robert SURCOUF,

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.115 voix.

Mes chers électeurs,

Huit années consacrées au service de vos intérêts de tous ordres, une activité et un zèle que mes adversaires eux-mêmes ont dû reconnaître en maintes circonstances, ont créé entre vous et moi un lien puissant et difficile à rompre.

Fidèle soldat de la cause républicaine dans des moments critiques, je puis me rendre cette justice d'avoir tenu tous mes engagements, sans rien abandonner de mon indépendance.

C'est ainsi qu'alors que, sous certains ministères, je ne donnais pas mon adhésion à la politique générale du cabinet, je savais me garder d'autre part de faire cause commune avec les éternels ennemis de la République.

Depuis, j'ai donné mon concours le plus entier aux ministres qui se sont succédé au pouvoir, et je reste ce que j'étais en 1898, un républicain de gouvernement prêt à suivre l'évolution invincible qui entraîne le monde civilisé vers la solution des réformes démocratiques et sociales.

A ce point de vue, la législature qui prend fin a accompli une grande œuvre.

La loi sur le service de deux ans, qui assure l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang en donnant à notre armée une force nouvelle qui lui permettrait de maintenir à la France le grand rôle qu'elle a le devoir de jouer dans le monde; la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, celle sur les retraites ouvrières, que la Chambre vient de voter et d'envoyer au Sénat, la loi sur la séparation des Églises et de l'État, etc., forment un monument durable et que la République peut hautement revendiquer comme une œuvre de patriotisme éclairé d'humanité et de libéralisme.

Que dire des retraites ouvrières, si ce n'est que jamais loi plus juste ne fut soumise aux délibérations d'un Parlement?

Malgré la surenchère des partis adverses, qui est aussi un moyen d'opposition, la loi que le Sénat va étudier et mettre au point réalise une des multiples solutions, et non des moindres, du problème social que tout esprit généreux doit avoir à cœur de résoudre.

Plus de sécurité dans la vie, plus de dignité aussi reviendront à l'ouvrier du fait de cette loi utile entre toutes et qui fera l'honneur du Gouvernement républicain.

La loi sur la séparation des Églises et de l'État, enfin, réalise cette tendance qui s'accuse de plus en plus chez les peuples modernes, de séparer le domaine de la conscience de celui de la politique, pour le plus grand bien de tous.

Si le Ministère Rouvier avait montré moins de précipitation et avait attendu les élections pour faire procéder à la formalité si simple de l'inventaire, qui n'a jamais pu inquiéter aucun esprit sérieux, et dont seule la mauvaise foi réactionnaire a essayé de tirer parti, en en dénaturant le sens et la portée, aucune agitation n'aurait préludé à l'application de cette loi de tolérance et de liberté.

Mais, malgré les violences éphémères, parce que sans motifs, cette réforme marque une étape vers l'apaisement des esprits; dans quelque temps, cela apparaîtra clairement à tous, quand bien même le parti hostile à la République chercherait de nouveaux prétextes à agitation politique.

Je vous ai adressé, mes chers électeurs, une lettre rétablissant la vérité sur cette fameuse question des inventaires, tant escomptée par le parti royaliste, enfin démasqué, pour le ramener au pouvoir.

Les réponses qui y ont été faites ne sont qu'un tissu d'inexactitudes, — et pour cause. Lorsqu'au début de la discussion de cette loi, je pouvais avoir quelque inquiétude sur l'esprit dans lequel elle serait conçue, je n'ai plus eu aucune hésitation pour la voter lorsqu'elle s'est présentée à moi dans son ensemble, car je ne suis ni jésuite ni franc-maçon.

Je ne l'eusse pas sanctionnée de mon vote, si elle avait été destinée à apporter une entrave quelconque à la liberté du culte, si elle avait été, comme on l'a dit, attentatoire aux droits des catholiques.

Ceux qui me connaissent me dispenseront d'insister sur une telle affirmation.

Mais, spectacle singulier, nous retrouvons, dans le pays comme à la Chambre, les exaltés de droite et quelques hommes d'extrême gauche, unis par je ne sais quelle solidarité secrète pour semer à ce sujet le trouble dans les esprits et je n'ai qu'à rappeler à ce propos la phrase de M. le docteur Boyer, en-tête habituel du *Salut*, dont les réactionnaires se réclament, comme ils avaient cherché à tirer parti de certaines paroles de MM. Allard et Bepmale, députés, qui, eux, déclaraient la guerre à l'idée religieuse.

Ces paroles n'engagaient, inutile de le dire, que leur responsabilité personnelle.

Je me résume en disant que le souci constant de la Chambre a été de faire une loi acceptable pour les catholiques.

Ce but a été atteint et MM. l'abbé Lemire et Ribot l'ont formellement déclaré, comme vous avez pu vous en rendre compte.

Au surplus, je ne vois pas derrière quel faux-fuyant un catholique qui eût été en même temps républicain et vraiment libéral aurait pu se réfugier pour refuser son adhésion à cette réforme.

C'est dire que je revendique hautement mon vote et j'attends de l'avenir les justifications de mon attitude.

Mes chers électeurs, vous avez suivi mon rôle à la Chambre. Vous savez ce que j'ai fait pour défendre les intérêts de nos marins à Terre-Neuve. Dernièrement, j'ai réussi à faire allouer par l'Etat une subvention destinée à encourager des essais de conservation de la boëtte pour en approvisionner nos pêcheurs, surtout en première pêche.

Si ces essais réussissent, nous pouvons espérer voir renaître l'industrie de la grande pêche, si éprouvée depuis quelques années.

Les marins pêcheurs m'ont toujours été reconnaissants de ce que j'ai fait pour eux et, en maintes circonstances, ils m'ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir voter pour moi. Je compte, dans la prochaine législature, déposer un projet de loi tendant à fixer l'époque des élections comme avant 1889, pendant l'hiver ou à la fin de l'automne, afin de leur permettre d'user de leurs droits de citoyens. La République ne pourra qu'y gagner.

Dans notre pays, le pont du port Saint-Jean est à la veille d'être mis en chantier. Il sera le prélude du pont de Bizeux dont il hâtera l'exécution. Le jour où une société sérieuse et solvable se formera, cette grande œuvre se fera pour la prospérité de notre pays. Mais j'ai dû, en diverses circonstances, refuser de donner suite à des propositions qui n'offraient pas toutes les garanties d'honorabilité sans lesquelles cette entreprise ne peut s'élaborer et s'accomplir.

Je voudrais pouvoir attacher mon nom à un pareil effort.

Le tramway de Miniac à Saint-Malo va se construire incessamment, après les retards dus aux renvois successifs du projet au Conseil général d'Ille-et-Vilaine. On peut dire dès aujourd'hui que c'est chose faite.

Je n'aurai pas ménagé à ce sujet mes démarches, d'accord avec mon collègue M. René Brice, président du Conseil général.

D'autre part, je voudrais voir établir, sur les rives de la Rance, des cales d'accostage qui permettraient à des services de vedettes, dont il est question, de s'organiser et de prendre des passagers et des marchandises.

La création d'un Conseil de prud'hommes ayant juridiction sur nos trois villes est à l'étude et interviendra, je l'espère, sous peu.

Je n'ai pas ménagé mon concours aux œuvres d'assistance et j'ai eu la satisfaction d'obtenir pour les hôpitaux de ma circonscription plus de 180.000 francs dont 80.000 francs pour l'Hôpital du Rosais, à Saint-Servan.

En un mot, je continuerai à servir vos intérêts comme je l'ai fait dans le passé, fort de ma conscience qui me dit que je n'ai aucun reproche à m'adresser.

Patriote résolu, capitaine de réserve de cavalerie, et fier de ce titre qu'au jour du danger je saurai faire passer avant même celui de Représentant du peuple pour courir à la frontière, je rougis d'avoir à dire, pour prévenir des attaques que les adversaires de la République ont pris l'habitude de diriger contre nous, que je désavoue les doctrines déprimantes de l'hervéisme et de l'antimilitarisme.

Tant que le développement de l'arbitrage international n'aura pas permis aux peuples de s'endormir dans une paix universelle que les rêveurs seuls peuvent espérer jusqu'ici, nous devrons avoir une armée forte et profondément imbue des idées de discipline et d'obéissance aux lois, chez les chefs comme chez les soldats.

Il n'y faut plus de cette délation que tous les hommes de cœur ont déplorée et blâmée, mais il faut pouvoir y rencontrer le loyalisme à l'égard de la République, qui est un devoir pour tous.

La République, en effet, a fait tout son devoir vis-à-vis de notre armée nationale. Elle a su, confiante en sa force, imposer le respect à des adversaires qui ont dû reconnaître, à Algésiras, la loyauté de notre politique extérieure.

Quelle conflagration n'eût pas été à craindre, si l'empereur allemand avait eu en face de lui un monarque, au lieu d'un Parlement républicain attaché à la paix et la voulant honorable?

Mais la République veut la paix pour le développement de ses œuvres de solidarité sociale, pour la prospérité toujours croissante de son agriculture, aujourd'hui plus favorisée que jamais ; elle la veut pour le bonheur de l'humanité tout entière qui ne vit pas de haine! C'est pour cela qu'elle doit être forte et qu'elle s'adresse aux égarés que les écarts de la politique emportent en des divisions coupables, pour leur rappeler qu'au-dessus de leurs misérables et injustes querelles, il y a la France qui attend d'eux plus de sagesse et de patriotisme!

Confiant dans votre estime, fier de la sympathie que depuis le début de cette campagne vous n'avez cessé de me manifester, malgré les excitations intéressées de nos éternels adversaires, je vous convie, mes chers électeurs, à vous grouper sur mon nom, le 6 mai, pour l'ultime et définitive victoire du parti républicain dans notre circonscription.

Vive la République!

ROBERT SURCOUF,
Député sortant,
Conseiller d'arrondissement du canton de Châteauneuf,
Maire de Plerguer.

Circonscription de VITRE.

M. le comte le GONIDEC DE TRAISSAN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.049 voix.

Mes chers amis,

Au milieu des gravités de l'heure présente, vous n'attendez pas de moi une longue profession de foi.

Vous savez ce que je suis : un serviteur dévoué de la France, notre patrie, et de l'Église, notre mère ; je l'ai prouvé en exposant ma vie pour ces deux causes, les seules grandes, les seules dignes de nous, Français et catholiques.

Ces deux causes, je veux les défendre encore et toujours, avec vous.

Français,

Nous avons vu nos hommes d'État compromettre par leur faiblesse la dignité et les intérêts de la France au dehors par un continuel recul : au Siam, à Fachoda, en Egypte, à Terre-Neuve.

Nous avons vu, par leur politique antireligieuse, nos derniers ministères laisser déchoir en Extrême-Orient notre protectorat, source d'influence considérable, que les nations rivales ont avidement recueillie.

Nous avons vu, sous l'influence des menées blocardes et dreyfusardes, notre vaillante armée désorganisée par les ministres qui en avaient la charge : l'esprit de camaraderie, la confiance mutuelle y disparaissent, remplacés de plus en plus par les actes d'indicipline, les éléments de discorde.

Nous avons vu, honte suprême, un Vadécard briser des carrières honorables et, par ses délations, priver l'armée de ses chefs les plus dignes.

Cultivateurs et commerçants,

Notre situation financière ne s'améliore pas.

Les impôts augmentent d'année en année, et la dette publique, loin de diminuer, augmente aussi. Oublieux de leur devoir, qui est de défendre la bourse de leurs électeurs, les députés du Bloc ont voté chaque jour de nouvelles dépenses.

Notre nation est grevée d'une dette supérieure à celle de toutes les autres nations.

Contribuables,

On nous promet aujourd'hui un léger dégrèvement d'impôt par la remise aux communes des sommes jusqu'alors affectées au budget des cultes : c'est un leurre, puisque la loi elle-même en interdit la libre disposition.

Catholiques,

Ce qui, de beaucoup, est plus important encore, c'est la défense de nos intérêts religieux, sans lesquels nos intérêts matériels ne peuvent être sauvegardés.

Nous avons été successivement dépouillés de toutes nos libertés, du moment qu'elles avaient trait à la religion : liberté d'association, liberté de conscience, liberté d'éducation et d'enseignement, liberté du culte.

L'image du Christ bannie des prétoires et des écoles, les religieuses chassées de leurs maisons et leurs biens vendus, l'enseignement chrétien interdit dans les classes; tout cela pour aboutir à la loi de séparation, chef-d'œuvre de perfidie et de haine de la franc-maçonnerie qui nous gouverne.

Cette loi, dont nous avons vu la première application dans les inventaires, est une honte pour la France catholique.

Elle est la négation de tout un passé d'honneur, une violation des engagements les plus solennels, une atteinte aux droits les plus sacrés, une spoliation de nos chers biens paroissiaux, prélude de la spoliation prochaine des biens des particuliers, spoliation que prépare la Révolution qui déjà ensanglante le pays !

Français,

Notre patrie, jadis reine du monde, est déchue de son rang politique, commercial, maritime et militaire.

Catholiques,

Nous sommes opprimés par les sectaires francs-maçons.

Electeurs, mes amis,

Je veux la France grande, prospère et respectée.

Je ne veux ni emprunts, ni impôts nouveaux, mais des économies sagement réalisées par de judicieuses réformes.

Je veux la suppression de la loi de séparation.

Je veux toutes les libertés pour tous les citoyens.

Le mandat que vous me renouvelez fidèlement depuis trente ans sera, cette fois encore, rempli par moi avec tout le dévouement de mon cœur de catholique et de Français.

Pour Dieu et pour la France !

O. le GONIDEC DE TRAISSAN,

Député sortant.

INDRE

Circonscription du BLANC.

M. Paul BÉNAZET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.849 voix.

Mes chers concitoyens,

Ainsi que j'en ai pris l'engagement vis-à-vis de vous, en posant ma candidature, je viens vous soumettre le programme politique qui sera ma règle de conduite, si vous me faites l'honneur de me nommer votre Député.

L'élu doit être lié à l'électeur par un véritable contrat, clairement et loyalement établi ; c'est donc le devoir absolu du candidat d'exposer ses principes politiques avec une entière franchise.

Je dirai même qu'il a le plus grand intérêt à ne laisser subsister aucun doute, aucune équivoque sur la nuance qu'il représentera à la Chambre, car c'est ainsi que, fort du mandat précis qu'il a reçu, le Député peut prendre, dans ses actes, dans ses paroles et dans ses votes, une attitude absolument droite et digne.

Ce mandat, ainsi déterminé, devient la règle immuable qui le guidera, avec sûreté, dans les moments, souvent difficiles, où il devra exprimer son verdict sur les graves questions politiques qui lui seront soumises.

PROGRAMME POLITIQUE

Politique extérieure.

Ne laisser aucun doute sur la sincérité des intentions pacifiques de la France.

La République doit guider le monde vers un idéal de paix et de justice !

Son noble rôle est de diriger l'humanité vers l'âge heureux où le Droit primera la Force !

Pour accomplir fièrement cette mission, la France doit rester forte et respectée.

Pour être forte, elle doit cimenter les alliances qui l'unissent aux nations amies.

Pour être respectée, elle doit donner à quiconque oserait tenter contre elle une attaque injustifiée l'impression profonde qu'on viendrait se heurter inutilement à une nation virile, dont tous les enfants, unis par un même amour de la Patrie, opposeraient à l'envahisseur une barrière infranchissable.

Défense nationale.

Quelle que soit la volonté de la France de vivre en paix avec ses voisins, elle ne peut ignorer que l'Europe entière est en armes autour d'elle et que l'Empereur féodal qui est à sa frontière, ayant sans cesse la main sur la garde de son épée, donnait hier encore à ses soldats l'ordre de tenir la poudre sèche et les sabres aiguisés.

Est-ce le moment de songer au désarmement ? Et pouvons-nous nous affranchir des charges militaires qui pèsent si lourdement sur nous ?

Hélas ! Nous ne le croyons pas !

Notre armée est l'indispensable sauvegarde de notre indépendance nationale : tous les bons citoyens doivent concourir, dans un patriotique effort, à la maintenir à la hauteur de la tâche qu'elle peut avoir à remplir et nous considérons comme les pires des criminels les antimilitaristes qui veulent sa destruction.

Je sortirais des limites de ce programme si j'entreprenais une étude approfondie de notre organisation militaire.

Tout ce que je puis dire aujourd'hui, c'est que les études spéciales que j'ai faites, comme officier, me permettront de m'occuper à la Chambre, avec compétence, de ces questions si intéressantes pour tous, puisque la nation entière passe par l'armée.

Je suivrai plus spécialement les effets produits par l'application toute nouvelle du service de deux ans.

Sans prendre, dès maintenant, aucun engagement prématuré à ce sujet, j'ai l'espoir que nous pourrions prochainement alléger certaines charges, — comme celles des 28 jours et des 13 jours, — sans compromettre pour cela la solidité de nos forces militaires.

Je suis, en effet, convaincu que les appels des réservistes pourraient être plus courts et que ceux des territoriaux pourraient être supprimés, car ils ne donnent pas de résultats suffisants pour justifier une aussi grande gêne imposée à des pères de famille qui ont perdu toute habitude de la vie militaire.

Mais, pour pouvoir en toute sécurité atteindre ce résultat, il est nécessaire d'avoir des cadres instruits et disciplinés.

Une armée sans discipline n'existe pas et nous estimons que les officiers sont les premiers à devoir donner l'exemple de cette discipline.

Mais nous sommes également convaincu que l'armée n'est pas faite pour le rôle de police intérieure qu'on lui a trop souvent imposé, et nous sommes absolument favorable à la création du corps de gendarmerie mobile que le Gouvernement se propose d'établir.

Il y a la plus grande urgence à remplacer par des soldats expérimentés les jeunes gens du service de deux ans, qui ne peuvent avoir, pour ces missions extrêmement pénibles et délicates, le calme et le sang-froid nécessaires.

Marine.

L'entente si heureuse qui a fait de l'Angleterre notre amie, la sympathie qui nous rapproche chaque jour davantage de l'Italie, nous permettent d'envisager avec plus de calme le développement formidable donné par l'empereur d'Allemagne à sa flotte de guerre ; mais ce changement survenu dans l'équilibre des marines européennes nous impose quand même le devoir de maintenir nos unités de combat au niveau des découvertes modernes.

Nous ne prétendons pas avoir une compétence universelle : les études militaires que nous avons faites ne nous permettent pas de trancher les questions de construction navale, récemment mises en discussion à la suite de la guerre russo-japonaise.

Nous sommes d'avis que, pour trancher les questions techniques, il y a lieu, pour les députés, de tenir le plus grand compte des avis du conseil supérieur de la marine, composé de l'élite de nos amiraux.

Instruction publique.

Élève de l'Université, nous lui sommes profondément attaché et nous souhaitons qu'elle se maintienne à la tête du mouvement intellectuel moderne.

La supériorité incontestable de ses maîtres lui permet d'en avoir la légitime ambition ; mais l'émulation est nécessaire pour qu'elle sache garder le premier rang, auquel elle a droit.

Il faut qu'elle suive attentivement le progrès de l'instruction, chaque jour plus grand chez les peuples voisins : c'est par la liberté, par la décentralisation, que les Universités allemandes et anglaises tiennent une aussi grande place dans le monde intellectuel.

Ne croyons pas que tout est pour le mieux chez nous ; ce serait l'erreur d'un esprit étroit : rivalisons avec ceux qui marchent en avant.

Nos professeurs n'ont pas accompli tout leur devoir, quand ils ont donné à nos enfants l'instruction.

Comme les instituteurs, ils ont une charge plus haute : l'éducation morale de l'enfance, c'est-à-dire le plus noble et le plus redoutable des devoirs.

C'est à eux qu'incombe la mission de faire, de toute cette jeunesse qui leur est confiée, une génération de citoyens probes, honnêtes, vertueux, honorant le travail et l'aimant ; aimant leur Patrie jusqu'au sacrifice de leur vie, et tous sincèrement dévoués à la République.

Oui ! nous le déclarons : nous avons l'espoir que, dans un temps rapproché, il n'y aura plus en France deux jeunesses séparées par l'infranchissable fossé que crée une éducation politique opposée, et nous appelons de tous nos vœux l'époque où tous les Français, ne mettant plus en question la forme du Gouvernement, ne lutteront plus entre eux que pour obtenir plus de liberté, plus de bien-être pour leurs frères déshérités, plus d'égalité entre tous les citoyens.

Cultes.

Le Parlement, au cours de la dernière législature, a voté la loi de séparation des Églises et de l'État.

Ce n'est plus l'heure de discuter sur le principe même de cette loi.

Elle est un fait acquis, et la question se pose seulement désormais de savoir comment elle devra être appliquée.

J'ai, sur ce point, une opinion extrêmement ferme, qui m'est inspirée par le culte ardent que je professe pour la liberté de chacun.

La loi de séparation doit être appliquée avec le souci supérieur de ne point froisser les consciences et avec le parti pris d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une persécution religieuse.

S'il est vrai qu'un gouvernement digne de ce nom doive tenir la main à ce que tous s'inclinent devant la souveraineté de la loi, il a également le devoir de n'en point faire une arme de combat qui pourrait, en frappant sans discernement et sans prudence, causer d'inutiles blessures.

La loi de séparation doit apparaître, dans son application, comme une loi de liberté, jamais comme une loi de persécution.

Justice.

L'indépendance du juge est la garantie de la bonne administration de la justice.

Nous pensons, dès lors, que le recrutement de la magistrature doit s'inspirer du double souci de sa compétence et de son impartialité.

Des projets de loi ont été déposés en vue de régler l'avancement normal des magistrats, et de le soustraire au favoritisme et aux sollicitations de tout genre.

Ces projets seront l'objet de toute notre attention, et nous les examinerons avec la préoccupation constante d'assurer aux justiciables la haute impartialité à laquelle ils ont droit.

La justice doit être impartiale, elle doit aussi être prompte. Nous soutiendrons de nos votes tous projets de loi qui auront pour objet de permettre aux cours et tribunaux de hâter la solution des projets qui leur sont soumis.

Impartiale et prompte, la justice doit encore être à la portée de tous. Nous rechercherons les moyens d'en restreindre les frais, souvent disproportionnés avec l'objet même des litiges.

Nous savons, par notre expérience personnelle, quels sont les immenses services rendus aux petits justiciables par l'assistance judiciaire.

Nous avons, depuis notre inscription au grand barreau de Paris, consacré toute notre activité et tous nos efforts à la défense gratuite des intérêts des pauvres.

Nous voudrions voir le bénéfice de l'assistance judiciaire accordé, non pas seulement à ceux qui peuvent justifier d'un certificat d'indigence, mais encore à toute une catégorie de petits patrons, de petits cultivateurs qui, sans être des indigents, dans le sens étroit de ce terme, ne peuvent cependant formuler de revendications en justice qu'à la condition de s'imposer les plus dures privations dans le présent et de grever lourdement l'avenir.

Agriculture.

Dans un département comme le nôtre, toutes les questions agricoles doivent tenir le premier rang, pour tout député soucieux de remplir les obligations de son mandat.

Pour notre arrondissement, en particulier, les questions intéressant la grande industrie n'occupent pas une place comparable à celle qui revient à l'étude de l'amélioration du sort de l'agriculteur.

D'une manière générale, nous pouvons dire que toutes les questions de travaux publics et de commerce sont intimement liées aux questions agricoles et sont dignes, à ce titre, de toute notre attention.

Les voies de communication : chemins de fer, canaux, routes, chemins vicinaux et ruraux, sont une cause directe de diminution des prix de transport. Ils assurent, par conséquent, aux produits de la culture des prix plus rémunérateurs et, en sens inverse, ils permettent à l'agriculteur de se procurer, à meilleur marché, les matières premières et les objets fabriqués dont il doit faire l'acquisition pour exploiter son domaine.

Dans le même ordre d'idées et pour atteindre le même but, nous devons favoriser toutes les mesures tendant à abaisser les tarifs de transport en France.

Je ne m'étendrai pas sur le privilège des bouilleurs de cru : c'est une question régionale qui ne peut soulever de controverse dans notre pays. Il est évident que tout représentant de l'Indre ne peut être qu'un défenseur du privilège des bouilleurs de cru.

Mais, en dehors de cette question, simple pour nous, il y en a d'autres qui nécessitent une étude approfondie et dont l'application est extrêmement délicate ; par exemple, celles qui touchent au prix du blé.

Là, il faut tenir compte, d'une part, de l'impossibilité où se trouverait le cultivateur de continuer son exploitation agricole, source vitale de la richesse en France, si la culture du blé cessait d'être rémunératrice, — d'où nécessité, par des droits protecteurs, d'empêcher un écrasement des cours par l'envahissement excessif des blés étrangers ; — et d'autre part, il ne faut pas abuser de ces droits, il ne faut pas chercher, par des moyens factices, à obtenir une hausse exagérée de ce produit, qui est de première nécessité pour la nourriture des travailleurs.

C'est un des problèmes les plus complexes de l'économie politique, un de ceux que j'ai

déjà particulièrement étudiés et auquel j'appliquerai toute mon attention, si j'ai l'honneur d'être votre représentant.

Un autre problème également intéressant est celui de l'établissement des biens de famille insaisissables et, d'une façon plus générale, celui de l'acquisition et de la conservation de la propriété par la petite épargne.

Je n'en connais pas de plus séduisant, puisque sa solution aurait, comme premier résultat, de retenir aux champs le jeune soldat, revenu du régiment, en lui permettant de fonder une famille sur ce sol, devenu le sien, sur cette propriété qui lui serait garantie contre les difficultés des mauvais jours.

Il ne peut pas y avoir de divergence sur le but à atteindre, il n'y en a que sur le choix des moyens à employer pour y parvenir.

Je crois qu'il sera possible, avec l'aide de l'État, de trouver une combinaison d'amortissement et d'assurance sur la vie, permettant au ménage de l'ouvrier de devenir propriétaire sans craindre qu'une mort prématurée vienne anéantir pour sa famille le fruit de ses épargnes.

Mais nous touchons là à l'étude des questions sociales, sur lesquelles nous aurons à revenir à propos de la loi sur les retraites ouvrières.

Finances.

Certaines réformes fiscales s'imposent et nous pouvons indiquer dans leurs grandes lignes quelques-unes de ces réformes :

Alléger l'impôt foncier, qui frappe si lourdement l'agriculteur.

Diminuer les droits de transmission de la propriété.

Dégrever, autant que possible, les petites cotes et les contribuables chargés de famille.

Faire disparaître certaines impositions vieillies et déjà condamnées par leur défaut de proportionnalité ; par exemple, la contribution personnelle-mobilière et celle des portes et fenêtres.

Mais ces réformes entraîneraient nécessairement des diminutions de recettes qu'il faudrait compenser pour maintenir le budget en équilibre, — équilibre dont les députés sont responsables, puisque l'une des plus importantes de leurs prérogatives est la gestion de la fortune publique.

Nous déclarons donc que nous ne consentirons jamais à voter des dégrèvements, si on ne nous présente pas, en même temps, comme compensation, des ressources certaines et facilement réalisables.

Agir autrement serait un acte malhonnête : ce serait céder à l'entraînement qui pousse malheureusement certains députés, peu consciencieux, à voter, sans examen, tous les dégrèvements enfantés par l'initiative parlementaire, dans l'espoir de se rendre populaires!

Ils pensent, en effet, que l'électeur accueille toujours favorablement les dégrèvements, sans songer que ces détaxes ont, comme fatale répercussion, soit des emprunts, impossibles à justifier en temps de paix, soit la création de charges nouvelles.

La dernière Chambre, au moment de disparaître, a cédé dans de telles proportions à ce coupable entraînement, qu'elle laissera après elle une situation vraiment difficile à liquider.

Il est incontestable, en effet, que le budget de 1906 se solde par un déficit. Quant à celui de 1907, ce n'est pas sans peine qu'on pourra l'établir.

La plus extrême prudence devra donc présider au vote de la prochaine loi de finances.

Non seulement, on devra poursuivre la recherche inlassable des économies; mais encore il faudra avoir le courage de renoncer pendant quelque temps aux dégrèvements nouveaux et aux dépenses nouvelles : il faudra, de toute nécessité, laisser reposer le budget.

Sans créer de nouvelles dépenses, on peut s'efforcer d'arriver à une plus juste distribution des charges publiques, et trouver une formule qui aboutirait, non à une superposi-

tion des charges du petit contribuable, qui sont déjà excessives, mais à une plus équitable répartition de l'impôt.

Questions sociales.

Nous ne confondons pas les questions sociales et le socialisme.

Le socialisme est une doctrine philosophique, et les limites que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas d'en discuter ici les principes.

Nous ne pensons pas que le travail puisse se passer du capital.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de supprimer en France la propriété privée.

Nous ne pensons pas qu'il soit bon d'exproprier les grandes industries pour en confier l'exploitation à l'État.

Nous ne sommes donc pas socialiste.

Mais nous considérons comme l'un des devoirs essentiels de tout député d'apporter la plus grande attention à l'étude des questions sociales, dont le monde entier se préoccupe au xxe siècle et dont la solution doit être poursuivie sans relâche par tout homme se rendant compte de la place prépondérante qu'occupent, dans notre société, les travailleurs de l'agriculture comme ceux de l'industrie, puisque ce sont eux qui créent, par leur intelligente activité, la richesse du pays.

Nous ne pouvons, dans ce programme, qu'énumérer celles de ces réformes que la Chambre devra s'efforcer de faire aboutir dans la prochaine législature :

Assurance contre la maladie et le chômage.

Organisation de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

Création des conseils du travail et des tribunaux d'arbitrage.

Quant à la loi sur les retraites ouvrières, elle n'a pas été votée par le Sénat ; elle devra donc revenir en discussion devant la nouvelle Chambre.

On sait qu'elle repose actuellement sur le principe de l'obligation, imposée à tous les ouvriers, de subir une retenue de 2 0/0 sur leurs salaires pour alimenter la caisse nationale des retraites.

Nous ne sommes pas favorable à ce principe d'obligation et nous préférerions trouver la solution du problème dans un développement intense de la mutualité, avec un large concours de l'État apporté aux Sociétés de secours mutuels.

Le droit de grève ne peut pas être contesté ; mais ce qui ne peut pas davantage être discuté, c'est l'obligation absolue, pour les grévistes, de respecter la liberté du travail et de ne pas porter atteinte aux propriétés privées.

La République est un régime de liberté ; mais c'est une raison de plus pour qu'elle assure, contre la tyrannie des syndicats, la liberté des citoyens et la sécurité publique.

Aussi n'hésitons-nous pas à proclamer que le premier devoir d'un gouvernement républicain est de donner l'impression très forte que l'ordre sera respecté par tous et que la liberté, sous son égide, ne deviendra jamais l'anarchie !

Mes chers Concitoyens,

Méditez sur ce programme politique qui est le mien et que je crois pouvoir résumer en ces quelques mots :

L'ordre et la sécurité dans l'État.

Le développement normal du progrès.

La justice et la liberté pour tous les citoyens.

Pénétrez-vous de l'importance du devoir que vous aurez à accomplir, le jour du scrutin, en choisissant votre mandataire.

Songez que la Constitution vous a rendus, par votre bulletin de vote, « maîtres de vos destinées » !

C'est en ayant le respect de votre rôle d'électeurs que vous honorerez le plus le suffrage universel.

Si mes idées sont les vôtres, si mes intentions répondent à vos vues, si vous croyez que j'aurai le pouvoir et l'énergie de lutter pour la défense de vos intérêts, si vous croyez enfin que je saurai gagner, auprès des pouvoirs publics, l'influence légitime que doit avoir votre représentant pour vous servir utilement, vous voterez pour moi !

Vive la République !

Paul BÉNAZET.

1re Circonscription de CHATEAUROUX.

M. BELLIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.463 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous m'avez confié, il y a quatre ans, par près de dix mille suffrages, la mission de vous représenter. Fier d'un tel honneur, j'ai consacré tous mes efforts et tout mon dévouement à l'exécution de mon mandat.

Désigné de nouveau par le Congrès républicain qui s'est réuni à Châteauroux le 25 février dernier, je viens solliciter vos suffrages pour la prochaine législature.

Je ne crois pas avoir démérité.

Mon vote a toujours été acquis à toutes les réformes démocratiques et sociales.

Je ne suis pas un inconnu pour vous et vous avez pu me juger à mes actes.

J'ai rendu compte de mes votes devant le Congrès républicain. De plus, je me suis toujours maintenu en relations constantes avec vous. Tout récemment, j'ai parcouru de nouveau chacune des communes de la circonscription, et j'ai exposé dans toutes, en fidèle mandataire, mes votes et ma conduite politique.

Je suis heureux de constater que, partout, j'ai reçu l'accueil le plus sympathique et le plus amical.

Je n'ai donc pas à faire, cette année, une longue profession de foi.

Je me bornerai à rappeler brièvement les votes principaux que j'ai émis au cours de la dernière législature.

Républicain radical, j'ai siégé parmi les républicains qui entendent poursuivre la réalisation des réformes démocratiques et sociales et qui ne repoussent, en principe, aucun progrès réalisable.

Pour l'agriculture, le commerce, mon vote a été acquis au projet de loi sur le régime des sucres et à l'exemption de l'impôt des sucres employés à l'alimentation du bétail.

Ai-je besoin de rappeler avec quelle activité et quel succès j'ai contribué à défendre la tolérance de la capture des alouettes ?

J'ai voté :

La proposition de loi concernant l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier prochain ;

La loi relative aux retraites ouvrières. Cette loi, adoptée à la presque unanimité de la Chambre, est actuellement devant le Sénat.

La journée de 9 heures, pour les ouvriers et ouvrières des Manufactures de l'État, a également été votée. J'ai participé au vote de cette loi. Mon vote est d'ailleurs assuré à toutes les propositions qui auraient pour but de généraliser, dans la mesure du possible, cette œuvre de justice sociale.

Au point de vue de l'impôt, conformément à mes engagements, j'ai pris part à tous les votes affirmant la résolution de la Chambre de discuter les projets de réforme de l'impôt et invitant le Gouvernement à faire opérer, par l'Administration des finances, toutes les études nécessaires dans ce sens.

J'ai voté également la loi, promise depuis si longtemps et enfin appliquée aujourd'hui, réduisant à deux années la durée du service militaire. C'est encore là une importante réforme que le parti républicain a accomplie et que l'ensemble de la Nation réclamait depuis de nombreuses années.

Cette loi réalise une grande amélioration, sans diminuer la force de notre armée nationale, sauvegarde de notre indépendance et de notre dignité.

Dans le même ordre d'idées, j'ai appuyé de mes votes toutes les propositions tendant à diminuer la durée des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

L'instruction, qui joue un rôle si important dans notre démocratie, a toujours été l'objet des légitimes attentions du parti républicain. Je me suis fait un devoir de voter toutes les propositions faites en faveur de l'enseignement primaire et tendant à améliorer la situation matérielle et morale des instituteurs, ainsi que celles ayant pour but d'organiser, sur des bases plus larges et plus démocratiques, nos enseignements secondaire et supérieur.

Avec la majorité républicaine, j'ai voté la suppression de l'enseignement congréganiste, en vue de poursuivre l'œuvre de laïcité.

Une importante réforme, qui ne figurait pas dans la grande majorité des professions de foi des candidats républicains de 1902, a été faite. La séparation des Églises et de l'État est aujourd'hui un fait accompli. J'ai participé, par mes votes, à cette œuvre d'émancipation et de progrès.

Le principe et les principales dispositions de cette loi, dont on ne peut contester le caractère absolument libéral, ont d'ailleurs été adoptés par les républicains les plus modérés de la Chambre et du Sénat.

J'ai voté aussi la loi supprimant aux Églises et aux Consistoires le monopole des inhumations, celles concernant la réforme des justices de paix, la réduction du taux d'affranchissement des lettres et l'extension de la loi sur les accidents du travail à toutes les exploitations commerciales.

Une partie des réformes inscrites à mon programme de 1902 n'a pas encore été réalisée. Ce sera la tâche de la nouvelle Chambre, qui aura à accomplir une œuvre importante dans l'ordre social et financier.

Je m'inspirerai, dans ces questions, des idées que je viens de vous exposer et qui ont guidé mes votes dans la législature précédente.

La question des retraites ouvrières, dont la discussion va se poursuivre activement devant le Sénat, reviendra devant la Chambre au cours de cette législature. Nul doute que, d'une collaboration loyale, s'inspirant avant tout d'idées d'humanité et de justice, ne sorte, en faveur des classes laborieuses, le vote d'une réforme qui sera une gloire nouvelle à l'actif du régime républicain.

Je continuerai à donner mon concours le plus entier à tous les projets intéressant notre région.

Dans mon passé, je n'ai ménagé ni mon temps, ni mes peines, pour rendre à tous ceux qui se sont adressés à moi tous les services qui m'ont été demandés. J'ai toujours été profondément dévoué à mes électeurs et accessible à tous.

Les communes, les associations, les collectivités n'ont jamais fait appel en vain à mon concours. J'ai toujours conformé ma conduite aux principes de la démocratie ; je n'ai jamais fait céder mes convictions à mes intérêts.

Dans la mesure de mes forces, j'ai essayé de défendre, en toute occasion, la République

et les intérêts dont vous m'aviez chargé, dédaigneux des calomnies et des injures, qui ne m'ont pas été épargnées.

Je persévérerai, mes chers Concitoyens, dans ma ligne de conduite, si vous me faites l'honneur de me désigner de nouveau pour représenter l'union des républicains de gauche dans la 1re circonscription de Châteauroux, le 6 mai prochain.

Vive la République démocratique !

BELLIER (Joseph),
Maire de Châteauroux,
Député sortant,
Candidat républicain radical.

2e Circonscription de CHATEAUROUX.

M. COSNIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.141 voix.

Citoyens,

Le 12 novembre dernier, 5.575 d'entre vous m'accordaient leurs libres suffrages.

De très nombreux amis ont pensé que vous m'aviez imposé le devoir de rester sur la brèche pour défendre, le 6 mai, le drapeau de la République.

Je salue loyalement mon concurrent, M. le docteur Mirveaux, et notre adversaire commun, M. de Barbançois : je désire que la lutte reste courtoise, et je prie instamment tous mes amis de ne pas se départir de cette ligne de conduite.

Je prends dès maintenant l'engagement de me désister en faveur de mon concurrent républicain-radical, M. Mirveaux, s'il obtient un nombre de suffrages plus élevé que moi au premier tour de scrutin.

Vous savez tous aujourd'hui qui je suis et quel est mon passé.

Vous connaissez tous mon programme : je vous l'ai exposé dans les conférences que j'ai faites dans chaque commune de la circonscription, au mois d'octobre dernier.

C'était celui d'Alban David.

J'appartiens au Parti républicain radical et radical-socialiste qui, au cours des deux dernières législatures, a groupé autour de lui la majorité républicaine et permis ainsi la réalisation des réformes impatiemment attendues par la démocratie.

Ce parti veut le maintien de la propriété individuelle, le développement de la petite propriété par la création du bien de famille insaisissable.

Ceux qui me traitent de partageux sont donc de mauvaise foi.

Je ne puis mieux faire que de vous rappeler ce qu'écrivait Alban David dans son appel aux électeurs en 1898. Faisant allusion à la candidature du comte Louis de Périgord, candidat républicain progressiste, il disait : « Ce qui donne aux élections actuelles une importance toute particulière, c'est que nous assistons à l'effort le plus considérable qu'aient jamais tenté le cléricalisme et la réaction coalisés pour donner un dernier assaut aux institutions républicaines.

« Le péril de la situation réside en cette circonstance que nous n'avons pas en face de

nous des adversaires combattant avec loyauté sous un drapeau hardiment déployé. Aujourd'hui pour capter la confiance des électeurs, les ennemis les plus acharnés de la République n'hésitent pas à se dire républicains. C'est au nom de la liberté qu'ils préparent la victoire de l'arbitraire et c'est en criant à la persécution qu'ils se flattent d'assurer le triomphe de l'intolérance, mais vous ne vous laisserez pas prendre à cette grossière manœuvre. Vous n'aurez pas de peine à distinguer les hommes pour qui le républicanisme n'est qu'un masque et le libéralisme un travestissement. »

On croirait ces lignes écrites hier.

Si je suis votre élu, j'emploierai toute mon énergie pour faire aboutir :

La réforme de l'impôt dans le sens de la justice; l'impôt sur le revenu, nullement inquisitorial, puisque nous le comprenons basé sur la déclaration, permettra de remplacer les impôts actuels qui frappent les classes laborieuses de charges si lourdes et si injustement réparties;

La revision du cadastre, qui rendra possible le dégrèvement des petits propriétaires ;

L'extension des services du crédit mutuel agricole;

La création des retraites pour tous les travailleurs des villes et des campagnes;

La suppression des 13 jours et la réduction des 28 jours;

En un mot, vous me trouverez toujours avec mon parti, prêt à me faire le défenseur de tous les progrès que la Démocratie est en droit d'attendre de la République.

Je serai donc le continuateur de la politique d'Alban David, de cette politique républicaine qui vient de nous donner trente-cinq ans de paix et nous a permis de rendre la France plus prospère, plus respectée et plus grande, tout en réduisant de sept à deux ans la durée du service militaire.

Électeurs républicains,

Les précieuses marques de sympathie qu'en maintes circonstances vous m'avez prodiguées depuis le mois de novembre dernier me permettent de croire que vous voudrez affirmer sur mon nom votre fidélité au vieux programme républicain.

C'est donc avec la plus entière confiance que j'attends le verdict du suffrage universel.

Vive la République laïque, démocratique et sociale!

Henri COSNIER,
Ingénieur agronome,
Candidat du parti républicain radical
et radical-socialiste.

Circonscription de LA CHATRE.

M. DAUTHY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.716 voix.

Chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, 8.221 d'entre vous affirmaient sur mon nom leur préférence pour la République démocratique et sincèrement réformatrice. Malgré l'habileté consommée d'un concurrent rompu aux joutes politiques, malgré ses puissantes attaches personnelles, nos efforts communs nous ont fait toucher au succès.

De nouveau, le suffrage universel est appelé à se prononcer, l'heure est venue où va triompher la cause pour laquelle les républicains de ce pays combattent depuis plus de 30 ans. Fort de l'appui de nos comités, j'ai engagé la lutte contre les hommes de piétinement et de recul, groupés à l'ombre du même drapeau.

Mon programme, très complètement exposé en 1902, reste le même, malgré ce qu'on ne manquera pas de dire : celui d'un républicain inébranlable dans ses convictions, fermement résolu à tout progrès démocratique, mais nettement opposé à toute politique d'exagération et de surenchère.

Les grandes lois de la dernière législature sur la laïcité de l'école, le service de deux ans, la séparation, les secours aux vieillards, les retraites des ouvriers de la ville et des champs, je les approuve, je les aurais votées, j'en demande le maintien et l'équitable application.

La réalisation, depuis longtemps attendue par la démocratie, des lois de prévoyance et d'assistance nécessite le remaniement de notre système fiscal.

Profitons-en pour apporter plus de justice dans la répartition des charges, par la suppression graduelle des quatre contributions, la refonte générale du système des patentes et le remplacement méthodique des impôts actuels par l'impôt sur le revenu proportionné aux moyens de chacun : nous obtiendrons ainsi ce double progrès d'exonérer presque complètement l'ouvrier et, avec lui, le petit propriétaire, qui sont le nombre, et de décharger largement le contribuable de situation moyenne.

Réclamons :

Pour l'extérieur, l'abandon de toute politique d'aventures, le maintien de la paix et de la bonne entente avec les nations étrangères, l'extension des traités d'arbitrage et de commerce.

A l'intérieur, la fidélité républicaine des fonctionnaires, le respect de la discipline dans tous les rangs de l'armée, le contrôle sévère des dépenses, l'attribution des emplois au mérite et non à la faveur.

Ajoutons encore :

Défense de la propriété individuelle et constitution du bien de famille insaisissable;

Suppression des périodes d'instruction militaire en dehors des nécessités;

Multiplication des moyens de transports, routes ou voies ferrées, indispensables à la prospérité du pays;

Unification des régimes divers de la voirie;

Amélioration du service des postes par la création de bureaux communaux;

Gratuité de l'instruction, à tous les degrés, pour les enfants du peuple;

Développement du crédit et de la mutualité agricoles, encore presque inconnus;

Constitution des caisses d'assurances contre la maladie, la mortalité du bétail, les intempéries, au moyen des 40 millions détenus par la Banque de France et affectés à l'agriculture.

Dévoué aux intérêts particuliers que vous me confiez chaque jour, autant qu'aux intérêts généraux du pays et particulièrement à ceux de la classe laborieuse, je reste, comme depuis quatre ans, accessible à chacun, toujours prêt à vous rendre tous les services en mon pouvoir.

Électeurs,

Vous vous souviendrez, au jour du scrutin, que la transformation de nos campagnes, leur prospérité actuelle et l'amélioration du sort des travailleurs sont œuvres républicaines.

Vous affirmerez, avec plus de force et en plus grand nombre que jamais, votre confiance dans cette République qui ne connaît point de bornes au progrès, et vous apporterez l'appoint de vos suffrages au nouveau triomphe de la Démocratie.

Vive la République!

H. DAUTHY.

Circonscription d'ISSOUDUN.

M. Jacques DUFOUR.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.004 voix.

Citoyens,

Les élections législatives de 1898 et 1902 ont marqué, dans notre arrondissement, une marche en avant qui ne saurait être arrêtée par les combinaisons plus ou moins louches des adversaires du socialisme.

Fort du sentiment du devoir accompli, sûr de n'avoir pas failli aux engagements pris à ces deux époques, je viens, au nom de mon parti, solliciter une nouvelle affirmation de votre confiance.

Toujours j'ai regardé comme mon premier et plus impérieux devoir de lutter contre tous les partis de réaction, et de remplir, pour le salut de la République, pour l'émancipation de la classe ouvrière, le mandat politique et social que vous m'avez confié.

Ce mandat républicain et socialiste qui est le vôtre, le seul que je veuille et puisse accepter, je l'ai rempli avec fidélité et, j'ose le croire, à votre satisfaction.

Pour conjurer les menaces de la réaction, pour vaincre les résistances gouvernementales, pour déjouer les intrigues politiciennes, la classe ouvrière doit organiser sa lutte émancipatrice et la République doit devenir socialiste.

Le 6 Mai, votre vote le dira avec la netteté nécessaire en ce moment : la confiance que j'ai en vous m'en donne l'assurance.

Vive la République sociale!

Jacques DUFOUR,
Maire d'Isssoudun,
Conseiller général de l'Indre,
Député sortant.

INDRE-ET-LOIRE

Circonscription de CHINON.

M. LEFFET.

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.663 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, vous avez affirmé par une imposante majorité (plus de quatre mille voix) votre confiance dans la sincérité de mes déclarations, dans l'intégrité et l'indépendance de mon caractère.

Aujourd'hui, sollicité de nouveau par de nombreux amis, je viens, pour la quatrième fois, briguer vos libres suffrages et vous demander le renouvellement de mon mandat.

Actuellement, la lutte paraît être des plus ardentes; je dois rester sur la brèche pour défendre le drapeau de la République que vous m'avez confié, car déserter en pareille circonstance serait une lâcheté de ma part.

Je ne vous adresserai pas, mes chers concitoyens, une longue profession de foi.

Depuis bientôt treize ans que je suis votre élu, vous me connaissez tous. Je crois pouvoir me représenter devant vous, la tête haute, fort de ma conscience d'avoir rempli mon devoir, tout mon devoir.

Je veux, avant tout, une stricte économie des deniers publics; la réforme de l'impôt, afin que les charges soient plus équitablement réparties et qu'elles portent plutôt sur la richesse oisive que sur le travail.

Je désire la défense énergique de notre agriculture si éprouvée, en un mot, tout ce qui doit donner aux travailleurs des campagnes, comme aux ouvriers des villes, plus de bien-être dans le présent, plus de sécurité dans l'avenir.

Je souhaite une France paisible, forte et respectée.

Maintenant que la loi de séparation des Églises et de l'État est promulguée, j'en désire l'application dans une mesure large et loyale, mais aussi sans faiblesse.

Sincèrement attaché aux institutions républicaines, je m'efforcerai de contribuer au triomphe de la justice et de la vérité.

Quant aux promesses, je ne vous en ferai pas plus maintenant que par le passé, car un honnête homme ne promet que ce qu'il est sûr de tenir.

C'est avec la plus entière confiance, mes chers concitoyens, que je vous dis :

Au 6 mai, pas d'abstentions !

Vive la République !

E. LEFFET.
Député sortant, républicain radical,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de LOCHES.

M. Alphonse CHAUTEMPS.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.348 voix.

Mes chers Concitoyens,

M. Camille Breton, chef incontesté du parti conservateur d'Indre-et-Loire, pose sa candidature à la députation.

Malgré les lamentables échecs qui lui sont infligés depuis trente-cinq ans, dans l'arrondissement de Loches, ce parti ne s'est jamais tenu pour vaincu ; avec un manque absolu de générosité et de reconnaissance, il a toujours su dégager sa cause, après chaque scrutin, de celle de ses candidats, n'hésitant pas à renier effrontément ceux qui n'avaient pas réussi à lui procurer la victoire.

Il importe, dans l'élection d'aujourd'hui, de déjouer par avance cette tactique et de préciser, en rappelant le passé et les actes des candidats en présence, quelle sera, après le scrutin du 6 mai, la situation respective des partis.

J'obligerai la coalition cléricale et réactionnaire qui se cache derrière M. Breton à se démasquer et à prendre position, de manière qu'elle ne puisse, après sa défaite, enlever au verdict du suffrage universel la signification qu'il comportera.

Comment l'équivoque serait-elle ici possible ? Il n'est pas contestable que, par les fonctions qu'il a occupées ou sollicitées, par la part qu'il a prise dans les luttes de ces trente dernières années, et aussi par sa grande honorabilité personnelle, M. Breton ne soit le chef autorisé et reconnu du parti conservateur dans notre département.

Ancien magistrat impérial, sous-chef du secrétariat particulier du duc de Broglie au Ministère de la Justice sous le Seize-Mai (17 mai 1877), élevé par ce ministère de coup d'Etat au poste de juge à la Seine (17 novembre 1877) ; révoqué, malgré ses mérites professionnels, en vertu de la loi républicaine de 1883, qui suspendit l'inamovibilité en vue de permettre l'épuration de la magistrature ;

Tel est le passé de M. Breton en tant que fonctionnaire.

Rendu à la vie privée par sa révocation, il est choisi par le comité conservateur du quartier de la Porte-Dauphine, à Paris, pour tenir le drapeau de la réaction aux élections municipales de 1887 ; il se déclare alors l'ennemi de la laïcisation des écoles et des hôpitaux et se réclame de sa qualité de magistrat révoqué, pendant que ses amis rappellent sa collaboration avec le néfaste gouvernement du Seize-Mai.

Dans des déclarations et professions de foi signées de lui, aux dates des 1er février, 2 avril et 22 avril 1889, il affirme sa foi royaliste et dit de la République « qu'elle est la pire ennemie non seulement de la liberté et de la dignité des citoyens, mais de l'avenir et de la sécurité même du pays ».

Candidat royaliste en 1889, il réunissait 4.045 voix.

Le parti républicain du Lochois a toujours eu M. Breton devant lui et contre lui, qu'il s'agît des élections de M. Wilson ou de celles de M. Arribat ; enfin, lorsqu'en 1902, je me présentai avec le patronage de M. Nioche et du comité républicain, je fus combattu, dans toutes les communes du canton de Loches, par M. Breton, qui reprend aujourd'hui son poste de combat.

Nul candidat en France ne peut se prévaloir, plus que lui, d'une carrière entièrement

consacrée à la cause conservatrice et n'incarne à un plus haut degré l'opposition au régime républicain.

Electeurs,

Le parti républicain, uni et fortifié par les nombreuses victoires électorales de ces quatre dernières années, accepte joyeusement une lutte ainsi engagée et précisée.

De mon côté, pas d'équivoque : J'entends que mon élection soit l'expression la plus nette du sentiment politique de cet arrondissement. Mon attitude à la Chambre, je la définis d'un mot : « j'ai voté avec mon parti ». Mes votes sont comme l'œuvre politique et anticléricale de la majorité, ils sont d'une seule pièce ; ils sont un bloc. Ma réélection signifiera l'approbation, par le corps électoral du Lochois, de toutes les lois de neutralité confessionnelle et de justice sociale que nous avons votées; elle comportera, notamment, l'approbation de la séparation des Églises et de l'État, cette grande mesure d'affranchissement et de liberté religieuse.

Electeurs,

Je marche avec mon parti, drapeau déployé, ayant la fierté de ne solliciter que des voix républicaines. J'attends avec tranquillité votre verdict; ce serait faire une injure à cet admirable pays républicain que le supposer capable de s'abandonner à des hommes qui rappellent ce régime odieux du Seize-Mai, que la Chambre républicaine de 1879 a flétri et livré à la réprobation nationale.

Mes chers Concitoyens,

Un grand pays ne peut s'hypnotiser indéfinìment sur des querelles religieuses; il est permis d'espérer que la séparation définitive des intérêts de l'Église et de ceux de l'État nous assurera bientôt la paix confessionnelle, telle qu'elle existe dans d'autres pays libres.

Nous pourrons alors réaliser les réformes qu'attend la démocratie et qui doivent améliorer le soit des travailleurs; au premier rang, je placerai les retraites ouvrières et paysannes et la constitution d'un bien de famille insaisissable ; l'agriculture sera l'objet de ma constante sollicitude.

Je suis résolument pour le maintien du droit des bouilleurs de cru, c'est-à-dire de la liberté, pour le récoltant, de distiller tous ses produits; il convient de favoriser l'essor de la mutualité agricole sous toutes ses formes; de poursuivre le développement de l'enseignement agricole dès l'école primaire, la création des chambres d'agriculture, etc...

Mais le plus grand service que l'on puisse rendre aux agriculteurs, c'est de leur donner un bon régime fiscal.

Il est temps qu'une situation privilégiée ne soit plus faite à l'oisiveté et à la grande fortune ; il faut qu'une réforme profonde, celle de l'impôt général et progressif sur le revenu, apporte plus d'égalité et de justice dans la répartition de l'impôt et dégrève les petits contribuables, cultivateurs, commerçants, ouvriers, sur lesquels pèsent si lourdement les charges publiques.

C'est à faire aboutir ce programme que j'emploierai tous mes efforts, si je siège à la prochaine Chambre.

Vive la République !

Le candidat du comité républicain radical de l'arrondissement,

Alphonse CHAUTEMPS,

Conseiller général,

Président honoraire du tribunal civil de Tours,

Député sortant.

1re Circonscription de TOURS.

M. BESNARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.395 voix.

Électeurs,

Les délégués de tous les comités républicains, radicaux, radicaux-socialistes anti-cléricaux de la 1re circonscription, réunis en Congrès à Tours, le 24 septembre dernier, ont désigné à l'unanimité le citoyen René Besnard, docteur en droit, comme candidat à l'élection législative du 6 mai prochain.

Vous savez qui il est. Né à Artannes, dans cette circonscription même, vous n'ignorez pas avec quelle distinction et avec quelle science des affaires il exerce, entouré de l'estime de tous, la délicate profession d'avocat. Militant convaincu, lutteur infatigable, il a consacré au service de la démocratie plusieurs années d'activité et de dévouement qui lui ont valu la sympathie et la confiance de tous les républicains. Le drapeau du parti républicain radical ne pouvait être confié à des mains plus fermes.

Comme au Seize-Mai, comme à l'époque tourmentée du boulangisme, comme à l'époque plus récente et non moins troublée du nationalisme, la réaction fait un suprême effort; comme toujours, la volonté souveraine de la nation lui infligera la même défaite. Il s'agit, cette fois encore, de défendre contre nos adversaires la République, ses lois fondamentales et son esprit.

Dans notre circonscription, toute équivoque a disparu : monarchistes, césariens, cléricaux et progressistes à rebours se rangent sous la bannière du Sacré-Cœur. La situation est très nette. D'un côté, ceux qui sont sincèrement attachés aux institutions républicaines et veulent en assurer le libre développement ; de l'autre, ceux qui tentent par tous les moyens d'en arrêter l'essor et d'entraver tous progrès.

Électeurs,

Il n'est plus permis d'hésiter. Nos adversaires sont unis pour combattre les vrais principes de liberté que nous a légués la Révolution française, soyons unis pour les défendre et acclamons, sur le nom du citoyen René Besnard, la République démocratique et laïque.

Pour le Comité :

Le Président,

Dr DELAUNAY

Maire de Montbazon,

Conseiller d'arrondissement.

Déclaration du candidat.

Désigné par l'unanimité des comités républicains, radicaux, radicaux-socialistes anticléricaux, pour porter leur drapeau dans la 1re circonscription de Tours, je suis avant tout, et je ne l'oublierai jamais, le candidat des groupements.

Depuis sept mois, je n'ai cessé de mener une ardente campagne, développant à maintes

reprises, devant les électeurs, le programme du parti radical, essayant de me montrer digne de la haute mission qui m'avait été confiée, et cherchant à réaliser l'union la plus parfaite de tous les républicains.

La politique que je défends, c'est celle qui fut inaugurée par Waldeck-Rousseau, celle qui vous donna la loi des associations, la séparation des Églises et de l'État, le service militaire de deux ans, la loi d'assistance aux vieillards, politique de laïcité, d'égalité et de solidarité.

Le programme de mon parti se résume en quelques phrases : défense irréductible des droits de la Société laïque en face des tentatives de chouannerie et des révoltes fanatiques ; organisation et protection du suffrage universel par des lois sévères contre la corruption électorale, réformes capables de régulariser son fonctionnement ; acheminement vers la gratuité complète de l'enseignement ; développement de l'enseignement professionnel ; dégrèvement de la petite propriété foncière par la revision du cadastre ; réforme de l'impôt par la taxation progressive des revenus ; contrôle sévère de toutes les dépenses ; vote régulier du budget ; organisation du travail ; lois protectrices de la sécurité et de l'hygiène du travailleur ; assurance sociale contre la vieillesse, l'invalidité et le chômage ; entière liberté d'association accordée à tous les ouvriers, employés et fonctionnaires de l'État, pour l'amélioration de leur condition ; défense de la petite industrie, du petit commerce, de la petite et de la moyenne propriété paysanne ; développement du crédit et de la mutualité agricoles ; constitution du bien de famille ; amélioration de la condition de la femme dans la vie familiale, civique et économique ; politique de paix, fermement décidée à renoncer aux expéditions aventureuses ; démocratisation de l'armée, notamment par la suppression des conseils de guerre et l'unité d'origine des officiers.

Réprouvant de toutes mes forces les théories antipatriotiques, que je considère comme réactionnaires, j'estime que le meilleur moyen de les combattre est d'avoir une armée républicaine, qui n'ait pas dans ses rangs d'officiers plus dévoués au Pape qu'à la République.

Adversaire déclaré d'une majorité élargie qui viendrait se grossir de progressistes définitivement mis au ban de la République, notre devise reste celle du bloc : « Pas d'ennemis à gauche ». Depuis mes amis de l'Union démocratique, jusqu'à ceux de l'extrême gauche, je fais appel à tous ceux qui veulent conquérir cette circonscription à l'idée laïque et démocratique.

Électeurs,

Incapable de tourner le dos au progrès, la réaction n'a à attendre de moi ni abdication, ni compromission, ni défaillance. Affichant hautement mes idées, n'entendant les imposer à personne, venant à vous sans calomnie contre mes adversaires, je suis de ceux qui préfèrent à une victoire d'équivoque, rendant toute action parlementaire impossible, une défaite de franchise, de courage et de sincérité.

Mais ce n'est pas, citoyens, dans cette circonscription où le suffrage universel est si éclairé, qu'on peut associer la défaite et la franchise ; demain, contre le bloc de l'opposition réactionnaire et cléricale, c'est par une éclatante victoire que tous les républicains unis viendront, en détruisant chez nous le dernier rempart de la réaction, ratifier le choix de nos groupements et rétablir dans notre Touraine, éprise de progrès et de liberté, l'harmonie républicaine et démocratique.

Vive la République démocratique et laïque !

René BESNARD.

Avocat, Docteur en droit.

2e Circonscription de TOURS.

M. Théobald FOY.

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.575 voix.

Mes chers Concitoyens,

Après quatorze années, comme conseiller général, consacrées au service de la cause républicaine, je viens solliciter vos suffrages, au moment où mon collègue et ami, M. Tiphaine, dans sa retraite volontaire, emporte notre reconnaissance unanime pour avoir été le fidèle et brave défenseur de la démocratie tourangelle.

Mes chers Concitoyens,

Le programme que je vous soumets, — et que je prends l'engagement solennel d'observer intégralement, — c'est précisément le programme que, depuis l'âge de vingt-six ans, j'ai défendu par tous mes votes au Conseil général, par tous mes articles dans la presse, et par tous mes discours dans les réunions politiques.

D'abord, nous sommes résolus à maintenir les conquêtes laïques réalisées depuis la fondation de la République et notamment cette laïcité de l'État assurée d'une façon définitive par la loi de séparation.

L'État républicain, que l'Église combat, lui donnait, contre lui-même, une part de ses ressources et de son autorité; il ne lui donnera plus que la liberté.

Il n'est personne parmi nous qui veuille porter atteinte à la pratique des cultes. La loi sera appliquée dans l'esprit libéral avec lequel elle a été votée au Parlement; mais la loi étant, sous un gouvernement républicain, l'expression la plus haute de la souveraineté nationale, elle doit être partout respectée et partout obéie.

La réduction du service militaire à deux années a proclamé l'égalité de tous les citoyens devant la loi ; il faut que cette égalité soit complétée par la suppression, en temps de paix, des conseils de guerre et leur remplacement par les tribunaux de droit commun.

La majorité républicaine et démocratique de la Chambre future aura pour devoir de mettre de plus en plus d'ordre dans nos finances, de plus en plus de clarté dans nos budgets, de plus en plus de stabilité dans les ressources et d'économie dans les dépenses.

Elle tiendra à mettre de plus en plus de justice dans notre système d'impôts.

Car les lois de solidarité sociale, — assistance aux vieillards et aux infirmes, organisation des retraites ouvrières et paysannes, de même que toutes les mesures destinées à assurer aux travailleurs le calme et la dignité des années de repos, — ne peuvent aboutir que par un seul moyen : la réforme démocratique de nos lois fiscales, sans laquelle on arriverait lamentablement à charger encore davantage ceux qui sont déjà accablés, tandis qu'on ne taxerait pas suffisamment ceux qui doivent, au contraire, donner plus qu'ils ne donnent actuellement comme contribution à la dette sociale.

Or, si une équitable répartition de l'impôt ne peut être établie qu'au moyen de la progression, la raison et la justice ne nous font-elles pas un devoir d'incliner vers un système dont notre législation, en matière de patente et de droits successoraux, contient déjà les plus significatives applications ?

La loi sur les patentes doit être revisée.

Notre système d'impôts porte encore, sur bien des points, l'empreinte d'une société disparue et d'institutions condamnées. Nos frais judiciaires sont un scandale. Ils font de l'exercice de l'un des droits les plus sacrés un luxe inaccessible aux petits contribuables.

Cette réforme financière, accomplie avec prudence et discernement, apportera enfin à nos campagnes un soulagement nécessaire.

Après l'effort colossal qu'ils ont fait pour reconstituer leurs vignobles, nos viticulteurs souffrent aujourd'hui de la mévente des vins. Il est nécessaire que leurs produits soient protégés contre les fraudes sans scrupule qui ruinent le producteur en empoisonnant le consommateur.

L'Allemagne, l'Espagne et l'Italie ont pris des mesures efficaces contre les fraudeurs et les falsificateurs; nous aurons à suivre leur exemple.

Il faut aussi que, par des revisions dans le tarif des transports et par des modifications à nos traités de commerce, nous obtenions pour nos vins une circulation plus facile.

Par une meilleure constitution du Crédit agricole, nos agriculteurs doivent trouver, au taux de 3 0/0 au plus, l'argent qui leur est nécessaire.

Notre attachement à la propriété individuelle ne nous aveugle pas sur les accumulations monstrueuses de capitaux qui deviennent vite, entre les mains des sociétés financières ou des compagnies minières, un moyen de ne respecter ni la liberté ni la vie humaines.

Une sage réglementation des contrats de travail dans l'industrie est très légitime. Loin de porter atteinte à la véritable liberté, elle empêche le plus fort de dicter des conditions abusives au plus faible. Dans bien des cas, ce n'est pas seulement la suppression du surmenage, c'est pour l'ouvrier le droit à la vie de famille.

La loi sur les accidents du travail, si humaine et si juste dans son principe, devra être remaniée dans son application, et complétée sur divers points, car, actuellement, tout en imposant au petit patron une lourde charge, elle n'apporte, trop souvent, à l'ouvrier, qu'une tardive et insuffisante rémunération.

Pour réaliser ces réformes, il faut préserver la France des sanglants hasards de la guerre. Nous voyons dans le développement de l'arbitrage international un des moyens de les écarter. On devra aussi prendre les précautions nécessaires, pour que le pays ne soit plus jeté malgré lui dans de nouvelles aventures d'expansions coloniales.

On devra enfin, par le rétablissement du scrutin de liste, donner à la politique du Parlement une portée plus haute et plus désintéressée.

Tel est notre programme. C'est celui, croyons-nous, dont le pays attend depuis longtemps la réalisation et qui seul peut lui assurer l'ordre et la paix dont il a si grand besoin.

La paix doit exister dans les rues; mais ce n'est qu'une paix apparente, si elle laisse dans les cœurs des levains de discorde civile et de haine sociale.

Il faut que la République établisse enfin le règne de la Justice.

Voilà pourquoi nous travaillerons à la prompte réalisation de ces réformes, depuis si longtemps promises et depuis si longtemps attendues. Nous savons qu'elles sont inséparables de la solidité de la République et de la grandeur de la Nation.

FOY,

Conseiller général, Maire de Couesmes,
Secrétaire de la Commission départementale,
Candidat républicain radical.

ISÈRE

1re Circonscription de GRENOBLE.

M. ZÉVAÈS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.342 voix.

Électeurs,

C'est en toute confiance que nous présentons de nouveau à vos suffrages la candidature républicaine socialiste du citoyen Alexandre Zévaès.

Vous pouvez, en effet, vous devez le juger sur ses actes, sur ses votes, sur son attitude à la Chambre, où il vous représente depuis deux ans.

Le programme sur lequel vous l'avez élu en 1904 comportait, comme minimum, les réformes immédiates suivantes : service de deux ans ; séparation des Églises et de l'État ; retraites pour les vieux travailleurs ; impôt sur le revenu ; abrogation de la loi du 31 mars 1903 contre les bouilleurs de cru.

Où en est, à cette heure, la réalisation de ce programme ?

1° Le service de deux ans est voté, qui constitue pour la démocratie un allègement sensible et qui réalise, dans la loi du recrutement, l'égalité des classes sociales qui, jusqu'à ce jour, n'avait été qu'un mensonge dans notre loi militaire.

2° La Séparation est votée. Telle qu'elle est conçue, elle assure, avec le respect de toutes les croyances et le libre exercice de tous les cultes, l'indépendance complète des Églises et de l'État. Elle doit être appliquée sans faiblesse.

3° Le projet de retraites est voté par la Chambre. Aux termes de ce projet, les travailleurs vont se voir constituer à soixante ans une retraite qui, quand la loi aura son plein effet, sera de 360 francs par an. Au moment même où la loi sera promulguée, elle s'efforcera d'atténuer les injustices du passé en attribuant à tous les vieillards de soixante ans et au-dessus une retraite de 120 francs, qui, par cinq paliers successifs, sera portée de 120 francs au minimum légal de 360 francs. Fait à remarquer : les retraites sont largement ouvertes. avec les majorations de l'État correspondantes, aux petits patrons, aux petits commerçants, aux cultivateurs. Une telle loi nous paraît digne d'être défendue. C'est pourquoi, tout en admettant que, sur certains points, elle puisse être retouchée et perfectionnée, nous voulons espérer que le Sénat, qui en est maintenant saisi, n'hésitera pas à l'adopter.

4° La réforme fiscale est entière. Discutée pendant de longues séances à la Chambre, elle n'a pas abouti. Le citoyen Zévaès, en tout cas, ne saurait être rendu responsable de cet ajournement. Le 13 juillet 1904, il déposait, avec M. Maujan, et faisait voter par la Chambre une motion ainsi conçue : « La Chambre, résolue à discuter l'impôt sur le revenu dès la rentrée d'octobre, prend acte de la déclaration du Gouvernement de convoquer les Chambres

assez tôt pour permettre d'apporter la réforme fiscale avant la discussion du budget et invite le Gouvernement à faire immédiatement opérer par l'administration des finances toutes les études nécessaires pour l'application de l'impôt sur le revenu dans le plus bref délai. » Le 29 novembre 1904, il développait à la tribune les raisons qui rendent indispensable la refonte de notre système fiscal. Le 24 décembre, il protestait à la tribune contre le renvoi du projet à la Commission, renvoi qui équivalait à un enterrement de la réforme dans le cours de cette législature. — L'impôt progressif sur le revenu devra être l'une des premières réformes de la législature prochaine.

5° L'abrogation de la loi du 31 mars 1903 est un fait accompli. Le citoyen Zévaès a énergiquement défendu à la tribune les droits et les intérêts de nos cultivateurs. Le Parlement a voté la loi suivante : « Les propriétaires distillant les marcs, vins, cidres et poirés, prunes, cerises, prunelles et lies, qui proviennent exclusivement de leurs récoltes, sont dispensés de toute déclaration préalable et affranchis de l'exercice à partir du 1er mars 1906. »

La Chambre a adopté, en outre, les lois suivantes auxquelles le citoyen Alexandre Zévaès s'est associé de son vote :

Loi du 7 juillet 1904 tendant à la suppression de l'enseignement congréganiste ;
Loi du 28 décembre 1904 retirant aux fabriques le monopole des inhumations ;
Loi du 12 juin 1905 étendant la compétence des juges de paix ;
Loi du 29 juin 1905 réduisant la journée de travail dans les mines ;
Loi du 14 juillet 1905 organisant l'assistance obligatoire des vieillards ;
Loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises ;
Loi du 6 mars 1906 sur le timbre à 10 centimes.

Le citoyen Zévaès ne s'est pas borné à soutenir de toutes ses forces les réformes politiques et sociales d'ordre général. Il s'est aussi montré le défenseur intelligent, actif, vigilant, des intérêts locaux et régionaux.

N'est-ce pas à son intervention qu'est dû le vote récent, par le Parlement, du prolongement jusqu'à Gap de la ligne de chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à La Mure ?

N'est-ce pas à son initiative qu'est due la création, au Tribunal de Grenoble, d'une troisième Chambre civile, particulièrement utile aux intérêts des justiciables de Grenoble et de tout l'arrondissement ? Enfin ne s'est-il pas toujours mis à la disposition soit des municipalités, soit de nos associations agricoles pour intervenir en leur nom auprès des pouvoirs publics ?

Électeurs,

Il appartiendra à la prochaine législature de continuer et de compléter l'œuvre de réformes commencée.

Parmi celles qui, à notre avis, doivent être immédiatement abordées et résolues, nous plaçons les suivantes :

1° Démocratisation des pouvoirs politiques : Mesures législatives pour assurer la liberté du vote et réprimer la corruption électorale ; — mandat impératif ; — pleine autonomie administrative des départements et des communes, sous la seule réserve des lois garantissant le caractère républicain et laïque de l'Etat ; suppression des fonctions inutiles, diminution des gros traitements.

2° Organisation démocratique de la justice : Gratuité de la justice, et, en attendant, réduction des frais de justice ; — tranformation en fonctions publiques des offices ministériels.

3° Éducation : Gratuité de l'enseignement à tous les degrés ; — monopole de l'enseignement par l'État.

4° Réformes fiscales : Impôt global, progressif et personnel sur les revenus supérieurs à 2.500 francs ; — impôt progressif sur les successions (la progressivité étant calculée à la fois sur le chiffre de la succession et sur l'éloignement du degré de parenté).

5° Protection du travail : Extension à toutes les catégories ouvrières de la loi de dix heures (en attendant la journée de huit heures) ; repos hebdomadaire ; — adoption définitive de la loi Berteaux en faveur des employés de chemins de fer ; — arbitrage obligatoire dans les conflits relatifs aux conditions du travail ; — organisation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, contre les risques de maladie, d'accident, de vieillesse, d'invalidité et de chômage.

6° Réformes agricoles : Constitution, pour le cultivateur, d'une réserve insaisissable comprenant les instruments aratoires et têtes de bétail, indispensables à l'exercice de son métier.

7° Réformes d'ordre militaire : Suppression, et, en attendant la suppression totale, réduction des périodes des 13 et 28 jours ; — refonte et adoucissement du Code pénal militaire ; — abolition des conseils de guerre en temps de paix.

8° Nationalisation des gros monopoles : Mines, chemins de fer, Banque de France, assurances, raffineries.

Électeurs,

Le 6 mai, vous affirmerez sur le nom du citoyen

Alexandre ZÉVAÈS.

votre énergique volonté de réformes et votre inébranlable attachement à la cause de la République démocratique et sociale.

Les Comités du Bloc républicain et socialiste
de la 1re circonscription de Grenoble.

2e Circonscription de GRENOBLE.

M. CORNAND.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.373 voix.

Mes chers Concitoyens,

Ma candidature, dans la deuxième circonscription de Grenoble, est sortie du Congrès des groupes appartenant à la Fédération autonome du parti socialiste de l'Isère ; elle a été ensuite ratifiée par l'ensemble des comités républicains, radicaux et radicaux-socialistes. C'est donc sous les auspices du Bloc de gauche tout entier, du Bloc républicain et socialiste, que je fais appel à vos suffrages.

Républicain, j'estime que, seule, la forme démocratique peut assurer l'ordre et la paix dans la nation et permettre la réalisation de réformes attendues par le pays. Et c'est parce que je considère la forme républicaine comme l'instrument nécessaire de tout progrès que, depuis dix ans, je me suis associé, dans la mesure de mes forces, à tous les efforts, à tous les combats pour la sauvegarde des libertés publiques : soit, lorsqu'au temps de l'affaire Dreyfus, il s'agissait de faire reculer la conspiration césarienne et l'arrogance militariste,

soit, plus récemment, lorsqu'il s'agissait de lutter contre les moines et les congrégations.

Socialiste, j'estime que l'ordre social actuel, caractérisé par tant d'abus et tant d'injustices, doit faire place à un ordre social nouveau où les antagonismes de classes disparaîtront, où le salariat sera remplacé par l'association, et que la féodalité financière sera abolie comme a été abolie, en 1789' la féodalité nobiliaire de l'ancien régime.

Aussi attaché à la réalisation de l'idéal socialiste qu'adversaire de la méthode impuissante du « tout ou rien », j'estime que le parti socialiste a le devoir de collaborer à toutes les réformes laïques, démocratiques, économiques et sociales que l'accord de tous les républicains de gauche permet d'accomplir immédiatement.

Parmi ces réformes, nous plaçons au premier plan :

En matière économique et sociale :

La réforme générale de l'impôt par la suppression des quatre contributions directes et l'établissement d'un impôt unique, général et progressif sur le revenu, et, en attendant, le dégrèvement immédiat de la patente pour les petits commerçants et de l'impôt foncier pour les petits propriétaires ;

Le vote définitif du projet, récemment adopté par la Chambre, instituant une caisse de retraites pour les vieux travailleurs des villes et des champs ;

Le retour à la nation des énormes monopoles industriels et financiers détenus par la Haute Banque, tels que : mines, chemins de fer, raffineries ;

La constitution, pour le petit propriétaire-cultivateur, d'une réserve insaisissable comprenant le lopin de terre et les instruments de travail nécessaires à l'exercice de son métier ;

Une législation protectrice du travail (extension à toutes les catégories ouvrières de la loi de dix heures, en attendant la journée de 8 heures, — repos hebdomadaire, — vote définitif de la loi Berteaux concernant les employés de chemins de fer, — extension aux employés de commerçe de la juridiction de la prud'homie, — institution de l'arbitrage obligatoire dans les conflits entre le travail et le capital, — extension aux employés de l'État du droit syndical).

En matière politique :

L'abolition des Conseils de guerre en temps de paix — la suppression des périodes d'exercices des vingt-huit et des treize jours ;

Le monopole de l'enseignement par l'État et la gratuité à tous les degrés ;

Le vote de la loi réprimant sévèrement la fraude et la corruption électorales ;

La décentralisation administrative ; la suppression des emplois inutiles et la diminution des gros traitements ;

La diminution des frais de justice.

Telles sont, mes chers concitoyens, les réformes essentielles qui, selon nous, s'imposeront à l'ensemble du parti républicain au cours de la prochaine législature.

Pour faire triompher ce programme, je m'adresse à tous les républicains, à tous les démocrates, à tous les socialistes, à tous les travailleurs.

Il dépend d'eux de reprendre à la réaction la deuxième circonscription de Grenoble et de la rendre à la République démocratique et sociale.

L.-E. CORNAND,
Publiciste,
Candidat du Bloc républicain et socialiste.

3e Circonscription de GRENOBLE.

M. CHION-DUCOLLET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.779 voix.

Mes chers Compatriotes,

De toutes parts, j'ai été invité à briguer les suffrages des électeurs de notre circonscription.

Sans fausse modestie, j'accepte cet honneur.

Originaire de Sinard, canton du Monestier-de-Clermont, je suis né en 1848, et ai vécu de cette vie de travail et d'épargne qui caractérise si bien le tempérament des populations de nos montagnes.

Par ma naissance et par mes débuts, j'appartiens à l'humble classe des laboureurs, ce dont j'ai le droit d'être fier. Je suis donc issu « des nouvelles couches sociales » annoncées par Gambetta en 1872.

Notaire depuis plus de vingt-cinq ans, maire de La Mure depuis vingt ans, et membre, depuis onze ans, du Conseil général de l'Isère, où l'on a bien voulu m'appeler aux fonctions de président de la Commission du budget, je suis arrivé à la situation que j'occupe, bien plus par le travail que par la fortune.

Après trente années consécutives de vie publique, je ne puis être un inconnu pour vous et me crois donc dispensé de vous faire un bruyant étalage de mes convictions et de mes principes. Les uns et les autres vous sont suffisamment connus.

Républicain radical de Gouvernement, mes concitoyens de la ville et du canton de La Mure, à plusieurs reprises depuis vingt-quatre ans, m'ont jugé digne de les représenter et de gérer leurs intérêts. Administrateur communal et départemental, et pas du tout politicien, j'ai consacré les loisirs que m'a laissés ma profession aux affaires de la ville de La Mure et plus spécialement à celles du canton et des sociétés mutuelles d'assistance et de prévoyance de la région.

Mais, comme bien vous le pensez, mes chers compatriotes, si je ne me suis pas laissé absorber par la politique, il n'en est pas moins vrai que j'ai suivi avec passion les événements qui ont intéressé et intéressent encore notre sort commun, à quelque point de vue que ce soit.

Et parmi ces événements, il en est un, plein d'actualité, au sujet duquel je me crois tenu de vous exprimer mon sentiment : il s'agit de la promulgation de la loi de « Séparation des Églises et de l'État ».

Conçue dans un esprit libéral, cette loi m'apparaît nécessaire, indispensable à la liberté de conscience et des cultes. Quant à son application, elle doit se faire, — comme pour toute loi d'ailleurs — avec fermeté et impartialité, mais aussi avec loyauté et sans parti pris contre les consciences.

Dans le mot de « République », vous avez, mes chers compatriotes, entrevu comme moi un idéal de justice, de progrès social et de réformes; tous nous avons placé notre confiance dans le Gouvernement républicain, en vue de l'amélioration du sort du plus grand nombre d'entre nous et avons espéré qu'à une augmentation de bien-être viendrait s'ajouter bientôt notre émancipation intellectuelle et sociale.

Ce progrès et ces réformes tant désirés, je ne les attends ni de l'oppression, ni de la

violence, mais seulement d'une politique de concorde qui réunira, enfin, tous les membres de la grande famille républicaine contre les ennemis irréconciliables de la République.

Une crise récente nous a montré l'ennemi plein d'arrogance, prêt à fondre sur nous et à nous faire expier nos dissensions. C'est là une leçon dont nous devrons tirer profit pour l'avenir.

En résumé, je souscrirai au programme suivant :

« Une République ordonnée et vraiment libérale, mais forte et respectée, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles.

« Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice, économe des deniers publics, ayant souci des contribuables, que l'on perd trop souvent de vue en politique.

« Anticléricale mais non antireligieuse ;

« Antinationaliste, mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie.

« Confiante dans le loyalisme de l'armée nationale chargée, sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le sol, le drapeau et la Constitution.

« Adversaire des utopies communistes et collectivistes, nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère, mais constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès et, avant tous les autres, du progrès social dont la mutualité constitue l'un des facteurs les plus puissants et les plus immédiats.

« Enfin, protectrice de notre agriculture vraiment trop délaissée, en commençant par l'extension du dégrèvement des cotes foncières ».

Mes chers Compatriotes,

Si vous pensez qu'un des vôtres, bien connu de vous par ses actes beaucoup plus que par ses discours, connaissant vos besoins et vos aspirations, peut vous représenter au Parlement,

Si vous estimez que le citoyen connu, le montagnard, le républicain radical éprouvé, l'administrateur communal que je suis vous présente des garanties suffisantes,

Vous voterez pour moi.

Et, si je suis votre élu, je vous déclare que j'irai siéger dans les rangs de l'Union démocratique ou de la Gauche radicale et que je voterai avec les républicains du Bloc des gauches, comme je l'ai toujours fait au Conseil général.

Le canton du Villard-de-Lans me paraît assuré d'avoir son tramway, ainsi qu'en a décidé le Conseil général dans sa dernière session.

Le bourg de Vif compte sur l'établissement prochain du prolongement du tramway de Varces à Vif, voté par le Conseil général à la même session.

Les cantons de Clelles et de Mens attendent l'étude et l'exécution d'un tramway spécial par automobile, pour relier Mens à la gare de Clelles.

Les cantons de la Mure, Corps, Valbonnais et partie celui de Mens, sont assurés aujourd'hui par les votes de la Chambre des Députés du 10 avril et du Sénat le 13 du même mois, de l'exécution du projet de chemin de fer de la Mure à Gap, par Corps, avec embranchement sur Valbonnais.

Je tiendrai la main à la prompte exécution de ces projets. Il restera à s'occuper des études du prolongement sur Entraigues d'abord, et ensuite sur le Périer pour se relier avec la ligne du Bourg-d'Oisans, et aussi de celle du projet sur Valjouffray pour l'exploitation des bois et des marbres.

Et les cantons du Bourg-d'Oisans et du Monestier-de-Clermont désirent aussi diverses améliorations qui me paraissent justes : je ne les oublierai pas.

Je serai dévoué de tout cœur à l'un et à l'autre.

Plus encore que les autres, les cantons montagneux ont droit aux améliorations et aux avantages concédés à ceux de la plaine.

Si je suis élu, vous pouvez compter sur mon énergie et ma ferme volonté de faire aboutir ces entreprises, qui constitueront des progrès réels et des améliorations auxquelles nos populations ont droit. Mon concours le plus dévoué leur est acquis.

Comme député et encore comme conseiller général, aux neuf cantons formant notre circonscription, sans distinction aucune, je promets de prêter mon concours le plus actif, comme je le fais depuis vingt ans à La Mure, pour toutes les améliorations locales. Je serai heureux, croyez-le, de pouvoir utiliser mon expérience en administration communale pour le plus grand profit de nos 105 communes.

J'ai le plus vif désir de m'occuper tout particulièrement des questions qui touchent à l'agriculture, pour alléger ses charges et aider à son relèvement; j'en dis autant des retraites ouvrières et agricoles.

Je ne perdrai pas de vue non plus les intérêts de la classe ouvrière au milieu de laquelle je vis depuis vingt-cinq ans.

Mutualiste convaincu, membre du Conseil départemental de la Mutualité, délégué par mes collègues du Conseil général, je m'occuperai davantage encore de cette grande œuvre sociale qui a ses racines dans le travail et l'épargne, par la prévoyance et la solidarité. L'aumône, toujours humiliante pour celui qui la reçoit, fera place à un bien-être au moins relatif qui sauvegardera la dignité humaine.

Au cas où je serai votre élu, je me ferai un devoir, au cours de mon mandat, de visiter toutes les communes de la circonscription pour me rendre compte de vos besoins. Et quoi qu'il advienne, je suis et resterai toujours, mes chers compatriotes, votre tout dévoué serviteur.

Vive la République !

CHION-DUCOLLET,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Notaire,
Président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Grenoble,
Maire de La Mure,
Conseiller général de l'Isère,
Président de la Commission du budget.

Circonscription de SAINT-MARCELLIN.

M. CHENAVAZ.

Elu au 2e tour de scrutin. — 10.931 voix.

Mon cher concitoyen,

Pour la troisième fois j'ai l'honneur de solliciter le renouvellement de mon mandat. Je le fais avec confiance, non seulement parce que tous les quatre ans un nombre de suffrages plus considérable m'a marqué la sympathie et l'adhésion du corps électoral, mais parce que j'ai conscience d'avoir accompli mon devoir républicain. Depuis bientôt douze ans, vous me voyez à l'œuvre et vous pouvez me juger sur mes actes. Les adversaires de la République, en tout cas, m'ont jugé, et j'ai la fierté de supporter, dans notre département, de la part de la

réaction cléricale et capitaliste, la campagne la plus jésuitique, la plus violente et la plus acharnée.

C'est qu'avec les Combes, les Brisson, les Pelletan, les Briand, les Viviani et tous les illustres inspirateurs de la démocratie française, j'ai continué sans faiblesse la politique de défense et d'action républicaines. Je suis resté le soldat dévoué du Bloc républicain et je déclare hautement que les républicains n'ont pas d'adversaires à gauche. C'est en vain que certains ont essayé de faire croire le contraire, en m'obligeant à me défendre contre d'odieuses accusations, indignes de républicains, en m'obligeant à dénoncer les alliances équivoques et les compromissions. Toute ma vie politique, tous mes actes, tous mes votes attestent la sincérité de mes déclarations.

En ce qui concerne les intérêts matériels de notre circonscription, si nombreux et si importants, j'emploierai comme par le passé tout mon dévouement et toute mon activité à les défendre. J'indique seulement, sur une question spéciale et pour aller au-devant de reproches inspirés par la mauvaise foi, que, depuis sa création, je fais partie à la Chambre du Comité de défense des bouilleurs de cru, dont j'ai soutenu très énergiquement toutes les revendications, à qui j'ai contribué de toutes mes forces à faire rendre enfin justice.

Je dois, mon cher concitoyen, vous indiquer au moins les grandes lignes du programme de mon parti. Les voici :

Le Bloc républicain et socialiste entend suivre demain avec la même fermeté, le même esprit de méthode, la même discipline et le même dévouement, la réalisation des nouvelles réformes politiques, économiques et sociales que réclame la démocratie.

En déchirant le Concordat, par une loi libérale, respectueuse des droits de la conscience, la République qui ne pouvait vivre et se développer qu'à la condition de mettre fin à la domination politique exercée par l'Église sur l'État, a couronné son œuvre de laïcisation.

Cette œuvre, nous ne la laisserons jamais entamer!

Aux assauts de la réaction contre les lois laïques, nous saurons opposer la plus vigoureuse résistance, car la sauvegarde de l'émancipation intellectuelle et morale de la nation est pour nous la préface et la préparation nécessaires de son émancipation économique et sociale.

Mais le Bloc républicain et socialiste ne saurait borner ses efforts à cette défensive résolue Il est un parti de progrès social et d'action réformiste.

Contre l'école égoïste du laisser-faire, nous affirmons le droit de l'État d'intervenir dans les rapports du capital et du travail pour établir les conditions nécessaires de la justice. Nous voulons créer, pour le prolétariat, par le jeu pacifique des institutions, une situation où celui-ci pourra trouver dans une législation basée sur les principes de la solidarité sociale, les moyens de mieux défendre ses intérêts, de faire valoir plus efficacement ses droits. Nous voulons, en attendant la transformation nécessaire du salariat, qu'il puisse recevoir la part qui lui revient en équité sur la valeur du produit récolté ou fabriqué.

C'est dire que nous entendons favoriser le large courant qui porte vers l'organisatio syndicale les travailleurs de tous les milieux ; nous les aiderons à acquérir, pour le développement de cette organisation syndicale, instrument légal de l'émancipation prolétarienne, toute la liberté et toutes les garanties qu'ils sont en droit d'attendre de la République.

Nous nous efforcerons de prévenir les conflits douloureux qu'entraîne trop souvent la grève, en établissant des procédures d'arbitrage.

Nous nous attacherons à résoudre les problèmes complexes du chômage, de la réduction des heures de travail, de la participation aux bénéfices ; loin de nous enfermer dans un égoïsme de classe qui nous apparaîtrait comme une banqueroute républicaine, nous tendrons, prolétaires nous-mêmes, fraternellement la main au prolétariat, pour la conquête de ses droits, pour sa complète émancipation intellectuelle, morale et matérielle.

La République, fondée au prix de leur sang par les travailleurs, a contracté envers eux une dette sociale que nous ne laisserons pas prescrire!

De même, nous défendrons l'ouvrier contre le péril que lui cause son isolement en présence d'une industrie de plus en plus centralisée, qui met aux mains de quelques privilégiés

des capitaux immenses. Nous le défendrons contre les trusts; nous ferons rentrer dans le domaine de l'État, en tenant compte de tous les droits, la plupart des industries monopolisées, mines, chemins de fer, assurances, crédit, au fur et à mesure que l'intérêt général du pays, le souci de sa défense nationale, les besoins de sa production industrielle et agricole le permettront.

A la démocratie rurale, nous donnerons enfin l'impôt progressif sur le revenu, qui, en frappant chacun selon ses facultés réelles, exonérera les petits de la charge écrasante qu'ils supportent. Nous assurerons au petit propriétaire, au cultivateur durement éprouvé par des crises trop répétées, une meilleure organisation du crédit agricole et des conditions plus justes de circulation, de vente et de protection de ses produits.

Les masses rurales sont l'immense majorité de la nation et la force de la République; nous nous efforcerons, par une politique économique imbue d'un large esprit démocratique, par la suppression de l'impôt foncier pour les petites cotes, par la diminution des frais judiciaires, par la réforme des droits d'héritage, enfin par la réalisation des grands travaux d'intérêt général depuis longtemps réclamés des diverses régions de la France, de créer des conditions nouvelles de bien-être et de prospérité qui donnent à la démocratie rurale la preuve manifeste et tangible de la gratitude que lui a vouée la République.

Les élus de notre parti ne se montreront pas moins dévoués aux intérêts des petits commerçants et de la masse des employés de chemins de fer, des employés de commerce et de l'industrie, des milliers de petits fonctionnaires, facteurs, cantonniers et commis des diverses administrations dont le sort est si digne d'intérêt.

Décidé à pratiquer une politique sévère d'économies, le Bloc républicain et socialiste ne supportera pas cependant que celles-ci soient faites aux dépens des humbles. Il y a assez d'abus à supprimer par ailleurs pour que les droits des petits ne soient ni méconnus ni lésés.

Le Bloc républicain et socialiste est un parti de justice et de solidarité sociale.

Il ne poursuit qu'un but : le développement et le triomphe des idées de liberté, d'égalité et de fraternité que la France moderne a recueillies de l'impérissable tradition de la Révolution française.

Repoussant toute solidarité avec certaines doctrines, il veut la patrie grande pour la paix, le développement de l'arbitrage international, l'armée respectée, mais fidèle à ses devoirs et obéissante aux lois.

Il veut en un mot une République de travail, de liberté et de progrès.

Tels sont, mon cher concitoyen, les idées qui m'inspireront et le programme que je défendrai.

J'ai la ferme espérance que, le 6 mai prochain, ce programme sortira triomphant des urnes. Le vaillant et démocratique arrondissement de Saint-Marcellin ne démentira pas son passé. Il infligera à la réaction cléricale la leçon définitive que lui méritent son hypocrisie, ses diffamations et ses violences.

Vive la République démocratique et sociale !

Octave CHENAVAZ,
Conseiller général de l'Isère,
Député sortant,
Candidat du Bloc de gauche.

Appel des élus républicains de l'arrondissement.

Les élus cantonaux du bloc de gauche, les délégués des comités républicains et socialistes de l'arrondissement, réunis à Saint-Marcellin, le 7 avril 1906, ont pris, à l'unanimité, la délibération suivante :

Considérant l'attitude énergique et sans compromissions du citoyen Chenavaz, député sortant, qui, fidèle à son mandat, a combattu pendant la dernière législature, avec toute l'extrême gauche de la Chambre, pour le triomphe de la politique anticléricale et de réformes sociales, et a voté toutes les grandes lois démocratiques;

Considérant le dévouement et l'activité apportés par le citoyen Chenavaz à la défense des intérêts locaux, son zèle à soutenir les projets municipaux et cantonaux auprès de l'administration et du Gouvernement, les heureux résultats obtenus ces dernières années, grâce à son influence vigilante;

Considérant qu'en présence des forces réactionnaires et cléricales coalisées, en présence d'une campagne de presse qui dénature odieusement le sens et la portée des réformes les plus libérales, comme celle de la séparation des Églises et de l'État, l'intérêt supérieur de la République impose à ses défenseurs une discipline sévère et inflexible;

Considérant que la division des forces républicaines et socialistes risquerait de mettre en bonne posture, au premier tour, le candidat de l'Église et de la réaction; que pour éviter même l'apparence d'un échec dans une circonscription qui soutint pour la République des luttes glorieuses, il est essentiel d'affirmer au premier tour la cohésion inébranlable des partis de gauche; que nul, plus que le citoyen Octave Chenavaz n'est désigné, par son passé, par ses services, pour être dans la circonscription le vaillant porte-drapeau de la République démocratique et sociale;

Considérant que c'est en s'inspirant de ses principes que la fédération socialiste autonome de l'Isère a conclu, avec le parti radical et radical-socialiste, un pacte de discipline qui convie tous les démocrates sincères à soutenir les députés sortants du Bloc, qui, comme le citoyen Chenavaz, n'ont pas démérité;

Les soussignés font appel à l'union et à la dicipline de tous les républicains, sans distinction de nuance, pour consacrer aux prochaines élections la politique du Bloc sur le nom du citoyen Chenavaz et écraser une fois de plus la réaction cléricale.

(Suivent les signatures.)

1re Circonscription de LA TOUR-DU-PIN.

M. RAJON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.143 voix.

Mes chers concitoyens,

L'union des républicains des groupes de gauche, pratiquée pendant toute cette législa ture, a substitué la politique des réalisations fécondes à la politique dangereuse de ajournements.

L'œuvre démocratique.

Par cette union, des résultats positifs ont été obtenus, tels que :

La réduction à deux ans du temps de service militaire;

La loi organisant l'assistance obligatoire aux infirmes privés de ressources et aux vieillards;

Le droit des bouilleurs de cru et la liberté de la distillation pour le récoltant ont été rétablis ;

Enfin, la loi donnant des retraites aux vieux travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture a été votée par la Chambre. Elle est actuellement soumise à l'examen du Sénat.

Dans l'ordre politique, la Chambre, sous l'énergique impulsion du ministère Combes, a définitivement laïcisé l'enseignement, et appliqué aux congrégations, sans en excepter les plus puissantes, la loi de sécurité républicaine préparée par Waldeck-Rousseau.

Enfin, pour la séparation des Églises et de l'État, la Chambre a su assurer la liberté de conscience des croyants et des incroyants, en organisant un régime qui s'inspire — quoi qu'en disent ses détracteurs passionnés — du véritable esprit libéral.

La loi laisse aux associations religieuses la totalité des biens ecclésiastiques, elle leur concède la jouissance gratuite et indéfinie des édifices du culte. Enfin, elle transfère aux budgets communaux, sous forme de revenus annuels et permanents, la totalité du budget des cultes, au fur et à mesure de sa suppression progressive. C'est un don de 42 millions, renouvelé chaque année aux communes de France, et qui atteindra pour chacune des communes rurales de l'Isère, des sommes variant entre 1.000 et 2.000 francs par an.

En collaborant à ces lois, soit par mes votes, soit par mon action personnelle, je n'ai fait que remplir les engagements que j'avais pris à votre égard.

Les réformes sociales.

D'autres résultats certains seront le fruit de la prochaine législature, si le suffrage universel sait défendre et maintenir la majorité républicaine et lui donner une nouvelle et vigoureuse impulsion.

Il faut placer au premier plan la réforme de l'impôt qui, en proportionnant les charges du contribuable à son revenu, rétablira l'équilibre aujourd'hui rompu au détriment des moins fortunés. Le vote définitif, par l'accord de la Chambre et du Sénat, de la loi organisant les retraites ouvrières et agricoles, devra compléter cette œuvre de justice sociale, garantie définitive de notre régime contre l'éternel assaut des adversaires de la République et de la démocratie.

C'est à cette œuvre d'incessant progrès que votre représentant devra donner tout son effort, sans jamais perdre de vue les intérêts économiques, agricoles, commerciaux, industriels et ouvriers de la France, et en particulier de notre belle région.

Les tissus de soie pure.

En ce qui concerne l'industrie du tissage de la soie, permettez-moi de vous rappeler que j'ai pris part à toutes les discussions où il s'est agi de la défendre. Les associations patronales et ouvrières m'en ont rendu témoignage. La loi du 21 décembre 1905, obtenue par d'incessants efforts, a relevé de 2 francs à 4 francs, c'est-à-dire doublé les droits sur les tissus suisses et allemands. Les négociations actuellement soutenues dans le sens de nos réclamations complémentaires par le Gouvernement français font prévoir qu'ils seront prochainement relevés de nouveau jusqu'à satisfaction complète de nos demandes.

Pas d'ennemis à gauche.

Mes chers concitoyens,

C'est par l'union de tous les républicains, par le système politique qui ne connaît pas d'ennemis à gauche, que le programme de la République démocratique et sociale peut aboutir. Je vous promets de ne jamais l'oublier.

Confiant dans votre esprit de clairvoyance et de justice, qui saura bien distinguer la vérité des calomnies intéressées ou des critiques de parti pris, je vous prie de croire à mon inaltérable et bien cordial dévouement.

Claude-Antoine RAJON.
Député sortant.

2e Circonscription de LA TOUR-DU-PIN.

M. CHANOZ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.692 voix.

Mes chers concitoyens,

Pour la troisième fois, je me présente à vos suffrages. Comme en 1900 et en 1902, je veux être le candidat de l'union des républicains, pour la réalisation des réformes inscrites au vieux programme démocratique.

A la Chambre, j'ai appartenu au groupe des gauches. J'ai voté les lois qui assuraient la laïcité de l'enseignement et la laïcité de l'État. La séparation des Églises et de l'État n'est pas, comme l'ont prétendu les partis réactionnaires, une loi d'oppression ; en la votant, nous avons fait une loi de liberté !

La dernière législature n'a pas seulement réalisé des réformes d'ordre politique ; on lui doit aussi d'importantes réformes sociales. Il me suffira de citer la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux incurables et aux infirmes ; la loi qui a réduit à deux années la durée du service militaire et le projet de loi sur les retraites ouvrières. La loi sur la réduction du service militaire a supprimé toutes les dispenses et établi ainsi, d'une façon absolue, l'égalité entre les Français. Elle a allégé les lourdes charges qui pèsent sur les cultivateurs. Le projet de loi sur les retraites ouvrières contient le principe de la retraite obligatoire pour les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture. Ce projet, voté par la Chambre, est soumis à l'examen du Sénat. Pour appliquer la réforme, il faudra créer des ressources. Ces ressources, nous nous les procurerons en votant l'impôt sur le revenu, qui introduira plus de justice dans l'ordre social. Les charges des contribuables seront, de la sorte, basées exactement sur le revenu de chacun.

La prochaine législature a une importante œuvre sociale à accomplir. Les élus républicains doivent à la démocratie de faire entrer dans nos codes les lois sur les retraites ouvrières et sur la réforme de l'impôt.

Le régime démocratique ne pouvant être synonyme de gaspillage, je m'appliquerai à rechercher et à faire prévaloir les idées de stricte économie. Je préconiserai la suppression de certains rouages inutiles ou trop coûteux ; défense du petit commerce contre les grands magasins ; protection de l'industrie nationale contre les industries étrangères.

Je suis partisan de la suppression des conseils de guerre en temps de paix, de la suppression des périodes d'exercices de vingt-huit et de treize jours.

Pour que ce programme soit exécuté, il est indispensable que, dans le pays, les vrais républicains fassent abstraction de toutes les questions de nuances et serrent les rangs contre l'ennemi commun. L'union doit être facile pour les hommes qui ont le même idéal de liberté et de fraternité, et qui sont animés de la même foi démocratique.

C'est à cette œuvre d'union que je vous convie, mes chers concitoyens, si vous me jugez toujours digne de vous représenter.

Je vous demande de continuer avec moi l'œuvre républicaine, et, par votre vote, d'affirmer votre volonté de faire entrer dans nos lois toujours plus de justice, toujours plus de solidarité.

Vive la République démocratique !

A. CHANOZ,
Maire de Morestel, Conseiller général,
Député sortant.

1re Circonscription de VIENNE.

M. BUYAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.463 voix.

Mes chers Concitoyens,

En 1902, je m'adressais à vous dans ces termes : « Vous n'attendez pas de moi une longue profession de foi. J'y mettrai peu de promesses. C'est le devoir d'un honnête homme de ne promettre que ce qu'il peut tenir. Mais ce que je puis vous affirmer, c'est que je suis un républicain ardent. Démocrate convaincu, j'ai toujours pensé que la République devait à ses origines et à ses traditions de réaliser tous les progrès qui amélioreront le sort des travailleurs de la terre et de l'atelier, ainsi que de ces petits commerçants écrasés sous le poids des impôts et des patentes.

« La République est, par définition, le gouvernement de tous, mais elle doit surtout jeter un regard de sympathie sur les humbles et les petits. Vous croirez à ma foi démocratique. C'est la même qui animait, aux jours tristes et déjà lointains de l'Empire, le républicain si ferme et si pur dont je m'honore d'être le fils. »

Aujourd'hui encore je tiens devant vous ce même langage. Mais j'ai le droit de vous demander un plus large crédit. Quatre années en effet se sont écoulées où vous m'avez vu à l'œuvre.

En 1902, je ne pouvais que vous demander de faire confiance à mes engagements. A l'heure présente, je puis me recommander auprès de vous de mes actes.

Vous avez suivi tous mes votes. Les conservateurs pourront les critiquer tout à leur aise. Il me suffit de les savoir approuvés par tous les vrais démocrates.

C'est en effet sur eux, et sur eux seuls que je compte pour m'aider à réaliser toujours plus complètement l'union républicaine à gauche, qui caractérise toute notre politique.

C'est à elle que nous devons d'avoir réalisé l'œuvre de laïcisation de ces dernières années.

Par l'entente loyale et cordiale de tout le bloc républicain, le nationalisme a été vaincu et l'État républicain a recouvré, avec sa complète indépendance, une neutralité qui n'était qu'apparente.

La loi de séparation doit être appliquée et obéie dans l'esprit où elle a été votée, comme une loi de liberté sauvegardant heureusement les droits de l'État laïque et respectant les droits inviolables de la conscience humaine.

Je m'étais engagé à voter la loi réduisant à deux années le service militaire. Mon vote a été acquis à cette réforme d'égalité et de justice, dont les bienfaits ne tarderont pas à se

faire sentir. Mais maintenant que l'armée se confond complètement avec la nation elle-même, il importe de faire disparaître au plus tôt la juridiction barbare et surannée des conseils de guerre. Ces tribunaux, impitoyables quand ils jugent de simples soldats, ont montré, par de récentes décisions, empreintes d'une indulgence tendancieuse, une révoltante partialité.

J'ai également donné mon suffrage à la loi réalisant les retraites ouvrières et agricoles. Je ne prétends pas que la Chambre, en la votant, ait fait une œuvre qui soit à l'abri de toute critique. Certaines dispositions du projet de mon éminent ami Antonin Dubost, président du Sénat, me paraissent dignes d'être prises en considération parce qu'elles étaient avantageuses pour le prolétariat et les contribuables.

Mais cette loi marque néanmoins un sérieux progrès, puisqu'elle a su établir le principe nécessaire d'obligation, sans porter atteinte au magnifique effort de solidarité de nos sociétés de secours mutuels.

Maire d'une commune rurale, président du comice agricole de Saint-Symphorien-d'Ozon, j'ai constamment, dans mes votes, montré la préoccupation de protéger l'agriculture.

Je sais que le cultivateur de nos pays ne peut vivre que s'il vend son blé 25 ou 26 francs. C'est la raison pour laquelle j'ai repoussé la proposition d'un député nationaliste qui tendait à abaisser le droit protecteur.

J'ai toujours donné mon concours le plus dévoué aux sociétés mutuelles agricoles, qui depuis quelques années se sont si heureusement développées dans l'arrondissement.

Le Gouvernement de la République s'honore en les soutenant, parce qu'elles rendent aux travailleurs des champs les plus précieux services. Mais le régime démocratique n'aura vraiment payé toute sa dette envers les agriculteurs que lorsqu'il aura modifié notre système fiscal. La terre succombe, écrasée sous le poids des impôts, tandis que la richesse mobilière, — injustement privilégiée, — paye une contribution dérisoire. L'impôt sur le revenu, — établi avec une légitime progression, — permettra de diminuer considérablement l'impôt foncier. Mais vos législateurs devront, avant tout, avoir le scrupuleux souci de ménager les finances publiques et de réaliser sans faiblesse les économies nécessaires. Le contribuable a le devoir de les exiger.

Aucun ouvrier ne peut douter de ma sollicitude. Nul, en effet, ne souhaite plus ardemment leur complète émancipation. J'ai voté et je voterai toutes les mesures destinées à préparer une équitable réglementation du travail favorable au prolétariat. Il importe au plus tôt d'instituer dans notre pays des conseils élus d'arbitrage et de conciliation, composés d'ouvriers et de patrons, qui auront pour but de diminuer l'acuité des conflits économiques et de rendre plus rares les grèves, qui laissent après elles tant de misères et tant de deuil.

Je suis de plus en plus convaincu que la question sociale peut se résoudre sans violence et sans haine, si le législateur ne considère point le salariat comme un dogme économique. Il faut hardiment proclamer que le travailleur a le droit d'avoir sa part légitime dans la répartition des bénéfices qu'il fait réaliser. Là est l'avenir, là est la vérité.

Modeste ouvrier de l'œuvre républicaine, je n'ai, en me présentant à vos suffrages, qu'une pensée : servir de toutes mes forces la seule politique qui puisse convenir à notre pays, celle des réformes démocratiques et sociales.

Vive la République républicaine et démocratique !

Louis BUYAT,

Député sortant,
Candidat du bloc républicain,
Conseiller général du canton d'Heyrieux,
Maire de Chaponnay,
Président du comice agricole de Saint-Symphorien-d'Ozon.

2e Circonscription de VIENNE.

M. PLISSONNIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.163 voix.

Mes chers Compatriotes,

Quel que soit le désir que j'ai pu avoir de rentrer dans la vie privée, afin de m'occuper davantage de mes affaires personnelles, j'appartiens par trop de liens intimes à la démocratie rurale, qui est la force même de la République, pour ne pas me rendre aux bienveillantes et presque unanimes manifestations de sympathie dont j'ai été l'objet de la part des maires et adjoints des cinq cantons de cette circonscription.

Me voici donc sollicitant vos suffrages pour la quatrième fois. J'ai, du reste, conscience d'avoir fait tous mes efforts pour remplir à tous les points de vue les engagements que j'avais pris en 1902 et qui ont reçu l'adhésion de 10.184 électeurs qui ont bien voulu m'accorder leur confiance et m'envoyer de nouveau siéger au Palais-Bourbon.

Au point de vue politique :

N'appartenant à aucun groupe et encore moins à aucune coterie, j'ai voté, dans la plénitude de mon indépendance, toutes les lois d'ordre social qui ont été présentées ou appuyées par le Gouvernement. Je sais fort bien que, ce faisant, je n'ai pas contenté tout le monde.

Certains partis vivent stérilement dans le regret d'un passé qu'on ne saurait ramener, tandis que d'autres, ne tenant même point compte du présent, n'entrevoient la société qu'à travers leurs rêves incessants et presque irréalisables. Or, la vérité est entre eux. Elle s'appuie sur l'évolution naturelle et nécessaire dont nous sommes les témoins quotidiens et qui rapproche chaque jour l'homme de l'idéal de justice et de liberté auquel il tend par sa nature même.

Quoi qu'il en soit, mes votes ont été dictés par ma conscience. J'ai la conviction profonde qu'en les émettant j'ai servi véritablement les intérêts de mes mandants.

Au point de vue économique :

Conformément à mes promesses, bien des fois répétées, j'ai voté les lois de caractère utile à l'exclusion de celles qui pouvaient avoir comme répercussion fatale d'élever les charges des contribuables et, notamment, celles qui pèsent si lourdement sur la propriété rurale, plus inéquitablement frappée qu'aucune autre ; j'ai démontré maintes fois qu'il faut mettre résolument un frein aux dépenses qui n'ont pas un caractère d'utilité absolue.

Au point de vue agricole :

Si mes électeurs de 1902 veulent bien se reporter au programme que j'avais rédigé alors, ils reconnaîtront que, tant à la tribune qu'auprès de la grande Commission d'agriculture dont j'ai été membre ces quatre dernières années, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour que les réformes indiquées dans ce programme entrassent définitivement dans la pratique ; presque toutes ont été solutionnées.

L'enseignement agricole, cette question que je considère comme capitale et primant toutes les autres, a été l'objet d'une étude attentive et toute spéciale de ma part, elle est aujourd'hui élucidée. Elle fera, dès le début de la prochaine législature, l'objet d'une discussion générale. Un rapport complet en est déposé.

Le Crédit agricole mutuel, sur mon initiative, a été fondé dans tout l'arrondissement de Vienne. Par mes démarches particulières auprès d'amis dévoués, j'ai pu faire souscrire, en quelques jours, une somme importante qui a permis d'obtenir de l'État une avance

de 400.000 francs. La petite culture, mise à l'abri des difficultés et de la cherté des emprunts contractés à la campagne, a aujourd'hui à sa disposition 500.000 francs qui peuvent prévenir des déboires et sauvegarder nombre de situations difficiles.

La loi des warrants a été suivie par moi avec soin; heureusement modifiée, elle permettra dorénavant aux cultivateurs peu fortunés, aux petits fermiers, de se procurer les avances nécessaires pour doter leurs étables de bétail sélectionné, leurs terres de semences de choix.

Je me suis opposé à toute atteinte à nos droits protecteurs; à l'heure actuelle, les fissures de l'ancienne loi n'existant plus, le droit de 7 francs joue pleinement. Voilà pourquoi le blé, qui vaut 16 francs en Amérique, vaut 23 francs sur nos marchés; voilà pourquoi l'élevage est devenu rémunérateur, grâce à la barrière opposée au bétail à son entrée en France.

J'ai prêté constamment mon appui au groupe viticole de la Chambre, dont l'action énergique a fait rapporter la mesure inique de la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Mes démarches à la tribune ont fait apporter des adoucissements et des améliorations aux tarifs fantaisistes et draconiens des transports des denrées agricoles.

J'ai pu obtenir de la bienveillance du Ministre de l'Agriculture une grande marque d'intérêt pour notre élevage du cheval. Le placement du cheval demi-sang rendu difficile par l'automobilisme, il était indispensable d'orienter nos cultivateurs vers le cheval de trait d'une vente facile. Toutes nos stations de monte seront dorénavant pourvues d'un étalon de trait.

Les Ministres de la Guerre et de la Marine ont bien voulu donner satisfaction à la demande que j'ai faite, à la tribune, de généraliser la mesure des achats directs à la culture des fourrages, avoines, vins, bétail. Les cultivateurs bénéficieront ainsi du large profit prélevé par les intermédiaires qui leur étaient imposés autrefois.

En résumé, au point de vue agricole, je me suis imposé comme devoir absolu de servir vos intérêts, uniquement et en toutes circonstances. Je vous l'avais promis, j'ai tenu mes engagements.

Sur certaines questions, j'aurais voulu mieux faire encore et obtenir la satisfaction que j'eusse désirée.

Pour la question des périodes des vingt-huit jours entre autres, jugeant ces périodes désastreuses pour la culture, j'ai voté les premiers amendements Colliard qui tendaient à leur suppression pure et simple. Mais je suis patriote avant tout; aussi, sous le coup de l'orage qui s'amoncelait sur nos frontières, j'ai fait le sacrifice de mes préférences et j'ai écouté la voix du Ministre de la Guerre qui, s'adressant au patriotisme de tous, nous demandait de ne pas affaiblir nos moyens de défense, surtout en face de la période transitoire, conséquence de la loi de deux ans.

J'espère que bientôt, le rôle pacifique de la France étant aujourd'hui absolument démontré au monde entier, nous pourrons retrouver le calme et la sécurité grâce auxquels, dans l'avenir, je pourrai voter sans crainte, non seulement la suppression des périodes d'instruction, mais encore la réduction de la durée du service actif.

Au point de vue des communes, je puis dire, avec une légitime satisfaction, que toutes, absolument toutes les demandes des municipalités ont eu un résultat favorable, ce qui d'ailleurs est tout en leur honneur et prouve qu'elles ont été inspirées dans leurs demandes par un haut sentiment de justice.

Celles de ces demandes qui étaient relatives à des subventions sur les fonds du pari mutuel ont été facilitées par la qualité de membre de la Commission de répartition qui m'a été donnée.

Au point de vue des intérêts privés :

Un très grand nombre témoigneront, je n'en doute pas, que j'ai eu pour règle de conduite d'être utile à tous ceux qui ont réclamé justement mon concours. Agir ainsi à faire un peu de bien est, de toutes les tâches d'un représentant, celle qui lui cause le plus de joie,

parce qu'il sait qu'il atténue une souffrance souvent imméritée et qu'il répare une injustice, conséquence même de notre humanité si imparfaite. L'accomplissement de cette tâche le rend d'autant plus heureux que, devant la misère ou le malheur, amis et adversaires sont égaux. La justice, la solidarité humaine sont au-dessus de tous les partis politiques. Elles sont trop hautes pour être atteintes par nos luttes.

Tel est le résumé succinct de mes efforts, de mes idées, de mes tendances.

Je serai dans l'avenir ce que j'ai été précédemment : tel j'étais, tel je suis, tel je resterai. Si c'est pour vous, mes chers concitoyens, une garantie suffisante, que vos votes soient nombreux au jour du scrutin, et cela sans que vous exigiez de moi — ce qui me serait une grande joie si j'étais plus jeune — d'aller vous voir dans chacune de vos quatre-vingt-une communes. Je me réserve néanmoins le plaisir de me mettre à la disposition des municipalités qui en témoigneraient le désir après les élections. D'ailleurs, vous me connaissez tous, j'ai dans les cinq cantons des amis nombreux et fidèles qui vous diront, mes chers concitoyens, si cela était encore nécessaire, que je suis accessible à tous et que les plus humbles comme les plus puissants peuvent compter sur tout mon dévouement. Je ne sais si je serai attaqué au cours de la campagne qui s'ouvre; mais, regardant de plus haut ces faiblesses humaines, je trouve dans la satisfaction du devoir accompli toute ma récompense; ma conscience ne saurait s'émouvoir d'attaques par trop intéressées. Et si vous devez me réélire, le mandat nouveau que je tiendrai de vous aura d'autant plus de valeur à mes yeux qu'il sera la résultante de votre attachement et non pas le fruit du succès couronnant la lutte dans laquelle on a pris parti.

Du reste, je livre sans crainte ma vie tout entière à la critique. — Adversaire implacable des théories collectivistes et révolutionnaires dont le succès, en tuant toute énergie individuelle, ferait disparaître ce qu'il y a de plus élevé et de plus noble chez l'homme : le sentiment de la liberté et par suite celui de la dignité; adversaire aussi des régimes déchus, voués désormais aux intrigues misérables et sans résultat, organisés contre la nature même des choses, je resterai le défenseur passionné de la République.

Qui donc parmi vous, et malgré toutes les tentatives faites autour de lui pour dénaturer la vérité, ne voit que ce régime nous a valu trente-cinq années de paix; qu'il a permis de rétablir la puissance de la France, à ce point qu'elle sort respectée et moralement augmentée de la Conférence d'Algésiras?

Qui donc ne voit que cette République, tant calomniée, répand à profusion l'instruction pour le grand bien de la démocratie rurale en particulier ; qu'elle est bienveillante aux déshérités, juste à tous?

Déjà elle a proclamé le principe qui honore le plus le temps où nous vivons, celui de la solidarité humaine.

Bientôt, ayant résolu la réforme fiscale, elle abordera la grave question sociale, cause de tant d'agitation, et elle saura la résoudre malgré les entraînements momentanés auxquels nous assistons, entraînements plus que regrettables, sans heurt, sans injustice, sans violence, par l'union progressive et raisonnée du capital et du travail, ces deux adversaires réconciliés.

Que cette République grandisse donc et prospère! Quant à moi, ma devise est : Tout pour la France, par la République et par l'agriculture!

Simon PLISSONNIER,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général de l'Isère;
Propriétaire-agriculteur à Primarette;
Ingénieur-constructeur de machines agricoles;
Membre du Conseil supérieur de l'agriculture;
Membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique;
Président de la Société d'élevage de l'arrond[t] de Vienne;
Président de la Société du Dauphiné du Crédit agricole mutuel, au capital de 500.000 francs;
Chevalier de la Légion d'honneur.

JURA

Circonscription de DOLE.

M. Georges PONSOT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.779 voix.

Citoyens,

Au nom du parti républicain, qui m'a désigné comme candidat à l'élection législative prochaine, je viens demander aux seuls républicains d'affirmer sur mon nom les principes de la politique démocratique et la nécessité des réformes sociales qui sont inscrites dans le programme suivant :

Réformes politiques. — Renouvellement partiel de la Chambre. — Élection des délégués sénatoriaux par le suffrage universel.

Décentralisation administrative. — Extension des droits de la commune et du département.

Neutralité de l'État en matière confessionnelle. — Application intégrale de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, en laissant à chaque religion le libre exercice de son culte, et en respectant d'une façon absolue les droits de la conscience individuelle.

Enseignement. — Monopole de l'enseignement à l'État. — Maintien énergique des principes de neutralité, gratuité et obligation de la loi scolaire. — Enseignement secondaire et supérieur gratuit accessible à tous en raison des aptitudes constatées. — Développement de l'enseignement professionnel.

Réformes judiciaires. — Diminution des frais de justice. — Suppression des ventes de biens de mineurs. — Constitution d'un bien de famille. — Réforme du Code de procédure par la suppression des formalités onéreuses et inutiles. — Responsabilité collective des notaires. — Étude de la transformation des officiers ministériels en officiers publics. — Suppression du privilège de l'ordre des avocats.

Réforme de la magistrature. — Recrutement de la magistrature par le concours et non plus par la faveur. — Suppression de l'inamovibilité.

Revision de l'organisation administrative. — Suppression des sinécures. — Réduction des gros traitements. — Amélioration de la situation des petits fonctionnaires.

Réformes militaires — Suppression de la période territoriale et réduction des autres périodes d'instruction. — Suppression des conseils de guerre en temps de paix. — Revision du Code de justice militaire dans le sens de l'humanité et de l'égalité pour tous, gradés et soldats.

Pour l'agriculture. — Protection et constants encouragements accordés aux travailleurs des campagnes. — Large dotation du crédit agricole. — Revision du cadastre. — Développe-

ment de l'enseignement agricole. — Droits sur les blés étrangers réglés d'après une échelle mobile établie selon l'abondance des récoltes. — Généralisation de l'assurance contre la grêle, la gelée et les épizooties. — Protection énergique du droit des bouilleurs de cru.

Réforme de l'impôt. — Impôt progressif et global sur le revenu et suppression graduelle des impôts de consommation. — Exonération des petits revenus. — Augmentation des droits sur les grandes successions.

Questions sociales. — Code du travail. — Achèvement d'un ensemble de lois ouvrières. — Perfectionnement de la loi sur les accidents du travail; son extension aux victimes des maladies professionnelles et aux ouvriers agricoles et forestiers. — Réglementation et réduction de la journée de travail. — Retraites pour les travailleurs des villes et des champs. — Développement des lois syndicales. — Réalisation du projet Berteaux.

Politique générale. — A l'intérieur : Gouverner pour la République avec les républicains. A l'extérieur : Rester pacifiques et développer le principe de l'arbitrage international.

Les trois grandes réformes, morales, économiques et sociales : Monopole de l'enseignement à l'État; l'impôt sur le revenu et la loi sur les retraites ouvrières s'imposent, et la Chambre prochaine devra les réaliser dans toute leur étendue.

Elles répondent directement aux aspirations de la démocratie et doivent être inscrites dans le Code de la République.

Citoyens,

La lutte est engagée entre la réaction cléricale et la République. Il ne s'agit même plus aujourd'hui de choisir entre une République dite modérée et une République démocratique. Le débat est plus net et plus franc.

Les citoyens libres de l'arrondissement de Jules Grévy auront à se prononcer entre la politique réactionnaire cléricale du candidat direct des *Croix* et de *l'Action libérale* et la politique républicaine.

Républicains,

L'heure est décisive. Les adversaires du progrès, dénaturant la loi tolérante de la séparation, se réunissent pour livrer à la République le suprême assaut.

Ils voudraient barrer la route aux réformes populaires.

Mais leur or, leurs mensonges, leurs perfidies seront inutiles en face de votre union et de votre discipline inébranlables.

Citoyens,

Vous opposerez au bloc des réactions le bloc des démocrates jurassiens.

Dans l'arrondissement tout entier, l'idée républicaine étend son action bienfaisante et, au jour du scrutin, notre victoire sera si éclatante que, sur notre terre libre du Jura, le cléricalisme ne sera plus qu'un souvenir.

Citoyens,

C'est l'amélioration du sort des travailleurs qui est en cause, c'est l'avenir même de la République démocratique et sociale.

Vive la République démocratique et sociale !

Georges PONSOT,
Avocat,
Républicain démocrate,
Candidat du parti républicain.

Circonscription de LONS-LE-SAUNIER

M. Edmond CHAPUIS

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.064 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès du 25 mars, en me désignant comme candidat pour les élections du 6 mai, ratifiant ainsi la présentation faite, d'une façon presque unanime, par les conseillers généraux et d'arrondissement républicains de la circonscription, m'a donné un témoignage de confiance dont je remercie tous les délégués.

Convaincu que la République ne peut grandir que par une politique d'union de tous les républicains, je veux rester fidèle à cette pensée d'entente qui, nous unissant tous, nous permettra de réaliser, dans le domaine administratif et fiscal, les réformes profondes qu'appelle une démocratie régie encore par une administration centralisatrice créée par le pouvoir impérial.

La séparation des Églises et de l'État, entrée dans la loi, doit passer dans les mœurs; conçue dans un esprit de liberté, elle n'est point une loi de guerre religieuse; en dégageant l'État de toute doctrine confessionnelle, en complétant l'œuvre de neutralité scolaire, elle assurera à tous l'inviolable liberté des consciences.

Quand sera éteint le trouble apporté dans les esprits par une fausse interprétation de la loi, le parti républicain, débarrassé de la question cléricale, pourra aborder résolument l'étude et la solution des réformes économiques et sociales qui ne peuvent être ajournées.

C'est l'impôt progressif sur le revenu faisant place à notre vieux système fiscal, souvent injuste, toujours lourd aux laborieux.

Ce sont les retraites ouvrières pour tous les salariés, — ouvriers de la terre ou de l'industrie, — avec l'obligation à la base; la mutualité sera appelée, elle aussi, à constituer ces retraites; elle trouvera là un champ d'activité que ne restreindra aucun horizon et qui nous vaudra la généralisation, dans tout le pays, de ces œuvres admirables de devoir et de solidarité que sont nos sociétés de secours mutuels.

Une politique d'économie est indispensable, et le budget ne doit plus doter des emplois inutiles ou trop rémunérés; les bureaux de tabac, revenant à l'État par voie d'extinction, donneraient de nouvelles ressources et feraient disparaître un régime de faveur.

Le Parlement aura à donner l'exemple en votant le budget en temps utile, évitant ainsi les douzièmes provisoires, dispendieux et déconcertants.

De nouveaux textes de lois seront formulés pour éviter les conflits entre le capital et le travail, ces grèves dont souffre le pays tout entier.

Par de nouvelles attributions, la justice cantonale sera mise à même de réduire le nombre des procès, en faisant œuvre d'arbitrage et de conciliation.

Les fonctionnaires doivent être mis à l'abri des compétitions locales par l'intervention de leurs associations.

Le vignoble, si éprouvé, ne reprendra confiance que lorsqu'il sera assuré d'être défendu contre la fabrication des vins artificiels; l'emploi du sucre devra subir certaines restrictions. Le droit des bouilleurs de cru rétabli ne pourra plus être suspendu ou limité par des règlements vexatoires.

Des ressources nouvelles viendraient au budget, si le Parlement voulait comprendre que nos eaux-de-vie payent un droit hors de proportion avec leur prix de vente, et qu'il y aurait intérêt à abaisser ce droit pour faire disparaître toute fraude.

L'agriculture doit être protégée par la création de Chambres agricoles.

Le principal de l'impôt foncier qui frappe si lourdement la terre, alors qu'elle devrait être considérée comme un instrument de travail, n'est plus proportionné aux revenus agricoles, et le dégrèvement de la terre peut être envisagé comme une mesure de justice fiscale qui serait l'honneur du régime républicain.

Si, comme moi, vous jugez que l'œuvre parlementaire puisse utilement s'exercer sur ce champ d'action pratique et fécond, et si j'ai l'honneur d'être appelé à vous représenter, je m'efforcerai de remplir avec concience, avec activité, le mandat que m'auront donné vos libres volontés.

Vive la République démocratique!!!

Docteur E. CHAPUIS,
Conseiller général,
Maire de Lons-le-Saunier,
Président de la Caisse de réassurance du bétail.

Circonscription de POLIGNY.

M. Charles DUMONT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.978 voix.

Mes chers Concitoyens,

En termes trop flatteurs, les conseillers généraux républicains de l'arrondissement de Poligny vous recommandent ma candidature. Je les en remercie. J'espère que vos libres suffrages confirmeront leur choix.

Dans la prochaine législature, si elle est débarrassée de la question cléricale, le programme des travaux du « Bloc de gauche » me paraît pouvoir être ainsi établi :

Réformes politiques.

Élection des délégués sénatoriaux par le suffrage universel. — Vote bi-annuel du budget. — Renouvellement de la Chambre par moitié. — Scrutin de liste. — Mandat de six ans.

Réformes fiscales.

Impôt progressif sur le revenu. — Mesures internationales propres à réprimer la fraude sur les valeurs mobilières et à nominaliser les titres au porteur. — Transformation, selon un tarif progressif, des droits sur les ventes d'immeubles. — Législation destinée à dégrever les familles nombreuses.

Réformes économiques.

Remède à la mévente des vins. — Maintien du droit des bouilleurs de cru. — Action administrative et législative pour assurer aux acheteurs de vendanges, entre départements limitrophes, la possibilité de distiller en franchise. — Amélioration du droit de circulation. Taxe différentielle sur les alcools de vin. — Maintien du droit de douane de 12 francs par 100 kilos sur les fromages, dans la prochaine convention franco-suisse, et abaissement, si possible, des droits d'entrée sur les vins et le bétail en Suisse.

Réformes sociales.

Loi sur les retraites ouvrières et paysannes. — Bien de famille insaisissable. — Revision totale de la législation ouvrière. — Loi Millerand sur l'arbitrage et le vote obligatoires par régions et corporations, en cas de grève. — Loi de réglementation des heures de travail en harmonie avec la loi sur le repos hebdomadaire. — Loi de retraite des employés de chemin de fer. — Législation syndicale. — Extension, pour les syndicats, du droit de posséder et de se fédérer internationalement. — Droit, pour les fonctionnaires syndiqués ou associés, d'élire des délégués qui siégeraient dans les conseils de discipline, les comités d'avancement, les commissions extraparlementaires nécessaires à la préparation des lois et règlements professionnels.

Réformes militaires.

Suppression des conseils de guerre en temps de paix. — Réduction des périodes de 28 à 21 jours. — Suppression des 13 jours et leur remplacement par des revues d'appel et d'instruction, dès que seront organisées les sociétés de tir cantonales au fusil, régionales au canon. — Simplification et réorganisation de l'administration de l'armée. — Achats directs à la culture.

Réformes judiciaires.

Suppression de l'inamovibilité du siège. — Recrutement démocratique de la magistrature. Juges suppléants payés. — Loi sur l'avancement. — Nouvelle extension de la compétence des juges de paix.

Action diplomatique du Gouvernement et législative du Parlement pour :

Introduire l'arbitrage obligatoire entre les États, pour tous litiges, y compris ceux qui intéressent l'honneur national;

Provoquer les conférences internationales ou interparlementaires nécessaires à la réduction des armements et au développement de la législation ouvrière.

A ce programme de législature, quel que soit leur idéal social, tous les hommes épris de justice et de liberté républicaine peuvent donner leurs suffrages.

J'essayerai, si vous me faites l'honneur de m'élire pour la troisième fois, de le bien défendre, avec ce que j'ai pu acquérir d'expérience et d'autorité.

Charles DUMONT,

Député sortant,

Candidat du Bloc de gauche.

Circonscription de SAINT-CLAUDE.

M. Émile CÈRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.575 voix.

Mes chers Compatriotes,

Pour la troisième fois, je sollicite vos suffrages; dès le premier tour, en 1898, vous m'accordiez 4.073 voix et 6.133 en 1902; j'espère mieux encore, car, après huit ans de députation, je puis hardiment poser cette question :

Quel est, citoyens, celui de mes engagements que je n'ai pas tenu ?

Et j'ajouterai encore :

Quel est l'intérêt matériel du Jura que j'ai négligé? Je rougirais d'insister sur ce dernier point, de mettre à côté des services rendus dans les différentes communes, les succès obtenus pour la ligne de Morez-Saint-Claude, en cours de construction, et pour le tramway de Clairvaux à Foncine à la veille d'être inauguré, pour une quantité de questions d'instruction publique, de travaux, de douanes, de routes, etc. Regardons plus loin, élevons nos pensées, envisageons l'œuvre des réformes accomplies au cours de la dernière législature; en 1902, je mettais en tête de mon programme :

Les retraites ouvrières et paysannes; c'est voté par la Chambre, et cette œuvre de justice et d'humanité sera bientôt réalisée;

Le service de deux ans; c'est définitivement établi;

La séparation des Églises et de l'État;

La réduction des frais de justice; c'est en partie réalisé, pour les petits procès, par la loi sur les justices de paix;

De meilleures lois fiscales; nous avons conquis des dégrèvements pour l'impôt foncier (petites cotes), pour les petites patentes, pour les sucres, pour le timbre-poste, mis à 0 fr. 10 au lieu de 0 fr. 15 ; mais cela ne peut nous suffire, à nous qui voulons le dégrèvement de la terre, la suppression de l'impôt foncier et de l'impôt sur les portes et fenêtres. Nous réclamons plus énergiquement que jamais :

L'impôt sur le revenu (que j'ai voté) et toute une législation fiscale destinée à charger les oisifs et à dégrever les familles nombreuses.

Achevons vite cette œuvre commencée, et complétons-la par une besogne qui n'est pas moins nécessaire, celle-ci :

Par la décentralisation, étendre les pouvoirs locaux des communes et créer ceux des cantons;

Lois agricoles; revision du cadastre; banques et crédit agricoles;

Réforme de la justice militaire;

La suppression (que j'ai votée), ou la réduction des périodes d'exercices militaires reconnues inutiles pour la réserve et la territoriale;

Monopoles qui concilient le respect de la propriété individuelle, les intérêts du public et ceux du Trésor, tels que : monopole de l'alcool (que j'ai voté), rachat de chemins de fer (que j'ai voté), monopole de la raffinerie du sucre (que j'ai voté), monopole du pétrole (que j'ai voté);

Enseignement laïque avec un caractère professionnel, industriel ou agricole et égalité des enfants devant l'instruction.

En ce qui concerne les voies d'accès au Simplon, je suis passionnément attaché à la juste cause de La Faucille ; pour elle, je suis sur la brèche depuis plus de dix ans; je la défendais avant d'être candidat, avant même de penser à l'être; la signature de la convention entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ; le concours dévoué de l'État de Genève; la reconnaissance de nos droits par la Suisse; la proposition enfin faite par le Gouvernement fédéral de nommer des délégués qui étudieront la question conjointement avec ceux du Gouvernement français; les pourparlers diplomatiques normalement établis, amenant une conversation internationale; tout cela nous donne bon espoir, mais il faut redoubler d'ardeur, empêcher surtout que chez nous-mêmes s'élève la voix dissidente de personnes mal intentionnées ou mal renseignées. La Faucille n'est pas une question locale, c'est une question nationale pour laquelle ont pris parti plus de cent Chambres de commerce. On ne la réclame pas seulement sur les bords de la Bienne, mais encore sur les rives de l'Atlantique.

Pour m'y consacrer utilement, je m'adresse à vous; personne, même parmi les adversaires irréductibles, ne peut croire sérieusement à ma non-réélection; c'est seulement une affaire de 1er ou de 2e tour. J'ai besoin d'être élu au 1er tour pour renforcer mon autorité morale. Quel argument contre La Faucille si l'arrondissement de Saint-Claude paraissait s'en désintéresser ! Non, nous ne commettrons pas cette faute, il ne faut ni abstentions, ni vote inutile. Ce n'est pas pour un homme (prêt à se retirer quand vous en manifesterez le désir) que vous vous prononcerez, ce sera pour des idées justes et logiques, ce sera pour un programme d'action laïque, démocratique et sociale.

Vive la République !

Émile CÈRE.

LANDES

1re Circonscription de DAX.

M. Théodore DENIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.540 voix.

Mon cher concitoyen,

Sur le socle de la statue de Burke, le grand orateur anglais, sont écrits ces mots, empruntés à l'un de ses discours : « J'ai toujours défendu la liberté des autres. »

Les actes de ma vie politique ont été inspirés par la même pensée.

La République doit être un instrument de liberté, car la liberté est son principe, son but, sa raison d'être. Faire de la liberté le noble patrimoine de tous les Français est la mission de la République. Sans la liberté, elle ne serait que la plus odieuse et la plus tyrannique anarchie, ruinant la patrie dans tous les éléments de sa vie et de sa force : finances, industrie, commerce, travail, armée, garantie de sa dignité et de son indépendance.

Mais il n'est pas en politique de règle absolue et j'estime que dans la situation économique créée par le développement de l'industrie moderne, l'État peut légitimement intervenir pour réglementer, dans une juste mesure, les conditions du travail.

C'est dans un esprit d'équité, non de défiance et de résistance, que doivent être envisagées toutes les questions sociales.

Pour que le grand effort nécessaire de fraternité et de solidarité puisse aboutir à un heureux résultat, pour que ces questions sociales puissent être mûrement réfléchies et sagement étudiées, l'ordre à l'intérieur et la paix sont nécessaires : ils font naître la confiance qui amène le travail fécond, source de profits et de bien-être, aussi bien pour les ouvriers que pour ceux qui les emploient.

Il y a deux ans, j'ai vainement tenté de faire discuter par la Chambre la loi sur les retraites ouvrières avant la loi de séparation des Églises et de l'État.

J'essayais de tenir la promesse que je vous avais faite et de faire aboutir la grande réforme humaine et généreuse depuis si longtemps attendue par les travailleurs de France et que les Chambres n'ont pas encore réalisée.

J'ai donc fait tous mes efforts pour être utile aux travailleurs, et de même que je crois avoir droit à la sympathie des habitants des campagnes, que j'ai pu servir avec plus de réussite et de succès, de même les ouvriers de la ville et des champs devraient me savoir gré de ce que j'ai tenté pour eux ce jour-là.

Mais il en est qui se sont plutôt préoccupés de la lutte religieuse engagée que du souci de leurs intérêts matériels et ceux-là m'ont imputé à faute d'avoir voté le maintien du

Concordat qui avait assuré pendant un siècle l'indépendance de la société civile et la paix religieuse.

J'ai tenu à cet égard la parole donnée dans mes programmes électoraux et je demande à mes adversaires de bonne foi d'ajourner à quelques mois leur jugement sur ma conduite.

Les événements se chargeront de dire si j'ai agi, dans ces graves circonstances, comme un républicain clairvoyant, prudent et avisé.

Je suis pour la liberté d'enseigner. Pascal Duprat a dit : « La liberté d'enseigner est un droit naturel, un des droits de l'homme et du citoyen. On ne peut la supprimer au nom de la République ; on ne peut le faire qu'au nom de la tyrannie. »

Je suis partisan résolu de toutes les réformes politiques et sociales qui se peuvent concilier avec le respect de la propriété et le bon ordre maintenu dans la République.

Je voudrais que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fût ajoutée au texte de la Constitution française et que chacun des articles de cette Déclaration devînt une loi constitutionnelle du pays.

J'ai déjà voté et je voterai encore pour un mode d'élection du Sénat plus républicain et plus démocratique.

J'appelle de mes vœux la réforme de notre système fiscal, mais à la condition que l'on ne nous présente pas des projets d'impôt sur le revenu semblables à ceux qui ont successivement sombré sous le ridicule et qui aboutissaient, le dernier notamment, à frapper un grand nombre de salaires, tandis que les plus grosses fortunes étaient épargnées.

Je réclamerai les garanties nécessaires pour que l'injustice soit écartée de la répartition de nos charges publiques.

Conformément à l'opinion de nos meilleurs généraux, je voterai la réduction du service militaire à un an, avec maintien sous les drapeaux d'un nombre suffisant de soldats rengagés auxquels des avantages spéciaux seront garantis et assurés.

La décentralisation permettrait de supprimer les fonctions inutiles, d'accorder plus de franchises locales, de diminuer les gros traitements et d'augmenter ceux des petits fonctionnaires.

Les députés ne devraient pas pouvoir entrer dans les conseils d'administration financière ; j'ai déjà émis dans ce sens des votes réitérés.

Je suis pour la liberté de conscience, pour la liberté individuelle mieux garantie, pour la liberté du suffrage universel.

La magistrature, sous l'influence de la politique et recrutée suivant le caprice de ministres éphémères, a parfois ébranlé de ses propres mains la foi du peuple dans la justice ; je voudrais de profondes modifications dans nos institutions judiciaires, la justice plus prompte et l'institution du jury correctionnel.

Je veux affermir la République en l'entourant d'institutions plus démocratiques.

Nos gouvernants ont compris que, s'ils ne se décidaient pas à tenir tête à la révolution sociale menaçante, l'on chercherait bientôt, sur les ruines accumulées par le collectivisme triomphant, la trace de nos droits les plus sacrés, de nos espérances les plus chères de républicains et de Français.

Je suis prêt à apporter mon concours dévoué aux ministres républicains qui sauront imposer à tous les degrés de la hiérarchie des services publics le respect, l'obéissance et le travail ; qui exigeront une administration disciplinée, intègre et fidèle, soustraite aux influences personnelles comme aux rivalités locales et uniquement inspirée par l'amour du devoir et de l'État.

Personne ne sera plus heureux que moi de pouvoir donner un ferme appui à ceux qui assument la lourde charge de diriger les affaires du pays.

Je demande seulement que l'on obéisse enfin, comme on va y être amené sous la pression des circonstances, à la nécessité impérieuse d'organiser un gouvernement conforme à la fois aux vœux incontestables du suffrage universel, à la nature des choses et aux conditions nécessaires de toute entreprise humaine, c'est-à-dire un gouvernement qui ait un but et une règle de conduite, qui se dirige lui-même et qui dirige les affaires publiques avec

unité de doctrine et unité de méthode ; qui sache vouloir suivant ses principes et agir suivant ses résolutions ; un gouvernement composé de ministres animés du même esprit, ayant la conscience et le courage de leur responsabilité, s'appliquant à unir dans la République toutes les bonnes volontés et toutes les forces de la France plutôt qu'à complaire aux artisans de discordes civiles, plus résolus à leur devoir qu'attentifs à leur portefeuille, cherchant les mobiles de leur conduite non point dans la terreur de toute difficulté parlementaire, mais dans l'examen sérieux des réalités et dans le souci des intérêts permanents de ce noble pays qu'est la France et dont l'histoire est le patrimoine du genre humain.

J'ai toujours été républicain ; je veux la République, j'aime la République ; les idées que je vous expose sont le résumé de celles qui ont été exprimées par les plus illustres républicains de notre pays.

J'ai servi la démocratie dans les moments difficiles où la République luttait pour l'existence.

Je souffre des fautes de ceux qui nous dirigent ; je me réjouis de ce qu'ils font de bon et de généreux.

J'ai protesté contre les bassesses commises, contre les tentatives de désorganisation de la marine et de l'armée ; j'ai applaudi au vote de la loi bienfaisante d'assistance aux infirmes et aux vieillards.

Je me félicite de la direction si heureuse et si intelligente, — malgré quelques échecs partiels et quelques défaillances, — de notre politique extérieure.

Je veux la France toujours plus grande et plus prospère, la République toujours meilleure et plus aimée.

A cette tâche sacrée appartiennent toutes mes forces et l'expérience que m'enseigna la vie, comme jadis lui appartinrent, — mes amis des heures lointaines s'en souviennent, — toute ma foi démocratique et toute l'ardeur républicaine de ma jeunesse.

Vive la France !
Vive la République !

Théodore DENIS,
Maire de Dax,
Député sortant.

2e Circonscription de DAX.

M. LÉGLISE

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.296 voix.

Mes chers Concitoyens,

Fort de la confiance que vous m'avez sans cesse témoignée depuis vingt-cinq ans, je viens encore vous demander le renouvellement de mon mandat législatif.

Vous avez affirmé souvent, et vous affirmerez une fois de plus sur mon nom, une politique sincèrement républicaine, également éloignée de tout esprit de réaction, d'agitations révolutionnaires et d'utopies collectivistes. Cette politique, nous y sommes tous profondément attachés.

Le pays réprouve toutes les tentatives, d'où qu'elles viennent, susceptibles de com-

promettre ou d'affaiblir nos institutions. Il est avide de progrès pacifique et de réformes pratiques. Tout en étant respectueux des lois dont il demande l'application dans le sens le plus libéral, il réprouve toutes les atteintes aux droits sacrés des citoyens. Il veut une politique d'apaisement, de concorde et d'union, union si nécessaire pour la réalisation des réformes démocratiques et des projets d'ordre économique et social.

Soucieux de la grandeur et de la dignité de la patrie, il réprouve également tout ce qui tend à compromettre la défense nationale.

Au moment où de récents événements ont prouvé que la diplomatie française est à la hauteur de tous ses devoirs pour défendre l'honneur du pays, il faut que notre armée et notre marine soient maintenues au niveau élevé de leur mission patriotique et défendues contre les théories déprimantes de l'indiscipline et d'un pacifisme exagéré.

La tâche de vos représentants doit être de donner satisfaction à toutes ces nobles aspirations; elle doit être aussi de poursuivre l'étude déjà commencée de toutes les propositions qui ont pour but de développer les Associations et l'enseignement agricole et forestier, d'étendre les Sociétés de crédit et d'assurances mutuelles, et de favoriser les syndicats destinés à l'amélioration raisonnée du sort des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

J'ai tenu à honneur de m'associer aux mesures prises par le Parlement, en votant notamment la loi militaire de deux ans, la loi sur l'assistance médicale gratuite, la loi sur l'assistance aux vieillards et aux incurables. Je continuerai à apporter tout mon concours à la réalisation de la loi sur les retraites ouvrières, dont l'étude est rendue si délicate et si difficile par les charges qui pourront en résulter.

Toutes ces mesures, tous ces projets de loi démontreront au pays combien le Parlement est soucieux de résoudre tous les problèmes qui intéressent le monde des travailleurs et de contribuer ainsi, par son active vigilance, à faire disparaître tous les ferments de discorde et de haine qui pourraient porter atteinte à la paix sociale.

Tous les devoirs qui nous incombent, tous les problèmes qui se posent, toutes les questions qui s'agitent ne peuvent recevoir une solution conforme aux sentiments de solidarité qui doivent animer vos représentants que si notre situation financière est à l'abri des surprises et des mécomptes, et si, grâce à des économies sévères, grâce aussi à un remaniement de notre régime fiscal, nous pouvons voir disparaître l'ère des déficits budgétaires.

Sans recourir à l'impôt global et progressif sur le revenu, dont le caractère inquisitorial est si contraire à l'esprit français, sans abandonner nos impôts basés sur les signes extérieurs, la législature prochaine aura la mission de remanier l'assiette de nos budgets et de faciliter ainsi les moyens de faire face à nos charges, rendues chaque année plus lourdes par l'évolution sociale.

Je compte sur vous, mes chers concitoyens, sur votre esprit de sagesse et de progrès, pour maintenir dans notre beau pays, et surtout dans notre chère circonscription landaise, toutes nos traditions libérales.

Vous continuerez à donner ainsi le spectacle réconfortant d'une grande famille républicaine ouverte à toutes les bonnes volontés sincères et désintéressées, nous attachant, tous, à ne persécuter personne et à tendre une main fraternelle aux déshérités de la fortune, à ceux qui souffrent, à ne chercher enfin qu'à faire aimer et respecter la République.

Quant à moi, pénétré de cette pensée que l'idéal démocratique est le plus élevé, le plus noble de tous, je mettrai toutes mes forces au service de sa cause. Rien n'est capable, en effet, d'ébranler ma foi profonde dans l'excellence d'une République de progrès, de justice et de liberté.

J'attends votre verdict avec confiance et vous prie de croire à mon entier dévouement à vos intérêts.

Félix LÉGLISE,
Député sortant.

1re Circonscription de MONT-DE-MARSAN.

M. JACQUEY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.335 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, j'ai l'honneur de venir solliciter vos suffrages, avec la conscience d'être resté fidèle à mon programme.

Candidat libéral en 1898, je me suis représenté avec la même étiquette, le 27 avril 1902.

Tel je me représente aujourd'hui.

Je suis le candidat de tous les indépendants, de tous les patriotes, de tous ceux qui estiment, par-dessus tout, leur liberté individuelle et la liberté de conscience.

Après les quatre années de législature qui viennent de s'écouler, il est facile de voir le but poursuivi par les pontifes du Bloc, s'attribuant le monopole de la seule et vraie République.

Tous ces farceurs ne crient, bien haut, que la République est en danger que pour s'attribuer le mérite de la sauver ; alors que le véritable danger est dans ces coalitions hybrides d'anarchie, de collectivisme et de domesticité gouvernementale.

Le vrai danger est dans l'influence grandissante de ces corrupteurs du suffrage universel, qui exploitent les besoins du peuple, suscitent les appétits et se font dénonciateurs contre les fonctionnaires soupçonnés d'indépendance.

Homme de liberté avant tout, sans ambition personnelle, j'ai combattu la loi de séparation des Églises et de l'État ; j'ai flétri les inventaires qui ne sont que le prélude de la spoliation, qui sera suivie d'une autre, qui vous touchera de plus près, si la marche à l'abîme continue.

Mon programme sera celui que vous connaissez tous : je le suivrai avec un peu plus d'expérience acquise, un plus vif attachement pour vous, un plus large esprit de tolérance, avec un dévouement qu'aucune désillusion n'a pu affaiblir ; fier de remplir cette tâche qu'on appelle la défense de tous les intérêts généraux et particuliers de la circonscription.

J'ai voté pendant la législature qui vient de s'écouler :

1° Contre le renvoi des Congrégations ;

2° Contre l'abolition du Concordat et la séparation des Églises avec l'État ;

3° Pour la loi du service de deux ans, la diminution de la période des réservistes et la suppression de la période pour les territoriaux ;

4° Pour le maintien du privilège des bouilleurs de cru ;

5° Pour les retraites ouvrières affranchies du versement obligatoire ;

6° Je voterai toutes les lois pouvant améliorer le sort des classes pauvres et ouvrières de la ville et de la campagne.

France d'abord,

Vive la République indépendante, libre de toutes les coteries !

Général JACQUEY,

Commandeur de la Légion d'honneur,

Médaille de sauvetage de 1re classe.

2e Circonscription de MONT-DE-MARSAN

M. BOUYSSOU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.157 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je pose ma candidature aux élections législatives du 6 mai.

Je me présente devant vous avec le programme républicain radical-socialiste que je suis venu vous exposer, pendant trois mois, dans les communes de la Grande-Lande.

Les deux dernières législatures ont été surtout consacrées à des réformes politiques, à la loi sur l'enseignement congréganiste, à la loi de séparation des Églises et de l'État, à l'œuvre de laïcité, en un mot, qui n'est pas et qui ne doit pas être un œuvre de provocation, mais simplement une sauvegarde pour l'émancipation intellectuelle et morale de la nation.

Mais cette œuvre politique n'a été qu'une préface à l'émancipation économique et sociale qui doit relever le sort de la démocratie laborieuse.

Le grand honneur de notre parti, c'est de s'intéresser surtout à la situation de ceux qui travaillent, parce que ce sont ceux-là qui, par leurs efforts incessants et leurs peines quotidiennes, font la prospérité et le bien-être de la patrie.

Pour donner à tous ces travailleurs, ouvriers, métayers ou petits propriétaires, les retraites qui doivent mettre leurs vieux jours à l'abri de la misère, il faut assurer un meilleur équilibre de notre budget par la création de l'impôt sur le revenu, qui frappera chacun selon ses facultés réelles et exonérera les petits de la charge écrasante qu'ils supportent, par la monopolisation de quelques grandes industries (mines, assurances, crédit, sucre, alcool), par des économies sur certains gros fonctionnaires inutiles dont le nombre augmente chaque jour et qui finissent par devenir une plaie pour la République et pour le pays.

Nous voulons une réforme judiciaire complète et la gratuité de la justice, afin que le pauvre, comme le riche, puisse faire valoir ses droits.

Nous voulons, en un mot, faire la guerre à tous les abus, à tous les despotismes, à toutes les tyrannies, afin de fonder une République de travail, de liberté et de progrès.

Je suis venu seul au milieu de vous et j'étais bien isolé au début de ma sampagne électorale; mais vos encouragements m'ont prouvé que je défendais une bonne cause.

L'émotion est grande maintenant parmi les membres d'une coterie qui ont la prétention d'accaparer la République dans la 2e circonscription de Mont-de-Marsan et qui ne sont républicains que parce que cela leur rapporte. Ils tremblent pour leurs privilèges, pour les abus et les faveurs dont ils jouissent.

Aussi ils ne reculent devant aucun mensonge pour combatre ma candidature.

Ils me dénoncent tour à tour comme collectiviste ou comme réactionnaire; ils dénaturent mon programme et mes idées et ils font, dans leur presse asservie, des comptes rendus fantaisistes de toutes mes réunions.

Vous ferez justice de cette mauvaise foi, dimanche prochain, en faisant triompher sur mon nom le parti qui a su défendre et développer la République, le parti qui a un programme précis et qui ne faillira pas aux promesses et aux engagements qu'il prend envers le suffrage universel, envers les pauvres et les travailleurs.

Vive la République démocratique!

Léo BOUYSSOU,
Maire de Mano,
Inspecteur de l'enseignement primaire,
Candidat républicain radical-socialiste.

Circonscription de SAINT-SEVER.

M. Constant DULAU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.368 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis bientôt quinze ans, j'ai l'insigne honneur de vous représenter à la Chambre des Députés et de défendre tous vos intérêts sous leurs formes les plus diverses.

Ayant conscience de n'avoir pas démérité, je sollicite le renouvellement de mon mandat.

Une œuvre considérable au point de vue démocratique et social a été accomplie par la dernière législature et j'en revendique ma part.

La durée du service militaire a été abaissée à deux ans et cela sans compromettre la puissance ni les effectifs de notre armée nationale. Les dispenses ont été abolies : tous les enfants de ce pays, sans distinction d'origine, sont soumis aux mêmes obligations militaires.

Dans le domaine de l'assistance, les vieillards de soixante-dix ans et les infirmes nécessiteux ne seront plus désormais abandonnés, ni contraints à vivre de la charité publique.

Durant la législature, mes collègues m'ont fait chaque année l'honneur envié de me nommer membre de l'importante Commission du budget. Pour les exercices 1905 et 1906, j'ai rapporté le budget du Ministère des Finances.

Au sein de la Commission, j'ai pris part à l'élaboration des importants projets de loi politiques, économiques et sociaux que la Chambre a discutés ensuite et le plus souvent adoptés. C'est ainsi que les majorats, — lourde charge léguée par le premier Empire, — ont été rachetés ; que nous avons donné au corps si dévoué de nos instituteurs un traitement en rapport avec leur haute mission éducatrice ; réduit à 10 centimes le prix des timbres-poste ; amélioré le sort d'une infinité de modestes fonctionnaires.

L'étude des quatre budgets de la législature m'a permis de me rendre compte de la sincérité de l'œuvre financière de la République. Les budgets extraordinaires ont disparu. La loi de finances englobe toutes les dépenses de la nation et en permet le contrôle. En dépit d'augmentations incessantes de dépenses, le puissant crédit de la France est intact.

En abordant résolument le problème de la décentralisation, il importera de simplifier les rouages administratifs et de réaliser de grosses économies.

Au prix d'un travail opiniâtre, la Chambre a voté les retraites ouvrières. Il appartiendra au Sénat et à la prochaine législature de mettre au point la réforme et de proportionner les sacrifices qu'elle occasionnera aux ressources disponibles du budget, d'utiliser dans la plus large mesure les institutions mutualistes, de respecter enfin la liberté de tous les travailleurs.

Nos impôts directs devront être remaniés ; il y a lieu, en effet, de mieux proportionner les charges fiscales aux moyens des contribuables et d'exempter à la base les moins fortunés, le tout sans vexations ni inquisitions pour les citoyens.

Aux heures où la République a pu craindre l'éventualité cruelle de la guerre, j'ai voté les crédits nécessaires à notre armée et à notre marine nationales, dont la puissance sera toujours notre suprême sauvegarde.

L'amour profond que j'ai pour mon pays me fait condamner avec une égale énergie les

doctrines criminelles des sans-patrie et les utopies collectivistes destructives de la propriété individuelle et du droit à l'épargne. Le bon sens public a déjà fait justice des unes et des autres.

Au point de vue des intérêts régionaux, j'ai eu la bonne fortune d'obtenir de la Chambre l'autorisation de la chasse aux petits oiseaux et de faire respecter les vœux de nos populations rurales formulés par les Conseils généraux.

En matière de tuberculose bovine, il n'a pas dépendu de vôtre député que le délai de l'action en nullité des ventes ne fut réduit à dix jours. La Chambre avait voté ce délai, mais le Sénat l'a élevé à trente jours. L'affaire est à reprendre. Je reste partisan irréductible de la liberté des ventes et de la réduction du délai. Tous mes efforts tendront à ce que le service des indemnités soit assuré avec une plus grande rapidité.

J'ai pu, au cours de ces dernières années, me trouver en désaccord avec des républicains de ma circonscription sur la solution de certains problèmes politiques. Jamais, je l'affirme hautement, je n'ai obéi à d'autre mobile qu'à l'intérêt supérieur de mon pays et de la République.

La séparation des Églises et de l'État n'avait pas figuré dans mon programme. Je n'ai pas voté la loi, redoutant que cette mesure ne fût envisagée comme un acte d'hostilité envers la religion.

Mais il serait injuste de ne pas reconnaître, maintenant, que la loi votée laisse intact le principe nécessaire de la liberté du culte et en assure l'exercice dans des conditions acceptables par le clergé et par les catholiques. Le respect de la loi s'impose à tous les citoyens. S'insurger contre elle, provoquer des violences et des troubles, agiter systématiquement le pays, c'est se livrer à des manœuvres dont le caractère politique n'échappe à personne.

Dans des circonstances difficiles pour le Gouvernement, j'avais promis mon concours au Cabinet de M. Rouvier, et, sans hésitation, je l'ai soutenu jusqu'au bout. Mon vote a de même été acquis au Ministère actuel.

Une chose me surprend : c'est que certains adversaires de nos institutions aient pu se faire illusion un instant sur mes véritables sentiments politiques.

Par mes origines et les traditions de ma famille, de cœur et de raison, j'appartiens à la Démocratie.

Mon indéfectible dévouement est acquis à la République.

Il faudrait être aveugle pour ne point voir que la société française évolue vers le progrès indéfini et vers les réformes populaires. Je m'honorerai d'être un artisan de l'œuvre nouvelle et de justifier ainsi la confiance du parti républicain.

Vive la République !

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Constant DULAU,

Député sortant,
Rapporteur du budget des Finances,
Propriétaire et maire à Castelnau-Chalosse.

LOIR-ET-CHER

1re Circonscription de BLOIS.

M. TREIGNIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.051 voix.

Mes chers Concitoyens,

L'élection de M. Gauvin au Sénat laisse vacant le siège de député de la 1re circonscription de Blois.

Répondant à l'appel de nos amis, je reprends, comme c'est mon devoir, le drapeau et le programme que j'ai depuis longtemps défendus :

En 1893, comme président du Comité radical-socialiste dont j'avais été l'un des fondateurs et dont je suis encore aujourd'hui le candidat.

En 1895 et en 1898, comme candidat aux élections législatives.

C'est là, en effet, une cause que je n'ai jamais abandonnée. Et si, aux élections législatives de 1902, je me suis effacé, c'est que cette cause, ce programme, ce drapeau étaient devenus ceux de votre député, M. Gauvin, qui « élargissant alors, selon les propres expressions de sa profession de foi, ses programmes antérieurs pour y mettre tout ce qui peut assurer plus d'égalité, plus de fraternité, plus de justice et plus de solidarité dans les problèmes sociaux », rendait ainsi toute candidature de ma part inutile et même dangereuse. Ma personne n'était rien dès l'instant que mes principes étaient proclamés et défendus. Je me suis effacé.

Aujourd'hui, devant les assurances qui me viennent de toutes parts qu'il vous faut, pour défendre ce programme devenu le vôtre, un homme qui lui ait toujours été fidèle, et qui ne puisse être accusé de ne s'en réclamer que pour mieux capter vos suffrages, fort de l'appui de notre vieux Comité radical-socialiste, mon devoir est tout tracé.

Je pose donc ma candidature à l'élection du 6 mai prochain.

Citoyens,

Mon programme vous est connu : c'est celui avec lequel je me suis déjà présenté devant vous. C'est celui que vous avez fait vôtre en élisant M. Gauvin en 1902 ; c'est celui des ermes républicains aujourd'hui au pouvoir.

Soucieux de prendre avec vous des engagements fermes, je le mentionnerai, dans tous ses détails, dans la circulaire signée de moi, qui sera envoyée à chacun de vous.

Dans ses grandes lignes, il comprend :

L'ensemble des mesures nécessaires pour améliorer notre organisation politique et administrative, notamment par « la revision de la Constitution ; la laïcisation de l'enseignement ; l'économie et le meilleur emploi de nos finances ; la réforme de l'impôt ».

Les réformes sociales immédiatement réalisables, comme, par exemple, « l'extension des libertés syndicales ; la transformation des grands services publics, canaux, chemins de fer, etc... »

Tout ce qui peut aider, encourager, fortifier nos sources nationales de richesse, industrie, commerce, spécialement l'agriculture et la viticulture, qui ont besoin de toute la sollicitude des pouvoirs publics, qui y ont droit, pour lesquelles on n'a pas encore assez fait, pour lesquelles on ne fera jamais assez. Il faut développer les institutions agricoles d'épargne, de prévoyance et de coopération. Il faut aider tous les producteurs par l'amélioration de nos tarifs de transport et de nos traités de commerce. Il faut maintenir le privilège des bouilleurs de cru. Il faut protéger nos produits contre la fraude et la spéculation, et défendre la propriété du petit agriculteur contre les trop nombreuses causes de ruine qui la menacent.

Vivant parmi les agriculteurs et avec eux, je connais leurs besoins ; vous trouverez dans mon programme l'énumération des nombreuses mesures qui s'imposent et que la République, toujours plus soucieuse des intérêts de la démocratie, voudra réaliser.

Citoyens,

D'autres questions surgiront. Je travaillerai à leur donner les solutions les plus conformes à nos intérêts, à ceux de la démocratie. Je suis notamment résolu à poursuivre de tous mes efforts les réformes qui pourront améliorer la condition des classes laborieuses et garantir plus efficacement leurs intérêts et leurs droits.

Je ne soutiendrai de mes votes que les gouvernements qui pratiqueront fermement une politique d'économie, d'honnêteté, de justice et de progrès.

En formulant ce programme, je reste fidèle à mon passé, au vôtre. Ce sont vos propres aspirations que je prétends défendre.

Vive la République démocratique !

Eug. TREIGNIER,
Maire de Suèvres,
Ancien juge au Tribunal de Commerce de la Seine,
Vice-président de la Caisse régionale de crédit agricole,
Capitaine d'artillerie territoriale,
Président de la Société mixte de tir du 39e territorial,
Président de la Société d'instruction militaire de Blois.

2e Circonscription de BLOIS.

M. TASSIN.

Élu au 2e tour de scrutin — 8.714 voix.

Chers Concitoyens et Amis,

Après le vote du 7 janvier dernier, j'étais fermement résolu à m'éloigner de la politique et à goûter enfin le repos que me méritaient bien trente-six années de luttes pour la République et de vie parlementaire.

Mais j'ai été l'objet de sollicitations si nombreuses et si touchantes de la part de mes

amis de la première heure, ils ont fait si énergiquement appel à mon concours pour les aider à conjurer la ruine définitive de notre vignoble, où la mévente est complète; je les ai trouvés si préoccupés des dangers que font courir à l'ordre social les collectivistes-révolutionnaires et du péril qui résulterait pour la Patrie de la propagande des doctrines antimilitaristes, qu'à la suite de l'imposante manifestation qui a eu lieu à Contres, le 22 avril, je me suis décidé à faire taire toutes considérations, pour me mettre encore une fois à leur disposition et à celle des électeurs de la seconde circonscription de Blois.

J'y ai été, d'ailleurs, déterminé par l'impression pénible que j'éprouve, en constatant que, sous prétexte qu'on ne veut pas reconnaître d'ennemis à gauche, on paraît tout prêt à s'allier, non seulement avec le parti qui prépare, en ce moment, une véritable révolution, mais encore avec des antimilitaristes comme Hervé, récemment condamné par la Cour d'assises de la Seine pour avoir provoqué les soldats à tirer sur leurs chefs et à déserter devant l'ennemi.

Or, je considère ces doctrines comme néfastes pour la Patrie et pour la République, et je n'hésite pas à le déclarer, car les citoyens qui aiment l'une et l'autre avec une égale passion, ont le droit de connaître dans quelle mesure ils peuvent compter sur leur représentant pour éviter à leur pays les destinées qu'on lui prépare.

Alors que nous avions réalisé, enfin, la réforme de l'impôt sur les boissons et la suppression du droit d'octroi sur les vins que nous avions réclamées pendant trente ans, le Gouvernement a obtenu la suppression du droit des bouilleurs de cru de tirer parti de leur récolte.

Il rendait ainsi plus dures que sous aucun régime les conditions d'existence des vignerons; il leur imposait en outre des formalités tracassières, vexatoires, inquisitoriales.

L'approche des élections a, seule, permis le retour au régime de la liberté.

Mais nous n'en ressentons pas moins les effets désastreux.

Les lies et les marcs non distillés ont souvent servi à la fabrication de vins frelatés qui ont surchargé le marché et contribué à la mévente.

Cette fabrication a encore été encouragée par l'emploi abusif du sucre.

Aussi nos vins, autrefois si recherchés, dont le prix descendait rarement au-dessous de 20 francs l'hectolitre, alors qu'ils supportaient un droit de 18 fr. 87 à leur entrée dans Paris, sont maintenant invendables même à 12 francs l'hectolitre, bien qu'exempts de tout droit d'octroi.

La plupart de nos vignerons ont encore dans leur cellier leur récolte des deux dernières années et, cependant, ils n'ont d'autres ressources que le produit de leur vin pour vivre, élever leur famille et payer leurs impôts.

La même situation de gêne sans précédent est faite à tous les ouvriers et artisans de nos communes viticoles.

Elle ne peut durer plus longtemps.

Le représentant que vous élirez, le 6 mai, ne devra accorder sa confiance qu'à un gouvernement résolu, d'une part, à réprimer énergiquement la fabrication des vins artificiels et, d'autre part, si le sucrage doit être maintenu, à réglementer l'usage du sucre, de manière à suivre celui-ci depuis la raffinerie jusqu'à son emploi chez le récoltant.

Peut-être même pourrait-on attribuer un rôle dans la surveillance aux Sociétés viticoles.

Mais votre représentant devra être assez énergique et assez clairvoyant pour ne pas laisser recommencer, au lendemain des élections, la manœuvre qui, en 1903, a abouti à la suppression des droits des bouilleurs de cru.

Mes chers Concitoyens,

Je ne vous ferai pas de longues déclarations politiques.

Mon programme est celui du Comité de concentration républicaine.

Vous connaissez depuis de longues années, autrement que par des paroles, mon dévouement à la Démocratie, au Progrès social et économique, à l'affranchissement de la conscience humaine.

J'ai toute ma vie défendu avec passion la cause des petits, des humbles, des opprimés.

J'ai toujours suivi fidèlement ma ligne politique.

Vous m'adressez un suprême appel dans votre détresse.

Avec vous, je suis prêt à combattre jusqu'à mon dernier souffle pour la défense de vos droits, pour la Liberté, pour la Patrie et pour la République.

Vive la République !

Pierre TASSIN,
Président du Conseil général de Loir-et-Cher,
Ancien sénateur,
Candidat du Comité de concentration républicaine.

Circonscription de ROMORANTIN.

M. PICHERY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.382 voix.

Mes chers Concitoyens,

Mes sentiments républicains vous sont connus ; mes votes sont là pour vous les rappeler. Je revendique hautement la responsabilité de ces votes et, si j'avais à les émettre à nouveau, ils seraient demain ce qu'ils étaient hier.

La politique que j'entends suivre est celle que j'ai pratiquée : la politique d'action et de défense républicaine.

Le premier devoir de la législature prochaine est d'exiger l'application loyale, mais ferme, de la loi de séparation, qui respecte les consciences et assure la liberté des cultes.

L'œuvre des retraites ouvrières doit être achevée à bref delai, c'est un engagement d'honneur, et tous les démocrates ont le devoir de le remplir. Pour le réaliser, point n'est besoin d'augmenter les charges déjà trop lourdes qui pèsent sur la petite propriété, l'agriculture et le commerce ; mais il faut recourir à un juste impôt sur le revenu qui exonère à la base ceux qui ne possèdent pas ou ceux qui possèdent peu, et établir la distinction des revenus de façon à demander le moins possible au travail et plus à la fortune acquise.

La viticulture traverse en ce moment une terrible crise par suite de la mévente des vins. Vos représentants ne doivent faire confiance qu'à des ministres qui s'efforceront d'enrayer cette crise et de faire aboutir le programme viticole dont voici les principaux articles :

Libération du vin de toutes ses charges ;
Plus d'entrave à la circulation ;
Répression de la fraude et suite du sucre ;
Le vin aux soldats ;
Réduction et unification des frais de transport pour le vin ;

Maintien intégral du droit du récoltant de bouillir, sans déclaration ni exercice, le produit de sa récolte ;

Droits différentiels sur l'alcool ;

Défense d'exposer ou de vendre des produits pouvant servir à la fabrication artificielle du vin ou à sa falsification ;

Abaissement des droits de douane dans les pays étrangers ;

Organisation de trust et formation de grandes Sociétés d'exportation.

Électeurs,

Vous devez élire un député qui représente vos idées, mais vous méritez d'avoir en lui un ami qui serve vos intérêts.

Je ne suis pas un étranger venu en Sologne pour y chercher une fortune politique : je suis un enfant du pays. Si vous m'accordez votre confiance, je visiterai souvent vos communes ; je m'occuperai de toutes les affaires que vous me confierez, je me tiendrai toujours à votre disposition, je n'hésiterai jamais à soutenir les petits, les faibles, les déshérités de la fortune dans toutes les causes justes, comme je l'ai toujours fait depuis que je suis un élu du suffrage universel.

Vive la République !

Pierre PICHERY,
Député sortant,
Conseiller général de Loir-et-Cher.

***

Le document qui précède est accompagné de l'ordre du jour suivant :

« Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste déclare que M. Pichery est le seul candidat du parti radical et radical-socialiste dans l'arrondissement de Romorantin, et, adressant un pressant appel aux électeurs républicains radicaux et radicaux-socialistes de cette circonscription, les invite à voter tous avec discipline, le 6 mai, pour M. Pichery.

« *Pour le Comité exécutif :*

« Émile Combes, sénateur, ancien président du Conseil, président.

« Vallé, sénateur, ancien ministre.

« Berteaux, député, ancien ministre.

« F. Buisson, député »

Circonscription de VENDOME.

M. Pierre BERGER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.602 voix.

Mes chers concitoyens,

Le 6 mai prochain, vous êtes appelés à élire un député en remplacement de M. Henri David, sénateur.

Cédant aux sollicitations qui me sont adressées de tous les points de l'arrondissement de Vendôme, par de nombreux républicains, je viens avec confiance briguer vos libres suffrages.

Je ne vous adresserai pas, mes chers concitoyens. une longue profession de foi, estimant qu'un candidat ne doit promettre que ce qu'il est sûr de pouvoir tenir.

Vous me connaissez tous. Je suis un enfant du pays. Depuis huit ans, j'ai l'honneur de représenter, au Conseil général de Loir-et-Cher, le canton de Selommes. Vous avez pu me juger à mes actes ; chaque fois que l'occasion m'en a été offerte, j'ai soutenu avec énergie les intérêts et les droits de l'arrondissement de Vendôme, au sein de l'assemblée départementale. En politique, mon attitude a été celle d'un ferme républicain, combattant résolument les ennemis de la République.

Je désire la défense de notre agriculture et de notre viticulture, et le maintien du régime économique du protectionnisme. J'estime également que le privilège des bouilleurs de cru doit être maintenu. Enfin, je voterai la revision du cadastre, l'abaissement des tarifs des chemins de fer et les encouragements aux associations agricoles.

Je veux une stricte économie des deniers publics et un contrôle rigoureux des dépenses du budget de l'État. Je serai toujours l'ennemi des surenchères et des gaspillages électoraux. Je suis partisan de la réforme de l'impôt : les charges doivent être réparties plus équitablement entre les contribuables et elles doivent être réglées sur la réalité et non sur l'apparence de la fortune de chacun.

L'armée nationale doit servir avec loyalisme la République et assurer, sous la suprématie du pouvoir civil, la défense du sol, du drapeau et de la Constitution républicaine.

Partisan de la réforme sociale des retraites ouvrières et agricoles, je suis d'avis que chaque travailleur doit participer par un versement à la constitution de sa retraite, l'État ne devant que majorer les versements, sans imposer ni obligation ni contrainte au travailleur.

L'esprit d'initiative et de prévoyance doit être encouragé également, en développant le rôle de la mutualité sous toutes ses formes et dans toutes ses applications.

Adversaire du collectivisme, je suis pour le maintien de la propriété individuelle et de l'héritage, absolument nécessaires au développement et à l'indépendance de la personnalité humaine. Vous me verrez toujours combattre également l'antipatriotisme, qui fait courir à notre pays un danger réel et immédiat.

Au lendemain du vote de la séparation des Églises et de l'État, la loi doit être appliquée dans une mesure large et loyale, sans spoliation ni persécution, tout en maintenant avec fermeté les droits de l'État laïque.

Mes chers concitoyens,

Profondément attaché aux institutions républicaines, démocrate éprouvé, je m'efforcerai de contribuer au triomphe de la justice, de l'équité et de la vérité. Homme de progrès, je suis pour la marche en avant dans la voie des réformes, sans faire appel à la lutte des classes, ni à la haine entre citoyens.

Républicain de gouvernement, homme d'ordre, vous me verrez toujours combattre le despotisme dans toutes ses manifestations, et travailler avec ardeur à servir mon pays et la République.

Vive la République !

Pierre BERGER,
Conseiller général de Selommes,
Président de la Commission départementale
de Loir-et-Cher,
Candidat républicain de gauche.

LOIRE

1re circonscription de MONTBRISON.

M. LEVET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.014 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai accepté de nouveau la candidature dans la première circonscription de l'arrondissement de Montbrison, que j'ai eu l'honneur de représenter à la Chambre des Députés depuis 27 ans. En renouvelant plusieurs fois mon mandat, les électeurs m'ont prouvé que je n'avais pas cessé de mériter leur confiance pendant cette longue période.

Dans la dernière législature, j'ai voté pour les ministères qui poursuivaient la politique d'action et de défense républicaine inaugurée par le Cabinet Waldeck-Rousseau, et étaient soutenus à la Chambre par une majorité nettement favorable aux réformes démocratiques. Malgré les attaques et les calomnies de l'opposition réactionnaire, la législature qui vient de finir comptera parmi les plus fécondes, car, grâce à l'union des gauches, elle a pu réaliser une partie de ces réformes et voter les lois sur la protection des enfants du premier âge, sur l'assistance des vieillards et des incurables, sur l'extension de la compétence des juges de paix; la loi réduisant à deux ans la durée du service militaire, la loi qui assure des retraites aux ouvriers des villes et des campagnes, la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

Je dois m'étendre un peu plus longuement au sujet de cette dernière loi, exploitée aujourd'hui par nos adversaires en représentant aux électeurs que, partisan du Concordat en 1902, j'avais trahi leur confiance en votant la loi de séparation en 1905.

Parmi les 341 députés qui s'associaient au vote de cette loi, 90 d'entre eux, dans leur programme de 1902, déclaraient demeurer fidèles à la politique concordataire de Gambetta et pensaient, comme le grand homme d'État, que le fait de dénoncer le contrat, tant qu'il serait observé correctement de la part du Saint-Siège, ne manquerait pas de troubler les catholiques. Quant aux hommes politiques qui faisaient figurer cette réforme dans leur programme, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'avaient pas posé cette question devant les Chambres, ne la jugeant pas mûre pour être résolue.

Mais des événements se sont produits qui ont changé singulièrement la face des choses; rappellerai-je les provocations du Vatican, les conflits au sujet des évêques de Laval et de Dijon, l'affront fait au Président de la République à l'occasion de son voyage à Rome, et la prétention d'une ingérence dans nos affaires extérieures par la protestation violente et outrageante pour la France et adressée aux représentants des puissances catholiques accréditées auprès du Vatican, incidents qui amenèrent le ministère à rappeler notre ambassadeur ?

La rupture des relations avec le Saint-Siège fut décidée par une majorité de 420 voix, c'est-à-dire acclamée par tous ceux qui, quelle que fût leur nuance, avaient souci de la dignité de l'État. On vit même ce jour-là, à la Chambre, M. Ribot félicitant M. Combes.

La séparation était le résultat forcé de cette rupture et j'estime que j'ai fait mon devoir de républicain en donnant mon adhésion à cette mesure, qui s'est accomplie d'ailleurs dans les conditions les plus libérales. Les membres du clergé diocésain et paroissial de France, à qui le Gouvernement abandonne la jouissance des églises, bâtiments communaux, presbytères, évêchés et qu'il pensionne dans leur vieillesse, se trouvent encore favorisés vis-à-vis de leurs collègues des nations où l'État reste en dehors de l'exercice des cultes. Cette loi n'est pas une loi de persécution religieuse, comme veulent le faire croire les polémiques intéressées de nos adversaires. C'est une loi qui assure l'indépendance de l'État et de l'Église, le respect de toutes les consciences et la pleine liberté des cultes. Aussi, dans la séance du 7 mars, l'abbé Lemire déclarait-il que cette loi était faite dans un esprit libéral et M. Ribot la qualifiait de loi d'apaisement.

Dans la lutte du 6 mai prochain, la situation paraît bien nette : d'un côté, le bloc réactionnaire composé de tous les ennemis irréconciliables de la République unis à ceux qui comptent sur une réaction pour revenir en arrière et supprimer les libertés politiques précédemment acquises; de l'autre, le bloc des républicains qui pensent que la raison d'être du régime républicain consiste dans la marche en avant vers le progrès.

Les deux blocs vont marcher au combat, l'un avec tous les regrets du passé, l'autre avec toutes les espérances dans l'avenir pour réaliser les réformes fiscales et sociales réclamées par la démocratie.

La Chambre nouvelle devra reprendre le projet de loi relatif à la modification des impôts directs, afin d'assurer une plus juste répartition des charges fiscales, dégrever les contribuables peu fortunés et les familles nombreuses; poursuivre l'œuvre commencée de solidarité sociale par le développement des institutions de prévoyance, de mutualité, d'assistance, afin d'améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes; protéger l'agriculture, notamment par la création des Chambres d'agriculture et la concession de larges subventions pour encourager les œuvres d'assurance et favoriser le développement du crédit agricole.

Le programme de la nouvelle législature doit comprendre également l'étude des questions relatives aux conditions du travail, afin d'arriver à des accords internationaux, à la diminution des heures de travail; l'étude relative au développement de la juridiction des Conseils de prud'hommes, de l'arbitrage entre patrons et ouvriers, du repos hebdomadaire, de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, etc.

Il faudra également voter la loi donnant satisfaction aux revendications des ouvriers des chemins de fer relativement à la réglementation du travail et des retraites, et reprendre la discussion des projets et propositions de loi tendant à la réforme du code de justice militaire et à la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Mes chers concitoyens,

Pour la réalisation de ces réformes et pour la lutte contre la réaction menaçante, je fais appel à la concorde, à l'union de toutes les forces républicaines, dans l'intérêt de la marche en avant, de la paix sociale et du progrès démocratique.

Vive la République !

G. LEVET,

Conseiller général, député sortant.

2e Circonscription de MONTBRISON.

M. ORY.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.529 voix.

Mes chers compatriotes,

Vous avez bien voulu m'honorer de vos suffrages, le 21 juin 1903, et me choisir pour vous représenter à la Chambre des Députés.

Vous me donniez alors 9.737 voix.

Je vous avais présenté le programme suivant, et je crois avoir tout fait pour le réaliser, voulant absolument me rendre digne de votre confiance. Jugez-en vous-mêmes !

1° Sur la question du service militaire, j'ai pensé, avec vous, qu'en réduisant à deux ans le temps à passer sous les drapeaux, nous aurions une armée forte, capable non seulement de nous défendre, mais de défier toute injure de l'étranger.

J'ai donc voté la réduction du service militaire à deux ans. J'ai voté également, toujours d'accord avec vous, la réduction des 28 jours et la suppression des 13 jours.

2° Sur la question religieuse, je vous déclare bien nettement que je tenais à la liberté de conscience, comme à toutes les libertés. J'ai voté contre la séparation des Églises et de l'Etat, parce que j'ai estimé que le régime concordataire nous avait assuré cent ans de paix religieuse et parce que vous n'avez jamais élevé une plainte contre ce régime.

3° Je m'étais déclaré favorable à l'extension de la compétence des juges de paix. Je voulais donc assurer une plus prompte justice et vous éviter des frais toujours en disproportion avec les intérêts en litige. Aussi ai-je voté la loi qui a pour objet d'étendre la compétence des juges de paix et qui, en même temps, en a exigé plus de titres, vous donnant plus de garanties au point de vue de la capacité et de l'impartialité.

4° Œuvres d'assistance. — Profondément pénétré des besoins sociaux, j'ai voté la loi sur l'assistance aux vieillards, applicable le 1er janvier 1907. J'ai voté la loi sur les retraites ouvrières. J'ai demandé, de même, qu'elle soit étendue et qu'elle s'applique aux fermiers dont le prix de fermage est inférieur à 500 francs. Mon amendement a été voté à l'unanimité.

J'ai demandé également que les ouvriers verriers et chapeliers, dont le travail est épuisant, soient admis par anticipation à la retraite. Mon amendement a été pris en considération et les modifications apportées par la Commission au 2e paragraphe de l'article 5 ont été adoptées.

5° Questions agricoles. — J'ai proposé et obtenu que les associations ouvrières des travailleurs agricoles, telles que je les conçois, soient comprises parmi les coopératives admises à bénéficier des prêts du Crédit agricole.

Peu de temps après mon arrivée à la Chambre, j'ai déposé une proposition de loi ayant pour but la création de Chambres d'agriculture destinées à assurer aux cultivateurs une représentation professionnelle à laquelle ils ont droit.

Lors de la discussion du budget de 1905, j'ai réclamé une innovation intéressant l'élevage et j'ai obtenu que désormais les meilleures juments de l'armée seraient transportées dans des centres agricoles et vendues exclusivement à des cultivateurs. Une vente de 19 juments a eu lieu à Feurs, le 14 octobre dernier; une autre, le 6 janvier, et enfin une troisième, à Montbrison, le 13 avril. Pour assurer la livraison d'excellentes juments aux éleveurs et leur éviter des déceptions ultérieures, j'ai déposé une proposition de loi concer-

nant les juments réformées. Cette loi a été votée à l'unanimité par la Chambre, le 28 mai 1904.

J'ai dénoncé à la Chambre les abus concernant les indemnités dues pour cause de tuberculose et j'ai obtenu de M. le Ministre l'engagement que la loi serait loyalement appliquée.

Je suis l'un des signataires de la proposition de loi votée par la Chambre, le 27 février 1906, rétablissant le privilège des bouilleurs de cru.

6° Questions politiques. — J'ai voté la loi sur le secret du vote, assurant la liberté du suffrage universel. J'ai déposé une proposition de loi sur le vote obligatoire. J'estime que tout Français doit à la France et à la République:

Comme contribuable, l'impôt!

Comme soldat, le service militaire!

Comme citoyen, son bulletin de vote!

Je ne m'en suis donc pas tenu à de simples promesses, ce sont des actes que je vous apporte!

Vous les jugerez!

Quant à mon programme, il sera toujours inspiré par les mêmes idées.

Partisan de toutes les libertés et de toutes les améliorations sociales, je réclamerai:

La liberté de l'enseignement;

Une répartition plus équitable de l'impôt, le renvoi dans leur foyer des soldats « non engagés » des classes 1902, 1903, 1904, ayant deux ans de présence au corps;

Le développement de toutes les œuvres d'assistance, le vote de toutes les mesures ayant pour objet d'accroître la richesse agricole, industrielle et commerciale et procurant ainsi à tous le bien-être.

Quant aux projets intéressant spécialement notre Forez, vous savez, mes chers compatriotes, avec quelle vigilance je les ai défendus, et mes actes antérieurs sont la garantie la plus sûre du dévouement avec lequel je continuerai à m'en occuper.

Citoyens, vous ne vous laisserez point tromper par de fallacieuses promesses; pesez mes actes et donnez vos suffrages à celui que vous en jugerez le plus digne!

Foréziens, comptez sur moi, comme je compte sur vous!

Vive la République!
Ni hésitation! Ni abstentions! Aux urnes!

Joseph ORY, publiciste,
Médecin-vétérinaire, agriculteur,
Député sortant.

1re Circonscription de ROANNE.

M. LAURENT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.877 voix.

Mes chers Concitoyens,

A la lutte des classes, je viens opposer la concorde, la paix, la fraternité entre tous les citoyens.

Le 6 mai prochain verra s'affirmer, sous les plis du drapeau tricolore, l'union de tous les républicains sincères marchant au combat contre les socialistes unifiés, porteurs du drapeau rouge.

Vous déciderez la victoire de tous les républicains, fermement unis en vue du progrès social, contre les révolutionnaires anarchistes et internationalistes.

Électeurs, voici mon programme :

I. — Rétablissement du scrutin de liste départemental avec représentation proportionnelle.

II. — Meilleure répartition des impôts et amélioration de notre vieux système fiscal, pour diminuer les impôts de consommation si durs aux travailleurs ; dégrever la propriété rurale et le petit commerce.

III. — Multiplier les voies de communications (canaux, chemins de fer, routes et chemins vicinaux).

Perfectionner et améliorer les services téléphoniques et postaux.

Assurer à l'industrie et à l'agriculture de nouveaux débouchés. Étendre le Crédit agricole et créer des Chambres d'agriculture.

Réprimer les fraudes pour résister aux empiétements incessants des vins du Midi, des sucres et des alcools allemands. Réduire les frais de transports, surtout pour les vins. Maintenir énergiquement le privilège des bouilleurs de cru.

IV. — Ramener le rôle de l'État à ses deux grandes fonctions essentielles : 1° A l'extérieur, assurer la sécurité et l'intégrité du territoire ; 2° A l'intérieur, sauvegarder l'ordre, la liberté et le travail.

V. — Remédier aux excès du fonctionnarisme ; ne pas laisser l'État accaparer les multiples monopoles dont on veut l'investir. Développer, au contraire, les énergies et les initiatives individuelles. Favoriser et développer le petit commerce et l'agriculture. Décentraliser de plus en plus les services spéciaux, en en remettant la direction aux départements, cantons et communes.

VI. — Par des réformes judiciaires bien comprises, rendre la justice à la fois plus expéditive, plus indépendante, plus populaire et moins coûteuse.

VII. — Par des réformes sociales poursuivies d'une façon méthodique, prouver la sollicitude des Pouvoirs publics aux travailleurs des champs comme aux ouvriers des villes.

Améliorer, au mieux des intérêts de tous, ouvriers et patrons, la loi sur les accidents du travail ; la rendre applicable aux accidents agricoles. Multiplier les lois d'assistance et de prévoyance pour les enfants abandonnés, les femmes, les vieillards, et en général tous les déshérités de la vie.

VIII. — Travailler aux mesures destinées à assurer l'hygiène publique par des logements salubres, par la défense scientifique contre la tuberculose et toutes les maladies contagieuses. Par l'action bienfaisante des sociétés de secours mutuels, assurer les travailleurs contre la maladie et le chômage, et surtout leur confier l'organisation et le fonctionnement des retraites ouvrières, commerciales et agricoles.

IX. — Reviser la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, pour élargir leur capacité et leur champ d'action, à la condition de les maintenir dans leur rôle économique et de prendre les garanties nécessaires pour qu'ils ne deviennent ni un foyer d'agitation révolutionnaire, ni une cause de désorganisation des services publics.

X. — Combattre énergiquement le collectivisme ; défendre la propriété individuelle

et en faciliter l'accès au plus grand nombre de citoyens, par l'accord fécond du capital et du travail.

XI. — Faire respecter toutes les libertés, aussi bien religieuses que politiques. Assurer loyalement, sans arrière-pensées sectaires, en dehors de toutes tracasseries mesquines, la liberté des cultes et la paix religieuse.

XII. — Compléter la loi de deux ans en facilitant les rengagements militaires par des primes ou des encouragements de diverses natures qui permettront son application et pourront en diminuer encore la durée. Renvoyer dans leurs foyers les soldats non engagés des classes 1902, 1903 et 1904, ayant deux ans de présence au corps. Secourir les réservistes.

Combattre les menées criminelles qui, en affaiblissant notre armée et notre marine, compromettent la défense nationale, et réprimer énergiquement la propagande antimilitariste.

XIII. — Assurer la liberté de l'enseignement à tous les degrés, et faire de l'école un foyer de patriotisme et de civisme.

XIV. — Non seulement flétrir la délation, mais abolir les ignobles pratiques des mouchards.

Mes chers Concitoyens,

Je veux, avec vous, faire triompher les grands principes des fondateurs de la République : liberté, égalité, fraternité, honneur et justice.

Vive la République!

Docteur LAURENT,
Candidat républicain
de la 1re circonscription de Roanne.

2e Circonscription de ROANNE.

M. Jean MOREL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.587 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le congrès des électeurs républicains de notre circonscription, réuni au Coteau, le 18 février dernier, après avoir donné son approbation unanime à mon attitude politique et à mes votes au cours de la législature qui s'achève, m'a fait le grand honneur de me désigner de nouveau par acclamation comme candidat à l'élection du 6 mai prochain.

Fort de ce patronage autorisé, je viens avec confiance solliciter vos suffrages. Les majorités imposantes que vous avez groupées sur mon nom, en 1898 et en 1902, me donnent

la conviction que la prochaine consultation électorale ne démentira pas ces précédents et qu'elle aboutira à une nouvelle victoire pour notre grande cause démocratique.

La dernière législature a fourni un important contingent de lois bienfaisantes. Parmi les plus importantes, il faut citer :

La loi de séparation de l'Église et de l'État, qui consacre la liberté de conscience, assure la liberté des cultes et donne ainsi toutes les garanties nécessaires aux véritables croyants, à ceux qui sont animés par une foi profonde et qui sont uniquement préoccupés des intérêts de la religion ;

La loi de deux ans sur le service militaire ;

La loi qui prescrit et organise l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables ;

La loi sur l'extension de la compétence des juges de paix ;

La loi qui restera la base de l'organisation des retraites ouvrières et paysannes.

Enfin elle a dirigé ses efforts vers une plus grande équité fiscale en dégrevant le sucre, en encourageant la suppression des taxes d'octroi dans les grandes villes, en réformant l'antique régime des prestations, en revisant la législation des patentes dans l'intérêt des petits commerçants et des modestes industriels.

Si vous me faites l'honneur de me réélire député, tous mes efforts se porteront vers la réalisation des réformes sociales qui prendront désormais le premier rang dans les préoccupations du Parlement.

L'organisation de l'assurance des travailleurs contre les risques sociaux : chômage, maladie, invalidité, vieillesse ; la constitution des retraites ouvrières et agricoles, la lutte contre le chômage involontaire, la constitution du bien de famille insaisissable, la création de chambres consultatives d'agriculture, le développement du crédit, des assurances et des coopératives agricoles, la défense de la santé publique, de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, le repos hebdomadaire, le chômage légal des ouvrières à l'époque de la maternité, la suppression de la contribution des portes et fenêtres, de la personnelle-mobilière, la diminution de l'impôt foncier, la réduction des droits de transmission, l'établissement d'un impôt sur le revenu, la vulgarisation de l'enseignement technique et professionnel, l'amélioration de nos routes, l'extension de nos réseaux de voies ferrées, l'achèvement de nos canaux et l'utilisation des fleuves :

Telles sont les grandes questions qui s'imposeront à l'étude de la Chambre des Députés le 8 mai prochain.

Il faut ajouter que nos industries textiles régionales, et, en particulier, celle du tissage des soieries pures, attendent impatiemment la conclusion d'ententes commerciales avec les nations voisines, afin d'y trouver les garanties de justice et de stabilité douanières indispensables à leurs opérations à long terme.

J'ai l'espoir qu'un arrangement définitif interviendra prochainement et qu'il traitera avec équité tous les intérêts nationaux en cause, les intérêts agricoles, de même que les intérêts industriels, sans sacrifices injustifiés pour les uns, sans privilèges injustifiables pour les autres.

Le peuple français, animé des sentiments les plus élevés de justice et de fraternité, aspire ardemment à la conservation de la paix entre les peuples civilisés. Il nous faudra persévérer avec constance dans les voies de l'arbitrage international pour la solution pacifique des conflits qui n'intéressent ni notre honneur, ni notre indépendance nationale.

Ce programme général, mes chers concitoyens, peut et doit réunir l'approbation de tous les républicains sincères, soucieux de l'ordre, partisans des justes libertés, mais en même temps fermement décidés à réaliser toutes les réformes utiles, nécessaires et bien étudiées.

Il peut se résumer en quelques traits : défense de toutes nos institutions politiques et démocratiques, respect des lois de la République, progrès social et économique incessant, protection raisonnée du travail national, marche en avant, à la fois ferme et prudente, vers

plus de justice, plus de liberté, pour l'organisation d'une société meilleure et toujours plus fraternelle.

J'ai la pensée qu'un tel programme répond à vos véritables aspirations et je garde l'espérance que vous le ferez triompher à l'élection du 6 mai prochain.

En avant! Vive la République!

J. MOREL,
Maire de Charlieu,
Conseiller général,
Député sortant,
Candidat de la Fédération républicaine.

1re Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. Aristide BRIAND.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.164 voix.

Citoyens,

Lorsqu'il y a quatre ans, je me suis présenté à vos suffrages, j'étais pour vous un inconnu. Cependant, malgré les insinuations intéressées de mes adversaires tendant à me représenter comme un homme de violences et de désordre, incapable de réalisations pratiques, confiants dans mes déclarations, vous m'avez appelé à l'honneur de défendre au Parlement, en même temps que vos intérêts propres, le programme qui caractérisait ma candidature de républicain et de socialiste.

Je me représente à vos suffrages et je vous apporte, cette fois, pour éclairer votre jugement, mieux que des promesses, le résultat de quatre années d'efforts.

Vous m'avez vu à l'œuvre, vous pouvez apprécier mon attitude et mes actes. Depuis le commencement de la législature, il vous a été possible de me suivre, pour ainsi dire pas à pas. Par des comptes rendus de mandat périodiques, je vous ai facilité le contrôle incessant que, dans une démocratie, l'électeur doit exercer sur l'élu. Vous avez pu m'interroger librement sur tous mes votes. Je vous ai toujours répondu avec une entière sincérité, et les ordres du jour de confiance que vous m'avez prodigués, en chaque rencontre, me permettent de croire que nous sommes restés en pleine communion de pensées et d'aspiration.

Mes idées n'ont pas changé : mon programme reste le même. Tel que je me suis présenté à vos suffrages, il y a quatre ans, tel je suis encore aujourd'hui.

Républicain socialiste, je fais appel à tous les socialistes et à tous les démocrates. Qu'ils se prononcent sur mes actes d'hier et sur les garanties que ceux-ci leur apportent pour demain. Conscient d'avoir rempli mon devoir en mandataire fidèle et dévoué, j'attends avec une entière confiance leur verdict souverain.

Vive la République sociale!

Aristide BRIAND, avocat,
Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
député sortant.

2e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. LEDIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.165 voix.

M. Ledin n'a pas publié de programme électoral.

3e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. CHARPENTIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.004 voix.

Citoyens,

La République, enfin dégagée des difficultés inhérentes à la solution des questions qui touchaient à la suprématie du pouvoir civil et à l'indépendance de la société laïque, peut s'assigner désormais comme tâche presque exclusive, les réformes d'ordre social, abordées et réalisées jusqu'à ce jour d'une façon plutôt partielle et transitoire.

Ces réformes, pour être efficaces, doivent aider à la préparation d'un organisme social où les desiderata de la collectivité devront prévaloir sur les abus de la grande propriété et les privilèges du capital, en même temps que les intérêts individuels seront garantis et sauvegardés par l'action équitable et bienfaisante des lois.

Telles sont la réforme de l'impôt, impliquant l'établissement de taxes équitablement progressives sur les grosses fortunes et des dégrèvements correspondants pour le revenu du travail de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Modifications à introduire dans la loi sur les syndicats professionnels. Institution des Conseils de conciliation et d'arbitrage pour la solution des conflits entre le capital et le travail.

Disposition légale permettant de donner force de loi aux conventions et tarifs établis d'un commun accord par les organisations ouvrières et patronales. Développement des caisses d'assurance contre le chômage et contre les risques agricoles.

Traités internationaux de nature à favoriser l'échange de marchandises d'un pays à l'autre, et à faciliter l'établissement d'un taux normal des salaires et l'uniformité relative des conditions du travail, afin d'éviter et d'atténuer les crises économiques agissant sur tous les facteurs de la production, qui compromettent si souvent la prospérité nationale.

Citoyens,

Si vous pensez que l'heure est venue d'entreprendre et de mener à bonne fin cette œuvre utile, toute de transformation pacifique, de solidarité et du progrès,

Vous voterez tous, sans abstention, pour le citoyen

CHARPENTIER.
Avocat,
Conseiller général. — Député sortant.

Vive la République démocratique et sociale !

4e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. VIDON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.265 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les délégués des républicains, radicaux et radicaux socialistes de toutes les communes de la circonscription, réunis en Congrès, m'ont désigné, par un vote unanime, comme candidat de la démocratie républicaine aux élections pour la Chambre des Députés.

Je n'ai pas le droit de décliner cette candidature et c'est avec fierté que j'en accepte l'honneur et les devoirs.

Ni réaction, ni révolution, voilà ma devise. Elle est, à elle seule, tout un programme de réformes fécondes.

Profondément dévoué à la République, je m'attacherai de toutes mes forces à consolider nos institutions ; à en maintenir nos lois fondamentales, à voter les réformes démocratiques qui seront l'accomplissement des devoirs de solidarité sociale incombant à un régime républicain.

Connaissant de longue date vos besoins et vos désirs, je serai, comme je l'ai toujours été, le défenseur actif et vigilant de vos intérêts agricoles et industriels.

La protection des petits et des déshérités de la fortune doit tenir une large place dans nos préoccupations. Je m'efforcerai donc de développer et d'encourager les institutions d'assistance, de prévoyance et de mutualité, et mon vote sera acquis sans hésitation à tout ce qui pourra organiser, le plus promptement possible, les retraites pour les vieux travailleurs de l'atelier et des champs.

La tragique catastrophe de Courrières a montré une fois de plus, hélas ! combien les ouvriers mineurs sont particulièrement dignes de la sollicitude des pouvoirs publics. Ils peuvent compter sur mon concours le plus dévoué pour tout ce qui pourra assurer davantage leur sécurité, améliorer leur situation et donner satisfaction à leurs légitimes revendications, suivant le programme minimum de la Fédération des mineurs de la région de la Loire.

Je suis partisan d'un impôt sur le revenu, établi sans avoir recours à des procédés de perception vexatoires ou inquisitoriaux, rétablissant l'équilibre entre la fortune mobilière et la fortune immobilière, permettant ainsi de dégrever la terre qui paye trop, de réduire les

impôts de ceux qui n'ont qu'une petite aisance et de supprimer complètement l'injuste contribution payée par ceux qui n'ont que le nécessaire.

A côté de ces grandes réformes s'en placent d'autres, telles que la suppression de la période d'exercices militaires des 13 jours et la réduction des 28 jours à 15 jours, qui peuvent être décidées sans diminuer en rien la force de notre belle armée nationale ; la diminution des frais de justice ; la décentralisation et la simplification de tous les rouages de l'administration ; la réduction des tarifs de transport des chemins de fer ; la protection des vins par la répression sévère de toutes les falsifications qui en ont amené la mévente, etc., etc.

Pour les accomplir, pour assurer enfin à la démocratie les légitimes satisfactions qu'elle réclame, il est indispensable que les républicains restent loyalement unis.

Électeurs,

Les adversaires les plus implacables de la République, désespérant de la détruire, se présentent à vous aujourd'hui comme des républicains ardents, avec l'espoir de surprendre votre bonne foi et de chasser ainsi les républicains de la République. Vous ne serez pas dupes de cette entreprise nouvelle et vous défendrez la République contre la coalition innommable qui l'assiège pour essayer d'arrêter sa marche dans la voie du progrès incessant, de la Justice et de la Liberté.

Vive la République !

Louis VIDON,
Maire de Bourg-Argental,
ancien conseiller général.

LOIRE (HAUTE-)

Circonscription de BRIOUDE.

M. DEVINS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.562 voix.

Chers Concitoyens,

Je viens encore vous demander le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez confié en 1898 et en 1902. Je ne dois pas être maintenant un inconnu pour vous, et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de longues phrases pour vous dire qui je suis et quelles sont mes aspirations : vous devez connaître mes actes.

La législature qui vient de prendre fin a vu se réaliser plusieurs importantes réformes qui étaient à l'ordre du jour de l'opinion publique depuis plusieurs années. De ce nombre sont la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, l'assistance aux vieillards, la séparation des Églises et de l'État et la réduction à deux ans du service militaire.

En faveur des retraites ouvrières, qui intéressent plusieurs millions de nos concitoyens, la Chambre a voté un projet, actuellement soumis au Sénat, qui pose en principe que tout ouvrier, employé agricole et industriel, aura droit à une retraite constituée par les versements des employeurs, des ouvriers et de l'État. Ce projet, consacré par le vote solennel de la Chambre, ne tardera pas à devenir une réalité bienfaisante.

La Chambre a encore adopté la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, qui donne droit aux personnes incapables, soit par l'âge, soit par les infirmités, de pourvoir à leur subsistance, de toucher des allocations mensuelles suffisantes pour assurer leur existence. Ces secours seront versés par les communes aidées de subventions considérables de l'État, et cela dès que sera mise en vigueur cette loi, qui sera appliquée dès le 1er janvier 1907.

La majorité républicaine du Parlement, dont j'ai l'honneur de faire partie, a voté cette loi, tant critiquée, de la séparation des Églises et de l'État. Je me suis pleinement associé à cette mesure, qui était inscrite dans mon programme depuis mon entrée dans la vie politique, et qui, quoi qu'on en ait dit, est une œuvre parfaitement équitable et respectueuse de la liberté des cultes, comme elle l'est de la liberté de conscience. Son but est de rendre l'État neutre en matière religieuse et de décharger celui-ci des soins de cultes qui doivent incomber à ceux qui désirent les pratiquer. D'ailleurs, la loi leur en donne les moyens en laissant aux associations cultuelles chargées des intérêts religieux la disposition des églises et la jouissance de leurs biens ; elle leur procure même des ressources, en allouant pendant plusieurs années aux ministres des cultes des traitements et des pensions importantes. Rien donc, dans les termes ni dans l'esprit de la loi, ne justifie les accusations de tyrannie ou de persécution que certains ont cherché à y voir, pas même cette formalité des inven-

taires qui a amené tant de troubles et qui, cependant, avait été demandée par les représentants autorisés du parti catholique, dans le but d'éviter que rien ne soit détourné de ce qui appartenait à la communauté cultuelle. La mauvaise foi des uns, l'ignorance des autres ont pu seules soulever des colères que rien ne saurait expliquer, si ce n'est le désir de certains agitateurs d'exploiter la religion au profit de leurs intérêts politiques.

La Chambre a en outre voté une loi essentiellement démocratique et égalitaire, celle qui a réduit à deux ans la durée du service militaire, supprimé toutes les dispenses, et accordé une indemnité aux familles nécessiteuses des soldats sous les drapeaux. La Chambre aurait voulu compléter cette loi par la réduction des vingt-huit et des treize jours, mais le Sénat ne s'est point encore prononcé sur cette heureuse modification.

Prenant également en mains les intérêts des petits contribuables, le Parlement a encore adopté la loi sur la justice de paix, loi qui augmente la compétence des magistrats cantonaux, simplifie la procédure, en raccourcit la durée et diminue sensiblement les frais de justice, déjà si lourds pour tous.

Avant de se séparer, la majorité républicaine de la Chambre aurait voulu voter l'impôt sur le revenu, impôt destiné à remplacer l'impôt foncier et celui des portes et fenêtres. L'examen de ce projet a été commencé, et il appartiendra à la prochaine législature de lui donner une sanction définitive. Cette amélioration changera complètement notre régime fiscal, si lourd aux petits propriétaires ; elle soulagera les agriculteurs, qui payent des impôts hors de proportion avec le produit de leur travail, et frappera de préférence la richesse acquise, de telle sorte que les impôts seront prélevés, non plus sur le nécessaire, mais plutôt sur le superflu. D'importantes ressources devront être trouvées, en outre, pour assurer le fonctionnement des œuvres d'assistance et de prévoyance, créées ou à créer, et ces ressources, j'estime qu'elles pourraient être facilement demandées, non pas à des taxes ou impôts nouveaux, mais à la monopolisation de certains services ou industries, telles que Compagnies d'assurances, raffineries de sucres et de pétrole.

Enfin, en matière d'agriculture, la Chambre a voté les lois tendant à organiser le crédit agricole, les sociétés coopératives pour la vente et la transformation des produits de la terre : elle a amélioré le tarif des indemnités à accorder aux propriétaires d'animaux malades et elle a porté tous ses efforts vers l'extension de l'enseignement agricole, qui doit permettre aux cultivateurs non seulement de travailler leurs terres de façon plus rationnelle, mais encore de tirer meilleur bénéfice de leurs produits. Dans ce même ordre d'idées, la Chambre prochaine aura à organiser des caisses de secours contre les intempéries (la grêle en particulier), de façon à assurer des indemnités vraiment réparatrices aux victimes de ces sinistres, qui, si souvent, désolent nos régions et découragent si profondément nos agriculteurs. Il conviendra aussi de diminuer les droits de mutation sur la propriété immobilière, alors que ceux sur les valeurs mobilières restent toujours si minimes.

Quelques questions intéressaient tout particulièrement notre arrondissement, notamment la réunion de Bouxhors à la concession de la Haute-Loire, la loi sur les bouilleurs de cru, la création du chemin de fer Brioude-Saint-Flour et le changement d'affectations des réservistes et des territoriaux des cantons rattachés au recrutement d'Aurillac. Je me suis tout spécialement attaché à les faire aboutir, et n'ai ménagé ni mon temps, ni ma peine. Si, pour la première, je n'ai pu forcer de vives résistances, du moins, pour les autres, j'ai obtenu des résultats favorables, que nous sommes heureux de constater aujourd'hui.

La loi sur les bouilleurs de cru a pesé lourdement, pendant trois ans, sur les viticulteurs de l'arrondissement. Elle a de plus mis en relief les moyens arbitraires et l'extrême sévérité dont la régie disposait en vertu de la loi de 1816, tels que les visites dans le domicile des particuliers, et l'impossibilité d'obtenir les circonstances atténuantes pour les délinquants en matière de contributions indirectes. Les dispositions iniques de cette loi ont été modifiées dans un sens libéral et plus en harmonie avec les idées du temps.

En ce qui touche le chemin de fer Brioude-Saint-Flour, la Chambre, dans sa séance du 13 avril, et le Sénat dans celle du 14, ont voté l'approbation d'une convention de l'État et de la Compagnie P.-L.-M., ainsi que la déclaration d'utilité publique de cette voie ferrée,

qui intéresse si directement notre arrondissement et plus particulièrement son chef-lieu.

Quant aux réservistes et aux territoriaux obligés de se rendre à Montélimar et à Romans, j'ai pu obtenir leur rattachement aux régiments de Clermont et du Puy, faire profiter de cette faveur nombre même de jeunes conscrits, et éviter ainsi, aux uns et aux autres, des déplacements lointains et très onéreux.

Tels sont mes actes législatifs; ils ont été approuvés par l'unanimité des électeurs républicains présents à la réunion publique de Brioude, dans laquelle j'ai rendu compte de mon mandat. Je ne parle point ici des questions intéressant vos intérêts communaux et particuliers, car chacun sait que pas une affaire touchant nos concitoyens ne me laisse indifférent et que mon concours le plus dévoué leur a toujours été et leur reste entièrement acquis.

Électeurs républicains,

La lutte est entre le progrès et la réaction. Vous ne vous laisserez pas tromper par les insinuations perfides de gens qui vous représentent le régime républicain comme tendant à la désorganisation de l'armée et de la patrie, la ruine de nos finances, la négation de la liberté! Ce sont là de pures calomnies. Notre armée, en effet, est aussi forte et aussi respectée qu'elle ne l'a jamais été; nos finances sont prospères et notre crédit est tel que notre alliance est partout recherchée; enfin, la liberté de tous les actes et de toutes les croyances reste entière, et la République française sera longtemps encore la terre classique de la liberté, de la justice et du progrès social.

Électeurs,

Vous savez combien je suis peu prodigue de promesses; à mes actes, inspirés de mes principes républicains et de mon profond attachement aux intérêts du pays, vous jugerez si je suis digne de continuer à vous représenter.

Le 6 mai, vous aurez à choisir entre le candidat radical, qui a fait sur son nom l'union de toutes les forces républicaines de l'arrondissement, et le candidat monarchique, qui a groupé sous sa bannière fleurdelisée tous les ennemis de la République et du progrès.

J'ai confiance en votre verdict. L'arrondissement de Brioude ne saurait renier son passé républicain; il tiendra à honneur de rester à l'avant-garde du parti démocratique de la Haute-Loire, et il affirmera à nouveau, j'en suis sûr, sa foi républicaine, en votant en masse pour le candidat de l'union démocratique radicale.

Vive la République!

Dr L. DEVINS,
Maire de Brioude,
vice-président du Conseil général de la Haute-Loire,
Député sortant.

1re Circonscription du PUY

M. VIGOUROUX

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.635 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je viens solliciter vos suffrages ; mais, cette fois, l'équivoque jetée par les réactionnaires sur ma dernière élection est complètement dissipée. Les outrages, les menaces, les mensonges et les calomnies qu'ils ont accumulés contre moi, depuis bientôt quatre ans, me désignent clairement à la confiance du parti républicain.

Je n'aurai pas de peine à justifier mon attitude, pendant la législature actuelle, aux yeux des républicains sincères. Quant aux réactionnaires et à ceux qui pactisent avec eux, je ne me soucie pas de leur opinion. Autant j'étais exaspéré, en 1902, de les voir se cramponner à ma candidature, malgré mes protestations et mes désaveux répétés, autant je constate avec joie leur acharnement contre moi : j'y vois la preuve que j'ai bien servi la République.

En 1900 et en 1902, il était parfois difficile de distinguer les réactionnaires des républicains. Entre la droite et les gauches, il y avait un parti moyen dont les frontières n'étaient pas nettement délimitées et il en résultait bien des erreurs, bien des malentendus.

Aujourd'hui, la situation est plus nette et plus tranchée. Pour se tromper, il faudra vraiment le faire exprès. Dans la Haute-Loire, il n'y aura que deux partis en présence : les rouges et les blancs.

Les blancs n'auraient jamais osé lancer un candidat dans la 1re circonscription du Puy, s'ils n'avaient pas spéculé sur les divisions des républicains. Ils étaient hier les maîtres de la rue et de la place publique et les autorités tremblaient devant eux. Depuis que les républicains ont cessé de s'entre-déchirer, les réactionnaires ont l'oreille basse, car ils ont déjà entendu le glas de la défaite.

Républicains, debout ! Comme au 16 Mai et en 1885, serrez les rangs. Ne vous laissez pas arrêter par des différences d'étiquettes ou de programmes. Vos élus de 1885 figuraient sur la même liste, malgré que le programme des uns fût modéré et le programme des autres, radical-socialiste.

Vous avez triomphé au 16 Mai, pourquoi ne triompheriez-vous pas aujourd'hui ? Alors, vous aviez le Gouvernement contre vous ; aujourd'hui, vous n'avez qu'à suivre les républicains éminents qui constituent le ministère le plus remarquable qu'on ait vu sous la troisième République, puisque chacun des hommes qui le composent serait capable de présider le conseil des ministres.

Ne regardez pas à votre droite ni à votre gauche ; regardez en face les ennemis de la République. Il dépend de vous de les réduire pour longtemps à l'impuissance. Restez unis et vous remporterez, le 6 mai, dans la 1re circonscription du Puy, une victoire qui sera le prélude de beaucoup d'autres dans le département de la Haute-Loire.

C'est pour cela, qu'avant même de développer mon programme pour la prochaine législature, je fais un appel chaleureux à l'union de tous les républicains, sans distinction de nuances. Pour ma part, il ne m'échappera jamais un mot de reproche à l'égard de l'un d'entre eux ; j'engage tous mes partisans à suivre inflexiblement cette règle de conduite et à tourner tout leur effort contre le candidat des royalistes et de l'action pontificale.

Répondons aux menaces de la réaction par un cri de défi qui lui sera bientôt renvoyé de l'Arzon à l'Emblavès et du Mont-Bar à la Loire, par plus de 12.000 voix républicaines.

Vive la République démocratique!

Louis VIGOUROUX.

2ᵉ Circonscription du PUY.

M. Joseph DURAND.

Élu au 1ᵉʳ tour de scrutin. — 9.379 voix.

Chers concitoyens,

Je viens avec confiance solliciter le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez donné le 27 avril 1902.

Constamment préoccupé des intérêts et des besoins de nos communes, j'ai contribué, par de fréquentes démarches, au succès des œuvres d'intérêt local dont on a bien voulu me confier la défense.

J'ai plus spécialement secondé les efforts de nos sénateurs pour hâter la construction du chemin de fer du Puy à Langogne, et je me suis activement associé aux démarches pressantes des représentants des deux départements intéressés, en vue de la construction de la ligne de Niegles-Prades au Puy, dont le Parlement vient de déclarer l'utilité publique et qui est appelée à exercer, sur la situation économique de notre région, la plus heureuse influence.

Républicain de l'école progressiste et libérale, je pense que la République doit, avant tout, rester fidèle aux grands principes libéraux qui sont sa raison d'être, que ses lois doivent être en harmonie avec les mœurs du pays et que le législateur n'a pas le droit de devancer ou de violenter l'opinion en lui imposant sa volonté.

Aussi, fidèle à mon programme, et m'inspirant de votre sentiment unanime qui réclame l'égalité pour tous, j'ai voté contre cette nouvelle législation à la fois spoliatrice, antilibérale et antidémocratique, qui refuse à une catégorie de citoyens l'exercice de la liberté, les dépouille de leurs biens et les destitue du droit d'enseigner, en mettant à la charge des contribuables un enseignement qui ne leur coûtait rien.

De même, j'ai voté contre la loi de séparation des Églises et de l'État qui, sans que le pays ait été consulté et au mépris des engagements les plus formels, a supprimé le budget des cultes, placé l'Église hors du droit commun, en la soumettant à des juridictions d'exception et en lui imposant une organisation arbitraire. Cette loi, dont les conséquences funestes seront surtout ressenties par les habitants de nos petites communes, auxquels elle imposera des charges trop lourdes, s'est heurtée partout, et particulièrement dans notre pays, à une résistance irréductible. Elle a ouvert une ère de troubles dont il est impossible de prévoir l'étendue et la durée et elle n'est d'ailleurs, aux yeux de ses promoteurs, qu'une étape vers des mesures plus injustes et plus odieuses dont nous entendons chaque jour la menace.

Il faut espérer que le suffrage universel aura le sentiment des dangers que cette loi fait courir à la paix publique et qu'il dictera à ses mandataires les mesures à prendre pour faire respecter le libre exercice du culte et la liberté de conscience.

Conformément à mon programme, j'ai voté la nouvelle loi militaire qui, en assignant au service une durée uniforme de deux ans, laissera un plus grand nombre de bras disponibles pour les travaux des champs et de l'industrie, et permettra d'enrayer, dans une certaine mesure, la dépopulation des campagnes. Sans doute, le développement de l'instruction permet de hâter l'éducation militaire, mais il deviendra plus indispensable que jamais de préserver l'armée contre les tentatives de ceux qui cherchent à relâcher les liens de la discipline, en prêchant les doctrines meurtrières de l'antipatriotisme et de l'internationalisme. Il importe que nos gouvernants, rompant avec les traditions funestes de ce ministère tristement célèbre qui désorganisa nos forces nationales, répudient enfin ce régime odieux de la délation qui a surtout exercé ses ravages dans l'armée.

J'ai voté la loi du 12 juillet 1905 sur les justices de paix, qui permet, au moyen de l'extension de la compétence des juges de paix, de réaliser d'importantes réductions de frais de justice.

Au cours de cette législature, quelques lois appelées à exercer directement ou indirectement une heureuse influence sur notre agriculture, ont été adoptées : c'est ainsi que des prélèvements sur les fonds du Pari mutuel ont été autorisés au profit des communes pauvres, pour travaux d'adduction d'eau potable; qu'une disposition nouvelle, classant la morve et le farcin parmi les maladies contagieuses qui donnent ouverture à indemnité, a été introduite dans la loi sur la police sanitaire des animaux domestiques. C'est ainsi enfin que la loi du 1er août 1905 a édicté de sévères répressions, en matière de fraudes dans la vente des marchandises et de falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

Mais notre agriculture attend depuis longtemps des réformes plus efficaces, telles que la réduction et une meilleure répartition des charges fiscales, la réduction des frais de justice, l'amélioration du service de la police sanitaire, pour combattre efficacement les maladies contagieuses des animaux domestiques, l'adoption de mesures et de tarifs propres à protéger les produits de notre sol contre la concurrence étrangère, la revision des tarifs de chemin de fer et enfin l'amélioration et le développement de nos voies de communication.

Mais, en attendant que le Parlement, trop absorbé par la politique antireligieuse, ait pu aborder l'examen de ces réformes, il faut souhaiter que nos agriculteurs usent plus largement des ressources puissantes que leur offrent l'Association et la Mutualité, en adhérant aux syndicats agricoles, aux caisses d'assurance contre la mortalité du bétail, en créant des caisses de crédit agricole et des sociétés coopératives de production et de vente.

Les œuvres d'assistance, de mutualité et de prévoyance, si propres à améliorer le sort des humbles, doivent être encouragées et developpées. Dans cette ordre d'idées, la loi du 5 juillet 1905 a organisé l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

D'autre part, la Chambre des Députés a adopté, le 23 février dernier, le projet de loi portant création de caisses de retraites ouvrières et paysannes. Malheureusement ce projet, inspiré par les intentions les plus louables, n'est pas à l'abri de la critique, et le principal reproche qu'on lui adresse, c'est d'entraîner des charges financières colossales sans qu'aucune ressource ait été créée ou prévue. Sur ce point, notamment, la tâche du législateur est loin d'être accomplie et de très difficiles problèmes restent à résoudre. Sans doute, il aurait mieux valu les résoudre avant de faire miroiter aux yeux des travailleurs l'espoir d'une solution prochaine ; mais, au point où en sont les choses, il est impossible de s'arrêter, et il faudra se remettre au plus tôt à l'étude des moyens d'exécution d'une loi qui n'est que l'application d'un principe de justice sociale. Il conviendra de rechercher si la mutualité ne peut pas occuper dans cette organisation un rôle plus important que celui qui lui a été assigné ; et comme il importe, d'autre part, de ne pas excéder les forces contributives du pays, il faudra s'attacher à l'amélioration des finances publiques, en éliminant rigoureusement toutes les dépenses inutiles.

Cette politique d'économies est d'autant plus nécessaire que les dépenses de l'État suivent, depuis quelques années, une progression inquiétante qui n'est pas inférieure à

50 millions par an, que le budget se solde avec un déficit avoué de 91 millions, indépendamment des crédits supplémentaires à prévoir; que ce budget dépasse actuellement 3 milliards 700 millions, ce qui porte à près de 5 milliards, y compris les dépenses départementales et communales, la charge de l'impôt supporté par le pays, et qu'enfin la dette publique consolidée, amortissable ou flottante, dépasse 30 milliards, tandis que la dette viagère exige une annuité toujours croissante de 220 millions.

Mais, pour réaliser toutes les réformes urgentes que le pays attend de ses mandataires, il faut avant tout mettre un terme à cette politique néfaste, qui tend à séparer le pays en deux camps ennemis, il faut faire cesser ces discordes funestes dans lesquelles le pays laisserait bientôt le meilleur de ses forces au moment où il a tant besoin de tranquillité et de paix pour son développement intérieur et pour sa sécurité extérieure.

Vive la France !
Vive la République !
Vive la Liberté !

Joseph DURAND,
Docteur en droit,
Conseiller général.
Député sortant.

Circonscription d'YSSINGEAUX.

M. NÉRON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.895 voix.

Mes chers concitoyens,

Cédant aux pressantes sollicitations d'un groupe nombreux d'électeurs de notre arrondissement, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages, et je viens vous exposer nettement mon programme.

C'est comme républicain libéral que je me présente à vous.

Adversaire déterminé du bloc, c'est-à-dire de ce régime de délation, de gaspillage, de désordre et de haine que nous subissons depuis trop longtemps, je suis partisan sincère et loyal d'une République sage, tolérante, vraiment respectueuse de tous les droits et de toutes les libertés ; je suis donc décidé à travailler de toutes mes forces au rétablissement immédiat de la paix religieuse, au maintien de l'ordre social, et à la consolidation de la paix extérieure, ces conditions essentielles de la prospérité d'un pays.

Catholique, j'entends avoir le droit de pratiquer librement mon culte, mais je veux aussi, pour tous, la liberté de conscience; je poursuivrai donc de toute mon énergie l'abrogation immédiate de la loi de séparation des Églises et de l'État, dont vous connaissez déjà les tristes conséquences dès le début de son application, — de cette loi qui n'était en aucune façon réclamée par le pays, mais qui a été imposée au Parlement par la franc-maçonnerie, et j'unirai tous mes efforts à ceux qui seront tentés pour réclamer, soit le rétablissement du Concordat, soit les conclusions d'un nouvel accord, librement discuté avec le Saint-Siège.

Je suis partisan déclaré :

— De la liberté individuelle, la prison préventive ne devant être appliquée aux citoyens sous le coup de poursuites judiciaires que lorsque leur identité et leur domicile sont inconnus ; il faut que l'abus lamentable qui en est fait de nos jours cesse immédiatement.

— De la liberté de l'enseignement à tous les degrés, ayant pour double corollaire le droit, pour le père de famille, de choisir l'école où il veut faire donner l'instruction à ses enfants et, pour la commune, le droit de subventionner les écoles publiques et les écoles libres ;

— De la liberté d'association pour les civils, telle qu'elle a été réglée par la loi du 1er juillet 1901, et pour les religieux, qui sont des citoyens comme les autres, et qui, soumis aux obligations communes à tous les Français, doivent jouir de tous leurs droits et de toutes leurs prérogatives. Je poursuivrai donc l'abolition des lois de 1902 et de 1904, qui ont fait des religieux français de véritables parias.

Résolument hostile à toute politique de conquête, je suis partisan sincère de la paix extérieure, qui ne peut être sauvegardée que par une armée et une marine puissantes : j'entends donc que les intrigues politiques qui s'y sont glissées, au cours de ces dernières années, en soient immédiatement bannies. Il faut écarter résolument de l'école comme de la caserne la propagande de l'internationalisme et de l'antimilitarisme, qui va jusqu'à mettre en doute l'idée même de la patrie ! Il faut en exclure définitivement cet abominable système de délation, qui, au moyen de fiches, a brisé de la façon la plus odieuse et la plus lâche la carrière de tant de bons et fidèles serviteurs de la France.

Un pays ne se nourrit pas de phrases creuses et d'utopies; il ne vit et ne prospère que par son travail, par le développement de son agriculture, de son industrie et de son commerce sagement encouragés et protégés contre la concurrence étrangère ; c'est vous dire que j'apporterai à l'étude approfondie de tous les problèmes économiques et sociaux de l'heure présente tous mes soins et toute mon attention.

M'inspirant du besoin des agriculteurs de notre région, je déclare m'associer pleinement au programme agricole adopté récemment par l'Union centrale des syndicats agricoles de France et dont voici les articles principaux :

1° Suppression complète du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie, les charges supportées par le cultivateur dépassant ses forces ;

2° Dégrèvement des droits de mutation pour la transmission de la propriété rurale et diminution des frais de justice ;

3° Que l'impôt soit proportionnel aux facultés de chacun, de façon à assurer l'égalité des charges du citoyen, sans progression ni inquisition ;

4° Suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, pour aboutir à des économies et arrêter, en tout cas, l'accroissement continuel des impôts dont le poids déjà si lourd épuise les forces des contribuables ;

5° Ni emprunts, ni impôts nouveaux;

6° Création de Chambres d'agriculture.

Dans cet ordre d'idées, j'aiderai de toutes mes forces au développement, dans nos campagnes, des syndicats agricoles, dont les bienfaits sont déjà connus et appréciés de beaucoup d'entre vous, et je favoriserai, autant qu'il sera en mon pouvoir, l'organisation du crédit agricole encore à l'état rudimentaire dans notre arrondissement.

Pénétré de l'importance des services que rendent déjà, et que sont appelées à rendre dans l'avenir, au point de vue social, les sociétés de secours mutuels, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour contribuer à la prospérité des sociétés existantes et à la fondation de sociétés nouvelles, comme aussi des autres sociétés d'épargne et de prévoyance, partout où il est possible d'en créer et d'en voir prospérer de nouvelles.

J'estime que c'est par la mutualité largement subventionnée que pourra se résoudre l'important problème des retraites ouvrières et paysannes, dont le projet, voté par la Chambre, subira devant le Sénat de nombreuses modifications.

Toutes nos industries, et en particulier celles de la soie et de la dentelle, du fer et du

papier, dont le développement constitue un des éléments importants de la richesse de notre région, sont certains de trouver en moi un défenseur de tous les instants.

Je donnerai mon appui à toute réforme sage pouvant améliorer le sort des ouvriers des usines comme des ouvriers des champs ; les petits, les humbles, les déshérités de la vie, en un mot tous ceux qui souffrent peuvent être assurés que je soutiendrai toujours ardemment leurs intérêts.

Mes chers concitoyens,

En me donnant vos suffrages, vous direz que vous voulez, avec moi, le respect absolu de la liberté de conscience, de la famille, de la propriété, de la justice, en un mot le triomphe de tous les grands principes sans lesquels il ne peut y avoir, pour la patrie, ni prospérité, ni sécurité, ni grandeur.

Édouard NÉRON,
Maire de Monistrol-sur-Loire,
Conseiller général,
Président du Comice agricole
de l'arrondissement d'Yssingeaux.

LOIRE-INFÉRIEURE

Circonscription d'ANCENIS.

M. le marquis de LA FERRONNAYS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.442 voix.

Mes chers amis,

Pour obéir aux ordres de la franc-maçonnerie, M. Combes a dénoncé seul, sans négociations, au mépris de tous les principes du droit international, le Concordat qui, depuis un siècle, avait assuré la paix religieuse en France.

Au nom d'une loi inique votée par une majorité asservie aux programmes des convents maçonniques, vous avez vu tenter les inventaires dans vos églises; voulez-vous, dans quelques mois, qu'elles soient fermées par l'application hypocrite des articles 4, 5, 8 et 9 de cette loi? Voulez-vous que vos prêtres soient dépouillés de tout, sauf de leur honneur sacerdotal?

Voulez-vous voir renverser, au nom de l'article 28, les croix que la piété de nos pères a érigées, pour nous parler d'espérance, dans nos bourgs, au bord de nos routes, même celle qui, dans nos cimetières, couvre de son ombre miséricordieuse le repos de nos morts bien-aimés?

Dans quelques mois, on va incorporer dans l'armée active les fils aînés d'orphelins, les fils de veuves, les frères de conscrits, tous ceux que l'ancienne législation, plus humaine, laissait au foyer comme soutiens de famille; on les retiendra rigoureusement deux ans sous les drapeaux, et le nombre très restreint des journées de permission qui pourront leur être accordées est strictement limité par la loi. Pourtant, dans la séance du 7 juin 1904, une importante minorité, dont je m'honore d'avoir fait partie, réclamait pour vous le service d'un an seulement, tout en assurant une plus solide organisation de l'armée.

Depuis 1902, la Chambre dont les pouvoirs expirent a agité vainement les plus graves problèmes sociaux de l'heure présente; presque toujours les réformes nécessaires échouaient par les dispositions excessives qu'y introduisait la majorité; lorsque, par exception, une de ces lois finissait par être votée, — celle sur l'Assistance par exemple, — c'est en laissant aux communes des charges si écrasantes qu'il sera matériellement impossible d'y faire face.

Pendant ce temps, les grèves se sont multipliées, de jour en jour plus violentes. Parfois, comme à Brest, à Toulon, dans l'Est, elles ont été encouragées par l'intervention criminelle des ministres eux-mêmes ou de leurs plus fidèles amis : sur tous les points du territoire, elles ont semé, dans les ruines et la misère, les plus redoutables germes de haine sociale.

Voilà pour l'intérieur.

A l'extérieur, une politique téméraire, soigneusement soustraite au contrôle du Parle-

ment par un ministre dont les rêves chimériques justifient toutes les accusations, nous a tenus pendant dix mois au bord des pires catastrophes. C'est à peine si la conférence d'Algésiras est parvenue, il y a quelques jours, à conjurer le péril.

La conséquence naturelle de cette situation, dont je me borne à vous indiquer les traits principaux, est la détresse du Trésor public. Pour la première fois, le Ministre des Finances a dû reconnaître l'existence du déficit, et, en admettant pour exacts les chiffres qu'il a lui-même donnés dans la séance du Sénat du 6 avril, ce déficit est de 92 millions.

En résumé, la majorité blocarde, qui, pendant quatre années, a pesé si lourdement sur notre pays, a développé le « désordre dans les esprits, le désordre dans la rue, le désordre dans les finances ».

Elle a désorganisé l'armée nationale, le travail, la justice elle-même.

Elle a préparé l'oppression des consciences, la persécution religieuse, l'application des utopies collectivistes.

Pour réparer le mal qu'elle a accompli, il faut abroger la loi de séparation ; il faut transformer la loi militaire pour arriver au service d'un an sur les bases indiquées par M. Cuneo d'Ornano ; il faut aborder loyalement l'étude des réformes sociales en s'inspirant des principes consacrés par l'expérience chez les peuples voisins ; il faut mettre un terme aux dépenses inutiles, pour faire face, sans impôts nouveaux, aux charges nécessaires ; il faut réprimer l'immoralité grandissante, et pour cela rendre à la religion le respect qui lui est dû ; il faut restaurer l'indépendance et la dignité de la justice et faire cesser à tout jamais les honteux procédés de délation si scandaleusement développés par M. Combes et chasser de partout les espions, sous quelque nom qu'ils se cachent pour porter le deuil et la ruine au foyer des plus humbles familles.

Telle est l'œuvre de salut national qui s'impose à la prochaine législature, et si vous m'honorez une fois encore de vos suffrages le 6 mai, fort de votre confiance, j'entends y consacrer toutes mes forces et toute mon activité.

Pour Dieu et pour la Patrie !

LA FERRONNAYS.

Circonscription de CHATEAUBRIANT.

M. le comte GINOUX-DEFERMON.

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.942 voix.

Chers Concitoyens,

En me présentant pour la troisième fois devant vous, je fais appel à tous les hommes indépendants de cet arrondissement sans distinction d'opinion ;

A tous ceux qui en ont assez de cette politique de haines, de divisions et de délation ;

A tous ceux qui veulent respecter et défendre la famille, l'armée, la propriété, la religion ;

A tous ceux qui demandent l'abrogation de cette loi néfaste de la séparation de l'Église et de l'État, loi qui est un véritable crime national, puisqu'elle peut amener la guerre civile entre citoyens d'un même pays ;

A tous ceux qui, tout en améliorant, dans la mesure du possible, le sort des travailleurs, veulent l'ordre dans la rue et la liberté du travail ;

A tous ceux qui ne veulent plus de ces impôts nouveaux qui pèsent si lourdement sur l'agriculture ;

A tous ceux enfin qui veulent l'union et la réconciliation de tous les Français autour du drapeau de la patrie ;

Je viens demander leurs libres suffrages avec une entière confiance, ayant conscience d'avoir fidèlement servi ces trois grandes causes :

La religion, la patrie et la liberté !

Ch. GINOUX-DEFERMON,
Conseiller général de la Loire-Inférieure,
Maire de Moisdon-la-Rivière,
Député sortant.

1re Circonscription de NANTES.

M. SIBILLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.408 voix.

Aux électeurs de la 1re circonscription de Nantes.

Mes chers Concitoyens,

A la veille de l'expiration de mon mandat de député, je livre à votre appréciation mes actes et mes votes.

Il y a quatre ans, après avoir affirmé mon attachement aux principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, je vous promettais de réclamer des réformes démocratiques et de suivre une politique nettement républicaine, sans jamais porter atteinte à la liberté de conscience, à la liberté d'enseignement ou à la liberté du travail.

J'ai tenu parole.

Aujourd'hui, quelques partisans du bloc de gauche, qui, en 1902, étaient déjà mes adversaires, ont l'audace de prétendre que je n'ai pas rempli mes engagements et que je suis « le prisonnier de la réaction ». S'imagineraient-ils, par hasard, qu'ils vont ainsi attirer à eux les républicains qui depuis tant d'années m'honorent de leur confiance?

Aux vagues insinuations et aux perfides calomnies j'oppose des faits précis.

Mes actes.

Rapporteur de la Commission du budget, j'ai étudié avec le plus grand soin le fonctionnement de tous les services du Ministère des Travaux publics. C'est à la suite de mes énergiques protestations qu'ont disparu dans l'administration des ponts et chaussées de détestables abus, tels que les refus d'admettre à des concours des jeunes gens dont les parents étaient, à tort ou à raison, mal notés par les préfets au point de vue politique ou encore les radiations, sur les tableaux d'avancement, des noms des fonctionnaires victimes de délations anonymes.

Est-ce trahir la République que de s'élever contre le favoritisme et de rappeler ces paroles d'un vieux républicain, aujourd'hui Ministre de l'Intérieur : « Il n'y a pas de grâce, pas de faveur, pas de privilège dans la République. Il y a le droit, et nous devons concéder le même droit à tous » ?

Sur ma demande, des mesures ont été prises pour conserver aux sociétés de secours mutuels toutes les ressources du compte de dotation ouvert en 1852 à leur profit.

Prenant une part active à tous les travaux de la Chambre des députés, j'ai présenté et fait adopter plusieurs amendements. C'est à votre représentant que sont dues d'importantes et libérales dispositions insérées dans le pr jet de loi sur les retraites ouvrières et dans les lois récemment promulguées sur la séparation des Églises et de l'État, l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes, aux incurables, la compétence des jug s de paix, etc.

Souhaitant ardemment la prospérité de notre port, j'ai réclamé, dès 1903, une loi nouvelle sur la marine marchande, et j'ai signalé les avantages que procureraient, au commerce d'exportation, des tarifs communs aux compagnies de chemin de fer et aux compagnies de navigation ; enfin, je me suis opposé à des droits de douane qui auraient nui à des industries locales ou élevé le prix de denrées alimentaires.

Mes nombreuses interventions dans les débats parlementaires ne prouvent-elles pas la constante préoccupation de préparer et hâter la réalisation du programme qui avait reçu votre approbation ?

Mes votes.

J'ai voté les lois qui vont bientôt améliorer le sort des travailleurs ou apporter un soulagement à des souffrances imméritées, notamment la loi sur la marine marchande, la loi sur la caisse de prévoyance des inscrits maritimes, la loi sur les habitations à bon marché, la loi réduisant à deux ans la durée du service militaire, la loi garantissant des secours aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Mais je n'ai pas voté la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

On en conclut, paraît-il, dans certains milieux, que je suis devenu réactionnaire.

A-t-on donc oublié que, le 26 janvier 1903, M. Combes lui-même affirmait, après Gambetta, Jules Ferry et Waldeck-Rousseau, que la suppression du budget des cultes troublerait les consciences et jetterait la République dans un véritable péril ?

Ignore-t-on qu'au Sénat, le 23 novembre 1905, un des principaux orateurs de l'extrême gauche disait : « Nous ne savons pas exactement, ni les uns ni les autres, à cette heure, ce que nous faisons » ?

Ayant accepté le programme du Comité central républicain de Nantes avec cet article : « Liberté de conscience, stricte application du Concordat », je ne pouvais pas d'ailleurs admettre l'application de règles absolument nouvelles dans les rapports des Églises et de l'État. Lié par les engagements pris vis-à-vis de vous, j'avais le devoir de réclamer, pendant cette législature, le maintien du Concordat.

Mon opposition au Ministère Combes.

A la Commission du budget, nous avons constaté, sous le Ministère Combes, la désorganisation de grandes institutions nationales, et nous avons dû reconnaître que la sécurité extérieure de notre pays était compromise.

Rapporteur général de la Commission du budget, un républicain radical, M. Pierre Baudin, ancien Ministre de Waldeck-Rousseau, a précisé en c s termes le résultat de nos recherches :

« Dans le budget de la Guerre, des lacunes se sont peu à peu introduites et élargies, qui, en cas d'alerte, apparaissent brusquement comme un péril sérieux; alors, à la hâte, par des moyens coûteux et des expédients peu en rapport avec la délicatesse et la difficulté des

tâches entreprises, on précipite les travaux et les commandes; à coup de millions, on tente d'accomplir en quelques mois ce qu'on aurait pu faire en quelques années. »

Un autre membre de la Commission du budget, M. Lockroy, ancien Ministre de la Marine et député radical de la Seine, a signalé à la Chambre le désordre qui régnait dans les divers services de la marine. Des adjudications étaient indéfinitivement retardées; des types de chaudières étaient modifiés sans raison, au grand détriment des finances publiques, et l'indiscipline pénétrait peu à peu dans les équipages de la flotte.

Au mois de mars 1904, dans le *Courrier de l'Ain*, journal qui comptait alors parmi ses rédacteurs un de mes concurrents, M. Jean Renoud, on lisait sous la signature de M. Pierre Baudin :

« On peut être un excellent anticlérical et n'être pas fait pour diriger une administration aussi complexe que celle de la marine. C'est le cas de M. Pelletan. Tant que l'horizon de l'Europe fut à l'accalmie, la majorité a fait le plus large crédit au Gouvernement tout entier et a voulu éviter d'affaiblir son prestige dans la lutte contre les congrégations. Mais aujourd'hui, bien inconscients seraient ceux qui ne noteraient pas toutes les dangereuses perturbations qui, de l'Extrême-Orient, peuvent gagner à l'improviste l'atmosphère politique de l'Europe. »

Et le Président de la Commission du budget donnait aux représentants du pays cet avertissement :

« Je dis, avec le sentiment de ma responsabilité, que la continuation de l'état de choses actuel au Ministère de la Marine serait un péril national. »

Estimant, dans l'indépendance de ma pensée, qu'aucune considération d'ordre politique ne nous autorisait à sacrifier les intérêts primordiaux de la défense nationale, j'ai refusé toute confiance au Ministère Combes, et j'ai répudié, sans violences inutiles, mais avec une fermeté qui ne s'est jamais démentie, la politique du bloc.

S'il était encore nécessaire d'expliquer mon attitude, je pourrais rappeler le régime d'espionnage et de délation qui révoltait la conscience française.

Sous prétexte de défendre la République, on tuait l'esprit républicain, fait de loyauté, de franchise, de bonté et de tolérance.

Le 9 décembre 1905, un socialiste, M. Millerand, qui n'est pas, j'imagine, un réactionnaire, flétrissait les détestables procédés auxquels on avait recours et nous invitait à renverser le Ministère Combes.

« Il a fallu, s'écriait-il, arriver jusqu'au chef d'un Gouvernement qui compromettrait la République, si la République pouvait avoir rien de commun avec de pareilles mœurs, pour avoir, — faut-il dire l'audace ou l'inconscience? d'ériger de telles pratiques en un système de gouvernement.

« A vous de faire l'œuvre d'assainissement qu'il y aurait, en vérité, quelque naïveté à attendre d'un Gouvernement qui l'a rendue nécessaire. A vous de libérer ce pays de la domination la plus abjecte et la plus répugnante que jamais Gouvernement ait entrepris de faire peser sur l'honneur et les intérêts des citoyens. »

Comment les comités radicaux qui offraient, il y a six mois, la candidature à M. Millerand, osent-ils aujourd'hui me reprocher de n'avoir pas été un partisan et un admirateur de M. Combes?

Mon rôle dans les Commissions extraparlementaires.

Malgré mon opposition à la politique du bloc, le Gouvernement de la République m'a fait l'honneur de m'appeler à contribuer à l'élaboration des lois, de décrets et d'arrêtés ministériels dans de grandes Commissions extraparlementaires : Comité consultatif des chemins de fer, Conseil supérieur de la marine marchande, Conseil supérieur de l'enseigne-

ment technique, etc. L'expérience acquise par de longues années de travail m'a permis d'y défendre avec succès les intérêts de Nantes.

Mon programme.

Mes chers concitoyens,

Si j'ai dédaigné de répondre aux écrits et aux discours d'adversaires s'appliquant, depuis plus d'un mois, à dénaturer mes actes, mes votes, mes sentiments, mes idées, c'est que j'ai voulu m'adresser directement à vous, amis connus et inconnus, qui m'avez accoutumé à tant de sympathie et à tant de confiance.

Après mes loyales explications, vous reconnaîtrez certainement que je suis resté fidèle à l'idée de justice et de liberté, de progrès social qui est la raison d'être et l'honneur de la République.

Le 6 mai 1906, vous affirmerez de nouveau sur mon nom votre volonté d'encourager les institutions qui tendent à l'amélioration morale et matérielle du travailleur, votre désir de développer les œuvres de pacification sociale, votre respect des droits imprescriptibles de la conscience, votre amour de la liberté et votre attachement à la République.

J'attends le verdict du suffrage universel avec le calme que donne le sentiment du devoir accompli.

Maurice SIBILLE,
Député de la 1re circonscription de Nantes.

2e Circonscription de NANTES.

M. ROCH.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.665 voix.

Électeurs,

Tous les comités républicains de la deuxième circonscription de Nantes qui avaient soutenu M. Roch, aux élections précédentes, sont restés unanimes à présenter sa candidature à vos suffrages au scrutin du 6 mai prochain.

L'attitude politique de notre député et les nombreux travaux auxquels il a participé en ces quatre dernières années lui ont acquis de nouveaux titres à votre confiance.

En politique,

M. Roch a consacré tous ses efforts et tout son dévouement à l'œuvre d'action et de défense républicaines.

Avec tous les républicains sincères, il a compris que, seule, une politique d'union républicaine était capable de déjouer les tentatives d'une réaction qui, sous quelque masque

qu'elle se cache, même lorsqu'elle se pare de l'étiquette républicaine, n'a qu'un but : le renversement de la République.

Cette politique d'union républicaine, à laquelle M. Roch a toujours été attaché, a été celle du vénéré Président de la République, M. Armand Fallières, dont le nom, comme celui de son prédécesseur, M. Émile Loubet, est synonyme de dignité, simplicité, probité. Elle s'est traduite par des lois et réformes fécondes et durables.

Comme patriote, M. Roch a fait ses preuves. Ancien engagé volontaire en 1870, il n'a jamais hésité depuis, quand il s'agissait d'assurer l'existence de la France comme nation et de la faire plus grande par une force militaire redoutable, à voter tous les crédits nécessaires.

I

Lois et réformes d'intérêt général votées par M. Roch.

Loi de deux ans. — La loi de 1905, réduisant à deux ans la durée du service militaire pour tous les Français sans distinction de naissance, de fortune ou de condition, a supprimé tous les privilèges antérieurs et réduit d'un tiers la lourde charge que les nécessités de la défense nationale imposent aux citoyens. Loin de diminuer, elle a au contraire augmenté nos forces défensives.

Assistance aux vieillards. — La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources consacre d'une sanction le grand principe de la solidarité, en assurant le secours à domicile à tout Français âgé de plus de soixante-dix ans ou atteint d'une maladie incurable, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence.

Dans le même ordre d'idées, la Chambre a abordé le grand problème des retraites ouvrières et agricoles. Le projet qu'elle a adopté comporte de nombreuses modifications, mais il fournit du moins une base sérieuse de discussion pour préparer une solution définitive.

La loi sur l'extension de la compétence des juges de paix aura pour résultat de rendre la justice à la fois plus rapide et moins coûteuse, en rapprochant le justiciable du juge.

La réforme du régime des sucres a abaissé de près de moitié le prix de cette denrée de première nécessité, pour le plus grand profit des classes peu aisées.

Séparation des Églises et de l'État. — Enfin la séparation des Églises et de l'État a été la conséquence inévitable des violations constantes du Concordat par l'Église romaine. Elle donne à l'Église la liberté sans limites, lui confère la disposition gratuite de tous les édifices du culte et assure des pensions aux prêtres âgés. Comme l'a dit justement M. Fallières, président de la République : « Loin d'être, ainsi que le prétendent les adversaires, une arme de guerre contre les croyances religieuses et la liberté éminemment respectable de la conscience, la loi de séparation n'est et ne sera autre chose qu'un précieux instrument de liberté ».

II

Questions intéressant plus spécialement Nantes et la Loire-Inférieure.

1° Questions d'ordre économique et industriel.

Marine marchande. — M. Roch a pris une part importante aux études préparatoires et à la discussion de la dernière loi sur la marine marchande, du 19 avril courant.

Cette loi, en donnant une activité nouvelle à nos chantiers presque abandonnés, va enfin assurer l'existence de la grande industrie des constructions navales, si menacée depuis

quelques années et mettre un terme au chômage dont souffrent si cruellement tant de travailleurs de Nantes et de la banlieue.

D'autre part, elle va permettre à l'armement, qui intéresse un si grand nombre d'industries annexes et d'inscrits maritimes, de lutter avec succès contre la concurrence étrangère.

Au cours de la crise que vient de traverser l'industrie des constructions navales, M. Roch a travaillé de toutes ses forces à en atténuer les effets.

C'est ainsi qu'il a soutenu énergiquement, auprès des pouvoirs publics, les protestations de MM. de la Brosse et Fouché et des ouvriers des chantiers de construction contre l'interprétation erronée donnée par l'Administration des douanes à la loi du 7 avril 1902 et au règlement d'administration publique du 9 septembre suivant qui déterminait les conditions exigées, pour la validité des inscriptions prises par les constructeurs, à l'effet de bénéficier de la prime à la navigation.

Les réclamations faites, bien qu'elles n'aient pas été accueillies par l'Administration, ne sont pas restées cependant sans résultat. Elles ont permis à MM. de la Brosse et Fouché de former devant le Conseil d'État un pourvoi qui a abouti, par voie de transaction, à une commande d'un grand navire dont leurs chantiers ont bénéficié.

C'est ainsi encore qu'en apportant son concours à la Chambre de commerce, il est parvenu à hâter la mise en adjudication de matériel destiné aux dragages et à l'approfondissement de la Basse-Loire et qu'il a fait de pressantes démarches en vue d'assurer aux chantiers de Nantes la confection de ce matériel.

En outre, M. Roch est intervenu à plusieurs reprises, avec succès, au Ministère de la Marine, pour accélérer la liquidation des primes revenant aux armateurs, liquidation qui s'effectuait avec la plus grande lenteur.

Il y a quelques mois, le port de Nantes était sur le point de perdre le service des transports de l'Administration des colonies pour Cayenne, dont il était de vieille date la tête de ligne. L'émotion était née parmi un grand nombre d'industriels et de commerçants de notre ville. Ce n'est que grâce aux énergiques protestations et aux instances réitérées de M. le président de la Chambre de commerce et du député de la deuxième circonscription que Nantes a été maintenu comme port d'attache de ce service.

Salaisons et conserves. — Comme au cours des précédentes législatures, M. Roch s'est occupé tout spécialement de l'industrie des salaisons et des conserves alimentaires.

S'il n'a pu arriver, malgré ses efforts, à obtenir une augmentation des commandes de lard salé que le Ministère de la Guerre a malheureusement une tendance constante à restreindre, il a pu du moins, en maintes circonstances, défendre utilement les intérêts de cette industrie en se faisant, auprès de l'Administration de la Guerre, l'organe des réclamations des intéressés.

Dans les séances de la Chambre des 5 et 6 avril courant, il est arrivé, après une vive discussion, à faire voter par la Chambre des Députés les conclusions d'un intéressant rapport dont il est l'auteur, sur la proposition de loi de M. Le Bail, relative à la protection de l'industrie des conserves alimentaires contre la fraude étrangère.

Cette proposition de loi, qui ne peut manquer d'être adoptée bientôt par le Sénat, aura pour effet de sauvegarder tout à la fois l'existence d'une grande industrie nationale dont l'existence même était menacée et les intérêts des nombreux marins qu'elle fait vivre (voy. rapport de M. Roch et séances de la Chambre des 5 et 6 avril 1906.)

Dans l'intérêt de cette même industrie, compromise également par l'insuffisance de la sardine, il a obtenu de M. le Ministre de la Marine l'engagement de faire procéder à l'essai de nouveaux engins dont l'emploi est préconisé par les commissions techniques auxquelles a été confiée l'étude de cette question (voy. séance de la Chambre du 16 mars 1906. — Discours de M. Roch et réponse de M. le Ministre de la Marine).

Au sein de la Commission des douanes dont il est membre, il a réussi, avec le concours de quelques-uns de ses collègues, à faire ajourner indéfiniment toutes les propositions qui

tendent au relèvement des droits sur les graines oléagineuses, dont l'adoption causerait le plus grave préjudice à l'industrie des conserves alimentaires, à nos huileries, à nos savonneries et aux entrepreneurs de travaux de peinture.

Il a combattu : 1° les propositions de relèvement des droits de douane sur la stéarine et sur les cafés; 2° la proposition d'augmentation des droits sur le houblon, dont l'adoption aurait causé le plus grand dommage à l'industrie de la brasserie, si importante à Nantes ;

La proposition Chaumet, relative aux viandes salées, dont le vote aurait créé une situation très difficile à l'industrie des salaisons françaises.

D'un autre côté, il a défendu les intérêts de la raffinerie des ports et a reçu à cette occasion, pour les résultats obtenus, les remerciements de la Chambre de commerce.

Il a réussi à faire admettre par la Commission des douanes une augmentation de droits sur les biscuits. Mais cette question, pour des raisons d'ordre international, n'a pu être, jusqu'à présent, soumise à la Chambre.

Il a soutenu la proposition tendant à assurer la protection de l'industrie des colles et gélatines, qui intéresse la maison Pilon, Buffet et Durand-Gasselin.

École professionnelle. — M. Roch a insisté à deux reprises (séances de la Chambre du 3 décembre 1904 et 17 novembre 1905), pour la reconstruction de l'école nationale professionnelle de Nantes et, s'il n'a pu parvenir à faire voter un amendement au budget en ce sens, il a du moins amené M. le Ministre du Commerce à des déclarations qui donnent la certitude d'une solution favorable, dans un avenir peu éloigné.

Grands travaux. — Il s'est toujours mis à la disposition de la Chambre de commerce pour les nombreuses démarches qui ont dû être faites par cette Compagnie, tant pour la défense des intérêts commerciaux et industriels de la région que pour la réalisation des grands travaux d'utilité publique intéressant le port et la Loire maritime.

Il a été heureux notamment de prêter son concours assidu à la mise en marche des travaux d'approfondissement de la Loire à 8 mètres, qui permettront bientôt aux navires du plus grand tonnage d'accéder aux quais de Nantes directement et en une seule marée.

Si nos concitoyens ont le souci de mettre les intérêts de notre ville au-dessus des querelles de partis, nul doute que le plus brillant avenir ne soit réservé à un centre industriel dont le développement dépasse les espérances les plus optimistes, à un port dont le trafic, en quelques années, a plus que triplé et suit une marche progressive et ininterrompue.

2° Questions ouvrières et sociales :

De même que dans les législatures antérieures, M. Roch s'est attaché spécialement à la défense des intérêts des travailleurs de Nantes et de la banlieue (région).

Chemins de fer. — A maintes reprises il s'est fait, tant à la Chambre qu'au Ministère des Travaux publics et à la direction des chemins de fer de l'État, l'organe des réclamations des ouvriers et employés des chemins de fer, en vue d'obtenir :

1° Le maintien des crédits proposés au budget des chemins de fer de l'État, pour l'avancement des ouvriers (séance de la Chambre du 28 décembre 1903) ;

2° La limitation de la durée du travail pour les commis P. V. et leur admission au grade de taxateur dans les conditions prévues par des ordres du jour spéciaux ;

3° Une pension minima de 360 francs pour les vieux ouvriers non classés des chemins de fer de l'État ;

4° Le relèvement des salaires et des garanties d'avancement régulier pour les ouvriers des dépôts (voir séance de la Chambre du 17 février 1905 et lettre du Ministre des Travaux publics du 28 juin 1905) ;

5° L'augmentation de la solde des ouvriers temporaires de l'exploitation des chemins de fer de l'État;

6° La suppression des notes secrètes;

7° L'adoption de l'appareil automatique d'accrochage Boirault, dans le but de prévenir les accidents ;

8° Des modifications dans le mode d'établissement et de calcul des primes d'économie accordées aux mécaniciens et chauffeurs ;

9° Enfin, à défaut du vote de la proposition Rabier-Berteaux, l'adoption d'une disposition transactionnelle élaborée par une Commission d'entente des syndicats et destinée, tout en limitant la dépense, à assurer à tous les agents de chemins de fer, dans des conditions convenables, le bénéfice de la retraite.

Ses interventions réitérées en faveur de toutes les catégories du personnel lui ont valu de nombreuses lettres de remerciements et de chaudes félicitations des syndicats (voir notamment ordres du jour des 5 mars, 7 octobre, 29 novembre 1905).

Tabacs. — Il a continué ses efforts antérieurs pour l'amélioration de la situation des ouvriers et ouvrières et des préposés de la Manufacture des tabacs, en réclamant notamment :

La réduction de la durée de la journée de travail et l'élévation à la première classe de la Manufacture de Nantes.

Fournitures militaires. — Ses nombreuses démarches au Ministère de la Guerre ont eu pour effet de faire bénéficier les ateliers de fournitures militaires de commandes supplémentaires et d'éviter toute interruption dans le travail des ouvriers qui y sont employés.

Ses observations à la tribune (séance du 5 mars 1906) ont contribué à hâter les adjudications pour le renouvellement des marchés de six ans.

Habillement et campement. — Il a réclamé en faveur des ouvriers et ouvrières et des commis des magasins administratifs de l'habillement et de campement :

1° Le payement des salaires calculés à forfait à raison de vingt-six jours par mois (séance du 2 février 1905) ;

2° L'augmentation du personnel, pour éviter le surmenage ;

3° Le maintien des crédits destinés à assurer l'avancement (séances des 28 et 29 décembre 1903) ;

4° Le relèvement des salaires et traitements, de façon à les faire concorder avec ceux que paye l'industrie privée (séances des 3 mars 1905 et 6 mars 1906).

Ses efforts ont abouti à une augmentation de salaires de 30 centimes par jour pour les ouvriers.

Postes. — Il s'est associé au vote de toutes les dispositions ayant pour but d'améliorer la situation des agents et sous-agents des postes et télégraphes, et, tout dernièrement (voir séance du 17 mars 1906), il a insisté pour faire bénéficier tous les facteurs des gratifications accordées, à l'occasion du 1er janvier, aux facteurs de Paris et de la banlieue seulement.

Inscrits maritimes. — Il a pris une part active à l'étude et à l'adoption de toutes les lois intéressant les inscrits maritimes, notamment :

La loi du 30 mars 1904, qui a enfin abrogé les dispositions d'exécution relatives à l'admission à la pension de demi-solde des inscrits maritimes de l'embouchure des fleuves ;

La loi du 29 décembre 1905, modifiant la loi de 1898, au sujet de la caisse nationale de prévoyance contre les risques et accidents professionnels ;

La loi du 14 avril 1906, concernant les veuves d'inscrits titulaires de pensions de demi-solde réglées antérieurement à la loi du 11 avril 1881.

Il s'est fait tout spécialement l'organe des doléances et des réclamations si fondées des pêcheurs de la Basse-Loire.

Ses démarches pressantes et réitérées viennent enfin d'aboutir. Les Ministres de

l'Agriculture et de la Marine, reconnaissant l'irrégularité du décret de 1897, ont pris l'engagement de faire procéder à l'étude d'une nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux maritimes et, en attendant, M. le Ministre de la Marine a décidé de donner des instructions aux agents des eaux et forêts pour qu'il soit sursis à toute nouvelle mesure de répression.

En résumé :

M. Roch a fait preuve d'un constant souci de la défense des intérêts économiques, industriels et ouvriers de Nantes et du département. Il n'a négligé aucune occasion de les soutenir avec compétence et autorité.

Ses adversaires politiques eux-mêmes, — du moins ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti, — se plaisent à le reconnaître et à témoigner des services qu'il a rendus.

A cette expérience consommée des affaires publiques, à ce dévouement désintéressé de tous les instants, M. Roch a ajouté une rectitude et une loyauté constantes dans son attitude politique.

Seuls, ceux qui persistent, sous des étiquettes trompeuses, à vouloir renverser la République lui font grief de n'avoir accepté aucune compromission avec la réaction.

Électeurs républicains !

Tous ceux que préoccupent avant tout les intérêts du pays ; tous ceux qui condamnent une politique d'aventures pleine de périls pour la paix intérieure comme pour la paix extérieure ; tous les républicains sincères, de toutes nuances, qui demeurent attachés aux idées que nous avons toujours défendues ; tous aurons à cœur de se grouper, le 6 mai prochain, autour de l'honnête homme, du citoyen méritant qui a si dignement porté le drapeau républicain.

Aux urnes, pas d'abstention ! Vive la République !

(*Suivent les signatures.*)

3e Circonscription de NANTES.

M. le marquis de DION

Élu au 1er tour de scrutin. — 22.835 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

Il y a quatre ans, je me présentais à vos suffrages avec une profession de foi très nette, un programme très explicite.

Je vous disais :

Je suis partisan résolu de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement, de la liberté d'association.

Je demande le service d'un an, après avoir assuré la solidité de l'armée par de puissants cadres de rengagés.

Je demande que les finances de l'État soient gérées comme les finances d'une société industrielle sérieuse.

Je demande enfin à sortir du gâchis et de la confusion des pouvoirs, pour rentrer dans l'ordre, l'économie et l'égalité devant la loi.

Je suis l'ennemi irréconciliable de ce régime parlementaire qui n'a plus à faire ses preuves d'impuissance et d'ignominie.

Je ne vous ferai pas, mes chers concitoyens, de vaines promesses, mais je m'engage à me montrer inébranlable dans la défense de nos convictions religieuses, du drapeau, de la liberté et des intérêts de la France.

Électeurs et chers compatriotes,

Un Breton n'a pas deux paroles. Ce qu'il a promis, il le tient, envers et contre tous.

Je n'ai manqué à aucun de mes engagements.

A la Chambre, j'ai combattu sans relâche le Gouvernement parlementaire qui, grâce à sa constitution anarchique, est générateur de tyrannie et de guerre civile.

Toutes les fois qu'une majorité sectaire, dirigée par la franc-maçonnerie, a commis des attentats contre les forces vives de la nation, je m'y suis opposé.

J'ai lutté pour la liberté!

Le 24 avril 1903, j'ai été fier d'aller en prison pour elle, les menottes aux mains, comme un malfaiteur.

J'ai voté contre les mesures de proscription; j'ai voté contre la séparation des Églises et de l'État; j'ai voté la flétrissure pour le système de la délation instauré dans notre pays par le bloc des mouchards et des sans-patrie.

J'ai mené campagne contre les désorganisateurs de l'armée. Et tandis que les partisans du « drapeau dans le fumier » confectionnaient, dans un but électoral, la loi de deux ans, j'ai présenté avec quelques amis une proposition de loi qui aurait, tout en sauvegardant mieux la défense nationale par des cadres de rengagés, permis de réduire à un an le service militaire obligatoire. Les blocards ont voté en masse contre cette proposition, si avantageuse pour les ouvriers des villes et les travailleurs des campagnes.

Aussi longtemps que durera le régime actuel, il n'y aura rien à espérer pour le pays. Tout ira de mal en pis! Les impôts augmenteront; on ne fera rien de sérieux pour les ouvriers et les travailleurs de toutes catégories; le commerce et l'industrie de la nation seront de plus en plus menacés et l'agriculture plus grevée de charges.

La religion sera traquée, la liberté mise en péril et la patrie en danger!

Pendant la dernière législature, j'ai, de toutes les façons, par la presse, par les réunions publiques, par mes votes, soutenu toutes les tentatives de revision légale de la Constitution actuelle en vue de la nomination du chef de l'État par le peuple directement consulté; car là est le salut.

Je continuerai plus énergiquement que jamais. Voilà pourquoi je me représente devant vous.

Messieurs, je fais appel à votre concours. L'heure est grave! Si le gouvernement reste entre les mains des blocards francs-maçons, sans-patrie, anarchistes ou collectivistes, c'est la fin de la France. C'est le commerce et l'industrie ruinés; c'est l'agriculture anéantie; c'est le drapeau déshonoré; c'est l'armée désorganisée; c'est la liberté violée; c'est l'idée religieuse détruite; c'est la fermeture et la mise à l'encan des établissements du culte, en attendant la confiscation de vos maisons, de vos champs, de vos instruments de travail par le collectivisme triomphant.

L'ennemi du dehors, l'étranger, fort de notre faiblesse, n'aura plus qu'à envahir notre territoire national, à se le partager, pour s'enrichir de nos dépouilles.

Chers concitoyens,

Il ne peut plus y avoir de querelles intestines devant le danger commun. Notre devoir

est de nous unir tous pour opposer au bloc malfaisant des francs-maçons, des mouchards et des sans-patrie le bloc des honnêtes gens, des patriotes, des amis de la liberté.

Notre devise est : France d'abord !

De DION,

Député sortant.

Circonscription de PAIMBŒUF.

M. de JUIGNÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.674 voix.

Messieurs et chers électeurs,

Cédant aux vœux de beaucoup d'entre vous et aux instances de votre ancien député, M. Jules Galot, j'ambitionne aujourd'hui l'honneur de vous représenter au Parlement.

Je ne suis pas un inconnu pour vous. Mon oncle, le comte de Juigné, en me léguant le Bois-Rouaud, me transmit aussi les sentiments d'estime et d'affection que trente ans de communs rapports avaient rendus réciproques entre vous et lui.

Conseiller général d'un important canton, je connais vos besoins et vos sentiments. J'ai conscience d'être l'interprète de ceux-ci et de pouvoir servir ceux-là.

Je ne me fais pas d'illusion sur la lourdeur de la tâche qui incombera à votre élu.

C'est la France tout entière à restaurer.

Est-il besoin de retracer ici les ruines accumulées durant la dernière législature ?

Vos frères, vos sœurs expulsés ;

Vos écoles fermées ;

La liberté du culte catholique entravée ; nos églises menacées ;

Notre marine sabotée ;

Notre armée divisée par la honteuse délation ;

Notre frontière ouverte à l'ennemi ;

Notre agriculture écrasée sous les impôts toujours croissants ;

Notre commerce livré sans barrières aux assauts de la concurrence étrangère ;

Un budget dont les dépenses vont sans cesse en augmentant et qui, à l'heure actuelle, malgré l'accroissement des impôts, se chiffre par un déficit de 250 millions.

La révolution sociale menaçante à vos portes :

Voilà le bilan de la dernière législature.

Réparer ces désastres sera la lourde tâche de la prochaine Chambre, tâche à laquelle votre élu devra participer.

Mais ces grands intérêts généraux, d'où dépend l'existence de notre grande patrie, ne me feront pas oublier ceux de notre petite patrie, de notre arrondissement.

Je poursuivrai notamment sans relâche et j'espère mener à bien le raccordement à Bourgneuf des chemins de fer de Vendée, la création d'une nouvelle ligne de chemin de fer entre Nantes et Paimbœuf par Le Pellerin.

Comme conseiller général et comme membre de la Commission départementale, j'ai été heureux de pouvoir faire obtenir de nombreuses subventions à vos communes et classer de nombreux chemins vicinaux.

Le zèle que j'ai toujours apporté, au Conseil général, à la défense de vos intérêts vous est un sûr garant de celui que je déploierai à la Chambre.

Ces trois intérêts connexes : l'intérêt de l'Église, l'intérêt de la France, l'intérêt de notre région, dans mon cœur et dans ma volonté, passeront toujours avant toute autre considération.

Soyons unis par le même dégoût, par la même haine, contre les francs-maçons qui nous oppriment :

Unis comme catholiques pour reconquérir nos libertés et défendre le seuil de nos églises;

Unis comme patriotes pour protéger notre armée contre les antimilitaristes;

Unis comme citoyens pour sauvegarder nos intérêts menacés par un Gouvernement protecteur des anarchistes.

Certain d'être en parfaite conformité de sentiments avec vous tous, je résume ici mes aspirations dans ce cri qui contient toutes nos espérances :

Vive la France !

Le marquis de JUIGNÉ,
Conseiller général du canton de Bourgneuf,
Secrétaire du Conseil général,
Membre de la Commission départementale.

1re Circonscription de SAINT-NAZAIRE.

M. ANTHIME-MÉNARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.635 voix.

Mes chers Concitoyens,

Appelé, deux fois déjà, à l'honneur de vous représenter au Parlement, par une majorité qui, de 1.000 voix d'abord, s'est élevée, ensuite, à plus de 6.700 ; bien connu de vous, et vous connaissant bien, je viens solliciter le renouvellement des liens anciens et profonds qui nous unissent.

Je crois avoir mérité votre confiance par ma scrupuleuse fidélité à mes déclarations et à mes engagements antérieurs.

Dès 1898, je vous ai dit ce que devait être, à mes yeux, une République vraiment digne de ce nom ; je vous l'ai répété, en 1902, dans les mêmes termes ; je n'y change rien aujourd'hui

Je vous disais : Je veux la paix politique et religieuse par le respect des libertés d'enseignement et d'association :

— Et, pendant trois ans, le Ministère Combes n'a eu d'autre souci que la guerre antireligieuse : il a faussé la loi des associations par son extension aux écoles qu'il a fermées ; par son refus d'examiner les demandes d'autorisation de toutes les communautés qu'il a dissoutes et dont il a pris les propriétés sans que l'ouvrier et le paysan aient vu le premier centime du fameux milliard qu'on leur avait promis ; par la loi du 7 juillet 1904, il a sup-

primé la liberté d'enseignement pour toutes les écoles de France tenues par les congréganistes.

Je vous disais : Je veux la paix extérieure par le maintien d'une armée et d'une marine étrangères à nos luttes politiques, mais protégées contre l'arbitraire :

— Et, pendant trois ans, le Ministère Combes a chargé mystérieusement une société secrète de « moucharder » l'armée nationale tout entière en lui livrant l'honneur et la vie privée de nos soldats — scandale de la délation, si honteux que le Bloc lui-même a dû désavouer son instrument, le général André, dès qu'il a été découvert.

Pendant trois ans, le Ministère Combes a laissé M. Pelletan désorganiser notre marine et nos arsenaux, retarder la mise en chantier de nos cuirassés et de nos croiseurs (particulièrement au préjudice des chantiers de Saint-Nazaire) et dilapider les fonds du budget de la Marine, au point d'être appelé, par le Président de la Chambre : « Un péril national ».

Je vous disais : Je veux l' « équilibre budgétaire ».

— Et le bilan de ces quatre années se règle par un budget qui, pour l'année 1906, se solde par un déficit de 90 millions, selon l'éminent économiste M. Jules Roche, et de 57 millions au moins, d'après l'aveu de M. Poincaré, Ministre des Finances, affiché, ces jours-ci, sur tous nos murs.

Je vous disais : Je veux la justice sociale par les réformes économiques et ouvrières, vraiment pratiques et raisonnables au profit des petits et des humbles :

— Et pendant trois ans le Ministère Combes, uniquement occupé de cléricalisme, n'a pu réaliser ni la réforme de l'impôt, ni les retraites ouvrières.

Les projets de réforme de l'impôt n'ont été présentés que sous des formes inacceptables, et leur examen a été systématiquement interrompu, aussitôt qu'abordé.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières n'a été discuté que dans ces derniers mois, à la hâte, dans les séances du matin, où siégeaient souvent 30 ou 40 seulement d'entre nous; il a abouti à un vote de principe que je n'ai pas hésité à émettre, mais pour la réalisation pratique duquel le Ministre des Finances a déclaré qu'il lui manquait une somme annuelle variant de 270 à 315 millions.

Ayant rappelé sommairement ces faits, je pose à tout homme de bonne foi cette question :

Parmi les 12.924 électeurs qui, il y a quatre ans, m'ont accordé leurs suffrages, en est-il un seul, commerçant, industriel, ouvrier, propriétaire, cultivateur, — qui puisse me reprocher d'avoir refusé ma confiance au Ministère Combes?

Contre ce Ministère se sont élevés, avec nous, des hommes appartenant aux partis les plus avancés, Waldeck-Rousseau mourant, Leygues, Lockroy, Doumer, Millerand, eux-mêmes.

La séparation des Églises et de l'État n'est plus un projet : c'est une loi votée.

Si la Chambre nouvelle la maintient, il faudra exécuter cette loi.

Il faudra reprendre les inventaires interrompus pendant la période électorale seulement.

Il faudra, faute d'associations cultuelles constituées, fermer les églises, le 9 décembre prochain.

Il faudra, en toute hypothèse, reprendre les presbytères dans cinq ans.

C'est la discorde et la persécution en perspective; la guerre allumée dans toutes nos communes entre des gens qui ne demandaient qu'à vivre en paix; le commerce et les affaires paralysés.

C'est cette politique que représentent les soi-disant comités républicains démocratiques du Bloc, qui ne sont, en réalité, que des instruments de candidature officielle et de tyrannie au profit de quelques politiciens locaux, contre tout le reste de la population indépendante et libérale.

2e Circonscription de SAINT-NAZAIRE

M. le marquis de MONTAIGU

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.962 voix.

Messieurs,

En 1902, lorsque pour la seconde fois je sollicitais vos suffrages, j'avais déjà le pénible devoir de vous montrer vers quels abîmes la franc-maçonnerie sectaire entraînait notre pays.

Le gaspillage éhonté des finances; le budget en déficit de près de 200 millions; l'armée et la marine volontairement désorganisées par ceux-là mêmes qui avaient mission de les défendre; la délation et l'espionnage établis comme moyen officiel de gouvernement; la persécution religieuse supprimant la liberté de conscience et menaçant de fermer nos églises :

Voilà ce qu'a donné la dernière législature!

Je ne saurais affirmer trop énergiquement ma réprobation d'une pareille anarchie!

Il me paraît superflu d'ajouter que, Français, je veux combattre tout ce qui peut nuire à la grandeur de mon pays; catholique, je veux pour chacun la liberté de pratiquer sa religion.

Aujourd'hui, dans la lutte engagée entre le bien et le mal, nous devons obéir au mobile le plus élevé et le plus noble, au mobile qui seul doit tracer notre ligne de conduite, au sentiment du devoir.

C'est donc à tous les bons citoyens, à tous ceux qui réclament un Gouvernement honnête que je fais appel.

C'est à tous les bons Français que je m'adresse pour combattre ensemble la tête haute, en affirmant sans crainte notre patriotisme et notre foi!

Marquis de MONTAIGU,
Député,
Vice-Président du Conseil général.

LOIRET

Circonscription de GIEN

M. DELAUNAY

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.405 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès républicain m'a chargé, à l'unanimité, de porter notre drapeau dans l'arrondissement de Gien.

Il a marqué ainsi sa ferme volonté de faire triompher une fois de plus le programme que sanctionnèrent victorieusement vos suffrages à diverses reprises.

Ce programme est celui de notre intègre concitoyen, de notre ami dévoué, l'honorable M. Guingand.

Ma candidature a ce double caractère de se présenter comme une candidature d'union et d'apaisement.

Elle naît, en effet, à un moment où, pour notre parti, a disparu toute question de personnes.

D'autre part, elle a la signification précise d'un effort de progrès décisif.

Et c'est pourquoi je prends l'engagement de poursuivre avec énergie la réalisation de toutes les réformes politiques, économiques et sociales qu'attend la démocratie.

Républicains,

La séparation des Églises et de l'État a mis fin à cette domination politique que prétendait exercer l'Église sur l'État.

Le devoir républicain va être, dans la nouvelle législature, de confirmer cette œuvre.

Si je suis votre élu, je ne faillirai pas à ce devoir, et je voterai toutes les mesures législatives propres à consolider les résultats acquis, à les étendre, à empêcher tout retour offensif de l'esprit de réaction cléricale.

Nous voulons, dans une préoccupation de tolérance et de justice, les Églises libres dans un État souverain et neutre.

Électeurs,

A côté de réformes telles que le rachat des chemins de fer et des mines; à côté du monopole de l'enseignement dont l'établissement nous paraît de nature à faciliter l'union des esprits dans la recherche commune d'un mieux être social; à côté de la suppression, en

temps de paix, des conseils de guerre, de l'action desquels les incidents récents ont révélé le danger pour nos institutions, nous voulons inscrire dans notre code républicain les lois de justice sociale que réclame impérieusement la démocratie.

Nous considérons, dans ce sens, comme indispensables et urgentes :

1° La création de retraites pour les ouvriers des villes et des campagnes;

2° La modification de notre système fiscal et l'application d'un impôt sur le revenu basé sur des principes de justice et d'équité.

Soucieux, autant que qui que ce soit, de la dignité de notre patrie, je veux la France puissante et respectée par tous, poursuivant à l'intérieur le cours de sa prospérité matérielle, continuant pacifiquement à l'extérieur sa mission civilisatrice.

Je prétends aussi, par des mesures appropriées, protéger et développer le commerce, l'industrie et l'agriculture.

D'un mot, je continuerai l'œuvre à laquelle M. Guingand s'est dévoué et qui constitue l'idéal de la démocratie laborieuse de notre arrondissement.

Au point de vue départemental, je favoriserai la construction du canal de Combleux à Orléans et tout projet tendant à créer une voie navigable de Nantes à Briare.

Au point de vue local, je poursuivrai la ligne de tramways reliant Nogent à Lorris et desservant les communes intermédiaires de notre arrondissement, Langesse, Le Moulinet, Montereau.

Mes efforts tendront aussi à doter Gien d'une caserne, dans le but d'assurer le développement de notre chère cité.

Républicains,

Nous sommes arrivés à une heure décisive pour l'avenir et le développement de nos institutions.

Il s'agit de savoir si, oui ou non, la majorité de cet arrondissement, consciente des destinées qui l'attendent, veut continuer l'effort d'où sortira pour elle un peu plus de bien-être par un peu plus de justice.

Électeurs,

J'ai trop de confiance en votre clairvoyance pour douter de votre réponse, et c'est avec tranquillité, après avoir accompli la mission de propagande qui m'a été confiée, que j'attends votre verdict le 6 mai prochain.

Notre démocratie dira une fois de plus qu'elle exige une politique de paix, de travail, d'économie, de prospérité, d'émancipation matérielle et morale.

Vive la République!

R. DELAUNAY,
Maire de Gien,
Candidat du Congrès républicain.

Circonscription de MONTARGIS.

M. VAZEILLE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.580 voix.

Mes chers concitoyens,

Au cours de nombreuses conférences, j'ai posé et examiné devant vous les diverses questions qui doivent retenir l'attention réformatrice du législateur : il n'est pas un de vous qui ne les connaisse.

De ce programme, établi en 1898 et 1902, un certain nombre de points ont été déjà réalisés, grâce au labeur incontesté des deux dernières législatures. Pour celle qui prend fin, je citerai notamment : l'œuvre de laïcisation ; l'abaissement du droit sur les sucres ; un commencement de réforme des prestations, qui devra cependant être amélioré ; l'extension de la compétence des juges de paix, préface d'une réforme plus large de notre organisation judiciaire, destinée à rendre l'administration de la justice plus expéditive et moins coûteuse ; la réduction du service militaire actif à deux ans, qui, tout en maintenant la force défensive de notre armée, rend à notre production nationale une force considérable de travail ; l'assistance aux vieillards et aux infirmes, qui sera applicable au 1er janvier prochain, premier degré qui déjà donnera satisfaction dans nos campagnes, en attendant une loi de retraites ouvrières plus pratique, mieux adaptée à nos ressources financières que le projet hâtivement voté. Enfin, la séparation des Églises et de l'État est un fait accompli. Par elle, l'activité politique du pays va se trouver libérée d'un poids lourd qu'elle traînait depuis trente ans, à même de se consacrer tout entière aux questions économiques et sociales, si tous, Gouvernement et particuliers, savent collaborer à l'application loyale, mais ferme, sans provocation comme sans faiblesse, du nouveau régime, qui assure à la fois la liberté des cultes et l'indépendance du pouvoir civil. Le bien du pays commande impérieusement, sous peine de divisions mortelles, que le prêtre sache se renfermer dans sa mission, dans son église, et ne cherche pas à jouer un rôle politique.

Voici pour l'œuvre d'hier, voyons celle de demain.

Je ne saurais, ici, faire une longue énumération, forcément incomplète, de toutes les réformes à accomplir, condenser en quelques lignes, préciser des solutions qui exigent, au Parlement, tant d'études contradictoires. Ce qui doit importer au suffrage universel, c'est que son représentant soit imprégné de la haine des abus, de l'esprit de justice, de volonté et de ténacité, pour poursuivre les réformes nécessaires, dans la mesure et dans les limites du possible, des droits intangibles et de la sauvegarde des grands intérêts nationaux ; c'est la garantie que tout ce qui doit et peut être fait sera fait. Qu'il me suffise donc d'indiquer les principes directeurs du programme dont j'ai été et reste le dévoué serviteur.

Le parti républicain a conquis le pouvoir et s'y est consolidé : à lui de montrer maintenant qu'il en était digne. Nous devons, républicains, avoir l'orgueil de prouver que la République, mieux qu'aucun gouvernement du passé, est capable de faire une France grande et prospère à la fois, vis-à-vis des nations concurrentes, et jusque dans le plus intime de sa chair, c'est-à-dire jusqu'au plus profond de ses masses laborieuses. Nous devons prouver que nous savons ne pas nous attacher seulement à tel ou tel grand intérêt spécial limité, mais encore embrasser dans une sollicitude égale, dévouée, active, passionnée tout ce qui fait la grandeur d'une nation, sa richesse, la dignité et le bien-être de sa démocratie. Il n'y a pas

d'opposition entre les termes de ce problème : une agriculture, une industrie, un commerce florissants sont la condition première de l'amélioration du sort des travailleurs, et, par une égale réciprocité, l'aisance répandue dans le peuple qui travaille, — par l'augmentation de la consommation, — est le stimulant nécessaire à l'accroissement de la production. Ainsi se trouvent déterminés les deux pôles de ce qui doit être l'axe du travail parlementaire : il faut créer, encourager tout ce qui peut favoriser notre production nationale, tout ce qui peut fortifier et développer notre état démocratique.

Toutes les réformes conçues dans ce double esprit, je les appuierai et les défendrai, si hardies soient-elles, pourvu qu'elles ne soient ni de pures improvisations, ni de purs rêves, mais réfléchies et mûrement étudiées.

Au point de vue social, je tiens à affirmer de nouveau que, si je suis partisan convaincu des œuvres d'amélioration sociale, je ne les conçois que respectueuses de la liberté individuelle, basées sur la libre association des individus. J'ajoute, pour répondre à des préoccupations légitimes, que je considère le maintien ferme de l'ordre public, le respect des lois, des propriétés, des droits de tous, comme la condition absolue de la réalisation même du progrès social. Ne pas y tenir la main serait, consciemment ou inconsciemment, favoriser une réaction funeste à la République et à la France.

S'il n'est pas nécessaire de rééditer mon programme dans ses détails, je dois cependant souligner que l'œuvre principale de la prochaine législature sera, de l'aveu de tous, la réforme financière, clef indispensable de toutes les autres, avec ce triple but : 1° diminution de la charge si lourde qui paralyse l'effort économique du pays, par la création d'un fonds d'amortissement de notre dette, doté de ressources spécialement et irrévocablement affectées; 2° meilleure distribution de nos dépenses par la suppression des emplois inutiles et coûteux, par la réorganisation de notre système administratif, simplifié et décentralisé; 3° plus équitable répartition de l'impôt, qui proportionne mieux la charge du contribuable à ses forces contributives, sans léser d'ailleurs aucun intérêt respectable. Sur ce point particulièrement, sans rien abandonner de l'idéal de justice que j'ai défendu et dont un avenir prochain démontrera la justesse, je voterai tout ce qui sera une amélioration progressive de notre système fiscal.

Enfin, je ne saurais passer sous silence une question qui a vivement préoccupé le pays depuis un an. La France veut la paix, mais elle sait aussi que le meilleur moyen de la conserver, c'est d'imposer le respect par sa force. J'ai combattu et combattrai encore tous les abus qui peuvent se glisser dans l'administration de nos armées, mais c'est en vue de les faire plus fortes et plus aptes à défendre la République, la dignité et l'indépendance de notre patrie.

Mes chers concitoyens,

Si, pas plus qu'aucun homme, je ne puis échapper ni à l'erreur, ni à la critique, j'ai cependant conscience d'avoir toujours agi, au Parlement, en représentant soucieux de sa haute responsabilité.

Parmi ceux qui me combattent, il en est qui le font parce qu'ils ont des opinions contraires aux miennes : ceux-là, je les respecte tout en les combattant; il en est qui se sont éloignés de moi parce que je n'ai pas servi leur intérêt particulier : ceux-là, je vous laisse le soin de les juger; il en est enfin qui, bons et loyaux amis de la première heure, mal informés sur le caractère et les causes de mon attitude, ont cru, à tort, à une abdication de ma part ; ceux-là, je les regrette.

Mais qu'ils me permettent de leur dire, suivant un proverbe antique, qu'au-dessus des amitiés personnelles, il faut placer l'amour de la vérité et de la justice. S'ils en sont aussi les serviteurs, forcément l'avenir nous fera rejoindre et réconcilier.

Oui, nous devons faire respecter la République et ses lois, mais il est des violences inutiles, contraires à l'idéal républicain, qu'il faut éviter. L'honneur de la République, c'est d'être en même temps un gouvernement de combat pour la défense du droit, mais aussi un

gouvernement de paix et de concorde. A l'heure actuelle, j'estime que l'union de tous les républicains, — non des faux ralliés qui ne cherchent à entrer dans la place que pour s'en emparer, — mais de tous les républicains de bonne foi, animés de l'esprit démocratique, s'impose comme une nécessité, pour le salut et la grandeur de la République, pour le salut et la grandeur de la France.

Vive la République !

Dr VAZEILLE,
Député sortant.

1re Circonscription d'ORLÉANS.

M. RABIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.496 voix.

Chers Concitoyens,

Pour la sixième fois, je sollicite le renouvellement du mandat que vous m'avez confié, il y a dix-huit ans. Conscient de n'avoir jamais manqué à aucun de mes engagements, c'est en toute sérénité que j'attends votre décision.

J'ai toujours été le serviteur fidèle de la démocratie et mes adversaires eux-mêmes ont dû reconnaître le dévouement dont j'avais fait preuve pour la défense de vos intérêts.

S'il me fallait de nouveaux titres à votre bienveillance, vous les trouveriez dans la participation que j'ai prise aux travaux d'une législature exceptionnellement féconde.

J'ai eu la bonne fortune, dans ma dernière profession de foi, de vous indiquer toutes les grandes lois qui viennent d'être votées. Je les rappelle d'un mot :

Lois sur les congrégations, dont le développement devenait une menace pour l'État. J'en ai été le rapporteur.

Loi de suppression de l'enseignement congréganiste, qui complète l'œuvre de laïcité.

Loi de séparation des Églises et de l'État, loi toute de liberté et de modération qui, tout en respectant les droits légitimes de la conscience, a déchiré un Concordat qui était une duperie ou un danger.

Loi militaire, qui, tout en donnant à notre armée nationale plus d'homogénéité et plus de force, répartit équitablement la charge de l'impôt du sang, jusque-là si lourd aux enfants du peuple.

Loi d'assistance aux vieillards et aux incurables, qui assure l'exécution du devoir social de solidarité.

Loi des Caisses de retraites, dont la législature prochaine assurera le vote définitif et l'intégrale application.

Loi d'extension de la compétence des juges de paix, qui met à la disposition des petits plaideurs une justice moins coûteuse et plus rapide.

Protection du petit commerce contre les gros monopoles, — qui devra être rendue plus efficace, — et réduction des patentes. J'ai été le président de la commission.

Modification de l'article 103 du code de commerce, donnant aux commerçants et aux

industriels de notre pays les garanties qu'ils espéraient en matière de transport. J'ai été l'auteur et le rapporteur de cette loi.

Au point de vue local, rapporteur général de la commission des grands travaux publics, j'ai obtenu de mes collègues la construction toute prochaine du canal de Combleux à Orléans et le commencement de la voie navigale de Nantes à Briare.

D'un mot également, j'indique les réformes que devra s'appliquer à réaliser la Chambre prochaine :

Modification de notre système fiscal, prudente mais efficace, de façon que chaque citoyen paye progressivement, suivant ses facultés et suivant ses moyens.

Abrogation définitive de la loi Falloux; obligation aux maîtres des écoles privées de présenter les mêmes garanties et les mêmes diplômes que les maîtres de nos écoles; facilités plus grandes pour les enfants du peuple de parvenir à l'instruction complète.

Réforme des conseils de guerre.

Diminution des périodes de 28 jours et suppression des 13 jours.

Extension de la prud'homie.

Retraites ouvrières.

Loi de prévoyance et de protection des ouvriers et employés de chemins de fer.

Réduction et même, s'il est possible, suppression des licences des marchands en gros et des débitants.

Revision du cadastre, extension du crédit agricole, protection et extension de la petite propriété.

Le cadre d'une profession de foi ne permet d'envisager que les lois générales; pour tous les cas particuliers qui pourraient se présenter, vous ferez confiance au député dont les sentiments démocratiques vous sont depuis tant d'années connus.

Électeurs !

On a reproché à la majorité républicaine du Parlement de s'être préoccupée avec trop d'insistance du danger clérical.

Les événements démontrent que ce danger n'a pas disparu.

A l'occasion de la loi de séparation, nos adversaires tentent de remettre en question toutes les lois essentiellement républicaines.

Pour défendre ces lois, qui constituent un patrimoine péniblement acquis, vous me trouverez toujours au premier rang.

On reprend contre nous les attaques d'autrefois, on nous accuse d'être des antimilitaristes et des antipatriotes, alors que nous avons toujours déclaré qu'une armée forte et disciplinée, loyalement républicaine, est la garantie de la sécurité de la patrie, que nous voulons unie et respectée.

On nous accuse d'être des collectivistes, alors que nous avons toujours inscrit dans nos programmes l'extension de cette propriété individuelle qui nous apparaît comme la condition et le gage de la prospérité du pays.

Vous ferez justice de ces attaques intéressées, vous affirmerez une fois de plus dans notre pays le triomphe nécessaire d'une République fermement démocratique qui veut le bien du pays, qui a le juste souci de sa grandeur, qui mettra tous ses efforts à la réalisation de la solidarité indispensable.

Républicains, tous unis, sans distinction de parti ou de nuance, vous vous grouperez tous autour du candidat des républicains. Votre union assurera une fois de plus son succès et la défaite irrémédiable des partis qui, par le cléricalisme, conduiraient ce pays à la monarchie ou au césarisme.

Vive la République !

Fernand RABIER,
Député sortant,
Candidat des républicains.

2e Circonscription d'ORLÉANS.

M. Henri ROY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.959 voix.

Un congrès présidé par M. le sénateur Viger, composé de 500 électeurs et élus appartenant à toutes les nuances de l'idée républicaine et venus de toutes les communes de la circonscription, m'a désigné, par un suffrage unanime, pour être, aux élections du 6 mai, le candidat des républicains.

Cette unanimité me donne un titre plus grand à votre confiance.

Républicain d'origine et de tradition, j'aime la République de toute la reconnaissance que nous lui devons pour nous avoir donné plus de réelle liberté, plus d'égalité, plus de sincère fraternité.

Nous tenions d'elle la liberté de réunion, la liberté d'association ; par le vote de la loi de séparation des Églises et de l'État, elle nous apporte la liberté de conscience.

Les résistances suscitées et entretenues par des adversaires intéressés ne sauraient enlever à cette loi son véritable caractère de libéralisme et d'équité, de justice et de modération, puisqu'elle permet à chacun de croire ce qu'il veut et de pratiquer ce qu'il croit.

Pour bienveillante que nous l'ayons pu souhaiter, l'application de cette loi doit être stricte et intégrale.

L'État, neutre en matière de religion, doit être neutre en matière d'enseignement. Nos lois scolaires sont un patrimoine intangible. Le monopole est inutile pourvu que, par des dispositions nouvelles, les mêmes garanties soient exigées des professeurs, qu'ils exercent dans des écoles libres ou dans des établissements de l'État.

La loi sur le service de deux ans a introduit dans l'impôt militaire l'égalité nécessaire.

La force de notre armée nationale n'en sera pas diminuée ; elle ne saurait non plus être atteinte par des réductions si désirables sur la durée des périodes d'instruction de la réserve et de la territoriale.

Des encouragements constants et des dispositions législatives favorables ont développé parmi nous la pratique de la mutualité et le sentiment de la solidarité.

Par le vote de la loi sur les caisses de retraites ouvrières, dans laquelle les travailleurs de la ville et de la campagne trouveront les garanties indispensables à la sécurité de leur vieillesse, la République couronnera son œuvre.

Mais, pour appliquer cette loi, il faut des disponibilités financières considérables.

Sans doute, par une gestion plus stricte, par une réduction possible de certaines dépenses exagérées, des économies peuvent être réalisées.

Mais c'est seulement dans une modification de notre système d'impôt qu'on trouvera les ressources indispensables.

Il faudra, dans cette réforme, agir avec résolution, mais avec tact et prudence. Il conviendra de tenir compte du tempérament du contribuable français et de ne pas courir les aventures. Mais il est nécessaire de réaliser cette formule équitable, inscrite depuis plus d'un siècle dans notre charte civique, que chacun doit participer aux charges publiques suivant ses facultés et ses moyens.

L'agriculture est la première de nos industries nationales : nul ne saurait l'oublier

dans cette circonscription qui, en agriculture et en viticulture, s'honore d'être au premier rang.

Des lois sagement protectrices, que vous devez à la République, vous permettent de tirer de vos récoltes un produit équitablement rémunérateur.

Ces lois, indispensables à votre sécurité, se complèteront par une réglementation sérieuse du marché à terme sur les produits alimentaires, par le maintien des mesures prises contre les abus de l'admission temporaire, par la loi sur les fraudes dans la vente de marchandises et enfin par une législation réellement efficace contre les dégâts causés aux récoltes par les ravages du gibier.

L'organisation complète du crédit agricole, la constitution de nombreux syndicats qui feront, non pas du commerce, mais de la coopération, contribueront à votre prospérité.

Enfin, dans notre région tout particulièrement, l'extension du réseau des tramways départementaux et leur raccordement avec les réseaux voisins, l'établissement d'une voie navigable de Briare à Nantes vous apporteraient de nouvelles et bienfaisantes facilités.

Grâce à votre collaboration, grâce aux conseils particulièrement qualifiés de M. Viger, je saurai, m'inspirant de son exemple, apporter à la défense de vos intérêts une ardeur qui ne se démentira pas.

On ne saurait tout dire dans une profession de foi : au moins ai-je voulu établir les points essentiels sur lesquels s'exercera mon action, si vous me choisissez pour vous représenter.

Par de fréquents comptes rendus de mandat, par ma présence chaque samedi à Orléans, où vous amènent normalement vos affaires particulières, sans cesse à votre disposition, je serai au courant de vos désirs et de vos besoins; toute cause juste trouvera en moi un fidèle défenseur, tout besoin reconnu un avocat déterminé.

Electeurs !

Grâce aux exagérations maladroites ou criminelles des adversaires de la République, la situation électorale est parfaitement nette ; d'un côté le drapeau de la République, de l'autre la bannière cléricale.

Vous direz, le 6 mai, si vous voulez une République sagement, mais résolument progressive, ou si vous consentez, par une République diminuée et asservie, à conduire fatalement le pays à la monarchie ou au césarisme.

Votre sentiment n'est pas douteux. L'heure est critique, comme aux temps abhorrés de l'Ordre moral. Aujourd'hui comme alors, l'union est faite parmi tous les républicains pour triompher du péril réactionnaire.

Vous ferez justice des calomniateurs qui accusent les républicains de compromettre la patrie par une désorganisation de l'armée.

Ils parlent contre toute vérité et contre tout bon sens. L'armée, c'est la nation en armes, c'est nous-mêmes ; sa force est actuellement la garantie nécessaire au progrès. C'est pourquoi nous condamnons et les doctrines anémiantes et dangereuses des antimilitaristes, et les exemples déprimants d'indiscipline de ces officiers qui préfèrent Rome à la République.

C'est seulement à une armée loyalement attachée à la République que nous pourrons confier la garde de notre pays et de ses institutions.

C'est vainement aussi qu'on fera surgir devant vos yeux le spectre du collectivisme : les républicains de gouvernement ne sauraient adhérer à de telles théories, puisqu'ils font de l'extension de la propriété individuelle à un plus grand nombre de citoyens un des gages de prospérité et de progrès.

Républicains !

Dans la bataille de demain le succès demeurera aux plus disciplinés. Vous vous serrerez d'un même cœur autour de celui qui a l'honneur de porter le drapeau.

Vous vous souviendrez des belles paroles de M. Fallières, président de la République : « Serviteurs indéfectibles de la démocratie, travaillons sans relâche à faire une humanité toujours meilleure, avec une conscience politique toujours plus haute, et restons fidèlement attachés à la cause du progrès et au culte de la patrie! »

Vive la République!

Henri ROY,
Candidat des républicains.

Circonscription de PITHIVIERS.

M. Georges COCHERY.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.611 voix.

Chers Concitoyens,

Il y a vingt et un ans, les républicains de l'arrondissement de Pithiviers m'ont appelé à combattre à leur tête.

Ensemble, nous avons lutté et nous avons vaincu.

Aujourd'hui, la coalition des partis de réaction, jamais découragés, reprend l'offensive.

Ensemble, nous lutterons encore contre eux, et nous vaincrons.

Je les retrouve en face de moi, adversaires irréconciliables, comme, avec des tactiques diverses, en 1885, en 1889, en 1893, en 1898, en 1902.

Vous les connaissez, vous les avez vus à l'œuvre.

En regardant d'où ils viennent, vous saurez où ils nous mèneraient s'ils étaient les maîtres.

Vous ne vous laisserez pas égarer par l'équivoque qu'ils cherchent à établir.

Ils prétendent m'opposer ma profession de foi de 1902.

Je n'ai rien à y retrancher.

Mais j'ai beaucoup à y ajouter.

Je vous disais, en 1902, je vous dis, en 1906 :

« Je suis, je serai toujours avec les républicains qui ont fondé la République et qui veulent la fortifier par la pratique des principes républicains...

« Je l'ai constamment défendue contre tous ses adversaires. »

La lutte est entre la République et le cléricalisme.

Je suis pour la République contre le cléricalisme.

Je respecte toutes les convictions religieuses. J'entends qu'elles puissent être librement pratiquées.

Mais je veux que tous obéissent aux lois de l'État et respectent les droits de la société laïque.

J'ai voté la séparation des Églises et de l'État, qui, loin d'être un acte de guerre contre les croyances religieuses, sera, au contraire, un précieux instrument de liberté.

J'en réclamerai l'exécution loyale et libérale, mais intégrale et sans faiblesse.

J'appuierai les mesures nécessaires pour développer et compléter la laïcisation de l'enseignement.

J'ai voté :

La loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, qui assure une justice à la fois plus rapide, plus proche et moins coûteuse ;

La loi sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes ;

La loi sur la réduction du service militaire à deux ans, qui répartit, d'une façon égale pour tous, la charge de l'impôt le plus lourd et qui, donnant à notre armée plus d'homogénéité, la rendra plus forte.

J'ai voté enfin un allégement considérable de l'impôt sur les sucres pour maintenir la prospérité de la culture betteravière.

J'ai mis une inlassable énergie à soutenir tous les intérêts de notre arrondissement.

La ligne de Beaune à Étampes ;

Le tramway de Pithiviers à Toury ;

La caserne de Pithiviers ;

Le rétablissement des tolérances anciennes pour la prise des alouettes ;

L'institution d'encouragements de 100 francs par hectare pour la culture du safran ;

L'allocation de crédits considérables pour la remise en état de notre viabilité, que le Conseil général a décidé de réaliser promptement, — en sont la preuve.

Mais les réformes réalisées ne doivent pas nous faire oublier celles qui restent à accomplir :

Les réformes fiscales, destinées à établir, sans vexation, sans inquisition, une plus équitable répartition des charges publiques ;

Les réformes économiques et d'ordre social qui, par le développement de la mutualité et des institutions de prévoyance et le vote de la loi sur les retraites, assureront le triomphe de la vraie solidarité et prépareront une vie paisible, après un long labeur, aux travailleurs des champs et de l'atelier ;

Les réformes administratives, qui diminueront les dépenses publiques ;

Les réformes financières, dont la première sera une sévère économie dans la préparation et l'exécution des budgets ;

Les réformes judiciaires, qui continueront à simplifier la procédure, à rapprocher le juge du justiciable, et diminueront les frais des instances, en abrégeront la solution.

Il faut surtout que les législateurs n'oublient pas que l'agriculteur est le meilleur pourvoyeur du budget, le plus solide élément de notre puissance financière, comme de notre force militaire.

Il faut que tous ses intérêts soient ardemment soutenus. J'ai contribué à l'établissement des droits protecteurs, je les défendrai avec énergie.

Il faut qu'on lui donne enfin, par la constitution de chambres démocratiques d'agriculture, le moyen de faire entendre toujours sa voix et connaître sa volonté.

Il faut que, par l'organisation pratique du crédit agricole, on permette à nos campagnes de profiter des larges sacrifices que j'ai obtenus de la Banque de France dans l'intérêt de l'agriculture.

Aucune réforme ne m'effraye, si elle est réellement une réforme, si elle est profitable au pays et s'inspire d'un véritable esprit de justice.

Chers Concitoyens,

Je veux le progrès.

Je lutterai contre toutes les tentatives de recul.

J'écarte l'utopie collectiviste.

Je combats de toutes mes forces les révolutionnaires, ceux qui voudraient bouleverser la société, et les agitateurs cléricaux qui, à propos des inventaires, ont suscité de graves désordres.

C'est un crime de risquer de provoquer la guerre civile.

Je veux le maintien de l'ordre, condition nécessaire du progrès ; la soumission de tous indistinctement aux lois de la République.

Profondément attaché à notre armée nationale, je réprouve avec la même indignation les antimilitaristes d'action et les antimilitaristes de doctrine :

Ceux qui ont poussé certains officiers,— heureusement très peu nombreux,— à donner l'exemple de l'indiscipline, et ceux qui excitent les soldats à la désobéissance.

La discipline doit être la même pour tous. C'est la condition de la force de notre armée et de la sécurité du pays.

Comme Français, comme républicain, j'aime l'armée toujours prête à faire modestement et vaillamment son devoir pour la défense du territoire et la défense de la loi.

Elle est la garantie de la paix, la gardienne de nos libertés, la grande école de l'égalité et du dévouement au pays.

Électeurs républicains,

Je fais appel à l'union des républicains pour triompher, le 6 mai, du nouvel assaut tenté par les partis hostiles à la République, et envoyer au Parlement une majorité résolue à maintenir l'ordre et à poursuivre le progrès par la mise en pratique de la devise républicaine :

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

Ni réaction, ni révolution. — Progrès et réformes pacifiques.

Tel est votre programme. — C'est aussi le mien : je l'ai suivi dans le passé ; je le suivrai dans l'avenir.

Votre tout dévoué,

Georges COCHERY.

LOT

Circonscription de CAHORS.

M. MUNIN-BOURDIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.488 voix.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages et, en le faisant, j'entends m'inspirer du programme républicain et libéral que nos honorables sénateurs, MM. Béral et Rey, ont fait triompher dans la journée du 7 janvier dernier.

En adhérant sans réserve à l'éloquent appel qu'ils ont adressé aux électeurs de notre arrondissement, je tiens tout d'abord à vous déclarer que, comme eux, je veux une république d'ordre, de paix, d'union, de liberté, une république décidée à poursuivre les réformes financières, économiques et sociales, de nature à améliorer le sort des travailleurs et fondées sur les principes de justice et de solidarité.

Avec eux, je repousse toute politique intolérante, ennemie de la propriété, de l'armée et de la patrie. Une telle politique, contraire à la république elle-même, conduirait fatalement le pays à la ruine.

De graves questions s'agitent à l'heure actuelle. Je veux m'en expliquer librement devant vous.

Une loi récente a jeté un trouble profond dans les consciences. La séparation des Églises et de l'État, par la rupture du lien séculaire qu'avait noué si heureusement le Concordat, a ouvert la porte à des difficultés et à une agitation redoutables, en imposant de lourdes charges aux fidèles pour le service du culte, pour la construction et l'entretien des églises, en substituant enfin aux fabriques des associations cultuelles qui, dans bien des cas, ne pourront se former. Le défaut de constitution de ces associations entraînera, à une date prévue, la fermeture d'un grand nombre d'églises, leur mise sous séquestre et, plus tard, leur mise en vente.

Une revision profonde de cette loi, sur laquelle le peuple aurait dû être consulté, s'impose. Ai-je besoin de vous répéter que je serai avec ceux qui, s'inspirant du sentiment de nos populations, s'attacheront à faire disparaître toutes les dispositions contraires à l'exercice des cultes et, pour tout dire, à la plus respectable de toutes les libertés?

L'œuvre de la prochaine législature sera considérable, à en juger par les importantes questions dont l'examen ne saurait plus être ajourné.

Depuis de longues années, le problème de l'établissement d'un impôt sur le revenu a été posé. Je n'ai qu'à rappeler mon vote comme député pour affirmer à nouveau que je suis acquis à tout remaniement de notre système fiscal propre à amener une répartition plus

équitable des charges qui pèsent sur les contribuables, notamment sur l'agriculture, la diminution ou la suppression de l'impôt foncier et la réduction des patentes.

Les retraites ouvrières généralisées à tous les travailleurs de la terre et de l'atelier marqueront bientôt une étape nouvelle dans la voie de la solidarité. Je repousse, pour assurer leur création, le système de monopoles tels que ceux du pétrole et du sucre. C'est, en effet, sur les populations de nos campagnes et sur les ouvriers de nos villes que retomberait le renchérissement immédiat et fatal de ces matières de première nécessité, et c'est de l'admirable essor de la mutualité, encouragée et subventionnée par l'État, que nous devons attendre les ressources nécessaires.

Notre région, après tant de sacrifices faits pour la reconstitution de nos vignobles, était en droit d'attendre des résultats différents de ceux qu'accuse si douloureusement la mévente de nos vins.

A cette situation déjà inquiétante, un premier remède doit être apporté par une revision des tarifs douaniers dont l'abaissement, en favorisant l'exportation, assurerait l'écoulement de nos produits. Une sévère répression de la fraude et de la fabrication des vins aiderait aussi à ce résultat.

La culture du tabac, qui constitue une des ressources principales de notre arrondissement, se poursuit dans des conditions telles qu'il est nécessaire d'aviser sans plus de retard.

Député, j'avais apporté à la tribune les revendications de nos planteurs. Je demande aujourd'hui, comme je demandais alors, l'extension de la culture et le relèvement des prix.

Le Conseil général du Lot étudie en ce moment la création d'un réseau de tramways. Si je suis votre élu, je mettrai tout mon zèle à aider à la réalisation immédiate d'un projet dont l'urgence ne peut plus être contestée.

En exerçant un contrôle sévère sur nos finances, le Parlement doit aller résolument aux économies. Les dépenses subissent une marche ascendante qu'il est de toute nécessité d'enrayer.

Telles sont, mes chers concitoyens, les considérations générales que je soumets à votre haut jugement. Né au milieu de vous, vivant de votre vie, j'appartiens tout entier, par mes aspirations, à cette démocratie vaillante qui a placé toute ses espérances dans la République.

Vous direz bientôt par vos suffrages si vous me jugez digne du mandat que je sollicite et que vous m'aviez autrefois confié.

J'espère l'avoir rempli dans le sentiment profond des grands devoirs qu'il impose. Aujourd'hui, comme alors, je n'aurai d'autre guide que mon dévouement absolu à vos intérêts et mon indéfectible attachement à la République et à la liberté.

Vive la République !

E. MUNIN-BOURDIN.
Avocat,
Ancien Bâtonnier,
Ancien député du Lot.

Circonscription de FIGEAC.

M. VIVAL, décédé, a été remplacé par M. BÉCAYS.

(Voir élections partielles.)

Circonscription de GOURDON.

M. MALVY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.008 voix.

Mes chers Concitoyens,

Lorsque, à la suite des élections législatives de 1902, je vous adressais mes remerciements, je prenais envers vous l'engagement de consacrer tous mes efforts à la défense des intérêts de l'arrondissement de Gourdon. Je crois avoir, durant ces quatre années, accompli fidèlement mon devoir.

Je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

La politique dont je me réclame est une politique de foi républicaine et de réformes économiques et sociales.

Tout en assurant la sauvegarde de la République, que nous considérons comme le seul instrument possible d'émancipation morale et matérielle de la démocratie, nous estimons qu'il est nécessaire de porter parallèlement notre effort de solidarité sur les questions économiques. L'injustice existe autour de nous sous des formes innombrables ; nous avons le devoir de lui substituer un régime de mutuelle équité.

Notre système fiscal porte encore la marque d'une société disparue et d'institutions condamnées. La première réforme à accomplir doit consister dans la suppression de l'impôt foncier, qui grève si lourdement les travailleurs de nos campagnes, et son remplacement par un impôt global et progressif sur le revenu, de façon à exempter entièrement l'indispensable et le nécessaire, à ménager l'utile et à frapper le luxe et le superflu. L'égoïsme de quelques privilégiés qui se refusent à fournir leur juste part des charges publiques a jusqu'ici arrêté cette réforme : il n'est plus possible de l'ajourner.

Nous devons aux petits commerçants la revision de la loi, encore injuste, des patentes ; à tous, la diminution des droits de timbre et d'enregistrement ainsi que des frais judiciaires, qui sont un scandale, parce qu'ils font de l'exercice d'un droit un luxe au-dessus des ressources du pauvre.

La République a aussi un devoir à remplir envers ceux qui, ayant payé à la société leur dette de travail et d'action, ont conquis l'indiscutable droit de réclamer la paix et la sécurité de leurs vieux jours. Elle a déjà partiellement allégé la souffrance et la misère des travailleurs par l'assistance médicale gratuite et la loi sur les vieillards et les infirmes. L'institution

des Caisses de retraite, assurant désormais l'existence aux ouvriers qui, dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, ont créé des richesses en restant pauvres eux-mêmes, ne sera que la reconnaissance et l'application nécessaire d'un droit ; cet acte de justice doit être accompli sans retard.

L'évolution économique contemporaine nous indique aussi d'autres devoirs. L'attachement de notre parti à la propriété individuelle n'est pas assez irréfléchi pour s'étendre aux abus qui en détruiraient la légitimité et la raison d'être. Il faut préserver de la haute spéculation les intérêts généraux du pays, la liberté et la fortune de tous, par une législation rigoureusement appliquée contre les manœuvres d'agiotage et par des mesures législatives faisant rentrer dans le domaine de l'État certains monopoles et services publics, au fur et à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale et de la production industrielle et agricole. Deux sortes d'exploitations peuvent légitimement revenir à l'État : 1° celles qui constituent de véritables fonctions nationales, comme le réseau des chemins de fer ; 2° celles qui, concentrées par leur nature même en un très petit nombre de mains, donneraient, si l'on n'y prenait garde, à leurs propriétaires, le pouvoir de taxer, de rançonner à leur merci le groupe des travailleurs qu'ils emploient et la masse immense des consommateurs.

J'ajoute, en ce qui concerne plus spécialement notre arrondissement, que je demanderai une meilleure organisation du crédit agricole, ainsi que l'augmentation des prix des livraisons des tabacs, culture si délicate et si fragile pour les planteurs, et qui procure à l'État de si importants bénéfices.

Pour réaliser ces réformes, et pour détruire cette dangereuse alliance qui s'est faite entre certains républicains imprudents et les partisans des monarchies déchues, l'union étroite de tous les républicains est plus que jamais nécessaire.

Les appels à la résistance et à l'insurrection, l'excitation à la guerre civile dicteront leur devoir à ceux qui veulent la paix sociale et qui désirent conserver intactes les institutions républicaines. Les partis de réaction essayent de faire croire que nous menaçons la foi religieuse, comme si des républicains peuvent interdire des croyances sur des problèmes redoutables que la raison ne leur permet pas de trancher. Cette calomnie était confondue d'avance et le pays ne se trompera pas sur les origines et le but de cette agitation plus politique que religieuse. Respectueux de la liberté de conscience et du culte de chacun, nous ne confondons pas la foi sincère et véritable, contre laquelle on n'a dirigé aucune atteinte, et le cléricalisme, cette exploitation odieuse des consciences dans un intérêt électoral.

Citoyens,

Notre parti n'est pas un parti de violence politique et de haine sociale. Il a pour lui la raison, le droit et l'équité. Il fait appel, pour réaliser cet idéal généreux de justice sociale, à la solidarité fraternelle de toutes les énergies sincèrement démocratiques. Et par leur union, que rien ne pourra briser, il affirme et proclame l'immuable espérance de faire la France plus forte par la République meilleure.

Vive la République de progrès et de réformes !

Louis-Jean MALVY,
Docteur en droit,
Maire de Cazillac,
Conseiller général du Lot,

LOT-ET-GARONNE

Circonscription d'AGEN.

M. DAUZON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.581 voix.

Mon cher concitoyen,

J'ai l'honneur de me représenter à vos suffrages, à l'élection du 6 mai prochain.

Je crois être assez connu de vous pour n'avoir pas besoin de faire une longue profession de foi.

La législature qui vient de finir a été fertile en réformes : l'égalité du service militaire est définitivement entrée dans nos lois; la Chambre et le Sénat ont déjà voté les dispositions qui donnent l'assistance obligatoire à la vieillesse et à l'invalidité; le monde agricole a reçu satisfaction par le vote définitif de la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires, loi protectrice dont j'ai été le rapporteur; la laïcité de l'État est désormais un fait acquis par les lois sur les associations et sur la séparation des Églises et de l'État.

J'estime que là est la garantie suprême de la liberté des consciences et la condition essentielle de la paix religieuse.

Mais l'affranchissement de l'État laïque n'est qu'un des termes du programme républicain ; les réformes fiscales et sociales exigent désormais un effort de tous les instants. Je ne veux pas la lutte des classes, mais je veux au contraire leur étroite union.

Pour y parvenir, deux conditions sont nécessaires :

Il faut que la justice soit assurée dans la répartition des charges publiques, par la suppression de l'impôt foncier, par la réforme des contributions directes et l'établissement de l'impôt général et progressif sur le revenu.

Il faut qu'une solidarité réelle unisse les forts et les faibles et que ces derniers soient assurés, par le concours de tous, contre les risques inévitables de l'état social.

Après l'assistance obligatoire à la vieillesse et à l'invalidité, ce sont la prévoyance et la mutualité véritable qui, seules, peuvent donner aux travailleurs le repos avec la dignité; l'organisation des retraites ouvrières et paysannes doit être, désormais, le souci le plus pressant des élus républicains.

Paix religieuse par la neutralité absolue de l'État entre les croyances; paix sociale par l'établissement de la justice et de la solidarité entre les citoyens; tout le programme de la démocratie républicaine tient en ces deux termes d'où dépend l'unité morale d'un pays libre.

Cette unité morale, nous, républicains et patriotes, nous la voulons pour notre pays,

parce qu'elle est le but le plus élevé de son évolution politique et sociale ; nous la voulons parce qu'elle est la condition de sa force et de sa grandeur et aussi sa sûreté contre les périls du dehors. Nous la voulons, enfin, parce qu'elle est, par là même, le gage du développement pacifique de l'humanité entière, car nul n'ignore ce que vaut, pour assurer cette paix du monde, la grandeur matérielle et morale de la République française.

Vive la République démocratique et sociale !

Philippe DAUZON,
Candidat républicain radical,
Avocat à la Cour d'appel, Député sortant,
Vice-président de la Commission de l'agriculture à la Chambre des Députés,
Président du Conseil général de Lot-et-Garonne.

Circonscription de MARMANDE

M. Jacques CHAUMIÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.793 voix.

Citoyens,

Candidat aux élections législatives du 6 mai prochain, je fais appel à vos libres suffrages. J'ai le devoir de vous dire nettement et sans la moindre équivoque qui je suis, quelle est la signification de ma candidature et quel est mon programme.

Je me fais une trop haute idée du redoutable honneur que je sollicite pour avoir pu songer un seul instant à poser ma candidature de mon autorité privée. A mes yeux, de nombreuses personnalités méritaient beaucoup plus que moi cet honneur par l'éclat des services rendus. Ce n'est que devant leur effacement que j'ai été prié d'être candidat et que j'ai accepté de l'être.

Le 1er avril, deux congrès appartenant aux deux grandes fractions du parti républicain se sont réunis à Marmande ; ils comprenaient tous les deux des délégués venus de toutes les communes de l'arrondissement. Après avoir successivement exposé mes idées devant le congrès radical et radical-socialiste et devant le congrès républicain, j'ai été choisi comme candidat par tous les deux à la presque unanimité des voix.

On a essayé de défigurer l'œuvre de ces deux congrès. Ils n'ont pas eu pour rôle, comme on a voulu le dire, d'imposer une candidature, mais de la poser. Accepté par un nombre considérable de républicains particulièrement autorisés, je pouvais dès lors m'adresser au suffrage universel qui est le maître souverain.

Tout d'abord je tiens à déclarer dans quel esprit je me présente devant vous. En ce qui concerne les autres candidats républicains, je ne puis les considérer que comme des concurrents, non comme des adversaires, et si l'un quelconque d'entre eux a une seule voix de plus que moi au premier tour de scrutin, je me désisterai en sa faveur de la façon la plus loyale et la plus catégorique.

Certains d'entre eux cependant ont paru jusqu'ici exclusivement préoccupés de ma candidature ; je ne les suivrai pas sur ce terrain ; j'ai une autre conception du devoir de

candidat républicain et je m'en voudrais de ne pas consacrer tous mes efforts à lutter contre le candidat des réactionnaires.

Vis-à-vis de ce dernier, je ne me départirai jamais non plus de la plus grande courtoisie, car, lorsqu'on entreprend la noble lutte des idées, on n'a pas le droit de tomber dans l'abjection des polémiques personnelles : la violence des outrages n'a jamais prouvé que la pauvreté des arguments.

Si je fais appel à tous les républicains de gauche, c'est que j'estime qu'il n'existe plus entre les diverses fractions de notre parti aucun fossé infranchissable. Les principes dont s'inspire le programme radical et radical-socialiste ont toujours été ceux de tous les républicains. Les vétérans d'entre vous les ont déjà défendus sous l'empire et si, plus tard, les républicains modérés, mais non modérément républicains, et les radicaux ont paru divisés, ce ne fut jamais par des différences d'opinion sur les principes, mais sur l'opportunité de l'application de ces mêmes principes. Ces différences s'atténuent; elles tendent chaque jour à disparaître. Un député peut siéger dans un groupe d'avant-garde sans pour cela se séparer du gros de l'armée républicaine.

C'est par l'union de tous les républicains de gauche que les grandes réformes ont été réalisées; c'est grâce au concours loyal de tous que la loi de la séparation des églises et de l'État a été votée.

On a essayé de tromper le pays sur la véritable nature de cette réforme qui a rendu aux églises leur liberté et leur dignité. Des catholiques particulièrement autorisés ont reconnu publiquement que cette loi ne les empêchait en aucune manière de « pratiquer ce qu'ils croyaient ». Les populations éclairées de Gascogne ont tout de suite compris que l'agitation faite à l'occasion de la mesure conservatoire des inventaires n'avait de religieuse que le prétexte et qu'elle avait pour cause, non la loi d'hier, mais les élections de demain.

Si j'ai l'honneur d'être votre député, je soutiendrai un gouvernement qui assurera l'exécution de cette loi suivant l'esprit avec lequel elle a été conçue, c'est-à-dire avec la plus large tolérance, avec le respect absolu de toutes les croyances, mais aussi avec la fermeté inséparable de l'accomplissement de la volonté nationale.

Je suis partisan de l'abrogation complète de la loi Falloux. Je désire aussi que les enseignements secondaire et supérieur soient réellement accessibles à tous les enfants du peuple qui s'en montreront dignes.

L'État républicain a encore bien des devoirs à remplir, s'il veut réaliser les promesses que comporte par sa constitution même un régime démocratique.

Tous égaux dans l'exercice de la souveraineté nationale, les citoyens ont le droit d'attendre de l'État, non, hélas! la suppression impossible des inégalités du sort, mais du moins l'assurance contre les coups trop accablants de la fortune. C'est avec cet esprit de justice que des lois sociales d'une haute portée ont déjà été votées; d'autres, entreprises; d'autres, enfin, seulement indiquées.

Après la loi sur les accidents du travail, la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, la Chambre a voté le projet de loi sur les retraites ouvrières et agricoles. De l'aveu même de ses auteurs, cette loi devra être remaniée. Il faudra, pour la faire aboutir, des efforts patients et sincères; mais, d'ores et déjà, je me déclare partisan d'une formule définitive qui, en associant dans la plus large mesure les sociétés de secours mutuels à cette grande œuvre de solidarité, en assurera le bénéfice, non seulement à l'ouvrier de l'usine, mais à l'ouvrier des champs, au petit métayer, à tous ceux, en un mot, qui créent la richesse principale de la nation.

Cette grande réforme sociale ne pourra se faire qu'en remaniant complètement notre législation fiscale. L'impôt foncier, qui pèse sur la plupart d'entre vous d'un poids inégal, mais toujours lourd, devra disparaître. Il faudra réaliser enfin l'impôt progressif sur le revenu, l'impôt de remplacement et non de superposition qui, n'atteignant pas les revenus inférieurs à une certaine somme et s'élevant ensuite progressivement, demandera, ainsi qu'il est juste, beaucoup plus au superflu qu'au nécessaire.

Il faudra aborder enfin la réforme administrative depuis si longtemps promise, et j'entends par là, non seulement une large décentralisation et la suppression de tous les emplois inutiles, mais la refonte, dans un esprit vraiment démocratique, de nos vieilles administrations, dont la routine formaliste et paperassière est autant un obstacle à la prompte et intelligente expédition des affaires qu'à la réalisation de bien des progrès.

J'estime également que nos codes surannés ne répondent plus aux exigences de l'esprit moderne. La revision qui en a été entreprise devra être activement poussée, mais, sans attendre davantage, il convient de simplifier l'appareil de notre procédure, et de diminuer les frais de justice. C'est alors seulement que l'on aura réalisé la justice pour tous.

Ennemi de l'intervention tracassière de l'État, je veux la suppression immédiate des restrictions récemment apportées au droit de chasse; je veux l'abaissement à 10 francs du permis actuel et la création d'un permis journalier.

Mais là ne doit pas se borner le rôle du député d'un arrondissement essentiellement agricole comme celui de Marmande. Si je deviens votre élu, je considérerai comme mon premier devoir de m'occuper d'une façon constante de vos intérêts économiques.

Presque tous les intérêts du Midi ont été sacrifiés à ceux du Nord. Alors que certaines régions de la France ont été dotées depuis longtemps d'un outillage économique perfectionné, les nôtres sont laissées dans le plus grand abandon et, la plupart du temps, ce n'est pas au profit de nos produits que les négociateurs de nos traités de commerce obtiennent des concessions de l'étranger en échange de celles consenties par le pays tout entier. Il faut que cet état de choses cesse.

La réalisation du canal des Deux-Mers devra enfin être mise sérieusement à l'étude. Mais, en attendant cette réalisation, il faut que nos voies fluviales, la Garonne, le Lot et le Dropt soient entretenues ou rendues à la navigation. Il est temps surtout que les tarifs de transport des chemins de fer deviennent moins lourds et plus équitables. D'ailleurs, si les grandes compagnies s'obstinent à négliger les intérêts des régions qu'elles desservent, nous ne devons pas oublier que l'État est suffisamment armé par la faculté de rachat.

Il faut encore que l'État se décide à augmenter la culture du tabac en diminuant d'autant les achats qu'il fait à l'étranger et en encourageant la production du tabac d'exportation; il faut aussi qu'il entreprenne des expériences sincères d'acclimatation sur notre sol des tabacs étrangers.

Il importe que la vente de vos vins, de vos prunes, de vos primeurs, de tous les produits de notre terre merveilleuse soit aidée par la répression énergique de la fraude, la modification des tarifs de transport et l'ouverture de débouchés à l'étranger.

Il importe également que le privilège des bouilleurs de cru soit défendu contre les assauts de ceux qui voudraient l'attaquer.

Je considère que toutes ces questions économiques, intimement liées à la vie même de la nation, doivent être la préoccupation essentielle du représentant du peuple. Elles m'ont toujours passionné, alors que je ne songeais pas à solliciter un mandat électif; je me suis exclusivement consacré à leur étude en entrant au concours dans la carrière consulaire.

C'est en vivant au milieu de vous, toutes les fois que les travaux du Parlement n'exigeront pas ma présence à Paris; en parcourant l'arrondissement tout entier, restant ainsi en contact avec les électeurs, que je pourrai utilement assurer la défense des intérêts que vous aurez à me confier. Il m'est impossible de concevoir autrement l'exercice du mandat de député.

Fermement attaché à l'idée de Patrie et adversaire déclaré de l'hervéisme, je pense que la France se doit à elle-même et au monde entier, qui a reçu d'elle tant de précieux enseignements, de maintenir haut et ferme, avec la tranquillité pacifique et la dignité des forts, le rayonnement de sa puissance.

Et maintenant, électeurs républicains, que je vous ai fait connaître sans la moindre équivoque mon programme et mes aspirations, j'attends avec confiance votre verdict souverain.

S'il a pu exister entre quelques-uns d'entre vous de petites différences d'idées, que sont-elles à côté des différences essentielles, profondes qui divisent les oppositions dynastique, cléricale ou simplement factieuse? Elles s'unissent pour attaquer nos institutions. Unissons-nous pour les défendre!

Vive la République!

Jacques CHAUMIÉ,
Consul suppléant de France,
Radical-socialiste,
Candidat de l'Union des républicains.

Circonscription de NÉRAC.

M. LAGASSE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.247 voix.

Citoyens et chers Compatriotes,

Je viens en toute confiance solliciter l'honneur de vous représenter à nouveau.

En 1898, élu sur un programme de réformes démocratiques et sociales, je suis,— de l'avis de tous,— resté fidèle à mes engagements.

En 1902, j'ai recueilli 6.835 suffrages républicains et n'ai succombé, au second tour, que sous l'effort d'une coalition bien connue.

C'en est fait aujourd'hui des candidatures ambiguës et des scrutins équivoques, — qui donnent des représentants impuissants, par leur origine même, à satisfaire toutes les fractions de leur majorité disparate.

L'arrondissement de Nérac, profondément attaché à la République, veut avant tout un député sincèrement républicain; et il n'a pas peur de voir aborder par son élu les problèmes économiques et sociaux, qui se poseront, dès la rentrée, devant la nouvelle Chambre.

Le Comité exécutif du parti républicain, radical et radical-socialiste de France m'a désigné pour son unique candidat dans la circonscription de Nérac.

La Fédération républicaine, radicale, radicale-socialiste et socialiste de l'arrondissement de Nérac m'a également confié le drapeau.

En vain, certains prétendent-ils que je ne suis pas qualifié pour réaliser l'union nécessaire. L'attitude des nôtres et la mienne propre aux élections du 7 janvier, le langage que je tiens dans nos réunions publiques et l'accueil que j'y reçois indiquent nettement une détente réciproque: c'est sur mon nom que devra se faire l'apaisement tant souhaité!

Mon programme? Vous le connaissez; il est resté le même depuis 1898,—diminué seulement des réformes accomplies. C'est celui du parti radical-socialiste.

Je l'appliquerai fidèlement, me souvenant toujours qu'élu des humbles, des modestes, je devrai m'employer à défendre les revendications des travailleurs de la ville et des campagnes, des petits propriétaires, des petits industriels, des petits commerçants et de la

masse intéressante des petits employés, des petits fonctionnaires, de tous les bons serviteurs de la République.

Dans l'ordre politique, je suis partisan :

De la revision de la Constitution ;
Du rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle des minorités ;
De l'abrogation complète de la loi Falloux.

Dans l'ordre économique et social :

Je voterai la retraite aux ouvriers âgés ou infirmes des villes et des campagnes ; et je m'appliquerai à ce que tous les travailleurs de la terre soient associés au bénéfice de la loi nouvelle au même titre que les travailleurs de l'usine.

Je voterai l'impôt progressif sur le revenu global qui, en frappant chacun selon ses facultés réelles, exonérera les petits de la charge écrasante qu'ils supportent. Je m'emploierai de toutes mes forces à faire aboutir cette réforme, dont on a dit avec raison qu'elle serait : « le grand dégrèvement des campagnes ».

Je demanderai la diminution des frais de justice ;
— la suppression des emplois inutiles ;
— la réduction des gros traitements.

Dans l'ordre agricole :

Je réclamerai une meilleure organisation du Crédit agricole, assuré par le payement d'un intérêt maximum de 3 0/0 l'an.

Pour combattre la mévente des vins, j'exigerai une répression sévère de la fraude sur les vins artificiels et je tâcherai d'obtenir la conclusion, avec les puissances étrangères, de nouveaux traités de commerce — qui, en abaissant les droits de douane, assureraient l'écoulement de nos produits au delà des frontières.

Je m'appliquerai à libérer la culture du tabac de ses entraves, notamment dans le choix par le planteur de l'espèce qu'il entend cultiver. — Je demanderai, pour les soustraire à toutes les influences, la nomination des experts par les planteurs eux-mêmes.

Dans l'ordre militaire :

Je voterai la suppression des 13 jours, la réduction des 28 jours à 21 jours. Je n'ai plus à parler du service militaire de deux ans, préparé par la législature de 1898, voté par celle de 1902.

Je voterai les budgets de la défense nationale. Ai-je besoin de dire que je réprouve l'antimilitarisme, qui, dans son rêve de désarmement, risquerait de livrer notre pays sans défenseurs aux convoitises de l'étranger ? Je suis ennemi de la guerre, comme tout bon citoyen, mais hélas ! dans l'état actuel de l'Europe et du monde, c'est parce que la France est passionnément attachée à la paix qu'elle veut de redoutables forces militaires.

Je continuerai à défendre les modestes revendications des chasseurs et je m'appliquerai à ce que les tolérances séculaires dont ils jouissent soient définitivement inscrites dans la loi.

Je proposerai de nouveau au Parlement, avec une législation nouvelle sur la chasse, le permis quotidien démocratique à 25 centimes.

Citoyens et chers Compatriotes,

Je tiens à vous dire que, député, j'aurais voté la loi de séparation des Églises et de l'État, parce que j'estime qu'elle est, pour l'Église, non pas une loi d'oppression, mais une

loi de libération. Respectueuse de la liberté de penser, de croire, de pratiquer, cette loi est tolérante et libérale. Elle laisse l'Église ouverte, elle n'entend point la combattre, la spolier, mais elle lui accorde, au contraire, des franchises et une indépendance nouvelles.

Citoyens et chers Compatriotes,

Vous me connaissez par mon passé, par mes actes.

Vous me savez républicain, vous n'ignorez rien du dévouement que j'ai toujours marqué à la démocratie des villes et des campagnes.

Je vous invite tous à faire l'union républicaine sur mon nom, à préparer par mon élection l'apaisement désiré.

Aux urnes! Pas d'abstentions!

Vive la République démocratique et sociale!

Louis LAGASSE,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Ancien député,
Ancien Conseiller général,
Maire de Casteljaloux,
Candidat radical-socialiste
et d'union républicaine.

Circonscription de VILLENEUVE-SUR-LOT.

M. Georges LEYGUES.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.967 voix.

Chers concitoyens,

Pour la sixième fois, je sollicite vos libres suffrages. Depuis vingt ans, que j'ai l'honneur de vous représenter, je suis resté rigoureusement fidèle à mes engagements.

J'ai voté toutes les réformes démocratiques, économiques et sociales qui ont été réalisées, ainsi que les mesures qui ont eu pour but de protéger les intérêts agricoles, industriels et commerciaux et le travail national.

Malgré les entraves de l'opposition, la majorité républicaine a accompli une œuvre considérable. Elle a poursuivi dans l'enseignement l'œuvre de laïcité et de neutralité entreprise depuis 1886. Elle a promulgué la loi militaire de deux ans qui, en supprimant le privilège des dispenses et en confondant sous les drapeaux, sans distinction d'origine ni de fortune, toute la jeunesse de France, a réalisé l'égalité devant l'impôt dont les enfants du peuple supportaient la plus lourde charge.

Elle a adopté le principe de la loi des retraites ouvrières et paysannes, qui assurera une vieillesse paisible aux travailleurs

Elle a voté la séparation des Églises et de l'État.

Cette loi est une loi libérale. Elle garantit le respect des croyances et l'exercice des cultes. Elle accorde aux prêtres de larges retraites et allocations. Elle ordonne le rembour-

sement aux contribuables de toutes les sommes du budget des cultes qui deviendront disponibles. Nous voulons l'Église libre; mais nous ne voulons pas que l'Église gouverne le pays.

La République a développé dans des proportions si considérables notre puissance militaire et navale que les nations recherchent notre alliance. Cette réorganisation de nos forces nous a valu l'entente avec l'Angleterre.

Le Gouvernement républicain, dont j'ai l'honneur de faire partie, a réglé l'affaire du Maroc dans des conditions qui sauvegardent notre dignité et nos droits. Il a épargné la guerre au pays et il a grandi le prestige extérieur de la France.

Enfin, nous avons défendu l'armée contre les excitations par lesquelles on essayait de la détourner de son devoir.

Chers concitoyens,

Demain une œuvre nouvelle sollicitera l'attention de vos représentants. Une répartition plus équitable des charges fiscales s'impose. Il faut alléger le travail et la terre des charges qui les grèvent et demander plus à l'impôt sur le revenu et la richesse acquise. Il faut donner tout leur essor aux œuvres de solidarité sociale; relever matériellement et moralement la situation des déshérités; améliorer les rapports du capital et du travail; assurer, par l'harmonie de ces forces, l'ordre intérieur et la prospérité économique du pays.

Chers concitoyens,

J'ai servi les intérêts de notre arrondissement et les vôtres avec autant d'énergie que les intérêts généraux de la nation.

Le réseau de nos voies de communication à vapeur est en voie de construction.

J'ai déposé et fait voter le projet de loi qui défend les prunes françaises contre la concurrence étrangère.

J'ai supprimé la législation oppressive des bouilleurs de cru.

Chers concitoyens,

Je viens d'être rappelé dans les conseils du Gouvernement par la confiance du chef de l'État et du parti républicain.

Tout ce que cette haute fonction me donne d'influence appartient à mon pays et à vous.

Nos adversaires se préparent à un suprême assaut. Ces éternels ennemis que, depuis trente-cinq ans, la République a toujours eu à combattre, essuieront une défaite écrasante. Le pays est avec nous! car il n'admet, dans sa marche en avant, ni défaillance, ni recul! Notre cri de ralliement n'est pas un cri de colère ou de haine; c'est un cri de concorde et de fraternité : Ni réaction, ni révolution; le progrès démocratique et social dans l'ordre, la paix et la liberté!

Vive la République!

Georges LEYGUES,

Député sortant,

Ministre des Colonies.

LOZÈRE

Circonscription de FLORAC.

M. LOUIS-DREYFUS.

Elu au 2e tour de scrutin. — 3.873 voix.

Citoyens électeurs,

Pendant les six mois que j'ai eu l'honneur de vous représenter à la Chambre, je suis resté fidèle par mes votes à mon programme, que vous connaissez tous, et, pendant ce court laps de temps, j'ai travaillé de mon mieux.

La Banque de Crédit agricole dont j'avais promis la création dans l'arrondissement de Florac peut être considérée aujourd'hui comme définitivement instituée, j'en donne l'assurance. Mon insistance à ne faire bénéficier que notre arrondissement des versements et des subventions, et le changement préfectoral survenu au moment où l'accord semblait acquis, en avaient seuls retardé la constitution officielle.

Pour les retraites ouvrières et agricoles, je les ai votées avec la majorité républicaine de la Chambre. Certes, j'aurais désiré mieux pour le prolétariat des villes et des campagnes et j'avais donné ma voix au contre-projet Vaillant, qui, dispensant le travailleur de toute contribution, me paraissait plus équitable que le projet Millerand. Mais, telle qu'elle est, la loi réalise déjà un progrès sérieux pour les prolétaires des cités et des champs. Cultivateurs, paysans, petits propriétaires, fermiers auront, à partir de 60 ans, une retraite de 360 francs par an; ceux d'entre eux dont le salaire est inférieur à 1 fr. 50 par jour seront exemptés de tout versement.

En ce qui concerne le cadastre, j'ai obtenu du Ministre des Finances l'engagement formel que la loi de 1894 revisant les impôts fonciers serait appliquée : la refonte du cadastre, dans un délai de 4 à 5 ans, sera un fait accompli.

Enfin, mon concours a toujours été acquis à tous les républicains, et, en particulier, aux prolétaires et aux humbles. De tout mon cœur, je continuerai à me préoccuper de leurs vœux et de leurs besoins.

Réformes sociales.

La Chambre future, comme je le disais dans mon programme de 1905, devra réaliser l'évolution économique de la République par les réformes démocratiques et sociales.

Aujourd'hui comme hier, je me déclare, — et pour n'énumérer que les plus importantes, — partisan énergique des réformes suivantes :

Impôt progressif et global sur le revenu. — Il devra frapper seulement la richesse et

le superflu, suivant une progression ascendante, et dégrever le travail sous toutes ses formes. Ce sera une première étape vers la refonte totale des impôts. Ceux qui possèdent doivent payer la totalité des dépenses publiques. Ceux qui n'ont que le nécessaire ne doivent rien payer. J'ai d'ailleurs affirmé à la Chambre mon sincère désir de voir aboutir cette réforme en votant, à propos des retraites ouvrières, l'amendement Constant demandant aux revenus supérieurs à 3.000 francs, et selon une progression ascendante, les ressources suffisantes pour alimenter la caisse des retraites.

Donc, suppression des impôts indirects, qui pèsent surtout sur le prolétariat; augmentation progressive de la taxe sur les gros héritages et des mutations des grandes propriétés. Diminution, sinon suppression des droits sur les petits héritages et les petites propriétés.

Décentralisation. — Nous ne voulons plus d'une organisation administative surannée. Nous réclamons l'autonomie cantonale et communale, la réduction des gros traitements, la suppression des sinécures, le relèvement du traitement des prolétaires du fonctionnarisme.

Justice. — Extension de la compétence du jury. Refonte des codes. Revision des frais de procédure. La justice accessible à tous.

Enseignement. — Les écoles publiques de l'enseignement secondaire et supérieur ouvertes gratuitement aux enfants du prolétariat.

Service militaire. — Réduction à une année, en attendant les milices nationales, suppression des conseils de guerre, des vingt-huit et treize jours, secours aux familles pauvres dont les fils sont sous les drapeaux, maintien de la paix par l'arbitrage international.

Monopoles. — Ils doivent faire retour à la nation (mines, chemins de fer, sucres, pétroles, etc.) et cesser d'appartenir à une classe privilégiée. Participation des travailleurs aux bénéfices.

Lois d'assistance et de prévoyance. — Améliorer les conditions de travail, protéger les faibles, garantir les travailleurs contre l'exploitation de la misère. Sollicitude étendue aux citoyennes pour qui les soins du ménage et de l'allaitement s'ajoutent encore aux labeurs journaliers.

Réformes locales.

J'ai mis et je continuerai à apporter toute mon énergie et toute ma compétence à la défense de notre malheureux arrondissement, trop souvent oublié, et dont il faut assurer la prospérité agricole, industrielle et commerciale.

L'amélioration des routes existantes, la création de routes nouvelles, le développement du télégraphe et du téléphone, l'établissement de lignes de chemins de fer auxquels l'arrondissement a peut-être plus droit que d'autres, parce que plus déshérité, faciliteront un large mouvement de visiteurs et un transit économique des marchandises. Ainsi, l'on pourra tirer un parti avantageux des richesses naturelles du sol et du sous-sol, trop négligées actuellement, ou soumises à des frais de transports exagérés, grevant lourdement le prix de revient.

L'organisation, — dont je suis l'ami et le défenseur, — des syndicats agricoles, des coopératives, des assurances agricoles, mutuelles-bétail, permettra de lutter contre la mévente des produits du sol, de contrôler les cours et prix de vente, et mettra la petite propriété à même de procéder à bon compte, par une entente commune, à l'achat des engrais, semences, plants, matières premières, outils perfectionnés, etc., comme aussi de lutter contre le danger de la grêle et des maladies épidémiques.

Citoyens,

Vous m'avez adopté, et j'en suis fier. Vous trouverez toujours en moi un républicain ardent. Je suis contre le système révolutionnaire, destructif de la propriété, de la nationalité, et indifférent à la République, que nous entendons précieusement maintenir: il n'apporte que des négations et des ruines et aucune solution pratique.

Je suis pour le socialisme réformiste qui transformera la société par les réformes sociales.

Je suis contre l'unification qui risquerait de briser l'effort démocratique.

Je suis pour l'unité entre tous les républicains d'avant-garde, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes parlementaires.

Citoyens,

J'attends votre verdict avec confiance. Allez tous aux urnes en oubliant les querelles passées et la lutte loyale, aujourd'hui terminée, du 1er octobre dernier.

Par votre vote, vous me renouvellerez un témoignage de confiance dont l'autorité me permettra de représenter dignement à la Chambre la vaillante et fière démocratie de l'arrondissement de Florac.

Vive la République démocratique et sociale!

LOUIS-DREYFUS,
Député sortant,
Candidat républicain, radical-socialiste.

Circonscription de MARVEJOLS.

M. le Marquis de CHAMBRUN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.187 voix.

Messieurs et amis,

La République ne doit pas s'écarter des principes de liberté, de justice égale pour tous et de fraternité généreuse qui sont sa raison d'être en même temps que sa devise.

Par deux fois, et avec des majorités grandissantes, l'arrondissement de Marvejols a clairement indiqué qu'il partageait ce sentiment politique.

Si je sollicite aujourd'hui, de votre affection et de la confiance que vous m'avez témoignée, le renouvellement de mon mandat, c'est que j'ai conscience de l'avoir fidèlement rempli.

J'ai refusé mon vote aux mesures d'intolérance, d'inégalité et d'exception.

J'ai montré que j'étais partisan résolu des libertés d'association et d'enseignement, et j'ai repoussé les lois qui en interdisaient l'exercice aux congrégations religieuses.

En m'opposant à la loi de séparation des Églises et de l'État, j'ai manifesté, non seulement les craintes que j'éprouvais pour le sort de la liberté religieuse, pour l'existence des paroisses dans notre département pauvre et dans le pays tout entier, mais aussi mon respect pour la foi des traités, le souci que j'avais du prestige extérieur de la France, du maintien de nos protectorats en Orient et en Extrême-Orient, — en un mot, ma sollicitude patriotique pour un patrimoine national précieux et envié.

Il importe de reprendre au plus tôt nos relations diplomatiques avec le Saint-Siège et de revenir, au moins en ce qui concerne le budget des cultes, à ce régime concordataire qui avait assuré aux Églises un siècle entier de paix.

Dans l'ordre fiscal, je demeure partisan résolu du dégrèvement le plus étendu de l'impôt foncier, dont les charges sont excessives et décourageantes pour l'Agriculture.

Je combattrai toute mesure qui porterait atteinte à la propriété individuelle. Nous ne pouvons pas admettre que le droit de propriété soit méconnu ou qu'il soit amoindri d'une manière détournée par un régime d'impôts toujours croissants.

D'importantes économies sont parfaitement réalisables sur nos différents budgets, sans nuire aux services publics, et sans diminuer les salaires des petits employés, qui méritent au contraire d'être mieux rétribués.

Dans l'intérêt des agriculteurs, il serait désirable de faire aboutir divers projets : la création de Chambres d'agriculture analogues aux Chambres de commerce ; l'organisation définitive du crédit agricole ; le développement des mutualités en dehors de toutes préoccupations politiques.

Mon appui n'a pas fait défaut aux initiatives généreuses qui ont eu pour objet d'améliorer le sort matériel des travailleurs des campagnes et des villes. Je ne perdrai pas de vue leurs intérêts, lorsque reviendra devant la Chambre le projet de loi sur les retraites ouvrières actuellement soumises à l'examen du Sénat.

Je continuerai à réclamer la diminution des frais de justice.

Comme je le disais il y a quatre ans, je m'associerai aux projets tendant à l'élargissement des libertés communales.

Le fonctionnaire doit être placé à l'abri de l'arbitraire gouvernemental. Son salaire, qui représente la rémunération de son travail, ne saurait être considéré comme un gage de son asservissement.

Le respect de la dignité humaine doit guider l'Administration dans ses rapports avec ses subordonnés. Les procédés d'espionnage et d'inquisition doivent lui demeurer interdits, parce qu'ils sont malhonnêtes et méprisables, et ne peuvent être tolérés dans aucun pays libre.

Honorée et forte, notre armée assure au pays son indépendance et la prospérité dans le maintien de la paix. Il faut veiller à ce qu'aucune propagande d'idées malsaines ne vienne lui porter atteinte ou diminuer en quoi que ce soit, son glorieux prestige.

Mais, à côté du souci primordial et constant de la défense nationale, il convient que le législateur n'oublie pas, dans l'intérêt des travailleurs et des moins fortunés, qu'il doit atténuer, dans la mesure du possible, les charges du service militaire.

Électeurs,

Dans la conjoncture grave où se trouve le pays en ce moment, ce n'est pas seulement un député que vous êtes appelés à élire, qui vous représente à la Chambre et qui s'occupe de vos intérêts avec dévouement. Vous le savez, j'apporterai à l'accomplissement de cette tâche tous mes efforts incessants et désintéressés.

Mais la consultation nationale a une portée plus haute.

Vous êtes aussi appelés à faire entendre votre voix pour protester contre les lois violentes qui attristent vos consciences et vos foyers.

Vous viendrez aux urnes, plus nombreux que par le passé, afin que votre nombre en impose à ceux qui méconnaissent vos droits.

Vos suffrages diront que, dans nos communes pauvres, il ne faut pas menacer les églises.

Ils diront, qu'en face d'une législation nouvelle qui froisse vos sentiments intimes, vous réclamez le respect de vos coutumes anciennes, de vos croyances et de vos libertés.

Vive la France !
Vive la République !
Vive la Lozère !

Marquis de CHAMBRUN,
Député.

Circonscription de MENDE.

M. Jacques PIOU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.193 voix.

Électeurs,

Beaucoup d'entre vous ont bien voulu m'engager à poser ma candidature au siège que, pendant huit années, votre nouveau sénateur, M. Daudé, a occupé à la Chambre, avec autant de vaillance que de dévouement. Je viens donc solliciter vos suffrages.

Dans les temps difficiles que nous traversons, ce serait un grand honneur pour moi d'être au Parlement l'interprète de ces libérales et catholiques populations lozériennes, auxquelles me rattachent de vieilles traditions de famille et une étroite communauté d'aspirations et de croyances.

Comme elles, je trouve intolérable la domination du bloc, avec son système d'espionnage et sa politique de haine ; comme elles, j'aspire à voir la République maçonnique et jacobine faire place à une République d'ordre, de justice et de vraie fraternité.

*
* *

La Chambre qui va disparaître laissera dans notre histoire le souvenir des pires excès. Elle a achevé sa triste carrière au milieu des violences, au bruit des portes d'églises enfoncées, des serrures forcées, des charges dirigées sur des foules sans armes, des coups de feu tirés sur des citoyens inoffensifs.

Ces tristes exploits couronnent dignement son œuvre de persécution.

Les ordres religieux, condamnés sans phrases, ont été dissous et spoliés. La confiscation a été rétablie contre eux ; elle a produit, au lieu du milliard promis pour les retraites ouvrières, des bénéfices scandaleux au profit des hommes d'affaires, et six millions de frais de justice à la charge de l'État.

Après les couvents, elle a fermé quinze mille écoles libres ; seize cent mille enfants du peuple en ont été chassés ; les maîtres et les maîtresses, pour prix de leur dévouement, ont été jetés à la rue, sans pain et sans asile.

Puis est venue la séparation de l'Église et de l'État, votée sans mandat du peuple et contre sa volonté.

Les maigres traitements que la première Révolution avait alloués aux prêtres, en représentation de leurs biens, ont été supprimés, et désormais les frais du culte retomberont lourdement sur vous, ouvriers et paysans catholiques, pour qui la vie est déjà si difficile.

L'État consent à entretenir des théâtres à grands frais ; il refuse le moindre subside à votre clergé.

Il aide, par l'assistance judiciaire gratuite les plaideurs pauvres, et par l'assistance médicale gratuite, les malades malheureux. Il ne croit pas devoir l'assistance religieuse gratuite aux pauvres et aux malheureux qui veulent vivre et mourir dans la foi des ancêtres.

S'il vous laisse la jouissance de vos églises, c'est à la condition que vous les entreteniez et que vous en payiez les grosses réparations.

Il se réserve même de vous les reprendre pour la moindre infraction commise à une loi pleine d'embûches et de perfidies.

Qu'une nouvelle majorité socialiste et radicale-socialiste prenne la place de celle qui s'en va, et vous verrez ce que deviendront les prétendues concessions libérales, déclarées déjà provisoires. Elles disparaîtront vite, comme disparaîtra ce qui reste de la liberté d'enseignement.

*
* *

Le bloc, qui a si bien servi les intérêts de la franc-maçonnerie et si mal ceux de la France, a-t-il, au moins, allégé le poids des charges qui pèsent sur vous, essayé d'améliorer le sort de la démocratie laborieuse, supprimé un seul de ces innombrables fonctionnaires si inutiles et si coûteux? Jamais les impôts n'ont été plus lourds; jamais le fonctionnarisme n'a été plus florissant; jamais le monde des travailleurs n'a été plus oublié.

Pour faire des réformes, il faudrait de l'argent, et l'argent est dissipé en mille profusions inutiles. Depuis longtemps, les dépenses du budget augmentent annuellement de quarante à cinquante millions; cette année, ce sera de soixante-dix millions. Le déficit croissant n'est plus soldé qu'avec des emprunts déguisés ou avoués.

La France, quelque riche qu'elle soit, ne résistera pas longtemps à une telle gestion de sa fortune. Elle est déjà la nation du monde dont les impôts sont les plus lourds. Encore quelques années de gaspillage, et elle sera acculée à une crise financière.

L'impuissance de la Chambre à réaliser aucune des promesses si souvent prodiguées vient moins de son égoïsme que de ses prodigalités.

La loi sur l'assistance des vieillards, équitable en principe, ne produira, faute de ressources, que des résultats médiocres et, si comme à l'habitude, l'esprit de parti s'en empare, des résultats iniques.

La loi sur les retraites ouvrières, depuis si longtemps annoncée, n'est en réalité qu'une mystification électorale. Pour devenir applicable, cette réforme, si désirable et à laquelle tous les partis donnent leur concours, doit être reprise en sous-œuvre et remaniée de fond en comble.

Il en sera d'elle comme de ce fameux impôt progressif et global sur le revenu, l'éternel tremplin électoral des radicaux-socialistes. Le ministère Combes s'est amusé à donner à ses amis une leçon de choses, en leur en montrant les conséquences par une expérience partielle qui a soulevé la réprobation des socialistes eux-mêmes.

*
* *

Il est grand temps que le peuple parle haut et arrête, dans son œuvre malfaisante, la majorité blocarde, qui a pris à tâche de méconnaître ses sentiments les plus profonds et ses intérêts les plus chers.

La majorité libérale qui va, j'espère, lui succéder, aura une grande tâche nationale à accomplir.

Cette tâche, voici comment je la comprends :

Assurer, par des garanties constitutionnelles, les libertés essentielles des citoyens livrés aujourd'hui aux fantaisies d'une majorité omnipotente; garantir l'expression loyale de la volonté nationale par des lois sur la sincérité des élections, le vote obligatoire, le scrutin de liste et la représentation proportionnelle;

Répartir plus équitablement les charges fiscales de façon à venir en aide au petit contribuable;

Venir au secours de la petite propriété rurale par une revision du cadastre et le dégrèvement des petites cotes foncières, au profit des cultivateurs travaillant eux-mêmes leurs terres.

Rétablir l'ordre dans les finances, la moralité dans l'administration, le respect du drapeau, par-dessus tout, la paix religieuse et la paix sociale :

La paix religieuse, par la reprise des rapports officiels avec Rome, la restitution des indemnités dues au clergé et, en attendant un meilleur Concordat, par un régime, pour l'Église, de liberté et de droit commun.

La paix sociale, par un constant effort pour substituer l'union des classes à la lutte de classes, par une politique inspirée toujours par le sentiment de la fraternité, par un code du travail réglant équitablement les rapports de l'ouvrier et du patron, le droit de grève, la capacité des syndicats, facilitant l'organisation professionnelle.

Électeurs,

J'ai toujours pensé que la France serait sauvée par le bon sens du peuple !

Avec son bulletin de vote, il sera, le 6 mai, maître de ses destinées.

D'un geste, il peut, sans révolution, sans violences, sans qu'il en coûte une goutte de sang, établir enfin dans notre pays, sous l'égide d'une République libérale, le règne de la vraie liberté politique et de la justice sociale.

L'émotion qui soulève en ce moment la France atteste qu'elle est prête aux résolutions décisives.

La fière et patriotique Lozère tiendra à honneur de s'associer à ce grand mouvement de délivrance nationale.

Jacques PIOU.

MAINE-ET-LOIRE

1re Circonscription d'ANGERS.

M. GAUVIN,

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.014 voix.

Messieurs les électeurs et chers Concitoyens,

Le Comité républicain progressiste, sur les instances d'un grand nombre d'électeurs, m'a désigné comme candidat aux élections législatives dans la 1re circonscription d'Angers. J'ai considéré comme un devoir de répondre à cet appel.

Vous me connaissez tous. Vous m'avez vu à l'œuvre dans les diverses fonctions dont votre confiance m'a investi depuis de longues années.

Élevé dans les principes de la véritable République, aux heures difficiles de sa fondation, au milieu d'hommes qui luttaient avec désintéressement pour assurer son existence, j'ai puisé dans les leçons de ces vieux républicains, dont les survivants ont la douleur de voir leur œuvre travestie par une poignée de sectaires, un sincère amour pour la patrie et pour la liberté.

Fidèle à mon passé, je m'opposerai donc, comme je l'ai toujours fait, à toutes les attaques contre le droit, à toutes les violations des principes qui sont la raison d'être d'une vraie démocratie.

Je défendrai avec énergie la liberté sous toutes ses formes : Liberté politique, liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté du travail. Le Ministère Combes, dans sa tâche néfaste et anti-française, n'a été qu'une longue suite d'attentats contre toutes ces libertés et contre la République elle-même.

C'est cette œuvre de réaction, d'oppression, de désorganisation et de trahison nationale qu'il importe d'enrayer et d'anéantir à jamais.

Il importe aussi de mettre fin à cette politique de surenchère électorale, épuisant les ressources du pays, anéantissant sa volonté et annihilant toutes ses énergies.

Pour atteindre ces résultats, il faudra d'abord :

Rétablir le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, seule capable d'assurer aux partis une juste coopération aux affaires ; supprimer l'initiative parlementaire en matière de dépenses ; interdire aux membres du Parlement la collaboration aux Sociétés financières ayant des rapports avec l'État.

Défenseur convaincu des libertés communales, je ne cesserai de combattre la centralisation administrative, qui enlève aux représentants des communes toute autorité et méconnaît ainsi les volontés du suffrage universel. Je m'opposerai au gaspillage des deniers

publics sous toutes ses formes, et en particulier, à la création incessante de ces emplois inutiles grevant si lourdement le budget pour la seule satisfaction des favoris du « bloc ».

Persuadé que le seul moyen, pour la France, de conserver les inestimables bienfaits de la paix consiste dans le maintien d'une armée et d'une marine fortes et disciplinées, je m'unirai à tous les bons patriotes pour réparer complètement l'œuvre déplorable du Ministère Combes, des André et des Pelletan.

L'armée et la marine nationales doivent être constamment placées au-dessus des luttes politiques et tenues à l'abri de la hideuse délation maçonnique, des insultes de l'hervéisme, des théories dissolvantes de l'internationalisme et de l'antimilitarisme.

Je m'efforcerai de ramener dans notre pays troublé la confiance, l'union et la concorde ; d'opposer à la lutte et à la haine des classes la fraternité et la solidarité, d'encourager les associations professionnelles; d'assurer le fonctionnement pratique des retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes ; d'apporter le plus large concours aux œuvres si utiles et si admirables de mutualité, de prévoyance, d'épargne ; d'étudier et de réaliser d'une façon efficace les améliorations réclamées par les ouvriers et par les employés, au lieu de les berner d'utopies et de lasser leur patience par des expériences aussi trompeuses qu'improductives.

L'agriculture, le commerce et l'industrie ne font pas en France des progrès comparables à ceux des autres nations ; c'est par une sage entente entre le travail et le capital qu'on arrivera à leur donner un accroissement digne de notre activité et du génie de notre race.

Partisan d'une politique de patriotisme, d'union sociale, de conciliation et de tolérance capable seule de produire des résultats féconds, je répudierai les indignes procédés de suspicion et d'espionnage inaugurés par le système des « délégués administratifs ».

Révolté des atteintes portées aux croyances catholiques et à cette paix religieuse assurée depuis plus de cent ans par le Concordat, dont je n'aurais pas voté l'abrogation, je m'associerai à toute demande de révision, dans un sens plus large et plus libéral, de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État, ainsi qu'à l'établissement d'un nouvel accord avec l'autorité religieuse de manière à obtenir, à l'intérieur, l'apaisement et la pacification des esprits.

Décidé à ramener le calme dans les consciences violemment troublées par de brutales mesures d'exception, je m'opposerai à toute proposition de loi inspirée par le sectarisme.

Si vous me jugez digne de vous représenter, je défendrai toujours énergiquement les intérêts de la circonscription et de notre beau département. Tous mes efforts tendront à faire aimer par tous la vraie République libérale, progressiste et patriotique, à aider au développement libre et paisible de toutes les idées généreuses et de toutes les croyances, à amener enfin tous les honnêtes gens, tous les bons citoyens à se tendre fraternellement la main dans une France unie, puissante et réconciliée.

Vive la France !
Vive la liberté !
Vive la République !

René GAUVIN,
Vice-président du Comité républicain progressiste.

2e Circonscription d'ANGERS.

M. Ferdinand BOUGÈRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.750 voix.

Messieurs les électeurs,

A deux élections successives, vous m'avez envoyé à la Chambre des Députés pour y défendre vos intérêts. Pendant huit ans, je me suis toujours strictement conformé au programme que j'avais soumis à l'approbation de vos votes.

Tout ce qui pouvait assurer la tranquillité du pays, la prospérité de l'agriculture, de la viticulture et du commerce, la conservation de la propriété, le développement de la mutualité, la liberté d'éducation, le libre exercice de la religion catholique, l'allégement des charges financières qui pèsent sur vous, a obtenu de ma part, et en votre nom, le concours le plus ferme et le plus constant.

Vous avez lu mes discours ; vous avez suivi mes votes.

Vous savez que :

J'ai soutenu votre cause, qu'il s'agît de faciliter la vente de vos bestiaux, de vos vins ou de tout autre de vos produits, ou de protéger les vallées contre les inondations, et, particulièrement, que c'est une proposition de moi qui a fait maintenir la prime à la culture du chanvre.

Désireux d'améliorer sans relâche le sort des familles ouvrières, j'ai concilié en toutes circonstances leurs intérêts avec les nécessités que nous impose une concurrence étrangère de plus en plus menaçante, et si j'ai dû m'abstenir sur l'ensemble de la loi de retraites, dont j'avais réclamé l'élaboration, c'est que, telle qu'elle était faite, elle promettait sans pouvoir tenir ses promesses.

Je me suis associé à toutes les mesures propres à favoriser le petit commerce éprouvé et surchargé.

Mes collègues m'ont élu membre de la Commission des postes et je puis, avec quelques amis, revendiquer hautement avoir obtenu, malgré le refus du Gouvernement, l'abaissement du timbre à deux sous.

Réélu membre de la Commission d'enseignement, j'ai lutté contre l'intolérance qui a causé à tant de communes de nouvelles dépenses de constructions ou leur a fait perdre le bénéfice de legs considérables.

Favorable à toute diminution des obligations militaires compatible avec une forte organisation de l'armée, j'ai voté pour l'allégement du service obligatoire dans l'active, la réserve et la territoriale.

J'ai combattu la désorganisation de notre défense nationale, pour empêcher ses auteurs de mener à sa fin leur œuvre si gravement dangereuse pour notre sécurité.

J'ai voté contre la loi qu'il faut reviser et qui a séparé les Églises de l'État à votre préjudice, car elle sera pour vous une source d'ennuis constants et elle met à votre charge les dépenses du culte sans que pour cela vos impôts soient diminués d'un centime.

Vous savez enfin que, tracassés sans cesse par des lois insupportables, les bouilleurs de cru de notre circonscription on trouvé dans leur député un défenseur inlassable.

Je me représente devant vous.

Le passé vous répond de l'avenir.

Une poignée d'oppresseurs, tantôt violents, tantôt mielleux et insinuants, veut nous imposer le joug de sa politique. Elle étend sa tyrannie jusque dans vos communes, jusque dans vos maisons, espionnant vos familles et même vos intentions, opposant les faveurs, instruments et récompenses de la servitude, au respect du droit que chacun de vous tient de sa qualité de Français, fièrement réclamé par lui.

Contrairement à ces sectaires, jamais, vous le savez, je n'ai demandé leurs opinions à ceux qui ont pu avoir recours à moi, jamais je n'ai fait de leur concours politique une condition pour leur accorder l'appui de mes conseils et de mes démarches.

En portant vos suffrages sur mon nom, montrez que vous entendez rester, demain comme hier, libres et indépendants.

N'oubliez pas que voter est un devoir pour tout citoyen.

Confiant dans votre jugement, je vous affirme une fois de plus le dévouement dont je vous ai constamment donné la preuve.

Ferdinand BOUGÈRE.

Circonscription de BAUGÉ.

M. GIOUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.771 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

Les assemblées générales du comité républicain, les groupements démocratiques cantonaux et communaux de notre arrondissement, m'ont fait l'honneur de me désigner, à l'unanimité, comme candidats d'union et de concentration républicaines.

Je n'invoque pas près de vous ce choix, croyez-le bien, dans le but de peser sur votre indépendance et sur votre liberté ; mais vous considérerez, comme moi, qu'il vaut à lui seul, un long programme et constitue la meilleure des garanties près des électeurs.

Une pareille désignation par mes concitoyens et nos élus républicains justifie ma candidature bien mieux que si elle procédait d'une initiative individuelle ou sortait d'une ténébreuse coalition de stériles oppositions.

Électeurs du Baugeois, je suis aujourd'hui tel que je serai demain : le fidèle républicain que vous connaissez, que tous, en Anjou, ont vu depuis 14 ans, dévoué soldat républicain dans le rang, respectueux de toutes les croyances et de toutes les libertés, partisan de l'ordre matériel et moral contre toutes les violences et les excès, d'où qu'ils viennent, mais bien résolu à ne pas pactiser avec la réaction, de quelque masque qu'elle s'affuble et à soutenir à la Chambre, tout Gouvernement républicain s'appuyant sur une majorité républicaine.

Électeurs, vous retiendrez, avec moi, de la législature qui s'achève, cette idée que tous les progrès utiles, toutes les réformes accomplies ou poursuivies, n'ont pu aboutir et ne peuvent aboutir que par l'entente des pouvoirs publics et de la majorité républicaine.

C'est par cette entente seule que s'est réalisée la réduction du service militaire à deux ans, égal pour tous, et que la réaction a dû elle-même accepter.

C'est par ce concert républicain qu'ont été votées les lois d'assistance sociale, qui sont

l'honneur d'une démocratie, et c'est grâce à lui que se poursuit l'examen du projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Récoltants, bouilleurs de cru, c'est par cette entente, quoi qu'on ait dit et écrit, que vous avez vu, après deux ans, reconnaître de nouveau votre droit légitime.

C'est demain, par cette entente seulement, que nous serons en mesure de résister aux attaques de nos adversaires, les distillateurs, qui n'ont pas encore renoncé à la lutte contre notre droit, qu'ils qualifient à tort de privilège.

Électeurs du Baugeois, vous ne vous laisserez pas induire en erreur sur l'esprit de liberté absolue de conscience qui anime les républicains comme nous, dans l'application de la loi démocratique qui sépare l'Église et l'État, c'est-à-dire la religion d'avec la politique.

Chacun, dans sa conscience, libre d'avoir la religion qui lui convient, sans y être contraint par l'autorité despotique d'un seigneur quelconque ou d'un maître autoritaire : c'est notre devise.

Les ennemis de la République l'ont si bien compris qu'ils n'ont fait d'agitation que pour une mesure conservatoire de tous les droits, et que quelques-uns, et non des moindres, ont demandé eux-mêmes l'inventaire nécessaire après toute dissolution de société ou toute séparation.

Vous avez pu apprécier de quel côté étaient la modération et le calme ! C'est du côté du Gouvernement.

Mes chers Concitoyens, la politique ne peut retenir toute notre attention. Ce que vous aurez en votre député, si vous m'envoyez à la Chambre, ce sera un sûr et fidèle représentant de tous vos intérêts.

Propriétaires et récoltants, je me considérerai comme le mandataire de vos intérêts économiques. Aucune considération ne m'empêchera de remplir mon devoir dans cet ordre d'idées.

J'irai grossir, dans les rangs républicains, le nombre des défenseurs utiles de l'agriculture et du commerce, contre les préjugés des représentants des grandes villes et contre les agioteurs, qui essaient de faire artificiellement la hausse et la baisse de nos produits.

N'oublions pas que notre arrondissement a besoin de sauvegarder les intérêts de ses riches vallées, de ses côteaux fertiles, de son élevage prospère, et, qu'il faut un républicain pour soutenir, comme il convient, vos intérêts et vos droits à tous ces points de vue.

Mes chers Concitoyens, je mets au service de vous tous tout ce que j'ai de bonne volonté, de dévouement et d'expérience.

Conscient des devoirs que m'impose la confiance mise en moi, soucieux de les bien remplir, je prends l'engagement, si vous m'honorez de vos suffrages, de vous rendre compte régulièrement de mon mandat.

Vive l'arrondissement de Baugé !
Vive la République !

A. GIOUX,
Docteur en droit, avoué,
Propriétaire à Méon,
Candidat d'union et de concentration républicaine.

1re Circonscription de CHOLET.

M. de MAILLÉ, duc de Plaisance, décédé, remplacé par M. Jules DELAHAYE.

Voy. Elections partielles.

2e Circonscription de CHOLET.

M. le duc de BLACAS,

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.114 voix.

Messieurs les électeurs,

Comme vous l'avez appris, M. le comte de La Bourdonnaye, qui a représenté pendant plus de vingt ans la deuxième circonscription de Cholet, a résolu de ne plus maintenir sa candidature.

Il avait su conquérir votre confiance et votre affection par sa compétence dans les affaires, la droiture de ses sentiments, l'élévation de son caractère et les services qu'il vous rendait.

Sollicité par lui et sûr de son appui, j'ambitionne l'honneur de vous représenter.

Gendre du comte de Civrac, qui fut si longtemps votre député et qui porta si haut le bon renom de l'Anjou, je ne puis mieux faire que de m'inspirer des exemples laissés par lui et de son souvenir toujours présent dans le pays.

Je ne suis pas, d'ailleurs, un inconnu pour beaucoup d'entre vous, car je représente, depuis plus de dix-huit ans, le canton de Beaupréau au Conseil général.

Habitant presque toute l'année le centre de la circonscription, mes constants rapports avec les agriculteurs m'ont permis de connaître vos besoins et vos désirs et de mettre en commun tous nos intérêts.

Fidèle aux traditions de ma famille, profondément attaché aux principes qui, pendant tant de siècles, ont fait la France grande et forte, je travaillerai à arracher notre pays au joug des hommes néfastes dont l'œuvre fut :

La destruction de nos libertés ;
L'oppression des consciences ;
La suppression du Concordat ;
Les violences contre l'Eglise ;
La tyrannie des francs-maçons ;
La délation et l'espionnage ;
La destruction de l'armée ;
La désorganisation de la marine.
La dilapidation des finances ;

La servilité de la justice ;
L'abaissement de la France à l'extérieur.

Avec l'aide de Dieu, j'apporterai tous mes efforts, toute mon activité, toute ma volonté, à réparer ces maux ; et si je puis aider à rendre à notre patrie la liberté religieuse, la prospérité et la grandeur, j'aurai répondu à la confiance que vous me témoignerez en me remettant le soin de vous représenter et de vous défendre.

Le duc de BLACAS,
Maire de Beaupréau, conseiller général.

Circonscription de SAUMUR.

M. DE GRANDMAISON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 15.254 voix.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, par 15.827 voix, vous me réélisiez, pour la troisième fois et avec 10.326 voix de majorité, sur un programme dans lequel je faisais appel aux conservateurs libéraux et aux républicains modérés sur le terrain de la République honnête, libérale et tolérante.

Aujourd'hui, comme alors, je veux : « La République progressiste, respectueuse de la liberté de conscience la plus absolue, conservatrice des intérêts moraux et sociaux de notre pays, protectrice de l'honneur et du prestige de notre armée, soucieuse de la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et veillant avec sollicitude à l'amélioration du sort des travailleurs de la terre et de l'atelier. »

Depuis treize ans, vous m'avez vu à l'œuvre ; vous avez donc pu facilement me juger d'après mes votes et mes actes.

J'ai conscience d'avoir rempli rigoureusement le mandat que vous m'aviez confié, de m'être occupé de tous sans distinction d'opinions ou de partis, d'avoir visité chaque année toutes les communes de mon arrondissement, comme je vous l'avais promis, d'avoir voté contre tout impôt nouveau et toute augmentation d'impôts, d'avoir consacré mon temps et mes forces à la défense de vos intérêts, en un mot, de n'avoir pas démérité de vous.

Mes chers électeurs, si vous examinez la situation, vous verrez :

L'idée religieuse et la liberté de conscience attaquées ;

Les portes des églises défoncées, l'État mettant la main sur les églises que vous avez édifiées ou restaurées et sur leur mobilier, que vous et vos ancêtres, riches ou pauvres, avez donné ;

Les catholiques menacés de voir leurs églises fermées si les associations cultuelles ne peuvent se former et si les blocards reviennent en majorité (Voir le discours du député radical-socialiste Bepmale) ;

Nos bourgs de campagne, où il n'y a quelque commerce que le dimanche, menacés dans leurs intérêts par la loi de séparation ;

La division plus violente que jamais dans nos communes, où les mouchards règnent en maîtres, soutenus par la préfecture ;

Les fonctionnaires espionnés ;

Nos industries saumuroises de la chapeleterie et de la bijouterie religieuse sur le point de disparaître ;

Trois départements et plusieurs grandes villes terrorisées, non par des mouvements ouvriers, mais par des menées révolutionnaires que le Gouvernement, sans autorité morale, qui comprend l'anarchiste Briand, ne peut réprimer;

La France obligée de s'humilier devant l'Allemagne et de renoncer à toute action extérieure pour son commerce;

L'armée et la marine désorganisées;

L'anarchie et le désordre régnant partout et ruinant les patrons sans enrichir les ouvriers, désireux pourtant de travailler en paix;

La crainte du lendemain, l'arrêt dans les affaires et le travail et, par conséquent, l'accroissement de la misère;

Républicains et conservateurs, honnêtes gens de tous les partis, vous tiendrez à protester contre un pareil état de choses dont nos gouvernants sont responsables et qui, s'il se perpétuait, nous conduirait aux pires catastrophes.

Il est grand temps qu'on en finisse avec ces agitations stériles qui ruinent le pays et que, dans une ère de calme et de paix, les affaires reprennent leur cours pour le plus grand bien de la patrie.

Tel est mon vœu le plus cher!

Aussi suis-je certain que vous voterez, le 6 mai, pour l'homme du pays que vous connaissez tous, dont les intérêts sont liés aux vôtres, qui, depuis treize ans, ne s'est jamais ménagé pour rendre service à tous et que vous jugerez, une fois de plus, non sur des promesses, mais sur ses actes!

Georges de GRANDMAISON,
Maire de Montreuil-Bellay,
Membre de la Société des Agriculteurs de France,
Député sortant rééligible.

Je vous avertis que je ne répondrai à aucune des attaques ou calomnies qui pourraient être dirigées contre moi.

Je compte sur votre bon sens pour en faire justice!

Circonscription de SEGRÉ.

M. Laurent BOUGÈRE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.466 voix.

Mes chers Électeurs,

Le Parlement ne s'est séparé que la veille de Pâques. La session du Conseil général, dont la préparation et les travaux m'ont retenu depuis, continue encore aujourd'hui 28 avril. Il m'a donc été matériellement impossible, jusqu'à ce jour, d'aller vous serrer la main, comme je m'en faisais fête.

Mais je vous connais, je sais que vous m'approuverez d'être resté à défendre les intérêts que vous m'avez confiés.

Je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Vous me les accorderez, si vous croyez qu'un nouveau Concordat s'impose, afin de parer aux conséquences fatales et prochaines de la séparation. Faite dans le vain espoir de détruire la religion, cette loi inquiète les consciences, aggrave les charges des particuliers, atteindra le commerce des bourgs et le travail des ouvriers.

Vous me les accorderez, parce que, comme vous, je ne vois pas la loi avec les yeux d'un juge ou d'un procureur. Je ne la considère pas comme indiscutable quand elle n'est ni sage ni juste.

Je vous l'ai prouvé pour les bouilleurs de cru, en proposant l'amnistie et en obtenant le rétablissement de leurs droits.

Je ne pouvais pas être partisan d'une loi militaire qui supprime toutes les dispenses, appelle sous les drapeaux, pour deux ans, les services auxiliaires, prive l'ajourné du bénéfice de son ajournement, limite les permissions à 30 jours en 2 ans.

J'ai voté pour le service d'un an, le complément nécessaire en hommes étant assuré par des engagés et réengagés ; pour la suppression des périodes des 28 et 13 jours.

Agriculteurs, j'ai voté toutes les lois de protection vous concernant.

Travailleurs, j'ai voté toutes les lois d'assistance, de retraites, de mutualité et de prévoyance.

Tous, vous m'avez trouvé quand il a fallu faire prévaloir vos droits. Vous me trouverez encore, demain, comme toujours, prêt à répondre à votre appel.

Électeurs libres et indépendants, aux urnes !

Pour Dieu, la France, le peuple, la liberté !

Laurent BOUGÈRE,

Licencié en droit, conseiller municipal de la ville d'Angers,
Conseiller général du canton de Candé,
Député sortant,
Membre honoraire de l'Association fraternelle des employés de chemins de fer.

MANCHE

Circonscription d'AVRANCHES.

M. DIOR.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.525 voix.

Mes chers Concitoyens,

A la suite de l'élection sénatoriale du 7 janvier dernier, de nombreux amis qui avaient combattu avec moi ce jour-là pour le triomphe des candidats de la liberté sur les candidats de l'oppression combiste m'ont fait l'honneur de m'offrir la candidature au siège de député, laissé vacant par l'élection de mon ami M. Riotteau.

J'accepte comme un devoir ce poste de combat.

Je suis de ces républicains qui voient dans la liberté la raison d'être de la République, qui veulent la liberté égale pour tous, toutes les libertés, liberté religieuse comme liberté civile.

Je suis de ces républicains qui protestent, depuis plusieurs années, contre la délation organisée dans le pays, contre le favoritisme, contre la proscription, contre les attentats à la propriété et à la conscience, qui divisent les citoyens, nous conduisent à la guerre civile, à la guerre religieuse dont les inventaires marquent le début et nous affaiblissent devant l'étranger menaçant.

Je suis de ces républicains qui, forts de leur conviction et de leur sincérité, luttent à visage découvert au nom de l'intérêt général, contre les doctrines dissolvantes, antipatriotiques et antisociales qui nous mènent à la ruine.

Aussi j'entre dans le mouvement qui entraîne vers la politique active les agriculteurs, les industriels, les commerçants, les travailleurs, en un mot, ceux dont les intérêts plus intimement liés à la prospérité nationale sont aujourd'hui immédiatement menacés.

C'est le programme établi en commun par ces hommes de travail, loyaux républicains et libéraux sincères, que j'ai l'honneur de soutenir dans l'arrondissement d'Avranches.

Ce programme comprend :

1° Dans l'ordre politique, le respect et la garantie de la liberté sous toutes ses formes : Liberté politique, liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté du travail ;

2° Dans l'ordre économique et financier, la défense et le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce français, une gestion sévère des deniers publics, la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, la substitution d'une politique d'économies et de dégrèvement à la politique de surenchère électorale, une répartition plus équitable de l'impôt sans inquisition et taxation arbitraire ;

3° Dans l'ordre social, la fraternité et la solidarité opposées à l'antagonisme et à la

haine des classes, des réformes pratiques profitables à la masse des travailleurs, au lieu d'utopies et d'expériences ruineuses.

4° La prééminence des grands intérêts de la défense nationale, le maintien d'une armée et d'une marine fortes, disciplinées et tenues à l'écart des luttes politiques.

C'est sur ce programme que peuvent et doivent s'unir les hommes qui veulent le progrès dans l'ordre et par la liberté.

L'heure n'est pas aux questions de détail.

Devant les dangers que courent nos intérêts, devant les provocations et les projets qui froissent nos consciences, il est nécessaire de faire bloc contre les blocards, d'être pour ou contre le combisme qui, soit cynique, soit sournois, nous opprime et nous menace toujours.

Il n'y a plus de place pour l'équivoque!

J'ai toujours lutté pour les mêmes principes. Je continuerai au Parlement, si vous m'en donnez le mandat.

Mais un député n'est pas seulement un homme politique; il a aussi la charge de défendre devant le Parlement les intérêts de sa région. A ce point de vue, ma situation et mon passé vous sont un gage de ma compétence et de mon activité.

Agriculteurs,

Je vis par ma profession au milieu de vous et, comme vous, par l'agriculture. J'en connais donc les besoins. Je veux des tarifs douaniers la protégeant efficacement, un dégrèvement équitable des impôts actuellement si lourds pour la terre et l'organisation pratique du crédit et de l'enseignement agricole. Je connais plus spécialement les besoins de la région, les justes réclamations de nos éleveurs et de nos bouilleurs de cru, qui ne veulent plus revoir leur domicile violé par les agents du fisc. Je me propose d'appuyer ces réclamations avec toute l'autorité que me donneront vos suffrages.

Commerçants,

Vous m'avez donné et vous m'avez conservé votre confiance en m'appelant dès l'âge de trente ans à siéger au Tribunal de commerce et en m'y maintenant successivement, sans interruption et aussi longtemps que la loi le permettait, comme juge et comme président; je n'oublierai jamais cette marque de votre estime et de votre sympathie. J'ai eu à étudier depuis plus de quinze ans tous les projets intéressant la région, où j'ai les importants intérêts que vous connaissez. Je sais particulièrement l'importance des moyens de transport pour le commerce et les industries locales. Fort de votre autorité, je continuerai mes efforts pour en obtenir l'amélioration. Je plaiderai aussi la cause des commerçants locaux contre les grands magasins envahissants, en réclamant une répartition équitable des charges, des impôts et des patentes.

Ouvriers,

Je vis parmi vous; je connais vos besoins et vos légitimes aspirations; mais je n'ai jamais séparé vos intérêts de ceux de vos patrons, car les uns et les autres sont indissolublement liés. Ce n'est pas par de belles paroles, par des appels à la haine et à la discorde qu'on améliore les salaires, mais bien par l'augmentation de l'activité industrielle.

Je crois à la puissance d'une mutualité bien comprise pour combattre les conséquences de la maladie, de la vieillesse, de la mort même. Donnant l'exemple, je n'ai jamais cessé d'apporter un concours dévoué et efficace à nos florissantes et si utiles sociétés granvillaises.

Marins et pêcheurs,

Vous avez aujourd'hui, plus que jamais, besoin de la protection des pouvoirs publics.

Comme secrétaire de la Chambre de commerce, j'ai fait tous mes efforts pour remédier au défaut de la boëte de Terre-Neuve par la boëte canadienne. Comme député, si vous me faites l'honneur de m'élire, je continuerai les mêmes efforts et je voterai le maintien des primes, que la loi prévoit seulement jusqu'en 1910.

Chers Concitoyens,

Je veux le progrès dans une République qui, pour mériter son nom, doit devenir un régime de liberté, de justice et de paix.

Si vous m'honorez de vos suffrages, j'entends continuer à travailler à la prospérité de l'arrondissement d'Avranches et apporter à l'exécution du mandat que vous m'aurez confié tout mon dévouement et tout mon cœur.

Vive l'arrondissement d'Avranches !
Vive la République !
Vive la France !
Vive la liberté !

Lucien DIOR,
Fabricant d'engrais chimiques,
Ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique,
Ancien préparateur de chimie agricole à l'institut national agronomique
et chargé de missions du Ministère de l'Agriculture,
Expert du jury (groupe de l'agriculture) à l'Exposition universelle de 1900,
Membre des Comités d'admission et d'installation des groupes français
de l'agriculture aux expositions universelles
de Saint-Louis, de Liège et de Milan,
Ancien président du Tribunal de commerce,
Membre de la Chambre de commerce,
Sous-lieutenant d'artillerie territoriale,
Conseiller municipal de Granville.

Circonscription de CHERBOURG.

M. MAHIEU.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.598 voix.

Citoyens.

Il y a quatre ans, lors des élections législatives, quand, pour la première fois, je me présentai à vos suffrages, j'étais presque un inconnu pour vous : mes adversaires en profitèrent, d'ailleurs, habilement, pour créer autour de ma candidature une atmosphère de méfiance.

Les mensonges et les calomnies allèrent leur train.

Aujourd'hui, les temps sont changés!

Contre le maire de Cherbourg, deux fois rappelé à la direction des affaires municipales

par ses concitoyens, et toujours avec des majorités croissantes, calomnies et mensonges s'émoussent.

On cherche encore à faire de moi un épouvantail dans certaines régions : vous restez incrédules, et vous avez raison.

Bien mieux : la mauvaise foi d'une certaine presse, le parti pris trop évident de ses critiques, ont fini par me rallier nombre d'indifférents et même d'adversaires de la veille.

Et j'ai eu la satisfaction profonde, en parcourant ces temps derniers les communes de l'arrondissement, d'y rencontrer de précieuses sympathies que j'ignorais jusque-là.

Et, à tout compte faire, n'est-ce pas chose logique : je suis avant tout, on le sait, l'homme de la démocratie, de la démocratie rurale comme de la démocratie urbaine : je suis l'ami des « petits ».

Et si je n'oublie pas qu'un élu du suffrage universel se doit à tous, si je suis disposé à prendre en mains les multiples intérêts des habitants de notre contrée, — je le dis sans contrainte, — c'est d'abord vers la défense des humbles, des faibles, des déshérités que me poussent et ma conscience et mon cœur.

Et je trouverai, pour m'aider, à Cherbourg comme au dehors, dans la ville comme dans les campagnes, la phalange généreuse et toujours croissante de ceux dont un étroit égoïsme n'étreint pas l'esprit, de ceux qui savent garder la compréhension vraie de leur devoir social.

Électeurs,

Les intérêts de la région sont intimement liés à ceux de la ville que j'ai l'honneur d'administrer : quand Cherbourg vit, remue, dépense, quand les escadres y séjournent, que les fêtes s'y succèdent, que les étrangers y affluent, vos produits trouvent des débouchés rapides, vos affaires prospèrent.

Aussi, qui défend la cause de notre grand port militaire, celle de son arsenal, défend aussi votre cause à tous.

Je saurai défendre les deux.

Vous rappellerai-je que déjà, l'an dernier, la municipalité cherbourgeoise donnait un témoignage de sa sympathie à nos populations agricoles, en assurant à l'arrondissement, au prix des sacrifices nécessaires, ces concours spéciaux qui furent justement admirés pour leur importance et leur belle organisation?

Citoyens,

On va par les campagnes, m'a-t-on affirmé, répétant partout « qu'Albert Mahieu a fait faire les inventaires pour dépouiller les églises de leurs biens !!! »

C'est là un mensonge stupide : les inventaires ont été réclamés, lors du vote de la loi de séparation, par nos adversaires eux-mêmes; c'est en effet une mesure prise pour garantir à la paroisse la propriété des objets du culte et en empêcher le détournement.

Quant à moi, j'approuve évidemment les inventaires, mais n'ai rien à y voir en dehors de la commune que j'administre.

Cela donne une triste idée de la bonne foi de ceux qui m'attaquent.

On raconte aussi, paraît-il, que « si Mahieu est nommé, il fera fermer les églises ».

Ceci tourne au grotesque!

Outre que je ne me vois guère la puissance nécessaire pour ordonner une telle opération, je dois déclarer que je suis infiniment trop respectueux de la liberté de conscience pour réclamer ou même simplement contribuer par mon vote à une semblable mesure.

Qu'on se rassure : les églises resteront au culte aussi longtemps que les fidèles le pourront désirer.

Nous ne sommes pas, nous, des sectaires.

Plus chrétiens que les cléricaux, nous cherchons à convertir, mais nous nous gardons d'opprimer.

On me traite aussi volontiers de partageux, de révolutionnaire, que sais-je encore? — tous mots d'ailleurs vides de sens pour ceux qui les emploient.

C'est l'injure gratuite!

A cela je réponds :

Voilà plus de deux ans que j'administre une grande ville. — Si j'eusse été l'homme que prétendent certains adversaires de mauvaise foi, je ne serais pas resté trois mois maire de Cherbourg.

Quant à mon programme, — au programme de la concentration, — je le résumerai brièvement :

Impôt global et progressif sur le revenu :

Que la formule ne vous effraie point!

Il ne s'agit pas là d'un impôt nouveau venant augmenter les autres.

Il s'agit d'un impôt destiné à les remplacer, à s'y substituer équitablement, — et particulièrement à remédier aux iniques exagérations de l'impôt foncier qui vous écrase.

Dégrever totalement le petit contribuable, alléger la cote moyenne, voilà son but.

Et si les gros « richards », les oisifs et les inutiles voient diminuer quelque peu par lui les rentes que vous leur gagnez, — vous, fermiers; vous, petits cultivateurs; vous, travailleurs des champs; vous, artisans des bourgs et des villages, — vous trouverez, croyez-moi, votre compte à cet impôt-là!

Monopole de l'enseignement par l'État.

J'entends par là la substitution définitive de nos intituteurs laïques aux congréganistes qui règnent encore dans l'école sous un habit qui n'est pas le leur.

Seul, l'instituteur laïque, qui connaît la vie, lui, qui ne reçoit pas le mot d'ordre de Rome, peut, en respectant la neutralité scolaire, garantir le droit de l'enfant.

Seul, il peut nous préparer des générations conscientes de républicains sincères et convaincus.

Mais le monopole de l'enseignement n'est par moi considéré que comme un acheminement vers

L'enseignement intégral,

c'est-à-dire l'enseignement gratuit à tous degrés, ouvrant toutes les carrières, non plus comme aujourd'hui uniquement aux favorisés de la fortune, mais seulement au mérite.

En sorte que, partant du même point, fils d'artisan et fils de bourgeois, fils d'ouvrier et fils de millionnaire n'arriveraient que suivant leur valeur.

Et qu'on ne verrait plus le « crétin » riche commander à l' « intelligent » pauvre, ainsi que le veut encore notre société actuelle.

L'enseignement intégral, c'est le premier pas vers cette égalité inscrite dans la devise républicaine, cette égalité qu'on vante tant, mais que, hélas! on pratique si peu.

Je suis aussi partisan :

De la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Les derniers événements ont prouvé la nécessité de cette réforme.

Il ne peut y avoir deux justices : une pour le soldat, une pour l'officier. Il est temps de le rappeler à qui de droit.

Du projet Clemenceau sur la vénalité des charges, dans le but d'arriver à diminuer pour le justiciable les frais de justice.

De l'extension, aux fonctionnaires de tout ordre, du droit au syndicat, mesure protectrice d'intérêts corporatifs respectables.

De la suppression totale des périodes d'instruction, — 28 et 13 jours, — dont j'ai pu, par expérience, ayant fait mon service militaire, juger le peu d'utilité pratique.

Mon concours, est-il besoin de le dire, sera acquis à toutes les œuvres humanitaires, à toutes les œuvres de solidarité sociale, à commencer par la loi sur les retraites ouvrières dont la future Chambre achèvera la mise au point.

Je m'efforcerai de faire substituer le payement mensuel au payement trimestriel des petites pensions de retraites, — et d'obtenir une amélioration des salaires, honteusement bas, de certains serviteurs de l'État, cantonniers, douaniers, facteurs et autres.

J'estime qu'un représentant du peuple doit rester en conctact direct avec le peuple.

Et c'est pourquoi, tous les ans, je passerai au moins une fois dans chaque commune; et, après m'être entretenu avec la municipalité des questions d'intérêt général, je resterai à la disposition des électeurs.

Tous pourront venir me trouver individuellement, comme le font actuellement mes concitoyens à l'hôtel de ville de Cherbourg.

Et maintenant, électeurs de l'arrondissement, vous connaissez mes intentions, mon programme, mes engagements.

J'ai confiance dans votre jugement.

Le pays tout entier marche de l'avant.

Résister au mouvement serait à la fois un non-sens et une maladresse.

Nous ne sommes point des « arriérés » dans cette région-ci.

Vous saurez le prouver, le 6 mai prochain.

Et vous dégageant une fois pour toutes du joug réactionnaire et clérical, vous affirmerez sur mon nom votre confiance dans la vraie république, dans la république démocratique et sociale.

A. MAHIEU,
maire de Cherbourg.

Circonscription de COUTANCES.

M. DUDOUYT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 14.933 voix.

Mes chers Concitoyens,

Républicain sincère par mon origine, mon éducation et mes convictions, je vous conviais, il y a dix-huit mois, à affirmer avec moi, contre le combisme régnant, vos aspirations vers un régime profondément libéral et sagement progressiste.

A une énorme majorité, vous avez approuvé mon programme.

Y suis-je resté fidèle? Uniquement inspiré du souci de vos intérêts, en accord avec vos sentiments les plus intimes, mes votes sont là pour répondre.

Partisan du maintien du Concordat, j'ai voté contre la loi de séparation : loi de surprise et de combat, dont les premières applications ont si gravement remué le pays et accentué nos divisions. Imposée brutalement, sans consulter la nation, après la rupture des relations avec le Saint-Siège, elle nous a déjà mis, au cours des inventaires, à deux doigts de la guerre civile.

Personne aujourd'hui n'en calcule sans effroi les conséquences possibles. Sous le fallacieux prétexte d'une « libération » que personne ne demandait, le Bloc a voulu faire une œuvre anti-religieuse. Pour l'instant, il a surtout abouti à alarmer et à violenter les populations les plus calmes et à rendre inévitable une aggravation de vos charges. Cette loi de séparation, il faut le dire, en présence des intentions bien connues du Bloc, tout dévoué à la franc-maçonnerie, est un acheminement inévitable vers la fermeture de nos églises.

Voilà pourquoi j'ai voté et protesté contre cette loi néfaste, m'associant seulement aux amendements du parti libéral qui tendaient à la rendre moins tyrannique et à essayer de sauver les principes essentiels du culte catholique.

Vos mandataires de demain auront l'impérieux devoir de poursuivre l'abrogation de cette loi et le rétablissement d'un Concordat.

Comme par le passé, je continuerai à défendre la liberté de l'enseignement; pour moi, elle est la conséquence naturelle de la liberté de conscience et de la liberté religieuse.

J'ai voté le service militaire de deux ans, afin de diminuer les charges si lourdes des travailleurs de nos campagnes. Pour la réduction des vingt-huit et des treize jours, beaucoup de projets, dont quelques-uns peut-être excellents, ont été proposés par surenchère électorale; mais je ne donnerai mon assentiment qu'à ceux jugés acceptables par le Ministre de la Guerre, à qui incombe la responsabilité de défendre le territoire et l'honneur du drapeau.

J'ai voté la loi sur les retraites ouvrières, car je n'admets pas, vous disais-je, en octobre 1904, qu'un honnête homme qui a travaillé toute sa vie meure de faim sur ses vieux jours.

Cette loi reviendra devant la Chambre; c'est aux propositions vraiment pratiques, qui sauvegarderont les grands principes de la mutualité et de l'initiative individuelle, que je donnerai mon adhésion.

Je réprouverai toujours le favoritisme, la délation, le pouvoir occulte des délégués, et je continuerai de combattre énergiquement la propagande des sans-patrie et des socialistes-collectivistes. N'en voyons-nous pas aujourd'hui les tristes effets dans ces grèves monstrueuses, où l'on invoque même pas un motif plausible, et dans ces émeutes nettement révolutionnaires qui ensanglantent certains de nos départements?

Me reprochez-vous, mes chers concitoyens, de refuser ma confiance à des gouvernants qui pactiseraient avec les fauteurs de la révolution sociale?

Notre pays, au milieu de l'Europe en armes et toujours épié, — on l'a vu récemment, — par un voisin formidable, a plus que jamais besoin de concorde et d'union.

Avec les hommes d'ordre, avec les républicains éminents dans les rangs desquels j'ai combattu à la Chambre, je ne cesserai de réclamer la fin de nos divisions mesquines et notamment de ces persécutions religieuses, indignes de notre temps. Mon concours sera acquis à tout ministère qui, à cette période de guerre intérieure, fera succéder une utilisation large et féconde des ressources, des énergies et des forces toujours si grandes de notre patrie.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Docteur Pierre DUDOUYT,
Conseiller d'arrondissement,
Député sortant,
Candidat républicain indépendant.

Circonscription de MORTAIN.

M. Arthur LEGRAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.121 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat de député de l'arrondissement de Mortain, que vous m'avez déjà accordé à huit reprises différentes. Nous nous connaissons depuis longtemps. Plus de trente années consacrées à la défense des intérêts de notre pays, au premier rang desquels j'ai toujours placé l'inviolabilité du domicile du cultivateur, valent mieux, je crois, qu'une série de promesses toujours faciles à faire.

Vous savez que je ne suis pas de ceux dont les opinions se modifient au gré des variations de chaque jour. Un homme politique ne vaut que par la fermeté de son caractère et par sa clairvoyance.

Les événements, hélas ! ne m'ont donné que trop raison. Je ne vous trompais pas quand, en 1893, je vous disais que l'on voulait déchristianiser la France, et, en 1898, que le socialisme était un danger toujours croissant. Je ne vous trompe pas davantage aujourd'hui en vous affirmant que l'anarchie est partout et que nous sommes exposés aux plus redoutables éventualités.

Les bases essentielles de toute organisation sociale ont été sapées par des politiciens plus assoiffés de pouvoir que préoccupés des vrais intérêts de la France.

Le principe d'autorité a été détruit. La discipline dans l'armée a été chaque jour attaquée et un système de délations honteuses a été pratiqué. L'idée de Patrie a été contestée. On a voulu, — sans y parvenir, — anéantir la foi qui avait fait de la France la grande puissance catholique du monde. Le Concordat, cette œuvre admirable qui a donné cent ans de paix religieuse, a été brutalement rompu. Cette rupture n'a même pas été précédée d'une dénonciation par voie diplomatique.

Il n'est que temps de revenir aux grands principes qui régissent les nations civilisées. Beaucoup de réformes s'imposent. La première de toutes doit être la restitution au peuple de son droit de souveraineté nationale. Le suffrage universel librement et directement consulté est notre maître à tous. Le chef de l'État devrait être nommé, non par un Congrès composé d'environ 800 sénateurs ou députés, mais par la France entière, qui compte plus de 10 millions d'électeurs.

Des divisions profondes existent dans le pays. Elles n'auront plus le droit de subsister le jour où le peuple aura rendu son verdict. La réconciliation de tous sera l'œuvre du suffrage universel.

On nous promet beaucoup. On ne nous donne rien, si ce n'est l'insécurité du lendemain et la misère malgré le travail. Aux illusions promptement évanouies succèdent d'amères déceptions.

La liberté de penser reçoit chaque jour de douloureuses atteintes.

Un vent de folie semble souffler dans les régions gouvernementales. La mesure est comble au point de provoquer une sorte de réveil de l'âme chrétienne de la France.

Dieu ! Patrie ! Liberté !

telles devront être les principales et constantes préoccupations de ceux auxquels vous allez faire l'honneur de confier le sort de la nation.

Croyez, mes chers concitoyens, au plus sincère attachement d'un bien ancien ami.

Arthur LEGRAND.

Circonscription de SAINT-LO.

M. Marcel RAULINE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.675 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a deux ans à peine, par 13.246 suffrages, vous m'avez choisi pour continuer le mandat que mon regretté père tenait depuis si longtemps de votre confiance.

Je crois avoir fidèlement suivi son exemple et ses leçons et avoir rempli mon devoir de député, comme il l'eût fait lui-même, en me mettant au service de tous, en ne m'inspirant que de vos sentiments et de vos vœux.

Lorsque je me suis présenté à vous, le Gouvernement était aux mains du Ministre Combes et de son bloc.

Ce fut un régime abominable, et l'on a pu dire à la tribune qu'un pareil Gouvernement constituait un péril national.

La fermeture de 20.000 écoles libres, où nos enfants recevaient une éducation morale et religieuse, fut son premier attentat contre la liberté des pères de famille et la liberté de conscience. L'athéisme devenait religion d'État.

Avec l'impudent général André, avec l'inconscient Pelletan, notre puissance militaire, nos forces navales auraient bientôt cessé d'exister, et la France avec elles.

L'armée, livrée, pieds et poings liés, aux mouchards de la franc-maçonnerie;

La connivence ouverte du Gouvernement avec les factions révolutionnaires qui poursuivent d'une haine égale la propriété, la patrie, la religion ;

Nos finances abandonnées au gaspillage le plus éhonté ;

Notre budget se soldant toujours par d'effroyables déficits ;

Tel a été le bilan de l'ancien Ministre Combes.

Il est tombé honteusement !

On pouvait espérer qu'avec ses successeurs nous allions inaugurer une ère d'apaisement et de sages réformes.

La séparation des Églises et de l'État, la guerre civile et la guerre religieuse, voilà quels ont été les débuts de M. Rouvier, Président du Conseil.

Il s'est fait énergiquement, comme vous le savez, le continuateur de l'œuvre de son prédécesseur.

Les inventaires des biens des églises, qui s'accomplissent journellement sous vos yeux ; les violences, les menaces dont on use envers vous pour dépouiller les églises de leurs

biens, qui sont aussi les vôtres, sont des avertissements qui ne sauraient échapper à votre clairvoyance.

Qu'adviendrait-il, si, au scrutin du 6 mai, vous n'interveniez, par vos bulletins de vote, pour enrayer le mal qui menace la France entière?

Qu'adviendrait-il, si, au mois de décembre 1906, à défaut de constitution d'associations cultuelles, vos édifices religieux se trouvaient fermés et les catholiques expulsés de leurs églises?

Tous, nous devons demander, et tous nous demandons, que l'on rende à la justice, à l'ordre, à la liberté, à la conscience catholique, à la conscience nationale les réparations qui leur sont dues.

Je m'efforcerai, si vous me maintenez mon mandat, à ce qu'il soit mis un terme à cette œuvre de destruction, si malheureusement commencée dans le sang.

Je demanderai l'abrogation de la loi sur la séparation et le retour à l'exécution loyale du Concordat par le rétablissement du budget des cultes.

Je voterai pour des Ministres libéraux, patriotes et honnêtes qui apporteront au pays un régime d'ordre et de liberté.

Je voterai, comme je l'ai toujours fait, les lois favorables à notre agriculture, et celles qui intéressent nos populations ouvrières.

Mes chers amis,

A la veille des élections, on vient de vous restituer une de vos libertés les plus chères, qu'un caprice du Gouvernement avait confisquée. Désormais, vous pourrez disposer librement de vos récoltes, et faire bouillir les fruits de vos champs, sans être soumis aux vexatoires investigations du fisc.

On vient de rétablir ce que l'on appelle le privilège des bouilleurs de cru, comme si ce droit avait jamais cessé de vous appartenir, comme si le droit de disposer de son bien pouvait être considéré comme un privilège!

Vous ne choisirez pas, pour vous représenter, des hommes qui, pour être agréables aux Ministres du jour, laisseraient reprendre ce qui vous aurait été rendu à la veille du scrutin!

Quant à moi, j'ai travaillé de toutes mes forces au rétablissement de vos droits, et tous mes efforts tendront à vous les conserver. Vous pouvez compter sur moi.

Électeurs,

Il a fallu à notre beau pays de France toute l'énergie, toute la force et la vitalité qui lui sont propres, pour surmonter les dures épreuves que nous venons de traverser.

Au plus fort de ces luttes douloureuses, notre terre normande, à nous, n'a cessé d'être fécondée par cet esprit d'ordre, par ce respect des traditions, par cette foi séculaire qui a fait de la France la plus enviée des nations du monde civilisé. Ne mérite-t-elle pas, à ce titre, d'être considérée comme le rempart inébranlable de nos traditions nationales?

Ce sera votre honneur, à vous, Normands, de leur rester fidèles; ce sera ma récompense, à moi, si je suis à nouveau votre député, de contribuer dans l'avenir, de toute l'énergie de mon dévouement, au relèvement de notre France.

Vive la patrie! Vive la liberté!

Marcel RAULINE,

Député sortant,

Conseiller général de la Manche.

Circonscription de VALOGNES.

M. VILLAULT-DUCHESNOIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.756 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter, pour la troisième fois, le renouvellement du mandat que vous m'avez confié.

Libre de tout engagement et de toute compromission avec qui que ce soit, inébranlable dans l'attitude indépendante que j'ai prise dès le premier jour, je suis resté strictement fidèle au programme sur lequel, en 1902, vous m'accordiez 4.491 voix de majorité ; aussi ai-je la conviction que, comme il y a quatre ans, nous sommes toujours en complète communauté d'idées.

Soucieux de tout ce qui peut alléger les souffrances de la classe ouvrière, je suis persuadé que, seul, l'accord fécond du capital et du travail peut améliorer le sort de l'ouvrier.

Adversaire déterminé du collectivisme, je ne me fais pas illusion sur le péril redoutable dont il menace la société moderne. Je réprouve toute concession faite à ses doctrines et je combattrai avec la dernière énergie toute atteinte à la propriété et à l'épargne individuelle, que je considère comme les stimulants les plus efficaces de l'activité personnelle.

Je lutterai non moins ardemment contre ses tendances criminelles qui, sous prétexte de sentiments humanitaires, n'ont d'autre but que de détruire l'idée de patrie.

Je veux que l'école enseigne l'amour de la patrie. Je connais trop nos vaillants instituteurs pour ne pas être absolument sûr qu'ils ne manqueront jamais à ce grand devoir.

Je veux que l'insulte au drapeau et la propagande contre le devoir militaire soient impitoyablement châtiées.

Il faut, pour assurer la paix, dont, grâce à la République, nous jouissons depuis trente-cinq ans, et dont nous souhaitons tous ardemment le maintien, que la France, fidèle à ses alliances et à ses amitiés, conserve une armée forte et disciplinée, soigneusement tenue à l'écart de nos divisions politiques, uniquement préoccupée d'assurer la défense de la patrie et le respect de la loi.

Profondément respectueux de toutes les croyances religieuses, je crois que le Concordat loyalement observé de part et d'autre pouvait continuer, comme il le faisait depuis cent ans, à assurer la paix religieuse, tout en sauvegardant la suprématie du pouvoir civil ; aussi ai-je voté contre la loi de séparation. — Je m'associerai à l'avenir à toute mesure capable d'assurer la paix des consciences et la pleine liberté du culte.

Je considère la liberté d'enseignement comme le corollaire nécessaire de la liberté de conscience et de la liberté du père de famille, sous les conditions de grade et de contrôle garantissant, sans privilège pour personne, la compétence des maîtres et le respect des lois.

Flétrissant les ignominieuses pratiques de la délation et réprouvant les procédés par lesquels un gouvernement oublieux du droit de libre discussion prétendait courber et avilir les consciences, j'estime qu'entre les partis extrêmes il y a place pour une politique nettement républicaine, s'inspirant des principes de tolérance et de liberté affirmés par la Déclaration des Droits de l'homme; pour une politique de réformes démocratiques, d'apaisement et d'union républicaine, également éloignée des timidités et des aventures, pour une politique enfin qui puisse assurer l'ordre, la sécurité du pays, sa dignité et sa prospérité économique.

Désireux d'alléger les charges que le service militaire fait peser sur nos populations, j'ai voté la loi réduisant le service à 2 ans et je suis tout prêt à voter, comme du reste je l'ai déjà fait une fois, la réduction des 28 jours et des 13 jours, lorsque le Ministre de la Guerre, responsable de la sécurité du pays, acceptera cette mesure.

Je crois nécessaire la réforme de l'impôt. Il ne faut pas que la terre supporte à peu près à elle seule le poids de l'impôt. Il faut que cette charge si lourde se répartisse plus équitablement sur les différentes sources de revenu, et que les charges deviennent proportionnelles aux facultés de chacun. Je considérerais toutefois comme un danger l'établissement de l'impôt global progressif sur le revenu, qui ne serait qu'un impôt de superposition, provoquerait une émigration des capitaux français et ne pourrait être établi que d'une façon inquisitoriale.

Je veux une politique de stricte économie.

Ce n'est pas dans la création d'impôts nouveaux que le Parlement doit rechercher les ressources qui seront nécessaires au pays pour faire face aux dépenses qu'entraîne l'application des lois nouvelles. Il doit attendre ces ressources de l'augmentation normale du rendement des impôts, augmentation produite par l'accroissement de la fortune publique.

Vos représentants ont le devoir de faire aboutir la loi des retraites ouvrières dont ils ont déjà abordé l'examen, mais ils devront la faire aboutir en évitant d'entraver l'œuvre prospère de la mutualité et en se mettant en face des réalités possibles.

Donner une retraite aux travailleurs des villes et des campagnes, la leur laisser assez élevée pour qu'elle assure le pain de leurs vieux jours et n'impose pas cependant une charge trop lourde à l'État, au patron et à l'ouvrier lui-même, telles sont les conditions dans lesquelles je m'efforcerai de résoudre cette grave question.

Notre agriculture florissante est la base de la prospérité nationale. Aussi les questions agricoles ont-elles toujours tenu une large place dans mes préoccupations.

Au premier rang des mesures destinées à lui venir en aide, se placent le maintien de notre tarif douanier et la création de Chambres d'agriculture.

Je continuerai à demander l'amélioration de nos stations d'étalons pour lesquelles j'ai déjà obtenu beaucoup ces années dernières.

Je ne cesserai de réclamer, dans l'intérêt de notre élevage et dans celui du Trésor, que l'Administration des remontes ne fasse ses achats que dans les régions de production comme la nôtre et achète le plus possible directement à l'éleveur.

Nos sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, dont je créais les premières dans notre arrondissement en 1898, se sont, comme je l'espérais, régulièrement développées depuis cette époque. Il est nécessaire que l'État continue à leur accorder de larges subventions, de façon à leur permettre de rendre les services que nous sommes en droit d'attendre d'elles.

Je tâcherai d'obtenir une meilleure organisation de nos concours de pouliches et de poulinières en les rendant accessibles à tous, et une augmentation du nombre des primes plus en rapport avec l'excellence de notre élevage.

Je m'efforcerai, dès le début de la législature, de faire voter définitivement par la Chambre le projet de loi contre la fraude des beurres, que j'ai énergiquement défendu devant la Commission de l'Agriculture.

Je poursuivrai la réduction des frais de transport par chemins de fer des denrées agricoles, surtout des produits de la culture maraîchère.

Le réseau de nos chemins doit être le plus rapidement possible terminé.

Le cultivateur doit pouvoir faire ce qu'il entend de sa récolte et la transformer à sa guise. Son domicile doit être inviolable. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai voté le maintien, puis le rétablissement du droit des bouilleurs de cru.

Si notre arrondissement est un arrondissement agricole, je n'oublie pas non plus qu'il est un arrondissement maritime.

L'existence de labeur et de péril de nos braves marins leur donne droit à toute la sollicitude du législateur.

Membre des différents groupes qui se sont formés à la Chambre pour la défense de leurs intérêts, je m'associerai à toute mesure qui pourra améliorer leur situation personnelle, augmenter les bénéfices des barques de pêche et développer le commerce de nos ports.

Le petit commerce doit être soutenu et favorisé le plus possible, de façon à lui permettre de résister à la concurrence des grands magasins de la capitale.

Agriculteurs, commerçants, ouvriers, marins,

Je viens de vous exposer les grandes lignes de mon programme. Je ne vous ferai pas de promesses que je ne pourrais peut-être pas tenir. J'aime mieux promettre moins et faire plus.

J'emploierai, cela je vous le promets, toute mon activité et toute mon énergie à la défense de vos intérêts et à ceux de notre cher arrondissement de Valognes.

Comme je vous le disais, il y a quatre ans, ma politique se résume en deux mots : ni réaction, ni révolution.

Ma foi dans la République n'a jamais subi une heure de découragement. Elle est égale à mon amour de la France.

Vive la République !

J. VILLAULT-DUCHESNOIS,

Député sortant,

Président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Valognes.

MARNE

Circonscription de CHALONS-SUR-MARNE.

M. DRELON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9519 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 3 décembre dernier, par une majorité de plus de 3.500 voix, vous avez à nouveau acclamé sur mon nom le programme politique, économique et social, tracé à la démocratie par Léon Bourgeois.

Depuis mon élection, je me suis scrupuleusement attaché par mes votes, mes paroles ou mes actes, à rester fidèle aux engagements que j'avais pris.

C'est donc en pleine confiance, qu'avec l'appui unanime des élus républicains et des associations républicaines de l'arrondissement, j'ai l'honneur de vous demander vos suffrages pour l'élection législative du 6 mai.

La loi de séparation, dont je m'étais déclaré partisan, est un fait accompli. Malgré l'agitation politique soulevée par les anciens partis autour de sa mise à exécution, elle devra être appliquée avec autant de fermeté que de prudence. A mesure que le pays connaîtra mieux les dispositions tolérantes et généreuses de cette loi, qui libère en même temps les Églises et l'État, garantit la liberté de conscience et assure la neutralité de la puissance publique, protège le libre exercice des cultes et affranchit la société laïque de toute ingérence confessionnelle, l'apaisement se fera et la pacification religieuse sera enfin réalisée.

La République pourra dès lors se donner tout entière à son œuvre de solidarité et de justice.

Je m'associerai à toutes les mesures destinées à développer la mutualité, l'assistance et l'assurance sociales, à protéger les travailleurs des villes et des champs, à leur faciliter l'accession à la propriété individuelle; — l'intervention de l'État est en effet légitime partout où elle peut assurer un progrès et supprimer un conflit.

Je combattrai, au contraire, énergiquement le collectivisme, qui ne pourrait sortir de l'utopie pour entrer dans le domaine des faits sans déchaîner une violente révolution, prélude d'une terrible réaction.

Pour que chaque contribuable participe aux charge publiques en proportion de ses facultés, il faut procéder à la refonte de notre système d'impôts; et, tout d'abord, substituer à nos taxes directes, fondées sur les signes trompeurs de la richesse apparente, l'impôt progressif sur le revenu réel.

Mais si les charges de contribuables sont injustement réparties, elles sont également très lourdes.

Parmi les mesures propres à procurer au pays les ressources nécessaires à son évolution sociale, l'on ne doit donc pas oublier les économies.

Comme, dans l'état de l'Europe, une armée et une marine puissante sont indispensables au maintien de notre indépendance et de notre sécurité, de sérieuses économies pourraient être demandées à une refonte intégrale de notre organisation administrative et judiciaire.

Voilà le résumé succinct des principes dont je m'inspirerai, si vous me conservez le mandat de vous représenter dans la prochaine législature.

Nous travaillerons ainsi ensemble à réaliser l'idéal démocratique dans une France toujours plus forte, plus libre et plus respectée.

Vive la République !

Félix DRELON,
Député sortant.

Circonscription D'ÉPERNAY.

M. PÉCHADRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.255 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par le Congrès des républicains de gauche de votre arrondissement pour réaliser l'union de tous les sincères républicains contre la réaction coalisée, c'est à ce titre que je viens solliciter vos suffrages.

Depuis huit années, je représente, au Conseil général, le canton d'Épernay. Je crois, en toute sincérité, avoir justifié la confiance de mes concitoyens.

Vous avez pu constater, en effet, que j'ai employé le meilleur de mon temps et de mes forces à la défense de tous les intérêts de cette région.

Qu'il s'agisse de questions ouvrières ou de questions viticoles et agricoles, c'est avec une égale énergie que j'ai combattu pour vous.

Vous m'avez vu à l'œuvre. Je n'ai donc pas à vous faire savoir qui je suis.

Il vous appartient de dire aujourd'hui, en toute loyauté et en toute indépendance, si vous entendez me confier le mandat de vous représenter au Parlement, mandat que je compte remplir aussi fidèlement que celui de conseiller général.

Mon programme contient toutes les réformes réalisables et en vue desquelles tendront tous mes efforts.

On pourra vous apporter, par intérêt électoral, des promesses vagues et confuses. Elles resteront lettre morte. Les uns, n'ayant pas, de bonne foi, l'intention de les tenir, parce que l'intérêt de leur clientèle s'y oppose ; les autres, parce qu'ils se leurrent et ne pourront, de longtemps, les faire aboutir.

Mes promesses, les voici :

Questions politiques.

Affirmation énergique des droits de la société laïque.

Application intégrale des lois sur les associations et sur la séparation des églises et de l'État.

Abrogation complète de la loi Falloux.

Décentralisation administrative.

Arbitrage international.

Politique de paix et d'entente cordiale appuyée sur l'organisation complète de la défense nationale, de façon à sauvegarder le territoire et l'honneur du pays.

Questions sociales.

Retraites ouvrières égales pour tous les travailleurs de la ville et de la campagne.

Extension et amélioration des services d'assistance et des œuvres de mutualité.

Abaissement progressif de la journée de travail à huit heures pour les grandes industries, avec repos hebdomadaire.

Extension de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et droit pour tous les travailleurs de se syndiquer.

Obligation pour les grandes Compagnies de chemins de fer de commissionner tous leurs employés et ouvriers.

Retour à l'État, par voie de rachat, des grandes entreprises d'intérêt général, telles que : chemins de fer, mines, raffineries, etc.

Réduction de la période d'instruction militaire de 28 à 15 jours; suppression des 13 jours.

Questions économiques.

Impôt sur le revenu comportant la suppression de l'impôt foncier, des portes et fenêtres et de la personnelle-mobilière et la réduction de la patente pour les petits commerçants.

Vote du budget avant la fin de la session ordinaire (juillet) et suppression des douzièmes provisoires.

Suppression des privilèges concédés par l'ancien régime.

Interdiction de proposer des dépenses non équilibrées par des recettes correspondantes.

Réformes judiciaires.

Réduction des frais de justice et simplification de la procédure.

Codification des lois relatives au travail.

Suppression des conseils de guerre en temps de paix et revision du Code de justice militaire.

Questions agricoles et viticoles.

Application rigoureuse de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes.

Appui et encouragements à donner aux syndicats ruraux et aux fédérations de ces syndicats.

Encouragements à donner à la foire aux vins d'Épernay, et d'une façon générale à toutes les manifestations économiques susceptibles de favoriser l'œuvre de relèvement du vignoble.

Développement des caisses de crédit agricole.

Institution du bien de famille insaisissable (Homestead).

Question de la reconstitution : fourniture gratuite de plants aux petits vignerons.

Application des dispositions du Code pénal aux accaparements agricoles et aux syndicats à la baisse, qui sont la ruine du cultivateur et du vigneron.

Chambres départementales consultatives d'agriculture et de viticulture instituées sur le modèle des Chambres de commerce.

Maintien énergique du droit des bouilleurs de cru.

Protection des propriétés riveraines des forêts contre les animaux nuisibles.

Électeurs,

Fort de votre confiance, telles sont les idées que je m'engage à faire prévaloir en conformité de nos grands principes républicains.

Tant au point de vue social qu'au point de vue économique et politique, je défendra avec énergie et discipline la cause de notre vaillante démocratie.

Ce que je veux, c'est réaliser avec vous la paix sociale en aplanissant les difficultés et en apaisant les discordes dont vit la réaction, après les avoir provoquées, et dont pourrait mourir la République.

On ne peut le faire qu'en poursuivant une politique nettement démocratique dont l'évolution pacifique et raisonnée assurera à chaque citoyen ce qu'il est en droit d'attendre d'un régime de justice et de liberté !

Dans ce but, j'apporte à tous les hommes de bon sens et de bonne volonté mon dévouement le plus loyal et le plus absolu. En retour, je leur demande à tous leur confiance.

D[r] PÉCHADRE,
Conseiller général.

1[re] Circonscription de REIMS.

M. POZZI

Elu au 2[e] tour de scrutin. — 8.170 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès des associations démocratiques de la première circonscription de Reims m'ayant choisi pour représenter ses couleurs aux élections législatives du 6 mai, — j'ai accepté cet honneur.

Républicain radical depuis que je suis entré dans la vie politique, il y a plus de dix-sept ans, à Reims, c'est en me réclamant encore de ce parti, dont M. Léon Bourgeois est le chef, que je me présente aujourd'hui devant vous.

Homme de paix, je suis dévoué à toutes les solutions propres à amener plus de fraternelle solidarité entre les peuples comme entre les citoyens de France.

Le fléau de la guerre est un restant de barbarie, et je crois fermement à un avenir où, grâce au développement, dans le monde, des idées démocratiques, des idées de justice et d'humanité, les grands conflits internationaux, devenus plus rares, se résoudront pacifiquement.

Mais, en attendant, et lorsqu'autour de nous les monarchies s'arment formidablement il est de notre devoir de ne rien négliger de tout ce qui concerne nos moyens de défense

sur terre et sur mer, et toute action propre à enlever à l'armée nationale cette force de cohésion que la discipline seule peut donner est un crime contre la patrie.

Il importe de persévérer dans la voie si heureusement ouverte par la France dans son accord avec l'Italie pour l'application réciproque, dans les deux pays, des lois de protection des accidentés et de chercher par une entente entre les gouvernements, à résoudre certains problèmes du travail devenus internationaux, et particulièrement la limitation générale des heures de labeur.

Je ne crois pas à l'antagonisme absolu des classes, mais à la solidarité des classes. Je veux une société où, loin de se montrer les dents et le poing, on se tende la main. Il faut travailler, non à exaspérer, mais à concilier les différends d'intérêts entre employeurs et employés. Je pense qu'il importe de chercher à prévenir les conséquences, si nuisibles à l'intérêt général, des conflits aigus entre le capital et le travail, et je suis partisan de l'organisation législative de comités de conciliation et d'arbitrage, soit qu'il s'agisse de salariés de l'industrie privée, soit des employés et fonctionnaires de l'État.

Partisan résolu de la propriété individuelle, qui assure son indépendance à la personnalité humaine, je réclame la création du bien de famille insaisissable, qui empêcherait la disparition si fâcheuse de la très petite propriété.

Le Parlement devra, dans la prochaine législature, continuer l'étude de ces lois d'assurance sociale qu'il a entreprises. Mais, pour pouvoir faire face à ce budget de solidarité, il devra procéder à une revision profonde de notre système fiscal, qui frappe si peu équitablement et si lourdement la propriété rurale, appeler tous les revenus à participer aux dépenses publiques, tendre enfin à établir cet impôt global qui imposera les citoyens suivant leur faculté de contribution, impôt que Gambetta déclarait être « *le plus juste, le plus moral, le plus équitable de tous* ».

Mes chers Concitoyens,

Votre mandataire ne doit pas être exclusivement un homme politique, mais encore un homme d'affaires préoccupé des intérêts économiques du pays et de la circonscription qu'il représente.

Je leur accorderais une attention toute particulière, qu'il s'agisse des intérêts de la grande ville que j'ai l'honneur d'administrer ou des intérêts ruraux, et spécialement de ceux de nos petits vignerons si durement éprouvés.

Je suivrais soigneusement les traités de commerce soumis au Parlement et je veillerais à toutes les lois touchant notre commerce et notre industrie. Je sais quelle est la situation précaire du petit commerçant, combien est lourd et mal assis, en ce qui le concerne, l'impôt de la patente, combien il a à souffrir des grosses maisons, à l'égard desquelles il y aurait lieu de procéder à une plus juste application des patentes.

Je me tiendrais du reste le plus possible en rapport avec mes électeurs, ce qui est le plus sûr moyen de connaître leurs besoins.

Mes chers concitoyens,

Tant vaut l'homme, tant vaut son programme. J'ai derrière moi une carrière politique et administrative : je vous la livre.

Fidèle à mes principes, je crois m'être montré large et tolérant dans leur application, soucieux des intérêts qui m'étaient confiés ; je crois n'avoir ménagé ni mon temps ni ma peine pour les défendre.

Ce que j'ai été comme citoyen, comme administrateur, je m'efforcerais de l'être comme député.

Vive la République démocratique !

Docteur Adrien POZZI,
Maire de Reims,
Candidat républicain radical.

2e Circonscription de REIMS.

M. LENOIR.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.855 voix.

Citoyens,

Je viens vous demander de me renouveler la confiance que vous m'avez témoignée, le 17 décembre dernier, par 9.048 suffrages.

Entré à la Chambre dans les derniers mois de la législature, il ne m'a guère été possible d'y faire œuvre personnelle ; mais j'ai conscience d'être resté fidèle aux principes que j'ai défendus toute ma vie, dont je me suis réclamé, il y a cinq mois, et dont je me réclame encore aujourd'hui.

J'ai pris part aux travaux du groupe socialiste parlementaire, qui, ne voulant pas séparer l'idée socialiste de l'idée républicaine et n'espérant le progrès que par le réformisme, répudie nettement l'action directe, les théories antimilitaristes développées par Hervé et, en général, toutes les surenchères, qui sont dangereuses pour la démocratie, pour le prolétariat tout entier.

Vous connaissez mon programme.

Plus que jamais, je suis partisan de maintenir intégralement l'œuvre de laïcité accomplie, et d'en poursuivre l'achèvement complet sur la base de la liberté de conscience et de la neutralité absolue de l'État en matière confessionnelle.

Plus que jamais, je suis un partisan déterminé de la paix à l'extérieur, nos droits et notre indépendance étant respectés. Je ne suis ni avec les nationalistes, qui ne veulent en réalité que la prédominance du pouvoir militaire sur le pouvoir civil, ni avec les anarchistes, qui prêchent la désertion et la guerre civile.

La conférence d'Algésiras a prouvé que les différends entre nations peuvent être résolus pacifiquement et les conflits sanglants évités. Tous nos efforts doivent donc tendre sans cesse au désarmement général, à l'établissement de la fraternité entre tous les peuples, sans abdication aucune.

Comme en décembre dernier, je suis partisan :

De l'impôt sur le revenu ;

De la revision de l'impôt sur les successions, dans le sens d'une accentuation progressive des tarifs ;

Du droit pour tous les travailleurs de se syndiquer ;

De la nationalisation de certaines entreprises d'intérêt général qui sont actuellement concédées ou appartiennent à de puissantes sociétés, telles que chemins de fer, mines, raffineries, etc... ;

De toutes les lois qui réglementeront et protégeront le travail, organiseront l'assurance sociale contre les risques d'invalidité, de chômage, de maladie, etc... ;

De la représentation proportionnelle, et de toutes les mesures qui auront pour objet d'assurer le secret du vote et la sincérité du suffrage universel.

J'ai voté à la Chambre la loi sur les retraites ouvrières et paysannes ; j'en poursuivrai l'adoption définitive.

Dès le début de la législature, mes efforts tendraient à :

La suppression des conseils de guerre ;

L'arbitrage obligatoire, qui, en donnant toutes garanties à l'ouvrier, contribuerait à la paix sociale;

L'égalité de tous les enfants devant le droit à l'instruction; l'accession des écoles professionnelles et secondaires facilitée à tous les déshérités de la fortune, l'abolition de tout ce qui reste de la loi Falloux.

Citoyens,

Partisan sincère et résolu de toutes les mesures législatives qui s'inspirent des éternels principes de la Révolution française, je crois fermement que les améliorations sociales ne peuvent être obtenues que par l'union de tous les républicains.

Le Bloc a montré ce que vaut cette union, ce qu'elle peut faire; il a victorieusement lutté et nous a apporté une politique de résultats.

Ma conscience de socialiste et de républicain me commande de rester fidèle à ce Bloc républicain, dont l'action peut être si féconde.

Citoyens,

Dans toutes les occasions, j'ai défendu les intérêts économiques de notre circonscription.

J'ai soutenu les intérêts de ceux d'entre vous qui se sont adressés à moi, lorsque leurs réclamations étaient justes et légitimes.

J'ai tenu toutes mes promesses.

C'est avec confiance que je me soumets au verdict que vous prononcerez le 6 mai prochain.

Si vous me renouvelez mon mandat, mon plus grand souci sera de continuer à représenter fidèlement la deuxième circonscription de Reims et à soutenir énergiquement la cause des travailleurs, qui se trouve intimement liée à l'avènement d'une véritable République de justice, de liberté et de solidarité.

Vive la République fraternelle, la République des travailleurs!

C. LENOIR,
Député sortant,
Socialiste indépendant.

3e Circonscription de REIMS.

M. HAGUENIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.151 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les instances sympathiques des républicains de la troisième circonscription de Reims m'ont déterminé à accepter la candidature au siège législatif que mon ami Monfeuillart, récemment élu sénateur, a occupé pendant huit années et où il a si fidèlement servi la cause démocratique et vos intérêts.

Je me présente à vous avec l'investiture du Congrès qui a choisi le candidat républicain.

Vous savez qui je suis.

Cultivateur, comme la plupart d'entre vous, je n'ignore rien de vos besoins, ni de vos légitimes revendications. Maire d'une importante commune agricole et industrielle depuis vingt-sept ans, je n'ai jamais cessé d'avoir contact avec nos populations ouvrières si intéressantes.

Je me suis constamment attaché à assurer la prospérité de notre agriculture, de notre viticulture, de nos industries lainière et sucrière. Plus que jamais, je me dévouerai à cette tâche, si j'ai l'honneur d'être votre député.

Depuis onze ans, soit comme conseiller d'arrondissement, soit comme conseiller général, je suis intimement mêlé à la vie politique et administrative de notre département.

J'ai été attentif aux intérêts de la démocratie rurale et de la culture, qui a tant besoin d'être défendue. J'ai donné tout mon concours au parti républicain de gauche.

En août 1905, notamment, j'ai signé avec mes collègues républicains du Conseil général, l'appel en faveur de la candidature sénatoriale de l'homme d'État éminent qui fait honneur à la France, de M. Léon Bourgeois.

Je vous demande aujourd'hui de faire triompher sur mon nom la politique réformatrice du Bloc de gauche, comme les délégués sénatoriaux de la Marne l'ont fait triompher, il y a quatre mois, sur les noms aimés et respectés de MM. Léon Bourgeois, Vallé et Monfeuillart, de l'amitié desquels je suis fier.

La réaction va tenter un suprême effort pour reconquérir une influence qui lui permettrait de détruire toute l'œuvre de la République, surtout l'œuvre de laïcisation.

Je veux énergiquement, pour ma part, le maintien et l'application, — avec toutes les garanties de la liberté et de la justice, — des lois scolaires, de la loi sur les associations, de la loi de séparation, de même que de la loi du service militaire de deux ans.

Mais conserver seulement ce qui est acquis ne suffit pas. Aujourd'hui que la question cléricale est résolue dans le sens de la liberté et de la tolérance, d'autres progrès sollicitent l'attention du législateur.

En ce qui concerne l'œuvre de demain, je suis le partisan déterminé du développement de toutes les institutions de mutualité, de prévoyance et d'assistance, de toutes les réformes sociales et fiscales s'inspirant de l'esprit de justice et de solidarité.

Je désire :

Le vote définitif de la loi sur les retraites ouvrières et agricoles ;

La répartition équitable des charges fiscales qui pèsent si lourdement sur la propriété foncière et frappent d'excessive façon, par les impôts de consommation, les familles nombreuses, qui devraient au contraire obtenir des avantages sérieux de nos lois ;

La simplification des rouages administratifs par une décentralisation aussi large que possible et, par suite, la diminution du nombre des fonctionnaires, étant entendu que partie des économies ainsi réalisées dans le budget servirait à améliorer le sort des modestes serviteurs de l'État ;

L'abrogation de la loi sur les prestations ou taxe vicinale obligatoire, au moyen de centimes départementaux et non communaux ;

L'étude de l'organisation du service de la vicinalité basée sur la fusion des réseaux, avec un régime financier impliquant les participations de l'État, des départements et des communes au moyen d'un barème ménageant les ressources des petites communes ;

La protection de l'agriculture, de la viticulture et de l'industrie française ; — la création de Chambres d'agriculture élues ; — l'extension des syndicats agricoles et du Crédit agricole ; — le maintien du droit des bouilleurs de cru ;

La répression de la spéculation sur les produits nécessaires à l'existence ; — le respect de la propriété individuelle ;

La diminution des frais de justice et ventes judiciaires ;

La suppression des 13 jours et la diminution des 28 jours.

La réalisation de cette œuvre, tracée dans ses grandes lignes, peut tenter les bons citoyens.

C'est une œuvre, non de haine, mais de réconciliation et d'apaisement, qui nous procurerait les bienfaits de la paix sociale.

Elle ne pourra s'accomplir que si nous avons la paix à l'extérieur.

J'ai servi mon pays, en 1870, dans le 3e bataillon des mobiles de la Marne. Je suis autant que quiconque jaloux des droits et de la dignité de la France. Je n'en suis pas moins, comme vous tous, un pacifiste déterminé, désireux de mettre fin aux guerres meurtrières et ruineuses par tous les moyens compatibles avec le juste souci de notre fierté, de notre sécurité et de notre indépendance.

Mes chers Concitoyens,

En sollicitant vos suffrages, je n'ai que l'ambition de servir avec plus d'ardeur que jamais les intérêts ruraux de la 3e circonscription et de participer à l'œuvre démocratique et pacifique qui assurera la grandeur de la France et l'avenir de la République,

C'est avec confiance que je m'adresse à vous qui avez donné tant de preuves de votre sincère attachement aux institutions républicaines, et je vous renouvelle l'expression de mes sentiments profondément dévoués.

Vive la République démocratique !

G. HAGUENIN,
Cultivateur et maire à Bazancourt,
Conseiller général du canton de Bourgogne,
Candidat du Congrès républicain
démocratique.

Circonscription de SAINTE-MÉNEHOULD.

M. Paul BERTRAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.089 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

« Avec vous, aux élections législatives de 1902, nous avons fait triompher la République ouverte à toutes les bonnes volontés, respectueuse des droits de chacun, avec une politique d'apaisement libérale et progressiste. Nous voulons encore le triomphe de cette politique aux prochaines élections législatives de 1906. »

Fort de ce précieux encouragement, de cette importante déclaration votée à Sainte-Ménehould, dans la réunion du 18 février 1906, j'ai l'honneur de me présenter à vos suffrages pour l'élection législative du 6 mai 1906.

Au cours de la législature qui vient de finir, j'ai été au nombre des adversaires de la politique du « Bloc »; il vous appartiendra, par vos suffrages, de vous prononcer, une fois

de plus, sur cette attitude, et aussi sur le mal fait à l'armée française par le système des fiches du Grand-Orient.

Républicain, j'aime la République, Gouvernement de la France, et non le Gouvernement d'un parti : la République poursuivant, non la division ou la haine, mais la réconciliation des Français dans l'ordre, la justice et la liberté pour le grand bien de la patrie à l'intérieur comme à l'extérieur.

Partisan de la paix au dedans comme au dehors, favorable au développpement de l'arbitrage international, je salue avec respect et sympathie l'armée française et le drapeau tricolore; je veux l'armée soustraite aux passions, aux luttes politiques, maintenant, par le travail, l'étude et la discipline, la cohésion et la puissance des forces militaires de la France.

Avec la liberté individuelle, avec la liberté de conscience, d'enseignement, d'association, je souhaite à mon pays la paix religieuse, compromise par le vote hâtif de la loi de séparation des Églises et de l'État, désirant que, le plus tôt possible, un accord ramène le calme dans les esprits.

Dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, chaque jour menacés davantage par la concurrence étrangère, je désire, avec la liberté du travail, le bon accord entre patrons et ouvriers, unis et non adversaires.

Avec une politique financière prudente, se préoccupant de l'amortissement de la dette nationale, je ne refuse ni la recherche d'une répartition plus équitable de l'impôt, ni l'étude des graves questions sociales, en vue de l'amélioration du sort des déshérités, des travailleurs des villes et des campagnes.

Ainsi que je vous le disais en 1902, la question agricole est d'une importance capitale pour notre région. L'agriculture a besoin d'être encouragée, soutenue, défendue; j'appuierai notre tarif douanier protecteur, le maintien du droit des bouilleurs de cru, la diminution de l'impôt foncier et des frais de mutation, le développement des associations, des assurances et du crédit agricole, la création des chambres d'agriculture et l'étude des mesures de nature à arrêter la dépopulation des campagnes.

Messieurs et chers Concitoyens,

De par notre constitution républicaine, vous avez la parole; vous êtes appelés à vous prononcer. Faites-le en toute indépendance, en toute liberté, pour le bien de la France et de la République. Vos suffrages nombreux seront pour moi un précieux encouragement et je remercie ceux d'entre vous qui voudront bien me les accorder.

Paul BERTRAND,

Deputé sortant,
Candidat républicain.

Circonscription de VITRY-LE-FRANÇOIS.

M. PERROCHE.

Élu au 1er tour de strutin. — 5.939 voix.

Mes chers concitoyens,

Je fais appel à vos suffrages et vous prie de vouloir bien renouveler le mandat de député que vous m'aviez confié il y a quatre ans.

En 1902, je m'étais engagé à défendre les intérêts de l'agriculture et spécialement les droits des bouilleurs de cru.

J'avais promis de voter :

La réduction du service militaire;

L'impôt sur le revenu, à la condition qu'il ne soit ni arbitraire ni vexatoire;

Les retraites ouvrières, sous cette réserve qu'elles auraient pour base le principe de la mutualité.

J'avais affirmé ma résolution de pratiquer une politique républicaine libérale et tolérante, respectant et faisant respecter la liberté de conscience et d'enseignement, les libertés de travail, du commerce et de l'industrie, en un mot toutes les libertés qu'un Gouvernement démocratique doit garantir à la généralité des citoyens.

J'ai tenu toutes mes promesses; j'ai rempli intégralement mes engagements.

D'une part : j'ai voté toutes les propositions de loi qui, directement ou indirectement, avaient pour but de favoriser l'agriculture; j'ai, en outre, pris part à la discussion de ces propositions et fait adopter par la Chambre des amendements qui ont eu pour résultat de les compléter et de rendre leurs dispositions plus efficaces.

Je suis du nombre des députés qui ont énergiquement défendu les droits des bouilleurs de cru, et dont les efforts persévérants ont finalement fait triompher une cause qui présentait un intérêt particulier pour notre région.

J'ai voté toutes les mesures qui avaient pour objet de réduire la durée du service militaire, dans la réserve, dans la territoriale, comme dans l'armée active.

J'ai voté, avec la grande majorité de la Chambre, le principe de l'impôt sur le revenu.

J'ai voté également la loi relative à l'assistance publique.

J'ai voté enfin la proposition de loi de la Commission sur les retraites ouvrières, en exprimant le vœu que la loi définitive assurerait la retraite pour tous et par tous.

D'autre part, j'ai voté contre toutes les propositions tendant à créer des monopoles d'Etat dont la conséquence serait de concurrencer, d'entraver, voire même de supprimer les entreprises d'initiatives privées. J'ai toujours protesté contre ces conceptions économiques, qui aboutiraient au collectivisme que préconisent les socialistes et auquel se résignent d'avance quelques radicaux-socialistes.

J'ai refusé de m'associer au vote de la majorité de la Chambre qui a rejeté en bloc, sans vouloir les examiner, toutes les demandes d'autorisations déposées par les congrégations. Je considère que cette décision fut une violation de la loi du 1er juillet 1901.

J'ai voté enfin contre la loi de séparation des Églises et de l'État, qui est un nouveau ferment de discorde dans le pays, une entrave à l'exercice du culte et, par suite, une atteinte à la liberté de conscience.

En agissant ainsi, j'ai appliqué scrupuleusement le programme que je vous avais présenté en 1902 et que vous aviez adopté, en m'accordant 1.200 voix environ de majorité.

Si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat de député, je continuerai à consacrer tout mon temps et toutes mes forces à la défense des intérêts agricoles de notre arrondissement, à l'amélioration du sort des travailleurs et à une répartition plus équitable des impôts et des charges publiques.

Je soutiendrai de mes votes tout ministère républicain qui pratiquera une politique d'ordre et d'économie, qui remplacera le régime de favoritisme, de délation et de haine, inauguré sous le ministère Combes, par une politique de pacification religieuse, d'union et de concorde entre tous les citoyens; qui maintiendra l'armée disciplinée, unie et forte, non dans un esprit de conquête, mais pour assurer dans une paix honorable le respect des droits de la France et la dignité de la République.

Vous pourrez, comme par le passé, compter en toutes circonstances sur mon dévouement et mon désintéressement.

Ma seule ambition est de mériter votre estime et votre confiance.

Électeurs,

Vous m'avez vu à l'œuvre; vous me connaissez.

A vous de décider si je suis digne de continuer à vous représenter à la Chambre.

En dépit des attaques violentes et injustifiées dont je suis l'objet; en dépit des manœuvres de la dernière heure qui pourraient se produire, j'attends avec calme votre réponse, au 6 mai.

Vive la République !

P. PERROCHE, Député sortant,
Docteur en droit,
Conseiller général du canton de Saint-Remy-en-Bouzemont,
Maire d'Outines.

MARNE (HAUTE-)

Circonscription de CHAUMONT.

M. DESSOYE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.292 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné par les comités et les représentants du parti républicain comme candidat à l'élection législative du 6 mai prochain, je me présente à vos suffrages.

Patriote et républicain, profondément convaincu que du développement même de la démocratie dépendent l'avenir et la prospérité de la France et de la République, je ne négligerai rien pour contribuer à doter notre pays des institutions qu'appelle nécessairement le progrès social.

Les deux dernières législatures nous ont donné, dans toute sa plénitude, la liberté d'association; en proclamant la neutralité nécessaire de l'État républicain en matière religieuse, elles ont consacré la liberté de conscience.

Je serai fidèle, n'en doutez pas, à ces principes.

La législature prochaine aura une double tâche à remplir : la réforme fiscale et des réformes sociales.

Notre système d'impôts, établi d'après un état économique qui s'est transformé pendant le cours du dernier siècle, ne répond plus à notre situation, à nos besoins et aux idées de justice sociale et d'égale répartition des charges qui s'imposent à chacun de nous, et tous nous sentons le devoir, de plus en plus impérieux, d'unir tous nos efforts pour diminuer la part de la misère dans l'existence humaine.

Réforme de l'impôt direct, revision de certains impôts indirects, organisation des retraites pour les travailleurs urbains et ruraux, développement des œuvres d'assurance mutuelle, telle est la tâche à laquelle il faut consacrer de plus en plus notre activité et dont la réalisation fortifiera le plus utilement et le plus efficacement l'unité morale de la nation.

M. Léon Bourgeois disait récemment :

« Paix religieuse, par la neutralité absolue de l'État entre les croyances; paix sociale, par l'établissement de la justice et de la solidarité entre les citoyens : tout le programme de la démocratie tient en ces deux termes. »

Je ne saurais mieux dire.

Les rivalités économiques deviennent chaque jour plus vives dans le monde; nous en avons fait récemment l'expérience. Dès lors, notre devoir est évident. Il faut maintenir

notre armée et notre marine sur un pied tel que le respect des droits, des intérêts, de l'honneur et de la dignité de la France soit assuré. On respecte surtout les forts. Et nous donnerons ainsi à notre pays la garantie la plus certaine de la paix.

Ai-je besoin d'ajouter que, de toute mon activité et de tout mon dévouement, je serai prêt, en toutes circonstances, à défendre les intérêts agricoles, viticoles, industriels et commerciaux de notre arrondissement ?

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme qu'en toute sincérité de conscience et en toute probité d'esprit je me suis efforcé et je m'efforcerai de développer devant les électeurs, en me présentant à eux dans toutes les communes de l'arrondissement.

C'est avec le profond sentiment du droit de chaque citoyen au libre développement de son activité, de la légitimité de la propriété individuelle, prolongement de la personnalité humaine, de la nécessité de l'ordre et du respect des lois qui en sont la condition et la garantie, de nos devoirs envers la Patrie et l'humanité, que je le soumets à vos suffrages.

Soyez sûrs que, si je suis votre élu, j'y conformerai ma conduite, en bon patriote, en démocrate sincère et en ardent républicain.

Vive la République !

A. DESSOYE,
Conseiller général, maire de Breuvannes,
Vice-président de la Ligue de l'enseignement,
Candidat de l'Union des républicains.

Circonscription de LANGRES.

M. MOUGEOT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.020 voix.

Mes chers Concitoyens,

Plus de douze années se sont écoulées depuis que vous m'avez fait, pour la première fois, l'honneur de me choisir pour vous représenter à la Chambre des Députés, et je n'ai garde d'oublier qu'il y a quatre ans, vous avez assuré le succès de ma candidature à près de quatre mille voix de majorité.

Si je n'hésite pas à vous demander encore une fois le renouvellement de mon mandat, c'est que j'ai conscience de n'avoir rien négligé pour remplir, d'une façon digne de vous, la mission que vous m'aviez confiée.

Secrétaire de la Chambre des Députés, membre de la Commission du budget, Sous-Secrétaire d'État, puis Ministre, j'ai mis, sans réserve, au service des intérêts généraux du du pays et des intérêts particuliers de l'arrondissement de Langres, toute la bonne volonté, tout le dévouement et toute l'énergie dont j'étais capable. Je n'ai d'ailleurs fait que mon devoir, et il m'a suffi d'être soutenu sans cesse par mon amour passionné de la République et mon inébranlable attachement aux idées vraiment démocratiques.

Toujours, lorsque mes efforts ont été couronnés de succès, ma pensée s'est reportée vers vous, émue et reconnaissante ; et je n'ai pas connu de joie plus pure que celle de vous être utile. C'est ainsi qu'il y a deux mois à peine j'ai eu la vive satisfaction de voir adopter

par le Parlement un amendement que j'avais signé avec plusieurs de mes collègues et rétablissant, d'une façon intégrale, les droits incontestables des bouilleurs de cru.

C'est donc à vous, mes chers concitoyens, de dire si j'ai bien servi votre cause et si j'ai bien mérité de l'arrondissement de Langres, car ce n'est que sur mes actes que je vous demande de me juger; j'attends votre verdict avec la plus entière confiance.

Vous me connaissez tous depuis trop longtemps pour que j'aie besoin de faire un longue profession de foi.

Fils du pays et enfant du peuple comme vous, mes aspirations sont les vôtres, car nos besoins sont les mêmes; vous savez que je suis et que je resterai toujours un démocrate ardent, mais je ne serai jamais un démagogue ; « Ni réaction ni révolution ! » telle est ma devise politique.

Je suis partisan de la plus grande liberté en matière d'association et de syndicats, mais jamais au détriment des droits supérieurs et imprescriptibles de l'État, qui sont ceux de la nation tout entière; je ne veux pas que liberté soit synonyme de licence, et que, sous le vain prétexte d'en conquérir davantage, on porte atteinte à l'ordre et à la tranquillité publics, indispensables au développement normal et régulier des institutions républicaines.

Vous savez également que je suis acquis entièrement à toutes les œuvres fécondes qui découlent des grands principes de la mutualité et de la solidarité, car je considère qu'elles seules sont capables de fournir une solution vraiment juste et rationnelle aux graves problèmes sociaux qui nous préoccupent; vous m'aiderez puissamment à poursuivre et à parachever la réalisation de ces nobles et utiles institutions, dont quelques-unes ont déjà donné dans notre cher département de si étonnants résultats, et qui sont destinées à procurer plus de sécurité, et partant plus de bien-être, à notre vaillante population rurale.

Vous n'ignorez pas non plus que je suis résolu à prêter loyalement mon concours à tous ceux qui chercheront à diminuer les lourdes charges qui pèsent sur le peuple par l'établissement d'un impôt sur le revenu, proportionné, d'après les principes mêmes de la Révolution, aux facultés réelles de chacun des contribuables, seule base d'une répétition logique et équitable.

Électeurs,

Si vous estimez avec moi, et je n'en doute pas, que la France doit savoir exactement d'où elle vient et surtout où elle va, je vous invite à vous reporter par la pensée vers le merveilleux développement qu'ont su prendre dans notre pays, durant ces trente dernières années, les institutions démocratiques. En songeant aux dangers encourus, aux obstacles dressés, aux pièges tendus, en vous rendant compte des victoires remportées et des conquêtes réalisées, vous prouverez que vous avez confiance dans l'avenir de la République et vous vous grouperez autour de son drapeau!

Il ne dépend que de vous que la démocratie continue sans cesse sa marche ascendante et triomphale vers le progrès, la justice et la liberté!

Aux urnes, au cri de : Vive la République!

Léon MOUGEOT.

Circonscription de WASSY.

M. Albin ROZET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.074 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

Le pays va élire, le 6 mai, une nouvelle Chambre. De cet acte souverain dépend la direction de la vie nationale pendant quatre ans. Le suffrage universel, chaque jour plus éclairé et plus indépendant, nommera les républicains les plus dignes, démocrates sincères et réformateurs, d'autant plus tenaces qu'ils sont plus avisés; il écartera, d'une part, les partisans d'un passé disparu ou d'un aveugle immobilisme; de l'autre, les sophistes démagogues dont les théories fumeuses troublent la paix civile et ruinent les principes essentiels de toute société normale; il rassurera la nation en envoyant à la Chambre une majorité républicaine unie par le bon sens et par l'ardente volonté d'améliorer sans cesse et de procurer toujours plus de justice et plus d'humanité.

J'ai l'honneur de représenter l'arrondissement de Wassy depuis plus de seize ans. Ce mandat que vous n'avez cessé de me renouveler avec une constance dont j'ai lieu d'être fier, je me suis toujours efforcé de le remplir en m'inspirant à la fois des intérêts particuliers de ma circonscription et des intérêts généraux du pays; je crois avoir réussi, et c'est avec une entière confiance que je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Avant d'examiner les principales questions résolues ou discutées au cours de la dernière législature, je tiens à vous dire en deux mots mon sentiment sur la séparation des Églises et de l'État et l'attitude qu'après mûre réflexion j'ai cru devoir prendre à ce sujet.

La séparation a été un acte infiniment grave. Un jour ou l'autre, à une date imprécise mais fatale, elle se fût accomplie naturellement par la seule logique des choses, c'eût été la séparation idéale. La politique est l'art d'attendre et de saisir l'occasion. Fallait-il brusquer l'aventure? La suprématie et les droits de l'État laïque me semblaient beaucoup mieux garantis par l'ancien système que par le nouveau, notamment en ce qui concerne la nomination des évêques; je n'ai pas voté la loi. En me séparant de la majorité, je suis resté uni aux plus beaux noms dont s'honorera la vieille doctrine républicaine. Comme à ces penseurs et à ces hommes d'État républicains, la séparation m'a paru prématurée. Autant le progrès matériel est rapide, autant l'évolution de la conscience religieuse est insensible. Telle est encore sa susceptibilité, que l'application de l'article de la loi non seulement le plus inoffensif, mais le plus conservateur, a soulevé les plus vives résistances. La loi existe; tout citoyen doit s'y soumettre absolument, mais il convient de l'appliquer avec tact et bienveillance en même temps qu'avec un respect constant de la liberté de conscience. En ce qui me concerne, je ne négligerai rien pour arriver à ce résultat.

La dernière Chambre a voté le service de deux ans. Cette importante réduction du service militaire, que j'avais plusieurs fois réclamée et que j'ai été heureux de voter, est une mesure sociale en ce sens qu'elle est un réel allègement pour le plus grand nombre. Je suis persuadé que la force de notre armée n'en sera pas diminuée, grâce au zèle du commandement, à l'ardeur du soldat, à la discipline de tous.

Je viens de parler de l'armée. Avec vous, et du plus profond de mon cœur, je hais et je

flétris l'antipatriotisme et l'antimilitarisme. Je hais et je flétris ces criminelles théories, parce que, comme vous et avec vous, je tiens par-dessus tout à la paix, dont une armée forte et respectée est la meilleure, je dirai même la seule garantie. Soyons forts et soyons fiers; tout le monde nous respectera et la paix sera efficacement sauvegardée.

Lorsque le pays connut l'abominable réseau de délation qui enveloppait l'armée, le même cri de réprobation jaillit de toutes les poitrines françaises. Au nom de la patrie, avec le Parlement et avec vous, je voue au mépris public ces pratiques odieuses à jamais condamnées.

En votant le projet de loi sur les retraites ouvrières, par 501 voix contre 5, la Chambre a envoyé au Sénat un texte qui, s'il n'est pas malheureusement encore définitif, constitue tout au moins une base très sérieuse de discussion pour la haute Assemblée. J'ai voté ce projet de loi et je ne négligerai rien pour que la question soit résolue aussi rapidement que possible dès qu'elle reviendra devant la Chambre.

Depuis mon entrée au Parlement, je n'ai jamais cessé de défendre les droits des bouilleurs de cru, que je considère comme intangibles. Je me suis toujours opposé à ce qu'on réduisît cette liberté et, à plus forte raison, à ce qu'on la supprimât. Un dernier effort, à la réussite duquel j'ai très largement contribué en déposant mon ordre du jour du 23 mars 1905, a restitué récemment leur privilège aux bouilleurs. Ils peuvent compter sur moi en toutes circonstances.

Vous avez approuvé, je le sais et je vous en remercie, les diverses initiatives que j'ai prises au sujet des affaires algériennes et tunisiennes. Les intrigues antifrançaises dont le Maroc est en ce moment le théâtre rendent de plus en plus nécessaire pour nous l'étude attentive et vigilante de toutes les questions qui se rattachent à notre empire de l'Afrique du Nord, dont le maintien est indispensable au rang de la France dans le monde. C'est là, à notre époque, un devoir de patriotisme étroit auquel un bon Français ne saurait se dérober. Je n'y ai point failli, et cette tâche m'a été facilitée par mes relations, aussi bien que par mes travaux antérieurs.

Grâce au régime protectionniste préparé par la Commission des Douanes de 1892, dont j'avais l'honneur de faire partie, l'agriculture et l'industrie françaises traversent en ce moment, dans leur ensemble, une période favorable. J'en félicite très cordialement patrons, cultivateurs et ouvriers ; et je me réjouis d'avoir contribué à ces heureux résultats que tous les hommes de bon sens avaient prévus et qu'il importe de maintenir par d'intelligentes modifications douanières, chaque fois que se fera sentir la nécessité de parer à la concurrence étrangère et de défendre le travail national.

Il faut qu'avant toutes choses la Chambre de demain mène à bien la loi sur les retraites ouvrières. La société actuelle se doit à elle-même d'arracher à la honteuse misère la méritante vieillesse du travailleur de l'usine et des champs. Elle est d'ailleurs admirablement préparée à remplir ce devoir. Un souffle nouveau d'humanité et de solidarité anime les esprits et les cœurs. La libre et féconde mutualité opère des merveilles. Sans gêner son effort, la nouvelle loi l'amplifiera en quelque sorte, étendant à tous sa toute-puissante sollicitude. Il faudra de l'argent, beaucoup d'argent. Je me rallierai, soyez-en convaincus, aux mesures financières les plus équitables, j'entends les moins lourdes au plus grand nombre. Notre démocratie égalitaire doit avoir ses privilégiés : les déshérités de la fortune. Moins d'étroite justice et plus de large équité, telle doit être la devise républicaine des temps nouveaux.

Électeurs,

Depuis seize ans, nous marchons la main dans la main, unis d'esprit et de cœur, d'opinions et de sentiments républicains, pour le plus grand avantage de la société civile et laïque. Plus nous vivons côte à côte et plus nous pensons que la République est au-dessus de tout, qu'elle est le bien de tous les Français, qu'aucun parti, aucune secte, aucune faction ne doit l'accaparer. Pas de querelles, pas de dissensions stériles et desséchantes, mais

une heureuse et constante émulation de réformes sociales, de progrès incessants et de libertés fécondes.

Ce sont là les convictions de toute ma vie.

Ce sont les vôtres, et c'est pourquoi, je vous le répète, j'ai confiance dans votre verdict.

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de tout mon dévouement.

Vive la République !

Albin ROZET,
Député sortant.
Candidat républicain.

MAYENNE

Circonscription de CHATEAU-GONTIER.

M. le duc de BROGLIE, décédé, remplacé par M. le vicomte de VILLEBOIS-MAREUIL.

Voy. Élections partielles.

1re Circonscription de LAVAL.

M. de MONTI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.072 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

La France traverse une crise sociale qui met en péril, non seulement sa prospérité, mais son existence même.

Pour plaire à l'étranger, le bloc qui nous gouverne a désorganisé, par son incurie et par la délation, notre marine et notre armée, sauvegardes de notre indépendance nationale. Pour obéir à la franc-maçonnerie, dont il est le serviteur, il a déclaré la guerre à nos croyances, à notre religion, et, après avoir chassé hier les sœurs de nos écoles et de nos hôpitaux, il s'apprête, le 9 décembre prochain, à s'emparer de nos églises, dont il vient de défoncer brutalement les portes.

Il est du devoir de tout bon Français, de tout catholique, de tout ami de la liberté, de combattre pour son pays et sa religion également menacés, et c'est pénétré de ce devoir que j'ai répondu à l'appel de nombreux amis et de nombreux élus du suffrage universel et accepté l'honneur de prendre en mains, dans la première circonscription de Laval, le drapeau de la défense religieuse et sociale, le drapeau de la liberté.

Pendant dix ans, j'ai eu l'honneur d'appartenir à notre vaillante armée et ma place sera toujours marquée au premier rang parmi les défenseurs et les serviteurs de la Patrie.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, l'agriculture, le commerce et l'industrie trouveront en moi un zélé défenseur. J'estime en effet que ces trois organes de notre vie nationale ne peuvent et ne doivent être opposés les uns aux autres : la richesse et la prospérité d'un pays dépendent de leur mutuelle entente et de leur égale défense contre l'invasion des produits étrangers.

Des caisses de retraites ouvrières, basées autant que possible sur la mutualité, administrées par les intéressés eux-mêmes, afin d'éviter la création de nouveaux fonctionnaires,

doivent être encouragées, afin d'assurer l'existence des travailleurs âgés ou infirmes, mais en laissant à chacun d'eux le droit de s'y associer, si bon lui semble.

Respectueux de la volonté de mon pays, j'estime que la forme du Gouvernement n'est absolument pas en jeu aujourd'hui. Mais, pour avoir droit à l'obéissance de tout citoyen, un Gouvernement doit être honnête, respectueux des croyances de chacun, assurer l'ordre et garantir la liberté.

Catholiques, vous avez vu comment on respecte nos croyances !

Partisans de l'ordre, vous êtes témoins chaque jour des progrès de la révolution que les détenteurs actuels du pouvoir, M. Clemenceau et M. Briand, ont encouragée et déchaînée par leurs écrits et par leurs discours !

Amis de la liberté, vous pouvez dire à votre tour : « Que de crimes on commet en ton nom ! » Aussi la France libérale proteste contre ce Gouvernement qui nous opprime. Elle veut l'union, la paix, la concorde, l'égalité entre tous ses enfants.

Elle réprouve la dilapidation de nos finances, l'établissement de nouveaux impôts, veut la diminution de nos dépenses et flétrit les hommes qui profitent de leur passage au pouvoir pour caser leurs créatures et s'enrichir eux-mêmes, en puisant à pleines mains dans un budget toujours en déficit, malgré une augmentation de 426.468.000 francs depuis 1898.

Je serai donc l'adversaire acharné de toute charge nouvelle.

C'est aux défenseurs de cette France que je m'adresse, Messieurs. Ils sont nombreux, je le sais, dans la 1re circonscription de Laval, et c'est pourquoi, après vous avoir promis de mettre à votre disposition, à l'exemple de votre ancien député, mon ami, M. d'Elva, mon temps, mon activité, mes relations et mon dévouement, je fais appel avec confiance à tous les catholiques, à tous les amis de la liberté.

Henri de MONTI,
Ancien officier de cavalerie,
Candidat catholique et libéral.

2e Circonscription de LAVAL.

M. DUTREIL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.543 voix.

Mes chers Concitoyens,

Ma profession de foi sera brève.

C'est par ses actes qu'on juge un homme.

Depuis quatre ans que je suis votre représentant, vous m'avez vu à l'œuvre et vous avez pu me juger par les actes de ma vie politique.

Elu sur un programme nettement républicain, libéral et patriote, j'y suis resté constamment fidèle :

J'ai appuyé de mon vote toutes les mesures destinées au bien public, au développement de la richesse et de la prospérité du pays, à l'amélioration du sort de tous les travailleurs.

J'ai refusé ma voix aux trop néfastes lois dont les funestes effets se font déjà sentir ! J'ai notamment voté contre la loi de séparation, dont vous avez pu déjà voir les déplorables résultats, lors des inventaires !

J'ai combattu énergiquement le ministère de décomposition nationale Combes-André-Pelletan que, pendant trois années, nous avons subi et qui nous a conduits à grands pas vers la révolution dont nous voyons déjà les débuts sanglants sur plusieurs points de la France.

Enfin, j'ai participé à diverses discussions importantes en prenant plusieurs fois la parole à la tribune de la Chambre.

Si vous me faites l'honneur de me confier une seconde fois le mandat de vous représenter au Parlement, je continuerai à défendre la France et la République contre les ennemis de l'ordre et de la paix, à lutter pour toutes les libertés, notamment pour la liberté de conscience et le droit de propriété, qui ont souffert tant d'atteintes pendant ces dernières années et restent si gravement compromis dans l'avenir!

Je continuerai à défendre notre armée nationale contre les criminels qui journellement l'insultent et s'efforcent de la détruire; à lutter contre ceux qui, il y a quelques mois à peine, ont failli nous amener la guerre et l'invasion.

Je m'efforcerai de maintenir l'ordre économique et social si profondément troublé à l'heure actuelle, sans d'ailleurs refuser mon concours aux justes réformes dont notre démocratie a naturellement besoin.

Je tâcherai d'arrêter l'accroissement effrayant des dépenses publiques et l'augmentation des impôts.

Je combattrai, en un mot, pour tous les principes qui sont la base d'un gouvernement vraiment digne de ce nom et qui, seuls, peuvent rendre la France plus grande et la République plus tolérante!

Enfin, n'oubliez pas que je suis des vôtres, que mes intérêts sont dans la Mayenne et qu'en toutes occasions vous m'avez toujours trouvé prêt à vous aider, à vous obliger, à vous être utile!

Maurice DUTREIL,
Ancien officier,
Député de la Mayenne.

1re Circonscription de MAYENNE.

M. de HERCÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.851 voix.

Mes chers Concitoyens,

En présence des événements graves qui se sont produits dernièrement, sollicité par un grand nombre de mes compatriotes, j'ai considéré comme un devoir de me présenter à vos suffrages, le 6 mai.

Ma candidature est une candidature de protestation catholique.

La question de forme de gouvernement n'est pas en jeu. Il s'agit de savoir si nous, catholiques, nous allons nous laisser opprimer plus longtemps par une minorité de sectaires.

Catholique, je le suis par tradition et par conviction.

C'est vous dire que je veux notre foi respectée et que je ferai le possible, si je suis élu, pour que les lois qui oppriment nos consciences soient rapportées : lois contre l'enseignement du catéchisme dans l'école, lois contre les Congrégations, loi du 10 décembre 1905 sur la séparation.

Vous savez tous que c'est en raison de cette dernière loi que les portes de nos églises ont été enfoncées et nos sanctuaires violés.

Si je suis catholique, j'ai bien aussi le droit de me dire libéral.

Mes adversaires ne manqueront pas d'insinuer que j'ai pris cette étiquette pour la circonstance.

Ma réponse est facile. J'ai depuis seize ans l'honneur d'être maire de Montenay, et mes administrés qui, à chaque élection, m'ont renouvelé mon mandat avec une majorité de plus en plus forte, peuvent dire si j'ai jamais méconnu les grands principes de liberté et de tolérance qui ont toujours été la règle de ma conduite.

Au point de vue social, je suis opposé aux théories socialistes et internationalistes. Je ferai tous mes efforts pour améliorer le sort des travailleurs en votant toutes les lois qui auront pour but de faire droit à de justes revendications.

Dans nos pays, nos agriculteurs ont particulièrement besoin d'être protégés d'une façon efficace.

Tôt ou tard, probablement très tôt, on viendra enlever aux agriculteurs ce que certains parlementaires ont appelé le privilège des bouilleurs de cru.

Ce privilège, je le considère comme un droit.

Je serai donc contre toute mesure qui aurait pour but de le supprimer ou de le restreindre.

Tel est mon programme.

Mes chers concitoyens, nos convictions, comme nos intérêts, sont certainement les mêmes.

C'est donc avec confiance que je vous donne rendez-vous au scrutin du 6 mai, comptant sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Vive la France ! Vive la liberté !

Henri de HERCÉ,
Maire de Montenay,
Candidat catholique et libéral.

2e Circonscription de MAYENNE.

M. LEBLANC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.703 voix.

Mes chers Concitoyens,

Au cours d'une période électorale, il est d'usage que le candidat vous adresse une profession de foi. — La mienne sera courte.

Ayant toujours vécu au milieu de vous, je connais vos besoins et je puis dire que vos intérêts sont les miens.

N'attendez pas de moi toutefois des promesses, je ne vous en ferai aucune. Vous savez comme moi ce que valent les promesses électorales. On les fait avant le scrutin, on les oublie après.

Rappelez-vous 1893. M. Dériberé-Desgardes promettait tout. Qu'a-t-il tenu ?

Au point de vue politique, je n'ai rien à retrancher ni à ajouter à mon programme de 1902.

En 1902, j'ai accepté la forme du gouvernement que le pays s'est donnée. Mais je veux aujourd'hui, comme je voulais alors, une République libérale, tolérante, ouverte à toutes les bonnes volontés, et non la République de mouchards que nous subissons depuis plusieurs années et qui n'a de République que le nom.

Catholique convaincu, mais tolérant pour les idées et les conceptions des autres, j'apporterai mon loyal concours au gouvernement républicain qui respectera nos croyances et nos libertés.

J'ai tenu à renouveler très nettement ces déclarations, que j'avais déjà faites en 1902, pour qu'on ne puisse pas dire que je me suis tenu à de vagues formules, et que je me suis abrité derrière une équivoque déclaration.

Si je suis élu, je mettrai tout mon soin à l'étude des lois agricoles et ouvrières qui intéressent au plus haut point notre département. Je m'opposerai à l'abrogation du droit des bouilleurs de cru, de même que, dans la mesure compatible avec les nécessités budgétaires, je voterai les lois intéressant les travailleurs.

Mais aujourd'hui, et il faut le dire hautement, ce n'est plus la forme de gouvernement qui est en question, il s'agit de savoir si l'on doit exécuter l'abominable loi de séparation, qui permettra de fermer vos églises le 10 décembre prochain si les associations cultuelles ne sont pas constituées, ou si cette loi doit être abrogée.

Je suis pour l'abrogation de la loi et pour le retour au régime d'un Concordat conclu avec le Saint-Siège, comme en 1802.

Mon adversaire est pour l'exécution de la loi de séparation. — Cette exécution, il l'a votée le 1er février, et a engagé le Gouvernement à l'exécuter, même par la force.

A vous de choisir entre les deux opinions.

A vous de dire, le 6 mai, si vous voulez la paix ou l'agitation religieuse !

Edmond LEBLANC,

Conseiller général.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Circonscription de BRIEY.

M. LEBRUN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.222 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander aujourd'hui le renouvellement du mandat législatif que, deux fois déjà, vous avez bien voulu me confier.

Comme en 1900 et en 1902, j'affirme mes sentiments profondément républicains et mon dévouement sans réserves aux institutions que la France s'est librement données. Je veux une République forte et respectée, assurant l'ordre intérieur sans lequel le progrès reste impossible, le travail incertain, les affaires inquiètes.

Je la veux aussi tolérante pour tous et respectueuse des libertés nécessaires : liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté d'association, liberté de travail.

On essaie, par tactique électorale, de dénaturer à vos yeux le caractère de la loi de séparation des Églises et de l'État, et de la représenter comme une arme de guerre contre les croyances religieuses et la liberté de conscience. Si cela était, je ne l'eusse pas votée. Elle est inspirée, au contraire, dans son ensemble, d'un véritable esprit de libéralisme : la disposition gratuite et indéfinie des églises assurée aux fidèles, la constitution des associations cultuelles fixée conformément aux règles générales du culte, de façon à respecter la hiérarchie ecclésiastique, l'autorisation donnée à ces associations de se fédérer comme bon leur semble, un régime de transition ménagé par tout un système de pensions et d'allocations aux ministres du culte, enfin le retour aux contribuables, sous forme de dégrèvement, des 40 millions du budget des cultes, toutes ces mesures précisent le caractère de la loi.

Je veillerai à ce qu'elle soit appliquée dans l'esprit de justice et de tolérance où elle a été votée, de manière à assurer la pleine liberté des cultes et la paix religieuse.

Au même titre que la liberté de conscience, je revendique la liberté d'enseignement que j'ai défendue hier, avec la garantie de grades et de contrôle assurant la compétence des maîtres et le respect des lois de la République ; l'Université me comptera toujours au nombre de ses fils les plus reconnaissants, mais je crois demeurer fidèle à ses leçons en repoussant le monopole de l'enseignement.

J'ai toujours voté pour la liberté d'association et la liberté de travail ; le droit de grève n'est plus nié par personne, mais le droit au travail est aussi sacré ; c'est le devoir du Gouvernement de le faire respecter partout.

La loi sur la réduction du service militaire à deux ans répartit d'une façon égale pour tous la charge de l'impôt le plus lourd, dont jusqu'ici les enfants du peuple supportaient

plus durement le poids. Elle donne à la France une armée homogène, vraiment nationale. Sachons la mettre au-dessus de nos luttes de parti, et, par une loi d'avancement du corps d'officiers, la soustraire aux influences dissolvantes de la politique. Je rappelle que je me suis énergiquement prononcé contre les « pratiques inadmissibles » de la délation.

Je répudie toute idée d'antimilitarisme et d'internationalisme.

Les réformes sociales ont toujours été et resteront la principale préoccupation des vrais démocrates : la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, en proclamant le droit à l'assistance, a consacré d'une sanction le grand principe de la solidarité ; demain, le Parlement devra parfaire la loi sur les retraites ouvrières, déjà votée à la Chambre, en s'appliquant à réserver un traitement égal aux ouvriers des villes et des campagnes, ainsi qu'aux petits artisans; cette œuvre grandiose doit, à mes yeux, être établie sur la triple base de la mutualité, du concours de l'État et de la participation des patrons.

Cela fait, l'État aura assuré les travailleurs contre deux risques sociaux fort importants : les accidents et la vieillesse; il lui restera à se préoccuper de deux autres risques : maladie et chômage.

Et, à côté de cela, que de problèmes à résoudre : développement de la juridiction des conseillers prud'hommes, création de conseils du travail et de tribunaux d'arbitrage, constitution du bien de famille insaisissable; hygiène et sécurité des travailleurs, repos hebdomadaire, etc., etc. !

Je crois, d'ailleurs, que la solution des questions sociales ne peut résider que dans une union intime du capital et du travail, et non dans la lutte des classes, — dans le progrès des œuvres et des idées d'assistance et de solidarité, et non dans les tentatives de nivellement qui ne sauraient aboutir qu'à la misère.

Les réformes fiscales doivent tendre à l'équilibre et à la sincérité budgétaires, en réduisant les dépenses publiques, grâce à des mesures de décentralisation heureusement ménagées, grâce aussi à l'interdiction faite aux députés de proposer une dépense nouvelle s'ils n'apportent la recette correspondante.

Dans la refonte des parties vieillies de notre système fiscal, concernant notamment la « personnelle mobilière » et les « portes et fenêtres », il convient d'atteindre les diverses sources de revenus, sans vexation ni inquisition, en laissant à l'impôt son double caractère, réel et proportionnel, et en dégrevant les contribuables peu fortunés et les familles nombreuses, de façon à proportionner plus exactement aux ressources de chacun sa contribution aux charges de l'État.

Le meilleur moyen d'assurer le rendement de l'impôt est encore de stimuler l'activité du pays dans toutes les branches de la production et d'aider aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Fils de cultivateur, j'ai été élevé à bonne école pour connaître les besoins de l'agriculture et rechercher les remèdes à ses maux; je serai demain, comme je l'étais hier, tout dévoué à ses intérêts.

Je ne serai pas moins préoccupé de conserver à notre industrie sa prospérité, en ne négligeant aucune des questions qui la concernent : voies de communication, tarifs de transport, taxes douanières, etc.

Le commerce local a besoin d'être protégé contre la concurrence des grandes Sociétés, venues du dehors, et contre celle des commerçants étrangers; je m'en préoccuperai également.

Mes chers concitoyens,

Jamais, pour les services à rendre, je n'ai fait de distinction entre mes amis et mes adversaires. Je me devais à tous, je crois n'avoir manqué à personne. Demain, comme hier, je veux m'employer à faire le plus de bien possible.

Electeurs,

L'heure est grave; les partis de révolution et de réaction tentent un grand effort pour

prendre le pouvoir; si l'un ou l'autre y réussissait, ce serait un grand malheur pour notre pays. Vous ne le permettrez pas; comme en 1900 et en 1902, vous vous prononcerez pour la politique nettement républicaine qui veut affermir l'idée nationale et le sentiment démocratique, pour la politique qui, comme le disait hier M. le président de la Chambre, fera « la patrie prospère, grande et glorieuse, en donnant au pays la paix, l'ordre, le progrès, l'union fraternelle des citoyens ».

Vive la France!
Vive la République!

Albert LEBRUN,
Député sortant,
Ancien secrétaire de la Chambre des Députés,
Vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Circonscription de LUNÉVILLE.

M. MÉQUILLET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.971 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par le congrès qui s'est réuni à Lunéville le 26 novembre 1905, j'ai accepté comme un devoir d'être le candidat de tous les républicains dans la lutte qui va s'ouvrir.

Je me présente avec confiance à vos suffrages, persuadé que, sans vous arrêter à la personnalité du candidat, vous comprendrez le but beaucoup plus élevé qu'a poursuivi le congrès : réaliser l'union de tous les républicains contre les forces coalisées de la réaction.

C'est en m'inspirant de ce principe que je vous soumets mon programme, basé sur les légitimes revendications de la démocratie.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu,

Je serai un défenseur énergique des intérêts de l'agriculture :

Maintien du privilège des bouilleurs de cru. Diminution de l'impôt foncier. Défense de la production nationale. Révision du cadastre avec nouveau classement des terres. Diminution des droits de mutation en cas de ventes d'immeubles. Constitution du bien de famille incessible et insaisissable.

Extension, aux travailleurs de la campagne, de la loi sur les accidents du travail.

Encouragement à l'élevage des chevaux ardennais en Lorraine.

Constatation et règlement rapides des dégâts causés par les troupes en manœuvres.

Réparations, par les concessionnaires des droits de chasse, des dégâts causés par les sangliers et les cerfs.

Au point de vue social.

Établissement définitif des retraites ouvrières et agricoles.

Retraites spéciales pour les ouvriers atteints de maladies professionnelles et protection des syndicats ouvriers pour la défense pacifique de leurs intérêts corporatifs.

Développement des sociétés de prévoyance et de mutualité.

Réforme de l'impôt en vue d'apporter plus de justice dans la répartition des charges publiques.

Diminution des gros traitements. Augmentation de ceux des petits fonctionnaires (douaniers, facteurs, cantonniers, gardes-forestiers, etc.).

Diminution des frais de justice, et notamment des frais de saisie mobilière et immobilière et de saisie-arrêt sur les salaires des ouvriers.

Allègement des patentes des petits commerçants.

Profondément respectueux de la liberté de conscience, je n'admettrais pas que l'esprit dans lequel est conçue la loi de séparation des Églises et de l'État soit modifié et qu'elle soit transformée en loi d'oppression.

Bien que le patriotisme doive être exclu de toute polémique électorale, je tiens à affirmer que je considère comme indispensable de maintenir dans notre pays une armée forte et disciplinée. La République ne recherche pas la guerre, mais elle ne saurait supporter une paix achetée au prix de la moindre humiliation.

La discipline doit être égale pour tous, et, si quelque indulgence doit être apportée à la répression des fautes, c'est en faveur de vos enfants, à qui leurs chefs doivent montrer l'exemple.

Je m'associerai à toutes les mesures qui auront pour but d'affermir la défense nationale.

Mes chers Concitoyens,

Depuis dix ans, je travaille, dans vos rangs, à la défense des idées qui nous sont chères. Les marques d'estime et de sympathie que vous ne m'avez pas ménagées me permettent de dédaigner les injures d'adversaires auxquels le sentiment du devoir accompli me dispense de répondre.

Vous suivrez les anciens qui vous ont toujours conduits à la bataille, pour la défense de la République.

Je leur exprime ma profonde reconnaissance de m'avoir fait l'honneur de me confier son drapeau.

Vive la République démocratique !

Raoul MÉQUILLET,
Avocat,
Conseiller municipal de Lunéville,
Candidat des républicains.

1re Circonscription de NANCY.

M. Louis MARIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.056 voix.

Mes chers compatriotes,

Par 8.738 voix, au scrutin du 8 octobre dernier, vous avez exprimé sur mon nom votre volonté de vivre en République, c'est-à-dire sous un régime ennemi du favoritisme et de l'arbitraire, respectueux de la liberté et des croyances de chacun.

Fidèle à cet idéal, certain d'avoir toujours voté selon ma conscience et vos intérêts, je viens, de nouveau, vous demander vos suffrages.

Mon programme n'a pas changé. Nos adversaires sont toujours les mêmes.

Nous avons contre nous la coalition maçonnique des haines et des appétits, le bloc des grands délateurs et des petits mouchards.

Nous avons vu les finances du pays sacrifiées aux intérêts électoraux des députés les plus serviles, les bons citoyens en butte aux plus lâches dénonciations, l'hervéisme propageant sur notre territoire, comme une épidémie, les doctrines internationalistes et révolutionnaires, nos frontières dégarnies et nos arsenaux vidés, à l'heure même où l'Allemagne préparait le coup du Maroc et pendant qu'on déchaînait sur le pays la guerre religieuse et la guerre sociale.

Qui sème le vent récolte la tempête. L'anarchie, qu'on a laissé grandir de toutes parts, menace aujourd'hui de suspendre la vie économique du pays !

Et nous avons cet étrange spectacle de voir M. Clemenceau, dont toute la carrière politique s'est passée à poursuivre la désorganisation de l'armée, être trop heureux aujourd'hui de se mettre à l'abri derrière elle et de défendre, avec le sang de nos officiers et de nos soldats, un pouvoir qu'il n'a obtenu qu'en les injuriant.

En vain, ces politiciens aux abois essayent-ils d'égarer l'opinion publique à la veille du scrutin, en inventant de faux complots.

Cela ne prend plus !

Il s'agit de savoir si, pour mettre fin au péril qui se dresse de toutes parts, vous pouvez avoir confiance dans les agitateurs qui l'ont fait naître.

Électeurs,

Si vous êtes satisfaits de ce qui se passe, vous voterez pour mon adversaire. Sa profession de foi, muette sur la politique combiste, muette sur la délation, muette sur la propagande antimilitariste, muette sur l'anarchie révolutionnaire, dit assez qu'il approuve ces mœurs politiques : c'est le candidat du bloc.

Si, au contraire, vous êtes résolus à protester contre ce régime d'oppression, de désordre et d'insécurité nationale, vous voterez pour moi.

Partisan d'une République ouverte à tous les cœurs loyaux, je condamne énergiquement le jacobinisme, le système des fiches, les délégués épiant la vie de chacun.

Respectueux de la liberté de conscience, n'ayant pas voté cette loi de séparation qui tend à priver du culte les communes les plus pauvres, j'ai protesté contre des inventaires illégaux, exécutés avec une brutalité odieuse et qui prépareraient la spoliation des églises, si le combisme reprenait le dessus.

Partisan de la liberté de l'enseignement, je veux qu'on laisse aux pères de famille la faculté de donner à leurs enfants l'éducation de leur choix.

Ami de la paix, je crois qu'elle ne peut être garantie que par une armée solide, disciplinée et respectée.

Défenseur des cultivateurs, des petits commerçants, des ouvriers, je ne veux pas qu'ils soient à la merci de la spéculation et des puissances d'argent. Je crois qu'ils doivent demander l'amélioration de leur sort à la mutualité, aux groupements, aux syndicats, et non aux grèves politiques et aux agitations stériles.

Soucieux à la fois des intérêts généraux du pays du pays et de nos intérêts régionaux, je réclamerai :

La suppression de 'initiative parlementaire en matière de dépenses;

Une stricte gestion de nos finances ; pas d'impôts nouveaux ;

L'organisation des retraites ouvrières par la mutualité, avec contribution de l'État ;

L'amélioration de la loi sur les accidents du travail ;

L'accession des jeunes travailleurs à la propriété foncière ;

Une taxe sur les ouvriers étrangers ;

Le repos hebdomadaire pour les employés, en tenant compte des habitudes commerciales;

La sollicitude des pouvoirs publics pour le petit commerce;

Le maintien du droit des bouilleurs de cru;

La protection des vins de pays, des houblons et des tabacs français;

La répartition des travailleurs militaires, des subventions et des secours suivant les besoins de l'agriculture et sans faveur politique;

La diminution du nombre des fonctionnaires;

La reprise des relations diplomatiques que la République française, comme tous les autres pays, doit entretenir avec le Vatican;

La mise de Nancy et de la région frontière à l'abri d'un coup de main militaire.

En votant pour moi, vous manifesterez votre volonté d'en finir avec cette politique d'intolérance et de désorganisation, — vous voterez contre le bloc, — vous voterez pour une République forte, équitable et généreuse.

Et vous affirmerez sur mon nom votre amour pour la liberté, pour la Lorraine et pour la patrie.

Louis MARIN,
Député sortant.

2e Circonscription de NANCY.

M. le comte Ferri de LUDRE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.602 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

Quand j'ai sollicité, il y a quatre ans, de votre libre décision, des suffrages que vous m'avez accordés à une imposante majorité, j'ai pris, vis-à-vis de vous, des engagements dont je vous dois compte.

Si je viens, aujourd'hui, pour la seconde fois, vous demander votre appui, c'est que j'ai conscience, pendant ces quatre années, de m'être scrupuleusement conformé à mes déclarations.

Il n'est pas un acte de ma vie publique, dans la dernière législature, qui ne soit l'affirmation sincère et loyale de mes sentiments républicains.

Mais, avec vous, je veux une République large, tolérante, économe, sagement réformatrice, exempte d'arbitraire, de favoritisme, d'esprit sectaire et délateur.

Profondément épris de liberté vraie, de justice pour tous, j'ai protesté contre la tyrannie combiste que le pays a dû subir pendant trois ans.

J'ai refusé de voter des lois dirigées contre la plus essentielle de nos libertés, celle de la conscience et j'ai repoussé

la séparation des Églises et de l'État.

Cette loi, conçue et préparée par les loges maçonniques, votée sans l'assentiment du pays, en dépit de quelques dispositions apparemment libérales, n'a qu'un but : empêcher,

dans notre pays, si profondement attaché à ses traditions religieuses, le libre exercice du culte.

Soucieux, avant tout, de maintenir notre Patrie grande et forte parmi les autres nations, je me suis associé à toutes les mesures destinées à assurer la sécurité de notre région frontière.

J'ai combattu toutes celles que j'estimais de nature à l'affaiblir.

La loi de deux ans, à mon avis, est de celles-là. Je me serais toujours reproché d'en avoir, par calcul électoral, voté l'ensemble.

Avec des hommes tels que MM. Mézières, Krantz, d'Alsace, le lieutenant-colonel Rousset, je n'ai pas voulu voter cette loi, au sujet de laquelle le conseil supérieur de la guerre n'a pas été appelé à délibérer et qui est destinée à affaiblir l'armée de seconde ligne et nos cadres de sous-officiers, et, en présence de l'Allemagne menaçante, à nous acheminer aux milices !

Comme je l'ai toujours été, je demeure partisan de l'amélioration du sort, matériel et moral, des travailleurs de l'industrie et des campagnes, par des mesures législatives pratiques, devant leur assurer une retraite.

Les agriculteurs de la région savent que leurs intérêts sont les miens, et les bouilleurs de cru n'ignorent pas que, si la liberté de la consommation familiale leur a été rendue, c'est grâce à la sollicitude des députés qui se sont constitués les champions de leur cause.

J'ai été de ceux-là !

Les commerçants, les employés de notre arrondissement n'ont jamais douté de mon dévouement, qu'il s'agisse de soutenir leurs œuvres mutualistes, de voter le repos hebdomadaire, de reviser la loi des patentes.

Toujours, vous le savez, j'ai été acquis aux mesures destinées à assister les vieillards, à protéger les faibles et les petits, à améliorer l'hygiène des classes laborieuses, à développer, sous toutes ses formes, les œuvres de mutualité et de solidarité sociale.

Je me suis constamment inspiré des sentiments qui vous animent tous, et j'ai défendu, avec une entière bonne foi, les idées saines, honnêtes et utiles à mon pays.

Mes chers concitoyens, vous êtes, je le sais, demeurés en pleine communauté d'idées avec moi ! Aussi, le 6 mai prochain, vous marcherez au scrutin, unis dans un effort commun contre le radicalisme sectaire, avant-coureur du collectivisme anarchique, aux cris de :

Vive la France !
Vive la République pour tous !
Vive la liberté !

Ferri de LUDRE,
Député sortant.

3e Circonscription de NANCY.

M. GRILLON.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.941 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

Les républicains de la 3e circonscription de Nancy m'ont fait l'honneur de me désigner comme leur unique candidat aux prochaines élections législatives.

Le moment est venu de vous dire ce que je suis, ce que je pense, et de vous faire part de mes aspirations politiques et sociales.

Tout d'abord, je tiens à affirmer mon dévouement absolu à la République. Adversaire de toutes les réactions et de tous les mouvements d'action violente, je crois fermement en un avenir de juste et fraternelle conciliation entre tous les citoyens de France, car les idées démocratiques fondées sur la solidarité humaine sont les bases de la société future.

Le parti auquel je me rattache est celui qui veut entreprendre, après mûre réflexion, les réformes compatibles avec les nécessités de notre civilisation présente. M'inspirant de l'œuvre accomplie par Gambetta et Jules Ferry, je suis résolu à toujours défendre la paix avec une énergique dignité.

*
* *

Je ne veux pas créer dans l'esprit de mes concitoyens de vaines illusions; je sais qu'il est téméraire pour un homme de vouloir déterminer dans un programme électoral la direction de toutes les affaires d'un pays L'expérience a fixé depuis longtemps les limites dans lesquelles un candidat doit honnêtement se cantonner.

Il est un fait certain, c'est qu'une réforme ne peut être présentée au Parlement que si elle s'adresse à un intérêt général. Un mandataire de la volonté nationale doit surtout dire quelle sera son attitude devant les questions à l'ordre du jour. Il est de son élémentaire devoir d'examiner ces questions sans parti pris, sans arrière-pensée de plaire à un ministère ou de flatter les passions d'une coterie.

C'est sur ces principes que je m'appuierai.

*
*

Il est une série de questions sociales à l'ordre du jour, de problèmes à résoudre, sur lesquels je tiens à m'expliquer dès maintenant.

Au point de vue agricole, je défendrai le dégrèvement de la propriété foncière, la diminution des droits de mutation sur les petites propriétés, la revision des évaluations cadastrales. Je suis partisan d'assurer au plus grand nombre une propriété à l'abri de toutes les vicissitudes de la fortune (insaisissabilité du bien de famille); j'entends faire assurer à tous les producteurs la liberté absolue sur leurs récoltes et notamment le maintien du droit des bouilleurs de cru; je demanderai une réglementation moins complexe, plus sensée pour la culture du tabac. J'estime que les travailleurs de la terre doivent bénéficier

des lois sur la protection du travail et sur les retraites; eux aussi contribuent dans une large mesure à édifier la fortune publique.

J'estime, en outre, que l'opinion doit s'orienter résolument vers le repeuplement des campagnes, qui ne peut être qu'une œuvre de longue haleine. A mon avis, cette œuvre doit être préparée par la diffusion de l'enseignement agricole professionnel, la création d'orphelinats agricoles, et par des mesures propres à faciliter l'accession des ouvriers à la propriété.

Relativement aux questions commerciales et industrielles, il est urgent de répondre à l'appel de toutes les chambres de commerce françaises, en instituant dans les villes étrangères, à côté ou en remplacement de consuls, des attachés commerciaux dont la mission consistera à renseigner nos industriels et nos commerçants sur les débouchés existant à l'extérieur.

Pour ce qui est de notre commerce intérieur, je suis l'adversaire des expositions universelles dans la capitale. Il est indispensable de combattre la centralisation des forces vives de la France sur un point unique du territoire, et de favoriser le développement de l'activité provinciale.

Je m'attacherai à protéger le petit commerce contre la concurrence des grands magasins en demandant une équitable revision de la loi des patentes.

En ce qui concerne l'enseignement, il est utile que tous les enfants, sans distinction de fortune, passent par l'école primaire. Il faut que les humbles et les privilégiés se sentent solidaires dès l'aurore de la vie; il faut que, plus tard, ils se souviennent de leurs communes émotions et des mêmes joies partagées.

J'estime, en outre, que l'enseignement professionnel dans toutes les branches de l'activité humaine doit compléter l'éducation générale. Cela est important à l'heure où toutes les nations font en ce sens un immense effort.

Au point de vue des questions sociales, je suis l'adversaire de la lutte des classes; je pense qu'une entente peut et doit avoir lieu entre le capital et le travail, à condition que chacun y apporte sa bonne volonté, à condition que ceux qui possèdent soient les premiers à combattre l'égoïsme, cause essentielle des exploitations, des misères et des haines.

Je reconnais que les ouvriers ont droit à des protections spéciales; il est indispensable de prendre des mesures efficaces destinées à conjurer le chômage, à supprimer le surmenage et à assurer une retraite à tous les travailleurs.

Le monde des employés de commerce, délaissés jusqu'ici, doit bénéficier, lui aussi, des lois ouvrières, du repos hebdomadaire, de la juridiction prud'homale.

Mais, pour arriver à répartir et à limiter rationnellement le travail, il faut atteindre la concurrence étrangère.

C'est pourquoi nous devons tendre à l'élaboration d'une législation industrielle du travail commune à toutes les nations et préconiser la pratique des conférences semblables à celle de Berne, par exemple, où toutes les nations se sont mises d'accord pour interdire le travail de nuit des femmes dans l'industrie.

Je veux la liberté absolue du travail, la liberté absolue d'opinion pour le travailleur; je veux que nul ne puisse être inquiété pour ce qu'il pense ou pratique.

Au point de vue fiscal, je déclare que l'impôt ne doit subvenir qu'à des dépenses faites dans un intérêt public. Seule la fortune doit être chargée de la contribution; le propriétaire ne doit être qu'un agent qui l'acquitte pour elle.

Je demeure fidèle aux principes de la Déclaration des droits de l'homme : l'impôt doit être réel et non pas personnel.

(Pas d'impôt de superposition.)

Je veux un impôt qui frappe moins le travail que le produit du travail accumulé.

L'impôt cédulaire, l'income-tax pratiqué en Angleterre, me paraît renfermer toutes les qualités nécessaires; il est équitable, il est logique. Il faut le faire connaître, le faire entrer dans les mœurs, diriger nos efforts à le mettre en pratique. Avec lui, beaucoup de justice

entrerait dans la répartition des charges publiques, sans qu'il y ait ni vexation, ni inquisition.

A l'égard de la question religieuse, je considère que la religion est une façon de penser. Dans une République, la pensée doit être libre. Je suis partisan de la liberté absolue de conscience et de l'indépendance des cultes. Je veux que l'on puisse croire ou ne pas croire, pratiquer ou ne pas pratiquer.

Mais si je suis partisan de la religion libre, je déclare que je considère comme un devoir impérieux pour tout républicain de faire respecter par les ministres de tous les cultes la forme du gouvernement et les lois votées par les Chambres.

C'est dire que je résisterai contre toutes les tentatives de domination cléricale. Je ne saurais admettre qu'un pouvoir extérieur puisse, sous prétexte de religion, mettre obstacle à l'application des lois de notre pays.

Au point de vue de la défense nationale, j'estime qu'il est de notre plus impérieux devoir d'assurer, par une armée forte et disciplinée, respectueuse des institutions que le pays s'est librement données, l'intégralité de notre patrimoine.

Selon la phrase célèbre d'un de nos hommes d'État, la France, sûre d'elle-même et confiante dans son bon droit, doit pouvoir attendre sans menaces et sans provocations, mais aussi sans peur, les événements, quels qu'ils soient, qui peuvent se produire.

Je considère les théories antimilitaristes comme criminelles, car, soucieux de notre dignité nationale vis-à-vis de l'étranger, je pense que, pour être respecté, il faut être fort. Or, l'antimilitarisme est une des formes de la lâcheté.

Pour diminuer les conflits internationaux, nous devons nous efforcer de faire entrer dans la pratique les idées d'arbitrage, de conférences internationales, multiplier les contacts, les rapprochements, les manifestations de peuple à peuple.

La politique extérieure doit être pratiquée au grand jour. Il faut que la France sache où les diplomates la conduisent. Nos relations extérieures doivent être fermes, dignes et courtoises. Plus de politique de conquêtes; dirigeons nos efforts vers la mise en œuvre de nos colonies et vers la création des débouchés commerciaux nouveaux nécessaires au commerce national.

En ce qui concerne la justice, des réformes importantes doivent être introduites dans nos codes; il faut imprégner ceux-ci d'une plus large humanité, tendre à l'accélération de la justice par la suppression ou la simplification de certaines formalités et de certaines procédures, tendre à la réduction des frais dans de notables proportions.

Pour l'administration, une organisation nouvelle s'impose, par suite des moyens rapides de communication. La réalisation doit en être faite, non par voie d'amendement au budget, mais par une loi élaborée par une commission spéciale constituée à cet effet et guidée par les nécessités décentralisatrices.

Je n'admets aucune sinécure, mais j'estime que nous devons, à l'égard de tous les modestes collaborateurs de l'État, manifester une sollicitude réelle. La République a pris envers eux des engagements, dont elle ne peut retarder plus longtemps la réalisation. Elle a pris également des engagements envers les employés de chemins de fer; ces modestes serviteurs de l'un des plus importants rouages du pays ont droit à l'accomplissement des réformes utiles qu'ils sollicitent depuis si longtemps.

En un mot, mon concours est acquis à tous ceux qui produisent la richesse du pays, à tous ceux qui collaborent à son développement, à sa grandeur matérielle et morale.

Voilà, messieurs les électeurs et chers concitoyens, mes idées et mes aspirations.

Si vous me faites l'honneur de me désigner pour être, à la Chambre, votre porte-parole et surtout votre porte-idée, je suivrai exactement le programme que je viens de vous tracer.

Je m'engage à faire acte de législateur, à faire acte de bon Français, de bon Lorrain. C'est dire que je répondrai à l'appel de tous, non pas pour des faveurs, mais pour défendre les droits de chacun et combattre les injustices et les iniquités.

Je déclare que jamais je ne demanderai à celui d'entre vous qui s'adressera à moi

quelle est la couleur de son drapeau; aucune cause juste ne me trouvera sourd à son appel.

Vive la France! Vive la République!

Jean GRILLON.

Circonscription de TOUL.

M. Gustave CHAPUIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.510 voix.

Mes chers Concitoyens,

La législature qui vient de finir a eu à trancher des questions politiques et économiques d'une trop haute importance pour que je ne vous en fasse pas un résumé sommaire, en vous indiquant la part que j'y ai prise.

J'ai soutenu de mes votes les divers Ministères d'action républicaine qui se sont succédé depuis quatre ans, et j'ai voté toutes les mesures qui nous ont été présentées pour assurer l'application de loi sur les associations, œuvre de la précédente législature.

J'ai voté la loi de séparation des Églises et de l'État, parce que, loin d'être une loi d'oppression et de spoliation, comme le prétendent les éternels adversaires de la République, elle assure, au contraire, la liberté la plus absolue aux différents cultes et respecte toutes les croyances.

Si une agitation s'est produite à l'occasion de son application, la responsabilité en incombe entièrement aux dirigeants des anciens partis, qui ont déchaîné les passions religieuses en exploitant les croyances des uns et l'ignorance des autres, dans un dessein exclusivement politique.

Cette loi de séparation tant décriée assure aux catholiques l'usage indéfini des églises; elle transmet les biens des fabriques aux associations cultuelles qui se forment avec l'assentiment des évêques; elle accorde, pendant quatre ans dans les communes de plus de mille habitants, et pendant une période de huit années dans les communes de moins de mille habitants, des allocations aux ministres des différents cultes; elle alloue des pensions à ceux d'entre eux qui comptent plus de vingt ans de service; c'est donc bien une loi aussi libérale à l'égard du clergé qu'elle est respectueuse des consciences des fidèles.

J'ai voté la loi sur le service militaire de deux ans, qui, loin de diminuer la force de notre armée nationale, a élevé son niveau moral en supprimant toutes les dispenses et en consacrant ainsi le principe de l'égalité de tous devant l'impôt du sang.

J'ai voté la loi sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes; applicable à partir du 1er janvier 1907, elle réparera une iniquité sociale en accordant un modeste secours à ceux qui, atteints par l'âge ou frappés d'incapacité de travail, sont dépourvus de moyens d'existence.

J'ai voté, enfin, la loi sur les retraites ouvrières et agricoles qui, pour n'être qu'ébauchée, n'en servira pas moins de principe et de base à l'étude qu'en doit faire le Sénat. J'espère que la législature prochaine, après étude nouvelle et accord entre les deux Chambres,

verra se réaliser pratiquement cette œuvre de solidarité sociale qui sera tout à l'honneur de la République.

Mes chers Concitoyens,

De tout temps, j'ai défendu par ma parole et soutenu par mes votes les intérêts de l'arrondissement de Toul.

Je crois avoir puissamment contribué, vous le savez tous, au vote de la loi autorisant la construction du chemin de fer de Toul à Thiaucourt, en ce moment en cours d'exécution. Cette ligne, qui desservira des cantons privés, jusqu'à ce jour, d'une voie de communication rapide avec le chef lieu de l'arrondissement, est appelée à rendre les plus grands services à toute la région qu'elle traversera.

Président du groupe des députés défenseurs des bouilleurs de cru, j'ai pris, avec mes collègues, une large part à l'action législative qui a abouti au rétablissement et à l'amélioration des droits qui étaient conférés aux bouilleurs par la loi de 1875.

Vous pouvez constater ainsi que j'ai toujours eu le souci de la défense des intérêts régionaux et, si vous me renouvelez votre confiance, vous pouvez encore compter sur moi pour défendre énergiquement le maintien de vos droits, s'ils étaient de nouveau menacés.

Je resterai toujours fidèle à ma ligne de conduite politique. Le terrain se trouvant déblayé des questions les plus irritantes, la Chambre future devra consacrer ses efforts à la réalisation de la réforme générale de l'impôt, afin d'établir un peu plus de justice dans la répartition des charges et de permettre, sans aggravation de l'impôt, de trouver les ressources nécessaires à l'application des lois de solidarité sociale.

Je demeurerai le dévoué défenseur des humbles et des faibles, à qui ma sympathie n'a jamais fait défaut.

Je crois inutile d'ajouter que mon patriotisme, s'il n'est point bruyant, n'en est pas moins ardent.

Partisan résolu de la paix, mais soucieux de garder au pays sa dignité devant l'étranger, je veux conserver l'armée nationale forte et prête à résister à toutes les agressions. Pour ce faire, il faut que la discipline soit respectée par tous et que les chefs s'y soumettent, aussi bien, sinon mieux que les soldats. L'État doit être également assuré du loyalisme le plus absolu de la part de ceux qu'il charge de l'éducation militaire des citoyens et de la direction de ses troupes. Une armée ainsi constituée, respectueuse des lois de la République, sera forte et préparée à tous les efforts et à tous les sacrifices, le jour où la patrie en danger aurait besoin de son concours.

Mes chers Concitoyens,

C'est dans les sentiments que je viens de vous exposer que je me représente à vos suffrages. Si j'ai à nouveau l'honneur d'être votre élu, je porterai haut et ferme, comme par le passé, le drapeau de la République démocratique et réformatrice et je défendrai, par ma parole et par mes votes, les lois de progrès et de justice sociale qui seront soumises aux délibérations du Parlement.

Vive la République démocratique !

Dr G. CHAPUIS,
député sortant.

MEUSE

Circonscription de BAR-LE-DUC.

M. FERRETTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.484 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter à nouveau l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Élu en 1898, réélu en 1902, avec plus de 2.500 voix de majorité, sur un programme de réformes démocratiques et de défense des libertés, j'ai conscience de ne point avoir failli à mon mandat.

J'ai protesté de toutes mes forces contre cette politique de désorganisation nationale et de persécution des consciences, qui fut celle des derniers ministères dont la France vient de subir le joug.

J'ai défendu à la tribune les droits des cultivateurs et des bouilleurs de cru, auxquels le Gouvernement de M. Combes avait imposé le plus insupportable régime d'inquisitions et de vexations coûteuses.

J'ai lutté pour la fondation des retraites ouvrières et agricoles, — comme je lutterai pour leur réalisation effective, — et j'ai souligné l'imprévoyance de ce gouvernement qui toujours ajournait les réformes promises à la démocratie et ne s'occupait que de préparer au pays une période de guerre religieuse et de discorde sociale.

Je n'ai cessé de réclamer, à la tribune de la Chambre, des économies budgétaires de plus en plus nécessaires et qui doivent marquer la fin de cette politique de gaspillage et de distribution de ruineuses sinécures qui, en accroissant indéfiniment les dépenses publiques, menace les contribuables de nouveaux impôts et nécessite toujours de nouveaux emprunts.

Électeurs,

Le Bloc ne pardonne pas à ceux qui l'ont combattu, comme je l'ai fait en votre nom, avec courage et désintéressement.

Il a organisé dans notre arrondissement une campagne de menaces, de diffamations et de corruption dont la violence et la perfidie répugnent souverainement au caractère franc et loyal de nos populations lorraines.

Les citoyens qui refusent de marcher sous l'étendard du candidat officiel sont espionnés et dénoncés par toute la horde des mouchards et délégués administratifs.

Les fonctionnaires qui répugnent à se laisser transformer en agents actifs de la politique du Bloc sont menacés de disgrâce et de révocation.

L'argent des fonds secrets et le produit du trafic des décorations est répandu à profusion dans notre pays et, sous prétexte de controverses électorales, on attire les citoyens

dans des réunions où l'on ne verse, à défaut d'arguments et de lumières, que le vin, la bière et l'alcool.

Les promesses les plus invraisemblables d'emplois publics, de faveurs, de subventions gouvernementales, sont distribuées à quiconque veut bien servir d'auxiliaire ou d'agent à ces tentatives de pression et de corruption de la libre conscience des citoyens.

Électeurs,

Vous avez jugé les bénéfices, vous avez apprécié les fruits de cette politique néfaste du Bloc que j'ai toujours combattue et qu'on vous demande aujourd'hui de réhabiliter et d'acclamer sous le nom de M. Bister.

La révolte de toute une catégorie de fonctionnaires contre l'autorité de l'État menace la bonne gestion des services publics;

Les ouvriers, impatients de voir reculer sans cesse la réalisation des promesses de réforme qui leur furent faites tant de fois, manifestent leur mécontentement;

Le parti de la Grève générale et de la Révolution sociale, — qui a son représentant jusque dans le ministère actuel, — est à la veille de triompher dans les régions industrielles de la France; il compromet de façon peut-être irrémédiable l'ordre et la prospérité du pays.

Il faut que la France républicaine et libre mette un terme à toutes ces folies.

Aussi les élections de dimanche prochain seront-elles la réponse éloquente des citoyens libres aux oppresseurs et aux fanatiques du Bloc et de la Révolution.

Elles diront que la France en a trop de la politique de persécution religieuse et de guerre civile.

Elles diront que, sous le régime républicain de la paix et de la liberté, la France entend garder sa place dans le monde et lui donner l'exemple des réformes démocratiques par lesquelles sera réalisé enfin le règne de l'égalité et de la fraternité.

Et je compte sur vous, électeurs républicains, électeurs patriotes, électeurs libres de l'arrondissement de Bar-le-Duc, pour affirmer encore une fois sur mon nom que tel est toujours votre programme, que telles sont toujours vos aspirations vers le progrès social, vers la paix, vers la liberté reconquise.

Vive la France!
Vive la République!
Vive l'arrondissement de Bar-le-Duc!

Henry FERRETTE,
Candidat républicain.

Circonscription de COMMERCY.

M. GROSDIDIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.011 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter, pour le 6 mai prochain, vos suffrages, et vous demander de me continuer le mandat que vous avez bien voulu me confier en 1903.

Vous connaissez mes sentiments républicains, et les votes que j'ai émis pendant ces trois dernières années les affirment suffisamment.

Les adversaires coalisés de la République exploitent, tour à tour, contre moi, la délation, que j'ai blâmée par mes votes, et la loi de séparation, en attribuant à cette dernière un caractère qu'elle n'a pas.

Les catholiques de bonne foi reconnaissent aujourd'hui que la formalité des inventaires (réclamée par des députés modérés hostiles à la loi) n'avait nullement pour but et pour effet de s'emparer des biens des fabriques

Ils reconnaissent également que les églises, étant mises sans délai et sans rétribution à la disposition des associations cultuelles, ne seront fermées que si les curés, qui en possèdent les clefs, le veulent bien. L'attribution de pensions viagères aux ministres des cultes, sans qu'ils aient versé un centime à la Caisse nationale des retraites, constituent, pour ces fonctionnaires, un traitement de faveur.

Enfin, les sommes rendues disponibles chaque année par la suppression du budget des cultes, devant être réparties entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties, seront pour elles une ressource précieuse.

L'agitation faite autour de la loi de séparation a été créée dans un dessein exclusivement politique par les adversaires coalisés de la République, puisque les évêques et les prêtres, qui protestent le plus violemment contre cette loi, réclament en même temps les indemnités qu'elle leur offre.

La Chambre, dans cette dernière législature, a voté un certain nombre de lois très importantes ; je citerai :

La loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables ;

La loi sur la réduction du service militaire à deux ans, qui a fait cesser l'inégalité monstrueuse de la loi de 1889 et réparti d'une façon égale, pour tous les citoyens, l'impôt le plus sacré, — l'impôt du sang, — qui pesait, jusqu'ici, le plus lourdement sur les enfants du peuple ;

La loi sur les retraites ouvrières, qui va être soumise aux délibérations du Sénat et que le Parlement devra s'attacher à rendre applicable aussi bien aux ouvriers des campagnes qu'à ceux de l'industrie ;

Enfin, le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, que je défendrai dans l'avenir, comme je l'ai fait dans le passé, si vous me faites l'honneur de me conserver votre confiance.

Les chemins de fer de la Woëvre sont enfin concédés d'une manière définitive, et le Conseil général a décidé l'exécution de la ligne Pierrefitte-Rembercourt. Mon concours est acquis à l'étude des autres lignes pouvant intéresser notre arrondissement, notamment celle de Vigneulles à Saint-Mihiel.

La Chambre devra envisager, dans la prochaine législature, l'étude et la discussion des questions économiques et sociales. Je me tiendrai également éloigné de ceux qui s'opposent à toutes les réformes et de ceux qui s'imaginent que la société peut être transformée du jour au lendemain comme par un coup de baguette magique.

C'sst par le développement des associations sous forme de sociétés coopératives, de syndicats de producteurs et de consommateurs, que s'affirmera et se manifestera l'évolution sociale qui est en train de se produire.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez à choisir, pour vous représenter à la Chambre, entre deux candidats :

Un inconnu, appelé par des soi-disant comités républicains de l'arrondissement, mais qui est, en réalité, le candidat de toutes les réactions coalisées et déguisées : nationaliste, monarchique et cléricale ; ses parrains, ceux qui l'accompagnent, vous sont connus et leur patronage seul suffit pour lui donner sa véritable nuance ;

L'autre, né dans cet arrondissement qu'il n'a jamais quitté, qui a vécu au milieu de vous, qui connaît vos besoins et que vous trouverez toujours prêt à vous rendre service.

Votre bon sens ne saurait s'y tromper, et c'est avec confiance que j'attends votre verdict.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus dévoués.

René GROSDIDIER,
Député sortant,
Candidat de l'union des républicains.

Circonscription de MONTMÉDY.

M. LEFÉBURE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.435 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les comités de l'arrondissement de Montmédy m'ayant fait l'honneur de me désigner comme candidat unique du parti républicain aux élections législatives du 6 mai, j'ai l'honneur de vous soumettre mon programme politique.

Je soutiendrai de mes votes un Gouvernement économe des deniers publics, mais résolument réformateur et disposé à faire aboutir l'impôt sur le revenu qui, appliqué sans taxations arbitraires, sans mesures inquisitoriales, facilitera le dégrèvement des petits et des moyens contribuables.

Je demanderai le maintien des lois protectrices qui favorisent l'essor de notre agriture, de notre commerce et de notre industrie.

La nouvelle loi sur le recrutement, qui assure le service de deux ans égal pour tous et une unité d'instruction plus étroite entre les différents éléments de l'armée, doit être appliquée sans défaillance. Je suis aussi partisan de la réduction des 28 jours et des 13 jours, et je demanderai que ces périodes d'instruction militaire soient toujours fixées à des époques différentes de celles réservées aux travaux agricoles.

Confiant dans le loyalisme de l'armée nationale, je m'associerai à tous les sacrifices qui seront demandés au Parlement pour lui permettre de rester la gardienne vigilante de l'honneur de la patrie et de la constitution républicaine.

Je veux la suprématie incontestée du pouvoir civil et je combattrai l'intrusion du clergé dans le domaine politique dont il devra résolûment s'écarter, s'il a souci de ses intérêts et de l'ordre public ; mais, partisan d'une entière liberté de conscience pour tous, je ne voterai pas des lois susceptibles de restreindre l'exercice des cultes ou leur enseignement doctrinal.

Voulant très sincèrement participer à l'application des réformes sociales destinées à améliorer, dans une large mesure, le sort des travailleurs, je voterai toutes les réformes sociales qui, basées sur le respect de la propriété individuelle, pourront donner aux ouvriers agricoles et urbains la part de bien-être qu'ils sont en droit de réclamer d'une démocratie.

En ce qui concerne les besoins et intérêts locaux des diverses régions de l'arrondissement, qui ont toutes un égal droit à mon dévouement, je m'emploierai énergiquement, avec

le concours de tous vos élus cantonaux et communaux, à leur donner une solution conforme à vos aspirations, et, tous ensemble, nous travaillerons à développer nos voies et moyens de communication, l'augmentation de nos garnisons et les encouragements divers auxquels a droit notre arrondissement déshérité.

Mon concours sera acquis à toutes les mesures susceptibles d'améliorer la situation des bouilleurs de cru, de maintenir leurs droits et d'atténuer, ou de répartir avec plus de justice, la lourde charge des prestations.

Enfin, mes chers concitoyens, je prends l'engagement formel de faire tous mes efforts pour ramener dans notre région, si cruellement divisée depuis six ans, un calme nécessaire à la prospérité du pays.

Depuis les dernières élections, les adversaires de la République ont tout fait pour aggraver les discordes locales ; je m'efforcerai de les faire disparaître, pour qu'il nous soit donné de retrouver un calme bienfaisant qui a toujours régné dans l'arrondissement de Montmédy, aussi longtemps que ses destinées politiques furent confiées aux mains d'un vrai républicain.

Vive la République !
Vive l'arrondissement de Montmédy !

Albert LEFÉBURE,
Préfet honoraire,
Ancien sous-préfet de l'arrondissement
de Montmédy.

Circonscription de VERDUN.

M. Charles HUMBERT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.258 voix.

Mes chers Compatriotes,

Les Comités républicains de l'arrondissement de Verdun ont bien voulu, à l'unanimité, me faire le grand honneur de me désigner comme seul candidat aux élections législatives.

J'ai accepté cette lourde tâche avec une légitime fierté et je viens aujourd'hui me présenter à vos suffrages avec un passé sans reproche, une vie toute de labeur, et un avenir dont ce passé peut répondre.

Enfant de notre chère Meuse, j'en sais les désirs et les aspirations. Je connais son patriotisme ardent et les devoirs impérieux que lui crée sa place à l'avant-garde du pays. Je connais aussi ses misères économiques et l'abandon dont notre arrondissement a souffert, durant les quatre années stériles qui viennent de s'écouler.

Et c'est pourquoi je viens vous dire loyalement : « Je vous donne mon activité et tout ce que j'ai pu acquérir d'amitiés qui vous seront profitables ! »

La République, comme nous la comprenons, est faite de solidarité, et non pas d'égoïsme de partis. Elle doit comprendre dans un même geste de protection tous les citoyens.

Cette République est si nette et si franche qu'elle n'a pas besoin de s'affubler d'épithète, libérale ou autre.

Elle est la République, tout simplement; mais une République à qui nous devons trente-six années de paix féconde, une République que tous les assauts des réactions coalisées n'ont jamais pu entamer, une République qui va toujours vers le progrès, vers la lumière, vers l'idéal !

Mes chers Compatriotes,

Mon programme politique, vous le connaissez. Comme nos trois honorables sénateurs, je dis : « Ni réaction, ni révolution ! » et, comme eux, je m'inspirerai des nobles et belles traditions des vétérans de la démocratie dans la Meuse.

Les questions à l'étude desquelles je compte m'attacher, si votre confiance m'honore de vos suffrages, sont nombreuses et importantes.

L'agriculture, le commerce et l'industrie.

Ces trois sources de richesse doivent être au premier plan des soucis d'un gouvernement. La fécondité de notre sol national, garantie par des lois protectrices intangibles, l'essor de notre commerce et de notre industrie, ne sont maintenus qu'au prix des plus lourds sacrifices, et il importe que les représentants du peuple s'attachent à une politique réformatrice de l'impôt, sans inquisition ni vexation. Tout remaniement fiscal doit être orienté vers un dégrèvement sincère et profond de la terre. D'autre part, il faut que l'on s'achemine vers la propagation des associations agricoles. Elles sont, aujourd'hui, au nombre de 3.542. C'est un progrès qu'il est nécessaire d'accentuer encore, car ces associations constituent l'agent le plus puissant du relèvement de l'agriculture française. Je compte aussi réserver tous mes efforts à cette importante question des achats directs de l'armée à l'agriculture, question que j'ai mise en œuvre, et qui n'a pas atteint encore le développement que j'en espère et que nos campagnes meusiennes sont en droit d'en attendre.

Enfin, j'estime que le droit des bouilleurs de cru doit être étendu à tous les produits du sol.

L'armée et la République.

En ce qui concerne l'armée, nous devons tout subordonner à la nécessité de maintenir fièrement notre patrimoine d'honneur et notre gloire nationale. Il nous faut une armée forte et nous avons l'orgueil de la posséder telle, puisqu'elle a su, en dépit des excitations savamment entretenues par la réaction, résister aux tentatives des partis déchus; puisqu'elle a su, en dépit de l'abominable délation, dont elle a failli être victime, rester en dehors de toutes les querelles, en dehors des voies dangereuses où on a voulu l'entraîner. Cet admirable instrument de défense, fortifié par l'adoption du service de deux ans égal pour tous, qui assure la cohésion de l'armée active et la perfection des réserves, a su se tenir très loin de nos discussions politiques. L'armée sait qu'elle doit respect et fidélité aux institutions que le pays s'est librement données et, dans le silence et l'étude, elle se prépare à éviter les douloureux retours des Sedan que l'Empire nous a valus; elle a droit, en échange, à notre respect et à notre affection.

J'estime, en outre, que, sans porter atteinte à sa puissance, on peut et on doit réduire les périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, comme les fixer à des époques autres que celles des travaux agricoles.

La liberté religieuse.

Fidèle aux grands principes édictés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, j'entends que nul ne soit inquiété pour ses croyances, et que l'exercice du culte, — désormais réglé dans ses détails par la loi de séparation, — ne subisse aucune entrave, ni aucune contrainte. J'estime que les catholiques doivent respect à la loi, mais il convient à

toutes les bonnes volontés de s'unir pour rechercher les moyens d'améliorer le système nouveau qui régit les rapports de l'Église et de l'État. C'est ainsi que je prends l'engagement de voter un amendement à l'article 41 de la loi, tendant à laisser aux communes la faculté d'affecter elles-mêmes les fonds provenant du budget des cultes, soit au payement du curé de leur paroisse, soit au dégrèvement de la cote foncière de la propriété non bâtie.

Les réformes sociales.

Depuis plus de trente ans, la République s'est consacrée à l'amélioration du sort des humbles et sa sollicitude s'est justement étendue sur ceux que les régimes défunts avaient, à dessein, négligés. Et c'est ainsi que nous avons assisté à ces admirables progrès qui s'appellent l'instruction obligatoire, la loi de pardon, la législation ouvrière, la loi sur les accidents du travail, l'assistance aux vieillards, l'hygiène des travailleurs et la mutualité. Certes, tout cela est bien imparfait encore ! Mais quel chemin parcouru ! Et comme cela rendra plus facile la besogne qui nous reste à accomplir, la tâche à laquelle il faut que nos efforts soient consacrés !

Dans cet ordre d'idées, partisan résolu du « homestead », c'est-à-dire de la faculté, pour tout Français, de rendre insaisissable une partie de son bien pour y asseoir son foyer, j'estime que la législature prochaine doit être orientée vers sa consécration légale, déjà émise par la Chambre des Députés, dans sa séance du 13 avril dernier.

D'autre part, il faut que le Parlement solutionne à bref délai la question des retraites ouvrières. Ouvriers des villes, ouvriers des campagnes, travailleurs des usines, des fabriques ou des champs, tous ont droit, après une vie de labeur, à un repos bien gagné ; tous ont droit, après des années de travail, à une vieillesse exempte de soucis. Je considère que, en s'aidant de la mutualité, on arrivera à résoudre rapidement ce problème. Et mes efforts tendront à cela.

Les travaux publics.

Je voudrais aussi que nos communes, injustement bannies depuis quatre ans du nombre de celles qui ont droit à la sollicitude du Gouvernement, puissent avoir leur part des grands travaux qui aident à la prospérité matérielle du pays. Ponts, routes, chemins de fer d'intérêt local, démantèlement de Verdun, autorisation de construire sur la première zone militaire, refections multiples,.. notre région délaissée a besoin de tout cela pour assurer les débouchés nécessaires aux productions de la terre.

Il ne faut pas oublier que développer les voies de communication d'un pays, c'est solliciter les énergies productives de l'homme en rendant plus facile l'exploitation des ressources du sol.

Les finances.

Bien que la situation financière de la France nous ait permis de réparer les désastres causés par les régimes passés, j'estime que le Parlement ne saurait apporter trop de circonspection dans l'examen du budget.

Je ne reculerai devant aucune dépense productive ; mais je suis déterminé, non seulement à rechercher une sévère économie des deniers publics, mais encore à voter les simplifications de service compatibles avec une bonne administration ou avec une justice moins coûteuse.

Mes chers Compatriotes,

Voilà quelles sont les idées maîtresses qui dicteront ma conduite, si vous me choisissez pour votre mandataire.

Vous me connaissez ; vous savez qui je suis.

Je n'appartiens à aucune secte ; je ne suis le candidat de personne.

Je suis républicain et je convie tous les républicains, à quelque fraction qu'ils appartiennent, à s'unir, pour aller, le 6 mai prochain, à l'assaut de la réaction.

Je suis pour le respect de la Constitution et pour le maintien et l'accroissement des libertés que nous avons si chèrement acquises depuis plus de cent ans.

Je veux l'ordre, la liberté et la paix.

Fidèle au principe dont j'ai donné la mesure, depuis quatre mois, dans l'arrondissement, mon intention est de combattre sans injure, sans diffamation et sans calomnie.

L'heure est grave et il faut choisir entre deux politiques en présence :

L'une poursuit le renversement de nos institutions et le retour au pouvoir personnel, prépare la domination étrangère et nous expose à la guerre civile et à l'anarchie.

C'est la politique réactionnaire, la politique dite « libérale ».

L'autre veut la stabilité gouvernementale, qui, seule, peut assurer la prospérité dans nos campagnes meusiennes.

C'est la politique républicaine.

Électeurs, à vous de décider avec patriotisme et sagesse.

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Verdun !

Ch. HUMBERT,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Instruction publique,
Officier du Mérite agricole,
Médaille d'or de la Mutualité

MORBIHAN

1re Circonscription de LORIENT.

M. Paul GUIEYSSE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.543 voix.

Citoyens,

Quatre fois, vous m'avez confié le mandat législatif pour défendre les intérêts politiques et sociaux de la République.

Quatre fois, vous avez approuvé hautement la manière dont j'ai rempli mon devoir avec une entière loyauté, sans aucune faiblesse ni compromission.

Pour la cinquième fois, je viens me présenter à vos suffrages.

Du programme ancien, deux grandes lois sont acquises définitivement :

La réduction à deux ans du service militaire absolument égal pour tous;

La séparation des Églises et de l'État, qui dégage la société laïque du joug clérical.

Une troisième loi, attendue depuis si longtemps, celle des retraites ouvrières pour l'industrie, le commerce et l'agriculture, a été votée par la Chambre, et j'ai conscience d'avoir, par mon travail incessant de rapporteur, contribué pour une part prépondérante à l'élaboration et au vote de cette grande loi sociale.

De l'ancien programme, il reste à réaliser l'impôt progressif sur le revenu et la réforme intégrale de la justice militaire. Mais bien des réformes nouvelles restent encore à obtenir.

Avec le grand parti républicain, j'affirme le droit, pour l'État, d'intervenir dans les rapports du capital et du travail basés sur des conditions nécessaires de justice (chemins de fer, mines, etc.).

Je veux arriver à la réduction des heures de travail, à la journée de huit heures adoptée aujourd'hui par l'État pour les ouvriers de la marine et demain pour les ouvriers de ses manufactures ; à la création de l'assurance contre le chômage, et contre les suites des maladies professionnelles, à une nouvelle augmentation des droits de succession en ligne collatérale ; à la création du crédit industriel, pour donner un large essor aux Sociétés coopératives de production, faisant suite au crédit agricole et au crédit maritime ; à l'organisation du droit des employés de l'État au syndicalisme.

En un mot, je veux assurer aux travailleurs de toute catégorie leur complète émancipation intellectuelle, morale et matérielle dans la paix et la liberté, et je continuerai à défendre à la Chambre des Députés, comme je l'ai toujours fait, les intérêts démocratiques sociaux.

Au point de vue régional, j'ai puissamment contribué à donner plus d'extension au

mouvement de notre port militaire, et la marine n'attend que la réalisation de l'emprunt de la ville pour procéder au dragage des passes, dont je me suis si activement occupé.

J'ai pris la direction des démarches faites auprès du Ministre des Finances pour obtenir de très fortes réductions sur les droits de casernement réclamés aux communes de Lorient et de Plœmeur.

J'ai fait heureusement aboutir la question de la subvention du pari mutuel pour notre hôpital, et celle de la loterie pour la crêche municipale; j'ai fait donner une heureuse solution à l'affaire des fortifications.

Je continuerai à défendre Lorient et les communes voisines dans leurs intérêts maritimes, commerciaux, ouvriers et agricoles.

Vive la République démocratique et sociale!

Paul GUIEYSSE,
Député sortant,
Ancien Ministre des Colonies,
Candidat républicain radical-socialiste.

2e Circonscription de LORIENT.

M. LAMY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.641 voix.

Électeurs,

Toujours disposé à prendre en mains les intérêts des ouvriers, je m'efforcerai de les soutenir en favorisant le développement des syndicats sur le terrain professionnel et en protégeant les œuvres mutuelles, qui peuvent assurer aux travailleurs des secours efficaces pendant l'âge mûr et une retraite assez élevée au moment de la vieillesse ou en cas d'invalidité.

Partisan de la justice pour tous, je m'opposerai résolûment au désordre, qui est la source de la misère, et à la lutte des classes dont seuls profitent les agitateurs, le plus souvent étrangers à la région dans laquelle ils viennent semer la discorde.

Nous avons tous besoin de la paix sociale.

La journée de huit heures n'est pas une réforme s'imposant par voie législative; son application ne peut dépendre que d'un accord entre patrons et ouvriers.

Les agriculteurs savent avec quelle énergie j'ai demandé pour eux l'organisation du crédit agricole et les dégrèvements de la terre, qui supporte la plus grosse partie des impôts.

Je m'élèverai contre toute nouvelle charge, notamment contre l'impôt sur le revenu qui nous est encore annoncé comme impôt de superposition.

Les lois, dont j'ai pris l'initiative et qui viennent d'être promulguées récemment, sur la pension des guetteurs sémaphoriques et sur le relèvement de la demi-solde des veuves des inscrits maritimes, sont une garantie, pour les pêcheurs, les patrons pêcheurs et les armateurs, que je prendrai toujours leurs intérêts.

Lorsqu'il y a quatre ans, je me présentais pour la première fois à vos suffrages, par

une majorité écrasante, vous avez affirmé que vous étiez disposés à soutenir le programme de liberté, de paix et d'économie que je vous proposais.

Au scrutin du 6 mai prochain, vous ne vous déjugerez pas, car c'est le même programme sur lequel vous aurez à vous prononcer.

Ne m'étant jamais écarté de la voie que je m'étais tracée, je viens, au terme de la législature, vous demander de manifester sur mon nom votre volonté d'obtenir la politique d'union dont nous avons tant besoin.

J'ai défendu la liberté d'association en votant pour l'examen impartial des demandes d'autorisation déposées par les congrégations religieuses, alors que la majorité les rejetait en bloc, malgré les engagements pris par le gouvernement précédent.

J'ai combattu la loi qui a porté la première atteinte à la liberté d'enseignement, en y faisant passer une disposition qui interdit la fermeture d'un établissement au cours de l'année scolaire; j'ai contribué ainsi à donner une garantie de plus aux maîtres et aux parents.

J'ai protesté contre les mesures qui menacent de déchaîner dans notre pays une crise religieuse redoutable : laïcisation des hôpitaux, enlèvement des crucifix des prétoires, séparation des Églises et de l'État imposée par les loges maçonniques.

J'ai réclamé, pour mes compatriotes, le droit de parler la langue bretonne indignement attaquée par le ministère Combes.

Au nom de la liberté du culte, je me suis opposé aux lois qui tendaient à opprimer les consciences.

Électeurs,

Si vous m'accordez de nouveau votre confiance, je continuerai à lutter contre toute réforme qui aggraverait dans le pays les divisions intestines dont nous souffrons et qui amènerait le monopole de l'enseignement dont nous sommes menacés.

Avec tous les hommes qui veulent la lumière et la franchise, nous flétrirons le système des fiches et de la délation. Nous réprouverons toutes les manœuvres qui ont pour résultat d'introduire la défiance dans les administrations publiques, la suspicion et l'indiscipline dans l'armée et la marine.

J'ai tenu la promesse que j'avais faite, il y a quatre ans, aux inscrits maritimes, en obtenant qu'ils touchent leur pension depuis le jour où ils ont 50 ans révolus.

En adhérant à la loi sur la marine marchande, en réclamant l'unification de la pension de retraite des officiers mariniers, en poursuivant une taxe sur les chalutiers à vapeur, je me suis efforcé d'améliorer les conditions du commerce sur la côte et la situation, souvent si précaire, de nos populations maritimes.

Messieurs et chers Compatriotes,

Lorsque j'ai eu à intervenir au Parlement, j'ai réclamé, en toutes circonstances, pour mes électeurs, plus de liberté, plus de justice et plus de bien-être.

Je viens donc présenter à vos suffrages le programme qui part des mêmes principes, persuadé que ceux qui ont voté pour moi, il y a quatre ans, resteront fidèles à leur représentant et que ceux qui, en 1902, avaient hésité à m'accorder leurs voix, voudront grossir le nombre des électeurs décidés à conférer à leur compatriote l'honneur et la charge de défendre leur liberté, leur indépendance et leurs intérêts.

Vive la République libérale !
Vive la France !
Vive la Bretagne !

Ernest LAMY,

Avocat, docteur en droit,

Député sortant, candidat républicain libéral.

3e Circonscription de LORIENT.

M. GUILLOTEAUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.713 voix.

Mes chers Électeurs,

Je viens, pour la deuxième fois, solliciter vos suffrages.

Vous me connaissez : depuis quatre ans, je travaille pous vous ! J'ai loyalement tenu tous mes engagements, défendant fidèlement vos intérêts et rendant tous les services que je pouvais.

Les Bretons savent que j'ai énergiquement défendu leur langue maternelle et leur religion contre les attaques de Combes.

Les patriotes savent que j'ai défendu l'armée et la marine contre André et Pelletan.

Les agriculteurs savent que, membre de la Société des agriculteurs de France, j'ai voté toutes les lois destinées à protéger la culture et l'élevage national.

Les marins-pêcheurs savent que, secrétaire du groupe des inscrits maritimes, je les ai vigoureusement soutenus à l'occasion de la crise sardinière et que j'ai inlassablement travaillé à améliorer leur sort, particulièrement au point de vue de la retraite et de la caisse de prévoyance.

Les ostréiculteurs savent que je les ai vigoureusement appuyés au Parlement.

Les ouvriers, enfin, savent que, membre du groupe de la mutualité, j'ai voté toutes les lois pouvant améliorer leur sort, particulièrement les lois relatives aux retraites et à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Je ne cite que pour mémoire les nombreux services rendus à la 3e circonscription : reconstruction de l'église du Palais, changement d'horaire des trains de Quiberon, subvention à la mutuelle-bétail de Pluvigner, subvention de 10.000 francs à Saint-Philibert, le télégraphe à Sauzon, etc., etc.

Mes chers Électeurs,

Mon passé vous répond de mon avenir. Si j'ai bien travaillé pour vous, je travaillerai mieux encore. Mon programme n'a pas changé : je veux une République respectueuse des idées de liberté, d'ordre, de justice, de solidarité.

Partisan de l'amélioration progressive du sort des petits et des humbles, je serai le défenseur résolu de tous les travailleurs, marins-pêcheurs et ouvriers, et je favoriserai toutes les œuvres de mutualité, de solidarité et d'assistance.

Ami de l'ordre, je défendrai la propriété, fruit du travail, contre l'anarchie.

Je réclame un régime financier de stricte économie, car la France, écrasée par près de 5 milliards d'impôts, succombe sous sa charge.

Enfin, je veux une armée forte et respectée, garantie de notre indépendance nationale.

Mes chers Électeurs,

Pour ne pas heurter de front les Bretons, si attachés à l'ordre et à la religion, les francs maçons m'opposent un candidat aux allures modérées....

Pour le démasquer, il suffit de voir ses soutiens : tous francs-maçons ! leur cri, c'est : « A bas la calotte ! » et leur chant : « l'Internationale ! »

Méfiez-vous des loups qui viennent à vous revêtus d'une peau de brebis !

En face de ce candidat de l'équivoque, qui arbore d'un côté mon programme modéré, et de l'autre se réclame de Combes, je vous dirai, à vous qui aimez les situations nettes :

Si vous approuvez le sinistre syndicat de francs-maçons, de sectaires et de mouchards qui persécute nos croyances, désorganise notre armée, ruine nos finances et veut accaparer l'assiette au beurre en faisant élire une Chambre d'esclaves à sa solde, votez pour mon adversaire !

Mais si, au contraire, vous voulez la liberté de conscience, la défense des contribuables contre les budgétivores, la paix sociale, le respect du drapeau tricolore, vous voterez pour Jean Guilloteaux.

La franc-maçonnerie veut faire de la République un instrument de despotisme, nous voulons en faire, nous, un instrument de liberté !

Mes chers Électeurs,

Nous attendons tout de votre foi et de votre énergie ! L'heure est solennelle !

Le sort de la France est entre vos mains !

Serrez les rangs et marchez tous aux urnes ! Ce sera la victoire !

Vive la République ! vive la liberté ! vivent les Bretons !

Jean GUILLOTEAUX,

Député sortant.

Candidat républicain libéral.

1re Circonscription de PONTIVY.

M. le comte LANJUINAIS.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.658 voix.

Électeurs,

La France était autrefois le pays le plus homogène et le plus uni de l'Europe. Grâce au bloc, il y a maintenant deux sortes de Français, les vainqueurs, auxquels tout est permis et les vaincus, auxquels on ne reconnaît aucun droit.

La persécution la plus violente et, en même temps, la plus hypocrite contre les catholiques dont, si nous ne savons pas les défendre, on ne tardera pas à confisquer les églises et leurs maigres ressources ;

La défense nationale compromise par l'incurie des collègues de M. Combes à la guerre et à la marine, par un favoritisme sans précédent et par l'introduction de l'espionnage et de la délation dans l'armée ;

Un gaspillage financier des plus inquiétants ;

Voilà l'œuvre de ce bloc maudit, ou plutôt celle de la franc-maçonnerie dont, depuis surtout six ans, nos gouvernants n'ont fait qu'exécuter servilement les ordres !

Toutes les lois destinées à opprimer les catholiques ont été, sans exception, élaborées dans les loges et dans les arrière-loges !

Il faut, à tout prix, arracher notre patrie à cette secte impie et antinationale, dont la puissance s'écroulera, si nous le voulons, comme un château de cartes.

Il suffit pour cela que, sans distinction d'opinions, tous les bons Français s'unissent contre l'ennemi commun.

La victoire est à ce prix, et c'est pour la préparer que, pour la septième fois, je sollicite vos suffrages.

Comte LANJUINAIS.

Député sortant,

2e Circonscription de PONTIVY.

M. le baron de BOISSIEU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.559 voix.

Électeurs,

Nous sommes en pleine guerre religieuse. Au 9 décembre de cette année, selon toute probabilité, les églises seront fermées, les bourgs déserts le dimanche, et le sang catholique continuera à couler.

Pour arriver à ce résultat, les francs-maçons ont dû appeler les révolutionnaires au pouvoir, désorganiser l'armée et la marine, au risque de nous occasionner une guerre avec l'Allemagne, instituer enfin un régime de tyrannie et de délation qui a révolté même les républicains les plus avancés.

En présence de cette œuvre du bloc maçonnique, les honnêtes gens de tous les partis ont, à leur tour, formé un bloc pour sauver la France. C'est au nom de ce bloc que je me représente à vous, comme il y a quatre ans, défenseur de la religion et des libertés qui, une à une, nous ont été ravies : défenseur de notre armée, trahie plus que jamais par un gouvernement coupable ; défenseur, enfin, de notre Bretagne que les ennemis de la religion rêvent d'asservir à leur joug. Vous voyez dans cette circonscription : préfet, sous-préfet, de trop nombreux fonctionnaires, guidés, les uns par l'espoir de profits personnels, les autres par la crainte, se liguer pour faire violence à vos votes de Bretons catholiques et patriotes.

Il s'est trouvé un homme vous estimant assez peu pour accepter la candidature dans des conditions pareilles et croire qu'il pourrait vous tromper sur ses véritables sentiments. Je resterai, quant à moi, le candidat du peuble libre et catholique. J'en suis fier.

Électeurs !

La certitude du succès ne doit pas nous endormir. Il faut que la majorité de notre parti soit supérieure à celle de 1902, en protestation de la politique suivie depuis quatre ans et de l'insulte que vous fait le gouvernement en voulant imposer à votre choix un candidat du bloc rejeté déjà par sa propre ville.

Pour moi, je réclamerai de suite la paix religieuse, pour que nous puissions nous occuper des questions ouvrières, sacrifiées jusqu'ici à la guerre contre les catholiques. A la Chambre, je protestai lorsque les députés se sont constitué des retraites, parce qu'ils n'ont pas donné aux ouvriers celles promises depuis si longtemps.

Seule, la nouvelle majorité libérale que la France se donnera, le 6 mai prochain, pourra apaiser la révolution qui gronde, en s'occupant des intérêts des petits, comme cela se passa en Belgique, il y a peu d'années, à l'arrivée des catholiques au pouvoir.

Si notre parti était battu, ce serait la guerre religieuse, la révolution, et peut-être la guerre étrangère déchaînée sur notre malheureux pays.

Vive la religion !

Baron de BOISSIEU,
Député sortant.

Circonscription de PLOERMEL.

M. le duc de ROHAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 16.992 voix.

M. le duc de Rohan n'a publié aucune profession de foi.

1re Circonscription de VANNES.

M. le marquis de L'ESTOURBEILLON.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.261 voix.

Mes chers Compatriotes,

Pour la quatrième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

L'heure est grave, et, à peine l'odieuse législature qui vient de finir s'est-elle éteinte sous la honte et la réprobation unanime de tous les honnêtes gens, que déjà la guerre religieuse nous menace et la révolution, par ses excitations et ses émeutes, commence à gronder à nos portes.

Il faut sauver à tout prix la fortune et l'honneur de la France, la foi de ses ancêtres, son organisation sociale et ses dernières libertés.

Bien coupable serait tout catholique et tout vrai Français qui ne comprendrait pas son impérieux devoir et ses responsabilités à cet égard.

Bretons, mes chers Compatriotes,

Vous connaissez l'œuvre désastreuse de la majorité parlementaire, de ce bloc antipatriotique et essentiellement sectaire, tout au service des loges et de la franc-maçonnerie :

Atteintes multiples à la liberté d'enseignement par la suppression totale de l'enseignement congréganiste, les crochetages et la fermeture de plus de 15.000 écoles libres, l'expulsion de plus de 1.200.000 élèves;

Organisation de la délation dans tous les services publics, et particulièrement dans l'armée, désorganisée par l'abominable système des fiches, œuvre du général André;

Ruine de notre marine nationale, par ce ministre Pelletan, que ses propres amis politiques ont qualifié à juste titre de péril national;

Le champ laissé libre aux doctrines dissolvantes de l'antimilitarisme et de l'internationalisme;

Notre aplatissement devant l'étranger;

La ruine de nos finances; un déficit croissant d'année en année et une dette formidable de 44 milliards;

Enfin le vote criminel de cette loi de séparation des Églises et de l'État qui, après les douloureuses scènes des inventaires, nous menace de la fermeture de nos églises à la fin de l'année et de la guerre religieuse dans nos moindres villages.

Fidèle interprète de vos pensées et de vos sentiments, votre député, pendant ces quatre années, a combattu de toutes ses forces et de toute son énergie ces lois odieuses et ces procédés de gouvernement intolérables.

Si vous me confiez à nouveau l'honneur de vous représenter, je travaillerai plus que jamais :

A les combattre de nouveau sans trêve;

A ramener, dans notre malheureux pays, l'ordre et l'exercice de la vraie liberté pour tous.

Je m'efforcerai d'obtenir :

La plus large décentralisation administrative; — L'extension des pouvoirs des Conseils généraux et municipaux, en attendant l'organisation régionale, dont il est temps de jeter les bases et qui seule pourrait donner un regain de vie à notre vieille France;

Une meilleure administration de nos finances; — Des économies par la suppression de nombreux emplois inutiles;

L'organisation des retraites ouvrières et l'amélioration de la situation des travailleurs des villes comme des campagnes, par le développement des mutualités;

La protection des cultivateurs par la création de Chambres d'agriculture, depuis si longtemps réclamées;

Le dégrèvement des droits de mutation pour la transmission de la propriété rurale et la diminution des frais judiciaires;

L'amélioration continue du sort de nos marins et inscrits maritimes, ainsi que des conditions de leurs retraites, comme je m'y suis déjà appliqué en maintes circonstances;

De justes satisfactions pour tant de malheureux petits fonctionnaires, de tous ordres, toujours leurrés et trahis par les vaines promesses d'un Gouvernement ou de Parlements qui gaspillent par millions les deniers publics en dépenses inutiles et leur refusent toujours avec impudence les quelques milliers de francs indispensables à l'entretien de leur famille.

Je combattrai enfin, de toute mon énergie, les lois de guerre civile et de haines religieuses qui révoltent nos consciences et prétendent attenter à notre foi, telles que la loi de séparation des églises et de l'État, qui doit être rapportée.

Mes chers Compatriotes,

Depuis dix ans bientôt que j'ai l'honneur de vous représenter, vous me connaissez.

Vous avez aujourd'hui à choisir :

Entre un compatriote dévoué, tout à tous, que vous avez vu à l'œuvre, et un candidat

du bloc, esclave de ce pouvoir sans nom, qui nous opprime, prêt à aller augmenter le nombre des sectaires qui nous ont fait tant de mal;

Entre l'ordre et la révolution;

Entre la conservation ou la destruction de nos forces nationales;

Entre la liberté de nos consciences et la conservation de notre foi ou leur anéantissement;

Entre le salut du drapeau ou sa ruine.

Aussi, comme il y a dix ans, faisant appel à votre patriotisme et à votre énergie, je vous redis de toute mon âme, ces mots, fidèle résumé de toutes nos aspirations :

La France aux vrais Français! la Bretagne aux vrais Bretons! Demeurons à jamais indépendants et libres!

Tous unis dans une pensée commune, marchons au scrutin.

Pour Dieu! Pour la Patrie!

Pour la sauvegarde de notre foi et la défense de toutes nos libertés!

R. de L'ESTOURBEILLON,
Membre de la Commission de la marine,
Député sortant.

2e Circonscription de VANNES.

M. FOREST.

Elu au 1er tour de scrutin. — 14.604 voix.

Mes chers Compatriotes,

Les élections législatives du 6 mai ont une extrême gravité. Il s'agit, avant tout, de réprouver ou d'approuver la loi prononçant la séparation de l'Église et de l'État, loi votée, j'en suis convaincu, contrairement à la volonté de l'immense majorité des Français.

Êtes-vous adversaires de la séparation? En êtes-vous partisans?

J'en suis adversaire et, en sollicitant pour la troisième fois vos suffrages, je tiens à déclarer hautement que ma candidature est, avant tout, une protestation contre cette loi néfaste.

Je demande pour l'exercice du culte comme pour l'enseignement la liberté, uniquement la liberté, avec le respect des droits acquis.

Par ailleurs, vous savez que les intérêts de l'agriculture, ceux surtout de la petite culture, sont ma principale préoccupation, sans que je perde de vue ni les intérêts des ouvriers de l'industrie ni les intérêts de la population maritime.

Afin d'assurer le respect des droits des minorités, je voudrais que notre système électoral actuel fût remplacé par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Vis-à-vis de l'étranger, je désire la paix aussi ardemment que qui que ce soit, mais je veux une paix digne, appuyée sur une armée capable d'inspirer le respect de nos droits, sur une armée dont le favoritisme et la délation soient impitoyablement exclus.

Je désire avec la même ardeur la paix à l'intérieur.

Pour qu'elle soit assurée, il faut que toutes les honnêtes gens puissent poursuivre sans

entraves l'amélioration de la situation morale et matérielle des plus déshérités ; il faut que tous les citoyens, fonctionnaires ou non, jouissent de la liberté de conscience la plus complète et puissent, sans être inquiétés, pratiquer publiquement leur religion.

Tels sont, mes chers compatriotes, les principes qui dicteront ma conduite si vous m'accordez encore votre confiance.

F. FOREST,

Député sortant.

NIÈVRE

Circonscription de CHATEAU-CHINON.

M. CHANDIOUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.717 voix.

Chers électeurs,

Pour la quatrième fois, je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1893.

Depuis cette époque, à laquelle l'arrondissement de Château-Chinon a échappé à la réaction, la République a enfin commencé à appliquer le vieux programme républicain où se trouvaient énumérées les grandes réformes politiques, économiques et sociales qui devaient assurer l'émancipation de la démocratie.

Malgré toutes les luttes qu'elle a dû soutenir contre des partis acharnés à sa destruction, la République, toujours victorieuse, fortifiée de plus en plus par le suffrage universel, grâce à l'union de toutes les fractions du parti républicain, a vu enfin s'ouvrir devant elle une ère féconde et est arrivée à réaliser d'importantes réformes :

Elle a établi l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang, sans cependant oublier de venir en aide aux familles dont les enfants seraient les soutiens.

Elle a assuré la liberté de conscience à tous les Français par la loi de séparation; bien plus, par cette loi éminemment libérale, la République a été plus que juste en accordant des traitements et des pensions à des prêtres qui, depuis longtemps, étaient sortis de leur rôle en faisant de la politique et en combattant ouvertement les institutions du pays.

La République a créé l'enseignement populaire, laïque et gratuit, elle a répandu à profusion les écoles dans les campagnes les plus reculées.

La République a fait cette loi admirable qui permettra, dès le 1er janvier 1907, de pensionner les vieillards, les infirmes et les incurables.

C'est la République qui a fait la loi sur les syndicats professionnels. A ce sujet, les ouvriers bûcherons de notre arrondissement se souviendront que, dès 1892, j'ai pris l'initiative de l'organisation de ces syndicats, grâce auxquels ils peuvent aujourd'hui unir leurs efforts pour défendre leurs intérêts.

C'est la République qui a diminué les impôts sur les petites propriétés, sur les droits d'enregistrement des petites successions.

C'est la République qui a modifié la loi sur les prestations, supprimé l'impôt sur le vin et sur le sucre, etc.

C'est à la République que la France doit, pour la plus grande partie, ce réseau de chemins de fer, de canaux, de routes et de chemins qui fait l'admiration de tous ceux qui parcourent notre territoire.

C'est la République qui, par des lois bien appropriées, a pu, tout à la fois, relever notre agriculture et permettre aux ouvriers de payer le pain meilleur marché.

C'est la République, enfin, qui a su attirer à la France de puissantes amitiés, garanties d'une paix féconde à l'abri de laquelle tous les citoyens travailleront au développement de notre pays, à sa prospérité et à la propagation des idées républicaines et démocratiques.

Voilà le travail accompli par la République et les républicains.

Ne suffit-il pas à répondre à nos adversaires?

Et pourtant, l'œuvre entreprise est encore plus hardie et plus vaste.

La République poursuivra l'accomplissement de cette grande et belle réforme de prévoyance sociale qui assurera aux travailleurs des villes et des champs une retraite pour leurs vieux jours. L'application de cette loi nécessitera beaucoup d'argent. Ce n'est pas à de nouveaux impôts que la République fera appel. Les républicains estiment que notre système d'impôts actuel reste trop léger aux riches et trop lourd aux pauvres, pesant surtout sur la masse de ceux qui travaillent pour vivre, qui forment la majorité et la force du pays. C'est par l'impôt progressif sur le revenu, c'est par l'établissement de monopoles, qui ne servent qu'à enrichir quelques spéculateurs, que la République trouvera les ressources nécessaires.

La République doit sa protection à la propriété individuelle, garantie indispensable de la liberté, de la dignité et de l'activité humaines.

La République veut l'armée forte, prête à toute sa tâche, loin de toutes les discussions, de toutes les passions politiques. Patriotes! les républicains le sont plus que personne, mais leur patriotisme n'est ni bruyant, ni tapageur, ils se refusent énergiquement à lancer la France dans les aventures guerrières. Bien mieux, c'est aux républicains que revient l'honneur d'avoir cimenté, autour du Gouvernement de la République, ces ententes internationales qui permettront un jour de substituer l'arbitrage à la monstruosité et à l'iniquité des guerres.

La République ne faillira pas à sa tâche. Tout en travaillant à l'amélioration du sort de la démocratie, tout en poursuivant son œuvre de laïcité, de réparation et de justice sociales, elle continuera à rendre plus forte, plus prospère notre belle France, pays de la liberté, où naissent toutes les grandes idées d'émancipation et d'humanité qui rayonnent sur le reste du monde.

Électeurs,

C'est pour appuyer cette belle et féconde politique que je vous demande vos libres suffrages;

C'est pour continuer la marche en avant que je vous demande ce nouveau témoignage de confiance.

Comptez sur tout mon dévouement au peuple et à la République démocratique et sociale.

CHANDIOUX.

Circonscription de CLAMECY.

M. André RENARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.749 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné à l'unanimité comme candidat du parti républicain par le congrès républicain démocratique, réuni à Clamecy, le 4 mars dernier, je viens solliciter vos suffrages pour le 6 mai prochain.

Vous me connaissez et vous savez que, depuis longtemps, je lutte pour la cause républicaine; déjà candidat aux élections législatives de 1902, j'ai alors obtenu la majorité des suffrages républicains; ce que j'étais à ce moment, je le suis encore, c'est-à-dire profondément dévoué à la démocratie des villes et des campagnes.

Je suis de ceux qui estiment que la République doit être, non seulement une République de nom, mais de fait, c'est-à-dire qu'elle doit s'appliquer sans interruption à réaliser les réformes démocratiques et sociales favorables aux travailleurs de toutes catégories, aux cultivateurs, aux commerçants, à tous ceux, en un mot, qui constituent les forces vives de la nation.

La dernière Chambre a accompli la loi militaire de deux ans, la loi de séparation et la loi sur l'assistance aux vieillards; la prochaine devra rendre définitive la loi sur les retraites ouvrières et agricoles, en ce moment soumise au Sénat, et réaliser cette grande réforme de l'impôt que je considère désormais comme inéluctable; la terre est surchargée, l'impôt des portes et fenêtres est une absurdité fiscale, la cote personnelle et mobilière n'est basée que sur l'apparence des facultés des contribuables, l'impôt des patentes est défectueux surtout en ce qu'il atteint le loyer personnel, déjà frappé par la cote mobilière, tous ces graves défauts de nos quatre contributions sont reconnus depuis longtemps et la nécessité s'impose de les faire disparaître; il faut transformer complètement notre système fiscal et le remplacer par un impôt général progressif sur le revenu, qui s'adressera non plus aux revenus apparents ou supposés des contribuables, mais aux revenus réels; c'est lui seul qui rétablira l'égalité des charges entre les valeurs mobilières et l'impôt foncier, permettra de dégrever la terre trop lourdement chargée, les patentes trop fortes des petits commerçants, et de supprimer, par la suite, les impôts indirects actuels sur les objets de première nécessité.

Comme il y a quatre ans, je suis encore partisan du rétablissement du scrutin de liste, de la nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel, du renouvellement partiel de la Chambre et de l'interdiction du cumul des fonctions électives.

Notre arrondissement est essentiellement agricole et vous savez que je me suis toujours vivement intéressé à tout ce qui concerne l'agriculture, à tout ce qui peut être utile à sa prospérité, à ses besoins.

Comme mesures propres à donner satisfaction aux légitimes désirs des agriculteurs, je suis partisan de la réglementation des marchés fictifs des bourses de commerce, aussi nuisibles aux producteurs qu'aux consommateurs; du développement des syndicats agricoles et des sociétés mutuelles contre la mortalité du bétail; de la création de caisses locales de crédit, qui nous permettraient de fonder dans notre arrondissement une caisse régionale de crédit agricole dont nos cultivateurs retireraient grand profit; de la constitution du bien de famille, qui remédierait largement à la dépopulation de nos campagnes.

La durée des périodes d'exercices militaires doit être réduite dans la mesure compatible avec le maintien de notre puissance militaire, car il est indéniable que, tout en poursuivant une politique extérieure réellement pacifique et en développant de plus en plus les relations cordiales que nous entretenons avec presque toutes les nations, nous devons toujours être prêts à repousser une agression toujours possible.

Les fonctionnaires ont pour obligation d'observer le plus parfait loyalisme vis-à-vis du Gouvernement républicain, mais ils ont droit aussi, pour leur avancement, à des règles fixes et précises qui les mettent à l'abri du favoritisme et de l'arbitraire; ils doivent pouvoir jouir des droits accordés à toutes les autres catégories de citoyens, mais je ne pense pas que le droit de grève puisse être laissé à ceux qui assurent nos grands services publics; la nomination des instituteurs doit être remise à leurs chefs naturels et de sérieuses réformes apportées dans le recrutement et l'avancement de la magistrature.

Le contrôle le plus sévère doit être apporté dans les dépenses politiques, tous les rouages administratifs inutiles supprimés et toutes les économies possibles réalisées.

Le code de justice militaire doit être revisé dans un sens plus humanitaire et des modifications introduites dans le fonctionnement des conseils de guerre en temps de paix, surtout en ce qui concerne les délits de droit commun.

Enfin, la République doit constamment poursuivre son idéal de liberté, de justice, de progrès; toutes les réformes pratiques susceptibles d'amener l'amélioration du sort du plus grand nombre, toutes les mesures, immédiatement réalisables, propres à accélérer l'évolution de notre société dans un sens plus favorable à la démocratie, sans qu'il soit nécessaire pour cela de recourir à des moyens violents, à un bouleversement complet, dangereux pour notre pays, ou à des solutions qui resteront longtemps encore dans le domaine des utopies, doivent être étudiées et réalisées avec le souci constant de rendre la vie sociale toujours plus douce, toujours meilleure pour la masse des travailleurs de toutes catégories.

Tel est, mes chers concitoyens, dans ses grandes lignes, le programme politique et économique que j'entendrais suivre si j'étais votre élu; à vous de dire si vous l'approuvez.

Électeurs,

Le 6 mai marquera pour notre arrondissement une date mémorable.

Vous savez que, depuis 1889, il a pour représentant un adversaire de la République, et vous savez aussi à la suite de quels événements, qu'il n'est pas nécessaire de commenter, ce représentant a été obligé de renoncer à briguer vos suffrages.

Vous êtes donc en présence d'une situation nouvelle, absolument distincte de celle qui existait depuis dix-sept ans, et il vous appartient de bien réfléchir avant d'accomplir votre acte de citoyens libres et indépendants.

Vous vous demanderez en toute sincérité, avec votre bon sens naturel, s'il est préférable pour notre bel arrondissement de continuer à avoir pour représentant un ennemi du Gouvernement républicain ou si, au contraire, le moment n'est pas venu de nous ranger définitivement sous le drapeau de la République; vous apprécierez si notre isolement politique dans le département, depuis de longues années, n'a pas été sans causer un grave préjudice à notre pays et si la satisfaction qu'éprouverait la réaction cléricale de faire élire son candidat ne serait pas payée trop cher par la continuation de l'abandon dont il souffre depuis si longtemps? J'ai assez de confiance dans votre clairvoyance et votre désir naturel de voir vos intérêts défendus avec autorité et efficacité, pour douter un seul instant de votre détermination.

Électeurs,

Pour remplacer l'ancien député de l'arrondissement, les ennemis irréductibles de la République ont choisi un candidat qui doit continuer la même politique d'hostilité contre les pouvoirs publics, d'opposition stérile et impuissante; à vous de dire si vous voulez vous

prêter plus longtemps aux rancunes et aux manœuvres réactionnaires des partisans d'un passé à jamais disparu.

Quant à moi, fidèle serviteur de la démocratie, j'attends avec confiance votre verdict; si je suis votre élu, vous pouvez être assurés que vous trouverez toujours en moi un défenseur énergique de vos droits, de vos intérêts, et aussi un partisan résolu de toutes les réformes démocratiques et sociales.

Aux urnes et pas d'abstentions !
Vive la République démocratique !

André RENARD,
Premier adjoint au maire de Clamecy,
Conseiller d'arrondissement,
Candidat du congrès républicain démocratique
de l'arrondissement de Clamecy.

Circonscription de COSNE.

M. GOUJAT,

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.732 voix.

Citoyens,

Je viens, pour la quatrième fois, vous demander le renouvellement de mon mandat de député.

Vous avez jugé ma conduite à la Chambre fidèle à mon programme et à vos aspirations, puisque, par trois fois successives, vous m'avez réélu avec des majorités toujours plus fortes.

Cette fois encore, désigné à l'unanimité par le Comité républicain d'union socialiste de Cosne et par la Fédération des comités républicains socialistes, radicaux et radicaux-socialistes de l'arrondissement, je me présente, la tête haute, devant vous, fier du devoir accompli, et je sais que, me connaissant, vous mépriserez les injures, les calomnies et les diffamations dont je suis et serai l'objet pendant la période électorale.

J'ai la conscience d'avoir toujours défendu les droits et les intérêts de tous mes électeurs, sans aucune distinction, et tous savent que c'est grâce à mon insistance que les cultivateurs, les bûcherons et les vignerons ont obtenu les satisfactions auxquelles ils avaient droit.

Je ne me suis pas moins préoccupé du développement du commerce et de l'industrie dans l'arrondissement; je me suis également occupé de l'extension de notre réseau de chemins de fer locaux.

Je me suis, d'ailleurs, toujours tenu en contact avec vous d'une façon permanente, puisque, depuis que je suis votre élu, vous avez approuvé ma conduite au Parlement par plus de 400 ordres du jour de confiance, votés dans les réunions publiques dans lesquelles je vous ai, aussi fréquemment que possible, rendu compte de mon mandat.

Quant à mon programme, vous le connaissez, puisque c'est celui que vous m'avez donné

la mission de suivre aux élections législatives de 1893, 1898 et 1902; c'est encore celui que je me propose de soutenir, si ce n'est qu'il est allégé des réformes que nous avons pu réaliser, c'est-à-dire :

La loi sur le service militaire réduit à deux ans;
La loi sur les associations;
La loi sur la laïcité de l'enseignement;
La séparation des Églises et de l'État;
La loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables;
La loi accordant la liberté absolue aux bouilleurs de cru, dont j'avais à nouveau affirmé la nécessité à la Chambre des Députés, le 20 avril 1905.

Il nous restera à compléter ces réformes par l'adoption du surplus de notre programme minimum, dont voici les points principaux :

1° Revision de la Constitution dans un sens toujours plus démocratique et plus social. — Rétablissement du scrutin de liste.

2° Liberté de conscience pour tous les citoyens. — Maintien et respect des lois assurant la suprématie de l'État laïque.

3° Vote définitif et d'urgence du projet des retraites ouvrières et paysannes, que j'ai déjà voté à la Chambre.

4° Réforme générale de l'impôt. — Impôt global et progressif sur les gros revenus. — Suppression des impôts grevant la consommation et le travail. — Dégrèvement des patentes du petit commerce.

5° Suspension de l'inamovibilité de la magistrature. — Suppression des conseils de guerre en temps de paix. — Suppression des treize et vingt-huit jours. (Après avoir voté pendant douze années la suppression des treize et vingt-huit jours (voir *Journal officiel*), j'ai voté, le 28 février dernier, les deux propositions réduisant de vingt-huit jours à quinze jours et de treize à six jours les périodes d'instruction. (*Journal officiel*, 1er et 2 mars 1906.)

6° Enseignement secondaire gratuit pour les enfants sans fortune.

7° Retour à la nation de tous les monopoles de fait (assurances, pétroles, sucres, chemins de fer, mines, etc.).

8° Organisation et extension du crédit agricole et du crédit ouvrier. — Revision du cadastre. — Loi contre les accapareurs et les spéculateurs. — Mesures en faveur de l'agriculture. — Réforme de la loi sur la chasse dans un sens démocratique. — Fondation, à la Chambre, d'un groupe de défense des travailleurs bûcherons.

9° Extension des libertés syndicales. — Réduction de la durée de la journée de travail. — Repos hebdomadaire.

Voilà de la besogne pour la prochaine législature, mais elle ne saurait effrayer les représentants soucieux de travailler au bien-être et à la grandeur de la démocratie républicaine et socialiste.

Nous l'accomplirons, si, dans le pays, comme à la Chambre, nous savons maintenir le bloc républicain qui a fait aboutir les réformes déjà conquises et voudra réaliser celles qui restent encore à accomplir.

J'ai confiance dans votre clairvoyance et je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Vive la République démocratique et sociale!

Claude GOUJAT,
Député sortant,
Maire de Cosne.

1re Circonscription de NEVERS.

M. MASSÉ.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.003 voix.

Citoyens,

Pour la troisième fois, je viens solliciter vos suffrages.

En 1898 et en 1902, déjà, vous m'avez honoré de votre confiance et, pendant les huit années que je vous ai représentés, je suis certain de ne jamais avoir manqué aux engagements pris envers le corps électoral, ni trahi mon programme.

Je me suis toujours efforcé de servir la cause républicaine et de défendre les intérêts de notre beau département.

Le comité radical-socialiste de la première circonscription de Nevers qui, en 1898, a pris l'initiative de ma candidature, qui, en 1902, me présentait à nouveau à vos suffrages, a tenu à le déclarer dans un ordre du jour, voté le 25 février dernier, à l'unanimité des 470 délégués présents, ordre du jour qui, tout en me félicitant de mon attitude, de mes actes et de mes votes au Parlement, acclamait ma candidature pour les élections de 1906.

Mon programme, c'est, avec les modifications rendues nécessaires par le vote de certaines lois, celui qu'en 1898 et 1902 déjà vous avez ratifié.

Il comporte notamment:

1° Revision de la Constitution. — Rétablissement du scrutin de liste;

2° Liberté de conscience pour tous les citoyens. — Maintien et respect des lois assurant la suprématie de l'État laïque;

3° Réforme générale de l'impôt. — Impôt progressif sur le revenu. — Suppression des impôts de consommation et des octrois. — Dégrèvement des patentes du petit commerce;

4° Réforme judiciaire. — Suppression de l'inamovibilité de la magistrature. — Suppression des conseils de guerre en temps de paix;

5° Organisation du lycée gratuit pour les enfants intelligents et sans fortune;

6° Transformation en services publics de tous les monopoles de fait;

7° Organisation du crédit agricole et du crédit ouvrier. — Revision du cadastre. — Loi contre les accapareurs et les spéculateurs. — Mesures en faveur de l'agriculture;

8° Extension des libertés syndicales. — Réduction de la durée de la journée de travail. — Repos hebdomadaire;

9° Vote définitif du projet de caisses de retraites ouvrières assurant une pension à tous les travailleurs de la ville et des champs, lorsque l'âge où les maladies les mettront dans l'impossibilité de se suffire à eux-mêmes.

Citoyens,

La République, depuis trente-six ans, a fait beaucoup pour la grandeur et la prospérité du pays. Elle le doit au bon sens, à la sagesse et à la clairvoyance du corps électoral, elle le doit aussi au dévouement de ses représentants.

Quelles que soient les manœuvres auxquelles se livrent ses adversaires, le parti républicain saura les déjouer.

Sa confiance dans ceux qui l'ont toujours fidèlement servi et auxquels aucun républicain ne saurait adresser de reproches ne peut être ébranlée.

Sur leur nom, encore, il fera triomphe, le 6 mai, la cause de la justice, du progrès et de la liberté.

Vive la République démocratique et sociale !

Alfred MASSÉ,
Député sortant,
Vice-président du groupe radical-socialiste de la Chambre,
Candidat des comités républicains-radicaux et radicaux-socialistes
de la première circonscription de Nevers.

2e Circonscription de NEVERS.

M. ROBLIN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.497 voix.

Citoyens,

Vous avez élu, il y a six mois, le citoyen L.-H. Roblin à une écrasante majorité. Comme il a fidèlement rempli son mandat, c'est à l'unanimité que le parti socialiste nivernais a résolu de le représenter à vos suffrages.

Citoyens,

Le programme socialiste n'est pas ce que nos adversaires le disent. Nous représentons le parti des humbles, des travailleurs. Nous voulons simplement que les revenus du travail aillent à ceux qui produisent et, pour cela, nous demandons la socialisation des moyens de production et d'échange et l'organisation des travailleurs en parti de classe pour la conquête des pouvoirs publics.

Adversaires des guerres, nous estimons que l'entente internationale des travailleurs et des peuples est le seul moyen d'obtenir la paix universelle.

Pour arriver à ce but, à cet idéal, à cette République véritablement démocratique et sociale, nous travaillons incessamment.

En attendant le jour où elle sera complètement réalisée, nous cherchons dès maintenant, par tous nos efforts, à améliorer le sort de la classe ouvrière et nous sommes partisans de toutes les mesures destinées à soulager immédiatement quelques-unes de ses misères.

Nous sommes notamment partisans :

De la limitation légale de la journée de travail et du repos hebdomadaire, qui permettent à l'ouvrier de se reposer, de s'instruire, de vivre de la vie de famille et qui diminueront le chômage, véritable fléau de nos campagnes.

De l'assurance sociale garantissant les ouvriers contre les risques de maladie, d'invalidité et de chômage, comme cela existe dans la plupart des pays étrangers.

De l'augmentation du million des mineurs et de sa meilleure distribution par la représentation sérieuse des intéressés à sa distribution.

De l'instruction intégrale, laïque et gratuite à tous les degrés.

De la création des ressources nécessaires aux réformes par le vote immédiat de l'impôt progressif et global sur le revenu, par l'augmentation des droits sur les grosses successions, par le monopole, aux mains de l'Etat, des industries concentrées indûment entre les mains d'un ou de quelques individus qui rançonnent le consommateur au gré de leurs intérêts (sucre, assurances, chemins de fer, etc.).

De l'application stricte de la séparation des Églises et de l'État.

Des mesures contre les spéculations éhontées dont les producteurs et les consommateurs supportent toutes les conséquences.

De l'élection des juges qui deviendront ainsi responsables de leurs actes devant le peuple.

De l'extension aux travailleurs agricoles de toutes les lois ouvrières qui existent déjà pour les travailleurs industriels.

De l'exploitation des bois domaniaux confiée par l'État aux syndicats bûcherons qui feront eux-mêmes leurs affaires.

De l'institution des caisses rurales de crédit agricole pour les petits agriculteurs et les paysans.

Roblin a voté les retraites ouvrières. Il s'est toujours loyalement conduit à la Chambre et a fait ce qu'il a pu pour la justice. Il a soutenu énergiquement les intérêts des bûcherons.

Citoyens, ouvriers, paysans, à vous de l'en remercier en lui continuant votre confiance et en portant en masse, dans votre intérêt, vos suffrages sur

L.-H. ROBLIN,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Maire de Thianges.
Député sortant.

Vive la République vraiment démocratique et sociale !

Pour la Fédération socialiste :
Le secrétaire.

NORD

1re Circonscription d'AVESNES.

M. PASQUAL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.097 voix.

Mes chers Concitoyens,

Mon programme peut se résumer en trois mots : Honnêteté politique, maintien des libertés acquises, marche résolue en avant dans la voie des réformes sociales.

Vous me connaissez. Toujours prêt à rendre service, je n'ai jamais cessé de vivre parmi vous, de vous témoigner mon affection profonde, de donner toute ma sympathie aux petits, aux humbles, à ceux qui peinent et qui souffrent, ne demandant d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli.

En toutes circonstances, aux élections pour le Conseil d'arrondissement, pour le Conseil général, pour le Sénat, vous m'avez trouvé sur la brèche, défendant sans défaillance nos institutions républicaines contre les assauts des partis de réaction.

Citoyens,

Je continuerai à lutter pour une République pacifique, mais digne, résolue à ne supporter aucune injure, décidée à défendre son indépendance, confiante dans la force de son armée démocratique, dont les chefs doivent donner l'exemple de la discipline, du respect aux lois et à la Constitution.

Je continuerai à lutter pour une République de progrès, qui, après avoir fait aboutir la loi de séparation de l'Église et de l'État, votée dans un esprit de liberté et de justice, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, la réduction du service militaire à deux ans, les retraites ouvrières applicables aux ouvriers des villes comme à ceux des campagnes, achèvera son œuvre de réformes pratiques loin des utopies communistes, qui sont la négation même des principes de la Révolution française.

Je continuerai à lutter pour une République d'ordre, préconisant, non la lutte des classes, mais l'union féconde des travailleurs dans un but commun de grandeur et de prospérité nationale, donnant aide et protection à tous ceux qui produisent : industriels, commerçants, agriculteurs, ouvriers et patrons. Assistance et soutien aux faibles et aux deshérités.

Electeurs,

En 1902, vous avez jugé mes actes. Vous m'avez réélu avec une imposante majorité. Tel j'étais. Tel je suis resté.

A l'heure grave où je viens, pour la troisième fois, demander vos suffrages, je fais appel, avec la même confiance qu'il y a quatre ans, à votre inébranlable attachement à la République.

J'ai la conviction profonde et invincible d'avoir fidèlement réalisé tout ce que vous attendiez de ma droiture, de mon indépendance, de mon activité.

J'espère avoir bien mérité de la démocratie et je ne demande qu'une chose : l'honneur de continuer à la servir avec vous et pour vous.

Vive la République démocratique !

Léon PASQUAL,
Avocat,
Député sortant,
Candidat républicain.

2e Circonscription d'AVESNES.

M. DEFONTAINE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.091 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis plus de douze ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés et, à chaque élection, le nombre de vos fiers et libres suffrages a augmenté; la belle majorité que vous m'avez donnée en 1902 m'impose le devoir de solliciter encore le renouvellement de mon mandat.

Je n'ai pas à vous exposer un programme nouveau, je resterai ce que j'ai été : un républicain sincère, indépendant et dévoué; vous êtes fixés à mon sujet et vous savez tous que le candidat démocrate de la 2e circonscription d'Avesnes n'a pas changé en devenant député; mes principes n'ont fait que se fortifier par l'expérience acquise.

La République a cessé d'être une formule : pendant la législature qui vient de finir, le Gouvernement s'est mis en marche et s'est efforcé de réaliser les promesses faites depuis si longtemps; mon devoir a été de le soutenir avec nos amis contre les attaques sans cesse renouvelées de la réaction cléricale.

L'union de toutes les fractions du parti républicain a permis quelques réformes dont nous nous félicitons. J'ai réussi à faire voter, à la Chambre des Députés, certaines modifications nécessaires à la loi sur les accidents du travail; le payement de l'indemnité journalière dès le premier jour est maintenant chose acquise quand l'incapacité de travail a duré plus de dix jours. La séparation des Églises et de l'État est accomplie : il est regrettable que la mise en application d'une loi respectant la liberté de conscience et assurant le libre exercice des cultes ait soulevé dans certains milieux des protestations tapageuses.

La loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables a été adoptée; elle entrera en application le 1er janvier prochain.

Le service militaire, réduit à deux ans, est devenu égal pour tous. Une loi sur les retraites ouvrières et paysannes a été votée par la Chambre des Députés, elle doit être examinée par le Sénat.

Je reste partisan de la revision de la constitution en vue d'assurer la prépondérance du

suffrage universel et afin de hâter la réalisation de toutes les réformes démocratiques. C'est la mauvaise volonté du Sénat qui a retardé l'adoption définitive de ma proposition de loi destinée à assurer la sincérité et le secret du vote; il n'est pas admissible que, sous un régime de démocratie, les élus du peuple soient mis en tutelle par le suffrage restreint. Les lois de réforme sociale restent trop longtemps au Palais du Luxembourg. Voilà huit ans que la Chambre des Députés a voté un projet de loi relatif aux retraites et à la réglementation du travail des ouvriers et employés des chemins de fer: il est retenu dans les cartons du Sénat.

Après avoir obtenu l'extension de la compétence des juges de paix, nous devons poursuivre la réduction des frais de justice. Il est aussi nécessaire de faire pénétrer l'esprit républicain dans la magistrature et d'assurer, par une nouvelle organisation, l'égalité du pauvre et du riche devant tous les tribunaux.

L'impôt pèse trop lourdement sur les épaules des travailleurs de l'usine et des campagnes, un dégrèvement ne peut être tenté qu'en taxant ceux qui détiennent les grosses fortunes et en supprimant, dans l'ordre administratif, les fonctions inutiles et les sinécures; l'impôt doit s'élever avec les revenus, le pauvre doit être dégrevé.

Nous voulons une France pacifique, capable de se défendre contre les appétits des monarques voisins, mais nous résisterons à ce vent de folie qui nous entraînerait à étendre nos colonies, trop souvent vides de colons et qui deviennent la proie d'agioteurs et de financiers.

Vous savez qu'en dehors de la période électorale, je me tiens le plus souvent possible au milieu de vous et que je vous reste en tout temps inébranlablement attaché de cœur et de pensée. Je veux être plus que jamais le mandataire dévoué de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, à la condition que l'intérêt de ceux qui peinent soit sauvegardé.

Citoyens,

J'ai passé ma vie au grand jour; mon programme est celui que vous n'avez cessé d'acclamer; mon attitude, l'expérience que j'ai acquise dans la vie politique, sont pour vous des garanties; je connais vos aspirations et vos besoins; je ne cesserai de me faire l'écho des déshérités et des travailleurs. Je vous avais promis de défendre la République démocratique, je défie l'adversaire le plus intransigeant de m'accuser de la moindre défaillance. La politique républicaine doit être faite de bonté et d'humanité, c'est vers les petits et les humbles qu'il faut se pencher pour les soutenir par des lois équitables.

En 1902, j'ai fait appel à l'union de tous les républicains, j'ai travaillé au rapprochement de toutes les bonnes volontés, mon seul désir est d'assurer le triomphe définitif de la République démocratique, avec son cortège de réformes et sa marche incessante vers un idéal de justice, de fraternité et de liberté.

A trois reprises différentes, vous m'avez accordé votre confiance, j'ai conscience d'en être resté digne et je veux continuer à vous servir avec toutes mes forces et tout mon dévouement.

Vive la République démocratique et sociale!

Docteur Paul DEFONTAINE,
Candidat de la République démocratique.

3e Circonscription d'AVESNES.

M. DEHOVE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.611 voix.

Citoyens,

Les républicains de la 3e circonscription d'Avesnes, réunis en congrès à Aulnoye, m'ont désigné comme leur candidat à l'élection législative prochaine, et j'ai accepté, en serviteur dévoué de la démocratie, ce poste d'honneur où me portait leur confiance.

En sollicitant vos suffrages, je vous dois de vous faire connaître, ici, comment je conçois le devoir républicain et comment j'entends la représentation de vos idées et la défense de vos intérêts.

C'est au milieu du bloc que je plante mon drapeau, avec ceux qui ne reconnaissent aucun adversaire à gauche et n'admettent aucune compromission à droite.

Grâce à la volonté énergique de ces républicains, la plupart des réformes réclamées dans l'ordre politique ont pu être ébauchées. La loi sur l'enseignement primaire, assurant à tous le pain de l'intelligence; la loi militaire, établissant le principe de l'égalité absolue devant l'impôt du sang ; la loi sur les associations; enfin, la loi libératrice de la séparation des Églises et de l'État, constituent le patrimoine intangible de la République.

Il y a lieu de veiller à l'exécution de ces lois, d'en corriger les points faibles, de demander l'extension de leurs bienfaits, surtout en ce qui concerne l'enseignement, que nous voudrions intégral et gratuit, à tous les degrés et par voie de concours, pour les enfants du peuple.

Il est temps aussi que la justice civile se fasse plus expéditive et moins onéreuse, et la justice militaire moins dure aux petits alors qu'elle est plus douce aux autres.

C'est l'honneur de la République d'avoir donné à ceux qui peinent et qui souffrent plus que de vaines consolations. La loi sur les syndicats, la loi sur les accidents, la loi sur l'assistance médicale gratuite; celle sur l'assistance aux enfants, aux vieillards et aux incurables, enfin celle sur les retraites ouvrières, sont là pour témoigner de sa sollicitude.

Sans s'arrêter au rêve généreux de poursuivre la réalisation de l'égalité entre les hommes, égalité que la nature elle-même n'a pas su donner, les républicains devront s'efforcer de réduire, dans la mesure du possible, la souffrance et la misère en s'inspirant pour cela des sentiments les plus vifs de solidarité.

Pour assurer le fonctionnement de cette œuvre de prévoyance et de justice sociales, des ressources considérables sont nécessaires. Sans augmenter les impôts si lourds déjà, il serait possible de trouver ces ressources dans la refonte de notre système fiscal, assurant une plus juste répartition des charges en demandant plus à ceux qui ont davantage.

Paysan, invinciblement attaché à la terre, j'ai pu, après trente-cinq ans de pratique dans les deux modes de culture, labourage et pâturage, me convaincre que les bénéfices sont loin d'être en rapport avec les efforts et les risques. Mon concours est acquis à toutes les mesures propres à rendre à cette noble profession sa prospérité d'autrefois. Nous poursuivrons ensemble la réduction des droits énormes qui pèsent sur les produits les plus utiles, comme le sucre, et nous nous efforcerons de rappeler au principe de l'égalité les égoïstes défenseurs du privilège inique des bouilleurs de cru.

Je n'oublie pas les intérêts considérables des industries, si nombreuses et si variées, et

du commerce si actif de notre région. Ils méritent l'attention des pouvoirs publics et trouveront en moi un défenseur toujours dévoué.

Tels sont, citoyens, les principes qui me guideront dans mon action, si vous me favorisez de vos suffrages. Je marcherai dans la voie tracée par l'homme éminent à qui vous êtes demeurés si constamment fidèles, heureux si je puis contribuer, pour ma faible part, à rendre la République plus forte, la Patrie plus glorieuse, la France plus prospère.

Vive la République démocratique !

Joseph DEHOVE,
Conseiller général,
Candidat du Congrès républicain.

1re Circonscription de CAMBRAI.

M. Alfred LE ROY,

Élu au 2e tour de scrutin. — 15.143 voix.

Chers Concitoyens,

Le congrès républicain, en m'appelant à l'insigne honneur de me présenter à vos suffrages, m'a imposé une lourde charge.

Je ne veux pas me soustraire au devoir qui m'incombe, mais je n'ai pas la prétention, en succédant à M. Bersez, de le remplacer entièrement.

Une circonscription électorale n'a pas le bonheur de retrouver deux fois un pareil représentant, car il est peu commun de rencontrer chez un homme politique autant de valeur morale alliée à un esprit aussi averti, autant d'activité au service d'un égal dévouement.

J'ai du moins la conscience d'être prêt à vous donner tout mon temps, à consacrer sans réserve toutes mes forces, toutes mes connaissances à la défense de tous ceux qui travaillent et qui produisent : industriels, commerçants, agriculteurs, ouvriers et patrons.

Appartenant à une vieille famille du Cambrésis dont les opinions républicaines ont traversé sans faiblir les régimes les plus divers, j'ai, depuis l'âge d'homme, résolument lutté pour le triomphe des idées démocratiques, et notre vaillant sénateur, M. Bersez, m'a toujours trouvé à ses côtés pour défendre, notamment dans le canton de Marcoing, la politique qui, depuis le ministère Waldeck-Rousseau, a réuni, en un faisceau indissoluble, toutes les forces nettement républicaines.

J'estime qu'un candidat qui se présente au corps électoral doit, avant tout, indiquer quelle sera sa ligne de conduite, s'il est élu ; mais il ne saurait pourtant se désintéresser des grands actes qu'a accomplis son parti, et à la responsabilité desquels il entend ne pas se soustraire.

Aussi je tiens à déclarer que, défenseur convaincu de la liberté de conscience, je

donne mon adhésion complète à la loi prononçant la séparation des Églises et de l'État, cette loi qui, on l'a dit avec raison, libère en même temps les Églises et l'État laïque.

Appliquée avec cet esprit de tolérance qui a présidé à son élaboration, elle montrera, avant qu'il soit longtemps, à ceux qu'on a essayé d'égarer, que la religion n'a rien à faire avec les manifestations bruyantes et séditieuses, fomentées dans un but politique et électoral par des gens plus soucieux de leur domination que de la sauvegarde de leurs croyances.

Parmi les dernières lois votées par le Parlement et qui vont recevoir leur application dans un avenir prochain, figurent la loi militaire et la loi d'assistance aux vieillards. Toutes deux font un égal honneur à la démocratie :

La première, en supprimant toutes les dispenses, en réduisant uniformément pour tous à deux années la durée du service militaire, donnera à notre armée une homogénéité et une force plus grandes.

La seconde est peut-être la plus glorieuse des lois de la République. Elle est la préface de la solution à donner à cette question des retraites ouvrières et agricoles, qui sera l'une des principales préoccupations de la prochaine législature.

C'est qu'en effet, la Chambre qui s'en va a envisagé cette question des retraites ouvrières d'une façon un peu trop théorique, en ne créant pas les voies et moyens destinés à la faire passer dans le domaine des faits accomplis.

Ce sera l'œuvre de la Chambre de demain et du Sénat, œuvre de mise au point, comme l'a déclaré l'auteur de la loi lui-même, mais qui comportera des problèmes redoutables et complexes, il ne faut pas se le dissimuler.

Mon concours sera acquis sans réserves aux solutions les plus larges qui sauront se concilier avec les exigences de notre situation financière.

Celle-ci est loin d'être mauvaise, ainsi que l'a démontré l'autre jour au Sénat M. Poincaré, mais il ne faut pas oublier que de son élasticité dépend l'exécution de toutes les lois sociales que la démocratie réclame avec raison. Pour les réaliser, nous devons pratiquer ailleurs de larges économies, et nous ne pourrons les obtenir que par une réforme complète de notre système administratif et une sérieuse décentralisation.

La création des chemins de fer, du télégraphe, des téléphones appelle un remaniement des départements et des arrondissements tels qu'ils ont été créés, il y a plus d'un siècle ; il en résultera, sur tous les services, des disponibilités considérables.

Nous devons atteindre au même but par une refonte complète de notre système d'impôts, et, au premier rang de ceux-ci, des impôts directs, qui frappent si durement la propriété foncière et laissent échapper tant de revenus à leur lourde atteinte.

Je favoriserai de tous mes efforts un système fiscal qui, poursuivant la suppression définitive des impôts de consommation, aura pour base un impôt sur le revenu, atteignant les revenus à leur source, mais sans déclaration générale et sans recherches inquisitoriales de la part du fisc.

Parmi les impôts de consommation, je poursuivrai de toute mon énergie la diminution progressive de l'impôt sur le sucre, pour arriver à sa disparition complète. Et j'estime qu'une nouvelle campagne doit être entamée pour obtenir enfin la suppression définitive du scandaleux privilège des bouilleurs de cru.

La plus élémentaire justice exige que, sur ces deux points, nous ayons gain de cause et rien ne lassera mes efforts pour y parvenir.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, protectionniste convaincu, j'appuierai toutes les mesures de défense que réclament nos industries et surtout notre agriculture, et sur lesquelles mon attention a été plus particulièrement appelée depuis que je fais partie de nos comices et de nos sociétés agricoles.

Je me souviendrai aussi qu'une grande nation comme la France n'a pas que des intérêts matériels à sauvegarder et que le rôle considérable qu'elle joue dans le monde lui crée des devoirs et des obligations qu'elle ne doit pas oublier.

Les événements récents nous ont prouvé qu'il ne faut pas nous laisser endormir par de

séduisantes théories plus ou moins humanitaires. Nous voulons fermement la paix ; mais, pour être en mesure de la conserver, il faut pouvoir l'imposer à ceux qui seraient tentés de la compromettre. Pour cela, il ne faut rien négliger pour donner à notre armée et à notre marine nationales la force matérielle et morale dont elles ont besoin pour accomplir leur patriotique mission.

Je suis d'avis qu'il faut être impitoyable pour tous ceux qui tentent d'y porter atteinte, soit en donnant l'exemple de l'indiscipline dans ses rangs, soit en prêchant ouvertement la croisade de l'antipatriotisme. Il y va du salut de la Patrie et, sur ce terrain-là, tous les bons Français doivent être d'accord.

Électeurs,

Telles sont les idées générales que j'ai sur la direction qu'il importe, selon moi, de donner à nos affaires publiques.

Je ne puis même pas effleurer, vous le comprenez, toutes les questions qu'elles font naître, mais je puis vous donner l'assurance que mon dévouement le plus absolu vous est acquis pour qu'elles reçoivent toujours une solution conforme à vos aspirations, à vos désirs et à vos intérêts.

Vive la France ! Vive la République !

Alfred LE ROY,
Adjoint au maire de Lesdain,
Secrétaire général du Comice agricole
de l'arrondissement de Cambrai.

2e Circonscription de CAMBRAI.

M. FIÉVET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.600 voix.

Citoyens,

Désigné par mon parti, le parti socialiste, pour être son porte-drapeau aux élections législatives prochaines dans notre circonscription, c'est avec la plus entière confiance que je viens solliciter vos suffrages.

Mon programme ? C'est le programme intégral du parti socialiste. Avec ce parti, j'estime que la société actuelle, dans laquelle le progrès et la science, au lieu d'être les rénovateurs de l'humanité, ne servent, au contraire, entre les mains d'une minorité capitaliste, qu'à asservir de plus en plus la classe ouvrière, dans laquelle la justice, l'égalité, la liberté ne sont que des mots, n'est pas la dernière étape de l'humanité et qu'elle doit disparaître peu à peu pour faire place à une société mieux organisée, dans laquelle tous les avantages, les richesses et les privilèges ne seront plus l'apanage de la minorité qui ne fait rien, quand la majorité qui travaille et peine n'arrive pas toujours à manger en travaillant.

Mais, en attendant cette transformation sociale que tous ceux qui travaillent doivent si ardemment désirer, en attendant que la classe ouvrière du monde entier ait pris suffi-

samment conscience de son droit souverain et de sa force, pour briser les chaînes de son esclavage moderne, il est des réformes importantes, attendues depuis longtemps par les travailleurs, qu'il est temps de réaliser.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, tous mes efforts seront consacrés à faire aboutir ces réformes, et notamment les suivantes :

Au point de vue politique et économique.

1° Estimant que le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle donnerait à l'élu plus d'indépendance et permettrait aux différents partis d'être représentés exactement selon leurs forces respectives; estimant, d'autre part, qu'avec le mode actuel de renouvellement de la Chambre, un grand nombre de lois, souvent attendues avec impatience, ne peuvent être votées à temps et tombent en désuétude, je serai partisan : 1° du rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle; 2° du renouvellement partiel de la Chambre des Députés.

2° A l'heure actuelle, l'administration française est encore la même qu'il y a un siècle; j'estime qu'avec les moyens de communication modernes, la décentralisation s'impose, et qu'il y a lieu de supprimer toutes les fonctions devenues inutiles.

3° Tous les travailleurs sont égaux, qu'ils appartiennent à l'agriculture, à l'industrie privée, au commerce ou aux différentes administrations. J'estime donc qu'ils doivent avoir des droits égaux. Je demanderai, par conséquent, que tous aient le droit au syndicat, seul moyen légal pour eux de sauvegarder leur dignité et leurs salaires.

4° Les conseils de guerre sont un vestige des temps passés, des temps où l'état de guerre était celui dans lequel vivaient le plus souvent les nations. Cette juridiction ne correspond plus aux conceptions modernes de la justice; ses sentences sont presque toujours imprégnées du plus pur esprit de caste. Excessivement tolérants pour les plus lourdes fautes des officiers, les conseils de guerre se montrent, au contraire, toujours très durs vis-à-vis des humbles soldats.

Avec tous les démocrates sincères, j'estime que les conseils de guerre doivent être supprimés.

5° Le développement de la science et du machinisme supprime tous les jours un grand nombre d'ouvriers, remplacés par les machines. De plus en plus, dans les différentes industries : tissages, sucreries, etc., des machines nouvelles ou plus perfectionnées remplacent des travailleurs. Les heures de travail n'étant point réglementées au fur et à mesure de la mise en fonction de ces machines, il arrive fatalement que les ouvriers ainsi remplacés constituent une armée de plus en plus nombreuse de sans-travail, une armée de misère dans laquelle les patrons n'ont qu'à puiser, le jour où les travailleurs veulent revendiquer leurs droits. Pour parer à cet état de choses, désastreux pour la classe ouvrière, il faut que, par une entente internationale, les heures de travail soient réduites au fur et à mesure des progrès du machinisme.

6° Mais la mesure précédente doit avoir pour corollaire une loi garantissant aux travailleurs un minimum de salaire, déterminé d'après les nécessités locales et le coût de la vie.

7° Je demanderai également que tous les ouvriers, employés, etc., jouissent d'un jour complet de repos par semaine, et que ce jour soit le dimanche, chaque fois que la chose sera possible. J'estime, en effet, qu'il n'est pas trop d'un jour par semaine pour permettre à l'ouvrier de réparer ses forces, se consacrer à sa famille, s'instruire, etc.

8° Je serai également partisan d'accorder au travailleur devenu vieux une retraite suffisante pour lui permettre de vivre sans tendre la main. Je demanderai également que cette retraite soit accordée à tous les travailleurs indistinctement, aussi bien ceux des champs que ceux de l'industrie.

Toutefois, en attendant un projet plus libéral, répondant mieux à la conception du

parti socialiste sur ce sujet, je serai le défenseur énergique du projet récemment voté par la Chambre, et que le Sénat se dispose à rejeter.

9° Dans nos régions, il n'est pas rare de voir des ouvriers belges venir, dans bon nombre de travaux, remplacer les ouvriers français.

Certes, chacun a le droit et même le devoir de chercher à gagner sa vie partout où il croit devoir le faire. J'estime, cependant, que cela ne doit pas être au détriment des salaires des ouvriers français et au profit exclusif des patrons. Je demanderai donc qu'une loi interdise aux patrons d'employer des ouvriers étrangers à des prix de salaires inférieurs à ceux payés aux ouvriers français.

10° Certains employeurs, même l'État, ont une tendance de plus en plus marquée à remplacer les hommes par des femmes dans certains travaux. Seulement cette substitution a généralement pour conséquence une diminution des salaires: je demanderai donc qu'à travail égal, le salaire soit égal pour les travailleurs des deux sexes.

11° Dans un certain nombre d'industries, tantôt pour un prétexte, tantôt pour un autre, on fait subir aux salaires, sous forme d'amendes ou autres retenues, des réductions plus ou moins importantes.

J'estime que les salaires ne sont pas trop élevés, et qu'il y a lieu de supprimer les amendes et les retenues, sous quelque forme qu'elles soient faites.

12° Par une anomalie inexplicable, alors que dans les industries les ouvriers sont privilégiés pour leur salaire en cas de faillite de leur patron, les malheureux tisseurs à la main ne le sont pas. Il y a lieu de faire modifier la loi à ce sujet. Je demanderai donc que les tisseurs à la main soient admis au privilège, comme leurs camarades de l'industrie.

13° Depuis de nombreuses années, on berne les travailleurs des chemins de fer avec la loi Berteaux. Je promets à ces intéressants travailleurs d'apporter toute mon énergie à faire enfin aboutir le vote de cette loi, si impatiemment attendue par eux.

14° Aujourd'hui encore, à part quelques rares exceptions, l'instruction, dans toute son intégralité, n'est accessible qu'aux enfants des riches ; et la nation et l'humanité perdent des trésors de science du fait que, seuls, les privilégiés de la fortune peuvent acquérir l'instruction, toute l'instruction. Je suis donc partisan de rendre l'instruction scientifique et professionnelle gratuite à tous les degrés.

15° Depuis bien longtemps, on nous parle de l'impôt sur le revenu, mais, sous prétexte qu'il est vexatoire, inquisitorial, mais en réalité parce qu'il frapperait surtout les grosses fortunes qui détiennent le pouvoir, on ne fait que nous en parler sans nous le donner jamais. Cette situation doit changer. Il faut que les impôts indirects ou directs qui oppriment la classe ouvrière, la petite culture et le petit commerce soient supprimés ou fortement allégés et remplacés par l'impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs.

Au point de vue agricole.

Je serais partisan de la suppression du privilège des bouilleurs de cru, si bénévolement rétabli dernièrement, privilège qui pèse surtout sur nos populations du Nord. Je voudrais encore qu'une loi fût votée, accordant au fermier locataire une indemnité pour la plus-value donnée à la terre, reprise par lui usée, et rendue fertile par son dur labeur.

Pour leur permettre de continuer à travailler, il serait également utile qu'une loi interdise de saisir les bestiaux et les instruments aratoires indispensables aux petits cultivateurs, accablés sous les infortunes : incendie, grêle, inondations, maladie des bestiaux, etc.

Estimant, d'autre part, que l'union fait la force, surtout pour les faibles, je me mettrai tout entier à la disposition des cultivateurs pour les aider à s'organiser en syndicat, organisation qui leur permettra de se soustraire à l'exploitation dont ils sont souvent l'objet de la part des gros sucriers et des spéculateurs.

Citoyens,

C'est avec ce programme, plutôt économique que politique, que je me présente à vous. J'estime, en effet, que la République, qui a su résister aux tentatives multiples d'étranglement de ses adversaires déclarés ou hypocrites, est maintenant suffisamment armée et suffisamment forte pour résister à tous les assauts que l'on serait encore tenté de diriger contre elle, et qu'elle a désormais pour devoir d'entrer résolûment sur le terrain économique pour faire aboutir les réformes qui sont sa raison d'être et qui doivent améliorer le sort du peuple, soulager ses misères.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, vous trouverez toujours en moi, non seulement l'ardent défenseur des lois et des libertés républicaines, mais encore le représentant résolu à aller toujours de l'avant pour l'amélioration intellectuelle et matérielle des masses, jusqu'à leur complète émancipation.

Vive la République sociale!

Eug. FIÉVET.
Maire de Caudry,
Conseiller général.

1re Circonscription de DOUAI.

M. GONIAUX.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.152 voix.

Chers Concitoyens,

Aux élections législatives de 1902, au premier tour de scrutin, 6.647 suffrages républicains-socialistes et ouvriers se sont groupés sur mon nom et sur celui du citoyen Joseph Deregnaucourt.

Le cercle démocratique de Douai, n'ayant pas pris position au premier tour, décida, en Assemblée générale, de demander le maintien de ma candidature pour le second tour et que, dans ce cas, il l'appuierait énergiquement.

Fort de cet appoint démocratique et vu le faible écart de voix entre les deux candidats républicains de gauche, les comités qui soutenaient ma candidature décidèrent son maintien au second tour.

8.000 voix se groupèrent ainsi sur mon nom, affirmant leur foi nettement sociale et démocratique, en même temps qu'ils manifestaient leur volonté de voir les intérêts de la région énergiquement défendus du haut de la tribune parlementaire.

Un congrès des groupes républicains-socialistes et ouvriers vient à nouveau de me choisir comme candidat dans la première circonscription de Douai.

J'ai le devoir de vous exposer le programme que j'entends défendre, si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre.

Il sera sincère et net, les travailleurs comme moi n'ayant pas l'habitude d'envelopper leurs pensées dans l'artifice des périphrases.

A tous ceux qui constituent la démocratie, c'est-à-dire à tous ceux qui travaillent et qui

produisent, aux ouvriers de toutes les corporations manuelles et intellectuelles, aux petits commerçants, aux petits cultivateurs et maraîchers, je tiens à dire toute ma pensée.

Je suis républicain, je suis socialiste.

Ces deux mots se complètent, en ce sens que le second n'est que l'épanouissement du premier, puisque le socialisme se propose d'apporter dans l'ordre économique la justice et l'équité que la République prétend réaliser dans l'ordre politique.

C'est vous dire, que loin de considérer toutes les formes de Gouvernement comme également méprisables, je prétends être irréductiblement attaché à la forme républicaine que je considère comme indispensable à l'éclosion de notre idéal social. C'est donc en républicain et en socialiste que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Je tiens à déclarer que je ne serai jamais le prisonnier d'aucun ministère : chaque fois que le Gouvernement sera enclin à favoriser le Midi au détriment de la région du Nord, ou qu'il se montrera hostile aux légitimes revendications de la classe ouvrière, je serai contre lui.

Travailleurs de la plume, de l'usine, de la mine, de la verrerie, de l'atelier, de la batellerie, fonctionnaires et ouvriers de l'État, vous me connaissez ; je suis un des vôtres, appartenant depuis plus de quinze ans au syndicat de ma corporation, dont j'ai l'honneur d'être secrétaire-général. J'ai étudié les revendications de la classe ouvrière.

J'ai compris qu'il importait de donner au travailleur, vieilli au service de son patron, la retraite garantie de ses vieux jours ; à l'ouvrier victime d'un accident de travail, l'indemnité égale au préjudice subi dès le premier jour de l'accident ; de poursuivre la réglementation des salaires et la limitation des heures de travail.

Je suis décidé à défendre, non pas seulement les intérêts des mineurs, comme certains adversaires se plaisent à l'insinuer, mais ceux de tous les ouvriers sans aucune exception.

Je me tiendrai, si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre, au courant des travaux de vos congrès corporatifs, je me rendrai à votre appel, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour étudier avec vous les réformes que vous désirerez voir porter à la tribune parlementaire.

Une nouvelle et longue énumération du programme des réformes que mon parti a rédigé serait fastidieuse. Vous me connaissez assez pour compter sur moi comme je compte sur vous.

Cultivateurs et maraîchers,

On vous dira probablement que nous sommes des partageux, on répandra parmi vous et contre nous la calomnie et l'outrage.

Si nous sommes partisans de l'appropriation des grands moyens de production, nous ne prétendons pas arracher le lopin de terre du petit propriétaire ou la chaumière qui représente souvent le produit de toute une vie pénible de travail.

Vous avez pu vous rendre compte que ceux qui ont toujours cherché à vous ameuter contre nous profitaient de la crainte qu'ils avaient parfois réussi à vous inspirer pour se faire les plus fervents défenseurs de la grande propriété, qui vous ruine et vous exproprie.

Si je suis élu, comptez sur moi pour me rendre dans vos groupements, dans vos syndicats, pour étudier avec vous les moyens propres à employer pour faire aboutir vos doléances, et vous faire rendre justice dans les questions d'affaissement de vos propriétés et de vos champs en culture.

Si je suis élu, je poursuivrai :

Le dégrèvement de l'impôt foncier pour les petits propriétaires ; — la suppression de l'odieux privilège des bouilleurs de cru ; — la suppression des saisies de récoltes et des instruments de culture ; — la suppression de l'impôt de consommation sur les sucres qui vous préoccupent tant ; — les mesures propres à amener la consommation de l'alcool de betteraves pour l'éclairage et le chauffage ; — la suppression des frais de justice.

En un mot, l'ensemble des lois seules capables de bénéficier à la petite culture et non aux grands propriétaires fonciers.

Petits commerçants,

C'est à tort aussi qu'on a essayé de nous représenter comme vos ennemis. La crise que vous subissez est le résultat du régime social actuel et se manifeste, dans l'ordre commercial, par le développement des grands magasins, comme il se présente, dans l'ordre industriel, par le développement des trusts.

Vous pouvez compter sur ma sollicitude pour rechercher à la Chambre, si je suis élu :

L'abaissement des patentes et des licences pour les petits commerçants et les débitants; l'application des patentes multiples aux grands magasins et aux déballages, et toutes les lois capables d'atténuer ou de supprimer la crise dont vous êtes victimes.

Citoyens,

En ce qui concerne le service militaire je poursuivrai son abaissement progressif, jusqu'à ce que la paix internationale permette de supprimer les armées permanentes.

Je voterai la suppression des périodes d'instruction militaire pour les réservistes et les territoriaux.

Quant à l'enseignement, je le veux vraiment démocratique, laïque et mis à la portée de tous les enfants du peuple.

Les petits fonctionnaires, les employés de commerce, des postes, des chemins de fer, les instituteurs, peuvent compter que, si je suis élu, je serai leur homme.

Enfin, je veux la démocratie forte, instruite, arrachée à l'obscurantisme clérical et prête à son émancipation intégrale.

Électeurs,

Vous savez que les candidats vous promettent toujours beaucoup; vous devez savoir si vos intérêts ont été aussi bien défendus qu'on vous l'avait promis.

Quant à moi, je prends l'engagement de travailler énergiquement à la défense de vos intérêts, à la réalisation des réformes démocratiques et sociales, et de rendre compte publiquement de mon mandat, pour vous permettre de me juger sur mes actes.

C'est dans ces conditions et dans ces termes que ma candidature se présentait devant vous en 1902, c'est encore dans ces conditions de loyauté et de franchise que j'attends, citoyens, les résultats des élections de mai 1906.

Vive la République sociale !

Charles GONIAUX,
Membre de la Commission du travail,
Candidat républicain-socialiste.

2e Circonscription de DOUAI.

M. Louis GUISLAIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.842 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le congrès républicain réuni à Somain, le 6 mars dernier, m'a désigné « à l'unanimité » comme candidat à l'élection législative du 6 mai 1906. Je viens, sous ce patronage autorisé, solliciter vos suffrages avec confiance.

Vous me connaissez depuis longtemps.

Enfant du pays, conseiller municipal ou maire de Nomain depuis vingt ans, j'ai su, par une infatigable propagande, faire, d'une commune qui appartient presque tout entière à la famille la plus conservatrice du pays, une commune profondément attachée aux institutions républicaines.

Cultivateurs,

Ouvrier de la terre comme la plupart d'entre vous, c'est en connaissance de cause que je pourrais me porter, en toute circonstance, le défenseur éclairé de vos intérêts.

Ma constante préoccupation sera de rechercher les encouragements nécessaires pour favoriser la production du blé, de l'élevage du bétail, de la culture de la betterave.

Les lois qui essaient à l'heure actuelle de permettre à nos agriculteurs, et en particulier aux producteurs de graines de betterave, de lutter contre la concurrence étrangère, me paraissent complètement insuffisantes et nécessiter de sérieuses améliorations. Je réclamerai la suppression de tout impôt de consommation sur les sucres et le vote de la loi protégeant la culture de la chicorée, loi restée en suspens devant le Sénat.

Je m'élèverai avec la dernière énergie contre les mesures qui consacrent le privilège des bouilleurs de cru et violent le principe de l'égalité devant l'impôt.

Je m'engage à demander le dégrèvement de la petite propriété, et une organisation plus complète du crédit agricole, qui permette aux cultivateurs de trouver de l'argent à un taux d'intérêt en rapport avec les revenus de la terre qu'ils fécondent de leur travail journalier.

Électeurs,

La plus grande injustice règne à l'heure actuelle dans la répartition des charges publiques. Je n'hésiterai pas à examiner les réformes d'impôt, même les plus hardies, pourvu qu'elles aient comme résultat de dégrever les petites fortunes, pour frapper davantage ceux dont les facultés financières sont plus considérables.

Je voterai sans retard « la loi Berteaux » en faveur des employés de chemins de fer et la loi des retraites en faveur de tous les travailleurs, telle qu'elle est sortie des délibérations de la Chambre. Si cette loi n'accorde pas au monde du travail toutes les satisfactions qu'il est en droit d'attendre, elle vaut mieux, à mon avis, que le néant de l'heure actuelle, et pourra être améliorée par la suite, lorsque les ressources de l'État seront devenues plus considérables.

Absolument respectueux de la liberté de conscience, je suis convaincu que la religion doit être libre.

Je considère comme des lois de défense républicaine la loi scolaire, la loi sur les associations, la loi sur la séparation des Eglises et de l'État, qui ont pour effet d'assurer la suprématie du pouvoir laïque et d'affranchir la société civile de toute ingérence confessionnelle, sans gêner le libre exercice d'aucune religion.

Je ne perdrai pas de vue que nous avons besoin, pour sauvegarder l'intégrité du territoire et notre indépendance, d'une armée et d'une marine fortes et respectées, mais aussi étrangères aux querelles politiques que dévouées à leur pays et à la République.

Républicains,

Les élections du 6 mai revêtent une importance particulière. Nous allons assister à l'effort le plus considérable que la réaction ait jamais tenté contre les institutions républicaines.

J'espère que les républicains de la 2ᵉ circonscription de Douai sont suffisamment éclairés par l'expérience du passé pour ne pas se laisser tromper une nouvelle fois.

La propagande électorale, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour dans cette circonscription, ne consistera que dans l'exposé de mes idées et de mon programme.

Seuls, ceux qui ont le mépris de l'électeur sèment leur or pour acheter des voix. J'ai trop le respect de votre dignité pour songer à employer de pareils moyens.

J'attends votre verdict avec confiance. Si vous faites de moi votre député, vous aurez au Parlement un représentant qui aime passionnément le peuple et la République.

Vous pouvez être assurés que je remplirai tous mes devoirs envers la démocratie laborieuse de la ville et de la campagne. Fils de paysan, cultivateur moi-même, je n'oublierai pas mon origine, et mon ambition sera d'en rester toujours digne.

GUISLAIN,
Maire de Nomain,
Officier du mérite gricole,
Délégué cantonal,
Membre de la société des agriculteurs du Nord

1ʳᵉ Circonscription de DUNKERQUE

M. Florent GUILLAIN.

Élu au 1ᵉʳ tour de scrutin. — 8.974 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis dix ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, d'y défendre les intérêts agricoles, industriels, commerciaux de votre région, d'y servir, en votre nom, les intérêts généraux de la France et de la République. Je vous demande de me renouveler mon mandat.

Vous connaissez toute ma vie politique ; je n'ai jamais dévié de la ligne de conduite que vous m'avez tracée en approuvant par vos votes réitérés les déclarations que je vous ai faites en 1896, en 1898 et en 1902. Vous m'avez envoyé à la Chambre comme républicain progressiste ; je suis resté, pendant ces dix années, fidèle à mon parti, au programme que

vous aviez sanctionné, aux principes d'ordre, de liberté, de justice et de solidarité sociale qui sont l'essence même de la République.

J'ai soutenu le Gouvernement lorsqu'il faisait son devoir en résistant, — trop rarement, — aux injonctions subversives du parti de la désorganisation sociale, du parti collectiviste. Je l'ai combattu lorsque, par ses complaisances pour les collectivistes, par sa condescendance pour les jacobins sectaires, il portait les plus graves atteintes aux libertés républicaines, il laissait libre carrière aux artisans de haine et de désordre.

Vous êtes témoins des conséquences désastreuses de quatre années de mauvais Gouvernement; vous direz si j'ai eu raison de tâcher de les prévenir par mes votes.

La liberté de l'enseignement gravement atteinte; le Concordat, qui nous avait donné cent ans de paix religieuse, brutalement rompu et la séparation de l'Église et de l'État votée sans consultation préalable du pays; les réformes sociales, tapageusement promises aux électeurs, presque oubliées, passant au second plan, obligées de céder leur tour aux lois anti-libérales; le gaspillage des finances publiques toujours croissant; le budget ne pouvant s'équilibrer que par l'emprunt; l'unité morale de l'armée compromise par un abominable système de délation qu'avait organisé le Gouvernement lui-même; la désertion devant l'ennemi et le mépris de la patrie prêchés, pendant plus de trois ans, dans les casernes et même dans des écoles publiques, sans que le Gouvernement, par peur de ses alliés collectivistes, ait osé frapper les propagateurs de ces infâmes doctrines; les fonctions publiques livrées à l'arbitraire et au favoritisme; l'anarchie dans les administrations publiques impunément organisée par la grève générale des services publics; les menées révolutionnaires de la Confédération générale du travail encouragées par la faiblesse du pouvoir; les grèves violentes, les émeutes avec pillage et incendie, se déchaînant sur le pays, tel est le bilan du régime que le parti radical, uni au parti socialiste, a imposé au pays pendant la dernière législature. Voulez-vous, en envoyant au Parlement un radical ou un collectiviste, prendre la responsabilité de la continuation d'un tel régime?

Le premier devoir du Gouvernement, dès la constitution de la nouvelle Chambre, sera de rétablir l'ordre, d'imposer le respect de la loi. Je l'y aiderai énergiquement, si vous m'envoyez de nouveau au Parlement.

La loi d'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, que nous avons votée, devra être complétée par d'autres lois de prévoyance sociale.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières, voté par la Chambre, a été déclaré inapplicable par ses auteurs mêmes, à cause surtout des dépenses exagérées qu'il imposerait et que ne pourraient supporter, ni le budget de l'État surchargé et déjà en déficit, ni les ouvriers, dont les salaires seraient frappés de retenues abusives, ni l'industrie, le commerce et l'agriculture, dont la puissance d'expansion se trouverait paralysée par de trop lourds impôts. Le Sénat, dont la majorité vient de se prononcer contre les principes de l'obligation, renverra sans doute dans quelques mois à la Chambre un projet mieux étudié et plus libéral. Je vous disais, en 1902, que cette grave question doit être résolue au moyen du libre concours des intéressés et des sociétés de secours mutuels subventionnées par l'État; si je redeviens votre député, je m'efforcerai de faire prévaloir ce système. En même temps, j'appuierai de mon vote toute solution qui, ne limitant pas à la forme « retraite » les encouragements des pouvoirs publics à la prévoyance, donnerait le choix aux ouvriers, pour l'accepter, entre la constitution d'une retraite de vieillesse et l'acquisition d'un bien de famille au début de leur vie active.

J'ai contribué au vote d'une bonne loi sur la caisse de prévoyance des marins. D'autres lois sont nécessaires pour améliorer la situation des inscrits maritimes. Je m'efforcerai de les faire voter.

Il faut que la loi sur la séparation de l'Église et de l'État soit appliquée dans un large esprit de concorde. Elle devra être, au besoin, corrigée par la suppression des dispositions dangereuses que, mes amis et moi, nous avons en vain combattues au cours de la discussion.

Je continuerai à lutter contre les utopies collectivistes et contre le socialisme douce-

reux, insinuant, plus dangereux encore que le socialisme violent, qui, par l'intervention abusive de l'État dans le fonctionnement du commerce et de l'industrie, met des entraves au développement de la richesse publique et rend plus difficile la réalisation des réformes sociales les mieux justifiées.

Je contribuerai par mes votes à ce que les finances publiques soient administrées avec prudence et économie. La nouvelle Chambre devra mettre fin au gaspillage qui conduit à l'augmentation des impôts, déjà trop lourds pour les forces du pays.

L'impôt sur le revenu global, que les candidats radicaux et socialistes ont mis de nouveau dans leur programme de 1906, bien que le Bloc en ait reconnu les dangers et y ait, en fait, renoncé pendant qu'il détenait le pouvoir, ne peut être appliqué qu'au moyen d'investigations tracassières dans les affaires privées de chaque citoyen. L'industrie et l'agriculture en supporteraient surtout le fardeau, au détriment des intérêts des travailleurs eux-mêmes. Il pourrait d'ailleurs, aux mains d'une majorité soumise aux socialistes, devenir un instrument de spoliation et de ruine. Je continuerai à le combattre, comme je l'ai toujours combattu depuis dix ans. Mais je reconnais la nécessité d'une amélioration profonde de notre système fiscal, et je contribuerai à la réaliser.

Je travaillerai à écarter de l'armée et de la marine les influences déprimantes de la politique et à augmenter leur force matérielle, leur cohésion et leur force morale, conditions nécessaires de l'indépendance de la patrie.

Notre Nord n'a pas, dans la Chambre des Députés, la représentation numérique à laquelle lui donnerait droit l'importance de sa population. La refonte de notre système électoral s'impose. Le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle des divers partis, nous assurera, pour la défense de nos intérêts économiques, l'influence que nous pouvons légitimement revendiquer.

Port de Dunkerque.

Depuis trente-huit ans, j'ai consacré toutes mes forces à l'extension et à l'amélioration du port de Dunkerque. J'ai été le collaborateur dévoué de M. Jean-Baptiste Trystram dans cette grande œuvre. Après avoir exécuté, de 1868 à 1881, comme ingénieur du port, les premières améliorations, la darse n° 1, l'écluse de l'Ouest, l'approfondissement du chenal par les dragages, l'installation du balisage et de l'éclairage des accès du port, après avoir conçu et préparé les nouveaux agrandissements réalisés aujourd'hui, en vertu de la loi du 31 juillet 1879, j'ai pu, étant directeur de la navigation au Ministère, continuer de rendre service à vos intérêts en faisant décider la construction de l'écluse Trystram et l'allocation par l'État des ressources nécessaires, puis en conduisant à bonne fin l'exécution des travaux qui ont rendu possible l'installation de nos chantiers de construction navales, enfin en préparant les extensions nouvelles que, devenu député, j'ai fait déclarer d'utilité publique par la loi du 3 décembre 1903.

Les expropriations nécessaires pour l'extension du port sont faites. Ces travaux viennent de commencer. L'avenir du port de Dunkerque est assuré pour près d'un siècle. Au fur et à mesure des besoins du commerce, de nouvelles darses pourront être successivement décidées et exécutées. Je ferai tous mes efforts pour obtenir, au cours de la nouvelle législature, de nouveaux subsides de l'État pour les extensions nécessaires.

Port de Gravelines.

A Gravelines, grâce à la loi de déclassement que j'avais obtenue du Parlement et aux crédits alloués sur ma demande pour compléter la participation de la ville aux dépenses, l'agrandissement du bassin à flot est en cours d'exécution. En même temps, j'ai pu obtenir, pour le Grand-Fort-Philippe, la construction d'un appontement nécessaire à nos pêcheurs. L'approfondissement du seuil et l'élargissement du passage de l'écluse d'entrée du bassin

de Gravelines, ainsi que les travaux nécessaires pour délivrer le bassin à flot de la servitude d'écoulement de l'Aa, viendront plus tard compléter l'amélioration du port.

Marine marchande.

Dans l'intérêt de nos chantiers et de nos armements, j'ai pris une part des plus actives aux travaux de la Commission extraparlementaire qui a préparé de 1903 à 1905 un projet de loi sur la marine marchande. Puis, j'ai défendu ce projet, d'abord devant la Commission du budget, dont j'avais l'honneur d'être l'un des vice-présidents et enfin devant la Chambre. Grâce à la loi promulguée le 12 avril 1906, d'une part, nos chantiers de Dunkerque auront bientôt repris une féconde activité, au grand avantage des nombreux ouvriers qui y trouveront un travail continu. D'autre part, les voiliers comme les vapeurs armés à Dunkerque pourront soutenir la concurrence des marines étrangères dans le monde entier. Cette loi ne nous donne pas encore tous les avantages désirés par les industries maritimes. Je tâcherai de la faire améliorer par une loi complémentaire.

Agriculture.

Je continuerai mes efforts pour aider à la prospérité de l'agriculture de notre région.

Un nouveau débouché pour l'écoulement des eaux de dessèchement de la 4e section de Waeteringues va être acquis, suivant le projet que j'en avais conçu, par la construction d'un siphon sur le canal de Furnes, en même temps que ce canal sera mis en état de mieux desservir les intérêts agricoles du canton Est par la construction d'une nouvelle écluse d'entrée, accessible aux bateaux de 300 tonnes.

Je joindrai mes efforts à ceux de la députation des départements intéressés, pour la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

J'ai obtenu de la Chambre le vote d'une augmentation des droits de douane sur les chicorées, et, du Gouvernement, la promesse d'une réglementation efficace de l'admission temporaire, de manière à rendre impossible les fraudes actuelles. Je veillerai à ce que cette promesse soit tenue à bref délai.

Mes chers Concitoyens,

C'est pour appliquer ce programme politique et économique que je vous demande vos suffrages en vous réitérant l'assurance de mon absolu dévouement.

L'heure est grave. Tous les bons citoyens doivent s'unir pour résister aux fauteurs de désordre, pour rétablir la concorde et la paix publique, pour instituer, sur des bases solides, les œuvres d'assistance et de prévoyance, pour consolider et accroître notre puissance militaire, pour rétablir l'équilibre de notre budget, pour assurer au commerce, à l'industrie et à l'agriculture de notre pays une nouvelle ère de prospérité.

F. GUILLAIN,

Vice-Président de la Chambre des Députés,
Candidat républicain progressiste

2e Circonscription de DUNKERQUE.

M. Henry COCHIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.367 voix.

Messieurs les Électeurs,

Il y a plus de douze ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, et je crois pouvoir dire que mon dévouement constant et affectueux ne vous a jamais fait défaut. Je viens, pour la quatrième fois, avec une entière confiance, vous prier d'affirmer sur mon nom votre attachement à une politique de concorde, de travail, de liberté et de patriotisme.

Jamais le retour à cette politique n'a paru plus nécessaire. Pendant plusieurs années, le pouvoir a été aux mains d'une coalition tyrannique, qui gardera dans l'histoire le nom brutal de « bloc », gouvernement jacobin, qui, pour assurer sa domination, n'a pas craint d'organiser, avec l'aide occulte de la franc-maçonnerie, l'odieux régime de la délation.

Le pays souffre du trouble profond, de l'esprit de suspicion et de haine qui sont les conséquences de cette politique néfaste. L'inquiétude est partout. Les excitations révolutionnaires rendent chaque jour plus difficiles les rapports naturels du capital et du travail, — égarent parfois les esprits jusqu'à conduire aux pires excès : pillages et incendies, — renouvellent à tous moments cette menace terrible : la grève générale, qu'on devrait appeler la ruine, ou la misère générale.

Pour amener à ce point les âmes honnêtes des travailleurs, on a cherché à les corrompre jusqu'à leur faire oublier qu'il est une patrie et que nous devons l'aimer. Il était réservé à notre temps de connaître la secte abominable des antipatriotes, de voir des Français outrager le drapeau de la France et prêcher, aux soldats chargés de la défense de leur pays, la désertion même en présence de l'ennemi.

On sait combien d'outrages a soufferts notre armée nationale, dont la force et la discipline sont les garanties nécessaires et uniques à la fois de la dignité de notre patrie et du maintien de la paix.

Par des lois successives, les Chambres ont porté atteinte aux libertés les plus nécessaires, liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté de conscience, et enfin elles ont voté, en décembre 1905, la loi portant séparation des Églises et de l'État. Ainsi a été rompu brusquement, sous de vains prétextes, sans négociations diplomatiques, sans même de dénonciation régulière, un traité solennel conclu entre le Gouvernement français et le chef de la religion catholique, — ce Concordat qui, pendant cent ans, avait assuré à la France la paix religieuse.

On n'oubliera jamais, surtout dans la Flandre française, l'émotion profonde, les douloureuses circonstances qui ont marqué la première application publique de la loi de séparation. Cette loi détestable inquiète les consciences des croyants, jette le désordre dans le pays tout entier. Pour mettre fin aux maux qu'elle a causés, rétablir la paix qu'elle a troublée, une seule voie est ouverte : la reprise des relations entre le Saint-Siège et le Gouvernement de la République française, pour la conclusion d'un nouveau Concordat.

Messieurs les Électeurs,

Tels sont les effets de la politique sectaire. Il est temps que la République se ressaisisse, renonce à des luttes sans merci et fasse appel au dévouement de tous. Je voudrais, quant à

moi, pouvoir travailler sans arrière-pensée aux grands et graves intérêts que les luttes stériles nous font négliger. Il nous faut revenir à la bonne pratique financière, aux budgets discutés en leur temps, débarrassés des excès de la surenchère électorale; continuer l'amélioration de la législation agricole, favoriser surtout la culture du lin, la consommation du sucre, les emplois industriels de l'alcool, défendre les cultivateurs et les industriels du Nord, ces grands pourvoyeurs de notre budget national, contre la coalition sans scrupule des bouilleurs de cru.

Il faut nous préoccuper surtout d'améliorer la situation des travailleurs, ouvriers, petits cultivateurs, petits commerçants. L'assistance a déjà été établie en faveur des vieillards et des infirmes; elle le sera bientôt en faveur des familles nombreuses. Le devoir de la prochaine Chambre sera de réaliser les retraites ouvrières, sans surcharger l'industrie et l'agriculture d'un impôt nouveau, sans prélèvement obligatoire sur le salaire de l'ouvrier. Pour approcher du résultat désiré, tous les efforts doivent tendre au développement de la mutualité, instrument nécessaire de la véritable fraternité,

Ces réformes et tant d'autres ne pourront jamais être menées à bien que par l'entente de tous les bons citoyens, unis dans la volonté du bien public, faisant le sacrifice de toutes préférences, rancunes, intérêts personnels, pour l'honneur et la prospérité de la République, la grandeur et le bonheur de la patrie.

Henry COCHIN,
Député sortant,
Conseiller général du Nord,
Maire de Saint-Pierrebrouck.

1re Circonscription d'HAZEBROUCK

M. LEMIRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.227 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis treize ans, je suis à votre service comme député.

Je vous demande de renouveler ce mandat d'honneur et de dévouement, et d'affirmer une fois de plus sur le nom d'un prêtre en règle avec ses supérieurs, d'un citoyen passionné pour son pays, votre invariable attachement à vos libertés et à vos droits.

Mes discours et mes votes, vous les connaissez.

Vous serez mes juges.

Si vous me continuez vos suffrages, je saurai défendre tout ce qui vous est cher, en pleine indépendance et sans autre souci que d'assurer à tous la justice et la paix dans la République.

Abbé LEMIRE,
Député sortant,

2e Circonscription d'HAZEBROUCK

M. PLICHON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.451 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Compatriotes,

Les témoignages si souvent répétés de votre inébranlable confiance m'imposent le devoir de me représenter devant vous.

Je le fais sans crainte, parce que vous me connaissez ; — parce que vous savez que mon unique préoccupation, depuis dix-sept ans, a été de défendre vos idées, vos droits, vos intérêts ; — parce que c'est, non sur des paroles, mais sur des actes que vous me jugerez.

Il y a quatre ans, je vous disais : « La France demande la tranquillité ; elle demande la liberté ».

Or, peu d'époques ont été aussi troublées que ces dernières années. Jamais on n'a vu autant d'attentats contre la liberté.

Les congrégations religieuses, qu'hypocritement on avait invitées à solliciter des autorisations, les ont vu rejeter en bloc.

L'enseignement congréganiste a été supprimé.

Les sœurs chassées des hôpitaux, les frères, des écoles ; les religieuses, expulsées.

Les crucifix enlevés de vos prétoires et des classes de vos écoles.

Les écoles fermées, les biens des religieux saisis et vendus, en attendant que l'application de la doctrine collectiviste s'étende à la propriété bourgeoise.

Le Concordat, ce traité qui, depuis plus de cent ans, avait assuré la paix religieuse, est déchiré, sans aucune notification préalable.

La séparation, loi hypocrite et haineuse, avec laquelle on promettait la liberté, mais qui ne parle que de prison, et qui, par sa première application, fait couler le sang français.

Or, la loi n'a pas le droit de froisser la foi, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus enraciné au fond de l'âme humaine.

Aussi, son application sera-t-elle impossible, car on ne gouverne pas contre la conscience d'un peuple.

Cette loi de guerre civile doit être abrogée, et de nouvelles négociations devront être ouvertes avec le Saint-Siège.

Ce que nous voulons, c'est la liberté vraie pour tous, c'est, en même temps, la paix intérieure, indispensable pour la force, la puissance, le développement de notre pays.

Au point de vue social, on avait promis les retraites ouvrières.

Or, on n'a donné de retraites qu'aux députés ; et, pour les travailleurs, on n'a abouti qu'à une vaine manifestation que ses auteurs savent irréalisable.

Il faut une réforme prompte, faite dans un esprit libéral, qui s'inspire des merveilleux principes de la mutualité et complète la loi d'assistance à la vieillesse, que nous avons votée récemment.

Pour ma part, je revendique l'honneur d'avoir, l'un des premiers, déposé un projet de retraites ouvrières, dont les bases sont de nature, en sauvegardant les finances de l'État, à assurer au travailleur le secours qui lui est dû.

Au point de vue agricole, il faut, avant tout, défendre notre régime économique qui a permis à l'agriculture de se relever, de vivre, de se développer, et qui a eu pour résultat d'abaisser le prix des objets de première nécessité.

Il faut encourager la culture du lin par des primes mieux appropriées, défendre la sucrerie par l'abaissement des droits sur le sucre, assurer la justice dans l'impôt en faisant payer à tous le droit sur l'alcool, protéger la betterave en favorisant et en développant l'emploi de l'alcool industriel.

La défense de l'industrie ne consiste pas seulement en taxes douanières.

Elle prend sa source dans la paix intérieure et la paix extérieure.

Le devoir du Parlement est de garantir la paix intérieure en assurant à tous la liberté du travail et l'exercice de toutes les libertés, et en même temps en défendant le travail national contre de redoutables concurrences étrangères.

Adversaire de tous les monopoles d'État, qui tuent l'initiative individuelle, suppriment la concurrence et mettent le contribuable à la merci de l'Administration, j'ai combattu le rachat des chemins de fer par l'État, de même que je combattrai tout autre projet de monopole.

J'ai, au contraire, défendu les intérêts de la batellerie fluviale et ceux de l'industrie des transports, qui constituent l'outillage économique d'un pays.

Au point de vue financier, les contribuables payent cinq milliards d'impôt à l'Etat, aux départements et aux communes. Notre dette est la plus formidable du monde. Néanmoins, les dépenses augmentent chaque année, et notre dernier budget ne s'équilibre que par l'emprunt.

Ordre financier, économie, confiance en vue du développement industriel, sont des conditions indispensables pour empêcher la ruine du pays.

L'impôt global et progressif sur le revenu, tel qu'il est proposé, ne serait pas un remède. Il augmenterait les charges du Nord, laborieux et travailleur, au bénéfice du Midi. L'enquête officielle n'a-t-elle pas démontré, d'ailleurs, que dans les campagnes même, le nombre des contribuables surchargés serait supérieur à celui des contribuables dégrevés?

Le Midi écrase le Nord. Un député du Nord représente 78.776 habitants et 18.888 électeurs : un député des Basses-Alpes ne représente que 23.620 habitants et 7.600 électeurs. Il n'y a pas de justice dans la représentation nationale.

Nous voulons la paix ; la France ne songe à attaquer personne.

Consciente de sa force, de ses gloires immortelles, appuyée sur une alliance populaire, elle entend vivre en bonne harmonie avec tous, estimant que la paix est le premier des bienfaits pour un pays laborieux qui ne demande qu'au travail et à l'économie sa puissance, son développement, sa richesse.

L'heure est grave, la révolution gronde, des théories abominables menacent notre pays.

Des apôtres de l'antimilitarisme s'efforcent de détruire ce qui fait notre sécurité.

L'armée, où tous les jeunes Français donnent le plus bel exemple de l'égalité, est en butte à d'odieuses attaques.

La délation, arme de lâches, a couvert le pays de mouchards.

Les sans-patrie ont levé la tête.

Haut les cœurs, Messieurs !

Qu'une immense protestation nationale soit le résultat du scrutin.

Que vos votes écrasent dans le fumier, d'où ils sortent, les infects champignons qui salissent notre drapeau.

Que le 6 mai soit le jour de réconciliation de tous les Français dans un commun amour de la patrie et de la liberté!

Vive la France !

Jean PLICHON,

Député sortant,

Conseiller général, ingénieur civil

1re Circonscription de LILLE.

M. Georges VANDAME.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.726 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente à vos suffrages avec le programme du parti républicain libéral : vous le connaissez suffisamment dans ses grandes lignes et je puis me dispenser de vous l'exposer aujourd'hui.

En ce qui me concerne, après plus de vingt années de fonctions électives au Conseil d'arrondissement, au Conseil général, au Conseil municipal, je crois avoir apporté assez de zèle dans la défense des intérêts qui m'étaient confiés pour qu'il soit inutile aujourd'hui de vous assurer à nouveau de tout mon dévouement. Je me bornerai donc à vous parler des grandes questions à l'ordre du jour et à vous indiquer quelle sera mon attitude à la Chambre, où j'ai la ferme confiance que vous voudrez bien m'envoyer.

Notre pays, à l'heure actuelle, est profondément troublé par les conséquences déjà réalisées et par les menaces prochaines d'une politique violente que la très grande majorité d'entre vous a déjà condamnée, j'en suis sûr, et contre laquelle il est du devoir de tous de protester énergiquement. A différentes reprises, le sang français vient de couler et les attentats fratricides que nous avons eu à déplorer ces jours-ci ne sont peut-être que le prélude de conflits plus graves encore : nos gouvernants marchent aveuglément à la guerre de religion, à la révolution, à l'anéantissement de la patrie et à la ruine financière. Si nous voulons donc que la France continue à tenir dans le monde son rang de grande puissance civilisatrice, il importe que nous résistions à la poussée dangereuse d'un jacobinisme sectaire, aux progrès effrayants du socialisme et de l'internationalisme, au gaspillage d'une majorité sans prévoyance ni direction.

La séparation des Églises et de l'État a été faite dans des conditions qui rendent cette mesure aussi odieuse pour les croyances que funeste pour la société civile elle-même. L'émotion produite par les inventaires, auxquels le bon sens du peuple a donné leur véritable caractère de mesures spoliatrices, est une indication très nette des troubles que ne manquerait pas de provoquer l'accentuation d'une pareille politique. Il faut qu'une nouvelle entente intervienne entre l'Église et l'État et que, dans l'intérêt de l'État, autant et plus peut-être que dans celui de l'Église, la formule soit trouvée qui sauvegarde les droits de chacun et ramène la paix religieuse que le Concordat avait assurée pendant un siècle.

Dans le même ordre d'idées, je réclame, pour tous les citoyens, l'égalité complète en matière d'association comme en matière d'enseignement : il ne faut plus qu'il y ait de parias dans la République.

Mais ce n'est pas seulement la paix religieuse, qui se trouve aujourd'hui compromise ; un puissant parti révolutionnaire s'attaque à l'idée de patrie elle-même et menace les bases de la société ; l'armée, visée par les délateurs, avec leur méprisable système des fiches ; l'Administration, désorganisée par les entreprises collectivistes ; l'école publique, détournée de son but par les théories d'un pacifisme hypocrite qui ne reconnaît plus d'ennemis au delà des frontières, mais qui pousse à la guerre civile entre les Français ; les syndicats ouvriers, trompés par les professionnels des agitations stériles ou sanglantes : voilà les grandes institutions qu'il s'agit de défendre aujourd'hui, et, dans la mesure de mes forces, je lutterai contre tous les fauteurs de haines et de ruines.

Électeurs,

Si la résistance à la politique néfaste du bloc est le premier devoir qui s'impose à celui qui aura l'honneur de vous représenter au Parlement, je ne saurais oublier les intérêts économiques généraux, et je veillerai avec sollicitude à la défense de l'agriculture et de nos industries nationales, du grand et du petit commerce, à la protection efficace des travailleurs français. Mais notre région, sage et laborieuse, n'a pas actuellement à la Chambre la représentation à laquelle lui donnent droit le chiffre de ses habitants et l'importance de ses intérêts : je me déclare donc partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui assure aux différents partis politiques, comme à tous les collèges électoraux, le nombre des députés auxquels ils ont droit numériquement.

Mes chers Concitoyens,

Une bonne administration est la condition indispensable de toutes les réformes pratiques que le peuple réclame ; le mauvais état de nos finances, en effet, nous vaut aujourd'hui ce lamentable spectacle d'une Chambre qui vote le principe des retraites ouvrières, sans pouvoir affecter aucune ressource au service des pensions promises.

Pour rétablir l'ordre fiscal et respecter le principe de l'amortissement de la dette publique, au cours des années de paix et de prospérité, il semble nécessaire, d'une part, que les membres de la Chambre renoncent à leur droit d'initiative en matière de dépenses nouvelles, et, d'autre part, que les Ministres ou la Commission du budget qui demanderaient un crédit nouveau ou le relèvement d'un crédit existant déjà indiquent en même temps les ressources qui permettraient de faire face à l'augmentation des dépenses.

Le Parlement doit, en effet, contrôler le Gouvernement ; il ne doit pas pousser à un gaspillage qui se traduit, pour les contribuables, par des charges sans cesse grandissantes. Ce n'est qu'en apportant un contrôle sévère dans la gestion de la fortune publique que nous pourrons améliorer progressivement le sort des déshérités de la fortune, leur assurer le pain de leurs vieux jours, les aider dans leurs maladies, songer à leurs veuves et à leurs orphelins.

Électeurs,

Contrairement aux fanatiques dont l'esprit d'inquisition inquiète les consciences, aux internationalistes qui bafouent le culte de notre glorieux drapeaux tricolore, et aux révolutionnaires qui nous menacent de la pire des tyrannies, je vous demande à tous d'affirmer, sur mon nom, la nécessité des principes essentiels de toute société en acclamant avec moi, et pour l'honneur de la République, cette devise vraiment française ;

Dieu, patrie et liberté.

Georges VANDAME,
Conseiller général du Nord,
Adjoint au maire de Lille,
Candidat républicain libéral,

2e Circonscription de LILLE.

M. GHESQUIÈRE.

Élu au 2e tour de scrutin — 7.533 voix.

PARTI SOCIALISTE
(Section française de l'Internationale ouvrière)

Élections législatives de 1906.

AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE.

Citoyens,

Les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète.

Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale. Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grandes usines et des grands domaines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées. C'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen de vous affranchir, c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective, qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

Citoyens,

Cette unique solution du problème de la servitude, de la misère ouvrière et humaine, le parti socialiste est le seul qui la reconnaisse, la proclame, la poursuive avec vous et pour vous, travailleurs, ouvriers et paysans. Ou plutôt, ce parti, c'est vous-mêmes, c'est votre classe devenue consciente et passant enfin de la résignation à la revendication.

Tous les autres partis vous combattent ou rusent avec vous. Ou bien ils essayent de vous arracher les premières libertés péniblement conquises et de vous rejeter en pleine servitude et en pleines ténèbres. Ou bien ils vous endorment et vous trompent par d'illusoires programmes qui, en maintenant la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute oppression et de toute exploitation. A tous ces partis, vous opposerez l'entière revendication du prolétariat, la grande idée révolutionnaire du travail souverain.

Républicains et résolus à défendre les trop rares libertés politiques du prolétariat contre toute entreprise de réaction, vous signifierez que la République politique doit être complétée par la République économique, que la liberté du citoyen n'est assurée et pleine que là où est garantie la liberté du producteur, et que les ateliers où le capital tient les salariés sous sa loi communiquent à toute la cité une contagion de servitude.

Hommes de pensée libre, et résolus à émanciper les sociétés humaines de toute tutelle cléricale, les esprits de toute tyrannie dogmatique, vous rappellerez à tous que la liberté de pensée est supprimée en fait dans une société qui met la conscience des prolétaires à la

merci des possédants et qui refuse aux travailleurs, ravalés à n'être que les instruments passifs de la production, l'emploi quotidien de leurs forces intellectuelles.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu de vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : — limitation à huit heures de la journée de travail ; extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune ; assurance sociale contre tous les risques, du chômage à la maladie ; impôt progressif sur le revenu et les successions ; retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses ; scrutin de liste avec représentation proportionnelle, — ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur. Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines ou des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste réalisant, pour tous les producteurs, la propriété commune des moyens de production.

Citoyens,

Comme le socialisme seul peut fonder la justice entre les hommes, il peut seul fonder la justice et la paix entre les nations. A l'heure où les combinaisons occultes des diplomaties et les convoitises des classes possédantes multiplient les risques de conflit, vous ne vous bornerez pas à signifier à tous, gouvernants et possédants, que vous ne voulez pas de la guerre, qui ne serait que la diversion criminelle des privilèges menacés et des classes aux abois ; vous rendrez la guerre impossible en chassant du Gouvernement ceux-là seuls qui y ont intérêt et en installant au pouvoir votre propre classe.

Il faut que l'Internationale ouvrière agisse et se dresse pour sauver à la fois l'indépendance des nations et la paix du monde. Il faut qu'elle assure, dans la liberté inviolable des peuples, le libre développement du prolétariat universel.

Préparez-vous donc, citoyens, à conquérir, au nom du socialisme, le pouvoir politique, instrument nécessaire de l'affranchissement du travail et de l'humanité. Vous êtes, dès maintenant, assez nombreux, assez organisés, assez conscients pour faire sentir votre force dans toutes les régions et pour exproprier du pouvoir la classe ennemie. Allez donc à la bataille avec vigueur, avec confiance. Les élections prochaines peuvent et doivent être pour vous, pour la République du travail, une grande victoire.

Vive la République sociale ! Vive le Socialisme international !

Le groupe socialiste au Parlement,
(*Suivent les signatures*) ;
Le Conseil national du parti, Délégués des Fédérations,
(*Suivent les signatures*) ;
La Commission administrative permanente,
(*Suivent les signatures*).

Citoyens,

Le parti socialiste présente, dans votre circonscription, le citoyen Ghesquière.

Nous ne nous attarderons pas à vous vanter la personnalité de ce candidat. Il a été jugé digne de la confiance du parti ; c'est la meilleure garantie de son dévouement et de la solidité de ses convictions.

Aussi bien, la question électorale n'est pas pour nous une question de personnalité, elle est plus haute, et le manifeste que vous venez de lire la pose, comme il convient, sur la forme de la propriété ; parce que c'est par là que sera résolu tout le problème de l'émancipation du travail.

Mais vous trouverez aussi, dans l'appel du Conseil national, la réponse à la vieille calomnie, sans cesse réfutée et sans cesse renouvelée, par laquelle on accuse les socialistes d'être les adversaires de toutes les réformes, les partisans du tout ou rien.

L'histoire politique de ces vingt-cinq dernières années est là, répondant à ce mensonge.

Seuls, les socialistes, en attendant la transformation sociale complète, qui ne dépend que de vous, ont voulu sérieusement améliorer, dans la société actuelle, la situation des humbles et des petits.

C'est grâce à leur action que les assemblées électives ont enfin mis à l'étude ce que l'on appelle les réformes sociales; et, lorsque les petits bourgeois veulent parler de réformes ouvrières, ils sont obligés de piller les programmes de réformes immédiates établis par les socialistes.

La vérité, c'est que, tout en affirmant que les travailleurs ne seront libres que le jour où, collectivement, ils seront les propriétaires des instruments de travail et d'échange, nous poursuivons la réalisation de toutes les mesures qui sont susceptibles, en même temps que de rendre la situation actuelle moins douloureuse au prolétariat, de lui fournir de nouvelles armes pour sa lutte nécessaire.

C'est pourquoi, sans vous arrêter aux mensonges et aux calomnies de nos adversaires, vous ferez votre devoir en votant pour le citoyen Ghesquière qui, dans notre circonscription, représente le parti de l'émancipation du travail.

Le Comité.

3e Circonscription de LILLE.

M. DELORY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.424 voix.

PARTI SOCIALISTE

(Section française de l'Internationale ouvrière.)

Élections législatives de 1906.

Aux Travailleurs de France.

Citoyens,

Les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète.

Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale. Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grandes usines et des grands domaines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées. C'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen de vous affranchir, c'est de substituer à la propriété capitaliste la

propriété collective, qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

Citoyens,

Cette unique solution du problème de la servitude, de la misère ouvrière et humaine, le parti socialiste est le seul qui la reconnaisse, la proclame, la poursuive avec vous et pour vous, travailleurs, ouvriers et paysans. Ou plutôt, ce parti, c'est vous-mêmes, c'est votre classe devenue consciente et passant enfin de la résignation à la revendication.

Tous les autres partis vous combattent ou rusent avec vous. Ou bien ils essaient de vous arracher les premières libertés péniblement conquises et de vous rejeter en pleine servitude et en pleines ténèbres. Ou bien ils vous endorment et vous trompent par d'illusoires programmes qui, en maintenant la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute oppression et de toute exploitation. A tous ces partis, vous opposerez l'entière revendication du prolétariat, la grande idée révolutionnaire du travail souverain.

Républicains, et résolus à défendre les trop rares libertés politiques du prolétariat contre toute entreprise de réaction, vous signifierez que la République politique doit être complétée par la République économique, que la liberté du citoyen n'est assurée et pleine que là où est garantie la liberté du producteur, et que les ateliers où le capital tient les salariés sous sa loi communiquent à toute la cité une contagion de servitude.

Hommes de pensée libre, et résolus à émanciper les sociétés humaines de toute tutelle cléricale, les esprits de toute tyrannie dogmatique, vous rappellerez à tous que la liberté de pensée est supprimée en fait dans une société qui met la conscience des prolétaires à la merci des possédants et qui refuse aux travailleurs, ravalés à n'être que les instruments passifs de la production, l'emploi quotidien de leurs forces intellectuelles.

Hommes d'action, et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates: — limitation à huit heures de la journée de travail ; extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune ; assurance sociale contre tous les risques, du chômage à la maladie ; impôt progressif sur le revenu et les successions ; retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses ; scrutin de liste avec représentation proportionnelle, — ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur. Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines ou des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste réalisant, pour tous les producteurs, la propriété commune des moyens de production.

Citoyens,

Comme le socialisme seul peut fonder la justice entre les hommes, il peut seul fonder la justice et la paix entre les nations. A l'heure où les combinaisons occultes des diplomaties et les convoitises des classes possédantes multiplient les risques de conflit, vous ne vous bornerez pas à signifier à tous, gouvernants et possédants, que vous ne voulez pas de la guerre, qui ne serait que la diversion criminelle des privilèges menacés et des classes aux abois, vous rendrez la guerre impossible en chassant du Gouvernement ceux-là seuls qui y ont intérêt et en installant au pouvoir votre propre classe.

Il faut que l'Internationale ouvrière agisse et se dresse pour sauver à la fois l'indépendance des nations et la paix du monde. Il faut qu'elle assure, dans la liberté inviolable des peuples, le libre développement du prolétariat universel.

Préparez-vous donc, citoyens, à conquérir, au nom du socialisme, le pouvoir politique, instrument nécessaire de l'affranchissement du travail et de l'humanité. Vous êtes, dès maintenant, assez nombreux, assez organisés, assez conscients pour faire sentir votre force

dans toutes les régions et pour exproprier du pouvoir la classe ennemie. Allez donc à la bataille avec vigueur, avec confiance. Les élections prochaines peuvent et doivent être pour vous, pour la République du travail, une grande victoire.

Vive la République sociale! Vive le socialisme international!

Le groupe socialiste au Parlement,
(*Suivent les signatures*);

Le Conseil national du parti, Délégués des fédérations,
(*Suivent les signatures*);

La Commission administrative permanente,
(*Suivent les signatures*).

Citoyens,

Le parti socialiste présente, dans votre circonscription, le citoyen Gustave Delory.

Nous ne nous attarderons pas à vous vanter la personnalité de ce candidat. Il a été jugé digne de la confiance du parti; c'est la meilleure garantie de son dévouement et de la solidité de ses convictions.

Aussi bien la question électorale n'est pas pour nous une question de personnalité, elle est plus haute et le manifeste que vous venez de lire la pose, comme il convient, sur la forme de la propriété, parce que c'est par là que sera résolu tout le problème de l'émancipation du travail.

Mais vous trouverez aussi, dans l'appel du Conseil national, la réponse à la vieille calomnie, sans cesse réfutée et sans cesse renouvelée, par laquelle on accuse les socialistes d'être les adversaires de toutes les réformes, les partisans du tout ou rien.

L'histoire politique de ces vingt-cinq dernières années est là, répondant à ce mensonge.

Seuls, les socialistes, en attendant la transformation sociale complète, qui ne dépend que de vous, ont voulu sérieusement améliorer, dans la société actuelle, la situation des humbles et des petits.

C'est grâce à leur action que les assemblées électives ont enfin mis à l'étude ce que l'on appelle les réformes sociales; et, lorsque les partis bourgeois veulent parler de réformes ouvrières, ils sont obligés de piller les programmes de réformes immédiates établis par les socialistes.

La vérité, c'est que tout en affirmant que les travailleurs ne seront libres que le jour où, collectivement, ils seront les propriétaires des instruments de travail et d'échange, nous poursuivons la réalisation de toutes les mesures qui sont susceptibles, en même temps que de rendre la situation actuelle moins douloureuse au prolétariat, de lui fournir de nouvelles armes pour sa lutte nécessaire.

C'est pourquoi, sans vous arrêter aux mensonges et aux calomnies de nos adversaires, vous ferez votre devoir en votant pour le citoyen Gustave Delory qui, dans notre circonscription, représente le parti de l'émancipation du travail.

Le Comité.

4e Circonscription de LILLE

M. Jules DANSETTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.448 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'attends, avec la plus entière confiance, le renouvellement de mon mandat parlementaire.

Vous me connaissez.

Depuis dix-neuf ans, conseiller général du Nord ;

Depuis onze ans, député de la circonscription,

Je continuerai :

Au point de vue économique :

A défendre énergiquement vos intérêts sacrifiés par l'intolérable omnipotence du Midi ou écrasés par la concurrence étrangère.

Au point de vue politique et religieux :

A demeurer l'adversaire du bloc, c'est-à-dire des sectaires et des révolutionnaires.

Au point de vue social :

A m'inspirer, en toutes circonstances, de mon profond attachement aux travailleurs agricoles et industriels et particulièrement aux petits et aux humbles, qui ont toujours été et resteront l'objet de mes plus constantes préoccupations.

Croyez, mes chers concitoyens, à mon cordial et entier dévouement.

Jules DANSETTE,
Député sortant,
Conseiller général du Nord.

5e Circonscription de LILLE.

M. Marcel DELAUNE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.417 voix.

Mes chers concitoyens,

Au moment où, pour la troisième fois, je me représente à vos suffrages, j'ai la conscience de n'avoir jamais failli aux engagements que j'ai pris devant vous et d'être demeuré toujours fidèle à l'idéal républicain de ma jeunesse.

Aujourd'hui comme hier, je reste le partisan déterminé d'une politique d'union répu-

blicaine et de liberté, faite au grand jour par des hommes tolérants, et l'adversaire décidé de cette démagogie policière et tyrannique dont le ministère Combes nous a donné l'exemple et la leçon.

Pendant la dernière législature, j'ai voté la loi du service de deux ans, la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, la loi des retraites ouvrières et agricoles. Ainsi que je l'avais promis, j'ai repoussé la séparation des Églises et de l'État, sur laquelle le pays n'avait pas été consulté et dont il m'a paru que l'application serait également funeste pour la paix publique, la liberté des cultes et la souveraineté nécessaire de l'État.

La question religieuse et la question sociale vont s'imposer plus pressamment à l'attention de la nouvelle Chambre. On ne résoudra la première qu'en apportant à l'application de la nouvelle loi l'esprit le plus libéral et le plus conciliant. Pour résoudre la seconde, il me paraît nécessaire d'instituer une législation de conciliation et d'arbitrage entre ouvriers et patrons et de protéger d'une manière plus efficace le droit au travail, trop souvent sacrifié à de vulgaires intérêts électoraux.

D'autres réformes sont en perspective. On ne saurait fixer, d'avance, une limite à la marche progressive d'une démocratie. Les réformes sociales ne sont pas de nature à effrayer les esprits libéraux et les cœurs généreux, pourvu que, délibérées dans l'ordre et la paix publique, elles soient l'objet d'une étude sérieuse et convaincue, et non pas le sujet de vaines démonstrations électorales. Je m'attacherai à l'extension, aux ouvriers agricoles, de la loi sur les accidents du travail, à l'organisation de l'assurance contre le chômage et la maladie, à la création du bien de famille, au développement des œuvres de mutualité et d'épargne.

Les ressources importantes nécessaires à la réalisation de ces réformes doivent et peuvent se trouver dans la recherche minutieuse et persévérante de toutes les économies possibles, et dans une refonte partielle et prudente de notre régime fiscal, avec la volonté d'y mettre plus de justice, de ménager les revenus du travail et les charges de famille, enfin de demander davantage à la richesse acquise, en se gardant soigneusement de toute inquisition dans les affaires privées des citoyens.

Elles ne sauraient non plus se réaliser sans que la prospérité de l'agriculture et de l'industrie soit assurée par une protection de plus en plus efficace et par le développement du crédit et des syndicats agricoles.

Il convient, en outre, pour notre région :

De poursuivre la diminution graduelle de l'impôt sur le sucre, principalement pour l'alimentation du bétail ;

De restaurer, par une protection sérieuse, la culture des graines oléagineuses.

D'augmenter les primes à la culture du lin.

De sortir enfin la législation de l'alcool dénaturé, à laquelle j'ai eu la bonne fortune de prendre une part active, de l'ornière où la tiennent enlisée les chimistes de l'administration des Finances.

Je déposerai de nouveau la proposition de loi ayant pour but le relèvement des droits de douane sur les graines de betteraves étrangères, dont je n'ai pu obtenir le vote à cette législature, moins heureux, sous ce rapport, que pour les chicorées, dont la Chambre vient de doubler, et même plus, les droits d'entrée, conformément à une proposition à laquelle j'ai collaboré.

Il y aurait lieu aussi d'obtenir des pouvoirs publics des encouragements plus importants en faveur des caisses d'assurance contre la mortalité du bétail, et de poursuivre la diminution des frais de mutation de la propriété foncière.

Dans le domaine électoral, il me paraît nécessaire, pour la dignité de nos luttes politiques, d'assurer par des mesures nouvelles la sincérité absolue du scrutin.

Je voudrais voir aussi substituer au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle des partis. Cette réforme, en même temps qu'elle enlèverait à nos luttes leur regrettable âpreté, fournirait l'occasion d'une refonte du sectionnement électoral de la France. Le Nord, sacrifié au Midi, dans la répartition des sièges législatifs,

recevrait ainsi la part qui lui revient, prendrait dans les conseils du Gouvernement l'influence qui lui est due. Il pourrait espérer un terme aux dénis de justice dont il est constamment victime, à commencer par l'inique et immoral privilège des bouilleurs de cru.

Mes chers Concitoyens,

Profondément attaché à la République, ennemi des luttes stériles et de l'esprit de parti, soucieux de voir, enfin, succéder aux desséchantes querelles politiques et religieuses l'étude persévérante et réfléchie des grands intérêts nationaux, je fais appel à toutes les bonnes volontés.

L'heure est grave. A peine sommes-nous délivrés des menaces extérieures, que l'émeute met en péril la sécurité des biens et des personnes.

Jamais, plus qu'aujourd'hui, n'est apparue la nécessité d'avoir une armée forte et respectée et de donner aux générations nouvelles cet enseignement patriotique que les Gambetta et les Jules Ferry voulaient organiser pour elles.

Jamais, plus qu'aujourd'hui, n'est apparue la nécessité, pour tous les hommes d'ordre et de progrès, de se compter et de s'unir.

Je compte sur leur dévouement et leur activité pour faire triompher, le 6 mai, une politique républicaine, vraiment progressiste et libérale, et qui peut se définir en quatre mots : « Ni réaction, ni révolution ».

Vive la République !

Marcel DELAUNE,
Député sortant,
Conseiller général,
Membre de la Société des agriculteurs du Nord
et du Comice agricole de Lille.

6e Circonscription de LILLE.

M. Henri DELECROIX.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.030 voix.

Citoyens,

En 1902, cédant aux instances de mes amis politiques, j'ai sollicité le mandat législatif, jugeant que je ne devais pas déserter le poste de combat qui m'était offert, bien qu'à la dernière heure.

Si je n'ai pas réussi à remporter la victoire, je n'en ai pas moins recueilli un nombre très honorable de voix qui me prouvait bien la communauté d'idées et de sentiments que j'avais rencontrée chez la plupart d'entre vous.

Les liens qui, à cette époque, se sont établis entre nous n'ont fait que se resserrer chaque jour. J'ai appris, par un contact plus intime, plus suivi, à mieux connaître vos aspirations, vos besoins et je ne vous ai jamais marchandé ni mon appui, ni mon dévouement.

Dans ces conditions, je me sens mieux disposé que jamais à soutenir la lutte qui va s'ouvrir, à me faire le porte-drapeau de la démocratie en me présentant à vos suffrages dans la 6e circonscription législative de notre beau département.

Bien que vous me connaissiez pour me voir à l'œuvre, il est nécessaire que, sans réticence, en toute franchise, je vous donne mon avis sur les grandes questions politiques, sociales et économiques qui, à l'heure actuelle, sont la préoccupation de tous les citoyens, et qui demandent à être envisagées avec cette liberté d'esprit, cette indépendance de caractère, ce désir de progrès dont seuls sont animés les vrais fils de la Révolution française.

Ceux-là qui, aujourd'hui, proclament bien haut en tête de leur programme qu'ils acceptent la forme du gouvernement, c'est-à-dire la République, hier encore en étaient les adversaires acharnés, et il n'a pas tenu à eux ou aux leurs, sinon de la détruire, tout au moins de la discréditer par les moyens les plus inavouables.

Voyant l'impuissance de leurs efforts coupables, ils s'en prennent maintenant au Gouvernement, lui-même issu de la majorité que forme le bloc républicain, vont clamer partout, alors qu'ils savent pertinemment le contraire, que, par la faute de ce Gouvernement, la source des revenus se tarit, les finances sont dilapidées, le pays est au bord de l'abîme.

Mes chers concitoyens, vous ferez justice de ces calomnies que vous ne cessez d'entendre répéter depuis 35 ans, et, à ces détracteurs intéressés, vous répondrez en envoyant siéger des hommes dignes de continuer l'œuvre de leurs devanciers.

Cette œuvre, éminemment démocratique, qui a accompli de si sérieuses réformes sociales, a maintenu la France au premier rang des nations au point de vue du crédit. Elle a fait de notre pays le banquier de l'Europe.

Elle a amené les puissances monarchiques à rechercher l'alliance ou l'amitié de notre République.

Est-ce à dire que tout ce qui s'est fait soit irréprochable, qu'aucune erreur n'a été commise ?

Je n'ai pas cette prétention, et j'estime que, plus que jamais, l'économie est nécessaire, mais une économie raisonnée, bien entendue, qui ne recule pas devant la réalisation du progrès social.

C'est vous dire que je place au premier rang la loi sur les retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes ; elle a été votée par la Chambre, le Sénat aura à la discuter à son tour et à examiner les moyens de la rendre définitivement applicable.

Sur la question de principe, l'unanimité existe, mais où l'accord sera peut-être moins touchant de la part de nos adversaires, alors que la surenchère ne sera plus de mise, c'est quand il faudra prendre quelque part les ressources nécessaires. Il est souverainement injuste, inhumain même, de se contenter de dire, à celui qui n'a pas toujours de quoi vivre, de prélever sur son maigre salaire pour constituer exclusivement sa retraite.

La loi l'a compris ainsi en édictant la participation du patron et de l'État.

Quant aux moyens auxquels l'État doit recourir, j'estime qu'il est facile de les trouver par l'impôt progressif sur le revenu et l'établissement de certains monopoles.

L'impôt sur le revenu, si juste, si équitable en soi, à condition de n'être ni vexatoire, ni inquisitorial dans sa perception, ne peut plus être indéfiniment ajourné, quel que soit le mauvais vouloir des privilégiés de la fortune qui voudraient se soustraire à cette juste part d'une charge publique, acceptée depuis longtemps dans certains États monarchiques ; je suis convaincu que cet impôt, avec une progression raisonnable, sérieuse, soulagera tous les humbles et sera surtout le grand dégrèvement des campagnes.

Au premier rang des monopoles intéressant tout particulièrement notre région se placent ceux de l'alcool et du sucre.

Tout en se créant ainsi une source de bénéfices sûrs, l'État pourra payer la betterave aux cultivateurs un prix plus rémunérateur et empêchera à tout jamais ces honteuses spéculations qui sont la ruine de l'agriculture. Comme conséquence non moins avantageuse, il sera en outre amené à supprimer le privilège des bouilleurs de cru, contre lequel nous ne saurions protester avec trop d'énergie. Sur ce point, notre action n'a chance de réussir que si les députés s'engagent à réclamer une représentation proportionnelle au nombre des électeurs qui les nomment.

Je suis partisan des chemins de fer propriété de l'État et exploités par lui, ainsi que la

chose existe déjà en Allemagne et en Belgique. Les chemins de fer ne décident pas seulement des conditions de production de toutes les cultures et de toutes les industries, mais ils constituent, entre les mains de l'État, une arme précieuse de défense nationale.

Je suis partisan du monopole des assurances, qui peut fournir des ressources sérieuses pour les retraites des travailleurs.

Je combattrai avec force les abus découlant de l'élévation toujours croissante des frais judiciaires, qui grèvent les ventes de toutes sortes, qui en arrêtent le mouvement et qui atteignent principalement les petits possesseurs.

Je demanderai le relèvement des traitements de tous les petits fonctionnaires qui, dans leur sphère modeste, rendent tant de services à l'État et dont les maigres émoluments les mettent parfois dans l'impossibilité d'élever dignement leur famille. En toute circonstance, ils feront toujours l'objet de ma plus vive sollicitude, et je ne laisserai échapper aucune occasion de contribuer au vote des lois susceptibles d'améliorer leur situation.

Il est urgent, à mon avis, que la loi sur les syndicats soit réformée, afin que les fonctionnaires de tous ordres jouissent à cet égard des droits reconnus à tous les Français.

Je juge inutiles, surtout dans les conditions où elles se présentent, les périodes d'instruction militaire dites des 13 jours et des 28 jours.

L'enseignement à tous les degrés confié exclusivement à l'État est le seul compatible avec les besoins et les aspirations d'une démocratie libre et éclairée ; le moment est donc venu d'envisager, avec l'intention sincère d'aboutir dans un temps proportionné aux ressources à créer, cette question capitale du monopole de l'enseignement par l'État.

La loi sur la séparation des Églises et de l'État est chose faite ; il reste à l'appliquer avec mesure, mais sans faiblesse. Il n'est pas admissible que, sous prétexte de protester contre une disposition comme celle des inventaires, qui a un caractère essentiellement conservatoire, dont le but est d'assurer librement à des associations l'administration des biens des fabriques, on voie les partis de réaction s'abriter derrière l'idée religieuse pour se révolter contre les lois de l'État et battre en brèche la suprématie du pouvoir civil.

Telles sont, mes chers concitoyens, les grandes lignes de mon programme, qui est celui du parti radical et radical-socialiste, auquel j'appartiens.

Ce programme ne rend possible les alliances qu'à gauche. Il me permettra, si vous me désignez comme votre mandataire, de continuer la politique du bloc républicain.

Cette politique est la seule capable, à mon avis, de faire la France grande et prospère, d'étendre les bienfaits du régime républicain, de travailler à la solution des grands problèmes sociaux qui s'imposent à une démocratie consciente d'elle-même comme des devoirs impérieux et dont la réalisation est réclamée avec tant de droit par les classes laborieuses.

Henri DELECROIX,
Maire d'Hem.

7e Circonscription de LILLE.

M. Jules GUESDE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.385 voix.

PARTI SOCIALISTE

(Section française de l'internationale ouvrière)

Élections législatives de 1906

AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE

Citoyens,

Les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète.

Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale. Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtrese des grandes usines et des grands domaines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées. C'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen de vous affranchir, c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective, qui, gérée par vous, et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

Citoyens,

Cette unique solution du problème de la servitude, de la misere ouvrière et humaine, le parti socialiste est le seul qui la reconnaisse, la proclame, la poursuive avec vous et pour vous, travailleurs, ouvriers et paysans. Ou plutôt, ce parti, c'est vous-mêmes, c'est votre classe devenue consciente et passant enfin de la résignation à la revendication.

Tous les autres partis vous combattent ou rusent avec vous. Ou bien ils essayent de vous arracher les premières libertés péniblement conquises et de vous rejeter en pleine servitude et en pleines ténèbres. Ou bien ils vous endorment et vous trompent par d'illusoires programmes qui, en maintenant la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute oppression et de toute exploitation. A tous ces partis, vous opposerez l'entière revendication du prolétariat, la grande idée révolutionnaire du travail souverain.

Républicains, et résolus à défendre les trop rares libertés politiques du prolétariat contre toute entreprise de réaction, vous signifierez que la République politique doit être complétée par la République économique, que la liberté du citoyen n'est assurée et pleine que là où est garantie la liberté du producteur, et que les ateliers où le capital tient les salariés sous la loi communiquent à toute la cité une contagion de servitude.

Hommes de pensée libre, et résolus à émanciper les sociétés humaines de toute tutelle cléricale, les esprits de toute tyrannie dogmatique, vous rappellerez à tous que la liberté

de pensée est supprimée en fait dans une société qui met la conscience des prolétaires à la merci des possédants et qui refuse aux travailleurs, ravalés à n'être que les instruments passifs de la production, l'emploi quotidien de leurs forces intellectuelles.

Hommes d'action, et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : — limitation à huit heures de la journée de travail ; extension du droit syndical à tous les employés de l'Etat, du département et de la commune ; assurance sociale contre tous les risques, du chômage à la maladie ; impôt progressif sur le revenu et les successions ; retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses ; scrutin de liste avec représentation proportionnelle, — ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur. Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste réalisant, pour tous les producteurs, la propriété commune des moyens de production.

Citoyens,

Comme le socialisme seul peut fonder la justice entre les hommes, il peut seul fonder la justice et la paix entre les nations. A l'heure où les combinaisons occultes des diplomates et les convoitises des classes possédantes multiplient les risques de conflit, vous ne vous bornerez pas à signifier à tous, gouvernants et possédants, que vous ne voulez pas de la guerre, qui ne serait que la diversion criminelle des privilèges menacés et des classes aux abois : vous rendrez la guerre impossible en chassant du gouvernement ceux-là seuls qui y ont intérêt et en installant au pouvoir votre propre classe.

Il faut que l'Internationale ouvrière agisse et se dresse pour sauver à la fois l'indépendance des nations et la paix du monde. Il faut qu'elle assure, dans la liberté inviolable des peuples, le libre développement du prolétariat universel.

Préparez-vous donc, citoyens, à conquérir, au nom du socialisme, le pouvoir politique, instrument nécessaire de l'affranchissement du travail et de l'humanité. Vous êtes, dès maintenant, assez nombreux, assez organisés, assez conscients pour faire sentir votre force dans toutes les régions et pour exproprier du pouvoir la classe ennemie. Allez donc à la bataille avec vigueur, avec confiance. Les élections prochaines peuvent et doivent être pour vous, pour la République du travail, une grande victoire.

Vive la République sociale ! Vive le socialisme international !

Le groupe socialiste au Parlement,
(*Suivent les signatures*) ;

Le Conseil national du parti : Délégués des fédérations,
(*Suivent les signatures*) ;

La Commission administrative permanente,
(*Suivent les signatures*).

Citoyens,

Le parti socialiste présente, dans votre circonscription, le citoyen Jules Guesde, ancien député de Roubaix-Watrelos.

Nous ne nous attarderons pas à vous vanter la personnalité de ce candidat. Il été jugé digne de la confiance du parti ; c'est la meilleure garantie de son dévouement et de la solidité de ses convictions.

Aussi bien la question électorale n'est pas pour nous une question de personnalité, elle est plus haute, et le manifeste que vous venez de lire la pose, comme il convient, sous la

forme de la propriété ; parce que c'est par là que sera résolu tout le problème de l'émancipation du travail.

Mais vous trouverez aussi, dans l'appel du conseil national, la réponse à la vieille calomnie, sans cesse réfutée et sans cesse renouvelée, par laquelle on accuse les socialistes d'être les adversaires de toutes les réformes, les partisans du tout ou rien.

L'histoire politique de ces vingt-cinq dernières années est là, répondant à ce mensonge.

Seuls, les socialistes, en attendant la transformation sociale complète, qui ne dépend que de vous, ont voulu sérieusement améliorer, dans la société actuelle, la situation des humbles et des petits.

C'est grâce à leur action que les assemblées électives ont enfin mis à l'étude ce que l'on appelle les réformes sociales ; et lorsque les partis bourgeois veulent parler de réformes ouvrières, ils sont obligés de piller les programmes de réformes immédiates établis par les socialistes.

La vérité, c'est que tout en affirmant que les travailleurs ne seront libres que le jour où, collectivement, ils seront les propriétaires des instruments de travail et d'échange, nous poursuivons la réalisation de toutes les mesures qui sont susceptibles, en même temps que de rendre la situation actuelle moins douloureuse au prolétariat, de lui fournir de nouvelles armes pour sa lutte nécessaire.

C'est pourquoi, sans vous arrêter aux mensonges et aux calomnies de nos adversaires, vous ferez votre devoir en votant pour le citoyen Jules Guesde qui, dans notre circonscription représente le parti de l'émancipation du travail.

Les élus de la 7e circonscription :

Le Comité.

(Suivent les signatures.)

Travailleurs de Roubaix-Wattrelos,

Ce n'est pas avec des promesses, c'est avec des actes, que, désigné à l'unanimité par les sections de Roubaix et de Wattrelos, Jules Guesde se présente à nouveau à vos libres suffrages.

Il ne vous dit pas : Je ferai, mais : J'ai fait. Et ce qu'il a fait lorsqu'il était votre élu, avant de l'être et depuis, répond de ce qu'il fera lorsque vous lui aurez renouvelé un mandat qui n'a été, entre ses mains, qu'une arme de plus pour la défense des droits et des intérêts du travail.

Ouvriers de fabrique,

C'est la journée de huit heures que Jules Guesde a réclamée pour vous ; c'est le minimum de salaire, vous assurant une existence normale ; — c'est, pour vos femmes, employées dans l'industrie, le travail supprimé et leur salaire maintenu un mois avant et un mois après leurs couches ; ce sont des retraites pour vos vieux jours, prélevées, non pas sur vos salaires de famine rognés d'autant, mais sur les profits réalisés par milliards, sur votre travail, par le grand patronat et la grande propriété terrienne ; c'est la mise à la charge du capital des victimes, par centaines de mille, faites chaque année pour lui et par lui.

Et si, à l'exception de cette loi sur les accidents, toutes les autres revendications de Jules Guesde sont restées, malgré ses efforts, à l'état de projets, ce n'est pas la faute de cet ouvrier des ouvriers, comme il s'est appelé lui-même, mais celle des travailleurs de France qui, immense majorité dans la nation, n'ont pas encore su envoyer à la Chambre une majorité de leur classe, leur donnant satisfaction et leur faisant justice.

Travailleurs de Roubaix-Wattrelos,

Tout en luttant ainsi pied à pied pour des réformes de détail, pour l'amélioration immédiate de vos dures conditions de vie, Jules Guesde n'a pas perdu de vue la transformation sociale qui s'impose et qui peut, seule, mettre le bien-être et la liberté pour tous, là où n'existe aujourd'hui que misère et servitude pour chacun.

C'est à préparer, c'est à hâter l'ordre nouveau, la société socialiste, que Jules Guesde a travaillé de toutes ses forces, soit en montant à la tribune de la Chambre pour confondre les adversaires du parti ouvrier et exposer son programme libérateur, soit en sortant du Palais-Bourbon et en allant de département en département, de commune en commune, pour grouper, pour organiser les travailleurs.

Dans la propagande et dans l'organisation, est, en effet, tout le secret de l'affranchissement du travail et de l'humanité. Ce n'est ni un, ni dix, ni trente députés socialistes qui peuvent amener le triomphe du socialisme, pas plus que cinq, que vingt, que cinquante députés républicains n'ont pu, sous l'empire, faire la république.

Pour en finir avec les Bonaparte et leur exploitation politique du pays, il a fallu le pays lui-même, éclairé par la guerre, par l'invasion, se dressant, au 4 septembre 1870, dans sa souveraineté reconquise.

Pour en finir avec le capital et son exploitation économique des villes et des champs, une France ouvrière et paysanne est nécessaire, assez consciente et assez forte pour s'emparer du Gouvernement et faire la loi.

Instruire cette France, la convaincre qu'en dehors des usines et des machines, des grands moyens de production repris par elle et mis en valeur par elle et pour elle, il n'y a pas d'émancipation possible, et l'amener, pour rentrer en possession de son patrimoine, à se servir du pouvoir politique que lui livre le suffrage universel, telle est la grande tâche qui incombe aux socialistes, le premier et suprême devoir.

A cette tâche, à ce devoir supérieur, Jules Guesde n'a jamais manqué. Il a été un des principaux apôtres de cette croisade indispensable au bout de laquelle est le salut. Et si, le dimanche 6 mai prochain, un pas immense va être fait vers la victoire finale, si, de cinq cent mille hommes qu'elle mettait en ligne, il y a quelques années, l'armée ouvrière, l'armée socialiste montera à deux millions, c'est en grande partie à Jules Guesde que nous le devrons, à sa vaillance et à sa tenacité que rien n'a pu atteindre, ni l'âge, ni la maladie.

Vive Jules Guesde !
Vive le parti socialiste !
Vivent les travailleurs de Roubaix et de Wattrelos !

La Commission électorale et les élus du parti :

(*Suivent les signatures*).

8e Circonscription de LILLE.

M. Gustave DRON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.262 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat que vous m'avez confié en 1902 est arrivé à son terme et, pour la cinquième fois, j'ai l'honneur de vous en demander le renouvellement.

C'est avec une confiance absolue que je soumets ma conduite à votre jugement. Le souci constant de défendre vos intérêts et de servir la République a été la loi de ma vie et j'ose dire que vous ne trouverez dans celle-ci ni une tache, ni une défaillance.

Est-ce à vous, qui avez suivi au jour le jour ce prodigieux effort de notre ville pour s'élever dans l'échelle de l'organisation sociale, pour tenir son rang de grande cité, qu'il faut apprendre comment ce résultat a été obtenu? Il l'a été par la collaboration bienfaisante des hommes dont l'esprit a été assez large pour négliger des divergences de vues secondaires, pour s'élever au-dessus des mesquines passions individuelles et qui se sont donné la main dans l'intérêt et pour le bon renom de Tourcoing.

On accordera bien que mon action personnelle, servie par un labeur opiniâtre, n'a pas été étrangère à cette métamorphose morale et à ces transformations matérielles dont chacun a le droit de se réjouir, puisqu'il en résulte pour tous plus de bien-être et plus de sociabilité dans les relations de chaque jour.

C'est au moment où cette bonne volonté commune a amené une détente significative, qu'un jeune homme, fraîchement débarqué dans notre circonscription pour suppléer ses coreligionnaires défaillants, vient agiter le spectre de « l'anarchie organisée ». S'il ne faut pas voir dans ce bizarre accouplement de mots une allusion malicieuse aux incohérentes manifestations qui ont marqué les inventaires, malgré les appels que j'adressais au bon sens et à la raison des habitants de Tourcoing, c'est une bien vieille rengaine, et notre étudiant licencié a eu tort d'interrompre ses études pour la servir : elle est usée.

Y a-t-il lieu de relever la puérile désinvolture avec laquelle, avocat d'office d'une cause perdue d'avance, il traite les services, le passé et les travaux de celui contre lequel il est chargé de plaider? A quoi bon ! il est jeune, c'est son excuse, et l'épreuve qu'il tente le corrigera ; il ne doit pas se faire plus d'illusions que les militants tourquennois qui, sentant la bataille perdue, avaient décidé de ne pas l'engager.

On connaît, en effet, la ténacité, le courage froid, la solidité des convictions des électeurs de la 8e circonscription. Je crois, de mon côté, leur avoir donné assez de preuves de droiture, de dévouement sincère et cordial pour qu'il soit inutile de faire l'énumération des réformes que j'entends poursuivre. La situation trop souvent précaire des travailleurs, avec lesquels je suis resté constamment en contact, ne m'a jamais trouvé indifférent. Tous mes efforts tendront à faire aboutir leurs revendications sociales et politiques, à défendre leurs droits, à améliorer leur sort, à réaliser en un mot l'idéal de justice et de fraternité de notre grande démocratie républicaine.

Ai-je besoin d'ajouter que je prends les mêmes engagements envers les serviteurs du pays qui remplissent leurs fonctions avec un sentiment du devoir et une abnégation dont l'État est obligé de leur tenir compte, quels que soient les sacrifices à consentir?

Les électeurs de Marcq, Mouvaux, Bondues, Neuville ont, eux aussi, une belle occasion

de fraterniser avec ceux de Tourcoing, de resserrer les liens qui doivent unir nos cinq communes. Si la besogne écrasante à laquelle j'ai dû faire face m'a privé de la satisfaction de leur rendre visite aussi souvent que je l'aurais désiré, ils savent néanmoins que je n'ai pas perdu de vue leurs intérêts : il n'est pas une commune qui n'en ait eu des preuves répétées.

Trois lignes résument cet appel : ne voulant pas connaître les nuances d'opinion qui ont divisé dans le passé les républicains, préoccupé de travailler à la prospérité publique en assurant l'ordre et la concorde entre citoyens, ne répudiant que le fanatisme, l'intolérance et l'esprit de domination qui tend à l'asservissement des travailleurs, je tends la main aux hommes de bonne volonté.

Gustave DRON,
Député sortant, maire de Tourcoing.

9e Circonscription de LILLE.

M. GROUSSAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.156 voix.

Électeurs,

Il y a quatre ans, vos suffrages m'ont confié la défense de vos libertés, de vos droits et de vos intérêts. J'en ai fait ma cause et j'y ai consacré mon temps, mes forces, mon activité, mon cœur.

Jamais législature n'eut à s'occuper de questions plus graves. Dans la lutte engagée contre nos croyances et nos institutions religieuses, j'ai combattu avec toute l'ardeur et tout le dévouement dont je suis capable, ainsi que je l'avais promis.

Je suis certain que tous ou presque tous vous déplorez les mesures odieuses prises contre les libertés d'association et d'enseignement, vous réprouvez énergiquement le vote de la séparation de l'Église et de l'État, dont les conséquences funestes apparaissent à tous les yeux.

Vous comprenez l'effroyable péril que court notre France bien aimée dans sa vie morale et dans sa prospérité matérielle. Les radicaux et les socialistes, qui nous conduiraient aux abîmes, sont indignes de conserver le pouvoir qui, entre leurs mains, a été détourné de ses fonctions légitimes.

Faisons de la République ce qu'elle doit être : le gouvernement de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Il est temps que, suivant une belle formule, le cri de : Vive la liberté ! cesse d'être le cri des oppositions persécutées pour devenir la devise des majorités triomphantes.

Il est temps que tous les citoyens soient également admissibles à tous les emplois publics, quelles que puissent être leurs convictions, sans autre distinction que leurs capacités.

Il est temps que les lois susceptibles d'améliorer la situation des travailleurs prennent le pas sur les lois de haine et de spoliation que la franc-maçonnerie veut imposer aux représentants d'un pays qui a soif d'apaisement et de justice.

Je ne connais pas de victoire plus belle que celle remportée sur la misère et les souffrances humaines. Aussi ai-je voté l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, l'extension de la loi sur les accidents du travail, les crédits pour le chômage involontaire, les

encouragements et subventions aux sociétés de secours mutuels, la constitution d'un bien de famille insaisissable, la loi sur les retraites ouvrières, que j'ai tâché de rendre plus applicable en favorisant les libéralités.

La situation des fonctionnaires les moins rétribués ne m'a pas laissé indifférent et j'ai pu la faire améliorer pour certaines catégories injustement délaissées. Comme vice-président du groupe parlementaire de défense des douaniers, j'ai travaillé à un relèvement des traitements qui était impatiemment attendu et qui était bien mérité.

Mon concours n'a pas manqué aux cultivateurs. Faut-il citer le maintien des primes à la culture du lin, les mesures favorables à la culture de la chicorée, les réclamations des planteurs de tabacs, les secours aux victimes des orages? La question qui reste la plus grave, c'est le rétablissement, à la veille des élections, par une majorité aux abois, du néfaste privilège des bouilleurs de cru, contre lequel j'ai voté et dont il faudra, sans trêve et sans relâche, demander la suppression.

Comme membre de la Commission du suffrage universel, j'ai collaboré à la loi malheureusement inachevée sur le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales. Nous avons présenté un projet sur la représentation proportionnelle qui n'est pas arrivé en discussion. L'iniquité qui donne au Midi beaucoup plus de représentants qu'au Nord doit enfin disparaître.

J'ai voté la loi du service de deux ans et j'étais même l'un des 131 députés qui demandaient l'organisation progressive du service d'un an par le développement des engagements et des réengagements. Je reste disposé à alléger les charges militaires dans la mesure compatible avec la sécurité et la défense nationales.

Les charges budgétaires et les gaspillages financiers pèsent lourdement sur les commerçants, les industriels et les agriculteurs : il faut les dégrever, diminuer les patentes du petit commerce, rendre la vie moins chère pour les ouvriers. C'est principalement à la décentralisation que je voudrais demander la diminution des impôts.

Mais, avant tout et par dessus tout, pour que la France soit bien gouvernée et bien administrée, pour que l'ordre et la prospérité soient garantis, que la justice devienne égale et que les libertés nécessaires soient respectées, il faut chasser du pouvoir ce syndicat d'intérêts égoïstes qui déchaînent sur le pays les pires fléaux.

Je n'ai cessé de combattre le ministère du bloc radical-socialiste. Vous qui m'avez approuvé, ratifiez ma conduite par votre vote, renouvelez votre confiance et comptez absolument sur moi. Je resterai à la Chambre un travailleur ardent et dévoué.

C. GROUSSAU,

Député sortant, candidat républicain libéral.

1re Circonscription de VALENCIENNES.

M. MÉLIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.975 voix.

2e Circonscription de VALENCIENNES.

M. DURRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.871 voix.

3e Circonscription de VALENCIENNES.

M. SELLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.247 voix.

Ces trois députés ont publié le même manifeste, reproduit ci-dessous.

MANIFESTE AUX TRAVAILLEURS DES CHAMPS, DE L'USINE, DE L'ATELIER ET DES MINES.

Citoyens,

Le suffrage universel va être appelé à élire ses mandataires au Parlement. Le devoir du peuple tout entier est de lui donner sa signification véritable, c'est-à-dire d'assurer sa souveraineté, de devenir son propre maître, de réaliser les réformes toujours promises et jamais tenues; en un mot de créer la véritable République, celle des travailleurs unis et organisés en un parti de classe capable de terrasser tous ceux qui dépouillent et ruinent les producteurs du champ, de la petite industrie, du petit commerce, capable de libérer tous les ouvriers, tous les artisans de la vie et de la richesse nationale.

Nous, les travailleurs, nous sommes las d'attendre en vain, des élus de la bourgeoisie, les réformes, les transformations qui nous assurent le bien-être présent, la sécurité du lendemain, le produit légitime de notre travail. Ouvriers de l'industrie, nous demandons que la société reconnaisse nos droits à la production, fruit de notre labeur, qu'elle nous en assure les bénéfices légitimes, au lieu de nous condamner à n'être que des instruments et des esclaves; agriculteurs, nous prétendons être les maîtres de ce que nous arrachons, par nos sueurs, du flanc de la terre et nous voulons nous délivrer de ceux qui, par l'argent, s'emparent de nos récoltes, nous forcent à accepter les conditions d'achat qui les enrichissent pendant qu'elles nous ruinent. Nous attendons de notre entente, de notre solidarité à tous, la liberté entière, la propriété exclusive de ce que nous seuls avons fabriqué ou récolté.

Notre parti, c'est cette organisation étroite et fraternelle de ceux qui, dans l'atelier, les sillons, partout enfin, peinent pour assurer la vie de la nation. Nous seuls pouvons nous défendre, assurer à chacun ce qui est sa propriété; constituer en syndicats professionnels, en coopératives de production et de consommation, le monde du travail, pour qu'il soit libre et puisse vivre heureux par son labeur.

Citoyens, vous tous, producteurs de la campagne ou de la ville, vous devez appartenir à cette grande famille fraternelle. Si vos terres perdent de leur valeur, si vos produits ne peuvent être vendus, par vous, assez cher pour vous dédommager des sacrifices, des mauvaises saisons, des impôts trop lourds, de toutes les charges qui vous obligent à déserter la terre; si votre travail n'assure pas votre bien-être présent, votre repos dans la vieillesse, si, après avoir contribué pendant votre vie active à enrichir la société, elle vous méprise, vous abandonne, assiste insensible à votre misère, à votre ruine, c'est parce que vous n'avez pas encore compris la nécessité et la force de l'union, l'organisation fraternelle où tous travaillent pour chacun, comme chacun pour tous. Isolés, livrés à votre propre faiblesse, vous avez accepté d'être commandés, dépouillés, trahis par les maîtres que vous vous êtes donnés, tandis qu'il vous fallait des serviteurs, des interprètes fidèles qui n'aient pas d'autre pouvoir que le vôtre.

Les élus de notre parti sont les mandataires du travailleur. Ils obéissent aux ordres des travailleurs organisés, ils parlent et agissent suivant la volonté et les désirs des travailleurs unis, tandis que les autres n'agissent que selon leur caprice, leur intérêt personnel, sans contrôle, sans mandat, libres de leurs actes bons ou mauvais.

Nous, qui sommes persuadés que nous ne serons vraiment les maîtres chez nous, maîtres de nos actions, maîtres de notre travail, que le jour où nous formerons un seul bloc, une seule famille, nous vous appelons, citoyens, à grossir les rangs des travailleurs qui veulent la République du travail, où il n'y aura ni exploiteurs ni exploités.

En vous affirmant sur notre programme, citoyens, vous direz à vos frères de lutte que vous êtes avec eux, que vous les engagez à persévérer dans leur œuvre d'émancipation du prolétariat; vous signifierez en même temps que vos pères ont fait la Révolution française pour que le peuple soit le maître de ses destinées et non l'esclave, comme autrefois, des tyrans de la finance qui ont remplacé les monarques déchus; vous nous prouverez que nous poursuivons, acte de justice, la conquête de la liberté, de la paix, de l'égalité, de la fraternité des hommes, en nous aidant à jeter les assises de la République sociale universelle, par la grande Internationale ouvrière.

Tout par le peuple et pour le peuple.

Pierre MÉLIN,
Vice-président du Conseil des prud'hommes.

Henri DURRE,
Conseiller d'arrondissement.

Auguste SELLE,
Député du Nord, maire de Denain, conseiller général.

Le citoyen SELLE, candidat de la 3e circonscription, adresse, d'autre part, l'appel suivant aux électeurs :

Citoyens,

A la veille de la consultation nationale du 6 mai, je tiens d'abord à vous dire que celui qui se représente à vos suffrages n'a rien abdiqué des principes dont il se recommandait en 1902.

Socialiste il était, socialiste il est demeuré, socialiste il se proclame, aujourd'hui

comme hier, invinciblement attaché aux doctrines de son parti, seul prolongement logique d'une République vraiment démocratique.

A la dernière Chambre, membre des Commissions du travail, d'enregistrement, des domaines, de la Commission internationale pour la protection des travailleurs, collaborateur au Code du travail, — comme auparavant fondateur du Syndicat des mineurs d'Anzin, de la métallurgie, du Syndicat et de nombreuses mutualités agricoles, j'ai tâché de n'être étranger à rien de ce qui intéresse la vitalité du pays et surtout le progrès social.

Ceci dit, sans entrer dans le détail de toutes les réformes, tant économiques que politiques qui sollicitent l'attention du prolétariat, aussi bien que celle de tous les hommes de convictions honnêtes et sincères, je me bornerai à exposer les questions les plus actuelles et les plus pressantes auxquelles je compte m'attacher.

Établissement et extension des monopoles, pour les mines, chemins de fer, fabrication de l'alcool, du sucre, banques, grosse industrie; non avec l'administration présente (allumettes, etc.), mais avec contrôle des organisations ouvrières.

Répartition proportionnelle des bénéfices à tous les membres participant à l'exploitation.

Extension du droit syndical à toutes les corporations et à tous les fonctionnaires.

A ce point de vue, je déclare que je suis partisan de l'unité des syndicats et de l'action économique marchant parallèlement avec l'action politique, jusqu'à ce que toutes deux, par l'éducation, par le développement des idées d'émancipation puissent se pénétrer et se confondre.

Impôt proportionnel et progressif sur le revenu, en attendant une réforme démocratique du système fiscal.

Suppression de tous privilèges, bouilleurs de cru, etc.

Suppression des armées permanentes et leur remplacement, tant que sera nécessaire le régime de paix armée, par les milices.

Obligation pour toutes les Compagnies minières, sans exception, d'être munies des engins de sauvetage les plus perfectionnés, afin d'éviter le retour des catastrophes du genre de celle de Courrières.

Croyant avoir fait mon devoir sans défaillance, ayant de plus acquis aujourd'hui l'expérience parlementaire qui me permettra, non de remplir mon mandat avec plus de dévouement, mais avec plus de fruit, j'attends avec confiance votre verdict.

Pas de fausses promesses, des actes : telle a été ma devise. Vous jugerez si j'ai le droit de la revendiquer.

Vive la République sociale!

Auguste SELLE,
Maire de Denain, Conseiller général,
Député sortant,
Candidat du parti socialiste unifié.

OISE

1re Circonscription de BEAUVAIS.

M. Th. BAUDON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.155 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les comités républicains de la 1re circonscription de Beauvais m'ont désigné pour soutenir la lutte contre la réaction, aux élections législatives de mai.

Je considère qu'il est de mon devoir d'accepter la mission qu'ils veulent bien me confier. Si les électeurs m'accordent un nouveau mandat, je le remplirai, ils n'en peuvent douter, avec le dévouement que je n'ai jamais cessé de témoigner depuis que, pour la troisième fois, ils m'en ont investi.

Tous mes efforts tendront à faire évoluer la République dans la voie du progrès social qu'elle a suivie en mettant en application dans ses lois les principes de liberté, de justice et de solidarité qui sont sa raison d'être.

Sous la législature qui vient de s'écouler, la réduction du service militaire à deux ans est devenue loi d'État ; la caisse des retraites sur la vieillesse a été votée par la Chambre ; ces revendications étaient insérées dans ma circulaire de 1902. L'attitude du clergé régulier a rendu nécessaire la suppression des congrégations non autorisées et la suppression totale, dans un délai de dix ans, de l'enseignement congréganiste. La conduite de la papauté à l'égard de la France, sa non-observation des articles du Concordat nous a donné, plus tôt que ne l'espérait notre parti, la suppression de l'ambassade auprès du Vatican et la séparation des Églises et de l'État.

Ces lois étaient implicitement contenues dans le programme que je vous ai soumis et sur lequel vous m'avez élu. Elles assurent la liberté de conscience et la laïcité de l'enseignement ; elles rendent les églises libres dans l'État laïque souverain ; je n'appuierai qu'un gouvernement qui sera fermement résolu à les appliquer.

Sur mon ancien programme figurait la revision de la Constitution. Je pense qu'il est plus utile que jamais d'introduire dans la Constitution, pour l'élection du Président de la République et des présidents de l'Assemblée législative et du Sénat, le vote solennel à bulletin ouvert. Je suis partisan d'apporter dans les élections sénatoriales une modification qui permettra de rendre au suffrage universel la nomination des délégués et qui en répartira le nombre proportionnellement au chiffre de la population.

J'ai voté le scrutin de liste et la représentation proportionnelle pour les élections législatives. Il est plus équitable et fera mieux connaître les opinions politiques de la masse électorale.

Nous avons besoin d'opérer des économies pour faire face aux dépenses nouvelles qu'imposent nos lois de solidarité. Je crois qu'il est possible d'en réaliser, en remaniant nos circonscriptions administratives, dont la division actuelle ne peut être conservée. Elle amènera la revision des traitements, qu'il faudra rendre plus équitables, surtout pour les petits.

Il est de plus en plus nécessaire de modifier l'assiette de l'impôt, dont les injustices sont criantes, et de remplacer les impositions indirectes, l'impôt foncier, la contribution mobilière et celle des portes et fenêtres par un impôt sur le capital et sur les revenus. Je veux qu'il atteigne, sans limite dans la progressivité, les plus grosses fortunes et qu'il soit dégressif à la base pour les chargés de famille. Cette réforme a toujours fait partie de mon programme. Il en est de même du rachat des grands monopoles privés et de la constitution des services publics, au fur et à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale, la production agricole et industrielle et les besoins de la solidarité.

J'ai voté à la Chambre la loi sur les caisses de retraites pour la vieillesse. Elle reviendra, amendée par le Sénat, sous la législature prochaine. Je la voterai de nouveau en m'inspirant des sentiments de justice et d'équité. En faisant peser sur tous le poids de ce devoir social, sans exonérer les fortunes acquises, on évitera qu'il soit trop lourd pour le travailleur et qu'il grève le commerce et l'industrie d'une charge qu'ils ne pourraient supporter.

Membre du groupe parlementaire de l'enseignement, fondé en 1901, j'avais inscrit sur mon programme de 1902 l'égalité de l'enfant devant l'instruction. Je suis acquis à toutes les lois qui assureront sa laïcité et qui permettront à l'enfant son développement intégral, à tous les degrés, gratuitement, suivant ses mérites.

J'avais inscrit sur mon ancien programme la revision du code de justice militaire et la suppression des conseils de guerre en temps de paix. Les scandales provoqués par de derniers jugements ont rendu cette réforme nécessaire à bref délai, si l'on veut conserver dans l'armée l'esprit de discipline.

Je suis partisan de la liberté syndicale et du contrat collectif de travail, qui permettront d'étudier et de régler pacifiquement les conflits qui s'élèvent entre les employeurs et les travailleurs. Je pense que les bienfaits de la loi de 1884 doivent être étendus, par des dispositions spéciales, aux associations de fonctionnaires et d'employés de l'État, pour leur permettre d'exposer leurs revendications et de remédier au favoritisme dont ils se plaignent avec raison.

J'ai toujours voté les crédits demandés par le Gouvernement pour assurer la défense nationale, mais, membre du groupe parlementaire de l'arbitrage entre les nations, dont la création nous a permis de réunir à Paris les délégués des parlements anglais, italien et scandinave, je suis absolument partisan de l'arbitrage pour régler les conflits internationaux qui peuvent s'élever.

Je voudrais qu'il fût possible de diminuer nos budgets de guerre et de marine, qui absorbent plus du tiers de nos dépenses, et qu'il nous fût permis d'employer la plus grande partie de ces fonds improductifs à assurer l'œuvre de paix, à développer l'agriculture, le commerce et l'industrie, à multiplier notre enseignement professionnel, à instituer dans notre pays les fondations qu'exigent la justice sociale, la solidarité et l'humanité, à subventionner plus largement les sociétés mutualistes et celles des logements ouvriers, à assurer la constitution de biens de famille, qui permettront l'accession à la propriété individuelle, donneront le mieux-être à tous et nous feront espérer la fin des luttes de classes.

En terminant, laissez-moi vous rappeler que je représente la 1re circonscription de Beauvais depuis plus de neuf ans, que ma porte a été ouverte à tous, et que mes amitiés et mes nombreuses relations m'ont permis de rendre aux communes et aux particuliers les services équitables qu'ils réclamaient de moi.

Au point de vue politique, j'ai toujours suivi droit mon chemin et je n'ai jamais dévié de la ligne qui nous était commune.

Je suis assuré que vous me continuerez votre confiance et que vous me permettrez

encore d'être utile à la République démocratique, au département et à la circonscription que vous m'avez appelé à représenter au Parlement.

D^{r} Th. BAUDON,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général.

2e Circonscription de BEAUVAIS.

M. BOUFFANDEAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.817 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Appelé à nouveau, par l'unanimité des membres de nos organisations républicaines, à défendre, dans la deuxième circonscription de Beauvais, le programme de la République, démocratique, c'est avec la plus entière confiance que j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Depuis 1902, vous avez appris à me connaître et entre nous se sont noués des liens étroits. Les préventions qu'avaient fait naître des adversaires peu scrupuleux sont tombées, les malentendus se sont dissipés. Je me suis moi-même mieux pénétré de vos aspirations; j'ai étudié les besoins de nos six cantons en restant constamment à votre service et en remplissant mon mandat de conseiller d'arrondissement.

Convaincu que tout changement à l'orientation gouvernementale due à M. Waldeck-Rousseau et continuée par les cabinets qui lui ont succédé serait un danger pour le pays, je préconise énergiquement la politique d'union des gauches et condamne les défaillances de ces prétendus républicains qui demandent un mandat ou le pouvoir à la coalition de toutes les forces réactionnaires.

La liberté de conscience et la liberté des cultes sont actuellement garanties par la loi du 9 décembre 1905. J'estime que cette loi doit être appliquée dans l'esprit libéral qui a présidé à son élaboration. Mais la rébellion et l'anarchie, de quelque côté qu'elles se produisent, ne peuvent être tolérées dans une démocratie, où la volonté nationale s'exprime librement par la voix des élus du suffrage universel.

Patriote, mais non chauvin, je réprouve le charlatanisme nationaliste, sans tomber dans certaines outrances pacifistes. Sous le régime de la loi de deux ans, c'est la nation armée commandée par des chefs républicains, soumis à la loi et à la discipline, qui doit veiller à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à l'intégrité du territoire et à l'honneur national.

Sous cette garde vigilante, il faut faire la politique d'entente cordiale et d'arbitrage, qui seule peut éviter les conflits sanglants et permettre le rayonnement des idées généreuses de justice, d'équité et de solidarité sociales, dont la France est toujours le foyer le plus actif.

Ce sont ces idées qui ont déjà pénétré dans nos mœurs et dans la pratique légale avec l'assistance médicale et l'assistance aux vieillards.

La loi des retraites pour la vieillesse, dont un projet, déjà adopté par la Chambre, est devant le Sénat, devra être votée d'ici quatre ans. Nous voulons qu'elle s'applique à l'uni-

versalité des travailleurs de nos campagnes : ouvriers agricoles, ouvriers des industries locales, cultivateurs, artisans et commerçants.

Dans notre esprit, la réforme fiscale est intimement liée aux réformes sociales, lesquelles seraient impossibles, si l'on ne trouvait pas des ressources résultant à la fois des économies à réaliser et d'une répartition nouvelle et plus équitable des charges publiques.

Notre formule est : Pas d'impôt nouveau ; des taxes de remplacement.

Il faut remplacer les parties vieillies de notre système fiscal ; dégrever l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, car le cultivateur paye sur son revenu un impôt excessif ; demander davantage à la richesse acquise et moins aux produits du travail; veiller à ce que les petits commerçants de nos villages soient soulagés en même temps que tous les autres travailleurs.

La formule de l'impôt devra être telle, que nul n'aura à craindre les vexations ni l'inquisition et que chacun, suivant le principe de la Révolution, payera « proportionnellement à ses facultés ». La refonte des droits successoraux et une modification de la législation sur l'héritage, sans atteinte au droit de tester, permettront un allégement des charges supportées par le travail.

Défenseur passionné du principe de la propriété individuelle, je me préoccupe aussi de tout ce qui touche aux intérêts de nos populations rurales. Je suis partisan du bien de famille insaisissable, qui assurera au travailleur la possession de sa maison. La politique économique protégeant les cultures et les productions primordiales de notre circonscription me semble nécessaire. En même temps, il faut veiller à ce que la vie soit à bon marché dans nos campagnes et à ce que le bien-être y augmente. A mon avis, la protection la plus intelligente est celle qui met le cultivateur à même de produire davantage et à meilleur compte; de là, nécessité de répandre l'instruction professionnelle agricole. Il faut également multiplier les institutions de crédit, vulgariser les œuvres de mutualité et de coopération et se préoccuper du fonctionnement des Chambres d'agriculture.

Les ouvriers, de leur côté, sont assurés de trouver en moi un défenseur de leurs libertés et de leurs intérêts.

Mes chers Concitoyens,

Si j'avais l'honneur de vous représenter, toute mon activité, tout mon dévouement seraient au service de notre circonscription et du pays. Je resterais en contact permanent avec vous pour vous rendre compte de mon mandat, et vous mettrais à même de juger l'œuvre législative.

Le scrutin public est le seul vote qui permette aux électeurs de contrôler l'attitude de leurs mandataires ; c'est un scrutin de clarté et de probité, je demanderais qu'il soit appliqué dans toutes les circonstances importantes.

Ensemble, nous pourrions collaborer, mes chers Concitoyens, à une politique d'ordre, de progrès social et d'évolution démocratique, la seule qui prévienne les révolutions.

F. BOUFFANDEAU,
Conseiller d'arrondissement,
Chevalier
de la Légion d'honneur.

Circonscription de CLERMONT.

M. DELPIERRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.475 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les Comités républicains de nos huit cantons, réunis en congrès, à Clermont, le 21 janvier dernier, m'ont fait l'honneur de me choisir pour porter haut et ferme le drapeau de la République démocratique dans notre arrondissement, aux élections législatives du 6 mai 1906.

J'ai accepté ce mandat comme un devoir impérieux. Cette candidature, je ne l'ai jamais sollicitée.

Candidat de concentration républicaine, j'ai le droit de demander à tous les républicains sincères de joindre leurs efforts aux miens pour combattre, et surtout pour battre, toutes les réactions coalisées.

Il importe, en effet, si nous voulons barrer pour toujours la voie à toutes les révolutions, d'où qu'elles viennent, de détruire définitivement la tapageuse équivoque nationaliste, césarienne et cléricale dont votre représentant actuel s'est fait le défenseur attitré pendant la dernière législature.

Mes chers concitoyens, vous voudrez d'abord réduire à l'impuissance ces agitateurs, qui n'abusent du mot de patrie, sacré pour nous, que pour une réalisation d'égoïstes calculs de domination politique et qui, se disant les défenseurs de la propriété et de la religion, ne cessent de prêcher la révolte contre la loi et la haine entre Français.

Après cette victoire seulement, tous les honnêtes gens, dont nous sommes, nous les républicains démocrates, pourront enfin accomplir, dans la paix intérieure, les réformes sociales et fiscales qui sont l'honneur et la raison d'être de notre parti.

Pas de luttes des classes ! Nous voulons, au contraire, l'union intime de tous les Français. Nous voulons plus de justice dans la répartition des charges publiques : le remplacement des vieilles et iniques contributions directes des portes et fenêtres et de la personnelle-mobilière par l'impôt progressif sur le revenu avec dégrèvement à la base et en déduisant aussi les charges de famille. Mais, je le dis bien haut, il serait utopique de croire à la possibilité, par cette réforme, d'arriver à je ne sais quel nivellement des fortunes. Nous réduirons aussi, dans une large mesure, les contributions indirectes, injustes parce qu'elles pèsent d'autant plus lourdement qu'il y a plus de bouches à nourrir dans le ménage.

Justice égale entre tous les citoyens, civils ou militaires ! Suppression en temps de paix, et pour les délits de droit commun, des conseils de guerre, cette juridiction d'exception, si contraire à l'unité de législation, une des grandes œuvres de la Révolution !

Au lieu de diviser les Français, nous voulons les unir dans une solidarité réelle et efficace. L'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes ou incurables va fonctionner le 1er janvier prochain. Il faut aussi qu'à cette date fonctionnent les retraites ouvrières et paysannes, basées sur l'obligation et la cotisation, — aussi peu élevée que possible, — du bénéficiaire, l'État faisant le reste.

Les ressources nécessaires au fonctionnement du service des retraites ouvrières, nous les trouverons dans ces réformes fiscales :

1. Progression indéfinie dans l'impôt sur les successions (actuellement, à partir d'une certaine somme, cet impôt n'est plus que proportionnel) ;

2. Le versement, dans les caisses de l'État, des successions après le 6e degré; sauf testament;

3. L'élévation à 25 0/0 du droit sur les successions au 6e degré, mais nous sommes partisans de la liberté de tester, car nous entendons respecter toutes les libertés.

Voici, rapidement énumérées, les autres réformes dont je suis partisan, réformes que j'ai développées, d'ailleurs, aussi longuement qu'il convenait, dans les réunions publiques organisées dans toutes les communes de notre arrondissement.

Réformes politiques.

1° Revision de la Constitution dans un sens plus démocratique;

2° Nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel;

3° Secret absolu et sincérité du vote;

4° Suppression du vote par procuration des députés;

5° Refus d'affichage, coûteux et inutile, des discours des députés.

Réformes militaires.

1° Réduction à 15 jours des périodes de 28 jours ;

2° Suppression complète des 13 jours;

3° Surveillance plus stricte de l'ordinaire du soldat et amélioration de son bien-être en général.

Réformes judiciaires.

1° Simplification et revision des Codes dans le sens le plus humain;

2° Extension de la juridiction des prud'hommes à toute l'agriculture, au commerce, à l'industrie.

Réformes financières et économiques.

1° Remaniement du droit de timbre et d'enregistrement;

2° Suppression du timbre-quittance pour les sommes inférieures à 50 francs, et timbre proportionnel au delà ;

3° Dégrèvement des petites patentes; taxation des grands magasins d'après le nombre des spécialités exploitées et le nombre de leurs employés ;

4° Loi contre les accapareurs, les agioteurs et les spéculateurs ; suppression des marchés à terme.

Réformes agricoles.

1° Réforme de l'impôt foncier;

2° Généralisation des assurances contre les épizooties, la gelée, la grêle;

3° Revision du cadastre;

4° Abaissement des droits sur l'alcool industriel et suppression du droit de consommation du sucre, compensation du rétablissement de l'odieux privilège des bouilleurs de cru ;

5° Création d'un bien de famille incessible et insaisissable;

6° Création d'hospices et maisons de retraites cantonaux.

Je déclare hautement être partisan de l'idée et du sentiment de Patrie et aussi d'une armée vraiment nationale, disciplinée et capable de tenir en respect les monarchies qui menacent notre territoire et nos institutions républicaines.

Je désire aussi le développement de l'arbitrage international, pour éviter les guerres et les différends entre les peuples et faire prévaloir la justice et le droit sur la violence et la force.

Pour tous les fonctionnaires, je veux un avancement régulier, justifié par l'ancienneté et l'excellence des services, non par la faveur.

Au point de vue social, je voterai toutes les œuvres de solidarité, de mutualité, de prévoyance et d'épargne, les assurances de tous les travailleurs contre les accidents, la maladie et le chômage. Mais, si j'admets le droit de grève pacifique, je veux qu'on respecte aussi la liberté du travail et je réprouve énergiquement toutes les violences, trop fréquentes jusqu'à présent dans les grèves !

Je veux le respect du droit de chacun, l'ordre et la liberté dans la République, le maintien de la propriété individuelle, récompense du travail, et que je considère comme la prolongation de la personnalité et la condition essentielle de la liberté, de l'initiative et de l'activité humaines.

Pour me résumer, je dirais simplement que je suis un républicain sincère, respectueux de toutes les libertés, de toutes les croyances religieuses, de toutes les doctrines philosophiques, et décidé à donner tout mon concours à la réalisation résolue de toutes les réformes possibles, à une politique d'économie et à la recherche incessante du progrès social.

Ma candidature, encouragée et soutenue par trois honorables sénateurs de l'Oise, MM. Cuvinot, Noël, Dupont, qui, en maintes circonstances, m'ont donné des preuves de leur sympathie personnelle, assurée du concours de tous les conseillers généraux de notre arrondissement, se présente comme une candidature de concentration républicaine.

J'ai confiance en votre loyauté républicaine, mes chers concitoyens, pour la faire triompher, le 6 mai prochain et je vous en adresse mes remerciements, avec l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Vive la France! Vive la République démocratique!

Docteur DELPIERRE,
Conseiller général de l'Oise,
Maire d'Ansauvillers,
Administrateur de la Caisse cantonale de crédit agricole,
Candidat des Comités républicains.

Circonscription de COMPIÈGNE.

M. O. BUTIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.836 voix.

Mes chers Concitoyens,

En me désignant à l'unanimité comme candidat aux élections législatives de 1900, les comités républicains de l'arrondissement m'ont imposé le devoir de me présenter à vos suffrages.

Je fais donc appel à tous les républicains sincères pour triompher définitivement de la

coalition réactionnaire et cléricale, déjà vaincue aux récentes élections sénatoriales de l'Oise, grâce à votre discipline et à votre esprit politique.

A en croire nos adversaires, il n'existe plus de parti réactionnaire. Il en serait ainsi, si l'on s'en rapportait à des étiquettes trompeuses. Mais, derrière ces étiquettes nationalistes, libérales et même progressistes, il y a toujours les mêmes hommes animés des mêmes passions. S'il ne restait que des républicains, où donc seraient passés les réactionnaires ?

C'est encore contre la réaction que vous aurez à lutter, le 6 mai, pour rendre définitives les dernières conquêtes de la démocratie et en obtenir de nouvelles.

La législature qui vient de finir nous a donné :

La loi de la laïcité de l'enseignement qui permet à l'idée laïque, nécessaire à la liberté et conforme à la justice, de se répandre partout ;

La loi militaire qui réduit les charges de la démocratie et les rend égales pour tous.

La loi sur l'assistance obligatoire qui donne aux vieillards et aux invalides du travail la paix de leurs vieux jours.

La loi sur la séparation des Églises et de l'État qui assure, avec l'indépendance de l'État et de l'Église, le respect de toutes les consciences et la liberté du culte.

Toutes ces lois font partie du patrimoine républicain, c'est un dépôt sacré et on ne doit y toucher que pour les améliorer dans un sens encore plus démocratique.

Je lutterai contre tous ceux qui, sous prétexte de libéralisme, acceptent de s'associer aux partis de droite en vue d'une œuvre de réaction.

Voilà l'œuvre féconde de la majorité républicaine de la dernière législature.

Mes chers Concitoyens,

Cette politique doit être continuée, d'autres problèmes sociaux sollicitent l'attention des législateurs.

Les retraites ouvrières sont des plus pressantes et la Chambre des Députés s'honorera en les votant.

Je les réclame au moyen d'un impôt de solidarité payable par tout le monde, mais selon les moyens et la fortune de chacun.

J'insiste pour qu'il n'y ait ni catégories ni classifications. Tous les citoyens français indistinctement doivent en profiter.

Les sociétés de secours mutuels fonctionneront comme par le passé ; il faut même aider à leur développement : elles s'ajouteront aux retraites ouvrières pour ceux qui auront pu faire des versements aux caisses mutualistes.

La réforme judiciaire s'impose, il faut diminuer les frais de justice, rendre plus compréhensible pour tous le langage juridique et tendre à la rapidité et à l'économie des solutions judiciaires.

L'impôt sur le sucre est encore excessif ; le sucre est un aliment de première nécessité qu'il faut mettre à la portée de la classe ouvrière pour en augmenter la consommation et favoriser la culture de la betterave, — 10 francs de diminution par sac me semblent un minimum.

Dans l'intérêt de l'agriculture, il y a lieu de maintenir le régime douanier actuel (droits sur les grains et le bétail étrangers).

Je poursuivrai toujours la diminution des impôts de consommation et m'opposerai à l'accroissement exagéré des dépenses publiques, dont sont d'ailleurs responsables tous les partis politiques.

Pour les petits commerçants qui, par leur nombre, contribuent à la prospérité du pays, je m'efforcerai de diminuer les charges qui pèsent si lourdement sur eux, et d'arriver à une revision des patentes, souvent établies d'une manière injuste. Il faut les mettre à même de lutter contre les puissantes sociétés.

Pour les employés et ouvriers, je demande :

1° Le repos hebdomadaire obligatoire, après entente avec le patron et l'employé pour le choix de ce jour;

2° La juridiction prud'homale partout où il sera possible de l'instituer.

Pour les ouvriers agricoles :

Liberté complète et absolue dans les travaux des champs.

Je soutiendrai le projet de loi Noël concernant la destruction obligatoire des corbeaux considérés comme animaux nuisibles.

Quant à l'armée, je demande la réduction des périodes d'instruction de vingt-huit jours et de treize jours, afin de soulager les familles ouvrières privées pendant trop longtemps de leur gagne-pain quotidien.

Le Code de justice militaire doit être profondément remanié.

Les conseils de guerre, tels qu'ils fonctionnent actuellement, ont vécu : il faut soustraire à leur compétence tout ce qui ne concerne pas la discipline de l'armée et appliquer dans ces circonstances la juridiction civile.

Dois-je ajouter que j'aime profondément l'armée et que je réprouve les funestes doctrines anti-militaristes?

L'armée est la sauvegarde de notre indépendance et de tous nos intérêts matériels et moraux.

C'est le gage le plus sûr de notre prospérité nationale.

Je la veux loyalement républicaine pour assurer l'ordre et l'exécution des lois à l'intérieur.

Je la veux unie et forte pour nous faire respecter et au besoin craindre à l'extérieur.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Parlement, je soutiendrai enfin tout gouvernement résolu à prévenir ou à réprimer toutes les violences, d'où qu'elles viennent, car les troubles sont toujours suscités par nos éternels ennemis :

La réaction cléricale, comme dans les inventaires religieux;

L'anarchie, comme dans les malheureuses grèves du Nord.

Électeurs républicains !

Tel est le programme dont je veux poursuivre la réalisation.

Désigné par la fédération des comités républicains, mon dévouement leur est assuré.

Je fais un dernier appel à cette union et à cette abnégation dont les républicains ont, depuis quatre ans, donné le haut exemple et qui ont obtenu de si éclatants résultats.

Allons tous au scrutin avec la même discipline.

La victoire républicaine nous attend!...

Vive la France!

Vive la République démocratique!

O. BUTIN,

Maire de Margny-lès-Compiègne,
Candidat républicain démocratique.

1re Circonscription de SENLIS

M. CHOPINET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.303 voix.

Mes chers compatriotes et chers concitoyens,

En république, c'est le peuple tout entier qui est le souverain, c'est-à-dire l'arbitre unique, le maître absolu de ses destinées.

C'est en vertu de cette souveraineté, conséquence de l'égalité naturelle, que voici encore une fois votre avenir, l'avenir du pays, l'avenir de la République entièrement remis en vos mains.

Vous ne perdrez pas de vue que, pendant cette nouvelle période de quatre années, c'est le scrutin du 6 mai prochain qui dirigera la marche des affaires publiques et gouvernera souverainement la France.

Vous aurez donc pleine conscience de la gravité de l'acte souverain que vous allez accomplir en votre triple qualité d'hommes, de citoyens et de Français. Avant de vous rendre au scrutin, vous vous recueillerez en vous-mêmes pour n'agir que sur les conseils de votre raison et d'après les ordres de votre conscience, seules autorités que reconnaissent les hommes vraiment libres qui ont le sentiment de leurs droits de nature et qui ont le respect d'eux-mêmes.

Mon passé politique déjà long me donnait droit au repos ; mais les circonstances particulièrement graves du temps présent m'ont fait un impérieux devoir de céder enfin aux ardentes sollicitations de tous les républicains sincères de cette circonscription, en acceptant le lourd fardeau de la candidature législative. A vous de juger si je suis encore de force à remplir une fois de plus les obligations qu'elle comporte !

J'adresserai très prochainement à chacun de vous, sous forme de circulaire, mon programme motivé, ne pouvant vous en mettre ici sous les yeux que le sommaire :

I. — Réformes politiques. *a*) Revision de la constitution dans le sens le plus républicain et le plus démocratique ; suprématie absolue de la représentation nationale, prorogation et rappels en session fixés par les Chambres elles-mêmes ; suppression du droit de dissolution. — *b*) La Chambre des Députés rendue permanente comme le Sénat, au moyen de son renouvellement partiel et par tiers tous les deux ans. — *c*) Élection des sénateurs par tous les élus du suffrage universel : députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, conseillers municipaux.

II. — Réformes judiciaires. — *a*) Gratuité absolue de la justice, afin d'assurer à tous une efficace et égale protection de la loi. En matière civile, diminution considérable des frais de procédure qui, actuellement, dévorent les petits héritages et détruisent la petite propriété. — *b*) Réforme de la magistrature. — *c*) Simplification de la procédure et des codes.

III. — Réformes militaires. — *a*) Suppression des Conseils de guerre en temps de paix et pour les délits de droit commun. — *b*) Réduction d'un tiers, au moins, des périodes d'instruction militaire. — *c*) Réforme fondamentale du régime de la caserne, comportant pour le soldat un complément d'éducation civique et morale, d'instruction générale et professionnelle.

IV. — Réformes agricoles. — *a*) Revision du cadastre. — *b*) Dégrèvement graduel des petites cotes foncières. — *c*) Abaissement du tarif des chemins de fer pour le transport des produits agricoles ou se rapportant à l'agriculture. — *d*) Généralisation des assurances contre les épizooties, la gelée et la grêle.

V. — Réformes fiscales. — *a*) L'impôt direct rendu réellement proportionnel par la progression. — *b*) L'impôt indirect ou de consommation réduit pour tout ce qui est nécessaire à l'alimentation, à l'habillement, à l'éclairage, et rendu progressif au prorata du luxe.

VI. — Réformes sociales. — *a*) Assistance aux invalides de l'âge, de la maladie et des accidents. — *b*) Retraites ouvrières et paysannes. — *c*) Organisation d'un système général d'assurance sociale, s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, contre tous les risques de la vie. — *d*) Précision et extension de la loi sur les syndicats corporatifs. — *e*) Rentrée, dans le domaine de l'État, de certains monopoles et services publics, à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale et de la production agricole et industrielle, tels que mines, chemins de fer, raffineries, rectification de l'alcool, etc. — *f*) Maintien, contre l'utopie collectiviste, du principe de la propriété individuelle.

VII. — Politique extérieure. — *a*) Affirmation de l'idée et du sentiment de patrie. — *b*) Développement et application de l'arbitrage international, pour concilier les différends entre les nations et prévenir les guerres de conquêtes.

Je n'ai voulu formuler ici que les réformes qui me paraissent les plus urgentes pour l'amélioration actuelle du sort du plus grand nombre, surtout dans nos campagnes, et qu'un peu de bonne volonté pourra facilement réaliser, sans trouble et sans secousse, au cours des quatre années de la prochaine législature.

Ce programme de réformes, qui, malgré son importance capitale, ne marque encore qu'une étape du progrès indéfini, je l'ai exposé, expliqué, précisé et longuement motivé dans un grand nombre de réunions publiques où il a été approuvé par les électeurs. Mais vous le savez, pour qu'une réforme devienne loi, il ne suffit pas qu'elle soit juste dans son principe et bienfaisante dans ses effets; il faut encore qu'il se trouve, au sein des deux Chambres, une majorité assez amie du peuple, c'est-à-dire assez foncièrement républicaine, pour lui être favorable. Cette majorité-là, c'est à chacun de vous, c'est au suffrage universel à la faire !

Pour moi, je ne puis vous promettre qu'une chose : c'est, au cas où je serais élu, de ne rien négliger pour faire arriver en discussion chacun des articles de notre programme, et de le voter au cas échéant. Cela, je vous le promets dans toute la sincérité de mon âme. D'ailleurs, mon déjà long passé politique, que vous connaissez tous, puisque c'est vous qui m'avez ouvert la carrière, est le plus sûr garant de ma fidélité à mes engagements et de mon zèle persévérant à les remplir dans toute leur étendue.

A mesure que va approcher l'heure décisive du scrutin, la réaction aux abois en arrivera à l'emploi des pires moyens, pour essayer de tromper la bonne foi publique et de duper le suffrage universel. Elle se fera tour à tour hypocrite et doucereuse, violente et menaçante; elle appellera à son aide l'argent, la calomnie et la peur. Eclairés et avertis par l'expérience du passé, vous resterez fermes dans vos résolutions et, par le scrutin législatif du 6 mai prochain, vous donnerez une éclatante confirmation à la victoire républicaine remportée, dans ce département, lors des élections sénatoriales, en janvier dernier.

Au scrutin, pour la morale et la justice ! pour la France et la République !

D[r] CHOPINET,

Ancien député,
Maire de Crépy-en-Valois,
Vice-président du Conseil général
de l'Oise.

2e Circonscription de SENLIS.

M. Jules GAILLARD.

Elu au 1er tour de scrutin. — 6.663 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages. Vous me connaissez personnellement depuis assez longtemps, vous avez assez de fois approuvé la politique que j'ai suivie pour que je n'aie pas besoin aujourd'hui de vous donner de longues explications sur ce que je suis, ce que j'ai fait, ce que je ferai.

Depuis quatre ans, les semences de division et de haine jetées dans le pays ont porté leurs fruits. Vous avez vu une coalition d'appétits, sous le nom de bloc, s'emparer du Gouvernement, vous avez vu la franc-maçonnerie organiser tout un système de mouchardage politique et privé pour permettre au bloc de se maintenir au pouvoir. Les intérêts vitaux du pays, sa prospérité industrielle et économique, les justes revendications des travailleurs de la terre et de l'usine, rien de tout cela ne préoccupait les arrivistes et les sectaires qui s'étaient abattus sur la France comme sur une proie.

Nous n'avons cessé de les démasquer, nous n'avons cessé de faire appel au bon sens des électeurs et un jour est venu où, au Parlement, il ne s'est plus trouvé de majorité pour défendre les ignominies qui y étaient révélées. Notre frontière de l'est découverte par l'incapacité et l'inconscience du général André, notre marine detruite par M. Pelletan, des délégués substitués par l'Administration aux élus du suffrage universel, la délation érigée en système de gouvernement : il était impossible qu'une Chambre républicaine pût approuver de tels faits, de telles mœurs et les couvrir.

Le Parlement nous a donc une première fois donné raison en obligeant M. Combes à quitter le pouvoir. C'est maintenant au pays qu'il appartient de dire si, oui ou non, il entend voir recommencer une politique qui, non contente de préparer la guerre civile par la séparation des Églises et de l'État, dont on veut faire une arme de combat contre les Églises, a laisser s'organiser la guerre sociale par les encouragements donnés aux bourses du travail et une indigne tolérance vis-à-vis de l'ignoble propagande des sans-patrie. Nous sommes à l'heure actuelle sur une pente fatale où peuvent sombrer, en même temps que nos libertés, l'ordre public, la société, la République et la France.

Que tous ceux qui ont encore au cœur la fidélité aux glorieux principes de 1789, qui veulent la sécurité intérieure, qui estiment que c'est par le développement de toutes les libertés et par l'amélioration constante du sort des travailleurs que doit se réaliser l'idéal républicain; que ceux-là s'unissent pour résister et pour vaincre toutes les forces de désorganisation et de révolution que la politique du bloc a déchaînées.

Vous connaissez par les journaux les votes que j'ai émis durant la dernière législature. Cette œuvre législative aurait pu être plus féconde en résultats, si, au lieu d'absorber tous les instants de la Chambre dans une lutte contre le soi-disant danger clérical, on nous avait permis de consacrer nos séances à toutes les réformes qu'attend la démocratie laborieuse, réformes que j'ai toujours soutenues et que je ne cesserai de soutenir, comme la suppression de la contribution personnelle et mobilière et de l'impôt des portes et fenêtres, — l'établissement de l'impôt proportionnel sur le revenu avec larges dégrèvements à la base pour compenser la progressivité à rebours des impôts indirects, — les Conseils du travail où seraient appelés tous les ouvriers syndiqués ou non, — les tribunaux d'arbitrage en cas de

conflit entre patrons et ouvriers, — la revision du cadastre, et une meilleure péréquation de l'impôt foncier, — la représentation légale de l'agriculture, — l'organisation du crédit agricole, — la réduction des frais de justice, et des droits de mutation, la réduction des frais de transport sur les voies ferrées, — le développement de la mutualité sous toutes ses formes.

Les grandes lois que je vous avais promis de voter et que j'ai votées, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, la loi sur les retraites ouvrières et la loi sur la réduction du service militaire à deux ans, ont été adoptées par la Chambre, mais il est à craindre que deux de ces lois qui ont pourtant une portée sociale considérable et qui suppriment des injustices criantes dans une démocratie, ne puissent pourtant donner tous leurs résultats, car elles ont été conçues à la hâte; mais vous pouvez être assurés que je ne manquerai pas de voter toutes les mesures qui pourront permettre leur prompte application.

Mes chers Concitoyens,

Je n'ai cessé, toute ma vie, de soutenir une politique de liberté, d'apaisement et de concorde entre les citoyens. La démocratie a toujours eu en moi un serviteur dévoué et j'ai appuyé énergiquement ses revendications. Je l'ai suivie loyalement, cherchant, non pas à la flatter, mais à lui être utile. Ce qui touche à l'agriculture ne m'a jamais laissé indifférent et j'ai été pour elle un ardent défenseur.

Partisan d'une République honnête, libérale, où le Gouvernement s'appuierait sur les élus du suffrage universel et non sur des « délégués » ou d'odieux mouchards, où les citoyens s'aideraient entre eux au lieu de se déchirer; soucieux de l'ordre public qui assure la prospérité industrielle et l'essor économique du pays; déplorant les excitations malsaines qui poussent le monde du travail sur la route de la révolution; réprouvant de toute mon indignation les menées des anarchistes et des sans-patrie qui affaiblissent notre moral et ouvrent la France à l'invasion ; je suis convaincu que ce sont là vos propres sentiments.

C'est pour continuer cette œuvre républicaine et française, que je vous demande, mes chers Concitoyens, de me maintenir votre confiance.

A vous de dire si vous voulez rester attachés aux idées de liberté, d'honnêteté politique, de fraternité entre les citoyens, de justice sociale et de progrès démocratique.

Votre dévoué concitoyen,

Jules GAILLARD,
Député sortant,
Conseiller général de l'Oise.

ORNE

Circonscription d'ALENÇON.

M. le comte de LÉVIS-MIREPOIX,

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.627 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Depuis vingt et un ans que j'ai l'honneur de vous représenter, il me semble que je n'ai guère, en vérité, de profession de foi à vous faire.

Ma profession de foi, ce sont mes votes à la Chambre sur toutes les grandes questions religieuses, politiques, militaires, économiques et sociales qui ont agité le pays au cours de cette législature.

Ce sont des actes qui parlent plus haut que des paroles ; qui en disent plus que des promesses vides de sanction.

Vous savez, depuis vingt années, comment j'ai tenu les miennes ; comment j'ai défendu vos intérêts, notamment ceux des bouilleurs de cru, si importants pour notre agriculture, dont je ne déserterai jamais la cause ni les droits ; comment j'ai rempli mon mandat, n'ayant d'autre souci au cœur que le culte ardent de la liberté et l'amour de mon pays.

Vous m'avez, par cinq élections successives, donné un éclatant témoignage de votre approbation et de votre confiance.

Je m'en honore et je vous en remercie.

Ce que j'étais hier, je le suis aujourd'hui :

Un patriote, respectueux des institutions que la France s'est données et mettant au-dessus de tout la paix, la tranquillité, la sécurité de son pays ;

Un libéral, respectueux des libertés de tous, et en particulier de celles des consciences et des pères de famille ;

Un catholique, qui veut la religion respectée et, pour chacun, l'entière liberté en matière religieuse ;

Un Français, enfin, qui veut la France grande et forte au dedans comme au dehors ; l'armée, gardienne vigilante de sa sécurité et de son honneur, au-dessus des discordes civiques ; notre drapeau tricolore, sous les plis duquel j'ai servi mon pays, glorifié comme l'emblème sacré de la patrie et de l'honneur.

Je veux dans nos finances l'ordre et l'économie.

Je veux que le Gouvernement de la République soit un gouvernement de paix sociale, de justice et de liberté ; un gouvernement de rapprochement et de concorde entre les bons citoyens, et non plus la cynique oppression de la secte maçonnique qui a semé dans le pays, par son odieux système de délation, des divisions et des haines ; par ses attentats contre nos églises et nos croyances, des germes de guerre religieuse.

C'est dans cet esprit, Messieurs et chers concitoyens, que j'ai rempli le mandat que vous m'avez confié.

Persuadé qu'en m'inspirant de ces principes j'ai été le mandataire fidèle de vos volontés, j'en attends le renouvellement avec la plus entière confiance, prêt à servir encore, et toujours avec une même indépendance, un même dévouement et un même cœur, vos intérêts et ceux de la France.

Comte de LÉVIS-MIREPOIX,
Député sortant.

Circonscription d'ARGENTAN.

M. le baron de MACKAU.

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.626 voix.

Messieurs et chers amis,

Je vous ai toujours promis que, pour reconnaître l'affectueux dévouement que vos pères et vous m'avez montré depuis tant d'années, je resterais sur la brèche aussi longtemps que vous le voudriez et que Dieu me laisserait la force et l'activité nécessaires.

Je tiens ma promesse en me présentant de nouveau à vos suffrages.

La législature qui vient de finir nous a été sévère : liberté de nos écoles, liberté de nos églises, liberté de nos industries agricoles, tout y a passé. Et si, à la dernière heure, la liberté de nos domiciles agricoles a été recouvrée, nous ne le devons qu'aux intérêts électoraux du moment.

Nos impôts ont été augmentés. La loi de séparation accroîtra encore les dépenses de chacun, en mettant à notre charge les quarante millions du budget des cultes.

J'ai voté contre toutes ces choses et contre le Gouvernement du bloc, auquel nous devons la désorganisation et les troubles qui préoccupent et attristent le pays.

Si vous me faites l'honneur de me maintenir votre confiance, je continuerai la politique de toute ma vie en défendant vos libertés, vos fortunes et notre agriculture avec le même dévouement et la même indépendance.

Baron de MACKAU,
Conseiller général, député sortant.

1re Circonscription de DOMFRONT.

M. CACHET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.048 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

En vous demandant le renouvellement du mandat que vous m'avez confié, il y a quatre ans, je dois vous rendre compte de mes actes et vous mettre à même de juger si j'ai loyalement rempli mes engagements et justifié la confiance que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder.

Comme je vous l'avais promis :

J'ai voté la loi de deux ans et soutenu la réduction des périodes d'exercices des réservistes et territoriaux. J'ai même proposé, d'accord avec plusieurs de mes collègues, l'étude d'un projet de réduction du service militaire à un an, avec augmentation du contingent des rengagés.

Je me suis associé, soit à la Chambre, soit à la Commission du budget, dont je fais partie depuis deux ans, à toutes les mesures de défense et de protection de l'agriculture, — modification du tarif douanier qui a permis, notamment en 1903, de maintenir les cours du bétail français, alors exposé à une forte baisse, — lois contre la fraude des beurres, des engrais, — crédits agricoles, etc. — Je me suis opposé à toute diminution des crédits alloués aux sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail et à tout ce qui pouvait porter un préjudice quelconque aux cultivateurs. — Il y a deux ans, au moment où nous étions menacés de voir inaugurer en Angleterre un régime de protection, j'ai provoqué la constitution d'un groupe pour la défense des intérêts agricoles de l'Ouest. L'enquête qui a été faite, auprès des cultivateurs, des syndicats agricoles et des Chambres de commerce, par ce groupe, que j'avais l'honneur de présider, nous a fourni des éléments utiles pour défendre, le cas échéant, vos intérêts.

J'ai voté les lois qui ont été proposées pour améliorer la condition et le sort des ouvriers et employés de l'État, — lois d'assistance, etc...

J'ai énergiquement blâmé l'odieuse délation organisée par les Loges maçonniques contre les officiers, et je suis un de ceux qui ont réclamé la suppression du dossier secret des fonctionnaires.

J'ai combattu toutes les lois proposées par le Ministère Combes contre la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.

A la Commission de la séparation des Églises et de l'État, comme pendant la discussion de la loi devant la Chambre, je me suis nettement opposé à la séparation qu'on a voulu imposer au pays, sans le consulter. Je me suis prononcé pour le maintien du Concordat; j'ai voté contre les inventaires des biens des églises et contre l'ensemble de la loi. L'énergie avec laquelle vous vous êtes opposés à ces inventaires prouve surabondamment que votre représentant était l'interprète fidèle de vos sentiments.

Enfin, vous savez que je n'ai rien négligé pour défendre, à la Chambre et à la Commission des boissons, les droits des bouilleurs de cru. Après avoir obtenu diverses modifications aux lois de 1816 et de 1903, nous avons fait rendre aux cultivateurs le droit de distiller en toute liberté.

Vous m'avez vu à l'œuvre, vous pouvez me juger.

Et si vous me continuez votre confiance, j'apporterai, comme par le passé, mon concours le plus dévoué à toutes les réformes ayant pour but de ramener la paix religieuse, d'assurer le respect de toutes les libertés, d'améliorer le sort des travailleurs, de favoriser le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et de rendre notre chère France prospère, forte et respectée.

Docteur CACHET.
Député sortant,
Candidat républicain libéral.

2e Circonscription de DOMFRONT.

M. ADIGARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.046 voix.

Mes chers concitoyens,

Il y a dix-huit mois, alors que ma candidature semblait assurée du succès, je me suis, malgré le vœu presque unanime de mes amis, effacé momentanément devant M. Salles, qui voulait, disait-il, terminer le mandat de M. Gévelot. C'est ainsi que M. Salles fut élu par les modérés contre le radical Ronnet.

Aujourd'hui, c'est un mandat nouveau qu'il vient solliciter.

Mais les circonstances ont changé.

La politique de nos maîtres s'est faite plus sectaire, plus oppressive, plus ruineuse, rendant impossible toute conciliation.

Désormais on ne peut plus transiger, ni s'abstenir sur les principes :

Il faut être pour ou contre.

Si j'avais été votre député, j'aurais par exemple, — et contrairement à ce qu'a fait M. Salles, — voté, le 17 avril 1905, contre le principe même des inventaires, mesures inutiles et vexatoires; j'aurais, surtout, — contrairement à ce qu'il a fait encore, — voté, le 7 mars dernier, un blâme au Ministère coupable d'avoir exécuté ce premier acte de la séparation d'une façon odieuse et illégale qui a soulevé vos consciences.

Réclamer, pour rétablir la paix religieuse, la négociation d'un nouveau Concordat, sera le premier devoir de votre député de demain.

Des libéraux, appartenant à toutes les nuances de l'opposition républicaine, sont venus me rappeler mes engagements et m'ont mis en demeure d'être candidat.

Le même sentiment du devoir, qui a dicté ma conduite, il y a dix-huit mois, inspire mon acceptation d'aujourd'hui.

Je résume ainsi un programme que j'aurai l'occasion de développer devant vous.

Je défendrai :

La patrie et l'armée contre les internationalistes et les révolutionnaires;

La paix intérieure contre les fauteurs de guerre civile ;

La liberté contre toutes les tyrannies ;

Les deniers publics contre les pillards ;

La propriété contre les collectivistes ;

Le peuple enfin, contre les politiciens qui l'exploitent.

Je combattrai sans merci le bloc, ses gaspillages et ses mouchards.

En même temps, je serai le partisan résolu d'un effort incessant et pratique vers l'amélioration du sort des travailleurs.

Je m'attacherai à ne rien négliger des intérêts commerciaux, industriels et agricoles de la région (les bouilleurs, notamment, savent de quelle façon effective je les défends depuis vingt ans), et à rendre tous les services dont je serai capable : à cet égard, je voudrais être, avant tout, le député des humbles et des déshérités de la fortune.

C'est ainsi que j'entends servir la vraie République, celle qui a pour base l'honnêteté, pour but le progrès social sous toutes ses formes, et pour moyens d'action la liberté.

Pour cette noble cause, j'apporterai dans la bataille parlementaire, qui va être plus dure et plus ardente que jamais, parce qu'elle sera décisive, tout ce que j'ai de jeunesse, d'énergie et d'activité avec tout mon cœur.

Entre M. Salles, — dont je serai le concurrent loyal et courtois, — et moi, vous choisirez en citoyens libres, intelligents et fermes.

Vous ne vous laisserez émouvoir ni par les attaques personnelles, ni par les manœuvres politiques qui vont faire rage, je le sais. N'êtes-vous pas les maîtres?

Si vous me choisissez, soyez sûrs que je m'acquitterai du mandat que vous m'aurez confié en honnête homme et en bon Français.

Pierre ADIGARD,

Conseiller général du canton de Messei,
Candidat républicain antiblocard.

Circonscription de MORTAGNE.

M. BANSARD DES BOIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 14.968 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les sympathies que, depuis tant d'années, vous m'avez si unanimement témoignées, et dont je vous suis si profondément reconnaissant, m'autorisent à vous demander le renouvellement de mon mandat de député aux élections législatives du 6 mai prochain.

J'ai conscience de n'avoir pas démérité de votre confiance.

En toutes circonstances, je me suis attaché à défendre vos intérêts et à rester fidèle au programme politique de toute ma vie, que vous avez consacré à maintes reprises par vos suffrages repétés. Je n'ai donc rien à changer à mes précédentes professions de foi.

Au cours de cette dernière législature, des décisions graves ont éte prises par le Parlement.

Dans un sentiment de solidarité et de justice, je me suis associé à toutes les réformes démocratiques, basées sur les principes d'égalité et de fraternité, qui avaient pour but d'améliorer notre régime économique et social en assurant aux travailleurs la sécurité du lendemain. J'ai voté la réduction du service militaire à deux ans, ainsi que les lois protégeant l'agriculture et l'industrie et affirmant le droit de propriété des bouilleurs de cru.

Mais j'ai rejeté résolument toutes les mesures de discorde, telles que la loi de séparation, les menées antipatriotiques et antisociales, menaçantes pour nos libertés : liberté de

penser, liberté de conscience, dangereuses pour la paix publique, inquiétantes pour l'honneur et l'avenir de la patrie.

Comme je vous l'ai toujours dit, je veux que la République soit réellement le gouvernement du pays par le pays ; que chacun puisse y être écouté dans ses légitimes revendications et supporter sa part des charges publiques sans procédés vexatoires ou inquisitoriaux ; qu'aucun Français ne soit molesté pour ses opinions ou ses croyances, ni traité en suspect ou en ennemi ; que les droits et les libertés de tous soient également respectés.

Je veux une République économe des deniers du contribuable, pacifique, libérale, acceptant toutes les bonnes volontés et les concours désintéressés, ouverte à tous les progrès, qui ne sont réalisables, entendez-le bien, que dans la concorde et la paix sociale, réformatrice des abus, de l'arbitraire, de l'injustice, flétrissant la délation et la corruption, faisant, en un mot, œuvre républicaine de réconciliation, et non de division et de haine entre tous les Français.

Telle est la politique que j'ai toujours suivie et dans laquelle j'entends persévérer, si vous me faites l'honneur de me continuer votre confiance.

Indépendant par situation et par caractère, je ne fais partie d'aucune secte, d'aucune faction. Je n'ai aucun profit personnel à recueillir de mon mandat et je n'ai d'autre ambition que de vous être utile et de servir honnêtement les intérêts supérieurs de la République et de la patrie.

Le court délai qui nous sépare du 6 mai ne me permettra sans doute pas d'aller vous voir tous, comme je l'eusse désiré, mais je compte sur vous, et vous me connaissez depuis assez longtemps pour savoir que, dans l'avenir comme par le passé, vous pouvez, mes chers amis, compter sur mon inébranlable dévouement.

BANSARD DES BOIS,

Député, conseiller général et maire de Bellême.

PAS-DE-CALAIS

1re Circonscription d'ARRAS.

M. ROSE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 12.038 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la quatrième fois, je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1893.

A cette époque, je me présentais à vous avec un programme d'union républicaine comportant la formation d'un grand parti gouvernemental avec le concours de tous ceux qui acceptent franchement et sincèrement la République, sans être suspects de complaisance envers les partis extrêmes.

Ni réaction, ni révolution, telle a été, telle sera toujours ma devise.

Je veux la République avec toutes les conséquences qu'elle comporte, avec la mise en pratique de ses immortels principes, trop souvent oubliés et violés par ceux-là même qui ont la prétention de les mieux appliquer.

Je la veux comme l'instrument nécessaire du progrès démocratique.

Je veux la liberté sous toutes ses formes, pour mes amis comme pour mes adversaires, l'égalité de tous devant la loi, devant l'impôt, devant le service militaire.

Je veux la fraternité, ayant toujours eu le souci de l'amélioration du sort de tous les travailleurs.

Tel a été, depuis vingt ans, mon programme politique. Je défie mes adversaires de prouver par des faits que je m'en suis une seule fois écarté.

J'ai été, avec M. Ribot, un républicain de la première heure et je le resterai. C'est pourquoi j'ai fait afficher le programme du groupe de l'union républicaine dont je fais partie à la Chambre et dont j'approuve toutes les déclarations.

Je ne suis pas un étranger pour vous, et c'est sur mes actes, sur tout mon passé de républicain que je vous demande de juger ma candidature, et non sur les épithètes ridicules ou odieuses dont peuvent la qualifier mes adversaires.

Pour répondre à leurs attaques, je suis obligé, et je vous prie de m'en excuser, de rappeler ce que j'ai fait pour la défense de vos intérêts depuis que j'ai l'honneur de vous représenter.

Comme membre et secrétaire de la Commission des douanes, de la Commission du

travail, du groupe des députés et sénateurs intéressés à la production sucrière, j'ai pris une part active à l'élaboration de toutes les lois de protection, qui, depuis 12 ans, ont été faites dans l'intérêt des travailleurs de notre région. En toutes circonstances, je me suis fait, à la tribune de la Chambre, le défenseur de leurs revendications, notamment en ce qui concerne la culture de la betterave et du blé, ainsi que celle des oléagineux. Pour atténuer les désastreux effets de la convention de Bruxelles, je m'efforcerai d'obtenir un large dégrèvement de l'impôt du sucre.

J'ai combattu à la tribune l'augmentation de l'impôt sur l'alcool et la surélévation du prix des tabacs de zone.

Pour venir en aide au petit commerce, écrasé par la concurrence des grands magasins, j'ai demandé l'augmentation de leur patente.

Comme rapporteur de la loi Berteaux, de la loi tendant à assurer l'indépendance des délégués mineurs, de celle destinée à diminuer les frais de saisie-arrêt des salaires, j'ai conscience d'avoir toujours bien défendu les intérêts des ouvriers, des travailleurs de la mine et des chemins de fer.

Je n'ai jamais oublié que j'étais un rural, que j'avais passé ma vie au milieu de nos rudes travailleurs du Nord. Au lieu de m'attacher aux questions de politique pure qui absorbent inutilement le meilleur temps du Parlement, j'ai voulu consacrer tous mes efforts à la réalisation des mesures législatives de nature à sauvegarder leur situation, trop souvent sacrifiée. C'était pour moi le meilleur moyen de manifester la reconnaissance que je leur dois pour les témoignages de sympathie qu'ils n'ont cessé de me prodiguer.

J'ai voté contre l'inique privilège des bouilleurs de cru, dont je demanderai la suppression, de même que je m'opposerai à tout projet de taxe différentielle sur l'alcool et de monopole d'État.

Je demanderai l'affectation des ressources à provenir de la suppression du privilège des bouilleurs au dégrèvement des licences qui pèsent si lourdement sur le commerce et à la diminution de l'impôt sur l'alcool.

Pas d'emprunts, ni d'impôts nouveaux, des économies et une meilleure répartition des charges fiscales qui pèsent toujours plus lourdement sur nos régions du Nord.

Représentation proportionnelle, que je réclame depuis dix ans.

Enfin, je me suis associé, par mon vote, à la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, à la loi de réformes des justices de paix, à la loi sur les retraites ouvrières.

J'ai voté la réduction du service militaire à deux ans, des 28 jours et des 13 jours, les secours aux familles des réservistes.

En toutes circonstances, sur les questions politiques comme pour la défense de vos intérêts économiques, je suis certain d'avoir bien rempli le mandat que vous m'aviez confié, d'avoir tenu les engagements que j'avais pris envers vous.

Ce que j'ai été dans le passé, je le resterai dans l'avenir. Fort de l'expérience acquise, de votre confiance tant de fois renouvelée, je m'efforcerai d'y répondre en faisant mieux encore si je le puis.

Je vous ai dit que je n'étais pas un politicien. Je reste, avant tout, un défenseur du travail national sous toutes ses formes.

Je veux que la France, grande et prospère, puisse, dans l'ordre et la tranquillité, dans la liberté garantie à tous, dans le respect de la propriété, dans l'union plus que jamais nécessaire en face de l'étranger toujours menaçant, poursuivre le cours de ses nobles destinées.

A une politique étroite et sectaire, à une politique de coterie, de division, d'exclusivisme et d'excommunication, j'ai toujours opposé et j'opposerai toujours une politique d'affaires, de cordiale entente, de réconciliation nationale autour du drapeau de la République largement ouverte à tous les enfants de la France.

Si, comme j'en suis sûr, cette politique est la vôtre, si ce programme répond à votre sentiment intime et à vos aspirations, vous le ferez triompher, le 6 mai, sans aucun souc

des criailleries intéressées, des ineptes calomnies que des hommes étrangers à notre région pourront inventer encore pour troubler vos esprits et influencer votre vote.

C'est dans le calme de votre conscience que vous devez peser votre décision.

Mes chers Concitoyens,

Je vous apporte, non pas de vagues promesses, mais des décisions, des faits, des actes. Je me représente à vous avec vingt années de vie politique passées sous vos yeux, constamment employées à faire aboutir vos légitimes revendications, au Conseil général comme à la Chambre, vingt années de dévouement absolu à la défense des intérêts vitaux de notre région. — Vous comparerez et vous apprécierez.

Dans tous les cas, vous pourrez toujours compter sur moi, comme je compte sur vous.

J'attends votre verdict avec la plus absolue confiance.

Vive la France ! Vive la République !

Th. ROSE,
Conseiller général, député sortant.

2e circonscription d'ARRAS

M. TAILLIANDIER

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.593 voix

Mes chers Concitoyens,

Je viens avec confiance vous demander, pour la sixième fois, le renouvellement de mon mandat de député.

Ai-je besoin de vous refaire des déclarations qui n'ont pas varié depuis que je vous représente?

Mon programme est bien le vôtre, puisque vous l'avez affirmé déjà cinq fois par des majorités qui resteront l'honneur de ma vie parlementaire.

En politique, vous connaissez mon objectif : la République large, ouverte à tous les citoyens français; respectueuse des droits imprescriptibles de la conscience, n'ayant d'autre principe et d'autre but que la liberté pour tous, l'égalité devant la loi et devant l'impôt, l'amélioration continuelle du sort des travailleurs.

Vous savez combien nous nous sommes éloignés, depuis quatre ans, de cet idéal de Gouvernement.

Vous voyez avec quelle rapidité nous allons à la révolution sociale et à la décadence nationale, sous la formidable poussée des influences maçonniques et antimilitaristes.

Vous constatez avec effroi les conséquences de la politique radicale inaugurée par un ministère heureusement déchu, mais dont les tendances et les pratiques menacent de se survivre.

Je proteste à nouveau contre le système de la délation, désorganisateur de l'armée, contre l'installation, dans nos communes, de délégués administratifs ou délateurs civils que chacun craint, même sans les connaître, et que tout le monde méprise.

Partisan de la paix à l'intérieur non moins qu'à l'extérieur, j'ai voté contre la séparation de l'Église et de l'État. Les inventaires, dont vous avez été les témoins attristés, ne sont que le prélude des difficultés et des vexations qu'entraîne fatalement l'abrogation du Concordat.

Au point de vue économique, je reste le partisan convaincu de notre régime protection-

niste, malheureusement encore incomplet par l'absence de tout droit de douane sur les oléagineux et les textiles.

Notre agriculture du Nord est toujours aux prises avec de sérieuses difficultés. Il ne reste plus rien de notre loi sucrière. Nos débouchés se trouvent presque exclusivement réduits à notre consommation intérieure encore insuffisante.

Plus d'égalité dans le régime des boissons! L'alcool du Nord est injustement sacrifié au privilège des bouilleurs de cru et menacé d'une taxe différentielle, sans la moindre compensation pour nous, pas même celle du retour aux droits antérieurs, moins exorbitants, sur l'alcool et sur le tabac de zone. Je ne me lasserai pas de réclamer cette double satisfaction comme un minimum de réparation du préjudice causé à la région du Nord par le privilège des bouilleurs de cru.

Les questions de solidarité sociale sont aussi l'objet de mes constantes préoccupations. Ne disais-je pas encore, en 1904, aux électeurs du canton de Vimy que toutes mes sympathies étaient acquises aux humbles et aux déshérités, dont j'avais toujours été le zélé défenseur?

Une majorité de près de 2.000 voix, contre deux compétiteurs coalisés, a proclamé la confiance des électeurs de mon canton dans mes promesses.

Je me suis fait un devoir de participer au développement de la mutualité et je m'honore de faire partie d'un nombre considérable de sociétés de secours mutuels de notre région.

Pénétré de la nécessité d'assurer à tous des moyens d'existence, j'ai voté les lois sur les retraites ouvrières, sur l'assistance aux vieillards et aux invalides du travail; j'en poursuivrai l'application et l'amélioration sous la prochaine législature.

Plus que jamais fidèle à la formule : ni emprunts ni impôts nouveaux, je ne cesserai de réclamer l'économie dans notre budget écrasant pour toutes les catégories sociales.

A ce point de vue, je suis de ceux qui craignent que l'impôt progressif sur le revenu, tel qu'il a été proposé, n'apporte aucun dégrèvement aux travailleurs et frappe surtout la terre, l'usine, la maison de commerce et, par contre-coup, les salaires, sans atteindre dans les mêmes proportions la fortune mobilière, susceptible de se dissimuler ou de fuir à l'étranger, au préjudice du bien-être général. Je repousse, en tout cas, toute taxation des revenus par une sorte d'inquisition administrative, qui rappellerait, à l'encontre des particuliers, les procédés des inventaires d'église.

La décentralisation peut amener de très sérieuses économies. Vous savez que j'en suis le très ancien défenseur.

J'ai voté le service de deux ans et la réduction des vingt-huit et des treize jours; je continuerai de m'associer à toutes les mesures qui pourront alléger les charges militaires sans cependant diminuer la force de notre vaillante armée, gardienne de nos frontières et de l'honneur du drapeau national partout où il peut être en cause.

Mes chers Concitoyens,

C'est sous l'égide de ce programme invariable, qu'encouragé par vos suffrages depuis plus de vingt ans et par vos marques incessantes de sympathie, je vous donne rendez-vous au scrutin du 6 mai.

Si, comme j'en suis convaincu, vous voulez bien me renouveler mon mandat, vous pouvez compter sur tout mon temps et tout mon dévouement pour la défense des principes et des intérêts qui nous sont chers.

Henri TAILLIANDIER,
Cultivateur,
Conseiller général,
Membre du Conseil des agriculteurs de France,
Député sortant,
Républicain libéral.

1re Circonscription de BÉTHUNE.

M. DELELIS FANIEN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.567 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les comités républicains des trois cantons de Lillers, Norrent, Fontes et Laventie m'ont désigné comme candidat à la prochaine élection législative.

J'ai le droit de considérer que ce renouvellement de leur confiance constitue une approbation bien significative de mon attitude politique au Parlement ; j'en sens tout le prix et je les remercie de cette marque d'attachement et d'estime qui me vaut l'honneur de porter le drapeau républicain dans la présente bataille électorale.

En dépit d'une campagne de presse injurieuse et calomnieuse, vous savez quelles sont les idées, quels sont les principes que représente ma candidature.

Vous connaissez mon passé, mes anciennes et profondes convictions républicaines, mon amour du progrès, l'ardent intérêt que je porte aux classes laborieuses, aux faibles et aux déshérités de la vie.

Je vous ai donné la preuve de mes convictions démocratiques lors de l'élaboration et du vote des grandes réformes inspirées au Parlement par ces nobles sentiments que la République a fait éclore : l'équité et la solidarité sociales, dont sont empreintes ces grandes lois qui resteront l'honneur de notre parti :

La loi sur les accidents du travail, la loi ayant pour but d'assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs de l'industrie et du commerce, la loi du service militaire de deux ans, la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, les lois et les encouragements en faveur de l'assistance, de la prévoyance et de la mutualité, et enfin la loi des retraites ouvrières.

Vous savez que, fils de cultivateurs, je ne saurais me désintéresser du sort des travailleurs des champs, de l'agriculture et de toutes les questions qui s'y rattachent.

Vous savez que les questions économiques qui concernent l'industrie et le commerce de notre pays ont toujours été l'objet de mes constantes préoccupations, que, par exemple, je n'ai cessé de combattre de toutes mes forces le privilège scandaleux des bouilleurs de cru.

Enfin, vous savez que j'ai horreur de la guerre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, et que je n'ai pas hésité, faisant preuve ainsi de ma complète indépendance et de mes scrupules à remplir mes engagements, à me séparer de mes amis politiques en ce qui concerne la loi des congrégations et la loi de séparation.

Mais ai-je besoin de dire que je suis resté aussi fervent patriote que je l'étais quand j'ai pris part, en 1870, à la défense de la patrie ; ai-je besoin de dire que, si je réclame la plus entière liberté de conscience pour tous, je n'en demeure pas moins le partisan irréductible de la suprématie du pouvoir civil et l'adversaire résolu de toutes les menées réactionnaires qui pourraient mettre en péril les plus belles conquêtes de la démocratie et ruiner nos espérances de progrès social ?

Tels sont les sentiments qui m'ont animé et qui ont dicté ma conduite, tels sont ceux auxquels j'obéirai par la suite, si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat.

L'œuvre féconde de la République n'est pas terminée, elle est toujours perfectible, et je suis de ceux qui voient pour l'avenir encore beaucoup de progrès à accomplir par la paix, par le travail, par l'union féconde de toutes les classes de la société.

C'est la réforme de l'impôt, réforme conçue dans un esprit de justice, mais sans vexation et sans mesures inquisitoriales à l'égard du contribuable, c'est un soin jaloux des finances et du crédit de la nation, c'est une amélioration de la loi sur les accidents du travail, c'est le perfectionnement de notre système de défense économique et territoriale, c'est le maintien de nos alliances et de nos accords avec les nations amies.

Mes chers Concitoyens,

Mon programme est celui d'un démocrate convaincu et sincère ; si vous le ratifiez par vos suffrages du 6 mai prochain, je m'engage à le défendre de toutes mes forces, pour faire triompher les traditions glorieuses de justice, de liberté et d'humanité de la Révolution française.

F. DELELIS,
Député sortant,
Conseiller général, Maire de Lillers,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de BÉTHUNE.

M. BASLY.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.330 voix

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter à nouveau le renouvellement de mon mandat de député.

Depuis l'année 1891, où vous m'avez élu pour la première fois, vous n'avez cessé de me témoigner votre confiance et vous m'avez réélu sans interruption, malgré les attaques furieuses dont j'ai été l'objet de la part des ennemis de la République.

L'heure est toujours aussi grave et nous voyons, une fois de plus, la démocratie aux prises avec les irréductibles adversaires du progrès social.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler quelle vigueur le grand parti républicain a dû déployer pour mener à bien les réformes votées au cours de la législature qui vient de finir : la suppression de l'enseignement congréganiste, la loi séparant les Églises de l'État, la loi réduisant à deux ans la durée du service militaire, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, la loi sur les retraites ouvrières, et quantité d'autres lois ayant pour but de protéger le travailleur et de lui préparer une condition mieux en rapport avec les nécessités de la vie. Voilà notre bilan.

La lutte a été ardente et violente et la réaction n'a ménagé ni les coups, ni les injures aux Gouvernements de défense républicaine de MM. Combes et Waldeck-Rousseau.

La République est sortie victorieuse de ces épreuves successives. Mais vous savez combien la réaction est habile à exploiter les événements, quels qu'ils soient.

N'avons-nous pas vu, ces temps derniers, des agitateurs de profession venir dans le Pas-de-Calais, dans le but de troubler l'ordre, de fomenter l'émeute à la faveur de laquelle les vieux partis espèrent triompher de la démocratie ? Qu'importe la guerre civile aux fauteurs de coups d'État ?

Les ouvriers mineurs ne se sont pas prêtés à une aussi abominable manœuvre. Ils ont conservé, dans le conflit actuel, le calme et la sagesse sans lesquels le prolétariat ne peut aboutir à rien.

Le Parlement, par la réforme fiscale, devra créer les ressources nécessaires au développement des lois sociales; il devra rendre l'enseignement professionnel obligatoire pour aider à l'essor du commerce et de l'industrie, reviser les tarifs douaniers et de transports, rechercher les moyens d'étendre les produits nationaux à l'étranger, supprimer les conseils de guerre, étendre le droit syndical à tous les travailleurs de l'État, enfin étudier les projets de loi qui ont pour but, non seulement d'améliorer le sort de l'ouvrier, mais aussi de le garantir contre les retours de la puissance patronale et capitaliste dont il a toujours souffert.

Voilà l'œuvre de ceux qui aiment la démocratie pour elle-même et qui sentent que le prolétariat a besoin de plus de justice et d'égalité sociale.

Nous autres, socialistes, nous persisterons à vouloir marcher toujours plus avant et à démontrer la nécessité du développement de la propriété sociale. Les ressources que la nation, sous peine de ruine des contribuables, ne pourra tirer des impôts, elle devra envisager le moyen de les trouver dans l'annexion, à son domaine, de tous les grands services publics.

Ouvriers mineurs,

Mon souci le plus constant a été de vous assurer une existence moins pénible et d'obliger les pouvoirs publics à vous protéger contre les puissantes compagnies qui vous exploitent.

La loi sur les caisses de retraites et de secours, la loi sur les limitations des heures de travail, la loi sur les délégués mineurs, la loi qui va permettre à ces derniers de participer aux avantages et à l'administration des caisses de secours, la loi sur le million, les retraites à 550 et 600 francs, c'est à Lamendin et à moi que vous les devez.

Nous sommes restés vos amis, et dans toutes les circonstances, même les plus douloureuses, nous avons été là, à vos côtés, pour vous encourager et vous défendre au besoin.

Commerçants, agriculteurs,

Votre prospérité est intimement liée à la tranquillité et au bonheur de la classe ouvrière.

C'est pénétré de cette idée que j'ai toujours mis à votre disposition ma modeste influence et que je me suis efforcé de concilier vos intérêts avec ceux de la masse des travailleurs.

Je n'ai jamais oublié que j'étais l'élu de la circonscription et que le commerce et l'agriculture avaient le droit d'exiger de moi autant de sollicitude que les autres citoyens.

Je resterai dans l'avenir ce que j'ai été.

Citoyens,

Mon passé politique vous répond de moi.

Vous allez entendre, comme en 1893, 1898 et 1902, les agents du *Pèlerin* et de *la Croix*, libertaires à faux nez, vous dire que j'ai manqué à mes engagements, que j'ai trahi la cause ouvrière, que j'ai fait litière de mes opinions.

Les diffamations, les calomnies, pas plus que les injures de ces tristes sires, ne m'émeuvent.

J'ai trop conscience d'avoir fait mon devoir pour prendre ombrage des accusations de ces stipendiés de la réaction.

C'est la tête haute, fier de mon œuvre, de mon attachement indéfectible à la population minière, que je me présente à elle.

Républicain sincère, socialiste convaincu, pendant vingt ans j'ai donné à la démocratie le meilleur de moi-même.

J'ai confiance dans votre verdict.

Vive la République démocratique et sociale !

Emile BASLY,
Maire de Lens, député sortant.

3e Circonscription de BÉTHUNE.

M. LAMENDIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.200 voix.

Citoyens,

Depuis le 6 mars 1892, — date à laquelle j'ai été envoyé à la Chambre des Députés pour la première fois, — vous m'avez vu à l'œuvre. J'ai servi fidèlement la République et le socialisme, qui sont inséparables, et je suis sûr que mes efforts constants dans l'intérêt de la démocratie et des travailleurs m'ont conservé les sympathies et la confiance de tous les républicains.

Je viens solliciter le renouvellement de mon mandat de député, que j'ai rempli en conscience.

A l'heure où le parti clérical se livre contre la République, par l'intermédiaire des factions anarchistes, à un suprême assaut, à l'heure où la réaction, impuissante à tuer la République par la violence, essaye de la tuer par le mensonge, le devoir de tous les vrais républicains, de tous les socialistes de France, est de manifester hautement, le 6 mai 1906, leur volonté d'émancipation sociale, leur foi et leur amour en la République démocratique, seul gouvernement qui convienne à la dignité de l'homme, qui mette en jeu la raison et la responsabilité de tous.

Citoyens,

Je n'ai pas besoin de vous rappeler quelle vigueur le grand parti républicain a dû déployer pour mener à bien les réformes votées au cours de la législature qui vient de finir : la suppression de l'enseignement congréganiste, la loi séparant les Églises de l'État, la loi réduisant à deux ans la durée du service militaire, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, la loi sur les retraites ouvrières, votée par la Chambre et que la volonté énergique du suffrage universel fera définitivement aboutir ; la loi réduisant à dix centimes le timbre-poste pour l'affranchissement des lettres, etc.

En réduisant à deux ans la durée du service militaire, nous avons allégé l'impôt du sang, qui pesait sur les plus pauvres, et réalisé l'égalité. C'est le prélude d'une réduction nouvelle qui est possible dès maintenant, si l'on veut bien consacrer à l'éducation des soldats tout le temps qu'on leur demande, au lieu de le gaspiller en mettant l'armée à la disposition du capital contre les travailleurs.

Par la loi sur l'assistance sociale aux vieillards, infirmes et incurables, qui sera appliquée à partir du 1er janvier prochain, nous avons proclamé le droit à la vie.

Voilà notre bilan d'hier. Quelle sera l'œuvre de demain ?

Le Parlement, par la réforme fiscale, devra créer les ressources nécessaires au développement des lois sociales; il devra rendre l'enseignement gratuit à tous les degrés, reviser les tarifs douaniers et de transports, rechercher les moyens d'étendre les produits nationaux à l'étranger, encourager l'agriculture et faciliter l'écoulement des produits des champs, étendre le droit syndical à tous les fonctionnaires et travailleurs de l'État, etc.

Cultivateurs, planteurs,

Je connais les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre profession, et je sais les charges beaucoup trop lourdes qui pèsent sur l'agriculture.

Vos intérêts ont sollicité mon attention chaque fois qu'ils ont été en jeu au sein du Parlement, et j'ai toujours voté les crédits demandés pour les expositions et concours agricoles.

Vous me trouverez toujours prêt à soutenir toutes les dispositions législatives capables d'encourager et de développer la culture du tabac, la culture de la betterave sucrière et la distillerie, ainsi que la consommation de l'alcool pour l'éclairage et le chauffage.

Je continuerai à porter mes efforts sur l'abrogation de l'odieux privilège des bouilleurs de cru, la transformation radicale de l'impôt foncier, etc., etc.

Bateliers,

Les haleurs par chevaux, les bateliers et mariniers, qui sont des travailleurs si intéressants, peuvent toujours compter sur mon concours pour faire valoir leurs justes revendications et pour demander notamment la création d'écoles spéciales pour leurs enfants.

Commerçants,

Tant par mes votes que par mon action, je me suis toujours mis à votre disposition, soutenant vos intérêts, en estimant que votre prospérité est intimement liée à la tranquillité et au bonheur de la classe ouvrière.

Camarades mineurs,

Ayant moi-même travaillé plus de vingt ans au fond de la mine, ayant vécu votre vie, je connais toutes vos souffrances et sais combien vos revendications sont légitimes.

J'ai demandé à la Chambre toutes les améliorations réclamées par les congrès régionaux, nationaux et internationaux.

La loi sur les caisses de retraites et de secours, la loi sur la limitation des heures de travail, la loi sur les délégués mineurs, la loi qui va permettre à ces derniers de participer aux avantages et à l'administration des caisses de secours, la loi sur le million des mineurs, c'est à vos représentants au Parlement, Basly et moi, que vous les devez.

Camarades mineurs,

Dans toutes les circonstances, même les plus douloureuses, vous m'avez vu à vos côtés pour défendre votre cause et vos intérêts.

Je n'ai pas besoin d'insister, vous me connaissez suffisamment et vous savez que vous pouvez toujours compter sur moi.

Électeurs,

Tous les autres éléments de la démocratie, tous ceux qui concourent par leurs efforts à

l'instruction, à la richesse, au développement de la France républicaine laïque, me trouveront toujours prêts à les défendre.

Je ne faillirai pas à mon devoir et défendrai toute les réformes élaborées dans les congrès corporatifs, toutes les réformes souhaitées par les travailleurs, par la démocratie, et dont la longue énumération ne pourrait trouver place dans un programme électoral.

Citoyens,

J'ai confiance dans votre verdict.

Vive la République démocratique et sociale !

Arthur LAMENDIN,
Député sortant,
Fondateur du Syndicat des mineurs
du Pas-de-Calais,
Membre du Conseil supérieur du travail,
Conseiller général,
Maire de Liévin.

4e Circonscription de BÉTHUNE.

M. BAR.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.999 voix.

Mes chers Concitoyens,

M. Beharelle, député de notre circonscription, ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat, le congrès républicain, réuni à Bruay le 28 février, m'a désigné comme candidat aux élections législatives du 6 mai 1906.

C'est par la volonté des républicains des cantons de Béthune et d'Houdain que je suis candidat ; c'est avec leur appui que je brigue vos libres suffrages.

Mon programme est simple et net :

Républicain de la première heure, j'ai passé trente années de ma vie à faire progresser dans notre région les idées démocratiques ; mon attachement à la République ne peut pas être contesté.

Je suis toujours resté éloigné des opinions excessives. Opposé aux doctrines du socialisme révolutionnaire et du collectivisme, qui ne peuvent engendrer que la ruine et l'anarchie, je combattrai toujours ceux qui renient la patrie et prêchent la grève militaire et l'insurrection devant l'étranger. Le maintien de l'ordre dans la République est d'ailleurs la condition nécessaire du progrès.

Respectueux de toutes les croyances, j'entends que la loi de séparation soit appliquée loyalement, dans le plus large esprit de modération et de tolérance, de manière à assurer la pleine et entière liberté de l'exercice des cultes et la paix religieuse.

La liberté de conscience la plus complète doit être garantie à tous les citoyens.

J'estime, au surplus, que, dans l'examen des questions que soulève la politique intérieure du pays, les idées de justice et de liberté doivent toujours servir de guide aux législateurs, qui ont le devoir de les solutionner dans un esprit de concorde et d'union.

Je suis partisan de la concentration républicaine et, sans m'inféoder à aucun ministère, mon concours sera acquis aux gouvernants qui s'inspireront des principes libéraux et

démocratiques qui sont la force, l'honneur et la raison de la République. Je garderai vis-à-vis d'eux l'indépendance nécessaire pour appuyer ou pour combattre les mesures qu'ils proposeront, suivant qu'elles seront conformes ou contraires à ces principes, conformes ou contraires aux intérêts industriels, agricoles et commerciaux de notre circonscription.

J'exprime l'espoir que les querelles religieuses et sociales s'apaiseront, et je contribuerai de mon mieux à cette œuvre, que je souhaite de voir accomplir par la prochaine législature. Elle pourra ainsi s'occuper utilement des réformes sociales dont la réalisation pourrait amener la paix dans les esprits, l'entente et l'harmonie entre le capital et le travail.

Je suis acquis à l'organisation des retraites qui permettront d'assurer aux ouvriers des villes et des campagnes une vieillesse à l'abri du besoin, un repos gagné par toute une vie de travail.

Au cours de la période troublée que nous traversons, je tiens à affirmer à nouveau toute ma sympathie et tout mon dévouement aux braves ouvriers mineurs de notre circonscription :

A ceux qui, conscients de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens, ont su résister aux excitations malsaines, et souvent intéressées, de quelques meneurs sans scrupules ;

A ceux aussi qui veulent conserver jusqu'au bout de la crise économique actuelle le calme qui convient à des hommes libres, manifestant ainsi le respect qu'ils ont pour toutes les libertés.

Ils me trouveront toujours prêt à défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, comme auprès de tous.

Pour assurer la mise en vigueur des améliorations sociales, il faut trouver des ressources financières qu'on ne pourra se procurer que par une politique d'économies, de réformes administratives, de décentralisation et de liberté, et en donnant plus de souplesse à notre système fiscal, dont les charges pourraient être mieux et plus également réparties :

Que les députés fassent un usage plus mesuré de leur initiative en matière de dépenses ;

Que l'on abolisse les inégalités regrettables et les anomalies fâcheuses de l'impôt, notamment ce triste privilège des bouilleurs de cru, qui exonère de la taxe sur l'alcool toute une partie de la France, au grand préjudice du Trésor et au détriment de la région du Nord ;

Que nos produits et nos industries agricoles, tabacs, graines oléagineuses, sucre, alcool industriel, soient énergiquement défendus ; ils ont été sacrifiés au Midi qui, pour un même nombre d'électeurs, compte jusqu'à 30 0/0 de plus de sénateurs et de députés. Je réclamerai l'égalité devant le suffrage universel de toutes les régions du territoire.

Que l'on aborde franchement la refonte de notre bureaucratie, de notre organisation administrative, qui ne peut pas rester éternellement ce qu'elle était il y a cent ans, et qui doit être mise en rapport avec les progrès réalisés autour d'elle.

Mes chers Concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, vous pouvez être assurés que je m'efforcerai de mériter votre confiance par une attitude nettement républicaine ; par un inlassable dévouement apporté à la défense de vos intérêts, de notre commerce, de notre industrie et de notre agriculture.

Ma candidature signifie : Paix et concorde pour tous ; union féconde de tous les républicains de notre circonscription. Elle représente la politique que vous avez toujours suivie et à laquelle, j'en suis assuré, vous resterez fidèles.

Vive la France !
Vive la République !

Fernand BAR,
Conseiller général,
Chevalier de la Légion d'honneur.

1re Circonscription de BOULOGNE.

M. FARJON.

Elu au 2e tour de scrutin. — 10.839 voix.

Mes chers Concitoyens,

Avec l'appui du comité d'union républicaine de Boulogne et des ligues républicaines de la circonscription qui ont accueilli ma candidature, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour l'élection législative du 6 mai prochain.

Je suis connu de la plupart d'entre vous. Boulonnais d'origine, après avoir servi pendant douze ans dans notre armée, j'ai vécu pendant trente-cinq ans au milieu de vous, partageant mon temps entre mon industrie et les affaires publiques, soit au Conseil municipal de Boulogne, soit à la Chambre de commerce, soit au Conseil général.

Issu d'une famille républicaine, j'ai été, depuis que j'ai eu l'âge d'homme, constamment attaché à la cause républicaine, dans les bons comme dans les mauvais jours. Si vous m'envoyez siéger à la Chambre, je resterai fidèle à mon passé et ne soutiendrai, dans mes votes, que des ministères sincèrement républicains.

La question de la séparation des Églises et de l'État, qui n'était pas mûre, il y a quatre ans, est aujourd'hui définitivement résolue. Partisan de la liberté religieuse la plus complète, ce dont, en plusieurs circonstances, j'ai donné des preuves manifestes, je désire que la nouvelle loi soit appliquée par les pouvoirs publics de la façon la plus large et la plus libérale, et je souhaite que l'Église l'accepte, de façon que le pays fasse du nouveau régime un essai loyal.

J'estime que l'expérience a démontré la nécessité d'importantes réformes dans le fonctionnement du régime parlementaire dans notre pays. La répartition des sièges à la Chambre et au Sénat sur le territoire de la République n'est pas équitable et, d'autre part, la représentation uninominale à la Chambre par circonscription ne confère pas aux députés une indépendance suffisante. De là, des votes arbitraires et iniques, comme celui qui a récemment rétabli le privilège des bouilleurs de cru.

Aussi l'opinion publique se montre-t-elle de plus en plus favorable au scrutin de liste régional et au régime de la représentation proportionnelle. Je suis tout acquis à ces deux réformes. Je suis également d'avis qu'il conviendrait d'étudier l'application, dans notre pays, du système de vote plural à l'égard des chefs de famille.

Il est nécessaire que les questions budgétaires soient mieux étudiées par la Chambre et surtout que l'on renonce au système déplorable des douzièmes provisoires.

Je pense qu'un député doit se consacrer entièrement à son mandat, qu'il est sans excuse lorsqu'il n'assiste pas aux séances, en dehors des circonstances de force majeure, et qu'il fait déposer son bulletin de vote par un autre. Je m'engage pour ma part à réagir énergiquement contre ces abus.

Notre organisation administrative appelle de profondes réformes. L'initiative des citoyens dans les entreprises privées, comme dans les administrations locales, est constamment paralysée par une foule de lois et de règlements qu'il faudrait abolir ou modifier. Je suis partisan d'une décentralisation administrative aussi étendue que possible, notamment en ce qui concerne nos ports de commerce, qui devraient jouir de la même autonomie que ceux des nations étrangères.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais que l'on procédât à une revision des divisions

administratives du pays. Grâce aux progrès prodigieux des moyens de communications accomplis depuis un siècle, la distribution du territoire en départements et en arrondissements ne répond plus aux besoins actuels. Je pense qu'il y aurait lieu de morceler le pays en un moins grand nombre de parcelles et de grouper celles-ci d'une façon plus rationnelle et plus conforme aux intérêts généraux des habitants. La suppression pure et simple des sous-préfectures ne serait qu'une mesure partielle, sans portée effective, et qui, du reste, n'irait pas sans quelques inconvénients.

Ces réformes auraient encore l'avantage de limiter le nombre des fonctionnaires, que nous voyons s'accroître d'année en année, et de permettre d'augmenter le traitement, trop souvent insuffisant, de ces serviteurs de l'État.

Comme tous les hommes de Gouvernement, je me déclare opposé au droit à la grève pour les fonctionnaires, mais j'estime que la législation est à compléter pour leur permettre de se défendre contre le favoritisme et les injustices administratives.

Nos inscrits maritimes forment une corporation qui mérite le plus vif intérêt. Je suis acquis d'avance à toutes les dispositions propres à leur assurer un meilleur sort. Je crois d'ailleurs qu'il serait temps de reviser les lois et règlements fort anciens de l'inscription maritime et de les mettre en harmonie avec les conditions modernes du travail et les progrès de l'industrie.

La France est une grande démocratie laborieuse et le principal effort du législateur doit être de la développer encore en améliorant progressivement la vie des travailleurs et en protégeant judicieusement la production et le commerce nationaux. D'immenses progrès en ce sens ont été réalisés depuis un quart de siècle par le gouvernement républicain. L'œuvre devra être poursuivie, car les sentiments de solidarité sociale nous pénètrent chaque jour davantage.

Il reste notamment à résoudre ce grand problème des retraites ouvrières que la législature actuelle n'a fait qu'ébaucher. Je suis le partisan très résolu de cette création et je regrette qu'en voulant en étendre l'application sans mesure, la Chambre des Députés n'ait abouti qu'à un ensemble qui n'est point pratique. J'espère que le Sénat, saisi présentement du projet de loi, le remaniera de façon à le rendre applicable et je serais alors heureux de le voter.

Toutes les réformes, toutes les entreprises nouvelles exigent beaucoup d'argent et, d'autre part, nos impôts sont très lourds, le peuple français est le plus imposé de l'Europe, et il ne faudrait pas risquer de tarir les sources de la richesse et du travail.

Notre système fiscal atteint surtout le capital qui travaille, plutôt que la richesse acquise, plus difficile à saisir. Je crois que c'est surtout de ce côté que l'on doit rechercher des matières imposables qui devraient contribuer davantage aux charges publiques.

Il existe aussi, dans le vaste répertoire de nos budgets, certaines économies réalisables. Mais il est une catégorie de dépenses auxquelles je ne permettrais pas que l'on touchât, ce sont celles qui concernent notre défense nationale. Une expérience récente nous a montré une fois de plus l'absolue nécessité, dans l'état actuel du monde, de maintenir notre armée et notre marine au niveau de celles des autres nations. C'est là le vrai moyen de conserver nos amitiés et nos alliances, avec la paix et l'honneur.

La République traverse en ce moment une période troublée dans le monde du travail. Les principes à cet égard sont immuables : liberté pour tous de travailler ou de ne pas travailler. Toute atteinte à ces libertés est délictueuse et même criminelle, et l'autorité publique ne saurait supporter qu'elle engendre le désordre. Ce n'est pas avec d'éloquentes, mais vaines déclamations qu'on rétablira l'ordre dans la rue et dans les esprits, mais bien par une action républicaine aussi sage que ferme.

Mes chers Concitoyens,

Je suis parvenu à un âge où les longues ambitions ne sont plus permises. Toute la mienne consiste à consacrer aux intérêts de mon pays natal, à vos intérêts, les quelques

années d'activité que je pense avoir encore devant moi, tout en apportant mon concours à l'évolution républicaine et démocratique. Vous avez été témoins de mes efforts, au cours des trente années écoulées, durant lesquelles je n'ai ménagé ni mon temps ni ma peine au service de mes concitoyens. Malheureusement, ces efforts ont été trop souvent entravés par l'état d'abandon où les ont laissés depuis vingt ans nos représentants à la Chambre. Je vous offre l'acquis d'un passé de travail et d'expérience, ainsi que tout mon dévouement pour regagner le temps perdu.

Au 6 mai donc, j'attends avec confiance l'expression de vos suffrages.

Vive la République !

F. FARJON,
Candidat républicain.

2e Circonscription de BOULOGNE.

M. DUSSAUSSOY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.877 voix.

Electeurs,

Beaucoup d'entre vous ont pensé que l'importante minorité groupée sur mon nom, en 1902, sensiblement supérieure à mes majorités précédentes, m'imposait le devoir de me représenter à vos suffrages.

Je viens donc vous demander de renouer nos vieux liens politiques.

Je suis républicain.

Mes convictions républicaines sont inébranlables.

Ma raison, mes inclinations, tout me commande d'être républicain. Il faudrait être fou pour songer à détruire la République consacrée par trente-sept ans d'existence et par la ferme volonté du pays.

Je donne le démenti le plus formel à ceux qui m'accusent de je ne sais quelle arrière-pensée monarchique.

Je vois deux grands progrès républicains à accomplir tout de suite :

La réforme électorale par le rétablissement du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle;

La décentralisation administrative, afin de réaliser de grosses économies budgétaires et de soustraire notre chère ville de Calais à la tyrannie des bureaucrates de Boulogne et d'Arras.

Les réformes sociales ont la première place dans mes préoccupations.

Ce n'est pas une opinion de circonstance. Vous savez que, pendant mon séjour au Parlement, je me suis consacré aux questions sociales.

Je suis fier d'avoir, le premier, proposé de rendre les syndicats propriétaires.

Je me rallie à la combinaison nouvelle préconisée par M. Ribot en vue d'étendre à tous les prolétaires le bénéfice de la propriété individuelle. Les ouvriers de l'industrie et de l'agriculture deviendraient ainsi propriétaires de leurs instruments de travail, de leur champ, de leur maison, et obtiendraient leur part légitime de joies et de bien-être. Mon vote

est acquis à toutes les lois qui tendront à préserver leur santé, à améliorer leur condition, tout en sauvegardant l'ordre et en ménageant les transitions.

Nous parviendrons à ce but en développant constamment le syndicat, la coopération, la mutualité, en établissant le bien de famille insaisissable.

Les collectivistes n'ont pas le monopole de la philanthropie et de la solidarité. Autant qu'eux, nous avons le droit de nous dire socialistes, dans le sens vrai, en français, de ce mot, car nous sommes bons et humains ; notre pensée va sans cesse à ceux qui peinent, qui travaillent et qui souffrent.

La question des retraites ouvrières n'a pas été résolue par la dernière Chambre.

C'est un effort à recommencer.

Je ne suis pas de ceux qui cherchent à tromper et promettent plus qu'ils ne sauraient tenir.

Les impôts actuels s'élèvent à cinq milliards ; les dépenses engagées par la Chambre nous conduisent au sixième milliard. Prétendre faire face aux exigences nouvelles sans impôts nouveaux serait téméraire. Il nous faudra donc demander à de sérieuses économies, à un meilleur aménagement de nos ressources, les fonds nécessaires à la solidarité sociale.

L'impôt sur le revenu nous effraie-t-il ?

Non, pourvu qu'on l'applique sans arrière-pensée de vexation, de confiscation, de haine, sans songer à soumettre le domicile des particuliers à l'inventaire.

Électeurs,

Je suis partisan de toutes les libertés et surtout de la liberté de conscience.

Si la séparation doit nous donner une liberté de plus, franche et loyale, je l'accepte.

Mais je me refuse à soumettre l'exercice du culte à des lois de police spéciales, à acculer les croyants à des actes de désespoir, comme le voudraient M. Combes et ses amis.

L'idée de justice m'est également chère : je lutterai contre ces pratiques administratives qui substituent la faveur au mérite, les rapports secrets aux notes hiérarchiques, l'arbitraire aux garanties.

Les difficultés extérieures paraissent pour le moment aplanies ; elles peuvent renaître. Il serait donc déraisonnable de ne pas songer à défendre la patrie contre une agression possible.

La paix et la concorde entre citoyens nous sont indispensables pour parer aux nécessités de demain.

Si j'ai l'honneur de redevenir votre député, je travaillerai à cette œuvre de paix. Après la lutte, je ne connaîtrai ni amis ni ennemis ; je ne verrai dans chacun de vous, quelle que soit son opinion, qu'un compatriote ayant droit à toute ma sollicitude.

Électeurs,

Dévoué à nos intérêts locaux et régionaux, je m'efforcerai d'être l'interprète des besoins de notre port et de notre industrie, le premier serviteur de notre chambre de commerce, de notre municipalité, de nos syndicats.

Je m'efforcerai aussi de faire confirmer certains usages antiques, tels que le droit de chasse aux alouettes, dont les habitants de la côte ont été injustement dépouillés.

Nos agriculteurs savent qu'ils peuvent compter sur moi pour revendiquer, contre les empiètements du Midi, le dégrèvement des sucres et des alcools, l'abaissement du prix du tabac, le maintien de la protection douanière et la suppression de l'odieux privilège des bouilleurs de cru.

Paul DUSSAUSSOY,
Conseiller général,
Candidat républicain.

Circonscription de MONTREUIL.

M. Victor MOREL.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.927 voix.

Mes chers concitoyens,

En vous adressant mes remerciements, au lendemain de l'élection législative où vous m'avez honoré de vos suffrages à plus de douze cents voix de majorité, je vous disais :

« Je tâcherai de faire un peu de bien et je m'efforcerai de ne faire aucun mal. »

Je me représente aujourd'hui devant vous et je puis dire, la tête haute, que j'ai loyalement tenu ma promesse.

La réaction tente un nouvel effort. Vous ne vous laisserez pas abuser.

Résolument partisan d'une politique de concentration à gauche, c'est aux républicains, à tous les républicains, que je m'adresse. Je leur soumets un programme de liberté politique, de progrès économique et social, qui résume les aspirations communes de la démocratie.

Je me réclame de la Liberté et de la Fraternité.

Je veux le maintien de l'ordre public, condition indispensable du progrès, plus nécessaire encore dans une République que dans une monarchie, si elle veut éviter l'anarchie et la ruine, c'est-à-dire la misère pour tous les travailleurs.

Je veux la discipline dans l'armée, de la part des chefs comme de la part des soldats, mais je veux aussi l'armée respectée, en dehors de la politique.

Je répudie les idées collectivistes, révolutionnaires et antipatriotiques, et je blâme également ces autres révolutionnaires qui veulent créer une agitation religieuse dans ce pays et prêchent le refus d'obéissance aux lois.

Je continuerai à défendre les intérêts de la région du Nord contre le Midi et m'efforcerai d'établir l'égalité devant le suffrage universel, pour que le Midi, avec un nombre égal d'électeurs, n'ait pas 30 à 40 0/0 de députés et de sénateurs en plus.

J'ai démontré à la Chambre que les charges des ruraux sont incomparablement plus lourdes que celles des autres contribuables. Je ne voterai donc l'impôt sur le revenu que s'il doit alléger le lourd fardeau des impôts qui pèsent sur la terre.

D'accord avec mes collègues de la région du Nord, je m'efforcerai d'obtenir la diminution du prix du tabac et des droits sur l'alcool.

Telles sont les grandes lignes de mon programme.

Dans le cadre plus restreint de cet arrondissement, les cultivateurs et les ouvriers agricoles sont assurés de ma sollicitude, de même que les populations maritimes et les planteurs de tabac.

Je continuerai à réaliser le programme que je me suis tracé et dont les principaux articles sont : Création de bourses pour les enfants pauvres ; organisation du crédit agricole ; installation de cantines scolaires ; construction d'habitations ouvrières et d'hôpitaux cantonaux.

Enfant de ce pays, où tant de chers souvenirs me rattachent, j'entends rester parmi vous et me consacrer à la défense de vos intérêts, soucieux toujours de me dévouer à deux choses que j'ai eu le bonheur d'apprendre à aimer dès le berceau, deux choses inséparables : le Peuple et la République.

Victor MOREL.

1[re] Circonscription de SAINT-OMER.

M. RIBOT.

Elu au 1[er] tour de scrutin. — 9.459 voix.

Mes chers Concitoyens,

Présenté de nouveau à vos suffrages par la Fédération des associations républicaines de la première circonscription de Saint-Omer, je n'ai pas à faire une profession de foi. Vous me connaissez depuis longtemps ; ma vie politique a été au grand jour. Vous savez qu'en toutes circonstances je me suis montré profondément attaché à la République, aux intérêts de notre région et à la grande cause des réformes sociales et démocratiques.

Dans la dernière législature, j'ai voté la loi du service de deux ans et la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes.

Je voterai la loi des retraites ouvrières quand elle reviendra à la Chambre des Députés, dégagée des exagérations qui en rendraient l'application impossible et feraient peser sur nos finances un fardeau qu'elles ne peuvent supporter.

Il ne faut pas songer seulement à la vieillesse. Nous devons aussi penser à ceux qui, en se mariant de bonne heure, continuent à augmenter la force de notre pays. Nous devons mettre à leur portée les moyens de devenir propriétaires d'un foyer avec un champ ou un jardin, non pas à soixante ans, mais à vingt-trois ou vingt-cinq ans, c'est-à-dire à l'âge où ils fondent une famille et ont besoin de s'attacher au sol. Cela n'est pas impossible. Je déposerai, avec mes amis, une proposition de loi qui aura pour objet de réaliser cette grande œuvre sociale, en combinant l'effort de l'épargne individuelle avec l'aide de l'État.

Mais à quoi servirait-il de préparer des réformes dans une idée de justice et de progrès, si nous devions laisser grandir les périls qui menacent la République ?

Vous ne voulez pas que l'armée soit désorganisée par une propagande criminelle, que l'idée même de la patrie soit bafouée.

Vous ne voulez pas que la loi de séparation de l'Église et de l'État, imprudemment votée sans que le pays ait été consulté, devienne l'occasion d'une guerre religieuse, qui serait pour la France un horrible malheur.

Vous ne voulez pas que les finances soient administrées avec une coupable imprévoyance et que nous soyons réduits à augmenter, en pleine paix, la dette énorme qui pèse sur le travail national.

Vous ne voulez pas que la République devienne un régime de corruption et que les fonctions publiques soient livrées à l'arbitraire et au favoritisme.

Il faut donc revenir aux vrais principes de gouvernement et au véritable esprit républicain.

C'est en nous élevant au-dessus des conceptions étroites de l'esprit de parti, en rappelant sans cesse à la France les grands devoirs qu'elle a à remplir dans le monde, en réconciliant les intérêts du travail et du capital, au lieu de souffler la haine entre eux, c'est en nous montrant respectueux de toutes les croyances sincères, que nous établirons solidement

la République dans la conscience de tous les Français et que nous en ferons un gouvernement de concorde, de paix sociale et de progrès démocratique.

Je resterai toujours fidèle à cette politique qui est, j'en suis sûr, celle de la grande majorité de mes concitoyens.

Croyez, je vous prie, mes chers électeurs, à mes sentiments les plus dévoués.

A. RIBOT,
Député sortant,
Candidat républicain.

2e Circonscription de SAINT-OMER.

M. JONNART.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.290 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je ne désirais pas solliciter le renouvellement de mon mandat législatif. Les élus des communes et des cantons de notre circonscription m'ont à peu près unanimement demandé de poser de nouveau ma candidature aux élections du 6 mai prochain.

Le Conseil général du Pas-de-Calais, de son côté, a joint ses instances à celles de vos représentants. J'ai cédé à ces démarches si pressantes, dont je suis très fier et très honoré. A vous de dire si j'ai rendu assez de services dans le passé pour que vous me continuiez votre confiance à l'avenir.

Vous n'ignorez pas dans quelles circonstances critiques j'ai accepté une mission temporaire en Algérie. Des hommes de tous les partis m'y conviaient, et ce sera l'honneur de ma carrière politique d'avoir pu mettre au service de la France la connaissance que j'avais des hommes et des choses de notre grande colonie, si profondément troublée.

J'ai assumé, pour me vouer à une œuvre éminemment française, une tâche et des responsabilités très lourdes. Est-il un patriote qui puisse me le reprocher?

Ma mission terminée, si j'ai réussi à affermir et à étendre l'influence et le prestige du nom français et à développer le patrimoine national, croyez-vous qu'il n'en résultera pas pour votre représentant un accroissement d'autorité et des sympathies nouvelles dont vous serez les premiers bénéficiaires?

Ai-je besoin d'ajouter qu'en consentant à occuper momentanément les hautes fonctions qui m'ont été offertes, je n'ai rien abdiqué ni de mon passé, ni de mes convictions.

Aucun Ministre n'aurait pu me demander un pareil renoncement.

Je suis ce que j'étais hier. Aujourd'hui, pas plus qu'hier, je ne sers des hommes; je sers la République et la France.

Il sied à des adversaires qui ne peuvent se prévaloir d'aucuns services de dénaturer mes actes et mes discours, d'essayer de dissimuler leur impuissance derrière le mensonge de journaux répandus à profusion. Vous avez déjà fait justice de cette abominable campagne. Les services rendus à notre circonscription parlent assez haut pour que je puisse me dispenser de faire ressortir les mérites de ma candidature par des commissionnaires en diffamation.

J'ai conscience de n'avoir à aucun moment perdu de vue la défense de vos intérêts et de vos droits. J'oserai dire que grâce à ma situation même, j'ai pu les défendre avec plus d'autorité et d'efficacité, et exercer un rôle modérateur qui n'a pas été sans résultat.

Je me réjouirai de pouvoir demain encore assurer quelquefois le succès de votre cause.

Je resterai dans vos communes, comme dans le Parlement, l'auxiliaire persévérant et convaincu de la politique d'union, de tolérance et d'apaisement qui est la vôtre.

Je veux l'ordre partout; l'ordre est la condition première de la vie sociale. Les appels à la haine et à la guerre des classes sont criminels et doivent être énergiquement réprimés.

Criminelles aussi, et plus que jamais intolérables, les doctrines qui tendent à affaiblir et à désorganiser l'armée, gardienne de notre indépendance, admirable école de fierté et d'honneur, l'armée que nous voulons tout entière à sa tâche, toujours plus forte et toujours plus respectée !

On ne peut justement me reprocher que d'avoir été souvent sévère pour les violents, impitoyables pour ceux qui, dans un intérêt électoral, ne craignent pas d'exploiter les sentiments les plus nobles de l'humanité, comme le sentiment religieux. Je ne regrette rien que d'avoir été trop bon prophète quand j'ai rappelé que généralement ceux qui se plaisent à semer le vent risquent de récolter la tempête.

Personne ne pouvait supposer, il y a quelques années, que la loi de séparation des Églises et de l'État serait votée dans cette législature à une forte majorité. L'histoire impartiale établira les responsabilités.

Je déplore, pour ma part, les circonstances qui ont précipité le vote de cette loi. Elle ne s'acclimatera dans ce pays qu'à la condition de demeurer fidèle au véritable esprit républicain, c'est-à-dire essentiellement libérale et respectueuse de cet asile inviolable qu'est la conscience des hommes. Une application oppressive, seulement tracassière, n'aurait pas d'adversaire plus déterminé que moi. La liberté de penser et de croire n'est-elle pas la plus précieuse conquête de la Révolution et la principale raison d'être de la République?

Au point de vue financier, j'ai toujours tenu, tant au Conseil général que dans le Parlement, le rôle ingrat qui consiste à réclamer envers et contre tous des économies. Il faut bien reconnaître que tous les partis sont responsables de l'exagération des dépenses dont vous vous plaignez justement. Voilà que s'agite de nouveau la question de l'impôt sur le revenu. A supposer qu'il ne soit qu'un impôt de remplacement, on peut craindre qu'il pèse lourdement sur la terre, qui, à la différence des valeurs mobilières, ne peut jamais se dérober. Juste en théorie, cet impôt peut être des plus iniques dans l'application. Soyez persuadés que je m'opposerai de toutes mes forces aux nouvelles iniquités dont la propriété foncière serait menacée.

Élu de populations agricoles, j'ai le droit de dire que je n'ai pas cessé d'être, aux côtés de mes éminents amis, MM. Méline et Ribot, le champion résolu de la terre. Vous connaissez la part que j'ai prise à l'élaboration des tarifs douaniers, protecteurs du travail national. J'ai collaboré activement à toutes les mesures qui tendaient à sauvegarder la culture des céréales et l'élevage de vos troupeaux. Je me suis associé à toutes les campagnes menées en faveur de notre industrie sucrière. Et, afin de donner à vos revendications plus de poids, de cohésion et d'autorité, je me suis sans cesse efforcé d'organiser les forces agricoles de notre département. J'ai eu, en des circonstances que vous n'avez pas oubliées, la bonne fortune de coordonner et de préciser le programme des ruraux et de l'imposer à l'attention et à la sollicitude des pouvoirs publics.

Le sort des ouvriers ne m'a pas moins préoccupé que celui des cultivateurs. Assurer au surplus la vie de ceux-ci, n'est-ce pas garantir le pain de ceux-là?

Je n'ai jamais flatté les ouvriers, je les ai toujours servis. Il n'est pas une famille ouvrière de notre circonscription qui ait vainement réclamé mon appui. Mes adversaires prodiguent les promesses, je demande qu'on me juge sur mes actes. C'est faire injure aux ouvriers de notre pays que de supposer qu'ils se montreront ingrats.

Ils savent que c'est sur ma proposition que le Conseil général a organisé l'assistance cantonale et provoqué la création des consultations de nourrissons et des Gouttes de lait.

Pour les retraites ouvrières comme pour l'assistance aux vieillards, je crois avoir toujours préconisé les solutions les plus pratiques, désireux de ménager les forces contributives de l'agriculture et de l'industrie, mais, en même temps, de voir apporter plus de justice et de fraternité dans les relations sociales.

Réélu, je resterai à la disposition des plus petits et des plus humbles, heureux de contribuer à l'amélioration de leur sort, de les encourager et de les secourir.

J'ai fait mon devoir. J'attends avec confiance votre verdict souverain.

C. JONNART,

Député sortant,
Président du Conseil général,
Président de la Fédération des sociétés agricoles du Pas-de-Calais.

Circonscription de SAINT-POL.

M. Georges VALLÉE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.822 voix.

Mes chers Concitoyens,

Malgré la maladie qui me tient encore éloigné de vous, le Congrès républicain m'a fait l'honneur de me désigner comme candidat aux élections législatives du 6 mai prochain.

C'est par la volonté et avec l'appui de tous les républicains de l'arrondissement que je sollicite le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1900 et en 1902.

Il est de mon devoir de vous donner, sur mon attitude à la Chambre au cours des années écoulées et sur mes intentions pour l'avenir, les explications les plus franches.

Élu député sur un programme nettement républicain, mais modéré, je suis resté fidèle à ce programme que vous aviez ratifié par votre vote ; un honnête homme doit tenir ses promesses.

Si je n'ai pas soutenu le Ministère Combes, j'ai au contraire donné mon concours au Ministère qui l'a remplacé, parce que, tout aussi républicain que son prédécesseur, il avait rompu avec certaines pratiques gouvernementales que vous réprouvez tous, comme je les réprouve.

J'agirai de même, si vous m'accordez vos suffrages, au regard de tout autre Ministère, car je suis partisan de la concentration républicaine la plus large ; je ne fais qu'une réserve : il faut que la cassure soit nette vis-à-vis des hommes de désordre, vis-à-vis des collectivistes et des révolutionnaires.

Je n'ai pas voté la loi de séparation, parce que ma conscience s'y opposait.

Aujourd'hui, comme tous les bons Français, je m'incline devant la loi promulguée ; j'entends qu'elle soit appliquée loyalement, dans le plus large esprit de modération et de tolérance ; je souhaite qu'elle soit de même acceptée avec loyauté et que l'accord commun de tous les hommes de bonne volonté assure la pleine et entière liberté du culte et la paix religieuse.

Ces questions irritantes seront solutionnées au cours de l'année 1906, et la prochaine législature sera utilement consacrée aux intérêts généraux du pays. Elle est, dès maintenant, débarrassée des soucis de politique extérieure que le Gouvernement de la République, à qui nous devons trente-cinq années de paix continue, a si heureusement dissipés, en sauvegardant et en consolidant les alliances et les précieuses amitiés qui entourent notre patrie.

Elle pourra ainsi compter sur le maintien de l'ordre à l'intérieur, garanti, s'il le faut, par notre admirable armée nationale qui, dans le Nord et le Pas-de-Calais, vient de répondre aux injures, aux coups et à l'assassinat par le calme le plus stoïque, et mérite de plus en plus notre sympathie et notre confiance absolue.

L'œuvre capitale des années qui vont venir peut être résumée par avance en deux mots :

Les lois sociales ; les finances nationales.

J'ai voté la loi d'assistance aux vieillards.

Je tiens à déclarer que mon concours et mon vote sont acquis à toutes les lois qui auront pour but l'amélioration du sort des travailleurs, qu'ils soient ouvriers d'usines ou agriculteurs ; je voterai la loi des retraites ouvrières, soumise actuellement au Sénat et qui reviendra amendée et modifiée par les sénateurs ; je voterai également en faveur des projets qui tendront à faciliter l'accession des classes laborieuses à la propriété.

J'estime qu'il est du devoir et aussi de l'intérêt de tous que les questions sociales soient rapidement résolues, afin que le capital et le travail, oubliant leurs querelles, concourent dans la paix et la concorde à l'épanouissement de la prospérité nationale.

Pour assurer l'exécution des lois sociales, des ressources budgétaires nouvelles seront nécessaires.

Je suis fermement convaincu qu'il serait facile de les trouver sans impôts nouveaux, si les députés renonçaient à abuser de l'initiative qui leur appartient en matière de dépenses et de dégrèvements ; si, sans bouleverser un système d'impôts qui a fait ses preuves, on se contentait de l'améliorer en tenant compte des progrès accomplis dans l'outillage national, dans les éléments qui constituent aujourd'hui la fortune des habitants de notre pays ; si, enfin, l'on se décidait à étudier un remaniement complet de notre organisation administrative, qui, malgré tous les changements survenus autour d'elle, est restée immuable et n'a connu qu'un seul progrès : l'augmentation incessante de son prix de revient.

Ai-je besoin d'ajouter que je me montrerai dans l'avenir, comme je le fus dans le passé, le gardien vigilant de vos intérêts régionaux, des intérêts de l'agriculture, qui est la source de toute richesse ; que je m'efforcerai de faire aboutir toutes les mesures protégeant le travail de nos agriculteurs ; droits de douane sur le maïs, sur les graines oléagineuses, protection de la culture du lin et du colza, extension aux associations agricoles du crédit rural, warrants rendus plus faciles ; organisation des syndicats de vente, diminution et, si possible, suppression de l'impôt sur le sucre, qui constitue un aliment au même titre que les autres denrées alimentaires, droit pour les planteurs de tabac de nommer eux-mêmes leurs experts, etc.

Et, par dessus toute chose, protestation inlassable, jusqu'à ce qu'elle soit amendée, contre la loi qui consacre le privilège des bouilleurs de cru et fait peser sur notre région tout le poids de l'impôt sur l'alcool et sur les licences de marchands de vins.

Mes chers Concitoyens,

Il me sera sans doute impossible de venir moi-même défendre au milieu de vous ma candidature et mon programme.

Les réactionnaires de toute nuance, toujours unis et syndiqués contre la République, se disent, avec l'esprit chevaleresque qui les distingue, qu'il doit être facile de vaincre un adversaire malade ; et ils vous diront, avec la bonne foi qui leur est habituelle, que j'ai accepté malgré moi la candidature aux élections du 6 mai, et qu'il me sera impossible de remplir le mandat que je sollicite de vos libre suffrages.

L'avenir, mes chers Concitoyens, n'appartient à personne.

Mais qu'il me soit permis de vous dire avec l'honnêteté et la sincérité qui m'ont toujours guidé dans la vie :

1° Que je suis heureux et fier de la confiance que m'ont témoignée les membres du Congrès républicain en approuvant ma candidature aux élections du 6 mai ;

2° Que les médecins qui, au cours de ma longue et cruelle maladie, m'ont prodigué leurs soins m'ont assuré la guérison complète ;

3° Que je ne solliciterais pas vos suffrages, si je n'avais pas la certitude de pouvoir vous consacrer à l'avenir tout mon dévouement.

Je fais appel à tous les républicains de l'arrondissement ; je les supplie de se serrer autour de notre drapeau, de faire bloc contre les éternels adversaires de la République.

Votre union, votre esprit de discipline, votre volonté de faire triompher les idées de progrès, de justice sociale, qui nous sont communes, assureront encore une fois, le 6 mai prochain, j'en ai la ferme conviction, la victoire de la République.

Vive la France ! Vive la République !
Vive l'arrondissement de Saint-Pol !

Georges VALLÉE,
Conseiller général du canton de Saint-Pol,
Député sortant.
Chevalier du Mérite agricole.

PUY-DE-DOME

Circonscription d'AMBERT.

M. SABATERIE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.864 voix.

Mes chers Concitoyens,

En m'appelant à vous représenter à la Chambre, vous m'avez donné, en 1902, un témoignage d'estime et de confiance dont j'ai été justement fier et que je me suis efforcé de mériter pendant toute la législature qui va prendre fin.

Elu sur un programme de réformes politiques, économiques et sociales, nettement démocratiques, j'ai la conscience et la satisfaction d'avoir loyalement et courageusement rempli mes engagements et de m'être conformé aux vues et aux aspirations du parti républicain.

Assuré d'être, plus que jamais, en communion d'idées et de sentiments avec vous tous, je viens à nouveau solliciter vos suffrages, et simplement je vous dis : je suis aujourd'hui ce que j'étais hier et ce que je serai demain, un républicain ferme et convaincu, pur de toutes les compromissions avec les partis de réaction, adversaire irréductible des théories révolutionnaires antimilitaristes et des utopies collectivistes.

Une partie des réformes inscrites à mon programme de 1902 ont été réalisées pendant la législature qui vient de finir. La réalisation de l'autre partie sera l'œuvre de la législature prochaine.

Il appartiendra à la nouvelle Chambre de veiller à la stricte application de la loi de séparation, dans l'esprit de libéralisme et de générosité où elle a été conçue, quoi qu'en disent ses adversaires trop intéressés, en assurant l'indépendance réciproque et le respect de toutes les consciences, la liberté de tous les cultes et l'attribution régulière du budget des cultes aux communes.

Débarrassé de toutes les questions irritantes relevant du domaine religieux, le parti républicain pourra désormais consacrer tous ses efforts à réaliser les réformes sociales que la démocratie est en droit de revendiquer.

Tous les ouvriers des villes, tous les travailleurs de l'agriculture doivent participer aux bénéfices des retraites ouvrières et paysannes récemment votées par la Chambre. Quoique imparfaite et insuffisante, cette réforme constitue, avec les lois d'assistance et de prévoyance (lois d'assistance médicale gratuite, d'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables, de protection de l'enfance, d'accidents du travail, d'hygiène, etc.), un pas immense fait dans la voie des applications pratiques de la solidarité sociale.

A la législature prochaine incombera la lourde tâche de réaliser les ressources néces-

saires à la dotation de cette grande œuvre sociale, qui sera l'honneur du parti républicain.

J'estime, avec lui, qu'il est possible de demander aux concessions et aux monopoles d'État les ressources nécessaires aux retraites des travailleurs et au dégrèvement de la petite propriété foncière.

Je pense aussi, avec le parti républicain, qu'il est temps de rechercher les moyens d'entente entre patrons et ouvriers, en faisant appel à la générosité des uns, à la sagesse des autres, à l'esprit de solidarité de tous, pour éviter les grèves, si funestes au commerce et à l'industrie, par le relèvement des salaires trop souvent insuffisants à la subsistance de l'ouvrier honnête et probe et de sa famille.

Il y aura lieu également de rechercher les moyens d'alléger les charges qui pèsent trop lourdement sur les ménages surchargés de famille.

Les produits de notre agriculture et de notre industrie doivent être efficacement protégés contre la concurrence étrangère, et les taxes qui pèsent si lourdement sur les objets de consommation, diminuées.

Le régime des patentes a été amélioré, mais il demanderait une refonte totale.

Les lois constitutionnelles doivent être revisées par des voies légales dans un sens plus démocratique.

Le système électoral du Sénat est à la fois trop coûteux et trop restreint ; le nombre des députés et sénateurs pourrait être diminué sans nuire à la marche des affaires. Les rouages administratifs ne répondent plus aux besoins actuels et une vaste décentralisation s'impose. L'intérêt du parti républicain exige qu'aucun acte politique des représentants du pays ne puisse échapper au contrôle des électeurs.

Les élections du Président de la République, des présidents de la Chambre et du Sénat et des membres des Commissions parlementaires revêtent un caractère nettement politique, il est conforme au principe républicain que les élus prennent courageusement et publiquement la responsabilité de tous les scrutins qui s'y rattachent.

Les lois d'organisation et de protection du travail, les œuvres de solidarité, de mutualité, de bienfaisance et de prévoyance trouveront en moi un zélé défenseur.

Il faut résoudre le problème du crédit agricole par le prêt au petit agriculteur, à un taux ne dépassant pas 3 0/0, et inscrire dans nos lois l'insaisissabilité du bien de famille.

Au point de vue fiscal, la sagesse commande de limiter méthodiquement les dépenses publiques, et de ne disposer qu'avec prudence des ressources budgétaires. Une politique d'économies rigoureuses est indispensable, et je la poursuivrai résolument.

Une plus équitable répartition des charges publiques, qui pèsent trop lourdement sur les uns, trop légèrement sur les autres, s'impose par la substitution de l'impôt global et progressif sur le revenu, avec dégrèvement à la base, aux diverses formes d'impôts actuels qui sont iniques et d'un autre âge.

Nous sommes pleins de respect pour la propriété individuelle qui est comme la prolongation de la personnalité humaine et la garantie de son indépendance et de sa dignité.

Nous faisons appel à la petite bourgeoisie, au petit commerce, à la petite industrie et à la foule de modestes employés de l'Etat, des départements et des communes, dont les intérêts moraux et matériels se confondent avec ceux des autres travailleurs. De tous les Gouvernements, la République est le seul dont ils peuvent espérer la réalisation de la justice sociale à laquelle ils ont droit.

Républicain et patriote, c'est tout un, et jamais le parti républicain n'a répudié l'idée de patrie, pas plus qu'il ne discute les devoirs que nous impose la défense nationale. Mais nous sommes tous pour la paix, et nous ferons tout ce qui est compatible avec l'honneur et la dignité de notre pays pour éviter les conflits sanglants. Nous pensons que le meilleur moyen d'atteindre ce résultat est d'avoir une force et une organisation militaires suffisamment puissantes, pour inspirer le respect à ceux qui seraient tentés de se faire nos provocateurs.

La loi sur le service militaire, dont le parti républicain a doté la démocratie, reçoit

cette année sa première application. Je poursuivrai avec énergie la réduction de la période de 28 jours et de la suppression des 13 jours.

La loi sur l'extension de la compétence des juges de paix commence à réaliser sans heurt et sans secousse la réforme des frais de justice, et l'expérience décisive qu'elle engage fait naître des espérances nouvelles vers une justice moins coûteuse, plus expéditive et plus humaine. C'est ce que nous comptons obtenir par la revision des Codes de procédure civile, d'instruction criminelle et de justice militaire.

Bien d'autres réformes pourraient encore être mentionnées dans l'ordre politique, économique et social.

Comme par le passé, j'aiderai de tout mon pouvoir au développement des mutualités et, en général, de toutes les institutions tendant à procurer plus de satisfaction et de bien-être à la classe des humbles et des déshérités.

Mais le souci des réformes politiques et sociales ne me fera pas oublier vos intérêts privés. Je serai pour vous, dans l'avenir, l'ami sincère et dévoué que j'ai été dans le passé, au concours duquel on ne fait jamais appel en vain.

Électeurs,

En 1902, vous m'avez appelé. Par devoir, je suis venu à vous. Vous m'avez soutenu de vos suffrages, de vos conseils, de vos encouragements. Je vous en remercie.

Pendant quatre ans, nous avons mené ensemble le bon combat pour la République démocratique et réformatrice, et notre œuvre a été fertile. Il faut la compléter.

Par devoir, je reste à la tête du parti républicain dans notre arrondissement. Vous avez fait l'union en 1902; plus que jamais elle est nécessaire en 1906.

Nul ne peut se méprendre sur le résultat des élections du 6 mai. Tous les partis de réaction et de conservatisme étroit et égoïste vont tenter l'effort suprême. Pour eux, l'heure est décisive. La bataille perdue, c'est l'écroulement définitif de leur rêve de restauration monarchique.

Nous avons en face de nous toute une coalition qui, sous des étiquettes plus que trompeuses, constitue le bloc de droite, dont tous les efforts tendent au renversement de la République.

Ce sont les éternels adversaires contre lesquels la République a toujours eu à se défendre. Leurs candidats marchent docilement menés par la main cléricale. Il nous appartient de grouper, de concentrer toutes nos forces pour opposer à la coalition des ennemis de la démocratie les phalanges unies et serrées du parti républicain. N'oubliez pas que la République nous a donné trente-cinq ans de paix, de tranquillité pendant lesquels vous avez pu vous livrer en toute sécurité à vos travaux, accroître votre petit pécule, vous créer une situation matérielle et morale que vous n'aviez connue sous aucun autre régime.

La question est nettement posée. A vous de dire si vous voulez clore cette ère de paix et de prospérité. A vous de dire si vous êtes pour l'obscurantisme et l'ignorance contre la science et le progrès; si vous êtes pour le césarisme capitaliste contre la liberté et la fraternité démocratique ; si vous voulez effacer en un jour l'œuvre d'émancipation sociale, de paix, de progrès, de justice, d'égalité et d'humanité qui a coûté trente-cinq ans d'inlassables efforts ; si vous êtes, enfin, pour la République ou la monarchie.

J'attends votre verdict avec confiance.

Vive la République démocratique !
Vive l'arrondissement d'Ambert !

Docteur SABATERIE,
Maire et Conseiller général d'Arlanc,
Député sortant.

1re Circonscription de CLERMONT-FERRAND.

M. CHAMBIGE,

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.409 voix.

Electeurs,

Vous m'avez élu, depuis 1893, à chaque renouvellement de la Chambre des Députés, en 1898 comme en 1902, avec un nombre toujours plus considérable de suffrages. Je viens de nouveau solliciter vos voix, certain de n'avoir pas démérité de vous et d'avoir été, en tous les points, constamment fidèle au programme avec lequel je m'étais présenté.

L'œuvre de la dernière législature a été féconde. Elle a donné au pays, entre autres réformes, le service militaire réduit à deux ans et égal pour tous;

La loi d'assistance aux vieillards et aux incurables;

La séparation des Églises et de l'État, qui n'est pas une loi de persécution contre les catholiques, mais une loi affirmant la neutralité complète de l'État en matière religieuse et laissant à chacun le libre exercice de ses croyances, avec les édifices religieux.

Enfin la Chambre a voté récemment la loi des retraites, garantissant l'existence de l'ouvrier des champs et de l'atelier dans leur vieillesse; cette loi, soumise actuellement aux délibérations du Sénat, deviendra, je l'espère, une réalité dans un avenir prochain.

J'ai voté ces lois avec tout le parti républicain. C'est par l'union de toutes les fractions du parti républicain qu'elles ont pu aboutir. Je veux de plus en plus cette union.

Les réformes sociales doivent prendre le premier rang dans les délibérations de la Chambre prochaine. Elle aura également à discuter la réforme fiscale. Je voterai l'impôt sur le revenu, en remplacement des impôts directs existants, remédiant, par un large dégrèvement à la base, aux charges fiscales qui pèsent sur les familles les plus nombreuses et les moins fortunées.

Cette réforme fiscale, l'impôt sur le revenu, devra apporter à nos laborieuses populations agricoles, surchargées d'impôts, un soulagement à la crise qu'elles supportent depuis si longtemps.

Je voterai, comme je l'ai déjà fait, la réduction des heures de travail et le repos hebdomadaire pour les employés et les ouvriers. Je suis pour le relèvement des salaires insuffisants des agents de l'État, mais je veux obtenir ce relèvement, non avec des charges nouvelles pour les contribuables, mais par des économies et par la réforme de notre système de retraites actuellement en vigueur.

Je suis pour le monopole de l'État remplaçant le monopole des grandes compagnies et des compagnies d'assurances, l'État pouvant trouver là les ressources nécessaires aux réformes sociales; car l'État ne peut plus demander aux communes et aux départements des sacrifices plus considérables que ceux qu'ils font aujourd'hui.

Je suis pour les syndicats, et, tout en reconnaissant aux fonctionnaires le droit de se syndiquer, il n'est pas possible de tolérer à ceux-ci le droit à la grève et de leur permettre ainsi de suspendre les services publics de la nation.

J'ai voté déjà la réduction des périodes d'exercices militaires des 28 et 13 jours, réduction compatible avec la force de notre armée nationale. La France veut la paix; on le sait en Europe, où la France est soutenue, par les gouvernements même monarchiques et par les peuples, comme une garantie de l'ordre universel. Mais, pour imposer la paix, il importe que

la nation reste forte ; la République n'a, jusqu'à ce jour, quoi qu'en disent les partis d'opposition, rien ménagé pour qu'il en soit ainsi.

Electeurs, vous me connaissez : républicain n'ayant jamais varié dans mes convictions, je suis avec ceux qui veulent, dans l'ordre social, supprimer autant que possible un certain degré de misère, et, dans l'ordre politique et économique, apporter plus de justice et plus d'égalité.

Quand un peuple possède ce puissant instrument pour les réformes qu'est le suffrage universel, il n'est pas besoin de révoltes ni de révolutions pour obtenir les réformes demandées par la démocratie : c'est par le suffrage universel que nous les obtiendrons et que la France pourra poursuivre son œuvre de paix et de progrès social dans le monde.

Vive la République !

Docteur CHAMBIGE,
Conseiller général,
Maire de Pont-du-Château,
Député sortant.

2e Circonscription de CLERMONT-FERRAND.

M. GUYOT-DESSAIGNE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.285 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié sans interruption depuis plus de vingt ans et que je crois avoir loyalement et fidèlement rempli.

En 1893, je vous disais : « Rapporteur de la loi militaire, je vous ai donné le service de trois ans. Qui sait si je ne vous apporterai pas un jour le service de deux ans? » J'ai tenu parole : président de la Commission de l'armée, je vous apporte le service de deux ans, égal cette fois pour tout le monde sans aucune exception et tempéré par la disposition législative qui alloue annuellement aux parents des soutiens indispensables de famille des subsides représentant, et au delà, ceux qu'ils auraient pu espérer du travail de leurs enfants retenus sous les drapeaux.

Au cours de la législature qui va finir, j'ai prouvé que l'appât du pouvoir était impuissant à me faire m'écarter, si peu que ce fût, de la voie que vous m'aviez tracée, en m'envoyant soutenir la politique du bloc républicain, et je me suis, comme par le passé, tenu au premier rang des représentants du peuple pour qui République et démocratie sont autre chose que des mots vides de sens, et qui s'emploient de leur mieux à affranchir la pensée humaine, à donner à chacun la juste notion de ses droits et de ses devoirs, à créer un état social tel que les déshérités de la nature ou de la fortune aient enfin leur part de bien-être en ce monde.

C'est ainsi que j'ai voté successivement :

La loi supprimant l'enseignement congréganiste, qui a été rendue inefficace par les laïcisations fictives que les hauts dignitaires de l'Église ont encouragées par leurs complaisances, si tant est qu'ils ne les aient pas sollicitées ;

La loi sur les justices de paix qui, quelque incomplète qu'elle soit encore, diminue sensiblement les frais de justice, si lourds aux pauvres ;

La séparation des Églises et de l'État, qui figurait déjà, en 1885, dans le programme que vous avez, depuis lors, approuvé cinq fois par des majorités sans cesse croissantes et qui réalise une conception qui devrait être chère à toutes les consciences, celle de l'Église libre dans l'État libre ;

La loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, qui rend obligatoire l'allocation, à ces malheureux, de secours jusqu'ici trop parcimonieusement distribués ;

La loi qui réduit à quatorze et à six jours les périodes d'instruction de vingt-huit et de treize jours des réservistes et des territoriaux ;

Et enfin la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, qui assurera aux travailleurs des villes et des campagnes le pain de leurs vieux jours.

Ces deux dernières lois sont actuellement soumises aux délibérations du Sénat.

Mais bien d'autres réformes s'imposent encore pour que la démocratie obtienne les satisfactions auxquelles elle a droit.

Notre système fiscal est profondément inique. C'est la terre, toujours la terre, qui supporte à peu près toute la charge des impôts et l'agriculture est à bout de forces. Il ne peut être remédié à cet état de choses que par la suppression des quatre contributions directes (foncière, personnelle-mobilière, portes et fenêtres et patentes), ainsi que des taxes assimilées, et leur remplacement par un impôt global sur le revenu, lequel, pour être proportionné aux facultés de chaque contribuable, doit être nettement progressif. Je proposerai, comme je l'ai déjà fait, et voterai cette réforme essentielle.

Lorsque la loi sur les retraites ouvrières et paysannes reviendra du Sénat, je l'amenderai, s'il y a lieu, dans le sens le plus favorable à ceux qui, par la mutualité, auront su allier la prévoyance à l'assistance.

Je favoriserai de toutes mes forces le monopole de l'enseignement à tous les degrés. L'État seul a, selon moi, le droit et le devoir de former des citoyens, soit par ses fonctionnaires, soit par les personnes qu'il délègue à cet effet.

Si certaines propriétés dépendant du domaine national ont été concédées à des tiers, elles l'ont été pour être exploitées dans l'intérêt public et non pour enrichir outre mesure certaines grandes sociétés financières trop disposées à se considérer comme véritablement propriétaires et à tout subordonner à leur intérêt personnel. Ces propriétés devront être rachetées et faire retour à la nation, qui retirera, du chef de leur exploitation, de gros bénéfices venant en déduction des impôts.

Est-il admissible enfin que les votes politiques les plus importants qu'un député puisse émettre, tels que ceux relatifs à la nomination du Président de la République ou du président de la Chambre, échappent au contrôle de ses électeurs ? Je demanderai que ces nominations cessent d'avoir lieu au scrutin secret, qui abrite toutes les trahisons.

Tel est mon programme. Vous savez par expérience qu'il sera ponctuellement suivi si je suis votre élu.

Electeurs !

Vous me connaissez trop bien et depuis trop longtemps pour que j'aie à vous mettre en garde contre les injures et les calomnies qui seront déversées sur moi pendant la période électorale. Vous les dédaignerez comme je les dédaigne moi-même.

Mais vous ne devez pas oublier que les adversaires de la République jouent leur partie suprême et que tous les moyens leur seront bons pour la gagner.

Il y a quelques semaines, c'était le spectre de la guerre étrangère qu'ils agitaient. Combien ai-je reçu de lettres désolées de parents voyant déjà leurs enfants aux prises avec les Allemands et me demandant quel jour auraient lieu l'appel des réservistes et celui des territoriaux ! J'ai répondu que la République, n'ayant pas d'intérêts dynastiques à sauvegarder, ne faisait la guerre que si le sol sacré de la patrie était menacé et que, tant que ses destinées seraient entre les mains des vrais républicains, nous verrions la continuation des

35 années de paix qu'elle nous a données. N'avais-je pas raison et toute crainte de conflagration n'est-elle pas définitivement écartée?

Cette arme s'étant brisée dans leurs mains, c'est sur cette formalité de l'inventaire, réclamée par tous les orateurs catholiques afin que rien ne pût être détourné à l'avenir de ce qui appartenait aux églises et aux fabriques au moment de la séparation, qu'ils ont édifié la légende de la spoliation, persuadant à de braves gens, qu'ils trompaient sciemment, qu'on faisait l'inventaire des objets consacrés au culte pour les vendre, comme on le ferait bientôt de leurs propres richesses mobilières.

Nous ne sommes pas au bout et il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'on vous racontât prochainement que ces misérables républicains, qui font des pensions aux évêques et aux curés, veulent supprimer les cérémonies du culte et fermer les églises.

Il est probable aussi que les agitations ouvrières, dont les moindres incidents, pieusement recueillis et grossis par une certaine presse, sont transformés par elle en mouvements révolutionnaires, vous seront signalées comme démontrant péremptoirement qu'il ne saurait y avoir de sécurité sous la République et qu'il faut se réfugier bien vite à l'abri du trône et de l'autel. Ce qu'on ne vous dira pas, c'est qui les fomente et les paye.

De toute cette fantasmagorie, vous avez déjà fait ou vous saurez faire justice et vous vous grouperez une fois de plus autour du drapeau qui vous a si souvent conduits à la victoire, que votre vieux député tient d'une main plus ferme que bien des jeunes, et sur les plis duquel il a écrit :

Tout pour le peuple par le peuple !
Vive la République !

Ed. GUYOT-DESSAIGNE,
Président du Conseil général.

Circonscription d'ISSOIRE.

M. BONY-CISTERNES.

Élu au 1er tour de scrutin. — 16.362 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat de député que je détiens de vos suffrages depuis 1889, et qu'à chaque législature nouvelle vous m'avez maintenu par d'imposantes majorités, touche à son terme.

Convaincu de l'avoir loyalement rempli, je viens vous en demander le renouvellement.

Je me suis toujours efforcé de répondre à vos nombreux témoignages de sympathie et de confiance par un soin assidu et constant des affaires dont vous m'avez chargé.

Dans mes mains, vos intérêts n'ont jamais périclité.

Au point de vue politique, je n'ai rien négligé pour faire prévaloir les droits de la démocratie.

J'ai soutenu de toutes mes forces le Ministère Waldeck-Rousseau, le Ministère Combes, j'ai voté pour Fallières.

J'ai appuyé de mes votes les réformes démocratiques, sociales et laïques, adoptées dans le courant de cette législature : telles que la loi sur les sociétés de secours mutuels, source de tant de bienfaits ;

La loi sur les accidents du travail, préservant de la misère les malheureuses victimes ;

La loi sur la compétence des juges de paix assurant aux justiciables une justice plus prompte et moins onéreuse ;

La loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes, dont la mise en vigueur à partir du 1er janvier 1907, constituera une œuvre de solidarité de la plus haute importance ;

J'ai voté la loi réduisant à deux ans le service militaire qui, tout en augmentant la solidité de notre armée, constitue la réforme la plus juste, la plus équitable ;

La loi sur les associations, qui a mis un arrêt au développement des congrégations marchant à la conquête de l'État ;

La loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste qui devenait un danger public ;

Enfin la loi sur la séparation des Églises et de l'État est un fait accompli. Elle n'est pas une arme contre l'Église, comme le prétendent nos adversaires, mais bien un instrument de liberté.

D'autres réformes réclamées par la démocratie s'imposent.

Je mets en première ligne l'impôt sur le revenu global et progressif, pour établir une répartition plus équitable des charges et faire disparaître les impôts vexatoires, tels que celui des portes et fenêtres, la cote personnelle et mobilière, les patentes, les octrois, l'impôt foncier.

Nos malheureuses populations, si durement éprouvées par les crises de toutes sortes : la mévente des produits agricoles, les ravages du phylloxera, seront ainsi déchargées de ces lourdes contributions ;

— La loi sur les retraites ouvrières et paysannes, votée déjà par la Chambre pour mettre à l'abri de la misère les travailleurs dans leur vieillesse ;

— La participation des ouvriers aux bénéfices des grandes industries privées, pour établir la bonne harmonie entre l'employeur et l'employé et supprimer les grèves ;

— La réduction des heures de travail pour l'ouvrier ;

— Le monopole, au profit de l'État, de l'alcool, des sucres, des pétroles, des assurances, des chemins de fer, des concessions minières ;

— La réforme du Code de procédure civile et la réduction des frais de justice ;

— L'épuration du personnel, pour chasser de nos administrations les ennemis de la République ;

— Le monopole de l'enseignement par l'État ;

— L'arbitrage pour les affaires extérieures ;

— Le scrutin public pour les élections d'ordre politique, telles que celles du Président de la République, du président du Sénat, du président de la Chambre des Députés ;

— La modification du règlement de la Chambre, pour mettre un terme aux obstructions, ainsi qu'aux lenteurs apportées dans la discussion des lois ;

— Il est nécessaire aussi d'apporter de sérieuses économies dans le budget de l'État, par la suppression d'un certain nombre de fonctionnaires, par la diminution des gros traitements, par de profondes modifications dans les services administratifs, et augmenter dans une large mesure l'amortissement de la dette publique.

Telles sont les réformes que j'ai votées et celles pour lesquelles mon concours est acquis.

Si vous estimez que je peux encore rendre des services à notre parti et, si vous voulez bien m'honorer de vos suffrages, je m'efforcerai, comme par le passé, de tenir haut et ferme le drapeau de la démocratie, de servir vos intérêts et ceux de la République.

BONY-CISTERNES,

Maire de Saint-Cirgues, conseiller général.
Député du Puy-de-Dôme.

1re Circonscription de RIOM.

M. CLÉMENTEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.646 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné par la Fédération de toutes les municipalités républicaines et de tous les Comités républicains de la 1re circonscription de Riom, je viens, pour la troisième fois, solliciter vos suffrages.

J'ai confiance dans votre verdict, ayant conscience d'avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'aviez confié.

Le passé que je vous demande d'approuver est fait non seulement de luttes et d'efforts, mais de résultats. Qu'il me suffise de constater que c'est le Ministère Rouvier, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, qui a donné au pays : la nouvelle loi militaire rendant l'impôt du sang moins lourd et égal pour tous; la loi d'assistance aux vieillards et aux incurables ; la séparation des Églises et de l'État, que les événements ont rendu nécessaire et qui, loin d'être une loi d'oppression, doit, loyalement exécutée, assurer, avec la neutralité absolue de l'État, le respect de toutes les croyances, l'exercice de tous les cultes dans les édifices qui leur sont et leur resteront affectés.

Cette œuvre, accomplie au milieu des pires difficultés extérieures, heureusement et pacifiquement écartées, est un gage d'avenir.

Sans reprendre en détail le programme que j'ai longuement exposé à vos mandataires dans la réunion qui a fait de moi le candidat unique du parti républicain, je tiens à rappeler qu'à mon sens les réformes sociales, destinées à établir plus d'humanité et plus de justice dans le pacte démocratique, et les réformes fiscales, devant assurer par l'impôt progressif sur le revenu le dégrèvement des petits contribuables, doivent faire désormais l'objet de nos constantes préoccupations. Je consacrerai toute mon énergie à leur réalisation, en me souvenant que la démocratie rurale à laquelle je suis profondément attaché a d'autant plus droit à notre sollicitude qu'elle souffre en silence et attend, sans vaine révolte, forte de sa volonté légalement et librement exprimée, les résultats certains de l'évolution et du progrès.

Je suis de ceux qui n'ont peur d'aucune réforme, qui ne reculent devant aucune des possibilités de demain, mais je sais que la moisson ne se fait pas dans la tempête. J'estime que nous ne récolterons les fruits de la République qu'en poursuivant l'amélioration du sort des travailleurs et le développement de notre commerce, de notre industrie et de notre agriculture, dans l'ordre, dans le travail, dans l'effort de tous pour la prospérité générale.

Cette politique a sa formule. Elle est simple autant que claire :

Ni réaction. — Ni révolution.

Pour poursuivre son œuvre d'émancipation humaine d'amélioration sociale, la République a besoin d'ordre et de sécurité.

Le culte de la patrie, le respect du drapeau, une armée disciplinée, gardienne vigilante du sol et des lois de la République, sont les garants de notre indépendance et assureront dans la paix intérieure et extérieure l'expansion progressive de la démocratie française.

Qu'ai-je besoin d'ajouter ? Vous m'avez vu à l'œuvre, vous connaissez mes aspirations

et mes espérances; dans l'ordre politique, dans l'ordre économique et social, elles sont les vôtres.

Si vous m'accordez de nouveau votre confiance, encouragé par vos précieuses amitiés, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour la mériter chaque jour davantage et pour travailler avec vous au progrès social, à la prospérité de la France, à la grandeur de la République !

Vive la République !

Étienne CLÉMENTEL,
Maire de Riom,
Député sortant.

2e Circonscription de RIOM.

M. VARENNE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 11.149 voix.

Citoyens,

Il y a quatre ans, j'ai été, dans cette circonscription, le candidat du parti socialiste, et près de 8.000 d'entre vous m'ont accordé leurs suffrages. Je me représente devant vous, comme candidat du même parti, avec le même programme. Je suis donc aujourd'hui ce que j'étais hier, comme je serai demain ce que je suis aujourd'hui.

Il y a quatre ans, j'ai lutté avec vous pour arracher cette circonscription à la politique rétrograde. La situation n'a pas changé. Aujourd'hui comme alors, la réaction essaye de garder cette circonscription. Mais, sûre cette fois de l'échec, elle n'ose plus mettre en ligne un candidat nettement hostile au progrès républicain et se rabat sur des candidatures équivoques, radicales d'étiquette, soutenues en réalité par les réactionnaires de tout acabit.

C'est donc aux républicains que je m'adresse; c'est à eux que je demande de faire confiance au républicain que je suis, c'est à eux que je propose le généreux idéal de mon parti.

C'est en vain que mes adversaires essayeront de rabaisser cet idéal à je ne sais quelle barbare et grossière opération de partage. La plupart d'entre vous, instruits par la campagne de propagande que j'ai faite dans toutes les communes de la circonscription, savent aujourd'hui que le socialisme ne veut pas dépouiller les travailleurs, mais les défendre, les relever et les affranchir. Ils savent aussi que nous n'attendons le triomphe de nos idées que de l'évolution des esprits et des choses. Le parti socialiste veut le progrès dans la paix par l'éducation de la démocratie; à la société d'iniquité et de violence où nous vivons, il veut substituer progressivement une société meilleure, de justice, de concorde et de travail; à ce titre, il est, dans la plus haute acception du mot, le parti de l'ordre.

Au surplus, le programme de réformes agricoles que je vais vous soumettre suffit à montrer que, loin de vouloir supprimer la propriété du travailleur, je prétends au contraire la défendre énergiquement.

Citoyens,

Le programme politique que je vous avais proposé en 1902 était si réalisable qu'il est en partie réalisé

Le service militaire de deux ans égal pour tous a été voté ; et cette réforme nous suffit pour le moment. Il reste à supprimer, comme inutiles et onéreuses, les périodes de vingt-huit jours et de treize jours, dont le Parlement a voté la réduction.

La loi des associations a été appliquée avec vigueur et une loi du 7 juillet 1904 a supprimé l'enseignement congréganiste. Il faudra tenir la main à ce qu'elle soit respectée, et il faudra compléter cette œuvre par le monopole de l'enseignement.

La séparation des Églises et de l'État est faite. C'est une loi libérale et généreuse, qui a véritablement fondé en France la liberté de conscience. Elle doit être appliquée avec fermeté, dans l'esprit libéral qui l'a inspirée, mais sans faiblesse.

Le Parlement a abordé la discussion des retraites ouvrières et paysannes. Il lui reste à achever son œuvre, en faisant profiter de cette loi les propriétaires cultivateurs qui en ont été exclus.

Tous les partis, d'ailleurs, s'accordent à dire que l'ère des réformes politiques est close et que l'heure est venue de faire des réformes sociales. Vous penserez sans doute que, pour faire du socialisme à la Chambre, il faut des députés socialistes.

Le programme de réformes économiques que vous lirez plus loin vous montrera que le parti socialiste est tout prêt à entreprendre cette œuvre, qui peut se résumer en deux phrases : dégrèvement des petits par l'impôt sur le revenu ; recherche de ressources nouvelles dans l'exploitation par l'État des grandes industries capitalistes.

Citoyens,

Le parti socialiste n'est pas seulement le parti de la justice sociale ; il est aussi le parti de la paix.

Une politique criminelle d'aventures, inspirée par les plus bas intérêts financiers, a failli nous conduire à la guerre. En votant pour le candidat socialiste, vous direz que, résolus à maintenir l'intégrité et l'indépendance du pays, vous entendez respecter l'intégrité et l'indépendance des autres peuples, et que vous ne voulez chercher querelle à personne.

Électeurs de Riom-Montagne,

Les intérêts de la circonscription, si longtemps abandonnés, ont besoin d'être vigoureusement défendus. Beaucoup d'entre vous ont, au cours de ces quatre années, fait appel à mon concours ; ils savent que je ne l'ai refusé à personne, et que j'ai souvent réussi à faire reconnaître leurs droits.

Enfant du pays, profondément attaché à vous par les innombrables et précieuses amitiés que j'ai rencontrées parmi les paysans et les ouvriers éclairés de notre région, je saurai faire mon devoir de représentant de la circonscription.

Républicains de Riom-Montagne,

C'est avec confiance que je sollicite vos suffrages :

Si vous êtes des républicains vrais ;

Si vous n'avez pas peur de la République ;

Si vous voulez de la démocratie non seulement le mot, mais la chose ;

Si vous voulez non seulement que la République vive, mais encore qu'elle produise tous ses résultats et qu'elle réalise rapidement les magnifiques espérances que le peuple a mises en elle ;

Si vous en avez assez de la polititique de réaction et d'équivoque dont vous souffrez depuis quinze ans, et si vous voulez rendre à cette circonscription, profondément républicaine, la place qui lui appartient, à l'avant-garde de la démocratie du Puy-de-Dôme ;

Si vous voulez enfin être représentés à la Chambre par un républicain sans reproche, capable de vous défendre et résolu à bien servir vos idées et vos intérêts ;

Vous affirmerez tout cela, le 6 mai, en votant pour le candidat du parti socialiste, qui a

la fierté de n'être soutenu que par des républicains, et qui a conscience de représenter dans cette lutte à la fois le socialisme et la démocratie.

Vive la République sociale!

Alexandre VARENNE,
Docteur en droit,
Directeur de *l'Ami du peuple*.

Programme politique.

Administration. — Liberté politique et liberté syndicale des fonctionnaires. — Amélioration des petits traitements et réduction des gros. — Administration de la caisse des retraites des fonctionnaires par les fonctionnaires eux-mêmes. — Décentralisation administrative.

Enseignement. — Monopole de l'enseignement à tous les degrés par l'État. — Gratuité de l'enseignement secondaire.

Réformes électorales. — Scrutin de liste par département avec représentation proportionnelle. — Vote secret sous enveloppe. — Vote par correspondance.

Réformes judiciaires. — Revision du code de procédure de 1807 et réduction des frais de justice. — Refonte totale et simplification de notre système judiciaire. — Abolition de la peine de mort.

Réformes militaires. — Suppression des conseils de guerre. — Suppression des périodes de vingt-huit et de treize jours.

Programme social.

Assurance sociale. — Retraites ouvrières et paysannes, en y comprenant les propriétaires-cultivateurs.

Réforme de l'impôt. — Impôt personnel et progressif sur le revenu global, avec exonération des revenus au-dessous de 2.500 francs, et suppression des quatre contributions directes : personnelle-mobilière, foncière, patentes, portes et fenêtres.

Monopoles d'État. — Rachat des chemins de fer et des mines. — Monopole de l'alcool, des assurances, des établissements de crédit, des grandes lignes de navigation, des raffineries de sucre et de pétrole, de la grande métallurgie, etc., et généralement de toutes les industries arrivées au plus haut degré de concentration capitaliste.

Lois ouvrières.— Journée de huit heures pour les ouvriers d'industrie, avec institution d'un minimum de salaire. — Interdiction du travail aux pièces et du marchandage. — Suppression des économats. — Syndicat unique et obligatoire. — Assurance sociale contre le chômage, la maladie et les accidents du travail. — Extension de la prud'homie aux ouvriers mineurs, aux employés de commerce et aux agriculteurs.

Programme agricole.

Mesures sévères contre la spéculation sur les céréales;

En attendant qu'un impôt général sur le revenu remplace les contributions existantes, dégrèvement complet des petits propriétaires fonciers travaillant eux-mêmes leurs terres;

Suppression des droits de mutation pour la propriété non bâtie au-dessous de 5.000 francs;

Réduction à 3 0/0 du taux légal de l'intérêt;

Suppression de la saisie-brandon ;

Assurance obligatoire des récoltes et du bétail ;

Caisses de crédit agricole subventionnées par l'État et gérées par les communes et les syndicats agricoles;

Création de warrants agricoles régionaux ;

Achat ou location, par la commune, avec le concours de l'État, de machines agricoles ;

Création de syndicats et de coopératives de propriétaires-cultivateurs pour l'achat d'engrais, de semences, de plants, etc., et pour la vente des produits ;

Abaissement des tarifs de transports pour les engrais, les machines agricoles, le bétail et tous les produits de l'agriculture ;

Indemnité aux fermiers et aux métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété ;

Liberté de la chasse et de la pêche, sans autre limite que les mesures nécessitées pour la conservation du gibier et du poisson et la préservation des récoltes ;

Développement de l'enseignement agricole et des champs d'expérimentation.

Circonscription de THIERS

M. CHAMERLAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.764 voix.

Citoyens,

Trois fois déjà nous avons combattu ensemble contre la coalition de toutes les forces du passé, trois fois la victoire est restée fidèle à notre drapeau.

Aussi, viens-je, avec une confiance inébranlable, solliciter à nouveau vos suffrages, certain que je suis d'avoir rempli mon mandat sans défaillance et d'avoir participé sans faiblesse à l'œuvre grandiose accomplie par les derniers ministères.

Si je juge superflu, après onze années de collaboration, de vous faire une profession de foi, au moins me permettrez-vous de vous rappeler les lois récemment votées et de préciser le programme dont la réalisation s'impose à la vigilance du Parlement.

Jamais, citoyens, législature, mieux que celle qui va prendre fin, n'aura été féconde dans tous les ordres de question, dans l'effort de laïcité, dans l'effort de justice sociale :

L'application rigoureuse de la loi sur les congrégations enfin déracinées; la loi interdisant l'enseignement congréganiste ; la loi du service militaire de deux ans pour tous ; la séparation des Églises et de l'État ; la loi d'assistance sociale aux vieillards, aux infirmes et aux invalides du travail ; enfin la loi qui institue les retraites ouvrières.

Il n'y a pas, je crois, depuis la fondation de la troisième République, une législature qui puisse offrir un pareil bilan.

Malgré les résultats acquis, un grand effort reste à produire ; notre vaillance sera à la hauteur de notre tâche.

Des questions multiples solliciteront l'attention de la nouvelle Chambre, au premier

rang desquelles figure la réforme financière qui répartira l'impôt proportionnellement aux facultés de chaque citoyen;

La réforme administrative, destinée à accroître les libertés communales, cantonales et départementales;

La réforme judiciaire, destinée à rendre la justice plus expéditive et moins coûteuse;

La suppression des Conseils de guerre en temps de paix pour les délits de droit commun;

Enfin, les réformes sociales, qui doivent occuper la première place dans les préoccupations politiques et servir les intérêts des travailleurs de la terre comme ceux des travailleurs de l'industrie.

Le devoir de la prochaine législature est de reprendre l'assurance contre les accidents du travail et de l'étendre au commerce, à l'industrie et à l'agriculture.

Il sera aussi nécessaire d'instituer l'assurance contre le chômage involontaire, le repos hebdomadaire obligatoire, de développer l'application de la loi de dix heures, en l'abaissant progressivement à huit heures, si possible, et d'organiser les Conseils du travail.

Elle sera placée également dans la nécessité d'élargir, dans un sens démocratique, la loi de 1883 sur les syndicats.

J'ajoute que les intérêts de la coutellerie seront toujours l'objet de ma sollicitude; je veillerai avec le plus grand soin à ce que des modifications de tarif ne viennent pas porter atteinte à la prospérité de cette industrie et je favoriserai de toutes mes forces les mesures qui la rendraient plus florissante en créant de nouveaux débouchés à ses produits.

Tels sont, citoyens, les graves problèmes dont la solution est réservée à la Chambre que vous allez élire.

Pour réaliser ce programme, qui sera fécond en œuvres de liberté, de justice et de solidarité, faites choix de républicains éprouvés et repoussez avec dédain toutes les épaves des régimes déchus qui essayeraient par de fallacieuses promesses et l'emploi d'étiquettes mensongères, de surprendre vos suffrages.

Citoyens, je suis, aujourd'hui comme hier, dans cette circonscription, le porte-étendard de la République.

En son nom et pour sa grandeur, sans crainte, je vous convie à la bataille d'aujourd'hui, au triomphe de demain.

CHAMERLAT,
Député sortant.

PYRÉNÉES (BASSES-)

1re Circonscription de BAYONNE.

M. Jules LEGRAND,

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.573 voix.

Mes chers Concitoyens,

De nouveau je sollicite l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Depuis dix ans, j'ai soutenu avec une inflexible fidélité la politique nettement et sagement républicaine que, dans trois scrutins et par des majorités toujours croissantes, vos suffrages ont sanctionnée.

Au point de vue extérieur, je désire le maintien de la paix et des bons rapports entre les peuples, mais sans rien sacrifier des droits, des intérêts et de la dignité d'une grande nation.

A l'intérieur, j'estime que la République n'appartient ni à un groupe, ni à une coalition de groupes, mais qu'elle doit être, comme l'indique son nom, la chose publique, c'est-à-dire le gouvernement de tous. Je poursuis donc l'union des républicains pour toutes les libertés, pour toutes les réformes vraiment démocratiques, contre tous les despotismes, toutes les utopies, toutes les intolérances. J'ai en horreur la délation, l'abus du pouvoir administratif, les tracasseries et les persécutions sectaires. La meilleure façon de défendre la République, c'est de la faire aimer.

Je vous avais promis de respecter le pacte concordataire, où je voyais des garanties réciproques pour l'État et pour la religion; j'ai tenu cet engagement. J'ai voté contre la séparation, jugeant, comme beaucoup de républicains parmi les plus anciens et les plus illustres, cette mesure inopportune et dangereuse. Dans la discussion du projet, j'ai eu l'honneur, avec mon collègue Sibille, de faire adopter le premier amendement libéral, et j'ai voté toutes les dispositions tendant à atténuer les rigueurs du texte apporté par la Commission. Je crois que, si l'on consentait à retoucher sur un petit nombre de points quelques articles trop hâtivement rédigés et, d'autre part, si l'on s'employait à renouer des relations diplomatiques avec le Vatican, auprès duquel toutes les puissances, qu'elles soient ou non catholiques, ont soin d'accréditer des représentants, il serait aisé, dans le régime de la séparation, de mettre fin à des disputes irritantes, et, par la pratique de la pleine liberté de conscience, d'assurer la pacification religieuse. J'ajoute que j'ai défendu et que je continuerai à défendre la liberté d'enseignement, corollaire de la liberté de conscience.

En matière économique et sociale, je suis partisan de toutes les améliorations positives et je ne redoute aucune hardiesse raisonnable. Par mes discours, mes écrits et mes actes, j'ai prouvé ma sollicitude envers les souffrants, les humbles, les travailleurs des villes et des campagnes. J'ai voté la loi d'assistance, le service de deux ans, les retraites ouvrières,

l'extension de la compétence des juges de paix. Mais je veux que l'on fasse œuvre pratique et que les lois de solidarité humaine puissent être appliquées. Or, elles ne le seront que si l'on crée les ressources indispensables. Pour obtenir ces ressources, nous ne devons ni recourir à l'emprunt, ni écraser sous de nouvelles taxes les contribuables déjà surchargés. Sans doute il conviendra de remanier notre système fiscal, afin de rendre l'impôt plus proportionnel aux facultés de chacun, en dégrevant les citoyens peu fortunés et les familles nombreuses. Mais ce qu'il importe surtout, c'est de réaliser de sérieuses et profondes économies. On n'atteindra ce résultat que par la décentralisation administrative. Nous avons trop de fonctionnaires, trop de formalités gênantes, trop de paperasserie. Il faut donner de l'air dans notre démocratie, stimuler les énergies individuelles et les activités régionales, accroître les franchises des cantons et des communes.

Les inconvénients de notre mécanisme électoral éclatent à tous les yeux. Le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, qui permettraient de diminuer le nombre des députés, augmenteraient l'indépendance et l'autorité des mandataires du peuple et feraient de la Chambre une image plus exacte de la nation.

Convaincu que la première condition de la prospérité matérielle d'un pays c'est la facilité des échanges, j'appuierai de toutes mes forces le mouvement qui commence à se dessiner contre les exagérations de notre système douanier et en faveur d'un retour à la méthode des traités de commerce, rendu plus nécessaire encore par la récente aggravation du tarif douanier espagnol.

Ce que, d'accord avec la Chambre de commerce de Bayonne et les municipalités, j'ai fait, en ces dix années, pour notre port, pour les diverses communes de la circonscription, vous le savez, mes chers concitoyens. Vous savez aussi quel accueil ont trouvé chez moi tous ceux qui, pour la sauvegarde de leurs droits ou de leurs intérêts, pensaient avoir besoin du concours de leur représentant.

Électeurs,

Nul ne contestera que nous traversons des circonstances particulièrement graves.

Ayons à cœur d'éviter le découragement que risquerait d'engendrer un pessimisme outrancier. Mais regardons en face les difficultés présentes et évertuons-nous à conjurer des périls dont s'inquiètent tous les vrais démocrates, tous les bons citoyens !

Une propagande insensée et criminelle s'est attaquée non seulement aux principes fondamentaux de la société moderne, mais encore aux devoirs essentiels des citoyens et à la patrie elle-même. Défendre les droits naturels de l'individu contre les collectivistes, l'armée contre les antimilitaristes, la paix publique contre les émeutiers, il n'est point de tâche plus urgente ni plus impérieuse. En m'accordant, pour la quatrième fois, vos suffrages, vous manifesterez votre aversion à l'égard des instigateurs plus ou moins conscients de nos discordes civiles, votre attachement à une politique ordonnée, libérale, tolérante, sincèrement réformatrice.

Plus vous viendrez nombreux aux urnes, plus vous donnerez à votre élu d'autorité pour servir avec tout son dévouement et toute son énergie l'arrondissement de Bayonne et la République, la petite et la grande patrie.

Vive la France !
Vive l'arrondissement de Bayonne !
Vive la République !

Jules LEGRAND,
Député sortant.

2e Circonscription de BAYONNE.

M. Léon GUICHENNÉ.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.285 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier, il y a six mois, lorsque cédant aux instances d'un grand nombre d'entre vous, je sollicitai vos suffrages pour remplacer à la Chambre des Députés le regretté M. Saint-Martin Harriague.

Les principes que j'affirmais alors dans ma profession de foi ont reçu votre approbation. Vous pouvez me rendre le témoignage que j'y suis resté fidèle.

Aujourd'hui, comme à cette époque, je place ma candidature sur le terrain constitutionnel. Mais la République qui aura mon concours est une République libérale, respectueuse de toutes les croyances et de toutes les libertés, assurant les mêmes droits à tout le monde sans distinction d'opinions politiques et religieuses, cherchant à grouper autour de son drapeau tous les enfants de la France.

La Chambre dont les pouvoirs vont expirer a détruit bien des libertés qui nous étaient chères. Elle a occasionné des ruines morales et matérielles en supprimant les congrégations religieuses. Elle a cherché à détruire la religion en détruisant le Concordat au mépris des règles les plus élémentaires du droit des gens, et en proclamant la séparation de l'Église et de l'État dans une loi qu'on s'efforce vainement de représenter comme une loi libérale, alors qu'elle est une loi de spoliation et que son application peut amener la fermeture de vos églises.

Cette loi qui supprime graduellement le budget des cultes viole ce que Mirabeau lui-même appelait un engagement sacré.

Il n'est pas surprenant que les premières mesures prises pour son application aient soulevé les vaillantes populations de notre pays, si fortement attachées à leurs croyances.

Mes efforts tendront à réparer le mal fait à la France par une politique néfaste qui, depuis tant d'années, violente les consciences, ainsi qu'à rétablir la liberté religieuse et la liberté complète d'enseignement ; ils tendront enfin à obtenir que le Gouvernement renoue les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Cet acte de justice contribuera puissamment à la pacification religieuse.

Une mauvaise politique fait de mauvaises finances.

Faut-il s'étonner dès lors que notre budget national, dont les dépenses augmentent sans cesse, soit en déficit ?

Pour apporter un remède à une pareille situation, qui finirait par conduire la France à la ruine, je repousserai toute dépense nouvelle qui ne sera pas justifiée par une impérieuse nécessité ; je voterai la suppression des fonctions inutiles et m'associerai à toutes les mesures qui permettront, sans compromettre toutefois la sécurité de l'État, de faire des économies indispensables pour la bonne gestion des finances publiques.

Si vous approuvez ce programme, vous voterez pour moi, le 6 mai prochain.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

Léon GUICHENNÉ,
Avocat,
Conseiller municipal de Bayonne,
Conseiller général des Basses-Pyrénées,
Député sortant.

Circonscription de MAULÉON.

M. PRADET-BALADE.

Elu au 1er tour de scrutin. 9.308 voix.

Mes chers concitoyens,

En 1900 et en 1902, vous m'avez fait le grand honneur de m'appeler à vous représenter à la Chambre des Députés. Je viens solliciter, pour la prochaine législature, le renouvellement du mandat que je tiens de votre confiance. J'ai le sentiment très net de n'avoir point démérité, et j'ai la prétention d'avoir fidèlement observé le programme que, par deux fois, vous avez sanctionné de vos suffrages, d'être resté dans la plénitude de mon indépendance de républicain ferme et sincère que je me flatte d'avoir toujours été, sans compromission ni défaillance. Je considère comme un honneur de n'avoir point varié dans mon attitude politique, au gré des événements et des circonstances, et d'avoir toujours défendu avec énergie les principes d'ordre, de liberté et de tolérance.

Dans le cours de la législature actuelle, les questions les plus délicates et les plus irritantes à la fois ont été posées devant le Parlement. Je les ai résolues selon les inspirations de ma conscience, et avec la seule préoccupation de me conformer au sentiment de l'immense majorité de mes électeurs.

Il n'est pas une seule des réformes proposées dans un intérêt humanitaire qui m'ait laissé indifférent. J'ai voté les lois d'assistance aux vieillards et aux infirmes, les retraites ouvrières, le service militaire de deux ans, l'extension de la compétence des juges de paix. Je n'ai pas voulu apporter mon suffrage à la loi de séparation de l'Église et de l'État. Précédemment, dans mes professions de foi, j'avais déclaré que le maintien et le respect du Concordat me paraissaient nécessaires. Je savais, au surplus, que la presque unanimité de mes électeurs considéraient cette loi comme inutile et dangereuse. Ce sentiment était le mien, et je pensais que l'heure n'était pas venue de rompre un traité dont les résultats ont toujours été bienfaisants. Aujourd'hui, la séparation est chose accomplie. La loi ne vaudra que si elle est appliquée dans un esprit de large tolérance et de liberté. Il faut qu'elle soit un instrument de pacification, et non une arme de combat. L'ère des luttes religieuses, si déprimantes pour le pays, doit être close. La République, gouvernement de paix, mentirait à ses principes et à sa raison d'être, si elle n'était pas respectueuse de toutes les croyances, de toutes les doctrines philosophiques et si elle n'assurait à tous la liberté absolue de conscience, et à chacun le droit de pratiquer sa religion.

D'autres questions, au surplus, sollicitent la vigilante attention du législateur; la réforme électorale, pour fortifier l'autorité morale de la représentation nationale; la réforme financière, pour refondre notre système fiscal, rendre l'impôt vraiment proportionnel aux facultés de chacun, en dégrevant les contribuables peu fortunés et les familles nombreuses; la réforme judiciaire, pour rendre la justice plus rapide et moins coûteuse, la protection de notre agriculture, de notre industrie et de notre commerce, basés sur une juste réciprocité.

Le Gouvernement républicain, qui a pour devise et pour principes l'égalité et la fraternité, ne saurait oublier les réformes sociales, dont la démocratie, depuis si longtemps, attend la solution : assurances contre la maladie et le chômage, assurances agricoles, le développement de la mutualité sous toutes ses formes. Comme jusqu'à ce jour, je voterai toutes les lois qui auront pour but d'améliorer le sort des travailleurs, des petits et des pauvres, en leur assurant plus de justice et plus de bien-être. Mais ces réformes ne peuvent

pas constituer une surenchère électorale; elles doivent répondre à des besoins réels et ne pas compromettre l'équilibre budgétaire. Les ressources nécessaires, il faudra les demander, non point à des impôts nouveaux, que, pour ma part, je me refuserai énergiquement à voter, mais à des économies sérieuses et profondes, réalisées en diminuant le nombre des fonctionnaires, en réformant notre administration, en laissant au Gouvernement seul le droit de proposer des dépenses nouvelles.

Adversaire des utopies communistes ou collectivistes, je répudie également les théories antimilitaristes. Patriote ardent, je souhaite que l'on apprenne à nos enfants le respect et le culte de la patrie, avec l'idée du devoir et le sentiment du sacrifice. Je veux que l'armée, sauvegarde de la nation, gardienne de la Constitution, soit forte et respectée, pour que le pays, protégé par elle contre tous les périls, puisse travailler en paix, dans la sécurité du lendemain.

Tel est mon programme. Je fais appel à tous les républicains, à tous mes compatriotes, pour que nous travaillions ensemble à faire triompher dans ce pays une politique d'union républicaine et non d'ostracisme, une politique de paix sociale, de concorde nationale, de liberté et de justice.

L. PRADET-BALADE,
Député.

Circonscription d'OLORON.

M. BARTHOU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.499 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je sollicite de votre confiance, à laquelle j'adresse un cordial et loyal appel, le renouvellement de mon mandat.

Député de l'arrondissement d'Oloron depuis dix-sept ans, fier et fort de sa fidélité, qui a résisté à toutes les crises et à toutes les attaques, je ne redoute ni son ingratitude ni son injustice. Ses intérêts généraux et vos intérêts particuliers ne sont jamais restés, par ma faute, en souffrance. Mes adversaires eux-mêmes seraient, j'en suis sûr, embarrassés pour mettre en doute le dévouement, actif et utile, avec lequel je m'en suis, en toute circonstance, constitué le défenseur.

Mes actes politiques, mes discours et mes votes relèvent de votre décision souveraine. Je vous les soumets avec la conscience d'avoir rempli tout mon devoir de républicain. C'est surtout pour ne pas me dérober à votre appréciation, dont j'attends une force nouvelle, que j'ai résisté, dans les deux dernières élections sénatoriales, aux instances flatteuses et pressantes qui me venaient de tous les points du département.

Mon attitude n'a jamais trahi les origines de mon mandat. La République ne serait qu'un vain mot et une duperie misérable si elle ne s'appliquait pas, de plus en plus, à libérer l'État, définitivement laïcisé, de toutes les tutelles confessionnelles et à développer dans la démocratie, par l'action combinée des lois et des mœurs, les sentiments et les devoirs d'humanité, de justice et de solidarité sociale.

Le Concordat, dont j'ai accepté toutes les conséquences, et en particulier, le budget des

cultes, tant qu'il paraissait loyalement exécuté par les parties contractantes, n'a pas résisté aux violations et aux provocations de la Cour de Rome. J'en ai, avec l'immense majorité des républicains de la Chambre et du Sénat, voté la dénonciation inévitable.

La loi de séparation, qu'on dénature afin de la mieux exploiter, est une œuvre de liberté. Elle autorise, pour l'exercice du culte, des associations, étendues à tout le territoire, qui jouissent de véritables privilèges. Elle alloue aux ministres des cultes des pensions, viagères ou temporaires, qui les préservent contre toutes les surprises. Elle met au service du culte, pour une période illimitée, et à titre gratuit, les édifices nécessaires à sa célébration. J'exprime le vœu sincère que les directions imposées au catholicisme tiennent compte de ces dispositions libérales et contribuent à l'apaisement si désirable des passions et des partis.

La loi sur les justices de paix, qui a rapproché la justice des justiciables; la loi sur le service militaire, qui en réduit la durée à deux ans et qui a supprimé toutes les dispenses; la loi sur l'assistance aux vieillards, qui met à l'abri du besoin, dans leurs dernières années, les déshérités de la fortune et les vaincus de la vie, sont des réformes définitives dont la dernière législature peut légitimement s'enorgueillir.

Ces grands résultats sont dus à l'action commune et à la collaboration confiante du parti républicain. Son union, toujours nécessaire, contribuera à réaliser l'œuvre prochaine. La constitution des caisses de retraites ; la réforme de l'impôt, poursuivie dans le but d'en mieux répartir les charges et d'alléger l'agriculture d'un fardeau injustement lourd ; l'abrogation de la loi Falloux et la restitution à l'État, dans l'enseignement secondaire, de droits et de garanties trop longtemps abdiqués ; la réglementation équitable, dans l'intérêt de la paix sociale, des modalités du contrat du travail, telles seront les questions essentielles auxquelles je m'emploierai avec un soin plus particulier, si vous me faites l'honneur de me réélire.

Mes actes vous répondent de mes promesses. La part que j'ai prise, sur tous ces grands problèmes, aux débats parlementaires, et ma collaboration à un Gouvernement de cordiale et large union républicaine sont les titres dont je m'honore pour mériter votre confiance.

Vous ne vous laisserez pas détourner de votre devoir civique par des adversaires qui n'ont eu ni la loyauté ni le courage d'affronter franchement la lutte. Ils s'efforcent de provoquer vos abstentions pour les interpréter comme un désavœu. Votre réponse leur prouvera que notre vaillant arrondissement d'Oloron, insensible à leurs manœuvres, reste fidèle à son glorieux passé et à son devoir républicain.

Louis BARTHOU,
Président du Conseil général,
Ministre des Travaux publics,
des Postes et Télégraphes.

Circonscription d'ORTHEZ.

M. E. DUPOURQUÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.086 voix.

Mes chers Concitoyens,

C'est à vous seuls qu'il appartient de dire par quel républicain vous entendez être représentés au Parlement.

Ce droit vous est enlevé quand un comité, — sans mandat populaire, — revendique d'une façon exclusive toute direction politique dans l'arrondissement et prétend vous imposer son choix.

C'est pour protester contre cet abus de pouvoir que je me présente librement à vos suffrages.

Et d'abord, j'affirme hautement mon attachement à la République et mon respect de sa devise : Liberté, Égalité, Fraternité, qui donne à chacun de nous le droit absolu de penser, de croire, de prier, d'élever ses enfants, de voter comme il l'entend.

Je lutterai donc avec la dernière énergie contre ceux qui menacent nos libertés, votent des lois d'exception et pratiquent la fraternité en prêchant la haine et l'envie.

Il est temps de laisser le peuple, vivant en paix et à sa guise, s'occuper, en toute liberté, de ses intérêts moraux et matériels.

Il est temps de délaisser la politique stérilisante pour s'inquiéter de nos affaires, qui vont mal, et de notre agriculture, qui meurt sous des charges trop lourdes.

Il est temps de ramener à la terre, notre mère nourricière, les enfants qui l'abandonnent pour courir à la ville où les attendent la misère et le vice, pourvoyeurs ordinaires de l'armée du crime et de la révolte.

Il est urgent d'enrayer nos dépenses et de faire de sérieuses économies, faciles à réaliser, au lieu de parler d'impôts nouveaux, d'emprunts nouveaux dont le peuple ne veut à aucun prix.

Il est urgent de rendre à leurs Comités les politiciens et leur politique de surenchère électorale, pour mettre enfin sur pied des lois simples, justes et pratiques.

Il est urgent de chercher une solution à la crise sociale dans l'accès des ouvriers à la propriété et leur participation aux bénéfices.

Il faut en finir avec l'anarchie et la violence, qui mènent aux grèves sanglantes et à la guerre civile.

Il faut laisser l'armée à sa haute et noble mission et ne plus l'employer aux besognes qui la dégradent.

Il faut en finir avec la politique tracassière et inquiétante du bloc et ses mœurs démoralisatrices par la délation, la corruption, l'abus des faveurs.

Revenons aux traditions libérales et au véritable esprit de notre charte républicaine.

Travaillons à faire des citoyens et non des esclaves ou des courtisans qui se vendent pour une place, pour une décoration.

Je fais appel à tous les hommes d'ordre et de travail, à tous ceux qui croient l'heure venue de songer à la défense sociale.

Je sollicite les suffrages de tous ceux qui ont au cœur l'amour ardent de la liberté, l'horreur de la candidature officielle, et qui veulent une République aimée, forte, respectée, durable; une République honnête, économe, soucieuse du sort des plus petits, élargissant chaque jour le cercle de nos libertés et groupant tous les Français en une seule et même famille.

Vive la République !

E. DUPOURQUÉ,

Capitaine de frégate en retraite,
Chevalier de la Légion d'honneur.

1re Circonscription de PAU.

M. d'IRIART d'ETCHEPARE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.848 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès républicain, comprenant tous les conseillers généraux, d'arrondissement, et les délégués de tous les groupes républicains de Pau et des communes rurales de la circonscription, m'ayant désigné à l'unanimité comme candidat du parti républicain, je me présente à nouveau à vos suffrages.

Républicain de gauche, j'ai défendu, dans cette législature, le programme et les principes républicains avec mes amis Barthou et Catalogne.

En assurant la stabilité ministérielle, la majorité républicaine a pu faire aboutir de nombreuses réformes :

Développement du crédit agricole, — augmentation des crédits destinés aux primes et encouragements à l'élevage du bétail et du cheval, — loi sur les fraudes des vins et des denrées agricoles, — loi sur les justices de paix, diminuant fortement les frais de justice, — loi militaire limitant le service à deux ans, — loi sur les sucres, dégrevant les contribuables de 40 0/0 sur le prix de cette denrée de première nécessité, — loi sur les patentes, réduisant notablement l'impôt pour les petits commerçants, — loi sur l'assistance aux vieillards, les mettant à l'abri du besoin à la fin de leurs jours, — attribution aux communes pauvres, de subventions spéciales, afin de leur procurer de l'eau potable, indispensable pour améliorer l'hygiène des habitants — abaissement du tarif postal par la réduction de l'affranchissement des lettres à 10 centimes.

La majorité républicaine a voté enfin la séparation des Églises et de l'État, assurant aux fidèles la jouissance des églises à perpétuité, leur abandonnant les biens cultuels pour une valeur de plus de cinq cents millions, accordant des pensions viagères ou des allocations aux desservants et attribuant aux communes l'intégralité du budget des cultes.

La pratique de la religion et de la liberté de conscience sont donc assurées, et cette loi devrait ouvrir l'ère de la pacification religieuse, si le parti réactionnaire, souvent même malgré le clergé, — dans un intérêt purement politique, — n'en travestissait pas la lettre et l'esprit, essentiellement libéral.

Au point de vue extérieur, la majorité républicaine a su assurer la paix, et la République, si décriée par ses adversaires, a vu venir à Paris sceller des amitiés nouvelles, — après le tsar, — les rois d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne et de Portugal.

Nous aurons à terminer pratiquement l'étude des retraites ouvrières et paysannes, œuvre sociale de la plus haute importance dont la réalisation est un devoir pour un gouvernement républicain.

Nous aurons aussi à modifier notre sytème d'impôts, en frappant le revenu réel des citoyens proportionnellement à leur fortune, par une plus juste répartition des charges. Cette réforme, réclamée par la démocratie, peut permettre, sans créer des impôts nouveaux, de dégrever, soit l'impôt foncier, qui écrase le propriétaire et le cultivateur, soit nos commerçants, qui ne peuvent plus lutter contre la concurrence désastreuse des grands magasins de la capitale.

Mais nous devons en même temps procéder à ces modifications de notre régime fiscal

avec prudence et méthode, pour maintenir intact notre crédit public, le premier du monde.

Le Parlement devra enfin essayer de réaliser progressivement la décentralisation administrative, qui peut simplifier les rouages de notre organisation et procurer des économies budgétaires.

Nous saurons maintenir grandes et fortes, — en consentant toujours, comme nous l'avons fait, les sacrifices nécessaires, — notre armée et notre marine, reconstituées par la République, toutes deux sauvegardes de l'honneur national et de l'intégrité du territoire.

Dans toutes les circonstances, je m'inspirerai des principes de la Révolution française qui ont consacré la nécessité et l'inviolabilité de la propriété individuelle.

Électeurs républicains,

La réaction, dissimulant toujours son drapeau, s'apprête à livrer une bataille désespérée contre la République.

Nous voyons, dans l'Ouest de la France, ses candidats combattre même les républicains progressistes qui ont voté contre la séparation.

L'équivoque n'est donc plus possible! Comme en 1902, le parti républicain sortira encore vainqueur de la bataille électorale, malgré la calomnie, la pression et la corruption.

Vous saurez, comme vous l'avez toujours fait, par l'union et par la discipline, faire triompher sur mon nom le programme des républicains, qui est celui de la Révolution française.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Vive la République démocratique et laïque!

L. d'IRIART d'ETCHEPARE,
Député républicain sortant,
Conseiller général du canton de Pau-Ouest,
Candidat de l'union des gauches de la 1re circonscription de Pau.

2e Ciconscription de PAU.

M. le comte de GONTAUT-BIRON.

Élu au 1er tour de scrutin. — ..... voix.

Mes chers Compatriotes,

Un grand nombre d'entre vous m'ont demandé d'être, dans votre circonscription, le défenseur des principes et des idées d'ordre et de liberté qui leur sont chers et qui, en la personne de mon frère, ont successivement triomphé aux élections législatives de 1900, de 1902, et, tout récemment, lors de l'élection sénatoriale.

Vivement touché de l'honneur qu'ils me faisaient, j'ai cédé à leurs désirs et je viens solliciter vos suffrages, espérant que vous voudrez bien reporter sur moi la confiance que vous avez témoignée à mon frère.

Comme lui, je suis nettement républicain. Pour être forte et incontestée, la République doit être animée d'un esprit libéral ; elle doit être tolérante. En la voulant ainsi, je crois mieux la servir que ceux dont la violence et l'esprit sectaire en font un gouvernement de combat et d'oppression.

Rompant avec les traditions des représentants les plus éminents du parti progressiste, qui ont tant fait pour la grandeur et l'intérêt de la patrie, ces politiciens ont été dominés exclusivement, depuis quelques années, par la question religieuse dont l'aboutissement a été la loi de séparation qui trouble aujourd'hui si profondément le pays et que d'aucuns, — ils nous en ont d'ailleurs avertis, — se proposent même d'aggraver après les élections.

Cette préoccupation les a tellement absorbés qu'ils ont compromis les intérêts sacrés de la défense nationale, négligé l'administration des finances de l'État, et relégué au second plan les réformes sociales.

Nous avons vu l'armée sans protection contre les menées antipatriotiques, pendant que la franc-maçonnerie cherchait, avec la complicité d'un ministre, à la désorganiser par un système de basses délations ! Nous avons vu la marine arrêtée dans son développement et l'indiscipline tolérée, sinon encouragée, dans les arsenaux !

Si l'on considère maintenant la question financière, comment ne pas être effrayé de l'augmentation incessante des dépenses, des votes répétés de douzièmes provisoires et de la discussion hâtive du budget, qui ne s'équilibre plus?

Se souvenant un peu tard de leurs promesses électorales, les politiciens auxquels nous devons cet état de choses ont, dans les derniers moments de la législature, discuté ou voté une ou deux réformes depuis si longtemps attendues par le pays ; mais ces réformes ont été élaborées de telle façon que leur application s'en trouvera encore retardée.

Et, dans ces derniers jours, effrayés par les responsabilités qu'ils ont encourues, redoutant d'être emportés, au scrutin du 6 mai, par l'explosion de la juste colère populaire, ils ont fait échouer la loi sur la sincérité du vote et la représentation proportionnelle.

Je vous le demande, mes chers compatriotes, n'est-il pas temps d'arrêter un pareil système d'administration ?

Ce qui se passe depuis quelques semaines doit nous faire réfléchir tous. Nous voyons dans le Nord de la France les scènes de violence et de désordre se multiplier et, devant l'autorité impuissante, des attentats commis chaque jour sur les propriétés et sur les personnes. Ce serait, à brève échéance, l'acheminement vers la guerre civile, si les électeurs, qui ont heureusement le dernier mot, n'envoyaient pas à la Chambre une majorité ayant des soucis plus nobles et des vues plus hautes que celle qui s'en va.

La future Chambre aura le devoir impérieux de s'occuper de questions et de réformes qui ont été négligées jusque là.

Les retraites ouvrières et paysannes seront l'objet d'une partie des travaux de la prochaine législature, et il appartiendra aux membres du Parlement, soucieux de leur responsabilité et de vos intérêts dont ils auront la garde, de trouver la formule définitive qui permettra d'assurer le fonctionnement normal de ces retraites, sans qu'il en puisse résulter une augmentation de charges pour les petits agriculteurs déjà si atteints.

Dans le même ordre d'idées, comme nous devons toujours tendre de plus en plus vers le progrès, je m'associerai aux dispositions qui seront prises en vue d'organiser l'assurance des travailleurs contre les risques sociaux, tels que le chômage, la maladie, la vieillesse, l'invalidité

L'agriculture, que l'on oublie trop, alors que la France lui est redevable de la meilleure partie de sa richesse et de sa grandeur, a le droit impérieux de voir diminuer enfin l'impôt foncier et les trop lourdes charges qui pèsent sur elle.

Je voterai le projet de loi, actuellement à l'étude, en vue de la constitution du « bien de famille insaisissable », à l'exemple de plusieurs législations étrangères. N'est-il pas naturel de conserver intacts aux familles agricoles leurs moyens d'existence et à la terre ceux qui la fertilisent ?

L'élevage, source de revenus dans notre département, doit ête encouragé et soutenu

de plus en plus et trouver un écoulement rémunérateur en rapport avec les lourds sacrifices consentis par les éleveurs.

Au point de vue de la réforme de l'impôt, mes efforts tendront à ce que chacun soit imposé en raison de ses facultés. Je m'associerai aux dispositions ayant pour objet de répartir les charges d'une façon plus équitable, tout en repoussant les investigations du fisc, les procédés vexatoires et inquisitoriaux que personne ne pourrait accepter.

Je demande également la diminution des frais de justice, et, dans le domaine administratif, la suppression de rouages surannés et trop nombreux qui paralysent l'expédition des affaires et sont une charge inutile pour le budget. Les communes, injustement tenues en tutelle, doivent avoir en outre plus d'indépendance vis-à-vis du pouvoir.

Au point de vue financier, je considère, comme vous tous, qu'il est grand temps de mettre un terme aux dépenses qui montent sans cesse. Il est urgent que les députés n'aient plus le droit de proposer une dépense nouvelle sans une économie correspondante.

En ce qui concerne les fonctionnaires, d'accord également en cela avec vous, j'estime que leur nombre s'est accru d'une manière démesurée et inquiétante. Par la suppression des emplois inutiles, nous trouverons des ressources que l'on appliquera plus utilement à l'allègement des charges de l'agriculture.

Mes chers Compatriotes,

Je veux, comme vous, une France forte et pacifique, des finances prospères, la paix sociale et religieuse et l'amélioration du sort des travailleurs. Si vous me faites l'honneur de me confier le mandat législatif, je m'efforcerai de me montrer digne de votre confiance. Vous pourrez compter sur mon zèle et mon activité; nous travaillerons ensemble dans l'intérêt de la République et de la patrie.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Compatriotes, l'assurance de mon plus entier dévouement.

B. de GONTAUT-BIRON.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Circonscription d'ARGELÈS

M. ALICOT

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.304 voix.

Mes chers Concitoyens,

Puisqu'on m'en fait un devoir, je sors de ma retraite, et j'accepte la candidature qui m'est, pour ainsi dire, imposée par les manifestations réitérées de l'opinion publique indépendante et libérale.

Si je me présente une fois de plus à vos suffrages, ce n'est certes pas pour chercher une revanche à laquelle je ne tiens pas, ou pour satisfaire des rancunes que je ne ressens à aucun degré. C'est pour vous permettre de vous prononcer solennellement, le 6 mai prochain, sur la politique suivie depuis quatre ans et sur ses résultats.

Ai-je vraiment à faire une profession de foi devant des électeurs qui me connaissent depuis si longtemps et qui m'ont honoré cinq fois de leur confiance? Peut-être pourrais-je m'en référer à mes déclarations antérieures; elles vous prouveraient tout au moins que je n'ai pas changé de programme, parce que je n'ai pas changé d'opinion.

Néanmoins, j'estime qu'en présence des périls qui menacent notre pays, il faut parler haut et clair et fuir l'équivoque.

Républicain, je l'étais déjà à une époque lointaine où il n'y avait pas encore profit à se déclarer tel; mais j'ai toujours compris et voulu la République comme un gouvernement de liberté, d'égalité, de fraternité, et non comme un gouvernement d'oppression, de favoritisme et de discorde.

La liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté d'enseignement, la liberté d'association sont, de toutes les libertés, les plus nécessaires, les plus précieuses, les plus respectables, parce qu'elles sont étroitement liées aux droits de la conscience humaine, aux droits de la conscience religieuse. Dans ma pensée, ces libertés auraient dû s'épanouir et se développer sans contrainte sous un régime vraiment républicain; contrairement à mes espérances, elles ont subi, au cours de ces dernières années, de regrettables atteintes auxquelles je ne me résigne pas et contre lesquelles j'ai protesté et je protesterai toujours.

L'événement capital de la législature qui vient de finir a été le vote de la loi de séparation des Églises et de l'État. C'est surtout sur cette importante loi que vous avez à vous prononcer aujourd'hui. Ce sont ses auteurs que le pays va avoir à juger.

Ai-je besoin de l'affirmer? Si j'eusse été votre représentant, non seulement je ne l'aurais pas votée, mais je l'aurais combattue à la tribune, comme j'avais combattu, en 1901, la loi contre les congrégations religieuses.

Élu d'une population catholique, député de la ville de Lourdes, j'aurais considéré comme un devoir de protester contre l'acte législatif qui a rompu le Concordat de 1801 auquel la France a dû un siècle de paix religieuse, de m'élever contre la suppression du budget des cultes, dette nationale qu'un État « honnête homme » ne pouvait pas nier sans manquer à des engagements sacrés. J'aurais voulu, si la séparation était inévitable, qu'elle fût au moins précédée d'un accord avec le Saint-Siège; que les inventaires, s'ils devaient être faits, ne l'eussent été qu'après entente avec l'Église; que les associations cultuelles, si elles devaient continuer l'œuvre des conseils de fabrique, eussent pu vivre sans être exposées aux responsabilités redoutables et aux inquiétantes embûches dont certains articles de la loi les menacent.

A côté de cette loi dont la première application a déjà mis en péril la paix publique, des mœurs gouvernementales indignes d'une république se sont établies et ont grandi sous la protection du Parlement, telles que la délation partout, l'espionnage dans l'armée, le système des « fiches » et l'institution des « délégués ». J'aurais combattu ces détestables pratiques que plusieurs de nos ministres actuels, eux-mêmes, ont qualifiées « d'odieuses et d'abjectes ».

Voilà pour le passé!

Qu'y a-t-il à espérer de l'avenir?

Peut-être est-il encore temps de réparer le mal fait au pays par ceux qui ont tenu en main le gouvernement et par le Parlement qui les a approuvés. Le seul moyen d'y parvenir, c'est d'arracher le pouvoir aux sectaires et aux incapables qui en ont si étrangement mésusé.

Un vif mouvement de protestation s'accentue partout contre cette politique néfaste. Néanmoins, le désordre et l'anarchie grandissent chaque jour, le gaspillage financier s'accroît, la dette publique augmente, les budgets sont en déficit, la liberté du travail, dans les centres ouvriers, est violée chaque jour, et les grèves, sans cesse renaissantes, ruinent notre industrie nationale, en ruinant les travailleurs eux-mêmes.

Il est temps que le pays se ressaisisse et qu'un gouvernement vraiment républicain, c'est-à-dire vraiment équitable, ramène enfin la paix dans les esprits. Au lieu de poursuivre la guerre aux curés, de désorganiser l'armée et les grands services publics, le Parlement n'a-t-il pas à résoudre les plus difficiles problèmes dans l'ordre économique et financier?

La réforme générale de l'impôt, toujours annoncée, toujours ajournée, suffirait à occuper une législature entière. L'établissement d'un impôt général sur le revenu, promis par le parti radical quand il était dans l'opposition, est laissé de côté, on ne sait trop pourquoi, depuis que ce parti, absorbé dans la guerre à l'Église catholique, détient le pouvoir. Il est temps d'aborder l'étude de cette difficile question et de la résoudre en vue d'une répartition plus juste des charges fiscales, mais aussi en tenant compte des répugnances de la nation tout entière, depuis les plus fortunés jusqu'aux plus humbles, pour l'inventaire administratif des biens personnels de chaque citoyen. C'est animé d'un large esprit de justice d'équité que je m'appliquerais à l'étude de cette question.

Mes chers Concitoyens,

Rendu à la vie privée, il y a quatre ans, j'avais accepté, sans regret et comme un verdict définitif, le vote qu'on vous avait arraché et que la Chambre des Députés a d'ailleurs annulé par 480 voix contre 11. J'ai continué à vivre au milieu de vous, à m'intéresser à vos affaires et à la prospérité de notre beau pays. On invoque aujourd'hui auprès de moi un devoir patriotique. Je m'y soumets avec courage. Si vous m'appelez encore à vous représenter, j'assumerai sans défaillance un mandat dont je ne me dissimule pas la difficulté. Je le remplirai de mon mieux.

Le peu de jours qui nous sépare de l'élection ne me permettra peut-être pas de me rendre dans chaque commune où m'attendent, je le sais, de nombreux amis; mais j'espère que mon programme est suffisamment explicite pour que ceux qui veulent conserver leurs droits, leur culte et leurs libertés sachent que je suis prêt à les défendre.

L'heure de la libération n'est pas éloignée, si chacun fait son devoir, le 6 mai, sans se laisser intimider par un pouvoir dont les jours sont comptés et sans se laisser séduire par des promesses prodiguées la veille du scrutin et oubliées dès le lendemain.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

M. ALICOT,
Ancien Député,
Maître des requêtes honoraire au Conseil d'État,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

M. NOGUÈS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.933 voix.

Mes chers Concitoyens,

La retraite anticipée de notre cher représentant, M. Ozun, motivée par l'état de sa santé, a amené les chefs du parti républicain de l'arrondissement de Bagnères à se préoccuper du choix de son successeur.

Ayant été pressenti à cet égard, j'ai, un moment, hésité à accepter cette lourde tâche.

Mais, devant l'instance de mes amis politiques, auxquels se sont joints tous les conseillers généraux, d'arrondissement et tous les maires républicains de la circonscription, me faisant un devoir de prendre en mains le drapeau de notre parti, je n'ai pas cru avoir le droit de me dérober.

Depuis, toutes les associations républicaines et, en dernier lieu, le congrès tenu à Lannemezan, m'ont donné des encouragements et des preuves de confiance qui ont eu raison de mes dernières hésitations.

C'est dans ces conditions que je me présente à vous aujourd'hui pour solliciter vos suffrages à l'élection législative du 6 mai.

J'ai parcouru à l'heure actuelle tous les cantons de l'arrondissement, et, soit dans mes conférences, soit dans des conversations particulières, j'ai tant de fois eu l'occasion de vous exposer mes idées et mon programme que je crois presque superflu de vous les redire ici.

Mais je tiens cependant, après vous avoir renouvelé brièvement mon attachement ferme et sincère à la cause démocratique, à toutes les lois et réformes, que j'approuve sans réserve, réalisées par la troisième République dans le domaine politique, économique et social, je tiens, dis-je, à préciser certaines questions qui vous intéressent plus particulièrement.

Séparation des Églises et de l'État.

Quelles que soient les discussions et les controverses qu'a soulevées et que soulève encore dans le pays la loi de séparation, votée à une grande majorité par la Chambre et le Sénat, et acceptée définitivement aujourd'hui par les membres les plus modérés de ces

deux Assemblées, elle est la loi, c'est-à-dire le régime sous lequel le pays doit vivre désormais.

Mais cela n'empêchera pas le nouveau législateur de faire qu'elle soit appliquée dans un esprit de sagesse et de paix qui assure aux croyants la libre pratique du culte, sans devenir une nouvelle charge pour les habitants des petites communes.

Je serais, pour ma part, très disposé à voter un amendement qui les ferait bénéficier de l'excédent disponible du budget des cultes.

Les inventaires.

Quant à la formalité des inventaires, qu'ont exploitée les partis réactionnaires pour fomenter dans le pays des troubles et une agitation qu'ils jugeaient nécessaires à leurs louches combinaisons, je ne saurais trop répéter, avec tous les hommes de bon sens et les politiques très modérés qui l'ont déjà dit, que cette mesure n'avait pour but que d'assurer la conservation du patrimoine des futures associations cultuelles et d'empêcher la disparition des objets du culte.

Réformes fiscales.

Le contribuable est déjà chargé d'un poids plus que suffisant d'impôts.

J'estime donc qu'il faut travailler à un remaniement complet des taxes fiscales, de façon à en faire une répartition plus équitable et demander l'impôt, mais sans inquisition ni vexation, à chacun selon ses facultés, en diminuant surtout la part des familles pauvres et nombreuses.

Réformes agricoles.

Mais c'est surtout aux agriculteurs, à ces populations rurales si laborieuses, si éprouvées et si fidèlement attachées à la République, que doit s'étendre la sollicitude du législateur.

Je n'ai pas à rappeler les preuves directes de dévouement que je leur ai données en toutes circonstances, et qui m'ont valu, du reste, l'honneur d'être appelé à la présidence de la Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Bagnères.

Ce que j'ai fait pour eux dans le passé leur répond de ce que je ferai dans l'avenir.

Parmi les réformes les plus urgentes qu'ils attendent, je m'efforcerai de faire aboutir la suppression complète de l'impôt foncier qui écrase la propriété rurale, et de toutes ces taxes injustes, comme l'impôt des portes et fenêtres et des cotes personnelles et mobilières, qui frappent si lourdement les petits.

La pratique que j'ai acquise, dans ma carrière, des questions de procédure, me fait considérer comme des réformes très nécessaires et dont je poursuivrai la solution :

1° La suppression totale des droits sur les héritages en ligne directe ;

2° La suppression des droits d'enregistrement sur les actes translatifs de propriété inférieurs à 1.000 francs ;

3° La diminution des frais de justice par la refonte du Code de procédure ;

4° La revision du Code forestier, qui est si désirée et sera si bien accueillie par les pays d'élevage en montagne et en particulier dans les cantons de Campan, de Saint-Laurent, de la Barousse et de la vallée d'Aure.

Chemin de fer à voie large.

J'ai toujours été partisan (quoi qu'on en ai dit) de la construction à voie large du chemin de fer qui doit relier Auch à Lannemezan, et j'ai toujours voté sans hésitation, au Conseil général, en faveur de ce projet.

J'ai même introduit un amendement, adopté à l'unanimité, pour l'établissement d'une voie reliant Lannemezan à Bagnères qui desservira la contrée déshéritée des Baronnies.

Je continuerai à m'employer, avec tout le zèle et l'ardeur dont je suis capable, à faire aboutir ces deux projets que j'espère bien voir couronner avant longtemps par l'adoption d'un projet de chemin de fer transpyrénéen à travers la vallée d'Aure.

Je comprends trop bien quelle source de prospérité y trouveraient les cantons de Castelnau, de Lannemezan, de La Barthe et les trois cantons d'Aure pour ne pas poursuivre, avec toute l'énergie que vous me connaissez, cette œuvre d'un intérêt vital pour la plus grande partie de l'arrondissement de Bagnères.

Le camp de Lannemezan.

A cette question se lie très étroitement, comme vous le savez, l'établissement du camp militaire de Lannemezan, qui doit ouvrir une ère de développement et de richesse pour l'agriculture, le commerce et l'industrie de toute cette contrée.

Soyez sûrs que je mettrai toute l'autorité et l'influence que me donnera le mandat que je sollicite de vous au service de cette cause qui m'est particulièrement chère.

Électeurs,

Je viens de vous exposer mes idées sur les questions capitales qui font actuellement l'objet de vos principales préoccupations.

Au point de vue général.

Je suis partisan d'une République basée sur la justice égale pour tous et secourable aux faibles ;

Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice ;

Économe des deniers publics, protectrice de l'agriculture ;

Gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie ;

S'appuyant avec confiance sur le loyalisme de l'armée, chargée, sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le sol, le drapeau et la Constitution.

Adversaire des utopies communistes et collectivistes ;

Nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère,

Mais constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès politiques, économiques et sociaux.

C'est à défendre ces idées, c'est à poursuivre la réalisation de ce programme que j'emploierai toute mon énergie, toute mon activité, tout mon dévouement, si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député à l'élection du 6 mai.

Vive la République !

Prosper NOGUÈS,
Candidat d'union et de défense républicaine.

1re Circonscription de TARBES.

M. DREYT.

Elu au 2e tour de scrutin. — 8.084 voix.

Citoyens,

En me présentant aux élections législatives du 6 mai prochain, je vous dois d'abord une explication sur les origines et les causes de ma candidature.

Votre député sortant, après avoir rempli avec une admirable fidélité à ses principes les engagements qu'il avait pris devant le corps électoral, a cru devoir, à raison de son état de santé, s'éloigner des affaires publiques; et, avec cette vertu stoïque qui est le propre des républicains, qui songent moins à leurs intérêts personnels qu'aux intérêts généraux, il a spontanément renoncé au renouvellement de son mandat, craignant de ne pouvoir y consacrer le même zèle et la même énergie.

Uni à Léopold Dasque par des liens d'affection qu'ont encore resserrés nos luttes communes, j'aurais été heureux de pouvoir à ses côtés mener une fois de plus le bon combat contre la réaction et en assurer avec lui l'échec définitif.

Le drapeau qu'il rend pur de toute tache à son parti, je le reçois de ce même parti.

Dans le Congrès des groupements radicaux et radicaux-socialistes des Hautes-Pyrénées qui a eu lieu tout récemment à Lannemezan, j'ai été désigné, à l'unanimité des délégués, pour le porter dans l'ardente mêlée où nous sommes. On m'a offert le devoir. Je ne l'ai pas refusé.

Je viens donc, devant vous, non pour poursuivre uniquement, comme tant d'autres, la réalisation d'un rêve ambitieux longuement caressé, mais pour essayer de maintenir notre arrondissement dans ses traditions démocratiques et empêcher que la politique des réformes sociales y subisse un recul.

Mon programme, c'est le programme radical-socialiste dans son intégralité, celui-là même qui a été adopté par les grands Congrès du parti et qui, dans son ensemble, paraît répondre à toutes nos aspirations.

Dans l'ordre politique, les républicains ont effectué déjà les plus importantes réformes.

La dernière, la loi de séparation des Églises et de l'État, qui a, d'ailleurs, été provoquée par l'attitude agressive de la papauté vis-à-vis de la République, sert de terrain de lutte à nos adversaires, bien qu'ils soient convaincus que, dans son esprit, elle n'est pas une œuvre de persécution contre la religion catholique, les trois cultes reconnus en France y recevant un traitement égal, bien qu'ils sachent qu'elle consacre la liberté de conscience et que, selon les expressions du rapporteur, M. Briand, elle laisse à l'Église la pleine liberté de s'organiser, de vivre, de se développer suivant ses règles et par ses propres moyens, sans autre restriction que le respect des lois et de l'ordre public.

Elle est désormais intangible et je serais de ceux qui la défendraient contre toute atteinte, pensant, au surplus, que si elle fait perdre au prêtre le caractère de fonctionnaire inconciliable avec la propagation d'une doctrine, elle lui restitue, s'il songe moins à conserver des avantages pécuniaires qu'à conquérir des adeptes à sa foi, l'indépendance et la dignité qui conviennent seules au véritable apôtre.

Parmi les réformes qui restent à accomplir, il en est qui ont trait à la Constitution elle-même; il en est d'autres qui touchent aux lois électorales.

C'est ainsi, pour que le recrutement du Sénat s'effectue sur des bases plus démocra-

tiques, que s'impose la suppression des délégués de droit qui doivent être nommés directement par le suffrage universel ; que le scrutin d'arrondissement, qui favorise tant d'abus électoraux et tant d'abus administratifs, doit être remplacé par le scrutin de liste, la lutte stérile des personnes devenant enfin la féconde bataille des idées.

Au point de vue militaire, partisan de la diminution des 28 et 13 jours, complément nécessaire de la loi qui a réduit le service à 2 ans et de la suppression en temps de paix des Conseils de guerre dont tant de décisions froissent la conscience publique, je serai aussi parmi les républicains qui ne confondent jamais certain militarisme avec le vrai patriotisme, qui veulent que l'armée, ne formant pas une caste dans la nation, soit toujours forte et disciplinée, non pour les jeux sanglants de la guerre, mais pour la garantie de la paix dans le monde, qu'elle n'intervienne plus dans les conflits douloureux du capital et du travail, et qu'enfin la subordination absolue du pouvoir militaire au pouvoir civil ne soit plus une vaine formule.

Dans le domaine de l'enseignement, en même temps que la laïcisation dans les méthodes, que la gratuité de l'enseignement secondaire pour les élèves pauvres désignés au concours, que l'application rigoureuse de l'obligation scolaire, il est essentiel de poursuivre l'abrogation immédiate de la loi Falloux, qui fut la main mise brutale de l'Église sur l'instruction et qui, malgré ses amputations successives, manifeste encore une puissante vitalité dans l'enseignement secondaire.

Dans l'ordre économique et social, que de réformes urgentes ne sollicitent pas nos préoccupations?

La refonte de notre système d'impôts, vieilli, qui atteint surtout la masse des cultivateurs; la suppression de l'impôt foncier; l'institution de l'impôt progressif sur le revenu qui, ayant à sa base l'exemption sur un minimum nécessaire à la vie, décharge tous les travailleurs et dont on a pu dire qu'il était le grand dégrèvement des villages; l'établissement d'un droit progressif sur les successions, tout droit étant supprimé en ligne directe jusqu'à concurrence d'un capital à déterminer; le rachat des chemins de fer, la nationalisation des mines, la monopolisation des assurances : toutes réformes devant procurer à l'État républicain les ressources nécessaires pour assurer ses services et aussi le fonctionnement de la loi en formation sur les caisses de retraites ouvrières et paysannes, qui sera la plus grande loi du siècle, puisqu'elle aura tenté de supprimer la misère; l'insaisissabilité de la petite propriété familiale ; l'organisation de l'assurance agricole par l'État ; l'application aux travailleurs ruraux des principes de prévoyance et de solidarité sociales ; la création de chambres d'agriculture où les revendications des campagnes seront formulées par leur mandataire direct; le repos hebdomadaire de 36 heures consécutives; le développement des libertés syndicales dont les fonctionnaires eux-mêmes doivent bénéficier; et enfin, d'une façon générale, la réglementation plus équitable des rapports entre le capital et le travail.

Je ne trace pas ce programme comme une limite arbitraire à nos espérances et à nos ambitions, étant acquis à toutes les réformes tendant à l'amélioration matérielle et morale du prolétariat.

Me plaçant enfin en présence des intérêts spéciaux de l'arrondissement, je m'efforcerai de contribuer aux mesures destinées à accroître sa prospérité et à favoriser l'élevage, convaincu que la connaissance des questions qui y touchent ne constitue pas le monopole de quelques-uns et qu'une application tenace peut permettre à tous les esprits de saisir et de faire aboutir les solutions qu'elles comportent.

Citoyens,

En venant devant vous, je ne me recommande de personne. Je n'ai pas de patrons. Mais j'offre peut-être à la démocratie quelques garanties.

Si un passé de luttes discontinues et un effort incessant pour le triomphe de nos revendications, si un dévouement profond à notre cause, si la sincérité des convictions et la volonté de consacrer tout ce qu'on possède d'intelligence et d'énergie aux conquêtes répu-

blicaines et sociales, doivent être pris en considération, je ne crains pas votre jugement et je compte sur vos sympathies et votre solidarité républicaine.

Dans la bataille qui est engagée entre la République et les puissances de réaction, je ne connais d'ailleurs qu'une manière de combattre : c'est, non pas d'attirer à soi les individualités flottantes et hésitantes par des promesses presque toujours intenables, mais de grouper, sous les plis d'un drapeau largement déployé, et au nom de l'idée rayonnante et haute, tous ceux qui veulent que la République, accomplissant ses destinées, réalise toutes les espérances du peuple.

Je vous convie donc, citoyens, à affirmer sur mon nom qu'héritiers de la Révolution française, vous voulez la continuer et assurer, en ne laissant pas rompre le faisceau de nos forces, la marche de la démocratie vers la cité future de la justice, de la paix et de la liberté pleine de l'esprit humain.

Vive la République démocratique et sociale !

Gaston DREYT.

2° Circonscription de TARBES.

M. FITTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.403 voix.

Chers Concitoyens,

Depuis trente ans, vous suivez ma vie politique.

Mes opinions, mes projets que, tant de fois, j'ai exposés dans toutes vos communes, vous sont entièrement connus.

Je n'ai donc pas à vous faire un programme.

Dans l'ordre économique comme dans l'ordre social, j'ai été le partisan convaincu de tous les progrès « basés sur la liberté, sur la justice, sur l'esprit de solidarité, sur l'amour de la patrie, fondement même des institutions républicaines ».

Dans l'avenir comme dans le passé, je continuerai à me consacrer aux réformes capables de donner à la démocratie le bonheur qu'elle mérite et d'apporter aux travailleurs des champs la part de bien-être qui leur est due.

Je demeurerai le député serviable et accueillant que vous connaissez, aimant avec passion sa petite patrie, toujours heureux de mettre à la disposition de tous son activité et son dévouement.

Électeurs,

Les forces coalisées de la réaction cléricale, dans un effort désespéré, tentent, à cette heure, un assaut suprême contre nos libertés, contre nos conquêtes si chèrement acquises.

C'est le bloc de la contre-révolution qui se dresse devant nous, le bloc qui, dans le but de terroriser les consciences, a pris pour plate-forme la loi rendue inévitable par les provocations de la papauté, la loi qui, assurant l'indépendance des consciences et celle des cultes, rehausse le prestige et la dignité du prêtre, sans charges nouvelles pour le

contribuable, lorsque la nouvelle législation aura mis en action l'amendement dont je suis l'auteur.

Contre cette coalition bigarrée, opposons, nous aussi, un front de bataille imposant par sa cohésion et sa vaillance.

Oui, groupons-nous, républicains et démocrates, pour éviter un recul de cent années, pour éviter le retour d'un régime de privilège, d'une République bâtarde, hostile à la raison, aux droits, à la fraternité.

Républicains,

Attendez-vous à toutes les violences, à tous les mensonges, à toutes les manœuvres déloyales.

Étroitement unis et groupés, marchez à la bataille, sans peur et sans reproche, avec la certitude d'une triomphale victoire.

Démocrates,

Enfants de la grande famille démocratique, qui avez une foi commune et des espérances communes, en déposant votre bulletin dans l'urne, songez à la République ;

A la République prenant vigoureusement en main le sort des petits et des humbles, des déshérités de la fortune ;

A la République inaugurant une ère de solidarité sociale et de fraternité humaine;

A la République de paix à l'extérieur, de concorde et de fécondité au sein de la patrie forte et respectée ;

A la République enfin, pénétrée de plus en plus des idées de justice et de bonté qui sont le patrimoine du parti républicain tout entier.

C'est cette République, menacée à cette heure par les puissances de domination et d'asservissement, c'est celle-là que doivent défendre par leur bulletin de vote tous ceux qui ont dans le cœur l'amour de la démocratie.

Vive la République !

J. FITTE,
Député sortant.
Candidat des républicains.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Circonscription de CÉRET.

M. PUJADE.

Élu au 2° tour de scrutin. — 5.356 voix.

M. Pujade n'a publié aucun document électoral lors des élections générales de 1906.

1re Circonscription de PERPIGNAN.

M. BARTISSOL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.960 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, vous m'avez élu, avec une spontanéité et un élan dont je me suis senti profondément honoré, sur un programme politique et économique auquel j'ai conscience d'être resté fidèle.

Mes votes ont été ceux d'un républicain : j'ai voté la loi du service militaire de deux ans; la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix; la loi sur l'assistance aux invalides du travail, et la loi sur les retraites ouvrières.

Ce sont là les actes d'un républicain dévoué au progrès politique et social.

La loi de séparation devait être une loi de liberté ; c'est dans cet esprit que j'ai voté tous les amendements qui étaient de nature à rassurer les consciences. Le nouveau régime doit être une œuvre de paix religieuse et non un élément de trouble que les passions sectaires se proposent d'aggraver encore. Les événements ont prouvé combien étaient nécessaires les garanties que nous voulions donner à l'ordre dans l'État et à la liberté.

Je suis prêt à défendre, avec les mêmes principes, la liberté de l'enseignement, ce corollaire nécessaire de la liberté de conscience, dont les républicains doivent être les plus ardents défenseurs.

Mon programme est celui de l'Union républicaine de la Chambre; vous le connaissez; je lui resterai dévoué.

Si j'ai combattu la politique de la majorité de la législature qui vient de finir, c'est parce qu'elle n'a causé à la France que déceptions et tristesses.

Elle a désorganisé nos services administratifs, aggravé les impôts, dont la charge nous accable, et démoralisé l'esprit public par l'abus le plus blâmable du favoritisme; elle a rompu l'esprit d'unité de l'armée par les pratiques de la délation anonyme; elle nous a mis à deux doigts d'une guerre avec l'Allemagne et a livré la rue à l'émeute.

C'est contre cette politique, qui nous mène droit à la ruine et à la guerre civile, que doivent réagir tous les bons citoyens s'ils veulent conserver les conquêtes de Quatre-Vingt-Neuf. Il faut faire une France grande et habitable pour tous, une République toute de justice et de liberté, en fondant le progrès social sur l'union confiante et l'appui mutuel du capital et du travail.

Il faut un gouvernement de concorde qui protège le travail national et l'agriculture, qui pratique des économies et développe les affaires sans tout sacrifier à la politique pure.

Jamais l'horizon n'a été plus sombre qu'en ce moment où chacun sent toutes les traditions nationales et son propre patrimoine menacés par les haines et les convoitises criminellement soulevées dans un bas intérêt électoral.

Mais où l'œuvre de la dernière législature a été surtout néfaste, c'est en ce qui concerne nos intérêts économiques absolument méconnus, odieusement sacrifiés.

Viticulteurs, nous n'avons rien pu obtenir, malgré tous nos efforts, de la majorité qui nous a gouvernés pendant quatre ans. Elle est restée sourde à nos légitimes doléances et n'a pas voulu entendre nos cris de détresse profonde.

Bien coupables seraient ceux qui pardonneraient, aujourd'hui, à cette majorité de malheur.

Vous ne devez rien espérer de la nouvelle Chambre, si elle est élue dans le même esprit.

J'ai déposé et soutenu à la tribune un projet de loi contre la fraude; j'ai protesté, par tous les moyens en mon pouvoir, contre la complaisance de nos dirigeants pour les fraudeurs, et, si je n'ai pas obtenu justice, la faute en incombe à tous nos gouvernants.

N'est-il pas souverainement injuste de voir mes adversaires me faire un grief, à moi, de de ce qui est la faute de leurs amis?

J'ai fait mon devoir; c'est la majorité radicale-socialiste qui a manqué au sien.

Elle pouvait tout. Elle na rien fait, que décréter notre ruine.

J'ai prouvé mon attachement à la classe ouvrière en consacrant mes capitaux à des œuvres d'intérêt général dont l'exécution a donné du travail à des milliers d'ouvriers.

J'ai construit les cités de Perpignan, l'usine hydro-électrique de Vinça qui éclaire de nombreuses communes du Roussillon et sert à la traction des tramways du chef-lieu, comme elle assurera très prochainement le service des lignes de Rivesaltes; j'ai démoli les remparts de Perpignan qui sera, je l'espère, la rivale des plus belles stations thermales et hivernales de de France.

Ces œuvres resteront, et ce ne sont pas les attaques de mes adversaires qui pourront les détruire.

Demandez à ceux qui me dénigrent ce qu'ils ont fait et ce qu'ont fait leurs amis?

Rien.

Si je n'ai pas pu, dans le cours d'une législature, exécuter tout mon programme économique, la responsabilité en remonte à nos adversaires qui occupaient le pouvoir et non à moi qui n'ai cessé de vous défendre.

Viticulteurs,

Votre salut dépend de votre vote et surtout de notre union.

Vous pouvez compter sur mon dévouement le plus grand à la cause viticole.

Vos souffrances sont d'ailleurs les miennes.

Je suis, comme vous, un viticulteur qui veut vendre son vin à un prix rémunérateur. Les intérêts considérables que j'ai dans le département et que je ne demande qu'à développer ne peuvent prospérer que si la situation économique se relève.

Électeurs,

L'heure est grave. L'avenir de la France et de la République est entre vos mains. Elle serait, en effet, perdue si vous n'opposiez pas une digue infranchissable au progrès de l'anarchie politique et sociale que préparent nos adversaires.

Viticulteurs,

Le moment de l'action est venu. Ne vous laissez bercer ni de chimères ni d'espoirs irréalisables par des hommes qui ne possèdent pas une souche de vigne et qui ne savent rien de nos souffrances. Votez pour des viticulteurs, afin de former dans notre chère région le groupement compact, indissoluble, de tous ceux qui ont des intérêts communs à défendre, et comptez sur tous mes moyens d'action pour assurer la prospérité de la viticulture.

Travailleurs,

Votre sort est lié à celui de la propriété; ceux qui vous soufflent d'autres conseils sont vos ennemis.

Si la propriété est ruinée, comment pourra-t-elle vous donner du travail, assurer votre existence et celle de vos enfants?

Unissez-vous à elle dans un même but de défense, et que, reconnaissante du service que vous lui aurez rendu, elle remplisse à son tour ses devoirs envers vous en vous garantissant, avec la liberté qui fait la dignité de l'homme, un travail rémunérateur.

Vive la République!
Vive la viticulture!
Vive le travail!

E. BARTISSOL,
Député sortant,
Propriétaire-viticulteur.

2ᵉ Circonscription de PERPIGNAN.

M. BOURRAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.052 voix.

M. Bourrat n'a publié aucun document électoral aux élections générales de 1906.

Circonscription de PRADES.

M. Emmanuel BROUSSE

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.168 voix.

Chers Concitoyens,

Le 6 mai, la France tout entière devra choisir ses représentants à la Chambre des Députés. Jamais heure plus grave ne sonna pour la patrie et pour la République.

Le pays doit choisir entre deux politiques : la politique de l'ordre et la politique du désordre. Il doit manifester son sentiment sur le régime de délation, de favoritisme, de suspicion, de troubles continuels, d'intolérance et de désorganisation nationale, et dire s'il veut continuer à voir la liberté foulée aux pieds, l'égalité méconnue, la fraternité anéantie.

Avec l'adhésion de la plupart des municipalités de l'arrondissement, je me présente à la députation comme candidat nettement, fermement, résolument républicain.

Conseiller d'arrondissement et conseiller général du canton de Saillagouse depuis 1895, vous n'ignorez pas avec quelle ardeur inlassable et quelle constante activité j'ai défendu les intérêts des populations cerdanes.

En moins de dix ans, le canton que j'ai l'honneur de représenter a vu son réseau vicinal presque terminé, un chemin de fer électrique en voie d'achèvement, deux autres voies ferrées prêtes à se construire, l'élevage encouragé, d'innombrables subventions réparties sur toutes les communes, les désastres causés par les inondations et les épizooties entièrement réparés, des améliorations importantes, des progrès considérables réalisés dans chaque localité.

Je puis dire sans forfanterie que la Cerdagne a été, grâce à mes efforts, transformée, embellie et mise en valeur.

Au point de vue des principes, mon passé de militant républicain, de fils de républicain, me dispense de toute longue profession de foi. D'ailleurs, on verra plus loin ce que pense mon concurrent lui-même de mon républicanisme aussi ferme qu'incontestable.

Aussi, j'aborde immédiatement les points principaux de mon programme.

Programme politique.

Je suis d'avis qu'il faut substituer à une majorité issue d'une coalition disparate une majorité de républicains fermement unie sur les questions vitales,

A l'extérieur, je souhaite passionnément la paix, avec le maintien d'alliances intangibles et l'affermissement de l'entente internationale, sous condition du respect des droits et de la dignité de la France.

A l'intérieur, j'opposerai aux agitations stériles le progrès démocratique, au prétendu antagonisme de classe la solidarité sociale.

Je réclame :

La réforme électorale, clef de voûte de toutes les réformes, pour fortifier l'autorité morale de la représentation nationale et faire d'elle l'image fidèle du pays.

Je suis partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

La réforme des méthodes de travail parlementaire, pour rendr l'œuvre législative plus rapide et plus féconde;

La réforme financière, pour refondre les parties vieillies de notre système fiscal, rendre l'impôt vraiment proportionnel aux facultés de chacun, en demandant davantage à la richesse acquise pour dégrever les contribuables peu fortunés et les familles nombreuses, mais en repoussant toute inquisition dans les affaires privées des citoyens ;

La réforme administrative, pour remédier à l'excès du fonctionnarisme qui épuise et paralyse la nation, pour stimuler les énergies locales, accroître les franchises des départements, des cantons, des communes, faciliter le groupement des intérêts régionaux ;

La réforme judiciaire, pour rendre la justice plus expéditive et moins coûteuse, mettre nos Codes en harmonie avec les transformations de la société moderne, assurer aux justiciables des juges éclairés et indépendants ;

Les réformes sociales appelées à prendre le premier rang dans les préoccupations parlementaires en assurant une égale sollicitude des pouvoirs publics aux travailleurs des champs et aux travailleurs des villes.

Après l'assurance sociale contre la vieillesse et les retraites ouvrières, je poursuivrai l'assurance contre la maladie et le chômage, l'organisation de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel, la défense de la santé publique, la protection des intérêts de la femme et de l'enfant, la création des conseils du travail et des tribunaux d'arbitrage et de conciliation, le développement de la mutualité sous toutes ses formes, la revision de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, pour élargir leur capacité et leur champ d'action, à la condition de les maintenir dans leur rôle économique et de prendre les garanties nécessaires pour qu'ils ne deviennent ni un foyer d'agitation révolutionnaire, ni une cause de désorganisation des services publics.

Résolu à combattre énergiquement les utopies des collectivistes et à placer, au-dessus de toute atteinte, la propriété individuelle, je veux en faciliter l'accès au plus grand nombre de citoyens par l'accord fécond du capital et du travail et la recherche de moyens pratiques permettant de les associer plus intimement à l'œuvre commune.

J'estime que la loi sur la séparation des Églises et de l'État ne doit pas être transformée en une arme de guerre contre une partie de la nation, et qu'elle doit être appliquée loyalement, sans arrière-pensée sectaire, en dehors de toute tracasserie mesquine, de manière à assurer la pleine liberté des cultes et la paix religieuse.

Avec la dernière énergie, je condamne les théories criminelles qui, en affaiblissant notre armée ou notre marine, compromettraient la défense nationale.

Je réclame que l'école enseigne le dévouement à la patrie, que les lois soient inflexiblement appliquées à la propagande contre le devoir militaire.

Flétrissant les ignominieuses pratiques de la délation, je suis décidé à exiger que le Gouvernement de la France répudie les procédés à l'aide desquels on prétendait courber et avilir les consciences. Je veux que la République soit par essence le règne de la justice, de la liberté et de l'honneur.

Programme économique.

Tel est mon programme politique. Mais je déclare hautement que la politique est ce qui me préoccupera le moins. La politique est la chose qui nous divise le plus. Elle doit être reléguée au second plan.

La politique n'a servi qu'à déchirer et à diviser la France. Il est temps qu'elle cède le pas aux questions économiques.

Malgré les progrès immenses accomplis dans ces dernières années, l'arrondissement de Prades est encore le plus déshérité au point de vue des chemins vicinaux. 12 communes sont encore enclavées et n'ont aucune route pour assurer l'écoulement de leurs produits. Il faut que cette situation regrettable cesse au plus vite et que toutes les localités soient desservies au plus vite par de bons chemins.

Je m'attacherai aussi à faire desservir le canton de Sournia et les grandes vallées (val-

lées de la Castellane, de Velmanya, de Cabrils, etc.), dépourvues de voies ferrées, par des trains Renard ou par des services d'omnibus automobiles.

L'approbation de la convention internationale sur les chemins de fer transpyrénéens est encore en suspens devant le Sénat. Je m'efforcerai de la faire ratifier au plus vite dans l'intérêt de la vallée de Carol et de la Cerdagne tout entière. De même, j'insisterai pour la prompte exécution du chemin de fer électrique Axat-Mont-Louis, par le Capcir.

Vernet-les-Bains, la perle des Pyrénées, devrait être desservie par un prolongement de la grande ligne du chemin de fer. Je ne négligerai rien pour qu'elle obtienne satisfaction. J'ai déjà démontré mon attachement à cette magnifique station thermale, en me faisant inscrire, l'un des premiers, dans la Société d'études du chemin de fer du Canigou.

La mise en valeur de l'arrondissement, dont je me suis déjà tant préoccupé en publiant des ouvrages et des articles sur le Conflent, la Cerdagne et le Capcir, sera l'objet de mes préoccupations constantes, de façon à attirer dans nos sites incomparables et dans nos précieuses stations thermales de Molitg, de Thuès, du Vernet, de Canaveilles, des Escaldes, de Saint-Thomas, le plus de visiteurs possible.

Il faut créer des écoles dans les sections et hameaux, qui devront, aussi, être desservis par des chemins carrossables.

La viticulture, source essentielle de revenus pour les cantons du bas arrondissement, sera défendue par moi, avec une ténacité sans égale. Au congrès de Perpignan de 1902, organisé par l'honorable docteur Baille, conseiller général du canton de Vinça et président de la Chambre de commerce, j'ai protesté vigoureusement contre la loi néfaste sur les sucres. Au Conseil général, à la Commission départementale, dans la presse, je me suis élevé à maintes reprises contre les fraudes qui ruinent et écrasent le viticulteur.

Aussi, tout ministère qui refusera de protéger, de sauver la viticulture et de combattre la fraude, sous toutes ses formes, me trouvera résolument contre lui.

Je ne saurais oublier que plusieurs communes de la circonscription s'adonnent à la sériciculture, notamment Ille, Caillar et Rodès. La loi de mars 1898, qui expire en 1908, a montré son impuissance.

Il faut, pour instituer un régime efficace, limiter l'avantage de la prime à la filature des cocons français et relever à 0 fr. 75 la prime de 0 fr. 60 dont bénéficient actuellement les éducateurs, qui, pour être rémunérés de leur peine, devraient pouvoir vendre les cocons à 4 francs le kilo.

Pour assurer l'écoulement de nos belles primeurs, il faut diminuer les tarifs de transport et obliger les Compagnies de chemins de fer à mettre à la disposition des expéditeurs un matériel mieux approprié.

Les populations pastorales de l'arrondissement méritent toute la sollicitude des pouvoirs publics. Le Code forestier, très dur pour elles, doit être grandement amélioré. L'élevage du bétail peut seul sauver de la misère les habitants de nos montagnes. Or, l'administration forestière entrave l'essor de cet élevage, quand elle ne le supprime pas complètement par ses exigences injustifiées.

Il faut en finir avec ce régime qui empêche nos braves montagnards de ramasser les branches mortes tapissant le sol des forêts et qu'on préfère laisser pourrir sur place, qui interdit le libre parcours dans des bois complètement défensables ou sur des terrains rebelles, depuis cinquante ans, à tout reboisement, qui laisse mourir les troupeaux de faim, faute de pacage, alors que le terrain forestier regorge de bons pâturages.

Je bataille depuis dix ans contre le régime forestier ; je continuerai le combat avec le ferme désir de faire triompher les revendications si légitimes de nos populations pastorales.

L'élevage des races bovine et chevaline, auquel je n'ai cessé de m'intéresser, devra être encouragé de plus en plus, car il constitue une source d'importants revenus.

Les droits sur les laines étrangères devront être augmentés pour encourager l'élevage de la race ovine.

Villefranche et Mont-Louis, enserrés dans leurs vieilles fortifications, doivent voir : la première, les servitudes militaires complètement supprimées et ses portes démantelées ; la seconde doit être autorisée à élever des constructions sur les terrains et les glacis intérieurs.

Il est temps d'enrayer le flot montant des dépenses et des déficits budgétaires et d'arrêter l'augmentation incessante des contributions.

Il faut mesurer avec prudence les facultés contributives du pays. La terre est surchargée, et l'agriculture, fort éprouvée par la concurrence universelle, a besoin de grands ménagements, parce que, malgré les périls qui l'entourent, elle est la source la plus abondante et la plus sûre de la fortune publique.

D'ailleurs, la meilleure de toutes les réformes de l'impôt, c'est l'économie, l'inflexible limitation de la dépense au strict nécessaire dans tous nos services publics.

Il faut arrêter à tout prix la superposition constante des dépenses nouvelles aux dépenses anciennes, et, dans le flot montant des réformes, n'accepter que celles qui trouvent leurs ressources dans la disparition des dépenses anciennes correspondantes.

Électeurs,

Il est inutile que je poursuive l'énumération de tout ce qui vous est nécessaire. Je vous donne l'assurance qu'aucun de vos intérêts ne sera négligé et, pour ne pas les ignorer, je visiterai fréquemment les communes et me mettrai en relations directes et constantes avec les populations.

Je ne me bornerai pas à soutenir vos réclamations par des démarches platoniques ou par l'envoi de lettres anodines, je monterai à la tribune pour les défendre.

Représentant des électeurs catalans, libres et indépendants, j'entends agir, vis-à-vis des ministères, en pleine liberté et en toute indépendance. C'est dire que je n'approuverai ni ne combattrai systématiquement les ministères qui se succéderont au pouvoir.

J'accorderai ma confiance au cabinet quand il aura une conduite conforme à mes principes, aux intérêts de la nation et surtout du département; mais quand ce cabinet lèsera les intérêts de mes électeurs, quand il ne fera rien pour sauver les viticulteurs en détresse, encourager les sériciculteurs, protéger les populations pastorales, je n'hésiterai pas à voter contre lui. Tout ministère qui ne viendra pas à notre aide, qui ne soutiendra pas nos légitimes revendications, qui bâillonnera la liberté, ignorera l'égalité et opprimera les consciences, me trouvera toujours devant lui, prêt à le combattre. Avant tout, il faut vivre et prospérer.

De même, je ne serai l'homme ni d'un canton, ni d'une commune, ni d'une coterie, ni d'une personnalité. Je serai le serviteur dévoué de tout l'arrondissement, de tous mes électeurs quels qu'ils soient et je ne serai le prisonnier, l'esclave que de ma conscience, de mes principes, de mon devoir.

Électeurs de la plaine et de la montagne, citoyens du Roussillon, du Conflent, du Capcir et de la Cerdagne qui m'avez vu à l'œuvre, qui savez avec quelle vigueur et quelle opiniâtreté j'ai défendu vos intérêts en toute circonstance, je fais appel à vous, je vous prie de me donner un témoignage de votre confiance.

Il faut, dans la bataille actuelle, obéir, non à des questions de sentiments, mais à des considérations plus hautes et plus élevées : le salut du pays, de la République, de la liberté.

La situation est claire, nette, bien tranchée :

D'un côté, le bloc, avec son cortège de haines, de divisions, de délations, de favoritismes, de désordres.

De l'autre côté, la République sage, tolérante, pacifique, éprise de progrès, de justice et de liberté.

D'un côté, la ruine commerciale, la crise agricole et industrielle, l'augmentation constante des impôts, les troubles continuels, la perturbation dans les affaires;

De l'autre, l'union, la concorde, le calme, la paix, la prospérité.

Je suis plein de confiance dans votre verdict. Je suis certain, — les témoignages de sympathie que j'ai reçus d'un bout à l'autre de l'arrondissement me le prouvent, — que vous vous prononcerez, le dimanche 6 mai, pour l'ordre contre le désordre, pour la paix et le travail contre la haine et la discorde, pour la République contre la démagogie, pour la liberté contre l'intolérance.

Et, après la proclamation du scrutin, nous pourrons tous pousser notre cri de triomphe et d'allégresse, le cri qui résume nos espérances de patriotes et notre foi de démocrates :

Vive la France !
Vive la République !

Emmanuel BROUSSE,
Conseiller général,
Membre de la Commission départementale,
Administrateur des hospices de Perpignan.

RHIN (HAUT-)

TERRITOIRE DE BELFORT.

M. Charles SCHNEIDER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.996 voix.

Chers Concitoyens,

Tous les républicains sincères, à quelque nuance qu'ils appartiennent, étroitement unis par les sentiments de solidarité démocratique et soucieux d'orienter sans cesse notre chère République vers son idéal de justice, de bien-être et de liberté, ont jugé que j'avais fidèlement rempli le mandat qui m'avait été confié en 1902.

Ils m'ont demandé d'être à nouveau le candidat d'union républicaine et m'ont renouvelé leur confiance entière.

C'est pourquoi, vivement touché de leur témoignage de sympathie et d'encouragement dans l'œuvre commencée, je viens solliciter encore une fois les suffrages de la démocratie du Territoire.

J'ai conscience d'avoir fait mon devoir de républicain, de démocrate convaincu que la République ne doit pas être un vain mot, une simple étiquette, mais un gouvernement assurant à tous le droit et l'équité, tendant une main fraternelle, pour les aider dans la lutte, à tous ceux qui vivent d'un labeur quotidien, aux faibles et aux humbles.

Il fallait tout d'abord déblayer la route qui mène au progrès social de l'obstacle séculaire, s'attaquer au cléricalisme, forteresse commune de toutes les réactions. Les plus avancés de notre parti, comme les plus modérés, pensaient que c'était de ce côté qu'il était nécessaire, indispensable de livrer la première bataille.

Aussi bien est-ce sans hésitation que j'ai voté les mesures demandées par un gouvernement énergique pour arrêter le mal effrayant fait à notre pays par la congrégation et couper dans ses racines ce funeste enseignement congréganiste, qui ne tendait à rien moins qu'à diviser la jeunesse et, par suite, notre pays en deux Frances ennemies, l'une servilement soumise à la curie romaine et méditant d'asservir l'autre, appuyée sur la raison, la liberté de conscience, la souveraineté nationale.

De même l'Église de Rome s'était insurgée contre les lois de la République et avait fait de la religion un parti politique rêvant de nous ramener aux privilèges du passé, aux régimes déchus. Le pape s'immisçait audacieusement dans nos affaires extérieures, critiquant nos relations et nos alliances, en violation du Concordat. La séparation était fatale. Je l'ai votée dans un but d'apaisement, de libération de l'État et de l'Église. Telle qu'elle est, la loi est respectueuse de la liberté religieuse, elle assure l'exercice du culte. Tous les hommes de bonne foi en reconnaissent le caractère généreux et libéral.

Le bloc républicain ne s'est pas borné à lutter contre le cléricalisme. Les lois les plus importantes, qui vous intéressent au plus haut degré, ont été établies, et je me félicite d'avoir, par mon suffrage, contribué à leur adoption définitive.

L'extension de la compétence des juges de paix permettra, dans un plus grand nombre de cas, aux humbles de recourir à cette juridiction de paix, très peu coûteuse, dont le nom même indique l'esprit conciliant et paternel. A bref délai, la diminution des frais de justice devant les tribunaux s'imposera ; il faut que, dans une démocratie, chacun puisse défendre ses intérêts et ses droits, quelque situation qu'il occupe.

L'assistance aux vieillards et aux infirmes est une loi d'humanité dont peut s'enorgueillir la majorité républicaine du Parlement.

Le service de deux ans allégera l'impôt du sang, si lourd pour nos ouvriers et nos cultivateurs. Cette réforme était déjà dans mon programme de 1898 et je l'ai votée, comme j'ai voté la réduction des périodes de 28 et 13 jours, avec l'assurance que la défense nationale n'en sera pas diminuée.

C'est encore avec le sentiment du devoir social qui nous incombe à tous que j'ai voté les caisses de retraites ouvrières et paysannes, afin d'assurer contre la misère la vieilllesse du travailleur.

Voilà l'œuvre accomplie par le bloc républicain, sans parler d'autres réformes secondaires. Nulle législature ne fut, depuis la fondation de la République, plus féconde en résultats heureux pour la démocratie.

La législature prochaine devra être surtout consacrée à l'étude et à la réalisation d'autres réformes sociales, dont voici les plus urgentes :

Impôt progressif sur le revenu en tenant compte des charges de famille. Ce sera le grand dégrèvement des villages;

Constitution d'un bien de famille insaisissable, pour assurer au cultivateur une maison, un lopin de terre et le retenir ainsi dans nos campagnes;

Extension du crédit agricole, développement de l'enseignement agricole, encouragement, par de larges subventions, aux syndicats d'agriculteurs et aux sociétés de secours mutuels contre la mortalité du bétail ;

Suppression de l'inamovibilité de la magistrature. Loyalisme républicain exigé des fonctionnaires de toutes les administrations;

Suppression des conseils de guerre en temps de paix;

Réduction des gros traitements pour améliorer la situation des petits fonctionnaires, instituteurs, postiers, employés des indirectes, douaniers, forestiers, cantonniers, etc;

Modification de la loi des accidents du travail pour protéger plus sûrement les droits de l'ouvrier, développement et protection des lois syndicales, — caisses d'assurances contre le chômage, — conseils permanents d'arbitrage pour régler les conflits du travail et du capital, — organisation de la participation des ouvriers dans les bénéfices, — adoption du projet Berteaux en faveur des employés de chemins de fer;

Repos hebdomadaire pour les employés des deux sexes comme pour les ouvriers ;

Retour à l'État de certains monopoles, tels que chemins de fer, mines, etc., pour en faire des services publics;

Protection des ouvriers français. Encouragement à la mutualité.

Les intérêts du commerce, du petit commerce surtout, ont aussi besoin d'être utilement défendus. Je me déclare d'avance prêt à appuyer dans ce but toutes les mesures conformes à la justice et à la liberté.

Comme tout bon citoyen, soucieux de la prospérité et de la richesse de notre pays, je pense que notre industrie nationale a droit à toute notre sollicitude. Il faudra étendre dans nos colonies la culture du coton pour permettre à nos filatures et tissages, qui occupent dans notre Territoire un grand nombre d'ouvriers, de soutenir la concurrence étrangère et de prospérer.

Tel est, mes chers concitoyens, le programme à la réalisation duquel, par étapes suc-

cessives, je m'efforcerai de contribuer dans la mesure de mes attributions, si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre des Députés.

J'estime qu'une politique de paix, appuyée sur une puissante armée, respectueuse des lois républicaines et de nos institutions nationales, est le plus sûr gage des progrès futurs, des améliorations sociales, de la grandeur de la République française et de son influence morale dans le monde. C'est la seule qui puisse nous conserver, resserrer encore les alliances et les amitiés si précieuses qu'elle nous a déjà acquises. Avec la grande majorité des citoyens, j'y reste fermement attaché, convaincu de bien servir ainsi la patrie et l'humanité.

Vive la France ! Vive la République démocratique !

Charles SCHNEIDER,
Maire de Belfort, président du Conseil général,
Député sortant.

RHONE

1re Circonscription de LYON.

M. Justin GODART.

Élu au 2e tour de scrutin. — 4.863 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès du bloc républicain et socialiste du 1er arrondissement m'a désigné à vos suffrages

L'œuvre de laïcisation et de réformes sociales s'est réalisée, malgré la réaction toujours menaçante et les dissidents du bloc, qui, consciemment ou non, ont favorisé ses menées.

Assurer l'échec de la réaction, grouper la majorité républicaine sur le programme qu'elle a déjà, à plusieurs reprises, expressément approuvé, voilà le double devoir qui s'impose à moi.

Mon passé d'études et de travail a paru aux délégués des Comités du bloc être un sûr garant de mon activité future.

Voici simplement, loyalement, quelles sont mes convictions:

Question religieuse.

Je veux l'application intégrale et sans faiblesse de la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

Les Églises, désormais, sont libres dans l'État laïque souverain. Mais il faudra veiller. Qui sait quel mot d'ordre viendra de Rome? La République aura des assauts à subir; il faudra leur opposer la plus vigoureuse résistance. C'est l'unique moyen de sauvegarder l'émancipation intellectuelle et morale de la nation.

Questions d'enseignement.

Je suis partisan du monopole de l'enseignement par l'État à tous les degrés. Les enfants doivent passer tous par les mêmes écoles.

L'enseignement professionnel, trop négligé, au grand détriment de notre industrie, doit au même titre que l'enseignement primaire, être obligatoire.

Questions financières.

Nationalistes et réactionnaires calomnient odieusement la situation financière de la France. Elle supporte le lourd héritage de dettes dues aux gaspillages des régimes monarchiques et impériaux.

Quant à la démocratie, elle ne saurait avoir qu'une politique d'économies rigoureuses.

Je voterai l'impôt progressif sur le revenu, demandant beaucoup au superflu, peu à l'utile, rien au nécessaire.

J'estime que l'État doit tirer des ressources de l'exploitation directe de monopoles (mines, chemins de fer, assurance, alcool, sucre, etc.).

Justice.

Notre vieux code civil a besoin d'être adapté aux mœurs actuelles.

Le code du travail doit être rédigé et promulgué promptement. De profondes réformes sont à apporter dans le code de procédure, afin que la justice soit rapide et les frais réduits au strict minimum.

Questions économiques.

Soucieux des intérêts du petit commerce, tous mes efforts tendront à le défendre et à l'organiser.

Pour nos industries nationales, j'examinerai toujours avec soin quel régime conviendra le mieux à leur protection.

J'adopterai tous les moyens rigoureux proposés pour moraliser le commerce et la bourse, et lutter contre les accaparements, les marchés fictifs, les spéculations.

Le développement des moyens de transport est, à mon avis, essentiel. Je défendrai la navigation contre les procédés déloyaux de concurrence des chemins de fer ; j'étudierai l'extension des canaux et la simplification des tarifs.

Questions militaires.

L'armée démocratique est la véritable armée patriote. Avant les écoles spéciales, l'école du rang et de la chambrée doit être obligatoire pour tous ceux qui aspirent aux grades supérieurs.

J'estime que s'impose la suppression des conseils de guerre, tour à tour si partiaux et si sévères.

La réduction et la suppression des 13 et 28 jours permettront d'organiser des exercices de tir périodiques dans chaque commune.

Politique extérieure.

Je conçois une politique extérieure aussi fière que pacifique.

Après 35 ans de paix, d'alliances, d'ententes cordiales, la République prépare l'heure où elle pourra déclarer la paix au monde.

Pacifiste convaincu, j'ai pleine foi dans l'arbitrage international. Il est temps que les conflits entre nations soient tranchés par le droit, et non, comme aux époques barbares, soumis aux hasards de la guerre sanglante et de la dévastation absurde.

Pour le travailleur.

L'État a le devoir d'intervenir dans les rapports du capital et du travail pour imposer la justice.

Notre législation ouvrière est encore incomplète. Je voudrais, par exemple, de prochaines lois, consacrant la dette de la Société envers les vieux travailleurs et leur assurant une retraite, organisant la lutte contre le chômage, l'assurance contre la maladie à l'aide de a mutualité, imposant le repos hebdomadaire, réglementant l'arbitrage industriel, faisant participer les ouvriers aux bénéfices, généralisant le syndicat, diminuant progressivement la journée de travail pour aboutir rapidement aux huit heures.

En un mot, ma conviction est que l'émancipation du prolétariat sera puissamment aidée par l'intervention de l'État, jusqu'au jour où l'organisation syndicale puissante mettra la société du travail à même de discuter, à armes égales, avec le capital et de prendre sa véritable place.

Je ne sépare point le sort de l'employé de celui de l'ouvrier dans toutes ces revendications.

Je considère comme indispensable la conclusion de traités internationaux de travail. Certaines réformes, en effet, doivent être réciproques pour pouvoir être réalisées sans favoriser la concurrence étrangère.

Pour la femme.

La femme a été détournée par l'usine de son foyer et de son rôle d'éducatrice. Elle est pour l'homme une concurrente redoutable sur le marché du travail. Sa mission de maternité est compromise par le labeur.

Je demanderai qu'à travail égal la femme ait un salaire égal à celui de l'homme ; que le travail à domicile, qui permet toutes les exploitations, soit surveillé, que le salaire de la femme mariée soit protégé, enfin qu'un repos obligatoire soit accordé à l'ouvrière avant et après ses couches.

Pour l'enfant.

J'entends défendre un capital, le capital humain, la vie, richesse essentielle. L'enfant a besoin d'être protégé dès le premier jour. Qu'une loi impose aux patrons employant des femmes d'ouvrir des crèches dans leurs usines. Que l'industrie, parfois coupable, toujours ignorante, du nourrissage soit réglementée rigoureusement et que toute négligence soit sanctionnée par d'implacables pénalités.

Questions locales.

Les intérêts des travailleurs de la fabrique me trouveront toujours attentif, et j'interviendrai chaque fois qu'il s'agira d'assurer la prospérité de notre vieille industrie de la soie, comme de toutes celles qui font la gloire de Lyon.

Je chercherai toutes mesures propres à alléger les finances municipales, grevées outre mesure par l'État, notamment en ce qui concerne les frais d'instruction publique, laissés en entier à la charge de Lyon.

Je poursuivrai la réalisation de l'annexion des communes suburbaines, et de tous projets tendant à donner à ma cité natale sa place de seconde ville de France, non seulement par le nombre, mais par l'activité, le mouvement des affaires, le rayonnement industriel, commercial et intellectuel.

Mes chers Concitoyens,

Ne laissez pas entamer le bloc !

Ne restez pas indifférents, car l'heure est grave !

Le 6 mai prochain, vous direz, par votre bulletin de vote, que vous avez compris la duperie du faux républicanisme des nationalistes, des libéraux et des progressistes, et que

vous voulez une République active, ordonnée, enfin victorieuse du cléricalisme et de la réaction, allant droit et énergiquement à son but, qui est le règne de la paix, de la raison et du travail.

Justin GODART,
Seul candidat du bloc.

2e Circonscription de LYON.

M. GOURD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.520 voix.

Monsieur et cher Concitoyen,

Trois fois de suite, le premier canton de Lyon m'a élu membre du Conseil général, où je suis son mandataire depuis plus de douze ans. Depuis huit ans, je représente le 2e arrondissement au Parlement.

Sur l'invitation des comités des républicains libéraux, progressistes et ouvriers de l'arrondissement, je viens demander aux électeurs le renouvellement de mon mandat législatif, que je crois avoir scrupuleusement et fidèlement rempli.

Je n'ai pas seulement été assidu aux séances de la Chambre ; j'ai participé aux travaux de plusieurs Commissions, notamment de la Commission des octrois, de la Commission de la marine, des Commissions d'initiative parlementaire et d'intérêt local pour des projets ou propositions de lois d'une importance particulière, et à ceux des groupes des républicains progressistes, des établissements industriels de l'État, de la mutualité et de la réforme parlementaire.

J'ai pris part, à la tribune, à de nombreux débats, plus spécialement à ceux qui ont porté sur les budgets de la guerre et des travaux publics, la condition des manœuvres et ouvriers des dépôts des chemins de fer, le contrôle du travail des chemins de fer, la condition des employés civils des établissements de la guerre, celle des juges de paix, les établissements privés d'assistance, la séparation des Églises et de l'État.

Dans les bureaux, dans les commissions, dans les groupes, à la tribune, dans mes rapports avec les diverses administrations, je n'ai jamais déserté les droits et les intérêts de mes commettants, la cause de la justice et de la liberté.

Dans une circulaire forcément courte, il serait impossible de dire tout sur des sessions qui ont duré, en moyenne, sept ou huit mois par an ; dans lesquelles littéralement des milliers de questions ont été soulevées, et où, sans parler d'innombrables votes à main levée, le nombre des scrutins publics a atteint près de deux mille. Je me contenterai de signaler quelques-unes des plus importantes parmi les négociations, les discussions et les décisions auxquelles j'ai été mêlé.

De la politique générale, je me bornerai à rappeler, ce qui résume tout, que j'ai fait une opposition irréductible au Ministère Combes.

Resté, comme capitaine d'artillerie, dans les cadres de l'armée territoriale, quoique mon âge m'eût dégagé de toute obligation de service, j'ai, en toute occasion, voté contre les projets qui me paraissaient pouvoir affaiblir directement ou indirectement, et pour ceux que je croyais propres à maintenir ou à accroître la puissance militaire de la nation. Je

n'aurais pas approuvé la réduction du service militaire à deux ans, si le Gouvernement n'avait, dans les termes les plus formels, affirmé, à maintes reprises, qu'elle était sans péril. Dans la Commission de la marine, j'ai contribué à aider le Ministre actuel de la marine à réparer les négligences ou les erreurs de son prédécesseur.

J'ai voté contre les motions qui tendaient à l'établissement de l'impôt global et progressif sur le revenu.

J'ai voté contre toutes les propositions qui me paraissaient restreindre arbitrairement et injustement la liberté d'association.

Dans la discussion sur la séparation des Églises et de l'État, j'ai soutenu de mon vote tous les amendements propres à rendre vraiment libérale et équitable une loi qui n'est suffisamment ni l'un ni l'autre, et j'ai soutenu, à la tribune, des motions par lesquelles la Chambre en eût certainement amélioré deux dispositions importantes.

J'ai voté contre tous les projets qui tendaient à diminuer, directement ou indirectement, et, à plus forte raison, contre ceux qui avaient pour objet de détruire la liberté d'enseignement.

Dans la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, j'avais, pendant la législature précédente, collaboré à la préparation de la loi sur les retraites ouvrières. Si j'ai, dans celle-ci, voté les dispositions touffues et complexes que la Chambre a adoptées, ce n'est pas que je les aie jugées excellentes : c'est qu'elles m'ont semblé pouvoir offrir au Sénat des éléments intéressants d'appréciation. J'ai d'ailleurs contribué, avec le groupe de la mutualité, à faire modifier le texte primitif par des amendements favorables aux sociétés de secours mutuels.

J'ai voté la loi sur l'assistance obligatoire aux indigents, soit atteints de maladies ou d'infirmités incurables, soit âgés de plus de soixante-dix ans ; la loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs ; la loi concernant la fraude sur les vins et le régime des spiritueux ; la loi qui interdit l'assurance au décès sur la tête des enfants âgés de moins de douze ans, et la loi qui modifie et complète heureusement celle du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché.

J'ai voté la loi sur les patentes.

Si j'ai voté la loi sur la compétence des juges de paix et la réforme des justices de paix, je l'aurais voulue meilleure encore. J'ai demandé à la Chambre d'étendre aux juges de paix qui sont, pour ainsi dire, les juges ordinaires des petits et des humbles, le bénéfice de l'inamovibilité, garantie aussi nécessaire de leur indépendance que de celle des autres juges, d'autant plus nécessaire même pour eux que leurs attributions dans la revision des listes électorales risquent de les mêler aux luttes des partis. J'ai demandé également à la Chambre d'améliorer la situation matérielle des juges de paix de l'ancienne seconde classe dans laquelle la ville de Lyon se trouvait, les seuls auquels la loi nouvelle n'apportât qu'une augmentation de travail sans accroissement de salaire.

J'aurais voté le projet de loi de M. Gauthier sur le régime des pensions des travailleurs des chemins de fer. Je me suis prononcé en faveur des motions qui invitaient le Gouvernement à demander au Sénat de mettre en discussion les divers projets sur la réglementation des conditions du travail et du régime des pensions. J'ai obtenu du Ministre des Travaux publics qu'en attendant, il décidât la création des emplois de contrôleur nécessaires pour assurer l'application des arrêtés et décrets qui règlementent, à cette heure, le travail.

J'ai voté la proposition de loi sur la liberté et le secret du vote.

Sans aller jusqu'à leur reconnaître le droit de grève, j'ai voté, comme au Conseil général, les propositions favorables aux employés des postes, télégraphes et téléphones.

Je n'ai jamais cessé d'avoir à cœur les intérêts du personnel de la manufacture des tabacs. Les engagements les plus formels, à ma connaissance, qui aient été pris par le Gouvernement en vue de l'augmentation du travail, l'ont été en réponse à un rapport que j'avais présenté au Conseil général, le 28 août 1896. Plus tard, sur la proposition de deux de mes honorables collègues et la mienne, le Conseil général a demandé par vœu que la manufacture fût relevée d'une classe. Dans la précédente législature, j'avais voté les

motions par lesquelles le Gouvernement était invité à mettre à l'étude les moyens d'améliorer, dans les manufactures de l'État, pour les ouvriers et les ouvrières, le régime des retraites. Dans celle-ci, j'ai voté le projet de loi qui l'améliore.

Les ouvriers de l'arsenal peuvent se rappeler que, s'ils ont eu jadis avec le chef du Ministère de ce temps-là une entrevue à laquelle ils tenaient fort, ils l'ont due à mes démarches pressantes auprès de l'Administration. Dans la dernière législature, comme dans la précédente, j'ai fait pour eux, auprès du Gouvernement, des démarches qu'ils n'ont pu ignorer. Je n'ai cessé, d'ailleurs, de m'occuper d'eux depuis huit ans, dans la Commission des établissements industriels de l'État, au sein de laquelle j'ai vu souvent les délégués de leur syndicat. J'ai pris ma part des délibérations de cette Commission, qui a rendu de si grands services au personnel des divers arsenaux. J'ai, d'ailleurs, soutenu à la tribune les revendications des employés civils des établissements de la guerre.

J'ai contribué à faire introduire, dans le projet de loi sur l'annexion des localités suburbaines à la ville de Lyon, que, d'accord avec la municipalité, le Gouvernement a retiré depuis, les dispositions que j'avais votées au Conseil général avec la majorité de cette assemblée.

Un différend d'une importance capitale pour le département s'est élevé entre lui et l'État sur la question de la subvention que l'État réclame de lui pour la construction du chemin de fer de Paray-le-Monial à Givors. Si ce différend venait à être tranché contre lui, il écraserait les finances départementales sous le poids d'une charge qui serait susceptible de dépasser, et peut-être de beaucoup, sept millions de francs. Le rapport que j'ai présenté au Conseil général sur la question forme, sans développements inutiles, un volume de plusieurs centaines de pages. Je suis mêlé, à Paris, comme député, aux négociations engagées, dont mon rapport au Conseil général forme un élément important. Si elles aboutissaient à l'abandon de la revendication de l'État ou même simplement à une transaction, aucune personne bien informée, et particulièrement aucun de mes collègues du Conseil général, ne pourrait contester que les recherches faites et les arguments développés par moi auraient grandement servi les intérêts du département et, du même coup, ceux de tous les contribuables de notre ville.

J'ai librement examiné et j'accepte librement le programme que vous a adressé l'Union des comités des républicains libéraux, des républicains progressistes et des républicains ouvriers de l'arrondissement.

Ce que j'ai été au Conseil général et au Parlement jusqu'à ce jour, j'ai à peine besoin de dire que je n'aurai pas de peine à le rester : accessible aux doléances et revendications de tous ; désireux, quand je le pourrai sans manquer à la justice et sans porter atteinte aux droits déjà acquis par d'autres, de rendre à tous service ; résolu à servir de toutes mes forces et sans relâche les intérêts de notre arrondissement et du pays.

Alphonse GOURD,

Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, ancien membre du Conseil de direction de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Lyon et du Rhône, membre du Comité local des habitations à bon marché et du Conseil d'administration de l'École normale des instituteurs, délégué cantonal, conseiller général du 1er canton, député sortant.

3e et 4e Circonscriptions de LYON.

M. BRUNARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.472 voix.

M. CAZENEUVE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.574 voix.

MM. Brunard et Cazeneuve ont publié le programme suivant :

Bloc des organisations radicales, radicales-socialistes et socialistes du 3e arrondissement (*3e et 4e circonscriptions*). — Le comité de l'union des républicains radicaux et socialistes du 3e arrondissement, adhérent à la fédération autonome du parti radical et radical-socialiste; le comité radical socialiste, 3e circonscription; le comité radical-socialiste, 4e circonscription, adhérents à la Fédération radicale-socialiste du Rhône; le comité des radicaux-socialistes et socialistes; le comité indépendant des socialistes, adhérent à la Fédération autonome socialiste, ont décidé de présenter, comme candidats aux élections législatives, pour la 3e circonscription, le citoyen Brunard, député sortant, et pour la 4e circonscription, le citoyen Dr Cazeneuve, président du Conseil général, député sortant.

Ces organisations faisant bloc s'engagent à soutenir énergiquement les candidats Brunard et Cazeneuve, qui ont accepté le mandat législatif ci-dessous, élaboré d'un commun accord :

I. — *Partie politique.*

1° Mettre au-dessus de toute compétition la forme républicaine, se refuser à toute compromission avec la réaction sous toutes ses formes;

2° N'accorder sa confiance qu'au Ministère qui gouvernera avec le seul appui du bloc de gauche;

3° Supprimer le vote secret pour l'élection des présidents de la République, du Sénat et de la Chambre;

4° Rétablir le scrutin de liste, avec la représentation proportionnelle;

5° Supprimer, en cas de cumul des mandats, le cumul des indemnités;

6° S'employer à faire aboutir le vote de la loi du budget en temps utile pour éviter les douzièmes provisoires;

7° Interdire aux députés et sénateurs d'appartenir aux conseils d'administration de sociétés financières;

8° Les élus devront affirmer par leurs votes leur volonté d'assurer, dans un sens plus fermement laïque, l'application prompte et entière de la loi de séparation des Églises et de l'État, soit telle qu'elle a été votée, soit dans les modifications dont elle pourrait être l'objet.

II. — *Partie économique.*

1° Réduire les gros traitements et indemnités des fonctionnaires;

2° Améliorer le régime des retraites aux fonctionnaires, par la fixation d'une limite

absolue d'âge et d'années de service, avec reversibilité sur la veuve et les enfants mineurs, en unifier la base, fixer le maximum de ces retraites à 6.000 francs et en interdire le cumul;

3° Améliorer le régime des douanes dans un sens plus favorable à l'industrie nationale;

4° Instituer le monopole par l'État des chemins de fer, des mines, des forces hydrauliques, des assurances, des grandes meuneries, des raffineries de sucre, des pétroles et de l'alcool (suppression immédiate du privilège des bouilleurs de cru);

5° Améliorer les voies navigables, en créer de nouvelles;

6° Assimiler les employés de trésorerie, de perception et similaires, aux fonctionnaires de l'État;

7° Supprimer les trésoriers-payeurs généraux et les sous-préfets;

8° Mettre les bureaux de tabac en adjudication;

9° Poursuivre l'émancipation économique des communes;

10° Réaliser la gratuité de la justice et des actes judiciaires, la transformation en fonctions publiques des charges et des offices ministériels et la suppression du privilège des avocats.

III. — *Partie sociale.*

1° Établir la protection et la réglementation du travail sous toutes ses formes.

2° Instituer les assurances contre le chômage;

3° Mettre au point d'appliquer la loi sur les retraites ouvrières et paysannes dans le plus bref délai; l'améliorer;

4° Étendre la loi sur les syndicats aux fonctionnaires de l'État, des départements et des communes;

5° Assurer le repos hebdomadaire et déterminer le délai-congé en ce qui concerne le travailleur en général et plus particulièrement l'employé;

6° Réduire la journée de travail à huit heures; à défaut, et comme mesure transitoire, étendre la loi de dix heures à toutes les catégories de travailleurs;

7° Étudier une loi pour l'arbitrage obligatoire;

8° Voter la loi Berteaux-Rabier-Jaurès concernant les employés de chemins de fer.

IV. — *Partie scolaire.*

1° Réaliser le monopole de l'enseignement;

2° Accorder la gratuité de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur à tous ceux qui seraient reconnus capables d'en profiter;

3° Dégager l'instituteur de toute responsabilité civile en matière d'accident;

4° Refondre et étendre l'enseignement professionnel à tous les degrés dans le plus bref délai, pour éviter qu'il ne devienne la base de réorganisation d'associations congréganistes plus ou moins déguisées.

V. — *Partie militaire.*

1° Préparer l'unité d'origine des officiers;

2° Reviser le code militaire;

3° Supprimer : *a* Les conseils de guerre en temps de paix; *b* Les ordonnances; *c* Réduire les périodes d'instruction des 28 et 13 jours, en attendant leur suppression, et, comme mesure transitoire, les réduire à 15 et 6 jours.

VI. — *Partie financière.*

1° Reviser le régime des impôts directs par l'adoption de l'impôt global et progressif sur le revenu, avec exonération à la base; en attendant, réduire les patentes du petit commerce

et augmenter celles des grands magasins, en tenant compte des spécialités exploitées et du nombre des employés;

2° Supprimer les impôts frappant les objets d'alimentation de première nécessité;

3° Supprimer les octrois;

4° Supprimer les impôts sur les transports;

5° Réduire les patentes du petit commerce.

Vu : les candidats,

CAZENEUVE, BRUNARD.

5e Circonscription de LYON.

M. Victor FORT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 3.651 voix.

Parti socialiste français. — Fédération socialiste autonome du Rhône. — Alliance socialiste. Groupes d'études sociales de l'union des socialistes.

Citoyens,

Il y a quelques mois à peine vous avez, par plus de 600 voix de majorité, donné au citoyen Victor Fort le mandat de vous représenter à la Chambre.

Vous avez, par ce vote significatif, approuvé d'un même coup la politique du bloc républicain et socialiste poursuivie au Parlement et affirmé à nouveau votre confiance dans la méthode préconisée par le parti socialiste français; vous lui avez aussi donné la mission de collaborer étroitement à l'exécution finale du programme que s'était imposé la législature qui termine ses travaux.

Ce mandat a été fidèlement et scrupuleusement rempli; pendant son court passage à la Chambre des Députés, le citoyen Victor Fort s'est associé, par son assiduité et ses votes, à toutes les réformes pouvant être obtenues par voie budgétaire; sa présence, lors de la discussion de la loi des retraites ouvrières, lui a permis de faire garantir éventuellement les droits des travailleurs du tissage, et l'initiative dont il a fait preuve fait prévoir pour l'avenir une activité semblable à celle que vous vous êtes plu à lui reconnaître au Conseil municipal de Lyon.

L'œuvre de la législature prochaine sera des plus compliquées; il est impossible de différer plus longtemps l'étude des lois économiques, qui doivent primer, dès à présent, les lois politiques.

Dès sa rentrée, la Chambre devra aborder les propositions tendant à la modification et à la transformation de notre régime fiscal suranné, pour aboutir au vote de l'impôt sur le revenu.

Pour appliquer les lois sociales déjà votées, pour rendre effective la loi des retraites ouvrières, des ressources financières sont indispensables; or, pour être plus hardi dans ses conceptions politiques et sociales, le parti socialiste doit s'attacher à se les procurer, et il ne saurait se désintéresser des intérêts économiques du pays et négliger aucune des armes qui peuvent mettre en valeur les richesses naturelles de la nation.

C'est pour assurer plus de bien-être à ceux qui souffrent, c'est pour alléger leur misère

avec plus de certitude que le parti socialiste français, sans rien abandonner des points fondamentaux de sa doctrine, entend se consacrer, avec le concours de toutes les fractions de l'opinion républicaine unies dans une même pensée de solidarité et de justice.

Pour assurer l'exécution de ce programme, nous vous demandons de ratifier à nouveau la candidature du député sortant, le citoyen Victor Fort.

Vous donnerez une fois de plus une preuve de votre bon sens politique ; vous renouvellerez votre vote éclatant du 10 décembre dernier en repoussant les avances de ceux qui vous font l'injure de vous croire capables de vous déjuger dans un délai aussi court, et, dès le premier tour de scrutin, vous ferez triompher la candidature du citoyen

Victor FORT,
Adjoint à la Mairie centrale, Député sortant.

La Commission électorale.

6e Circonscription de LYON.

M. MARIETTON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.858 voix.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Parti socialiste S. F. I. O. — L'appel suivant est adressé aux électeurs du 5e arrondissement :

Citoyens,

Le candidat que nous présentons à vos suffrages est bien connu de vous. Depuis vingt ans, il est sur la brèche, luttant pour les mêmes idées, les mêmes principes, défendant les intérêts des travailleurs.

Enfant de Lyon, ayant toujours vécu au milieu de nous, il connaît bien tous les besoins et toutes les aspirations de notre démocratique cité.

A deux reprises, vous l'avez envoyé siéger au Conseil municipal, et, au mois de mai 1904, seul de la liste républicaine, il a été élu au premier tour de scrutin.

Dans l'assemblée communale, au Conseil général, à la mairie du 5e arrondissement, où il remplit les fonctions d'adjoint depuis six ans, il s'est toujours acquitté de son mandat avec compétence et dévouement, c'est-à-dire à la satisfaction de tous. Aussi, vous faire son éloge serait superflu. Le citoyen Marietton est un de ces hommes dont le passé répond de l'avenir ; vous repousserez donc avec dédain, s'il venait à s'en produire, ces injures et ces calomnies dont des adversaires dénués de scrupules ont coutume de se servir, et qui ont toujours été l'arme favorite de Basile.

Citoyens,

En vous présentant notre candidat, nous n'avons pas besoin d'insister longtemps sur son programme, vous le connaissez. C'est celui de notre parti, élaboré dans nos congrès nationaux ou internationaux ; il vise aussi bien les intérêts des travailleurs manuels, que ceux des petits commerçants, également victimes de la féodalité capitaliste.

Sans perdre un instant de vue le but que nous visons, c'est-à-dire la transformation totale de la société capitaliste en une société basée sur l'égalité réelle, sur la liberté et sur la justice, nous poursuivons, dès maintenant, la réalisation des réformes suivantes qui peuvent être l'œuvre de la prochaine législature :

Démocratisation des pouvoirs publics. — Réduction du temps de résidence et scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans toutes les élections;

Mesures pour assurer la liberté et le secret du vote ;

Droit d'initiative populaire, mandat impératif ;

Liberté absolue de la presse et de réunion sous la seule garantie du droit commun;

Pleine autonomie administrative des communes et des départements, sous la seule réserve des lois garantissant le caractère républicain, démocratique et laïque de l'État;

Organisation démocratique et humaine de la justice. — Gratuité de la justice ; suppression des tribunaux militaires et maritimes ;

Constitution de la famille conformément aux droits individuels. — Abrogation de toutes les lois qui établissent l'infériorité civile des femmes et des enfants naturels ou adultérins ;

Éducation humaine, civique et professionnelle. — Gratuité de l'enseignement à tous les degrés ;

Création d'un enseignement populaire supérieur;

Abrogation de la loi Falloux ;

Monopole de l'enseignement par l'État;

Système d'impôt. — Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité et des quatre contributions directes; subsidiairement, dégrèvement de toutes les petites cotes foncières et des petites patentes;

Impôt global progressif sur les revenus supérieurs à 3.000 francs;

Impôt progressif sur les successions, la progressivité étant calculée à la fois sur le chiffre de la succession et sur l'éloignement du degré de parenté;

Faculté pour l'État de demander à certains monopoles une part des ressources qui lui sont nécessaires;

Protection et réglementation légale du travail, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. — Repos d'un jour par semaine ou interdiction par les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept;

Limitation de la journée de travail à huit heures; subsidiairement vote de toute disposition diminuant la journée de travail ;

Interdiction de faire travailler les enfants âgés de moins de 14 ans; système de la demi-journée de travail pour les adolescents et combinaison du travail productif avec l'instruction et l'éducation des adolescents ;

Interdiction du travail de nuit pour les femmes et les adolescents;

Législation protectrice du travail à domicile ;

Interdiction du marchandage et du payement en nature (économats) ;

Fixation, par l'accord des municipalités et des corporations ouvrières de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, du prix de série constituant le salaire minimum ;

Interdiction aux patrons de toute réduction de salaire sous forme d'amende ou autrement;

Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux d'ateliers ;

La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, chantiers, magasins, etc., concernant les conditions du travail, d'hygiène et de sécurité, sera exécutée, concurremment avec les inspecteurs de l'État, par des inspecteurs élus par des syndicats ouvriers ;

Extension de la prud'homie à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture;

Repos légal des femmes, six semaines avant et après l'accouchement ;

Assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques : Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'in-

dustrie, du commerce, de l'agriculture, contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage. Vote de la loi sur les retraites ouvrières. Amélioration de la loi sur les accidents du travail. Participation des travailleurs au contrôle et au fonctionnement du service d'assurance.

Extension du domaine et des services publics, industriels et agricoles de l'Etat, du département et des communes : nationalisation des chemins de fer et, en attendant, vote immédiat de la loi Berteaux, nationalisation des mines, des assurances, des raffineries, de l'alcool et de la grande meunerie. Administration démocratique des services publics, nationaux et communaux, avec la participation des organisations ouvrières à leur fonctionnement. Extension du droit syndical à tous les salariés des services publics.

Politique de paix internationale : règlement de toutes les difficultés internationales par la pratique de l'arbitrage.

Adaptation de l'organisme militaire exclusivement à la défense du pays, par la substitution des milices à l'armée permanente et adoption de toutes les mesures, comme la réduction du service militaire, qui y conduisent.

Citoyens,

Vous êtes assurément convaincus, comme nous le sommes, qu'on ne peut être socialiste sans être républicain et internationaliste et qu'on ne peut être pleinement et consciemment républicain sans être socialiste.

La grande Révolution à laquelle nous devons toutes nos libertés ne sera sauvegardée dans ses résultats et dans son esprit que si, au lieu de se borner à un transfert du pouvoir au profit de la bourgeoisie, elle se poursuit et va jusqu'au bout en faisant disparaître la choquante contradiction qui subsiste entre la servitude économique du prolétaire et la souveraineté politique du citoyen.

Aussi vous ferez triompher ces idées et ces principes qui vous sont chers en votant tous, le 6 mai, pour le seul candidat du parti socialiste, le citoyen

J. MARIETTON,
Vice-président du Conseil général,
Adjoint à la mairie du Ve arrondissement.

Vive la République sociale !

La Commission électorale.

7e Circonscription de LYON.

M. COLLIARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.434 voix.

Comité de l'Alliance républicaine socialiste du sixième arrondissement (adhérent à la Fédération socialiste autonome du Rhône).

Citoyens,

Pour la troisième fois, nous présentons à vos suffrages le citoyen P. Colliard, député sortant, élu en 1898, et en 1902, au premier tour de scrutin, par 6.183 voix.

Le citoyen P. Colliard, par un labeur constant, a su prendre une place importante au Parlement, par sa participation à plusieurs grandes Commissions, entre autres la Commission de la revision de la loi sur les patentes, celle de la séparation des Églises et de l'État, membre du Conseil supérieur du travail, rapporteur de la proposition de la loi sur l'arbitrage relatif aux différends entre le travail et le capital, et président de la grande Commission du travail.

Il est de ceux dont les efforts ont été de maintenir, contre les réacteurs, les nationalistes et certains dissidents du parti républicain, l'union des groupes de gauche. De cette union est sortie l'œuvre capitale de cette législature, notamment :

L'application de la loi de 1901 sur les associations, qui a elle-même abouti à la suppression de l'enseignement congréganiste;

Le service militaire à deux ans;

La loi sur l'assistance aux vieillards et aux invalides du travail;

La séparation des Églises et de l'État;

Enfin un premier vote sur la création de caisses de retraites ouvrières et paysannes.

Nous sommes convaincus que, seule, c'est cette politique d'entente de toutes les fractions républicaines et socialistes qui pourra, demain comme hier, permettre de faire œuvre utile, d'assurer l'émancipation politique, intellectuelle et morale des travailleurs.

Citoyens,

La réaction cléricale, toujours vaincue dans notre arrondissement, se présente encore, mais sous le masque nouveau de l'union de comités républicains, voire même de radicaux indépendants.

Nous sommes certains que votre clairvoyance, ainsi que votre attachement à la République, feront que vous déjouerez l'hypocrisie des uns, la surenchère des autres, qui ne peuvent qu'empêcher de mener à bonne fin les réformes économiques et sociales.

Le citoyen Colliard, qui est toujours resté dévoué aux intérêts de la classe ouvrière, continuera de défendre les doctrines du Parti socialiste français qui sont : la conquête des pouvoirs publics; la substitution progressive de la propriété capitaliste en propriété sociale et l'entente internationale des travailleurs, tout en repoussant, comme contraires à l'idée socialiste et aux intérêts du prolétariat, toutes les manifestations de l'anarchisme, la désertion des soldats, la grève des réservistes, jusqu'à l'action directe et la propagande par le fait.

Citoyens,

Comme aux élections législatives de 1902, vous irez unis au scrutin du 6 mai et, confirmant l'union de toutes les fractions républicaines et socialistes avec la même discipline qu'aux élections municipales de 1904, vous voterez pour celui qui a toujours vécu au milieu de vous, pour le fils de ses œuvres, pour l'enfant du peuple qui n'a jamais oublié ses origines, pour le socialiste éprouvé, pour le citoyen

P. COLLIARD,
Député sortant.

La Commission électorale,
(*Suivent les signatures.*)

8e Circonscription de LYON.

M. AYNARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.021 voix.

Chers concitoyens,

Vous êtes appelés à nommer, le 6 mai, une nouvelle Chambre des Députés en un moment de trouble général et dans les circonstances les plus graves qu'ait traversées la France, peut-être depuis un siècle, et à coup sûr depuis la fondation de la troisième République. La législature qui s'achève a été funeste et par ce qu'elle a fait et par ce qu'elle nous lègue. Elle a été dominée presque entièrement par le gouvernement de M. Combes, type du jacobinisme bas et brutal, qui a subordonné et sacrifié toute la politique de notre grande nation à un seul objet : la guerre religieuse, et qui n'a fait du pouvoir qu'un instrument d'oppression et de corruption.

Ce gouvernement n'a pu satisfaire sa passion exclusive qu'en cherchant sa majorité dans l'extrême-gauche, en se mettant sous la protection et la dépendance des socialistes révolutionnaires. Il leur a dit : Aidez-moi à confisquer la liberté des autres et vous aurez la licence pour vous. La loi, les fonctions publiques, les faveurs innombrables sont tombées à l'état d'instrument de parti et de trafic. La loi est bonne à appliquer aux adversaires ; elle sommeille quand il s'agit des amis. L'indépendance de la justice a été sacrifiée ; sous la République, on a pu ressusciter l'arbitraire le plus scandaleux, en le couvrant du vieux nom de « fait du prince » ; la liberté électorale a disparu, dans beaucoup de départements, sous la pression officielle et sous la fraude.

L'État s'est désorganisé ; on a laissé former des états dans l'État, des gouvernements dans le gouvernement. Franc-maçonnerie, qui est une contrefaçon d'empire ; délateurs et délégués ; comité Mascuraud ; groupes parlementaires empiétant sur les attributions du Président de la République et voulant lui dicter le choix de ses ministres au moment des crises ministérielles ; syndicats ouvriers supprimant par la force la liberté de ceux qui ne veulent pas les suivre dans les grèves, retranchés dans les Bourses du travail, enrégimentés dans des Ligues et Confédérations couvrant l'émeute du masque légal de l'association ; troubles, insoumissions allant jusqu'à la grève, c'est-à-dire jusqu'à la révolte contre la nation, de plusieurs catégories de fonctionnaires ; tous se taillent ainsi leur part dans la puissance publique et mettent en péril cette unité du pouvoir et de l'action de l'État, qui avait été jusqu'alors notre sauvegarde aux moments des grandes épreuves nationales. Le mal datait de longtemps, mais il s'est prodigieusement et rapidement aggravé pendant la dernière législature.

C'est à la faveur de ces désordres que le poison de l'antipatriotisme a été versé et propagé ; nous sommes en ce moment la seule nation de la terre où l'idée de patrie ait été reniée par la majorité des socialistes, discutée et amoindrie par d'autres, et hélas ! par des instituteurs que nous ne rencontrons pas, heureusement, dans notre région. L'antipatriotisme a pour conséquence bien naturelle la haine et la suppression de l'armée. Le système combiste n'a pas supprimé l'armée et la marine ; mais on a pu s'apercevoir, il y a bientôt un an, à des heures qui auraient pu devenir tragiques, combien il les avait laissées s'affaiblir par l'incurie, par le mépris des chefs ou par le travail destructeur de la délation.

Confiscation des libertés, violence et oppression contre des millions de Français ; en

revanche, faiblesse et condescendance envers ceux qui préparent la guerre sociale, abandon du rôle des droits de l'État en faveur des amis, telle a été la politique coupable de ce gouvernement, qui a créé des maux incalculables, restant à réparer.

Je suis au nombre de ceux qui ont combattu cette politique sans relâche. Dans son discours de Lyon, tout en travestissant mes opinions et mon rôle, M. Combes a dit vrai et m'a fait le plus grand honneur en me donnant une place de choix parmi ses adversaires.

Dans le domaine législatif, la Chambre n'a voté qu'une grande loi, vraiment réclamée par une opinion publique unanime. C'est la loi réduisant le service militaire à deux ans. Je l'ai votée, comme je vous l'avais promis, en souhaitant qu'elle soit assez fermement appliquée pour ne pas conduire à l'affaiblissement de nos forces nationales.

La Chambre a voté une autre loi inspirée par un juste sentiment d'humanité : celle d'assistance aux vieillards. J'ai discuté certaines dispositions pouvant favoriser la clientèle politique, et surtout ses charges financières qui, d'abord évaluées à 12 millions, s'élèveront à 100 millions, mais je me suis associé au vote final d'adoption.

La Chambre a abordé la question des retraites ouvrières sans la résoudre. La loi qui a été transmise au Sénat retarde, plutôt qu'elle n'avance, la solution de la question, parce qu'elle a été discutée dans un esprit de hâte, d'incohérence, de surenchère et de recherche de la popularité, qui faisait qu'elle se transformait sans cesse au fur et à mesure des besoins de la discussion, et sans calculer les charges énormes que le pays ne pourrait pas supporter. Je suis au nombre de ceux qui, tenant compte de l'opinion quasi unanime et contraire à la loi des intéressés consultés, syndicats de patrons et d'ouvriers, ont repoussé la retraite obligatoire ou forcée. J'ai soutenu le système de la liberté encouragée, comme en Belgique, c'est-à-dire la retraite ouvrière constituée librement par des subventions de l'État accordées aux Sociétés de secours mutuels ou aux caisses établissant la retraite à l'aide de cotisations spéciales. Ce système, joint au fonctionnement de la loi d'assistance aux vieillards, tout en grandissant le rôle des Sociétés de secours mutuels, contient une grande partie de la solution graduelle, mais immédiate, du difficile problème des retraites ouvrières. La Chambre a voulu faire grand et tout à la fois ; elle n'aboutit ainsi qu'à une fausse réforme, n'ayant que le caractère de réclame électorale ; car sa loi vient d'être repoussée par la Commission du Sénat à une majorité considérable, qui présage l'accueil que lui fera la Haute Assemblée.

L'œuvre capitale de la législation, celle qui aura une longue et lamentable influence sur la politique française, a été la loi de séparation de l'Église et de l'État. On pouvait renoncer au Concordat napoléonien, l'amender ou en négocier un autre ; mais, telle qu'elle a été discutée, après les applications abusives et draconiennes de la loi sur les associations, après la fermeture de treize mille écoles libres qui vivaient sur la foi des lois ou d'une longue tolérance, un grand nombre étant même dirigées par des congrégations munies d'autorisations déjà séculaires, après l'interdiction d'enseigner appliquée à des catégories de citoyens français, parce qu'ils portaient un habit religieux, la loi de séparation prenait un caractère de loi d'aventure, d'épisode inattendu de la guerre religieuse.

En effet, le gouvernement s'était tout d'abord déclaré résolu à maintenir le Concordat, Le pays n'avait pas été consulté, puisqu'un cinquième à peine des députés avait compris la question de la séparation dans ses programmes, et la loi se discutait en rompant au préalable avec le Saint-Siège et en déclinant toute négociation avec le chef de la catholicité, qu'on ne pouvait ignorer sans folie, ne fût-ce que pour faciliter l'application si difficile de la loi. Tout revêtait ainsi, en une question de gravité exceptionnelle, qui demandait à être traitée dans le plus grand calme, le caractère de bataille et d'expédient politique. Avec mes amis, j'ai reconnu dans la loi de séparation, contre laquelle j'ai voté, les plus funestes germes de guerre civile, qui n'ont pas tardé à éclore. Le devoir le plus strict de ceux qui veulent la paix publique sera, dans la prochaine législature, non seulement de ne point approuver les gouvernements qui voudraient appliquer durement la loi de séparation, mais de tout faire pour que toutes celles de ses dispositions raisonnables aient leur plein et large effet, et que les dispositions empreintes d'un esprit policier et tendant à entraver, par des responsabilités

outrées, la formation des associations cultuelles disparaissent dans une revision. Une immense bonne volonté de part et d'autre sera nécessaire pour que l'application de la loi de séparation de l'Église et de l'État ne dégénère pas en un perpétuel et dangereux conflit.

Notre état financier n'aurait pu seul témoigner d'ordre et de prudence, alors que l'esprit contraire se montrait dans la direction de toutes les autres affaires du pays. Nos budgets ont grossi sans relâche pendant ces quatre dernières années. Le budget de 1906 est en déficit avoué de 100 millions; s'il contenait toutes les dépenses contractées et qui lui incombent, et s'il n'avait bénéficié, d'autre part, de ressources exceptionnelles, le déficit réel serait d'environ 200 millions. Le budget de 1907 ne se présentera pas dans de meilleures conditions. On peut toujours discuter sur les chiffres, mais il y a un certain nombre de faits évidents qui jettent la plus vive lumière sur notre situation financière. La France est le pays qui a la plus lourde dette, et celui qui paye le plus d'impôts. Les recettes du budget ne croissent et ne peuvent plus croître que très faiblement, les dépenses augmentent sans arrêt et bien au delà des plus-values à espérer. Nous sommes en paix et nous mangeons les ressources des jours de crise ou de guerre.

Le Ministre des Finances l'a dit franchement au Sénat, dans la séance du 9 avril: si on demande de nouvelles dépenses, ce seront de nouveaux impôts. Où les prendre ? Il y a bien l'impôt général sur le revenu, qui fait éclore d'innombrables systèmes. Outre qu'il serait odieux et injuste s'il s'appuyait sur l'inquisition et la superposition, il ne serait productif que s'il s'appliquait à la majorité des contribuables, et il atteindrait ainsi la plupart des cultivateurs un peu aisés, si nombreux dans nos campagnes. C'est la démonstration de l'impôt sur le revenu frappant depuis la grande jusqu'à la petite propriété agricole, restant seules à supporter une charge à laquelle la fortune mobilière peut aisément se dérober, qui avait motivé le retentissant échec du projet présenté jadis par le ministère Bourgeois.

Sans jeter trop d'alarme et sans diminuer le crédit admirable de la France et ses grandes ressources, il est permis de dire qu'un pays qui paye, dans l'ensemble de ses dépenses nationales, départementales et communales près de cinq milliards d'impôt, c'est-à-dire le quart ou le cinquième de ses revenus et du produit de son travail, est arrivé à la limite extrême de la taxation, et qu'il doit désormais pratiquer la plus sévère politique d'économie. C'est celle que j'ai toujours défendue; j'ai toujours refusé notamment de voter les dépenses émanant de l'initiative parlementaire.

Méfiez-vous donc de ceux qui viendraient vous promettre des progrès comportant des dépenses. Si même ces progrès étaient véritables et nécessaires, ce qu'il faut examiner de bien près, rappelez-vous qu'ils ne pourraient être obtenus que par l'impôt. C'est l'heure de nous assurer du nécessaire et d'ajourner le superflu ; vous serez unanimes à dire que vous ne voulez pas de progrès par l'impôt, ce qui ne serait au reste le plus souvent que le progrès dans l'impôt.

Mais s'il faut repousser ou ajourner ces réformes fausses ou trompeuses, lorsqu'elles s'opèrent en frappant le contribuable déjà surchargé, je suis loin de conclure qu'il n'y a pas de réformes à faire ; il y a les réformes qui ne coûtent rien et qui sont parfois les meilleures et les plus grandes.

Il y a tout un ensemble de garanties à apporter à la liberté individuelle, si précaire en France, par la cessation de l'arbitraire permis par l'article 10 du Code d'instruction criminelle, qui est à supprimer ; par la réglementation des cas de détention préventive que nous voyons se prolonger d'une manière scandaleuse envers quelques-uns, alors que tant d'attentats restent impunis ; par la responsabilité effective des magistrats et fonctionnaires, qu'on réclamait si hautement sous l'Empire.

La liberté municipale est souvent compromise par la révocation des maires, qui s'opère sans motif et sans recours ; il faut que cet acte de rigueur soit motivé et que le maire frappé puisse trouver un Tribunal d'appel.

Le nombre des fonctionnaires doit être diminué, contrairement au vœu des radicaux

et des socialistes, dont la tendance est de les multiplier à leur profit. Trop d'exemples récents ont montré avec quelle ardeur ils recherchent les emplois publics ;

Limitation, par une loi, du nombre des chefs et attachés aux cabinets des ministres;

Garanties légales données aux fonctionnaires pour les protéger, dans leur carrière, contre le favoritisme ;

Création d'un corps de gendarmerie et de police mobiles pour éviter, dans la mesure du possible, l'emploi de l'armée dans la répression des troubles civils ;

Représentation de l'agriculture par des institutions semblables aux chambres de commerce ;

Répression rigoureuse des fraudes sur les vins.

Dans l'ordre des lois dites sociales : réforme profonde des frais de justice, qui dévorent les petits héritages, des frais scandaleux des saisies-arrêt sur le salaire des ouvriers, protection du salaire de la femme mariée, faculté de posséder sans limitation, accordée à tous les syndicats agricoles et ouvriers ; retraites ouvrières par les subventions aux Sociétés de secours mutuels.

Enfin, dans l'ordre politique, la représentation proportionnelle, qui assurera à la fois le droit des minorités et aux députés un peu plus de cette indépendance, si salutaire au bien public.

Grande serait la Chambre qui accomplirait cet ensemble de réformes dont le but général est d'apporter à la liberté les garanties qui lui manquent et de faire ainsi de la République une vérité. Et si la prochaine Chambre y ajoutait l'apaisement religieux, l'économie rigoureuse dans nos finances, le règne de la loi, elle laisserait dans la mémoire des Français le plus glorieux des souvenirs. Dans le banquet que m'ont offert à l'Arbresle un grand nombre d'électeurs de la circonscription, je développais plus amplement ces idées et je citais ces paroles du Message adressé au Parlement par M. Fallières, le nouveau et très respecté Président de la République, comme résumant admirablement le principe qui domine toute notre politique républicaine modérée :

« Je fais appel, a dit le Président de la République, au concours de tous les républicains, n'oubliant pas, d'ailleurs, que, si l'on gouverne avec les hommes de son parti, c'est dans l'intérêt supérieur de la nation, et que l'on doit à tous, sans distinction d'origine et de foi politique, la protection de tous les droits et la garantie de toutes les libertés. »

Ce qui veut dire qu'une majorité parlementaire de hasard n'a pas le droit de traiter la minorité en pays conquis. Chaque Français vit dans le domaine réservé de sa maison, de sa conscience, de sa foi, de son travail ; on n'a pas le droit d'y pénétrer. La liberté ne devient indestructible que quand on en fait le patrimoine de tous, et c'est lorsque tous les citoyens possèdent les garanties indispensables et que la loi est vraiment égale pour tous, qu'on peut imposer plus fermement à tous ce respect absolu de la loi qui nous manque aujourd'hui.

Si nous n'accomplissons pas cette œuvre de paix et de réconciliation nationale, la démagogie, une fois de plus, aura raison de la démocratie, qui trouvera de nouveaux maîtres. Pour accomplir cette politique, qui répudie à la fois la réaction et la révolution, l'heure est aux modérés, puisque c'est celle qu'ils ont toujours soutenue ; mais l'heure est aussi à l'ardeur, à l'activité et à l'énergie de ceux qui veulent faire sortir le pays de la crise inquiétante où il se débat.

Pour moi, chers concitoyens, c'est parce que je me sens plus que jamais pénétré du devoir public, que j'ai conscience des périls que court notre pays, que je me suis décidé à me présenter une dernière fois à vos suffrages. Je puis, sans orgueil, me qualifier de vétéran de la chose publique, puisque sous des formes diverses, je m'y suis voué depuis bientôt quarante ans, et que, honoré de quatre mandats successifs, je vous représente depuis dix-sept ans à la Chambre des Députés. Une plus ample profession de foi est donc inutile ; je suis un républicain de la première heure, n'ayant pas varié un seul instant dans les principes et dans la conduite politique qui m'ont valu votre longue confiance. Je suis de ceux

qui sacrifient leurs affaires privées à la politique et non la politique à leurs affaires. A mon âge, on n'a plus que l'ambition de bien terminer sa tâche. Je me suis donné tout entier à l'accomplissement de mon mandat. Associé à toutes vos œuvres, vous savez avec quelle ardeur j'ai servi les intérêts agricoles de la circonscription, quel soin constant j'apporte à la défense des intérêts des communes et de tous ceux qu'il m'est permis de soutenir, souvent avec succès, sans porter atteinte à l'intérêt général.

Vous direz, le 6 mai, mes chers concitoyens, s'il vous convient de confier un dernier mandat à votre ancien député, qui aime à s'appeler l'ami d'un si grand nombre d'entre vous.

Deux concurrents me sont opposés. L'un, M. Marc Bonnel, est socialiste révolutionnaire. Je ne pense pas que les théories collectivistes et de bouleversement social trouvent crédit dans une circonscription formée, pour les deux tiers, par de petits propriétaires et tant d'honnêtes travailleurs. L'autre concurrent, M. Alfred Faure, a été député de l'une des circonscriptions de la ville de Lyon, de 1895 à 1898. Ses travaux parlementaires n'ont pas laissé de trace. Il se présente comme radical-socialiste et répudie le collectivisme, mais il a déclaré s'astreindre à la discipline républicaine, c'est-à-dire à reporter ses voix au second tour, s'il y a lieu, sur le collectiviste Marc Bonnel, au cas où ce dernier réunirait un plus grand nombre de suffrages. Vous jugerez ainsi la valeur de son opposition au socialisme révolutionnaire; il le combat, sauf à s'y rallier, le cas échéant.

La signification de la candidature de M. Alfred Faure est d'une évidence complète. Sans attache avec notre circonscription, sa candidature porte une marque indélébile : celle de représentant de la franc-maçonnerie, dont il est l'un des chefs et des plus hauts dignitaires. Homme de la Loge, M. Alfred Faure a raison d'approuver et de soutenir la politique du Bloc et de M. Combes, puisqu'elle a été inspirée et dictée par cette association secrète, où a été inventé et pratiqué l'abominable régime qui a couvert toute la France de ses espions et de ses délateurs, et qui a fait succomber le gouvernement qui l'avait employée sous l'indignation publique. Entre M. Alfred Faure et moi, l'antagonisme est net. Vous aurez à choisir, mes chers concitoyens, entre la politique de secte, d'oppression, de discorde, de désorganisation et de tyrannie qui est celle de son parti et qui conduirait la République à sa ruine, et la politique que j'ai toujours représentée : celle de la liberté garantie à tous, de la justice et du respect de tous les droits, du progrès réalisé dans la paix publique et dans l'ordre; la politique, en un mot, d'une haute, large et généreuse démocratie qui veut ainsi assurer son existence et sa grandeur, en même temps que celles de la République et de la France.

Ed. AYNARD,

Député sortant,

Ancien Vice-Président de la Chambre des Députés,

Président d'honneur des Comices agricoles

de Lyon, de l'Arbresle, et des Montagnes du Lyonnais,

comprenant les cantons

de Saint-Symphorien-sur-Coise et de Saint-Laurent-de-Chamousset.

9e Circonscription de LYON.

M. NORMAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.676 voix.

Bloc républicain et socialiste.

Citoyens,

Le 18 mars, à Givors, un congrès circonscriptionnel réunissait les délégués des comités républicains radicaux, radicaux-socialistes et socialistes des cantons de Givors, Condrieu, Mornant et Saint-Genis-Laval.

Dans cette circonstance inoubliable, une entente loyale a été scellée, entre les forces sincèrement républicaines de notre circonscription, pour la conservation des progrès conquis et la conquête et l'acquisition de nouveaux progrès.

La coalition césarienne et cléricale qui s'appelait hier le nationalisme est devenue aujourd'hui l'Action libérale populaire. Elle vous présente un candidat qui masque ses convictions et ses actes réactionnaires sous la trompeuse étiquette progressiste, en acceptant en apparence toutes les réformes accomplies par la dernière législature, afin de mieux duper les électeurs. Une question de tactique nous sépare du parti socialiste unifié, parce que nous voulons rester fidèles aux principes de la politique du bloc, politique se traduisant par des rapports constants entre le ministère et la délégation des gauches. Nous considérons que cette politique est absolument nécessaire à l'accomplissement des réformes fiscales, économiques et sociales attendues par la démocratie.

Nous signalons à tous les républicains le grand danger d'une division de leurs troupes en face du candidat unique des réactions coalisées.

L'honorable député sortant, à qui le congrès de Givors vient de renouveler sa confiance, a donné des preuves multiples de sa valeur administrative et de l'intérêt qu'il porte aux travailleurs des villes et des campagnes.

Au Parlement, il a consacré son intelligence et son activité à soutenir les ministères qui ont lutté pour la défense des libertés publiques et pour le progrès véritable. Il a toujours respecté les engagements pris et suivi assidûment les travaux parlementaires. Il s'est montré un serviteur fidèle de la démocratie, en contribuant à l'organisation du suffrage universel par la création des comités républicains dans les communes qui en étaient dépourvues.

En votant pour le citoyen Normand, vous montrerez aux réactions, ouvertes ou masquées, que la discipline et l'union des bons républicains reste la première et la plus essentielle condition du maintien et du développement de la République intégrale. Partisan sincère et résolu d'une République républicaine, le citoyen Normand continuera à la servir au Parlement en s'inspirant du programme qu'il a accepté. Très renseigné sur la pratique des affaires administratives, sur les besoins et les intérêts de tous, il saura défendre énergiquement l'œuvre démocratique et sociale en voie de se réaliser.

A cette heure décisive, l'union des républicains s'impose pour conserver à la République notre belle circonscription.

Républicains de gauche, vous choisirez pour votre représentant un républicain éprouvé et sûr, qui, par sa sincérité, par sa compétence, par son esprit de sagesse, par sa ferme

volonté d'aboutir et par les services rendus à la neuvième circonscription, mérite votre entière confiance

Vous voterez tous sans hésitation pour le candidat issu du congrès de Givors, le citoyen

Louis NORMAND,
Maire d'Oullins,
Conseiller général du Rhône,
Président de la délégation cantonale,
Député sortant.

Vive la République démocratique et sociale !

(*Suivent les signatures.*)

10e Circonscription de LYON.

M. de PRESSENSÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.128 voix.

Parti socialiste (section française de l'internationale)

Électeurs,

Le député que vous avez élu en 1902 a le droit d'affirmer devant vous qu'il a rempli fidèlement son mandat et loyalement tenu toutes ses promesses. Socialiste et républicain, il a soutenu le Ministère Combes, il a combattu le Ministère Rouvier, il a été l'un des partisans les plus résolus du vrai Bloc, et l'un des adversaires les plus résolus du faux Bloc. Il a été l'initiateur de la séparation. Il a travaillé au maintien de la paix. Il a collaboré à toutes les mesures de réformes politiques et socialistes.

Je me félicite d'avoir contribué, par l'unification, à créer le bloc socialiste. Plus nous sommes convaincus de la nécessité de défendre en commun, avec toutes les fractions de la démocratie, cette République qui est le milieu indispensable de l'évolution socialiste, plus nous ressentons l'obligation d'être fidèles à nos principes, à nos doctrines, de ne pas souffrir de confusion ni d'équivoque, et d'affirmer hautement notre programme intégral. On a essayé de briser cette unité dans le Rhône, pour des motifs où l'intérêt personnel d'un homme et les préjugés de quelques autres ont joué un rôle prépondérant. On a essayé de calomnier notre parti et de faire croire que son idéal était en contradiction avec les droits de la démocratie rurale et que sa tactique était infidèle à la discipline républicaine du second tour. Il a suffi de s'expliquer face à face et avec bonne foi pour dissiper les mensonges.

Les travailleurs de l'industrie savent ce qu'ils ont à espérer du socialisme. Les travailleurs des champs, les petits propriétaires savent que c'est de lui, et non de la réaction, qu'ils doivent attendre l'achèvement de l'œuvre de la Révolution en leur faveur.

La Chambre prochaine devra veiller à l'exécution de la loi de séparation. Elle devra

comprendre que la République ne sera invincible qu'autant qu'elle réalisera ses promesses et qu'elle sera sociale. Elle devra accomplir sans délai les réformes suivantes :

Secret du vote pour les électeurs ; publicité du vote pour les mandataires ; réforme de la magistrature ; réduction des frais judiciaires ; suppression des conseils de guerre ; revision du code militaire ; suppression des treize et des vingt-huit jours ; monopole de l'enseignement ; caisses de retraites ouvrières et paysannes ; impôt sur le revenu progressif et global au-dessus des revenusde 2.500 francs ; caisses de chômage ; arbitrage international ; refonte de la loi des accidents du travail ; limitation légale de la journée de travail.

Notre devoir sera de veiller sur le maintien de la paix, besoin, vœu et droit de la démocratie, de prévenir les dangereux complots du patriotisme de réaction et du patriotisme d'affaires, et de travailler à l'institution de l'arbitrage international et à des traités de désarmement simultané et proportionnel.

Tel est mon programme ! Vous savez que je défendrai vos intérêts, soit en ce qui touche l'annexion inévitable, soit en ce qui a trait à la suppression des zones militaires, soit par rapport à la viticulture et aux besoins des agriculteurs. Vous écraserez, le 6 mai, la réaction avouée ou masquée. Vous déjouerez l'intrigue équivoque de soi-disant républicains qui abandonnent la lutte contre nos adversaires et qui ne peuvent compter que sur la complicité déshonorante des voix réactionnaires. Vous referez, avec plus de force et d'éclat, ce que vous avez fait en 1902.

Vive la République démocratique et sociale !

F. de PRESSENSÉ,
Député sortant,
Président de la Ligue des droits de l'homme
et du citoyen.

1re Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. Justin CHABERT.

Élu au 1er tour de scrutin, — 11.713 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je me présente à vos suffrages.

Je considère comme un devoir de répondre ainsi aux nombreux témoignages de sympathie qui me sont venus de tous les points de notre circonscription et j'ai la conscience d'avoir fidèlement rempli le mandat dont je vous demande aujourd'hui le renouvellement.

Vous m'avez vu à l'œuvre. Je n'ai épargné ni mes efforts ni ma peine pour me rendre digne de la confiance que vous avez placée en moi.

Vous savez qui je suis. Mon passé répond de l'avenir.

Je ne vous ferai donc pas de vaines promesses, souvent impossibles à réaliser ; mais je puis vous donner l'assurance que, si je suis réélu, je mettrai, comme par le passé, au service de vos intérêts toute mon énergie, mon indépendance et l'expérience que j'ai acquise.

Je n'ai pas d'autre ambition que de me rendre utile à mes compatriotes et de tenir haut et ferme le drapeau de la République dans la première circonscription de Villefranche, comme je l'ai fait précédemment. Je serais heureux et fier de continuer ma tâche.

Électeurs, la parole est à vous !

C'est dans une imposante majorité, comme celle avec laquelle vous m'avez réélu en 1902, que votre mandataire peut trouver la force nécessaire, auprès des pouvoirs publics, pour faire prévaloir vos légitimes revendications, en même temps qu'il sent grandir ses obligations avec votre confiance.

Rendez-vous donc en masse aux urnes ! Pas d'abstentions ! Que chaque citoyen fasse son devoir comme je suis décidé à faire le mien, si vous me faites l'honneur de me choisir pour la troisième fois comme votre représentant.

Vive la République !
Vive la première circonscription de Villefranche !

Justin CHABERT,
Député sortant,
Candidat républicain.

2e Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. L. BONNEVAY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.915 voix

Electeurs,

Vous êtes appelés, le 6 mai, à élire votre représentant à la Chambre des Députés. Cette consultation électorale aura une importance considérable.

Vous aurez à choisir entre la République de liberté, de progrès et de paix sociale, et le régime auquel certains politiciens voudraient soumettre notre pays et qui nous conduit directement à l'anarchie et à la guerre civile.

Notre choix est fait.

Nous voulons :

A l'extérieur, une politique résolument pacifique et digne, fondée à la fois sur le respect d'alliance et d'amitiés qui ont fait leurs preuves et sur le maintien d'une armée solide tenue soigneusement à l'écart de nos discordes politiques.

A l'intérieur, dans la République incontestée, une politique soucieuse de maintenir l'ordre public et de réaliser les réformes démocratiques destinées à l'amélioration du sort des travailleurs.

Pour assurer la paix sociale, condition indispensable du progrès, nous voulons qu'on donne les garanties nécessaires à la liberté sous toutes ses formes : liberté de conscience, d'enseignement, d'association, liberté du travail.

Parmi les réformes de tous ordres qui s'imposent à l'attention de la prochaine Chambre, nous entendons plus particulièrement faire prévaloir :

Les réformes sociales, par l'organisation des retraites ouvrières et paysannes, en prenant de préférence pour base la prévoyance libre et la mutualité subventionnée ;

Les réformes parlementaires, par la suppression, à la Chambre et au Sénat, du vote par procuration, la réduction du nombre des députés et l'interdiction de confier des fonctions publiques rétribuées aux membres du Parlement ;

La réforme financière obtenue sans impôts nouveaux, par une répartition plus équitable des charges publiques et facilitée par les économies que procureront la suppression des fonctions inutiles, la simplification des services administratifs, l'extension de la liberté communale et de la décentralisation.

Électeurs,

Pour réaliser ce programme, nous représentons à vos suffrages M. Bonnevay, que vous avez envoyé siéger, il y a quatre ans, au Parlement par 11.089 voix.

Constamment fidèle à ses engagements et à son programme, il a su, par son activité, par son travail, par son talent, conquérir au Parlement, dès sa première année, une place qui fait honneur à notre circonscription.

Aucun des intérêts si variés de notre belle et laborieuse région n'a été négligé par lui. Soit dans les importantes commissions où le choix de ses collègues l'a appelé à siéger, soit à la Chambre par les nombreux discours qu'il a prononcés, M. Bonnevay n'a cessé de défendre notre agriculture et nos industries, s'attachant plus spécialement à soutenir, en toute circonstance, la noble cause des travailleurs de la ville et des champs.

Son passé nous est le meilleur garant de l'avenir.

Électeurs,

Vous tous qui voulez, sans réaction ni révolution, le développement normal de nos institutions républicaines dans la liberté et le progrès, votez tous pour

L. BONNEVAY,
Avocat à la Cour d'appel,
Conseiller général du canton de Lamure,
Secrétaire de la Chambre,
Député sortant.

SAONE (HAUTE-)

1

Circonscription de GRAY.

M. COUYBA.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.551 voix.

Mes chers compatriotes,

Depuis dix ans bientôt que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre, vous me connaissez assez pour que votre estime, manifestée à trois reprises par d'imposantes majorités, me dispense d'une longue profession de foi.

C'est avec la satisfaction du devoir accompli que je me représente à vos suffrages. En relisant mon programme de 1902, je constate, en effet, que la plupart des réformes qu'il comportait ont été réalisées au cours des quatre années de cette féconde législature.

Réformes politiques.

Je vous avais dit, en 1902, que j'étais partisan de la liberté inviolable de la conscience et que j'admettais « la protection de tous les cultes, sous la réserve textuelle que leurs ministres ne fassent pas de politique et soient respectueux du Gouvernement et des lois de l'État. »

Le clergé catholique et son chef suprême ayant, à plusieurs reprises, transgressé cette réserve, notamment en critiquant la visite du Président de la République à Rome, nous avons dû renoncer au régime concordataire, rendre à l'Église son indépendance et affirmer la nôtre en votant la loi de séparation.

Cette grande réforme, dont nos adversaires ont vainement essayé de faire une arme de guerre religieuse et politique, a été sagement acceptée comme une loi pacifique et libérale par les chefs du parti modéré et du parti catholique au Parlement. Elle respecte, en effet, pleinement la liberté de conscience ; elle laisse chacun maître de pratiquer le culte qui lui convient, dans le temple de son choix mis gratuitement, ainsi que les objets et biens mobiliers, à la disposition des fidèles et des prêtres auxquels la République accorde pensions et allocations.

Dans un ordre d'idées analogue, nous assurerons l'affranchissement de l'État et la suprématie du pouvoir civil par l'abrogation de la loi Falloux, la laïcité de l'enseignement, la réforme de la magistrature, dont une partie ne devrait pas être inamovible, la revision du Code civil et du Code de justice militaire, qui ne sont plus en harmonie avec nos mœurs et nos institutions démocratiques.

Réformes économiques.

Comme je vous l'avais promis en 1902, partisan de la politique des économies et de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, j'ai défendu et j'ai voté « la mise à l'étude de l'impôt progressif sur le revenu, sans vexations inutiles, ayant à sa base le dégrèvement du travail et de la terre. » Cet impôt, qui ne doit pas s'ajouter, mais se substituer aux autres, assurera le budget de solidarité sociale et sera la principale réforme de la prochaine législature.

Comme je vous l'avais promis, j'ai défendu et j'ai voté l'extension de la compétence des juges de paix pour vous éviter les frais de justice, j'ai défendu et j'ai voté le maintien énergique et le rétablissement intégral du droit des bouilleurs de cru ; j'ai défendu et j'ai voté la réforme des prestations, que nous compléterons par la revision du cadastre et du classement des terres; la réduction des tarifs de transport pour les produits agricoles et industriels; la détaxe des sucres et des timbres-poste.

Comme je vous l'avais promis, j'ai consacré mes efforts au développement, dans notre pays, de toutes les voies de communications : routes, canaux, ponts, tramways, chemins de fer, grande ligne ferrée du Nord au Simplon, que je voudrais voir un jour passer par Leffond, Champlitte, Neuvelle, Oyrières, Chargey, Gray, Champvans, Valay, Montagney, Labarre, Arc-et-Senans, conformément au vœu de notre vaillante Chambre de commerce.

Réformes sociales.

Comme je vous l'avais promis en 1902, j'ai défendu et j'ai voté : 1° la loi du service militaire de deux ans, égale pour tous, sans dispenses, mais avec allocations aux parents nécessiteux ; 2° la loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables; 3° la loi des retraites ouvrières et agricoles.

Je continuerai à voter toutes les lois ayant pour objet d'améliorer le sort des humbles, des ouvriers, des employés de chemins de fer, des femmes, des enfants et de tous les travailleurs.

Comme je vous l'avais promis, j'ai proposé et j'ai voté le développement de l'instruction agricole, industrielle et professionnelle, pour lutter contre l'émigration et la dépopulation des campagnes.

Vice-président de la Commission parlementaire de l'enseignement, je continuerai à proposer l'égalité de tous les enfants du peuple devant l'instruction, à tous les degrés.

Cultivateurs,

Comme je vous le disais en 1902, sorti de vos rangs, je continuerai à proposer et à voter toutes les mesures ayant pour but de combattre la crise agricole et la mévente de vos produits, l'inégalité des impôts qui pèsent sur la propriété foncière.

Secrétaire de la Commission parlementaire de l'agriculture, j'ai demandé et je voterai la représentation agricole par les Chambres consultatives d'agriculture, la décentralisation administrative, la suppression des fonctions inutiles, l'extension de l'autonomie communale, cantonale et régionale, l'établissement des livres fonciers; le remembrement par les échanges parcellaires et les chemins d'exploitation; l'institution du bien de famille agricole insaisissable; l'amélioration du régime douanier et des droits protecteurs; la diminution des frais de justice, de mutation et de licitation; la réglementation des bourses de commerce, la répression de la spéculation et de certains monopoles scandaleux. Pour vous, j'ai demandé et je demanderai encore l'extension rémunératrice de la culture du tabac, ainsi que les subventions nécessaires à vos sociétés mutuelles, à vos travaux collectifs, aux œuvres de salubrité et d'hygiène, telles que l'adduction des eaux potables dans les communes pauvres, en un mot l'organisation nécessaire de la démocratie rurale.

Industriels, commerçants, ouvriers!

Comme je vous le disais en 1902, je suis partisan de l'harmonie complète dans les rapports du capital et du travail. Je préfère aux utopies dangereuses les réalités pratiques. Je voterai toutes les lois qui tendront à concilier la liberté individuelle et la solidarité sociale, toutes les lois destinées à protéger les travailleurs contre tous les risques sociaux.

Citoyens de la ville et du canton de Gray!

Élu, grâce à vous, conseiller général et président de l'assemblée départementale, je n'ai pas oublié ce que je vous devais. « Mon concours, vous disais-je en 1902, est tout acquis à votre cause de fraternité et de progrès, à la défense de votre commerce, à l'établissement de votre école supérieure et de votre musée. » J'ai tenu ma promesse. Je continuerai à défendre tous vos projets d'avenir et à soutenir tous vos intérêts.

Mes chers compatriotes!

Comme en 1902, je suis candidat d'union et d'action républicaines. Fidèle à mon programme de réformes et de liberté, je veux une République ordonnée et vraiment libérale, basée sur la justice égale pour tous, riches ou pauvres, civils ou militaires, justiciables ou juges; une République secourable aux faibles; respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice; économe de vos deniers, gardienne vigilante de la paix et de l'honneur de la patrie, nettement hostile aux procédés violents introduits dans notre pays par la coalition nationaliste et cléricale.

Comme en 1902, en faisant apppel à l'union de toutes les bonnes volontés républicaines, en vous priant d'oublier les rivalités d'intérêts personnels, pour ne considérer que l'intérêt général de notre pays, en vous invitant à constituer de nouveau, sur mon nom, le 6 mai, une imposante majorité, qui donne à votre élu l'autorité indispensable pour faire triompher au Parlement la politique des réformes nécessaires, je suis sûr, mes chers concitoyens, d'être en communion d'idées avec vous tous.

Je vous dis en terminant : Méfiez-vous des candidatures équivoques, des critiques stériles, des programmes négatifs. La négation n'est pas l'action!

Je compte sur vous, comme vous savez que vous pouvez compter sur moi. Pas d'abstention!!!

Aux urnes, en avant, toujours en avant, pour la France qui, grâce à son gouvernement pacifique, a repris sa place dans le monde! En avant, pour l'émancipation de la démocratie!

Vive l'arrondissement de Gray!

Vive la République laïque, démocratique et sociale!

Charles COUYBA,

Député sortant,

Conseiller général du canton de Gray,

Maire de Dampierre,

Vice-président du Conseil général,

Vice-président de la Société d'encouragement

à l'agriculture de la Haute-Saône,

Candidat de l'Union des républicains.

1re Circonscription de LURE.

M. René RENOULT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.867 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné à l'unanimité par le Congrès républicain du 8 avril dernier, je viens solliciter le renouvellement du mandat que les électeurs de la première circonscription de Lure m'ont fait l'honneur de me confier en 1902.

L'appui que me donnent aujourd'hui, comme il y a quatre ans, les chefs aimés et écoutés de notre parti, nos cinq conseillers généraux, nos quatre conseillers d'arrondissement, nos soixante sept maires républicains, appui qui s'ajoute aux approbations chaleureuses que mes comptes rendus de mandat ont obtenues chaque année dans tous les cantons, témoigne assez que je suis resté pendant toute la législature en parfaite et constante communion d'idées avec mes mandants.

Pour cela, il m'a suffi de demeurer invariablement fidèle à la politique du bloc républicain.

J'y suis plus attaché que jamais, parce que cette politique nous a permis tout à la fois de réaliser des lois importantes et démocratiques, de résister aux nouveaux assauts de la réaction, rendue plus audacieuse et plus dangereuse par la défection de quelques républicains dissidents, d'appeler pour sept ans à la présidence de la République un défenseur loyal et sûr de nos institutions, et enfin de continuer, dans les conditions les plus satisfaisantes pour notre dignité nationale, la longue période de paix que le régime républicain a donnée à la France.

Je crois fermement que le suffrage universel ne voudra pas, en présence de pareils résultats, renoncer à la politique qui les a produits, pour se jeter dans les aventures et l'inconnu.

Mes chers concitoyens,

Permettez-moi de vous indiquer la part, à coup sûr modeste, mais honorable, que j'ai prise à l'œuvre exceptionnellement féconde de cette législature.

Par mes votes, mes interventions à la tribune de la Chambre ou mes travaux dans les Commissions, j'ai contribué en votre nom à l'adoption des mesures suivantes :

Réduction du service militaire à deux ans et diminution des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux ;

Assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables ;

Caisses de retraites ouvrières et paysannes ;

Suppression de l'enseignement congréganiste ;

Séparation des Églises et de l'État ;

Extension de la compétence des juges de paix ;

Abaissement du prix du sucre ;

Établissement du timbre à dix centimes ;

Réforme des prestations ;

Réforme de la loi des patentes ;

Restitution aux bouilleurs de cru de leur droit intégral, etc., etc.

Rapporteur de l'impôt sur le revenu, je me suis attaché à l'étude de cette importante question, qui sera l'œuvre maîtresse de la prochaine législature, et j'ai déposé quatre rapports au nom de la Commission de législation fiscale (séances des 23 juin 1904, 26 novembre 1904, 12 avril 1906).

Rapporteur de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, j'ai fait voter la nouvelle loi sur les habitations salubres à bon marché (avril 1906).

J'ai déposé, en mon nom personnel, une proposition de loi sur les économies à réaliser dans le budget (séance du 30 juin 1902), une autre sur la mise en vente d'un tabac démocratique à bas prix (séance du 23 juin 1905).

J'ai parlé à la tribune ;

Le 28 juin 1902, contre la corruption électorale;

Le 19 janvier 1903, pour les économies budgétaires;

Le 7 avril 1903, pour l'annulation des opérations électorales de la Folie-Méricourt (élection Congy) ;

Les 2 juillet 1903, 12 décembre 1904, en faveur de l'impôt sur le revenu ;

Le 11 février 1903 et le 27 octobre 1903, en faveur des bouilleurs de cru ;

Le 7 novembre 1905, en faveur des instituteurs et contre la politique incertaine du Ministère Rouvier.

Enfin, président du Comité exécutif du parti républicain, radical et radical-socialiste, après Camille Pelletan et avant Émile Combes, j'ai travaillé à l'organisation de mon parti en vue des élections actuelles. J'ai répudié publiquement, au nom du parti, les doctrines aussi grotesques qu'odieuses de l'antimilitarisme, et préconisé la discipline électorale entre tous les éléments qui composent le bloc républicain.

Il vous appartient, mes chers concitoyens, d'apprécier le rôle politique et parlementaire que j'ai ainsi rempli depuis quatre ans.

Il me reste maintenant à vous indiquer l'œuvre de demain, telle que je la conçois, c'est-à-dire :

Mon programme.

Au dehors, continuer la politique de paix et de dignité nationale qui a valu à la France les alliances et les amitiés dont elle est entourée;

Au dedans, maintenir l'œuvre de laïcité dans l'esprit de tolérance et de respect des droits de la conscience individuelle dont la loi de séparation est largement inspirée ;

Poursuivre et développer, au nom de la solidarité, les œuvres d'assurance et de prévoyance sociales ;

Protéger le travailleur contre tous les risques : vieillesse, invalidité, maladie, chômage et assurer, par la procédure nécessaire de l'arbitrage, le règlement pacifique des conflits entre les travailleurs et leurs patrons ;

Aider le commerce, l'industrie et les populations rurales par une sage protection ; — par la vulgarisation du Crédit agricole, si utile et trop peu pratiqué ; — par les subventions aux syndicats et aux mutualités ; — par la diminution des tarifs de transport, notamment en ce qui concerne les engrais ; — par la revision des évaluations parcellaires et la création de titres négociables de propriété ; — par la répression des spéculations dolosives qui faussent le marché des denrées agricoles ; — enfin par la suppression de l'impôt foncier pour les petites cotes, et par une diminution considérable des droits de mutation et des frais de ventes judiciaires.

Demander les ressources nécessaires aux mesures suivantes :

1° Impôt progressif sur le revenu ;

2° Élévation des droits sur les successions importantes, particulièrement en ligne collatérale;

3° Économies budgétaires et décentralisation administrative ;

Développer et démocratiser l'instruction publique en ouvrant l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur à tous les enfants peu fortunés, mais méritants ;

Améliorer le sort, trop souvent précaire, des petits fonctionnaires ;

Déférer en temps de paix aux tribunaux ordinaires les crimes et délits militaires, avec faculté d'appliquer la loi de pardon ;

Substituer le scrutin public au scrutin secret pour l'élection du président de la Chambre et du président de la République ;

Exiger de tous les représentants de l'autorité civile et militaire une absolue obéissance aux lois et un dévouement constant aux institutions républicaines ;

Telles sont, mes chers concitoyens, les grandes lignes du programme politique et économique qu'une majorité républicaine se doit, à mon sens, d'accomplir. En ce qui me concerne, j'y participerai de mon mieux, avec le désir d'en voir réaliser la plus grande partie possible dans la prochaine législature.

Mes chers concitoyens,

Au point de vue de la politique locale, je resterai fidèle à la règle que je me suis tracée avec l'approbation de tous mes amis :

Me tenant à l'écart des dissentiments particuliers que, dans l'intérêt de la République, j'ai toujours souhaités passagers, je préconiserai, comme je l'ai déjà fait, l'union et la réconciliation, et, soucieux de mettre au service des seuls républicains mon dévouement et l'influence que je tiendrai de mon mandat renouvelé, je m'attacherai à démontrer à ceux qui m'auront fait confiance que, dans la maison de leur député, ils sont toujours chez eux.

Je vous prie de recevoir, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

René RENOULT,
Avocat à la Cour d'appel,
Député sortant,
Candidat du bloc républicain.

2e Circonscription de LURE.

M. PEUREUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.924 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 17 février dernier, j'ai été choisi à nouveau comme candidat par le Congrès républicain, et je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1902.

Depuis cette date, pendant les quatre années qui se sont écoulées, je suis resté invariablement fidèle à la politique d'union républicaine à laquelle le pays tout entier a donné aux élections dernières son éclatante approbation.

Inaugurée par M. Waldeck-Rousseau, continuée énergiquement par M. Combes, reprise par le Ministère Sarrien, cette politique est seule capable de donner des résultats, parce

qu'elle tire sa force de l'effort commun de toutes les bonnes volontés républicaines et de la collaboration à l'œuvre démocratique de tous les groupes de gauche du Parlement.

C'est grâce à cette politique que l'ordre troublé par le nationalisme a pu être rétabli, que le pays, enfin débarrassé des factieux et des conspirateurs qui préparaient la mort de la République, a pu se donner tout entier à son œuvre de travail et de paix.

Aussi, à chaque consultation du suffrage universel, aux élections municipales, aux élections législatives partielles, aux élections sénatoriales, le pays, en élisant des républicains du bloc, a clairement signifié sa volonté de poursuivre l'effort qui a donné à la France et à la République de si féconds résultats.

Et dernièrement, lorsqu'il s'est agi de remplacer M. Loubet, c'est dans les rangs de notre parti que le Congrès a choisi l'homme qui, aujourd'hui, représente la France et la République devant le monde.

L'œuvre de la législature.

Mes chers Concitoyens,

En ce qui concerne particulièrement la législature dernière, on peut dire que jamais il n'en fut de plus féconde, et vous me permettrez de vous indiquer la part que j'ai prise dans le travail qu'elle a accompli.

Par mes interventions à la tribune et par mes votes, j'ai participé à l'adoption des réformes qui s'imposent à un esprit sincèrement républicain.

En votant la loi réduisant le service militaire à deux ans, qui supprime toutes les dispenses, j'ai contribué à la disparition de la monstrueuse inégalité devant l'impôt du sang que consacrait la loi de 1889.

En votant la séparation des Églises et de l'État, j'ai affirmé ma volonté de mettre fin à la situation intolérable causée par l'arrogance du parti clérical et par son ingérence dans les affaires d'État.

En votant le projet de loi sur les retraites ouvrières, je n'ai fait que témoigner de ma sollicitude à l'égard des travailleurs des villes et des champs.

J'ai voté également la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ; l'extension de la compétence des juges de paix ; l'abaissement du prix du sucre ; l'établissement du timbre à deux sous ; la réforme des prestations et des patentes.

Enfin, vous le savez, j'ai toujours voté contre les dispositions restrictives du droit des bouilleurs et en faveur des amendements susceptibles de rendre moins inique la réglementation du privilège avant de contribuer à la restitution de leur droit intégral aux bouilleurs de cru.

Membre de la Commission du commerce et de l'industrie, j'ai apporté, dans la discussion des mesures intéressant la prospérité et l'extension des affaires, la compétence que j'ai pu acquérir dans l'exercice de ma profession.

J'ai pris la parole à la tribune de la Chambre au sujet des périodes d'instruction militaire, et j'ai contribué à la réduction des 28 jours et des 13 jours.

J'ai présenté un ordre du jour que la Chambre des Députés a adopté, à la suite duquel les Compagnies de chemins de fer ont rapporté une élévation de tarifs qui avait nui aux intérêts du commerce et de l'agriculture de notre région.

Mon programme.

Chers Concitoyens,

Je me présente devant vous avec un programme très net.

En ce qui concerne la politique extérieure, je ne donnerai mon appui qu'à un ministère qui continue la politique ferme et prudente de MM. Rouvier et Léon Bourgeois, grâce à laquelle la France vient de remporter un éclatant succès à la conférence d'Algésiras.

A l'intérieur, mes votes n'iront qu'à un Gouvernement voulant et sachant faire respecter l'idée de Patrie, que les doctrines folles et criminelles de quelques égarés sont impuissantes à détruire, et s'inspirant des principes de laïcité si conformes à la liberté de conscience que, par la loi de séparation, la République a définitivement consacrée.

Je donnerai mon concours, en ce qui concerne les réformes sociales, au développement des lois d'assistance à la vieillesse et aux infirmes, et à l'élaboration de celles qui protégeront davantage le travailleur contre les accidents, la maladie et le chômage.

Je m'efforcerai de venir en aide aux populations des campagnes en votant la suppression de l'impôt foncier pour les petites cotes, la diminution des droits de mutation et des frais de ventes judiciaires, les subventions aux syndicats et aux mutualités.

Au point de vue financier, je voterai l'impôt progressif sur le revenu et l'élévation des droits sur les successions importantes.

Telles sont, mes chers Concitoyens, les grandes lignes de mon programme.

Vous pouvez compter sur mes efforts, mon énergie et mon dévouement pour en hâter la réalisation, si vous me faites l'honneur de me renouveler le mandat que j'ai conscience d'avoir rempli conformément aux intérêts de ma circonscription et de mon pays.

Certain que les attaques de la réaction ne pourront ébranler votre foi républicaine, confiant en votre bon sens qui saura faire justice des calomnies de nos adversaires, je suis assuré que les élections prochaines seront l'éclatant et définitif triomphe de la République, et je crie avec vous :

Vive la circonscription de Luxeuil !
Vive la République démocratique !

Auguste PEUREUX,
Industriel,
Maire de Fougerolles,
Vice-Président du Conseil général,
Député sortant.

Circonscription de VESOUL.

M. JEANNENEY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.424 voix.

Chers concitoyens,

Pendant les quatre années de la législature qui s'achève, je me suis attaché, avec toute ma fermeté de républicain et ma conscience d'honnête homme, à tenir fidèlement les engagements que j'avais pris envers vous.

Ma porte a toujours été largement ouverte à tous. Aucune cause juste n'a sollicité mon appui sans avoir été écoutée. Je vous ai donné mon dévouement et toutes mes forces.

En politique, l'union qu'entre tous les républicains de gauche vous avez su faire et maintenir étroite dans vos rangs a trouvé aussi à la Chambre mon concours très résolu.

Elle a donné au pays l'œuvre, féconde entre toutes, de ces quatre années où s'inscrivent notamment :

La loi militaire, qui, en faisant litière de toutes les dispenses et en réduisant pour

tous à deux ans la durée du service, a exprimé l'égalité des citoyens devant l'impôt du sang ;

La loi d'assistance aux vieillards et aux incurables, qui donne un morceau de pain à ceux que la vie a éprouvés et qui sera l'une des plus glorieuses de la République ;

L'allègement des frais de justice par la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix ;

La réforme des prestations, converties facultativement en taxe additionnelle aux contributions directes ;

Les dégrèvements du sucre, des timbres-poste, des bicyclettes ;

La grande loi de séparation, qui, en assurant aux croyants de toutes les confessions le libre exercice de leur religion, a voulu séparer une fois pour toutes la politique de la foi, libérer les Églises comme l'État, et donner enfin à toutes les consciences la pleine indépendance du for intérieur.

La communion d'idées et de sentiments dans laquelle nous sommes demeurés me fait maintenir les principes qu'en 1902 j'ai posés comme règle directrice de ma conduite : la paix, le progrès incessant, une société toujours plus pénétrée, chaque jour, d'égalité et de justice, plus attentive et plus secourable aux déshérités.

Nous aurons à appliquer et à maintenir dans l'esprit qui l'a inspirée la loi de séparation.

Cette question capitale réglée, les pouvoirs publics n'auront plus à perdre leur temps aux querelles âpres et stériles de la politique religieuse

La création définitive des retraites ouvrières et agricoles, dont la Chambre dernière a déjà voté le projet, s'imposera comme un devoir immédiat : les travailleurs des champs y devront avoir le même traitement que leurs camarades des villes.

La réforme de notre régime fiscal, que j'ai, depuis quatre ans, appuyée de tous mes votes, ne pourra être ajournée davantage. Il faut donner au pays les finances de sa politique. Mieux répartir l'impôt sera la tâche de demain ; en supprimant les plus injustes de nos contributions directes, en corrigeant en tout cas les évaluations cadastrales, il faudra faire prévaloir enfin l'impôt progressif sur le revenu ;

Continuer l'organisation des assurances sociales par les encouragements aux mutualités, l'extension à l'agriculture de la loi sur les accidents ;

Améliorer le régime de travail des ouvriers et des employés ;

Favoriser le retour à la terre par les encouragements à la culture, la création du bien de famille insaisissable, le crédit agricole : déjà vous savez quels soins j'ai donnés, tant au Conseil général qu'à la Chambre, à la cause des planteurs de tabac et des éleveurs ;

Supprimer les conseils de guerre en temps de paix. Réduire les périodes d'instruction de 28 jours et de 13 jours ;

Répudier hautement la criminelle folie de l'antipatriotisme qui, en mettant en péril l'existence même de la nation, favoriserait l'invincible réaction d'un chauvinisme ou d'un nationalisme nouveau ;

Vis-à-vis de l'extérieur, continuer la politique résolument pacifique de la République et fortifier encore les hautes amitiés dont elle s'honore.

Le troisième réseau de chemins de fer, en projet dans notre département et dont je fus le rapporteur au Conseil général, intéresse particulièrement l'arrondissement de Vesoul : comme je le faisais hier, je donnerai demain tous mes soins à une prompte déclaration d'utilité publique.

L'énergie enfin que j'ai donnée à la cause des bouilleurs de cru, avec le succès décisif que vous savez, je l'offre encore à la protection de tous vos intérêts.

Mes chers concitoyens,

Une fois de plus, la République voit se reformer contre elle la coalition du parti sans

nom et sans drapeau, qui, si souvent, est monté à l'assaut des institutions démocratiques et que vous avez tant de fois vaincu.

Une fois de plus vous serrerez vos rangs pour le triomphe d'une République laïque, juste et fraternelle.

Vive l'arrondissement de Vesoul !
Vive la République démocratique !

J. JEANNENEY,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Maire de Rioz,
Président du Conseil général,
Député sortant.

SAONE-ET-LOIRE

1re Circonscription d'AUTUN.

M PERIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.479 voix.

Mes chers concitoyens,

A deux reprises, en 1898 et 1902, vous m'avez appelé à l'honneur de vous représenter au Parlement.

Aujourd'hui, je viens solliciter le renouvellement de ce mandat.

Fidèle à mes engagements, j'ai voté toutes les réformes ayant pour but des améliorations sociales, sans autre souci que celui de me conformer aux principes républicains et à vos aspirations.

Républicain indépendant j'étais, tel je suis resté, me tenant en dehors de toute influence de coterie ou de secte, m'inspirant uniquement des promesses contenues dans la profession de foi sur laquelle vous m'aviez élu.

Quel sera mon programme de demain? C'est ce que je vais vous exposer :

Finances. — Je m'opposerai, comme je l'ai toujours fait, à l'augmentation des dépenses et à la création de nouveaux fonctionnaires; il faut au contraire supprimer ceux qui ne sont pas indispensables, réduire les gros traitements, et élever ceux qui sont insuffisants;

L'initiative parlementaire, en matière de dépenses, ouvre la porte à trop de propositions dictées par le besoin de réclame électorale; cette initiative doit appartenir au Gouvernement seul.

Armée. — J'ai voté le service de deux ans obligatoire pour tous.

Il est nécessaire que l'armée soit laissée en dehors des agitations politiques et à l'abri des intrigues et des dénonciations.

Des événements récents ont démontré l'inconvénient qu'il y a d'employer nos soldats dans certains cas; si les forces de gendarmerie et de police sont insuffisantes, qu'on les augmente, mais que nos troupes ne soient plus exposées à se trouver en face de citoyens français.

Retraites ouvrières. — Les lois sur l'assistance aux vieillards ont déjà procuré une amélioration notable au sort de la classe ouvrière; ce n'est qu'un commencement, et les retraites ouvrières devront être étendues à toutes les catégories de travailleurs, notamment aux employés, aux ouvriers agricoles, aux petits cultivateurs, fermiers, métayers, vignerons, etc.

Impôts. — On réclame avec raison un remaniement de notre système d'impôts; mes efforts tendront à le rendre plus équitable et mieux proportionné aux ressources de chacun, mais sans inquisitions, et sans que la propriété cultivée soit grevée de charges nouvelles.

Agriculture et viticulture. — Ces deux éléments de la richesse publique constituent l'essence même de notre région et sa fortune; je suis partisan de tout ce qui peut contribuer à leur prospérité : création de banques et de syndicats agricoles, réduction sur le transport des produits et des engrais; obligation de n'accepter, dans les fournitures de l'État, que des marchandises françaises, traités de commerce favorisant l'exportation, etc.

Le droit des bouilleurs de cru a été consacré par la dernière Chambre; d'autres mesures s'imposent pour la protection de la viticulture contre les falsifications, le sucrage et la circulation des vendanges fraîches.

Commerce et industrie. — J'aurai toujours à cœur le développement du commerce et de l'industrie.

Notre région a été exempte jusqu'ici des conflits regrettables qui surgissent entre le capital et le travail; il est à désirer qu'ils soient réglés par des juridictions spéciales.

Dans tous les cas, si le droit à la grève est incontestable, le droit au travail n'est pas moins sacré : c'est une obligation pour le Gouvernement de faire respecter l'un et l'autre.

Administration. — La plupart de nos rouages administratifs sont surannés.

Les circonscriptions administratives ne correspondent ni aux besoins ni aux moyens de communication.

Il est indispensable de donner aux communes plus d'autonomie.

La justice devra être plus expéditive et moins coûteuse; nos codes sont à remanier.

Enseignement. — Je suis partisan convaincu de la liberté de l'enseignement sans monopole, proclamée par nos pères en 1848, et d'accord en cela avec les hommes les plus éminents du parti républicain.

Fonctionnaires. — Dans toutes les fonctions publiques, il y a lieu d'accorder l'avancement au mérite et aux services rendus et de mettre un terme aux abus engendrés par le népotisme et l'intrigue.

Électeurs,

A vous de décider si je n'ai pas démérité et si vous devez me continuer votre confiance.

Seul, des candidats, j'habite Autun; vous m'y trouverez toujours à votre disposition.

Je m'engage à me consacrer entièrement à la réalisation des réformes qui assureront la prospérité de notre commerce, de nos industries minières et autres, de l'agriculture et de la viticulture, sans oublier que le bien-être de la classe ouvrière y est intimement lié et constitue une condition indispensable de cette prospérité.

Adversaire résolu de toute agitation, je soutiendrai tout Gouvernement républicain qui conservera la paix intérieure et réprimera sans faiblesse les menées anarchistes tendant à bouleverser l'ordre établi.

Au point de vue extérieur, j'estime qu'il est de notre intérêt de maintenir loyalement les alliances contractées, d'entretenir et fortifier nos amitiés, pour conserver à la France son prestige et garantir, avec notre dignité, la paix du monde.

Vous jugerez si mes services passés vous semblent de sûrs garants pour l'avenir.

Et, quoi qu'il advienne, mon dévouement est acquis sans réserve à mon pays et à la République!

Vive la République!

Germain PÉRIER,
Député sortant,
Candidat républicain.

2e Circonscription d'AUTUN.

M. Eugène SCHNEIDER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.060 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le 8 mai 1898, vous m'avez, pour la première fois, confié la mission de vous représenter à la Chambre des Députés.

Pendant huit années de députation, éloigné des passions de parti, uniquement préoccupé des intérêts du pays, j'ai, suivant leurs actes, tantôt refusé, tantôt donné mon concours aux Ministères qui se sont succédé.

Je demeure convaincu que la future Chambre, si elle veut faire œuvre patriotique, devra répudier l'esprit de désordre et d'anarchie qui, trop souvent, a inspiré la majorité parlementaire.

Il importe que l'armée et la marine, puissamment organisées, maintenues en dehors de toute politique de parti, mais aussi protégées contre d'injustes attaques, demeurent capables de défendre victorieusement le pays contre tout danger extérieur : elles doivent être, comme la République elle-même, la chose de tous.

Il est indispensable de sauvegarder nos finances, si gravement compromises, et de veiller aux intérêts vitaux de l'agriculture, spécialement à la situation critique des viticulteurs de notre région.

Il est urgent d'assurer la liberté de conscience, seule garantie de la paix religieuse.

Vous savez qu'en matière d'assistance et de prévoyance, en particulier pour les retraites, m'inspirant des exemples de mon père, je n'ai pas attendu les discussions ou les votes du Parlement pour agir dans l'intérêt des ouvriers. Cette constante préoccupation me donne le droit de dire que ce serait trahir les véritables intérêts des ouvriers français et compromettre l'avenir de l'industrie et du commerce, si, par des faiblesses et des complaisances, on favorisait les révolutionnaires, les collectivistes et les anarchistes. Leur succès serait la ruine de tous, l'abaissement rapide de la France en face des pays étrangers, qui ne cessent de grandir et de se fortifier.

L'avenir est menaçant : à chacun son devoir !

Si vous approuvez les actes de votre député, si, comme je le crois, vous continuez à partager mes idées, je serai fier de demeurer votre élu.

Croyez, messieurs et chers concitoyens, à tout mon dévouement.

Eugène SCHNEIDER.

1re Circonscription de CHALON-SUR-SAONE.

M. BOUVERI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.839 voix.

Aucun document concernant cette élection n'est parvenu à la Commission.

2e Circonscription de CHALON-SUR-SAONE.

M. CHAUSSIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.378 voix.

Mes chers concitoyens,

Me réclamant de ma fidélité aux déclarations que je vous ai faites lors des deux précédentes élections, et de l'appui que le congrès, réuni à Chalon, le 8 avril, m'a fait l'honneur de donner à ma candidature, je viens, pour la troisième fois, solliciter vos suffrages pour l'élection législative du 6 mai prochain.

Je vous avais déjà déclaré, en 1900, que j'étais partisan des réformes suivantes et que je les soutiendrais de mes votes :

Service militaire égal pour tous et réduit à deux ans. — Cette réforme est heureusement réalisée et la loi est en plein fonctionnement.

Séparation des Églises et de l'État. — Cette loi a été votée dans l'esprit le plus libéral; elle laisse intacte pour tous les citoyens la liberté de pratiquer la religion qui leur plait.

Droit d'association. — Cette loi a été faite en réservant les prérogatives de l'État inhérentes à notre droit public, et avec les précautions nécessaires pour empêcher la reconstitution des biens de mainmorte.

Réforme de l'enseignement. — L'enseignement congréganiste disparu, il appartient à la prochaine législature d'achever l'abrogation de la loi Falloux. Et je soutiendrai, dans la nouvelle Chambre, le principe de l'égalité des enfants devant l'instruction par des concours où les enfants intelligents sans fortune pourront prétendre, à l'aide de bourses de plus en plus nombreuses, à une instruction supérieure dans les genres les plus divers : écoles industrielles, de commerce, d'agriculture, d'arts et métiers, collèges, lycées.

Loi de prévoyance et d'assistance. — La loi d'assistance obligatoire aux vieillards et infirmes sans ressources est votée et entrera en application le 1er janvier 1907. Et les sociétés de secours mutuels sont de plus en plus encouragées et subventionnées.

Une loi sur les retraites ouvrières a été votée par la Chambre des Députés; elle est maintenant soumise au Sénat.

Réforme judiciaire. — Elle a été heureusement commencée par la loi sur les successions, qui a mis les petites à l'abri des frais qui les dévoraient.

Puis la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, qui profitera à un grand nombre de petits plaideurs.

Suppression des octrois. — Cette réforme a été faite pour les boissons hygiéniques et en laissant aux villes la faculté de supprimer les droits sur les autres produits nécessaires à l'alimentation publique.

Impôt sur le revenu. — Il y a deux projets en présence: l'un du Gouvernement, l'autre de la Commission de la Chambre, supprimant la cote personnelle mobilière, les portes et fenêtres, et accordant aux communes des subsides pour la revision et l'évaluation parcellaire, à défaut de la longue et très coûteuse refonte complète du cadastre.

Protection de l'agriculture et de la viticulture. — Le Parlement a pris des mesures douanières pour empêcher l'avilissement des prix de nos divers produits ressortissant à l'agriculture, par l'envahissement des produits étrangers de même nature, et en s'efforçant de maintenir un équilibre équitable entre les intérêts du producteur et du consommateur.

Il a donné des subsides importants pour encourager la formation de Mutuelles-Bétail ; pour la création de Caisses de crédit agricole. Il a amélioré la loi sur les warrants.

Ce rapide aperçu des principales réformes réalisées depuis que j'ai l'honneur d'être votre mandataire, et auxquelles j'ai participé par mes votes, selon mes promesses, vous est une garantie des sentiments dont je suis animé envers la démocratie, envers tous les travailleurs, soit de l'industrie, soit des champs.

Si j'ai l'honneur d'être de nouveau votre élu, je poursuivrai, dans la prochaine Chambre, la réalisation de toutes les réformes découlant des mêmes principes, dans les questions purement politiques comme dans les questions économiques et sociales.

Et, à cet égard, je m'inspirerai des résolutions et des avis de nos sociétés d'agriculture pour appliquer les mesures reconnues les plus efficaces en vue d'enrayer cette crise désastreuse qui pèse sur la viticulture ; le privilège des bouilleurs de cru est déjà rétabli.

J'ai confiance, mes chers concitoyens, que vous saurez éviter les pièges des adversaires de nos institutions et que vous me continuerez le soin de tenir haut et ferme, — en votre nom, — le drapeau de la République.

Croyez, mes chers concitoyens, à tout mon dévouement.

Jacques CHAUSSIER,
Candidat républicain démocrate,
Député sortant.

1re Circonscription de CHAROLLES.

M. CHAVET.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.936 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par la fédération des comités républicains, et je puis dire : par le parti républicain tout entier de la 1re circonscription, je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Vous me connaissez tous ; vous avez pu me juger, depuis plus de vingt ans que je siège au Conseil général et pendant les quatre années que j'ai passées au Parlement.

Au cours de ma carrière politique déjà longue, vous ne trouverez aucune défaillance, et ce n'est pas à moi qu'on peut reprocher d'avoir, sous un faux masque de républicanisme, servi les intérêts de toutes les réactions.

Voici du reste mon programme ; c'est celui du véritable parti républicain :

Constitution définitive des retraites ouvrières pour les travailleurs des villes et des campagnes ;

Extension de la loi sur les accidents aux ouvriers agricoles ;

Réforme de l'assiette de l'impôt, en vue d'une plus juste répartition et de manière à ne rien demander à la misère, un peu à l'aisance, davantage à la fortune ;

Maintien du privilège des bouilleurs de cru ;

Suppression des conseils de guerre, en temps de paix, et réforme du code de justice militaire ;

Diminution des frais de justice ;

Décentralisation administrative qui permettra de réaliser d'importantes économies et d'accélérer l'expédition des affaires publiques ;

Abaissement des tarifs de transports pour les vins et les produits agricoles ;

Réduction des périodes d'instruction de 28 jours et suppression des 13 jours ;

Contrôle légal du travail parlementaire et indemnités calculées sur les jours de présence effectifs ; vote personnel ;

Suprématie du pouvoir civil ; liberté et respect de toutes les croyances, mais soumission de tous les citoyens aux lois établies ;

Enfin, toujours et en tout, respect absolu de la propriété individuelle.

Adversaire résolu de tous impôts et charges nouvelles, j'estime que l'on doit trouver les sommes nécessaires à ces réformes dans les excédents de recettes, la suppression des emplois inutiles, la diminution des gros traitements, la réforme fiscale, et dans un contrôle sévère des deniers publics.

Je répudie de toutes mes forces les théories antimilitaristes.

Rien de ce qui vous touche ne m'est étranger. Mon concours ne vous a jamais fait défaut ; je ne vous ai jamais marchandé ni mon temps, ni ma peine ; sans aucune ambition personnelle, j'ai toujours mis à votre service mon influence et mon dévouement. Ce sont là des titres qu'il m'est bien permis d'invoquer.

A vous de décider !

J'ai toujours été républicain, je resterai républicain, et soyez persuadés que vous me

trouverez, en toutes circonstances, prêt à défendre, avec vos intérêts, la cause du progrès et des réformes.

Vive la République démocratique !

E. CHAVET,

Chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole,
Ancien député,
Secrétaire du Conseil général,
Vice-président de la Société d'agriculture,
Vice-président du Crédit agricole,
Président du Comité républicain de Charolles.

2e Circonscription de CHAROLLES.

M. SARRIEN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.931 voix.

Mes chers concitoyens,

Le mandat que vous m'avez confié en 1902 vient de prendre fin, et je crois l'avoir loyalement rempli.

La Fédération des comités républicains, radicaux et socialistes de la 2e circonscription de Charolles m'a fait le grand honneur de me désigner de nouveau comme son candidat, et je vous demande de me continuer la confiance dont vous m'avez honoré jusqu'ici.

La législature qui vient de se terminer a été laborieuse et féconde entre toutes. Son œuvre, qui est considérable, se défend par elle-même, et je livre sans crainte ma conduite à votre jugement.

Trois grandes réformes qui marqueront dans l'histoire de ce pays ont été réalisées :

La loi qui a établi le service militaire égal pour tous et qui a réduit sa durée à deux années ;

La loi sur l'assistance des vieillards et des infirmes, dont l'application doit commencer le 1er janvier 1907, et qui, pour la première fois, a inscrit dans notre code le droit à l'assistance des malheureux et le devoir de la société de venir en aide à chacun de ses membres ;

La loi sur la séparation des Églises et de l'État, qui consacre l'indépendance de l'Église et l'affranchissement de l'État.

L'Église catholique doit être libre, mais il importe au bon ordre social qu'elle soit étroitement fermée à la politique et qu'elle ne reste point, comme nous l'avons vu ces derniers temps, un instrument de guerre civile et de combat contre la République et contre ses institutions.

Mon programme de demain, si vous me donnez vos suffrages, sera mon programme d'hier, car ma vie tout entière, qui s'est passée au milieu de vous, a été consacrée au service de la démocratie, à la cause du progrès social, à la défense de la République.

Vous connaissez depuis longtemps mon sentiment sur toutes les réformes réclamées par le suffrage universel.

Je veux la paix à l'extérieur par une armée forte et disciplinée, ayant au cœur l'amour de la patrie et le respect des lois.

A l'intérieur, je veux une République respectueuse des droits de tous, assurant l'ordre et la liberté du travail, réalisant dans le domaine des faits les idées généreuses de fraternité et de justice sociale et cherchant sans cesse à améliorer le sort des travailleurs.

Les questions de mutualité, de prévoyance et d'assurance sociale, de travail devront prendre la première place dans les préoccupations des pouvoirs publics.

Je veux la réforme de notre système fiscal par l'établissement de l'impôt sur le revenu, non pas pour augmenter les charges déjà trop lourdes du contribuable, mais pour en assurer une plus équitable répartition, en demandant moins au travail et davantage à la richesse acquise.

Le développement des voies ferrées et les facilités de communication qui en résulten rendent nécessaires de profondes réformes dans notre organisation administrative, judiciaire et financière.

Notre commerce et notre agriculture doivent être encouragés.

La loi sur les retraites ouvrières, déjà votée par la Chambre des Députés, et qui doit assurer à chaque citoyen la sécurité de ses vieux jours, doit passer du domaine des espérances dans celui des réalités.

Mais aucune réforme, si légitime et si désirable qu'elle soit, ne peut être accomplie que par l'union des républicains, et c'est aux républicains de toutes nuances, à tous ceux qui veulent notre chère France plus prospère et plus grande entre les nations, que je fais appel, en leur demandant d'écarter résolument la politique d'agitations stériles, d'utopies décevantes et de division républicaine, aussi bien que la politique de réaction.

F. SARRIEN,
Député sortant,
Président du Conseil général,
Président de la Société d'agriculture de Charolles.

Circonscription de LOUHANS.

M. Th. PETITJEAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.746 voix.

Mes chers concitoyens, mes chers amis,

Je viens solliciter de votre confiance et de votre amitié le renouvellement du mandat que vous avez bien voulu me confier une première fois, à une majorité si imposante, aux élections législatives de 1902.

La Chambre dont les pouvoirs sont expirés, et à laquelle je serai toujours fier d'avoir appartenu, a accompli une œuvre qui a été beaucoup plus considérable que celle de toutes les Chambres qui l'ont précédée, qui a été tout particulièrement féconde et qui a largement répondu à la confiance et aux espérances de la démocratie.

De cette œuvre, je revendique hautement, devant tous nos amis républicains, ma part de mérite, et, devant tous les adversaires de la République, ma part de responsabilité.

Principales réformes accomplies.

La réforme de l'impôt des prestations a été votée. Telle qu'elle est, cette réforme, appliquée dans 72 communes de notre arrondissement, réalise un progrès très considérable

que la Chambre devra améliorer encore en apportant dans la taxe vicinale plus d'uniformité et plus de justice ;

Des subventions toujours plus importantes ont été accordées à l'agriculture comme à toutes les sociétés de prévoyance ou d'assurance mutuelle ;

Les droits perçus par le Trésor dans la transmission de la petite propriété rurale ont été considérablement diminués ;

Le crédit agricole facilité par de très importantes avances de l'État et par une modification de la loi sur les warrants ;

La législation des patentes modifiée pour faire payer davantage aux grands magasins et pour dégrever d'autant le petit commerce, auquel la loi a en outre accordé un dégrèvement qui, pour 1906, dépasse 3 millions ;

La loi sur les justices de paix a été votée pour permettre aux magistrats cantonaux de solutionner plus vite et à bien moins de frais quantité de procès jusque-là réservés aux tribunaux civils, devant lesquels la justice est véritablement trop lente et trop ruineuse ;

Une réduction considérable de l'impôt sur le sucre est acquise depuis trois ans, comme l'est depuis quelques jours la réduction du prix du timbre-poste ordinaire ;

La loi sur le service de deux ans, loi éminemment égalitaire, qui fait disparaître toute espèce de privilège et qui était impatiemment attendue par la démocratie tout entière, est définitive ;

La loi d'assistance est aussi votée. Il n'y aura donc plus, à partir du 1er janvier prochain, sur le territoire de la République, un vieillard ou un infirme, dénué de toute ressource, qui manquera du pain nécessaire ;

Et la loi des retraites ouvrières et agricoles, votée par la Chambre et soumise en ce moment à l'examen du Sénat, garantit aux travailleurs de toutes catégories la même sollicitude de l'État et le même chiffre de pension ;

Enfin la séparation des Églises et de l'État, rendue inéluctable par l'attitude de la papauté à l'égard de la France et de son Gouvernement, est, depuis le 1er janvier, un fait accompli.

Mais, quoi qu'en disent nos adversaires, elle respecte, et elle devra respecter toujours, de la façon la plus absolue, la liberté de conscience à laquelle nous, républicains, nous restons trop invariablement attachés pour y porter jamais la moindre atteinte.

Cette loi de séparation, essentiellement tolérante et libérale, laisse à l'Église la libre administration de biens mobiliers ou immobiliers d'une valeur supérieure à 400 millions ; elle lui laisse la jouissance exclusive et indéfinie, sans le moindre impôt ni la moindre location, de tous les édifices du culte, et elle garantit à ses prêtres, pour plus de trente années encore, un total de pensions et d'allocations qui dépassera 250 millions ; enfin elle lui donne, en la détachant de l'État, sa pleine liberté et sa pleine indépendance. De plus, la loi dit, au grand avantage de nos communes rurales, que toutes les économies qui seront réalisées sur le budget des cultes seront acquises aux communes proportionnellement au principal foncier de leurs propriétés non bâties.

La prochaine législature.

Je ne saurais énumérer ici toutes les questions importantes qui ont été examinées ou résolues par la Chambre dernière, j'en ai seulement indiqué les principales.

Je ne saurais non plus envisager toutes celles dont la prochaine Chambre devra s'occuper à son tour pour continuer l'ère des réformes si heureusement commencée.

Elle devra, en particulier :

S'intéresser d'une façon toute spéciale aux questions de travail, de prévoyance, de mutualité, d'assurance ;

Rechercher toutes les économies possibles, autant par la suppression de fonctions inutiles que par la réduction de traitements encore trop élevés ;

Abroger la loi Falloux et multiplier les bourses aux enfants pauvres qui se font remarquer par leur intelligence ;

Réduire, dans une large mesure, ainsi que la Chambre l'a plusieurs fois voté déjà, la durée des périodes de 28 et 13 jours, en attendant que leur suppression puisse être effectuée ;

Supprimer les conseils de guerre en temps de paix et réformer notre code de justice militaire ;

Augmenter la compétence des juges de paix en matière pénale, pour enlever aux tribunaux correctionnels quantité de petits délits primaires, délits de pêche, délits de chasse, etc., qui ne devraient plus leur être soumis ;

Simplifier notre code de procédure civile et diminuer dans toute la mesure possible les frais de justice ;

Réaliser cette institution du bien de famille à laquelle la dernière Chambre a longuement travaillé déjà, et qui est nécessaire pour garantir au petit cultivateur la sécurité et l'indépendance de sa terre et de son foyer, au même titre qu'est garantie à l'ouvrier la possession de ses outils et au rentier l'insaisissabilité de ses rentes d'État ;

Achever la loi des retraites ;

Établir enfin cet impôt progressif sur le revenu qui doit frapper, non pas ce qui est nécessaire à l'existence de la famille, mais la richesse acquise et fournir les sommes nécessaires :

Pour supprimer le principal des quatre conditions directes :

Pour appliquer la loi des retraites ;

Et pour diminuer encore, dans toute la mesure possible, les impôts indirects qui frappent surtout les objets de consommation nécessaires dans tous les ménages et dont le poids est d'autant plus lourd, pour les familles pauvres, que ces familles sont ordinairement les plus nombreuses.

Mes chers amis,

C'est à cette tâche, c'est à toutes les améliorations sociales indispensables, que je continuerai à consacrer tous mes efforts si vous voulez bien me renvoyer dans la prochaine Chambre, dont l'œuvre pourra être féconde encore si, comme j'en ai la certitude, le pays républicain s'assure, dans cette Chambre nouvelle, une majorité républicaine solide et forte, bien résolue à opérer toutes les réformes encore attendues par la démocratie.

Mes adversaires osent me reprocher de n'être pas resté cultivateur. Peut-être le serais-je encore si j'avais pu cultiver une terre à moi, mais travailler celle des autres, comme je l'ai fait jusqu'à vingt-deux ans, rien ne fait mieux connaître et la situation du cultivateur en particulier et celle de l'ouvrier en général.

Homme de tous les progrès, je reste ce que j'ai toujours été : un travailleur obstiné et consciencieux, vraiment ami des pauvres et des humbles, passionnément épris du désir de voir la France, dont la prospérité n'avait jamais été si grande qu'à l'heure actuelle, toujours plus prospère encore, toujours plus grande et plus respectée au dehors, et la République toujours plus attachée au sort des humbles, au sort de tous les travailleurs des champs comme de tous les travailleurs des villes, toujours plus soucieuse de leur rendre moins difficiles les conditions de l'existence, toujours plus belle et plus rayonnante de véritable liberté, de bonté, de fraternité et de justice sociale.

Une fois de plus, mes amis, aux urnes, le 6 mai, pour la démocratie et pour la République.

Th. PETITJEAN,
Président d'honneur de la Société d'agriculture de Louhans,
Conseiller général,
Député sortant.

1re Circonscription de MACON.

M. DUBIEF.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.395 voix.

Mes chers concitoyens,

La législature qui vient de prendre fin comptera parmi les plus fécondes en réformes, et le mérite de la grande œuvre de laïcité et de solidarité sociale qu'elle a accomplie revient tout entier à la politique d'union de toutes les fractions du parti républicain.

C'est grâce, en effet, à l'action commune de tous les républicains qu'ont pu être réalisées, parmi beaucoup d'autres dont on ne saurait méconnaître l'intérêt, ces quatre grandes réformes : la suppression de l'enseignement congréganiste, la réduction à deux ans du service militaire, la séparation des Églises et de l'État, et la loi d'assistance aux vieillards et aux incurables.

C'est de la même communauté d'efforts qu'il faut attendre, dans l'avenir, l'accomplissement du programme réclamé par la démocratie, qui veut :

Dans le domaine financier. — La substitution au régime de nos vieilles contributions, de celui de l'impôt progressif et global sur le revenu ;

Dans le domaine social. — L'institution de retraites ouvrières et agricoles, votée déjà par la Chambre, et toute une législation relative au contrat de travail, aux arbitrages, à l'assurance contre la maladie professionnelle et le chômage, ainsi qu'aux œuvres de mutualité ;

Dans le domaine de l'enseignement. — La proclamation de l'égalité de tous les enfants devant l'instruction devenue monopole d'État ;

Dans le domaine judiciaire. — La suppression, en temps de paix, des Conseils de guerre, dont l'éclat de scandales récents a trop clairement révélé la nécessité ;

Dans l'ordre administratif. — Toutes les réglementations de nature à proportionner exactement les rémunérations au mérite et aux services rendus, en même temps que la suppression des fonctions inutiles, comme celle des sous-préfets, et la plus large décentralisation ;

Dans l'ordre parlementaire. — L'organisation électorale qui assurera le mieux la liberté et la sincérité des votes, en même temps que l'équitable représentation des minorités ;

Enfin, *dans le domaine économique*, la suppression de tous les privilèges ; la substitution de monopoles d'État aux monopoles particuliers existant en fait ; l'adoption de toutes les mesures capables d'ouvrir à la production nationale de nouveaux débouchés et de réprimer la fraude sous laquelle succombent l'agriculture nationale et plus spécialement la viticulture.

C'est par l'application sévère des lois existantes et la suppression des transactions en cas de contravention ; par l'interdiction radicale du sucrage ; par la réglementation de la

vente des sucres ; par la diminution des frais de transport ; par la déclaration de récolte et l'affichage des sorties de la propriété ; en un mot, par tous les moyens que la loi pourra mettre au service du travail agricole et de la probité commerciale, que pourra être conjurée la mévente qui ruine nos vignerons. Je m'y appliquerai de toute mon énergie.

Citoyens,

Pour remplir ce programme, qui est celui de la Fédération des Comités radicaux et radicaux-socialistes, sur laquelle je m'appuie, il me suffira de rester fidèle à la politique du bloc républicain et de demander la force nécessaire, comme par le passé, à mon dévouement absolu à la République, de plus en plus affranchie de l'ingérence cléricale, faite de bonté pour les faibles, de liberté et de justice pour tous.

C'est elle que je veux servir encore, si vous me renouvelez votre confiance, pour que la Patrie et la République, que je confonds dans le même amour et dans le même culte, puissent vivre et prospérer par le travail, au milieu des bienfaits d'une paix d'autant mieux assurée qu'elle sera fondée, dans la force et la fierté de nos droits, sur la loyauté de notre politique dans le monde.

La réaction, déçue dans son espoir de voir la division briser nos rangs, n'ose pas affronter, — ouvertement du moins, — la bataille électorale. Elle compte sur vos abstentions. Vous déjouerez ce calcul. Vous montrerez que nous sommes plus forts que jamais et vous ferez triompher une fois de plus à une écrasante majorité, dans la première circonscription de Mâcon, la République démocratique et sociale !

Fernand DUBIEF,
Député sortant.
Ancien Ministre.

2e Circonscription de MACON.

M. SIMYAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.952 voix.

Citoyens,

Arrivé au terme de mon mandat et désigné par le vote unanime des délégués au congrès des comités radicaux et radicaux-socialistes de la circonscription, je viens à nouveau solliciter vos suffrages. Je me présente avec confiance devant vous, assuré que je suis de n'avoir pas démérité du parti républicain.

Dans cette deuxième circonscription de Mâcon, si résolument acquise à toutes les idées de progrès et de liberté, si profondément dévouée à la cause de la démocratie, depuis si longtemps éprise de l'idéal de justice sociale auquel les républicains d'avant-garde, — dont je suis, — ont toujours été attachés, il ne peut y avoir place que pour des représentants indiscutés de l'idée démocratique et forts de l'appui des seuls républicains. Depuis mon entrée dans la vie politique, je crois pouvoir dire que jamais, un seul jour, je n'ai cessé

d'être un de ces républicains-là. Jamais on ne m'a vu pactiser de près ou de loin avec la réaction ; jamais, depuis mon entrée au Parlement, je n'ai cessé de défendre la cause des travailleurs des villes et des campagnes, et mon concours le plus absolu a été toujours acquis à cette politique du Bloc de gauche qui, en dépit des attaques de nos adversaires et des trahisons de certains, nous a permis de réaliser les réformes capitales dont la dernière législature s'honore à juste titre : le service de deux ans, l'assistance obligatoire pour les vieillards, la réforme des justices de paix, les retraites ouvrières, enfin et surtout la séparation des Églises et de l'État. Cette politique de réformes sociales et de laïcité, vous m'aviez, aux dernières élections, chargé de la défendre ; je me suis appliqué, dans la mesure de mon influence et de mes forces, à la faire prévaloir, à la Chambre et dans notre département, et j'ose dire qu'elle n'a pas eu de soldat plus fidèle et plus discipliné que moi.

Citoyens,

Si vous me continuez votre confiance, mon attitude sera la même que par le passé, et je m'efforcerai de poursuivre l'application intégrale du programme de notre parti.

Ce programme, vous en connaissez les grandes lignes :

Nous voulons, avec l'impôt progressif sur le revenu, réaliser plus de justice dans la répartition des charges sociales ; — nous voulons, avec l'abrogation de la loi Falloux déjà votée par le Sénat et le monopole de l'enseignement, achever l'œuvre de laïcité si résolument poursuivie par les deux dernières législatures ; — nous voulons, par le vote définitif des retraites ouvrières et paysannes, assurer à tous les travailleurs des villes et des campagnes une vieillesse, sinon délivrée de souci, du moins exempte des préoccupations de la misère ; — nous voulons également atténuer et faire disparaître, dans la plus large mesure possible, les risques de la maladie et les risques du chômage ; — nous voulons, pour faire face aux dépenses que nécessiteront ces grandes réformes sociales, faire rentrer dans le domaine de l'État les grands monopoles concédés à des sociétés particulières ; nous voulons, en un mot, donner à notre pays des institutions en harmonie avec les besoins modernes et hâter l'affranchissement de cette démocratie laborieuse qui a fondé et consolidé la République.

Citoyens,

Je m'efforcerai également, et mes amis avec moi, de défendre à la Chambre, comme je l'ai fait déjà, les intérêts de notre région si gravement compromis par la crise viticole. Si les lois déjà votées sont insuffisantes, nous provoquerons d'autres mesures pouvant donner satisfaction aux justes revendications de nos vignerons et de nos agriculteurs : application plus rigoureuse de la loi sur les fraudes, diminution des tarifs de transport, traités de commerce plus favorables à notre viticulture, extension du crédit agricole, etc.

Citoyens, c'est aux républicains qui comprennent ainsi l'œuvre de la législature prochaine que je m'adresse ; c'est à ceux qui veulent la France grande et prospère, qui la veulent respectée, mais résolument pacifique, que je fais appel.

Si, comme j'en suis sûr, ces sentiments sont les vôtres, si vous souhaitez les réformes nécessaires au libre développement de la démocratie, si vous voulez en même temps consolider l'œuvre de laïcité déjà accomplie, si, contre les prétentions cléricales, vous êtes résolus à ne pas laisser la réaction toucher à la séparation des Églises et de l'Etat ; si vous entendez au contraire assurer l'application de la réforme sans la moindre faiblesse, je vous convie, sans fausse honte, à affirmer vos sentiments et votre volonté sur le nom d'un homme qui a toujours combattu à visage découvert en toute franchise et en toute loyauté et à qui ses adversaires même rendront cette justice qu'il n'a jamais cherché à les tromper, d'un homme qui peut avoir des ennemis, mais qui n'en peut avoir et n'en connaît qu'à

droite, et qui n'a jamais, dans la haine dont le poursuivirent les ennemis de la démocratie, cherché qu'un motif de plus d'aimer la République et de la défendre.

Aux urnes donc, citoyens, aux urnes ! que le scrutin du 6 mai prochain soit une nouvelle affirmation de la République et que vos libres suffrages donnent à vos élus la force nécessaire pour faire triompher, dans les travaux du Parlement, une politique de réformes, de progrès et de liberté.

Vive la France ! Vive la République démocratique et sociale !

Julien SIMYAN,
Député sortant.

SARTHE

Circonscription de LA FLÈCHE

M. LAROCHE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.796 voix.

Messieurs,

Je me présentais, l'année dernière, à vos suffrages, pour continuer la tradition des 363, victorieux du coup d'État du 16 Mai, et la tradition de la majorité, plus récemment victorieuse du nationalisme. Je suis toujours partisan d'une République attachée aux principes de la démocratie moderne, et animée, dans l'exercice du pouvoir, du plus large esprit de conciliation, — une République secourable aux faibles, économe des deniers publics, préoccupée de tous les progrès, — une République qui soit le règne de la bienveillance, de la justice et la liberté, — dont les ministres appelés au Gouvernement, et le fonctionnaires chargés d'y collaborer avec eux, donnent l'exemple du dévouement au devoir, du respect du droit, de l'amour du peuple.

Sur les principales questions dont s'occupera la nouvelle législature, j'ai le devoir de vous exposer les vues que j'apporterai à la Chambre, si j'ai l'honneur d'y être élu.

I. *Bouilleurs de cru.*

Rentrés en possession du droit des bouilleurs, nous ne devons pas le laisser remettre en question. Vous pouvez compter sur ma fermeté pour repousser tout projet dans ce sens, qu'il vienne de l'initiative parlementaire ou d'un Gouvernement mal inspiré.

II. *Retraites ouvrières.*

La Chambre aura à discuter de nouveau le projet des retraites ouvrières. Si la sagesse commande d'en limiter le cadre et de restreindre les sacrifices qu'exigerait l'institution trop élargie, le principe démocratique et le bon sens interdisent d'opérer cette réduction au préjudice de la classe la plus pauvre, celle des ouvriers agricoles. La France doit garantir le minimum de 1 franc par jour à ces vaillants serviteurs, vieillis par 60 ans de travail sous la pluie et le soleil, et dont la retraite sera le plus souvent la seule ressource.

III. *Insuffisance du budget de l'agriculture.*

L'insuffisance de la dotation des services du travail national nous met dans des conditions difficiles en face des producteurs étrangers concurrents. Ainsi l'agriculture reçoit à peine 11 millions de subsides annuels. Le fermier qui perd un bœuf ne touche, comme indemnité, que 2 1/2 ou 5 0/0 de la perte.

Il est indispensable de relever ces chiffres dérisoires. Et, pour cela, il n'y a pas besoin d'impôt nouveau ; il suffit de puiser dans une caisse où l'argent surabonde : il suffit de retrancher du budget de la guerre, non pas les dépenses utiles, mais les dépenses stériles et injustifiées.

IV. *Les 28 jours et les 13 jours.*

Trois périodes d'exercice imposées aux réservistes et aux territoriaux sont une charge pour les finances de l'État, et une charge plus lourde encore pour les citoyens qu'elles arrachent à la vie de la famille et à leurs travaux professionnels. Pratiquement, ces exercices, dont la seule raison d'être serait de perfectionner l'instruction, n'y tendent que pendant une faible partie de leur durée.

Les hommes passés par l'armée active n'oublient jamais l'instruction qu'ils y ont reçue ; aussi n'y a-t-il lieu que de la rajeunir en leur montrant les changements survenus (depuis qu'ils ont quitté la caserne) dans l'armement et dans les règlements du service en campagne. Ce résultat serait assuré par une période unique de 10 jours. Je voterai la suppression des autres.

V. *Réduction des effectifs de paix.*

La principale économie à poursuivre est dans la réduction des effectifs de paix. M. Ribot disait à ce sujet à la tribune : « Les chefs militaires sont entraînés par des préoccupations exclusives ; ils ne veulent pas abandonner ces effectifs de 475.000 hommes, qui résultent on ne sait de quoi, — d'un hasard, — parce qu'il s'est trouvé un jour que le contingent fut de ce chiffre. Moins d'hommes, avec des unités plus ramassées, feraient une armée au moins égale en force, mieux adaptée à l'état de la population et de nos ressources... Maintenir cet effectif, ce n'est pas fortifier l'armée, c'est l'affaiblir. » C'est affaiblir aussi la France, car, en privant l'industrie et l'agriculture de 250.000 paires de bras qui pourraient tous les ans travailler pour elles, on tarit les sources de la production, c'est-à-dire de la richesse et de la puissance du pays.

Lorsque l'instruction du soldat est terminée, il faut le rendre à son foyer, à son atelier, à son champ. Ce ne sera, à aucun degré, ni le désarmement, ni la diminution de l'armée, puisque les militaires rentrés chez eux restent à la disposition du Ministre de la Guerre, prêts à rejoindre leur corps au premier ordre.

Les économies indiquées dans ce paragraphe et dans le précédent donneront 225 milions.

VI. *La séparation des Églises et de l'État.*

Le grand acte qui a marqué la fin de la dernière législature, la séparation des Églises et de l'État, a été accueilli dans la Sarthe avec le calme dont le bon sens de nos populations était le présage. Sur d'autres points du territoire, il a provoqué des résistances. Il ne faut pas que la République les brise d'une main brutale. Impassible devant les manifestations des fanatiques ou du parti contraire, il faut que, sans colère, sans précipitation, sans violence, elle exécute la loi. Il faut que le Parlement s'interdise de l'aggraver et, — s'il y touche, — en accentue seulement le caractère libéral.

VII. *La paix.*

La défense de la patrie est une obligation sacrée pour les citoyens, comme la défense d'une mère attaquée est le plus sacré des devoirs pour ses fils. Heureusement, il est fort rare que la France subisse de telles agressions ; et, pour en trouver un exemple, il faut remonter à 1792. Plus tard, on nous a mis les armes à la main pour des causes moins justes ; mais nous ne voulons plus de semblables aventures.

Le secret pour n'avoir pas la guerre, c'est de pratiquer la politique de *non-intervention*. Nos voisins nous laisseront maîtres chez nous et ne se mêleront pas de nos affaires, si nous ne nous mêlons pas des leurs et les laissons maîtres chez eux. Je soutiendrai de toute mon énergie cette politique. Je serai un *gardien incorruptible de la paix*. Que tous nos efforts s'appliquent à accroître sans cesse le rendement du sol et des usines, à étendre le rayonnement de l'action morale de la France ! Nous sèmerons pour elle et pour nous la prospérité et la vraie gloire, en pratiquant simplement cette maxime, qui peut être la règle de conduite commune des catholiques et des penseurs indépendants : « Faites pour les autres ce que vous souhaiteriez qu'on fît pour vous ; ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. »

Hippolyte LAROCHE.

Circonscription de MAMERS.

M. Joseph CAILLAUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.356 voix.

Mes chers concitoyens,

Nous nous connaissons depuis si longtemps qu'il ne me faudra pas de longues phrases pour vous exposer, ou plutôt pour vous rappeler, mes principes politiques que, à deux reprises, en 1898 et en 1902, à des majorités grandissantes, vous avez bien voulu approuver.

Profondément républicain, je défendrai la République comme je l'ai toujours fait, toutes les fois qu'elle sera menacée, soit par ceux qui l'attaquent ouvertement, soit par ceux qui, sans oser déployer leur drapeau, n'attendent qu'une occasion favorable pour provoquer une révolution au profit des régimes déchus.

Vous savez encore que je veux énergiquement le maintien de l'ordre et de la propriété individuelle, qui est l'expression de la liberté et la condition du progrès.

J'ai à peine besoin d'ajouter que je veux la patrie grande et forte, défendue par une armée disciplinée, obstinément tenue en dehors de la politique. Ainsi, j'entends rester fidèle à la tradition de nos grands ancêtres de la Révolution, qui ont fait synonymes les mots de républicain et de patriote.

Je ferai application de ces principes dans le cours de la prochaine législature, qui devra être plus particulièrement consacrée à l'étude des questions économiques, sociales et financières.

Très partisan, comme je l'ai prouvé en faisant réduire le prix du sucre, des réformes fiscales qui diminuent le poids de l'impôt pour les contribuables les moins fortunés, je voterai, je provoquerai au besoin une refonte de nos impôts directs combinée de façon à alléger les charges, trop lourdes aujourd'hui, qui incombent aux possesseurs de petits revenus. Je veillerai cependant à ce que les remaniements à intervenir n'impliquent ni vexation, ni inquisition dans les affaires privées. J'ai défendu, vous le savez, les droits légitimes des bouilleurs de cru. Je les défendrai dans l'avenir comme par le passé, sans perdre de vue les intérêts des ouvriers qui achètent des pommes et que je suis déjà parvenu, dans quelque mesure, à faire exonérer de la licence.

Mon concours sera également acquis à tous les projets de loi ayant pour objet de développer et de fortifier les associations de toute nature, les œuvres de mutualité, de prévoyance, de coopération, de crédit agricole. Ces œuvres ont pris, dans le département de la Sarthe, une extension à laquelle je ne suis pas étranger. Tous mes efforts tendront à accroître leur force et leur vitalité.

Mes chers concitoyens,

L'attitude de provocation adoptée par le Vatican à l'égard de la France, qui fait souvenir des conditions dans lesquelles le pape Pie X a été élu et de l'influence allemande qui pesa sur le conclave, a amené la rupture des relations diplomatiques entre la République et le Saint-Siège. Dans ces conditions, il était impossible de maintenir le régime du Concordat, que M. l'abbé Lemire a d'ailleurs qualifié à la tribune de la Chambre de « fonctionnarisme bureaucratique où l'Église était usée et humiliée ». Je n'ai fait que remplir mon devoir de Français et de républicain en collaborant à la nouvelle loi qui organise l'indépendance respective des Églises et de l'État. Je me suis efforcé, en présentant de multiples amendements dont beaucoup ont été adoptés, à la fois de maintenir strictement les droits de l'État laïque et de plus complètement garantir la pleine liberté des cultes. J'ai la conscience que mes efforts n'ont pas été inutiles. J'ai fait en même temps décider par les Chambres que l'économie réalisée grâce à la suppression du budget des cultes serait répartie entre les communes en proportion de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties.

La loi est votée. Le devoir de tous les bons citoyens est de s'incliner, puisqu'elle est la loi française. Elle devra être appliquée sans faiblesse, aussi bien qu'avec mesure et loyauté. Personne plus que moi n'est convaincu de la nécessité de respecter toutes les croyances, de faire les Eglises libres dans l'État libre.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez vu à l'œuvre. Vous savez que je me suis constamment appliqué à servir les intérêts généraux du pays, les intérêts locaux de l'arrondissement. Dans l'avenir, comme dans le passé, je mettrai à votre entière disposition l'influence que j'ai acquise auprès des pouvoirs publics ; j'essayerai d'être utile à tous, en même temps que je resterai le serviteur passionné de la France, de la République, de la démocratie.

J. CAILLAUX,
Député, conseiller général,
Président du syndicat des agriculteurs de la Sarthe,
Membre du Conseil supérieur de l'agriculture,
Ancien Ministre des Finances.

1re Circonscription du MANS.

M. BOUTTIÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.712 voix.

Mes chers Concitoyens,

Appelé par le congrès des comités républicains à présenter ma candidature dans la 1re circonscription du Mans, je viens solliciter vos suffrages.

Mes amis veulent un représentant qui n'hésite pas à soutenir de ses votes les républicains de Gouvernement qui accepteront la lourde tâche de présider à la direction des affaires publiques, en s'appuyant sur la majorité républicaine de la Chambre future.

Ils ont fait appel à mon concours et, dans les circonstances actuelles, j'ai cru devoir céder à leurs instances réitérées.

Chacun des candidats qui se présentent à vos suffrages se réclame de l'idée républicaine. C'est par leur passé et surtout par leur programme que vous pouvez les apprécier.

J'estime que le programme que je vous soumets aujourd'hui est le mieux d'accord avec les principes républicains et le plus conforme à vos intérêts. Mais, quoi qu'il advienne, je suis persuadé que vous ne sauriez, en aucune circonstance, voter pour un candidat se disant même républicain et qui se solidarise avec le parti clérical. C'est là le véritable, le seul adversaire de la République.

Vous avez vu M. Fouché à l'œuvre. Vous avez pu le juger par ses votes constamment en hostilité avec les Ministères républicains. Vous avez pu constater qu'il était toujours d'accord avec les chefs les plus en vue des anciens partis monarchistes ou du nationalisme aux abois.

Je crois être suffisamment connu dans cette circonscription pour me dispenser de m'étendre longuement sur mon passé.

Je suis entré au Conseil municipal du Mans en 1872, — il y a trente-quatre ans; — je crois avoir le droit de revendiquer ma part dans les nombreuses transformations que la ville a subies depuis un tiers de siècle.

Les œuvres d'assistance publique et de prévoyance m'ont été particulièrement chères. J'ai toujours été un propagateur de l'enseignement laïque et populaire. Je voudrais voir nos écoles mieux dotées et l'instruction primaire plus développée encore.

Je suis, en effet, de ceux qui croient que c'est par l'instruction seulement qu'on peut rendre une société meilleure, espérer plus de justice et d'équité, et assurer aux moins favorisés de la vie la part de bien-être social à laquelle ils ont droit.

Conseiller général depuis 1886, — vingt ans! — vous avez pu suivre mes votes et vous convaincre que, dans l'Assemblée départementale, j'ai toujours été en communauté d'idées avec la majorité républicaine.

Si vous m'honorez de vos suffrages, je considérerai comme premier devoir de ne jamais laisser attenter à la forme du Gouvernement, sous quelque aspect que puissent se manifester les tentatives ou les espérances des adversaires de la République. Je suis prêt à travailler avec ardeur à l'accomplissement des réformes démocratiques et des lois sociales que le pays réclame pour le bien-être de nos populations ouvrières, agricoles et industrielles.

Enfant du peuple, j'ai travaillé au milieu des ouvriers pendant de longues années; c'est dire que je connais leurs besoins et leurs aspirations. Aux impatients dont le cœur est aigri

par l'infortune, je viens dire : C'est par la République, c'est par elle seule que nous pouvons espérer un avenir meilleur. Evitez donc les haines de classes, si funestes pour régler nos différends, et cherchons toujours, par un accord réciproque, à faire prévaloir nos droits lorsque des conflits du travail viennent à éclater.

Les réformes que nous préconisons tous sont dans le cœur de tous les vrais républicains ; mais elles ne peuvent s'accomplir qu'au fur et à mesure des ressources du pays.

Aux égoïstes qui se refuseraient à écouter les plaintes justifiées des humbles et des déshérités, je demanderai toujours plus de bienveillance et plus d'équité.

Il faut que les uns et les autres sachent que le capital et le travail doivent toujours arriver à s'entendre dans un pays de démocratie comme le nôtre et que tout conflit est préjudiciable aux intérêts des ouvriers et des patrons, quand il n'est pas le commencement de leur ruine.

Déjà de nombreuses réformes ont été obtenues dans l'ordre économique comme dans l'ordre social.

La majorité républicaine de la Chambre, malgré l'opposition de mon concurrent, M. Fouché, a voté la réduction à deux ans du service militaire. Cette loi est un allégement aux charges de tous, car elle réalise une réforme que la démocratie attendait depuis longtemps.

A nous de travailler pour en diminuer encore les rigueurs et obtenir, s'il est possible, la suppression des appels des réservistes et territoriaux, en attendant que la sagesse des Gouvernements qui nous entourent nous permette d'apporter de plus importantes modifications à la loi actuelle, sans crainte pour nos droits, nos intérêts, notre indépendance et nos libertés.

Si je condamne les actes d'indiscipline militaire, d'où qu'ils viennent, je tiens aussi à ce qu'il ne puisse s'établir d'équivoque sur ma façon de penser, à propos de la récente propagande antimilitariste que je réprouve de toutes mes forces comme susceptible de compromettre les intérêts de la France vis-à-vis des autres nations.

Travaillons en commun à obtenir que les conflits entre peuples se règlent désormais par voie d'arbitrage.

Évitons les effusions de sang et la guerre si cruelle pour nos enfants ; mais conservons intact au fond de nos cœurs l'amour de la patrie, en hâtant l'heure où les idées de paix et d'arbitrage pourront pénétrer dans nos mœurs et surtout dans celles de nos voisins d'Europe.

C'est un idéal qu'il n'est pas téméraire, dès aujourd'hui, d'espérer atteindre.

Mes chers Concitoyens,

Je crois inutile d'énumérer ici toutes les importantes questions d'ordre social qui ont été votées par la dernière Chambre.

Au premier rang des réformes que la prochaine Chambre aura à faire aboutir, je place la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Il y a là un problème compliqué qui exigera de longues études, en raison des lourdes charges financières que sa réalisation imposera à l'État, mais c'est une réforme que la majorité républicaine devra avoir à cœur d'accomplir.

L'amélioration du sort des employés de chemins de fer et une solution à leurs revendications doivent aussi intervenir au cours de la prochaine législature.

Il faudra également trancher cette question pendante de l'extension de la loi de 1884 aux différentes catégories de fonctionnaires de l'État. Sous la réserve du droit de grève, je ferai tous mes efforts pour que la législation à intervenir permette à nos instituteurs et aux fonctionnaires de se défendre contre tout favoritisme injustifié et les mette à l'abri de mesures vexatoires qui pourraient les frapper.

Enfin, la réforme financière s'imposera à bref délai. Tous mes efforts tendront à rendre le moins lourdes possible les charges de l'impôt au petit commerce, à la petite industrie

comme à l'agriculture, en demandant au superflu la part qu'il doit légitimement verser dans les caisses de l'État.

La question de la séparation des Églises et de l'État est aujourd'hui un fait accompli. Il restera au nouveau Parlement le soin de surveiller l'application de cette loi. — Je m'inspirerai, soyez-en convaincus, de l'esprit de libéralisme qui a déjà présidé à l'élaboration de cette importante réforme.

Mes chers amis,

Aux républicains de toutes nuances, j'adresse un appel à l'union et à la concorde, en présence de l'esprit de révolte auquel nous assistons en ce moment, de la part des anciens partis coalisés contre la République.

Unis par un même idéal, marchons à une nouvelle victoire républicaine.

Vous savez que, si je sollicite vos suffrages, ce n'est point par ambition personnelle, mais parce qu'il y a un devoir à remplir pour tous les sincères républicains : celui d'arracher un siège à un candidat adversaire de la République.

Votez donc tous comme un seul homme, au scrutin du 6 mai, pour celui que vous avez librement désigné et qui s'honorera toujours d'avoir été choisi par vous pour tenir en main notre drapeau.

Vive la République !

Georges BOUTTIÉ,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Vice-président du Conseil général de la Sarthe,
Président de la Commission départementale,
Conseiller municipal du Mans.

2e Circonscription du MANS.

M. GALPIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.364 voix.

Mes chers concitoyens,

Mes chers amis,

En sollicitant de nouveau l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, je ne puis que reproduire une fois de plus les déclarations que je vous faisais dans ma profession de foi de 1893, et que je vous ai répétées aux élections de 1898 et de 1902.

« Le suffrage universel, depuis quelques années, a manifesté, dans les élections, sa volonté de ne pas modifier la forme du Gouvernement. Je suis toujours le respectueux serviteur de la volonté nationale ; nul n'a le droit de s'insurger contre la volonté du peuple. J'ai toujours été l'ennemi des coteries qui divisent notre pays. Je suis toujours le partisan convaincu de l'apaisement et de la conciliation, qui sont indispensables à la prospérité de la patrie. »

Je n'ai rien à retrancher, rien à ajouter à ce programme politique, que, trois fois déjà, vos libres suffrages ont approuvé. Mes idées sont toujours les mêmes, et je suis certain que les vôtres n'ont pas varié.

Plus que jamais, la France a besoin de concorde et d'apaisement.

Malheureusement, les partis qui se sont succédé au pouvoir depuis 1902 se sont préoccupés de donner satisfaction aux passions et aux appétits de quelques coteries politiques, plutôt que d'assurer à la France laborieuse le calme qui lui est nécessaire.

Nous avons vu un ministère se mettre aux ordres de la franc-maçonnerie, qui prétendait gouverner notre pays par ses espions et qui avait érigé la délation en principe.

Et, malgré toutes les belles promesses qui ont été faites, vous savez que le système des délégués, le système des vexations odieuses ou mesquines fonctionne toujours.

Nous avons vu l'armée désorganisée moralement par les fournisseurs de fiches, désorganisée matériellement par les folies du général André, à l'heure même où, de l'aveu de nos hommes d'État, l'imprudence de notre Ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, nous a exposés au plus grave danger que nous ayons couru depuis 30 ans.

En même temps, les idées révolutionnaires qui menacent tout notre état social faisaient des progrès effrayants, grâce à la faiblesse et à la complaisance du Gouvernement.

Les passions sont de plus en plus surexcitées; les agents du socialisme sont de plus en plus audacieux et menaçants; les grèves sont plus nombreuses et plus violentes que jamais. Un partisan de la grève générale, M. Briand, fait partie du ministère actuel.

Il semble que nous sommes sur la pente qui mène à l'anarchie.

Nos finances publiques sont gérées avec une telle imprévoyance que le budget de 1906 ne peut être mis en équilibre que grâce à un emprunt nouveau de 53 millions.

Je n'ai jamais, de parti pris, refusé mon concours à un ministère, quel qu'il soit, quand il a proposé des mesures justes et sages, utiles au pays ; mais j'ai toujours combattu cette politique néfaste dont vous pouvez apprécier tous les jours les désastreux résultats; je vous demande de vous joindre encore à moi pour la combattre.

Dans les questions spéciales, je ne me suis jamais inspiré que de vos intérêts matériels ou moraux.

Je me suis fait un devoir de mettre sous les yeux de tous les électeurs les discours que j'ai prononcés, et les principaux votes que j'ai émis au cours de la dernière législature.

J'insiste particulièrement sur la grave question de la séparation de l'Église et de l'État, qui s'est posée d'une façon absolument inattendue, non pas pour répondre aux vœux des populations, qui ne demandaient pas la séparation, mais pour donner satisfaction à certaines coteries dont le véritable but est la destruction et la proscription de toute idée religieuse.

J'ai voté contre la séparation.

Je prévoyais que cette mesure, qui débutait forcément par une spoliation, ne pourrait s'exécuter sans troubler profondément le pays.

Les conséquences à venir de cette loi sont plus redoutables encore que ses effets immédiats.

Mais le mal que fait une loi, une autre loi peut le réparer. Je déclare loyalement que, si vous m'honorez encore de vos suffrages, je ferai tous mes efforts pour obtenir, dans cet ordre d'idées, les satisfactions de vos consciences libres.

J'ai voté une proposition que j'avais signée avec quelques-uns de mes collègues et qui eût permis de réduire à un an la durée du service militaire. Cette proposition ayant été repoussée, j'ai cru devoir voter le service de deux ans, quoique la loi qui l'établit soit loin d'être parfaite.

Je n'ai pas à vous rappeler tous les détails de la longue campagne qu'avec mes amis j'ai soutenue pour la défense des bouilleurs de cru.

J'ai travaillé de toute mon énergie à atténuer pour les cultivateurs les rigueurs de la loi odieuse de 1903, et j'ai été assez heureux pour obtenir d'importantes améliorations.

Mais, en même temps, les amis des bouilleurs de cru luttaient obstinément pour

obtenir l'abrogation totale de cette loi vexatoire, sans se lasser, sans se laisser décourager par l'hostilité de ceux qui, jusqu'au dernier moment, déclaraient le succès impossible.

Grâce à leur obstination, ils ont réussi à vous rendre votre liberté.

Je suis fier d'avoir été l'un de ceux qui ont contribué à cette victoire.

Ce succès, sur lequel s'est terminée la législature, suffirait au besoin à me donner le droit d'affirmer que j'ai loyalement rempli mon mandat, que j'ai loyalement tenu mes promesses, que j'ai fermement défendu les intérêts qui m'étaient confiés.

C'est pourquoi, messieurs, je crois pouvoir en toute confiance solliciter de nouveau vos suffrages, dans cette circonscription que je représente depuis 16 ans, dont tous les électeurs savent que mon énergie ne leur a jamais fait défaut, dont tous les habitants me connaissent et me font l'honneur de me considérer comme leur ami le plus sûr et le plus dévoué.

Cordialement à vous,

Gaston GALPIN,
Député.

Circonscription de SAINT-CALAIS.

M. AJAM.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.274 voix.

Mes chers concitoyens,

Le 29 octobre dernier, vous avez approuvé, par près de sept mille suffrages, le programme que j'avais l'honneur de vous soumettre.

Pendant la courte durée de mon mandat, j'ai été strictement fidèle à ce programme aussi nettement républicain qu'il était mesuré et raisonnable.

J'ai la conviction :

D'avoir rendu à l'arrondissement autant de services que j'ai pu le faire dans la limite de mes forces ;

De n'avoir provoqué ou encouragé aucun acte de favoritisme ;

D'avoir tout fait pour amener la concorde et l'apaisement dans le parti républicain.

Désigné une seconde fois par le congrès des comités républicains pour porter le drapeau, je viens encore solliciter vos suffrages.

La tâche de la prochaine Chambre sera lourde.

Elle devra :

Veiller à l'exécution libérale, circonspecte, mais ferme, de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, tout en respectant la liberté de penser pour chacun ;

Assurer, de concert avec le Sénat, le vote de la loi sur les retraites ouvrières et agricoles, sans que la charge soit trop lourde pour les contribuables ;

Introduire plus de justice dans l'impôt ;

Aider les pouvoirs publics dans la recherche persévérante et minutieuse de toutes les économies possibles ;

Eviter avec soin les dépenses nouvelles, au besoin par la limitation de l'initiative parlementaire ;

En finir avec la déplorable habitude des douzièmes provisoires.

Si vous me renouvelez votre confiance, j'emploierai tous mes efforts à l'accomplissement de ces réformes.

Au point de vue local,

Je tâcherai de faire aboutir promptement la construction du nouveau réseau de tramways ; je maintiendrai énergiquement les droits des bouilleurs de cru ; je prêterai mon dévoué concours aux municipalités pour la solution des questions qui les intéressent ; je ferai mon possible pour développer les œuvres d'initiative et de mutualité ; je demanderai l'amélioration des lois sur la chasse, dans un sens favorable aux cultivateurs et aux fermiers.

Au point de vue général,

Je ne ferai aucune promesse illusoire. Je suis aussi éloigné des utopies collectivistes, source de grèves et de violences, que des entreprises réactionnaires et cléricales, menaces perpétuelles contre la liberté. Fortement attaché à l'idée de patrie et au principe de la propriété individuelle, ma devise se résume en ces mots : « Ni révolution, ni réaction : le progrès par l'ordre ! »

Je crois pouvoir reprendre pour mon compte les fortes paroles que prononçait M. le Président de la République, en prenant possession du pouvoir, le 19 février dernier :

« C'est uniquement par les voies de la raison, du bon droit et de l'équité, qu'on arrivera à l'harmonie des intérêts dans l'unité morale de la nation.

« En attendant, serviteurs indéfectibles de la démocratie, travaillons sans relâche à faire une humanité toujours meilleure, avec une conscience publique toujours plus haute, et restons fidèlement attachés à la cause du progrès et au culte de la patrie. »

Electeurs, debout contre la réaction ! Aux urnes !

Vive la République !

Maurice AJAM,
Conseiller général du Grand-Lucé,
Député sortant,
Candidat désigné par le congrès républicain.

SAVOIE

Circonscription d'ALBERTVILLE.

M. Félix CHAUTEMPS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.502 voix.

Mes chers Concitoyens,

Par 296 voix sur 310 délégués présents, le Congrès du 28 novembre, où tous les républicains de l'arrondissement étaient représentés, a remis entre mes mains, pour les prochaines élections législatives, le drapeau de la République.

Je dois cet honneur à l'effacement volontaire des chefs autorisés du parti républicain de l'arrondissement.

D'autres eussent pu faire valoir de plus longs états de services; je ne puis, quant à moi, vous offrir que mon dévouement sans bornes à la République, et une activité dont je vous ai donné déjà quelques preuves.

J'ai parcouru toutes vos communes, m'efforçant, par des causeries où la contradiction était sollicitée, de dissiper les malentendus que la réaction cherche à répandre sur la portée véritable des lois récemment votées, et que l'on présente à tort comme des lois de persécution.

Non, la loi d'association n'est pas une loi qui porte atteinte à la liberté religieuse; il ne faut y voir qu'une précaution prise contre le double péril politique et économique que faisait courir à l'État l'énorme développement des congrégations et de leurs biens. L'ancienne monarchie avait le même souci.

La laïcisation des écoles n'a de même été inspirée que par la volonté de refaire l'unité morale de la nation, jusqu'ici divisée en deux Frances ennemies, — suivant l'expression de Waldeck-Rousseau, — par deux enseignements d'esprit opposé.

Tous les hommes de bonne foi, et M. Ribot lui-même, ont reconnu le caractère libéral de la loi de séparation : les Chambres ont simplement voulu séparer la religion de la politique, et rendre désormais impossible l'exploitation du sentiment religieux des populations par les partis de réaction.

La vraie religion ne peut qu'y gagner en indépendance et en dignité.

Voyez la grande République américaine : toutes les religions y sont libres; l'Etat ne s'occupe d'aucune; le cléricalisme, c'est-à-dire le mélange de la politique et de la religion, y est inconnu.

Peut-être la mauvaise foi des ennemis de la République parviendra-t-elle à retarder

cette paix des consciences en vue de laquelle la loi de séparation a été votée. N'a-t-on pas vu l'inoffensive opération des inventaires, contre laquelle personne n'avait protesté, ni à la Chambre ni au Sénat, devenir l'occasion de désordres injustifiables ? L'apaisement désiré ne s'en produira pas moins, et nous aurons alors l'esprit plus libre pour nous consacrer aux réformes que le pays attend.

La prochaine législature se trouvera en présence du problème des retraites de la vieillesse, qu'il faut mener à bonne fin, pour les travailleurs des campagnes aussi bien que pour ceux des villes ; mais les réformes de prévoyance et de solidarité sociale posent la question de réorganisation nécessaire de nos finances.

Le régime fiscal actuel est lourd aux faibles et ne tient nul compte des charges de famille. La terre est trop grevée, ses charges s'élevant jusqu'à 25 et 30 0/0 de son revenu, alors que les valeurs mobilières ne paient que 4 0/0 ; l'impôt anti-hygiénique des portes et fenêtres doit être supprimé.

C'est vers l'impôt général et progressif sur le revenu que nous devons nous orienter ; ce mode d'impôt existe dans presque tous les pays ; il doit être possible d'en trouver une formule qui soit la juste compensation des charges excessives que les impôts indirects font peser sur les familles nombreuses et sur les consommateurs peu fortunés.

Nous voulons que cet impôt soit progressif, parce qu'il est juste que le superflu paie plus que le nécessaire ; mais la progression doit être modérée, l'impôt ne devant pas revêtir un caractère de spoliation.

Les dépenses publiques augmentent dans tous les pays ; c'est une conséquence du fait que l'État moderne concourt chaque jour davantage à l'amélioration de la situation intellectuelle, sociale et économique des populations : l'enseignement, l'assistance publique, les institutions de solidarité sociale, et aussi la voirie, les chemins de fer, la navigation, ont pris un développement que ne soupçonnaient pas nos ancêtres ; et c'est d'ailleurs, en France, en dépit des affirmations contraires des ennemis de la République, que les budgets se sont le moins accrus depuis vingt ans ; il devient néanmoins urgent de reviser avec une attention soutenue les dépenses publiques, de les réduire au minimum, de supprimer tous les rouages et emplois inutiles ; une large décentralisation permettra seule de supprimer un grand nombre de fonctionnaires.

Bien des réformes attendent depuis longtemps : celle de la justice, par exemple, qui est coûteuse et trop lente ; celle aussi des 28 et des 13 jours, que deux ministres de la guerre ont jugés pouvoir subir une réduction sensible, sans qu'il y ait préjudice pour la défense nationale. Il faut également protéger l'agriculture par l'adoption de lois utiles, comme la loi sur les dépôts de vaccins, et le rejet de lois défavorables aux agriculteurs, comme la loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire et l'ancienne loi sur les bouilleurs de cru.

Il serait toutefois injuste de ne pas reconnaître que les Chambres ont accompli, depuis six ans, une œuvre considérable. Cette fécondité parlementaire a été le résultat de la réunion de toutes les forces de gauche en un faisceau compact : c'est au Bloc républicain que le pays doit la loi de deux ans, les lois sur l'enseignement, la loi organisant l'assistance obligatoire de la vieillesse, la loi séparant les Églises de l'État et aussi cette politique extérieure ferme et mesurée, politique pacifique d'entente cordiale qui a donné à la France, parmi les nations, plus de grandeur et plus de force. Il faudra donc maintenir ce bloc de toutes les forces républicaines pour faire échec au bloc des réactions coalisées ; c'est à ce prix que nous assurerons dans l'avenir, non seulement le maintien de la République, mais la réalisation des réformes politiques et sociales qui sont la raison d'être d'un gouvernement démocratique.

Mes chers Concitoyens,

Il me reste à vous donner l'assurance que, si vous me faites l'honneur de m'élire, domicilié parmi vous, je vous rendrai souvent compte de mes actes, et que toujours vous me verrez aussi actif à soutenir vos intérêts et ceux de l'arrondissement d'Albertville que vous

m'avez vu l'être depuis la décision du Congrès, pour assurer le triomphe de la cause républicaine dont la défense m'est confiée.

Vive l'arrondissement d'Albertville !
Vive la République !

Félix CHAUTEMPS,
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

1re Circonscription de CHAMBÉRY.

M. Théodore REINACH.

Elu au 2e tour de scrutin. — 9.095 voix.

Électeurs,

Au milieu d'une situation quelque peu confuse, des amis sûrs, des républicains éprouvés, des élus de la Savoie m'ont invité à prendre en main le drapeau de l'union républicaine. Il s'agissait d'un poste d'honneur, de combat et de danger : je n'ai pas hésité.

Républicains,

L'heure est grave pour l'avenir du pays.

L'ensemble des lois votées par les deux dernières législatures a donné enfin à la République démocratique une base solide. C'est à cette base qu'on s'attaque; c'est elle qu'il s'agit de rendre inébranlable.

C'est la loi sur les associations, qui nous a dotés d'une liberté vainement promise, vainement réclamée depuis un siècle; d'une liberté surtout précieuse aux petits, aux faibles, pour qui l'union signifie la force ;

C'est la loi scolaire, qui a réalisé dans sa plénitude le principe de l'instruction populaire gratuite, laïque et obligatoire, sans laquelle le suffrage universel et la souveraineté nationale ne sont que de vains mots ;

C'est la loi militaire, qui a rendu la durée du service égale pour tous, comme il convient à une démocratie.

C'est enfin la loi de séparation, cette loi libérale et libératrice qui, une fois pleinement exécutée, répartira une somme de 42 millions entre les communes de France en proportion de leur imposition foncière, cette loi dont, à force de mensonges et d'ignorance volontaire, on a voulu faire je ne sais quel épouvantail d'oppression et de spoliation, et dont, cependant, un modéré entre les modérés, le chef des progressistes, M. Ribot, disait l'autre jour aux applaudissements de la Chambre :

« Une loi qui permet aux catholiques et à leurs évêques de se réunir, de délibérer et de gouverner les intérêts de l'Église; — une loi qui leur remet la jouissance des églises sans aucune condition de payement de loyer, sans rien d'humiliant et sans fixer de délais, — permettez-moi de vous le dire, c'est une loi qui peut ne pas vous convenir, mais ce n'est pas une loi de persécution ! »

Voilà la vérité, et il faut avoir une bien piètre idée de l'intelligence savoyarde pour s'imaginer qu'on lui fera croire autre chose !

Citoyens !

La lutte contre le cléricalisme envahissant a, pendant des années, absorbé les meilleures forces de la République. D'autres questions, moins irritantes, mais non moins importantes, réclament maintenant toute l'attention du législateur.

Nos aînés ont fondé la démocratie : c'est à nous de l'organiser, c'est-à-dire d'inaugurer, avec le règne de la liberté, le règne de la justice sociale.

La justice sociale, ce n'est pas la suppression de la propriété individuelle, ce n'est pas non plus la lutte des classes avec son cortège de passions haineuses et desséchantes. C'est le sentiment, de plus en plus répandu par l'éducation, exprimé par les mœurs, sanctionné par la loi, de la solidarité entre riches et pauvres, entre le capital et le travail, entre les cœurs et les intérêts de tous les fils d'une même patrie.

Un courant irrésistible entraîne toutes les nations civilisées vers une législation inspirée d'un véritable esprit d'humanité. La France, patrie de la Déclaration des droits de l'homme, ne restera pas en arrière de ce grand mouvement. Déjà quelques lois l'ont fait pénétrer dans nos codes : la loi de sursis, la loi sur les accidents du travail, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes indigents. Il faut persévérer dans cette voie. L'assurance générale des travailleurs des usines et des champs, avec le triple concours des mutualités, des patrons et de l'État; la constitution, — déjà votée par la Chambre, — du bien de famille insaisissable, garantissant au cultivateur, quoi qu'il arrive, la possibilité de continuer son exploitation ; la justice plus rapide et moins coûteuse à tous les degrés; la suppression ou la modification profonde des conseils de guerre en temps de paix, — voilà quelques-unes des nouvelles étapes à franchir.

Ces réformes appellent une réforme préalable : celle de notre système fiscal. Les finances de la République ne sont pas ce que la mauvaise foi des partis les représente : la rente voisine du pair, les dégrèvements successifs des boissons hygiéniques, des bouilleurs de cru, de la taxe postale, suffisent à le prouver. Mais la charge de l'impôt n'est pas assez également répartie. L'heure est venue d'aborder l'étude d'un impôt général sur les revenus, sans déclaration ni inquisition, avec détaxe des petites fortunes, mais dont ne seront exemptés ni les rentes sur l'État, ni les créances hypothécaires, ni les bénéfices des professions libérales.

Savoyards !

Je ne suis pas pour vous un hôte de passage, mais un fils d'adoption. Ce beau pays m'a conquis pour la vie. Vous savez quels intérêts considérables m'y attachent; je ne négligerai rien pour défendre les vôtres, et j'ose croire que ma situation, les amitiés et les relations dont je m'honore faciliteront ma tâche.

Partisan décidé de la décentralisation administrative et des libertés régionales, je voudrais voir resserrer les liens qui unissent les deux Savoies : la grande patrie est désormais trop solidement cimentée pour avoir rien à craindre du développement des petites patries.

L'agriculture savoisienne réclame une rémunération plus équitable des producteurs de tabac, la création d'une école agricole, dont l'emplacement paraît tout désigné, le développement du crédit agricole, rendu accessible aux sociétés coopératives.

Le commerce savoisien appelle le perfectionnement de notre réseau routier, de notre système de tramways, pour que les fertiles cantons d'outre-monts puissent écouler leurs produits vers Aix et Chambéry. Efforçons-nous de mieux mettre en valeur toutes les ressources et tous les charmes de notre contrée privilégiée ; sachons y attirer, y retenir l'étranger; élevons l'aménagement de notre magnifique station thermale d'Aix à la hauteur de toutes les exigences.

Citoyens !

La condition nécessaire de toutes les réformes, de tous ces progrès, c'est la fin de nos querelles, c'est le triomphe définitif, aux élections prochaines, de la République, qui nous a donné trente-cinq années de paix et de prospérité.

Les réactionnaires, déguisés sous le nom de libéraux, comme hier sous celui de nationalistes, avant-hier sous celui de ralliés, livrent à nos institutions un suprême assaut.

Votre robuste bon sens saura déjouer leurs audacieuses manœuvres.

Contre ces faux républicains, qui n'acceptent de la République que le nom ;

Contre ces faux conservateurs, qui veulent conserver une société vivante comme on conserve un cimetière;

Contre ces faux libéraux, qui ne respectent même pas la liberté de conscience ;

Contre toute cette coalition hybride de factions hypocrites, unies seulement par la haine de tout ce que nous aimons,

Républicains, démocrates, radicaux, fils de 1789, serrons les rangs, formons bloc contre bloc, et marchons à la victoire, en répétant le cri de Gambetta :

Tout pour la patrie par la République !

Théodore REINACH,
Propriétaire à la Motte-Servolex,
Docteur ès lettres et en droit,
Professeur à l'École des hautes études sociales,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de CHAMBÉRY.

M. CHAMBON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.816 voix.

Citoyens,

La bataille du 6 mai prochain est celle que notre parti n'a cessé, depuis plus de trente années, de livrer contre la coalition des ennemis de la Rcpublique. Les réacteurs n'ont même plus le courage de dire hautement ce qu'ils sont. Ils ont d'ailleurs conscience qu'ils jouent la partie décisive, car, vaincus, ils doivent renoncer pour jamais à mettre la main sur le pouvoir ; ce sont les conquêtes laïques de ces dernières années consolidées, et la situation de l'Église immuablement réglée par un régime qui s'inspire d'un véritable esprit de liberté.

On essayera de dénaturer à vos yeux cette loi de la séparation : pour la juger en toute indépendance, souvenez-vous qu'elle donne aux catholiques les plus larges facultés d'organisation, qu'elle laisse à leurs associations la totalité des biens ecclésiastiques, qu'elle leur concède la jouissance gratuite et indéfinie des édifices du culte, qu'elle les autorise à se fédérer dans la France entière pour permettre aux caisses centrales d'assurer aux paroisses

pauvres des revenus suffisants, enfin qu'elle accorde aux communes le bénéfice d'un dégrèvement qui atteindra 42 millions et ne leur impose aucune charge nouvelle.

Elle a le rare mérite, en assurant la liberté de conscience des croyants et des incroyants, de dégager de la question cléricale les débats parlementaires, et de laisser le champ libre à l'étude si urgente de lois de justice sociale et d'une réforme financière radicale qui, pour faire face à nos lourdes charges publiques, conséquence des défaites du second Empire, établira enfin l'impôt progressif sur le revenu avec le dégrèvement à la base, aux lieu et place d'un système d'impôts aujourd'hui universellement condamné.

Ramassis disparate de toutes les opinions les plus hétéroclites et de ous les mécontentements qui attribuent à la République les crises économiques dont souffrent les intérêts matériels, le parti qui ose s'intituler libéral, depuis que la puissance d'opprimer a été arrachée de ses mains, ne peut désormais subsister qu'à la condition de dissimuler ses drapeaux et de maquiller ses programmes. Ni la profusion de son argent, ni le tirage forcé de ses journaux, ni les palabres de ses conférenciers ne sauraient remédier à son vice originel : l'absence de sincérité.

Au contraire, l'union des républicains a donné au cours de cette législature des résultats positifs qui se traduisent par :

La réduction à deux ans du service militaire ;

Le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru ;

La loi sur l'assistance aux indigents et aux infirmes ;

enfin par le projet actuellement soumis aux délibérations du Sénat sur les retraites ouvrières et paysannes.

Elle en donnera davantage encore dans l'avenir, si la majorité républicaine revient, comme on peut le prévoir, assez forte pour imprimer à la politique de réformes, qui est la nôtre, une impulsion vigoureuse et continue.

Mes chers concitoyens,

Vous savez quels ont été mes votes et mon attitude au Parlement ; la sympathie de mes collègues m'y a valu à trois reprises l'honneur de faire partie, comme secrétaire, du Bureau élu de la Chambre ; membre, puis vice-président de la Commission permanente du travail, j'y ai pris part à l'élaboration de lois ouvrières importantes, comme celle que j'ai fait voter sur la suppression des bureaux de placement payants.

D'autre part, avec toute l'activité que je pouvais déployer, je me suis occupé de tous les intérêts de notre région.

J'ai rendu service à tous, comme je me suis efforcé, en toute matière, écoles, travaux publics, postes, routes, voies ferrées, mutuelles-bétail, service d'incendie, de faire obtenir satisfaction à toutes les communes.

Aussi est-ce sans appréhension sur le résultat final que je viens vous demander pour la troisième fois vos suffrages, avec la conscience d'avoir loyalement suivi le programme sur lequel vous m'avez élu, et auquel vous êtes restés fidèles, et le légitime orgueil de pouvoir continuer à servir votre cause et celle de notre République démocratique.

C. CHAMBON,

Député sortant,

Candidat du bloc républicain.

Circonscription de MOUTIERS.

M. EMPEREUR.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.159 voix.

Électeurs,

Désigné à l'unanimité, par le grand congrès démocratique du 16 avril, comme candidat aux élections législatives du 6 mai, je me présente à vos libres suffrages.

Vous me connaissez : je suis un des vôtres, depuis sept ans je vous représente à la Chambre des Députés.

J'ai conscience d'avoir rempli mon mandat avec fidélité et loyauté ; les innombrables témoignages de sympathie qui me sont venus et qui me viennent de toutes les communes de la Tarentaise m'en donnent l'assurance.

Mon action législative n'a pas été vaine ; elle s'est manifestée non seulement par de colossales subventions à nos communes, par d'importants secours aux particuliers, mais aussi par deux lois bienfaisantes qui portent mon nom : loi des forestiers communaux, qui vient d'être votée, et loi des adductions d'eau potable, qui fonctionne depuis trois ans.

Électeurs,

La lutte électorale se dessine très clairement chez nous. Vous assistez à un retour offensif, non seulement de la réaction, mais aussi et surtout du cléricalisme, cet éternel et irréconciliable ennemi que Gambetta stigmatisait en 1877. Alors, l'oncle portait le drapeau de l'opposition cléricale, aujourd'hui c'est le neveu.

Il a autour de lui tous les adversaires de nos institutions démocratiques, tous les chefs de bandes que nous voyons manœuvrer contre la République dans toute élection politique. Il a pour lui le clergé, l'évêque de Moutiers est à ses côtés, il reçoit le mot d'ordre de l'Action libérale, organe du Vatican, organe du Gouvernement des curés. Son armée constitue le bloc de droite ou le bloc de la réaction.

De l'autre côté est le bloc de gauche, le bloc républicain, le bloc formé de tous les amis de la société civile, de tous ceux qui veulent la suprématie de l'État laïque ; j'ai l'honneur d'être son porte-drapeau.

Nos adversaires veulent l'abolition des lois de laïcisation sociale, entre autres de la loi de séparation. Ils veulent que la France redevienne la servante humiliée et exploitée de l'Église ; nous voulons, nous, que toutes ces lois de laïcisation, comme la loi scolaire, la loi sur le service militaire de deux ans, obligatoire pour les séminaristes comme pour les autres citoyens français, et la loi de séparation, restent des lois définitives.

Nous voulons une France fière et libre, fille de la grande Révolution que nos pères ont fécondée de leur génie.

Nous voulons l'application intégrale des principes de Quatre-Vingt-Neuf. La République suivant ces principes veut le triomphe et le règne de la liberté et de la justice. Elle a achevé son œuvre de liberté. Elle a donné à la nation toutes les libertés compatibles avec la sécurité publique.

Elle a commencé son œuvre de justice sociale, elle a à cœur de la mener à bonne fin.

Électeurs,

Mon programme est le programme républicain tracé de main de maître par le vénéré Président de la République française, M. Fallières, lors des dernières élections sénatoriales.

Il comporte l'impôt progressif sur le revenu global, c'est-à-dire sur l'ensemble des revenus, et par conséquent un impôt unique, en remplacement des multiples impôts directs d'aujourd'hui, qui pèsent trop sur les petites fortunes et pas assez sur les grandes.

Il comporte le vote de la loi des retraites ouvrières, pour les travailleurs de l'agriculture aussi bien que pour les travailleurs du commerce et de l'industrie; loi dont pourront profiter aussi les petits propriétaires, ainsi que je l'ai demandé par un amendement que la Commission compétente a pris en considération.

Je soutiendrai le Gouvernement loyalement républicain qui, à l'extérieur, restera fidèle à nos alliances et à notre entente cordiale avec les nations voisines, particulièrement avec l'Italie ayant Rome pour capitale; le Gouvernement qui, à l'intérieur, imposera le respect de la loi à tous les révoltés, à tous les fauteurs de désordre et d'anarchie, et qui, grâce à ses alliances et à une armée nationale forte et bien disciplinée, continuera à assurer au pays une paix à la fois durable et digne.

Pour ce qui est de notre arrondissement, d'accord avec les Conseils municipaux, avec mes amis du Conseil d'arrondissement et du Conseil général, je tendrai tous mes efforts à obtenir, dans le plus bref délai possible, l'achèvement du chemin de fer de Moutiers à Bourg-Saint-Maurice; à faire aboutir, avec le concours des compagnies intéressées, avec la contribution des communes et la coopération du département et de l'État, conformément à la loi de 1880, la construction du tramway de Brides au Villard-du-Planay.

Je m'appliquerai à organiser chez nous l'institution du crédit agricole qui consentira des prêts d'argent à très bas intérêts à nos associations agricoles en faveur de leurs membres.

Par l'article 5 de la loi de séparation, ceux des biens de la mense épiscopale qui proviennent de l'État doivent faire retour à l'État; je demanderai, ce que j'ai déjà demandé, que l'État bénéficiaire crée à Moutiers un collège national et une école professionnelle d'agriculture, de commerce et d'industrie où les enfants de la région iront s'instruire pour devenir des agriculteurs éclairés, des mécaniciens habiles ou des employés de commerce bien préparés à la comptabilité ou aux transactions commerciales.

Électeurs,

J'ai été fidèle à mon programme de 1902, je serai fidèle à celui-ci.

Si vous confirmez, comme tout le fait prévoir, la décision du congrès républicain du 16 avril, je serai de nouveau le député de la Tarentaise; je continuerai dès lors à défendre vos intérêts avec le même dévouement et la même activité dont je vous ai donné des preuves irrécusables, de l'aveu même de mes adversaires politiques.

Vive la République démocratique !
Vive la Tarentaise !

Docteur EMPEREUR,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général de la Savoie, candidat du congrès républicain démocratique.

Circonscription de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

M. DELÉGLISE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.283 voix.

Mes chers Concitoyens,

La coalition cléricale-réactionnaire, vaincue en 1902, essaye de se relever menaçante, espérant triompher par ses mensonges contre la loi de séparation des Églises et de l'État, contre les inventaires des biens des fabriques d'église, contre la politique de défense et d'action républicaines.

La séparation des Églises et de l'État, nous ne l'avons pas voulue, nous l'avons subie; elle nous a été imposée par l'hostilité croissante du clergé, par la violation systématique du Concordat et par l'outrage fait à la France par le pape Pie X, — élu grâce à la pression de l'Autriche et de l'Allemagne, — qui s'est permis de blâmer publiquement le Président de la République quand il a rendu au roi d'Italie, à Rome, la visite qu'il en avait reçue à Paris.

A la suite de cet outrage, le rappel de notre ambassadeur au Vatican fut approuvée par la presque unanimité de la Chambre des Députés. Dès lors l'exécution du Concordat était impossible : la séparation était inévitable.

Quel que fût son programme, tout député républicain avait le devoir de la voter, car c'était la seule solution compatible avec la dignité de la France.

D'ailleurs, quant à moi, il est absolument faux que je me sois engagé à ne pas voter la séparation : en 1895, j'avais bien dit qu'elle ne devait pas être votée, parce qu'elle était dangereuse pour la République; mais je n'ai pas été élu en 1895; je ne l'ai été qu'en 1902. Or, dans ma profession de 1902, je n'ai rien dit de semblable. J'ai dit que « la liberté de conscience est un principe républicain; la liberté des cultes doit être assurée ». Ces libertés sont proclamées et garanties par la loi de séparation, qui est essentiellement libérale, puisqu'elle laisse gratuitement et à perpétuité les églises et les objets qu'elles contiennent à la disposition des cultes; qu'elle assure des traitements aux curés pendant un certain nombre d'années, jusqu'à ce que les associations cultuelles prévues par la loi aient pu se former et fonctionner; qu'elle assure des pensions aux vieux prêtres, etc.

Quant aux inventaires des biens des fabriques d'église, ils ont été prescrits à la demande des cléricaux; ils ont pour objet d'assurer la conservation et la dévolution de ces biens aux associations cultuelles, qui doivent remplacer les fabriques. Ceux qui prétendent qu'ils sont le prélude de la spoliation mentent effrontément. Déjà, le décret du 30 décembre 1809 prescrivait un inventaire annuel de ces biens. Si ces inventaires avaient été faits régulièrement, nous n'aurions pas à regretter les gaspillages qui se sont produits trop fréquemment.

La suppression de l'enseignement congréganiste s'imposait, car l'instruction et l'éducation des enfants ne doivent pas être confiées à ceux qui ont renoncé à leur famille et qui manifestent leur hostilité contre la société moderne, dont ils se sont volontairement retranchés.

Les droits des bouillleurs de cru ont été reconnus; désormais les viticulteurs pourront faire leur eau-de-vie librement, sans être soumis aux scellements d'alambics ni aux autres formalités.

La loi étendant la compétence des juges de paix met la justice mieux à la portée des intéressés et diminue les frais.

La loi militaire établit l'égalité du service réduit à deux ans et assure à chaque famille nécessiteuse, pendant qu'elle est privée de son soutien, une indemnité de 0 fr. 75 par jour payée par l'État.

La loi d'assistance aux viellards, aux infirmes et aux incurables, qui sera applicable en 1907, en leur assurant une modique pension, évitera l'humiliation de la mendicité à ces déshérités de la fortune et de la nature.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières et agricoles a été voté par la Chambre des Députés. Il sera prochainement discuté par le Sénat.

Il est absolument faux que les députés se soient voté une retraite aux frais des contribuables. Ils ont seulement créé, — moyennant une retenue mensuelle sur leur indemnité, — une caisse mutuelle de retraite pour les anciens députés, âgés de cinquante-cinq ans au moins, afin de ne plus voir privés de ressources d'anciens collègues qui ont sacrifié leur situation et leur fortune dans la politique. Cette caisse mutuelle ne reçoit rien de l'État.

La Chambre des Députés s'est occupée aussi de la réforme fiscale. Si elle n'a pas pu aboutir avant la fin de la législature, elle n'en a pas moins préparé la réalisation, soit par la discussion générale qui a eu lieu en 1905, soit par ses travaux préparatoires. J'y ai moi-même collaboré en présentant et défendant, en 1903, une proposition tendant à dégrever les impôts des petits agriculteurs et en prenant part aux travaux de la Commission de législation fiscale.

La Chambre a, en outre, appuyé le Gouvernement de la République dans sa politique franche, loyale, pacifique, qui, en nous gagnant l'amitié de la plupart des puissances, a permis à la France de conserver la paix en sauvegardant ses droits, avec dignité, avec honneur.

Tels sont les principaux traits de la politique suivie dans cette législature.

Il incombera à la prochaine législature de s'occuper notamment des réformes suivantes :

Abrogation de la loi Falloux et création, aux frais de l'État, de collèges dans les arrondissements qui en sont privés, et augmentation du nombre des écoles professionnelles et agricoles.

Suppression des Conseils de guerre en temps de paix, afin de mettre un terme aux injustices scandaleuses dont nous avons eu récemment de tristes exemples.

Réforme de notre système d'impôts, en dégrevant les revenus produits du travail, surtout ceux des agriculteurs et en imposant progressivement ceux de la richesse acquise.

Augmentation des petits traitements.

Amélioration du sort de tous les travailleurs, soit de l'industrie, soit de l'agriculture.

Indépendamment de la diminution des heures de travail et de l'augmentation des salaires, les ouvriers doivent avoir leur part des bénéfices et être représentés dans les Conseils d'administration. C'est par l'association du travail et du capital que l'on évitera les grèves et que l'on assurera la paix sociale.

Retraites ouvrières et agricoles, qui éviteront aux travailleurs la misère dans leurs vieux jours. Je pense que ces retraites peuvent être constituées par la création d'assurances par l'État, combinées avec celle de sociétés d'assurances mutuelles et par l'établissement de certains monopoles d'État.

En combattant toute réaction, comme aussi le collectivisme révolutionnaire qui cherche à tromper les ouvriers en les excitant à la haine et à la lutte de classes, nous devons continuer la politique de réformes économiques et sociales qui sont la raison d'être de la République.

Mes chers Concitoyens,

Cette politique, à laquelle j'ai donné et je donnerai mon concours, est la seule conforme aux intérêts du pays.

Certain d'avoir rempli fidèlement et avec dévouement le mandat que vous m'avez donné en 1902, c'est avec confiance que je me présente de nouveau à vos suffrages, bien décidé à servir, comme par le passé, vos intérêts, ceux du pays, qui sont inséparables du progrès républicain.

Électeurs !

Vous ne vous laisserez pas tromper par l'étiquette républicaine du candidat de la coalition cléricale-réactionnaire, ni par les promesses fallacieuses du candidat socialiste révolutionnaire, si encouragé par les cléricaux. Vous repousserez les mensonges et les calomnies contre ma candidature.

En me renouvelant mon mandat, en me permettant de continuer à servir avec dévouement notre pays et la démocratie, vous infligerez une nouvelle et irréparable défaite au cléricalisme, à la réaction.

Pas de divisions ! elles favoriseraient les ennemis du peuple. C'est par l'union de tous les bons citoyens que triomphera la cause de l'ordre, de la paix et du progrès !

Vive la Maurienne !
Vive la République démocratique et sociale !

A. DELÉGLISE,
Député sortant,
Conseiller général,
Président du Comice agricole de la Maurienne.

SAVOIE (HAUTE-)

Circonscription d'ANNECY.

M. BERTHET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.280 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la seconde fois, je sollicite le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1898.

La législature qui s'achève a été féconde en résultats, et je suis fier d y avoir contribué pour ma part, sans jamais me séparer de la majorité républicaine.

La Séparation des Églises et de l'État, réclamée de tout temps par la démocratie, a été rendue inévitable par l'attitude de la papauté envers le chef de l'État et par sa continuelle intervention dans nos affaires extérieures et intérieures.

Cette loi assure aux prêtres des retraites, alors qu'ils n'y avaient aucun droit. Elle leur continue des traitements, pendant huit ans, pour l'exercice du culte dans les communes. Elles abandonne aux fidèles la jouissance illimitée et complète des édifices du culte et de tous les biens des fabriques, sans aucune exception.

En vain nos adversaires cherchent-ils à en faire un épouvantail pour les croyances religieuses, en fanatisant les ignorants au sujet des inventaires, formalité demandée par eux et votée par nous dans le seul intérêt de la conservation des biens des Églises.

Nos adversaires ne réussiront pas à persuader le peuple, alors que l'abbé Lemire, député catholique, et que M. Ribot, chef de l'opposition, ont déclaré et reconnu à la tribune de la Chambre que la loi de séparation, loin de constituer une persécution, était une loi de liberté acceptable par tous les catholiques !...

La Séparation, appliquée avec fermeté, mais dans l'esprit libéral qui l'a dictée, assurera la liberté et le respect de toutes les croyances et réalisera la formule qui est la nôtre : les Églises libres dans l'État laïque souverain.

Nous avons voté encore :

La loi réduisant à deux ans la durée du service militaire, supprimant toutes les dispenses et allouant un secours de 0 fr. 75 par jour aux familles nécessiteuses des jeunes soldats ;

La réduction de la moitié de la durée des 28 et des 13 jours, en attendant la suppression de ces derniers ;

Le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, indispensable à nos cultivateurs ·

Le dégrèvement des impôts sur le sucre ; l'abaissement à deux sous de l'affranchissement des lettres ;

La loi sur l'assistance aux vieillards, aux indigents et aux infirmes ; la loi sur les justices de paix ;

Nous avons voté à la Chambre et envoyé au Sénat la loi sur les retraites ouvrières et paysannes ; la loi sur la constitution du bien de famille insaisissable, etc., etc.

Débarrassée des questions religieuses, la Chambre prochaine pourra et devra consacrer toute son activité aux réformes économiques et sociales : suppression de l'impôt foncier et des portes et fenêtres, ainsi que de la contribution personnelle-mobilière, et leur remplacement par un impôt sur le revenu, sans inquisition ni vexation, avec larges dégrèvements à la base et progression rationnelle.

Le rachat et l'exploitation par l'État des monopoles de fait existant sur les chemins de fer, les mines, les assurances, etc., fourniront les ressources nécessaires pour les retraites ouvrières et paysannes, et nous permettront de développer de plus en plus notre agriculture et notre industrie nationale par de larges encouragements.

Organisation du crédit agricole ; développement et encouragement de la mutualité sous toutes ses formes ; respect et maintien absolu de la propriété individuelle.

Amélioration progressive des conditions du travail pour les travailleurs et employés de l'État, comme pour ceux de l'industrie privée ; droit de se syndiquer, pour la défense de leurs intérêts, reconnu à tous les travailleurs et agents au service de l'État.

Suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Au point de vue de nos relations étrangères, je soutiendrai énergiquement la politique de paix et de concorde pratiquée depuis trente-cinq ans par le parti républicain : développer et améliorer nos relations avec les autres nations ; assurer à la France, par le maintien de la puissance militaire et l'organisation passionnée de la défense nationale, la sécurité indispensable à un grand pays.

Electeurs,

Depuis huit ans, méprisant les injures et les calomnies qui n'épargnent personne, j'ai fait en toute circonstance mon devoir de républicain. Nommé par mes collègues membre de la Commission du budget, secrétaire de la Commission des chemins de fer, secrétaire de la Commission de l'enseignement, je suis intervenu à la Chambre dans de nombreuses discussions : questions budgétaires, questions coloniales, questions économiques.

Comme je l'avais promis, j'ai, par une interpellation, développé devant le Parlement la question des zones franches. La Commission des douanes a déposé un rapport donnant raison à ma thèse et proposant à leur régime une modification radicale conforme à nos intérêts locaux.

D'accord avec mes collègues de l'Ain et de la Savoie, et pour remédier à l'ouverture du tunnel du Simplon, j'ai entrepris de faire étudier le percement du Petit-Saint-Bernard, avec raccordement entre Bellegarde-Culoz et Annecy. La ligne Paris-Bellegarde-Annecy-Albertville et Moutiers deviendrait alors la voie d'accès la plus courte sur l'Italie et serait d'une utilité indiscutable pour nos intérêts régionaux ; je consacrerai tous mes efforts au succès de ce projet.

Comme par le passé, je mettrai tous mes soins à créer des services de transports entre Annecy et les parties de l'arrondissement qui en sont encore dépourvues, à créer de nouveaux bureaux de poste, à développer les réseaux télégraphiques et téléphoniques, à construire des chemins.

Depuis huit ans, vous me voyez à l'œuvre : aussi est-ce sans appréhension que je vous demande pour la troisième fois vos suffrages, avec la conscience d'avoir suivi mon programme et le légitime orgueil d'avoir défendu vos revendications.

Républicains,

L'heure est solennelle. La réaction, sous le masque de la religion, va tenter par tous les moyens sa dernière revanche. Calomnies, injures, pression sur les consciences, corruption, elle ne négligera rien pour entamer le Bloc républicain.

Vous avez à décider entre la continuation de la politique de réformes démocratiques et sociales, et le retour à cent ans en arrière, vers le règne de l'oppression et de la terreur ! A vous de choisir !

Vive la République démocratique !
Vive l'arrondissement d'Annecy !

Léon BERTHET,
Avocat,
Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription de BONNEVILLE.

M. FAVRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.600 voix.

Citoyens,

La Fédération républicaine du Faucigny, réunie à Bonneville, le 11 mars dernier, a, dans une réunion mémorable, acclamé à nouveau ma candidature. Je viens donc vous redemander le mandat de défendre la République, de fortifier la démocratie, de réaliser des réformes sociales.

En juillet 1905, l'union de tous les républicains a remporté une belle victoire sur toutes les réactions coalisées. Cette union nécessaire et loyale, qui doit s'affirmer partout, n'implique pour aucun républicain ni confusion, ni abdication. Quand les républicains de gauche, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes sont conduits à voter tous ensemble sur un programme minimum contre la réaction, ils affirment tous ensemble que la liberté républicaine est le commun patrimoine et qu'elle est la condition absolue de l'évolution régulière de la démocratie.

Citoyens,

En juillet dernier, dans près de cent réunions, toujours publiques et contradictoires, je me suis expliqué devant vous tous sur les réformes prochaines. Ces explications, je les renouvellerai, en rendant compte du mandat que vous m'avez confié, dans toutes les communes où je donnerai des réunions, toujours publiques et contradictoires.

On n'ose presque plus dire que nous sommes des partageux, que nous voulons prendre eurs terres aux cultivateurs. Leur bon sens a fait justice de ces sottises.

Si cette calomnie est usée, la réaction ne renonce pas à calomnier.

La réaction ment quand elle dit que l'impôt général et progressif sur le revenu s'ajou-

tera aux autres et qu'il pèsera particulièrement sur les paysans. L'impôt général et progressif remplacera les impôts injustes d'aujourd'hui, notamment l'impôt foncier, et il atteindra les gros actionnaires des vastes sociétés anonymes à énormes dividendes.

La réaction ment quand, pour exciter contre nous le fanatisme religieux et détourner le peuple de l'œuvre des réformes, elle dit que nous voulons détruire par la force les croyances religieuses, démolir ou fermer les églises. La liberté de toutes les croyances, la liberté de tous les cultes est un article essentiel du programme de tous les républicains de gauche. Les religions sont, à nos yeux, choses privées qui ne relèvent et ne doivent relever que de la conscience de chacun. Et l'État ne doit pas plus intervenir pour les détruire que pour les imposer et les propager.

Mais la nation républicaine, qui ne peut vivre que par la liberté, qui ne peut progresser que par la science, doit assurer à tous les enfants, dans toutes les écoles, un enseignement conforme aux principes de la liberté et aux données certaines de la science.

La réaction ment effrontément quand elle dit que la République n'a réalisé aucune réforme tangible et qu'elle a amoindri le pays.

Vous ne vous laisserez donc pas troubler, citoyens, par les clameurs des réactionnaires. Tous les travailleurs, tous les républicains de gauche signifieront, d'une manière plus éclatante encore qu'en juillet dernier, son congé définitif à la réaction dans le Faucigny.

La victoire est certaine. Elle doit se transformer en déroute pour les éternels ennemis du progrès, de la science et de la liberté.

Vive la République laïque, démocratique et sociale!

Émile FAVRE,
Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription de SAINT-JULIEN.

M. Fernand DAVID.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9. 373 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter de vous le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez donné pour la première fois en 1898 et confié à nouveau, le 27 avril 1902, par près de 9.000 suffrages. Vous savez que je me suis efforcé, pendant ces huit années, de justifier votre confiance, d'acquérir, par un labeur assidu, par une loyauté politique incontestée, la considération et l'estime de mes collègues de la Chambre, afin de pouvoir plus utilement défendre auprès d'eux les intérêts divers dont j'avais la charge.

J'ai fait partie, dans la législature qui vient de s'écouler, de la Commission des douanes, de la Commission de l'agriculture, de la Commission du budget. J'ai été élu pendant deux ans et demi secrétaire de la Chambre des Députés, à trois reprises et en tête de liste. Je suis membre des Commissions extraparlementaires instituées près du Ministère de l'Agriculture pour étudier la création d'une Caisse centrale de réassurance pour les sociétés d'assurances mutuelles agricoles et pour faciliter les prêts que le Crédit foncier doit con-

sentir à notre agriculture. Je fais partie également de la Commission extraparlementaire chargée de répartir entre les communes les fonds du pari mutuel destinés aux adductions d'eau potable.

Je suis intervenu à la tribune du Parlement dans toutes les discussions où l'on a débattu des questions qui touchent à la prospérité de notre région.

J'ai collaboré avec mes collègues à la défense des droits de la zone franche. Vous savez que, malgré l'infériorité du nombre, nous avons remporté un succès éclatant, que nous voulons croire définitif. Si les attaques que nous avons eu à subir se reproduisaient, je prendrais à nouveau, avec la même énergie, la défense de nos franchises, qui font partie intégrante du pacte d'annexion de 1860, et qu'on ne saurait méconnaître sans violer odieusement la parole solennellement donnée, à cette époque, à nos populations.

En ce qui concerne les voies d'accès au tunnel du Simplon, j'ai eu à combattre à la Chambre et dans la presse le projet du percement de la Faucille, si contraire à l'intérêt général du pays, si préjudiciable à tout le département de la Haute-Savoie, et plus encore peut-être à l'arrondissement de Saint-Julien. Il paraît certain aujourd'hui que ce projet n'a aucune chance d'être accepté en France, ni par le Gouvernement ni par les Assemblées délibérantes. Je continuerai à soutenir de toutes mes forces les solutions de la question des voies d'accès au Simplon qui sont susceptibles d'amener la rectification et le doublement de la ligne de Bellegarde au Bouveret, en vue d'un trafic plus intense.

Agriculteurs,

J'ai donné le meilleur de mon travail à l'étude des problèmes qui vous intéressent.

J'ai coopéré à la législation sur le crédit agricole, sur les sociétés d'assurances mutuelles agricoles, sur les coopératives agricoles, sur les associations syndicales de propriétaires.

J'ai obtenu pour vos sociétés des subventions fréquentes. J'ai aidé puissamment les communes rurales à réaliser de nombreux et importants projets d'adduction d'eau potable.

J'ai résisté de toutes mes forces à la suppression du privilège des bouilleurs de cru et j'ai voté récemment le rétablissement complet de ce privilège.

D'accord avec mes collègues, sénateurs et députés zoniens, j'ai profité des pourparlers commerciaux actuellement en cours entre la France et la Suisse pour demander à notre Gouvernement de solliciter de la Confédération helvétique un traitement plus favorable pour les miels, les vins, les bestiaux originaires de la zone franche.

Citoyens!

La Chambre dont les pouvoirs vont expirer a continué résolument, sous les ministères Combes, Rouvier et Sarrien, l'œuvre de défense républicaine et de progrès laïque et démocratique commencée par le ministère Waldeck-Rousseau.

J'ai voté pendant cette législature :

La loi sur le service de deux ans, qui a réalisé l'égalité absolue de tous les citoyens devant les charges militaires, qui nous donnera une armée homogène et forte, tout en réduisant d'une année la durée normale du séjour des soldats sous les drapeaux ;

La loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, qui rend la justice plus rapide et moins coûteuse et qui contribuera à diminuer le nombre des procès inutiles ;

La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux incurables, qui constitue un effort nouveau vers la réalisation de l'œuvre de justice sociale que la République veut accomplir ;

Le projet de loi sur les retraites ouvrières, qui va être incessamment soumis aux délibérations du Sénat, et qui assurera aux travailleurs des villes et des campagnes la sécurité et la dignité de leurs vieux jours ;

La loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste, qui permettra de donner à tous les enfants du peuple les connaissances scientifiques précises, les notions essentielles d'amour de la famille et de la patrie républicaine, de respect de la liberté de conscience, que l'enseignement laïque apporte aux jeunes générations;

La loi sur la séparation des Églises et de l'État, qui sauvegarde entièrement la liberté religieuse et qui organise sur le sol français, sous la protection de la législation française, le libre et facile fonctionnement de tous les cultes.

Les partis réactionnaires ont essayé récemment d'émouvoir le corps électoral, à l'occasion de l'application de cette loi, en représentant la formalité des inventaires comme un acte de spoliation. Mais vous n'avez pas été dupes de cette manœuvre ; vous savez que l'inventaire des biens des églises est un acte purement conservatoire, qui a été sollicité par des députés du centre et de la droite, dans l'intérêt des fidèles, et accepté par la majorité républicaine comme une mesure de bonne administration.

Vous savez aussi comment la loi assure aux membres du clergé des pensions ou des allocations importantes, comment elle abandonne aux communes les 38 millions du budget des cultes, comment elle laisse aux fabriques toutes leurs richesses, comment elle met gratuitement à la disposition du culte tous les édifices religieux.

Électeurs !

Si vous me renouvelez votre confiance, je continuerai à travailler à la réalisation du programme commun de tous les républicains de gauche.

Je m'efforcerai d'obtenir notamment :

L'établissement d'un impôt progressif sur le revenu ;

La décentralisation administrative, la réduction des gros traitements, l'amélioration du sort des petits fonctionnaires;

L'abrogation de la loi Falloux, l'organisation d'un enseignement unique et gradué, qui permette à l'État d'assurer aux enfants des plus humbles les bienfaits d'une instruction complète, au moyen de bourses qui pourraient être données dès l'école primaire ;

Le rachat des chemins de fer et des mines;

La suppression des Conseils de guerre en temps de paix ;

La constitution d'un système d'assurances contre la maladie, le chômage, les divers risques sociaux, qui viendra compléter le projet de loi en discussion sur les retraites ouvrières ;

L'extension et la simplification des organisations d'assurances mutuelles agricoles et de crédit agricole.

Mes chers concitoyens!

A l'heure où nous sommes, la bataille est engagée partout en France entre la Réaction et la République.

Les partisans des régimes déchus, les défenseurs de l'esprit du passé, ceux qui, en tout temps, se firent les complices de toutes les violences et de toutes les tyrannies, tous ceux-là se sont à nouveau ligués contre nous. Ils nous accusent d'avoir attenté à ce qu'ils appellent leur liberté, à ce qui n'est chez eux que l'insolente prétention de supprimer à leur gré la liberté des autres.

Nous allons triompher une fois de plus de ces adversaires toujours vaincus, jamais lassés. L'œuvre de la République est là, elle suffit à nous défendre. Elle est inscrite non seulement sur le bronze des tables de la Loi, mais aussi dans le cœur de tous les déshérités, de tous les opprimés, auxquels elle a rendu l'espoir en leur apportant la délivrance.

Le parti auquel nous appartenons est le vieux parti républicain. Il n'a rien abandonné de ses traditions, il a conservé tout son idéal. Il est respectueux de la liberté individuelle,

de la propriété individuelle. Il a le souci constant de la grandeur de la Patrie. Il continue sa marche irrésistible et sûre vers de plus hauts sommets de lumière et de bonheur humain.

Venez tous à lui de nouveau, le 6 mai prochain, et donnez-lui encore sur mon nom la victoire éclatante dont nous avons pris l'habitude dans ce vaillant arrondissement de Saint-Julien.

Vive la République!

Fernand DAVID,
avocat,
Conseiller général de la Haute-Savoie,
Député sortant.

Circonscription de THONON.

M. Jules MERCIER

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.980 voix.

Chers Concitoyens,

Toutes les réactions coalisées tentent un dernier effort contre nos institutions. Le mensonge, l'injure et la calomnie sont leurs armes favorites, mais, comme par le passé, cet effort sera vain et échouera piteusement.

Pour moi, à qui vous faites le grand honneur de confier le drapeau, entouré de votre estime et de votre confiance, je marche le front haut à la bataille qui, je l'espère, sera cette fois décisive.

Compagnon de vos luttes mémorables contre le 24 Mai, le 16 Mai, le Boulangisme et le Nationalisme; faisant partie de vos assemblées délibérantes depuis plus de 40 ans, je n'ai pas besoin de vous faire un long programme.

Fidèle à mon parti, j'ai soutenu sans défaillance les ministères de Défense et d'Action républicaines dans leurs luttes contre la réaction.

J'ai voté, avec tout le parti républicain, la loi de séparation, si odieusement travestie par nos adversaires, parce que la violation répétée et voulue du Concordat par Rome rendait l'observation de ce Concordat impossible.

Je l'ai votée, parce que c'est une loi libérale, qui garantit la liberté de conscience et le libre exercice du culte, qui assure pendant quatre ou huit ans, suivant l'importance des communes, les traitements des ministres de ce culte, et qui accorde des pensions et des secours aux vieux ecclésiastiques.

Non! ce n'est pas une loi de spoliation, celle qui répartit entre les communes les 38 millions du budget des cultes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties.

J'ai voté les lois :

Sur l'extension de la compétence des justices de paix;

Sur le service militaire de deux ans;

Sur l'assistance aux vieillards et aux incurables;

Sur les retraites ouvrières;

Sur le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru;

Sur l'abaissement à 0 fr. 10 du timbre postal, et toutes les lois démocratiques qui sont l'œuvre de la dernière législature.

Conseiller général depuis 32 ans, rapporteur du service vicinal depuis 28 ans, j'ai collaboré activement, tant à l'assemblée départementale qu'à la Chambre, à cette œuvre considérable qui, depuis 1880, a construit pour 25 millions de chemins, une des sources les plus sûres de la prospérité de notre pays.

Président de la Mutualité départementale, j'ai contribué dans toute la mesure de mes forces au développement de nos sociétés de secours mutuels.

J'ai encouragé de toutes manières la création de nos mutuelles agricoles qui rendent tant de services dans nos campagnes. Je les ai fait doter des plus larges subventions.

J'ai travaillé énergiquement à l'amélioration de notre service postal. J'ai fait et ferai tous mes efforts pour le relèvement du traitement de nos facteurs, de nos cantonniers et de nos gardes forestiers, tous si dignes d'intérêt.

Avec mes collègues de la Chambre, j'ai toujours défendu les franchises de la Zone, qui font partie du pacte d'annexion. Nous avons profité du renouvellement du traité de commerce avec la Suisse pour demander l'extension de ces franchises.

Élu maire de Thonon, en 1904, après une éclatante victoire républicaine, je crois avoir rendu quelques services à ma ville natale. J'en ai rendu, et continuerai à le faire avec le plus grand dévouement, à toutes les communes de mon arrondissement, pour lesquelles j'ai obtenu les plus larges subventions.

Mon concurrent vous leurre de belles et vagues promesses, demandez-lui ce qu'il a fait au conseil général depuis cinq ans, ce qu'il a fait pour la commune de La Baume, dont il est maire !

Chers Concitoyens,

Je crois pouvoir vous dire que le passé répond de l'avenir. Si vous me renouvelez mon mandat, je continuerai à apporter à la défense de vos intérêts toute mon énergie, tout mon dévouement et toute l'autorité d'une expérience acquise.

Dans la prochaine législature, avec le parti républicain, je voterai toutes les réformes démocratiques et sociales. L'impôt progressif sur le revenu, qui doit décharger la terre et frapper les gros capitalistes; les retraites ouvrières; le développement du crédit agricole, qui libérera nos cultivateurs de la dure tutelle des banquiers, auront la première place.

Les voies d'accès au Simplon par notre beau Chablais seront l'objet de ma plus vive sollicitude et je combattrai tout projet n'assurant pas le trafic international par la rive gauche du lac.

J'ai toujours défendu et défendrai avec la dernière énergie les intérêts de nos pêcheurs et leurs légitimes revendications.

Rappelez-vous, mes chers amis, ce qu'était notre pays en 1871, et voyez ce qu'il est aujourd'hui. La République vous a assuré 35 ans d'une paix féconde. Elle a repris la place qui lui appartient à la tête des nations, et c'est grâce à leur estime et à leur amitié qu'elle a pu faire si noble figure à Algésiras et qu'elle a pu déjouer de sinistres projets.

Chers concitoyens,

En renouvelant le mandat que vous m'avez confié, vous direz que j'ai fait consciencieusement mon devoir; vous approuverez cette politique de paix féconde, de civilisation, de progrès et de réformes sociales que, seule, la République peut accomplir.

Vous donnerez vos suffrages au représentant de ce vieux parti républicain et démocrate du Chablais que vos inébranlables convictions feront triompher à nouveau, le 6 mai prochain, aux cris de :

Vive le Chablais ! Vive la République !

Jules MERCIER,
Avocat,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général,
Maire de Thonon-les-Bains,
Chevalier de la Légion d'honneur.

SEINE

1er Arrondissement de PARIS.

M. Maurice BARRÈS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.520 voix.

Mes chers Concitoyens,

Tous les Comités qui ont assuré successivement le triomphe de M. Edmond Archdeacon et des quatre Conseillers municipaux de l'arrondissement m'ont fait l'honneur de m'offrir, à l'unanimité, la candidature au siège laissé vacant par la mort de notre très cher et très regretté ami.

Il ne m'est pas permis de décliner cet honneur, puisque mon nom semble utile pour maintenir l'union entre tous les républicains patriotes et libéraux, entre tous les hommes de travail et de raison, qui veulent barrer la route à la révolution menaçante.

Je me présente comme le candidat de l'Anti-bloc contre le Bloc.

Le Bloc a livré l'armée et toutes les administrations au plus odieux système de délation.

Le Bloc a lié partie avec ceux qui bafouent l'idée de Patrie et qui excitent les soldats à l'indiscipline. Il a laissé en souffrance, sur terre et sur mer, les intérêts de la défense nationale.

Le Bloc, par la manière imbécile et hypocrite dont il a mené la Séparation, nous prépare une guerre religieuse.

Enfin, le Bloc, cédant aux plus bas calculs électoraux (et servant les intérêts de l'étranger) excite criminellement les haines sociales (qu'il faudrait apaiser par une sage politique de réformes progressives).

Déjà la révolution commence d'éclater sur plusieurs points du territoire. L'autorité semble complice ou désarmée. Ce n'est pas étonnant. Les malheureux qu'elle devrait frapper ont été égarés, grisés et armés par les politiciens qui sont aujourd'hui à la tête du gouvernement.

Les dangers de cette situation ne sont nulle part mieux sentis que dans le 1er arrondissement, qui est un admirable centre d'activité où retentissent tous les malaises publics.

Le rôle d'un élu du 1er arrondissement est de défendre les intérêts du commerce et du travail. Mais que serviraient des progrès législatifs, si les dépenses toujours accrues et les grèves continuelles venaient ajouter aux charges des contribuables, en même temps que les troubles sociaux et religieux arrêteraient les transactions!

Citoyens!

Voilà assez de stériles désorganisations! A quels travailleurs français profitent-elles?

Diminuent-elles la misère, la maladie, le chômage, la mortalité, qu'il appartient à des républicains de combattre par des institutions sociales pratiques ?

Toute cette anarchie favorise simplement quelques centaines de républicains exploiteurs qui vivent des troubles publics.

Assainissons la République. Balayons la Franc-Maçonnerie.

Réconcilions tous les Français autour de l'idée de Patrie.

Il faut que tous les braves gens, exaspérés par la tyrannie maçonnique et par les menaces anarchistes, défendent, le 6 mai, leur drapeau, leurs libertés et leur travail.

A bas le Bloc et la Franc-Maçonnerie !
Vive la France ! Vive la République ! Vive le 1er Arrondissement !

Maurice BARRÈS.

2e Arrondissement de PARIS

M. l'Amiral BIENAIMÉ.

Elu au 1er tour de scrutin. — 6.982 voix

Chers Concitoyens,

Appelé par votre confiance à défendre au Parlement les intérêts généraux du Pays, j'ai conscience d'avoir fidèlement rempli mon devoir.

J'ai voulu, là encore, servir la cause de la République, de la Liberté et de la Démocratie.

J'ai eu le souci, en toute occasion, de sauvegarder les intérêts de la Ville de Paris et, par conséquent, ceux de notre bel arrondissement.

Le Commerce et l'Industrie ont trouvé en moi un représentant dévoué et je me croirais indigne de solliciter à nouveau vos suffrages, si j'avais négligé, en quelque circonstance, la cause si intéressante de la classe des ouvriers et employés, qui constitue le corps même de la Nation.

Je vous soumets donc mon programme. — Je le défendrai en toute loyauté et c'est en mandataire actif que je compte le faire triompher, si vous me faites l'honneur de me continuer votre confiance.

Dans le domaine politique.

Reviser la Constitution par une Constituante. Y insérer la garantie des libertés essentielles : liberté politique, liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté du travail, toutes aujourd'hui à la merci d'un coup de majorité.

Modifier le mode d'élection du Président de la République et le soustraire à la domination des Chambres.

Rétablir le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

Organiser la responsabilité effective des Ministres.

Supprimer au Sénat ses pouvoirs de Haute Cour de Justice.

Dans le domaine financier.

S'opposer à tout impôt nouveau, à moins qu'il ne soit compensé par des dégrèvements correspondants.

S'opposer à tout emprunt, sous quelque forme que ce soit.

Rétablir l'équilibre budgétaire par un sérieux contrôle des dépenses publiques et éviter le système détestable et coûteux des douzièmes provisoires.

Rechercher des économies, de manière à atténuer les charges qui pèsent trop lourdement sur notre commerce et notre industrie et forment le principal obstacle au développement de la richesse publique et à la solution des problèmes sociaux.

Réglementer strictement l'initiative parlementaire en matière de dépense.

Dans le domaine social.

Lutter contre le collectivisme.

Rechercher et appliquer la solution des problèmes qui intéressent la classe des ouvriers et des petits employés : Organisation du travail, assistance, retraites, institutions de prévoyance et de mutualité, participation aux bénéfices dans les cas où elle est possible, protection du travail national, repos hebdomadaire, toutes ces réformes devant se poursuivre principalement avec l'aide de l'État et du Capital.

Etendre la prud'homie à toutes les classes de travailleurs.

Dans le domaine commercial et industriel.

Réformer le système des patentes.

Reviser les tarifs de douane.

Développer les voies de transports économiques.

Remanier les tarifs des chemins de fer et des voies navigables et obtenir, entre les différentes organisations de transports, des tarifs soudés et bien étudiés avec lesquels nous pourrions reconquérir, au profit de notre marine marchande nationale, les frêts qui aujourd'hui ont avantage à emprunter les voies maritimes étrangères.

Organiser la représentation commerciale et industrielle à l'étranger.

Dans le domaine de la défense nationale.

Lutter contre la propagande internationaliste et antimilitariste dans l'Ecole et dans l'Armée.

Assurer à la défense nationale le maximum d'effet utile compatible avec les sacrifices de toutes sortes que le pays est toujours prêt à consentir pour elle.

Compléter au plus vite la loi du service de deux ans, trop hâtivement votée, dans un but de réclame électorale, et sans le concours du Conseil supérieur de la Guerre, par deux autres lois organisant, — la première : l'entraînement de la jeunesse avant son entrée au service, — la seconde : la formation d'un noyau solide de soldats et de sous-officiers, grâce auxquels il serait possible d'abaisser rationnellement la durée du service militaire actif.

Chers Concitoyens,

Tel est le programme que je soumets à votre verdict et à l'approbation des citoyens qui placent au-dessus de tout esprit de parti et de secte :

L'idée nationale,

L'amour de la Patrie,

L'attachement à son indépendance, à sa prospérité et à sa grandeur, et qui voient la réalisation de ces aspirations dans la République basée sur la Liberté, la Justice et la Fraternité.

Vive la République !

Amiral BIENAIMÉ,

Député sortant,
Candidat républicain.

3e Arrondissement de PARIS.

M. PUECH.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.506 voix.

Mon cher Concitoyen,

Dans une prétendue présentation de M. Dausset aux électeurs du IIIe arrondissement, présentation qui constitue un véritable libelle, on affirme :

1° Que la Chambre de 1902-1906 a indéfiniment ajourné les réformes sociales ;

2° Que j'ai favorisé la délation et une soi-disant institution de délégués administratifs ;

3° Que la majorité républicaine s'est livrée à un gaspillage effréné de nos finances et que la dette publique nationale s'élève à 43 milliards ;

4° Que je suis à la Chambre le président d'un groupe dont les opinions sont violentes et sectaires ;

5° Que je suis l'esclave des partis révolutionnaires et que je me suis associé à des agissements qui ont favorisé le désordre et l'anarchie.

Autant d'affirmations, autant d'audacieux mensonges.

1° L'œuvre de la législature dont les pouvoirs expirent le 1er juin prochain, a été, au contraire, en matière de réformes sociales, incomparablement plus féconde qu'aucune de celles qui l'ont précédée.

Elle a voté entre autres :

a) La loi portant de trois ans à deux ans la durée de la présence sous les drapeaux et l'égalité la plus complète de tous les citoyens français au regard du service militaire, le plus sacré, mais aussi le plus lourd des devoirs ;

b) La loi sur l'assistance obligatoire pour les vieillards, les invalides et les infirmes. Cette loi, qui était à l'étude depuis 1898, qui n'est en rien, — contrairement à ce que déclare le libelle en question, — l'œuvre du Conseil municipal de Paris et qui sera applicable à partir du 1er janvier prochain, dans quelques mois, donne droit, sans exiger de personne la moindre cotisation, à un minimum d'existence matérielle pour tous ceux qui, par suite d'infirmités ou par suite de l'âge, se trouvent dans l'impossibilité de se suffire ;

c) Une loi sur les enfants assistés, qui accorde des secours pour permettre à la mère pauvre de garder et nourrir ses enfants ou de les placer en nourrice ;

d) Deux lois, une sur la réhabilitation, l'autre sur l'amnistie des faillis ;

e) Une loi sur les habitations à bon marché et une autre loi qui permet à tout citoyen

français de se constituer un bien de famille : maison, jardin et enclos, absolument insaisissables;

f) Une loi règlementant la vente des objets abandonnés chez les ouvriers et les industriels ; et une autre loi limitant la responsabilité des hôteliers logeurs;

g) Une loi sur l'extension de la compétence des juges de paix. Cette loi, sur ma proposition, a abrogé les vieilles ordonnances contre lesquelles protestaient depuis si longtemps les hôteliers et les débitants de vins;

h) Une loi qui diminue le chiffre de la patente de tous les commerçants et industriels des huitième et septième classe et d'un certain nombre de ceux qui appartiennent à la sixième classe ;

i) Une loi qui réduit de quinze centimes à dix centimes le tarif des lettres;

j) Une loi votée sur ma proposition et à mon rapport, qui autorise les bijoutiers-joailliers et orfèvres à transiger toutes leurs contraventions.

J'en passe et des meilleures.

Je ne mentionnerai que pour mémoire la loi sur les retraites des ouvriers, des employés, des artisans, des petits commerçants et des petits industriels parce que cette loi n'est encore votée que par la Chambre, qu'elle est soumise à l'examen du Sénat et qu'elle n'est pas définive.

Est-il vraiment raisonnable de dire et d'imprimer que les réformes sociales, au cours de la législature de 1902-1906, ont été indéfiniment ajournées?

2° J'aurais, dit-on, favorisé la délation et la soi-disant institution des délégués administratifs?

Or, d'une part, j'ai voté, le 28 octobre 1904, le jour où pour la première fois la question a été soumise au Parlement, l'ordre du jour flétrissant « les procédés inadmissibles signalés à la tribune » ; ordre du jour qui a, en fait, renversé le Ministre de la Guerre. D'autre part, j'ai été, du premier au dernier jour, l'un des soutiens les plus constant du ministère Rouvier, lequel s'est résolument élevé contre ce qu'on a appelé les délégués administratifs.

Les affirmations du libelle ne sont-elles pas ainsi un outrage à l'évidence?

3° Le gaspillage serait effréné et notre dette publique s'élèverait à 43 milliards ! ! Il faut faire d'une ignorance ou d'une mauvaise foi singulières pour imprimer de pareilles inexactitudes. Notre dette publique, la dette de l'État français, oscille depuis douze ou quinze ans autour de trente et non de quarante-trois milliards. Le compte en est facile à établir :

Treize milliards que nous a laissés l'empire; cinq milliards de rançon de guerre ; six milliards environ dépensés de 1871 à 1876 pour la réfection de nos forces militaires de terre et de mer ; environ six milliards dépensés de 1886 à 1888, lors de l'effort considérable que, sous l'impulsion de M. de Freycinet, on a fait pour nos chemins de fer, nos routes, nos ports, nos canaux.

Voilà les trente milliards. — Les deux dernières législatures n'y sont absolument pour rien.

Ajoutons que depuis, sans augmenter sensiblement cette énorme dette, le Parlement a fait des sacrifices énormes pour la réfection de notre artillerie la défense de nos côtes et les points d'appui de notre flotte.

5° Je suis, dit-on, président d'un groupe aux opinions politiques violentes et sectaires. Vraiment ! — Ce groupe au contraire a été formé, à côté des autres de gauche, comme un groupe de pondération et d'union républicaines. Ne suffit-il pas pour édifier les électeurs à cet égard, de rappeler que le vice-président du groupe que j'ai l'honneur de présider est le citoyen Baudin, ancien président du Conseil municipal de Paris, ancien Ministre des Travaux publics, et que le groupe compte au nombre de ses membres le citoyen Dubief, Ministre de l'Intérieur du cabinet Rouvier?

5° Je suis, dit-on, l'esclave des révolutionnaires et des anarchistes?

Je ne suis l'esclave de personne, d'aucun groupe, d'aucune faction, d'aucune coterie. Je ne relève que de ma conscience et de l'opinion générale de ceux qui m'ont fait l'honneur de

m'envoyer à la Chambre et dont je m'efforce de rester le mandataire scrupuleusement fidèle et dévoué.

Est-il possible d'exposer plus loyalement que je l'ai fait devant mes électeurs, en réunion privée comme en réunion publique, mes sentiments et mes vues sur toutes les questions, même les plus délicates et les plus irritantes?

Sur les huit heures de travail dans l'industrie privée, par exemple, qu'ai-je répondu aux groupes ouvriers qui m'ont souvent interrogé au cours de la présente période électorale.

J'ai déclaré que la société actuelle repose sur le grand principe de la liberté des conventions et des contrats ; que les pouvoirs publics ne peuvent toucher à ce principe que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque l'ordre général, un intérêt d'humanité, ou les bonnes mœurs le commandent ; que les ouvriers comme les patrons ont reçu de la loi de 1884 le droit de se syndiquer, précisément afin de pouvoir se mettre en mesure de faire valoir leurs prétentions et leurs droits respectifs ; que c'est par l'accord entre les deux éléments de la production, capital et travail, — dont l'antagonisme est funeste, dont l'union seule est féconde, — qu'on doit arriver, pas à pas, à améliorer les conditions de la durée de la journée du travail et du taux des salaires.

J'ai insisté sur ce point que la solution de cette grande question dépasse les limites d'un seul pays ; qu'elle présente au premier chef un caractère international ; qu'un changement brusque réalisé en France, alors que l'état des choses ne serait pas modifié à l'étranger, placerait la production nationale dans des conditions d'infériorité manifeste nuisible à tous, aux patrons comme aux ouvriers et employés ; que le devoir d'un Gouvernement, sa raison d'être, c'est d'assurer l'ordre public, la liberté de la circulation et la liberté du travail.

Mon cher Concitoyen,

Ma politique, c'est la politique d'ordre et de progrès social incessant, continu, nécessaire, à laquelle se sont associés avec tous les républicains, des hommes dont la prévoyance égale l'autorité : les Carnot, les Poincaré, les Rouvier. Ces hommes éminents sentent bien que c'est par la République et par les républicains seuls, que la France peut sortir de la crise sociale qui tourmente, d'ailleurs, toutes les nations du monde.

Commerçants, industriels, travailleurs du IIIe arrondissement, gardez-vous de la panique que les adversaires irréductibles de la République cherchent à semer dans vos rangs au moyen des plus criminelles manœuvres. Ne tombez pas dans le piège grossier qui vous est tendu. Ne cédez pas à un mouvement de mauvaise humeur que vous regretteriez demain.

Frapper au cœur, par vos bulletins de vote, la République et les républicains, à l'heure solennelle que nous traversons, ce serait donner au désordre un suprême aliment, ce serait risquer des réactions formidables, ce serait trahir, avec vos propres intérêts, les intérêts même de la patrie.

Vive la République !

Louis PUECH.
Député sortant.

1re Circonscription du IVe arrondissement de PARIS.

M. A. FAILLIOT.

Élu au 1er tour de scrutin.. — 4.038 voix.

COMITÉ RÉPUBLICAIN SOCIALISTE ANTICOLLECTIVISTE ANTI-MINISTÉRIEL.

Programme politique.

1. — Revision de la Constitution. Le régime républicain restant hors de cause.

2. — Liberté de conscience. Liberté individuelle. Liberté de propriété (telles qu'elles ressortent de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, Assemblée nationale, août 1799).

3. — Liberté d'association.

4. — Réduction du service militaire à deux ans, égal pour tous ; développement des Sociétés de tir, de gymnastique, et autres écoles préparatoires au service militaire.

5. — Réduction des frais de justice jusqu'à leur complète gratuité.

6. — Réparation morale et pécuniaire des erreurs judiciaires.

7. — Extension des écoles professionnelles. Extension des bourses pour les familles nombreuses des travailleurs.

8. — Création d'un Conseil général de la Seine indépendant du Conseil municipal.

9. — Suppression des sous-préfectures.

10. — Revision de la loi et des règlements concernant l'inscription sur les listes électorales.

11. — Amnistie générale de tous les délits politiques et faits de grèves. Une nouvelle législature doit s'ouvrir par l'apaisement social.

Programme économique, commercial, industriel.

1. — Réforme de l'impôt par la transformation rationnelle des impôts indirects, qui chargent la classe ouvrière, en impôts directs. Suppression de l'impôt des portes et fenêtres Retour aux locataires de l'intérêt des loyers d'avance, et retour aux dépositaires des intérêts des dépôts de garantie ou des cautionnements. Amoindrissement des charges du petit commerce. Application de la patente aux coopératives et aux économats patronaux.

2. — Suppression des privilèges et des monopoles (bouilleurs de cru, licences).

3. — Suppression des octrois.

4. — Le gaz à bon marché, sans délai.

5. — Suppression des conventions.

6. — Plus d'emprunts, amortissement de la dette flottante.

7. — Suppression du cumul pour les fonctionnaires et spécialement pour les députés et les sénateurs qui, dans aucun cas, ne pourront occuper des situations rétribuées dans une administration publique.

8 — Réduction de gros traitements du personnel administratif au profit des subalternes.

9. — Protection équitable du commerce et de l'industrie (obligation pour les pouvoirs

publics de consulter les Chambres de commerce et les Syndicats professionnels pour l'élaboration des lois économiques).

10. — Défense des droits des employés de commerce. Revision de la loi sur les Conseils de prud'hommes.

11. — Suppression des bureaux de placement.

12. — Réglementation du travail dans les prisons et dans les maisons de correction.

13. — Revision de la loi sur les faillites et sur les liquidations judiciaires.

14. — Défense des droits du petit commerce de la rue.

15. — Révision des tarifs de transport et accélération des services de la petite vitesse.

16. — Organisation du crédit aux travailleurs industriels et agricoles.

17. — Paris port de mer.

Programme social.

1. — Participation du travail aux bénéfices du capital.

2. — Etablissement d'une caisse nationale de retraites.

3. — Revision de la loi sur les sociétés de secours mutuels et de prévoyance. Développement de ces institutions. La liberté du citoyen doit présider à la constitution des lois d'association, comme elle a été enfin reconnue pour la Société des prévoyants de l'Avenir.

4. — Retraite proportionnelle pour les salariés ou pour les fonctionnaires de l'État ou des administrations publiques.

5. — Réorganision des services d'hygiène et d'assistance publique (développement des crèches et des caisses des écoles).

6. — Habitations et logements ouvriers.

7. — Création d'internats gratuits pour les enfants des travailleurs.

2e Circonscription du IVe arrondissement de PARIS.

M. MAGNAUD

Elu au 2e tour de scrutin. — 5.744 voix.

UNION DES COMITÉS RÉPUBLICAINS ET SOCIALISTES.

Citoyens,

Les républicains de la 2e circonscription du 4e arrondissement m'ont offert de combattre pour la République.

Des amis qui n'ont jamais déçu ma confiance m'ont affirmé que mon devoir était d'accepter et j'ai accepté dans le but de rallier sur mon nom toutes les forces de la démocratie.

J'ai toujours obéi à ma conscience d'honnête homme et de sincère républicain.

Tout jeune, soldat de l'armée de la Loire, j'ai vu la France, livrée pour la troisième fois, par la folie césarienne et plébiscitaire, à l'invasion étrangère, se raidir dans un suprême acte de défense.

Devant mon pays abîmé, mes convictions républicaines se sont, plus encore, accentuées.

J'ai apporté ensuite, au service de la justice, toute ma bonne volonté, toute ma pensée et tout mon cœur d'homme, dans le sens le plus large et le plus humble de ce mot.

Ceux-là qui m'ont suivi dans ma carrière de magistrat ont déjà deviné tout mon programme.

J'envisage le problème social en républicain de volonté bonne et sûre.

Chaque réforme doit se réaliser avec cet esprit de fraternité, de solidarité, que l'on *doit* exiger d'un républicain.

Il faut aujourd'hui vouloir que le bien-être, et tout au moins le nécessaire qui découle du droit à la vie, appartienne au plus humble du corps social.

Le parti républicain, qui a déjà relevé la France devant elle-même et a fait d'elle une France pacifique, aimée et respectée par ses voisins, doit poursuivre sa marche vers le progrès par l'amélioration délibérée du bien-être général.

Dans la charge que je vous demande de me confier, il est une chose que je considérerai comme une satisfaction plus directement personnelle : ce sera de collaborer activement au travail de réformes dans l'Administration de la justice.

Il n'est pas nécessaire que la justice soit hautaine, scolastique et cassante.

Sans cesser d'être respectueux de la Loi, les tribunaux devraient s'efforcer de mieux connaître et comprendre ceux que des égarements, et surtout le malheur, ainsi que les iniquités du contrat social, conduisent devant eux.

Ce vœu n'est que la conséquence d'observations relevées par les criminologistes et les études de l'économie sociale.

Si vous m'envoyez à la Chambre, j'y continuerai, comme dans mon petit tribunal, à mener énergiquement l'ardent combat en faveur de la justice juste et miséricordieuse, simple et pratique, contre la justice juridique, cette plaie sociale.

Citoyens, le mandataire de la 2e circonscription du IVe arrondissement manquerait aux obligations qu'il vous doit, s'il méconnaissait les intérêts de votre centre de travail, de commerce et d'industrie.

Ces intérêts, je ne les oublierai certes pas, si j'ai l'honneur d'être député de Paris.

Et maintenant, en avant pour la République démocratique et sociale, celle où se fondront toutes les classes dans un magnifique élan de fraternité humaine.

Président MAGNAUD.

1re Circonscription du Ve arrondissement de PARIS.

M. VIVIANI.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.762 voix.

CONCENTRATION RÉPUBLICAINE. — UNION DES COMITÉS RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE ET SOCIALISTE.

Cher Citoyen,

Vous me connaissez.

Je me présente à vous, tel que je fus toujours, républicain socialiste.

Républicain, je veux que toutes les conquêtes de la Révolution soient maintenues.

Socialiste, je veux que la République ne soit pas seulement un mot, un système purement politique, — mais qu'elle assure le succès des revendications les plus humaines.

Ces déclarations pourraient suffire si la mauvaise foi ou l'ignorance de quelques-uns ne m'obligeaient à des précisions que je suis loin de redouter.

On dit que, socialiste, je suis, avec les hommes de mon parti, adversaire de la propriété.

C'est un mensonge.

La propriété acquise par le travail, par l'effort individuel, est respectable et sacrée. Elle est le bien suprême de l'homme. Bien loin de la vouloir détruire, les socialistes veulent, par le retour à la nation des monopoles monstrueux que détient la haute finance, la rendre accessible à tous ceux que l'état économique actuel prive de ressources et par conséquent de sécurité. Ils veulent, en attendant le terme de cette évolution, la défendre, telle qu'elle est, aux mains de ceux qui l'ont gagnée, aux mains du paysan, aux mains du petit commerçant. Ce n'est pas par les socialistes que le petit commerce est menacé et exproprié, c'est par le haut commerce dont les spéculations et les accaparements sèment partout des ruines.

On dit que les socialistes veulent détruire la patrie.

C'est un mensonge.

Je veux, les socialistes veulent, la paix entre les hommes, la paix entre les peuples. A une époque où toutes les nations se pénètrent, victimes de l'organisation internationale de la haute finance et la haute industrie, ils lui opposent l'organisation internationale des travailleurs, instrument de paix entre les États. Mais ils aiment la patrie, notre mère commune. Si la patrie n'a pas encore distribué la justice égale à tous ses enfants, c'est sur la patrie qu'ils comptent pour réaliser cette justice. Il faut donc que cette patrie vive. Et si l'effroyable calamité d'une guerre survenait, les socialistes, comme tous les autres citoyens, défendraient, sans discuter l'origine du conflit, la France, et avec elle l'héritage de liberté et d'égalité que la Révolution nous a transmis.

Préparer l'évolution pacifique vers la propriété sociale dans une patrie aimée et défendue par tous ses enfants. — Voilà notre idéal.

Cependant, citoyen, ce n'est pas seulement pour un idéal que vous votez, — c'est pour un plan de réformes urgentes, mûres, que la prochaine législature pourra faire aboutir. A ces réformes, il faut l'effort commun de tous les républicains, et c'est à tous les républicains que je m'adresse pour les faire triompher.

Partie politique.

Réforme du Code civil dans le sens de l'égalité sociale, — du Code de procédure civile dans le sens de la gratuité et de la simplification, — du Code pénal dans le sens de la justice et de la pitié sociales, — du Code militaire dans le sens de la suppression en temps de paix des conseils de guerre.

Revision du Code de commerce et suppression des sanctions qui atteignent le failli dans sa qualité de citoyen.

Réforme judiciaire, — le jury correctionnel.

Abrogation de la loi sur les candidatures multiples.

Rétablissement du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

Abrogation de la loi Falloux.

Revision de la Constitution.

Paris dans le droit commun.

Partie économique.

Transformation en services publics, — par le rachat, — des moyens de transport, de crédit, des monopoles actuellement détenus par le haut commerce et la haute industrie, des assurances.

Défense de la liberté nationale contre les trusts et associations de capitaux.

Reconnaissance du droit syndical à tous les salariés et employés sans distinction.

Caisse de retraites pour les travailleurs.

Réduction, en principe, de la journée de travail à huit heures. Minimum de salaire, établi régionalement par les syndicats ouvriers et patronaux.

Repos hebdomadaire à des jours différents pour tous les salariés et employés.

Impôt progressif sur le revenu pour arriver au dégrèvement des impôts qui frappent le travail (patentes, etc., etc.).

En attendant, revision de la loi des patentes dans un sens favorable au petit commerce.

Application du décret de 1848 sur le marchandage.

Assurance contre tous les risques des maladies et des chômages.

Revision de la loi de 1867 sur les sociétés, pour arriver à créer des actions-travail qui permettent aux salariés de participer aux bénéfices et d'être représentés dans les conseils d'administration et les assemblées d'actionnaires.

Citoyen,

Ces réformes urgentes, que la volonté des hommes peut faire bientôt surgir, quel que soit leur idéal, les républicains et les socialistes ne peuvent pas s'y opposer.

Je vous demande le droit d'aller les défendre.

Vous assurerez, en me confiant ce mandat, le triomphe de la démocratie, aussi ennemie des violences démagogiques que du conservatisme aveugle et égoïste.

Vous assurerez le triomphe de la paix sociale, non par des fusils, des juges, des geôliers, — mais par le progrès pacifique et éternel.

René VIVIANI,
Avocat à la Cour d'appel
Ancien député du Ve arrondissement,
Candidat de la concentration républicaine.

2e Circonscription du Ve arrondissement de Paris.

M. DESPLAS.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.915 voix.

CONCENTRATION RÉPUBLICAINE.

Citoyens,

Choisi comme candidat de concentration par les comités républicains radicaux-socialistes de la circonscription, je viens vous demander de ratifier ce choix par vos suffrages, au scrutin du 6 mai.

Le mandat de député comportait autrefois un vaste programme, exprimant les vœux et aspirations du pays. Il n'a plus à être reproduit, non pas parce que le parti républicain l'a abandonné, comme le prétendent mensongèrement ses adversaires, mais parce qu'il l'a, pour notable partie, réalisé, malgré les obstacles que lui ont opposés ceux qui lui reprochent, si injustement d'ailleurs, son impuissance.

Il faudrait que le peuple français fût singulièrement ingrat pour ne pas reconnaître ce que les représentants du parti républicain, oubliant leurs préférences personnelles pour des solutions immédiatement acceptables par tous, ont fait pour satisfaire le pays et

assurer un meilleur sort au plus grand nombre. Les libertés politiques définitivement conquises; l'œuvre de laïcité accomplie; l'enseignement populaire largement répandu; le service militaire diminué, joint à une sollicitude toujours plus grande pour la condition du soldat; la liberté de conscience assurée par le renoncement de l'État à se mêler des choses du culte et la faculté laissée aux citoyens « de croire ce qu'ils veulent et de pratiquer ce qu'ils croient »; la sollicitude des pouvoirs publics étendue sur les enfants en nourrice, assistés et moralement abandonnés; l'obligation de l'assistance aux vieillards; les droits des travailleurs reconnus et respectés, les garanties données aux ouvriers contre les risques industriels, le principe de la retraite pour les travailleurs affirmé; enfin, la paix assurée et affermie par une politique loyale et conciliante, en même temps que ferme, qui, en recherchant l'estime des nations voisines, a mérité leur amitié.

Telle est l'œuvre du parti républicain depuis vingt ans.

Cette œuvre, qui constitue un progrès considérable, est encore insuffisante. Il faut l'élargir, la compléter. C'est la tâche qui incombe aux députés de demain.

Il est tout un ensemble de réformes à accomplir. Elles ont été précisées dans le programme adopté par la fédération des Comités radicaux et radicaux-socialistes de la Seine, et se caractérisent par l'attachement au vieux programme politique républicain et par la résolution énergique de poursuivre les réalisations démocratiques.

Ce programme est le mien.

Dans l'ordre politique, il se prononce pour la revision démocratique de la Constitution, avec la résolution de faire prévaloir, en matière budgétaire notamment, la souveraineté du suffrage universel.

Il veut la suprématie absolue du pouvoir civil et il entend réaliser, par la laïcisation intégrale, dans tous les services de l'État, des départements et des communes, cette formule libérale et décisive : les églises libres dans l'État laïque souverain.

Dans l'ordre fiscal et économique, il déclare qu'une réforme profonde de l'impôt est nécessaire, frappant de façon progressive le luxe et le superflu, et dégrevant le travail sous toutes ses formes, à la boutique, à l'usine et aux champs. — Revision de la loi encore injuste des patentes. Limitation au 4e degré de l'héritage en ligne collatérale, avec maintient de la liberté de tester.

Dans l'ordre judiciaire, il réclame la justice gratuite, égale et commune pour tous. Le vieux système judiciaire doit être réformé, les frais judiciaires réduits, le code civil mis d'accord avec nos besoins et nos mœurs, et le code militaire revisé dans le sens d'une atténuation de peines que ne nécessite plus l'éducation du soldat et qui seront appliquées par une magistrature ayant compétence et impartialité.

— Extension de la juridiction des prud'hommes.

Dans l'ordre social, ce programme dit que la propriété individuelle, étant l'expression et la garantie de la liberté humaine, doit être respectée, mais, qu'en revanche, les monopoles particuliers doivent revenir à la nation et constituer le domaine industriel de l'État, domaine exploité désormais, non plus au profit de quelques-uns, mais au profit de tous.

Il reconnaît à l'État le droit d'intervenir dans les rapports du capital et du travail, soit pour rétablir l'équilibre des forces sociales inégales, soit pour diminuer les conflits et les résoudre juridiquement (Développement de l'arbitrage. Fusion de la loi de 1884 sur les syndicats et de la loi de 1901 sur les associations).

Pour compléter l'œuvre de la mutualité, ce programme accepte toutes les réformes de nature à assurer le loisir et le bien-être des employés et ouvriers (Habitations à bon marché. — Repos hebdomadaire. — Limitation des heures de travail en tenant compte de la nature des industries et de la concurrence étrangère), leur indépendance économique (Association et participation aux bénéfices), et à les prémunir contre les risques naturels ou sociaux (maladie, vieillesse, accidents du travail, chômage).

Dans l'ordre de la politique extérieure, il affirme l'idée de patrie et veut la France assez forte, et par là même assez respectée, pour qu'elle puisse vouloir passionnément la paix sans jamais être obligée de la subir.

Pour Paris et le département de la Seine. — Je serai le défenseur des intérêts parisiens et particulièrement des finances de la ville de Paris, avec lesquelles le Parlement prend vraiment trop de libertés.

D'une manière générale, j'accepte le programme des Chambres syndicales du commerce et de l'industrie.

La ville de Paris, maîtresse de son budget et de ses services dans les limites compatibles avec l'unité nationale. — Revision de la loi de 1849 sur l'assistance publique. — Augmentation notable de la part de Paris dans le prélèvement sur le pari mutuel. — Déclaration d'utilité publique de Paris port de mer.

Citoyens,

Voilà les réformes essentielles sur lesquelles le parti républicain entend exercer son action politique et législative.

Leur réalisation soulève un grave problème financier qui mettra les questions budgétaires au premier rang des préoccupations de la prochaine assemblée. Il ne faudra pas perdre de vue, en effet, le lien étroit qui existe entre les dépenses et l'impôt, entre l'impôt et le développement économique du pays.

C'est à l'accomplissement de ces réformes que je consacrerai mes études et mes efforts, si vous m'honorez de vos suffrages.

J'ai la conviction que la majorité d'entre vous partage ces sentiments et qu'en communion d'idées avec moi, elle affirmera, le 6 mai prochain, sa volonté de voir la République poursuivre sa politique de rayonnement pacifique au dehors, et, au dedans, son œuvre de progrès, de justice et de solidarité.

Vive la République!

Georges DESPLAS,
Candidat de la concentration républicaine.

1re Circonscription du VIe arrondissement de PARIS.

M. CHARLES BENOIST.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.705 voix.

Mes chers Concitoyens,

Comme en 1902, je viens solliciter vos suffrages; comme alors, le programme que je vous soumets doit seul faire contrat entre nous; comme alors, ce programme est un programme de réformes.

I. *Réforme électorale:* par l'adoption définitive de deux lois, l'une contre la fraude, l'autre contre la corruption; par le rétablissement du scrutin de liste et l'établissement de la représentation proportionnelle; par la promulgation d'un Code électoral, substitué à la législation, fragmentaire et rudimentaire, fondée encore sur les décrets de 1852.

II. *Réforme parlementaire:* par une revision du règlement de la Chambre, tendant à

assurer la fixité de l'ordre du jour, à empêcher l'abus des motions et des projets de résolution, à exiger de chaque député le vote personnel.

III. *Réforme constitutionnelle :* en vue d'élargir le collège qui nomme le Président de la République ; de prendre les Ministres hors des Chambres ; d'introduire dans le mode d'élection du Sénat un élément de représentation des forces sociales ; de limiter le parlementarisme, jusqu'à présent illimité, à la fois dans son incompétence par la collaboration obligatoire du Conseil d'État ou d'un corps technique à la préparation des lois, et dans son omnipotence : 1° au sommet, par l'institution d'une Cour suprême, chargée de garantir judiciairement les droits et les libertés du citoyen ; 2° à la base, par l'institution du *referendum* populaire, d'abord en matière municipale.

IV. *Réformes sociales,* à poursuivre et à réaliser progressivement par le complément méthodique du Code du travail et de la prévoyance sociale que j'ai eu l'honneur de faire voter le 15 avril 1905, comblant les plus grosses lacunes de ce Code et comprenant des lois :

(*Livre Ier*) *:* 1° sur le contrat de travail ; 2° sur les conditions du travail dans les marchés passés par l'État, les départements et les communes ; 3° sur la détermination et le payement du salaire ; 4° sur la participation aux bénéfices ; 5° sur le délai-congé.

(*Livre II*) *:* 6° sur la réglementation du travail des enfants et des femmes ; 7° sur la réglementation du travail des hommes adultes dans les professions insalubres ou dangereuses ; 8° sur l'hygiène et la sécurité des ateliers ; 9° sur le repos hebdomadaire.

(*Livre III*) *:* 10° sur les coalitions et les grèves ; 11° sur les Bourses du travail ; 12° sur la formation et la capacité des sociétés ouvrières de production.

(*Livre IV*) *:* 13° sur l'extension aux employés de la juridiction des Conseils de prud'hommes ; 14° sur la représentation professionnelle.

(*Livre V*) *:* 15° sur les retraites ouvrières ; 16° sur l'assurance contre la maladie ; 17° sur l'assurance contre le chômage.

(*Livre VI*) *:* 18° sur la coopération de consommation ; 19° sur la coopération de crédit.

Codification, dans la forme du Code du travail, mais en un Code séparé, des lois, décrets et arrêtés relatifs à l'assistance.

Dispositions propres à faciliter la déconcentration de l'industrie, la défense du petit commerce, la stabilité du petit patronat, la possession et la protection du bien de famille.

Électeurs,

C'est un long chemin qui s'ouvre devant nous, et nous ne le parcourrons peut-être pas tout entier. Je voudrais du moins y marcher d'un pas ferme, sans m'arrêter aux broutilles et aux broussailles. J'appelle ainsi ce que d'autres appellent « la politique », et qui n'est souvent que buisson d'intrigues mesquines, enchevêtrement d'ambitions misérables.

Peu vous importe et peu m'importe de savoir suivant quel dosage les différents groupes entreront demain dans les amalgames ministériels, pourvu que les principes soient saufs, et sauves les choses essentielles sans quoi la vie nationale, au temps où nous sommes, ne vaudrait pas la peine d'être vécue, c'est-à-dire une haute idée de la Patrie, le Droit, la Liberté ; toutes les libertés publiques et privées, maintenues ou reconquises, et mises enfin à l'abri des entreprises d'un pouvoir qui semble incapable d'apprendre à ne pas se conduire comme une faction.

Ce qui vous importe et ce qui m'importe, c'est que la réalité du pouvoir soit où est l'apparence et où devrait être la responsabilité du pouvoir, que le Gouvernement soit un gouvernement, et que la France ne soit plus dirigée en secret, du fond d'un antre, par des hommes masqués. C'est que les basses pratiques qui ont un instant servi de moyens à une « abjecte domination », la délation, l'exploitation des fonctions d'État au profit d'une coterie ou d'une secte, soient à jamais abandonnées. C'est que la guerre religieuse, menant droit à

la guerre civile, soit détournée de nous. C'est que les traditions qui font la personne morale et historique de ce pays soient respectées ; qu'il ne soit attenté ni à la conscience ni au drapeau, qu'il ne soit dérogé ni à la loyauté qui est le caractère, ni à la clarté qui est le génie de la race. C'est, en deux mots, que la France, appuyée sur une armée forte et servie par une diplomatie sage, ne cesse pas d'être, au dedans et au dehors, la grande France, et que la République devienne la vraie République, libre, égale et fraternelle, une République de paix et de lumière.

Organiser la démocratie, politiquement par l'organisation du suffrage universel, économiquement par l'organisation du travail, telle est l'œuvre à laquelle j'avais promis de m'attacher ; telle est l'œuvre que j'ai commencée, durant les quatre ans qui finissent ; telle est l'œuvre que je vous demande de me permettre, pendant quatre nouvelles années, de continuer, puisqu'il serait sans doute téméraire de prétendre l'achever.

CHARLES BENOIST,
Député sortant.

2ᵉ Circonscription du VIᵉ arrondissement de PARIS.

M. PRACHE.

Elu au 1ᵉʳ tour de scrutin. — 6.273 voix.

Mes chers Concitoyens,

La législature de 1902 s'achève dans une lamentable agonie.

La coalition qui l'a dominée s'est vouée au service des passions aveugles, des préjugés de secte, des intérêts de coterie.

Elle a imposé au pouvoir exécutif une humiliante tutelle.

Par son fait ou grâce à sa complaisance, nos services publics, — même l'armée et la marine, — ont été livrés à toutes les tentatives de désorganisation. Le favoritisme, la délation, l'épuration sont passés à l'état de système.

J'ai été l'adversaire résolu de cette coalition qui s'est donnée à elle-même le nom de « Bloc. »

J'ai combattu la polique tracassière, brutale et pernicieuse du Bloc ; j'ai combattu ses lois sectaires.

Vous m'avez approuvé, j'en ai la certitude ; je vous demande de me conserver votre confiance.

M'attarderai-je à une longue profession de foi ?

Vous me connaissez ; j'ai, pendant huit ans, représenté, à l'Hôtel de Ville, les électeurs du quartier Saint-Germain-des Prés ; depuis huit ans, je suis votre député.

Par mes déclarations antérieures et par les actes de ma vie publique, vous savez de quels principes, de quelles idées je me suis toujours inspiré et j'entends m'inspirer encore.

Vous savez que je suis républicain et que je l'ai toujours été ; que j'ai toujours été et que je suis un libéral et un progressiste.

A mes yeux, la République doit être le gouvernement du pays par lui-même, un gouvernement de paix et de liberté. Elle doit la justice à tous ; elle ne doit de faveurs à personne.

Elle a pour première obligation de garantir tous les droits reconnus à l'homme et au citoyen, par conséquent la liberté de conscience dans toutes ses manifestations. Elle a pour devoir essentiel de protéger les faibles contre les forts.

Il faut en finir avec les Ministères qui se laissent diriger et surveiller par des sectes et des coteries, qui font aux consciences une guerre systématique et abdiquent devant les internationalistes et les fauteurs de discordes civiles.

Il faut mettre un terme à l'arbitraire et à la tyrannie qui règnent dans nos administrations, à l'anarchie et à l'esprit de révolte qui les envahissent, aux désordres qui menacent nos finances.

Il est temps de se préoccuper de notre commerce et de notre industrie nationale.

A la prochaine législature s'imposera le vote des diverses lois relatives au sort des travailleurs, telles que la loi sur le repos hebdomadaire et une loi améliorant et étendant les juridictions professionnelles et de conciliation.

J'aborderai l'examen de toutes ces lois avec le souci de garantir à l'industrie et au travail l'indépendance, la sécurité, la justice et la protection auxquelles ils ont droit. Pour la loi sur les retraites ouvrières, je reste persuadé qu'il convient de rechercher avant tout les éléments d'une solution pratique dans le jeu normal et le développement de la mutualité.

Dans l'ordre politique, les lois nouvelles sont nécessaires pour empêcher et réprimer les fraudes électorales, substituer au scrutin uninominal le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et opérer une large décentralisation.

Enfin, sans toucher au principe parlementaire de notre Constitution et pour permettre au Président de la République d'user, avec une indépendance mieux garantie, des droits qu'elle lui confère, j'admets qu'on élargisse la base de son collège électoral, en adjoignant, par exemple, les membres des Conseils généraux aux membres du Parlement.

Vive la France ! Vive la République !

L. PRACHE,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel,
Député sortant.

Loi de deux ans.

Mes chers Concitoyens,

Mes adversaires me font grief de n'avoir pas voté la nouvelle loi militaire du 21 mars 1905.

Je tiens à m'en expliquer,

Quel engagement avais-je pris, à ce sujet, vis-à-vis de vous ?

Il figure dans mon programme de 1902. Je le reproduis textuellement :

« Quant à l'étude des lois militaires, je l'aborderai avec le vif désir d'alléger les charges que le service obligatoire impose, mais en m'inspirant de l'avis de ceux auxquels incombe plus particulièrement la responsabilité de la défense nationale. »

La loi a été soumise deux fois à l'examen de la Chambre.

Lors de la première discussion, en 1904, j'ai voté l'article 32 qui réduit à deux ans la durée du service militaire, montrant par là que je n'étais pas hostile aux principes de la loi.

Je n'ai pu voter l'ensemble, ni en 1904, ni en 1905, parce que le Ministre de la Guerre s'est refusé à nous donner l'avis du Conseil supérieur de la guerre. Et il n'a pas voulu réunir ce Conseil, ni le consulter, parce qu'il savait que le généralissime et les inspecteurs généraux, commandants d'armée, notamment le général de Négrier, commandant des armées de l'Est, estimaient qu'une loi sur le recrutement devait être précédée du vote d'une loi sur les rengagements et les cadres.

Le vice de la loi de deux ans, telle qu'elle a été votée, est l'affaiblissement des troupes de couverture et de cavalerie, l'appauvrissement des unités.

Le remède consiste à renforcer le noyau permanent des unités, de cadres très solides, composés de sous-officiers, de caporaux et d'une quantité suffisante de soldats rengagés.

A cette condition, la sécurité de la frontière de l'Est est garantie ; on peut aussi espérer avoir des effectifs suffisants et ne pas réduire les unités à l'état de squelettes.

A cette condition seule, l'on est assuré que les unités rempliront, leur mission, qui est de constituer des écoles d'instruction en temps de paix et des cadres aux réservistes en cas de guerre.

Pourquoi n'a-t-on pas fait précéder la loi sur le recrutement d'une loi sur les cadres et les réengagements ?

Parce que, pour avoir des rengagements, il faut accorder aux rengagés des primes et des soldes suffisantes, en même temps que leur garantir, pour l'avenir, des pensions et l'attribution d'emplois dans les services publics.

On a réduit à deux ans le service militaire, mais on n'a pas voulu laisser voir, avant les élections, que cette réduction entraînerait une dépense de 40 à 50 millions nécessaires pour payer les hautes payes, les primes de rengagement et les pensions.

Pourra-t-on s'assurer des rengagements en nombre suffisant ? Là est la question et peut-être le danger.

Mes adversaires me disent que j'ai voté contre la loi en compagnie de 42 ou 43 réactionnaires irréductibles.

A qui fera-t-on croire que MM. Krantz, Lannes de Montebello, d'Alsace, Jules Roche, Raiberti, le lieutenant-colonel Rousset, M. Spronck, Cavaignac et d'autres encore sont des réactionnaires ?

Voici en quels termes M. Krantz s'est justifié de son vote devant ses électeurs, dans une réunion de la fédération républicaine, à Fougerolles, le 14 mai 1905 :

« Il doit y avoir dans l'affiche une attaque contre moi à raison de mon refus de voter la loi militaire de deux ans. J'en revendique hautement la responsabilité. — Sous l'Empire, le Corps législatif avait repoussé le projet du maréchal Niel. — C'est un sentiment analogue qui a fait voter cette loi à un Parlement que deux ministères ont trompé. J'ai eu l'honneur d'être Ministre de la Guerre et je représente le département frontière. Je sais quels sont les devoirs qui peuvent incomber demain et je me serais considéré comme un criminel si j'avais voté une loi qui peut compromettre la sécurité de notre pays. » (*La Dépêche de Franche-Comté*, n° du 16 mai 1905.)

De son côté, M. de Montebello s'explique ainsi dans sa circulaire aux électeurs de la première circonscription de Reims :

« Je n'ai pas voté le service de deux ans, — et je revendique hautement la responsabilité de cette attitude, — parce que je voulais donner pour préface indispensable à cette réforme une loi sur l'engagement et le réengagement des sous-officiers et soldats, parce que je voulais que, préalablement au service de deux ans, l'on organisât des cadres nécessaires pour que la nouvelle armée fût bien une armée et non pas « un troupeau ».

Vous ne m'en voudrez pas, j'en suis sûr, de m'être inspiré de l'avis d'un ancien Ministre de la Guerre et d'anciens officiers, mes amis politiques, qui sont restés en rapport avec les chefs de l'armée ; j'ai suivi leur exemple ; j'ai tenu ma parole vis-à-vis de vous. A un intérêt électoral, j'ai préféré l'intérêt de la défense nationale. J'attends sans crainte votre jugement.

L. PRACHE,
Député sortant.

1re Circonscription du VIIe arrondissement de PARIS.

M. LEROLLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.101 voix.

Mes chers Concitoyens,

Convaincu d'avoir fait tout mon devoir, je viens vous demander de me maintenir au poste de combat où votre confiance m'a placé pour la défense de vos droits et de vos intérêts, pour le service de la patrie.

Vous avez vu l'œuvre du Bloc : l'armée en proie à la délation, notre France soumise à l'espionnage des délégués, le gouvernement des loges substitué au libre gouvernement du pays, la fermeture de milliers d'écoles libres préparant le monopole de l'enseignement, les entreprises sectaires aboutissant à la loi hypocrite de séparation, le gaspillage des finances, la guerre religieuse et la guerre sociale.

En voilà assez !

Finissons-en avec la mesquine tyrannie d'un parti qui a partout créé l'anarchie et nous livre au collectivisme destructeur.

Demain il nous faudra réparer le mal qui a été fait :

Assurer la défense de nos frontières, en rendant à l'armée et à la marine toute leur force morale et matérielle, en arrêtant la propagande odieuse de l'antipatriotisme.

Rétablir l'ordre financier par l'économie, par la simplification du rouage administratif, et favoriser, dans la sécurité qui leur est nécessaire et dans l'équitable répartition des charges, le développement de notre commerce et de notre industrie.

Garantir la paix sociale en restaurant les vrais principes sociaux, en opposant aux utopies décevantes les réformes possibles, en aidant aux œuvres de la mutualité, en pénétrant nos lois et nos mœurs toujours de plus de justice et de plus de fraternité.

Ramener la paix religieuse, en revendiquant contre les lois sectaires la liberté d'association et la liberté d'enseignement ; en renouant, pour le règlement des affaires religieuses en France, et pour notre protectorat à l'étranger, nos relations officielles avec le Saint-Siège.

Vous savez mes votes, mes discours à la Chambre et dans le pays. Vos nombreuses marques de sympathie m'ont largement récompensé de mes efforts; elles me sont une nouvelle force pour l'avenir.

Affirmez donc, par votre vote, qu'à l'heure grave où nous sommes, nous restons plus que jamais unis dans l'amour de la patrie, dans la fidélité à nos traditions d'honneur, pour assurer ensemble, avec tous nos intérêts légitimes, le respect de nos libertés et de nos croyances.

Paul LEROLLE,

Député sortant.

2e Circonscription du VIIe arrondissement de PARIS.

M. Maurice SPRONCK.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.415 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 13 mai 1900, par 3.541 voix, vous me faisiez l'honneur de me choisir comme votre conseiller municipal. Deux ans après, le 27 avril 1902, par 4.380 voix, vous me nommiez votre député.

Fort de la confiance grandissante que vous m'avez toujours témoignée, je me présente aujourd'hui de nouveau à vos suffrages.

Depuis six ans, nous menons ensemble le combat contre l'odieuse oligarchie qui s'est emparée de la France, qui l'asservit, qui l'exploite, qui la déshonore.

C'est contre cette oligarchie, — qui s'intitule impudemment républicaine, mais qui ment à toutes les traditions de la République, — que je vous convie, mes chers concitoyens, à protester sur mon nom,

Dans tout le pays, le Gouvernement, avec terreur, commence à voir se soulever la colère des hommes libres.

Il s'agit de savoir si vous, électeurs parisiens, vous prendrez part à cette révolte de la conscience nationale.

Jamais situation politique ne fut plus nette et plus simple.

Il s'agit de savoir si vous êtes :

Pour la patrie contre les internationalistes,

Pour le respect des libertés religieuses contre les attentats des sectaires francs-maçons,

Pour l'union féconde de tous les Français contre les profiteurs des guerres civiles,

Pour le drapeau tricolore contre les haillons rouges ou noirs de l'anarchie,

Pour la Marseillaise contre la Carmagnole ou l'Internationale,

Pour la souveraineté du peuple contre la tyrannie du bloc,

Pour la démocratie républicaine contre la honteuse démagogie des Combes, des Pelletan, des Hervé ou des Clemenceau,

Pour les honnêtes gens contre les mouchards.

Depuis six ans, les criminels ou les fous qui nous gouvernent se sont acharnés à détruire notre industrie et notre commerce, à épuiser nos finances, à désorganiser notre armée et notre marine, à avilir notre magistrature, à exaspérer les discordes religieuses, à violer le droit de propriété individuelle.

Voulez-vous que les attentats continuent, qu'ils s'aggravent encore ?

Voulez-vous, au contraire, avec nous :

La revision de la Constitution de 1875, à l'abri de laquelle s'est établie une désastreuse confusion des pouvoirs, et dont les républicains de vieille date, comme M. Jules Roche, proclament aujourd'hui la faillite ;

Une politique de rigoureuses économies, de manière à rétablir l'équilibre de nos budgets et à éviter la banqueroute menaçante ;

Le respect intégral et absolu, — dans les lois et dans les actes de l'autorité administrative, — de la liberté de conscience, de la liberté de l'enseignement, outragées par le cléricalisme maçonnique ;

La nécessaire réorganisation de l'armée et de la marine, et la cessation des abominables campagnes dirigées contre le drapeau et contre l'idée de patrie ;

La réinstallation de nos agents diplomatiques près du Vatican, qui permettront à la France d'assurer avec dignité, — ainsi que tous les autres pays de l'Europe, — la paix religieuse entre nos nationaux et les garanties indispensables à nos protégés étrangers ;

L'amélioration économique et sociale du sort des travailleurs, — non par de vaines promesses ou par de dangereux et trompeurs projets législatifs, — mais pratiquement, par l'extension de la personnalité civile des syndicats professionnels et le développement des associations mutualistes ?

C'est là le programme que, en 1902, je soumettais à votre approbation,

C'est celui que vous avez approuvé,

C'est celui que j'ai rigoureusement suivi.

A vous de dire si vous l'approuvez toujours, et si vous voulez, une fois de plus, faire triompher dans notre arrondissement la République véritable, probe, libérale et patriote !

Vive Paris ! Vive la France ! Vive la République !

Maurice SPRONCK,
Député sortant.

1re Circonscription du VIIIe arrondissement de PARIS.

M. Denys COCHIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.058 voix.

Messieurs les Électeurs,

Pour la quatrième fois, je viens vous demander vos suffrages.

Je le fais avec confiance. — J'ai travaillé beaucoup, pendant ces douze années, pour défendre de mon mieux vos idées et vos intérêts.

Les majorités toujours croissantes que vous m'avez accordées m'ont permis de croire que vous étiez satisfaits de mes efforts ; et ce témoignage est l'honneur de ma vie.

Pendant cette dernière législature, j'ai combattu sans relâche le Gouvernement de M. Combes et ce qu'on a appelé le Bloc.

Le Bloc, c'est la tyrannie, pendant qu'il pèse sur le pays, et c'est, à brève échéance, le désordre et l'émeute. C'était hier la délation dans l'armée, la destruction de l'enseignement libre, la guerre religieuse follement déchaînée, les charges fiscales toujours augmentées, les conditions de la vie de plus en plus dures pour la petite industrie et le petit commerce, les promesses prodiguées aux classes laborieuses, mais sans résultats utiles, car tout est à refaire et à recommencer dans l'étude des retraites ouvrières. Enfin, l'abandon des devoirs de l'État. L'État, gouverné par le Bloc, a été intraitable devant les cornettes de religieuses, mais toujours prêt à capituler devant l'indiscipline des arsenaux, devant l'entêtement des bouilleurs de cru, devant l'envahissement des syndicats de fonctionnaires, devant les sommations venues des loges maçoniques.

Voilà ce que le Bloc nous a apporté hier.

Et aujourd'hui, on parle de barricades.

C'est un Ministre qui en parle ; et qui annonce à l'émeute que, pour cette fois et un peu tard, il a passé de l'autre côté de la barricade !

Ne comptez pas sur les politiques de cette école pour sauver la société.

Comptez sur vous-mêmes, patriotes et hommes de bon sens, et que vos votes fassent connaître votre volonté.

Vous voulez que la République soit libérale, et vous avez condamné, sous le Bloc, la tyrannie et la délation.

Vous ne voulez aucunement, comme on nous en accuse, que l'État soit asservi à l'Eglise; mais vous ne voulez pas non plus qu'il en soit l'ennemi; vous avez réprouvé la rupture du Concordat, inique et odieuse dans les procédés, désastreuse dans les conséquences.

Vous êtes résolus à améliorer sans cesse par la mutualité, par les retraites, par l'assistance en cas d'accident ou de maladie, par l'aide donnée aux familles nombreuses, par l'instruction largement répandue, le sort de la classe ouvrière. — Mais vous savez bien qu'on ne sert pas les ouvriers en menaçant la propriété et en ruinant l'industrie nationale. Ces procédés-là appauvrissent tout le monde à la fois. Il faut que la propriété se transforme, a dit le socialisme. — Qu'entend-on par là ?

La propriété ne se transforme pas, elle se supprime, — elle est ou elle n'est pas; voilà la vérité.

Partisans de la liberté et de la propriété individuelles, vous n'attendez rien de bon de l'usurpation de toutes les industries par l'État collectiviste, ni de la métamorphose de tous les citoyens indépendants en fonctionnaires syndiqués.

Enfin, vous aimez la paix : qui ne l'aime pas ? Mais votre esprit pacifique n'est pas né d'une haine mal dissimulée contre les vertus militaires. Vous êtes patriotes ; ennemis par conséquent de cette politique socialiste qui s'est montrée (j'avais le droit de le dire un jour à la tribune) anglaise à Fachoda et allemande au Maroc, et qui, sous prétexte d'humanité, est toujours prête à abandonner le droit de la France. Vous voulez la paix, notre dignité sauve et nos droits respectés.

Si j'ai bien compris vos sentiments et vos idées, comptez encore sur mon dévouement, messieurs les électeurs, pour continuer à les défendre fidèlement devant la Chambre.

Denys COCHIN.

2e Circonscription du VIIIe arrondissement de PARIS

M. MAURICE-BINDER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 3.810 voix.

Mes chers Concitoyens,

Si les élections prochaines ne devaient servir qu'à affirmer une fois de plus nos liens d'estime et de mutuelle affection, à coup sûr, devant votre inlassable fidélité à porter depuis trente-cinq ans, sans un jour de défaillance, vos suffrages sur le nom de mon père, puis sur le mien, j'aurais pu me dispenser de vous adresser aujourd'hui une nouvelle profession de foi.

Mais, messieurs, si flatteuse que demeure pour moi la perspective d'être appelé une

huitième fois à représenter un corps électoral tel que le vôtre, j'estime que, dans les graves circonstances actuelles, le scrutin du 6 mai ne saurait avoir de portée et de répercussion fécondes que s'il revêt avant tout le caractère de votre éclatante réprobation pour cette politique de tyrannie blocarde et maçonnique au nom de laquelle nous avons vu la patrie et l'armée chaque jour vilipendées et bafouées, nos officiers et nos soldats traqués et exposés à d'ignominieuses délations, l'indiscipline et la désertion prônées à nos conscrits et enfin sous le couvert de laquelle de haineux et malfaisants politiciens ont pu engager la plus infâme campagne contre nos traditions séculaires de liberté et de croyances religieuses.

Cette politique d'infamies qui, avec l'augmentation chaque jour croissante de nos impôts, — le déficit de nos budgets, — la trahison des intérêts des petits commerçants et des véritables travailleurs, — l'asservissement de la magistrature, — constitue l'unique et lamentable bilan d'une législature qui s'effondre dans la boue et sous le mépris universel, à n'en pas douter, messieurs, vous aurez à cœur de la flétrir avec la dernière énergie, et votre solennel verdict dira ainsi que, contre le bloc des francs-maçons, des sectaires et des mouchards se dresse enfin, compact et résolu, le bloc des honnêtes gens, c'est-à-dire l'armée de tous ces vrais Français qui n'ont de plus noble préoccupation que de contribuer, sous un régime de tolérance, de liberté et de respect de leurs convictions, au relèvement de la France et à la prospérité nationale.

Dans ce pays où, grâce aux plus criminelles excitations, l'anarchie est partout déchaînée, c'est seulement par l'union et l'esprit de sacrifice que les bons citoyens remporteront la victoire, comme c'est seulement, messieurs, en nous rapprochant de plus en plus de ceux qui souffrent et qui peinent pour leur apporter un peu plus de bonheur, de bien-être et de justice sociale, que nous mettrons en déroute ces sinistres charlatans, professionnels de l'émeute et de la guerre civile, qui, après s'être servis des ouvriers pour se hisser au pouvoir, n'ont rien de plus pressé, une fois leurs poches bien garnies, que d'abandonner à la pire des misères ou aux plus douloureux chômages ceux qui se sont laissés bercer par leurs utopies et leurs mensongères chansons.

Ici, du moins, messieurs et chers concitoyens, comme par le passé, vous saurez payer d'exemple, et, dans ce 8e arrondissement, fidèles au drapeau d'honneur et de patriotisme dont, depuis vingt-deux ans, vous m'avez confié la garde, tous en masse et sans abstentions, le 6 mai prochain, vous irez à la bataille pour assurer à la tête de Paris et au cri de : « Vive la France ! » la sécurité de demain, la sauvegarde de la liberté et le salut de notre patrie bien-aimée.

MAURICE-BINDER.

1re Circonscription du IXe arrondissement de PARIS

M. Georges BERRY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.367 voix.

Mes chers concitoyens,

Voici treize ans que j'ai l'honneur d'être votre représentant à la Chambre des Députés, après être resté dix ans conseiller municipal du quartier de la Chaussée-d'Antin.

Ayant conscience d'avoir rempli fidèlement les mandats successifs qui m'ont été confiés, je me représente, de nouveau, à vos suffrages.

Vous n'attendez pas de moi n'est-ce pas, une longue profession de foi?

Je suis, aujourd'hui comme hier, un républicain aimant avec passion la liberté et la patrie, et abhorrant les sectaires qui, en érigeant la délation en principe de gouvernement, ont compromis la défense nationale et déchaîné la guerre civile, en France.

D'ailleurs les assauts réitérés que j'ai livrés au ministère Combes vous en disent plus, à ce sujet, que ne pourrait le faire une profession de foi.

Mais là ne s'arrête pas mon œuvre.

J'ai compris que je n'avais pas le droit de me cantonner exclusivement dans la politique et que je devais apporter ma participation aux réformes réclamées par le pays.

C'est ainsi que j'ai obtenu la loi des patentes qui améliore le sort des commerçants de détail, et que, comme rapporteur général du budget du commerce, j'ai aidé au développement de notre enseignement commercial et de nos exportations à l'étranger.

J'ajoute que la première proposition déposée, dans cette législature, en faveur du timbre à deux sous, émane de votre député, qui n'a cessé la lutte qu'après victoire complète.

Tout le monde a suivi ma campagne en faveur de l'amnistie des faillis, ces parias plus malheureux que coupables, amnistie que j'ai fait voter, à trois reprises, par la Chambre, et dont le Sénat est une nouvelle fois saisi.

Les employés de commerce se souviennent que, sur leur demande et la mienne, le Parlement a retardé d'un jour le payement des billets dont l'échéance tombe le lendemain d'une fête légale coïncidant avec un dimanche, de façon à leur conserver le congé auxquels ils ont droit.

Enfin les anciens militaires savent ce que j'ai tenté, avec succès, pour eux, et les consommateurs de gaz n'ont pas oublié quels efforts j'ai déployés afin d'éviter la régie à la ville de Paris.

Je ne veux pas allonger une énumération, inutile d'ailleurs, car les électeurs de cet arrondissement suivent de trop près les journaux pour ignorer mes interventions.

Si vous me confiez un nouveau mandat, je continuerai à défendre, avec toute mon énergie et l'autorité que j'ai acquise, les intérêts du commerce et de l'industrie qui me sont particulièrement chers, et ceux de la démocratie auxquels j'ai été plus utile que les fomenteurs de grèves et les faux amis du peuple, qui se servent de lui, mais ne le servent pas.

Il appartient aussi à vos élus d'arrêter le budget sur la pente fatale où il est engagé, s'ils veulent soustraire le pays à une faillite générale. Je m'emploierai énergiquement à cette tâche.

Mes chers Concitoyens,

Les grandes majorités avec lesquelles vous m'avez toujours élu m'ont puissamment soutenu dans mes travaux parlementaires : groupez-vous plus nombreux que jamais autour de moi, le 6 mai prochain, afin de me donner encore plus de force pour me permettre de contribuer efficacement à assurer, en même temps que le triomphe de vos revendications, la paix intérieure dans ce pays, et le respect de la France à l'étranger.

Vive la France ! Vive la République !

Georges BERRY,
Député sortant,
Républicain indépendant.

2e Circonscription du IXe arrondissement de PARIS.

M. Georges BERGER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.067 voix.

La majorité des électeurs de la 2e circonscription du IXe arrondissement de Paris m'a fait la faveur d'approuver mon programme de candidat républicain, libéral et indépendant, en 1889, 1893, 1898 et 1902.

J'ai toujours été fidèle à mes engagements. C'est de cette façon que j'ai répondu à la confiance dont le corps électoral n'a pas cessé de m'honorer.

Je me suis tenu constamment à la disposition de mes concitoyens sans me préoccuper de savoir s'ils étaient partisans ou non de ma politique. Je ne les ai importunés ni par d'obsédantes visites, ni par des promesses banales.

Mes votes ont été inspirés par un souci constant des intérêts vitaux du pays et du respect de nos libertés essentielles soumises au droit commun. Je n'ai cessé de défendre ces libertés.

Je réprouve le sectarisme; la franc-maçonnerie, qui en est l'émanation, accomplit dans l'ombre une œuvre que je considère comme néfaste. Elle a abandonné les voies de la fraternité humaine pour célébrer, dans ses loges, le culte de tous les égoïsmes. Comment ne point rappeler, à ce propos, que c'est au Grand-Orient qu'a été conçu et mis en pratique l'odieux système de délation que rien ne saurait justifier ni même faire excuser ?

Je ne saurais admettre le socialisme d'État. Celui-ci fait obstacle aux initiatives fécondes des travailleurs de l'outil et de la pensée, qu'anime l'amour-propre de puiser leur énergie dans leur indépendance. D'ailleurs, je connais les inconvénients et les périls de l'extension, dans le domaine économique, des attributions des pouvoirs publics. L'État ne représente que le pouvoir exécutif : soldat pour la défense nationale; — policier pour le maintien de l'ordre ; — juge pour l'application des lois.

Je répudie le socialisme collectiviste, qui tend à annihiler les attitudes et les efforts diversifiés de l'individu. M. Léon Bourgeois a dénoncé dans le socialisme collectiviste une conception irréalisable.

Je condamne les sectes internationalistes et antimilitaristes qui, traînant le drapeau tricolore dans la boue, s'associent en une négation monstrueuse de la patrie.

J'ai cru devoir vous faire cet exposé succinct, avant de déclarer que :

Je briguerai pour la cinquième fois, lors des prochaines élections législatives, le mandat de député de la 2e circonscription du IXe arrondissement de Paris.

J'aurais failli à l'accomplissement d'un devoir si, de mon plein gré, j'avais songé à déserter l'arène parlementaire avant que le dernier mot n'eût été dit au sujet de questions d'une gravité exceptionnelle, à l'étude et à la discussion desquelles j'ai pris part. Je place aux premiers rangs de ces questions l'application de la loi votée de la séparation des Églises et de l'État, et le projet de loi des retraites ouvrières qui ne pourra être solutionnée définitivement qu'au cours de la prochaine législature.

La séparation des Églises et de l'État. — Un ancien séminariste, que les écarts du suffrage universel ont conduit successivement à devenir un personnage politique, puis un ministre, et ensuite un simulacre d'homme d'État placé à la tête du Cabinet qui succéda à celui de Waldeck-Rousseau, a été le fléau de la France.

M. Combes s'est montré pire qu'un renégat; il a eu la prétention de supprimer toute manifestation intime ou publique de l'esprit religieux, en dehors d'une célébration policièrement surveillée des cultes. Sa haine jacobine a commencé par s'attaquer aux ordres religieux les plus inoffensifs, sous prétexte de régulariser légalement leur existence, comme si l'application du droit commun ne suffisait point. Il avait laissé supposer qu'il ferait examiner à part le cas de chaque congrégation ; mais il a procédé, de complicité avec une majorité docile, à de féroces exécutions en masse. Mon libéralisme s'est senti outragé.

M. Combes a songé ensuite, après mûre préméditation, à rompre les liens séculaires qui unissaient les Églises à l'État. Il n'a pas daigné se rappeler qu'une telle réforme ne pouvait être abordée loyalement qu'avec le secours d'une tolérance qu'il avait aidé à détruire dans notre pays.

J'ai donc voté contre l'ensemble de la loi de la séparation des Églises et de l'État, au sein de la Commission, dont je faisais partie, et de mon banc de député.

Cette loi, si mitigée qu'elle eût été par rapport à la première élucubration du cabinet Combes, est inopportune. Elle est un tissu d'articles qui placent les religions et les cultes, plus étroitement que jamais, sous la férule d'une tyrannie d'État.

L'esprit général de cette loi, qui froisse les consciences libérales, m'a conduit à voter particulièrement contre l'article 3, concernant les inventaires. Cet article aurait pu être considéré, en temps ordinaire, comme une mesure conservatoire, si les pouvoirs publics n'avaient pas laissé se propager le bruit que le crochetage des tabernacles serait ordonné, au besoin ; s'ils s'étaient interdit, dès le début, de mettre en mouvement d'autres agents que ceux désignés par la loi ; enfin s'ils avaient pris la précaution de sonder le terrain sur lequel ils allaient précipiter leurs opérations, sans attendre que le principal règlement d'administration publique reconnu nécessaire eût été inséré au *Journal officiel*. Plutôt que d'employer la force armée à des sièges d'églises et de provoquer ainsi l'effusion du sang, il eût été élémentairement préférable, dans le cas où le clergé et les fidèles se seraient refusés à l'ouverture des portes des sanctuaires, de dresser des procès-verbaux de carence, et de se contenter des inventaires qui sont régulièrement établis par les fabriques, d'accord avec les mairies.

Le vent de révolte qu'on avait laissé attiser longuement les colères des croyants et les défiances du monde libéral, s'est mis à souffler en tempête, si bien qu'un grand nombre de personnes, atteintes dans leurs convictions les plus respectables, en sont venues à considérer l'article 3 comme un décret de spoliation. Le Gouvernement portera la peine de sa faute ; les élections prochaines le prouveront, et cela sera le châtiment des politiciens sans scrupule qui, pour assouvir jusqu'au bout leur passion antireligieuse, conduisent le pays et la République aux abîmes.

La loi de la séparation et la dispersion irraisonnée des congrégations font, dans l'ordre économique, un tort considérable aux milliers de fabricants et d'ouvriers que faisaient vivre et prospérer les fournitures des cultes.

Au point de vue artistique, je suis de ceux qui ressentent très vivement les coups portés à l'éloquence de la chaire ; à la musique sacrée ; aux arts religieux du dessin. L'irritation des artistes est aussi profonde que justifiée.

Les retraites ouvrières. — Je me suis abstenu dans le vote de l'ensemble de la loi des retraites ouvrières par la Chambre.

Je n'aurais pu voter *contre*, sans risquer de paraître renier mes principes de partisan convaincu de sages mesures législatives susceptibles de concourir libéralement à préserver de la misère la fin de la vie des travailleurs.

Je n'ai pas voté *pour*, parce que, à mon avis, le projet de cette loi n'a pas été présenté sous des formes acceptables par les intéressés eux-mêmes, et concordantes avec les droits et les avantages qui résultent de la législation actuelle pour les mutualistes, en lesquels je vois les représentants les plus autorisés de la prévoyance dans notre pays.

Les articles de la loi que le Sénat va discuter à son tour ont la prétention de contraindre les salariés industriels et agricoles au versement obligatoire de cotisations dont la loi fixe la quotité.

Le principe de l'obligation a été soumis à la consultation de 1.632 syndicats ouvriers, bourses de travail, associations industrielles et agricoles ouvrières. Ce principe a été repoussé par 1.453 de ces groupes enquêtés.

Je juge inadmissible de concéder à l'État le pouvoir d'intervenir dans l'emploi du salaire du travailleur. Je repousse tout système de contrainte.

La prévoyance mérite de n'être encouragée que par des méthodes respectueuses de la liberté de chacun. Pas plus que cette autre vertu qui s'appelle la tempérance, la prévoyance ne constitue un acte dont l'obligation stricte puisse être décrétée.

A mes yeux, la prévoyance est essentiellement du ressort des sociétés de secours mutuels, puissamment aidées par l'État, pourvu que ces sociétés aient organisé un service de pensions de retraite. Il suffirait aux ouvriers de verser librement aux caisses de ce services de pensions de retraite. Ces mêmes caisses recevraient les cotisations patronales. Les montants des versements seraient majorés de 50 0/0 par l'État, à condition toutefois que cette allocation officielle ne puisse dépasser, par an et par sociétaire, un quantum à déterminer.

J'avais ébauché, sur ces données, en collaboration avec deux de mes collègues de la Chambre, un amendement que je reprendrai lorsque le projet de loi reviendra du Sénat.

C'est ainsi que les mutualistes pourront devenir légion. Ils accroîtront la force du mutualisme, la plus humaine des institutions confraternelles, en faisant étendre l'action commune jusqu'à la prévoyance.

Il convient de remarquer que le Gouvernement a déclaré qu'il lui était impossible d'indiquer et d'évaluer les voies et moyens de l'application de la loi des retraites, telle qu'elle vient d'être votée par la Chambre avec un aveuglement électoral auquel j'ai refusé de m'associer. Afin de justifier ma conduite, je ferai observer que la loi du 14 juillet 1901, qui alloue aux vieillards, aux infirmes et aux incurables des secours mensuels de 5 à 10 francs, aura des conséquences financières qui sans être encore tout à fait connues, paraissent déjà redoutables. Je me demande, avec une inquiétude qu'explique mon souci de bien servir les intérêts privés des travailleurs et les intérêts généraux de la fortune publique, si la loi des retraites ouvrières, telle qu'elle a été votée par la Chambre, ne nous fera pas faire un saut terrible dans l'inconnu, à moins que le Sénat ne la modifie en se rendant compte des charges ruineuses dont cette loi menace le pays.

Mes doctrines. — Quitte à répéter ce que j'ai déjà affirmé, je suis respectueux de toutes les croyances religieuses et de toutes les doctrines philosophiques, car je vois dans la liberté de conscience la plus absolue la condition première du régime républicain. Mais je réprouve l'étroit sectarisme qui prétend ériger l'incrédulité en dogme.

Je défends la liberté d'association, qui est la force des sociétés modernes, ainsi que la liberté d'acquérir et de posséder, accessible à tous.

Je suis un apôtre de la liberté de l'enseignement, inséparable de celle des consciences et de celle du père, qui a le droit d'élever ses enfants suivant ses traditions de famille. Je considère l'Université comme un service public et non point comme un pouvoir public; j'accepte néanmoins un certain contrôle de sa part, mais pourvu que l'école enseigne le dévouement à la patrie.

Je suis resté fidèle à ma profession de foi de 1902 en insistant, au cours de la présente législature, pour que les libertés fondamentales et les droits imprescriptibles des citoyens

soient très effectivement garantis et préservés des agressions arbitraires du pouvoir, comme ils doivent et peuvent l'être, dans une démocratie, par une revision des lois constitutionnelles et une refonte de la procédure criminelle.

La désorganisation de notre défense nationale, alors que toutes les autres nations faisaient les plus grands sacrifices pour augmenter leurs forces et perfectionner leurs armements, a été un crime de lèse-patrie imputable au ministre André et au ministre Pelletan. J'aiderai de toutes mes forces à ce que nos armées de terre et de mer redeviennent, sans délai, puissamment outillées; qu'elles soient laissées silencieusement à leurs travaux; qu'intactes à tous les degrés de la hiérarchie militaire, elles demeurent inaccessibles désormais au favoritisme, à l'intrigue et à la délation.

Notre diplomatie doit être partout et toujours la diplomatie pacifique et fière d'une France pesant son poids dans le monde.

Je souhaite que les syndicats et les unions syndicales soient dotés des libertés propres à étendre leur rôle économique; qu'il soit promulgué une loi pouvant fournir un type de contrat de participation aux bénéfices ; et que, pour développer cette sorte de contrat, des avantages et des encouragements soient accordés aux particuliers, sociétés et groupements qui l'adopteraient.

Je sollicite que les pouvoirs publics, sans perdre de vue les intérêts généraux de notre commerce et de notre industrie, donnent un constant appui à la main-d'œuvre nationale.

Si le principe de l'impôt sur le revenu venait à être pris en considération, je demanderais que cet impôt soit établi par cédules sur les revenus, sans être global ni progressif, sans déclaration obligatoire, ni inquisition ; qu'il soit un impôt de remplacement et non de superposition, proportionnel, d'après les signes extérieurs de la richesse, aux facultés de chacun, avec dégrèvement des petites patentes, des petites cotes foncières et des taxes frappant les petits loyers.

Je dénonce au mépris des bons citoyens l'institution honteuse de délégués chargés de représenter, auprès des départements ministériels et de nos grandes administrations publiques, je ne sais quelle bande noire disposant de faveurs et de fonds qui alimentent une propagande occulte à l'avantage du parti radical-socialiste. M. Rouvier a flétri, du haut de la tribune, les agissements et l'existence de cette institution, qui date du règne oppresseur de Monsieur Combes.

Quelques-uns de mes votes et quelques-unes de mes propositions. — En ne m'associant pas au vote des fonds secrets, qui a précédé de peu de jours l'avènement du nouveau Président de la République, j'ai moins prétendu faire une manifestation que voulu être logique : la transmission du pouvoir présidentiel pouvait constitutionnellement amener la formation d'un nouveau Cabinet; j'ai tenu à savoir entre quelles mains les fonds secrets seraient remis.

J'ai voté la diminution des taxes sur les vélocipèdes, devenus de véritables instruments de travail.

J'ai protesté contre l'insuffisance de l'indemnité accordée aux sous-agents des Postes et Télégraphes de Paris et de sa banlieue. (*Journal officiel*, 1re séance du 17 mars 1906).

J'ai signé l'amendement qui a été adopté pour décharger les obligataires souscripteurs de divers emprunts de Panama des droits réclamés par l'administration de l'enregistrement.

J'ai demandé, au cours de la discussion de la loi des retraites ouvrières, que les concierges et gardiens d'immeubles soient compris dans la catégorie des employés attachés à la personne, tels que les domestiques et gens de maison, qui sont classés parmi les bénéficiaires de la loi des retraites. La Chambre, loin de formuler la moindre objection, m'a applaudi (*Journal officiel*, séance du 22 novembre 1905).

Je me suis associé à tous les votes en faveur du petit commerce de Paris, notamment dans les questions de patentes.

J'ai voté pour l'amnistie des condamnés de la Haute-Cour et j'ai maintes fois intercédé

en faveur de délinquants en matière de contributions indirectes, que j'avais reconnus être des commerçants inconscients de leurs minimes délits.

Je me suis opposé au rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, agissant ainsi en fervent défenseur des intérêts du Trésor ainsi que de ceux des commerçants de boissons en gros et en détail. Je ne saurais admettre une violation aussi flagrante du principe de l'égalité devant l'impôt.

La situation financière. — L'État dépense trop largement l'argent des contribuables, en services parasitaires et en frais de personnel administratif encombrant et superflu. Le manque d'économies est l'un de nos acheminements vers la ruine. En 1874, les dépenses ordinaires payées par les impôts n'atteignaient que 2 milliards 554 millions de francs. Dix ans plus tard, en 1884, le budget des dépenses avait grossi jusqu'à 3 milliards 116 millions. Le budget des dépenses de 1905 a atteint 3 milliards 623 millions, malgré les conversions de 1894 et de 1902, qui avaient procuré un allègement total de 102 millions par an, et la loi de finances de 1900 qui avait retiré du budget de la France les dépenses de l'Algérie ; soit une économie de 34 millions par an. Et puis, voici le budget de 1906, qui est augmenté de 80 millions par rapport à celui de 1905, ce qui l'élève à 3 milliards 703 millions ; cela veut dire que l'État enlève aujourd'hui aux contribuables un million par jour de plus qu'en 1893 ! Nous approchons de quatre milliards comme chiffre des dépenses publiques, en comptant celles qui sont soldées par fonds d'emprunts. Pendant ce temps, la fortune de la nation française a diminué ; des milliards restent inactifs dans les coffres de la Banque ; et beaucoup d'industries essentielles souffrent d'une crise économique qui les condamne à un équilibre instable ! J'en ai dit assez. Ma conclusion est que l'État et le Parlement doivent nécessairement être plus ménagers de la dîme énorme qu'ils prélèvent sur les contribuables. Je m'emploierai, dans la mesure de mes moyens, à corriger cet état de choses qui, avec la diminution de la natalité et l'exode de nos capitaux, nous crée une déplorable infériorité par rapport aux grandes nations étrangères.

Je me permets de rappeler incidemment que j'ai été, pendant onze ans, membre et vice-président de la Commission des Douanes ; que, pendant sept années, j'ai été élu et réélu membre et vice-président de la Commission du Budget. Je ne saurais évaluer le nombre de rapports dont j'ai été chargé : rapport du budget des beaux-arts et de celui des affaires étrangères ; rapports concernant les tarifs douaniers ; rapports relatifs à l'approvisionnement des places fortes, lorsque je faisais partie de la Commission de l'armée ; rapports relatifs à beaucoup de questions parisiennes, notamment à celle des adductions d'eaux de sources. Je m'honore enfin d'avoir siégé dans un grand nombre de Commissions importantes, au nombre desquelles je compte, en dernier lieu, celle de la séparation des Églises et de l'État.

Questions d'art. — En ma qualité de président de la Société de l'Union centrale des Arts décoratifs et de président de la Société des Amis du Louvre que j'ai créée, j'ai eu la bonne fortune de fonder, après quinze années d'efforts, et avec l'aide de dévoués collaborateurs, le musée des arts décoratifs, qui manquait à la France, et qui, dans son genre, est le plus beau du monde. Ce musée est une œuvre grandiose d'initiative privée. Il occupe le pavillon de Marsan et l'aile du Louvre attenante, le long de la rue de Rivoli. Le Parlement a accordé, pour une durée de quinze années, la concession des locaux, dont les travaux d'appropriation ont coûté trois millions, sans que l'État ait accordé la moindre subvention. En ajoutant à cette somme la valeur des collections, qui dépasse six millions de francs, c'est un cadeau de plus de neuf millions de francs qui est échu à la France artistique et industrielle ; c'est un essor immense donné à la recherche des applications pratiques et somptueuses de l'art à l'industrie, dans lesquelles notre pays cessera d'autant moins d'exceller. Si la confiance des électeurs de ma circonscription, parmi lesquels je compte de nombreux artistes et arti-

sans en tous genres, me renouvelle le mandat législatif, je ferai usage de ce dernier afin de parfaire ce qui a été si brillamment commencé.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens, l'honneur et la fortune de la France sont en péril : nous tous qui souffrons moralement et matériellement d'un régime qui, négation flagrante et constante des Droits de l'Homme et du Citoyen, opprime notre patriotisme et nos aspirations libérales en ajournant l'avènement d'un état républicain capable d'imposer sa respectabilité au monde entier, unissons-nous afin d'opposer un bloc d'opposition vraiment français au bloc internationaliste, franc-maçon et sectaire qui prétend nous dominer.

Georges BERGER,

Député sortant,

Membre de l'Institut,

Candidat républicain, libéral et indépendant.

1re Circonscription du Xe arrondissement de Paris.

M. GROUSSIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.537 voix.

M. Groussier a adhéré au programme du parti socialiste (section française de l'Internationale ouvrière).

Aucun document concernant cette élection n'est parvenu à la Commission.

2e Circonscription du Xe arrondissement de PARIS.

M. TOURNADE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.106 voix.

Chers concitoyens,

A vous, plus qu'à tous autres, je dois des explications sur mon origine, sur mon passé, sur mes idées, afin que vous puissiez vous faire vous-mêmes une opinion sur mon compte.

Je suis né le 5 novembre 1850, à Paris. Fils d'un modeste fonctionnaire, j'ai fait mes études aux lycées d'Orléans et de Versailles. Reçu à Saint-Cyr, j'en suis sorti comme sous-lieutenant en 1870. J'ai pris part à plusieurs combats du siège de Paris, y ai été blessé le 21 octobre et proposé pour la Légion d'honneur ce jour-là. Nommé lieutenant, puis capitaine, j'ai passé les cinq dernières années de ma vie militaire en Algérie, dans l'administration des affaires indigènes. Proposé de nouveau pour la croix, pendant l'insurrection du Sud-Oranais, je me suis marié, puis ai donné ma démission pour entrer, en 1882, dans l'industrie des transports, où je suis encore.

Pendant cinq ans consécutifs, j'ai été président de la Chambre syndicale de ma corporation, et, en 1899, j'ai été désigné comme candidat à la Chambre de commerce de Paris.

L'année suivante, les électeurs du quartier de la Porte-Saint-Denis m'envoyèrent à l'Hôtel de Ville comme Conseiller municipal.

En 1902, mon mandat municipal fut transformé en mandat législatif.

Tel est mon passé.

Depuis 1882, j'habite au milieu de vous. En outre de mes occupations commerciales, j'ai fait tous mes efforts, dans mes actes publics ou privés, pour m'inspirer toujours de l'équité, qui doit guider tout honnête homme. J'ai cherché à faire un peu de bien autour de moi, chaque fois que je l'ai pu. Ne doit-on pas, en effet, s'estimer heureux quand on a pu rendre service à son prochain ? Être bon et juste sont les qualités que je cherche le plus à posséder.

En politique, si j'avais une maxime, elle serait : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

Profondément attaché à la forme républicaine, je souhaite pour mon pays une République moins sectaire, où la liberté ne soit pas l'apanage de quelques-uns, mais la propriété de tous. Moins d'appétits, plus de désintéressement et de probité de la part des représentants du peuple et des gouvernants.

Quant aux réformes, moins de promesses aussi ; moins de haine surtout entre le capital et le travail : au lieu de séparer chaque jour davantage les patrons et les ouvriers, on doit chercher à faire comprendre aux premiers qu'ils ont des devoirs envers ceux qui les aident à édifier des fortunes, quelquefois scandaleuses, et aux seconds, qu'ils ne doivent pas considérer de parti pris les patrons comme leurs ennemis de toujours. La participation aux bénéfices amènera certainement la disparition des grèves, et la main-d'œuvre et le capital y trouveront leur compte. En un mot, écarter tout ce qui divise et pratiquer tout ce qui rapproche.

Sur le terrain de la défense nationale je continuerai à lutter contre les sans-patrie et les antimilitaristes, qui, en discutant et en niant chaque jour la patrie, préparent constamment l'affaiblissement de la France et par suite l'invasion.

J'espère que la prochaine législature remettra un peu d'ordre et d'économie dans nos finances, ce qui permettra de donner une forme possible aux retraites ouvrières.

Librement consenti entre employeurs et employés, le repos hebdomadaire deviendra sûrement alors une réalité.

Quant à la journée de 8 heures, c'est une chimère pour la presque totalité des professions. Il y a, il est vrai, des limites au travail, en deçà et au delà desquelles on ne peut s'engager, sans porter atteinte, soit à la liberté du travail, soit aux forces de l'homme.

Pour l'enseignement, la liberté du père de famille doit rester entière. A l'école, l'amour de la patrie doit être enseigné par le maître, comme le respect de la famille et la notion du bien, du beau et de l'utile. C'est en soignant davantage l'éducation et l'instruction de l'enfant qu'on fera plus tard de lui un bon citoyen et un véritable républicain.

Enfin, la réforme principale qui permettra toutes les autres sera la revision loyale d'une constitution qui perpétue les maux dont souffre le pays.

Telles sont, mes chers concitoyens, les idées générales de celui qui sollicite de vous le renouvellement de son mandat.

Elles peuvent se résumer en trois mots :

République, liberté, travail.

H. TOURNADE,

député sortant.

1re Circonscription du XIe arrondissement de PARIS.

M. ALLEMANE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.100 voix.

Aux travailleurs de France.

Citoyens,

Les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer, une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète.

Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale. Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grandes usines et des grands domaines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées. C'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen de vous affranchir, c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective, qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

Citoyens,

Cette unique solution du problème de la servitude, de la misère ouvrière et humaine, le parti socialiste est le seul qui la reconnaisse, la proclame, la poursuive avec vous et pour vous, travailleurs, ouvriers et paysans. Ou plutôt, ce parti, c'est vous-mêmes, c'est votre classe devenue consciente et passant enfin de la résignation à la revendication.

Tous les autres partis vous combattent ou rusent avec vous. Ou bien ils essayent de vous arracher les premières libertés péniblement conquises et de vous rejeter en pleine servitude et en pleines ténèbres. Ou bien ils vous endorment et vous trompent par d'illusoires programmes qui, en maintenant la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute oppression et de toute exploitation. A tous ces partis, vous opposerez l'entière revendication du prolétariat, la grande idée révolutionnaire du travail souverain.

Républicains, et résolus à défendre les trop rares libertés politiques du prolétariat contre toute entreprise de réaction, vous signifierez que la République politique doit être complétée par la République économique, que la liberté du citoyen n'est assurée et pleine que là où est garantie la liberté du producteur, et que les ateliers où le capital tient les salariés sous sa loi communiquent à toute la cité une contagion de servitude.

Hommes de pensée libre, et résolus à émanciper les sociétés humaines de toute tutelle cléricale, les esprits de toute tyrannie dogmatique, vous rappellerez à tous que la liberté de pensée est supprimée en fait dans une société qui met la conscience des prolétaires à la merci des possédants et qui refuse aux travailleurs, ravalés à n'être que les instruments passifs de la production, l'emploi quotidien de leurs forces intellectuelles.

Hommes d'action, et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates, — limitation à huit heures de la journée de travail; extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune; assurance sociale contre tous les

risques, du chômage à la maladie ; impôt progressif sur le revenu et les successions; retour à la nation des monopoles, dont le capital a fait ses plus hautes forteresses ; scrutin de liste avec représentation proportionnelle, — ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur. Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines ou des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Citoyens,

Comme le socialisme seul peut fonder la justice entre les hommes, il peut seul fonder la justice et la paix entre les nations. A l'heure où les combinaisons occultes des diplomaties et les convoitises des classes possédantes multiplient les risques de conflit, vous ne vous bornerez pas à signifier à tous, gouvernants et possédants, que vous ne voulez pas de la guerre, qui ne serait que la diversion criminelle des privilèges menacés et des classes aux abois, vous rendrez la guerre impossible en chassant du Gouvernement ceux-là seuls qui y ont intérêt et en installant au pouvoir votre propre classe.

Il faut que l'internationale ouvrière agisse et se dresse pour sauver à la fois l'indépendance des nations et la paix du monde. Il faut qu'elle assure, dans la liberté inviolable des peuples, le libre développement du prolétariat universel.

Préparez-vous donc, citoyens, à conquérir, au nom du socialisme, le pouvoir politique, instrument nécessaire de l'affranchissement du travail et de l'humanité. Vous êtes, dès maintenant, assez conscients pour faire sentir votre force dans toutes les régions et pour exproprier du pouvoir la classe ennemie. Allez donc à la bataille avec vigueur, avec confiance. Les élections prochaines peuvent et doivent être pour vous, pour la République du travail, une grande victoire.

Vive la République sociale !
Vive le socialisme international !

Pour le Conseil national :

Les secrétaires du Conseil national :

(Suivent les signatures.)

Les secrétaires du groupe socialiste au Parlement :

V. Dejeante, M. Devèze.

Vu, le candidat :

J. ALLEMANE.

2e Circonscription du XIe Arrondissement de PARIS

M. Édouard LOCKROY

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.005 voix.

Citoyens,

Le Candidat que l'Union républicaine socialiste de la 2me circonscription du XIme arrondissement présente une fois de plus, et avec entière confiance, à vos suffrages, est le citoyen Édouard Lockroy, dont jamais le moindre soupçon n'a terni la probité politique.

Quatre fois réélu, depuis 1889, par la 2me circonscription du XIme Arrondissement, il a toujours été, au Conseil municipal comme au Parlement, un des plus ardents et des plus fidèles défenseurs de la Démocratie et de la République.

Tous les républicains qui veulent la République grande, forte et respectée ; tous ceux qui veulent la paix sociale par la Liberté, la Justice et l'Égalité devant la Loi, la protection du travail et des travailleurs, voteront pour le citoyen Edouard Lockroy.

Citoyens,

Toutes les réactions monarchiques et cléricales livrent un furieux assaut à la République ; jamais elle ne fut plus en péril : A vous de la défendre, en votant tous pour le citoyen Édouard Lockroy.

Vive la République démocratique et sociale !

PROGRAMME.

Partie politique :

I. — Revision de la Constitution dans un sens républicain socialiste.

II. — Suppression du Sénat.

III. — Assemblée unique et permanente, nommée pour six ans et renouvelable par tiers, tous les deux ans, sur toute l'étendue du territoire français.

IV. — Suppression du Septennat, le Président de la République élu pour 4 ans et rééligible qu'après un intervalle de quatre autres années.

V. — Application rigoureuse, dans son esprit et dans sa lettre, de la loi du service de 2 ans, sans dispenses d'aucune sorte. Organisation plus sérieuse de la Défense nationale sur mer et sur terre. Réforme des Conseils de guerre.

VI. — Interdiction du cumul des fonctions publiques et électives. Incompatibilité avec toutes administrations de sociétés financières.

VII. — Rétribution de toutes fonctions électives. — Réduction du personnel administratif. — Augmentation du traitement du petit personnel.

VIII. — Application des fonds provenant de la suppression du budget des cultes à la création de maisons de retraites ou de pensions viagères pour les vieillards et les citoyens incapables de travailler. Retour à la Nation des biens dits de main-morte.

IX. — Revision égalitaire des codes. — Justice gratuite. — Réparation morale et pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires et de police.

X. — Reconnaissance des droits civils de la femme. — Suppression des monopoles judiciaires (avoués, notaires, etc.). — Décentralisation financière et administrative. — Autonomie communale.

Partie économique :

I. — Réforme des impôts. — Suppression des octrois et taxes de consommation. — Revision de la loi sur les boissons. — Suppression du privilège des bouilleurs de cru. — Impôt progressif sur le revenu ou le capital.

II. — Suppression de l'héritage en ligne collatérale jusqu'au 4e degré.

III. — Réduction graduelle de la Dette publique et interdiction de nouveaux emprunts. — Création de ressources financières par l'organisation de grands monopoles : Pétrole, Sucre, etc., etc.

IV. — Organisation du crédit aux travailleurs. — Réorganisation de la Banque de France.

V. — Résiliation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique. — Exploitation directe, par l'État, des mines, canaux, chemins de fer, etc.

VI. — Revision des tarifs douaniers.

La Commission exécutive : (Suivent les signatures).

3e Circonscription du XIe arrondissement de Paris.

M. LEVRAUD

Élu au 2e tour de scrutin : 9.271 voix.

Citoyens,

Le Comité républicain socialiste de la 3e circonscription du XIe arrondissement présente de nouveau à vos suffrages la candidature du citoyen Levraud, député sortant.

Depuis de longues années, soit comme conseiller municipal, soit comme député, il a défendu la République contre les attaques de la réaction, et soutenu les justes revendications de la démocratie.

Sa haute compétence, la fermeté de ses convictions et son travail assidu dans les assemblées l'ont placé au premier rang parmi les défenseurs des droits des travailleurs. Connu de tous, dans le XIe arrondissement, vous avez la certitude d'avoir en lui un mandataire fidèle, dévoué aux intérêts du petit commerce et de l'industrie parisienne.

La candidature du citoyen Levraud signifie : Que nous entendons continuer la lutte à outrance contre tous les partis de réaction, par l'union de tous les groupes de gauche ; que nous repoussons comme dangereuse la tactique du parti collectiviste unifié, qui excommunie les meilleurs des républicains socialistes, parce qu'il diffère d'opinion sur certains points avec eux ;

Que nous voulons la marche progressive et sûre, sans retour brusque en arrière, toujours désastreux, vers la réalisation d'un état social meilleur.

Citoyens,

La dernière législature a accompli d'importantes réformes politiques et sociales, parce que le bloc de gauche a été longtemps compact et inattaquable; si voulez voir aboutir de nouvelles réformes dans la prochaine législature, il faut imposer à vos élus l'union et l'action commune sur un programme déterminé.

La Commission exécutive :

(*Suivent les signatures.*)

Le citoyen LEVRAUD accepte le programme suivant :

Réformes politiques.

Article premier. Revision de la constitution. Scrutin de liste. Chambre élue pour six ans, renouvelable par tiers tous les deux ans. Interdiction du cumul des fonctions électives. — Article 2. Réduction du personnel administratif. Augmentation du traitement du petit personnel. — Article 3. Décentralisation administrative. — Art. 4. Réglementation de l'affichage en matière électorale. — Art. 5. Application stricte de la loi sur la séparation.

Réformes judiciaires.

Article premier. Réforme de la magistrature. Recrutement et avancement des magistrats. Révision égalitaire des codes. Justice gratuite. Reconnaissance des droits civils de la femme.

— Art. 2. Suppression des Conseils de guerre en temps de paix. — Art. 3. Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, avec création d'un degré d'appel. — Art. 4. Revision de la loi de 1838 sur les aliénés.

Réformes scolaires.

Article premier. Abrogation de la loi Falloux. Égalité des droits de tous les jeunes Français à l'enseignement supérieur après concours. Enseignement des 1[er] et 2[e] degrés en service public. Développement des œuvres post-scolaires et de l'enseignement professionnel.

Réformes économiques.

Article premier. Impôt progressif sur le revenu, le capital et les successions. — Art. 2. Suppression des octrois. Dégrèvement du petit commerce. — Art. 3. Suppression de l'héritage en ligne collatérale à partir du 4[e] degré. —Art. 4. Application et amélioration de la loi sur l'assistance publique. — Art. 5. Suppression des monopoles. Exploitation directe, par l'État, de la Banque de France, des mines, canaux, chemins de fer et raffinement du pétrole. — Art. 6. Suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Travaux.

Paris port de mer. Extension et amélioration des voies navigables, ainsi que du Métropolitain, dans le département de la Seine.

Politique extérieure.

Article premier. Arbitrage international, affirmation de l'idée de patrie avec le devoir rigoureux de la défense nationale et le souci constant de faire respecter l'intégrité du territoire. — Art. 2. Limitation de l'extension de notre domaine colonial et sa mise en valeur. Suppression des missions confessionnelles et leur remplacement par des missions laïques. Protection des indigènes.

Réformes sociales.

Article premier. Etablissement d'un code de prévoyance et de travail, limitation des heures de travail et repos hebdomadaire. — Art. 2. Organisation, par la nation, d'un système d'assurance sociale s'appliquant à tous les travailleurs, contre la maladie, accidents, invalidité, vieillesse et chômage. — Art. 3. Secours nationaux, départementaux et communaux aux femmes enceintes et filles mères dans la misère. Modification de la législation des enfants dits naturels. — Art. 4. Habitations salubres et à bon marché. — Art. 5. Suppression des marchandages; application des prix de séries et tarifs syndicaux aux salaires des travaux faits dans les prisons, etc. — Art. 6. Législation protectrice du travail. Organisation du crédit aux travailleurs. Organisation des Conseils du travail et d'arbitrage. — Art. 7. Encouragement de l'État aux sociétés de mutualité et à toutes les initiatives propres à faire passer les travailleurs du rôle de salarié au rôle d'associé. — Art. 8. Droit d'association reconnu, même sous la forme syndicale, aux ouvriers et employés d'État qui ne sont que de simples agents de gestion et ne détiennent aucune part de la puissance publique.

1[re] Circonscription du XII[e] Arrondissement de PARIS

M. A. MILLERAND

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 6.251 voix.

Citoyens,

Appelée à guider l'application de la récente loi sur la Séparation, à prendre parti sur des problèmes sociaux et économiques d'une incontestable gravité, à régler une situation budgétaire dont il serait excessif de s'inquiéter et imprudent de ne pas se préoccuper, la législature nouvelle se trouvera en face d'une tâche considérable et difficile. L'esprit et la manière avec lesquels elle l'abordera seront de nature à exercer une influence capitale sur les destinées, indissolublement liées, de la France et de la République.

Jamais le corps électoral n'a plus eu de raisons de demander avec précision aux candidats qui ils sont, ce qu'ils veulent et ce qu'ils répudient.

Vous me connaissez. Depuis vingt ans passé que j'ai l'honneur de représenter au Parlement les électeurs de la 1[re] circonscription du 12[me] arrondissement, une unité absolue de vues et de méthode a caractérisé, j'ai le droit de le constater, la conduite de votre député. Quelques mois après ma sortie du ministère, je rassemblais en un même recueil, où personne n'a pu relever ni une variation ni une contradiction, les professions de foi que je vous avais faites et les discours essentiels que j'avais prononcés avant, pendant et après mon passage au pouvoir.

De cet attachement invariable à mes idées et à mon programme est née la fidélité, dont je suis fier, des électeurs à leur représentant. Ils me retrouvent aujourd'hui tel qu'ils m'ont toujours connu et élu.

Républicain socialiste, je tiens pour intangibles les conquêtes de la troisième République, depuis l'enseignement obligatoire gratuit et laïque jusque la Séparation des Églises et de l'État. Je ne demande qu'au progrès pacifique des idées et des mœurs la réalisation successive de notre commun idéal de liberté, de justice et de bonté. Pour accomplir sans arrêt et sans trouble son évolution nécessaire, notre démocratie doit se garder, avec un soin égal, du scepticisme et de l'esprit de secte.

Ces idées générales n'ont cessé d'inspirer mes actes et mes votes. Si vous continuez à les approuver, vous me donnerez, en renouvelant une fois de plus le mandat que je tiens de votre confiance, l'autorité nécessaire pour poursuivre mon œuvre.

Au cours de ces quatre dernières années, j'ai cru ne pouvoir remplir un rôle plus utile que de me consacrer, comme président de la commission d'assurance et de prévoyance, à réaliser une partie des œuvres sociales dont j'avais dû, en qualité de ministre du Commerce, entreprendre l'étude.

Le vote par la Chambre du projet sur les retraites de vieillesse a été la plus précieuse récompense de mes efforts. Il appartiendra au Gouvernement d'obtenir du Sénat qu'il se mette d'accord avec la Chambre sur un texte de loi assurant désormais à tous les travailleurs la sécurité indispensable au complet développement de leurs facultés. Le vote de la loi du 14 Juillet 1905, qui garantit au vieillard et à l'incurable le droit à l'assistance, marque une époque dans notre législation sociale. Sur mon rapport a été inscrit un crédit annuel de subvention qui dépose dans le budget le germe de l'assurance contre le chômage. Le service des enfants assistés a reçu son statut organique. Celui des habitations à bon maché a été remanié de fond en comble. La loi contre les accidents a été améliorée, complétée et

étendue aux ouvriers et employés de toutes les entreprises commerciales et industrielles.

Délégué du Gouvernement à la conférence de Berne, j'ai collaboré à l'adoption d'une entente internationale sur le travail de nuit des femmes, qui annonce et prépare d'autres accords de même nature.

Nombreuses et urgentes sont les questions sociales demeurées en suspens devant les Chambres. La loi de 1900 sur la limitation de la journée de travail doit être reprise, étendue, assouplie, combinée avec celle du repos hebdomadaire, de manière à permettre l'introduction dans notre législation du demi-repos du samedi. Deux projets, au bas desquels notre grand et regretté Waldeck-Rousseau avait apposé sa signature à côté de la mienne, ne sauraient plus longtemps attendre l'heure de la discussion. Le premier, en étendant le rôle et les droits économiques des syndicats professionnels, crée un élément nouveau d'organisation ouvrière et de paix sociale. Le second, par le règlement amiable des conflits du travail, ne vise à rien moins qu'à débarrasser notre pays de ces ferments de guerre civile qu'y jette périodiquement la grève. Les principes dont il s'inspire fournissent, à mon avis, le seul moyen de donner une solution équitable, respectueuse de l'intérêt général comme des légitimes aspirations des intéressés, à l'irritant problème du syndicat des fonctionnaires. Le vote d'une proposition transactionnelle, réclamée par les ouvriers et employés de chemins de fer, pour l'amélioration de leur régime de travail et de retraites, leur a été trop souvent promis pour que de nouveaux atermoiements soient acceptables.

En même temps qu'elle s'appliquera à faire aboutir ces questions vitales, la politique à la fois idéaliste et réaliste qui a toujours été la mienne s'attachera à satisfaire les besoins de notre production nationale. Consciente de la solidarité des intérêts, elle sait bien qu'une nation qui veut être réformatrice doit être riche. La question de nos tarifs de douane à mettre en harmonie avec les tarifs révisés de nos concurrents, celles des ports francs, des tarifs soudés de chemins de fer et de navigation, du développement de nos moyens de communication et de transport, s'imposent à notre attention.

On n'éludera plus la refonte de notre régime fiscal, œuvre délicate entre toutes, puisqu'elle consiste à mieux répartir les charges, non à les accroître ; à introduire dans notre système de taxes, avec l'impôt sur le revenu, un principe de justice, non un instrument d'inquisition ni de vexation.

La prédominance nécessaire du bien public sur toutes considérations particulières ou locales ne saurait être assurée sans la substitution au scrutin d'arrondissement, dont le procès n'est plus à instruire, du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle.

A l'heure où quelques fous criminels, que tous les partis devraient être unanimes à rejeter, osent prêcher l'anti-patriotisme, c'est un devoir étroit pour tout Français qui réclame une part dans la gestion des affaires publiques, de répudier sans ambage des théories mortelles. S'il est des hommes qui s'acharnent à la fois à désarmer la France et à pousser les Français les uns contre les autres, le devoir de tous les bons citoyens est de combattre sans complaisance et sans merci leur entreprise néfaste.

Ce n'est ni par la violence ni par la haine, c'est par la raison et par la concorde que nous travaillerons efficacement à la prospérité et à la grandeur de la France républicaine.

A. MILLERAND.

2e Circonscription du XIIe Arrondissement de PARIS

M. Paschal GROUSSET

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.193 voix.

Fédération autonome des Comités républicains socialistes

Programme.

Partie politique :

1. — Réforme municipale de Paris.

Maires et adjoints d'arrondissement élus par le suffrage universel, au scrutin de liste, tous les quatre ans, conformément au droit commun de toutes les communes de France, grandes ou petites.

Élections directement organisées et contrôlées par les conseillers municipaux de l'arrondissement.

Personnel des Mairies nommé par le Conseil municipal de Paris.

Le président annuel du Conseil municipal prend le titre et les fonctions de Maire central de Paris.

Le Préfet de la Seine et les services départementaux émigrent dans une résidence nationale, désignée à cet effet par le Ministre de l'Intérieur.

2. — Séparation des Églises et de l'État, conformément aux lois existantes. Liberté des cultes. Exercice des cultes limité aux locaux régulièrement affectés aux Associations cultuelles. Laïcisation définitive de tous les services publics.

3. — Interdiction générale de tout régime communautaire, antifamilial et antisocial, basé sur la séquestration individuelle, le célibat apparent et les vœux contre nature.

4. — Dissolution de toutes les Congrégations religieuses.

5. — Retour à la Nation des biens de main-morte, meubles et immeubles, non attribués à une Association cultuelle. Affectation de ces biens à des œuvres d'assistance et de solidarité sociales.

6. — Justice gratuite. Magistratures électives et temporaires. Réforme du jury, formé par voie de tirage au sort sur les listes électorales. Abolition de la peine de mort.

7. — Suppression du privilège des Ordres judiciaires (Avoués et Avocats). Abolition de la vénalité des offices. Rémunération par l'État des défenseurs légaux et officiers ministériels.

8. — Revision des lois relatives au mariage, au divorce et à la filiation. Abrogation de toute loi comportant infériorité civile, soit pour les femmes, soit pour les enfants nés hors mariage.

9. — Publicité de l'instruction en toute matière pénale. Examen médical des prévenus et accusés. Droit, pour tout justiciable, de récuser un expert du ministère public sur deux et de désigner ceux qu'il désire faire entendre.

10. — Réduction graduelle du service militaire. Indemnité aux familes nécessiteuses en cas d'appel sous les drapeaux. Préparation civique au service militaire dès l'âge de dix-huit ans, en vue de la réduction ultérieure de ce service. Développement local des exercices de tir et de marche. Rajeunissement des cadres. Unité d'origine des officiers.

Abolition des Conseils de guerre en temps de paix. Substitution de la juridiction civile

à la juridiction militaire. Revision du Code militaire. Abolition des pénitenciers militaires et des compagnies de discipline. Interdiction de toute peine corporelle et de toute manifestation confessionnelle dans l'armée et dans la marine.

11. — Rétribution normale de toutes les fonctions électives. Inéligibilité de tout candidat convaincu de corruption électorale.

12. — Revision et unification des soldes dans les services civils. Réduction du haut personnel administratif. Minimum et maximum de traitement et de retraite. Les emplois de l'État accessibles à tous par voie de concours, sans qu'il soit tenu compte des diplômes ou du passage par les écoles spéciales.

13. — Autonomie communale. Réforme de la police.

14. — Responsabilité effective des fonctionnaires de tout ordre.

15. — Loi spéciale pour garantir le secret du vote et limiter les frais électoraux.

Partie économique :

1. — Réforme intégrale de l'impôt dans un esprit de solidarité sociale.

Principes : Simplification et clarté de l'impôt; dégrèvement du petit et moyen contribuable; réduction au minimum des frais de perception et du contact personnel des agents du fisc avec le public; égalité de toutes les professions et de toutes les industries devant l'impôt; orientation des lois de finances vers le bon marché de la vie.

Moyens : *a*. Abolition des patentes et licences, des droits de circulation et de l'exercice. Suppression des octrois et des taxes dites de remplacement. Suppression de tous droits spéciaux sur les denrées alimentaires et objets de consommation de première nécessité.

b. Impôt unique et automatique sur les ressources réelles du contribuable, sans ingérence du fisc, sauf en cas de fraude, par l'extension du timbre proportionnel à tout payement supérieur à dix francs (Proposition Paschal Grousset.)

c. Droit progressif sur le bénéfice des compagnies d'assurances non formées en mutualité pure. Droit progressif sur le capital annoncé par les compagnies d'assurances étrangères.

d. Suppression de l'héritage en ligne collatérale. Droit progressif sur les grosses successions.

2. — Abolition de tous privilèges et monopoles financiers ou industriels. Nationalisation de la Banque de France, des Mines, Canaux, Chemins de fer et autres services publics.

3. — Limitation de la journée de travail à huit heures. Repos hebdomadaire. Suppression du marchandage. Salaire minimum fixé d'après les circonstances locales. Interdiction de la saisie-arrêt sur les salaires. Organisation du crédit aux travailleurs. Admission des groupes ouvriers aux adjudications de travaux publics.

4. — Organisation des retraites pour les travailleurs des deux sexes. Création d'une caisse de chômage et de maladie, administrée par les intéressés eux-mêmes.

5. — Liberté absolue des Syndicats professionnels. Responsabilité pénale des patrons et compagnies. Extension et perfectionnement de la loi sur les accidents du travail. Les contrats soumis à l'approbation des Conseils de Prud'hommes.

6. — Extension de la loi sur les délégués mineurs à tous les travaux publics, aux ouvriers et employés des grandes administrations, chemins de fer, omnibus et tramways, chantiers de la Ville et de l'État.

7. — Revision de la loi sur les conseillers prud'hommes; création de prud'hommes pour les employés et ouvriers agricoles; extension des attributions de la prud'homie; électorat et éligibilité des femmes aux Conseils de prud'hommes.

8. — Le travail des prisons soumis à la tarification des conseillers prud'hommes d'après le tarif des Chambres syndicales. Interdiction à toute corporation religieuse d'exploiter une usine, un ouvroir ou un atelier.

9. — Suppression des bureaux de placement payants.

10. — Abrogation de la loi Falloux. Nécessité des garanties universitaires et de la délégation de l'État pour l'enseignement à tous les degrés. Stage scolaire imposé aux candidats des écoles spéciales de l'État. Abolition de l'internat, remplacé par le tutorat familial des maîtres et professeurs agréés par les autorités universitaires.

Développement de l'enseignement professionnel. Instruction laïque et gratuite à tous les degrés. Développement des bourses d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et professionnel. Développement de l'éducation physique dans les écoles de tout ordre. Extension et gratuité des cantines scolaires.

11. — Primes aux familles nombreuses, sous forme de bons d'habillement et de vivres; asiles ouverts aux femmes enceintes. Secours réguliers aux mères qui nourrissent leur enfant. Protection des enfants moralement abandonnés. Modification des mesures d'hygiène publique.

Je m'engage sur l'honneur à respecter et à défendre le présent programme, que j'accepte de tout point.

Paschal GROUSSET.

1re Circonscription du XIIIe arrondissement de PARIS.

M. LEBOUCQ

Élu au 2e tour de scrutin. — 3.816 voix.

COMITÉ RADICAL SOCIALISTE

Citoyens,

Nous présentons à vos suffrages la candidature du citoyen Ch. Leboucq.

Conscients de notre devoir de républicains, mais aussi de notre autonomie, nous avons estimé que notre drapeau ne pourrait être confié à des mains plus dignes, ni plus fermes.

Malgré les ostracismes, malgré les excommunications, Ch. Leboucq est pour nous le républicain, fidèle et convaincu, dont le passé nous garantit l'avenir.

Vous le connaissez tous pour l'avoir vu à l'œuvre dans ce quartier qu'il habite depuis quatre ans. Vous savez son activité, son inlassable dévouement, sa haute intelligence et la correction impeccable de sa vie.

Nous aurons en lui un représentant digne de notre population laborieuse, un homme de valeur qui fera que la circonscription sera représentée au Parlement par un républicain dont nous, ses amis de la première heure, nous pouvons garantir le loyalisme.

La législature qui va commencer doit être grosse de conséquences pour le prolétariat. Les réformes sociales les plus considérables y seront abordées. Il importe que la démocratie ait assez le souci de ses intérêts pour ne les confier qu'à des hommes capables de les défendre courageusement et intelligemment.

Bien que partisans convaincus de l'entente universelle, nous réprouvons énergiquement la campagne antimilitariste que quelques agités mènent actuellement et qui serait un acheminement vers le démembrement de la France.

Attachés au principe de la propriété individuelle, seule capable d'assurer la liberté humaine, nous sommes les adversaires résolus de ceux qui se réclament de la lutte des classes. Nous voulons une politique sainement républicaine, c'est-à-dire s'inspirant des principes contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

Citoyens,

L'heure est venue de reprendre notre circonscription, qui n'avait été qu'accidentellement soumise au collectivisme révolutionnaire. Au nom des intérêts les plus sacrés de la démocratie, nous vous convions à voter pour l'excellent républicain, pour l'homme éclairé, pour l'honnête citoyen qu'est notre ami Ch. Leboucq.

Vive la République ! Vive la Démocratie !

Comité Radical Socialiste.

PROGRAMME

La politique extérieure.

Affirmer l'idée de Patrie, le devoir rigoureux de la défense nationale, et le souci constant de faire respecter l'intégrité du territoire français.

Développer le principe de l'arbitrage international pour empêcher les différents entre les peuples, les guerres de conquêtes, et faire prévaloir la justice et le droit sur la violence et la force.

Réformes politiques.

Révision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, la République étant mise au-dessus de toute discussion.

Nomination du Sénat par des délégués élus au suffrage universel.

Suprématie de la Chambre des députés en matière financière.

Suppression du vote par procuration.

Scrutin de liste et représentation proportionnelle.

Large décentralisation administrative. Suppression des Conseils d'arrondissement et des sous-préfectures.

Réformes militaires.

Réduction des 28 jours. Suppression des 13 jours.

Révision du Code de justice militaire. Atténuation des peines. Suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

Réformes dans le régime de la caserne, comportant pour le soldat un complément d'instruction générale et professionnelle.

Réformes scolaires.

Abrogation de la loi Falloux. Enseignement unitaire, sans monopole. L'enseignement secondaire et supérieur accessible à tous en raison des aptitudes constatées. Développement des œuvres post-scolaires.

Développement de l'enseignement professionnel. Écoles d'apprentissage.

Réformes judiciaires.

Simplification des codes. Leur révision dans un sens plus large et plus humain.

Réduction des frais de procédure.

Réforme de la magistrature. Réglementation de la nomination et de l'avancement des magistrats.

Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Réformes financières et économiques.

Protéger l'épargne publique contre les abus de la spéculation et de l'agiotage. Réprimer les accaparements.

Suppression des sinécures et des rouages inutiles. Relèvement des petits traitements.

Revision de la loi des patentes. Dégrèvement du petit commerce aujourd'hui surimposé. Taxation des grands établissements commerciaux ou industriels, d'après le nombre des spécialités exploitées, du personnel employé ou auxiliaire.

Suppression des octrois, en tenant compte des droits acquis par les employés en fonctions.

Électorat et éligibilité des employés et voyageurs de commerce aux Tribunaux et Chambres de commerce.

Relèvement du traitement, actuellement dérisoire, des agents, sous-agents et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones.

Vote immédiat du projet transactionnel de la loi Berteaux pour tous les agents et travailleurs des chemins de fer.

Suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Réformes sociales.

Maintien de la propriété individuelle, qui apparaît comme une des conditions de la liberté, en prolongeant la personnalité humaine sur les objets matériels que son travail a conquis.

Achèvement et perfectionnement d'un ensemble de lois ouvrières :

Sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie ;

Sur le contrat de travail et le contrat d'apprentissage ;

Sur les accidents et risques professionnels ;

Sur la limitation des heures de travail ;

Sur la fixation d'un minimum de salaire résultant d'un accord annuel entre les Syndicats patronaux et ouvriers ;

Sur le repos hebdomadaire ;

Sur la police et l'hygiène des ateliers, etc. ;

Extension de la loi sur les accidents du travail à tous les salariés, commis ou employés.

Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage.

Retraites ouvrières et paysannes.

Secours aux femmes enceintes dans la misère. Repos légal de six semaines avant et six semaines après l'accouchement.

Amélioration de la condition des enfants dits naturels.

Amélioration des lois relatives à l'assistance judiciaire et aux saisies-arrêts sur les salaires des travailleurs.

Obligation majeure, pour les communes du département de la Seine, de posséder un bâtiment communal convenable où seraient abritées les familles sans asile, expulsées par autorité de justice, et aussi des malheureux de passage sans abri.

Interdiction du marchandage. Application des prix de série au salaire de tous les travaux faits dans les prisons, couvents, ouvroirs, colonies pénitentiaires, maisons d'assistance par le travail.

Encouragement de l'État aux sociétés mutualistes et à toutes les initiatives propres à faire passer le travailleur du rôle de salarié à celui d'associé, notamment par la participation aux bénéfices, et à favoriser l'accession de la propriété individuelle.

Citoyens,

Le programme ci-dessus est celui de mon parti. Je m'engage à en poursuivre l'application avec toute l'énergie dont je suis capable, si vous me faites l'honneur de m'envoyer vous représenter à la Chambre.

CH. LEBOUCQ.

2e circonscription du XIIIe Arrondissement de PARIS.

M. Ferdinand BUISSON

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.887 voix.

UNION DES GROUPES RÉPUBLICAINS-RADICAUX-SOCIALISTES

Citoyens,

Notre nom de « radicaux-socialistes » dit assez qui nous sommes. Notre politique est à la fois une politique *radicale*, c'est-à-dire résolument républicaine, et une politique *socialiste*, c'est-à-dire résolument démocratique.

Comme nous vous le disions en 1902, « nous voulons la réalisation intégrale de la République et de la Démocratie ».

De la *République :* parce que c'est le seul régime politique qui, par un ensemble d'institutions issues du suffrage universel, garantisse pleinement la souveraineté nationale et la liberté individuelle.

De la *Démocratie :* parce que c'est le seul régime social qui, coupant court à tous les privilèges, puisse établir effectivement, dans les relations économiques des hommes entre eux, la Liberté, l'Égalité, la Solidarité, c'est-dire la *justice sociale.*

Réformes réalisées.

Vous remarquerez avec nous, citoyens, — à l'honneur de la majorité républicaine constituée par Waldeck-Rousseau, puis par Émile Combes, — que plusieurs des réformes alors réclamées par nous se sont accomplies au cours de la législature.

Nous n'avons plus à demander, puisque c'est chose faite :

La séparation des Églises et de l'Etat (loi du 9 décembre 1905), la suppression du budget des cultes, la suppression de l'ambassade au Vatican;

La dissolution des congrégations non autorisées et la suppression de l'enseignement congréganiste (loi du 7 juillet 1904);

La réduction du service militaire à deux ans et la suppression de toutes les dispenses (loi du 21 mars 1905);

La suppression des bureaux de placement payants (loi du 14 mars 1904);

L'extension, aux professions commerciales et administratives, des lois protectrices de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs (loi du 11 juillet 1903) ;

La répression de la fraude, notamment sur les vins et les denrées alimentaires (loi du 18 juillet 1904 et 1er août 1905) ;

L'assistance obligatoire aux vieillards comme « service public de solidarité sociale » (loi du 14 juillet 1905) ;

La protection des enfants maltraités ou abandonnés, devenus les pupilles de l'Assistance (loi des 27 juin 1904 et 20 avril 1905); la préservation des enfants vicieux ou difficiles par un régime spécial (loi du 28 juin 1904) ;

L'extension de la compétence des juges de paix (loi du 13 juillet 1905) ;

La réhabilitation des faillis (loi du 30 décembre 1903) ;

L'application aux militaires de la loi Bérenger (loi du 28 juin 1904), le remplacement des Conseils de revision militaires par la Cour de Cassation (loi du 17 avril 1906).

Plusieurs autres lois votées par la Chambre sont en instance devant le Sénat. La plus importante de toutes est la grande loi des retraites ouvrières (projet adopté par la Chambre le 23 février 1906).

Vive la République laïque, démocratique et sociale !

NOTRE PROGRAMME POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

PARTIE POLITIQUE

Réformes politiques.

Revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, la République étant mise au-dessus de toute discussion.

Lois assurant la liberté et la sincérité du vote, réglementant l'affichage, limitant les dépenses électorales, punissant rigoureusement la fraude et la corruption.

Interdiction du cumul des fonctions électives.

Élection des délégués sénatoriaux au suffrage universel.

Élection des députés au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Suppression du secret du vote pour l'élection du Président de la République et du Bureau dans les deux Chambres.

Large décentralisation administrative : le département, la commune, en particulier la ville de Paris, maîtres de leurs budgets et de leurs services, dans les limites compatibles avec l'unité nationale. Suppression des sous-préfectures.

Réformes judiciaires.

Inscription des travailleurs manuels sur la liste du jury.

Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés, avec création d'un degré d'appel.

Électorat, éligibilité des employés et voyageurs de commerce aux tribunaux et chambres de commerce.

Revision des Codes, en particulier du Code de justice militaire. Suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

Transformation en fonctions publiques des offices ministériels. Suppression de la vénalité des charges. Suppression de l'héritage en ligne collatérale à partir du 4e degré.

Revision de la loi de 1838 sur les aliénés.

Réformes scolaires.

Égalité des enfants devant l'instruction.

L'enseignement primaire laïque, base commune de l'éducation de tous les jeunes Français.

L'enseignement secondaire exclusivement réservé à des maîtres laïques, gratuit dans les établissements de l'État, et accessible à tous en raison des aptitudes constatées : bourses de droit pour les élèves d'élite appartenant à des familles sans fortune.

Développement de l'enseignement professionnel, écoles d'apprentissage.

Cours complémentaires obligatoires pour les apprentis jusqu'à seize ans, à raison d'une heure prise sur la journée de travail.

Réformes militaires.

Réduction des 28 jours, suppression des 13 jours, remplacés par des exercices de tir au chef-lieu de canton.

Réformes dans le régime de la caserne, pour assurer au soldat un complément d'instruction générale et professionnelle.

Réforme du régime des compagnies de discipline. Organisation de l'instruction militaire préparatoire prévue par la loi.

Réformes financières.

Ces réformes, d'importance capitale, sont de deux ordres :

D'une part :

Répartir les impôts avec plus d'équité, en les faisant peser moins sur le pauvre et plus sur le riche.

En conséquence : impôt progressif sur le capital et sur les revenus dépassant un maximum uniforme fixé par individu et par famille suivant le nombre d'enfants.

Recherche de toutes les économies réalisables dans les dépenses publiques.

Impôt sur les objets de grand luxe.

Amortissement progressif de la Dette Publique.

Augmentation des droits sur les grosses successions, notamment par le prolongement de l'échelle de progressivité pour les fortunes dépassant un million.

Suppression graduelle de toutes les taxes de consommation constituant un impôt progressif à rebours, au détriment des familles nombreuses.

Réformes dans l'attribution des bureaux de tabac.

Remaniement de l'impôt des patentes ; allègement des charges du petit commerce, aujourd'hui surimposé.

D'autre part :

Créer à la République de larges ressources pour les œuvres sociales que la démocratie est tenue d'organiser.

En conséquence : reprise par la nation et exploitation à son profit des mines, des canaux, des chemins de fer, des forces motrices naturelles. Mesures législatives tendant à constituer en monopoles d'État les raffineries de sucre, les raffineries de pétrole, la fabrication et la rectification de l'alcool, les assurances sur la vie, contre l'incendie, etc.

PARTIE SOCIALE

Réformes d'ordre général.

Achèvement méthodique d'un code du travail, de la prévoyance, de l'assurance et de l'assistance sociales.

Élaboration d'une législation d'ensemble destinée à régler les rapports du capital et du travail, en assurant notamment, par voie législative :

1° Le repos hebdomadaire et la limitation des heures de travail jusqu'à la journée de huit heures, garantie par une entente internationale ;

2° La protection des femmes et des enfants dans l'industrie, notamment le repos légal avec secours, six semaines avant et après l'accouchement. L'égalisation des salaires de l'homme et de la femme à travail égal ;

3° L'hygiène et la police des ateliers, ainsi qu'un meilleur fonctionnement de la loi sur les accidents du travail ;

4° Le développement de l'organisation syndicale par la refonte des lois de 1884 et de 1901 applicables aux travailleurs des services publics comme à ceux de l'industrie privée ;

5° La reconnaissance du contrat collectif de travail ;

6° L'établissement de l'arbitrage obligatoire en cas de grève ;

7° L'assurance contre le chômage ;

8° L'organisation du crédit aux travailleurs de tout ordre ;

9° L'obligation, pour toute société industrielle, d'attribuer au travail un certain nombre d'actions ou de parts de fondation donnant aux ouvriers le droit d'intervenir dans les réunions d'actionnaires, de telle sorte qu'il n'y ait plus dans la même entreprise deux classes inégales, l'une qui possède sans travailler, l'autre qui travaille sans posséder ;

10° L'obligation, pour tout soumissionnaire de travaux de l'État, de la ville ou du département, d'inscrire dans le cahier des charges les clauses garantissant à l'ouvrier le moyen d'exercer ses droits et de défendre ses intérêts, notamment un salaire mininum normal ;

11° L'application des prix de série au salaire de tous les travaux faits dans les établissements dépendant de l'État ou travaillant pour lui, dans les prisons, ouvroirs, couvents, colonies pénitentiaires, maisons d'assistance par le travail, etc ;

12° L'institution légale des conseils du travail et des conseils d'arbitrage. Mesures législatives pour faire respecter effectivement le droit des ouvriers à se syndiquer et le droit des syndicats à défendre leurs intérêts d'égal à égal avec le patronat ;

13° Le vote définitif de la loi réglant les rapports des chemins de fer avec leurs agents, en prenant pour base la « loi Berteaux » et le « projet transactionnel » ;

14° La réforme profonde de l'institution des économats, notamment l'interdiction des payements en nature ;

15° L'extension des bourses du travail ;

16° La participation de l'État aux mesures prises ou à prendre, dans l'intérêt de la santé publique, contre les logements insalubres, contre la tuberculose, comme l'alcoolisme, etc. Le développement des habitations hygiéniques à bon marché ;

17° L'encouragement au mutualisme, au coopératisme, au syndicalisme, et généralement à toutes les initiatives tendant à faire passer le travailleur du rôle de salarié à celui d'associé, sans recourir aux moyens violents et par le seul usage des deux armes légales dont il dispose : le bulletin de vote, instrument d'émancipation politique ; le syndicat, instrument d'émancipation économique.

Réformes d'ordre municipal comportant les sanctions législatives.

Réforme de la législation qui restreint les droits de Paris en matière municipale.

Reconnaissance du droit, pour la Ville de Paris, d'exploiter directement les services d'éclairage, de transport en commun, etc.

La Ville de Paris replacée sous le droit commun, au point de vue budgétaire, pour les services de l'instruction et de l'assistance.

Revision de la loi de 1849 sur l'Assistance publique ; allègement des charges que la Ville supporte abusivement, augmentation de la part contributive de l'État. Augmentation de la quote-part de Paris dans le prélèvement sur le Pari mutuel.

Reprise de l'étude de Paris port de Mer.

Étude des moyens d'utiliser, pour l'agriculture, les ordures ménagères (transport en province à prix très réduits, traitement chimique, etc.), tout en sauvegardant l'industrie du chiffonnier.

Suppression des octrois avec le concours de l'État.

En cas de transformation ou de suppression de services publics, tels que les octrois, mesures à prendre pour préserver le petit personnel ouvrier ou employé contre une brusque perte d'emploi.

Suppression de la zone militaire de Paris.

(*Suivent les signatures*)

1re Circonscription du XIVe Arrondissement de PARIS.

M. MESSIMY

Elu au 2e tour de scrutin. — 11.894 voix

COMITÉ D'UNION RÉPUBLICAINE RADICALE-SOCIALISTE.

Pendant quatre années, les républicains de gauche n'ont cessé de lutter pour la victoire des idées laïques et démocratiques. Ils peuvent être justement fiers de l'œuvre accomplie depuis 1902.

Compacte et disciplinée, tirant sa force d'une union que des défections isolées, des dissensions passagères et des déclarations bruyantes sont impuissantes à rompre, la majorité républicaine tout entière a contribué à mener à bien une tâche qu'aucune législature précédente n'avait jamais égalée.

Mais le parti Radical-Socialiste, qui, pas un jour, n'a interrompu sa constante recherche de la justice sociale et son noble effort vers le progrès démocratique, peut justement revendiquer la plus large part des réformes accomplies : il peut affirmer que, sans sa volonté tenace, sans son énergie jamais lassée, sans l'élan admirable qu'il a su donner aux troupes républicaines, la liste ne serait pas si longue des succès remportés au prix de batailles sans cesse renouvelées.

Nous sommes sûrs que la démocratie saura reconnaître le rôle utile et fécond que les radicaux-socialistes ont joué dans cette lutte de quatre années.

Le parti clérical a subi d'irrémédiables défaites; les césariens et les néo-boulangistes, après avoir vainement tenté de confisquer à leur profit le monopole du patriotisme, sont aujourd'hui réduits à changer de nom une fois encore. L'étiquette ronflante du nationalisme a fait son temps !

Nous ne cesserons, pourtant, de nous tenir constamment prêts à repousser les tentatives variées des factions qui s'appuient sur toutes les puissances oppressives du passé.

Le Parti Radical-Socialiste défendra avec énergie l'œuvre d'émancipation politique, intellectuelle et morale, couronnée par la séparation des Églises et de l'État : à cette œuvre de laïcité, il fera produire tous ses fruits.

Mais il portera parallèlement son effort vers la conquête de la justice sociale. Sans violences, par le jeu pacifique d'institutions transformées, nous aspirons à créer des circonstances économiques telles que le prolétariat y puisse efficacement faire valoir ses droits, acquérir la propriété de son outil et la rémunération légitime de son labeur, améliorer constamment sa situation morale et matérielle.

Parti de réforme sociale, c'est à ce but et à cette fin que nous tendrons en poursuivant, pendant la prochaine législature, la réalisation des réformes précises, et très nettement définies, qui sont inscrites à notre programme de 1906.

PROGRAMME

Réformes politiques et administratives :

1. Adoption de mesures législatives assurant la liberté et le secret du vote. — 2. Large décentralisation administrative laissant aux départements, aux communes, et en particulier à la ville de Paris, leur pleine autonomie. — 3. Suppression des octrois avec le concours de l'État, en tenant compte des droits acquis par les employés en fonction. — 4. Suppression des sinécures et des gros traitements inutiles. Relèvement des petits traitements. — 5. Nomination du Sénat par des délégués élus au suffrage universel. — 6. Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Réformes judiciaires :

1. Simplification des codes; leur révision dans un sens plus large et plus humain. — 2. Réduction des frais de procédure. — 3. Réforme de la loi du divorce dans un sens plus libéral. — 4. Révision de la loi de 1838 sur les aliénés. — 5. Suppression de la peine de mort; subsidiairement, suppression de la publicité des exécutions capitales. — 6. Electorat et éligibilité des employés et voyageurs de commerce aux tribunaux et chambres de commerce.

Réformes universitaires :

1. Abrogation de la loi Falloux. — 2. Enseignement unitaire, l'enseignement laïque formant la base commune de l'éducation de tous les citoyens français ; l'enseignement secondaire devant être placé sous le contrôle de l'État, l'enseignement supérieur étant libre. — 3. Gratuité complète de tous les enseignements; subsidiairement, très larges concessions de bourses aux enfants des écoles primaires laïques. — 4. Développement des œuvres post-scolaires et de l'enseignement professionnel.

Réformes financières et économiques :

1. Revision du système d'impôt. Etablissement de l'impôt personnel et progressif sur le revenu du travail. — 2. Dégrèvement des petites cotes foncières et des petites patentes. — 3. — Adoption de l'impôt progressif sur toutes les successions, en tenant compte du chiffre de la succession, de l'éloignement du degré de parenté et du nombre d'enfants. Liberté de tester. — 4. Suppression de la zone militaire. — 5. Rachat des chemins de fer, à commencer par l'Ouest. — 6. Exploitation par l'Etat, le département, la ville, ou à leur profit, des grands services publics et de toutes les richesses nationales (mines, carrières, etc.). — 7. Partici-

pation aux bénéfices pour les employés de ces diverses exploitations. — 8. Vote de loi concernant la réhabilitation des faillis. — 9. Déclaration d'utilité publique du canal devant faire Paris port de mer. — 10. Suppression du privilège des bouilleurs de cru. — 11. Suppression des commerces clandestins. — 12. Amortissement graduel de la dette publique; sévère contrôle de toutes les dépenses publiques.

Réformes militaires :

1. Large diminution des dépenses militaires de tout ordre par la suppression des emplois et des grades dont le maintien n'a aucun rapport avec la défense nationale. — 2. Rajeunissement des cadres ; Révision de la loi de recrutement des officiers sur le principe de l'unité d'origine. — 3. Suppression des Conseils de guerre en temps de paix. — 4. Extension aux militaires de la loi sur les accidents du travail. — 5. Réduction des périodes d'instruction.

Réformes sociales et ouvrières :

1. Organisation d'un système national d'assurances contre l'invalidité et la vieillesse. — 2. Assurances contre le chômage et la maladie. — 3. Vote de lois sévères pour la protection de la santé publique. — 4. Interdiction des paiements en nature par le système des économats. — 5. Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. — 6. Repos légal de six semaines après l'accouchement pour toutes femmes employées dans l'administration, l'industrie, le commerce et l'agriculture. — 7. Repos hebdomadaire. — 8. Encouragement aux sociétés de secours mutuels. — 9. Large extension des libertés syndicales aux travailleurs de tout ordre. — 10. Limitation de la journée de travail. — 11. Vote définitif de la loi réglant les rapports des compagnies de chemins de fer avec les agents, en prenant pour point de départ le projet transactionnel tel qu'il a été établi par les Syndicats. — 12. Entente internationale pour la législation du travail et la protection des travailleurs.

MESSIMY, député sortant,

que nous présentions, il y a quatre ans, à vos libres suffrages, a lui-même traduit en propositions de loi, soumises à la chambre, un certain nombre de ces réformes.

En quatre années, sans jamais oublier les obligations multiples qui lui incombaient au point de vue des intérêts de la population laborieuse du XIVe Arrondissement, il a constamment et fidèlement rempli son devoir de ferme et bon démocrate.

Il a hautement justifié les espérances que, dès 1902, notre Comité mettait dans le républicain sûr, dans l'homme de clair bon sens, de haute culture individuelle et de profonde probité qu'est notre ami ; sa large compréhension de tous les problèmes politiques, son travail acharné, sa parole lumineuse et persuasive, lui ont assuré en quatre années une place au premier rang dans le Parlement.

Nous avons la ferme confiance que tous les républicains du XIVe Arrondissement seront d'accord avec les 2.000 membres du Comité d'Union Républicaine Radicale-Socialiste, avec nos conseillers municipaux Pannelier et Ranson, dont tous connaissent le long passé d'actif dévouement à la démocratie, pour assurer, le 6 mai, sur le nom du citoyen Messimy le triomphe de la République démocratique et sociale !

2e Circonscription du XIVe arrondissement de PARIS.

M. STEEG.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.930 voix.

DÉCLARATION

Citoyens,

Depuis que j'ai eu l'honneur de devenir votre élu, j'ai travaillé à la réalisation des réformes inscrites au programme dont vous m'aviez confié la défense :

Réduction du service militaire à deux ans ;

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables ;

Séparation des Églises et de l'État en assurant à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire et, s'il le veut, de pratiquer ce qu'il croit ;

Amélioration, insuffisante encore, de la législation des patentes;

Tels sont quelques-uns des résultats obtenus par l'Union des républicains.

Ils n'ont en rien diminué la richesse économique, le prestige moral et l'autorité de la France. La conclusion heureuse et récente de la conférence d'Algésiras a montré de quelles amitiés, de quelle sympathie, de quel respect la République était entourée dans le monde.

Citoyens,

Personnellement, je me suis consacré tout entier à l'exécution de mon mandat. En de fréquentes réunions publiques, j'ai soumis tous mes actes, toutes mes paroles, tous mes votes à votre libre critique. Vous avez bien voulu toujours approuver ma conduite.

Certes, je n'ai pas la vaniteuse et ridicule prétention d'être le seul élu de Paris qui ait utilement travaillé. Je n'ai pas voulu toucher à toutes les questions, comme certaines mouches du coche bourdonnantes, encombrantes et impuissantes.

La défense de notre arrondissement, le développement de l'enseignement professionnel, la protection de l'enfance malheureuse, la conciliation nécessaire des justes droits des employés de l'État avec le fonctionnement des services publics, la sauvegarde des intérêts légitimes des travailleurs de tout ordre, l'amélioration des conditions hygiéniques des casernes de Paris, la recherche des ressources financières indispensables à la réalisation de l'œuvre républicaine d'assurance sociale, ont provoqué mes continuels efforts.

Citoyens,

J'ai conscience d'être demeuré digne de vos suffrages.

En me les accordant de nouveau, vous condamnerez une fois de plus une politique de coup d'État et de guerre civile. Vous affirmerez votre inébranlable volonté de voir la démocratie française marcher d'un pas alerte, par des voies pacifiques et légales, vers un avenir de liberté, de justice et de fraternité.

Vive la République démocratique et sociale !

T. STEEG.

PROGRAMME.

Réformes sociales.

Application et amélioration des lois ouvrières. Extension de la loi sur les accidents du travail à tous les salariés et aux soldats. Institution d'un système complet d'assurance sociale (maladie, accidents, invalidité, vieillesse), subsidiairement vote de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Application des prix de série à tous les travaux faits dans les prisons, couvents, ouvroirs, colonies pénitentiaires, maisons d'assistance par le travail. Application des règlements relatifs au travail des ouvriers étrangers dans les entreprises de travaux publics. Refonte des lois de 1884 et de 1901, de manière à étendre la liberté syndicale aux employés de l'État, tout en assurant par des Conseils d'arbitrage le fonctionnement des services publics.

Réformes politiques.

Simplification et accélération de la procédure parlementaire. Application de la loi de séparation de manière à garantir à tous le libre exercice des cultes et à maintenir la suprématie de l'état laïque. Scrutin de liste et représentation proportionnelle. Secret et liberté du vote. Loi contre la corruption électorale. Organisation du vote par correspondance pour les divers citoyens que leur profession ne doit pas priver de leurs droits politiques. Réformes administratives. Suppression des sous-préfectures.

Réformes militaires.

Réduction de la durée des périodes d'instruction pour les réservistes et les territoriaux. Suppression des Conseils de guerre en temps de paix. Amélioration du casernement et de l'hygiène des soldats.

Politique extérieure.

Politique digne et pacifique, exercée sous le contrôle de l'opinion et du Parlement. Développement des traités d'arbitrage et des conventions internationales du travail. Protection des indigènes aux colonies.

Réformes financières et économiques.

Protection de l'épargne publique contre les abus de la spéculation et de l'agiotage. Égalité devant l'impôt. Suppression graduelle des contributions indirectes. Impôt progressif sur le revenu. Amélioration de la législation des patentes; éligibilité de tous les patentables aux Chambres de commerce. Suppression des commerces clandestins. Extension du régime facultatif des retraites ouvrières aux petits commerçants. Modification des tarifs des droits successoraux, en tenant compte du chiffre de l'héritage et du nombre des enfants appelés à le recueillir. Suppression des octrois, en assurant des compensations légitimes aux employés en fonctions. Contrôle rigoureux des dépenses; politique d'économie par la suppression des sinécures et des rouages inutiles, en payant mieux des fonctionnaires moins nombreux. Défense des intérêts des consommateurs parisiens. Vote définitif de la loi réglant les rapports des Compagnies de chemins de fer avec leurs agents.

Réformes scolaires.

Abrogation définitive de la loi Falloux. Organisation d'un régime scolaire assurant réellement l'égalité des enfants devant l'instruction. Bourses de droit dans l'enseignement

secondaire et l'enseignement supérieur, aux meilleurs élèves des écoles primaires publiques. Organisation de l'enseignement professionnel. Développement de l'enseignement artistique.

Réformes judiciaires.

Diminution du nombre des magistrats. Démocratisation du jury. Réduction des frais de justice. Suppression de la publicité des exécutions capitales. Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture avec création d'un degré d'appel prud'hommal. Exécution volontaire des jugements des justices de paix.

Réformes intéressant la Ville de Paris.

Décentralisation administrative accordant à la Ville de Paris toute l'autonomie compatible avec le respect des intérêts généraux et l'unité nationale. Revision de la loi de 1849 sur l'Assistance publique. Allègement des charges que la Ville de Paris supporte abusivement. Augmentation de la part contributive de l'État. Augmentation notable de la quote-part de Paris dans le prélèvement sur le pari mutuel.

Citoyens,

En présentant à vos suffrages le citoyen

T. STEEG,

nous vous demandons d'envoyer à la Chambre un homme qui, de tout son cœur et de toutes ses forces, travaillera à la réalisation des réformes généreuses et pratiques inscrites à notre programme d'union républicaine et de progrès social.

1re Circonscription du XVe arrondissement de PARIS

M. P. CHAUTARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.097 voix

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL SOCIALISTE

Citoyens,

Le comité radical-socialiste de la 1re circonscription du XVe arrondissement présente à vos suffrages la candidature du citoyen P. Chautard, président du Conseil municipal, vice-président du comité exécutif du parti radical-socialiste.

Enfant du XVe arrondissement, qu'il n'a jamais quitté, ancien adjoint au maire, conseiller municipal du quartier Necker, la valeur et l'importance de ses travaux l'ont bientôt classé hors de pair à l'Hôtel de Ville, où il a conquis, en peu d'années, la première place.

On peut dire que sa candidature est de celles qui s'imposent, non seulement par

l'expérience acquise au cours de quatorze années de services administratifs, mais aussi par la droiture de son caractère, la netteté de ses opinions et la sincérité de sa foi politique, affirmées en toute occasion pendant l'exercice de ses mandats de conseiller général et de conseiller municipal.

Il est digne de représenter au Parlement la population laborieuse du XVe, et nul ne soutiendra plus utilement et plus fermement que lui le drapeau de notre parti et la réalisation de notre programme de réformes et de progrès social.

Le parti radical-socialiste a beaucoup fait pour fonder, pour développer et défendre la République; il a couronné récemment son œuvre de laïcisation, que nous ne laisserons jamais entamer.

Mais nous ne saurions borner nos efforts à cette défensive résolue contre les partis de réaction. L'émancipation politique et morale de la nation, qui est aujourd'hui un fait accompli, n'est pour nous que la préface et la préparation nécessaire à son émancipation politique et sociale, et c'est dans cette voie que le pays doit s'engager désormais pour parfaire l'œuvre de la Révolution française, basée sur un idéal de paix, de liberté et de justice.

Nous sommes convaincus que le progrès démocratique et social ne doit pas sortir de la lutte de classes ni de la violence, et que la propriété individuelle est la manifestation matérielle et la garantie la plus sûre de la liberté humaine.

Nous affirmons le droit et le devoir de l'État d'intervenir dans les rapports du capital et du travail ; nous voulons résoudre les problèmes complexes du chômage, de la réduction des heures de travail, de la participation aux bénéfices; achever la loi des retraites ouvrières, prévenir, enfin, les conflits douloureux qu'entraîne trop souvent la grève, en établissant la procédure d'arbitrage. En un mot, loin de nous enfermer dans un égoïsme de classe, qui nous apparaît comme une banqueroute républicaine, nous tendons fraternellement la main au prolétariat pour la conquête de ses droits et sa complète émancipation intellectuelle, morale et matérielle. Nous entendons favoriser l'organisation syndicale de tous les travailleurs de tous les milieux, y compris les employés et ouvriers de l'État, des départements et des communes, qui y trouveront l'instrument légal d'affranchissement, de liberté et de garantie qu'ils sont en droit d'attendre de la République.

Nous ferons rentrer dans le domaine de l'État, en tenant compte de tous les droits, la plupart des industries monopolisées, mines, chemins de fer, assurances, crédit, au fur et à mesure que l'intérêt général du pays, le souci de la défense nationale, les besoins de sa production industrielle et agricole le permettront.

Nous réclamons l'impôt progressif sur le revenu, permettant la suppression de l'impôt foncier pour les petites cotes; la diminution des frais judiciaires, la réforme des droits d'héritage, la suppression des octrois, la préparation de la jeunesse des écoles et des adolescents en vue de la réduction du service militaire.

Repoussant toute solidarité avec certaines doctrines, nous proclamons que le devoir militaire est le premier devoir du citoyen français. Nous voulons la patrie grande pour la paix, l'armée nationale forte et respectée, mais vraiment républicaine, fidèle à ses devoirs et obéissante aux lois. Nous répudions toute politique d'agression ou de conquête, et nous préconisons le développement de l'arbitrage international, en vue de mettre fin aux conflits armés.

Citoyens,

Si vous voulez que la République accomplisse les réformes politiques, économiques et sociales que la démocratie attend d'elle; si vous voulez qu'elle soit le régime du travail, d'économie, de prospérité et d'émancipation matérielle et morale que souhaite le pays, le régime de solidarité et de justice qu'espèrent les déshérités, accomplissez votre devoir, allez aux urnes, le 6 mai, et votez pour le candidat radical-socialiste, pour le citoyen

P. Chautard, qui accepte intégralement notre programme et prend l'engagement de le défendre de toute son énergie.

Vive la République démocratique et sociale !

Pour le Comité :

(*Suivent les signatures*).

AUX ÉLECTEURS.

Citoyens,

La proclamation du comité radical-socialiste de la 1re circonscription du XVe arrondissement est suffisamment claire et explicite pour que je m'abstienne de nombreux commentaires. Je crois cependant devoir développer quelques-uns des articles de notre programme qui sont d'actualité ; je le ferai très brièvement.

Programme politique et économique.

L'idéal républicain c'est la conquête de la liberté et de la justice ; aussi notre programme de réformes est-il résolument orienté dans la voie de la justice politique et sociale. Et, à cet égard, nous sommes d'accord avec le parti socialiste pour réclamer :

1° La réduction de la journée de travail ;

2° La reconnaissance du droit syndical aux employés et ouvriers de l'État, des départements et des communes ;

3° L'assurance et la prévoyance sociales contre les risques de chômage et de maladie ;

4° L'impôt global et progressif sur les revenus ;

5° La suppression des grands monopoles ;

6° Le scrutin de liste.

Ce sont les réformes immédiates réclamées par les organisations socialistes et la plupart appartiennent déjà au programme radical-socialiste.

J'y ajouterai dans l'ordre politique :

7° Les mesures propres à assurer la suprématie du pouvoir civil ;

8° La préparation de la jeunesse des écoles et des adolescents en vue de la réduction du service militaire à un an.

Et dans l'ordre économique :

9° La suppression de l'octroi ;

10° La rédaction d'un code du travail.

En somme, les programmes immédiats des socialistes et le programme radical-socialiste se confondent très sensiblement, et nous divergeons seulement par nos tendances et nos conceptions de la société future ; notamment sur la question de suppression de la propriété individuelle, qui est d'ailleurs de réalisation très lointaine, au dire même de ceux qui la préconisent, si tant est qu'elle se réalise un jour.

***

Code du travail, journée de huit heures, assurance et prévoyance sociales.

Le parti radical-socialiste considère que l'État a le droit et le devoir d'intervenir dans les rapports du capital et du travail, pour rétablir l'équilibre des forces inégales, pour protéger l'adulte contre l'exploitation et la misère, et accroître le bien-être et l'indépendance des travailleurs. Il proclame que, dans le contrat de travail, les droits du travail sont égaux

à ceux du capital et qu'il est légitime d'associer le plus étroitement possible ces deux forces par un ensemble de mesures législatives dont la première doit être la participation aux bénéfices.

Le contrat de travail, tout d'abord, doit être réglementé. Il est l'œuvre du seul patron, et pourtant, en cas de conflit, il apparaît comme l'œuvre des deux parties. Il devra être soumis à l'homologation de l'autorité compétente, ainsi que les règlements de l'atelier qui ne prescrivent pas seulement des mesures d'ordre intérieur, mais qui modifient ou suppriment le délai-congé, établissent la retenue sur les salaires, etc.

La réglementation du travail doit être complétée. On est étonné de voir que l'obligation de plusieurs semaines de repos pour les femmes en couches n'y figure pas encore, alors que cette réforme est réalisée dans presque tous les pays d'Europe.

Le repos hebdomadaire obligatoire, le travail des hommes adultes dans les bureaux et magasins, la limitation de la journée de travail devront être l'objet de lois nouvelles, stipulant des moyens efficaces de contrôle.

La limitation légale de la journée de huit heures n'existe que pour les mineurs ; la loi de 1900, dite des dix heures, ne s'applique aux adultes que dans le cas où ils travaillent rigoureusement dans les mêmes locaux que des enfants et des femmes. Les syndicats mènent en ce moment une campagne énergique en faveur de la journée de huit heures; il semble que le premier résultat en doive être la généralisation de la loi de 1900 étendue à tous les travailleurs et non plus restreinte à une seule catégorie.

La loi sur les syndicats professionnels et les groupements professionnels ne réclame que peu de modifications. La prospérité des syndicats, des associations ouvrières de production, des bourses du travail, dépend exclusivement du dévouement de leurs militants, de leurs facultés d'organisation et de leur force de propagande.

Il y a lieu d'étendre aux employés de commerce le bénéfice de la juridiction prud'homale, et de faire aboutir les projets de loi sur l'arbitrage obligatoire et le fonctionnement des conseils du travail.

L'extension à tous les travailleurs, sans exception, du bénéfice de la loi sur les accidents du travail s'impose, et la Chambre prochaine se devra de parfaire les lois sur les retraites ouvrières, sur l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité, contre le chômage, la maladie ou le décès. Et le bénéfice de ces lois doit être étendu à tous, aux travailleurs des champs comme à ceux de la ville et de l'usine, la démocratie ne devant faire aucune distinction entre eux, mais, au contraire, leur assurer l'égalité du bien-être comme l'égalité politique.

***

Le droit syndical.

Sur ce point, je me suis prononcé, il y a déjà longtemps, en reconnaissant le droit de se syndiquer aux employés et ouvriers de l'État, des départements et des communes.

On a discuté longuement sur la question de savoir pourquoi les agents dont il s'agit préféraient la forme syndicale à la forme des associations déclarées suivant la loi de 1901. J'estime que cette discussion est oiseuse, et il suffit que leur prétention ne soit pas illégale ni dangereuse pour que je m'empresse de l'admettre.

A vrai dire, la loi de 1884 sur les syndicats leur donne quelques prérogatives, sans grande portée d'ailleurs, qui font défaut aux associations fondées sous l'empire de la nouvelle loi de 1901 ; et ceci est d'ailleurs inexplicable et injustifié. Pourquoi, en effet, les citoyens qui peuvent s'associer suivant la loi de 1901 n'ont-ils pas les mêmes droits que ceux qui peuvent se syndiquer d'après la loi de 1884? Il n'y a vraiment aucune raison. La loi doit être la même pour tous les citoyens et la liberté absolue d'association doit comporter pour tous les mêmes prérogatives. Aussi je suis d'avis de supprimer toute distinction légale entre les associations et les syndicats.

Mais il y a une autre cause à l'agitation syndicale des agents d'administration; c'est

que le mot « syndicat » symbolise plus l'idée d'effort collectif et qu'il est préféré pour cela, parce que les promoteurs du mouvement ont à faire un effort pour des revendications souvent légitimes. Les avancements abusifs, le favoritisme sont souvent une plaie, ils revoltent justement les intéressés. Ce n'est pas en luttant contre les syndicats qu'on résoudra la question; c'est en faisant des règlements de justice, en assurant des garanties aux nominations et à l'avancement des fonctionnaires et agents de tous ordres, en faisant siéger les représentants du personnel dans des commissions de classement et de discipline, etc., en associant, en un mot, les chefs et le personnel. Il est encore une autre raison de préférence pour le groupement syndical, c'est l'erreur de beaucoup qui considèrent le droit de grève comme une prérogative syndicale. Il n'en est rien. Actuellement, les ouvriers seuls ont le droit de grève en vertu de la loi de 1864, antérieure de vingt ans, comme on le voit, à la loi sur les syndicats.

Et, en acceptant le droit syndical pour les fonctionnaires, je n'entends nullement leur reconnaître le droit de grève qu'ils n'ont pas et qu'une nouvelle loi pourrait seule leur donner, loi qui serait d'ailleurs la négation de notre régime de libre suffrage universel.

***

Patriotisme et antipatriotisme. — Le devoir militaire.

Les doctrines pacifistes doivent être propagées. L'armée nationale, que nous voulons voir devenir exclusivement républicaine, ne doit préparer que la défense nationale, et nous répudions toute idée de conquêtes nouvelles, d'agressions ou d'envahissement.

Nous devons demander que l'article 19 de la convention de La Haye, signée par 26 puissances contractantes et prévoyant la conclusion de conventions d'arbitrage entre ces puissances, reçoive sans retard son application, dans l'intérêt de la paix universelle et pour le développement du progrès matériel et moral, en France comme dans tout État civilisé.

Nous voulons que la liberté et la justice se répandent par toute la terre; car c'est par elles que pourront s'unir un jour les peuples encore opposés, et nous restons fidèles aux enseignements des patriotes de la Révolution dans leurs tendances vers la fraternité universelle.

Mais à cette époque les termes de républicains et de patriotes étaient synonymes, et c'est une confusion qu'il nous faut conserver. Le patriotisme de la Révolution fut un patriotisme humanitaire dont l'idéal était une fédération du genre humain. L'idéal républicain n'a pas changé; mais il serait absurbe de croire que la fédération des patries est incompatible avec l'idée de patrie. Nos pères, pour servir leur idéal, commencèrent par sauver la France, en la défendant et en luttant contre l'Europe coalisée; et nous voulons conserver leur héritage. Pour cela, il nous faut maintenir notre pays dans toute la dignité de son indépendance, et c'est un résultat qu'on n'obtient jusqu'ici que par l'arbitrage de la force. Nous voulons y voir substituer l'arbitrage du droit et, ce jour-là, nous désarmerons; pas avant.

Au temps où nous vivons, la puissance matérielle d'un pays est la garantie nécessaire, indispensable de sa puissance économique, et le devoir militaire est le premier devoir d'un citoyen français. C'est un point sur lequel il n'est pas de discussion possible, et puisque, par un vent de folie, qui n'est pas sans action, bien malheureusement, des hommes se sont déclarés antipatriotes et ont préconisé la grève des réservistes et l'insurrection en temps de guerre, il faut être avec eux ou contre eux et se prononcer sans subtilité ni équivoque : nous sommes contre, et nous le déclarons hautement.

*
**

Réduction du service militaire.

Il est juste et il est bon que le service militaire des citoyens soit de courte durée, et peut-être pourrait-on bientôt descendre au-dessous des deux années que la loi a fixées. Cela est possible sous une double condition : c'est d'abord que l'éducation militaire préparatoire des futurs soldats, celle des réservistes, qui devront constituer l'armée au jour de la mobilisation, soit entreprise et poursuivie dans la vie civile ; c'est encore qu'il y ait dans l'armée un cadre solide et des troupes de couverture suffisantes, composées de soldats plus anciens, mieux entraînés que la masse de soldats qu'ils auront à instruire, à encadrer et à couvrir en cas de guerre, pendant que les armées chargées de la défense du sol seront en formation.

Ainsi, deux lois s'imposent pour compléter la loi actuelle du recrutement et pour préparer une *réduction nouvelle du temps de service* : l'une qui fera, sans qu'il soit nécessaire d'en édicter l'obligation et par les seuls avantages concédés, constituer sur tout le territoire des sociétés de gymnastique et de tir où les jeunes gens iront s'instruire, s'assouplir, se familiariser avec les armes, apprendre la discipline, le sang-froid, la justesse du coup d'œil, en un mot, s'assimiler tous les éléments du soldat robuste, intelligent et brave, dont un court passage au régiment achèvera aisément la formation. Ces mêmes sociétés, ou d'autres spécialement créées, recevront les hommes au sortir de la caserne, les maintiendront dans un état d'entraînement dont leur santé même bénéficiera, les appelleront à des exercices qui constitueront pour eux des délassements et de véritables fêtes.

La seconde loi d'ordre militaire à voter aura pour but de donner à l'armée un noyau de soldats d'élite, qui lui apportera une force et une souplesse qu'elle n'a pas aujourd'hui.

*
**

Politique extérieure.

Elle doit être l'expansion de notre politique intérieure, et s'inspirer exclusivement de notre bon droit et de notre ardent désir de maintenir la paix du monde. La France doit être fidèle à ses alliances et à ses amitiés et développer de plus en plus ses relations cordiales avec les nations. C'est par les traités de commerce et par les conventions relatives aux conditions économiques du travail que nous pouvons être garantis contre la concurrence redoutable de certains pays ; et cette entente sociale peut seule nous permettre d'appliquer sans péril la réglementation du travail que le progrès nous impose.

C'est donc dans la voie de la diplomatie pratique que nous désirons voir s'engager le gouvernement, le diplomate secondant l'industriel et le commerçant français et portant au dehors le rayonnement bienfaisant de nos conditions de travail.

*
**

Scrutin de liste.

Tout a été dit, et depuis longtemps, sur les mérites et les défauts respectifs du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement. Les anciens chefs du parti républicain, Gambetta, Ferry, Waldeck-Rousseau, Floquet, Goblet, étaient partisans résolus du scrutin de liste ; et, si l'on est revenu en 1889 au scrutin d'arrondissement, c'est à titre d'expédient, en vue de sortir plus aisément d'une situation difficile.

Le scrutin uninominal semble aujourd'hui jugé et définitivement condamné. Le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, a successivement recueilli les adhésions des

hommes les plus considérables des partis les plus opposés. Entre les divers modes de votation proposés pour établir la proportionnalité dans la représentation des opinions, il sera assez facile de faire un choix, et plus tôt le pays connaîtra le nouveau régime électoral qu'il aura à pratiquer dans l'avenir, mieux cela vaudra.

***

Voilà, citoyens, en toute franchise, les développements que j'ai cru devoir vous donner et qui vous permettront de juger en connaissance de cause la ligne de conduite que j'entends suivre, si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Parlement.

P. CHAUTARD.

2e circonscription du XVe arrondissement de PARIS.

M. CHAUVIÈRE

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.979 voix.

M. Chauvière a adhéré au programme du parti socialiste (section française de l'Internationale ouvrière).

Aucun document concernant cette élection n'est parvenu à la Commission.

1re circonscription du XVIe arrondissement de PARIS.

M. Paul BEAUREGARD

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.624 voix.

Chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, le Comité des républicains patriotes vous appelait aux urnes, au nom de la liberté menacée. Vous avez répondu à notre appel avec un magnifique élan et, par 2.000 voix de majorité, vous avez réélu votre vaillant député Paul Beauregard.

Depuis quatre ans, notre ami a tenu haut et ferme le drapeau que vous lui avez confié.

Vous y aviez inscrit ces trois mots : « Ordre, Liberté, Patrie ».

Infatigablement, éloquemment, votre député a défendu contre les révolutionnaires, les francs-maçons, les sectaires et les sans-patrie l'Ordre, la Liberté et la Patrie.

Une majorité élue, en 1902, grâce à une fraude patente et une abominable pression, a, quatre ans durant, opprimé notre pays. Conduite et dominée elle-même par le parti socialiste collectiviste et révolutionnaire, la majorité blocarde a violé la liberté sans assurer l'ordre, jeté dans le pays les semences funestes d'abominables divisions, opprimé les consciences, compromis la défense nationale.

Elle a soutenu le ministère Combes, ce ramassis de sectaires imbéciles et malfaisants

que M. Millerand pouvait, le 9 décembre 1904, accuser à la tribune d'avoir fait connaître au pays « la plus abjecte domination que jamais gouvernement ait entrepris de faire peser sur l'honneur et les intérêts des citoyens ».

Elle a appuyé de ses votes le défroqué qui tyrannisait la France au nom de ses rancunes scélérates, M. Combes; le garde des sceaux Vallée, partisan des « cambriolages légaux » ; Pelletan, le désorganisateur de notre marine nationale; le général André, néfaste fantoche qui a livré nos officiers aux mouchards, désarmé nos frontières, affaibli sciemment notre pays.

L'anarchie est partout : la révolution gronde; la Patrie est menacée. L'œuvre des Combes, des André, des Pelletan leur survit. On a appelé au pouvoir Clémenceau, jacobin étroit visant à la dictature, et Briand, apôtre de la révolution sociale.

Contre nous, les suppôts de Combes et de Jaurès, de Clémenceau et de Briand sollicitent vos suffrages. En vain ils se défendront de leur patronage : ils sont les candidats du Bloc dont Combes, Jaurès et Clémenceau restent les chefs, Hervé, l'enfant terrible, et Mascuraud, le caissier.

Ils ne peuvent échapper à ce parrainage infamant : ils sont les hommes de la persécution sournoise et de l'odieuse délation. Leurs amis ont voté comme ils auraient voté, divisant le pays et amnistiant jusqu'au bout l'œuvre de désorganisation nationale des Pelletan et des André.

Notre représentant, M. Paul Beauregard, a toujours et partout lutté contre les lois néfastes, les mesures tyranniques et les doctrines parricides.

A l'heure actuelle où le drapeau de la France était insulté, en France même, par une poignée de misérables, forts de la complicité du Bloc et de l'inertie du Gouvernement, il l'a défendu.

Remettons-le de nouveau, ce drapeau chéri, à ce vaillant soldat de la grande cause. L'autorité tous les jours plus grande de sa parole et de sa doctrine en fait un des chefs du grand parti de la liberté. C'est un honneur pour nous de l'avoir pour représentant. Prouvons que nous le comprenons.

Si certains que nous soyons d'un triomphe, rendons-le plus éclatant. Toute abstention serait un crime : c'est une majorité doublée qui doit, le 6 mai, fortifier l'autorité de notre député.

En vous appelant aux urnes, cette année, c'est au drapeau de la France que nous vous appelons. Quel Français hésiterait à y courir? La 1re circonscription du XVIe arrondissement lui fera une magnifique garde d'honneur.

Électeurs, au drapeau! Votez tous pour Paul Beauregard.

(Suivent les signatures)

A mes Electeurs,

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, fort des approbations par lesquelles, à maintes reprises, vous m'avez montré que je restais en parfait accord avec vous, je me présente à vos suffrages.

Depuis quatre ans, le Bloc nous écrase sous sa tyrannie. Vous pouvez le juger à son œuvre.

La pression la plus odieuse s'est exercée sur les citoyens. Menaces, dénonciations, trafic de ce que l'on appelle impudemment les faveurs gouvernementales, substitution de délégués administratifs aux élus du peuple, intervention éhontée des préfets et sous-préfets dans les élections, tout a été mis en œuvre pour imposer au pays la politique de haine élaborée dans les Loges.

La liberté des consciences, — la première de toutes les libertés, — a subi les plus cruelles atteintes. Un grand nombre de nos concitoyens ont été chassés de France, une

foule d'autres se voient traités en ennemis dans leur propre pays. Nous devons tous la défendre. Il ne suffit pas d'avoir, au moment où elles se commettaient, dénoncé les iniquités, les spoliations dont ils ont été les victimes, il faut maintenant réparer le mal en effaçant l'œuvre néfaste qui vient de s'accomplir. Nous devrons même aller plus loin et rendre impossibles, par une revision de la Constitution, de pareilles violations de nos droits.

La Patrie n'a pas été moins maltraitée que la liberté. Le système des fiches est la honte de ceux qui, auteurs ou complices de l'œuvre infâme, se sont abaissés au rôle d'espions et de délateurs.

L'armée, profondément atteinte dans le sentiment de confiance qui est la base de la discipline, s'est vue privée de ses meilleurs chefs, frappés par de basses vengeances exercées sans contrôle, en même temps que nos soldats étaient invités à la désertion.

La marine, livrée à l'incompétence et à la haine, voyait le désordre se répandre dans les arsenaux, ses amiraux étaient bafoués par leurs inférieurs, la construction de ses nouvelles unités, — surtout celle des sous-marins ! ! — était ralentie en dépit des ordres formels du Parlement.

La classe laborieuse, elle aussi, a été indignement sacrifiée. Que de promesses ne lui a-t-on pas faites ? Et qu'a-t-elle obtenu ? La seule loi dont elle puisse se féliciter, — la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, — c'est aux efforts de l'opposition qu'elle la doit.

Quant à la loi des retraites, vous savez tous que l'étude hâtive entreprise en fin de législature n'a abouti qu'au plus incroyable puffisme électoral.

Je vous disais, en 1902 :

Je veux la République douce, accueillante à tous;

Je veux les Français libres de croire à leur gré, libres d'élever leurs enfants comme il leur convient;

Je veux la France forte au dehors et s'imposant au respect de tous, l'armée encouragée dans son œuvre de défense par l'affection des bons citoyens et des pouvoirs publics;

Je veux la propriété respectée, la liberté des contrats assurée, la justice impartiale pour tous les citoyens;

Je veux la classe ouvrière affranchie, mise en possession de tous ses droits; encouragée par les sacrifices de l'État, dans l'œuvre de prévoyance nécessaire à son avenir; soutenue dans la formation de ses associations; devenant forte sans devenir tyranique;

Je veux tout pour elle par les voies de la liberté.

Ce programme que vous avez approuvé, il y a quatre ans, c'est encore lui que je vous propose aujourd'hui.

Et j'ajoute :

Il faut que les libertés fondamentales et les droits du citoyen soient garantis effectivement, et préservés des atteintes arbitraires du pouvoir, par une revision des lois constitutionnelles et une refonte de la procédure criminelle.

Il faut que l'indépendance du suffrage universel et l'exacte représentation des opinions soient assurées par le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, et par la rédaction d'un code électoral.

Il faut que les relations soient renouées entre les pouvoirs publics et les représentants autorisés de l'Église. De leur entente rationnelle pourra résulter, ou bien un nouveau Concordat, ou bien une loi nouvelle respectant intégralement les droits imprescriptibles de la conscience.

Il faut que la loi du 1er juillet 1901 sur l'association, conservée dans la mesure où elle assure une liberté, soit amendée de manière à soumettre aux mêmes règles de constitution, de publicité et de fonctionnement toutes les associations, quelles qu'elles soient.

Il faut enfin que la question des retraites ouvrières, au lieu d'être envisagée comme

une pure réclame électorale, et sans préoccupation des moyens d'application, soit résolue par la coopération de l'État et des sociétés de secours mutuels.

Mes chers Concitoyens,

Pour triompher, il faut nous unir; pas d'abstentions ! Un vent de destruction souffle sur notre France: pour la sauver, nous ne serons jamais trop nombreux.

Tous ceux qui, dans cette circonscription, veulent la Patrie grande, le respect des droits de tous, l'amélioration du sort des moins heureux, me doivent leur vote. Fort de mon passé, je le réclame. Que ceux, au contraire, qui, n'apercevant pas les catastrophes prochaines, approuvent la politique actuelle, que ceux-là ne votent pas pour moi.

Je veux rester : celui qui ne transige pas.

Vive la France ! Vive la République ! Vive la Liberté !

Paul BEAUREGARD,
Membre de l'Institut,
Professeur à la Faculté de Droit de Paris,
Député sortant,
Républicain, Libéral, Patriote.

2e Circonscription du XVIe arrondissement de PARIS.

M. Lucien MILLEVOYE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.207 voix.

Le parti du Bloc, la secte maçonnique, sentant peser sur eux la réprobation publique, cherchent à se réfugier dans une suprême équivoque.

A l'approche de la grande consultation populaire, ils se désavouent, ils se renient eux-mêmes.

Ils osent invoquer la démocratie qu'ils ont trompée, la liberté qu'ils ont violée, la patrie qu'ils ont laissé outrager.

Ils promettent de donner au peuple les réformes bienfaisantes, de ne point inquiéter les âmes, de ménager l'armée, d'honorer le drapeau.

Ils se proclament tolérants, modérés et sincères.

Et après tant de défis portés à la conscience française, ils seraient heureux de s'abriter sous les garanties tutélaires de la tradition nationale.

Electeurs, vous répondrez demain à ces politiciens : « Il est trop tard ! »

C'est hier qu'il fallait gouverner sans duplicité et sans violence.... c'est hier qu'il fallait administrer avec sagesse, avec justice,.... c'est hier qu'il fallait respecter la France !

Aujourd'hui nous n'oublions pas... nous ne pouvons plus oublier.

Patriotes... nous n'oublions pas que la boue a été jetée à pleines mains sur les juges militaires, sur le haut commandement, sur l'état-major, et que, sous prétexte d'innocenter un condamné, on a répandu sur les chefs les plus éminents de notre armée la bave des reptiles, la souillure de l'étranger.

Nous n'oublions pas que, contre le drapeau tricolore, l'antimilitarisme a prêché cyniquement l'indiscipline, la haine et la révolte,... et que ce honteux délire a été couvert par l'impunité des complaisances officielles.

Nous n'oublions pas que des officiers, que des soldats, nos amis, nos frères, viennent de payer de leur sang leur devoir civique, héroïquement accompli.

Croyants... nous n'oublions pas que le Christ, successivement proscrit des édifices publics, des prétoires et des écoles, a été attaqué jusque dans ses asiles les plus sacrés..., que ses fidèles ont dû le défendre contre d'odieuses profanations.

Nous n'oublions pas qu'une loi, présentée comme un gage de concorde, a, dès ses premières applications, troublé la paix religieuse et sociale.

Libéraux..., nous n'oublions pas que le bel idéal de liberté qui fut la justification de notre espérance républicaine a été tourné en dérision par un pouvoir sans scrupule.

Nous n'oublions pas qu'une basse inquisition a surpris jusqu'aux foyers les secrets du cœur et de la conscience. Nous ne consentons point à faire de M. Vadécart, de ses maîtres ou de ses disciples, les arbitres de la République.

Travailleurs..., nous n'oublions pas de quelles promesses fallacieuses on nous berce depuis trop longtemps.

Le progrès social se heurte aux barrières législatives. Tous les projets d'améliorations bienfaisantes sont en souffrance. La concurrence étrangère vient, en plein Paris, abaisser nos salaires, menacer notre gagne-pain.

La sécurité de notre vieillesse n'est même pas garantie.

La loi sur les retraites ouvrières est renvoyée à la prochaine législature. Elle est subordonnée aux ressources financières. Or, la situation économique du pays est loin d'être rassurante.

Commerçants et contribuables..., nous n'oublions pas de quelles mesures imprévoyantes et arbitraires nous sommes les victimes.

L'impôt monte sans cesse ; il écrase nos ateliers, nos magasins, nos comptoirs, nos propriétés.

Patentes mal réparties, licences accablantes, taxes innombrables et trop souvent iniques, grèvent lourdement nos budgets, sans parvenir à équilibrer celui de l'État.

Electeurs,

Vous allez condamner ces hommes et ces fautes.

Dans notre circonscription, M. Mathieu de Noailles les représente. Il ne peut ni les répudier, ni les blâmer, il ne peut être que leur prisonnier ou leur défenseur.

Voulez-vous lui donner le mandat d'excuser, d'absoudre, ou même de continuer cette politique ?

Il siégerait, suivant ses propres déclarations, dans les rangs de l'ancienne majorité, parmi les partisans de Combes, de Pelletan, d'André.

Au contraire, nous n'avons pas à demander à notre député sortant, M. Lucien Millevoye, ce qu'il fera. Nous savons ce qu'il a fait.

Vous lui renouvellerez le témoignage éclatant de votre confiance.

Vive Millevoye !

Vive la République nationale, démocratique et libérale !

Vu, le candidat : Lucien MILLEVOYE.

1re Circonscription du XVIIe arrondissement de Paris.

M. PUGLIESI-CONTI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.910 voix.

La France est sur le point de chasser du pouvoir les mauvais serviteurs de notre démocratie qui ont méconnu leurs devoirs les plus sacrés.

Vous serez des premiers, j'en suis certain, à vouloir vous associer à cette œuvre de salut national et votre majorité figurera, comme en 1902, en tête de toutes les majorités libérales et patriotes de Paris.

Le bloc est trop bien personnifié parmi nous, en cette symbolique trinité de mes trois concurrents, pour que vous manquiez l'occasion de lui régler définitivement son compte.

En M. Marchal, vous frapperez le combisme dans toute son audacieuse jactance, celui qui se réclame des turpitudes du bloc et s'en fait honneur.

En M. Beurdeley, vous atteindrez la politique blocarde dissimulée et insidieuse, — certainement la plus dangereuse, — mais contre laquelle tout vous met cependant en garde : le passé de M. Beurdeley, qui déjà représentait le bloc aux élections municipales, aujourd'hui toujours entouré de francs-maçons et d'anciens partisans de M. Bompard, enfin la consécration officielle dont il vient d'être l'objet, en même temps que M. Marchal, par la Fédération radicale et radicale-socialiste, c'est-à-dire l'association combiste par excellence !

En le compagnon Roque, vous condamnerez les doctrines des antimilitaristes et des sans-patrie avec lesquels le bloc n'a jamais cessé de faire cause commune.

Et, quant à moi, tout à l'honneur d'avoir obtenu, une fois de plus, votre confiance, je me consacrerai plus que jamais à la réalisation de notre idéal français, social et républicain.

Bien que vous m'ayez vu à l'œuvre et connaissiez mon programme, je veux brièvement vous rappeler les questions essentielles qui m'ont déjà occupé pendant ces quatre dernières années et dont je poursuivrai l'étude et la réussite au cours de la législature nouvelle :

Lutte contre la propagande antimilitariste et internationaliste.

Défense énergique de toutes nos libertés et surtout de la liberté de conscience.

Lutte contre le collectivisme.

Protection du travail français contre la concurrence étrangère.

Repos hebdomadaire pour tous les travailleurs.

Application, aussi rapide que possible, de la loi sur les retraites ouvrières.

Extension de la juridiction des prud'hommes à toutes les corporations.

Diminution des frais de justice.

Inamovibilité des juges de paix.

Application de la loi de sursis aux contrevenants.

Protection incessante du petit commerce.

Limitation de l'initiative financière du Parlement. Pas d'impôts nouveaux, des économies.

Obligation du vote personnel pour les sénateurs et députés.

Revision de la Constitution, pour donner au Pouvoir Exécutif de la République plus d'indépendance et d'autorité.

Responsabilité effective des ministres.

Scrutin de liste. Vote obligatoire. Vote secret, sous enveloppe.

Représentation proportionnelle.

Référendum populaire.

Au point de vue local : désignation dans notre circonscription de l'emplacement de la future Exposition sportive.

Démolition des fortifications.

En un mot, mes chers concitoyens, je ferai mon devoir comme vous ferez le vôtre et nos mutuels efforts, après avoir arraché la France et la République à la pire des servitudes, celle des délateurs, des persécuteurs et des ennemis de l'idée nationale, nous vaudront enfin le droit de vivre fraternellement réconciliés, après avoir chassé ceux qui ne nous divisent que pour nous mieux exploiter.

PUGLIESI-CONTI.

2e Circonscription du XVIIe arrondissement de PARIS.

M. COSNARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.775 voix.

Mes chers Concitoyens,

L'Union des Comités républicains des Batignolles m'a fait le grand honneur de m'offrir la candidature aux prochaines élections législatives. Je l'ai acceptée, non par ambition personnelle, mais comme un devoir qui s'imposait à moi.

Fort d'un passé déjà long, des services que j'ai pu rendre pendant dix-huit ans de fonctions municipales, libre de toute attaque, étranger à toute coterie comme à toute intrigue, je me présente à vos suffrages dans l'indépendance de mon caractère et dans la sincérité de mes convictions, ne voulant rien dire que je ne pense, ni rien promettre que je ne puisse tenir.

Républicain de naissance, élevé, par un père dont beaucoup d'entre vous veulent bien se souvenir, dans des idées démocratiques auxquelles je suis resté invariablement fidèle, c'est une candidature de gauche franchement et loyalement républicaine que je pose devant vous.

Mon programme, c'est le programme commun à tous les électeurs fermement attachés à la forme qui nous régit depuis trente-cinq ans, c'est un programme d'union et de concorde entre tous les bons citoyens qui, ennemis de tout désordre, — d'où qu'il vienne, — voient dans le libre jeu de nos institutions démocratiques le plus sûr garant du maintien des libertés qui nous sont chères, en même temps que du calme et de la tranquillité si nécessaires à la prospérité du pays.

Au point de vue politique, je demanderai :

La réforme électorale. — Scrutin de liste et représentation proportionnelle, — pouvant seule faire du Parlement l'image fidèle de la Nation.

La réforme administrative, consistant en une décentralisation raisonnée, qui, en augmentant les franchises des départements et des communes, diminuera le nombre et la lenteur des formalités, stimulera les énergies locales, développera les initiatives individuelles et qui, loin d'affaiblir le pouvoir central, ainsi débarrassé des questions d'intérêt local, lui permettra de se consacrer plus activement à l'étude des questions d'intérêt général.

La réforme judiciaire. — D'abord dans le but de rendre la justice plus expéditive et moins coûteuse, et ensuite dans le but de réviser nos anciens codes pour les mettre en harmonie avec les besoins de la société moderne.

Au point de vue social, je m'associerai à toutes les propositions pratiques qui, sans compromettre les intérêts du commerce et de l'industrie, pourront améliorer le sort des travailleurs et éviter ainsi ces conflits déplorables entre le capital et le travail, dont trop souvent les ouvriers sont les premières victimes.

Les petits commerçants et les employés peuvent également compter sur moi pour appuyer leurs justes revendications : revision complète de la loi sur les patentes en prenant pour base les spécialités ; — intérêts des loyers d'avance au profit des locataires.

Comme je n'ai cessé de le faire, je continuerai à donner mon concours le plus dévoué

aux associations d'assistance et de mutualité qui sont devenues un organisme indispensable de notre régime républicain.

Enfin, mon principal effort tendra à faire aboutir définitivement la loi sur les retraites ouvrières qui, en assurant aux travailleurs la sécurité et la dignité de leur vieillesse, est, par excellence, une œuvre de justice sociale.

Au point de vue religieux, je suis partisan de l'indépendance et de la suprématie de l'État laïque; respectueux de toutes les croyances, je ne voterai aucune mesure pouvant empêcher l'exercice des cultes, ou porter atteinte à la liberté de conscience. Je demande que la loi sur la séparation des Églises et de l'État soit appliquée dans l'esprit libéral où elle a été conçue, estimant qu'elle doit avoir ce résultat précieux de séparer la religion et la politique, jusqu'ici trop longtemps confondues, et d'amener la paix des consciences dans la liberté.

En matière d'impôts, j'apprécierai toute proposition tendant à une répartition plus équitable et plus démocratique des charges qui pèsent sur les contribuables. Partisan du principe de l'impôt sur le revenu, mais opposé à toute mesure qui permettrait à l'État de s'immiscer dans les affaires privées des citoyens, je pense que la contribution de chacun doit être établie en proportion de ce qu'il possède, le taux s'en élevant d'autant plus que s'élèvent les ressources du contribuable, de façon à demander à la fortune acquise pour dégrever les moins fortunés et, en particulier, les familles nombreuses.

Quant aux dépenses, je réclamerai un contrôle effectif et constant du Parlement, permettant de réaliser toutes les économies compatibles avec le bon fonctionnement des services publics.

Au point de vue local, je m'efforcerai d'aider votre Conseiller municipal à obtenir toutes les améliorations qu'il demande pour notre quartier, notamment l'arrêt des trains de banlieue à la gare des Batignolles et la reconstruction de la mairie sur l'emplacement actuel.

J'ajoute que, — sans vouloir en faire parade, — mes sentiments patriotiques sont aussi profonds que ceux de n'importe quel Français. Adversaire résolu des internationalistes et des antimilitaristes, je réprouve toute campagne entreprise contre la discipline ou contre l'unité morale de l'armée. Énergiquement opposé à toute politique d'agression, désirant ardemment la paix, je n'en veux pas moins la France républicaine prête à résister à toute attaque, imposant par sa puissance militaire le respect aux autres nations, et continuant, forte de ses alliances et fidèle à ses amitiés, à exercer sur le monde le rayonnement de son esprit de progrès et d'émancipation.

Vive la République !
Vivent les Batignolles !

Jules COSNARD,

Avocat à la Cour d'Appel, Maire du 17e arrondissement,
Chevalier de la Légion d'honneur, Candidat de l'Union des comités républicains.

3e circonscription du XVIIe arrondissement de Paris.

M. Paul BROUSSE

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.451 voix.

M. Paul Brousse a adhéré au programme du parti socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière).

Aucun document concernant cette élection n'est parvenu à la Commission.

1re circonscription du XVIIIe arrondissement de PARIS

M. Marcel SEMBAT

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.364 voix

COMITÉ RÉPUBLICAIN SOCIALISTE DES GRANDES-CARRIÈRES.

Citoyens,

Au 6 mai prochain, nous vous convions à proclamer de nouveau le programme qu'aux élections antérieures vous avez souverainement affirmé.

Vous resterez fidèles à vous-mêmes en vous déclarant nettement socialistes. Notre parti a précisé, dans un manifeste général adressé à toute la France, les principes de notre action. Ce sont les principes mêmes qu'aux précédentes élections, notamment en 1898, en 1902, avec une vigueur et une force croissantes, vous avez ratifiés. Fidèles au parti, nous déclarons que ces principes sont notre règle et celle de notre élu.

Le socialisme n'est pas une doctrine de chimères ni de rêveries ; selon les préceptes et les méthodes de la science, il constate des réalités évidentes : il reconnaît que la propriété capitaliste tend à remplacer partout la propriété individuelle, dont le prolétariat, est exproprié. Tous les moyens de production et d'échange sont ainsi monopolisés et accaparés par une féodalité nouvelle, qui les exploite à son profit et au détriment du vrai producteur.

Les socialistes déduisent la conséquence logique de ces faits et veulent substituer à cette propriété capitaliste, à cette organisation ploutocratique, véritable expropriation de l'ouvrier, la propriété sociale. La cause de l'oppression, des misères, des désordres et des guerres intérieures et extérieures disparaissant, une organisation nouvelle fondée sur la justice économique assure les droits et le bien-être des travailleurs, devenus les propriétaires collectifs des grands instruments de production. Ils passent du régime de la servitude au régime de la collaboration. La guerre de classes disparaît dans la paix sociale.

Pour assurer l'avènement de cet idéal socialiste vous voudrez :

Programme politique :

Maintenir énergiquement la République contre les réactions coalisées (nationalistes, cléricaux, césariens), réprimer les coups d'états prétoriens, repousser tout complot de dictature.

Rendre au peuple sa souveraineté intégrale, de sorte qu'après avoir nommé son mandataire, il reste maître, par le referendum municipal et national, de ratifier ou de casser l'œuvre législative (gouvernement direct); pas de plébiscite césarien. Suppression de la présidence de la République et du Sénat, mandat impératif.

Constitution de la Chambre en grandes Commissions de travail, contrôlant chaque Ministère. Organisation du contrôle central des Finances, vérifiant les comptes de tous les Ministères. Contrôle du Budget en cours d'exercice, par la Commission du Budget qui l'a préparé ; crédits budgétaires mis à la disposition des Ministres, non plus en bloc, mais par trimestre et sur justification de l'utile emploi des derniers crédits touchés.

Application stricte de la loi de séparation. — Rejet absolu de tout nouveau concordat, de tout rétablissement de l'ambassade au Vatican. Abrogation de la loi Falloux.

Instruction intégrale gratuite pour tous, selon leurs capacités et non selon leurs richesses. Défense du cerveau de l'enfant contre l'empoisonnement clérical.

Réduction du service militaire à un an.

Suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

Suppression des compagnies de discipline.

Autonomie communale. — Décentralisation politique et administrative.

Émancipation civile et politique de la femme.

Réforme judiciaire. — Extension, à toutes les juridictions, du jury démocratisé par l'inscription des travailleurs sur la liste des jurés ; indemnités aux jurés.

Suppression de toutes les dispositions légales qui frappent les enfants naturels.

Liberté individuelle garantie. Responsabilité civile et pénale de tous les fonctionnaires en cas d'abus de pouvoir, de violation de la loi, d'arrestations arbitraires.

Jury national, établissant la responsabilité des ministres, sénateurs, députés, fonctionnaires, magistrats, et faisant rendre gorge aux spéculateurs par une enquête sur les grosses fortunes.

Amnistie plénière et générale à tous les condamnés politiques et pour délits d'opinion.

Politique extérieure pacifique : traités internationaux d'arbitrage et d'entente ; désarmement graduel et simultané de toutes les nations ; appel aux travailleurs de tous les pays pour s'opposer à tout conflit belliqueux. Guerre à la guerre ! Fin des scandales coloniaux !

Programme économique et social :

Retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses. Révocation des concessions minières.

Vote du Code de travail présenté aux dernières Chambres par le Groupe socialiste.

Extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune. Respect du droit ouvrier. Organisation générale des syndicats et groupements corporatifs fédérés entre eux, consultés obligatoirement sur toutes les questions ouvrières, surveillant par leurs délégués professionnels l'exécution des clauses protectrices du travail et inspectant tous les travaux exécutés pour le compte de l'État, du département et de la commune, pour l'observation stricte du cahier des charges.

Législation internationale protectrice du travail. Interdiction légale d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français et au-dessus d'une proportion limitée à dix pour cent.

Journée de huit heures avec fixation de salaires et tarifs syndicaux. Remise des Bourses du travail aux syndicats seuls, en dehors de toute ingérence administrative et policière.

Caisse des retraites ouvrières organisées conformément au projet déposé par le groupe socialiste : assurance sociale contre l'invalidité, la maladie et le chômage.

Extension et amélioration de la juridiction des prudhommes. Habitations ouvrières et logements à bon marché.

Suppression des taxes indirectes et des octrois. Impôt progressif sur le revenu et les successions.

Nous soumettons à vos suffrages ce programme qui, sur la plupart des points, reproduit littéralement le texte que vous avez ratifié en 1902. Sur d'autres points signalés dans notre circulaire, les efforts de notre élu et de ses collègues socialistes ont abouti à des réalisations.

Vous renverrez à la Chambre, pour poursuivre l'œuvre et défendre le programme socialiste, celui dont, en de si nombreux comptes rendus de mandat, vous avez constaté l'énergie et la fidélité aux principes, le citoyen

Marcel SEMBAT.

2e Circonscription du XVIIIe arrondissement de PARIS.

M. ROUANET

Élu au 1er tour de scrutin — 11.498 voix.

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

18e *Section de la Fédération de la Seine — Groupe de Clignancourt.*

Citoyens,

Le parti socialiste a choisi, pour être son porte-drapeau devant le corps électoral de Clignancourt, le citoyen

Gustave ROUANET, député sortant.

Il a estimé que votre élu n'a pas démérité du socialisme et de la démocratie; qu'au contraire, par ses votes, par ses interventions à la tribune, comme aussi par ses efforts dans le pays, dans tous les domaines où l'activité d'un homme politique autorisé peut s'exercer, le citoyen Gustave Rouanet a travaillé consciencieusement, d'un cœur ferme et d'une volonté loyale, à l'avènement de la République sociale.

C'est sous la sauvegarde, avec la garantie du parti socialiste, le seul qui soit l'expression de la classe ouvrière et de tous ceux qui souffrent de la domination capitaliste, que nous sollicitons le renouvellement de son mandat législatif.

Citoyens ! La candidature Gustave Rouanet se recommande à vous du grand parti des travailleurs avec lequel il a toujours œuvré et coopéré pour l'instauration d'une société de justice entre les hommes et de paix entre les peuples.

La candidature Gustave Rouanet se recommande aussi à vos suffrages par son long passé de représentant, passé qui est pour vous le gage de l'avenir. Car, depuis seize ans, vous n'avez jamais cessé de lui témoigner votre confiance, à chaque renouvellement électoral.

Enfin, citoyens, ce sont nos adversaires eux-mêmes qui désignent Gustave Rouanet à votre choix, en concentrant sur lui les pires attaques d'une polémique déloyale à laquelle il n'a répondu jusqu'ici qu'en invoquant ses votes, son passé, exempt de toute défaillance, tout entier consacré à la défense du mandat dont vous l'avez investi.

Citoyens ! Gustave Rouanet a combattu le bon combat pour la démocratie et le socialisme. C'est sans peur, parce qu'il est sans reproche, que nous soumettons à votre ratification le renouvellement du mandat de député que vous lui avez donné.

Clignancourt est resté une circonscription socialiste et son verdict n'est pas douteux. Nous l'attendons en toute confiance. Le 6 mai 1906, comme à toutes les élections où Gustave Rouanet a tenu le drapeau de la République sociale, c'est la République sociale que vous acclamerez. C'est elle qui sortira des urnes le 6 mai avec les bulletins au nom du citoyen

Gustave ROUANET,
Député sortant.

Le Groupe socialiste de la 18e section, pour le quartier de Clignancourt.

3e Circonscription du XVIIIe arrondissement de PARIS.

M. Edouard BUSSAT

Elu au 1er tour de scrutin — 7.351 voix

Citoyens,

Les divers comités qui, depuis huit ans, par leur union, ont fait triompher dans notre circonscription les idées républicaines et démocratiques, m'ont offert la candidature à la députation. J'ai accepté cet honneur avec l'espoir que je pourrais réunir sur mon nom les suffrages de tous les citoyens épris de justice et de liberté, de tous les travailleurs soucieux de voir améliorer leur bien-être, triompher leurs justes revendications, de tous les républicains, en un mot, désireux de contribuer à l'établissement définitif d'une République tolérante, protectrice des faibles et amie du peuple.

Tout en rendant hommage aux efforts de nombreux républicains pour réaliser notre idéal, il faut reconnaître que rien ou presque rien n'a été fait pour le peuple des travailleurs : ouvriers, employés, petits commerçants. A chaque essai de réforme sociale, la haute finance a répondu par une manœuvre détournant l'attention sur une question politique ou religieuse.

Les socialistes collectivistes, domestiqués avec M. Jaurès, sont devenus les valets serviles du gouvernement ; l'assiette au beurre est, pour nombre d'entre eux, le but final de leurs désirs, l'objet principal de leurs soucis. Une sorte de syndicat électoral s'est formé pour maintenir au pouvoir ses éléments disparates, bourgeois bien rentés professeurs de révolution sociale ou socialistes millionnaires. Rien ne leur a coûté pour réussir : lois de circonstance, pillage des finances, et, pour couronner l'œuvre, la délation érigée officiellement en système de gouvernement !

Pendant ce temps, les travailleurs peinent et gémissent sous les impôts croissants, le petit commerce périclite, écrasé par les grands magasins, l'industrie mal protégée est dans le marasme. Il est vrai que de soi-disant socialistes deviennent ministres ou se font caser dans de riches sinécures, après avoir prêché les théories monstrueuses du sans-patrie Hervé.

Citoyens,

Nous faisons appel à ceux qui ne veulent aller ni à la déchéance, ni à la dictature ; à tous ceux qui veulent plus d'équité et de justice dans la répartition des impôts ; à ceux qui veulent défendre l'ouvrier, l'employé contre le chômage, les protéger contre la maladie, la vieillesse, leur assurer une retraite pour les vieux jours.

Nous faisons appel à ceux qui désirent aider le petit commerce, protéger notre industrie et nos ouvriers contre la main-d'œuvre étrangère. Nous faisons enfin appel à tous ceux qui, ennemis des sinécures et des gros traitements, poursuivent un idéal de justice et de liberté. C'est parce que nous souhaitons ardemment la paix, que nous voulons garder une

armée forte, qui permette à la France de poursuivre son œuvre d'émancipation individuelle et de progrès humain.

C'est à vous de dire si vous voulez contribuer à cette œuvre en soutenant ma candidature, qui représente le triomphe de la démocratie.

E. BUSSAT,
Candidat de l'Union des comités
républicains
radicaux-progressistes et socialistes.

1re Circonscription du XIXe Arrondissement de PARIS.

M. André DUBOIS

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.091 voix.

PARTI SOCIALISTE.

Section française de l'Internationale ouvrière, Fédération de la Seine, 19e section.

Citoyens électeurs,

Les élections législatives de 1906 devront être le point de départ d'importantes réformes économiques apportées au régime social actuel, afin de donner satisfaction aux besoins les plus immédiats du prolétariat, et d'augmenter sa puissance d'action pour son affranchissement intégral.

S'inspirant de l'intérêt général, les différentes organisations vraiment socialistes ont fait abstraction de leurs préférences de tactique personnelle, et, comme elles avaient un but commun, elles ont effectué leur union au cours de l'année 1905 : il n'y a donc en France, aujourd'hui, qu'un seul parti socialiste digne de ce nom par la clarté de ses idées et la force morale qui s'attache à son nombre et à sa discipline.

Citoyens,

Depuis de longues années déjà, notre XIXe Arrondissement compte un fort contingent de socialistes, et depuis longtemps il envoie au Parlement et au Conseil Municipal des élus qui se réclament de ces idées.

Nous avons donc le droit de compter cette année encore sur des résultats favorables dans notre arrondissement qui, parmi les vingt arrondissements de Paris, est certainement celui où la vie active est le plus intense, où la population compte le plus d'ouvriers, de petits industriels et de petits commerçants.

C'est cette situation particulière du XIXe arrondissement qui nous amène à attirer l'attention du corps électoral sur les observations suivantes.

Depuis plusieurs années, notre arrondissement, éminemment prolétarien, a été représenté uniquement par des journalistes, des publicistes.

Remarquez qu'on ne saurait vraiment incriminer ces derniers : ils avaient sollicité le mandat de député ; on le leur avait donné ; ils avaient peut-être de bonnes intentions; mais

ils n'avaient ni l'expérience ni les aptitudes nécessaires pour représenter et défendre les intérêts de cette population laborieuse, parce qu'ils ne la connaissaient pas, n'avaient jamais vécu la même vie qu'elle.

Vous leur avez fait crédit pendant plusieurs années ; vous pensiez peut-être qu'ils finiraient par s'identifier à vous, mais comment auraient-ils pu le faire puisqu'ils n'ont jamais habité votre arrondissement? Un demeurait à Montmartre, l'autre boulevard Haussmann ; ils consentaient bien à venir jusqu'à vous pour solliciter un mandat de député, mais non jusqu'à y demeurer d'une façon permanente.

Aussi votre attente a été vaine et, comprenant qu'ils n'avaient aucune des qualités nécessaires pour représenter le XIXe arrondissement, ils se sont eux-même retirés.

Les deux députés du XIXe, les citoyens Clovis Hugues et Charles Bos, ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat ; ils donnent ainsi une leçon et une indication à ceux qui avaient voté pour eux aux élections législatives précédentes.

Nous espérons que cette leçon ne sera pas perdue et que les électeurs du XIXe arrondissement n'accorderont plus leurs suffrages à des journalistes, à des publicistes, même s'ils promettaient de venir habiter parmi eux.

En vue des élections législatives prochaines, les groupes du Combat et de la Villette, appartenant au Parti socialiste, ont formé un Comité électoral pour la 1re circonscription du XIXe arrondissement.

Ce Comité présente à vos suffrages le citoyen André Dubois, professeur de chaudronnerie à l'Ecole Diderot.

Les quelques notes biographiques que nous donnons plus loin sur le passé de ce citoyen nous dispensent de tout commentaire.

Nous sommes convaincus que la grande majorité des électeurs de la 1re circonscription reconnaîtront comme nous que le citoyen Dubois a toute la dignité et toutes les aptitudes nécessaires pour représenter la population laborieuse de cette circonscription.

Aussi attendrons-nous le verdict des électeurs avec confiance, mais il n'en est pas moins nécessaire que les citoyens qui partagent nos sentiments et nos aspirations socialistes viennent adhérer à notre Comité électoral.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que nombreux seront ceux qui viendront collaborer avec nous à l'avènement de la République sociale.

Pour le Comité électoral,
La Commission exécutive.

(Suivent les signatures.)

LA BESOGNE.

La prochaine législature devra être féconde en résultats ; les neuf dixièmes des électeurs de notre circonscription aspirent à des changements importants dans les rouages de la vie économique et sociale.

Les lois de laïcité promulguées ces derniers temps, et pleines d'égards et de tolérance pour les parties en cause, ont stimulé les espérances populaires ; la République paraît enfin sortie de l'ornière où elle se débattait depuis trop longtemps ; elle a montré sa capacité pratique et maintenant nous attendons avec impatience la suppression des impôts indirects et leur remplacement par des impôts progressifs sur le revenu et sur les successions ; une loi sur les retraites, la fixation et la réduction de la durée de la journée de travail, afin d'atténuer le chômage; le minimum de salaire, le repos hebdomadaire, le droit syndical pour tous les employés de l'Etat, du département et de la commune.

Les grands travaux devront aussi être l'objet des préoccupations des nouveaux députés. La vie économique de la nation est enrayée, les transports à bon marché sont insuffisants, et on ne sortira de là que par le retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses

plus hautes forteresses ; la construction de nouveaux canaux, un meilleur aménagement de ceux qui existent, la création de Paris port de mer, etc., etc.

Le prolongement et l'élargissement du canal de l'Ourcq, la création de nouveaux bassins et un meilleur aménagement des ports transformeraient, s'ils étaient exécutés, la vie industrielle et commerciale de la Villette et aussi celle de Paris.

Mais ces projets dormiront avec d'autres dans les cartons des ministères, tant qu'une main vigoureuse n'obligera pas les ministres compétents à agir.

Les 101.080 habitants des quartiers de la Villette et du Combat ont, à côté des grands intérêts nationaux, des intérêts locaux très considérables à défendre ; le dix-neuvième n'est pas outillé pour résiter aux fléaux qui déciment la population ; la misère règne en maîtresse dans notre arrondissement ; il y a une besogne très urgente à accomplir.

Pour satisfaire à tous ces besoins, le nouveau député devra se tenir constamment à la disposition des électeurs; il devra seconder les initiatives, se mettre en travers des injustices si nombreuses dans notre milieu social et aider, par une action continue, les nombreux militants qui se dévouent à la chose publique dans tous les sens.

En un mot, il devra être au milieu de nous, travailler avec nous, connaître nos souffrances, se réjouir de nos joies, et vivre ainsi la vie du peuple pour lui et par lui.

Mon ami André Dubois sera cet homme : il possède toutes les qualités nécessaires. Il y a quatre ans, il lui manqua 219 voix pour arriver en tête de tous les candidats en présence; cette année le citoyen Clovis Hugues ne se représente pas. Dubois reste seul candidat du Parti socialiste.

Les républicains, les socialistes de notre circonscription ratifieront ce choix ; André DUBOIS sera leur député aux élections prochaines. Ils féconderont ainsi la République sociale qui va bientôt devenir une réalité.

2e Circonscription du XIXe arrondissement de PARIS.

M. Arthur ROZIER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.512 voix.

Parti socialiste. — Section française de l'Internationale ouvrière.

APPEL AUX ÉLECTEURS.

Citoyens,

Les manifestes de notre parti, tant du Conseil national que de la Fédération de la Seine et du groupe parlementaire, ont suffisamment fait connaître notre ligne de conduite politique pour que nous ayions besoin d'y revenir.

Sur quelques points seulement, nous voulons préciser notre pensée et caractériser nettement la candidature du citoyen

Arthur ROZIER.

Nous sommes très résolument pacifistes ; la paix seule offre des garanties au travail,

au commerce, à l'industrie; la paix seule permet le plein épanouissement de la pensée humaine. Et c'est encore par la paix seule que le génie particulier de notre race exercera son influence dans le monde.

Nous sommes non moins fermement républicains : toutes les aventures césariennes, plébiscitaires, cléricales nous ont trouvé en face d'elles. Les libertés acquises sont et seront par nous ardemment défendues, augmentées et étendues.

Nous sommes des anticléricaux déterminés : à côté des problèmes sociaux, de la lutte âpre des intérêts, nous ne pouvons méconnaître l'existence d'une bataille philosophique dont l'objet est d'affranchir l'esprit humain de la sujétion du dogme, de substituer le régime moral du libre arbitre, de l'analyse, à celui de la « vérité révélée », imposé à la conscience humaine depuis dix-huit siècles.

Notre élu poursuivra donc la laïcisation intégrale de l'État, la suppression de tous les privilèges consentis aux représentants des sectes religieuses, — et cela pour assurer définitivement la liberté de conscience de chacun.

Mais, cela dit, nous entendons ne rien abandonner de notre idéal socialiste : la République n'existera en fait que le jour où, à la liberté nominale, nous aurons ajouté, pour les milliers et les milliers de dépossédés de l'état social actuel, ouvriers, employés, petits commerçants, petits industriels, la faculté d'user de la liberté qui leur est reconnue.

Est-il vraiment libre l'ouvrier pour qui, trop souvent, telle ou telle opinion équivaut à la perte de son travail, — c'est-à-dire à la faim pour lui et les siens?

Est-il libre l'employé auquel les mêmes conditions de vie sont imposées, qui rencontre les mêmes obstacles dans la recherche du travail, avec, en plus, l'hypocrite obligation de la « tenue »?

Est-il libre le petit commerçant soumis à la tyrannie, inconsciente sans doute, mais très réelle, de la clientèle, menacé chaque jour davantage par l'expropriation, — brutale et sans indemnité, — des concurrences capitalistes.

Est-il libre le petit industriel livré à l'usure des banquiers, écrasé par la rivalité invincible des entreprises à grande production, à vastes exploitations?

Tous ceux qui vivent vraiment du travail sont livrés sans défense, par les conditions sociales, à l'absorption du capitalisme.

L'anarchie règne dans la production, elle règne dans les moyens d'échange, elle règne dans la consommation.

De bons apôtres crient à la démoralisation, à la dépopulation, à toutes sortes de maux qui rongent notre pays et menacent son existence. A qui la faute, sinon au régime capitaliste qui autorise et encourage quelques-uns, les plus habiles et les moins scrupuleux, à constituer leur puissance de la misère et de l'exploitation du plus grand nombre?

Nous poursuivons donc la réalisation d'une société égalitaire. Et qu'on n'équivoque pas sur notre idéal : nous n'entendons menacer aucun intérêt légitime, aucun intérêt essentiel. Quiconque vit de son travail, du commerce ou de l'industrie fécondés par son activité, ne saurait se sentir atteint par notre espérance d'égalité sociale.

C'est au « monopole » de fait ou de droit, c'est au « privilège » par concession gratuite ou acquise, c'est au « trust » industriel ou commercial, c'est à l'exploitation à forme financière, que nous entendons porter les coups nécessaires pour libérer l'ouvrier, le petit commerçant et l'industriel de toutes les servitudes que la souveraineté de l'or leur impose.

Donc : substituer au règne de la ploutocratie celui du travail, de l'intelligence, et de l'activité, voilà ce que signifie notre socialisme.

Ne vous laissez pas abuser quand on essayera, pour les besoins d'une mauvaise cause, de le défigurer. Le socialisme n'est ni destruction ni désordre, il est, au contraire, organisation, ordre, création. Il ne fait appel ni aux instincts brutaux, ni à la basse démagogie : il les combat, au contraire, — et entraîne les hommes à pratiquer et à faire triompher la justice et la bonté.

Électeurs,

La législature prochaine aura à solutionner d'importantes questions sociales : par la réglementation humaine du travail, elle devra mettre un terme à l'agitation et aux désordres enfantés par l'anarchie capitaliste ; par les retraites ouvrières, elle devra pallier à l'une des plus navrantes iniquités de l'ordre social actuel ; par la suppression des conseils de guerre, elle aura le devoir d'arrêter les scandales dont ces prétoires d'occasion ont trop souvent été le théâtre ; par l'impôt sur le revenu, proportionnel et progressif, elle devra réorganiser dans le sens de la justice notre régime fiscal, actuellement favorable aux seules puissances financières. Par cet impôt, il lui sera permis de réaliser la suppression de la cote personnelle-mobilière, qui ne tient aucun compte de la faculté contributive du citoyen ; la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, taxe inique et barbare sur l'air et la lumière, et enfin la suppression de la patente qui, trop souvent et malgré quelques améliorations votées ces dernières années, frappe le commerçant et l'industriel en raison inverse de leurs moyens.

Telles sont les idées générales sous l'égide desquelles nous plaçons la candidature de notre ami Arthur Rozier.

Conseiller municipal vigilant, attentif aux besoins de son quartier, aux droits de la capitale, il sera, vous le savez, un député actif et utile.

Ses mérites personnels, son talent, ses actes, vous sont connus, nous n'insisterons donc pas sur ces points.

Mais, avant d'aller voter, réfléchissez que vous tenez votre sort entre vos mains. Trois candidats sollicitent vos suffrages : l'un veut faire reculer la République jusqu'à une politique nettement cléricale ou la livrer, — ce qui paraîtrait peut-être plus simple à son parti, — au « garrot » de quelque Saint-Arnaud ; l'autre représente une politique de piétinement, de « réformettes » plus dangereuses qu'utiles par les espérances qu'elles font naître et par les désillusions qu'elles provoquent; le troisième enfin, Arthur Rozier, veut transformer en République réelle la République nominale, par des réformes profondes touchant à l'ordre social même, parce que c'est de lui que viennent tous les maux, toutes les équivoques et tous les paradoxes dont nous souffrons.

C'est avec confiance que nous faisons appel à votre clairvoyance en vous invitant à voter pour le citoyen

Arthur ROZIER.

Vive la République sociale !

Au point de vue local, Arthur Rozier poursuivra si vous l'envoyez à la Chambre :

Le concours nécessaire de l'État pour l'approfondissement, l'élargissement et le prolongement, vers le Nord, du canal de l'Ourcq et la création d'un nouveau bassin, depuis de longues années réclamés par la marine, — source de travail et de prospérité pour nos quartiers ;

La suppression des fortifications, depuis si longtemps à l'étude et que notre députation semble avoir complètement oubliée.

La défense, la protection, l'extension de notre marché aux bestiaux et de nos abattoirs, — régulateurs du prix de la viande pour tous les pays occidentaux ;

Le déplacement de la ligne de chemin de fer desservant le marché aux bestiaux, de façon à obtenir, d'une part un transport des bestiaux plus économique, plus hygiénique et plus rapide, et d'autre part, la libération de nos quartiers de la sujétion imposée à la circulation par les passages à niveau de la rue d'Allemagne et de la rue d'Hautpoul ;

La substitution aux tarifs actuels de transport des bestiaux, — datant de plus de cin-

quante ans, — d'un tarif par tête de bétail, plus conforme aux intérêts du commerce et aussi aux devoirs d'humanité ;

La solution des questions relatives aux extensions du métropolitain actuellement en souffrance dans les bureaux ministériels : Boucle terminale de la ligne 7 par la place du Danube, la porte du Pré-Saint-Gervais et la place des Fêtes ;

Embranchement de la ligne 7 vers les abattoirs par la rue de Flandre ;

Prolongement de la ligne 7 des Tuileries à l'Hôtel-de-Ville par les quais (comportant correspondance directe avec la ligne 4 vers la rive gauche au Châtelet) ;

Prolongement de la ligne n° 3 jusqu'à la porte Romainville ;

Construction des lignes Place de la République-Porte Romainville et de la Porte Dorée au rond-point de la Villette avec prolongement jusqu'au marché aux bestiaux par la rue d'Allemagne (proposition Rozier, avril 1906) ;

L'obtention de subventions du Pari Mutuel pour la reconstruction de la crèche du Pont-de-Flandre, la reconstruction de la crèche du quartier d'Amérique, la construction de la Soupe populaire, — toutes questions étudiées et en suspens depuis au moins deux ans au ministère ;

L'amélioration des services postaux et télégraphiques dans le 19e arrondissement, et notamment la création d'un bureau de poste sur le plateau de Belleville ;

L'attribution de subventions de l'État aux Sociétés d'enseignement populaire, aux Patronages scolaires, aux Institutions philanthropiques du 19e, qui en ont été privés jusqu'ici, contre toute justice.

Enfin, Arthur Rozier s'engage à provoquer la création d'un groupe permanent des élus de la Seine : sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers municipaux de Paris, pour organiser la défense de la capitale contre l'État qui, en dépit de toute équité, écrase Paris sous les impôts, lui impose, parfois pour la satisfaction d'intérêts provinciaux particuliers, — comme dans la question des raisins de table, — des dégrèvements qui mettent en péril l'équilibre des finances communales, se refuse à payer à la Ville une part vraiment équitable dans les dépenses militaires, de police, d'enseignement, d'entretien des routes nationales, la location des égouts pour le passage des lignes téléphoniques et télégraphiques, etc. ; décide des réformes dont il laisse toute la charge financière à la Ville ou au département : suppression des bureaux de placement, pompes funèbres, enfants assistés, aliénés, assistance des vieillards, infirmes et incurables, etc. — Ce pendant que le Parlement refuse à la Ville une autonomie qui lui permettrait de mieux aménager ses finances et de réaliser de sérieuses économies par une organisation plus rationnelle, soit de services industriels productifs, soit de ses services administratifs onéreux.

1re et 2e Circonscriptions du XXe arrondissement de PARIS.

M. DEJEANTE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.455 voix.

M. VAILLANT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.891 voix.

PARTI SOCIALISTE

(*Section française de l'Internationale ouvrière*).

Citoyens,

Il y a peu de temps encore, séparées par des nuances d'opinions ou des divisions personnelles, les fractions socialistes avaient chacune leur programme et leur candidat.

Il n'en est plus ainsi. L'accord qui s'était de plus en plus établi entre les socialistes du XXe arrondissement s'est généralisé et fortifié. Par une décision unanime, l'unité socialiste en France a été fondée.

Le prolétariat n'a plus à hésiter. Il n'y a plus qu'une idée, qu'un programme, qu'un parti.

Et ce parti comprend tout le socialisme organisé, formant lui-même une section nationale dans le grand parti socialiste international, la section française de l'Internationale ouvrière.

Les comités de circonscription vous ont déjà présenté leur candidat aux prochaines élections législatives.

Au nom du parti socialiste tout entier et de la Fédération de la Seine, nous vous présentons à nouveau :

Pour la première circonscription (Belleville-Saint-Fargeau), le citoyen

Victor DEJEANTE;

Pour la 2e circonscription (Charonne-Père-Lachaise), le citoyen

Edouard VAILLANT.

Ils ont avec nous, avec le parti socialiste, un programme unique, celui du socialisme, celui de l'émancipation du prolétariat.

Pour lui, avec vous, avec nous, ils agiront et combattront.

Mais nous devons énumérer, parmi les revendications immédiates, celles dont, au Parlement, ils auront plus particulièrement à s'occuper, ce sont :

1. La réduction légale de la journée de travail. Journée de huit heures. Repos hebdomadaire. Salaire syndical. Sécurité et hygiène du travail. Inspection ouvrière.

2. Droit de coalition et droit syndical pour tous les travailleurs, y compris les employés et fonctionnaires de l'État, des départements et des communes. Libre gestion des bourses du travail par les syndicats ouvriers, sans ingérence préfectorale.

3. Assurance sociale étendue à tous les risques, et tout d'abord, vote définitif de la loi des retraites ouvrières.

4. Réforme de l'impôt, son prélèvement sur la richesse acquise. Impôt progressif sur le revenu. Suppression des impôts indirects, notamment de l'octroi.

5. Législation protectrice de la santé publique, de l'alimentation et du logement.

6. Suppression des monopoles privés, leur nationalisation et municipalisation.

7. Laïcité et contrôle des services publics. Contrôle ouvrier des travaux publics.

8. Libertés municipales. Au moins le droit commun pour Paris.

9. Réforme électorale. Représentation proportionnelle. Développement et organisation des libertés publiques.

10. Traités de commerce et de travail pour l'organisation économique du pays.

11. Suppression de l'armée permanente et son remplacement par les milices nationales; en attendant, réduction de la servitude militaire, suppression des conseils de guerre.

12. Politique exclusivement défensive. Maintien de la paix internationale.

Nous pourrions poursuivre cette énumération, dont chaque article inscrit ou à ajouter, est un élément de nos revendications, de notre programme, de notre politique socialiste.

Électeurs qui voulez avec nous marcher à la suppression du régime capitaliste, à la propriété sociale, à l'émancipation ouvrière; citoyens qui, par nos efforts unis, voulez faire prévaloir ces premières revendications, affirmez votre volonté libératrice par vos suffrages, en votant pour le programme, en votant pour les candidats du parti socialiste, en votant pour les citoyens

DEJEANTE et VAILLANT,
Députés sortants.

Pour la 20e section de la Fédération de la Seine du parti socialiste :

(Suivent les signatures).

1re Circonscription de SAINT-DENIS.

M. Adrien VEBER.

Elu au 2e tour de scrutin. — 10.317 voix.

Manifeste du Parti Socialiste

Citoyens,

Les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète.

Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale. Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grandes usines et des grands domaines, dominera et exploitera le

travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées. C'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen de vous affranchir : c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective, qui, gérée par nous et par vous, fera de vous tous, serfs modernes du prolétariat, des producteurs associés et libres.

Citoyens,

Cette unique solution du problème de la servitude, de la misère ouvrière et humaine, le Parti socialiste est le seul qui la reconnaisse, la proclame, la poursuive avec vous et pour vous, travailleurs, ouvriers, paysans. Ou plutôt ce Parti, c'est vous-mêmes, c'est votre classe devenue consciente et passant enfin de la résignation à la revendication.

Tous les autres partis vous combattent ou rusent avec vous. Ou bien ils essaient de vous arracher les premières libertés péniblement conquises et de vous rejeter en pleine servitude et en pleines ténèbres. Ou bien ils vous endorment et vous trompent par d'illusoires programmes qui, en maintenant la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute opposition et de toute exploitation. A tous ces partis, vous opposerez l'entière revendication du prolétariat, la grande idée révolutionnaire du travail souverain.

Républicains, et résolus à défendre les trop rares libertés politiques du prolétariat contre toute entreprise de réaction, vous signifierez que la République politique doit être complétée par la République économique, que la liberté du citoyen n'est assurée et pleine que là où est garantie la liberté du producteur, et que les ateliers où le capital tient les salariés sous sa loi communiquent à toute la cité une contagion de servitude.

Hommes de pensée libre, et résolus à émanciper les sociétés humaines de toute tutelle cléricale, les esprits de toute tyrannie dogmatique, vous rappellerez à tous que la liberté de pensée est supprimée en fait dans une société qui met la conscience des prolétaires à la merci des possesseurs et qui refuse aux travailleurs, ravalés à n'être que les instruments passifs de la production, l'emploi quotidien de leurs forces intellectuelles.

Hommes d'action, et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates :

Limitation à huit heures de la journée de travail,
Extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune,
Assurance sociale contre tous les risques de chômage et de maladie,
Impôt progressif sur le revenu et les successions,
Retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses,
Scrutin de liste avec représentation proportionnelle,

ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur. Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines ou des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste réalisant, pour tous les producteurs, la propriété commune des moyens de production.

Citoyens,

Comme le socialisme seul peut fonder la justice entre les hommes, il peut seul fonder la justice et la paix entre les nations. A l'heure où les combinaisons occultes des diplomaties et les convoitises des classes possédantes multiplient les risques de conflit, vous ne vous bornerez pas à signifier à tous, gouvernants et possédants, que vous ne voulez pas de la guerre, qui ne serait que la diversion criminelle des privilèges menacés et des classes aux

abois, vous rendrez la guerre impossible en chassant du gouvernement ceux-là seuls qui y ont intérêt et en installant au pouvoir votre propre classe.

Il faut que l'Internationale ouvrière agisse et se dresse pour sauver à la fois l'indépendance des nations et la paix du monde. Il faut qu'elle assure, dans la liberté inviolable des peuples, le libre développement du prolétariat universel.

Préparez-vous donc, citoyens, à conquérir, au nom du socialisme, le pouvoir politique, instrument nécessaire de l'affranchissement du travail et de l'humanité. Vous êtes, dès maintenant, assez nombreux, assez organisés, assez conscients pour faire sentir votre force dans toutes les régions et pour exproprier du pouvoir la classe ennemie. Allez donc à la bataille avec vigueur, avec confiance. Les élections prochaines peuvent et doivent être pour vous, pour la République du travail, une grande victoire.

Vive la République sociale !

Vive le Socialisme international !

2e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. WALTER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.379 voix.

3e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. MESLIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.965 voix.

MM. Walter et Meslier ont adhéré au programme du parti socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière.)

Aucun document concernant ces deux élections n'est parvenu à la Commission.

4e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. WILLM.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.654 voix.

MANIFESTE DU PARTI SOCIALISTE.

Citoyens,

Les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète.

Cette émancipation n'est possible que par l'avénement de la propriété sociale. Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grandes usines et des grands domaines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténurez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées. C'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen de vous affranchir, c'est de substituer à la propriété capitaliste

la propriété collective, qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

Citoyens,

Cette unique solution du problème de la servitude, de la misère ouvrière et humaine, le Parti socialiste est le seul qui la reconnaisse, la proclame, la poursuive avec vous et pour vous, travailleurs, ouvriers et paysans. Ou plutôt, ce Parti, c'est vous-mêmes, c'est votre classe devenue consciente et passant enfin de la résignation à la revendication.

Tous les autres partis vous combattent ou rusent avec vous. Ou bien ils essaient de vous arracher les premières libertés péniblement conquises et de vous rejeter en pleine servitude et en pleines ténèbres. Ou bien ils vous endorment et vous trompent par d'illusoires programmes qui, en maintenant la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute oppression et de toute exploitation. A tous ces partis, vous opposerez l'entière revendication du prolétariat, la grande idée révolutionnaire du travail souverain.

Républicains, et résolus à défendre les trop rares libertés politiques du prolétariat contre toute entreprise de réaction, vous signifierez que la République politique doit être complétée par la République économique, que la liberté du citoyen n'est assurée et pleine que là où est garantie la liberté du producteur, et que les ateliers où le capital tient les salariés sous sa loi communiquent à toute la cité une contagion de servitude.

Hommes de pensée libre, et résolus à émanciper les sociétés humaines de toute tutelle cléricale, les esprits de toute tyrannie dogmatique, vous rappellerez à tous que la liberté de pensée est supprimée en fait dans une société qui met la conscience des prolétaires à la merci des possédants et qui refuse aux travailleurs, ravalés à n'être que des instruments passifs de la production, l'emploi quotidien de leurs forces intellectuelles.

Hommes d'action, et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates :

Limitation à huit heures de la journée de travail,

Extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune,

Assurance sociale contre tous les risques du chômage et de la maladie,

Impôt progressif sur le revenu et les successions,

Retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses,

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle, ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur. Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs, en un grand parti de classe, en un Parti socialiste réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Citoyens,

Comme le socialisme seul peut fonder la justice entre les hommes, il peut seul fonder la justice, la paix entre les nations.

A l'heure où les combinaisons occultes des diplomaties et les convoitises des classes possédantes multiplient les risques de conflits, vous ne vous bornerez pas à signifier à tous, gouvernants et possédants, que vous ne voulez pas de la guerre, qui ne serait que la diversion criminelle des privilèges menacés et des classes aux abois, vous rendrez la guerre impossible en chassant du gouvernement ceux-là seuls qui y ont intérêt et en installant au pouvoir votre propre classe.

Il faut que l'Internationale ouvrière agisse et se dresse pour sauver à la fois l'indépendance des nations et la paix du monde. Il faut qu'elle assure, dans la liberté inviolable des peuples, le libre développement du prolétariat universel.

Préparez-vous donc, citoyens, à conquérir, au nom du socialisme, le pouvoir politique,

instrument nécessaire à l'affranchissement du travail et de l'humanité. Vous êtes dès maintenant assez nombreux, assez organisés, assez conscients pour faire sentir votre force dans toute les régions et pour exproprier du pouvoir la classe ennemie. Allez donc à la bataille avec vigueur, avec confiance. Les élections prochaines peuvent et doivent être pour vous, pour la République du travail, une grande victoire.

Vive la République sociale !
Vive le Socialisme International !

Les Secrétaires du groupe socialiste
au Parlement :
V. Dejeante, M. Devèze.

Fédération de la Seine

Appel au Prolétariat

Citoyens,

Pour la première fois, tous les socialistes de France vont à la bataille politique, étroitement unis, se dressant en face de la bourgeoisie aux étiquettes multiples, et affirmant toutes les revendications de la classe prolétarienne.

Le Congrès international d'Amsterdam a décidé que, de même qu'il n'y avait qu'un prolétariat, il ne devait y avoir qu'un Parti socialiste, et nos récents Congrès nationaux ont ajouté que quiconque n'était pas avec nous devenait un adversaire à combattre.

Comme partout en province, dans chaque circonscription de la Seine, c'est donc sur le nom d'un candidat unique que vous êtes appelés à exprimer votre volonté d'affranchissement total par la réalisation de l'idéal socialiste.

Citoyens,

Plus aiguë, plus âpre que jamais vous apparaît la lutte engagée, dans la Société présente, entre la classe oisive des possédants capitalistes et la classe laborieuse des salariés dépossédés.

D'un côté, la misère, le désespoir et la maladie déciment les ouvriers créateurs de toutes les richesses ; de l'autre, les profits et les exigences du Capital augmentent à vue d'œil.

Plus les travailleurs produisent, plus ils rendent leur sort misérable. L'anarchie règne en maîtresse dans le régime économique actuel et conduit fatalement aux crises d'un chômage meurtrier. Ainsi les salariés sont livrés à toutes les incertitudes de la vie et c'est à leur détriment que joue le système de la libre concurrence, si cher aux économistes bourgeois.

Au surplus, la liberté n'existe pas pour le prolétaire asservi dans les usines, les ateliers, les grands magasins ; car la propriété, fruit du travail, garantie d'indépendance, est le privilège d'une classe, qui s'en sert comme d'un instrument de domination.

Et les lois actuelles, accumulées dans les codes bourgeois, n'ont pour but que d'assurer aux détenteurs des richesses nationales la suprématie sur les producteurs, comme aussi l'unique préoccupation de conserver le pouvoir politique et économique dirige leur préoccupation.

Citoyens,

Cet état de choses ne saurait durer longtemps encore : il suffit de vouloir.

Déjà vous êtes le nombre, et chaque jour le grand capital augmente la foule des expropriés.

Mieux encore, vous avez pour vous la science : vous avez pour vous l'observation des faits historiques et la marche de la production capitaliste qui collectivise le travail.

Citoyens, le Parti socialiste, auquel vous viendrez, proclame le droit à l'existence pour tous et le devoir au travail pour tous ceux qui sont en état de produire.

Vous voudrez avec nous rendre à tout homme sa dignité et sa liberté en le faisant propriétaire de son instrument de travail, et c'est ainsi que vous créerez l'égalité économique et sociale, sans laquelle la prétendue égalité devant la loi et l'égalité politique sont illusoires.

Vous direz avec nous que c'est dans la paix que vous voulez poursuivre la conquête de votre totale émancipation ; vous direz que vous n'êtes plus des résignés et que le temps est passé où " C'est avec les pauvres que les riches se font la guerre ".

Vous protesterez contre un militarisme qui gaspille tant d'or et de vies humaines.

En un mot vous vous affirmerez sur les principes du socialisme :

Entente et action internationales des Travailleurs ;

Organisation politique et économique du Prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange : c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

Citoyens, avec nous vous serez pour réaliser la société de production harmonique, de répartition équitable et de fraternelle solidarité, et vous le direz en vous comptant sur le nom du candidat que la Fédération de la Seine présente à vos suffrages :

Le citoyen Albert WILLM.

Vive l'Internationale Ouvrière ! Vive la République Sociale !

Le Comité Fédéral.

5e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. Hector DEPASSE

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.206 voix.

Aux Électeurs

Désigné, par l'union de tous les comités républicains de la circonscription de Neuilly-Boulogne-Billancourt, comme candidat à l'élection législative du 6 mai, je viens solliciter vos suffrages et vous adresser un appel.

Je me présente à vous avec tout mon passé, avec les principes de ma vie qui vous est connue, avec ma foi indéfectible dans l'avenir de la Patrie et de la République, qui ne font qu'un.

Ancien collaborateur de Gambetta, qui a le plus incarné à notre époque l'idée de Patrie, je dis après lui : « Qui veut être Patriote en France, doit être Républicain ! »

Comment pourraient-ils être républicains, ces hommes qui ne savent que calomnier la République, travestir tous ses actes, qui ne lui donnent toujours que des marques de haine, jamais d'affection et de dévouement?

Dans la consultation qui va avoir lieu, la République ne sera pas mise en cause directement; elle ne sera pas attaquée de front.

Mais, comme ils ont pris l'habitude depuis longtemps, les anciens royalistes, les anciens impérialistes, les boulangistes d'hier, les nationalistes d'aujourd'hui, rapiéçant les lambeaux de leurs vieux masques usés et flétris, se sont fabriqué un nouveau visage pour tromper le peuple.

Ces prétendus libéraux ont essayé de faire d'une grande loi de liberté et de paix civile, une loi de violence et de chouannerie.

Ces grands défenseurs de la Patrie, incorrigibles conspirateurs, ne rêvant toujours que factions et coups d'État, ont employé tout leur zèle à semer les germes de discorde et de défiance dans l'armée de la Patrie. Ils ont poursuivi cette œuvre néfaste à l'heure même où la République était occupée aux négociations les plus graves avec l'étranger.

Autant nous désapprouvons la façon dont on a pris à certain moment les informations que tous les gouvernements ont toujours prises sur les fonctionnaires de l'ordre civil et militaire, autant nous détestons cette reconstitution perfide de papiers qui avaient été détruits au Ministère de la guerre et qui sont reconstruits dans la presse, sans garantie d'authenticité, par un délateur d'un nouveau genre.

Si, par impossible, aux élections du 6 mai 1906, comme à celles du 8 février 1871, qu'un des leurs a appelées : « Les élections du jour de malheur », le suffrage universel, trompé et égaré, venait à donner ses suffrages en majorité à des candidats pareils, on verrait aussitôt ces libéraux et ces nationalistes de la veille redevenir les monarchistes et les impérialistes du lendemain, et une ère de difficultés, de crises, de révolution peut-être, s'ouvrirait pour la France.

La République avec la réalisation de toutes ses promesses!

Ni Réaction, ni Révolution: La République!

Hector DEPASSE.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Citoyens,

Le Suffrage universel aura la parole le 6 mai. La Chambre de 1902 a terminé son œuvre : elle appartient à l'histoire.

Longtemps, à la fin de chaque législature, nous nous plaignions de voir les réformes, sans lesquelles la République ne serait qu'une vaine étiquette, traînées d'ajournement en ajournement.

Il y a quatre ans, à la veille des élections, nous disions : « Il faut que l'ère des ajournements soit close, l'ère des réalisations doit s'ouvrir. »

Citoyens, elle s'est ouverte.

En effet, la législature de 1902 n'a-t-elle pas voté à une écrasante majorité (504 contre 34) la loi du service militaire de deux ans, qui nous procurera une armée plus homogène et plus dense, dans l'intérêt de la défense nationale, en même temps que plus conforme aux besoins et aux principes de la démocratie républicaine ?

N'a-t-elle pas voté cette loi de solidarité sociale : l'obligation de l'assistance à domicile pour les vieillards, les infirmes et les incurables?

N'a-t-elle pas accompli, dans un large esprit de liberté et d'équité, cette séparation des Églises et de l'État, qui, en dépit des violences sectaires, répond au vœu unanime des plus grands penseurs des deux derniers siècles?

La prochaine législature devra continuer cette œuvre politique et sociale en l'améliorant dans certaines de ses parties et en la développant avec sagesse et méthode.

Il faudra terminer la loi sur les retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes, qui sera comme une vaste assurance contre le dénuement.

L'impôt sur les revenus, sauf les modestes revenus du travail, et sur les successions, impôt non de superposition, mais de compensation et de redressement, doit permettre d'établir plus d'équité dans les charges publiques, de supprimer les vieilles contributions directes et d'améliorer le système des impôts de consommation qui pèse le plus lourdement sur les familles les plus nombreuses. L'injustice inhérente à ces impôts se multiplie, en effet, par le nombre des bouches à nourrir.

Notre système fiscal devra être modifié en ce qui concerne les droits de timbre et d'enregistrement.

Nos frais judiciaires sont un scandale; la réforme des tarifs actuels s'impose à la prochaine législature. Notre attachement indéfectible au principe de la propriété individuelle ne doit pas nous fermer les yeux sur les abus qui viendraient à l'affaiblir.

Ce n'est pas être collectiviste que de réclamer pour l'État la propriété des chemins de fer, qui n'est que la propriété des routes modernes, ou certains monopoles de fait, qui se sont développés au détriment de la nation, au lieu de servir à son utilité.

Le Parlement a reconnu en principe la réglementation de la journée de travail, ce qui n'est rien de moins pour les travailleurs que le droit à la vie de famille et aux libertés nécessaires. Cette réglementation doit être adaptée aux conditions vitales des commerces et des industries dans les différentes régions et dans les différentes localités, sur l'avis des conseils municipaux, des syndicats et des conseils mixtes du travail.

La réforme de la justice militaire, la réduction des périodes d'instruction sont au premier rang de nos desiderata, ainsi que l'adaptation plus parfaite de toutes nos institutions militaires, dans leur ensemble, aux nécessités de la défense comme aux intérêts essentiels d'un grand peuple libre.

Le petit commerce a droit à toute notre sollicitude. Nous réclamons en sa faveur : la révision de la loi des patentes par le dégrèvement des petits et l'application des tarifs par spécialités aux grands magasins.

La modification de la loi de 1905 sur les fraudes, juste et utile dans son principe, contient des stipulations qui seraient la ruine pour beaucoup de petits commerçants dont l'honnêteté et la loyauté ne sauraient être mises en doute.

La conciliation avant poursuites, devant les tribunaux de commerce, déjà votée par la Chambre, devra entrer dans la pratique.

L'extension du droit de vote, pour les Chambres de commerce, à tous les commerçants et industriels patentés, qui est réservé à une minorité de privilégiés;

La suppression des octrois, ces barrières d'un autre âge, sont au nombre des réformes que nous avons le plus à cœur.

Nous ne voulons plus que le travail dans les prisons ou dans les casernes, par des maîtres-tailleurs ou des maîtres-bottiers exempts de la patente, viennent augmenter les causes de chômage dans les diverses industries.

Nous demandons l'organisation obligatoire de colonies de vacances pour les enfants chétifs et nécessiteux. L'enseignement à tous les degrés, ouvert gratuitement aux enfants du peuple qui se distinguent par leur intelligence et leur mérite; le développement des maisons à bon marché, dans des conditions hygiéniques pour les familles des travailleurs.

Nous ne devons pas oublier cette foule de modestes employés et fonctionnaires, agents des postes, des télégraphes, des téléphones, des voies ferrées, cantonniers et autres encore, dont le progrès industriel et scientifique multiplie sans cesse le nombre jusqu'au fond des villages; nous ne pouvons pas oublier les instituteurs du peuple, investis de la plus noble mission dans une grande démocratie libre.

Pour tous ces fonctionnaires et agents, nous demandons que la loi de 1884 et la loi de 1901, fondues ensemble dans un nouveau texte, leur assurent les bienfaits du droit syndical, et que l'organisation de l'arbitrage, avec le fonctionnement des Conseils de travail, vienne rendre les grèves inutiles et sans objet.

Tel est le programme général que le citoyen Hector Depasse soutient depuis longtemps et qu'il soutiendra de la manière la plus efficace à la Chambre des Députés.

En ce qui concerne particulièrement notre circonscription, le citoyen Depasse, s'il est notre élu, est prêt à faire tous ses efforts pour mener à bien les projets suivants :

1° Création à Neuilly d'un lycée, et à Boulogne d'une école professionnelle.

2° Création d'un hôpital intercommunal sur le territoire de Neuilly ou de Boulogne-Billancourt.

3° Suppression des fortifications.

4° Développement des moyens de communication et de transport des matériaux et établissements de gares de marchandises à Neuilly et à Boulogne.

5° Création d'un bureau d'enregistrement à Boulogne.

6° Prolongement du Métropolitain en banlieue.

7° Amélioration des services de police, création de nouveaux postes et assimilation des agents à ceux de Paris.

8° Création de groupes scolaires à La Jatte et à Sablonville.

9° Création d'hôtels des postes à Neuilly et Boulogne et amélioration du service.

10° Suppression de la concurrence faite aux blanchisseurs par des établissements religieux et autres qui, sous prétexte d'œuvres plus ou moins philanthropiques ne supportent aucune charge et donnent des salaires dérisoires.

11° Amélioration efficace des conditions du travail des femmes tant au point de vue de l'hygiène que des salaires.

12° Modification, dans un but démocratique, de la loi sur les bureaux de bienfaisance.

13° Obligation pour les compagnies (eau, gaz, etc.) de servir aux abonnés les intérêts du cautionnement déposé.

Citoyens,

Vous pouvez être assurés que, dans cet ordre d'idées générales autant que pour ces diverses réalisations particulières, vous aurez dans le citoyen

Hector DEPASSE

un représentant compétent, laborieux et dévoué. C'est pourquoi nous le recommandons à vos suffrages du 6 mai prochain.

La Fédération des Comités.

6e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. FÉRON

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.161 voix.

PROGRAMME DU PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Adopté par la Fédération de la Seine et par la Fédération de la 6e circonscription de Saint-Denis.

Réformes politiques.

Revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, la République étant mise au-dessus de toute discustion.

Suprématie de la Chambre des Députés en matière financière.

Nomination du Sénat par des délégués élus au suffrage universel.

Rétablissement du scrutin de liste : la Chambre élue pour six ans et renouvelable par tiers tous les deux ans.

Application de la représentation proportionnelle en matière d'élections municipales.

Substitution du scrutin public au scrutin secret pour l'élection du Président de la République et du Bureau du Sénat et de la Chambre.

Mesures législatives assurant la liberté et la sincérité du vote : réglementation de l'affichage, limitation des dépenses électorales. Non éligibilité, pendant dix ans, du candidat condamné par les tribunaux pour fraude ou corruption électorales.

Suppression du cumul des fonctions électives.

Large décentralisation administrative. Le département, la commune et spécialement la Ville de Paris, maîtres chacun de leurs budgets et de leurs services dans les limites compatibles avec l'unité nationale. Suppression des conseils d'arrondissement et des sous-préfectures.

Laïcisation intégrale dans tous les services de l'État, des départements et des communes.

Groupement syndical des communes pour poursuivre les réformes qui les intéressent. Application plus large de la loi de 1889.

Réformes judiciaires.

Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, avec création d'un degré d'appel.

Simplification des codes; leur revision dans un sens plus large et plus humain. Réduction des frais de procédure. Extension graduelle des droits civils et politiques de la femme; revision de la loi de 1838 sur les aliénés. Suppression de la peine de mort. Subsidiairement, suppression de la publicité des exécutions capitales.

Transformation en fonctions publiques des offices ministériels. Suppression du privilège des avocats.

Réforme de la magistrature. Réglementation de la nomination et de l'avancement des magistrats.

Réformes scolaires.

Abrogation de la loi Falloux.

Enseignement unitaire. L'enseignement primaire laïque formant la base commune de l'éducation de tous les citoyens français; l'enseignement secondaire confié exclusivement à des laïques et placé sous le contrôle de l'État. L'enseignement secondaire supérieur accessible à tous en raison des aptitudes constatées. Développement des œuvres post-scolaires.

Développement de l'enseignement professionnel. Écoles d'apprentissage.

Réformes militaires.

Réduction des périodes d'instruction à 15 jours et à 6 jours pleins.

Réforme dans le régime de la caserne, comportant pour le soldat un complément d'instruction générale et professionnelle.

Revision du Code de justice militaire. Atténuation des peines. Suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Loi de recrutement pour les officiers. Rajeunissement des cadres. Unité d'origine.

Réformes agricoles.

Dégrèvement des petites cotes foncières. Revision du cadastre. Développement de l'enseignement technique et agricole. Généralisation de l'assurance, — base du crédit agricole, — contre les épizooties, la gelée et la grêle.

Création du bien de famille, incessible et insaisissable.

Représentation professionnelle de la culture.

Loi réprimant les fraudes sur les produits agricoles.

Réformes financières et économiques.

Protéger l'épargne publique contre les abus de la spéculation et de l'agiotage. Réprimer les accaparements.

Reforme générale et radicale de l'impôt.

Impôt global et progressif sur le capital et sur le reveuu, et suppression graduelle des impôts indirects. Suppression des 4 contributions directes.

Subsidiairement, revision de la loi des patentes. Dégrèvement du petit commerce, aujourd'hui surimposé. Taxation des grands établissements commerciaux ou industriels, d'après le nombre des spécialités exploitées, du personnel employé ou auxiliaire.

Suppression de l'héritage en ligne collatérale à partir du quatrième degré. Maintien de la liberté de tester. Augmentation progressive des droits en raison du chiffre de la fortune.

Suppression des octrois en tenant compte des droits acquis par les employés en fonction. Application de la loi de 1807.

Suppression des sinécures et des rouages inutiles. Relèvement des petits traitements.

Revision de la loi de 1849 sur l'Assistance publique. Allégement des charges que la Ville de Paris supporte abusivement; augmentation de la part contributive de l'État; augmentation notable de la quote-part de Paris dans le prélèvement sur le pari mutuel.

Déclaration d'utilité publique du canal devant faire Paris port de mer, sans subvention de l'État. Déclaration d'utilité publique du canal des Deux-Mers. Création d'un canal latéral au Rhône, de Marseille à Lyon. Raccord des chemins de fer et des voies navigables. Création de voies navigables reliant le bassin de la Loire à celui du Rhin et par le Rhône à la Méditerranée.

Electorat et éligibilité des employés et voyageurs de commerce aux tribunaux et Chambres de commerce.

Recrutement rationnel des agents du corps consulaire.

Vote définitif de la loi réglant les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents, en prenant pour base de la loi Berteaux le projet transactionnel tel qu'il a été établi par l'intermédiaire de leurs syndicats.

Suppression du privilège des bouilleurs de cru. Suppression des commerces clandestins. Suppression de la zone militaire parisienne.

Réforme du mode d'attribution des bureaux de tabac.

Amortissement graduel de la Dette publique. Sévère contrôle de toutes les dépenses

publiques, tant militaires que civiles, et réduction de toutes les dépenses qui ne sont pas nécessaires à la bonne marche des services publics et à la défense nationale.

La politique extérieure.

Affirmer l'idée de Patrie, le devoir rigoureux de la défense nationale et le souci constant de faire respecter l'intégrité du territoire français.

Développer le principe de l'arbitrage international, pour empêcher les différends entre les peuples, les guerres de conquêtes, et faire prévaloir la justice et le droit sur la violence et la force.

Renonciation aux expéditions militaires pour l'extension de notre domaine colonial et, dans les colonies actuelles ou pays de protectorat, soustraits à l'influence des missionnaires et au régime militaire, développement d'institutions protectrices des indigènes.

Réformes sociales.

Code du travail et de la prévoyance sociale.

Achèvement et perfectionnement d'un ensemble de lois ouvrières (telles que celles sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie, sur le contrat de travail et le contrat d'apprentissage, sur les accidents et risques professionnels, sur la limitation des heures de travail, sur le repos hebdomadaire, sur la police et l'hygiène des ateliers, etc.). Subsidiairement, amélioration de la loi sur les accidents du travail, son extension à tous les salariés, commis et employés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage. Subsidiairement, élaboration d'une loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Secours nationaux, départementaux et communaux aux femmes enceintes dans la misère et aux filles mères, pendant et après leurs couches. Meilleure situation des enfants dits naturels.

Obligation majeure, pour les communes du département de la Seine, de posséder un bâtiment communal convenable où seraient abritées les familles sans asile expulsées par autorité de justice, et aussi des malheureux de passage sans abri.

Reprise de la législation de 1848 contre le marchandage. Inscription de mesures protectrices des travailleurs dans les cahiers des charges de toute entreprise dépendant de l'État, du département ou de la commune, notamment pour assurer un maximum d'heures de travail et un salaire minimum normal.

Application des prix de série au salaire de tous les travaux faits dans les prisons, couvents, ouvroirs, colonies pénitentiaires, maisons d'assistance par le travail, etc.

Création d'un ministère du travail. Législation protectrice du travail. Organisation du crédit aux travailleurs. Organisation des conseils du travail et des conseils d'arbitrage. Interdiction des payements en nature par les économats.

Participation de l'État aux mesures à prendre dans l'intérêt de la santé publique; suppression des logements insalubres; développement des habitations à bon marché; lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose.

Égalisation des salaires de la femme à travail égal. Repos légal de six semaines avant et six semaines après l'accouchement, pour toutes les femmes employées dans l'administration, le commerce et l'agriculture.

Amélioration des lois relatives à l'assistance judiciaire et aux saisies-arrêts sur les salaires des ouvriers et des commis et employés.

Encouragements de l'État aux sociétés mutualistes et à toutes les initiatives propres à

faire passer le travailleur du rôle de salarié à celui d'associé, notamment par la participation aux bénéfices, et à faciliter à tous l'accession à la propriété individuelle.

Maintien de la propriété individuelle, qui apparaît comme une des conditions de la liberté en prolongeant la personnalité humaine sur les objets matériels que son travail a conquis. Faire rentrer dans le domaine de l'État certains monopoles et services publics, au fur et à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale et la production agricole et industrielle : chemins de fer, mines, raffineries, rectification de l'alcool, etc.

Programme départemental.

Article premier. — Création du canton de Colombes et, en général, augmentation du nombre des conseillers généraux de la banlieue au prorata de la population.

Art. 2. — Extension du chemin de fer Métropolitain dans tout le département.

Art. 3. — Alimentation en eau potable. Obligation, pour la Compagnie des Eaux de la banlieue, d'exécuter la décision du Conseil général, et à défaut, retrait de l'autorisation précaire et révocable de puiser l'eau en Seine au barrage de Suresnes.

Art. 4. — Création de tramways de pénétration et extension de ceux existants. Déchéance des concessionnaires qui n'exécutent pas les lignes concédées.

Art. 5. — Réduction des prix de transports pour les habitants de la banlieue.

Abonnements ouvriers et employés valables par tous les trains et de station à station.

Cartes d'abonnement à la semaine pour tous les employés de 2.000 francs et au-dessous, sans aucune restriction ni condition.

Art. 6. — Création d'un hôpital intercommunal dans la 6e circonscription de Saint-Denis.

Art. 7. — Obligation majeure pour les communes de posséder un bâtiment communal convenable où seraient abritées les familles sans asiles expulsées par autorité de justice, — et aussi les malheureux de passage sans abri.

Vu et approuvé, le Candidat :

A. FÉRON,

Député sortant,

Ancien conseiller général du canton de Puteaux.

1re Circonscription de SCEAUX.

M. Charles DELONCLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.118 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens solliciter de votre confiance le renouvellement du mandat que vous m'avez accordé, il y a deux ans, et que je crois avoir rempli avec zèle et dévouement. Vous m'aviez élu sur un programme de réformes démocratiques. J'ai conscience d'avoir tenu mes engagements.

Fidèle à mes principes de liberté, j'ai voté la séparation des Églises et de l'État, depuis

longtemps réclamée par le pays et rendue nécessaire par l'attitude du Saint-Siège à l'égard de la France; mais, respectueux de la liberté de conscience, je ne l'ai votée que parce qu'elle était loyalement faite dans des sentiments de bon sens, de justice et d'équité, et non dans un esprit de violence ou de parti-pris.

Cette loi, en effet, a laissé au clergé la disposition gratuite des églises, donné aux fidèles le droit de former des associations cultuelles qui pourront régler elles-mêmes l'exercice des cultes et l'administration de leurs biens, accordé des pensions aux ministres du culte comptant un nombre déterminé d'années de service.

C'est donc une loi de liberté qui, en faisant rentrer l'Église dans le droit commun en lui enlevant toute tutelle, lui rend cette indépendance dont elle était si jalouse aux origines du christianisme et qui, d'autre part, supprime pour l'État, qui n'a pas à s'occuper de ce qui est du domaine du spirituel, toute ingérence du Vatican dans sa politique et dans ses affaires.

Partisan de l'égalité absolue de tous les citoyens devant les devoirs sociaux, j'ai voté la nouvelle loi militaire qui, en réduisant à deux ans la durée du service militaire, tout en renforçant la puissance de notre armée, a fait en même temps disparaître toutes les exemptions et toutes les réductions qui subsistaient encore et constituaient de choquantes inégalités.

Sincèrement animé de sentiments de fraternité et de justice sociale, j'ai voté la loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables sans ressources, et j'ai également voté la loi créant une caisse de retraites ouvrières qui, lorsqu'elle aura été votée par le Sénat, mettra l'ouvrier, sur ses vieux jours, à l'abri de la misère.

Ces trois grandes réformes, qui resteront à l'honneur de cette dernière législature, sont l'œuvre du parti républicain étroitement uni dans ses fractions diverses quand il s'agit de réaliser davantage la devise commune des sincères républicains : Liberté, Egalité, Fraternité.

Je suis fier de m'être associé à l'accomplissement de ces réformes, mais d'autres sont encore à accomplir.

Débarrassée de toutes les questions religieuses, et dans le calme qui ne manquera pas de succéder, après les élections, aux agitations fomentées par les adversaires de la République, la Chambre prochaine doit poursuivre résolument, mais aussi sans secousse, la réalisation des réformes sociales qne nous attendons.

Dans l'ordre politique, je suis notamment nettement partisan d'une revision de la Constitution, mais dans un sens démocratique, et excluant, par suite, toute idée de plébiscite, qu'aucun républicain ne saurait admettre.

Au point de vue financier, j'ai toujours été et je demeure partisan d'une réforme de notre régime fiscal demandant à l'impôt progressif les moyens de dégrever les revenus du travail.

Dans l'ordre judiciaire, je demande une simplification de nos codes, leur revision dans un sens plus humain, la réduction des frais de justice et la réforme de la magistrature.

Dans l'ordre des réformes scolaires, je veux l'abrogation des lois Falloux, la laïcisation de l'enseignement rendu, à tous ses degrés, accessible à tous.

Dans l'ordre des réformes sociales, je réclame l'achèvement de nos lois ouvrières, l'amélioration de la loi sur les accidents du travail et l'organisation, par la nation, d'un système général d'assurances sociales.

Citoyens !

Les adversaires de la République ne manqueront pas de vous dire, selon leur habitude, que la politique de la République tend de plus en plus à diminuer la force de notre armée, ainsi que le prestige de la France dans le monde.

Or, jamais notre armée n'a été plus forte et jamais peut-être la situation de la France vis-à-vis des autres puissances n'a été meilleure.

Certes, le parti républicain, qui a relevé la France de ses désastres, veut la paix, car il

sait que c'est seulement dans la paix que s'accomplissent les progrès sociaux. Il veut, comme l'a si bien dit le Groupe parlementaire de l'arbitrage international, dont je m'honore de faire partie, rapprocher les peuples, diminuer nos risques de conflits, substituer peu à peu la justice à la violence. Mais il n'a jamais ménagé les sacrifices qu'exigeaient notre sécurité et la défense de notre territoire, car il sait que la puissance militaire est indispensable à notre pays, aussi bien pour se défendre contre toute provocation que pour continuer à pouvoir répandre dans le monde ses idées de justice et d'humanité.

Si ces idées sont les vôtres, si vous voulez une République réformatrice et de progrès social, secourable aux déshérités, généreuse et vraiment libérale, respectueuse de tous les droits, mais veillant à ce que personne n'oublie ses devoirs et ne s'insurge contre les lois, une république antinationaliste et antiplébiscitaire, mais soucieuse de conserver la puissance et l'honneur de la patrie, si vous voulez, dans l'ordre et la paix, travailler à la grandeur de la France, si vous estimez enfin que, par mon dévouement et par mon activité, j'ai mérité votre attachement, vous me renouvellerez, le 6 mai prochain, la confiance que vous m'aviez accordée et que je crois avoir justifiée.

Vive le canton de Montreuil !
Vive le canton de Vincennes !
Vive la République !

Charles DELONCLE,
député sortant,
candidat du Congrès républicain.

2e Circonscription de SCEAUX.

M. MAUJAN.

Elu au 2e tour de scrutin. — 14.912 voix.

Citoyens,

J'avais pris l'engagement, en me présentant à vos suffrages, en 1902, de poursuivre, par l'union des républicains, la réalisation des réformes suivantes :

L'égalité du service militaire pour tous (loi de 2 ans) ;
La réduction de moitié des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux ;
La retraite pour les travailleurs ;
La prorogation des échéances en faveur des commerçants ;
L'extension, au profit des employés, de la loi sur les accidents du travail ;
La modification de la législation des patentes pour le petit commerce et la petite industrie ;
L'amnistie pour les petits faillis ;
La défense des revendications des abonnés de l'Est ;
L'extension de la juridiction des Conseils de prud'hommes ;
La réglementation des rapports des agents et ouvriers des chemins de fer avec leurs compagnies (journées de travail, retraites, etc.) ;
Le repos hebdomadaire ;

La suppression des congrégations et de l'enseignement congréganiste ;

La séparation des Églises et de l'État, assurant la liberté de conscience et garantissant le libre exercice des cultes en même temps que les droits de l'État laïque souverain.

Je l'ai fait.

Quant au programme de la prochaine législature, il devra porter avant tout sur :

L'impôt progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs, qui dégrèvera le travail, sous toutes ses formes, en supprimant les patentes et autres contributions directes, en exemptant le contribuable d'après un minimum d'existence (3.000 francs pour toutes les communes de la Seine) et en raison de ses obligations de famille, et qui assurera l'équitable répartition des charges publiques, suivant les facultés de chacun ;

L'impôt sur les successions, la plus légitime des contributions, et qui, par la suppression de l'héritage en ligne collatérale, à partir du 4e degré, et la progression des tarifs sur les gros héritages, donnera les ressources nécessaires à la réalisation de la retraite pour les travailleurs ;

La limitation légale de la journée de travail en raison de la nature des industries et en tendant à la journée de huit heures partout où elle pourra être appliquée ;

La liberté syndicale accordée à tous les citoyens, sans exception, travailleurs et employés de l'État, des départements et des communes.

En dehors des fonctionnaires détenant une partie de la puissance publique, lesquels devront être nettement énumérés dans la loi, et qui ne peuvent prétendre à se coaliser contre la souveraineté nationale, le droit de grève doit demeurer l'arme défensive et pacifique du travailleur.

L'union des syndicats de même métier doit être maintenue sur le terrain exclusif des intérêts professionnels, la loi de 1884 devant conserver son caractère essentiellement économique.

Si la grève professionnelle est le droit des travailleurs, la grève générale ne saurait être considérée que comme une manifestation politique et révolutionnaire.

Organisation de tribunaux d'arbitrage pour régler les conflits du capital et du travail et arriver à rendre les grèves moins fréquentes et leurs conséquences moins douloureuses;

Le droit à l'instruction pour l'enfant, à tous les degrés, en raison des aptitudes constatées; l'instruction primaire et primaire supérieure confiée à l'État; l'instruction secondaire et supérieure placée sous le contrôle de l'État;

Les administrations publiques simplifiées et décentralisées, de façon à réaliser de sérieuses économies par la suppression des sinécures et des gros traitements.

Revision du cadastre.

Obligation, pour les fonctionnaires de tous ordres, de respecter les institutions : qui aime la République la serve !...

Reduction des frais judiciaires ;

La justice égale et commune pour tous ; suppression des conseils de guerre en temps de paix ;

Scrutin de liste, avec représentation proportionnelle ;

Le scrutin secret interdit dans les votes parlementaires, pour permettre aux électeurs d'exercer en toutes circonstances un contrôle sur leurs mandataires ;

Unité d'origine pour les officiers, qui devront d'abord passer par le rang, afin d'assurer l'homogénéité et la force morale de l'armée nationale ;

L'armée maintenue en dehors de toute agitation politique, ayant comme devise unique : Respect de la République et défense de la frontière !

Réprobation, sans équivoque, des théories antipatriotiques et anarchistes qui préconisent, en cas de mobilisation, la désertion des soldats, la grève des réservistes et la guerre civile en face de l'envahisseur ;

Maintien de la propriété individuelle, condition du progrès social, de la liberté et de la dignité du citoyen ;

Le bien de famille insaisissable ;

Retour à la nation des mines, des chemins de fer et de certains monopoles dans l'intérêt supérieur de la collectivité et de la défense nationale ;

Mise à l'ordre du jour des projets de loi que j'ai précédemment déposés, qui sont rapportés et prêts à être discutés, sur les réformes sociales, fiscales et militaires.

Je le ferai.

Ad. MAUJAN.

Citoyens,

Le candidat qui a signé ce programme est un homme de cœur, de caractère et de conscience.

Défenseur ardent de la démocratie républicaine à laquelle il a toujours tenu parole, le Citoyen Maujan a loyalement fait ses preuves. Son passé répond de l'avenir.

Notre candidat se recommande exclusivement de la République démocratique et sociale, en face de ses deux concurrents qui représentent, l'un, le collectivisme révolutionnaire, l'autre, sous le masque du libéralisme, la coalition réactionnaire et cléricale.

Vous voterez pour l'homme qui vous a représentés avec tant de dévouement, de probité politique et de talent, qui a été désigné comme candidat unique par l'alliance républicaine démocratique, présidée par M. Adolphe Carnot, et par le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, dont il a été le président, pour le citoyen

Ad. MAUJAN
Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

Le Comité central d'union et d'action républicaines.

3e Circonscription de SCEAUX.

M. Jules COUTANT

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.833 voix.

Citoyens,

Élevé dans notre circonscription, vous me connaissez; pendant douze années de luttes incessantes, vous m'avez vu à l'œuvre, travaillant à préparer pour l'avenir une société de justice dans laquelle le monde vivra en harmonie, et travaillant, pour l'heure présente, à soutenir les grands intérêts du pays et à hâter les réformes même les plus minimes, sans me préoccuper des intrigues de la réaction et de l'ambition d'adversaires peu scrupuleux.

Travailleurs manuels et intellectuels, laboureurs, commerçants, petits propriétaires et petits industriels, vous qui composez la classe productrice, serrez les rangs ! En avant ! la victoire est à nous, nous avons de notre côté le droit, la justice, l'honnêteté et notre attachement à la République socialiste.

Comme la franchise est une des formes de respect que l'on doit au peuple, voici mon programme :

Partie politique.

Article premier. — Revision de la Constitution dans le sens socialiste. Suppression de tous les rouages administratifs inutiles : Présidence de la République, sous-préfectures, etc.

Art. 2. — Rétribution de toutes les fonctions électives.

Art. 3. — Ratification par le peuple de toutes propositions, votées par ses mandataires, ayant un caractère important, comme celui du budget, des emprunts, des déclarations de guerre et de toutes autres décisions pouvant compromettre la vie active et la fortune publique.

Art. 4. — Suppression de la magistrature, remplacée par des jurys élus et des Conseils d'arbitrage. En attendant : justice gratuite et revision dans un sens égalitaire des articles du Code qui établissent l'infériorité politique ou civile : 1° des travailleurs ; 2° des enfants naturels; 3° de la femme en matière de prud'homie et pour la nomination des juges des tribunaux de Commerce.

Art. 5. — Abolition des lois sur la presse, les réunions et les associations (Association internationale des travailleurs, etc.) ; abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal et de la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels.

Art. 6. — Suppression de la Dette publique.

Art. 7. — Suppression des armées permanentes après entente internationale; armement général du peuple ; organisation des milices par région.

Art. 8. — Suppression des périodes d'instruction militaire de 28 et 13 jours.

Art. 9. — Organisation de la commune maîtresse de son administration et de sa police, liberté d'entente entre les communes.

Art. 10. — Suppression des Conseils de guerre et leur remplacement par une juridiction civile.

Art. 11. — Suppression des Compagnies de discipline.

Art. 12. — Suprématie du pouvoir civil sur les fonctionnaires militaires.

Art. 13. — Démission en blanc de tout candidat, remise à la Fédération socialiste de la Seine (S. F. I. O.)

Partie économique.

Article premier. — Transformation en services publics, communaux, départementaux ou nationaux, des monopoles des grandes Compagnies (chemins de fer, mines, usines, services maritimes, tramways, bateaux, gaz, etc.). Pour l'instant, fonctionnement de ces services, sinon gratuitement, du moins au prix de revient.

Art. 2. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (mines, chemins de fer, etc.).

Art. 3. — Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale aux employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept.

Art. 4. — Réduction de la journée de travail à huit heures pour tous les travailleurs adultes ; interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers ; réduction à six heures de la journée de travail des adolescents de quatorze à dix-huit ans, avec fixation d'un minimum légal des salaires, déterminé, d'après le prix local des denrées, par une commission mixte de statistique ouvrière.

Art. 5. — Surveillance des apprentis par les chambres syndicales et groupes corporatifs ouvriers.

Art. 6. — Suppression du travail dans les prisons, les couvents, les ouvroirs et autres établissements religieux.

Art. 7. — Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

Art. 8. — Égalité des salaires, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 9. — Extension du droit syndical aux fonctionnaires et employés de l'État, du département et des communes.

Art. 10. — Interdiction de tout payement pour loyer d'avance.

Art. 11. — Impôt de 20 0/0 sur les locaux non loués, sur les terrains non bâtis et non cultivés.

Art. 12. — Instruction intégrale pour tous les enfants indistinctement recevant à leur gré les notions scientifiques et professionnelles gratuitement, aux frais de la Société représentée par l'État et les communes.

Art. 13. — Mise à la charge de la Société des vieillards et des infirmes du travail.

Art. 14. — Revision de la loi régissant les bureaux de placement.

Art. 15. — Liberté absolue de s'organiser pour les syndicats ouvriers ; leurs droits et prérogatives en matière de travail ou d'organisation ouvrière placés au-dessus des gouvernements et des lois.

Art. 16. — Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion des ouvriers.

Art. 17. — Interdiction absolue aux patrons de frapper les ouvriers d'une pénalité quelconque, ceux-ci n'étant justiciables, en matière de travail, que des Conseils de prud'hommes.

Art. 18. — Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés, à quelque titre que ce soit.

Art. 19. — Suppression des octrois et de tous les impôts indirects frappant la consommation, et leur remplacement par un impôt global et progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs ; suppression de l'héritage en ligne collatérale et substitution de la propriété sociale à la propriété capitaliste.

Art. 20. — Répartition, par la loi annuelle de finances, entre la Ville de Paris et les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, du contingent de la contribution personnelle-mobilière assigné au département de la Seine, afin que les quatre-vingts conseillers municipaux de Paris n'aient pas la suprématie sur les vingt et un conseillers généraux de la banlieue, quand il s'agit de faire le répartement de la cote personnelle-mobilière.

J. COUTANT,
Socialiste,
Député sortant.

4e Circonscription de SCEAUX.

M. GERVAIS.

Elu au 2e tour de scrutin. — 11.410 voix.

Citoyens,

Fidèle au programme que, depuis huit ans, j'ai toujours soutenu, c'est avec une vive satisfaction de conscience que je puis répéter aujourd'hui ce que je disais, il y a huit ans, et ce que j'ai de nouveau soutenu, il y a quatre ans.

En 1904, je disais, en effet, au point de vue de la politique générale :

« Entre les extrêmes, se place le grand parti républicain démocratique avec son programme et son principe d'action pour la solidarité et la justice sociale. Son principe est clair : pas de limite à l'action réformatrice, pas de terme au progrès social réalisé par les moyens légaux et les voies pacifiques. A la lutte de classes nous opposons l'entente pour la vie ; à la division, à la haine : la concorde et la fraternité pour la paix sociale ».

Et, au point de vue parlementaire, je disais dans ma profession de foi adressée à tous les électeurs :

« A chaque jour suffit sa peine. La prochaine législature aura bien rempli sa tâche si elle réalise : la réduction du service militaire à deux ans; les retraites à la vieillesse ; le développement des œuvres laïques et sociales de la République ».

Sur ces deux points, j'ai rigoureusement observé mon programme. J'ai soutenu et défendu la loi de deux ans dont j'avais fait la proposition; j'ai soutenu et défendu la création de la Caisse des retraites à la vieillesse, bien que mon projet ait été différent de celui qui a été adopté, car je trouve le système de la répartition préférable à celui de la capitalisation.

Au point de vue de la politique générale, j'estime que le programme que j'ai défendu depuis huit ans, vrai pour hier, reste vrai, plus que jamais, pour demain.

C'est lui que j'entends encore soutenir et défendre.

Sincèrement attaché à l'idée de Patrie, j'ai cherché et je chercherai à mettre en valeur toutes les forces qui peuvent en développer l'énergie bienfaisante et qui doivent faire de notre généreux pays ce qu'il a toujours été dans le monde, le champion des grandes idées d'art et de science, des grands principes de justice, de liberté et de civilisation.

Partisan convaincu de l'armée nationale, instrument nécessaire de défense de nos droits et de notre indépendance, attachée à la République et à ses lois, j'ai travaillé et travaillerai à mettre de plus en plus ses intérêts en harmonie complète avec les intérêts de la démocratie (organisation générale de l'armée, — loi sur l'avancement des officiers, — unité d'origine : réforme des codes de justice militaire et des conseils de guerre, etc.)

Pour les réformes fiscales et budgétaires, nous demandons l'impôt sur le revenu basé sur les signes de l'état de fortune, pour réaliser la justice dans la perception de l'impôt. (Réforme de la loi sur les successions, réduction des petites cotes foncières, etc.). Puis les allègements de charges par l'amortissement et la réduction des dépenses par la décentralisation et les économies par la réforme administrative.

Aux économies, il faut ajouter les ressources : c'est l'augmentation des recettes par le développement de notre industrie, de notre commerce et de notre agriculture.

La réforme judiciaire (revision des codes; réduction des frais; simplification de la procédure; extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés et employés avec création d'un degré d'appel, etc.).

La réforme scolaire (abrogation de la loi Falloux, développement de l'enseignement à tous les degrés).

L'application de la loi de séparation dans le respect de la loi et de la liberté de conscience.

Scrutin de liste et représentation proportionnelle.

Pour le commerce, je demande l'amélioration de la loi des patentes déjà heureusement améliorée par la loi d'avril 1905, la suppression des économats et des ouvroirs, la liquidation amiable ; le dégrèvement du petit commerce aujourd'hui surimposé, etc., etc.

Pour l'agriculture, toutes les mesures de juste protection.

Pour les réformes sociales qui se placent aujourd'hui au premier plan des préoccupations de la démocratie, pour cette œuvre qui doit donner à notre pays la paix intérieure, il faut tendre à faire passer dans l'ordre économique les principes de liberté, de justice et de solidarité qui ont présidé à l'œuvre politique accomplie au cours du dernier siècle.

Réglementation des conditions du travail par une législation internationale, comme je l'ai demandé à la Chambre, par la réunion d'un congrès de toutes les puissances. Repos hebdomadaire.

En présence du grand courant qui porte vers l'organisation syndicale tous les travailleurs de toutes les conditions, la démocratie a le devoir de constituer par le syndicat, pour éviter les malentendus et les conflits si préjudiciables à la paix publique et à la puissance économique du pays, l'instrument légal de collaboration effective et pratique, sincère et loyale, aux réformes sociales dans l'ordre et la paix.

Enfin ce sont toutes les œuvres qui intéressent notre circonscription :

Organisation au Ministère de l'Agriculture, — comme je l'ai demandé à la Chambre, — d'un service spécial pour la défense des intérêts de notre horticulture et notamment de l'horticulture de la région parisienne.

Etablissement de la voie ferrée Paris-Chartres.

Développement des moyens de transport et amélioration des services publics (postes et télégraphes, eaux, gaz, routes, ponts, suppression des zones et servitudes militaires aux fortifications de Paris et aux forts de la banlieue).

Citoyens,

C'est à la sagesse de la démocratie républicaine qui, depuis trente ans, a poursuivi pacifiquement son évolution, que la France doit la situation privilégiée qu'elle occupe aujourd'hui dans le monde. Elle a la mission de continuer aujourd'hui cette œuvre féconde. Le suffrage universel ne se laissera pas impressionner par des agitations coupables qui ont pour but de semer l'anarchie pour récolter le despotisme.

C'est aux républicains sincères, soucieux de l'avenir du pays, que je fais appel. Ni réaction, ni révolution. Mais comme je l'ai dit en 1898 et en 1902 : le progrès continu dans l'ordre et la paix. Ayons confiance dans la sagesse du peuple, dans sa raison, dans son honnêteté et appliquons-nous à travailler avec lui de bonne foi, tous unis, à réaliser les réformes justes et possibles par l'accord des intérêts et par la loi.

Il faut aujourd'hui, si l'on veut assurer l'avenir et le développement normal de nos institutions républicaines et démocratiques, qu'on constitue ce parti républicain de gauche, parti de réformes et de progrès dont on n'a pas trouvé jusqu'ici l'expression positive, mais qui doit exister, qui doit vivre et s'affirmer et qui doit être le « grand parti républicain social », c'est dire le parti qui, sans exclusion d'aucune sorte, éloigné de tout esprit sectaire, répudiant les œuvres de division, de rancune, et de haine, fait appel à tous les hommes de raison libre, d'intelligence clairvoyante, de cœur généreux, résolus à poursuivre la réalisation effective et prochaine de réformes sociales.

Tel est le programme d'action pacifique et féconde que je propose aux républicains de bonne foi qui se refusent à chercher dans la guerre civile et les ruines du pays la satisfaction de rancunes politiques ou d'utopies néfastes.

On me connaît. Depuis quinze ans dans le canton de Vanves, depuis huit ans dans la circonscription, j'ai d'un cœur fervent travaillé aux intérêts qui m'étaient confiés. Aucune revendication collective, aucune plainte individuelle ne m'a trouvé indifférent. J'ai cherché à servir les causes justes et à les faire triompher ; je me suis appliqué à soulager, dans la mesure de mes forces, les misères et les infortunes. Très consciencieusement j'ai cherché mon devoir et tâché de le remplir.

Ne voulant ni compromettre la République avec des promesses irréalisables, ni la perdre avec la réaction qui nous jetterait dans les pires désordres, je m'adresse à tous les républicains dévoués à la démocratie, pour accomplir l'œuvre de réformes et de pacification sociale qui s'impose aujourd'hui pour le bien de la République et de la Patrie.

Vive la République !

A. GERVAIS,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Ancien Président du Conseil général de la Seine,
Maire d'Issy-les-Moulineaux,
Député sortant.

SEINE-INFÉRIEURE

1re Circonscription de DIEPPE.

M. Paul BIGNON.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.242 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

Une première fois, en 1902, vous avez trouvé dans mon passé politique et dans les actes de ma vie administrative et publique les garanties nécessaires, qu'avec prudence et sagesse, nos populations normandes exigent de ceux qui prétendent au grand honneur de les représenter, et vous m'avez élu député de la première circonscription de l'arrondissement de Dieppe.

Aujourd'hui, à la veille de la grande consultation nationale de 1906, confiant dans votre jugement, je me présente à nouveau à vos suffrages.

Je ne veux pas allonger inutilement cette profession de foi par l'énumération de mes actes législatifs. Les réunions publiques, que j'ai déjà commencées et que j'entends poursuivre à travers les cantons de Dieppe, d'Envermeu et d'Eu, me permettront de m'expliquer sur ce point.

Membre successivement d'importantes commissions de la Chambre ou des commissions extraparlementaires (commissions des affaires étrangères, des colonies et protectorats, de l'alcool, etc., etc.), enfin, par un honneur dont je sens tout le prix et dont j'ai été profondément touché, élu trois fois, à la presque unanimité des suffrages, président du Conseil général de la Seine-Inférieure, j'ai, pendant les quatre années de cette législature, essayé de justifier de mon mieux la confiance que la première circonscription de l'arrondissement de Dieppe avait mise en moi.

Je n'ai cessé un seul instant, comme j'en avais pris l'engagement, de défendre les intérêts de nos vaillantes populations agricoles et maritimes, de défendre les intérêts du commerce et de l'industrie de notre région, les intérêts du grand port de Dieppe et de son voisin le port du Tréport, et je ne crains pas d'affirmer ici que si, dans tous mes actes, j'ai été guidé par le juste souci de l'intérêt de mes concitoyens, je n'ai jamais perdu de vue un seul instant l'intérêt supérieur de la patrie.

Quant aux autres questions qui ont préoccupé la dernière législature ou qui solliciteront l'attention de la Chambre nouvelle, je me réclame du programme de l'Union républicaine, groupe qu'avec quelques-uns de mes collègues, j'ai fondé, en 1904, à la Chambre des Députés et dont je fus le premier président.

Les électeurs de la circonscription donneront, j'en suis certain, leur adhésion à ce programme, qui comporte, à l'extérieur, la paix avec dignité et la fidélité à nos alliances ; à

l'intérieur, le culte de la patrie et l'amour du drapeau, la lutte énergique contre l'internationalisme, la résistance à la démagogie collectiviste, le respect de toutes les libertés, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté du travail, le progrès démocratique par la concorde et la solidarité, par les lois d'assistance, d'humanité et de prévoyance, enfin par les lois ouvrières.

Ce programme, fait de clarté et de bon sens, doit être celui des hommes qui font avant toutes choses passer l'intérêt de leur pays. Il a toujours été le mien, et vous voudrez bien vous souvenir que déjà, en 1902, j'avais inscrit dans ma profession de foi ces mots : « ni réaction, ni révolution » et que, chaque fois que j'ai pris la parole, j'ai toujours, et en toutes circonstances, préconisé l'union entre les républicains et le retour à l'ancienne concentration, qui réunissait autrefois les républicains de gouvernement.

L'application de la loi sur la séparation des Églises et de l'État a rencontré jusqu'à ce jour de sérieuses difficultés dans le pays. Il convient donc que ceux qui sollicitent les suffrages du corps électoral s'expliquent nettement à ce sujet.

Ma déclaration paraîtra d'autant plus loyale et sincère, que j'ai voté contre la loi de séparation et que j'ai combattu à la tribune quelques-unes de ses dispositions.

Mais aujourd'hui, le régime de la séparation, sanctionné par les Chambres, est la loi du pays, et tous les citoyens doivent s'incliner devant la loi.

Ce principe une fois posé, je demande que l'État se libère enfin de toute préoccupation cultuelle; j'entends que la nouvelle loi soit appliquée dans l'esprit de la tolérance la plus large, en dehors de toute tracasserie, de manière à assurer la pleine liberté du culte, la pleine liberté de la conscience humaine.

Messieurs et chers Électeurs,

Républicain de tradition, j'ai toujours proclamé que la République est l'instrument nécessaire de notre développement national, qu'elle doit assurer à notre pays la paix, l'ordre et la liberté, qu'elle est tout à la fois le gage et la garantie de toutes les réformes sociales.

Passionnément républicain et en même temps ardemment Français, j'ai toujours voté en libéral, obéissant à ma conscience et à mes convictions, et j'ai toujours pensé que le meilleur moyen de bien servir la République était encore de la faire aimer.

Si vous me faites l'honneur de m'élire à nouveau, profondément respectueux de tout ce qui a fait dans le passé la grandeur de notre pays, mais regardant sans crainte vers l'avenir et confiant dans notre grande démocratie, je resterai fidèle aux traditions des ancêtres de la Révolution française, qui, pour rappeler ici la parole de Gambetta, confondirent toujours le devoir politique et le devoir social et proclamèrent que la République était inséparable de la France, une et indivisible.

Vive la France !
Vive la République !
Vive la première circonscription de Dieppe !

Paul BIGNON,
Député sortant,
Président du Conseil général
de la Seine-Inférieure,
Maire de la ville d'Eu,
Candidat républicain.

2e Circonscription de DIEPPE.

M. de FOLLEVILLE (de BIMOREL).

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.341 voix.

Messieurs les électeurs et chers amis,

En présence de la profession de foi nettement réactionnaire de l'honorable député sortant, vous persistez à me demander une simple déclaration de candidature, permettant aux républicains de voter pour moi, utilement et légalement, en se comptant sur mon nom.

Vous m'affirmez que les ouvriers, indignement trompés en 1898, par une campagne odieuse de calomnies, dirigée contre moi, alors que je les avais toujours défendus et protégés à la Chambre des Députés, ne demandent actuellement qu'à marcher pour moi.

Soit, j'accepte. Ma déclaration de candidature est faite et déposée à la Préfecture.

Nul ne pourra, désormais, m'accuser d'avoir déserté la lutte et de vous avoir laissés dans l'embarras.

Je ne puis pas songer (il est trop tard) à faire une campagne électorale proprement dite : je me contente de vous donner mon nom, bien connu dans la seconde circonscription de Dieppe.

C'est à vous qu'il appartient maintenant d'assurer la réussite de ma candidature d'union et de concorde, aboutissant à la concentration féconde de tous les républicains loyaux et sincères, partisans d'une marche prudente en avant vers un avenir toujours meilleur.

Vous connaissez mes idées et mon programme.

Au point de vue politique, je ne veux ni réaction, ni révolution.

Nettement et profondément républicain, je désire l'ordre, la liberté et le progrès dans la république et par la république. Je resterai, fidèle aux conquêtes républicaines, respectueux du drapeau et défenseur, inébranlable et toujours indépendant, de nos institutions démocratiques.

Au point de vue agricole, industriel et commercial, je suis le partisan de la plus large protection et de l'allègement des impôts et des charges excessives.

Au point de vue religieux, je désire l'apaisement par l'application la plus libérale des lois existantes et la pratique d'une sage tolérance, assurant le respect de la liberté de conscience et le libre exercice des différents cultes.

Ouvriers,

Vous souhaitez, avec passion, les réformes sociales et particulièrement l'organisation des retraites qui assureront le pain de vos vieux jours, après une vie de courage et de travail.

Vous vous souviendrez que j'ai été l'un des premiers, en 1894, au moment de mon entrée au Conseil général, à inscrire dans mon programme les retraites ouvrières : j'ai toujours été et je demeure le partisan résolu de toutes les lois d'assistance, d'humanité et de prévoyance, tendant à améliorer votre sort, en assurant le progrès démocratique par la concorde et la solidarité.

Enfants de la même patrie, nous devons tous marcher, la main dans la main, pour l'amélioration du sort du plus grand nombre.

Messieurs les électeurs,

Je tiens peu aux honneurs, étant sans ambition ; mais si vous portez vos voix sur mon nom et si je deviens de nouveau votre élu, vous aurez en moi un représentant fidèle de vos idées d'ordre, de liberté et de progrès, profondément dévoué à vos intérêts, aimant à vous rendre service et défenseur zélé de toutes vos revendications.

Vive la France !
Vive la république !
Vive la deuxième circonscription de Dieppe !

Daniel de FOLLEVILLE,
ancien Député,
Conseiller général,
Chevalier de la Légion d'honneur.

1re Circonscription du HAVRE.

M. Jules SIEGFRIED.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.477 voix.

Mes chers concitoyens,

Ce n'est pas sur des promesses que vous avez à me juger, mais sur un passé politique de plus de trente années.

Ma vie publique vous appartient. Les hommes de bonne foi reconnaîtront que, pendant cette longue carrière, je n'ai poursuivi qu'un but : la grandeur de mon pays, la prospérité du Havre, et le progrès social des travailleurs.

Quoi qu'en disent nos éternels adversaires, la République a reconstitué nos forces, relevé notre prestige et maintenu la paix.

Ni les utopies malsaines d'une poignée de révolutionnaires hervéistes, ni l'agitation artificielle que voudraient créer les nationalistes et les réactionnaires, ne nous feront perdre le sentiment des réalités.

Notre armée nationale ne se laissera pas détourner de ses devoirs. Nous maintiendrons intacte la force de la France, intactes aussi les conquêtes de la démocratie.

Pendant les quatre années de la dernière législature, j'ai fait partie de la majorité qui s'est formée à gauche pour une politique d'action et de défense républicaines.

L'œuvre d'affranchissement laïque, premier article du programme des Gambetta, des Jules Ferry, des Waldeck-Rousseau, est désormais consommée. La loi de séparation a réalisé « l'Église libre dans l'État souverain. » Nous ne saurions laisser remettre en question ces mesures de justice et d'émancipation.

Aussi opposé aux doctrines révolutionnaires que partisan des réformes sociales, je suis de ceux qui pensent que la République ne sera pas vraiment fondée, tant que ceux qui travaillent peuvent être sans pain, tant que ceux qui ont travaillé peuvent être sans abri.

Je demande donc les retraites ouvrières et des mesures de protection contre le chômage involontaire.

La première de ces réformes, si utile pour les employés comme pour les ouvriers, doit aboutir sans retard. Une étude approfondie m'a persuadé que l'obligation seule peut lui faire porter tous ses fruits par le concours nécessaire du patron. Je m'y suis donc rallié. Mais j'ai en même temps réclamé en faveur de la mutualité et obtenu les encouragements que mérite l'initiative de ces Sociétés admirables de solidarité et de dévouement.

Il sera nécessaire aussi d'améliorer les pensions des inscrits maritimes qui sont notoirement insuffisantes, et de continuer l'œuvre si bien commencée en leur faveur par le groupe des inscrits maritimes, dont j'ai eu l'honneur d'être président.

Le moment est venu d'examiner si les différends relatifs aux conditions du travail ne pourraient pas être solutionnés autrement que par les grèves, moyen primitif et souvent désastreux; — s'il n'y a pas lieu, en un mot, de donner au principe de l'arbitrage une nouvelle extension.

Le repos hebdomadaire pour tous les travailleurs, ouvriers, employés de bureau et de magasins, fonctionnaires, est un droit que nous devons inscrire aussi largement que possible dans notre législation.

Une République fondée sur l'ordre et la justice ne saurait tolérer l'arbitraire et le favoritisme dans la distribution des emplois publics. Je ne vois aucune raison de refuser le droit syndical aux fonctionnaires, sans d'ailleurs leur reconnaître le droit de grève. Mais pour le faire, ainsi que pour leur donner les garanties qu'ils sont en droit d'attendre de l'État démocratique, un remaniement de la législation est nécessaire.

Je crois fermement que notre système électoral peut être amélioré. Le scrutin de liste donnerait aux élus de la nation un plus large sentiment de ses intérêts généraux, et la représentation proportionnelle, en faisant du Parlement l'image exacte du pays, sauvegarderait le droit des minorités.

Nos vieilles contributions directes, injustes et surannées, doivent faire place à un impôt général sur le revenu, amélioration de notre système fiscal, selon le bon sens et l'équité.

Le principe de l'égalité devant l'impôt entraîne également la suppression radicale du privilège des bouilleurs de cru.

Notre situation financière l'exige, d'ailleurs. Mais cette mesure de justice ne serait même pas suffisante pour rétablir sans impôts nouveaux l'équilibre de nos budgets, si le Parlement ne s'appliquait en outre à une politique de sages économies.

Pour continuer efficacement ce mouvement nécessaire de réformes démocratiques, vous estimerez, comme moi, qu'il est indispensable de maintenir plus étroite que jamais l'union des républicains de gauche.

Il ne saurait cependant suffire d'améliorer notre législation sociale, politique et fiscale. Le développement de nos affaires commerciales, industrielles et maritimes est d'une urgente nécessité; il n'est point de meilleur moyen de donner à la nation la prospérité, aux citoyens le bien-être.

Plus que jamais je suis partisan des traités de commerce, notamment avec les États-Unis; — de la mise en valeur intensive de nos colonies par la culture des matières premières nécessaires à notre industries; — de toutes les mesures, en un mot, propres à stimuler l'activité nationale.

Au premier rang de celles-ci, je place les nouveaux travaux indispensables qui feront du Havre, comme le disait Gambetta, la « tête de pont » entre l'Ancien et le Nouveau continent.

J'entends par là l'agrandissement et l'appropriation de notre port intérieur. Le régime de l'autonomie serait de nature à faciliter la réalisation de ces améliorations. De même que l'établissement d'une zone franche donnerait à notre place un nouvel aliment d'affaires.

Il faut en finir aussi avec cette question de la ligne du sud-ouest et du passage de la Seine, dont la solution est attendue depuis si longtemps.

Electeurs républicains,

Si vous me continuez votre confiance, j'irai reprendre ma place parmi les républicains de gauche, pour continuer l'œuvre à laquelle j'ai toujours travaillé et à laquelle je suis résolu plus que jamais à consacrer tous mes efforts, pour la défense de la République, des intérêts de la démocratie et de la prospérité de notre chère ville du Havre.

Vous dédaignerez les appels intéressés de la réaction, vous mépriserez les épouvantails qu'elle dresse devant vous.

Vous irez au scrutin du 6 mai confiants dans notre régime républicain, qui, depuis sa fondation, nous a donné la liberté, la paix et une conception de plus en plus haute de la justice sociale.

Vive le Havre!
Vive la République!

Jules SIEGFRIED

2e Circonscription du HAVRE.

M. BRINDEAU.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.193 voix.

Chers Concitoyens,

Par trois fois, en 1895, 1898 et 1902, vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer siéger à la Chambre des députés.

Mes idées n'ont point varié depuis onze ans, et c'est avec le même programme politique que je me présente aujourd'hui devant vous.

Aux élections législatives de 1902, je vous indiquais, dans ma profession de foi, les raisons de mon opposition au ministère Waldeck-Rousseau ; je vous dénonçais les dangers de son alliance avec les socialistes-collectivistes et les progrès inquiétants de la propagande antimilitariste ; j'ajoutais qu'il fallait voir dans la loi sur les Associations, un acheminement vers la suppression de la liberté de l'enseignement.

Des événements ont prouvé clairement que ces craintes n'étaient que trop justifiées.

Sous le ministère Combes, toute une catégorie de citoyens a été privée de la faculté d'enseigner et l'on a, du même coup, enlevé aux pères de famille la possibilité de faire instruire leurs enfants dans les écoles de leur choix. On a ainsi audacieusement violé les principes posés par les auteurs des lois républicaines sur l'enseignement.

Le ministère se montrait en même temps plein de complaisance envers les socialistes-collectivistes. Des grèves, la plupart du temps fomentées par des politiciens, ont profondément troublé le pays sans que les pouvoirs publics osassent assurer efficacement la liberté du travail.

C'était la préface du mouvement révolutionnaire qui a jeté, ces jours derniers, la désolation dans le Nord de la France.

Enfin, pour satisfaire son besoin de domination, ses rancunes et les appétits de sa clien-

tèle électorale, M. Combes avaient recours aux pires moyens. L'arbitraire, le favoritisme, la pression et la candidature officielles, les procédés de basse police, les dénonciations furent alors érigées en système de gouvernement.

Bientôt, grâce à la complicité du général André, la délation, organisée par la Franc-Maçonnerie, s'est étendue sur notre armée.

Tandis que ce ministre de la Guerre, oubliant ses grands devoirs, se consacrait à ces louches besognes, M. Pelletan, — justement qualifié depuis le « péril national » par M. Doumer, — désorganisait notre marine nationale, arrêtait les travaux de nos chantiers et semait l'anarchie dans nos ports de guerre.

Le successeur de M. Combes, M. Rouvier, n'a pas eu l'énergie nécessaire pour réparer le mal. M. Combes et ses amis ont continué à gouverner dans la coulisse.

On s'est lancé dans la plus redoutable des aventures en faisant voter récemment, par une majorité trop docile, la séparation des églises et de l'État. Cette majorité a refusé de prendre en considération l'opinion des républicains éminents qui, dans le passé, avaient signalé les dangers de cette mesure. Elle s'est également opposée à ce que le pays fût consulté sur cette question. C'est ainsi qu'a été aboli un régime qui donnait à la fois à l'État et aux cultes, dans un intérêt public, les plus sérieuses garanties.

La législation qui vient de prendre fin a gaspillé, dans de stériles agitations politiques, une trop grande part du temps qu'elle aurait dû consacrer aux réformes utiles et aux intérêts généraux du pays.

Prise de remords tardifs, la majorité parlementaire a, dans ces derniers mois, cherché à résoudre hâtivement la question si complexe des retraites ouvrières, qu'elle avait jusqu'à présent négligée.

On a ainsi remis à l'ordre du jour une proposition contre laquelle la presque unanimité des syndicats professionnels, patronaux et ouvriers, s'était prononcée, il y a quelques années.

Cette proposition, qui a le grave défaut de faire subir aux ouvriers, qui doivent être libres de disposer comme ils l'entendent de leurs salaires, une retenue obligatoire de 2 0/0, a été voté sans qu'on sût, même d'une façon approximative, les charges qui en résulteront pour les contribuables et qu'on ait déterminé les moyens financiers nécessaires pour y faire face.

Persuadé que la question si intéressante des retraites ouvrières doit être résolue soit à l'aide de larges subventions données à la mutualité, soit par la constitution d'une caisse de pensions alimentée par les versements volontaires des intéressés et par des allocations de l'État, j'ai refusé de m'associer, par mon vote, à la manifestation purement illusoire à laquelle s'est livrée la Chambre des députés.

Le Parlement a voté une nouvelle législation sur le recrutement de l'armée connue sous le nom de loi sur le service de deux ans. Le premier texte adopté par la Chambre ne m'a paru donner à la défense nationale toutes les garanties désirables, et je lui ai refusé mon adhésion. Ce texte pouvait paralyser le recrutement de nos écoles militaires ; il affaiblissait l'instruction de nos réserves et de notre armée territoriale. Le Sénat ayant corrigé ces défectuosités, j'ai voté pour le projet de loi ainsi modifié lorsqu'il est revenu devant la Chambre. Il devra être complété dans l'avenir par des dispositions favorisant les rengagements dans une très large mesure.

En matière de politique extérieure, j'ai voté contre l'accord franco-anglais qui sacrifiait nos pêcheries de Terre-Neuve en ne nous donnant comme compensation, au Maroc, qu'une liberté d'action à laquelle de récents événements ont apporté des entraves.

En ce qui concerne les lois d'affaires, mon attention s'est portée d'une façon toute spéciale sur les questions concernant les ports de commerce et la marine marchande.

Membre et plusieurs fois rapporteur de la Commission des travaux publics, j'ai fait voter par la Chambre le projet de loi relatif à l'établissement d'un pertuis de communication entre le bassin Bellot et le canal de Tancarville, j'ai combattu devant cette Commission et fait ajourner le projet de Paris port de mer. J'ai réclamé à diverses reprises, à la tribune,

les améliorations nécessaires pour permettre au port du Havre de lutter à armes égales avec ses rivaux, améliorations qui doivent consister notamment dans l'approfondissement du nouvel avant-port, dans la construction d'une nouvelle forme de radoub, dans l'appropriation du Bassin-Dock, dans l'établissement de nouveaux quais au nord du canal de Tancarville, enfin dans la création, au sud du bassin de l'Eure, d'un nouveau bassin pour la navigation transatlantique.

J'ai posé, à diverses reprises, pendant la discussion du budget des Travaux publics, la question de l'autonomie des ports de commerce, que je considère comme capitale pour l'avenir du Havre.

J'ai fait tous mes efforts pour obtenir le dépôt et le vote du nouveau projet de loi sur la marine marchande. J'ai combattu énergiquement, à la tribune de la Chambre, l'opposition faite à ce projet par M. Caillaux et par d'autres orateurs.

La question de la ligne du Sud-Ouest, dont je n'ai cessé de m'occuper, n'a pu encore aboutir au cours de la dernière législature, malgré les promesses formelles du Ministre des Travaux publics. Mais les rapports des Commissions chargées d'examiner les divers projets seront déposés à bref délai et le premier devoir des futurs représentants du Havre consistera à poursuivre, avec la plus grande activité, le dépôt et la discussion du projet de loi tendant à doter notre région de cette nouvelle voie de communication.

Au point de vue économique, nous constatons que la plupart des nations cherchent à protéger les principaux facteurs de leur activité contre la concurrence du dehors.

Nous devons donc, surtout en présence du développement de la production dans des pays neufs, continuer à défendre nos industries et notre agriculture.

En ce qui concerne particulièrement l'agriculture, qui occupe dans la deuxième circonscription une place si considérable, j'ai signé, avec un grand nombre de mes collègues, une nouvelle proposition de loi tendant à favoriser la culture du colza par l'établissement de droit d'entrée sur les graines oléagineuses d'origine étrangère. Cette proposition a été l'objet d'un rapport favorable de la Commission des douanes et elle aurait dû venir en discussion si la Chambre n'avait pas laissé en souffrance un trop grand nombre de lois d'affaires. Il y a lieu d'espérer qu'un nouvel effort permettra enfin de faire aboutir cette question au cours de la prochaine législature.

Électeurs,

Le devoir de la prochaine Chambre sera de travailler à ramener dans le pays l'apaisement, la confiance et la concorde, en y rétablissant la liberté, l'ordre et la justice. C'est la condition indispensable du progrès et de la prospérité publique.

Elle devra donner tous ses soins aux lois d'affaires, s'appliquer à faire de bonne administration, à réaliser toutes les économies et simplifications possibles, à pratiquer, dans la plus large mesure, la décentralisation administrative.

En ce qui concerne les fonctionnaires, j'estime qu'il y a lieu de les autoriser à user très libéralement de la loi sur les Associations. Mais je ne saurais admettre à leur égard l'extension de la loi sur les syndicats professionnels, qui aboutirait fatalement au droit de grève.

La réforme financière devra consister dans une meilleure répartition des charges, sans aucune mesure inquisitoriale. Elle devra respecter le principe de la proportionnalité.

L'expérience a prouvé que l'élection des députés par circonscription d'arrondissement n'était point favorable aux intérêts généraux. Il y aura lieu d'y substituer le scrutin de liste par département ou fraction de département, en combinant cette réforme avec la représentation proportionnelle.

Chers concitoyens,

La situation actuelle est particulièrement grave et le verdict du suffrage universel aura, sur les destinées de la patrie, une influence exceptionnelle.

Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque. Il faut que les candidats disent nettement s'ils sont pour ou contre la politique du bloc, qui fait le jeu des socialistes-collectivistes.

Il faut que les électeurs se rendent également compte, dans ces circonstances, de leur propre responsabilité envers leur pays.

Pour moi, dédaignant les attaques violentes ou perfides d'adversaires sans scrupules, je considère comme un honneur d'avoir combattu une politique aussi funeste à la France et aussi contraire à ce qui est l'essence même de la République : la liberté!

Vive la France!
Vive la République!

Louis BRINDEAU.

3e Circonscription du HAVRE.

M. SUCHETET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.008 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

Vous m'avez demandé de continuer à porter haut et ferme le drapeau de la politique libérale dans notre circonscription, à laquelle des liens de toutes sortes m'attachent depuis longtemps.

Je n'hésite pas, je reste candidat; car, je le sens, en présence de la lutte qui s'engage, je ne puis déserter le poste d'honneur que vous m'avez confié.

Pendant la durée de cette législature, j'ai toujours soutenu les principes d'une République libérale, ouverte à tous et respectueuse des droits de chacun. Mon devoir est donc tout tracé : je dois combattre de nouveau et sans relâche la politique sectaire, despotique et antireligieuse qui voudrait faire de la France le domaine de la franc-maçonnerie.

Mais ai-je besoin de vous développer longuement mon programme politique et économique, que mes votes et mes interventions à la tribune vous ont fait connaître? Depuis huit années que je siège à la Chambre des Députés, vous avez été à même de vous rendre compte de tous mes actes législatifs. Et c'est, il y a quatre ans, par une majorité de près de 3.000 voix que vous avez approuvé et acclamé mon programme. Il n'a pas changé; tel il était alors, tel il est encore aujourd'hui.

Je me suis, vous le savez, associé en maintes circonstances aux mesures d'ordre économique visant les intérêts industriels, maritimes, commerciaux, ouvriers et agricoles de notre circonscription.

Soucieux également des intérêts de ceux qui payent l'impôt, j'ai dû, plusieurs fois, refuser des crédits que j'aurais votés en d'autres circonstances, c'est-à-dire si l'état de nos finances l'eût permis. — J'ai tenu à encourager l'épargne libre, je veux dire les prévoyants et les mutualistes, la plupart ouvriers et employés. Ceux-ci, et ils sont nombreux dans ma circonscription, ne me reprocheront pas de les avoir laissés sans défense. Je me suis toujours opposé aux mesures que je croyais de nature à porter atteinte à leurs droits.

J'ai bien des fois plaidé la cause de nos marins et les revendications agricoles ont fait

l'objet de mes préoccupations. Si nous n'arrivons pas, dès à présent, à de meilleurs résultats, il faut en accuser la politique blocarde. La Chambre, constamment absorbée par ses opérations stratégiques contre les bonnes sœurs, les religieux, les prêtres et les églises, n'a pu trouver le temps de s'intéresser suffisamment à notre agriculture. Avant de voter des droits protecteurs contre la concurrence étrangère, ne fallait-il pas obéir aux Loges et faire passer les lois de guerre contre les catholiques, séparer les Églises de l'État, inventorier leurs biens et supprimer le budget des Cultes ! Et pendant ce temps, l'étranger fait entrer ses denrées en France, au grand détriment de nos producteurs nationaux !

Ai-je besoin de vous rappeler, enfin, que je me suis fréquemment élevé à la tribune contre les mesures qui portent atteinte notamment à la liberté de conscience, car je considère que les intérêts moraux et religieux d'un peuple sont les premiers à sauvegarder, tout aussi bien pour maintenir sa grandeur et son prestige aux yeux des nations qui l'entourent, que pour l'empêcher de tomber dans la décadence et l'anarchie, maux à redouter pour tout peuple qui abandonne ses croyances.

Or, ce que j'ai été dans le passé, je le serai dans l'avenir.

C'est vous dire, Messieurs et chers électeurs, que, si vous me renouvelez mon mandat, je le remplirai de nouveau avec honneur et avec indépendance, m'occupant en outre, comme je l'ai toujours fait, des intérêts particuliers de mes concitoyens « à quelque opinion qu'ils appartiennent ».

Mais, pour être réélu, je ne chercherai point à obtenir vos voix par la flatterie et par de de vaines promesses.

Vous êtes libres de vos votes. A vous de voir si ma ligne de conduite vous convient. Vous me l'avez prouvé par deux fois de suite ; je vous en remercie de nouveau. Toujours vous me trouverez sur la brèche pour défendre vos droits et vos libertés, et toujours prêt à lutter contre les délateurs, les mouchards, les délégués de tous les valets de la franc-maçonnerie.

Je me présente à vos suffrages par devoir et non par ambition, pour soutenir la cause du droit et de la justice, si gravement compromise en France.

Électeurs !

Vous vous souviendrez que la législature qui vient d'expirer si lamentablement dans les troubles et le sang des inventaires a, sans mandat pour le faire et sans daigner vous consulter, voté la loi impopulaire de la séparation des Églises et de l'État, cette loi qui a déchaîné en France la guerre civile et que la nouvelle législature aggravera encore, si elle est composée des partisans du bloc et de la politique ministérielle.

Que les amis de la liberté se donnent donc tous rendez-vous, le 6 mai prochain ; nul n'y peut manquer ! C'est un devoir d'user du droit que la loi confère, pour le triomphe de la bonne cause.

Aux urnes, mes chers concitoyens !

C'est aux cris répétés de « Vive la liberté ! » que nous nous retrouverons le jour du scrutin.

Recevez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments entièrement dévoués.

A. SUCHETET,
Député sortant.

Circonscription de NEUFCHATEL

M. BOUCTOT,

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.567 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

De douloureux événements de famille, survenus coup sur coup, à l'époque des vacances parlementaires, m'ont empêché, depuis bientôt deux ans, de me rapprocher de vous aussi souvent que je l'aurais désiré. En outre, les dernières sessions ont été particulièrement longues et laborieuses et les journées ont été fréquentes où, fait sans précédent, nous avons été appelés à siéger matin et soir. Enfin, une crise ministérielle inattendue a retenu si tardivement la Chambre pour le vote indispensable du budget, que le nouveau gouvernement a dû, pour obéir aux prescriptions de la Constitution, convoquer précipitamment les collèges électoraux, quitte à faire coïncider la période électorale avec la session même des Conseils généraux.

C'est vous dire qu'à mon plus grand regret, il ne me sera sans doute pas permis, cette année, de parcourir, commune à commune, le vaste et florissant arrondissement que je dois à votre inaltérable confiance de représenter depuis huit années au Palais-Bourbon.

Mais le cas de force majeure qui me prive du temps matériel nécessaire pour vous revoir *tous* m'oblige, d'autre part, à vous fournir également à *tous*, en ce qui concerne l'exercice de mon mandat législatif, les explications loyales et nettes auxquelles vous avez droit.

Ce sera, si vous le voulez bien, Messieurs et chers Concitoyens, l'objet de la présente lettre ouverte.

Mon premier souci, au cours de ces quatre dernières annés de ma vie publique, aura été de demeurer fidèle à ce programme d'efforts persévérants, dans l'ordre économique, et de droiture, dans l'ordre politique, que je me suis imposé dès 1895 et dont les manifestations successives de votre sympathie, en 1898, en 1901 et en 1902, m'imposent de ne jamais me départir.

J'ai toujours considéré comme un devoir d'être, sauf empêchement tout à fait impérieux, présent aux séances de la Chambre, dont j'ai suivi assidûment les travaux, lorsque la défense de vos intérêts ne m'a pas amené à y prendre moi-même une modeste part.

C'est ainsi que, sous des formes multiples et dans des interventions diverses au courant desquelles vous avez été scrupuleusement tenus, je suis intervenu dans la discussion des grandes lois sociales d'assistance et de prévoyance, indispensables clés de voûte d'une organisation démocratique féconde, m'attachant, dans la mesure de moyens que fortifie l'ardeur de mes convictions, à donner aux aspirations généreuses des uns et des autres plus de sens pratique et de salutaire précision.

Comme je l'avais promis, j'ai voté la loi sur la réduction à deux ans du service militaire, ainsi que toutes les dispositions proposées en faveur des réservistes et des territoriaux et j'ai insisté particulièrement pour que les soldats, en activité de service, jouissent, en vue de rejoindre leurs foyers au moins une fois par an pendant la durée de leur présence sous les drapeaux, de la gratuité du parcours sur les chemins de fer.

Lors de la discussion de la loi de Séparation, dont je déplore le vote et à l'application de laquelle il faudra apporter tous les ménagements désirables dans l'intérêt de la paix et de l'ordre public, notamment en ce qui concerne la dévolution des biens et les associations

cultuelles, j'ai pris la parole, au nom des principes de justice et d'humanité, en faveur des serviteurs des cultes rendus incapables, par l'âge ou les infirmités, de remplir leur sacerdoce.

Les questions agricoles ont continué à trouver en moi le défenseur opiniâtre qui, dès 1898, revendiquait avec fierté le titre de « candidat des ruraux », et, s'il reste encore bien des problèmes à résoudre, bien des obstacles à vaincre, bien des réformes à accomplir, je ne saurais oublier que j'ai eu l'heureuse fortune, soit en intervenant à la tribune, soit en faisant adopter des modifications utiles, de collaborer, au cours de la législature qui finit, à de nombreuses lois concernant par exemple :

La protection des beurres et engrais,

La répression des fraudes en matière alimentaire,

Le relèvement des tarifs en vue de favoriser l'élevage et le commerce du bétail national,

L'attribution d'indemnités pour abatage sanitaire des animaux,

Les warrants et les coopératives agricoles, etc., etc.

Mon dévouement demeure acquis à la cause du sol et je ne ménagerai pas plus mes efforts dans l'avenir que je ne l'ai fait jusqu'alors en vue de compléter, — par la création de Chambres consultatives d'agriculture, l'organisation d'associations de mutualité et de crédit agricole, le remaniement, dans un sens plus favorable à la terre et, partant, plus équitable, de l'assiette de l'impôt, l'institution du bien de famille insaisissable (*homestead*), le maintien des tarifs douaniers de 1892, etc., etc., — le programme vital, intangible, de vos revendications et de vos droits.

Je n'ai pas hésité non plus, Messieurs et chers Concitoyens, à me faire entre temps l'interprète des serviteurs les plus actifs de la République : facteurs, cantonniers, employés de chemin de fer, et à apporter à la Chambre, en des discours greffés sur les discussions budgétaires, l'écho de leurs réclamations aussi modestes que légitimes.

Mes préoccupations économiques m'ont conduit à prendre part, dans le sens le plus favorable à la prospérité du pays, aux débats sur le rachat des Chemins de fer de la Compagnie de l'Ouest et sur la récente émission de huit cents millions de billets, sollicitée par la Banque de France.

Enfin je me permettrai de vous rappeler qu'en dehors de ma présence et de mon action incessante au Parlement, j'ai dû à la confiance et à l'estime de mes collègues de faire partie de nombreuses Commissions, — Commission du budget en 1902, Commission de la houille blanche en 1903, Commission des douanes en 1906, etc., etc., — et que j'ai prêté un concours effectif à toutes les démarches effectuées auprès des pouvoirs publics et des grandes Administrations par les groupes d'affaires dont je m'honore d'être membre, pour cette raison que leur unique objet est de resserrer les liens et de soutenir énergiquement les intérêts de notre grande famille rurale.

Il me reste maintenant à m'expliquer sur mon attitude politique : je le ferai avec d'autant plus de brièveté et, disons le mot, de plaisir, que j'ai respecté strictement mes engagements les plus fermes et que mes votes, les plus simples comme les plus solennels, m'ont été dictés par le souci exclusif de servir, en même temps que votre cause, le triomphe de la démocratie, la dignité de la République et la grandeur de la Patrie.

Au seuil même de la législature, je me suis vu, malgré ce rêve de conciliation républicaine et de solidarité sociale dont je prévoyais, dans ma circulaire d'avril 1902, la réalisation prochaine, acculé à une opposition sans trêve.

Ce furent les années mauvaises du ministère Combes, la persécution religieuse sournoise ou forcenée, l'application déloyale de la loi sur les associations, interprétée systématiquement, et comme un défi au bon sens juridique, à titre d'arme de guerre contre les catholiques, la désorganisation de la défense nationale, signalée avec autant de véhémence que de courage par le président actuel de la Chambre, alors président de la Commission du budget.

Ce fut le règne des « délégués administratifs », sorte d'agents louches d'espionnage et

de délation, répudiés par les honnêtes gens de tous les partis et que les fonctionnaires les plus intègres, les plus sûrs, les plus dévoués au régime, n'hésitèrent pas à désavouer.

Ce fut, enfin, ce système politique qui ne tendait à rien moins qu'à rendre, selon l'expression d'un ministre actuel, M. Georges Leygues : « la République odieuse et inhabitable à tous les Français », et qui, sous le vocable de « Combisme », assombrit encore les âmes, paralyse les plus nobles tentatives, comme un oppressant cauchemar.

Il fallait alors être pour ou contre les fauteurs de telles entreprises antirépublicaines et antifrançaises : j'ai été contre.

Il fallait en finir avec ces querelles âpres et desséchantes, nées de la lutte anticléricale que condamnait à l'époque, en des transports d'admirable et communicative indignation, l'honorable M. Millerand; j'ai, de tous mes efforts, de tous mes votes, hâté la désagrégation du Bloc, préparant ainsi l'arrivée au pouvoir de M. Rouvier.

Lorsque ce dernier a fait appel à une « majorité élargie », conviant ainsi à l'œuvre de réparation et de pacification les républicains du centre, je lui ai donné résolument mon adhésion, en même temps que, de concert avec mes collègues et amis MM. Bignon, Carnot, Flandin, Rouland, etc., je prenais l'initiative de la création du groupe de l' « Union Républicaine », sous les auspices duquel je m'honore de me présenter aujourd'hui à vos suffrages.

Au surplus, l'horizon politique s'éclaircit, au fur et à mesure que les difficultés extérieures s'aplanissent et que le malaise combiste devient moins pesant, et l'avenir apparaît sous un jour plutôt rassurant.

De même que j'avais été jusqu'au bout fidèle au gouvernement de M. Rouvier, j'ai considéré comme un devoir de probité et de clairvoyance républicaines d'accorder ma confiance à ses continuateurs.

La promesse de combattre l'antimilitarisme, et de suspendre les inventaires en cas de résistance susceptible de provoquer des violences, les déclarations du Gouvernement touchant l'application des lois de séparation et d'assistance et, surtout, la présence comme ministre des finances dans le nouveau cabinet, de M. Poincaré, dont vous connaissez tous la vaillante intelligence et la réconfortante énergie, justifient mon attitude politique d'aujourd'hui, sans engager en quoi que ce soit ma ligne de conduite de demain.

Quant à cette dernière, elle demeurera constante, en accord immuable avec l'idéal de justice et de fraternité que nous nous sommes délibérément imposé aux jours des luttes de 1898.

Comme tout porte à l'espérer, nous nous retrouverons, à l'issue des élections prochaines, en face d'un ministère résolu, pour triompher des attaques des partis extrêmes, à faire appel à tous les républicains sincères, sans tomber dans l'odieux des iniquités d'antan, ni dans le ridicule des excomunications d'hier, résolu aussi à provoquer les orientations au lieu de les subir, à guider les impulsions au lieu de les suivre, à se respecter, enfin, et à se faire respecter.

Voilà, Messieurs et chers concitoyens, ce qu'en toute franchise je tenais à formuler devant vous.

En 1898, votre adhésion spontanée à mon programme et à mes idées, votre résistance obstinée aux multiples assauts d'une coalition puissante, me permit de croire que notre union serait durable. En 1902, en effet, la marque de confiance était devenue un élan de sympathie et c'est par plus de 10.000 suffrages que vous indiquiez votre volonté de me maintenir mon mandat législatif.

Aujourd'hui, il y a entre nous autre chose et plus que de la confiance et de la sympathie; il y a ce lien indissoluble qui, déjà, nous unissait, ma famille et moi, aux électeurs du canton de Saint-Saëns, il y a l'affection.

Aussi, je demeure certain qu'à ma fidélité éprouvée et à mon loyalisme républicain, vous répondrez par la réciprocité, une fois de plus affirmée, de vos sentiments cordiaux et que, le 6 mai prochain, sans abstentions ni réserves, vous manifesterez sur mon nom votre volonté formelle de voir enfin :

La République à jamais assise sous l'égide de la liberté;

La Démocratie organisée de façon à porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun;

Et la Patrie mise pour toujours à l'abri des tentatives criminelles, quels que soient ceux qui les suscitent.

Au 6 mai donc, mes chers concitoyens, et tous aux urnes,

Pour la France et pour la République !

Votre concitoyen et ami,

BOUCTOT,
député sortant.

1re Circonscription de ROUEN.

M. LEFORT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.193 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné, par l'unanimité des comités démocratiques de Rouen, comme candidat du parti républicain pour la première circonscription, j'ai l'honneur de me présenter à vos suffrages.

Je crois avoir le droit de dire que ma véritable profession de foi est dans mon passé, et que mon existence entière est la garantie de la confiance que vous pouvez mettre dans mon dévouement à la République et à la ville de Rouen.

Toute ma carrière professionnelle s'est accomplie au lycée Corneille, et j'ai partagé entre la gestion des affaires municipales et les œuvres d'instruction populaire le temps que ne me prenaient pas mes fonctions universitaires.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je serai à la Chambre des Députés ce que j'ai toujours été dans toutes les circonstances : un républicain fidèle aux traditions de la Révolution française, épris de justice, de tolérance et de progrès, un serviteur dévoué de la ville de Rouen.

L'œuvre des deux dernières législatures a été féconde. La loi sur les associations, la loi sur la réduction et sur l'égalité du service militaire, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, la loi sur la séparation des Églises et de l'État, ont été promulguées.

L'application devra en être assurée avec fermeté.

La loi supprimant l'enseignement congréganiste devra être complétée par l'abrogation définitive de la loi Falloux et par la facilité donnée à tous de participer à l'enseignement supérieur.

D'autres grandes réformes, indispensables à un pays qui veut vivre d'un régime vraiment démocratique, s'imposent à la prochaine Chambre :

La réforme fiscale, par l'établissement de l'impôt sur le revenu et la diminution méthodique des impôts de consommation, qui sont contraires aux principes de la Déclaration des Droits de l'homme et pèsent si lourdement sur les classes laborieuses ;

Les lois sociales, telles que la mise en pratique de la loi sur les retraites ouvrières; l'assurance des travailleurs contre les risques du chômage et autres; le développement de l'enseignement professionnel ; la protection du salaire des femmes mariées ; le repos hebdomadaire ; le projet Berteaux, sur les agents des chemins de fer; la mise en harmonie de la loi de 1884, sur les syndicats professionnels, avec la loi de 1901 sur les associations; l'application de plus en plus complète de l'arbitrage dans les grèves et la répression sérieuse des violences, d'où qu'elles viennent ; le développement de la mutualité ; la défense du petit commerce ; la suppression des conseils de guerre en temps de paix; la réduction des frais de justice ; la diminution du nombre des sous-préfectures et des tribunaux ; la suppression totale du privilège des bouilleurs de cru ;

Tel me semble être l'ensemble des réformes politiques, économiques et sociales que devra poursuivre la Chambre nouvelle.

Partisan irréductible de cette politique extérieure qui a donné à la France ce qu'elle n'avait jamais connu sous les monarchies : trente-cinq années de paix continentale ininterrompue, j'estime qu'il faut maintenant l'alliance avec la Russie et rendre plus étroite encore l'entente cordiale avec l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et les États-Unis.

Avec tous les républicains, je veux la patrie libre, prospère et honorée; je veux son armée forte et respectée, ses soldats fidèles à leurs devoirs militaires, sous le commandement de chefs fidèles eux-mêmes à la démocratie et à la discipline.

Enfin, je m'efforcerai d'être, tant à la Chambre qu'auprès des pouvoirs publics et des grandes administrations, le défenseur vigilant de nos intérêts régionaux, industriels, commerciaux et maritimes, particulièrement vis-à-vis des Compagnies de chemins de fer.

Électeurs républicains,

Je répudie hautement toute compromission avec les partis de réaction, de discorde civile et d'anarchie, quel que soit le masque sous lequel ils abritent leurs menées antidémocratiques.

Je vous demande de vous unir sur mon nom pour que votre vote soit une protestation contre les procédés électoraux des cléricaux et des nationalistes : la corruption, l'intimidation et la calomnie, qui faussent les manifestations du suffrage universel et le déconsidèrent.

Électeurs republicains de la ville de Rouen, c'est à vos seuls suffrages que je fais appel.

Achille LEFORT,

Professeur honoraire de l'Université,
Officier de l'instruction publique,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de ROUEN.

M. le marquis de POMEREU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.235 voix.

Mes chers concitoyens,

Je me présente de nouveau à vos suffrages, avec la conscience d'avoir loyalement rempli mon mandat.

A tous ceux qui m'ont aidé et soutenu dans ma tâche, j'adresse mes remerciements et l'expression de mon dévouement.

Ami de l'union et de la concorde, j'ai tenu, pendant toute cette législature, à me mettre à la disposition de tous, m'efforçant d'apporter mon concours à chacun, sans distinction d'opinions.

Au moment où l'union s'impose, plus forte que jamais, entre les hommes d'ordre contre la révolution menaçante, je suis prêt à rentrer au Parlement avec la même indépendance, le même souci de défendre vos droits et de protéger le commerce, l'industrie, l'agriculture de notre grande région.

Adversaire résolu des aventures fiscales (telles que l'impôt sur le revenu), je m'opposerai à toute aggravation des charges des contribuables.

Je veux la liberté d'enseignement, de travail et d'épargne; la diminution des frais de justice; le maintien des droits protecteurs; l'organisation sérieuse d'une police pour la défense de nos campagnes.

Je reste convaincu que, pour venir utilement en aide aux populations des villes et des champs, il faut favoriser la mutualité, lui accorder de larges subventions qui permettront de mettre à l'abri du besoin les ouvriers atteints par l'âge et par la maladie.

Électeurs,

Fidèle à mes promesses et à mes engagements, j'ai, sans défaillance, défendu la liberté.

J'invite aujourd'hui à me suivre tous ceux que blesse et qu'humilie dans leur conscience et dans leur âme de patriotes la politique d'oppression, de guerre religieuse, de délation.

Je lutterai de toute mon énergie contre les menées audacieuses des antimilitaristes et des francs-maçons !

Je reste au premier rang pour combattre les hommes qui troublent l'ordre social et menacent la propriété, l'armée et la patrie !

Marquis de POMEREU,
Maire du Héron,
Conseiller général de la Seine-Inférieure,
Député sortant.

3me Circonscription de ROUEN

M. MAILLE,

Élu au 2me tour de scrutin. — 6.976 voix.

Citoyens,

Le Congrès, composé des Comités radicaux, radicaux-socialistes démocratiques du canton d'Elbeuf, et de la concentration des Comités républicains radicaux du canton de Grand-Couronne,

A décidé de poser la candidature du citoyen I. MAILLE, conseiller général du canton d'Elbeuf, maire de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng.

Il a pensé qu'en présence des luttes continuelles de tous les partis de réaction, coalisés contre le Gouvernement de la République, même au risque de déchaîner la guerre civile, en excitant les habitants à la désobéissance aux lois,

Il est temps de mettre un terme à cet état de choses, car notre pays a besoin de calme, de concorde et de travail, et non d'agitation malsaine.

En soumettant à vos suffrages un homme de travail, de progrès et de liberté, ennemi de toute agitation stérile, comme est le citoyen MAILLE, dont le dévouement à la cause républicaine est consacré par quarante années de services pour la défense des humbles et des déshérités de la fortune, le Congrès ne pouvait faire un meilleur choix.

Grâce à ses connaissances des besoins des diverses industries de la 3e circonscription, ainsi que de l'agriculture, qui sont les bases de la prospérité de notre région, malheureusement trop souvent négligés par le protégé de toutes les réactions, ces diverses branches de la richesse publique trouveront en lui un défenseur ardent et convaincu.

Les Fédérations des Comités ci-dessus désignés espèrent que vous ratifierez leur choix, le 6 Mai, en élisant leur candidat à une forte majorité, ce qui s'obtiendra facilement par l'union de tous les républicains dignes de ce nom.

Vive la République Démocratique et Sociale!

PROGRAMME DU COMITÉ

Réformes Politiques.

Revision de la Constitution dans un sens démocratique; scrutin de liste et représentation proportionnelle.

Mesures efficaces pour assurer la liberté et la sincérité du vote.

Réformes Judiciaires.

Extension de la juridiction prud'hommale à tous les salariés de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture.

Revision et simplification des Codes.

Réduction des frais de procédure et amélioration des lois relatives à l'Assistance udiciaire et aux saisies-arrêts.

Transformation en fonctions publiques de certains offices ministériels.

Réformes Scolaires.

Abrogation de la loi Falloux.

Développement de l'enseignement primaire laïque.

L'Enseignement secondaire complètement laïcisé et placé sous le contrôle de l'État, ouvert à tous, en raison de leurs aptitudes.

Développement de l'Enseignement professionnel et des Ecoles d'apprentissage.

Réformes Militaires.

Amélioration du régime militaire et développement de l'instruction.

Revision du Code militaire et suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

Développement de l'arbitrage international pour arriver à la suppression des guerres sanglantes entre les peuples d'Europe.

Réformes Agricoles.

Dégrèvement des petites cotes foncières.

Revision du cadastre.

Développement de l'enseignement agricole.

Généralisation de l'assurance mutuelle contre la perte des animaux, la gelée et la grêle.

Organisation du crédit agricole.

Réformes Financières.

Protection de l'épargne publique contre les abus de la spéculation et de l'agiotage.

Réforme générale de l'impôt et remplacement des contributions directes par un impôt sur le capital et le revenu.

Revision de la loi des patentes et dégrèvement du petit commerce.

Suppression de la prestation personnelle.

Suppression des sinécures et des rouages inutiles, et relèvement des petits traitements.

Développement et amélioration des moyens de transport, réduction et unification des tarifs.

Aide et protection à toutes les entreprises ayant pour but de favoriser l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture, ainsi que le travail national.

Réformes Sociales.

Code du travail et de la prévoyance sociale.

Achèvement des lois ouvrières sur le contrat de louage du travail, — sur le contrat d'apprentissage, — sur le repos hebdomadaire, — sur la police et l'hygiène des ateliers.

Amélioration de la loi sur les accidents du travail et son extension à tous les salariés, commis et employés, et à l'agriculture.

Création des retraites ouvrières pour les vieux travailleurs.

Organisation d'un système d'assurance sociale contre les risques d'accident, de maladie.

Encouragement de l'État aux œuvres mutualistes et de prévoyance, et à toutes les initiatives propres à faire passer le travailleur du rôle de salarié à celui d'associé, notamment par la participation aux bénéfices.

MANIFESTE DU CANDIDAT

Mes Chers Concitoyens,

Désigné par la Fédération des Comités Républicains radicaux et radicaux-socialistes des Cantons d'Elbeuf et de Grand-Couronne, je viens solliciter vos suffrages comme Candidat aux Elections législatives du 6 Mai.

Ayant toujours vécu au milieu de vous, vous savez que j'ai toujours combattu pour le triomphe des idées républicaines, j'ai toujours défendu les principes de Justice, de Progrès et de Liberté, ainsi que les propositions ayant pour but l'amélioration morale et matérielle des Travailleurs.

Depuis huit années, l'union de tous les Républicains de Gauche a permis la réalisation de réformes importantes, désirées depuis longtemps, comme la loi sur le droit d'Association, la laïcisation de l'Enseignement, la réduction du service militaire à deux ans pour tous les citoyens, la suppression du monopole des Pompes funèbres, ainsi que la loi de Séparation.

Si vous voulez bien m'honorer de vos suffrages, je soutiendrai le Gouvernement de la Défense Républicaine dans l'œuvre qu'il a entreprise et qui ne peut être réalisée que par l'union de tous les Républicains.

Tous mes efforts tendront à la réalisation du programme élaboré par la Fédération des Comités, et auquel je donne mon entière adhésion.

Isidore MAILLE,
Conseiller Général,
Maire de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng.

4e Circonscription de ROUEN.

M. QUILBEUF.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.354 voix.

Mes chers concitoyens,

La nouvelle consultation du suffrage universel est proche ; je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1898 et en 1902.

Pendant cette dernière législature, des lois importantes ont été adoptées ; j'ai voté pour les unes et contre les autres ; parmi ces dernières, la loi sur les congrégations et la loi sur la séparation des Églises et de l'État. Ni l'une ni l'autre n'étaient réclamées par le pays.

Lors de l'application de la loi sur la séparation, des incidents regrettables se sont produits ; ils auraient pu être évités avec un peu plus de tolérance et de patience.

J'ai repoussé aussi l'accord franco-anglais, qui nous a fait abandonner nos droits sur Terre-Neuve et sur l'Égypte, en nous donnant au Maroc des droits non équivalents.

Au contraire, j'ai voté la loi réduisant à deux ans, pour tous, la durée du service militaire, en regrettant que, sur cette question, si importante pour la défense nationale, le Conseil supérieur de la guerre n'ait pas été consulté.

D'autres lois ont également reçu mon approbation. Pour la loi sur l'assistance, j'ai fait ressortir, dans un travail documenté, les exagérations qui résulteraient de son application ;

mes observations, renvoyées à la Commission avec le projet que j'ai déposé, permettront certainement d'arriver à une répartition plus équitable.

J'ai de même approuvé le principe de la loi sur les retraites ouvrières ; elle sera modifiée, et tout fait prévoir qu'une entente définitive s'établira pour chercher sa solution par l'aide de la mutualité.

Malgré l'opposition du gouvernement et de la commission, j'ai obtenu, pour les ouvriers agricoles et ceux de l'industrie, l'égalité de traitement.

Dés décembre 1899, j'ai protesté à la tribune contre la graduation des pensions attribuées aux pompiers blessés en service commandé, et, malgré plusieurs interventions de ma part, ce n'est que le 16 décembre 1905 que la modification a été adoptée.

Il résulte de mon insistance que tout pompier atteint d'une incapacité permanente absolue recevra une pension uniforme de 730 francs par an.

En 1903, après avoir voté toutes les mesures proposées pour réprimer la fraude, dont je reste toujours l'adversaire résolu, j'ai combattu le nouveau régime imposé aux bouilleurs de cru, parce qu'il rétablissait chez le récoltant l'exercice supprimé pour le débitant.

Le Parlement vient d'abroger toutes ces dispositions et depuis le 1er mars, les bouilleurs de cru sont placés sous le même régime qu'autrefois.

Il est regrettable que les lois sur les oléagineux et sur la création des Chambres d'agriculture n'aient pu être mises en discussion.

Depuis que je suis membre de la commission des douanes, je me suis efforcé de faire aboutir plusieurs projets intéressant l'industrie de notre région, et par là même la sécurité du travail.

Électeurs,

C'est toujours comme républicain « progressiste et libéral » que je me présente à vos suffrages.

Je serai, comme par le passé, le défenseur convaincu d'une politique de paix, d'ordre et d'union, car, seule, elle permet d'étudier et de résoudre les questions intéressant le pays et les améliorations à apporter à la situation des classes laborieuses.

Je réprouverai toujours les théories subversives des collectivistes, et je ne pactiserai jamais avec les politiciens qui veulent faire de la République un gouvernement d'arbitraire et de tyrannie.

Je demeure le partisan résolu de la plus stricte économie, surtout au moment où des sommes considérables vont être nécessaires pour le fonctionnement des lois récemment votées.

Je reste l'adversaire décidé de l'impôt global et progressif sur le revenu, du stage scolaire, du monopole de l'enseignement, ainsi que de toutes mesures portant atteinte à la liberté et à la propriété individuelles.

Dans un noble élan d'indignation, la Chambre, à l'unanimité, a réprouvé les odieux procédés de la délation ; je ne cesserai de condamner ces honteuses pratiques.

J'exprime le souhait que, dans un avenir prochain, toute cause de discorde disparaisse et que tous les enfants de notre chère France s'unissent pour travailler de concert à sa prospérité et à la grandeur de la République.

Électeurs,

Depuis huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement, vous avez pu apprécier si j'ai fidèlement tenu mes engagements. Vous êtes mes juges : à vous de prononcer.

Vive la France ! Vive la République !

G QUILBEUF,

Député sortant.

Circonscription d'YVETOT.

M. QUESNEL.

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.043 voix.

Mes chers concitoyens,

Je ne crois pas de longues déclarations nécessaires.

Le 19 mars 1905, en faisant de moi votre élu par une majorité dont je vous garde une profonde reconnaissance, vous avez manifesté avec éclat votre volonté de demeurer fidèles aux principes d'ordre et de liberté que, de tout temps, mon regretté prédécesseur, avec l'autorité qui s'attachait à son nom, avait défendu en votre nom au Parlement.

C'est le même programme, à la fois (nous l'avons dit hautement, il y a un an, et nous le répétons non moins catégoriquement aujourd'hui) nettement républicain et nettement libéral que je propose à vos libres suffrages et que vous aurez à honneur de faire triompher de nouveau, le 6 mai prochain.

Nous sommes contre le bloc des sectaires et des arrivistes; nous réprouvons les pratiques de la délation, les basses œuvres des francs-maçons et des délégués mouchards.

Nous réprouvons la loi de séparation, dont l'application a provoqué déjà des troubles sanglants et en déchaînera de plus graves encore par la suite, on peut en être sûr, si, pour le malheur de la paix religieuse dans ce pays, la Chambre nouvelle est imbue du même esprit de secte et de haine que celle qui vient de disparaître.

Nous réprouvons ces grèves à caractère révolutionnaire qui jettent la terreur dans la Somme, le Nord, le Pas-de-Calais et les départements du Midi, avec pillages et incendies des maisons, attentats contre les personnes.

Nous saluons les victimes, soldats et officiers, chefs d'industrie et ouvriers, hommes et femmes tombés sous les coups des émeutiers. Mais aveugles ceux qui ne voient pas qu'avec sa méthode de laisser faire, de tolérance pour de pareils désordres, le Gouvernement conduit tout droit le pays à une révolution sociale prochaine.

Nous réprouvons les menées des antimilitaristes, de ces partisans du « drapeau dans le fumier » qui prêchent la désertion en temps de paix, « la crosse en l'air » au jour d'une guerre.

Nous voulons, et c'est nous en cela qui sommes dans la vraie doctrine républicaine, un gouvernement fort et impartial, indépendant de toute puissance occulte qui, mettant à la raison les factieux, lasse régner la paix et l'ordre, matériellement parlant, qui fasse, en particulier, respecter dans leur personne et dans leurs droits les ouvriers qui veulent travailler, un gouvernement qui, d'autre part, ait à cœur de n'opprimer personne, de laisser toute liberté à chacun dans le domaine de la conscience.

Nous voulons une Chambre renonçant aux discussions stériles pour se consacrer à des travaux utiles, une Chambre qui donne sa sollicitude aux questions intéressant le travail et la prospérité économique du pays.

Une Chambre qui, en même temps qu'elle favorisera le développement de notre activité nationale et régionale dans toutes ses branches : marine, agriculture, commerce, industrie, réalisera par des mesures pratiques l'amélioration sérieuse, réelle, du sort des classes laborieuses.

La prochaine Chambre aura à résoudre le problème (que l'ancienne n'a fait que poser)

des retraites ouvrières. Pour ma part, je considère ces retraites comme possibles et je les voterai à la condition, d'abord, je l'ai déjà dit, qu'elles profitent aux ouvriers des champs comme aux ouvriers des usines; en second lieu, qu'elles scient établies sous le régime de la prévoyance libre avec le concours des mutualités.

Électeurs,

Votre victoire d'il y a un an a été telle que nos adversaires semblent résignés à ne pas même, cette fois, affronter la lutte. Pas d'abstentions de notre côté, je vous en prie, Messieurs, il faut que notre majorité de 1905 se retrouve compacte, grossie. L'indifférence n'est pas permise, nous sommes à une heure où tout est en péril : nos libertés et notre sécurité même. Quant à mon dévouement, vous savez qu'il vous est acquis sans réserves.

Il est acquis à tous, sans distinction.

Acquis à la prospérité de notre cher arrondissement, acquis par-dessus tout à la grandeur de notre beau pays de France et, je le proclame encore une fois en terminant, acquis, et loyalement, à la cause de la liberté et de la fraternité dans la République.

Louis QUESNEL,
Député sortant,
Maire des Baons-le-Comte,
Conseiller d'arrondissement d'Yerville.

SEINE-ET-MARNE

Circonscription de COULOMMIERS.

M. E. DELBET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.086 voix.

Mes chers Concitoyens,

I. — Pour la quatrième fois, je me présente à vos suffrages, fier de la tâche accomplie pendant trois législatures, fort de l'appui unanime des groupements républicains et de la très grande majorité des élus de l'arrondissement : tous les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et les deux tiers des maires.

Tous, vous savez ce que j'ai fait à la Chambre : je l'ai exposé en détail dans de très nombreuses réunions publiques. A mon très grand regret, je n'ai pu tenir ces réunions dans toutes les communes, faute de temps; mais tous les électeurs ont reçu les journaux contenant les explications nécessaires.

Je ne les répèterai pas ici; il suffira de les résumer en quelques mots.

Avant tout, la République : c'est le Gouvernement nécessaire de la grande démocratie française, car seul il peut concilier l'ordre et le progrès. Depuis trente-cinq ans, il a pu, sans faire la guerre, assurer le respect de la patrie française et l'honneur du drapeau; il a su aussi nous préserver des révolutions et marcher d'un pas sûr dans la voie du progrès. Quel Gouvernement a jamais fait plus et mieux?

II. — En toutes circonstances, je l'ai soutenu. J'ai défendu notre République contre tous les ennemis ameutés contre elle : nationalistes, cléricaux, bonapartistes, royalistes, etc., — surtout contre les derniers venus, les plus dangereux de tous, les arrivistes, prêts à tout sacrifier pour la satisfaction de leur ambition, et qui incarnent toutes les formes de la réaction, avec l'hypocrisie en plus.

III. — Contre eux, d'accord avec mes cinq collègues de Seine-et-Marne, j'ai soutenu et contribué à faire triompher la candidature, à la Présidence, de M. Fallières, digne successeur de M. Loubet.

IV. — Cet heureux accord sur toutes les questions essentielles, entre les six députés de Seine-et-Marne, a été une des caractéristiques de cette législature. J'ai contribué à la maintenir et j'ai la ferme espérance que la réélection de mes collègues en assurera la continuation.

V. — J'espère aussi que la Chambre prochaine verra se reconstituer cette majorité unie et disciplinée, formant un solide bloc républicain, dont l'œuvre a été féconde en résultats tels, que jamais une législature n'en produisit de semblables.

VI. — J'ai voté toutes les lois de progrès et de solidarité sociale destinées à atténuer les différences entre les citoyens, à les rattacher les uns aux autres, à nous rapprocher enfin de cet idéal de justice sociale vers lequel marche l'humanité civilisée.

VII. — Entre ces réformes, je tiens à rappeler la dernière, la séparation de l'Église et

de l'État, œuvre nécessaire et juste, qui, loyalement et fermement appliquée, doit assurer enfin la complète liberté de conscience, quand les passions se seront apaisées. Elle sera, j'en suis assuré, le point de départ d'une ère nouvelle de liberté, de paix et de tolérance religieuse.

VIII. — C'est en me plaçant toujours au point de vue social le plus élevé que, comme député ou président du Conseil général, j'ai toujours défendu les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, au point de vue général et en particulier dans notre région.

Je l'ai fait avec succès ; car, en dépit des difficultés et des crises inévitables dans un temps de transformations sociales et commerciales, notre département est en progrès sous tous les rapports.

Le succès de nos tramways, malgré leur nouveauté et leurs imperfections, prouve l'activité commerciale. Toutes les espérances sont dépassées et nous sommes certains que notre réseau pourra être rapidement complété.

IX. — La prolongation si désirée de la ligne de Crécy sur Coulommiers est chose décidée depuis le 25 avril. Le Ministre y met cette condition que le département fournira les terrains. Le Conseil général ne refusera certainement pas de faire ce sacrifice et la ligne sera bientôt construite.

X — L'œuvre de la prochaine législature sera de poursuivre tous les progrès dans l'ordre social et économique. Si je suis réélu, j'y contribuerai avec toute l'activité dont je suis capable. Les retraites ouvrières, la recherche d'un mode acceptable d'un impôt sur le revenu, seront l'objet de mes principales préoccupations.

Je n'ai jamais fait à mes électeurs d'autre promesse que celle d'accomplir mon devoir de républicain dévoué à l'œuvre de progrès, en restant juge des circonstances. Je ne promets rien de plus.

Étranger à tout esprit étroit et sectaire, j'ai toujours été, je resterai toujours :

Inflexible en principe,

Conciliant en fait,

Modéré dans la forme.

Passionné pour la justice sociale, j'ai confiance dans notre chère République, et je vous convie tous à partager cette confiance.

Pour l'honneur et le bien de la patrie, que la République vive et progresse !

E. DELBET,

Maire de la Ferté-Gaucher,
Président du Conseil général de Seine-et-Marne,
Député sortant.

Circonscription de FONTAINEBLEAU.

M. LABORI.

Elu au 2e tour de scrutin. — 11.339 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai groupé sur mon nom, en 1902, plus de 5.000 voix républicaines et je disais à mes électeurs, en leur adressant alors mes remerciements, que je n'oublierais jamais les 5.085 amis qui venaient de me donner ce témoignage de sympathie et de confiance. Je ne les ai pas oubliés.

Eux aussi ont bien voulu garder le souvenir de l'effort que nous avions fait en commun pour le triomphe de la République. Depuis quelques mois, un grand nombre d'entre eux m'ont demandé de poser à nouveau ma candidature, et je n'ai pas cru qu'il me fût permis de me dérober à leur appel.

Je me présente sous la même étiquette et avec le même programme qu'il y a quatre ans : tel vous m'avez connu en 1902, tel vous me retrouvez en 1906.

Mes sentiments et mes idées n'ont pas changé. Sauf en ce qui concerne les réformes accomplies par la dernière législature, et sur lesquelles je n'ai pas à revenir, je n'ai rien à modifier à l'exposé que je vous ai déjà fait.

Séparation des Églises et de l'État. — La séparation des Églises et de l'État est un fait accompli. La loi qui vient de la consacrer doit être appliquée sans faiblesse comme sans arbitraire. Il n'est pas un républicain qui ne soit fermement résolu à défendre, de toute son énergie, les conquêtes laïques qui sont l'œuvre de la République. Mais, d'autre part, toute mesure susceptible de porter atteinte à la liberté de conscience soulèverait la réprobation du pays.

Je suis l'ennemi irréductible de toute surveillance occulte et sans mandat exercée sur les fonctionnaires de tous ordres; je réprouve absolument l'odieux système des fiches secrètes, qui tendrait à ériger la délation en vertu civique et qui soulève contre lui l'indignation de tous les bons Français, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Tout fonctionnaire a le devoir strict de respecter le régime que la volonté souveraine du peuple a consacré, mais les renseignements qui sont nécessaires à tout gouvernement doivent être transmis régulièrement par la voie hiérarchique et être soumis aux intéressés. Il est essentiel que les fonctionnaires jouissent des garanties qui leur sont dues contre l'arbitraire et le favoritisme et je réprouve le procédé des renseignements fournis par des délégués sans responsabilité.

Enseignement. — La législature précédente a réglé les questions essentielles relatives à l'enseignement. Il importe aujourd'hui de rendre plus facile, aux élèves des écoles primaires que la nature a doués de facultés spéciales, l'accès de l'enseignement secondaire. En attendant que la gratuité de tous les ordres d'enseignement puisse être réalisée, je ferai mes efforts pour qu'un système de bourses largement accordées donne au mérite les moyens de se manifester pour le plus grand bien de tous.

En ce qui concerne le déplacement d'office des instituteurs, je le considère en principe comme un abus et je m'emploierai à assurer à ces fonctionnaires, si dignes d'intérêt, toutes les garanties d'indépendance qu'ils sont en droit de réclamer.

Je ne vois pas d'objection à ce que les instituteurs et, d'une manière générale, les fonctionnaires de l'État jouissent des avantages de la loi de 1884 et soient admis à se constituer en syndicat. Mais je refuse d'accorder aux fonctionnaires le droit de grève, qui serait de nature à compromettre la marche des services publics qu'ils sont chargés d'assurer.

Impôt sur le revenu. — Déjà, en 1902, je disais que notre crédit est essentiellement lié à une politique sévère d'ordre et d'économie. Je réclamais, comme je le réclame aujourd'hui, l'établissement d'un impôt sur le revenu permettant le dégrèvement des petits revenus et consacrant une sage progression, véritable proportionnalité de l'impôt. Mais il importe que l'établissement de cet impôt ne vienne pas troubler les habitudes traditionnelles des contribuables et que l'inquisition soit bannie de son fonctionnement. L'exemple de l'Angleterre nous montre suffisamment que cela n'est pas impossible.

L'impôt sur le revenu devra, d'autre part, n'être pas un impôt de superposition, qui viendrait s'ajouter aux contributions actuelles, mais bien un impôt de remplacement, qui serait substitué aux impôts directs existants, dont le fardeau pèse souvent de la manière la plus injuste sur les contribuables les moins fortunés et sur les familles les plus nombreuses.

Politique extérieure. — Je souhaitais, en 1902, que le Gouvernement suivît une politique internationale à la fois sage et nette, une politique excluant les aventures, une politique de paix et d'alliance avec les autres nations : plus que jamais j'en suis partisan.

La force des choses nous a jetés dans une crise d'où pouvait sortir un terrible conflit. La conférence d'Algésiras l'a heureusement solutionné, grâce à l'admirable exemple de calme, de sang-froid, de patriotisme contenu, que la France a été unanime à donner dans cette occasion. Notre grande démocratie a su par là montrer à l'Europe que, si elle est profondément attachée à la paix, elle est également consciente de sa force et qu'elle serait prête à tous les sacrifices, si une agression rendait nécessaire la défense du sol national.

Si vous me faisiez l'honneur de m'envoyer au Parlement, je voudrais contribuer à la continuation de cette politique à la fois prudente et digne, éloignée de toute pensée belliqueuse, mais capable d'assurer à la France le respect du monde.

Réformes militaires. — La loi réduisant à deux ans la durée du service militaire a été votée. Il y a lieu de croire que sa mise en pratique donnera de bons résultats.

Je reste convaincu de la nécessité de préparer, dans la plus large mesure, l'atténuation des charges résultant des périodes d'exercice dans la réserve et dans la territoriale, et cela par l'organisation méthodique, dans les communes, de sociétés de tir et d'instruction militaire.

Je suis partisan de la revision du Code de justice militaire et de la réforme des conseils de guerre pour le temps de paix. Je voudrais que leurs sentences fussent motivées et que les recours formés contre elles pour vices de forme ou pour violations de la loi fussent soumis à la Cour de cassation. D'autre part, les délits de droit commun commis par des militaires pourraient, sans inconvénient, être soumis à la juridiction de droit commun, les délits militaires demeurant, en tous cas, soumis à la juridiction militaire.

Je réclame pour tous, chefs et soldats, une stricte observation de la discipline sans laquelle il ne peut y avoir d'armée vraiment forte et je réprouve énergiquement les doctrines qui tendent à l'affaiblir ou à la détruire.

Réformes sociales. — Démocrate convaincu, vous disais-je en 1902, décidé de tout temps à rompre avec les iniques préjugés et les vieilles traditions des régimes déchus, je me consacrerai à l'étude sincère et à la réalisation pratique des questions économiques et sociales. J'étudierai avec soin les améliorations que comportent, dans l'intérêt des villes et des campagnes, la loi sur les accidents du travail et la loi sur l'assistance des vieillards. De même, les sociétés mutuelles trouveront en moi un vaillant soutien et mes encouragements ne leur feront jamais défaut.

La question des retraites ouvrières doit maintenant recevoir une solution. La Chambre des députés a voté, avant de se séparer, un projet de loi qui, malheureusement, s'est ressenti de la hâte avec laquelle il a été discuté, mais dont le vote n'en aura pas moins l'avantage de mettre le Parlement dans l'obligation de faire aboutir la réforme au cours de la prochaine législature. Je suis le partisan résolu du principe des retraites ouvrières basées sur la participation de l'ouvrier, du patron et de l'État, dans la mesure compatible avec les exigences du crédit public et les forces du contribuable.

Réformes administratives et judiciaires. — Comme en 1902, je m'engage à soutenir au Parlement les mesures susceptibles de simplifier le fonctionnement des divers rouages administratifs et judiciaires et de permettre de sérieuses économies, notamment la diminution du nombre des fonctionnaires, la réduction de certains gros traitements ainsi que la refonte de notre organisation administrative et judiciaire hardiment abordée sur les bases d'une nouvelle division de la France, en harmonie avec les progrès de la science et le développement des moyens de communication.

Défense des intérêts agricoles. — Les intérêts de l'agriculture, cette source principale

de la richesse du pays, trouveront en moi un défenseur résolu. Je soutiendrai également toutes les mesures propres à réfréner les abus de la spéculation, et notamment celles susceptibles d'assurer aux blés nationaux, et aux produits agricoles en général, le meilleur prix.

Si je suis élu, je resterai en rapport constant avec vous tous. Ma préoccupation sera de faire entendre aux Pouvoirs publics et de porter à la tribune de la Chambre les desiderata des cultivateurs, des commerçants, des industriels et de tous les travailleurs de l'arrondissement.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez trop pour ne pas être certains que je ne prendrais pas de tels engagements, si je n'étais décidé à les tenir. Vous aurez d'ailleurs sur moi, chaque année, un moyen de contrôle efficace : je vous promets, en effet, de rendre compte de mon mandat, au moins une fois par an, dans tous les cantons et de me trouver en outre au milieu de vous, le plus souvent possible, dans les lieux où vous vous réunissez pour l'étude et la discussion de vos intérêts.

Je vous ai livré sans arrière-pensée mes opinions sur la politique générale du pays et sur les questions essentielles dont la prochaine législature aura à s'occuper, et vous me jugerez, le 6 mai, en toute connaissance de cause.

Bien que je ne sois pas partisan, en principe, du mandat impératif, je l'accepte en ce qui me concerne dans les termes de mon programme. C'est le plus sûr moyen d'imposer silence à la calomnie.

Vive la République !

LABORI,
Candidat de la République démocratique.

1[re] Circonscription de MEAUX.

M. Gaston MENIER.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 9.061 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, je me suis fait un devoir, fidèle aux engagements que je pris il y a huit ans, de soutenir avec dévouement la politique de progrès démocratique.

En 1898, je vous disais ; « Républicain de la première heure, je resterai toute ma vie fidèle aux traditions de mon père, votre ancien député, et si vous voulez bien m'honorer de vos suffrages, je chercherai toujours à développer le travail qui crée la richesse et j'apporterai au triomphe des idées républicaines et à la défense de vos intérêts toute mon expérience des affaires et mon dévouement absolu aux principes démocratiques. »

L'imposante majorité par laquelle vous m'avez renouvelé mon mandat en 1902 et l'accueil sympathique et confiant que j'ai toujours trouvé auprès de vous me donnent l'assurance que nous n'avons jamais cessé d'être en communion d'idées.

Je me présente de nouveau devant vous comme candidat de l'union des républicains, avec le programme du bloc républicain, qui répond aux vœux et aux aspirations de la démocratie.

Je vous déclarais, il y a quatre ans : « Pour être élu, je ne vous ferai pas de promesses irréalisables. J'estime que la République doit poursuivre résolument l'accomplissement des réformes qui sont le développement des principes de la République française. »

Et j'énumérais un certain nombre de réformes ayant trait :

A la laïcisation de l'État ;

A la réduction du service militaire, qu'il faut s'efforcer de rendre le moins lourd possible, sans toutefois affaiblir l'armée nationale ;

A la diminution des frais de justice ;

A la protection de l'agriculture, surtout en développant les institutions de crédit, si nécessaires aux petits cultivateurs ;

A la modification de l'assiette de l'impôt ;

Enfin à l'amélioration du sort des travailleurs.

En opposant, une fois de plus, le faisceau compact de leurs forces à la coalition réactionnaire, les républicains ont pu réaliser une partie de ce programme.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'œuvre accomplie ; nos adversaires, en la critiquant, la mettent en lumière.

A ceux qui me reprochent d'être resté fidèle à la politique du bloc, je réponds :

La discipline a fait notre force ; il faut la maintenir et la rendre plus réfléchie. « Elle n'est pas seulement la garantie des résultats obtenus, disait récemment un des chefs autorisés du parti républicain, elle est la condition même de l'œuvre que nous nous proposons d'entreprendre. »

Au point de vue politique, la majorité républicaine du Parlement, à laquelle je suis fier d'appartenir, a résolu des questions de la plus haute importance :

Application de la loi des associations et loi de séparation des Églises et de l'État.

Il reste encore beaucoup à faire pour assurer aux citoyens plus d'indépendance et plus de liberté ; pour imposer, par la suppression des tribunaux d'exception, si c'est nécessaire, la discipline à tous les degrés de la hiérarchie militaire, aux officiers comme aux soldats ; pour établir solidement la suprématie du pouvoir civil ; pour achever la laïcisation et la gratuité de l'enseignement.

Au point de vue économique et social, nous devons nous engager résolument dans la voie de la solidarité.

Les lois que nous avons votées doivent être appliquées, telle la loi organisant l'assistance pour les vieillards et les infirmes.

Il en est d'autres que, pour ma part, je réclamerai avec insistance, parce qu'elles s'imposent à notre conscience, comme la diminution des frais de justice, dont la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix est en quelque sorte le prélude ; les lois concernant la saisie-arrêt des salaires et des petits traitements ; l'hygiène de l'habitation ouvrière ; la création du bien de famille ; la protection des mères et des nouveau-nés ; l'extension aux ouvriers agricoles de la loi sur les accidents.

Le problème des retraites, appelées retraites ouvrières et paysannes parce qu'elles s'appliquent à toutes les catégories de travailleurs, vient d'être solutionné par la Chambre. Les sociétés de secours mutuels qui, vous le savez, sont l'objet de toute ma sollicitude, sont un des rouages essentiels de la nouvelle loi. Il faut qu'au cours de la prochaine législature le Sénat aborde cette réforme et la fasse aboutir.

Pour la mettre en fonctionnement, il sera nécessaire de créer des ressources. Nous les trouverons, en partie, en réalisant des économies ; en partie, par la réforme fiscale.

Vous connaissez mes idées sur cette question. J'ai déjà développé devant vous la théorie de l'impôt sur le capital, qui me paraît devoir être combiné avec l'impôt sur le revenu pour remplacer nos quatre contributions vieillies, qui choquent le sentiment d'équité, et aussi pour faire disparaître nos impôts indirects, qui pèsent d'un poids très

lourd sur les petits contribuables. Le taux de cet impôt doit s'élever progressivement, afin de dégrever ceux qui n'ont que le nécessaire pour frapper plus lourdement la richesse acquise.

Pénétrés, comme nous le sommes, de l'esprit démocratique, ayant au plus haut degré le sentiment que ces questions sont pressantes, l'entente entre tous les républicains s'établira aisément pour les résoudre.

Tous ces problèmes, et bien d'autres qui en forment le corollaire, s'imposent à notre attention. Leur solution nous conduira à l'union des classes, ainsi que le proclamait M. Léon Bourgeois dans un de ses derniers discours.

C'est, en effet, en prêchant l'union que nous resserrerons de plus en plus les liens de fraternité entre tous les citoyens et que nous parviendrons à fortifier l'unité morale de la France, condition essentielle de sa grandeur.

Vive la République démocratique !

Gaston MENIER,
Conseiller général du canton de Lagny,
Député sortant,
Candidat de l Union des Républicains.

2e Circonscription de MEAUX.

M. Émile CHAUVIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.949 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente pour la troisième fois à vos libres suffrages.

Je vous demande de me confier à nouveau le mandat de défendre le programme accepté par vous en 1898 et 1902.

Aujourd'hui, comme alors, je vous dis :

Je suis radical-socialiste.

Je ne suis pas collectiviste, ni partisan du partage; j'entends, au contraire, défendre et protéger la propriété individuelle.

Je ne suis pas révolutionnaire, je répudie toutes les violences ; mais je veux la diminution immédiate et la suppression graduelle des inégalités et des injustices sociales par des moyens pacifiques et légaux.

Je reviens rapidement sur ce qui est fait, car c'est en avant qu'il faut regarder.

La séparation de l'Église et de l'État accomplie ; le budget des cultes supprimé ;

La loi sur l'assistance obligatoire substituant à la vieille idée traditionnelle et humiliante de charité la notion républicaine de solidarité ;

La loi des retraites ouvrières achevée par la Chambre ;

L'œuvre de laïcité définitivement accomplie ;

Le service militaire diminué, joint à une sollicitude toujours plus grande pour la condition du soldat ;

Les droits des travailleurs reconnus et respectés ;

La paix assurée par une politique aussi ferme que conciliante et loyale, qui, en recherchant l'estime des nations voisines, a mérité leur amitié,

Telle est l'œuvre du parti radical et radical-socialiste.

Il s'agit de la conserver et de la compléter. Pour cela, nous voulons :

I. — *Dans l'ordre politique et administratif :*

L'affirmation et le respect de l'idée de Patrie ;

La France assez forte pour qu'elle puisse vouloir la paix passionnément, sans jamais être obligée de la subir ;

Mais l'effort constant vers le développement de l'arbitrage international et vers la suppression progressive des guerres et de leurs budgets.

A l'intérieur :

La laïcisation absolue de tous les services publics et la stricte application de la loi de séparation ;

La suppression des fonctions inutiles et les économies ;

Le scrutin de liste ;

L'élection des présidents de la Chambre, du Sénat et de la République au scrutin public.

II. — *Dans l'ordre fiscal et économique :*

Une réforme profonde de l'impôt, frappant d'une manière progressive le luxe et le superflu et dégrevant le travail sous toutes ses formes : aux champs, à l'usine et à la boutique ;

La revision de la loi encore injuste des patentes ;

La limitation au 4e degré de l'héritage en ligne collatérale avec maintien de la liberté de tester.

Au point de vue agricole :

Le maintien des droits protecteurs, et le vote du projet par Émile Chauvin protégeant les travailleurs français contre la concurrence étrangère ;

Des lois impliquant le respect de la propriété individuelle, la protégeant, tant contre la concurrence extérieure que contre les entreprises de la spéculation, et lui assurant les bienfaits d'un crédit agricole à long terme offert à tous les travailleurs du sol ;

Le dégrèvement de la patente pour les associations agricoles ;

La refonte de la législation de la chasse dans un sens démocratique ;

La modification des programmes d'enseignement, afin de donner aux enfants des campagnes des notions théoriques et pratiques d'agriculture.

III. — *Dans l'ordre social :*

La reprise par la nation des monopoles particuliers qui, constituant le domaine industriel de l'État, seront exploités désormais au profit de tous et non plus de quelques-uns ;

L'organisation du droit d'intervention de l'État dans les rapports du capital et du travail, soit pour rétablir l'équilibre entre les forces sociales inégales, soit pour résoudre les conflits ;

L'extension du droit syndical à tous les travailleurs et fonctionnaires du département, des communes et de l'Etat ;

L'application et l'amélioration des lois de réglementation du travail et de protection ouvrière ;

Le repos hebdomadaire pour tous les salariés;

Le vote immédiat du projet transactionnel sur le travail des employés de chemin de fer;

L'achèvement de la loi des retraites ouvrières et paysannes, basée sur la triple contribution obligatoire de l'État, du patron et du retraité, et assurant aux travailleurs des champs ou de l'usine le même minimum garanti;

L'encouragement et le developpement de la mutualité.

IV. — *Dans l'ordre judiciaire :*

La réforme du vieux système judiciaire dans le sens de la gratuité et de l'égalité;

La suppression des conseils de guerre en temps de paix;

L'extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés.

Mes chers Concitoyens,

La Démocratie demande aujourd'hui, comme il y a huit ans, la complète exécution de ce programme.

Cela est si vrai que les partis de réaction, affublés maintenant du masque de républicanisme, font semblant de s'y rallier pour piper vos suffrages.

Vous ne vous laisserez pas tromper par cette manœuvre.

Ceux qui ont été, en 1902, candidats de l'évêché, bénis par lui, et soutenus par le parti clérical, ne peuvent pas être aujourd'hui candidats de la République laïque.

Ceux qui ont été, en 1900, les amis de Jules Guérin et de Max Régis, les ravitailleurs du fort Chabrol et les insulteurs du président Loubet ont beau faire alliance avec les faux républicains pour essayer d'amener un ballottage.

Tout cela est vain.

Le parti radical et radical-socialiste connaît son devoir.

Entre la République de l'évêque de Meaux, de Jules Guérin ou de Doumer, et celle de Léon Bourgeois, de Jaurès et du président Loubet, le suffrage universel choisira.

Quant à moi, investi du mandat de porter ici le Drapeau radical-socialiste, désigné comme candidat unique par le comité exécutif et par la Fédération des associations républicaines de notre région, je demeure à la disposition de mon parti.

Vive la République sociale!

Émile CHAUVIN,
Conseiller général de Seine-et-Marne, agrégé des Facultés de droit,
Député sortant.
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de MELUN.

M. BALANDREAU,

Elu au 2ᵉ tour de scrutin. — 9.497 voix.

Mes chers Concitoyens,

Député sortant, et d'ailleurs encouragé par un grand nombre d'entre vous et par les élus républicains de l'arrondissement de Melun, je viens, pour la quatrième fois, vous demander vos suffrages.

Mon passé vous a appris à me connaître.

Ce ne sont pas des promesses que je vous apporte, mais des réalités.

Représentant d'une région qui tire ses principales ressources de l'agriculture, par la fertilité de son sol et l'industrie de ses habitants, je me suis associé à toutes les mesures propres à conjurer les crises qu'elle a traversées et de nature à lui permettre de vivre à l'abri de la concurrence étrangère.

Pénétré de la nécessité de protéger les petits et les humbles contre les éventualités, trop souvent inexorables, de l'existence, je me suis associé à toutes les lois de solidarité, d'assistance et de mutualité constituant des avantages réels pour le plus grand nombre.

Après avoir été un des premiers signataires du projet de réduction de la durée du service militaire, j'ai eu la grande satisfaction de voir enfin adopter ce projet qui, pour la première fois, rend tous les Français égaux devant l'impôt du sang.

La séparation des Églises et de l'État, qui était inscrite depuis 1893 dans mon programme, a enfin reçu une solution libérale à laquelle nous entendons que soit donnée une application aussi complète que loyale.

Ce n'est pas aux consciences que nous avons entendu faire la guerre, mais à ceux pour qui la religion n'est qu'un instrument de domination.

La paix est le plus grand des bienfaits.

Mais notre amour de la paix ne va pas jusqu'à vouloir supprimer l'armée. Tant que les nations n'auront pas trouvé le moyen de régler leurs différends autrement que par les armes, nous voulons une armée forte et respectée, qui soit l'armée de la France et de la République, et non l'armée d'un parti, et qu'on ne tolère ni la désobéissance des uns, ni l'appel à la désertion des autres.

A une époque où le plus grand nombre, désireux d'améliorer son sort, recherche le moyen d'y arriver, et subit les sollicitations de tous les partis, je ne saurais trop engager mes concitoyens à ne pas prêter l'oreille aux promesses de ceux qui, ayant détenu le pouvoir pendant de longs siècles, n'ont jamais trouvé d'autres remèdes que la résignation aux maux dont souffre l'humanité.

Je les engage également à ne pas se laisser prendre aux séductions trompeuses du socialisme collectiviste.

La République, depuis trente-cinq ans, a réalisé de grandes et d'heureuses réformes. Elle ne s'en tiendra pas là. Sa raison d'être est le progrès, toujours le progrès. Les populations peuvent compter sur elle pour l'amélioration de leur sort. Elle ne faillira pas à sa tâche.

Pour moi, mes chers concitoyens, si vous me chargiez à nouveau de l'honneur de vous représenter, je m'attacherais tout d'abord aux deux questions à l'ordre du jour dont la solu-

tion est le plus vivement désirée : le remaniement des impôts dans le sens progressif et la création d'une retraite pour les travailleurs de la ville et des champs.

Ces deux réformes s'imposent à bref délai. Le Parlement s'honorera en les solutionnant.

Telles sont, mes chers concitoyens, les déclarations très sincères que j'ai tenu à vous faire au moment où vous allez exercer votre pouvoir souverain.

Voilà treize ans que nous vivons ensemble, nos relations n'ont jamais été troublées par aucun nuage. Je vous ai toujours accueillis avec grand plaisir quand vous m'avez fait l'honneur de venir me voir. Si j'ai fait un peu de bien pendant ce long laps de temps, j'en suis très heureux.

Si vous pensez que je puisse vous être encore utile, je mets à votre disposition tout ce qui reste de bonne volonté et d'énergie à un vieux, mais sincère et bon républicain.

Croyez, mes chers concitoyens, à ma reconnaissance, à mon affection et à mon dévouement.

Vive la République !

BALANDREAU,
Député sortant.

Circonscription de PROVINS.

M. DERVELOY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.041 voix.

Mes chers concitoyens,

En venant, pour la troisième fois, solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous faire de bien longues déclarations.

Conseiller général de Seine-et-Marne depuis bientôt 20 années, député du département pendant 12 ans, voilà 7 années que vous me voyez à l'œuvre dans cet arrondissement où je crois avoir acquis, par la netteté de mon attitude politique et par les services rendus, l'estime et la sympathie de tous les républicains.

La Chambre qui vient de clore ses travaux a été la plus féconde en résultats que la République ait vue depuis sa fondation. Les représentants du bloc républicain qui, par leurs efforts, ont contribué à son œuvre, ont quelques droits d'en manifester leur fierté devant le pays qui les approuvera.

Vous vous rappelez qu'aux élections législatives dernières les adversaires de la République avaient fait porter toute la lutte sur le terrain de la fameuse loi des associations. Les électeurs ont répondu en envoyant siéger à la Chambre une majorité plus forte, avec mandat de poursuivre jusqu'au bout le programme d'émancipation laïque et de sécularisation complète de l'État.

C'est dans cet esprit que, pour libérer la nation du joug clérical, ont été votées les lois sur les demandes d'autorisation formées par les congrégations non reconnues et la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

Et c'est encore pour répondre aux sentiments exprimés par le pays que, grâce à l'atti-

tude du nouveau Pape, le Parlement a pu voter l'importante loi de la Séparation des Églises et de l'État qui, tout en respectant la liberté des consciences, assure en même temps l'indépendance absolue de l'Église en matière religieuse.

Dans l'ordre économique et social, la législature qui vient de se terminer n'aura pas été moins heureuse.

Est-il besoin de vous énumérer toutes les réformes qui ont été accomplies ? Pour ne vous citer que les principales, je vous rappellerai :

Dans l'ordre économique :

La diminution du droit sur les sucres, qui n'est qu'un premier pas dans la voie du dégrèvement total d'un aliment utile à la santé publique ;

La revision de la loi des patentes, qu'il y aura lieu d'élargir et qui a permis de dégrever le petit patentable pour reporter le poids du dégrèvement sur les bazars et les grands magasins ;

La réduction à dix centimes de la taxe postale, qui va faciliter les transactions commerciales, sans nuire dans une large mesure aux intérêts du Trésor.

Dans l'ordre social :

L'extension de la compétence des juges de paix, premier essai de la réduction des frais de justice, qui a pour résultat de porter devant une juridiction rapide et peu coûteuse une série d'affaires relevant jusqu'à ce jour des tribunaux civils, où la procédure est longue et des plus onéreuses ;

La loi d'assistance obligatoire aux vieillards et incurables indigents, qui entrera en application au 1er janvier prochain ;

Celle concernant l'organisation des Caisses de retraites, pendante devant le Sénat, et qui a pour but d'assurer la sécurité des vieux jours à tous ceux dont le travail concourt à la grandeur et à la prospérité du pays, à tous les intéressés, aux ouvriers de l'agriculture comme à ceux de l'industrie ;

Et enfin, pour couronner l'édifice, la loi de réduction de la durée du service militaire à deux ans, qui décharge du poids de l'impôt du sang les classes laborieuses sur lesquelles il pesait le plus lourdement, véritable loi d'égalité démocratique qui supprime toutes les dispenses, derniers vestiges des régimes de privilèges.

La loi militaire devra être complétée par la diminution des périodes d'instruction des vingt-huit jours et treize jours que, malgré les votes repétés de la Chambre, le Sénat a jusqu'à ce jour refusé d'adopter, et par la suppression, en temps de paix, des Conseils de guerre, qu'ont rendue nécessaire la partialité révoltante des tribunaux militaires.

L'œuvre du progrès est indéfinie. Il évolue avec les transformations rapides et profondes de la Société. Le champ des réformes va s'agrandissant tous les jours. La prochaine législature aura de grands et sérieux devoirs à remplir.

La Chambre que vous allez nommer aura non seulement à appliquer d'une façon rigoureuse la loi de la Séparation. Elle devra la compléter, en apportant des restrictions aux clauses dont l'excès de libéralisme pourrait se retourner contre la République.

Elle aura également à poursuivre le vote définitif de la loi des Caisses de retraites et à pourvoir aux moyens financiers, comme par exemple, la limitation du droit successoral, qui suffirait à elle seule à assurer la réalisation effective de cette grande loi de solidarité sociale.

Un très grand problème toujours pendant et qu'il faudra enfin résoudre, c'est celui qui consiste à établir un peu plus de justice dans notre système fiscal et à remplacer la plupart des contributions actuellement existantes par l'impôt que Gambetta appelait « le plus juste et le plus équitable, le plus moral de tous » : l'impôt global sur le revenu.

J'estime, en outre, que, dans l'intérêt de l'agriculture qui est la richesse et la force de notre pays, il y a lieu d'étendre l'effet bienfaisant des loi relatives au crédit et à la mutualité agricole, de compléter ces mesures législatives par d'autres concernant : 1° La diminution des droits de mutations sur les transactions de biens ruraux ; 2° Le rachat des chemins de fer, qui permettrait l'abaissement des tarifs de transports ; 3° La suppression des marchés

à terme, dits fictifs, sur les produits agricoles; 4° La création d'un bien de famille insaisissable ; 5° et enfin l'extension aux ouvriers agricoles de la loi sur les accidents qui, critiquée à ses débuts, est aujourd'hui favorablement accueillie par le commerce et l'industrie.

J'estime enfin que tous les actes de la vie politique de votre mandataire doivent s'étaler au grand jour et ne pouvoir échapper au contrôle de l'électeur. C'est pourquoi je suis partisan de l'élection des présidents des deux assemblées et du chef de l'État au scrutin public, et non plus au bulletin secret qui permet d'abriter les lâches défections.

Au point de vue extérieur, si nous devons, par une bonne organisation de notre armée, être toujours prêts à nous défendre contre toutes agressions, nous devons être non moins résolus à ne pas nous laisser entraîner, à la remorque des tripoteurs d'affaires, dans des aventures belliqueuses. La guerre est, ainsi que l'ont prouvé de récents événements, le plus terrible des maux qui puisse accabler l'humanité. C'est pourquoi je pense que les conflits entre les peuples devraient être réglés par l'arbitrage international.

Respectueux de l'idée de Patrie, j'enveloppe d'un même sentiment de réprobation et ceux qui l'exploite dans un intérêt d'ordre politique, et ceux qui osent la nier, en prêchant la désertion devant l'ennemi.

C'est dans ces sentiments que je viens aujourd'hui solliciter à nouveau vos suffrages. Ils inspireront ma conduite dans l'avenir, comme ils l'ont guidée dans le passé.

Ce que je veux, en un mot, avec vous, c'est une France nettement pacifique, sous l'égide d'une République fière et généreuse, rayonnant sur le monde par son idéal de justice et de progrès social.

DERVELOY,

Vice-président du Conseil général,
Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

SEINE-ET-OISE

1re Circonscription de CORBEIL.

M. Albert DALIMIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.365 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné par l'Union des Comités républicains radicaux et radicaux-socialistes de la première circonscription de Corbeil et par le Comité exécutif du parti, pour défendre, aux élections législatives prochaines, notre programme de réformes démocratiques, je vous dois, en même temps qu'un programme précis, des déclarations nettes et catégoriques.

Au point de vue politique.

Je suis le partisan résolu d'une politique d'union de toutes les forces républicaines. A une heure où tous nos ennemis osent se réclamer de la République, où les boulangistes et les nationalistes d'hier, vaincus et démasqués une fois de plus, veulent se prétendre plus républicains que les républicains eux-mêmes, je considère que, seuls, ceux qui n'ont aucune attache avec les adversaires de nos institutions peuvent revendiquer le titre de républicains.

Les échecs successifs infligés à la réaction, la honte dans laquelle succombe le parti nationaliste ont à jamais ruiné ses espérances et je suis convaincu que vous ne voudrez pas revenir en arrière, mais bien au contraire contribuer au progrès démocratique et à la réalisation des réformes sociales.

Cette union des républicains, plus nécessaire que jamais, a d'ailleurs été singulièrement féconde. Elle a permis de réaliser : l'égalité militaire par la loi de deux ans et la réduction des périodes d'instruction, la libération des consciences par la séparation des Églises et de l'État, une partie de notre devoir de solidarité sociale par la loi sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes et par les retraites ouvrières qui seront une réalité demain.

Ajoutez à cela la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, qui a rendu la justice plus rapide et moins coûteuse, la loi sur la marine marchande, la loi incomplète de 1905 sur les patentés et la loi abaissant le tarif postal ; vous conviendrez que ces résultats valent mieux que les attaques systématiques de nos adversaires.

C'est cette œuvre que les républicains continueront dans la prochaine Chambre et à laquelle je vous demande de vous associer.

Au point de vue militaire et extérieur.

Pacifiste convaincu, je pense que, pour éviter des conflits, il faut porter au plus haut

point la force défensive du pays. L'armée doit être tenue en dehors des luttes politiques et la dis ipline y doit être égale pour tous. Elle est la sauvegarde, non seulement du sol de la Patrie, mais encore de nos libertés si chèrement conquises.

Nous ne sommes pas de ceux qui exploitent le patriotisme dans un intérêt de parti. Nous sommes encore moins de ceux qui ne craignent pas, dans le même but, de clamer notre déchéance morale et matérielle.

La France a repris aujourd'hui sa place glorieuse à la tête des nations. Elle a su, grâce aux gouvernements républicains, contracter une alliance et sceller des amitiés qui sont la preuve éclatante de sa vitalité et de sa puissance. Elle a pu grouper récemment à Algésiras pour la défense de ses droits légitimes toutes les nations amies et ramener à elle celles que d'injustes préventions avaient momentanément écartées.

Berceau de toutes les idées de progrès, de tous les sentiments humains, apôtre du droit et de la justice, elle rayonne à travers le monde et ne pourrait que déchoir si elle cessait un jour de lui montrer le chemin de la paix par le droit et celui de la liberté. La France ne doit pas et ne peut pas reculer.

Au point de vue économique et social.

Je suis de ceux qui pensent que les charges publiques sont inégalement réparties. Je considère qu'un impôt progressif sur le revenu, ne demandant rien au nécessaire, moins à l'utile, et davantage au superflu permettrait des dégrèvements que l'esprit d'équité nous impose.

La République se doit d'accomplir au plus tôt cette réforme de justice sociale.

Elle se doit aussi de protéger le petit commerce écrasé par la concurrence des grands magasins, de dégrever la terre cultivée en frappant davantage la terre de luxe improductive, enfin de réaliser, au profit de la classe ouvrière et du monde du travail, ces réformes sociales qui doivent être aujourd'hui la première préoccupation de tous les vrais amis de la démocratie.

Pour les accomplir, vous ne pouvez compter que sur le concours de ceux qui ne sont à aucun degré les alliés des privilégiés. Elles ne sont que l'application de plus en plus précise des principes de la Révolution Française. Bien mieux, ce n'est que par le respect du droit, par l'évolution constante et pacifique du pays vers l'égalité, que vous arriverez à assurer la paix sociale si nécessaire à son développement.

Citoyens,

La République est au-dessus des attaques de ses adversaires.

Vous répondrez à ceux qui parlent de liberté de conscience que ce ne sont pas les Républicains qui vous contraignent à cacher vos sentiments politiques par crainte de représailles.

Vous répondrez à ceux qui parlent de déficit que, si nos charges sont si lourdes, c'est que la République a dû payer les dettes de l'Empire et faire des sacrifices considérables pour reconstituer ses armements et travailler à la défense nationale.

Ces attaques sont les mêmes depuis trente-six ans. Le Pays en a maintes fois fait justice, comme vous saurez le faire vous-même.

Je convie tous les hommes d'ordre et de progrès, tous ceux qui veulent mettre fin aux agitations stériles de la réaction et voir maintenir le respect des lois, à se rallier autour du drapeau républicain. Ils diront s'ils veulent un représentant décidé à s'occuper de leurs intérêts et à vivre au milieu d'eux pour connaître leurs besoins.

Je fais appel à tous ceux qui ont au cœur le sentiment de la justice, à tous les amis des humbles et des petits.

Je m'adresse à tous les hommes de conscience et de raison pour concourir à l'avènement d'une République vraiment digne de son idéal, qui assurera à la France une ère de paix et de prospérité par le triomphe de la Liberté, de la Justice et du Droit.

Citoyens,

Vous irez aux urnes, le 6 mai, contre la Réaction cléricale et nationaliste, au cri triomphant de :

Vive la République démocratique et sociale!

Albert DALIMIER,
Candidat des Comités républicains radicaux
et radicaux-socialistes.

2e Circonscription de CORBEIL

M. ARGELIÈS

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.496 voix.

Mes chers Concitoyens,

L'honneur que vous m'avez fait, en 1889, en 1893, en 1898, en 1902, de m'élire votre représentant, m'a créé des devoirs que j'ai cherché à remplir exactement.

Le premier devoir, républicain et démocratique, d'un représentant du suffrage universel est de rendre compte de son mandat à ceux qui lui ont fait l'honneur de le choisir pour leur mandataire.

Il leur doit, non pas un compte rendu oral, souvent vague et imprécis en raison de l'entraînement des réunions publiques, mais un compte rendu écrit, sur lequel les électeurs puissent s'appuyer, pour demander à leur représentant les explications utiles et nécessaires.

Ce devoir, je le remplis en vous adressant, — comme je l'ai déjà fait en 1893, 1897, 1898, 1901, 1902, — le relevé des votes que j'ai émis dans la dernière législature de 1902 à 1906.

J'attends avec confiance votre jugement. Républicain, patriote, partisan déterminé des réformes sociales, — comme je le redisais dans ma profession de foi, en 1902, — j'ai conformé scrupuleusement mes votes à mes déclarations; je me suis attaché à servir vos intérêts politiques et économiques, généraux et locaux, publics et privés, avec la seule passion de vous être utile, en toute indépendance, sans préjugés ni parti pris.

Ma conduite sera la même dans l'avenir.
Vive la République!

Votre dévoué,
Jean ARGELIÈS.

Circonscription d'ÉTAMPES.

M. AMODRU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.528 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente de nouveau à vos suffrages.

Depuis le jour où je les ai sollicités pour la première fois, j'ai conscience d'avoir servi avec dévouement vos intérêts, ceux du pays et de la République.

Pour cela, je n'ai qu'à suivre fidèlement les programmes que je vous ai soumis, d'abord en 1893, puis à chaque renouvellement de législature. Je suis aujourd'hui, comme je l'ai toujours été, fermement attaché à la République, mais la République, telle que je la conçois, n'est pas celle des violents et des sectaires : elle doit être, au contraire, tolérante, ouverte à toutes les bonnes volontés.

La République ainsi comprise n'a rien de commun avec la politique étroite et oppressive que j'ai toujours combattue et qui, au cours de ces dernières années, nous a valu avec les fiches et les hontes de la délation officiellement organisée, l'affaiblissement de nos forces nationales.

La séparation des Églises et de l'État a été une des conséquences de cette politique.

J'avais dit, dans une de mes professions, de foi que j'étais partisan du maintien du Concordat, dont l'application loyale constituait à mes yeux « la meilleure sauvegarde de la paix religieuse, la meilleure garantie de l'indépendance et de l'autorité de l'État ». Chaque fois que l'occasion m'avait été offerte, j'avais renouvelé la même déclaration.

Dans ces conditions, voter la séparation eût été manquer à mes engagements, ce que personne, ni vous, ni moi, ne saurait admettre.

Il m'apparaissait du reste que faire la séparation à la veille des élections législatives sans avoir consulté sur une réforme aussi importante la volonté nationale, était un acte de défiance à l'égard du suffrage universel, qu'on a ainsi voulu mettre arbitrairement en présence du fait accompli.

Le régime du Concordat, qui avait valu à la France un siècle de paix religieuse, pouvait durer un an de plus, sans qu'il en résultât aucun dommage pour la société civile : et au moins avant de l'abroger, on aurait connu les véritables intentions du pays.

En donnant, au cours de la législature précédente, mon adhésion au principe de la loi de deux ans, j'avais témoigné, longtemps avant que cette loi vînt en discussion, mon désir de voir réduire à deux ans la durée du service dans l'armée active.

J'aurais voulu que le Conseil supérieur de la guerre, de qui relèvent toutes les questions relatives à l'organisation de l'armée, fût consulté sur cette réforme capitale. Mais bien qu'il n'ait pas été appelé à donner son avis, j'ai voté néanmoins la loi, avec l'espoir qu'elle nous donnera des armées dignes de leurs devancières.

La réduction du service actif rend nécessaire le maintien des périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux. Une meilleure utilisation du temps passé sous les drapeaux permettra, je l'espère, de réduire de 28 à 21 jours la période d'exercices des réservistes, et de 13 à 8 jours celle des territoriaux.

Je suis favorable à cette mesure en faveur de laquelle je me suis déjà prononcé, à plusieurs reprises, mais j'estime qu'on ne saurait aller au delà sans affaiblir la défense nationale.

La loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire assure aux vieillards âgés de 70 ans et aux infirmes ou incurables de tout âge qui, étant privés de ressources, sont incapables de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence, les secours dont ils ont besoin pour vivre. J'ai voté cette loi et je la considère comme l'une des œuvres les plus utiles de cette législature. Elle recevra son application à partir du 1er janvier 1907.

Un nouveau progrès dans l'ordre de la solidarité est attendu de l'organisation des retraites ouvrières, mais le projet de loi discuté et voté par la Chambre en fin de législature, soumis maintenant à l'examen du Sénat, apparaît à tous plutôt comme un acte préparatoire que comme la solution de cette importante question.

J'ai déjà montré combien j'étais favorable aux retraites pour les travailleurs, en faisant voter par le Conseil général de Seine-et-Oise, il y a un certain nombre d'années, une majoration pour les pensions servies par les sociétés de secours mutuels à leurs membres, majoration qui s'élève aujourd'hui à 25 0/0 du montant des retraites, et en favorisant, par des primes d'encouragement données aux mutualités nouvelles, le développement de ces sociétés.

Il est donc de mon devoir de dire que, dans cette question des retraites, je préfère à la prévoyance obligatoire la prévoyance libre qui permettra aux travailleurs de placer leurs économies de la façon et sous la forme qu'ils jugeront la plus conforme à leurs intérêts. Vouloir leur imposer l'obligation, c'est juger incapables de diriger leurs propres affaires les mêmes hommes qui, par leurs votes, sont appelés à prendre leur part de responsabilité dans la direction des affaires publiques.

L'ouvrier ou l'employé ne peut généralement pas à lui seul amasser une épargne suffisante pour se constituer une retraite. L'État devra donc lui venir en aide par des subventions aussi élevées que possible.

Le sentiment de fraternelle solidarité qui tend de plus en plus à s'établir entre les hommes amènera inévitablement les patrons qui en auront les moyens à faire des sacrifices destinés à faciliter la retraite pour leurs employés et leurs ouvriers, ainsi que cela se pratique déjà dans les grandes sociétés, dans les grandes entreprises.

Mais cette contribution volontaire ne saurait être transformée en une contribution obligatoire pour tous. La situation de beaucoup de patrons est en effet loin d'être toujours prospère ; il serait par conséquent imprudent et injuste de grever tous les commerçants, tous les industriels, tous les cultivateurs d'une nouvelle taxe qui serait souvent écrasante pour eux et de leur faire supporter une charge qui, en réalité, incombe à la nation.

Je ne dissimule pas que, pour la création des retraites, je préfère à toute autre organisation celle qui utiliserait les sociétés de secours mutuels, à l'aide desquelles on pourrait instituer également l'assurance contre la maladie et contre le chômage. Ainsi se trouverait facilitée la grande œuvre de prévoyance qu'il est nécessaire de réaliser au plus tôt en faveur des travailleurs.

La situation financière du pays sans être gravement compromise, est loin d'être parfaite. En effet, le budget de 1905 paraît se solder par 35 millions de déficit, le budget de 1906 ne s'équilibre qu'au moyen d'un emprunt de 57 millions, le budget de 1907 s'annonce comme devant être plus difficile encore à établir que les précédents.

On ne saurait, dans ces conditions, entreprendre sans danger la refonte complète de notre régime fiscal : il devra néanmoins subir les modifications nécessaires pour que l'impôt tienne compte à l'avenir des charges de famille, corrige l'improportionnalité de certaines taxes indirectes qui pèsent lourdement sur les contribuables les moins fortunés, soit rendu, en un mot, aussi équitable que possible.

Je disais dans ma profession de foi de 1902 : « Le Ministre des Finances, ainsi que vous avez pu vous en rendre compte en lisant son discours du 9 décembre 1901 affiché dans toutes les communes, a menacé le régime protectionniste qui a été le salut de notre industrie et de notre agriculture. »

Ce Ministre était M. Caillaux, qui est venu récemment prononcer un discours à Étampes.

Il n'est peut-être pas inutile que vous sachiez que, dans un autre discours qu'il a prononcé à Bordeaux, le 25 février 1906, M. Caillaux a déclaré que notre politique économique doit être orientée vers l'avènement du libre-échange, que la politique du tarif de 1892 va au rebours du progrès, qu'elle est une vulgaire politique de réaction.

A l'inverse de M. Caillaux, je dis : Cultivateurs, c'est grâce à la protection que l'agriculture a pu retrouver dans notre arrondissement la prospérité qui lui échappait, — ne l'oubliez pas. Et comme sur ce point, capital pour vous, vous avez besoin de savoir quelle est et quelle sera la façon de penser de votre représentant, je déclare que j'ai toujours été, que je suis et que je resterai protectionniste.

La question relative au réseau projeté des chemins de fer d'intérêt local de Seine-et-Oise n'a cessé de présenter pour beaucoup de communes de l'arrondissement d'Étampes un intérêt de premier ordre. On ne manquera pas de dire, si j'en parle, que cette question est régulièrement agitée au moment des élections. On disait de même, pendant la longue période qui a précédé l'établissement du chemin de fer d'Étampes à Beaune-la-Rolande par Méréville, qui est cependant aujourd'hui en plein fonctionnement et qui rend aux habitants de la région de si grands services.

Je n'ai d'autre pensée, en ce moment, que de faire connaître aux intéressés où en est exactement la question.

Le Conseil général de Seine-et-Oise a voté, le 9 décembre 1905, l'emprunt de 10 millions 929.520 francs nécessaire à l'établissement du réseau.

Dans la longue série de formalités auxquelles il est soumis, le projet relatif aux chemins de fer d'intérêt local de Seine-et-Oise a obtenu, depuis le mois de décembre dernier, les approbations successives du Conseil supérieur des ponts et chaussées, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre des Finances, du Ministre des Travaux publics et il sera soumis incessamment au Conseil d'État, dernière étape qu'il doit franchir avant d'être présenté au Parlement.

Les incidents provoqués par la crise franco-allemande nous avaient fait sentir douloureusement, il y a quelques mois, la nécessité de mettre fin à l'œuvre néfaste et criminelle qui consiste à entretenir entre Français la discorde et la désunion.

Des troubles graves, infiniment regrettables, car ils ont été suivis de meurtres, d'incendies, de pillages, viennent cependant d'éclater sur plusieurs points du territoire.

Il est du devoir de tous les bons citoyens de se grouper pour faire échec à ces menées révolutionnaires qui, si l'on n'y prenait garde, ne tarderaient pas à conduire le pays aux pires catastrophes.

La paix intérieure est, pour une nation comme la France, le premier des biens ; elle est la condition de sa force et de son bon renom dans le monde, elle est en même temps indispensable au développement de la richesse du pays, condition sans laquelle il serait impossible de réaliser les réformes sociales qu'attendent les travailleurs.

En dépit des apparences contraires, j'espère donc que le jour viendra, où les Français, ne considérant que l'intérêt supérieur de la nation, cesseront de se déchirer entre eux et travailleront d'un commun accord à la prospérité, à la grandeur, à la gloire de la République que je ne sépare pas, dans ma pensée, de la patrie et de la liberté.

Docteur AMODRU,
Maire de Chamarande,
Président du Conseil général de Seine-et-Oise,
Député sortant,
Candidat républicain.

Circonscription de MANTES.

M. Paul LEBAUDY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.402 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la cinquième fois, je sollicite vos suffrages, et cette année encore, je n'ai rien à changer au programme politique que vous approuvez depuis trente ans.

Vous avez tous reçu le relevé de mes votes et vous avez pu voir que je suis resté fidèle aux idées que vous m'avez chargé de défendre. Pas plus que moi, vous n'avez changé d'opinion, aussi suis-je convaincu que vous me ferez encore l'honneur de me confier le soin de vous représenter.

Les principes de notre parti n'ont pas prévalu pendant une grande partie de la dernière législature. La situation grave dans laquelle se trouve le pays nous impose le devoir d'affirmer ces principes plus énergiquement que jamais, parce que ce sont les seuls capables d'assurer la prospérité de la République.

« Pas de concessions aux partis extrêmes », telle doit être la base de notre programme. C'est par des abandons successifs au socialisme que la paix intérieure du pays est dangereusement menacée. La guerre extérieure a pu être évitée, mais si nous avons eu à la redouter, c'est parce qu'un ministère a été assez imprévoyant et coupable pour introduire la délation dans nos mœurs politiques, négliger nos armements et démoraliser notre armée.

La mauvaise politique fait de mauvaises finances. Nos dépenses augmentent sans cesse et nos budgets sont chaque année en déficit.

Je prends l'engagement de continuer à soutenir une politique d'entente républicaine pratiquant, au point de vue financier, l'économie et la prudence, répartissant plus équitablement les charges publiques, dégrevant les produits du travail et de la petite propriété et écartant résolument tout projet d'impôt global qui, forcément, entraîne l'inquisition du fisc dans les affaires privées du contribuable.

Au point de vue économique : il faut maintenir les droits de douane établis, protéger plus encore le travail et les produits nationaux et empêcher la dépopulation de nos campagnes. Dans cet ordre d'idées, je suis heureux d'avoir pu présenter à la Chambre un projet de loi sur le bien de famille, qu'elle a adopté.

Au point de vue social : il faut respecter et défendre la propriété privée, assurer une égale sollicitude à tous les travailleurs, petits patrons et ouvriers, en leur facilitant une retraite, non par l'obligation, mais par des encouragements et de larges subventions aux Sociétés de mutualité et de prévoyance.

Dans l'ordre administratif, il faut remédier à l'excès de fonctionnaires par la décentralisation et l'accroissement des franchises locales et départementales.

La séparation des Églises et de l'État est faite. Il faut qu'elle soit appliquée avec la plus grande tolérance, respectant toutes les croyances et assurant à tous les citoyens la pleine liberté de conscience.

Enfin, il faut exiger de tous les citoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent, une obéissance absolue aux lois du pays. Il faut combattre les théories criminelles antimilitaristes qui, en affaiblissant notre armée et notre marine, compromettraient la grandeur et la puissance de la patrie.

Électeurs !

Ce programme, j'en suis persuadé, est le vôtre. Sur mon nom, vous affirmerez, une fois de plus, votre amour pour la France et votre fidélité à la République.

Paul LEBAUDY,
Conseiller général,
Député sortant,
Candidat républicain.

1[re] Circonscription de PONTOISE.

M. le vicomte J. CORNUDET.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 8.367 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, en terminant le programme que vous avez adopté à une immense majorité, je vous disais que le radicalisme, depuis trop longtemps allié complaisant du collectivisme, était désormais débordé.

Vous avez affirmé, avec moi, « que la République, à laquelle nous sommes sincèrement attachés, devait demeurer fidèle à sa mission, en garantissant la liberté de tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions philosophiques ou religieuses, la propriété individuelle et l'intégrité de la patrie menacées par le flot montant du collectivisme. »

Quel est le citoyen de bonne foi qui oserait prétendre que vous n'avez pas été alors des républicains clairvoyants ?

Que de malheurs eussent été évités si, dans l'ensemble de la France, les électeurs avaient été aussi avisés et aussi perspicaces que vous !

Et pourtant l'on vous propose de vous déjuger !

Et au profit de quoi ?

Au profit du combisme, à l'heure où ce parti est discrédité, usé par ses propres excès, impuissant à contenir la révolution et l'internationalisme qu'il a déchaînés; à l'heure où la conscience publique, enfin révoltée, flétrit les délégués administratifs, les fiches, la délation ; à l'heure où elle proteste contre les places données à la faveur au détriment du mérite, contre les récompenses accordées en prime à la servilité politique, la justice trop souvent mise au service du pouvoir, les intérêts supérieurs de la nation négligés ou sacrifiés à des considérations électorales et à des rancunes de partis.

Et non seulement au profit du combisme, mais de son allié le socialisme collectiviste, qui veut supprimer la rente, la propriété individuelle, les frontières, les armées permanentes au lendemain du jour où la sécurité de la patrie a été menacée d'une agression de l'étranger, au moment même où, sur tant de points du territoire, de redoutables conflits éclatent, et des désordres sanglants menacent de dégénérer en guerre civile, sous les yeux d'un gouvernement débordé, qui n'a rien pu empêcher, n'ayant rien su prévoir.

C'est bien mal vous connaître, mes chers concitoyens.

Plus que jamais, en présence d'événements douloureux, qui ne vous ont, hélas ! donné que trop raison, vous affirmerez avec moi que vous voulez :

La paix intérieure et extérieure indispensables au développement des progrès démocratiques et sociaux sur lesquels s'est fait l'accord de tous les partis ;

L'armée mise en dehors de la politique et protégée enfin contre les propagandes néfastes qui la minent ;

Le rétablissement de l'ordre et de l'économie dans les finances, de l'équilibre dans nos budgets ;

La liberté de conscience vraiment assurée à tous les Français ;

La réforme de la magistrature fixant les règles de l'avancement dans la carrière judiciaire et garantissant à tous une justice impartiale ;

Un terme dans l'augmentation des impôts et leur répartition plus équitable, le respect des élus du suffrage universel, par la suppression des délégués et la sauvegarde des droits des minorités ;

Des garanties contre l'arbitraire et le favoritisme sous toutes les formes.

Vous voulez enfin que la France vive, travaille et prospère, poursuivant en paix son œuvre de progrès indéfini dans l'union des citoyens, à l'abri des violents, des haineux, des sectaires qui compromettraient l'avenir de la République.

De plus longues explications seraient superflues.

Vous me connaissez de longue date.

Depuis dix-sept ans que je suis conseiller général et depuis huit ans que je suis député, je n'ai jamais manqué à aucun des engagements que j'ai pris vis-à-vis de vous, et je suis resté, au milieu de toutes les difficultés, invariablement fidèle au même programme.

Mes chers Concitoyens,

La situation n'a jamais été plus critique, ni votre devoir civique plus évident.

Dites-vous bien, en allant aux urnes, le 6 mai, que des élections de 1906 peut dépendre le salut du pays.

Vive la France !
Vive la République !

CORNUDET,
Conseiller général de Seine-et-Oise,
Député sortant.

2me Circonscription de PONTOISE

M. AIMOND,

Elu au 2me tour de scrutin. — 13.287 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez depuis longtemps et vous savez tous quel est mon passé politique et administratif.

Je n'ai pas changé, et, si vous me faites l'honneur de me confier à nouveau le mandat législatif, vous me retrouverez demain ce que j'étais hier : c'est-à-dire l'infatigable défen-

seur de vos intérêts et de vos légitimes revendications, en même temps que le serviteur dévoué de la démocratie et de la République.

Dans le programme que je vous soumettais en 1893, en 1908 et en 1902, bien des points sont aujourd'hui acquis.

Loi sur la liberté des associations. Loi sur la séparation des Églises et de l'État. Réforme des justices de paix. Service militaire de deux ans. Dégrèvement des petites cotes foncières. Diminution de l'impôt sur le sucre et sur les boissons hygiéniques. Réforme des successions. Loi sur les accidents du travail pour le commerce et l'industrie. Lois protectrices de l'enfance. Loi d'assistance pour les vieillards et les incurables, etc., etc., tout cela est maintenant entré dans le domaine législatif.

L'œuvre de la nouvelle législature ne devra pas être moins féconde.

Elle aura tout d'abord à s'appliquer au vote du budget en temps normal.

Elle devra réaliser dans l'ordre politique :

Le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle ;

La liberté et la sincérité du vote ;

La limitation des dépenses électorales.

Elle devra mener à bien l'ordre fiscal :

La réforme de l'impôt foncier au dégrèvement duquel les communes pourront appliquer les sommes devenues libres par la disparition progressive du budget des cultes ;

La suppression de l'impôt des portes et fenêtres et de la cote mobilière et son remplacement par un impôt plus juste, plus équitable, mieux proportionné aux facultés des contribuables, et qui tiendra compte des charges de famille, ainsi que nous l'avons proposé déjà en 1902 dans un projet qu'avaient signé avec nous MM. Léon Bourgeois, Poincaré, Sarrien et Colliard.

Dans l'ordre social, le Parlement devra reprendre :

1° Les projets de loi du ministère Waldeck-Rousseau relatifs à l'extension de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, dont les cultivateurs de nos régions ont fait un si merveilleux usage, de façon à donner aux syndicats la personnalité civile ;

2° Les projets du même ministère sur l'arbitrage et la conciliation ; la République doit, en effet, garantir à tous la liberté du travail en laissant aux intéressés eux-mêmes, et non pas au législateur, le soin de réglementer la durée et la rémunération de ce travail.

Elle devra voter l'extension de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers de l'agriculture.

Elle devra enfin terminer la loi sur les retraites ouvrières et paysannes en y conservant la disposition essentielle qu'elle contient, et qui permet à ceux qui font ou feront partie de nos sociétés de secours mutuels de conserver les avantages dont ils jouissent actuellement et d'y ajouter celui de la retraite certaine sans nouveaux sacrifices.

Partisan convaincu des principes de 89 et de la propriété indivuelle, nous devons chercher, non pas à supprimer cette propriété, mais, au contraire, à la multiplier et à la rendre accessible à tous en instituant le bien de famille insaisissable, en favorisant l'éclosion de sociétés d'habitation à bon marché et de sociétés d'épargne. C'est ainsi que nous pensons favoriser l'évolution pacifique vers un avenir meilleur de justice et de solidarité.

Electeurs !

Le programme politique ne doit pas nous faire oublier le programme d'affaires.

Il nous faudra presser l'exécution des travaux d'utilité publique, chemins de fer et canaux, qui intéressent notre circonscription et que j'ai pu amorcer dans l'avant-dernière législature.

Il nous faudra aussi faire aboutir vos légitimes revendications pour les transports en commun, surtout en ce qui concerne les ouvriers et les employés de la banlieue, les constructions scolaires, les distributions d'eau potable dans les communes qui en sont dépour-

vues, l'amélioration du service postal, etc., etc., c'est-à-dire pour tout ce qui touche à la vie même de la circonscription.

Mais pour travailler utilement à l'œuvre des réformes politiques, économiques et sociales, comme à la défense de vos intérêts, nous avons par dessus tout un besoin pressant de la paix.

Cette paix, nous devons l'assurer d'abord en portant au plus haut degré de puissance les forces défensives de notre pays, et au dehors en continuant la politique loyale qui a permis à la République française de sortir à son honneur d'une situation dangereuse, et lui a valu en même temps de solides amitiés et la sympathie des grandes nations.

Ce programme de paix et d'action républicaine, c'est par l'union de tous les républicains que nous pourrons le réaliser et j'ai le ferme espoir que cette union triomphera, le 6 mai prochain, dans la France entière et dans notre belle circonscription.

Vive la République !

Emile AIMOND,
Maire de Saint-Leu-Taverny,
Membre du Comité consultatif de l'exploitation
technique des chemins de fer,
Président d'honneur
de la Caisse de crédit mutuelle agricole de l'Ile-de-France,
Ancien député.

Circonscription de RAMBOUILLET.

M. GAST.

Élu au 2me tour de scrutin. — 8.710 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les élections législatives de 1906 empruntent aux circonstances actuelles une importance particulière.

La réaction, qu'on pouvait croire, après sa longue série de défaites, résignée à laisser la République suivre paisiblement sa destinée, s'apprête, au contraire, à donner l'assaut suprême à nos institutions.

L'équivoque, les fausses épithètes leur attribuant le monopole du libéralisme et du patriotisme ne suffisent plus à nos adversaires. Ils appellent à la rescousse les passions religieuses, et n'attendent plus la victoire que de la guerre civile.

Les républicains ne seront pas dupes. Ils sauront arracher les masques et triompher de cet assaut des réactions coalisées.

C'est en jetant la religion dans la lutte des partis que ceux qui en font un tremplin à leurs espérances réactionnaires, c'est-à-dire les cléricaux, ont compromis l'idée religieuse. Ils en porteront la responsabilité.

Les Républicains, par leur fermeté, leur sagesse, sauront imposer l'apaisement qui doit résulter fatalement de la loi de la séparation des Églises et de l'État ; ils sauront déjouer cette tactique perfide qui consiste à prétendre que l'idée religieuse ne saurait vivre à côté de l'idée républicaine.

Ils démontreront que cette loi, qui garantit la liberté des croyances et le libre exercice des cultes, qui donne gratuitement la jouissance des édifices religieux et du matériel qu'ils contiennent, qui accorde une retraite aux vieux prêtres qui n'en avaient pas, qui attribue des allocations aux autres desservants, n'est pas une loi sectaire, mais bien une loi de liberté et de justice.

L'énergie des républicains sera à la hauteur de la situation, également menacée par ceux dont les théories révolutionnaires, anarchistes et anti-patriotes semblent avoir pour but plus de discréditer la République et de faciliter la réaction, que d'obtenir la solution des problèmes sociaux qu'ils ont la prétention de résoudre par la violence.

Ils lutteront à la fois contre la réaction, le cléricalisme et l'anarchie en s'unissant tous sur notre programme qui se résume ainsi :

Ni réaction ! ni révolution !

Ils opposeront à tous les ennemis de la République une politique nette et précise, sagement mais résolument réformatrice, gardienne jalouse de l'indépendance et de l'honneur de la Patrie, et s'appuyant avec confiance sur l'armée nationale obéissante ; aussi respectueuse des croyances sincères des uns que de l'indépendance philosophique des autres ; économe, et soucieuse de répartir le plus équitablement l'impôt en proportionnant les charges de chacun à ses facultés ; une politique, enfin, où la suprématie du pouvoir civil, de l'État laïque, soit un principe intangible !

C'est le programme que j'ai exposé dans toutes nos réunions, et c'est parce que ce programme est le mien que les comités républicains de toutes nuances, ainsi que de nombreuses personnalités politiques et agricoles, m'ont fait l'honneur de me désigner à vos suffrages.

Habitant le département de Seine-et-Oise depuis trente-cinq ans, cultivateur comme beaucoup d'entre vous, républicain de cœur et de raison, sachant les besoins du milieu agricole, si travailleur et si méritant, j'ai accepté cette grande tâche de vous mener au combat.

Selon moi, la prospérité de l'arrondissement est intimement liée ;

1° Au développement des moyens de communication ;

2° A la défense de la petite propriété, de la petite culture, peu à peu absorbées par les grandes agglomérations, dont la chasse est le but unique et qui étendent leur solitude stérile sur une grande partie de la circonscription ;

3° A la réglementation amiable des conflits si fréquents entre propriétaires de chasse et riverains, par l'arbitrage accepté par les deux parties et jugeant en dernier ressort.

C'est par l'association, par la fédération de tous les petits intérêts, que nous imposerons aux pouvoirs publics et aux Compagnies de chemins de fer les sacrifices nécessaires à l'épanouissement matériel de notre arrondissement.

A vous de vous prononcer ! A vous de dire s'il vous plaît de reprendre votre place au grand foyer républicain !

A vous de dire si, dans un département aussi agricole que celui de Seine-et-Oise, il ne serait pas utile qu'un cultivateur pût apporter à la tribune de la Chambre l'écho de vos justes revendications et défendre les intérêts de notre arrondissement, abandonnés jusqu'ici entre les mains, aussi débiles que réactionnaires, du député qui vient de terminer son mandat.

Vous mépriserez la calomnie et la diffamation ! Vous ne serez plus dupes de l'équivoque !

Vous voterez pour l'ordre, l'obéissance aux lois et la prospérité nationale sous l'égide de la République, contre le désordre, les violences et les aventures dont vous menace la réaction.

Vous voterez pour la République et pour la France !

Vive la R'publique !

Edmond GAST,
Agriculteur, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture,
Républicain de gauche,
Candidat d'Union républicaine.

1re Circonscription de VERSAILLES.

M. BERTEAUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 17.000 voix.

Mes chers Concitoyens et Amis,

Pour la quatrième fois depuis treize années que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre, je viens vous demander le renouvellement du mandat que je tiens de votre persévérante confiance. Si je suis justement fier d'avoir pu garder toujours votre indéfectible fidélité, le mérite en revient à vous, qui m'avez continuellement soutenu par votre sympathie, votre amitié, et m'avez ainsi rendu facile la tâche de mandataire fidèle que je me suis efforcé d'accomplir.

Fidèle à la République, fidèle à vous, fidèle à l'amour que nous avons tous pour notre belle circonscription : voilà quelle fut ma ligne de conduite. J'ai conscience que ma bonne volonté n'a pas été inférieure à la tâche et je viens d'avoir la joie de constater que je gardais toute votre affection, toute votre confiance.

Comme d'habitude, je rends compte de mon mandat dans toutes les communes de la circonscription. Devant mes électeurs, portes ouvertes, en réunions publiques, je me suis expliqué en toute loyauté. J'ai dit tout ce que j'avais fait pendant cette dernière législature, les résultats que j'ai pu obtenir en marchant toujours uni avec le gros du parti républicain; j'ai répondu avec joie à toutes les questions qui m'ont été posées. Partout j'ai recueilli l'adhésion de tous les citoyens présents.

Tous ont reconnu avec moi que rarement Chambre fut aussi laborieuse et aussi féconde en heureux résultats que celle qui vient de prendre fin. Il faudrait remonter à plus de cent années en arrière pour lui trouver une rivale, penser à ces assemblées de la première République dont les gestes firent tressaillir le monde et réveillèrent la liberté, en même temps que leur sagesse nous assurait tous les bienfaits matériels et moraux de notre grande Révolution française. On peut dire avec orgueil que la dernière législature a utilement travaillé pour le plus grand bien de la France et de la démocratie.

Je cite ici, rapidement, quelques-unes des lois votées et promulguées, qui figuraient dans mon dernier programme :

Mise en application de cette loi sur les associations, qui est bien la plus grande loi de liberté qui ait jamais été faite, accordant enfin à tous les citoyens françai aux amis omme

aux adversaires du Gouvernement, le droit de s'unir et de s'associer sans formalités et sans entraves, tout en soumettant à des règles nécessaires l'existence des congrégations, dont le développement devenait une menace pour l'Etat;

Extension de la compétence des juges de paix, nous acheminant vers une justice à la fois plus rapide, plus proche et moins coûteuse;

Suppression des bureaux de placement payants;

Dégrèvement des droits sur les sucres;

Amélioration et extension de la loi sur les accidents du travail;

Restitution aux communes du monopole des inhumations, — en ce qui concerne la partie extérieure du service des pompes funèbres;

Lois sur l'enseignement, — continuant l'œuvre de neutralité et de laïcité scolaires déjà commencée par la grande loi de 1886, à laquelle le nom de Jules Ferry restera éternellement attaché;

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, — loi de solidarité, de fraternité humaines donnant, à dater du 1er janvier 1907, non comme une charité, mais comme un droit, aux vieillards, aux infirmes, aux incurables dans le besoin, une rente assurant leur existence matérielle;

Réduction du service militaire à deux années, — loi au vote de laquelle je suis fier d'avoir contribué, et comme rapporteur à la Chambre et comme Ministre. Elle répartit, en l'abaissant d'une façon égale pour tous, la charge de l'impôt du sang, qui jusqu'alors pesait surtout sur les enfants du peuple; elle donne à notre armée plus d'homogénéité et, par suite, plus de force;

Loi de séparation des Églises et de l'État, — assurant à la fois la liberté de conscience et l'indépendance de l'État, respectueuse de toutes les croyances, généreuse et désintéressée par les avantages si considérables qu'elle accorde aux Églises, loi de paix et de liberté, si tous la veulent appliquer, comme nous, avec bonne foi;

Réduction à deux sous du timbre-poste des lettres;

Enfin, vote par la Chambre de cette loi tant désirée des retraites ouvrières et paysannes, donnant aux travailleurs des champs et de l'atelier, après une dure vie de labeur, la dignité et la sécurité de la vieillesse.

Par ce résumé succinct et rapide des travaux de la précédente législature, vous voyez, mes chers Concitoyens, combien j'ai le droit de dire que notre parti fut laborieux, et combien fut féconde l'union de tous les vrais républicains. Une seule des principales parmi ces lois, telle la loi de réduction du service militaire, la loi de séparation, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, suffirait à ennoblir l'Assemblée qui pourrait en revendiquer la paternité. Mais l'œuvre n'est qu'ébauchée, les progrès ne font que commencer, les horizons ne font que s'ouvrir devant vous, radieux et consolants. Si vous m'honorez encore de votre confiance, comme j'en ai la certitude, demain la tâche sera continuée avec la même ardeur et il reste vaste, le programme qui sera celui de tous les républicains.

Nous aurons à maintenir contre la réaction toujours agissante et agressive toutes nos conquêtes laïques et démocratiques, qui sont et doivent rester intangibles.

Abrités derrière elles, nous pourrons travailler à l'élaboration de toutes les lois sociales, qui sollicitent avec impatience notre attention et sont dues à la démocratie du travail. Par un sentiment de juste reconnaissance, la République doit enfin réaliser les espérances que son nom seul a mises au cœur des hommes; elle doit protéger les faibles, tendre la main aux déshérités, relever dans les villes et les campagnes la condition des travailleurs, leur assurer plus de bien-être et plus de loisirs; en un mot, elle doit faire pénétrer dans nos lois ces principes de justice sociale qui sont sa raison d'être et sa fin suprême.

Pour réaliser ce programme, des ressources seront nécessaires. Nous les trouverons par une refonte générale de notre système d'impôts, si compliqué, si vexatoire, si souvent injuste. Il faudra appliquer le principe que la Révolution proclamait déjà, il y a plus de cent ans: « Que chacun paye, non suivant ses besoins, mais suivant ses ressources. » Rien de

plus juste. Il faudra dégrever ce qui est complètement indispensable, demander peu à l'aisance, beaucoup au superflu.

Ainsi nous trouverons les ressources nécessaires à l'application de cette grande loi des retraites ouvrières et paysannes, dont le vote définitif sera l'œuvre capitale de la prochaine législature.

Nous aurons à assurer aux petits propriétaires et aux petits cultivateurs, dont l'existence est si pénible, une plus parfaite organisation du crédit agricole, des conditions plus avantageuses de circulation et de vente de leurs produits; l'exonération de l'exercice, la libre faculté de transformer leurs récoltes; moins de vexations en ce qui concerne la police du roulage et les procès auxquels elle donne naissance.

Nous devrons veiller à la prospérité des syndicats agricoles, qui ont rendu déjà tant de services aux cultivateurs.

Notre attitude sera la même à l'égard des syndicats ouvriers, dont la libre extension nous apparaît comme le moyen qui doit améliorer, par l'ordre et la légalité, la situation des travailleurs.

Les employés et les ouvriers des chemins de fer savent que je n'ai jamais cessé de me vouer tout entier à leur cause. Constamment d'accord avec les représentants de leurs organisations et syndicats, j'ai poursuivi à la Chambre et auprès des Pouvoirs publics la réalisation de la loi Berteaux ; j'ai obtenu la loterie de quatre millions destinée aux orphelins des travailleurs de la voie ferrée.

Il faudra protéger contre les trusts de tous genres les travailleurs et les chefs de la petite et moyenne industrie, et, contre la concurrence écrasante des grands magasins, le commerce de nos villes et de nos communes.

Il devient de plus en plus urgent de prévenir les conflits douloureux qui résultent des grèves, en établissant des procédures d'arbitrage.

En ce qui concerne vos désirs locaux :

Je n'ai cessé à aucune époque, ni commé député, ni comme ministre, de réclamer énergiquement l'exécution par la ville de Paris de la loi dont elle a elle-même sollicité le vote, qui l'oblige à assainir définitivement la Seine. Des mesures radicales ont été promises par le Gouvernement ; je veillerai à leur stricte exécution dans l'intérêt de la santé publique, du commerce local et de la prospérité des communes riveraines ;

Je suivrai avec attention la construction des tramways, déjà votée par le Conseil général de Seine-et-Oise, dont la réalisation sera si favorable à notre région, surtout si l'on nous accorde la pénétration dans Paris, jusqu'aux abords immédiats des halles ;

Je m'efforcerai d'obtenir, par le rachat par l'État ou par tout autre moyen, que les améliorations si légitimes réclamées sans succès au réseau de l'Ouest soient enfin accordées au public ;

En ce qui concerne les dégâts causés par le gibier, nous aurons à rechercher les méthodes propres à rendre les procédures moins coûteuses, moins longues, de manière à ce que les débats ne s'éternisent pas, rebondissant en cascade, de juridiction en juridiction, décourageant les cultivateurs.

Mais la confiance que nous avons les uns dans les autres est trop parfaite pour qu'il me soit nécessaire de vous donner un long et détaillé programme. Je puis vous dire à vous, mes chers concitoyens et amis : mon passé vous est un garant de l'avenir. Mon passé, dans la dernière législature a été d'être :

Vice-président de la Commission des finances ; — Rapporteur général du budget de 1903 ; — Vice-président de la Commission de l'armée ; — Rapporteur de la loi de deux ans ; — Rapporteur du budget de la guerre ; — Ministre de la Guerre.

Le Ministre, qui ne se sépare pas du député, doit des explications à ses fidèles électeurs. Comme rapporteur et comme ministre, j'ai donné tout mon temps et toute ma peine au vote de cette loi égalitaire qu'est la loi de deux ans, dont les effets heureux vont profiter même aux jeunes gens incorporés au mois d'octobre dernier.

Chargé de la défense nationale en des heures difficiles, chef de notre glorieuse armée

à une époque où le corps d'officiers était profondément ému et troublé, je me suis efforcé, par la justice, la bienveillance, la droiture et la fermeté, de redonner à la grande famille militaire le calme absolu qui est nécessaire à sa force.

Responsable de la sécurité de nos frontières, j'ai connu plus que tout autre les minutes où l'on se demande avec angoisse ce que sera le lendemain ; j'ai dû renforcer l'armée qui nous protège, parer à toutes les éventualités, augmenter nos moyens de défense, en un mot : être prêt.

Nous avons été prêts. Mais au prix de quels efforts, de quelles responsabilités personnelles ! Mon cœur de bon Français en tressaille encore.

J'ai conscience d'avoir, en quittant le Ministère, laissé l'armée dans un merveilleux état. Forte de toutes nos énergies et de toutes nos espérances, elle assure, par sa puissance, le respect de la pâtrie, condition essentielle de la paix bienfaisante et honorable que nous désirons tous.

Mais j'aurais été un Ministre de la Guerre imparfait si je n'avais donné aux soldats toutes les preuves possibles de ma sollicitude et de mon affection. Je me suis efforcé d'améliorer leur sort ; j'ai voulu que la caserne leur soit plus accueillante. Par mes circulaires et mes ordres, j'ai demandé aux officiers d'appliquer de plus en plus cette discipline consentie, créatrice d'affection, dont un général, membre du Conseil supérieur de la guerre, disait dernièrement qu'elle ferait, au jour du combat, la supériorité de l'armée française. Enfin, j'ai voulu assurer à nos fils plus d'hygiène et plus de soins, de manière à ce qu'ils sortent du régiment meilleurs, plus forts et plus instruits.

Mes chers Concitoyens, mes chers Amis,

Là, comme ailleurs, j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir, tout mon devoir.

Il en est qui le méconnaissent, qui le nient. Il en est même d'autres qui en profitent pour m'outrager.

Quand on sait qui ils sont, on peut dire : Qu'importe !

Qu'importe que la réaction, aujourd'hui comme hier, déchaîne contre moi ses plus ardents adeptes, ses arguments les plus perfides et les plus injustes ?

Qu'importent, au républicain que je suis, les basses attaques des gens des anciens partis, si j'ai votre approbation, votre affection et votre estime?

Vous me les avez manifestées au cours de toutes nos réunions publiques. Comme en 1893, en 1898, en 1902, une fois de plus vous ferez bloc de vos suffrages et vous voterez pour la République contre la réaction,

Contre cette réaction toujours défaite et pourtant toujours rennaissante qui, après avoir été le boulangisme, le nationalisme, vient de se déguiser en action prétendue libérale.

Déjà vous avez fait tomber les masques, et vous avez jugé ceux qui se cachent derrière. D'un même cœur, d'un même élan, tous les républicains, à quelque nuance qu'ils appartiennent, groupés en un solide faisceau qu'aucune tentative ne pour a désunir, marcheront ensemble, le 6 mai prochain, contre toutes les réactions coalisées.

En avant pour le progrès, pour la justice sociale, pour la démocratie tout entière !

Vive la France !
Vive la République !

Maurice BERTEAUX,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Conseiller général,
Ancien Ministre de la Guerre,
Député sortant.

2e Circonscription de VERSAILLES.

M. GAUTHIER (de Clagny).

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.394 voix.

Chers concitoyens,

Depuis dix-sept ans, j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement.

A chaque élection nouvelle, vous m'avez donné un nombre plus considérable de suffrages. En 1902, mes adversaires avaient la prétention d'être les seuls défenseurs de l'idée républicaine ; vous leur avez répondu en m'accordant 9.036 voix contre 3.318.

Ces témoignages réitérés de votre sympathie font justice des ridicules attaques dirigées contre moi. Vous avez ainsi affirmé, de façon éclatante, que je me suis toujours montré digne de votre confiance, que j'ai su, en toutes circonstances, bien défendre vos intérêts, loyalement remplir mon mandat.

Deux candidats officiels sont délégués aujourd'hui pour me combattre. Ils auront le concours de ceux qui veulent ramener au pouvoir Combes, André, Pelletan, asservir de nouveau la République à l'insupportable tyrannie du bloc, soumettre tous les citoyens à la surveillance des délateurs du Grand-Orient.

En m'accordant vos suffrages, vous prouverez une fois de plus que les jacobins et les sectaires ne forment dans notre circonscription qu'une minorité impuissante. Vous resterez fidèles à votre idéal républicain, aux principes de tolérance, de justice, de liberté et de progrès social que j'ai toujours défendus avec vous.

Électeurs,

Je vous ai prouvé, en toutes circonstances, que je ne reculais devant aucune des réformes économiques et sociales réclamées par la démocratie, mais je ne suis pas de ceux qui cherchent à capter vos suffrages par un programme chargé de promesses, dont la réalisation demanderait un demi-siècle.

Je veux cependant résumer les questions essentielles dont je poursuivrai la solution, au cours de la prochaine législature :

Lutte contre la propagande internationale dans l'école et dans l'armée.

Lutte contre le collectivisme.

Défense de toutes les libertés.

Pas d'emprunts nouveaux pas d'impôts nouveaux ; des économies.

Retraites pour la vieillesse, repos hebdomadaire.

Protection des travailleurs français contre la concurrence étrangère.

Revision de la Constitution, réforme du parlementarisme pour donner au pouvoir exécutif de la République plus de stabilité, plus d'autorité, plus d'indépendance.

Citoyens,

L'immense majorité du pays a horreur du régime d'oppression, d'impuissance et d'anarchie que nous imposent les politiciens du bloc.

Dans quelques jours, le suffrage universel va chasser du pouvoir ces mauvais servi-

teurs de la démocratie. Vous tiendrez à vous associer à cet admirable mouvement de libération nationale.

Je fais appel à tous ceux qui veulent mettre un terme à cette politique de division et de haine, qui froisse les consciences, menace les intérêts et met en péril la paix publique. Je fais appel à tous ceux qui ne veulent pas laisser périr la France, qui souhaitent un gouvernement de large réconciliation nationale groupant tous les citoyens sous les plis du drapeau tricolore, assurant au pays la paix politique, la paix religieuse et la paix sociale.

Quant à moi, fier d'être pour la cinquième fois votre élu, je consacrerai toute mon activité, tout mon zèle, toute mon intelligence, à bien servir la patrie, la république, la liberté !

Votre dévoué,

Albert GAUTHIER,

Candidat républicain.

3e Circonscription de VERSAILLES

M. RUDELLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.027 voix.

Mes chers Concitoyens,

Lorsqu'il y a quatre ans, vous m'avez, par une grande majorité, nommé, au premier tour de scrutin, député de la troisième circonscription de Versailles, vous aviez sous les yeux ma profession de foi et vous étiez d'accord avec moi sur mon programme.

J'ai conscience d'avoir été constamment fidèle à mes engagements et d'avoir toujours été un républicain libéral dévoué à la démocratie et animé du patriotisme le plus utile aux intérêts de la France.

Tel j'étais, tel je suis encore. Je demande à tous mes concitoyens de me donner leur confiance et de se réunir sur le terrain libéral et démocratique. Jamais l'union n'a été plus nécessaire pour réparer les fautes commises et arrêter les effets d'une politique qui a méconnu les principes sociaux avec lesquels on fait une nation heureuse, forte, riche et prospère.

Je condamne énergiquement les utopies du collectivisme.

Je désire, au contraire, faciliter l'accès de la propriété au plus grand nombre des citoyens et trouver, dans l'accord du capital et du travail, le moyen de développer la richesse commune.

Les principes de liberté sont la raison d'être de la République, le régime républicain ne doit donc violer ni la liberté de conscience, ni la liberté de l'enseignement, ni la liberté du travail.

Il est inadmissible qu'un gouvernement puisse mettre l'obéissance aux partis extrêmes au-dessus des préoccupations de la défense nationale, déshonorer l'armée par la délation, détruire la discipline dans la marine, et reconnaître la suprématie de la franc-maçonnerie, l'action de son pouvoir occulte sur tout ce qui est digne de notre respect et de notre confiance.

Je veux qu'à l'école on enseigne le dévouement à la patrie et que l'on flétrisse sévèrement la propagande contre les gloires de notre histoire et contre le devoir militaire.

Je désire améliorer le sort des travailleurs par une plus juste répartition des impôts et des charges publiques, aider au développement de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie, en leur donnant plus de sécurité.

Protéger les ouvriers français contre la concurrence étrangère, résoudre le grave problème des retraites ouvrières et développer les sociétés de secours mutuels, ainsi que les institutions de prévoyance.

Prendre d'énergiques mesures pour favoriser l'épargne et combler le déficit apporté dans nos finances par une politique de gaspillage, sans faire d'emprunt, sans créer de nouveaux impôts, en opérant les plus sérieuses économies et en réduisant le nombre toujours croissant des fonctionnaires inutiles.

Ramener l'apaisement et la concorde en mettant un terme à la persécution religieuse, qui a été la seule préoccupation du ministère Combes-André-Pelletan et des ministères qui se sont succédé depuis plusieurs années.

A tous ceux qui pensent comme moi, je demande de se grouper, de s'unir pour résister à la politique néfaste, inspirée par la franc-maçonnerie et la juiverie cosmopolite.

Contre moi, un juif et un franc-maçon, la main dans la main, se promettant des désistements réciproques, ont engagé la lutte. Tous deux, malgré des apparences volontairement trompeuses, représentent cette politique du bloc, qui nous déshonore et nous conduit à la ruine et à la désorganisation sociale.

Ils ne réussiront pas à capter votre confiance, car demain, grâce à vous, chers électeurs, nous serons une majorité imposante, qui proclamera la justice, l'égalité, la paix des consciences, qui font un peuple grand, courageux et prospère.

Vous savez tous qui je suis; enfant de Versailles, ayant passé plus de cinquante ans parmi vous, conseiller général du canton sud de Versailles depuis 1892, membre du comice agricole, ancien président de la société d'agriculture de Seine-et-Oise, conseil ou membre de la plupart des sociétés du département, partout vous m'avez vu à l'œuvre.

Vous connaissez mon indépendance et mon dévouement pour la défense de tous les intérêts qui me sont confiés. Mon désir est d'arriver à l'apaisement dans notre pays qu'on déchire et qu'on divise par des luttes intestines; mon but est la réconciliation de tous les bons Français dans une République libérale, tolérante, forte et respectée, fraternelle et orientée vers le progrès social.

Je veux le règne de la justice, de la liberté et de l'honneur.

A vous de dire si ce programme est le vôtre.

En m'accordant de nouveau vos suffrages, vous me donnerez la force et l'autorité que doit avoir le député chargé de vous représenter.

Vive la République !
Vive la France !
Vive la liberté !

RUDELLE,
Candidat républicain libéral,
Démocrate et patriote.

SÈVRES (DEUX-)

Circonscription de BRESSUIRE.

M. Henry SAVARY de BEAUREGARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 14.490 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

En face de la brutalité des faits, les paroles sont inutiles et vaines. Les phrases plus ou moins sonores ont fait leur temps, l'heure des actes a sonné. Les événements qui se sont succédé pendant les deux dernières législatures ne permettent plus aux hommes intelligents d'hésiter, ni de conserver la moindre illusion sur l'avenir réservé au pays par les sectaires unis aux révolutionnaires.

Aujourd'hui il ne s'agit plus de savoir si l'on est pour ou contre la République; il s'agit de savoir si l'on est pour ou contre la persécution, pour ou contre la révolution, pour ou contre la France.

Détenteurs du pouvoir depuis de trop longues années, des hypocrites et des imposteurs, insouciants du lendemain, ont brisé une à une toutes les bases de l'édifice social. Partout ces prétendus pacifistes ont semé la haine et la division ; partout ces pontifes des loges maçonniques, déguisés en libre-penseurs, ont violé les plus saintes libertés; partout ces faux défenseurs de la loi se sont fait les complices de l'anarchie. Leurs mains sacrilèges n'ont rien respecté et, pour flétrir leur mémoire, l'histoire n'aura qu'à énumérer les ruines amoncelées par leur criminelle démence.

Je vous le demande, qu'ont-ils fait du rempart de la Patrie, de notre armée, pour laquelle, depuis trente ans, nous avions consenti de si lourds sacrifices? Ils ont cherché à la désorganiser en la livrant aux coupables entreprises du général André, ils ont voulu la démoraliser en la soumettant au lâche contrôle des plus vils délateurs.

Qu'ont-ils fait du Droit et de la Justice, fondement de toutes choses durables ? Le Droit, pour eux, c'est la loi du plus fort et la Justice n'est à leurs yeux que l'esclave du pouvoir.

Qu'ont-ils fait de la Fortune publique ? Ils l'ont mise au pillage pour assouvir leurs insatiables appétits et le Ministre des Finances, lui-même, est obligé d'avouer que, malgré une dette colossale et un budget écrasant, alors que la richesse du pays diminue, nous en sommes réduits à recourir à l'emprunt.

Certes ! Il y a de quoi faire condamner par tous les esprits impartiaux une politique capable d'aboutir à de si détestables résultats. Cependant, ce n'est qu'une faible partie de l'œuvre abominable accomplie par un gouvernement dont un éminent républicain a dit qu'il n'avait de nom dans aucune langue parlementaire.

En même temps qu'imprudemment, l'an dernier, ils nous mettaient à deux doigts de la guerre étrangère, nos maîtres par leur sectarisme et leurs doctrines subversives ne craignaient pas de rallumer dans toutes nos provinces le funeste brandon des guerres civiles et religieuses. Ici, c'est la grève encouragée, comme à Courrières, le pillage des habitations privées toléré, comme à Fressenneville, le chômage général publiquement organisé dans les bourses du travail, la révolte à l'état permanent dans nos arsenaux et dans nos administrations publiques, où les ouvriers et les fonctionnaires syndiqués méconnaissent les chefs et n'obéissent qu'aux meneurs.

Là, ce sont les populations catholiques exaspérées par l'odieuse persécution dont elles sont l'objet depuis vingt ans ; d'humbles religieuses dispersées, poursuivies, condamnées pour avoir soigné des malades ou enseigné le catéchisme à des enfants, et cela quand on décore des voleurs. Ailleurs, ce sont des cultivateurs, des ouvriers, des bourgeois, parfois de simples jeunes filles, qui sont brutalisés par les gendarmes, emprisonnés pour avoir protesté contre le crochetage officiel de l'Église de leur baptême et de leur première communion ; c'est un père de famille, un boucher, Ghysel, tué net dans les mêmes circonstances par un individu que tout le monde connaît et qui n'est pas poursuivi ; c'est un pauvre laboureur, Régis André, défendant un sanctuaire vénéré et assassiné par des gendarmes qui recevront probablement de l'avancement ; c'est le juge de paix de Baccarat qui, au cours d'une manifestation religieuse blesse une femme d'un coup de revolver et n'est point inquiété, tandis qu'à Saint-Nicolas-du-Port un prêtre est arrêté pour avoir tiré sur un anticlérical qui le menaçait de son couteau.

En un mot dans les quarante mille paroisses de France, chez tous les catholiques fidèles à leur foi, c'est la colère et l'indignation contre ceux qui, dans leur rage impie, ont fait aboutir sans consulter la nation une loi de séparation préparée dans les Loges, discutée en dehors de toute relation diplomatique avec le Saint-Siège, votée par 342 députés francs-maçons, asservis ou trembleurs.

Apeurés par la révolte grandissante à la vue des portes brisées des temples, nos sectaires ont recours à leurs armes habituelles : le mensonge et la calomnie. A les entendre ce seraient les catholiques et les modérés qui auraient voté la loi de séparation des Églises et de l'État. Electeurs ! Consultez la liste des 233 députés qui ont voté contre cette loi, vous y trouverez au contraire les noms de tous les députés libéraux, unis dans un même sentiment de réprobation contre la tyrannie maçonnique. Poursuivez votre enquête et vous verrez que les 127 députés catholiques pratiquants, qui siègent à la Chambre, ont demandé avec M. de Castelnau la suppression des inventaires.

Voilà la vérité ! Mais qu'importe aux exploiteurs du peuple ? Ils continueront à répéter avec impudence qu'elle est libérale, leur loi de spoliation et d'oppression contre les catholiques. Libérale ! Une loi qui, pour un oui et pour un non, fait condamner à l'amende et à la prison, une loi qui a déjà fait couler du sang. Libérale ! Une loi dont les auteurs déclarent qu'elle n'est qu'une première étape vers la suppression totale de toute religion en France. Libérale ! Une loi qui frappe d'un impôt nouveau tous ceux qui ne veulent pas vivre et mourir comme des chiens, en les obligeant à supporter désormais tous les frais du culte.

Que ceux qui veulent des curés les paient, répètent certains imbéciles. Comme si, dans une société civilisée, chaque citoyen ne devait payer que ce qui lui sert ! Par mes impôts je paye l'école sans Dieu, moi qui la réprouve ; je paie l'Opéra, bien que je n'y aille jamais ; je paie les geôliers, bien que je ne sois pas encore allé en prison.

Il y a longtemps qu'on l'a dit : l'impôt c'est un échange. Le citoyen paie l'État pour que l'État le fasse bénéficier des services publics. Or, quand, jadis, l'État confisqua les biens du Clergé, il déclara solennellement qu'il rétribuerait désormais les cultes au même titre que les autres services publics ; puisqu'aujourd'hui il renie sa signature, qu'il rende l'argent, sinon il commet un vol.

La justice avilie ; nos finances dilapidées ; notre armée, nos administrations publiques, les simples citoyens livrés aux mouchards ; les catholiques et les indépendants brimés,

molestés, traités en parias; les haines les plus farouches attisées, dans nos communes et jusque dans nos familles, par un favoritisme éhonté et d'incessantes tracasseries, l'anarchie partout suscitée par un gouvernement arrogant contre les faibles, lâche contre les forts, tels sont résumés en quelques mots les résultats de la domination abjecte des radicaux, obéissant avec les socialistes aux ordres de la franc-maçonnerie.

Électeurs! A vous de dire si vous en avez assez de ce régime infâme qui conduit la France à la ruine et à la honte. Quant à moi, je peux marcher le front haut l'ayant toujours combattu de toute mon énergie. Dans toutes les circonstances de ma vie politique, j'ai conscience d'avoir fidèlement rempli le mandat, qu'à trois reprises différentes vous m'avez fait le grand honneur de me confier. Libéral et indépendant par raison et par tempérament, je n'ai jamais consenti à me faire l'esclave d'un parti. Le Gouvernement propose-t-il une réforme utile? je la vote. Présente-t-il à la Chambre une mesure injuste? je la repousse.

Au point de vue social, si j'ai un reproche à me faire, c'est peut-être de m'être laissé entraîner par mon ardent désir d'améliorer la situation des travailleurs; c'est ainsi que j'ai par deux fois voté la loi Berteaux. De même, j'ai voté la loi sur les accidents, la loi sur l'assistance aux vieillards et aux incurables, la loi sur les retraites ouvrières, dont les premiers projets furent jadis présentés par MM. de Mun et de Ramel. Je ne dissimule à personne que, si je suis réélu, je m'efforcerai de rendre cette loi applicable en réduisant le montant de la retraite pour accorder la même pension aux ouvriers de la terre qu'à ceux de l'industrie, en enlevant le bénéfice de la loi à certaines catégories de citoyens qui peuvent assurer eux-mêmes leur avenir, en encourageant par tous les moyens la mutualité, qui ennoblit l'homme par son propre effort et le soustrait à l'étroite tutelle de l'État. J'estime d'autre part avec M. Ribot que si nous devons nous préoccuper du travailleur arrivé à la vieillesse, le sort du jeune homme ne doit pas nous laisser indifférents. N'est-ce pas, en effet, à l'âge où l'on crée un foyer qu'on a le plus souvent besoin d'être aidé? A l'heure où tous nos sociologues se plaignent justement de la dépopulation et de l'exode vers les villes, ne devons-nous pas chercher à retenir au village et aux champs tant de jeunes gens, qui y fonderaient une famille si le législateur, aidé par l'initiative privée, parvenait à leur faciliter l'acquisition d'un petit bien insaisissable leur assurant un avenir modeste mais certain?

Au point de vue politique, sans me préoccuper de sa forme, j'exige que le Gouvernement soit honnête; s'il ne l'est pas, je n'hésite pas à le flétrir. J'ai, dans le temps, soutenu de mes votes le ministère Méline; dans cette législature, j'ai constamment voté avec les modérés. Tout gouvernement libéral, soucieux des intérêts vitaux de la nation, peut donc compter sur mon concours le plus actif et le plus désintéressé. Mais je persiste à croire que la réforme la plus urgente consiste à réformer la Chambre elle-même et à donner au pouvoir exécutif plus de force et d'indépendance. Avec beaucoup d'esprits élevés, tels que M. Charles Benoist, je voudrais que la Constitution reconnût aux citoyens certaines libertés, certains droits intangibles, auxquels aucune loi, aucun acte arbitraire ne pourraient porter atteinte. La diminution du nombre des Députés et des Sénateurs, l'augmentation de la durée du mandat, le retour au scrutin de liste avec la représentation proportionnelle des minorités, la décentralisation administrative et l'émancipation des communes sous le contrôle de l'État, me paraissent être également des réformes nécessaires.

Au point de vue économique, j'ai toujours voté toutes les mesures qui m'ont paru favoriser notre agriculture et notre industrie; ce n'est pas quand nous avons à soutenir une lutte de plus en plus difficile contre la concurrence étrangère, que je renoncerai au système protecteur de la production française.

Au point de vue militaire et national, j'ai voté la loi établissant le service de deux ans, mais je conserve ma préférence pour le service d'un an, combiné avec une puissante armée de métier.

Partisan d'une politique nettement pacifique, je désapprouve ceux qui, par le temps qui court, font vraiment trop bon marché de la dignité de la France. Et, convaincu par

l'expérience des siècles, qu'un peuple ne saurait être grand et respecté qu'autant qu'il puise une invincible force dans un patriotisme ardent et éclairé, je maudis les misérables qui voudraient arracher de nos cœurs l'amour du drapeau, je maudis les malfaiteurs publics qui blasphèment les deux plus nobles sentiments de l'âme humaine : le culte de la Patrie et le culte de Dieu.

Messieurs et chers Concitoyens,

A quoi bon insister, vous me connaissez de longue date. Vous savez que, méprisant les attaques de mes adversaires, je ne suis pas de ceux qui, pour capter des suffrages, ont recours aux vaines promesses et à la flatterie. Une fois de plus, vous direz ce que vous voulez, ce que vous êtes. Je vous donne rendez-vous aux urnes, le 6 mai prochain.

Ce jour-là, avec tous les Français désabusés, avec les honnêtes gens de tous les partis, nous marcherons à la victoire définitive.

Pour la paix !
Pour la liberté !
Pour la patrie !

Henri SAVARY de BEAUREGARD.

Circonscription de MELLE.

M. ROUGIER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.606 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné, à l'unanimité, le 25 mars, par le Congrès des Comités républicains, j'ai l'honneur de présenter de nouveau ma canditature à vos suffrages.

Vous direz si j'ai tenu consciencieusement les engagements que j'ai pris envers vous, il y a quatre ans, et si je suis toujours digne de votre confiance.

J'attends sans inquiétude votre décision.

Convaincu d'être en parfait accord avec vous, je me suis associé, sans réserves, à l'œuvre de défense républicaine qui fut la préoccupation incessante des précédents ministères.

Je ne désavoue aucun de mes actes.

J'ai donné mon assentiment à toutes les réformes démocratiques, sociales, laïques, réalisées pendant la dernière législature, persuadé qu'appliquées dans un esprit de justice, de tolérance et de liberté, elles seraient un gage de paix, d'union et de concorde entre tous les bons citoyens.

Est-ce à dire que nous devions nous borner aux résultats acquis et que l'œuvre du régime républicain soit entièrement accomplie ? Personne n'oserait le soutenir.

La question fiscale n'est point encore résolue ; et, quelles que soient les difficultés qu'elle présente, elle devra être étudiée et tranchée au cours de la prochaine législature.

En ce qui me concerne, je veux avec tous les républicains une répartition plus équitable des charges publiques, de façon que l'impôt soit mieux proportionné à l'avoir et aux

facultés de chacun. Il s'agirait de mettre en pratique cette banale formule : demander davantage au superflu et moins au nécessaire.

Je veux la protection et l'extension de la petite propriété, particulièrement de la propriété rurale, par l'allègement des contributions si lourdes qui la grèvent et par la création du « bien de famille ».

Avant tout et surtout, je veux le développement des institutions de prévoyance, d'assistance et de mutualité qui nous faciliteront l'aboutissement rapide de cette loi, tant réclamée et si attendue, sur l'organisation des retraites ouvrières et paysannes pour la vieillesse.

J'ai voté, dans l'intérêt des travailleurs des villes et des campagnes, la réduction des périodes d'appel des 28 jours et la suppression des exercices pour les territoriaux, assuré que cette réforme ne compromettrait en rien les nécessités de la défense nationale.

Les incidents qui menaçaient de troubler nos relations extérieures sont heureusement aplanis, grâce au concours et à l'habileté de notre diplomatie.

Tous nous devons désirer que la France, après 35 années de stabilité politique, fière des alliances loyales qu'elle a contractées, comptant sur une armée forte et disciplinée que nul ne songe à affaiblir, reste puissante et respectée, pour prospérer et grandir dans la paix, le travail et la liberté.

Électeurs,

Je serai demain ce que j'étais hier, toujours fidèle à la République, qui est la foi de mon âge mûr, et à la Démocratie, à laquelle j'appartiens par mon origine et mes aspirations.

Le scrutin du 6 mai prouvera que nous demeurons en communion d'idées.

Je n'ai point besoin de faire appel à votre vigilance et à votre fermeté : je sais que les républicains de notre circonscription ne manqueront pas à leur devoir !

Vive la République !

Ferdinand ROUGIER,
industriel,
Maire de Salles,
Député sortant.

1re Circonscription de NIORT.

M. G. DISLEAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.183 voix.

Messieurs,

Pour la quatrième fois, j'ai l'honneur de me présenter à vos libres suffrages.

Le mandat déjà long que vous m'avez maintenu depuis 1893 a nécessairement créé entre nous des relations de plus en plus multipliées ; nous nous connaissons bien. Il est donc parfaitement inutile de couvrir vos murs d'affiches et de placards. Cette courte circulaire, que je m'efforce de rédiger très simple et très nette, résume toutes les déclarations que je pourrais utilement faire d'ici le 6 mai prochain.

La législature qui finit a été particulièrement laborieuse :

Je rappelle qu'elle s'est efforcée de laïciser l'enseignement ; qu'elle a voté le service

militaire de deux ans; l'assistance aux vieillards infirmes et incurables ; la réforme des justices de paix ; la séparation des Églises et de l'État ; préparé la loi des retraites aux travailleurs des villes et des champs.

C'est un résultat politique considérable.

J'y ai engagé pour ma part, comme vous le savez, ma pleine responsabilité, avec l'ensemble du parti républicain.

La Chambre de 1902 y a apporté beaucoup de bonne foi et, quoi qu'on en dise, de mesure. Elle s'est efforcée dans cette œuvre, plus unie qu'il ne semble, de réaliser la République démocratique.

Le 6 mai, messieurs, vous prononcerez votre jugement. Je l'attends, pour mon compte, en toute confiance.

Il sanctionnera le passé. Laissez-moi vous dire comment j'entends le présent et l'avenir.

Plus le Gouvernement est réformateur, plus il a besoin de paix à l'intérieur et de sécurité à l'extérieur.

C'est pourquoi je ne comprends guère les mouvements à caractère révolutionnaire et vraiment anarchique auxquels il semble que le pays soit trop livré depuis quelque temps.

Je ne parle pas seulement des tentatives extraordinaires de rares fonctionnaires en révolte contre l'autorité, qu'il est vraiment impossible de tolérer, mais aussi des scènes barbares que les conflits du travail entraînent trop souvent avec eux.

S'il est possible qu'il se mêle à ces conflits des excitations politiques intéressées, tâchons d'en détourner l'effet ; efforçons-nous de convaincre le peuple, à qui la République conquiert chaque jour un peu plus d'égalité, que ses conquêtes ne seront bien et définitivement assises que si cette égalité respecte et consolide cet autre terme de la devise républicaine, la liberté.

Exigeons le ferme maintien de l'ordre républicain, indispensable à tout progrès durable.

Oublions encore moins que la France est et demeure un grand pays qui a confié à la République la garde de son glorieux patrimoine. Nous sortons à peine d'une épreuve où nous avons pu le sentir, une fois de plus, menacé. Restons inébranlablement fidèles au devoir militaire, seule garantie de la paix et du progrès républicain.

La mise au point des réformes dès à présent acquises exige, de la part de la prochaine Chambre, des efforts nouveaux qui l'obligeront, en tout état, à aborder la réforme financière et administrative.

Il faudra sans doute s'efforcer de traduire la formule de l'impôt sur le revenu par des mesures qui donneront plus d'élasticité au budget des réformes sociales. Il sera indispensable pourtant de ménager le travail national, l'industrie, le commerce, l'agriculture, d'où procèdent toute propriété individuelle, toute activité, toute richesse, toute puissance nationale.

Il me semble que ce résultat serait facilité, dans quelque mesure, par les économies productives que pourrait procurer une large réforme administrative, procédant de l'idée de décentralisation, depuis si longtemps indiquée par les meilleurs esprits.

Ainsi, mes chers concitoyens, sûr de son droit et de la justice de sa cause, s'organise en paix la démocratie.

Les difficultés ne sont pas rares, mais elles ne doivent pas rebuter des hommes confiants, comme vous, dans la réalisation de l'idéal républicain.

Vive la République !

G. DISLEAU,
Avocat,
Docteur en droit, conseiller général,
Député sortant.

2e Circonscription de NIORT.

M. GENTIL.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.829 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le scrutin du 6 mai a démontré que la grande majorité de la nation approuvait la politique de réformes suivie ces dernières années par les gouvernements qui se sont succédé. Dans un admirable élan, le pays tout entier a affirmé sa foi républicaine.

Vous vous êtes associés à cette éclatante manifestation ; aussi, le devoir de vos mandataires se trouve-t-il tout tracé.

Continuant l'œuvre de leurs prédécesseurs, ils auront la tâche de donner à tous la sécurité du lendemain par l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, et de s'attacher à l'amélioration immédiate du sort des travailleurs.

Ils auront également à faire prévaloir le mérite et les services rendus, en s'efforçant de mettre un terme au favoritisme dissolvant qui est un legs des régimes antérieurs.

Il est urgent de réaliser des économies pour faire face, sans nouveaux impôts, aux réformes déjà accomplies ou en préparation.

Vos mandataires devront reviser les gros traitements hors de proportion avec les responsabilités, diminuer autant que possible le nombre des fonctionnaires, sans toutefois porter atteinte à la marche normale des services publics et en tenant compte des droits acquis.

Ils devront enfin s'opposer à toute tentative de recul, à toute entreprise qui aurait pour but de remettre en discussion les réformes si péniblement obtenues, d'en atténuer la portée.

Électeurs républicains,

En me donnant une majorité de 1.350 voix sur le plus favorisé de mes concurrents, vous avez énergiquement affirmé votre volonté de voir la République continuer sa marche vers cet idéal, qui vous est commun, de paix féconde, de liberté pour tous, de progrès certain, de fraternité et de justice sociale.

La réaction sort de cette première lutte considérablement diminuée et amoindrie.

Elle en est réduite aux expédients, aux combinaisons équivoques.

Votre bonne foi ne se laissera pas surprendre.

Le 20 mai prochain, vous compléterez votre victoire par l'union étroite de toutes les forces républicaines.

Pas d'abstentions !
Vive la République !

A. GENTIL,
Président du Conseil général des Deux-Sèvres,
Député sortant.

Circonscription de PARTHENAY.

M. DEMELLIER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.976 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le congrès qui s'est réuni à Parthenay, le 18 février dernier, m'a confié le drapeau de la République.

C'est un grand honneur et une lourde tâche. J'ai à cœur d'en rester digne.

Enfant de notre Gâtine, ma vie entière s'est écoulée au milieu de ces paysans que tout jeune, j'ai appris à connaître et à estimer ; leurs intérêts, leurs besoins sont les miens, ils savent avec quelle énergie je sais les défendre, je les aime, ils m'aiment aussi.

Je hais la guerre, terrible fléau traînant à sa suite la mort, le deuil et la ruine et je suis reconnaissant à la République de nous avoir donné 36 années de paix et de prospérité. Je veux la paix intérieure, car, autant que la paix extérieure, elle est nécessaire à la prospérité du pays.

Je veux la paix religieuse et je crois qu'il est temps que le prétexte religieux ne serve plus d'aliments à nos discordes civiles.

Tous les croyants, catholiques ou protestants, doivent avoir le droit d'exercer librement leur culte, mais la religion ne saurait être respectée qu'à la condition de demeurer étrangère à la politique.

Je réprouve hautement la campagne de mensonges et de calomnies, menée par ceux-là même qui devraient donner l'exemple du respect des lois et qui ne se servent de la religion que comme instrument de domination temporelle.

Ils disent que vos églises et vos temples seront fermés, ils mentent.

Ils affirment que les catholiques ne peuvent accepter la loi de séparation, et les deux tiers des prêtres de cet arrondissement ont déjà demandé à bénéficier des rentes que cette loi leur a créées.

Ils prétendent que les inventaires des biens mobiliers des fabriques n'ont d'autre but que de préparer la spoliation des fidèles, et ces inventaires ont été exigés, comme mesure conservatoire par les députés catholiques MM. Berger, Ribot, l'abbé Lemire, de Castellane, de Montebello, etc., — et votre député lui-même, M. de Maussabré n'a pas su trouver un mot de protestation.

Ils vous ont dit, ils vous diront encore peut-être, que je suis franc-maçon, sectaire, ennemi de la propriété. C'est faux.

Je respecte toutes les convictions philosophiques ou religieuses pourvu qu'elles soient sincères.

Je veux l'économie dans nos finances par la suppression des emplois inutiles et la réduction des gros traitements.

Je voterai les retraites ouvrières et paysannes, car la société serait injuste si elle n'assurait un morceau de pain au vieux laboureur ou au vieil ouvrier, lorsque les forces ont abandonné ses bras décharnés par le travail.

Ces retraites basées sur la triple contribution de l'État, du patron et de l'ouvrier, ne peuvent encourager ni la paresse, ni l'imprévoyance, puisque le paresseux en est forcément exclu.

Je veux une répartition plus juste de l'impôt, chacun devant contribuer aux charges publiques proportionnellement à ses ressources personnelles, et j'estime qu'il est temps que la terre soit enfin dégrevée.

Je suis partisan de la réduction des frais de justice, des droits de timbre, d'enregistrement et d'hypothèque, afin de permettre aux travailleurs d'acquérir plus facilement ce sol qu'ils fécondent de leur labeur.

Toutes les réformes économiques et sociales tendant à l'amélioration du sort des humbles, seront ma préoccupation constante.

Je n'admets pas que le consommateur français paye plus cher que le consommateur allemand ou anglais les objets de première nécessité comme le sel, le café, le pétrole, le charbon de terre et je me demande pourquoi le vin, aliment hygiénique par excellence, ne circule pas aussi librement que le blé et beaucoup d'autres marchandises moins indispensables.

Les charges militaires doivent être réduites au minimum, sans compromettre pourtant la sécurité du pays.

J'applaudis à la loi de 2 ans et je demanderai la réduction des périodes de 28 et de 13 jours.

Electeurs,

On fera appel peut-être à vos intérêts personnels, tout haut ou tout bas on vous menacera de la suppression de ces industries créées dans un but que vous connaissez.

Si ces industries disparaissent, d'autres les remplaceront, nous créerons des laiteries coopératives, dont les bénéfices, au lieu d'enrichir un seul, seront répartis entre tous et permettront, tout en payant le lait un prix plus élevé, d'améliorer le sort si précaire du personnel des laiteries et de procurer aux ouvriers, aux prix d'autrefois, le lait et le beurre dont ils sont depuis si longtemps privés.

Avant de déposer votre bulletin dans l'urne, réfléchissez.

Agriculteurs, à qui devez-vous les 36 années de paix qui vous ont permis de cultiver librement vos champs et de vendre vos récoltes et vos bestiaux à des prix rémunérateurs ?

Domestiques, ouvriers des champs et de la ville, à qui devez-vous l'augmentation constante de vos salaires ?

Et vous, les déshérités, à qui êtes-vous redevables de ces lois qui depuis 30 ans, ont amélioré votre sort matériel et moral : instruction gratuite, assistance médicale, assistance aux vieillards et aux infirmes, lois sur les accidents du travail, sur la réduction du service militaire, le timbre-poste à 10 centimes, l'abaissement du prix du sucre, etc. ?

A qui devrez-vous demain les retraites ouvrières et paysannes ?

Electeurs,

Vous ne voudrez pas compromettre des résultats si difficilement acquis.

Vous ne voudrez pas revenir à un passé trop connu.

Vous ne voudrez pas exposer la patrie à une guerre étrangère ou à la guerre civile.

Vous voterez pour un gouvernement qui a déjà tant fait pour vous et qui demain fera plus encore.

Vous voterez pour la République, c'est-à-dire pour la paix contre la guerre, pour l'ordre contre le désordre, pour le progrès contre la réaction.

Vive la France !

Vive la République !

L. DEMELLIER,

Avocat,

Conseiller général des Deux-Sèvres,

Candidat désigné par le Congrès républicain.

SOMME

1re Circonscription d'ABBEVILLE.

M. COACHE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.769 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je sollicite, pour la troisième fois, le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier, le 24 novembre 1895, et que vous m'avez ensuite successivement confirmé : en 1898, par 12.727 suffrages, sans concurrent, et, en 1902, par 12.385 voix contre 1.711 à M. Dufour de Villerose, candidat socialiste.

Je n'ai jamais eu, vous le savez, d'autre ambition que de servir honnêtement et loyalement mon pays dans la mesure de ma bonne volonté, de mon activité et de mon dévouement.

Je vous offre aujourd'hui de mettre, une fois encore, à votre service, cette bonne volonté, cette activité et ce dévouement.

Entré dans la carrière politique la tête haute, j'ai la prétention d'y avoir marché d'un pas ferme vers un but précis et, le jour où j'en sortirai, j'entends n'avoir à baisser les yeux devant personne.

C'est qu'en effet, je me suis attaché à tenir toujours scrupuleusement mes promesses et que jamais, même dans les circonstances les plus délicates, je ne me suis inspiré de considérations autres que le souci de vos intérêts, la satisfaction de vos aspirations, le respect de vos volontés.

En 1895, au lendemain même de ma première élection, je vous disais : « J'appartiens désormais à tous les républicains. »

Je demande aujourd'hui aux républicains de toutes nuances, — qui, depuis dix années, ont eu l'occasion fréquente de s'adresser à moi, — si j'ai, une seule fois, manqué à cet engagement.

Dans ma première profession de foi, je déclarais que, « respectueux de toutes les convictions sincères, je ne serais jamais avec les intransigeants ni avec les sectaires. »

Ne cherchez pas ailleurs que dans ma fidélité immuable à cette affirmation de principe la justification de mon attitude à l'égard d'une politique de soi-disant « action républicaine », que la Chambre a fini par juger et flétrir comme elle le méritait, ainsi que l'explication de mes votes contre les projets attentatoires à la liberté de l'enseignement et notamment contre la séparation des Églises et de l'État, loi inoportune, dangereuse pour la République elle-même, et dont la première application, — du reste, prudemment suspendue, — a démontré, en provoquant des incidents graves et des conflits parfois sanglants, l'indéniable impopularité.

Dans mon programme de 1902, j'avais inscrit :

I. — *Le service militaire de deux ans, égal pour tous.*

J'ai voté la loi ayant pour objet la réduction à deux années de la durée du service dans l'armée active. J'ai, d'autre part, déposé et défendu à la tribune un amendement tendant à réduire la durée des périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux.

II. — *L'organisation légale des retraites ouvrières pour les travailleurs des villes et des campagnes, avec le concours de la mutualité et de la prévoyance.*

J'ai voté la proposition de loi relative aux caisses de retraites ouvrières.

III. — *Les améliorations sociales.*

J'ai voté des lois concernant : le placement des ouvriers et employés, — l'extension à toutes les exploitations commerciales des dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, — l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Je me suis associé à l'ordre du jour invitant le Gouvernement à étendre à tous les ouvriers travaillant en plein air et exposés au chômage provenant des intempéries, les exceptions prévues par la loi du 30 mars 1900.

J'ai enfin voté le crédit destiné à venir en aide aux ouvriers des industries textiles de la région du Nord, éprouvés par le chômage.

IV. — *L'abolition du privilège des bouilleurs de cru.*

J'ai voté contre cet inique privilège et contre les propositions modifiant en sa faveur diverses dispositions de la loi sur le régime des boissons. J'ai également voté : contre le monopole de la fabrication, de la rectification et de la vente de l'alcool par l'État, — pour l'extension du bénéfice des circonstances atténuantes en matière de contributions indirectes et pour la revision du tarif des licences.

Dans ma profession de foi de 1898, je rappelais qu'en ma qualité de membre de la Commission des patentes, il m'avait été donné, à maintes reprises, de témoigner au commerce toute ma sollicitude.

Cette sollicitude, je la lui ai continuée en votant le projet de loi portant dégrèvement des petites patentes.

En faveur de l'agriculture, qui tient toujours une si large place dans mes préoccupations, j'ai fait adopter, après l'avoir soutenue à la tribune, la proposition de loi relative à la répression de la tromperie sur la valeur des engrais chimiques. J'ai voté contre l'abaissement temporaire à 5 francs du droit d'entrée sur les blés et pour la suppression de l'impôt sur les sucres employés à l'alimentation du bétail ; j'ai voté également pour l'amendement tendant à ce que les dates des périodes d'exercices et de manœuvres des réservistes ne coïncident pas, en ce qui concerne les cultivateurs et les travailleurs des campagnes, avec l'époque de la moisson ; enfin, j'ai voté pour la suppression de la patente des syndicats agricoles, — groupant les commandes de leurs adhérents et les distribuant dans leurs magasins, — et pour les primes à la destruction des sangliers.

Parmi les autres votes, vous me permettrez de citer les suivants :

Pour les inscrits maritimes (création d'une caisse nationale de prévoyance contre les risques et accidents des marins) ;

Pour les familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux (allocation d'un secours de 0 fr. 50 par jour et par personne à leur charge, pendant les périodes d'exercices, secours qui s'ajoute à ceux des communes) ;

Pour les sociétés de secours mutuels (augmentation des subventions et majoration des pensions de retraite) ;

Pour la réforme des justices de paix ;

Pour la réduction à 3 francs de la taxe sur les bicyclettes;

Pour l'abaissement de la taxe postale (timbre à deux sous) ;

Pour le secret et la liberté du vote, ainsi que pour la sincérité des opérations électorales.

Tel est le résumé de mes actes parlementaires pendant la huitième législature, au début de laquelle la sympathie de mes collègues m'a appelé à la Commission des Postes et Télégraphes, dont j'ai été le rapporteur, notamment pour la question du classement dans le service actif des entreposeurs et des gardiens de bureau, réforme qui a été adoptée par la Chambre conformément à mes conclusions.

Mes chers Concitoyens,

Si, après la lecture de cet exposé, vous estimez que je suis resté digne de toute votre confiance, vous me la témoignerez en m'accordant, une fois encore, les très nombreux suffrages dont vous m'avez, jusqu'à présent, honoré.

Pour la prochaine législature, je soumets à votre appréciation le programme de l'Union républicaine, dont je suis l'un des signataires. Je lui ai donné mon entière adhésion et je collaborerai à sa réalisation.

Un dernier mot :

L'élection du 6 mai empruntera à la période profondément troublée que nous traversons une importance exceptionnelle.

Que tous les bons citoyens fassent donc leur devoir, comme je me suis toujours attaché à faire le mien.

Vive la République !

Émile COACHE,
Conseiller général,
Député sortant,
Candidat de l'Union républicaine.

Déclaration-programme de l'Union républicaine.

Le groupe de l'Union républicaine s'est constitué pour rapprocher des républicains qu'avait artificiellement séparés une politique de suspicion et d'intolérance.

Il veut substituer, à une majorité issue d'une coalition disparate, une majorité de républicains fermement unis sur les questions vitales.

A l'extérieur, il souhaite passionnément la paix, avec le maintien d'alliances intangibles, et l'affermissement de l'entente internationale, sous condition du respect des droits et de la dignité de la France.

A l'intérieur, il oppose, aux agitations stériles, le progrès démocratique ; au prétendu antagonisme de classes, la solidarité sociale.

Il réclame :

La réforme électorale, clef de voûte de toutes les réformes, pour fortifier l'autorité morale de la représentation nationale et faire d'elle l'image fidèle du pays ;

La réforme des méthodes de travail parlementaire, pour rendre l'œuvre législative plus rapide et plus féconde ;

La réforme financière, pour refondre les parties vieillies de notre système fiscal, rendre l'impôt vraiment proportionnel aux facultés de chacun, en demandant davantage à la richesse acquise pour dégrever les contribuables peu fortunés et les familles nombreuses, mais en repoussant toute inquisition dans les affaires privées des citoyens ;

La réforme administrative, pour remédier à l'excès du fonctionnarisme qui épuise et paralyse la nation, pour stimuler les énergies locales, accroître les franchises des départements, des cantons, des communes, faciliter le groupement des intérêts régionaux ;

La réforme judiciaire, pour rendre la justice plus expéditive et moins coûteuse, mettre nos codes en harmonie avec les transformations de la société moderne, assurer aux justiciables des juges éclairés et indépendants ;

Les réformes sociales, appelées à prendre le premier rang dans les préoccupations parlementaires, en garantissant une égale sollicitude des pouvoirs publics aux travailleurs des champs et aux travailleurs des villes.

Après l'assurance sociale contre la vieillesse et les retraites ouvrières, l'Union républicaine poursuivra l'assurance contre la maladie et le chômage, l'organisation de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel, la défense de la santé publique, la protection des intérêts de la femme et de l'enfant, la création des conseils du travail et des tribunaux d'arbitrage et de conciliation, le développement de la mutualité sous toutes ses formes, la revision de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels pour élargir leur capacité et leur champ d'action, à la condition de les maintenir dans leur rôle économique et de prendre les garanties nécessaires pour qu'ils ne deviennent ni un foyer d'agitation révolutionnaire, ni une cause de désorganisation des services publics.

L'Union républicaine, résolue à combattre énergiquement les utopies collectivistes et à placer au-dessus de toute atteinte la propriété individuelle, veut en faciliter l'accès au plus grand nombre de citoyens par l'accord fécond du capital et du travail et la recherche de moyens pratiques permettant de les associer plus intimement à l'œuvre commune.

Respectueuse de toutes les croyances religieuses et de toutes les doctrines philosophiques, elle voit, dans la liberté de conscience la plus absolue, la condition première du régime républicain.

La liberté de l'enseignement lui apparaît comme le corollaire nécessaire de la liberté de conscience, sous les garanties de grade et de contrôle assurant, sans privilège pour personne, la compétence des maîtres et le respect des lois de la République.

Tous les efforts du groupe, au cours de la discussion de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, ont tendu à ce que son texte ne violentât pas les croyances. Il entend que la loi soit appliquée loyalement, sans arrière-pensée sectaire, en dehors de toute tracasserie mesquine, de manière à assurer la pleine liberté des cultes et la paix religieuse.

Avec la dernière énergie, l'Union républicaine condamne les menées criminelles qui, en affaiblissant notre armée ou notre marine, compromettraient la défense nationale.

Elle réclame que l'école enseigne le dévouement à la patrie, que les lois soient inflexiblement appliquées à la propagande contre le devoir militaire.

Flétrissant les déshonorantes pratiques de la délation, elle est décidée à exiger que le Gouvernement de la France répudie les procédés à l'aide de quels on prétendait courber et avilir les consciences. Elle veut que la République soit par essence le règne de la justice, de la liberté et de l'honneur.

Pour l'Union républicaine :

Les Membres du Bureau et du Comité de permanence :

Etienne Flandin, *président ;*
François Arago et Rouland, *vice-présidents ;*
Bouctot, *secrétaire ;*

Emile Coache, *questeur ;*
Paul Bignon, Jules Legrand et François Carnot, *anciens présidents.*

2e Circonscription d'ABBEVILLE

M. GELLÉ.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.835 voix.

Mes chers concitoyens,

Le mandat que, trois fois déjà, vous m'avez fait l'honneur de me confier, va expirer.

Je viens vous demander de me le renouveler.

Vous savez avec quelle persévérante fidélité j'ai tenu toutes mes promesses.

Il en sera de même dans l'avenir, si vous me gardez votre confiance.

Sincèrement et résolument républicain, j'entends rester aussi opposé à la réaction qu'à la révolution.

Je n'admets qu'une République large, tolérante, respectueuse des libertés de tous, poursuivant les réformes sages et écartant les folles utopies.

Je considère cette République comme la meilleure garantie du progrès, de l'ordre et de la paix sociale.

Electeurs,

Ai-je besoin de vous dire que, si vous m'investissez d'un nouveau mandat, je poursuivrai sans relâche la réalisation des améliorations qu'exige notre organisation financière administrative et sociale, mais seulement des améliorations pratiques capables d'assurer le progrès par une marche en avant prudente et continue?

Je réclamerai notamment :

Des économies dans tous les services de l'État;

Une féconde décentralisation, favorisant les initiatives locales et permettant de réduire le nombre toujours croissant des fonctionnaires;

La refonte de notre système d'impôts, de façon à répartir plus équitablement les charges par le dégrèvement des contribuables peu fortunés et des chefs de familles nombreuses;

La suppression de l'inique privilège des bouilleurs de cru, rétabli par surprise lors d'un vote récent;

Les droits de douane assurant une suffisante protection à l'agriculture, à l'industrie et au commerce;

Les réformes sociales, susceptibles d'améliorer la situation des ouvriers et d'assurer définitivement la sécurité de leurs vieux jours.

Electeurs,

Ai-je besoin de vous dire encore que je suis résolu à combattre toujours énergiquement le collectivisme révolutionnaire et à placer au-dessus de toute atteinte la propriété individuelle?

A cet égard je ne puis que vous répéter ce que je vous disais en 1902 :

« Vous allez avoir à vous prononcer entre deux politiques :

« L'une, qui est la mienne, conforme aux idées de la Révolution, entend donner à tous la liberté politique, la liberté du travail, la liberté de conscience, la liberté d'association, sécurité des personnes et des propriétés, l'égalité devant la loi.

« L'autre, qui est celle des collectivistes, a pour objectif la socialisation de la fortune

publique, la suppression de la propriété individuelle ; elle fait de tout le monde, sans exception, des salariés, excite les convoitises, paralyse le travail, arrête les affaires et nuit ainsi aux classes ouvrières, que bruyamment elle prétend servir.

« Ne craignez-vous pas que les collectivistes, qui préconisent cette politique, n'entraînent le pays à des aventures fatales à sa fortune, fatales à sa liberté ?

« Entre ces deux politiques, vous n'hésiterez pas dans votre choix. »

Ai-je besoin de vous dire, enfin, que je veux une France indépendante, puissante, pacifique ; que je demande une armée forte ; que je réprouve avec la dernière énergie les théories néfastes qui ne respectent même pas l'idée de patrie ?

Au cours de la dernière législature, j'ai voté contre la séparation des Églises et de l'État, prévoyant que la loi nouvelle, telle qu'elle nous était présentée, ne pouvait engendrer que trouble et division dans le pays.

Bien que la séparation ne soit pas encore appliquée, les évènements ne m'ont déjà donné que trop raison. Aussi voterai-je, dans l'avenir, toutes les mesures susceptibles d'assurer la pleine et entière liberté des cultes, ainsi que la paix religieuse.

Mes chers concitoyens,

Il vous appartient de dire si, par ma fidélité à mes engagements, je suis resté digne de notre cher pays du Vimeu.

J'attends votre verdict avec une entière confiance.

Vive la République !

Recevez, je vous prie, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments dévoués.

E. GELLÉ,
Membre du Conseil général de la Somme,
Député sortant,
Candidat républicain progressiste.

1re Circonscription d'AMIENS.

M. FIQUET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.590 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par tous les groupements républicains, Association républicaine, Union démocratique de la Somme, Union républicaine radicale et radicale socialiste, pour les représenter dans la lutte électorale actuelle, c'est avec la plus entière confiance que, pour la quatrième fois, je pose ma candidature aux élections législatives pour la première circonscription d'Amiens. Tous vous me connaissez ; tel j'étais en 1893, en 1898, en 1902, lorsque vous m'avez accordé vos suffrages, tel vous me retrouvez aujourd'hui. Lors des élections du 27 avril 1902, je vous disais :

« Le programme que je vous ai déjà présenté deux fois est resté le mien, il est celui du parti républicain qui attend, avec la plus vive impatience, la réalisation des réformes

politiques et sociales promises depuis si longtemps à la démocratie. La publication journalière qui a été faite de mes votes vous a prouvé que je lui suis demeuré fidèle.

« Comme par le passé, je demande :

« La suprématie du pouvoir civil;

« La neutralité absolue de l'État au point de vue religieux;

« L'application rigoureuse des lois qui ont établi la gratuité, la laïcité obligatoire de l'enseignement primaire, l'abrogation de la loi Falloux, l'égalité de l'enfant devant l'instruction;

« La réduction des frais de justice;

« Une plus équitable répartition de l'impôt et l'établissement de l'impôt global et progressif sur le revenu;

« L'égalité des charges militaires qui pèsent sur tous les citoyens, avec la réduction de la durée du service à deux ans, la suppression de toutes les dispenses et l'assistance aux familles nécessiteuses;

« Je demande le vote de lois protectrices du travail, des lois de prévoyance et de solidarité sociales, la création des retraites ouvrières qui assureront aux travailleurs le pain de leurs vieux jours. »

La législature qui vient de se terminer, l'une des plus fécondes que nous ayons connues, a réalisé une certaine partie de ces réformes. La suppression de l'enseignement congréganiste a été votée; la séparation de l'Église et de l'État, par une loi libérale et respectueuse des droits de la conscience, a mis fin à une union mal assortie que supportaient péniblement l'Église et l'État. La nouvelle loi militaire, réduisant à deux années la durée du service dans l'armée active, a réparti plus équitablement les charges militaires entre tous les citoyens; il n'y a plus de dispenses et les familles nécessiteuses privées de leur soutien recevront des secours. L'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, va entrer en pratique le 1er janvier prochain. La loi sur les patentes a réalisé une partie des améliorations réclamées par le commerce et a mis un peu plus de justice dans la répartition des charges qui pèsent sur lui; la loi sur la réforme des justices de paix a étendu l'action de cette juridiction démocratique, au plus grand profit des contribuables.

Mon vote a été acquis à toutes ces réformes.

Si vos suffrages renouvellent mon mandat, je poursuivrai la réalisation non encore obtenue des réformes politiques, économiques et sociales que tous nous désirons vivement. Le premier résultat à atteindre sera de faire une réalité de la loi sur les retraites ouvrières, étendue à tous les travailleurs. Il faudra arriver au retrait des avantages faits aux bouilleurs de cru, au grand préjudice de notre région.

Adversaire des impôts de consommation, je voterai la suppression des licences : j'appuierai de mon vote toute proposition tendant à améliorer la situation des travailleurs, à établir le repos hebdomadaire, à étendre la juridiction des conseils de prud'hommes et à limiter, dans des conditions raisonnables, les heures de travail pour les employés et ouvriers.

Partisan, dès la première heure, de la loi sur les syndicats, je voterai toute mesure tendant à faciliter les rapports entre le capital et le travail et à établir les conseils de conciliation et d'arbitrage, en vue d'éviter les conflits.

Partisan de la propriété individuelle, je voterai toute mesure en facilitant l'accès au plus grand nombre des travailleurs.

Partisan de la paix, je voterai toute mesure qui pourra, sans affaiblir la défense nationale, rendre la charge moins lourde pour notre pays.

Mes chers Concitoyens,

Chaque fois que j'ai fait appel à vos suffrages, j'ai pris l'engagement de consacrer à la

défense de vos intérêts tout mon dévouement et toute mon énergie, en me montrant un fi dèle serviteur de la démocratie et de la République.

A vous de me dire si j'ai su conserver votre confiance.

Vive la République !

Alphonse FIQUET,
Maire d'Amiens,
Conseiller général de la Somme,
Député sortant,
Candidat des groupes républicains.

2e Circonscription d'AMIENS.

M. CAUVIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 16.226 voix

Mes chers Concitoyens,

Je ne crois pas devoir faire une longue profession de foi. Mes actes et mes votes, depuis huit ans que vous avez bien voulu me confier la défense de vos intérêts, comme député, vous répondent de mes intentions pour l'avenir.

J'ai voté la loi militaire de deux ans et je suis partisan de la réduction des périodes d'instruction dans toute la mesure où elle ne saurait compromettre la défense de la Patrie.

Je suis partisan de la réforme des conseils de guerre en les constituant avec des membres spécialement instruits et recrutés pour ces fonctions, et de la refonte du Code de justice militaire.

J'ai voté la loi de séparation, mais avec toutes les dispositions susceptibles d'assurer la liberté de conscience et la transmission des biens à ceux qui assumeront la charge de les administrer dans l'intérêt du culte.

J'ai voté, comme député, la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes et, comme Président de la Commission du Conseil général chargé d'étudier les voies et moyens d'exécution, je me suis efforcé, avec mes collègues, d'en assurer le fonctionnement en chargeant le moins possible la commune et, par suite, le contribuable. Cette loi appelle des compléments : la création d'hospices cantonaux, maisons de repos pour les travailleurs vieillis et d'établissements publics d'assistance par le travail.

J'ai voté la loi des retraites ouvrières actuellement soumise au Sénat. J'ai toujours été acquis à toutes les œuvres de prévoyance, d'assistance et de solidarité. Je considère qu'il y a lieu d'aider la famille nombreuse, notamment par la mutualité, et de favoriser l'accession de la propriété individuelle au travailleur. Parmi les moyens qui me paraissent les plus favorables pour atteindre ce but, je citerai : la loi des habitations à bon marché, qui transforme le locataire en propriétaire par le payement de son loyer et assure, à lui et aux siens, la possession de l'habitation familiale, loi qui, par des dispositions additionnelles, devra leur en garantir indéfiniment la propriété ; l'application des mesures pratiques permettant d'associer plus intimement le capital et le travail à l'œuvre commune.

Ayant toujours vécu au milieu des travailleurs, je sais apprécier leurs besoins et je resterai préoccupé de rechercher les solutions capables d'améliorer leur situation.

M'occupant depuis de longues années d'industrie et d'agriculture, je considère que ces deux sources de la richesse nationale sont intimement liées et je voudrais voir se réaliser par des organisations semblables toutes les améliorations possibles. Aussi suis-je partisan résolu de la constitution des Chambres électives d'agriculture, à l'exemple des Chambres de Commerce, et je voudrais les voir s'unir dans une communauté d'efforts pour accroître le bien-être des citoyens et la prospérité de la France.

Je n'oublierai pas les questions d'instruction en facilitant aux enfants, susceptibles de les recevoir avec fruit, les enseignements secondaire et supérieur; j'exigerai de tous les maîtres les garanties de compétence nécessaire et le respect des lois de la République.

Tous mes efforts tendront à réaliser des économies pour diminuer les impôts et en faire une répartition plus équitable, par un concours plus large de la fortune acquise, par la décentralisation administrative, la réduction du nombre des circonscriptions en en augmentant l'étendue, la suppression des arrondissements et la création de conseils cantonaux, par la diminution du nombre des députés, en substituant à la base de la population et de l'étendue territoriale, celle du nombre des électeurs.

C'est dans ces dispositions et avec ces sentiments, mes chers concitoyens, que je me présente de nouveau à vos suffrages.

Vous, la France et la République, pouvez compter sur tout mon dévouement.

Ernest CAUVIN,
Maire de Saleux, conseiller général,
député sortant.

Circonscription de DOULLENS.

M. ROUSÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.258 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

C'est avec la plus grande confiance que je viens de nouveau solliciter vos suffrages pour le scrutin du 6 mai.

Vous me connaissez intimement ; vous savez qui je suis, d'où je viens, ce que j'ai fait, ce que je veux.

Comme en 1902, ma candidature se réclame de l'union étroite de tous les démocrates sincères, qui désirent les réformes laïques et sociales.

La plupart de vos élus : tous les membres du Conseil d'arrondissement, les maires et Conseillers municipaux républicains de la circonscription, m'ont offert spontanément leur appui, de même que la ligue républicaine et l'union démocratique de la Somme.

J'ai la satisfaction de pouvoir dire que tous marchent à mes côtés, dans la lutte contre les éternels ennemis de la République : le cléricalisme et la réaction.

A chacun de vous, j'ai rendu compte de mon mandat. J'ai conscience de l'avoir loyalement et fidèlement rempli.

J'ai voté la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

J'ai voté la loi de deux ans, qui rend le service militaire de durée égale pour tous les citoyens.

J'ai voté, le 28 février dernier, la réduction à quinze et à six jours des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, en attendant qu'il soit possible de les supprimer complètement.

J'ai voté la loi sur les retraites ouvrières.

J'ai voté la séparation des Églises et de l'État, qui respecte la liberté de conscience et la pratique du culte.

Au point de vue économique, mes vingt-cinq ans passés dans les fonctions électives vous ont instruit de mes tendances et de mes aspirations.

Ancien vétérinaire, aujourd'hui cultivateur à Beaurepaire, j'ai appris à connaître de bonne heure les souffrances et les espérances de l'agriculture, aussi ai-je toujours pris à cœur la défense de ses intérêts.

J'ai eu la bonne fortune d'avoir été appelé au sein de la Commission des douanes de la Chambre des Députés et d'avoir participé activement à ses travaux depuis quatre ans.

J'ai coopéré aux mesures douanières qui ont fermé notre frontière à l'invasion du bétail étranger; à celles qui ont mis un terme aux importations de blé, effectuées sous prétexte d'origine tunisienne.

Je me suis opposé à la surélévation des droits sur les cafés brésiliens.

J'ai voté, en 1903, l'abaissement de 60 à 25 francs, du droit sur les sucres et la réglementation du privilège inique des bouilleurs de cru.

Cette dernière mesure a malheureusement été supprimée cette année, au grand préjudice de notre région. — Rapporteur de la proposition de taxation des graines oléagineuses exotiques, j'ai réussi à mettre en l'état cette question complexe.

J'ai voté le renouvellement de la prime à la culture du lin.

J'ai déposé, le 13 février 1903, avec plusieurs de mes collègues du Nord, une proposition de loi tendant à la création, pour toute la France, d'un tabac de pipe, ce qui permettrait l'extension dans notre département, de la culture rémunératrice du tabac.

Chers Concitoyens,

Il reste, sans doute, bien d'autres améliorations et bien d'autres réformes à obtenir.

Je les soutiendrai.

Je suis partisan de la suppression des conseils de guerre en temps de paix et de la réforme du code barbare de justice militaire.

Je veux aussi la revision des frais de justice, la suppression des procédures inutiles et onéreuses, la refonte de notre vieil arsenal de lois souvent contradictoires.

Je suis partisan de l'impôt sur le revenu sans vexation ni inquisition et de la suppression de l'héritage en ligne collatérale à partir du sixième degré, en vue du remplacement des contributions directes et des impôts indirects qui pèsent si lourdement sur les cultivateurs, les commerçants et les ouvriers.

Je poursuivrai la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Je voterai le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle au nombre d'électeurs, afin que les intérêts de la région du Nord ne soient pas constamment sacrifiés à ceux du Midi.

Partisan de la paix, je désire ardemment que les conflits entre nations soient réglés, non plus par les armes, mais par l'arbitrage international, et je m'emploierai pour y arriver. En attendant, je veux une armée forte et respectée, mais fidèle à ses devoirs et obéissante aux lois.

Chers concitoyens,

Si vous voulez que la République accomplisse les réformes politiques, économiques et sociales que la démocratie attend d'elle;

Si vous voulez qu'elle soit le régime de travail, d'économie, de prospérité, de bien être matériel et moral que souhaite le pays, le régime de solidarité et de justice que réclament les déshérités, serrez les rangs pour vaincre la coalition réactionnaire et cléricale qui, sous l'étiquette républicaine, et par des mensonges odieux, des calomnies infâmes et des injures grossières, répétés à satiété dans les journaux *l'Authie*, *la Croix*, *le Mémorial*, *le Journal d'Amiens*, etc., essaye de surprendre votre bonne foi.

Ne vous déjugez pas.

Allez aux urnes, faites votre devoir, je saurai accomplir le mien.

Pour vous je reste sur la brèche et je crie :

Vive la République vraiment démocratique, vraiment laïque et vraiment sociale !

Albert ROUSÉ,
Conseiller général, maire de Doullens,
Cultivateur à Beaurepaire,
Député sortant.

Circonscription de MONTDIDIER.

M. L.-L. KLOTZ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.068 voix.

Chers Concitoyens,

Il y a onze années déjà, lorsque, pour la première fois, en 1895, je sollicitais vos libres suffrages, je vous disais :

« Également éloigné de ceux qui veulent entraîner la France aux pires désastres, en s'efforçant de ruiner la propriété individuelle et de ceux qui, hier encore, farouches ennemis de la République, ont fait mine de s'y rallier, pour vaincre par la ruse, alors qu'ils avaient échoué par la violence, je suis pour l'ordre et le progrès contre la révolution et la réaction ».

Je suis resté, je reste, plus que jamais, fidèle à cette déclaration. Car, — et c'est là une loi constante de l'histoire, — de même que la révolution conduit inévitablement le pays à se précipiter dans les bras des réacteurs, de même les triomphes momentanés de la réaction produisent les plus graves mouvements révolutionnaires.

Dans l'intérêt de la République et de la France, vous répudierez les candidatures de ces deux partis extrêmes ; vous affirmerez, sur mon nom, une fois de plus, votre volonté d'assurer la réalisation des réformes démocratiques, des lois sociales, le développement de la prospérité nationale par l'étroite union de tous les républicains.

Et je l'affirme hautement : je demeure invariablement attaché à mon programme, très ferme sur les questions de principe, dédaigneux des injures, d'où qu'elles viennent, conciliant sur les questions de personnes.

De ce programme, vous connaissez les grandes lignes : je les ai récemment tracées à Roye, en novembre 1905, et à Montdidier, au cours de cette période électorale. Je l'ai développé dans toutes nos communes et j'éprouve quelque fierté à vous dire que je ne vous apporte pas que des promesses, mais des actes.

La dernière législature, en effet, a réalisé une œuvre importante à laquelle j'ai collaboré activement. La réduction à deux années de la durée du service militaire, la justice plus prompte et plus rapide, l'assistance accordée au vieillard et à l'incurable, la diminution de l'impôt sur le sucre, la séparation des Églises et de l'État sont devenues de vivantes réalités.

Cette dernière loi devra être intégralement et loyalement appliquée, sans faiblesse comme sans violence, respectueuse de la liberté de conscience et du maintien de l'ordre public.

Je considère comme intangibles ces grandes lois républicaines.

Président et vice-président des plus importantes commissions, rapporteur des budgets de l'Agriculture et de la Guerre, j'ai la conviction d'avoir bien servi les intérêts de notre arrondissement et ceux du pays tout entier : je ferai aboutir les réformes nombreuses que j'ai proposées au cours de la dernière législature.

Je réprouve les théories funestes de l'antipatriotisme : je veux la paix, que seule peut nous assurer notre force défensive.

Je veux une réforme électorale sérieuse donnant à nos départements du Nord une représentation proportionnelle au nombre de leurs habitants, la souveraineté du suffrage universel.

Je veux la réforme de l'impôt, demandant moins au nécessaire et plus au superflu.

Je veux le maintien des tarifs protecteurs de 1892, qui donnent la sécurité à notre agriculture ; je veux le dégrèvement de la terre, qui succombe sous le poids tant de de charges ; je veux la diminution des frais de transports de nos produits agricoles ; je veux défendre, comme par le passé, la culture régionale contre les fraudes des bouilleurs de cru et les agressions de la viticulture méridionale ; je veux favoriser l'accession de tous à la petite propriété.

Je veux solutionner au plus tôt les questions vitales d'ordre économique et social, lutter contre les monopoles de droit et de fait, contre l'accaparement et l'agiotage ; prévenir, par une loi sur l'arbitrage, les conflits si douloureux entre le capital et le travail, substituer au régime du salariat celui de l'association par la participation aux bénéfices. Enfin, je m'engage à n'accorder ma confiance qu'à un gouvernement résolu à faire aboutir devant le Sénat la loi sur les retraites des travailleurs urbains et ruraux, déjà votée par la Chambre, résolu, en cas de résistance, à demander la revision de la Constitution pour assurer le dernier mot aux représentants du suffrage universel.

Citoyens,

Depuis onze années que je vis au milieu de vous, vous m'avez vu à l'œuvre : vous avez pu apprécier mes travaux ; l'expérience que j'ai acquise me donnera la force nécessaire, indispensable, de les poursuivre pour le plus grand intérêt de notre arrondissement.

La grandeur de la France pacifique et digne, l'évolution constante de la démocratie, la prospérité de notre industrie et de notre agriculture, les réformes sociales, telles sont mes principales, mes uniques préoccupations.

Et le 6 mai prochain, vous n'hésiterez pas, j'en suis convaincu, à assurer sur mon nom le triomphe de ces idées qui nous sont communes et dont la réalisation peut exercer une influence capitale sur la destinée de la République.

Vive la République démocratique et sociale !

L.-L. KLOTZ,
Député de l'arrondissement de Montdidier,
Conseiller général de Rosières,
Maire d'Ayencourt-le-Monchel.

Circonscription de PÉRONNE.

M. VION.

Élu au 1er tour de scrutin. — 17.282 voix.

Messieurs les Electeurs et chers Concitoyens,

Par 13.840 voix, vous m'avez élu le, 21 mai 1905, votre représentant à la Chambre des Députés. Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez conféré, il y a moins d'une année, par une écrasante majorité.

J'ai la conscience d'avoir loyalement rempli ce mandat.

Lorsque, en 1905, après trente années de pratique agricole et industrielle, j'ai accepté de me présenter à vos suffrages, je vous ai tenu un langage dont la netteté et la clarté ne pouvaient laisser place à aucune équivoque, à aucun malentendu entre nous. Je vous ai exposé mon programme politique; je vous ai dit : Je suis républicain, ne confondant pas l'esprit de progrès avec l'esprit de révolution, convaincu que la République peut seule concilier l'ordre et la liberté, qu'elle est le seul Gouvernement répondant aux besoins et aux aspirations d'une grande démocratie comme la nôtre, avide de progrès. Je vous ai dit que « mon programme a toujours été celui d'une République généreuse, tolérante, repoussant tous les fanatismes, ennemie de tous les égoïsmes, ouverte à toutes les bonnes volontés loyales, ne reculant pas devant les réformes, même hardies, ni devant les améliorations justes, assurant à tous les travailleurs protection, bien-être et sécurité ». Défenseur résolu, ai-je ajouté, de la propriété individuelle, je suis l'adversaire de toutes les utopies collectivistes.

Je veux l'armée nationale forte et respectée, sans cesse en état d'assurer la sécurité et l'indépendance de la patrie, et tenue toujours en dehors des agitations politiques.

J'ai voté contre la loi de séparation des Églises et de l'Etat; j'avais pressenti les redoutables conséquences d'une telle loi; mes craintes ont été malheureusement confirmées par les évènements les plus déplorables; dès la première tentative d'application de cette loi dangereuse, des collisions sanglantes se sont produites, dont le retentissement a déchaîné dans tout le pays une effervescence de guerre civile et religieuse. J'ai confiance qu'un avenir prochain verra disparaître les divisions et les haines qui ont assombri ces derniers mois.

Je veux, vous le savez, une équitable répartition des charges sociales, un très large dégrèvement en faveur des ouvriers, l'abolition définitive du privilège des bouilleurs de cru, ressuscité par une loi récente au grand détriment des intérêts de notre région et au préjudice de nos finances nationales.

J'ai voté la loi sur les retraites ouvrières; je veux, en effet, assurer à tous les travailleurs le pain pour leurs vieux jours. Tous les ouvriers et employés, tous les humbles, tous les petits peuvent compter sur ma dévouée sollicitude. J'avais donné depuis longtemps, à Sainte-Emilie, l'exemple des retraites ouvrières, des œuvres d'assistance, de prévoyance et de solidarité.

Je voterai, comme je l'ai promis, la loi sur la constitution du « bien de famille insaisissable », qui permettra aux ouvriers honnêtes et laborieux de devenir propriétaires d'une maison et d'un patrimoine rural, à l'abri de toute expropriation.

Une plus longue profession de foi n'ajouterait rien aux liens qui m'unissent à vous. Je

m'en réfère à ma circulaire de l'an dernier, à mes déclarations, qui sont dans votre souvenir. Vous me connaissez : je m'adresse à tous les honnêtes gens, qui désirent un gouvernement véritablement démocratique, aussi éloigné de la réaction que de la révolution, pratiquant avec fermeté et justice une politique d'apaisement, d'union, de liberté, décidé à faire respecter la dignité sacrée de la patrie contre ceux qui l'outragent odieusement.

J'ai toujours dédaigné les injures des adversaires de parti-pris ; les touchantes manifestations de sympathie qui ont suivi mon élection de mai 1905 ont, d'ailleurs, constitué la plus éloquente protestation contre les inqualifiables attaques dont le tribunal de Péronne a fait justice.

Si vous me faites l'honneur de me réélire, je continuerai avec le même programme et les mêmes résolutions, à la Chambre des Députés, comme dans notre arrondissement, à travailler de toutes mes forces au rapprochement des bonnes volontés, à la pacification des esprits, à la concorde entre les citoyens. Je veux la paix et le progrès, par le travail et par la liberté.

Je ne cesserai de défendre dans le Parlement les immortels principes de liberté de conscience, de tolérance pour toutes les croyances, de justice sociale et de fraternité humaine.

Veuillez agréer, messieurs les électeurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Victor VION,
Maire de Villers-Faucon,
Conseiller général,
Secrétaire général de la Société des Agriculteurs de la Somme,
Président de la Chambre de commerce,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Député sortant.

TARN

1re Circonscription d'ALBI.

M. ANDRIEU

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.701 voix

Mes chers concitoyens,

Une fois de plus, le congrès d'Albi, m'a désigné, à l'unanimité, à vos libres suffrages.

Depuis huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre, je puis me rendre cette justice que je n'ai pas perdu de vue, un seul instant, les intérêts qui m'étaient confiés. Souvent le succès a couronné mes efforts ; la continuation des travaux de la ligne d'Albi à Saint-Affrique, que j'ai obtenue avec l'amical concours de MM. Savary et Jaurès, et le rétablissement de la navigabilité du Tarn, l'attestent hautement.

Aucun de ces intérêts ne me laissera indifférent.

Électeurs,

La législature qui vient de finir a été particulièrement laborieuse et féconde. Des réformes importantes ont été réalisées. Les calomnies des détracteurs de la République ne sauraient en atténuer le sens ni la portée.

Parmi celles dont le vote est acquis, citons la loi de deux ans, loi d'égalité et de justice, qui sera l'une des plus importantes de la troisième République ;

La suppression de l'enseignement congréganiste, étape décisive vers l'abrogation de la loi Falloux;

L'extension de la compétence des juges de paix, si avantageuse aux justiciables ;

L'assistance aux vieillards et aux incurables apportera, dès 1907, à des malheureux sans ressources et infirmes, une aide réelle, et les retraites ouvrières et paysannes, votées par la Chambre, deviendront sous peu une réalité consolante pour le monde du travail ;

La séparation des Églises et de l'État, due autant à la raison-libre qu'aux provocations du Vatican, est surtout une loi libérale, respectueuse des droits de la conscience, laissant à chacun sa liberté de penser et de croire. Elle abandonne aux associations cultuelles les biens des Églises et c'est pour les leur conserver qu'ont eut lieu les formalités de l'inventaire, si odieusement travesties. Non seulement cette loi respecte les règles générales des cultes, mais encore elle concède aux fidèles la jouissance indéfinie et gratuite des églises, des temples, etc. Elle assure aux prêtres des pensions de retraite ou des allocations temporaires et elle fait bénéficier les communes des économies progressives provenant de la suppression du budget des cultes.

Pour faire obstacle à cette loi de libération et de justice, les ennemis de la République

ont essayé d'exciter par leurs mensonges, dans un but électoral trop visible, de malheureux égarés, et cherché criminellement à faire renaître les funestes passions religieuses d'autrefois. Ils ne tromperont personne : la loi de séparation apparaîtra bientôt à tous ce qu'elle est : une loi de liberté et de paix sociale.

Mes chers concitoyens,

Débarrassée des questions d'ordre religieux, la prochaine législature devra poursuivre l'œuvre économique et sociale si heureusement commencée.

Par une large décentralisation administrative, elle augmentera les pouvoirs et les droits des départements et des communes et permettra, par la suppression des rouages inutiles et la diminution des gros traitements, de sérieuses économies.

Le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, entouré de toutes les garanties nécessaires à assurer la liberté et la sincérité du vote, devra être substitué au scrutin d'arrondissement, condamné à peu près par tous.

La démocratie, toujours attentive, devra donner aux ouvriers et employés de l'État, avec le bien-être voulu, un régime de justice les faisant bénéficier, au besoin, du droit syndical, à l'exception toutefois du droit de grève.

Par le vote de l'impôt progressif sur le revenu, elle mettra plus d'équité dans les charges de chacun ;

Par l'assurance contre la vieillesse, le chômage et la maladie, elle fera disparaître les risques sociaux qui menaçent les travailleurs des villes et des champs ;

Par la limitation de la durée de la journée de travail, elle permettra à l'ouvrier de vivre un peu plus dans sa famille et d'y goûter un repos mérité ;

Par l'amélioration de la loi de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, elle travaillera à faire disparaître les nombreux conflits du travail et du capital ;

Par l'organisation des chambres d'agriculture, le développement des coopératives et des caisses de crédit agricole, par la création du bien de famille insaisissable, elle augmentera la prospérité de nos campagnes et elle y attachera d'autant le travailleur de la terre ;

Enfin, par l'amélioration de notre outillage national, par l'augmentation des moyens de communication et de transport, par la transformation, au profit de tous, de certains monopoles de fait, elle accroîtra notre richesse commune.

Mes chers concitoyens,

La paix seule, cette paix féconde dont nous jouissons depuis 35 ans et à laquelle je suis profondément attaché, permettra à notre beau pays, entouré du respect et de l'estime des nations, de poursuivre ses destinées vers un avenir toujours meilleur ;

Républicains,

Le 6 mai, vous direz si vous entendez livrer la République aux coups de ses éternels ennemis ou bien si vous entendez lui conserver votre appui et la rendre de plus en plus forte, de plus en plus inébranlable.

Aux réactions coalisées, masquées ou combattant au grand jour, opposons le « bloc » de tous les bons républicains, de tous les travailleurs conscients et libres.

Et, de nouveau, exprimant sa volonté souveraine, l'Albigeois, incorruptible et fier, acclamera la République de liberté, de progrès et de justice, — qui est la nôtre.

Vive la République démocratique et sociale !
Vive l'Albigeois républicain !

Édouard ANDRIEU,

Avocat,
Maire d'Albi,
Député sortant.

Électeurs,

Uniquement pour remplir un devoir de solidarité et d'amitié, nous vous recommandons la candidature du citoyen Andrieu, dont le succès n'est douteux pour personne.

Vous savez avec quel dévouement et quelle compétence il a toujours défendu vos intérêts généraux et particuliers, avec quelle fermeté il a soutenu la politique démocratique de ces dernières années.

C'est la nôtre et c'est la vôtre aussi puisque nous sommes vos élus.

Comme nous, vous serez avec le citoyen Andrieu, vous tous qui voulez combattre la réaction, de quelque masque qu'elle s'affuble, vous tous qui, sans défaillance, n'avez cessé et ne cesserez jamais de lutter pour la République.

(Suivent les signatures).

2e Circonscription d'ALBI.

M. JAURÈS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.386 voix.

Aux électeurs de la 2e circonscription d'Albi.

Citoyens,

J'ai rempli en conscience mon mandat. J'ai servi fidèlement le socialisme et la République, qui sont inséparables : car, sans la République, le socialisme est impuissant et, sans le socialisme, la République est vide. J'appartiens, vous le savez, à ce grand parti socialiste qui a uni toutes ses forces pour hâter l'émancipation complète des prolétaires et l'avènement d'une société plus harmonieuse et plus juste, où le travail sera souverain.

Je fait donc appel avec confiance à tous les travailleurs, ouvriers de la mine et de la verrerie, du bâtiment et de la voie ferrée, journaliers agricoles, métayers, propriétaires, paysans, petits commerçants, artisans.

N'ayant en face de moi qu'un adversaire réactionnaire et de la pire réaction, j'ai le droit de faire appel aussi à tous les républicains démocrates. La République est le seul Gouvernement qui convienne à la dignité de l'homme, car elle seule met en jeu la raison et la responsabilité de tous. Seule aussi, par l'exercice toujours plus efficace de la volonté populaire toujours plus éclairée, par le libre mouvement des idées et la puissante action légale de la classe ouvrière, elle peut assurer l'évolution pacifique des sociétés vers des formes meilleures.

Cette République nécessaire, les réacteurs la menacent sans cesse. Quand ils n'ont pu la tuer par la violence, ils essaient de la tuer par le mensonge.

Ils mentent impudemment quand ils présentent la loi de séparation des Églises et de l'État comme une loi de persécution et de spoliation. C'est une loi de liberté et de salut. Elle supprime un privilège et elle frappe la puissance politique d'un clergé rétrograde inféodé aux partis du passé. Mais elle respecte pleinement la liberté des consciences et des croyances Je vous l'ai démontré surabondamment dans nos réunions publiques et, seuls, ceux qui n'ont plus d'autre arme que la calomnie, persisteront à nous accuser. Les dernières convul-

sions du fanatisme expirant nous affligent : elles ne nous irritent pas, et nous n'exercerons d'autres vengeances que d'appliquer la loi sans faiblesse, mais sans colère, sans hésitation, mais sans aggravation, dans l'esprit de liberté où nous l'avons faite.

Débarrassée enfin des entraves cléricales, la République reprendra et agrandira l'œuvre de réforme à peine commencée.

Déjà, par la loi de deux ans, nous avons allégé le fard au militaire qui pesait sur les plus pauvres et réalisé l'égalité. C'est le prélude d'une réduction nouvelle qui est possible dès maintenant si l'on veut bien consacrer à l'éducation des soldats tout le temps qu'on leur demande, au lieu de le gaspiller dans toutes sortes de besognes accessoires ou de vaines parades.

Par la loi de l'assistance sociale aux vieillards indigents, aux infirmes et aux incurables, nous avons proclamé le droit à la vie.

La grande loi des retraites ouvrière et paysanne, au bénéfice de laquelle j'ai fait admettre les métayers, a été votée par la Chambre, et la volonté énergique du suffrage universel fera plier la résistance du Sénat.

Ainsi la République, stimulée par le socialisme, pressée par la classe des travailleurs, commence à instituer cette assurance sociale qui doit s'appliquer à tous les risques, à la maladie comme à la vieillesse, au chômage et au décès commme à l'accident.

Par là, elle ne diminuera pas seulement les misères et les angoisses qui dévorent tant d'existences humaines. Mais, en donnant à tous les prolétaires plus de sécurité et de liberté d'esprit, elle leur permettra de mieux préparer l'ordre social nouveau. En les associant à la gestion des grandes institutions d'assurance, elle les habituera à l'administration des grands intérêts qu'ils auront à gérer dans la société transformée.

Ces vastes lois ne seront possibles que par une réforme hardie de l'impôt qui demandera aux classes riches, jusqu'ici privilégiées, une plus large contribution, qui dégrévera les propriétaires cultivateurs, les petits commerçants et les ouvriers et qui procurera le surcroît de ressources nécessaires aux œuvres de solidarité sociale.

Mais comment tout ce grand effort n'avorterait-il pas si la nation était jetée dans les horreurs de la guerre? Voilà pourquoi, nous, socialistes, nous détestons et condamnons les aventures. Voilà pourquoi nous voulons maintenir et assurer la paix par l'union concertée des travailleurs de tous les pays, par la pratique croissante de l'arbitrage international, prélude du désarmement simultané des nations. Voilà pourquoi, dès les débuts encore obscurs du conflit marocain, j'ai signalé le péril, dénonçant les combinaisons financières des uns, la mégalomanie des autres et, si j'ai pu contribuer pour ma part avec nos amis socialistes, à écarter l'orage de la guerre qui commençait à gronder, cela me console de bien des calomnies et de bien des outrages.

C'est cette œuvre féconde de justice sociale et de paix internationale que je veux continuer avec vous et par vous dans la législature prochaine.

Je veux m'y efforcer aussi de définir, par des textes précis, la conception socialiste. Je voudrais déterminer dans un vaste projet de loi, dans le Code du travail affranchi et organisé, ce que nous ferions, nous, socialistes, si nous avions la majorité dans le pays et au Parlement. Et j'espère démontrer, non plus seulement par des déductions, mais par des dispositions législatives précises et coordonnées, que l'organisation collectiviste ne menacera aucun intérêt essentiel, aucun droit, aucune liberté. Elle donnera un plein essor à l'initiative des individus et des groupes. Elle respectera pleinement la propriété paysanne et, bien loin d'y porter atteinte, elle l'aidera, au contraire, en la libérant de bien des charges, de l'impôt, de l'hypothèque, de l'usure, de la mévente, en l'assurant contre les fléaux, en la protégeant contre les crises. Elle apportera immédiatement un large supplément de bien-être et de garanties à tous les producteurs, à tous les travailleurs ouvriers et paysans, et aussi à ces petits commerçants si durement expropriés aujourd'hui, sans indemnité aucune, par la concurrence meurtrière et anarchique du grand capital. Elle ménagera dans la transition les habitudes mêmes des privilégiés, et elle suscitera un si rapide développement de la richesse

générale que le niveau de la vie des plus humbles sera relevé sans que les joies véritables et saines des heureux d'aujourd'hui soient amoindries.

C'est par l'incessant effort vers la justice sociale que nous établirons enfin l'ordre vrai et profond dans la société inquiète et tourmentée.

La société d'aujourd'hui, qui met le travail d'un côté, le capital de l'autre, enfante le désordre et l'agitation. Elle ne trouvera son équilibre que dans la souveraineté du travail organisé. La politique de réaction et de répression ne peut qu'exaspérer les conflits. Ceux-là sont des fourbes et des pharisiens qui cherchent à propos de tous les incidents de la vie sociale à semer la panique et la peur. Ceux-là sont des hypocrites et des criminels qui essaient d'exploiter contre la République et le socialisme les gestes de colère échappés à cette pauvre population du Nord, que l'effroyable catastrophe de Courrières et l'égoïsme des Compagnies ont surexcitée. Mais ceux-là aussi seraient bien imprudents et bien coupables qui inviteraient la classe ouvrière à chercher son affranchissement par des moyens brutaux, par des actes de destruction. Les attentats contre les propriétés et les personnes sont des crimes contre le socialisme encore plus que contre le code bourgeois, car ils provoquent des paniques de réaction sous lesquelles le prolétariat risque de succomber. Et surtout ils défigurent le magnifique idéal socialiste. Le socialisme ne sera pas destruction, mais organisation, au contraire, et création. Il ne sera pas un déchaînement de sauvagerie, mais la victoire définitive de la civilisation sur les vieux instincts sauvages de domination, de rapine et de meurtre.

Avec, vous tous, citoyens, avec tout le parti socialiste, avec la classe ouvrière et paysanne, toujours mieux organisée, avec les républicains qui veulent donner son sens plein à la République, je travaillerai à cette grande œuvre, qui sera une œuvre d'apaisement aussi bien que de justice.

Vive la République sociale!

Jean JAURÈS.

1re Circonscription de CASTRES.

M. le baron Xavier REILLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.020 voix.

Mes chers Electeurs,

Pour la troisième fois, je viens solliciter vos suffrages.

Depuis huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter devant le pays, j'ai défendu pied à pied vos intérêts de citoyens et de contribuables contre la politique néfaste qui opprime vos consciences et dilapide vos ressources.

Partisan de la liberté et du progrès, j'ai combattu toutes les lois sectaires qui ont fermé nos écoles, violé nos églises et méconnu les droits de l'immense majorité des Français au profit d'une minorité tyrannique de jacobins et de francs-maçons, et j'ai, au contraire, voté toutes celles, trop peu nombreuses, hélas! qu'un Parlement presque uniquement absorbé par le souci de la persécution religieuse, a trouvé le temps de consacrer au bien de la démocratie, telles que : la loi sur la réduction du service militaire, la loi sur l'assistance des vieillards, la loi sur les retraites ouvrières.

J'aurais voulu que cette dernière loi fût pour le pays un bienfait à la fois plus effectif et moins onéreux, grâce à une meilleure application du principe fécond de la mutualité.

J'aurais voulu surtout que les retraites ouvrières sortissent enfin du domaine des promesses électorales pour entrer dans celui de l'application pratique.

Des promesses ! Les hommes qui sont au pouvoir et leurs amis ne vous les marchandent pas ; ils vous en feront encore cette fois, mais vous ne croirez pas à leur sincérité.

Car ils gouvernent la France depuis huit ans, et depuis huit ans, ils n'ont fait aucune réforme, sinon celles que nous, les libéraux, nous avons arrachées de force à leur coupable incurie.

En fait de réformes fiscales, ils vous ont infligé des impôts de plus en plus lourds.

En fait d'économies budgétaires, ils ont essayé en vain de masquer des déficits sans cesse croissants par des emprunts toujours plus coûteux.

En fait de réformes sociales, ils ont semé partout la guerre des classes, la persécution, la délation et la haine ; ils ont tenté de désorganiser notre armée nationale, qui est pour nous le précieux garant de l'ordre et de la paix.

Au programme qu'ils affichent, vous saurez opposer celui qu'ils réalisent, et, soucieux de rendre enfin la République fidèle à sa belle devise : liberté, égalité, fraternité, vous unirez vos voix à celles des hommes vraiment libres qui, dans la France entière, veulent, avec l'aide de Dieu, secouer le joug funeste du Bloc pour le bien du peuple et le salut de la patrie.

Baron Xavier REILLE.

2e Circonscription de CASTRES.

M. le baron Amédée REILLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.261 voix.

Mes chers Concitoyens.

Si vous relisez mon programme d'il y a quatre ans, vous y verrez prédits tous les attentats contre la liberté dont nous avons été victimes au courant de cette législature.

La liberté d'enseignement a été supprimée en fait par l'expulsion des congrégations religieuses.

La liberté de conscience a été encore en butte à tous les assauts de la délation, fille des loges maçonniques.

Les actes, les croyances, les opinions des citoyens sont soumis à une inquisition odieuse de la part des délégués, dont l'existence même est la honte d'une administration républicaine.

La séparation des Églises et de l'État, faite contre tout droit, en violation des traités les plus solennels, a été un véritable défi jeté à l'opinion publique, dont l'indignation spontanée s'est manifestée à l'occasion des inventaires, mesure vexatoire et inutile contre laquelle j'ai voté et qui marque le prélude de la spoliation, là où les associations cultuelles ne pourront se constituer.

La défense nationale a été systématiquement désorganisée sous le ministère Combes

et, à la première menace de guerre, il a fallu des millions pour en réparer imparfaitement les brèches. Aujourd'hui encore, l'anarchie règne dans nos arsenaux.

Dans le Nord, l'émeute triomphante, pillant les magasins, saccageant les propriétés, jalonne déjà de ruines et de cadavres les premiers pas de la révolution en marche.

Tous les hommes d'ordre, tous ceux qui, comme moi, veulent une République qui nous assure la paix religieuse dans la liberté et la paix sociale dans le progrès, me donneront leur concours.

Mes actes et mes votes ont prouvé que mon ardente sympathie était acquise à toutes les réformes démocratiques.

C'est ainsi que j'ai voté la loi de deux ans et la loi sur l'assistance aux vieillards.

Le projet de retraites ouvrières et paysannes est, malgré tous nos efforts, venu trop tard en discussion pour pouvoir être utilement soumis au Sénat. Nos adversaires, absorbés par les préoccupations de la guerre religieuse, lui ont ainsi donné le caractère d'une vaine manifestation électorale.

J'estime qu'il faut poursuivre l'incessante amélioration du sort des travailleurs par le développement continu de l'esprit mutualiste, par l'extension de la capacité des associations professionnelles, tant industrielles qu'agricoles ; en un mot, par une évolution progressive et pacifique qui, seule, peut donner des résultats féconds.

Il faut réaliser des économies sérieuses pour rétablir l'équilibre du budget dont le déficit croissant, de l'aveu même du Ministre des Finances, empêche la réalisation des réformes les plus urgentes, telles que la diminution des impôts, et leur répartition plus équitable.

Par deux fois, vous m'avez honoré de votre confiance. Si vous m'accordez encore vos suffrages, je continuerai la même lutte contre la politique sectaire qui divise et trouble profondément le pays.

Fidèle à notre devise :

Dieu ! patrie ! liberté !

Je n'abandonnerai jamais les revendications de nos droits méconnus et de nos libertés violées.

Baron Amédée REILLE,
Député sortant.

Circonscription de GAILLAC.

M. Paul GOUZY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.404 voix.

Mes chers Concitoyens,

Est-il vraiment nécessaire que je vous adresse ma profession de foi ? Ne la connaissez-vous pas tous d'avance, et chacun de vous ne serait-il pas en état de l'écrire pour moi ? Depuis trente ans, vous m'avez vu défendre les mêmes idées, car je ne suis pas de ceux qui changent, et ces idées, qui sont un héritage de famille, je suis fier de ne les avoir jamais reniées.

Ces idées sont aussi les vôtres, et, dans les réunions publiques, dans les banquets où je les ai exposées, vous m'avez si souvent, depuis que j'ai l'honneur de vous représenter, renouvelé le précieux témoignage de votre confiance, que ma profession de foi pourrait tenir en une ligne :

« Je continuerai la politique que vous avez tant de fois approuvée ».

Résumons ensemble les traits principaux :

Vous vouliez, par la laïcité de l'enseignement, affranchir vos enfants de la main-mise de la Congrégation sur leur pensée : — J'ai défendu et voté la laïcité de l'enseignement.

Vous vouliez l'égalité de tous les citoyens devant le service militaire ; — J'ai préparé, rapporté, voté la loi de deux ans.

Vous vouliez la liberté de conscience, non pas plus, mais autant pour les libres-penseurs que pour les croyants : — J'ai voté la séparation des Églises et de l'État, qui assure également à tous la liberté de conscience.

Vous vouliez voir cesser le honteux abandon, par la Société, des vieillards et des infirmes : — J'ai voté la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes.

Vous vouliez que l'ouvrier, le paysan, devenu après une vie de labeur, incapable de gagner son pain, ne fût pas réduit dans sa vieillesse, à le mendier : — J'ai voté la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Vous vouliez la justice moins chère pour les pauvres : — J'ai voté la loi sur les justices de paix, qui est un acheminement dans cette voie.

Voilà pour le passé.

Et voici pour l'avenir :

Vous voulez que l'impôt, aujourd'hui lourd aux pauvres, léger aux riches, frappe désormais les riches en épargnant les pauvres : — Je voterai l'impôt global et progressif sur le revenu.

Vous voulez affranchir l'industrie, l'agriculture, le commerce, de la tyrannie des grandes compagnies : — Je voterai le retour progressif à l'État des chemins de fer, des mines, etc., comme j'ai déjà voté le rachat du réseau de l'Ouest, repoussé par la droite et le centre.

Vous voulez que la loi des boissons cesse d'être une source de tracasseries pour les viticulteurs et les commerçants : — Vous voulez que l'alcoolisme, générateur de la tuberculose, cesse de décimer la population, et plus particulièrement les classes laborieuses : — Je voterai le monopole de l'alcool, qui mettra fin, et aux tracasseries de la loi des boissons et au fléau de l'alcoolisme.

Vous voulez que l'instruction cesse d'être le privilège de la fortune pour devenir le droit de l'intelligence : — Je voterai les mesures propres à ouvrir les établissements d'enseignement secondaire aux meilleurs élèves de l'enseignement primaire.

Vous voulez que l'homme cesse d'être une machine, et qu'après le travail qui lui donne à vivre, il lui reste le loisir de vivre : — Je voterai la limitation des heures de travail.

Vous voulez la paix : Elle sera assurée quand l'Europe saura que, décidés à n'attaquer personne, nous pourrons opposer à un agresseur, quel qu'il soit, une armée puissante, disciplinée en haut comme en bas, patriote et non nationaliste, républicaine et vraiment nationale : — Je voterai toutes les mesures propres à assurer à la fois et la défense du pays, et l'indispensable union de l'armée et de la nation.

Vous voulez connaître tous les votes politiques de vos représentants : — Je renouvellerai la proposition que j'ai déjà faite à la Chambre de nommer au scrutin public les présidents des deux Chambres et le président de la République. Le vote secret des mandants, le vote public des mandataires, c'est, pour les premiers la garantie, pour les seconds la preuve de leur indépendance.

Je ne cite que les grandes réformes, laissant, pour ne pas allonger cette profession de foi, celles (par exemple le scrutin de liste) qui, bien qu'importantes, sont de moindre envergure.

Quant aux intérêts locaux, chacun de vous sait que je ne les néglige pas ; mais tous, vous comprendrez le sentiment de convenance qui me les fait passer sous silence : au mo-

ment où je sollicite vos suffrages, je rougirais autant de promettre des services que de rappeler ceux que j'ai rendus.

Mes chers Concitoyens,

Les réformes que vous désirez et pour lesquelles je vous promets mon concours, nous ne les réaliserons que par l'union de tous les républicains sincères, par le maintien de ce Bloc républicain qui a rendu si féconde la dernière législature. Que notre mot d'ordre soit : « Pas d'ennemis à gauche ! » notre devise : « N'éxcommunions personne ! » A la doctrine de la lutte des classes, attristant anachronisme, plus d'un siècle après la Révolution qui a aboli les classes, substituons, entre des citoyens de plus en plus libres, de plus en plus instruits, de plus en plus égaux, la joie de l'universelle fraternité républicaine.

Ainsi nous verrons s'évanouir à jamais ces revenants du passé, la réaction et le cléricalisme, qui, sous des noms toujours changeants et toujours hypocrites : Ordre moral, Boulangisme, Nationalisme, Libéralisme, tentent périodiquement l'assaut toujours repoussé de la République.

Comme je l'ai toujours défendue, mes chers concitoyens, comptez sur moi pour la défendre.

Vive la République !

P. GOUZY,
Député sortant.

Circonscription de LAVAUR.

M. de BELCASTEL.

Elu au 2me tour de scrutin. — 7.531 voix.

Mes chers amis,

Vous avez à prendre la revanche de 1902. Cette fois, nul ne pourra vous voler la victoire.

Depuis quatre ans, nous ne nous sommes pas quittés. L'amitié que j'ai pour vous égale la confiance que vous avez en moi.

Je vous retrouve, plus actifs, plus dévoués, plus nombreux, plus résolus que jamais à lutter avec moi et par moi pour la conquête du droit, de la liberté, pour la défense de vos intérêts qui sont les mêmes que les miens.

Vos mains ont serré la mienne ces jours-ci avec une émotion communicative.

Comme il y a quatre ans, vous me dites : « Marchez ! »

Comme nous pensons de même, je puis proclamer en connaissance de cause ce que vous pensez.

Le peuple est attaché à la République. Il estime qu'il est mal gouverné. La métairie lui plaît, — je veux dire la République, — mais non pas le fermier, — je veux dire les législateurs. Il entend garder la première et se débarrasser des seconds.

Il est résolu à conserver, à consolider et à accroître les conquêtes du progrès moderne.

Il a soif d'égalité et de justice.

Il est résolu à faire respecter, par ses députés, ses libertés, sa foi, ses cultes, son argent acquis à la sueur de son front et dévoré par une clique sans vergogne.

La loi de séparation a été faite sans qu'on le consulte ; il n'en veut pas.

Il veut le rétablissement du budget des cultes, ce qui supprimera les quêtes.

De par la volonté du peuple, voici quelle doit être l'œuvre de la prochaine Chambre :

1° Rétablir le budget des cultes. Comme l'école, le culte doit être gratuit;

2° Faire des économies en diminuant le nombre et le traitement des gros fonctionnaires. Les économies seules peuvent sauver une maison de la ruine et un pays de la banqueroute;

3° Résoudre la question des retraites ouvrières et paysannes, soit par l'obligation, soit par de larges subventions d'office de l'État, du département, des communes, encourageant et multipliant le sacrifice libre du prévoyant;

4° Réduction à 14 jours des périodes des réservistes. Suppression des 13 jours.

5° Protection au petit commerce et aux industries concurrencés par les travaux des détenus;

6° Liberté et sincérité du vote;

7° Respect à la conscience des fonctionnaires militaires et civils, surtout à celle des petits;

8° Le vin entrant comme le pain et la viande dans l'alimentation règlementaire de la troupe;

9° Le vin au-dessous de 12° circulant gratuitement;

10° Maintien de la liberté de brûler son vin;

11° Protection de notre agriculture et de notre industrie par une politique économique qui nous permette d'obtenir des concessions des autres nations;

12° Retour, en faveur de nos populations, aux usages antérieurs pour la chasse et la pêche;

13° Pour favoriser le développement de la prospérité matérielle du pays, assurer la paix entre citoyens, éloigner toute menace de guerre par une attitude digne et cordiale avec les nations voisines; — pour cela, consentir les sacrifices nécessaires à l'approvisionnement et à l'armement, et, par dessus tout, sauvegarder le respect de la discipline, glorifier le drapeau national et les traditions séculaires d'honneur qu'il contient dans ses plis, placer à la tête de l'armée des chefs qui ne soient pas des francs-maçons, mais qui, avant tout, soient Français.

Electeurs,

De toute part, j'entends dire : « Nous en avons assez ; on est allé trop loin. »

Vous êtes les maîtres.

Vous avez une arme : le bulletin de vote.

Le 6 mai, vous sauverez le pays : vous seuls pouvez le sauver.

La démocratie m'a confié le drapeau de la République, de l'honneur, du progrès, parce qu'elle connaît mon dévouement pour le peuple et ma loyauté politique.

Je le porte haut et ferme devant les rangs des républicains, des anticommunards, des libéraux réunis par une grande pensée patriotique pour refaire les finances publiques gaspillées, pour restaurer l'esprit de tolérance, pour chasser les francs-maçons, pour museler les mouchards, pour conjurer la guerre civile, pour conserver ouvertes les églises, pour assainir le pays tout entier!

Tous aux urnes, le 6 mai, tous, comme, au jour du combat, on répond : « Présent! »

Pour la démocratie! Pour la liberté! Pour la paix! Pour la République! Pour la France!

De BELCASTEL,

Conseiller général du canton de Cuq-Toulza,
Maire de Belcastel.
Président du comice agricole du canton de Lavaur.

TARN-ET-GARONNE

Circonscription de CASTELSARRASIN.

M. SÉNAC.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.080 voix.

Mes chers Concitoyens,

C'est avec un sentiment de légitime fierté que je viens vous remercier des votes de haute confiance que vous m'avez accordés en 1898 et en 1902.

Dans chacune de ces circonstances solennelles, 9.000 suffrages vinrent affirmer votre vieille foi républicaine, votre inébranlable volonté de maintenir dans nos rangs la cohésion, l'union, la solidarité qui vous valurent les splendides victoires politiques de 1876, de 1877 dite des 363, et de toutes les élections ultérieures.

Vous répudiâtes impitoyablement les candidats à opinions indécises, rétrogrades, réactionnaires, ceux qui, inconnus la veille, croyaient pouvoir vous leurrer de promesses hypocrites et fallacieuses. Tous ne trouvèrent dans notre patriotique circonscription que dédain, mépris, échecs retentissants.

Ce passé garantit l'avenir.

Comme jadis, vous êtes prêts à rejeter les candidatures exotiques, toutes celles qui nourriraient la folle illusion de faire pénétrer dans nos rangs les méfiances, les suspicions, la vénalité, la corruption, les compromissions déshonorantes.

Vous n'écouterez ni calomnies, ni mensonges, auxquels nous dédaignerons de répondre.

Vous songerez uniquement à votre devoir de citoyen, à la préservation de toute souillure qui pourrait rejaillir sur cet admirable instrument que la République de 1848 a mis dans nos mains : le suffrage universel.

Devant lui, les volontés individuelles ou collectives doivent s'incliner. Toute théorie contraire fausserait nos rouages gouvernementaux, nous conduirait au désordre et à l'anarchie.

Électeurs,

Je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié.

Il vous appartiendra d'apprécier et de juger mes actes durant la législature qui vient de s'écouler.

Je crois pouvoir dire que le travail accompli par la Chambre des Députés a été un labeur incessant, inlassable.

Toutes les questions politiques, économiques, sociales, humanitaires, ont fait l'objet d'études, de rapports remarquables.

Les lois sur la réduction à deux années du service militaire, sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux incurables privés de ressources, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, sur la restitution aux oiseleurs du droit de chasser l'alouette, sur les retraites ouvrières et paysannes; sur la codification du travail et de la prévoyance sociale, sur la liberté et la sincérité du vote, sur la réorganisation des justices de paix et la réduction des frais de justice ; sur la suppression de l'enseignement congréganiste, sur la séparation loyale, libérale, bienveillante des Églises et de l'État, et la dénonciation du Concordat depuis si longtemps violé par Rome et par le prêtre, sur l'augmentation de nos escadres, ont déjà reçu ou vont recevoir à bref délai des solutions conformes aux aspirations de la démocratie.

La propriété foncière non bâtie a bénéficié de nombreux dégrèvements, et la suppression du budget des cultes permettra à nos communes d'en réaliser d'autres encore à bref délai.

La taxe des lettres à 0 fr. 10 au lieu de 0 fr. 15 est un fait accompli.

Le canal des Deux-Mers décuplera l'activité agricole, commerciale, industrielle de notre pays. Les études viennent d'en être confiées par l'État à une commission d'ingénieurs et de spécialistes. Ce canal sera l'œuvre de la prochaine législature.

J'ai le droit d'affirmer que j'ai énergiquement coopéré à cette œuvre immense.

Mes chers électeurs,

Si vous me donnez une fois de plus votre confiance, je m'efforcerai de faire adopter et triompher toutes les autres clauses contenues dans mes programmes antérieurs. J'inscrirai, au premier rang, le projet de loi relatif à l'impôt global et progressif sur le revenu.

Je continuerai d'être le défenseur énergique du Gouvernement actuel, que je m'efforcerai d'améliorer, dans un sens plus conforme aux aspirations du suffrage universel, par la décentralisation administrative.

C'est la République qui, depuis 1870, a reconstitué nos armées, nos escadres, nos finances, notre prestige dans le monde.

Elle a puissamment contribué au développement de la richesse publique. La viticulture, seule, traverse une crise douloureuse à laquelle nous nous efforcerons de porter remède.

Ces jours derniers, des complications marocaines ont jeté quelque émotion légitime dans le pays. Notre bon droit, notre puissante organisation défensive, la sagesse, la prudence de vos représentants républicains ont su trouver des solutions paisibles et honorables pour tous.

Citoyens,

En portant dans l'urne votre bulletin de vote, vous direz que la réaction aurait infailliblement détruit cette œuvre si féconde de la démocratie.

La réaction vous aurait fatalement conduits à la guerre.

Vous voterez tous avec confiance pour ce régime de paix, de repos, de stabilité.

Vous voterez tous pour la République de progrès, de solidarité qui est la nôtre.

Urbain SÉNAC,

Avocat, ancien notaire,
Conseiller général de Gers,
Député sortant.

Circonscription de MOISSAC.

M. CHAUMEIL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.575 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis trois ans, l'arrondissement de Moissac est représenté au Parlement par l'élu d'une minorité réactionnaire.

Depuis trois ans, la majorité des électeurs, qui est républicaine, est impatiente de faire cesser cette situation, à la fois humiliante et nuisible aux intérêts de notre arrondissement. Le vœu manifeste de tous les républicains sincères appelle avec insistance la candidature d'un homme nouveau, d'un homme indépendant, d'un homme qui n'apporte dans la lutte aucun grief personnel à venger, d'un républicain résolu, non de ceux qui parlent beaucoup, mais de ceux qui savent agir et qui en ont donné la preuve. C'est le seul moyen d'en finir avec des querelles dont on ne veut plus entendre parler. C'est le seul moyen, par conséquent, de grouper le plus grand nombre possible de suffrages contre l'adversaire commun.

Mes amis politiques m'ont fait le grand honneur d'estimer que je réunis ces conditions d'indépendance et de caractère indispensables pour obtenir la confiance des électeurs. Les républicains les plus autorisés de l'arrondissement m'ont confirmé cette opinion. Dès lors, mon devoir m'a paru tout tracé : je viens donc me mettre à votre disposition, mes chers concitoyens, pour reconquérir et restituer à la République le siège de Moissac.

Telle est la raison d'être de ma candidature ; telle est sa signification capitale, son caractère essentiel !

Mes chers Concitoyens,

Ces déclarations faites relativement à la situation particulière de notre arrondissement, il me reste à vous exposer de quelle manière et par quel programme, si vous me confiez le mandat reconquis par notre parti, je me propose de l'exercer.

Je m'honore d'appartenir au groupe républicain radical. J'entends par là que je suis partisan, non seulement de la République radicalement et définitivement instituée dans notre pays, en tant que régime répondant à sa volonté si souvent exprimée, ainsi qu'à ses intérêts matériels et moraux, mais encore de tout le programme de réformes et d'améliorations sociales dont l'idéal républicain comporte la réalisation.

En ce qui touche la politique générale, je suis partisan :

D'une plus équitable répartition des impôts, en demandant moins au travail et davantage à la richesse acquise ; impôt sur le revenu, avec suppression de la contribution foncière ;

De protéger par tous les moyens l'agriculture, le commerce et l'industrie ;

De reviser la Constitution dans le sens le plus démocratique, la République étant mise au-dessus de toute discussion ;

De diminuer les gros traitements des fonctionnaires ; d'augmenter les petits traitements ;

Des retraites ouvrières et agricoles ;

De l'abrogation de la loi Falloux ; de la liberté de l'enseignement, mais avec le contrôle de l'État ; des bourses de droit à toutes les écoles pour les élèves d'élite appartenant à la classe ouvrière ;

De la suppression des 13 et 28 jours.

La question des ingérences de l'Église dans les affaires de l'État est aujourd'hui réglée par la loi de séparation. — Cette loi a pour objet de préparer un ordre de choses où, toutes les croyances restant libres, toutes les fonctions sociales pourront s'exercer et se développer en toute indépendance et en toute harmonie dans l'État laïque. — Mal interprétée par beaucoup, cette loi de séparation, dont le principe doit rester désormais intangible, est, comme toutes les œuvres humaines, sujette à des critiques et au besoin à des revisions de détail.

Tout ce que je puis vous déclarer, c'est que, si le Parlement est appelé à amender cette loi selon les indications de l'expérience, je m'inspirerai, en ce qui me concerne, du respect dû aux croyances religieuses, qu'il est toujours possible de concilier avec les principes essentiels de la doctrine républicaine.

Enfin, il reste à la société un lourd devoir à remplir : je mettrai toute mon ardeur à l'accomplissement de la tâche de solidarité humaine et de justice sociale qui sera le suprême honneur de la République française.

En ce qui concerne particulièrement notre arrondissement, je poursuivrai la réalisation des idées dont l'énumération suit :

Culture du tabac;

Abaissement des frais de transport de chemin de fer pour les denrées alimentaires et, notamment, pour les chasselas;

Création du Canal des Deux-Mers;

Chemin de fer de Cahors à Moissac, avec embranchement sur Valence;

Développement des moyens de communications par l'établissement d'un réseau de tramways; l'achèvement du réseau vicinal;

Installation d'une garnison à Moissac, afin de contribuer au relèvement de la prospérité industrielle et commerciale du chef-lieu de l'arrondissement.

Mes chers compatriotes,

L'heure est venue pour notre arrondissement de reconquérir sa place et sa légitime influence dans la représentation de la France républicaine.

Je ne me dissimule pas l'étendue des devoirs et de la tâche qui vont m'incomber si vous m'envoyez au Parlement national, mais je suis un homme d'action, fils de mes œuvres, habitué, en démocrate de naissance, aux labeurs qui exigent du caractère, de la persévérance et de l'énergie.

Je mets au service de vos intérêts et de vos revendications toute l'expérience et toute la bonne volonté qui sont en moi. — Si vous secondez mes efforts, si nous triomphons ensemble, vous pouvez compter sur ma loyauté républicaine et sur mon dévouement absolu à vos intérêts.

Vive la République!

J.-B. CHAUMEIL,
Entrepreneur de travaux publics,
Maire de Valence.

Circonscription de MONTAUBAN.

M. CAPÉRAN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.939 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les représentants autorisés du parti républicain dans notre arrondissement m'ont fait l'honneur de me désigner comme candidat à l'élection législative du 6 mai.

Soucieux avant tout de ne pas me dérober au devoir, à l'heure où tous les partis de réaction se préparent à tenter un assaut furieux contre la République, j'ai accepté la candidature qui m'était offerte.

J'ai le devoir de vous rendre compte du mandat que vous m'avez confié en 1902 et de vous faire connaître mon sentiment sur les réformes dont la Chambre prochaine doit poursuivre la réalisation.

En me représentant devant le corps électoral, j'ai le droit de lui dire que j'ai scrupuleusement tenu les engagements que j'avais pris devant lui en 1902.

Ainsi que je l'avais promis, j'ai voté :

La loi sur les associations;

La réduction du service militaire;

La réduction des périodes des vingt-huit et treize jours;

Les propositions tendant au rétablissement du scrutin de liste;

Le rachat des chemins de fer du Midi;

L'extension de la compétence des juges de paix;

La loi sur les retraites ouvrières.

J'ai également appuyé de mon vote d'autres propositions de loi qui m'ont paru offrir à la démocratie d'autres améliorations.

Parmi ces projets, je citerai :

La loi modifiant le régime des sucres;

La suppression des bureaux de placement;

La suppression du monopole des pompes funèbres;

La suppression des droits sur les chasselas à leur entrée dans Paris;

Le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, dans l'espoir d'atténuer la crise viticole dont souffre toute notre région du Midi, et pour mettre fin au régime d'inquisition et de vexation dont avaient à se plaindre nos agriculteurs, peu familiarisés avec les dispositions d'une loi qui les exposait à de graves pénalités.

J'ai voté la loi réorganisant les services des enfants assistés et l'assistance aux vieillards et aux incurables.

Enfin, avec la majorité des républicains de la Chambre, j'ai voté tous les articles du projet de loi de séparation des Églises et de l'État.

Beaucoup de républicains considéraient comme réalisable seulement dans un temps plus ou moins éloigné cette réforme de la plus haute importance; ils n'ont pu l'écarter de leur route le jour où le Vatican a provoqué un conflit entre la France et Rome, en protestant contre la visite du président Loubet au roi d'Italie.

C'est sur cette loi de séparation, odieusement dénaturée par les ennemis de la épublique, que vont se faire les prochaines élections.

On nous accuse d'avoir fait une loi de persécution, de violence et de haine.

Cela n'est pas, mes chers concitoyens. Nous avons voulu faire et nous avons fait une loi équitable, loyale, respectant tous les droits de la conscience et, à l'appui de mon affirmation, j'apporte le témoignage d'un homme qui ne saurait être suspect aux catholiques, d'un homme qui n'a pas voté la loi de séparation : M. Ribot. Voici ce qu'il disait à la Chambre, dans la séance du 7 mars ;

« Une loi qui donne au Saint-Siège le droit de nommer sans contrôle les évêques; une loi qui vous permet, à vous et à vos évêques, de vous réunir, de délibérer et de gouverner les intérêts de l'Église catholique : une loi qui vous remet la jouissance des églises sans aucune condition de payement de loyer, sans rien d'humiliant et sans fixer de délai, permettez-moi de vous le dire, c'est une loi qui peut ne pas vous convenir, mais ce n'est pas une loi de violente persécution.

« Vous ne pouvez pas dire cela à ce pays.

« L'Église catholique peut vivre avec cette loi; elle peut même prendre une place plus grande parce qu'elle devra s'accoutumer aux mœurs fécondes et fortifiantes de la liberté. »

Nous les avons vus, ces ennemis de la République, à propos de l'inventaire des biens des églises, mesure conservatoire demandée et acceptée par une grande partie des adversaires de la séparation, dans un but électoral essayer de déchaîner sur le pays la guerre religieuse et la guerre civile.

Ces conservateurs, faux amis de l'ordre, voudraient rendre les républicains responsables du sang versé sur quelques points du territoire à la suite de leurs malsaines excitations à la désobéissance aux lois.

Ces politiciens n'ignorent pourtant pas que la formalité de l'inventaire était prescrite dans l'intérêt des fidèles et simplement pour assurer la transmission légale desdits biens aux associations cultuelles.

La prochaine législature trouvera devant elle la route libre et pourra hardiment s'engager dans la voie des réformes sociales.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer de nouveau au Parlement, vous pouvez être assurés que mon concours ne fera jamais défaut à ceux qui auront à cœur de réaliser sans retard les réformes attendues par la démocratie, entre autres la loi définitive sur les retraites ouvrières en ce moment devant le Sénat; l'assurance des travailleurs contre le chômage, la maladie et l'invalidité, réformes qui compléteront heureusement la loi accordant une retraites aux travailleurs des villes et des campagnes.

Dans l'intérêt de notre agriculture, que tant de crises ont cruellement éprouvée, je voterai la suppression de l'impôt foncier, réclamée par la Société nationale des agriculteurs de France, et je donnerai mon approbation à toutes les propositions qui auront pour but d'étendre et d'organiser les caisses de crédit et d'assurances agricoles et de réduire les frais de mutation.

Dans le but de développer la richesse de notre pays, j'aiderai de toutes mes forces à la réalisation des projets d'améliorations de notre outillage national, ports et voies de communication de tout ordre.

Pour notre arrondissement, en particulier, je prends l'engagement de déposer à la Chambre, dès le début de la législature, un projet de voie ferrée reliant la ligne de Toulouse-Limoges-Paris à la ligne de Toulouse-Capdenac-Paris, afin de mettre en pleine valeur les belles et fertiles vallées du nord de notre arrondissement et de contribuer au développement du centre industriel de Caussade et Septfonds, dont notre département a le droit d'être fier. Pour pouvoir faire face aux dépenses nécessitées par toutes ces réformes que je viens d'exposer, deux choses s'imposent :

Réaliser des économies dans les dépenses publiques qui n'intéressent pas la défense nationale et les lois de solidarité sociale ;

Assurer par l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu une répartition plus équitable des charges fiscales.

Chers électeurs,

J'ai confiance en votre bon sens.

A ceux qui nous accusent de vouloir vous ravir des libertés chèrement conquises, et que vous ne devez qu'à la République, vous répondrez : Nous savons quels sont les amis de la liberté, et nous n'irons jamais les chercher dans un parti que nous considérons comme le plus dangereux ennemi des libertés publiques.

Vous vous souviendrez aussi que, si la France a repris son rang dans le monde ; si, appuyée sur une armée et une marine de premier ordre, elle n'a plus rien à craindre aujourd'hui pour l'intégrité de son territoire ; si, depuis quarante années, vous jouissez des bienfaits de la paix, c'est à la République que vous le devez, et vous n'accorderez votre confiance qu'à ceux que vous savez capables de la servir et non de la trahir.

Vous ne serez pas dupes de ceux qui n'osent plus arborer leur drapeau et se réclament de tous les partis pour les mieux tromper tous.

Le 6 mai prochain, la République sortira une fois de plus triomphante des urnes.

Notre belle circonscription de Montauban ne s'abandonnera pas, j'en ai la certitude, et sa vaillante démocratie restera fidèle à celui qui n'hésita jamais à mettre à son service tout son dévouement, toute son énergie.

Vive la République !

Charles CAPÉRAN,
Député,
Maire de Montauban.

VAR

Circonscription de BRIGNOLES.

M. Octave VIGNE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.520 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai à cœur de remercier bien affectueusement nos délégués qui, venus en grand nombre à Brignoles de tous les points de l'arrondissement assister au congrès du 11 mars, m'ont à l'unanimité désigné comme le candidat unique du parti républicain socialiste aux prochaines élections législatives.

Devant une manifestation d'aussi haute confiance et de si chaleureuse sympathie, qui m'a si profondément ému, mon devoir est tout tracé, et j'accepte la candidature qui m'est offerte.

Votre reconnaissance si touchante me crée des obligations auxquelles je ne chercherai pas à me soustraire.

Si vous m'envoyez de nouveau siéger au Parlement, j'apporterai dans l'accomplissement de mon mandat la même fermeté d'opinions, le même désintéressement et la même énergie que par le passé.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez pu constater, en effet, que dans la mesure de mes forces, je me suis attaché, pendant toute la durée de la législature qui s'achève, à faire entrer dans le domaine des faits, par l'union de tous les républicains et de tous les socialistes, les conquêtes de l'esprit laïque et les revendications matérielles et morales du prolétariat agricole et ouvrier.

C'est grâce à cette concentration de tous les efforts démocratiques qui portera dans l'histoire le nom de bloc de gauche qu'ont été promulgées : la loi réduisant à deux ans le service militaire, la suppression de l'enseignement congréganiste, la séparation des Églises et de l'État, la loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux incurables et aux infirmes, et enfin que la Chambre a voté les retraites ouvrières et paysannes, qui assureront aux travailleurs la paix de leurs vieux jours et la dignité de leur existence.

Citoyens,

Il appartiendra à la prochaine législature de continuer cette œuvre de libération des consciences et d'émancipation humaine.

Le parti socialiste, avant-garde éclairée du grand parti républicain, s'appliquera énergiquement à faire aboutir les lois fiscales et les réformes sociales, destinées à apporter plus de justice dans la répartition des charges publiques et à améliorer le sort si intéressant des classes laborieuses.

Au point de vue économique, je continuerai à avoir le souci constant et persévérant des intérêts de notre arrondissement que je connais bien et que je n'ai jamais perdus de vue.

Je me suis efforcé d'apporter une atténuation efficace à la crise agricole si intense qui sévit dans nos campagnes et à laquelle les pouvoirs publics ont paru si longtemps insensibles. Un premier résultat a été atteint par le vote de la loi sur les fraudes et le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru.

Ces palliatifs sont insuffisants. Il faut que le législateur s'attache à augmenter les débouchés de nos produits, qu'il encourage davantage les syndicats de production et les coopératives de consommation, qu'il facilite l'application du crédit agricole, qu'il diminue les charges énormes qui pèsent sur la propriété rurale.

Citoyens,

L'expiration de mon mandat vous permet de me juger sur mes actes. Vous avez pu apprécier la sincérité de mes efforts, l'étendue de mon dévouement, la fermeté de mes principes.

Si vous m'accordez de nouveau vos suffrages, vous avez la preuve certaine que, comme par le passé, je consacrerai toutes mes forces à la satisfaction des intérêts de notre arrondissement et à la réalisation d'un avenir meilleur d'égalité politique, de justice sociale et de solidarité humaine.

Vive l'arrondissement de Brignoles !
Vive la République sociale !

Octave VIGNE,
Député sortant,
Président du Conseil général.

Circonscription de DRAGUIGNAN.

M. Maurice ALLARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.097 voix.

Chers Concitoyens,

Nous présentons pour la troisième fois à vos libres suffrages le citoyen Maurice Allard qui, depuis huit années, est votre mandataire à la Chambre des Députés.

Vous le connaissez. Vous connaissez son programme; c'est celui du *parti socialiste*. Vous savez avec quel dévouement et quelle énergie il l'a toujours défendu. Dans la discussion des grands intérêts politiques et économiques du pays, on l'a toujours vu combattre au premier rang. Vous n'ignorez pas, notamment, le rôle qu'il a joué lors de la discussion de la loi de séparation, dans la lutte nécessaire contre l'Église, cette ennemie de la civilisation.

Ses interventions à la tribune ont été nombreuses et jamais il n'y est monté que pour combattre la réaction cléricale et capitaliste ou pour exiger l'application des réformes politiques et sociales réclamées depuis si longtemps par tous ceux qui souffrent de l'organisation économique actuelle.

Son attitude, en ce qui concerne vos intérêts agricoles immédiats, n'a été ni moins persistante ni moins énergique. Tous ses votes en font foi.

Mais à quoi bon insister ? Mieux que personne, vous savez avec quelle scrupuleuse probité il a observé toutes les clauses du pacte conclu avec vous aux élections législatives de 1898 et de 1902. On juge les hommes d'après leurs actes. Or, jamais les actes du citoyen Maurice Allard n'ont cessé d'être ceux d'un républicain et d'un socialiste aussi ardent que convaincu. Aux côtés des citoyens Jean Jaurès, Marcel Sembat, Édouard Vaillant, Dejeante, Paul Constans, de Pressensé, Gustave Rouanet et de tous les membres du groupe socialiste enfin unis dans une action commune, c'est toujours pour la République sociale qu'il a milité.

Sa ténacité, son énergie et la place marquante qu'il a su prendre à la Chambre vous sont une garantie certaine que son action, dans la législature prochaine, s'exercera avec encore plus d'éclat et encore plus d'efficacité.

Citoyens,

Au 6 mai prochain, le nom du citoyen Maurice Allard sortira triomphant des urnes électorales. A celui qui nous a représentés avec tant de dignité et tant de dévouement, vous continuerez votre confiance.

En votant pour le citoyen Maurice Allard, vous voterez pour la République sociale et vous montrerez, une fois de plus, à tous vos ennemis, aux ennemis du progrès, de la raison et de la justice, que l'arrondissement de Draguignan, fidèle à sa foi républicaine et socialiste, est toujours à l'avant-garde de la démocratie.

Aux urnes !
A bas toutes les réactions !
Vive la République sociale !
(Suivent les signatures.)

1re Circonscription de TOULON.

M. FERRERO.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.609 voix.

Citoyens,

La tâche qui s'impose à la section communale du parti socialiste de Toulon, d'accord en cela avec les organisations républicaines et socialistes des autres communes de la 1re circonscription, est certainement des plus faciles.

Ce n'est pas un inconnu que nous avons l'honneur de présenter à vos libres suffrages, mais un démocrate éprouvé qui, après huit années consécutives passées au sein du Parlement, vient vous dire : « Voici mon œuvre, à vous de me juger ! Cette tâche est d'autant plus facile que, sans cesse à son devoir, n'épargnant ni son temps, ni sa ténacité

pour la conquête de nos droits si souvent méconnus, le citoyen Ferrero constitue une de ces figures qui attirent la sympathie, même celle de ses adversaires.

Est-il besoin de rappeler sa vie ? Est-il nécessaire de vous dire ce que contient de bonté, de dévouement, d'abnégation même, ce cœur si profondément généreux ? Ce serait superflu. Son programme ? Il est simple et se résume en ces termes : Tout pour le prolétariat et les intérêts de la 1re circonscription !

La phalange républicaine et socialiste de la 1re circonscription a déjà fait son jugement. C'est l'espoir au cœur, c'est avec la plus grande sérénité d'esprit, persuadés que le suffrage universel donnera à Ferrero la satisfaction qu'il mérite, que nous attendons sa réponse. Cette réponse sera celle de la démocratie reconnaissante continuant son œuvre d'évolution incessante vers une ère de bonheur, d'amour, de justice et de fraternité. A vous, travailleurs des champs, et vous, travailleurs de la ville ; à vous, petits commerçants et industriels modestes, nous crions :

Voter pour Ferrero, c'est voter pour vous tous !

Aux urnes !

Pas d'abstention !

Vive la République démocratique et sociale ! — Pour la section communale :

Le secrétaire général,

VIGNE.

Déclaration du candidat.

Citoyens, les intérêts de Toulon, de la 1re circonscription me sont connus.

Je m'efforcerai, si vous m'envoyez siéger de nouveau à la Chambre, de les défendre, avec toute l'énergie possible, au Parlement et auprès des administrations publiques.

Commerçants, ouvriers de l'industrie, ouvriers des arsenaux, agriculteurs, petits propriétaires ruraux, vous pouvez compter sur mon dévouement et mon désir de voir améliorer votre situation matérielle, digne d'intérêt.

Profondément attaché à la République et à ses institutions, je crois que nul progrès ne peut s'effectuer sans elle.

C'est à sa défense contre l'assaut réactionnaire que tous mes efforts tendront.

Électeurs, en vous demandant vos suffrages, je vous demande de voter pour le principe démocratique et pour le progrès social !

Prosper FERRERO.

2me Circonscription de TOULON.

M. Louis MARTIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.497 voix.

Citoyens,

Je viens vous rendre compte du mandat que vos suffrages m'ont deux fois confié et vous en demander le renouvellement. La législature qui s'achève a pu, grâce à l'union et à la communauté d'efforts des éléments républicains de gauche, réaliser un certain nombre de grandes mesures sociales, l'assistance aux vieillards, la réduction du service militaire, la séparation des Églises et de l'État, et l'élaboration d'un vaste projet de loi sur les retraites ouvrières et agricoles.

Dans un ordre d'idées plus spécial, la Chambre a voté de profondes modifications aux caisses de prévoyance des inscrits maritimes, elle a adopté le projet de loi règlementant les effectifs et le travail à bord des navires de commerce, elle a amélioré la loi sur les warrants agricoles, accordé aux mutuelles agricoles une partie de ses préoccupations, voté les lois contre les fraudes en matière de denrées alimentaires contre les majorations de prix dans les ventes d'engrais chimiques, sanctionné les propositions créant, au profit de celui qui le cultive lui-même, le bien de famille insaisissable, etc.

J'ai pris ma part de cette œuvre. Je m'y suis associé de mon suffrage; plus d'une fois, de ma parole et de mes efforts.

La nouvelle législature devra maintenir étroitement l'union des républicains décidés à réaliser les progrès politiques, économiques et sociaux qui sont la raison d'être de la République.

Ces progrès, tels que je les comprends, tels que les comprennent mes amis, sont résumés dans le programme que j'ai signé à Solliès-Pont, qui a deux fois réuni vos suffrages et pour lequel je vous demande de vous prononcer, en masses compactes, le 6 Mai prochain.

Mes chers concitoyens, nous nous connaissons. Nous n'avons pas besoin de longues phrases pour nous présenter les uns aux autres. Vous trouverez sous ces lignes la liste de mes travaux à la Chambre. Elle vous permettra d'apprécier l'action de votre élu. Tel j'ai été dans le passé, tel j'entends demeurer dans l'avenir, c'est-à-dire également dévoué aux intérêts vitaux de notre pays, aux réformes d'amélioration sociale qui doivent de plus en plus caractériser le régime républicain, aux mesures que la défense de notre viticulture méridionale, de notre agriculture, de notre horticulture, et de notre industrie varoise rendent nécessaires et aux lois qui relèveront la situation si pénible de nos intéressants inscrits maritimes.

Après m'avoir fait confiance par deux fois, à vous de dire si vous regretterez cette confiance accordée non seulement à l'homme, mais à son programme et à ses idées de progrès politique et social.

Connaissant votre esprit de justice et d'équité, j'attends sans crainte votre réponse.

Vive la République démocratique et sociale !

Louis MARTIN,
Député sortant.

MANIFESTE DU COMITÉ RÉPUBLICAIN SOCIALISTE ANTINATIONALISTE.

Citoyens,

Appelés par la décision du congrès de Solliès-Pont à l'honneur de composer le bureau du Comité républicain socialiste antinationaliste de la deuxième circonscription de Toulon, il est de notre devoir de rendre publique la résolution ci-après, adoptée par ce congrès :

« Les délégués républicains et socialistes de toutes les communes de la circonscription, réunis à Solliès-Pont, le 1er Avril 1906, reconnaissant que le citoyen Louis Martin, député sortant, a rempli avec zèle et dévouement les divers mandats législatifs que lui a déjà confiés le corps électoral, que son ardeur au travail pour le bien de la démocratie et les intérêts de la circonscription, ne s'est jamais ralentie, qu'il est toujours resté fidèle à à son programme et à ses engagements, acclament sa candidature unique pour les élections du 6 mai prochain. »

Citoyens, vous connaissez tous le candidat présenté à vos libres suffrages. Nous avons l'assurance que le, 6 mai prochain, vous ratifierez le choix de vos délégués au Congrès de Solliès-Pont, en faisant sortir de l'urne, d'une façon triomphale et à une majorité encore plus imposante qu'aux deux scrutins précédents, le nom du citoyen Louis Martin.

Quels que soient les efforts de la réaction cléricale et nationaliste, vous affirmerez de nouveau votre attachement aux principes démocratiques et vous déjouerez toutes les manœuvres des partis rétrogades, en allant voter en masse pour le citoyen Louis Martin, seul candidat de la République dans la circonscription.

Programme politique.

1° Revision de la constitution dans un sens plus démocratique. Suprématie absolue du pouvoir civil ;

2° Liberté de réunion, d'association, de presse et de conscience, garantie par la Constitution ;

3° Enseignement laïque et gratuit à tous les degrés ;

4° Décentralisation administrative. Suppression des sous-préfectures. Maximum pour les gros traitements. Laïcisation des services publics ;

5° Réorganisation de la justice sur des bases plus démocratiques. — Suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

6° Suppression du monopole des avocats, des notaires et de tous les monopoles particuliers ;

7° Organisation de l'assistance publique ;

8° Protection efficace et codification du travail. — Journée de huit heures ;

9° Maintien et extension des libertés syndicales aux travailleurs de l'État, des départements et des communes ;

10° Monopole d'État pour la rectification de l'alcool, du pétrole, des sucres et des assurances. — Rachat des chemins de fer. — Nationalisation des mines.

11° Suppression des octrois ;

12° Retraites ouvrières et agricoles. — Suppression de l'impôt foncier remplacé par l'impôt sur le revenu.

Programme agricole local.

1° Le député devra faire partie du Groupe agricole de la Chambre ;

2° Exiger des pouvoirs publics que les fournitures faites pour le compte de l'État soient autant que possible de provenance française ;

3° Créations de banques agricoles cantonales. Création de chambres d'agriculture ainsi que de tribunaux de prud'hommes agricoles;

4° Simplification des formalités de régie;

5° Pénalités sévères contre le mouillage des vins et autres fraudes, notamment celles sur les huiles d'olives. Interdiction du sucrage.

6° Réduction des frais de transport sur les voies ferrées; trains spéciaux à locomotion rapide pour les primeurs;

7° Réfection du cadastre;

8° Réforme de l'impôt sur les boissons hygiéniques.

9° Suppression des prestations en nature;

10° Réforme des droits sur les successions;

11° Aide de l'État pour la création de tramways reliant les principaux centres agricoles et industriels de la 2me circonscription. — Meilleur entretien des chemins.

12° Réduction des périodes d'instruction militaire.

Ce programme, qui est celui adopté par le congrès, peut, comme en 1900 et 1902, se résumer en quelques mots :

Tout pour la République et l'idéal socialiste!
Tout pour la défense des intérêts du Var!
Aux urnes, pas d'abstentions!
Le cri de ralliement, aujourd'hui comme jadis, est :
Vive la République démocratique et sociale!

(*Suivent les signatures*).

VAUCLUSE

Circonscription d'APT.

M. ABEL BERNARD.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.830 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les événements politiques de ces dernières années, l'évolution normale et naturelle des partis, ont fait que l'union républicaine, pour être féconde, n'est possible désormais que sur un programme avancé, nettement réformiste, contenant la partie immédiatement réalisable du programme socialiste.

Des hommes politiques dévoués, issus de toutes les fractions du parti républicain, ont compris qu'il n'était plus possible de s'éterniser sur de vieux mots, sur des formules surannées, ni de piétiner sur place. Ils ont également pensé que l'heure avait enfin sonné de mettre un terme aux divisions intestines, d'enlever aux luttes politiques de l'avenir tout caractère acrimonieux et personnel, de remettre enfin l'ordre et la discipline dans le parti républicain.

C'est sur ces bases que, dans la circonscription d'Apt que j'ai l'honneur de représenter depuis huit années au Parlement, s'est constituée la « Fédération des groupes de gauche », issue d'un magnifique élan de solidarité républicaine qui a secoué l'arrondissement tout entier.

Formée d'hommes de bonne volonté que n'a réunis ni la passion ni l'intérêt, mais bien l'amour de leur pays et leur désir de concorde, la Fédération a eu pour premier devoir d'élaborer un programme économique et politique qui devait être, dans sa pensée, la ligne de conduite des candidats qui se réclameraient d'elle, et, le cas échéant, du représentant du peuple que son action politique enverrait au Parlement.

Ce programme, je le fais mien. Et je le fais d'autant plus volontiers qu'il contient à la fois toutes les réformes que j'ai préconisées dans les milieux parlementaires, ou soutenues par des votes de principe, ainsi que de nouveaux desiderata qui répondent à mes propres aspirations.

Il ne me plaît guère, mes chers concitoyens, de faire ici mon propre panégyrique ; mais il me faut bien cependant demander au corps électoral s'il pense que j'ai failli à mon mandat.

Aux époques troublées du nationalisme menaçant, membre fondateur du groupe radical-socialiste, j'ai coopéré à la « Concentration républicaine » qui a dompté et réduit cette coalition hybride de toutes les forces de réaction. La concentration opérée, la « Défense républicaine » s'est organisée, après quoi l'« Action républicaine » a pu réaliser, sur un terrain déblayé des fauteurs de coups d'État, ces deux grandes réformes : « la dissolution des congrégations, la séparation des Églises et de l'État ».

D'autres grands problèmes sociaux se sont posés à nous et ce sont les hommes de gauche, dont je suis, qui ont exigé, réalisé ou préparé ces lois sociales dont il est inutile de souligner l'importance : « loi de deux ans, retraite aux vieillards, retraites ouvrières, etc. »

La loi contre la fraude des vins ; la législation des chutes d'eau; le fonctionnement des ports francs ; le dégrèvement de la petite propriété ; la suppression des octrois et leur remplacement par des taxes dégrevant les petits ; la création d'un Ministère du travail, organe gouvermental du parti ouvrier ; la modification des tarifs de chemins de fer pour le transport des primeurs ; la modification des horaires ; les droits des syndicats d'arrosages afférents aux prises de Pertuis et de Cadenet, etc., constituent encore une partie de l'œuvre économique à laquelle j'ai consacré tous mes instants.

Les viticulteurs de l'arrondissement savent avec quelle énergie j'ai combattu en ces derniers temps les exigences du fisc, avant l'intervention de la loi (que j'ai votée) supprimant la déclaration et l'exercice des bouilleurs de cru à partir du 1er mars.

Le droit d'un franc par cent kilogrammes de vendange est une taxe vexatoire et ruineuse pour le petit producteur. J'ai déposé un projet de loi tendant à la suppression de ce droit. Nos intérêts à nous, propriétaires de l'arrondissement d'Apt, sont en opposition directe avec ceux des grands fabricants de vin de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, et j'appelle sur ce point particulier l'attention du corps électoral de la circonscription, qui reconnaîtra certainement de quel côté se trouvent ceux qui ont le mieux défendu les droits de la petite propriété.

Au point de vue local, je demande aux citoyens de bonne foi, aux communes, aux collectivités diverses de dire si je me suis désintéressé une seule minute de ce qui constitue la vie matérielle et courante de l'arrondissement.

Des groupes scolaires se sont édifiés ; des postes de maîtres ont été créés partout ; des adductions d'eaux potables ont été réalisées avec de fortes subventions; des établissements hospitaliers ont été largement dotés, des établissements postaux et télégraphiques ont été installés dans de nombreuses localités ; partout où les facteurs étaient surchargés, le service des distributions a été amélioré; enfin les municipalités savent tous les efforts que j'ai consacrés et que je consacre chaque jour encore au rattachement de la vallée d'Aigues et du canton de Bonnieux au P.-L.-M. et aux chemins de fer des Bouches-du-Rhône.

Et ce sont là des faits précis qu'une opposition de parti pris ne peut ni détruire ni diminuer.

Au point de vue de mon action politique et sociale à la Chambre, je me réfère à l'*Officiel*.

Au point de vue local, je me rapporte à la bonne foi de tous pour la constatation de l'œuvre tangible que j'ai pu réaliser.

Fier de mon passé, fier de huit années d'un labeur qui n'a pas été inutile, de huit années de dévouement à la chose publique et de sacrifices de toutes sortes, c'est avec confiance, mes chers concitoyens, que je me présente pour la troisième fois à vos suffrages éclairés.

Je remercie la Fédération des groupes de gauche de l'œuvre démocratique qu'elle a entreprise et de l'appui si précieux qu'elle veut bien me donner.

Avec elle, je réprouve les querelles de personnalités, les attaques injustifiées et les polémiques stériles qui ne peuvent que troubler la conscience publique au lieu de l'éclairer.

Sous son égide et avec son concours, je compte mener à bien l'œuvre d'union républicaine à gauche qu'elle a entreprise, œuvre tentante pour les hommes de bonne volonté, pour tous ceux qui ont au cœur l'amour de la démocratie et le désir de lui être utile.

Et je voudrais que le grand parti républicain réconcilié, secouant enfin la poussière de ses divisions anciennes, donnant à gauche un coup de barre décisif, réalisât son unité en mettant en pratique cette devise directrice qui a procuré tant de succès au parti avancé : « Ni ennemis, ni adversaires à gauche. »

ABEL BERNARD.

Circonscription d'AVIGNON.

M. COULONDRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.102 voix.

Citoyens,

Élu en 1902, avec un programme radical-socialiste, je suis resté invariablement fidèle à ce programme.

Tous mes votes sont là pour en témoigner, et les votes qui sont des actes, valent mieux, en politique, que les plus beaux discours.

La législature qui vient de finir aura sa place marquée dans l'histoire de la République. Quelques-unes des réformes depuis si longtemps attendues par la démocratie ont été réalisées, grâce à l'union étroite et à l'esprit de discipline de toutes les fractions du parti républicain.

Parmi ces réformes, je citerai notamment : la réduction du service militaire à deux ans, la suppression de l'enseignement congréganiste, l'assistance aux vieillards et aux infirmes, les retraites ouvrières et paysannes, et enfin la grande loi de séparation des Églises et de l'État, qui assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes.

Avec la majorité républicaine, j'ai voté toutes ces réformes.

A la tribune, j'ai défendu avec succès les intérêts des producteurs et expéditeurs de fruits et primeurs, gravement menacés par la loi sur la répression de la fraude des denrées alimentaires ; j'ai défendu les intérêts du personnel de la voie ferrée et ceux du personnel des postes et télégraphes. J'ai enfin demandé que le principe de laïcité fût admis et appliqué dans les écoles françaises à l'étranger.

Dans notre arrondissement, je me suis tenu en contact permanent avec vous. C'est en multipliant mes visites, en allant de commune en commune rendre compte de mon mandat, en assistant aux fêtes laïques, républicaines ou mutualistes que j'ai pu me pénétrer de vos vœux, de vos besoins, de vos aspirations démocratiques. C'est ainsi que j'ai gagné l'estime et la confiance de nombreux républicains qui, en 1902, pouvaient douter de la fermeté de mes convictions.

En me proclamant, à l'unanimité, au congrès tenu au Thor, le porte-drapeau du parti organisé, la fédération radicale, radicale-socialiste et socialiste de l'arrondissement n'a point eu souci de ma personne : elle a voulu surtout témoigner sa confiance au député sortant qui avait bien rempli son mandat, et faire triompher, sur son nom, la politique du bloc républicain.

En ratifiant cette décision, en adressant aux électeurs républicains un pressant appel en ma faveur, le comité exécutif national m'a donné une nouvelle et précieuse marque d'estime et de sympathie pour l'attitude politique que j'ai toujours su conserver.

Encouragé par toutes ces manifestations imposantes, fier de l'approbation et de l'appui des hommes éminents de notre parti et de la presque unanimité des élus républicains de notre arrondissement, conscient de n'avoir jamais manqué, au cours de cette législature, au devoir républicain, je viens en toute confiance vous demander le renouvellement de mon mandat.

Mon programme est le même que celui que j'ai accepté en 1902, c'est celui du vieux

parti républicain. Vous le connaissez : je l'ai exposé dans toutes mes réunions publiques. Il peut se résumer ainsi : défense républicaine, action laïque, réformes sociales.

Je ne connais pas d'ennemis à gauche : avec les socialistes, je pense que l'émancipation politique et intellectuelle des travailleurs n'est que la préface de leur émancipation économique et sociale.

Pour préparer cette évolution, il faut faire pénétrer plus de justice dans nos lois : il faut que la solidarité fasse place à l'égoïsme.

Tant que la misère, et surtout la misère imméritée, n'aura pas disparu de notre état social, la République n'aura pas réalisé l'idéal de justice et de fraternité qui est sa raison d'être.

C'est dans cet état d'esprit et avec la conviction de poursuivre avec les socialistes un but commun que je vous soumets le programme suivant, dont la réalisation apporterait à tous les travailleurs et à nos populations agricoles des satisfactions immédiates.

Suprématie définitive et complète de l'esprit laïque et républicain. — Impôt progressif sur le revenu. — Suppression de l'mpôt foncier. — Suppression des grosses sinécures. — Suppression des conseils de guerre en temps de paix et des périodes d'appels. — Scrutin de liste. — Égalité des enfants devant l'instruction.

Attribution à l'État du monopole de l'alcool, des raffineries, banques, chemins de fer, mines. Organisation du crédit agricole et du crédit ouvrier.

Extension du droit syndical. Repos hebdomadaire. Lois d'assistance sociale. Encouragement aux œuvres mutualistes. Revendications des petits fonctionnaires, facteurs, cantonniers, personnel du chemin de fer.

Suppression des tarifs de pénétration. Facilités de transport pour les produits agricoles. Suppression du droit d'un franc sur les raisins frais de vendanges. Réglementation des eaux de la Durance.

Citoyens ! je voterai toutes ces réformes comme si j'étais lié avec vous par un mandat impératif.

J'ai le devoir d'ajouter que je continuerai à me préoccuper d'une manière particulière de tout ce qui a trait à la prospérité industrielle, commerciale et agricole de notre arrondissement.

La proposition de loi relative à la réglementation des eaux de la Durance, adoptée récemment par le Sénat, et qui est actuellement devant la Chambre, sera l'objet de mes constantes préoccupations. Je veillerai à ce qu'elle ne traîne pas, comme jadis, pendant des années entières, au Palais-Bourbon, sans qu'elle ait pu seulement être discutée.

Enfin, je mettrai toute ma bonne volonté à la disposition de ceux qui, comme moi, souhaitent l'apaisement des divisions locales entre républicains. Je continuerai aussi à accueillir avec une égale sollicitude tous les républicains auxquels mon concours sera utile pour faire valoir leurs revendications, leurs titres ou leurs droits.

Citoyens,

Vous avez à choisir entre deux politiques : celle du bloc de gauche et celle du bloc de droite.

Vous direz si vous approuvez les reformes laïques et sociales qui ont été réalisées depuis sept ans et dont la démocratie commence à apprécier les bienfaits ; vous direz si vous approuvez cette politique d'union des républicains qui a permis le vote de ces lois et qui a valu à la République, avec la paix sociale à l'intérieur, de précieuses amitiés à l'extérieur.

Ou bien vous direz si vous voulez, de concert avec toutes les réactions coalisées, et par un retour en arrière, faire revivre les jours néfastes du nationalisme ; si vous voulez abandonner toutes les réformes, tous les progrès accomplis par le Gouvernement républicain.

Entre ces deux politiques, votre choix n'est pas douteux :

Vous ne vous laisserez pas égarer non plus par des programmes équivoques qui dissimulent mal des ambitions ou des préoccupations d'intérêt personnel.

Vous reconnaîtrez derrière ces équivoques, ces républicains dissidents qui firent cause commune avec la réaction, lorsqu'il s'agissait de défendre la République sous les ministères Combes et Waldeck-Rousseau.

Pour moi, si je suis votre élu, je consacrerai tous mes efforts à défendre à la fois les intérêts de notre arrondissement et je resterai, comme par le passé, le serviteur vigilant et passionné de la République !

Vive la République démocratique et sociale !

Gaston COULONDRE,

Député sortant,
Docteur en droit,
Candidat de la Fédération républicaine radicale, radicale-socialiste et socialiste de l'arrondissement d'Avignon.

Circonscription de CARPENTRAS.

M. SAINT-MARTIN,

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.124 voix.

Citoyens,

L'accueil que j'ai reçu dans les communes de l'arrondissement m'a confirmé dans cette impression qu'on n'a pas oublié ma vie toute de fidélité à ma foi républicaine, toute de dévouement pour les intérêts agricoles de nos concitoyens.

A la veille du scrutin, je m'adresse donc à vous et je vous dis :

Un long programme est inutile; ils sont tous trop longs.

Vous me connaissez depuis de longues années, puisque ma vie s'est passée à côté de vous, que j'ai vécu près de vous, que je suis un Vauclusien de naissance et de cœur.

Je puis, cependant, vous rappeler que, depuis trente ans, à l'Assemblée départementale, j'ai posé, formulé et soutenu toutes les questions relatives à vos cultures, à vos irrigations, à vos transports, à vos routes, au développement de votre bien-être, par la défense de vos droits.

J'ai défendu la propriété des eaux de la Durance en faveur de Vaucluse contre les prétentions exorbitantes des Bouches-du-Rhône, contre les tentatives d'usurpation de Marseille; et cela, je l'ai fait sans cesse, depuis 1876, au Conseil général. Je l'ai fait, en 1884, à la tribune de la Chambre des Députés, où j'ai affirmé les principes de cette propriété, desquels a découlé récemment la réglementation définitive de la Durance, la rivière nourricière de vos plaines, qui en vivent.

C'est moi qui fus le promoteur du chemin de fer de l'Isle à Orange, et qui, par la création de cette ligne, ai donné à nos populations agricoles de cette région des moyens nécessaires de transport, de débouchés et de vente pour leurs produits, ce qui leur permet de retirer une légitime rémunération de leur travail et de leurs sacrifices.

Je rappelle ces faits pour bien prouver, à la fois, que je connais vos besoins et vos

intérêts et que, mandataire toujours fidèle, je saurai les défendre avec compétence et avec passion, si vous m'envoyez au Parlement. Je ne cesserai de donner aux communes des preuves de mon dévouement pour tout ce qui touche leurs relations avec les centres, leurs chemins, leurs routes, tout ce qui peut en un mot améliorer leur vie municipale.

En politique, je suis aujourd'hui ce que j'ai toujours été : un sincère républicain dans le meilleur sens du mot.

Toujours en avant pour les réformes, pour les progrès qui doivent amener un jour, pour le plus grand nombre, le plus de bonheur possible, le plus de concorde et d'union fraternelle, sous un régime de raison, de justice et de liberté, où l'état laïque exercera la prédominence absolue des esprits.

Si je suis élu, j'appartiendrai au parti radical-socialiste, mais je veux rester libre, indépendant, ne relevant que de mes électeurs, jamais esclave des groupes et des coteries, qui prennent souvent les députés dans l'engrenage des intrigues; qui, quelquefois, leur font poursuivre des buts mesquins et personnels; qui les empêchent de voir clairement leur devoir, et par conséquent d'accomplir ce devoir avec indépendance, avec énergie.

Combattre les dépenses inutiles, créer des économies pour pouvoir soulager autant que possible les charges qui pèsent sur les contribuables;

Diminuer les frais de justice, que l'État rend si lourds pour les justiciables;

Généraliser, assurer les retraites ouvrières et paysannes;

Secourir les invalides du travail, les orphelins, les enfants du pauvre, les enfants abandonnés, maltraités et malheureux;

Créer des hospices confortables pour les infirmes;

Relever par le travail l'armée des vagabonds, les amener à gagner leur vie;

Réduire les gros traitements et supprimer les sinécures, afin de pouvoir relever les traitements des petits, des humbles agents, qui, eux travaillent et sont si mal payés;

Faire disparaître totalement cette plaie honteuse qu'on appelle le favoritisme, qui est un attentat permanent contre les droits des fonctionnaires modestes et laborieux mais qui sont sans protecteurs puissants;

Rétablir le scrutin de liste à la place du scrutin d'arrondissement, qui rabaisse tout à des questions de personnes et d'argent; qui, finalement, mettrait entre les mains des candidats les plus favorisés de la fortune, des moyens de corruption utiles à leur ambition personnelle, mais nuisibles au peuple lui-même; car celui-ci finirait par voir obscurcir sa conscience et sa droiture et par perdre son indépendance dans le travail des intrigues savantes et louches des arrivistes de la politique;

Travailler à une politique de paix, à la suppression des guerres entre nations, ce qui permettrait de diminuer ces dépenses militaires, ces armements toujours croissants qui se font au détriment de notre agriculture et qui sont le véritable obstacle à l'abaissement de tous les impôts;

Supprimer les tribunaux d'exception, les conseils de guerre, la justice devant être la même dans le même pays et pour toutes les catégories de Français.

Voilà, rapidement tracées, les grandes lignes de mon programme. Pour le reste, je vous demande confiance dans ma loyauté.

Je serai fidèle à mes électeurs, fidèle à la défense de nos idées communes.

Sorti du peuple, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour rendre des services à mes concitoyens, sans songer à mon intérêt personnel. Je suis toujours resté avec le peuple par le cœur.

De ce peuple, je veux la liberté morale, son bien-être matériel; je veux pour lui la paix et la dignité dans une République de justice et de liberté.

Vive la République démocratique et sociale !

Jean SAINT-MARTIN,

Avocat,

Conseiller général de Vaucluse, ancien Député.

Circonscription d'ORANGE.

M. Alexandre BLANC.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.665 voix.

Citoyens,

Le Congrès des forces socialistes de l'arrondissement d'Orange m'a désigné comme son candidat aux élections législatives. Ce poste d'honneur et de combat, je l'ai accepté sans hésitation et je le garderai sans défaillance.

Mon programme s'appuie naturellement sur les principes du socialisme : conquête des pouvoirs publics, entente internationale des travailleurs et transformation de la société capitaliste en société collectiviste.

Il y a des mesures qui s'imposent immédiatement, entre autres l'application de plus en plus rigoureuse de la loi de séparation, le monopole de l'enseignement, gratuité de l'instruction à tous les degrés, suppression des Conseils de guerre, suppression des périodes de réserve, la diminution des gros traitements, la gratuité de la justice, le rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, l'extension du droit syndical à tous les salariés de l'État, la journée de huit heures, les retraites ouvrières et paysannes, l'impôt progressif et global sur le revenu, le monopole des chemins de fer, des mines, des assurances, etc.

Au point de vue de l'agriculture : agrandissement des biens communaux, dégrèvement entier de l'impôt qui pèse sur la petite propriété, suppression des frais de mutation pour les petits héritages, achat de machines agricoles par la commune et par l'État, abaissement des tarifs de transport, réserve insaisissable du cultivateur, revision du cadastre, etc.

Citoyens, toutes ces mesures ne sont d'ailleurs que des réformes transitoires. Il faut obtenir davantage. Soyez les artisans de votre libération économique. Ouvriers et paysans, constituez-vous en parti de classe, sur le terrain de lutte des classes, et réclamez énergiquement la totalité du fruit de votre labeur. Quel que soit le résultat de ma campagne électorale, quel que soit votre verdict, j'aurai fait mon devoir, je resterai un défenseur inlassable du prolétariat.

Vive la République des travailleurs! Vive la République sociale!

Alexandre BLANC,
Instituteur,
Membre du Conseil départemental, candidat républicain socialiste.

VENDÉE

1re Circonscription de FONTENAY-LE-COMTE.

M. de FONTAINES.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.685 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

Élu député, en 1902, par 10.213 voix, j'ai de nouveau l'honneur de solliciter vos suffrages.

Les élections qui vont avoir lieu empruntent une importance capitale aux événements très graves de l'heure présente.

Plusieurs régions de notre territoire sont actuellement livrées aux horreurs de la guerre civile et, d'un jour à l'autre, on peut s'attendre aux pires éventualités.

Tous les Français vraiment dignes de ce nom ont le devoir de s'unir pour faire face au danger en opposant enfin le bloc de l'ordre au bloc du désordre et de la Révolution.

A la Chambre, dans mes votes, je ne me suis inspiré que des idées libérales, qui sont les miennes, et de l'intérêt de mon pays, que je place absolument au-dessus de tout. Chaque fois que le Gouvernement, quels que fussent d'ailleurs les hommes qui le représentaient, a proposé des mesures me paraissant justes et équitables, j'ai voté pour lui sans aucune arrière-pensée.

Mon passé vous est un sûr garant de mon avenir. Je fais donc appel (mon attitude à la Chambre m'en donne incontestablement le droit), à tous ceux, sans distinction d'opinion, qui réprouvent les récentes lois sectaires et veulent à tout prix la liberté religieuse, à tous ceux qui veulent une armée forte, respectée et soigneusement tenue en dehors de nos luttes politiques, à tous ceux enfin qui flétrissent cet odieux système de délation et d'espionnage qu'ont révélé les fiches si courageusement publiées par mon ami Guyot de Villeneuve.

Notre situation financière cause de légitimes inquiétudes aux esprits les moins prévenus. Il n'est que temps de mettre un terme au gaspillage de nos finances. Un excellent remède serait de faire en France ce qui se fait en Angleterre : réduire et sévèrement réglementer le droit d'initiative des députés en matière de dépenses.

J'avais déclaré, il y a quatre ans, que j'étais partisan de la réduction des charges militaires imposées à la nation : j'ai tenu mes promesses, j'ai voté la loi de 2 ans, qui va entrer en application dès cette année. J'avais déclaré que j'étais partisan de toutes les lois propres à venir en aide aux ouvriers et à tous les travailleurs, j'ai voté la loi d'assistance aux vieillards et la loi des retraites ouvrières (Voir *Officiel* du 24 février 1906, page 1003, colonne 2).

Messieurs et chers concitoyens,

Je suis né au milieu de vous, vos intérêts sont les miens. Si vous approuvez mon attitude politique et mes votes, si vous me jugez encore digne de l'honneur de vous représenter, vous pouvez être assurés que vous trouverez en moi un homme entièrement dévoué à vos intérêts et n'ayant d'autre ambition que de les faire triompher en toutes circonstances.

Raymond de FONTAINES,
Candidat libéral,
Député sortant.

2e Circonscription de FONTENAY-LE-COMTE.

M. GUILLEMET.

Elu au 2e tour de scrutin. — 10.912 voix.

Chers concitoyens,

Désigné par le congrès républicain de la 2e circonscription de Fontenay pour tenir le drapeau de la démocratie aux prochaines élections législatives, je m'adresse maintenant au suffrage universel, qui est le seul maître.

Ai-je besoin de faire une profession de foi? Depuis plus de 35 ans, je lutte au milieu de vous, associé à tous les combats pour la République, pour la cause des petits et des humbles, pour les réformes sociales, les intérêts du département; depuis 35 ans, je n'ai cessé un instant d'être sur la brèche.

Député pendant trois législatures, ai-je négligé les intérêts de la démocratie? Je vous en laisse juges :

Pour les agriculteurs, j'ai poursuivi l'organisation du Crédit agricole, l'amélioration des chemins ruraux, le dégrèvement de la petite propriété, l'augmentation du nombre des professeurs d'agriculture, la diminution des droits sur les boissons hygiéniques, l'accroissement du nombre de nos étalons dans nos dépôts départementaux.

Pour les ouvriers et employés de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, j'ai défendu l'organisation d'une caisse de retraites, la participation aux bénéfices et j'ai organisé l'Union des sociétés de secours mutuels du département.

Pour le commerce j'ai obtenu la réduction des tarifs de la grande vitesse, la liberté de la suppression des octrois; j'ai réclamé la suppression des patentes, le rachat des Compagnies de l'Ouest et du Midi, pour constituer un vaste réseau d'État à tarifs réduits; j'ai poursuivi l'achèvement de notre réseau de voies ferrées et insisté pour la suppression de l'exercice chez le débitant.

Pour vos enfants, j'ai fait voter la suppression de la taxe militaire, l'unification des soldes aux colonies et demandé la suppression des 13 jours pour le père de 4 enfants.

Enfin, j'ai défendu vos libertés politiques en réclamant la nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel, l'élection des membres des Chambres de commerce par tous les patentés, le secret et la liberté du vote; je me suis efforcé d'améliorer le régime

parlementaire en insistant pour la diminution du nombre des députés et sénateurs et pour la suppression du vote au Parlement par procuration.

Si vous entendez poursuivre des restaurations césariennes ou royalistes qui ne pourraient que déchaîner sur notre pays des révolutions violentes et détruire l'œuvre accomplie avec tant d'efforts pendant 35 années de paix, ne votez pas pour moi, je ne suis pas votre homme. Mais si vous estimez que mon passé, mon expérience politique, l'influence et les relations que j'ai pu acquérir pendant 12 ans de législature peuvent vous être utiles, si voulez un représentant fermement attaché aux idées démocratiques et bien résolu à défendre la suprématie de la société civile, disposez à votre gré de mon activité.

G. GUILLEMET.

1re Circonscription de la ROCHE-SUR-YON.

M. le marquis de LESPINAY, décédé, remplacé par M. DANIEL LACOMBE.

Voy. élections partielles.

2e Circonscription de la ROCHE-SUR-YON.

M. de LAVRIGNAIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 17.089 voix.

Messieurs les électeurs,

Il y a quelques jours à peine, nous pensions, avec un légitime orgueil, que le drapeau de notre belle circonscription serait de nouveau porté à la Chambre par celui qui, pendant trente ans, l'y a tenu haut et fier.

Puisque Dieu ne permet pas qu'il en soit ainsi, un lieutenant succède au chef.

Électeurs,

Depuis le début de ma carrière politique, j'ai lutté pour les mêmes causes, près de notre vaillant député; je viens continuer son œuvre d'union et de défense catholique. Je me présente à vos suffrages en vous adressant le même pressant appel qu'il vous faisait hier.

Électeurs,

Écoutez ! Regardez ! Souvenez-vous !

Une loi nouvelle nommée, à juste titre, de séparation, a brutalement séparé Dieu de l'État, de la société, de la famille.

Vos écoles avaient déjà été fermées ; vos sœurs chassées !

Vos églises qui sont à vous, bien à vous, viennent d'être menacées, forcées, envahies, profanées !

Vous avez défendu les portes; vous aurez, sous peu, je le crains, à lutter plus énergiquement pour les rouvrir !

Le foyer de la famille; les berceaux des enfants; les tombes des aïeux; les croix de vos cimetières, tout est menacé, détruit!

Vous aimez la liberté, toutes les libertés compatibles avec la sécurité, la dignité, l'honneur de la France ! Regardez autour de vous ce qu'on a fait!

Vendéens, une fois encore, montrez qu'il est plus facile de forcer les portes de vos églises que vos cœurs de chrétiens!

Vous tous qui souhaitez l'apaisement, la concorde entre les hommes de bonne volonté ;

Vous tous qui êtes résolus à assurer l'assistance aux petits, aux vieillards, aux travailleurs, aux déshérités de la vie,

Comme notre vénéré doyen, je vous redis :

Oubliez les nuances, les petites divisions, les préférences personnelles.

Unissons-nous, n'ayons qu'un cœur et qu'une âme !

Aux urnes ! Pas d'abstentions !

Pour Dieu ! Pour la France !

H. de LAVRIGNAIS,
Ancien secrétaire général de préfecture,
Conseiller général du Poiré-sur-Vie.

1re Circonscription des SABLES-D'OLONNE.

M. Joseph CHAILLEY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.523 voix.

Chers concitoyens,

La consultation du suffrage universel aura lieu, le 6 mai, dans des conditions bien particulières.

Le député sortant, comme les autres adversaires des institutions nationales, affecte d'ignorer tout ce que la République a fait pour vous depuis 35 ans.

Les bienfaits de la République :

Songez à tous les bienfaits qu'elle nous a prodigués : la prospérité, la paix, la réorganisation de la défense nationale, la protection de notre agriculture, l'instruction à tous les degrés, la mutualité, l'assistance médicale gratuite, les retraites aux vieillards indigents ou invalides, le crédit agricole, le crédit maritime, la loi Le Bail-Brisson, en faveur des marins victimes d'accidents professionnels, etc.

Tout cela on l'oublie volontairement, car on ne croit pouvoir combattre la République

qu'en niant ce qu'elle a fait. Aussi, à l'heure actuelle, de toute cette œuvre immense, nos adversaires ne retiennent que la loi de séparation des Églises et de l'État.

L'opposition à la loi de séparation :

Le parti républicain tout entier ne se lasse pas de répéter que l'État n'attaque ni la religion, ni la conscience.

La République respecte votre foi : elle vous laisse vos églises et leurs biens, vos prêtres, avec plus de liberté que jamais Gouvernement ne vous en assura, puisque désormais l'État a reconnu l'autorité de la hiérarchie catholique, qu'il a renoncé à tout contrôle sur la nomination des évêques et que les conciles peuvent se réunir librement pour délibérer sur les affaires de l'Église.

On affirme qu'une affiche de la dernière heure doit vous dire que vos églises vont être fermées si vous votez pour la République. Ce sera un mensonge de plus ajouté à tant d'autres. Si la liberté de l'exercice du culte était menacée, tous les républicains la défendraient au nom de leurs principes mêmes.

Quand les élections seront passées, toute cette opposition de circonstance cessera.

Avant peu, les catholiques se réjouiront d'une loi que tout récemment l'évêque de La Rochelle qualifiait de loi d'affranchissement.

Si, contrairement à mon attente, elle soulevait des difficultés, celles-ci ne seraient certainement pas insolubles. Pour les résoudre toutes, il suffirait de s'inspirer d'un esprit véritablement républicain, inséparable d'un sentiment profond de liberté.

Réformes nécessaires :

De grandes réformes vont s'imposer à nous pour rendre :

Le régime parlementaire plus efficace ;

Le budget plus élastique ;

La solidarité sociale plus effective encore et mieux organisée ;

L'Administration plus apte à s'acquitter de tous les devoirs que le pays réclame d'elle, devoirs chaque année plus nombreux et plus variés.

Pour arriver à ces utiles résultats, il conviendra :

D'introduire dans le mode de suffrages le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle et tout ce qui pourrait accroître la liberté des électeurs ;

De soumettre le travail parlementaire à de meilleures méthodes.

D'assurer à la France, par une sage réglementation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, une bonne gestion de ses deniers.

I. *Finances. — Réformes administratives.*

La France ne peut continuer à supporter à la fois les charges d'un gouvernement jadis monarchique et aujourd'hui démocratique.

Elle va avoir à accroître encore son fardeau traditionnel.

Je voterai la loi sur les retraites en faveur des ouvriers des villes et des campagnes.

Je m'associerai à toute mesure ayant pour but de faciliter aux ménages d'ouvriers et de cultivateurs économes et laborieux les moyens de devenir, par une combinaison heureuse de l'intervention de l'État et de l'initiative privée, propriétaires de leur maison ou de leur champ.

Pour compenser les dépenses qui en résulteront, je rechercherai tous les moyens de réaliser les économies compatibles avec les nécessités de la défense nationale, le maintien de la défense nationale, le maintien de l'ordre public et la vie normale d'un grand pays l que le nôtre.

Je voterai le remaniement de notre organisation administrative, la suppression ou la

simplification de certains rouages politiques, judiciaires, techniques, notamment en matière de travaux publics.

Le moment, en effet, semble arrivé de reviser une centralisation devenue onéreuse et gênante, en donnant plus d'initiative et de pouvoir aux administrations locales, obligées actuellement d'attendre les autorisations de supérieurs trop éloignés, surchargés de besogne, souvent mal informés.

Si l'on proposait de créer de nouveaux impôts, je ne prendrais aucune décision avant de vous en avoir référé : un des devoirs les plus impérieux d'un député est de ménager l'argent de la nation.

II. *Enseignement public.*

Persuadé que le progrès dans le gouvernement du pays et dans la condition des particuliers vient surtout du développement de l'instruction, je m'attacherai à multiplier dans notre circonscription, jusqu'ici si complètement dépourvue, les établissements d'enseignements de tous ordres. Je me préoccuperai aussi de remanier dans un sens plus pratique les programmes de l'enseignement primaire.

III. *Fonctionnaires. — Respect de leurs droits.*

Je m'efforcerai d'assurer au personnel administratif de tout ordre, vis-à-vis de quiconque n'appartient pas à la hiérarchie, l'entière indépendance dont il a besoin pour se livrer sans inquiétude à ses utiles préoccupations.

IV. *Inscrits maritimes.*

Pour ce qui concerne les marins, je m'efforcerai de faire maintenir et étendre les avantages de l'inscription maritime, si menacés par des propositions de loi imprudentes, et notamment de faire appliquer aux demi-soldiers les avantages considérables assurés aux victimes des accidents par la loi Le Bail-Brisson. J'appuierai aussi énergiquement la proposition tendant à élever de 17 à 50 francs les pensions d'invalides.

V. *Questions coloniales. — Commerce et Agriculture.*

Enfin, je consacrerai une partie de mon activité aux questions coloniales et travaillerai, avec les chefs du parti, à assurer aux colonies des garanties et une constitution.

Ces questions ont pris sous la troisième République une importance capitale : dans notre empire colonial, le commerce extérieur dépasse annuellement quinze cents millions et le seul développement de notre commerce intérieur permet au budget national de faire les frais de la protection qu'il accorde à notre agriculture.

VI. *Questions locales.*

Quant aux intérêts de notre ville et de nos campagnes, vous savez déjà, pour m'avoir vu à l'œuvre, que j'y apporterai une vigilance continuelle.

J'attirerai l'attention du Gouvernement sur ce qu'attend notre région :

L'aménagement meilleur du port des Sables et de La Chaume, dans lequel vit une population de 2.000 inscrits ;

De nouveaux travaux au havre de la Gachère, indispensables aux marais d'Olonne, de l'île-d'Olonne et des communes voisines ;

La protection du marais de Moricq et villages voisins contre les envahissements de la

mer et certains travaux indispensables sur le Lay pour assurer à ses eaux un écoulement facile ;

La sécurité pour les marins du port de la Meule par des travaux appropriés ;

Le développement de nos voies de communication, etc.

Comptez sur moi.

Vous savez que je ne suis ni un paresseux ni un ignorant. Je ne suis pas davantage un homme de parti. Je sers de mon mieux la République, qui a toujours représenté pour moi un idéal de justice et de fraternité.

La France, la République et vous-mêmes, mes chers concitoyens, serez toujours l'objet de mes plus vives et de mes plus constantes préoccupations. Je vous consacrerai toute mon expérience et tout mon dévouement.

Vive la République !

Joseph CHAILLEY,

Candidat de la Fédération des comités républicains,

2e Circonscription des SABLES D'OLONNE.

M. de BAUDRY d'ASSON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.374 voix.

Messieurs et chers Électeurs,

Dieu sauve la France ! C'est mon premier mot.

C'est le cri de foi et d'espérance, qui malgré les angoisses de l'heure présente monte du cœur aux lèvres de tous les Français qui ont l'intelligence des périls de la religion et de la patrie !

Oui, l'Église et la France sont en danger !

Vous avez, mes amis, suivi jour par jour la marche infernale des ennemis de Dieu qui se sont donné la tâche sacrilège et antinationale de déchristianiser notre France, la fille aînée de l'Église, la France de Clovis et de saint Louis !

Le crucifix a été décroché des écoles publiques, des salles d'hôpitaux et des prétoires de la justice.

Les congrégations religieuses, trop confiantes dans la parole mensongère du Gouvernement des juifs et des francs-maçons, ont été dissoutes en bloc ; leurs pieuses et charitables fondations ont disparu ; l'État athée a confisqué tout ce qui leur appartenait.

L'État a jeté hors de leurs saints asiles soixante mille serviteurs de Dieu, des malades, des infirmes, des orphelins et des pauvres !

Aujourd'hui, chrétiens, sous ce prétendu régime de liberté, nous sommes condamnés à barricader les portes de nos églises et à les défendre pour faire obstacle, dans la mesure de notre indignation et de nos forces, aux agents des inventaires. Ils veulent dresser la liste des croix, des vases sacrés, des ornements, des moindres objets du culte catholique, des propriétés et revenus des paroisses, que l'État nous volera sans faute, si ses candidats l'emportent aux élections du 6 mai.

Le Dieu de nos pères, ses représentants sur la terre : l'héroïque vicaire de Jésus-Christ,

notre admirable et vénéré pape Pie X, nos évêques, nos dignes et bien aimés pasteurs, ne nous demandent pas, aujourd'hui, de nous faire tuer et jeter dans les prisons républicaines; ils nous font une loi d'honneur, de patriotisme et de conscience de repousser, par notre libre vote, les suppôts du Gouvernement de scélérats qui poursuivent l'œuvre satanique de la spoliation de nos églises et de la profanation de nos autels !

Électeurs,

Dans des heures aussi tragiques, devant l'assaut sacrilège des loges maçonniques, contre tout ce qu'un chrétien a de plus cher et de plus sacré...

Devant la formidable poussée de l'anarchie socialiste contre le patronat et la propriété...

Devant le déchaînement des apaches de l'internationale et du drapeau rouge...

Devant la menace terrible et redoutable de millions d'hommes que l'on groupe à nos frontières, il n'y a plus à tergiverser, messieurs les électeurs : la patrie est en danger; les familles, les fortunes, l'indépendance et la vie même de notre malheureux pays sont mis en péril !

Chacun de nous, messieurs, a le devoir strict de conjurer, — selon ses moyens, — les horreurs qui s'approchent et que peuvent, seuls, nier les aveugles volontaires ou les complices intéressés de la faction misérable qui, depuis son arrivée au pouvoir, conduit pas à pas notre France à d'épouvantables catastrophes !

Je ne me reconnais pas le droit, messieurs et chers électeurs, en face d'aussi redoutables éventualités, de prendre une retraite légitimement gagnée par trente années de luttes contre les sans dieu et les sans patrie; j'ai de nouveau, et pour la huitième fois, l'honneur de solliciter le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés.

Je vous ai loyalement et nettement signalé la triste situation du pays et la gravité de l'heure présente au point de vue religieux et social.

Vous me connaissez, — depuis trente ans que je suis à votre service, — comme député, comme ami; et, à quelque parti que vous puissiez appartenir, vous savez que, tous, vous pouvez compter sur moi.

Agriculteurs,

Vous me rendrez volontiers ce témoignage que je n'ai rien négligé jusqu'ici : ni temps, ni argent, ni santé, pour défendre vos intérêts. Aussi, je le redis bien haut, il est absolument nécessaire de diminuer les impôts et les charges de toute nature, au lieu de les augmenter chaque jour,

Je m'efforcerai toujours de faire maintenir les soutiens de famille.

Notre élevage, nos courses de chevaux, qui m'ont toujours tenu tant à cœur, — vous ne l'avez pas oublié, — nos foires, nos marchés, nos routes, nos chemins et les écours feront l'objet de mes constantes préoccupations.

Je m'appliquerai, de plus en plus, à la solution des questions qui concernent principalement le chemin de fer des Sables à Saint-Gilles, Saint-Jean-de-Monts, Beauvoir, Bouin et Bourgneuf, dont je vous parlais aux dernières élections et dont le tracé est enfin commencé.

Ouvriers,

J'ai voté sans hésiter toutes les mesures proposées au Parlement pour améliorer votre sort si intéressant et, chaque année, j'ai protesté contre toutes les charges publiques qui tombent toujours si lourdement sur les déshérités de la fortune.

J'ai voté à la Chambre des Députés les retraites ouvrières, qui ont pour but de vous donner sur vos vieux jours une amélioration pour un repos si bien gagné. Puissent-ils, ces secours, vous être accordés au lieu de rester dans les cartons du Sénat.

Marins,

Des primes importantes à la construction et à l'armement ont été votées au profit des navires à voiles et à vapeur ; il est juste que des primes à la construction et à l'armement des barques de pêche soient également appliquées. Je m'efforcerai d'obtenir tout ce qui peut être utile à la marine. Les pêcheurs de nos côtes seront également l'objet de ma vive attention.

Je soutiendrai toujours, par ma parole et par mon vote, la cause de Dieu, de la famille et de la patrie ! Et plus que jamais je crie bien haut :

Vive la religion catholique !
Vive la liberté !
Vive l'armée !
Vive la marine !
Vive la France aux Français !

Armand de BAUDRY D'ASSON,
Député sortant.

VIENNE

Circonscription de CHATELLERAULT.

M. Frédéric GODET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.966 voix.

Mes chers Concitoyens,

9.949 voix républicaines m'appelaient, en 1902, à l'honneur de représenter à la Chambre des députés l'arrondissement de Châtellerault.

J'ai conscience d'être resté invariablement fidèle au programme que vous aviez approuvé, d'avoir tenu scrupuleusement tous les engagements que j'avais pris.

La législature qui prend fin a fait œuvre féconde. Je suis fier d'avoir participé à la réalisation de nombreuses réformes, notamment :

La réduction à deux ans du service militaire, avec l'égalité absolue de tous les citoyens devant l'impôt du sang ;

L'extension de la compétence des juges de paix, c'est-à-dire la justice rendue plus rapide et moins coûteuse ;

L'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, nouvelle mesure de solidarité sociale ;

La séparation des Églises et de l'État, qui garantit à tous la liberté de conscience par la neutralité de l'État en matière religieuse.

J'ai voté, en outre, les dégrèvements de l'impôt sur le sucre et sur les bicyclettes, la diminution de la taxe des lettres, la répression de la fraude dans la vente des marchandises, et de la falsification des denrées agricoles, l'amélioration de la loi sur les warrants agricoles, etc.

Par mon attitude à la Chambre, je crois avoir justifié la confiance que vous m'aviez accordée. Durant ces quatre années, les liens d'estime et d'affection réciproques qui nous unissent se sont consolidés chaque jour.

Aussi, le Congrès tenu à Châtellerault, le 4 février dernier, et composé de représentants de toutes les communes de l'arrondissement (maires, conseillers municipaux et délégués des comités républicains), m'a-t-il choisi à l'unanimité comme candidat aux élections du 6 mai.

Fort de cette désignation du Congrès, je viens à nouveau solliciter vos suffrages et offrir de mettre, comme par le passé, mon dévouement le plus actif au service de mes concitoyens et de la République.

Électeurs,

La législature prochaine aura à accomplir, dans l'ordre politique, économique et social, les réformes impatiemment attendues par la démocratie.

Retraites ouvrières. — Avant tout, il conviendra de faire aboutir la loi sur les retraites ouvrières pour les travailleurs des villes et des campagnes. Cette loi, adoptée par la Chambre et à laquelle j'ai donné mon vote enthousiaste, est soumise à l'examen du Sénat ; elle empêchera le travailleur d'être à la merci de la charité publique ou de la charité privée, lorsque sonne l'heure de la vieillesse et que ses forces défaillantes laissent tomber l'outil des mains. Pour le fonctionnement de ces retraites, il faudra trouver des ressources nouvelles. Elles nous seront fournies par des réformes fiscales.

Réformes fiscales. — 1° Par l'impôt global et progressif sur le revenu, qui frappera surtout la richesse acquise et le superflu, et qui remplacera les impôts directs actuels (cote personnelle et mobilière, contribution des portes et fenêtres, patentes, prestations). Les revenus inférieurs à 3.000 francs seront exemptés de cet impôt ; il en résultera donc un dégrèvement pour le petit et le moyen propriétaires fonciers et pour tous ceux qui luttent pour les besoins matériels de l'existence.

2° Par les monopoles, au profit de l'État, des assurances, de l'exploitation des mines et des chemins de fer ;

3° Par l'impôt progressif sur les grosses successions en ligne collatérale.

Agriculture, industrie, commerce. — Je n'oublie pas que j'appartiens à la grande famille rurale. Je m'appliquerai donc à voter toutes les mesures protectrices de l'agriculture, car c'est d'elle que découle la richesse industrielle et commerciale du pays.

Il faut lui venir immédiatement en aide par la suppression de l'impôt foncier, la terre, simple instrument de travail, ne devant pas supporter de contribution spéciale ; par des lois contre les spéculateurs et les accapareurs, qui causent un préjudice considérable à nos cultivateurs ; l'abaissement des tarifs de transport des produits agricoles et viticoles ; l'extension des voies ferrées, en particulier dans notre arrondissement encore trop déshérité ; la revision du cadastre ; le développement des caisses de crédit agricole et d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, contre l'incendie, contre les accidents du travail ; la création d'écoles d'agriculture. J'estime aussi qu'il convient de créer le « bien de famille », qui sera insaisissable, comme indispensable à l'existence matérielle du cultivateur et de sa famille.

Pour permettre aux cultivateurs d'exposer leurs revendications, la nécessité s'impose de Chambres d'agriculture dont les membres seront élus directement par tous les agriculteurs, y compris les journaliers.

Enfin, j'ai voté contre la loi inquisitoriale des bouilleurs de cru ; car je considère, à l'encontre de mon adversaire, M. Marionneau, que, si le cultivateur doit disposer de ses produits comme bon lui semble, c'est pour lui un droit absolu et non pas un privilège ! Ce droit, je continuerai à le défendre énergiquement.

Aux travailleurs des villes, aux employés de commerce, il faut accorder la limitation de la journée de travail et l'obligation du repos hebdomadaire. Ce sera supprimer pour eux un surmenage excessif et leur donner le droit à la vie de famille.

La loi du 21 mars 1884 a donné aux travailleurs le droit de former des syndicats pour défendre leurs intérêts professionnels. Pour terminer rapidement les conflits entre patrons et ouvriers, la loi du 27 décembre 1892 a établi l'arbitrage, qu'il y a lieu de rendre obligatoire.

Frais judiciaires. — Une refonte complète du Code devra simplifier la procédure

civile pour diminuer les frais de justice. Le droit sacré de se défendre, de recourir aux tribunaux pour empêcher d'être dépouillé, est un luxe qui n'est permis qu'aux riches.

J'estime que l'assistance judiciaire devrait être accordée moins arbitrairement à tous les nécessiteux.

Fonctionnaires. — Favorable à la suppression de toutes les fonctions qui ne sont pas indispensables, partisan de la diminution des gros traitements, j'estime que la République era œuvre de justice en améliorant le sort de tous les modestes, mais dévoués collaborateurs de l'État.

J'admets le droit de se syndiquer aux fonctionnaires qui ne détiennent pas une parcelle de l'autorité publique, aux fonctionnaires de gestion. Je me suis déjà rallié publiquement au projet Barthou.

Enseignement. — Je voterai l'abrogation complète de la loi Falloux. Je voterai le monopole de l'enseignement, qui supprimera ce péril, dont parlait le regretté Waldeck Rousseau, de deux jeunesses vivant côte à côte avec des idées et des sentiments diamétralement opposés.

Armée. — Bien que ne poursuivant aucune idée de guerre ou de conquête, la République n'a cessé d'augmenter la force militaire du pays. Notre démocratie a toujours manifesté sa volonté de maintenir la paix, mais elle n'est pas disposée à l'acheter au prix de son honneur ou de sa dignité; car elle sait qu'une France faible et désarmée offrirait une proie facile aux cupidités étrangères. Il faut donc une armée puissante.

Ce ne sera pas l'affaiblir que de supprimer les 13 jours des territoriaux et les 28 jours des réservistes ; c'est pourquoi j'ai déjà émis des votes dans ce sens.

Il faut encore que l'armée soit disciplinée. C'est aux chefs qu'il appartient de donner l'exemple et de toujours faire leur devoir, surtout quand il s'agit de faire respecter les lois et la Constitution républicaines. Or, plusieurs actes d'insubordination d'officiers se sont produits récemment et n'ont pas été réprimés par les conseils de guerre, alors que ceux-ci, même pour des fautes légères, se montrent impitoyables pour nos petits soldats. Dans l'intérêt de l'armée nationale, je persisterai à voter la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Manufacture d'armes. — Par suite de la réduction de crédits opérée par le Sénat, et pour éviter de nouveaux licenciements, le Ministère de la Guerre avait décidé la location de notre manufacture à l'industrie privée.

J'avais été contraint de me rallier à ce projet, songeant avant tout à assurer du travail aux ouvriers de notre ville, et à faire respecter les droits qu'ils avaient acquis.

Mais avant de laisser ce projet se réaliser, j'ai tenu à faire venir sur place le Ministre de la Guerre. C'est à la suite de cette visite que l'idée de la location a été abandonnée, que la journée de travail du samedi a été rétablie, et qu'à quatre reprises plusieurs centaines d'ouvriers ont été embauchés.

Je continuerai à prouver tout mon affectueux dévouement à cette population si intéressante des ouvriers de notre grand établissement, dont la prospérité est intimement liée à la prospérité même de la ville et de l'arrondissement.

Républicains,

J'ai confiance dans votre verdict. Vous n'écouterez pas les outrages qui sont colportés dans l'ombre contre moi. Vous ne consentirez jamais à suivre l'homme qui, sous les apparences d'un faux libéralisme, cache le plus funeste esprit rétrograde, l'homme derrière lequel marche, disciplinée, l'armée cléricale et réactionnaire, suivie de quelques républicains défaillants.

Poursuivant un idéal fait de plus de justice et de fraternité, vous prouverez votre inébranlable attachement à la cause des réformes et du progrès en acclamant sur mon nom, le 6 mai, la République véritablement républicaine.

Vive l'arrondissement de Châtellerault !
Vive la République démocratique et sociale !

Frédéric GODET,
Député sortant,
Maire d'Orches, conseiller d'arrondissement,
Candidat du Congrès de concentration républicaine.

Circonscription de CIVRAY.

M. JOYEUX-LAFFUIE

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.208 voix.

Mes chers Concitoyens,

Si je suis candidat, ce n'est pas par ambition personnelle.

Désigné à l'unanimité par le Congrès des élus républicains de la circonscription, je viens vous demander de ratifier par vos votes le choix de vos représentants.

Vous me connaissez : fils de cultivateurs du canton de Charroux, où j'ai des intérêts agricoles et viticoles, je m'intéresse à tout ce qui concerne l'agriculture. Elle aurait en moi un défenseur énergique.

Au point de vue politique, j'ai toujours été et j'entends rester un ferme républicain décidé à défendre la société contre les entreprises réactionnaires.

Je veux une République sans arrière-pensée, s'appuyant sur des républicains, servie par des fonctionnaires républicains, basée sur la liberté, le progrès, la justice, la tolérance et la fraternité.

Ami de l'ordre, condition première de la prospérité, je veux une discipline parfaite dans l'armée et dans tous les services publics.

Au point de vue national, je suis profondément attaché à l'idée de Patrie, que je place au-dessus de toute discussion ; mais mon patriotisme éclairé, ami de la paix, n'a rien de commun avec le chauvinisme grossier et provocateur du parti nationaliste. Je veux la paix, mais la paix qui convient à une grande nation, sans sacrifice de nos droits et de nos intérêts.

Je veux aussi le respect de la propriété individuelle et l'obéissance aux lois. Je suis l'ennemi de toutes les méthodes violentes et de tous les désordres.

Au nombre des propositions de mon programme figurent :

La suppression du vote des députés par procuration, et de leur traitement lorsqu'ils n'assistent pas aux travaux parlementaires ;

Le vote du budget avant le 1er décembre de l'année courante ;

La réduction des gros traitements des fonctionnaires ;

La création des tickets de chasse permettant aux petits cultivateurs et aux ouvriers de pouvoir chasser sans être astreints à prendre un permis de chasse ;

L'impôt sur le revenu, remplaçant les impôts directs existant actuellement et faisant disparaître leur injustice. Celui qui possède beaucoup doit payer beaucoup, celui qui possède peu doit payer très peu, et celui qui n'a que son travail pour vivre ne doit rien payer;

Les retraites ouvrières, dont je suis un partisan convaincu. Je ne puis admettre qu'après avoir usé ses forces au service de tous, un homme, ouvrier de la ville ou de la campagne, soit exposé, dans sa vieillesse, à mendier un logis et du pain.

Électeurs!

Ne vous laissez pas abuser par ceux qui parlent de persécution religieuse, et sachez bien que l'agitation tentée autour de la loi de séparation n'a qu'un but politique.

Si vous êtes l'ennemi des révolutions, si vous voulez conserver la République, qui nous a donné trente-cinq années de paix et de prospérité, votez pour moi.

Vive la France!
Vive la République!

Jean JOYEUX-LAFFUIE,

Conseiller général du canton de Charroux,
Docteur en médecine, docteur ès sciences,
Membre de l'enseignement supérieur,
Propriétaire à Peuroux-d'Asnois, près Charroux,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Instruction publique, Chevalier du Mérite agricole.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je m'engage dès maintenant, pendant les vacances parlementaires, à aller dans chaque commune pour y rendre compte du mandat que vous m'aurez confié. C'est un devoir que l'élu doit à ses électeurs.

Circonscription de LOUDUN.

M. RIDOUARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.400 voix.

Mes chers compatriotes,

En me présentant devant vous pour la quatrième fois, en venant solliciter de vos libres suffrages l'honneur de représenter encore l'arrondissement de Loudun auquel j'appartiens par mes origines, par ma famille, par mes relations d'amitié et par mes intérêts, je tiens à vous dire combien je vous suis reconnaissant des témoignages de confiance que vous m'avez accordés depuis 1893. — Durant tout ce temps, je n'ai cessé de chercher à m'en rendre digne par mon travail, par la droiture de ma vie et par mon inaltérable dévouement à vos intérêts et à ceux de la République.

Enfant du Loudunais, ayant passé mon existence au milieu de vous, nul mieux que moi ne connaît vos besoins et vous pouvez être assurés que je consacrerai à les bien servir toute l'activité et tout le dévouement dont je suis capable.

J'ai été toute ma vie et je resterai toujours le serviteur fidèle et loyal de la République et de la démocratie.

Après 36 années d'expérience républicaine qui nous ont permis d'apprécier les bienfaits de la paix et de voir la France forte, prospère et respectée, ceux qui n'acceptent pas les lois fondamentales de la République ne sont et ne doivent être que des adversaires déguisés. — Quant à ceux qui s'alarment de la voir s'avancer, d'une marche pourtant si sûre et si méthodique, dans la voie du progrès, ils ne se rendent pas suffisamment compte des obligations et des nécessités constitutionnelles du régime républicain. Ainsi qu'on l'a dit si fort justement, tout gouvernement qui ne progresse point recule, et à une démocratie, moins qu'à tout autre régime, il n'appartient, sous peine de déchoir, de s'immobiliser dans l'inaction.

La République a le devoir d'étendre sa sollicitude sur tous ses enfants et de leur procurer de jour en jour une part de bonheur plus grande.

A tous ceux qui travaillent, à tous ceux qui produisent, agriculteurs, commerçants, industriels, — ouvriers et patrons, — elle doit aide et protection. Elle doit à tous justice. Aux faibles et aux déshérités, elle doit assistance et soutien.

A tous les citoyens, sans aucune distinction, elle doit les garanties qui leur assurent la jouissance des libertés primordiales : liberté individuelle, liberté de conscience; et, si mes adversaires vous disent que je suis pour faire fermer les églises, les temples et les synagogues, dites-leur bien haut que je suis pour la liberté religieuse, pour la liberté des cultes. — Mais, si la République doit assurer la liberté de conscience, garantir le libre exercice des cultes, elle se doit à elle-même de ne permettre à qui que ce soit de sortir de ses attributions et d'empiéter sur les droits légitimes de l'État républicain.

Comme réformes immédiates, je demanderai surtout :

En matière fiscale, administrative et judiciaire :

Réforme générale des impôts actuels par une répartition plus équitable des charges fiscales. — Impôt sur le revenu sans inquisition ni moyen vexatoire et distinction entre le revenu du travail et celui du capital. — Dégrèvement de la propriété immobilière. — Suppression de la contribution personnelle-mobilière et de l'impôt des portes et fenêtres. — Pas d'impositions nouvelles. — Pas d'emprunts : j'ai prouvé par mes votes au Parlement que j'en suis l'adversaire résolu.

Réforme des octrois. — Vote du budget à la date normale. — Économie par la suppression des dépenses inutiles. — Réduction des gros traitements. — Suppression des emplois inutiles. — Réduction des frais de justice et des droits d'enregistrement. — Simplification de la procédure, de façon à hâter la solution des litiges soumis aux tribunaux.

En matière agricole, industrielle et commerciale :

Défense, protection et développement de la propriété individuelle rendue plus accessible à tous par la diminution des charges qui pèsent sur les travailleurs des villes et des campagnes. — Lois protégeant l'agriculture contre l'agiotage. — Suppression du marché à terme sur les blés. — Maintien du nouveau régime de l'admission temporaire des blés. — Favoriser aussi la vente des vins. — Développement de la mutualité entre cultivateurs. — Assurance contre les fléaux et la mortalité du bétail. — Maintien du privilège des bouilleurs de cru, que j'ai sans cesse défendu depuis que je suis au Parlement et dont j'ai voté le rétablissement définitif le 27 février 1906 (page 1074 du *Journal Officiel*). — Suppression de la déclaration et du carnet des propriétaires d'alambics ou de chaudières à distiller : suppression que j'ai votée dans la séance du 20 mars 1906 (page 1502 du *Journal Officiel*), mais pour laquelle il n'y eut malheureusement pas la majorité.

En matière ouvrière et sociale :

Protection des travailleurs français contre la main-d'œuvre. — Réalisation des lois

d'assurance, de prévoyance et de solidarité sociales, garantissant les travailleurs contre le chômage, la vieillesse et la maladie. Abrogation, c'est-à-dire suppression de la loi sur les accidents du travail. — Je n'ai cessé de démontrer que j'étais opposé à l'assurance agricole obligatoire qui frapperait d'un nouvel impôt la propriété foncière et causerait encore de nouvelles déceptions. — Développement des sociétés de secours mutuels. — Création d'une Caisse générale de retraites pour les travailleurs, que j'ai déjà votée. — Poursuivre énergiquement le vote de la loi Berteaux concernant les chauffeurs et mécaniciens, et en demander l'extension à tous les employés de chemin de fer. — Rachat des chemins de fer et diminution des tarifs de transport.

En matière politique et parlementaire :

Stabilité dans le pouvoir. — Liberté absolue de conscience. — Revision de la constitution pour permettre la réalisation des réformes et assurer la suprématie du suffrage universel. — Maintien au Parlement de son droit de contrôle et d'initiative, qui est la garantie du régime républicain. — Vote personnel des députés, et n'admettre à prendre part aux scrutins que les députés présents aux séances.

Au point de vue patriotique et national :

Politique extérieure conforme aux intérêts nationaux, à la dignité et à la grandeur de la France et à ses traditions. — Respect de l'armée nationale à laquelle nous avons donné tout notre cœur et que nous voulons placer en dehors de nos divisions politiques, afin qu'elle puisse se consacrer avec une entière confiance à la grande œuvre de défense nationale. — Accroissement de nos forces maritimes. — Développement de l'armée coloniale. — Suppression des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, que j'ai sans cesse votée, de même que j'ai voté la réduction des 13 jours à 6 jours et des 28 jours à 15 jours (page 1105 de l'*Officiel* du 28 février 1906 et page 1179 du *Journal Officiel* du 2 mars 1906 : propositions Breton et Golliard, députés).

Enfin, n'étant pas, comme mes concurrents, un étranger pour vous, vous me trouverez en tout temps, vivant au milieu de vous, prêt à vous rendre service, comme je l'ai toujours fait; prêt à donner tous mes soins à toutes les questions qui peuvent vous intéresser, et prêt à observer, avec une attention constante et une sympathie fraternelle, ces grands courants populaires où il entre tant d'aspirations légitimes et d'instincts généreux.

Dans l'avenir, je continuerai à être à vous de tout mon cœur, sans me laisser troubler par d'injustes attaques dont la violence ne peut faire de tort qu'à ceux qui s'abaissent à de pareils moyens pour essayer de surprendre vos suffrages.

Vous me trouverez ainsi que j'ai toujours été, patriote sincère, démocrate convaincu, défenseur inébranlable de la France et de la République.

Allons à la victoire avec toute la confiance que donne la foi républicaine, au cri de :

Vive la République démocratique !

RIDOUARD,

Maire de Moncontour. — Président de la Société des Cantonniers de la Vienne. — Président de la Société agricole et industrielle loudunaise. — Conseiller général de la Vienne. — Membre des Commissions parlementaires du travail et des mines. — Membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts. — Membre de l'Alliance républicaine démocratique et de la Gauche démocratique,

Député de la Vienne.

Circonscription de MONTMORILLON,

M. CORDEROY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.794 voix.

Mes chers concitoyens,

Enfant d'un pays dont je ne me suis jamais éloigné, j'y ai de tout temps combattu sous vos yeux pour la cause républicaine. Deux fois déjà vous avez reconnu la fermeté de mes convictions politiques en me confiant, à des majorités toujours plus fortes, l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Vous y avez suivi mon attitude et mes votes. Il vous appartient aujourd'hui de les juger et de décider si vous voulez me renouveler vos suffrages que je viens solliciter.

J'ai voté la suppression de l'enseignement congréganiste, dont l'extension toujours croissante devait mettre la République en péril.

J'ai voté la loi militaire établissant l'égalité des charges et réduisant la durée du service à deux ans.

J'ai voté le dégrèvement du petit contribuable par la suppression des prestations, ainsi que la création de pensions en faveur des vieillards et des infirmes, réforme dont j'avais déjà organisé le fonctionnement, depuis plus de dix ans, dans ma petite commune de Millac!

J'ai voté les retraites ouvrières; voté la loi de séparation des Églises et de l'État, que, malgré les agitations électorales suscitées par la réaction, je persiste à considérer, avec M. Ribot et MM. les abbés députés Lemire et Gayraud, comme une loi de tolérance et de liberté!

Électeurs, vous me savez capable de rester dans l'avenir, ce que j'ai été dans le passé: le partisan résolu d'un Gouvernement nettement républicain; décidé à maintenir avec fermeté les réformes déjà accomplies et à poursuivre activement la réalisation de celles depuis si lomptemps promises à la démocratie.

Partisan convaincu de la propriété individuelle, source de la richesse et de la prospérité du pays, je crois le moment venu de procéder à la réforme de l'impôt, dans un sens démocratique, avec un large dégrèvement à la base, de façon à supprimer la charge qui pèse sur le petit contribuable. J'estime encore qu'il est juste de faire supporter à la fortune mobilière une partie des taxes qui grèvent trop lourdement la terre.

Représentant d'un pays essentiellement agricole, agriculteur moi-même, puisque j'ai été lauréat de la prime d'honneur départementale, je ne saurais en effet négliger une question quelconque touchant les intérêts du petit propriétaire et du travailleur des champs. Pas plus que l'agriculture, le commerce et l'industrie ne seront oubliés: comme par le passé, mes efforts tendront au développement de toutes les institutions qui leur sont utiles.

Patriote convaincu, également éloigné du nationalisme et de l'internationalisme, je veux une armée grande et forte, sans que cette préoccupation me détourne de l'acceptation des réformes compatibles avec la défense nationale, notamment la suppression des périodes des vingt-huit et des treize jours, que j'ai toujours votée.

Je considère comme urgente la réforme des conseils de guerre en temps de paix, de façon à assurer une égalité absolue dans la répression entre les officiers et les simples soldats.

Enfin est-il besoin que je dise combien je m'efforcerai de hâter l'organisation des retraites pour les ouvriers des villes et des champs ?

Electeurs républicains,

Les importantes majorités des élections législatives précédentes vous l'ont appris : vos forces sont invincibles dans l'arrondissement de Montmorillon quand vous êtes unis !

C'est parce qu'ils ont été instruits par ces précédentes défaites, que nos adversaires politiques, après avoir consenti l'abdication douloureuse de leurs préférences pour telle ou telle forme de régime césarien, après avoir dissimulé leur drapeau sous de fausses apparences libérales, cherchent à jeter la division dans vos rangs par une campagne de critiques, d'accusations mensongères, qui tiennent lieu de programme.

Croyez-vous que cette union de nos adversaires, bonapartistes, royalistes, plébiscitaires n'a pas réclamé de plus grands sacrifices que ceux exigés par l'union à laquelle vous êtes conviés, vous tous républicains, que peuvent diviser sans doute des questions de programmes, mais que rapproche la nécessité commune de défendre un même drapeau menacé?

Les âmes républicaines portent en elles un trop sûr instinct de la liberté, pour se laisser entraîner, ne fût-ce qu'un instant, — malgré les causes d'agitation les plus perfidement exploitées, malgré les promesses les plus séduisantes, — dans un parti soi-disant libéral qui a rallié tous les soutiens des anciens régimes d'oppression !

Le 6 mai, chacun saura faire son devoir et la République comptera une nouvelle et brillante victoire.

Vive la République !

Votre député,
Junyen CORDEROY.

1re Circonscription de POITIERS.

M. Oscar CIBIEL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.445 voix.

Mes chers concitoyens,

Le congrès républicain réuni à Poitiers, le 28 janvier dernier, m'a fait le grand honneur de me désigner pour porter le drapeau de la République aux prochaines élections législatives.

C'est donc sous les auspices du parti républicain tout entier que je me présente à vos suffrages.

Ma candidature est, avant tout, une candidature d'union républicaine. Sur elle se compteront, au scrutin du 6 mai, tous les républicains sincères, depuis les plus modérés jusqu'aux plus avancés.

Elle est aussi une candidature de défense républicaine, à l'heure où toutes les troupes de la réaction, unies dans un même élan, sinon dans une même conviction politique, sur le nom de M. de Montjou, se préparent à l'assaut des positions républicaines.

Grâce à votre clairvoyance, à votre fermeté et à votre union étroite, la République sortira triomphante de cette nouvelle épreuve, et la 1re circonscription sera reconquise.

Électeurs,

Si vous m'envoyez vous représenter à la Chambre, j'y siégerai à gauche, parmi ceux qui considèrent comme intangibles les grandes réformes démocratiques et laïques accomplies par la troisième République.

Mais je ne me bornerai pas à défendre et à maintenir l'œuvre législative édifiée par les républicains.

La Chambre nouvelle devra donner une solution aux problèmes posés par le développement normal et par l'évolution régulière d'une société démocratique. Elle aura à discuter divers projets de lois qu'on peut qualifier de lois d'amélioration sociale. lois de justice et de solidarité républicaine :

Application plus large de la législation sur les accidents du travail : réglementation du travail dans un sens plus démocratique ; hygiène et sécurité du travailleur ;

Vote des projets de loi de nature à améliorer la situation des employés de chemins de fer et des petits fonctionnaires.

Je suis partisan de la loi des retraites ouvrières et paysannes votée par la Chambre, et soumise actuellement aux délibérations du Sénat.

Démocrate sincère, j'examinerai toutes ces questions avec le désir de les voir aboutir promptement. Vingt-sept années d'exercice médical à la campagne, dans les milieux généralement peu fortunés, m'ont, en effet, appris à compatir à toutes les misères humaines et à m'efforcer d'y remédier.

Ennemi du favoritisme, je m'associerai à toutes propositions tendant à une réglementation légale pour le recrutement et l'avancement des fonctionnaires de tous ordres.

Désireux de voir appliquer la loi avec une égale justice, aussi bien aux officiers qu'aux simples soldats, je voterai la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Je suis de ceux qui veulent introduire dans notre législation une répartition plus équitable de l'impôt, avec diminution des charges pour les petits contribuables et participation plus effective de la fortune acquise aux charges budgétaires.

Les questions de politique extérieure doivent solliciter aussi notre attention.

La France est une nation sincèrement pacifique. Elle entend continuer sa politique de bonnes relations avec tous les peuples étrangers, en général, et d'alliance ou d'entente cordiale avec certains d'entre eux en particulier.

Mais alliance et entente cordiale ont pour base notre puissance militaire. En attendant l'heure de sagesse où les peuples policés, conscients de leurs véritables intérêts, se décideront à limiter l'accroissement ruineux des armements et à recourir à l'arbitrage pour le règlement de leurs différends, nous ne devons rien négliger pour assurer la défense nationale. Mais j'estime que, sans y porter atteinte, on peut diminuer dans une large mesure les périodes d'exercices de vingt-huit et de treize jours.

Les cultivateurs, dont je connais les intérêts et les besoins pour avoir pu m'en rendre compte par moi-même pendant de longues années passées à la campagne, auront en moi un zélé défenseur.

Enfin, vous pouvez être assurés que les intérêts de la ville de Poitiers, très importants à mes yeux, seront l'objet de toute ma sollicitude, et que je négligerai rien pour les soutenir énergiquement auprès des pouvoirs publics.

Mes chers Concitoyens,

Ce programme est, je crois, celui d'un bon patriote et d'un bon républicain. Sa réalisation au cours de la prochaine législature sera le but constant de mes efforts, si vous voulez bien me confier la haute mission que je sollicite de vous.

Vive la République !

Docteur O. CIBIEL,

Conseiller général de la Vienne.

2e Circonscripton de POITIERS.

M. Raoul PÉRET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.130 voix.

Mes chers concitoyens,

Fort de l'imposante majorité que vous m'avez donnée le 11 mai 1902, de la sympathie que vous me témoignez depuis quatre ans et qui m'a rendu facile l'accomplissement de mon mandat, je me présente de nouveau à vos suffrages.

Il est inutile, maintenant que nous nous connaissons, que je vous fasse une longue profession de foi. Mes opinions politiques n'ont pas varié ; je suis resté le républicain convaincu de la première heure, le démocrate sincère, qui n'a pas cherché et ne cherchera pas à vous abuser par de vaines promesses, mais qui, en toutes circonstances, dans ses discours et par ses votes, s'est fait et se fera le défenseur de vos légitimes revendications.

Vous pouvez relire le programme que je m'étais tracé lors des dernières élections législatives et que vous avez approuvé : mon vote n'a manqué à aucun des articles qu'il contenait, et, quelque passion qu'on apporte dans la lutte électorale, personne n'osera dire que j'ai fait faillite à mes engagements.

L'œuvre de la législature qui s'achève a été particulièrement féconde. Malgré une opposition irréductible, nous avons vu aboutir des lois importantes et depuis longtemps attendues : la réduction du service militaire, l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, la réforme des justices de paix, la suppression des prestations rendue facultative pour les Conseils municipaux, la séparation des Églises et de l'État. La Chambre a pu achever la discussion du projet de loi sur les retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes, et nous espérons que le Sénat votera bientôt ce projet à son tour : la classe laborieuse est digne de notre constante sollicitude.

Cette œuvre de progrès social doit se poursuivre et mon adhésion est acquise à toutes les mesures qui auront pour objet d'améliorer le sort de nos populations agricoles.

Dans un but facile à deviner, ceux qui, sous des masques divers, ont toujours combattu les institutions républicaines, ont tenté et tenteront encore de dénaturer nos intentions et de vous tromper sur la véritable portée des dernières lois que nous avons votées. Vous avez pu vous convaincre de la fausseté de leurs accusations, vous rendre compte, notamment, que la séparation des Églises et de l'Etat, qu'on vous disait devoir entraîner la fermeture des édifices religieux et la suppression des cérémonies du cultes, était, au plus haut degré, une loi de tolérance et de liberté, attribuant des pensions aux membres du clergé, laissant aux fidèles la jouissance perpétuelle et gratuite des églises, permettant la formation d'associations pour l'exercice des différents cultes. Vous avez apprécié aussi à leur juste valeur le reproche odieux qu'on nous adressait de vouloir désorganiser l'armée et compromettre la défense nationale, en voyant les nations étrangères rendre hommage à la puissance de nos forces militaires.

Mes chers Concitoyens,

Vous savez reconnaître à leurs origines, à leurs actes, à leurs amitiés, les républicains dignes de ce nom. Si elle se laissait abuser par le langage trompeur des autres, la démo-

cratie ne tarderait pas à s'apercevoir qu'elle a remis son sort aux mains de ses pires ennemis.

Je ne crains pas que la 2e circonscription de Poitiers arrachée, grâce à vous, en 1902, à la réaction qui l'avait, pendant trop longtemps considérée comme son fief, retombe au pouvoir du parti clérical. Le 6 mai prochain, nous saluerons, dans cette circonscription, une nouvelle victoire républicaine, et, dans le pays tout entier, le succès restera au grand parti dont les représentants ont, le 17 janvier dernier, par leur union étroite et leur discipline, porté M. Fallières à la présidence de la République.

Vive la République démocratique !

Raoul PÉRET,
Député sortant.

VIENNE (HAUTE-)

Circonscription de BELLAC.

M. VACHERIE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.717 voix.

Mes cher Concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié, en 1902, par une majorité qui a constitué dans l'arrondissement de Bellac la plus éclatante manifestation républicaine.

Je me présente à vous, fort des sympathies et de l'adhésion des représentants républicains élus de l'arrondissement ; je m'adresse avec confiance à tous les républicains, à tous ceux qui veulent affermir les conquêtes démocratiques du passé, et assurer pour l'avenir la réalisation des légitimes revendications de la démocratie.

Adversaire irréductible de toute politique de réaction et de recul, je continuerai à soutenir de toute mon âme l'œuvre de défense et d'action républicaines qui a permis à la législature qui prend fin de faire aboutir les plus importantes réformes.

Le service de deux ans a réalisé l'égalité la plus complète pour tous dans l'accomplissement du devoir militaire. C'est l'amorce d'une nouvelle réduction de la durée du service dans l'armée active, dans la mesure où elle sera compatible avec les exigences de la défense nationale et de la sécurité du pays. Le Sénat votera, après la Chambre, la diminution de durée des périodes d'appel des réservistes et des territoriaux ; j'estime que les hommes de l'armée territoriale, tout au moins, doivent être dispensés de toute période d'exercice.

De récents exemples nous ont démontré la nécessité de la suppression des conseils de guerre et de la réforme du Code de justice militaire. Tous les citoyens, civils ou militaires, ont droit aux mêmes garanties.

Nous devons assurer l'exécution des lois concernant l'enseignement national, substitué à l'enseignement congréganiste, et la séparation des Églises et de l'État, malgré les tentatives d'une agitation plus politique que religieuse, fomentée sur certains points du territoire par l'opposition monarchique et cléricale. Les formalités des inventaires en ont été le prétexte, et cependant ces formalités avaient été réclamées par l'oppositon elle-même. La neutralité et la laïcité de l'État souverain sont les meilleures garanties du respect dû aux consciences, et de la liberté accordée à la pratique de tous les cultes.

La législation prochaine a devant elle un large horizon de réformes indispensables.

Avec la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, qui sera mise en application le 1er janvier 1907, la loi sur les retraites ouvrières, déjà votée par la Chambre, deviendra définitive après son adoption par le Sénat. C'est une œuvre de justice et de nécessité sociale qui assure les travailleurs, coopérateurs de la production industrielle et

agricole, contre les risques de la vieillesse et de l'invalidité, sans aucune distinction entre les travailleurs des villes et les travailleurs des champs.

La réforme de l'impôt direct est une de nos principales préoccupations. Un impôt sur le revenu net des contribuables, demandant un sacrifice équitable au superflu des plus fortunés, permettra de supprimer, avec la contribution personnelle-mobilière, l'impôt sur les portes et fenêtres et les impôts indirects sur les objets de consommation de première nécessité, tout en dégrevant les petites cotes foncières et les petites patentes.

L'impôt sur la terre pèse lourdement sur nos cultivateurs. Les disponibilités provenant du budget des cultes vont atténuer leur charges, en attendant que l'impôt sur la propriété non bâtie devienne un impôt communal, par l'abandon aux communes de la part de l'État dans l'impôt foncier.

Les intérêts agricoles méritent toute notre sollicitude. L'agriculture est la source de toute richesse, l'industrie mère de toutes les industries ; elle a droit à une protection efficace par la diminution de ses charges écrasantes, par la réduction des droits de mutation, par un enseignement agricole largement répandu par les professeurs spéciaux.

Les lois sur le crédit agricole n'ont donné que des résultats insuffisants ; le développement des mutualités, des syndicats et des associations agricoles les rendra efficaces, en organisant le crédit à long terme.

Les tarifs de transport sont trop élevés, aussi bien en ce qui concerne les produits agricoles que les matières utiles à l'agriculture. Les compagnies de chemins de fer ont montré leur impuissance à servir les intérêts agricoles, et nous avons vu trop souvent les gares encombrées de produits et de denrées que le manque de matériel ne permettait pas d'enlever. Cette impuissance justifie les mesures de rachat et de retour à l'État, qui s'imposent du reste à l'égard de tout monopole qui n'a pour but que de donner des bénéfices considérables à quelques-uns au détriment de tous.

Il faut encourager et soutenir par de larges subventions les sociétés d'assurances mutuelles et de prévoyance, qui garantissent les cultivateurs contre les risques de toutes sortes : du bétail, l'incendie, etc.

La République ne doit hésiter devant aucune des réformes économiques et sociales qui s'inspirent du sentiment de la justice et du devoir de solidarité.

J'ai toujours apporté ma sollicitude active à tout ce qui intéresse le département et les communes ; mon dévouement leur reste toujours acquis. Après la construction du chemin de fer de Magnac-Laval, viendra, à bref délai, la construction du chemin de fer de Confolens à Bellac, en même temps qu'un vaste réseau départemental à voie étroite apportera la prospérité dans nos communes.

Mes chers Concitoyens,

Je n'ai d'autre ambition que de servir utilement mon pays et la République.

Je le ferai en suivant une politique de réformes et de progrès, une politique nettement démocratique : tout mon passé, ma vie entière en répondent.

C'est par l'étroite discipline des républicains que nous continuerons, dans la paix que depuis trente-cinq ans la République a su maintenir, notre grande œuvre de justice et de fraternité, qui, en assurant à chaque citoyen sa part de bien-être et de bonheur, assurera par là même la prospérité et la grandeur de la France et de la République.

L'élection du 6 mai, en réunissant sur mon nom tous les suffrages républicains, sera un nouveau triomphe pour la démocratie républicaine, pour la politique large et généreuse qui constitue les traditions de liberté, de justice et d'humanité que nous a léguées la Révolution française.

D[r] Henri VACHERIE,
Candidat radical,
Président du Conseil général,
Député sortant.

1re Circonscription de LIMOGES.

M. BETOULLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.844 voix.

Citoyens,

Désigné par le Congrès du parti socialiste de la Haute-Vienne, composé des groupes de Limoges et des groupes des communes rurales, comme candidat du parti aux élections législatives du 6 mai prochain dans la première circonscription de Limoges, je m'adresse à vous au nom du parti socialiste, c'est-à-dire au nom du prolétariat de la ville et de la campagne, pour solliciter vos libres suffrages.

Le parti socialiste, qui est le parti des travailleurs, veut mettre fin à la société de misère et d'inégalités sociales dans laquelle nous vivons, dans laquelle ceux qui travaillent et produisent ne possèdent rien, tandis que ceux qui ne travaillent pas possèdent toutes les richesses. A la place de cette société capitaliste, le socialisme en instaurera une où chacun ne vivra que du produit de son travail, mais en recevra le produit intégral.

Ouvriers des villes,

Vous savez que vous n'avez rien à attendre des partis bourgeois, qui ne veulent que vous maintenir en tutelle, entraver votre émancipation ; vous savez combien vous êtes menacés par le chômage, par les coalitions patronales ; vous savez à quel point vous est déniée la liberté d'agir et même de penser.

Mais vos misères mêmes et l'oppression qui pèse sur vous ont fait votre éducation politique et économique.

Ouvriers agricoles,

Votre condition est plus précaire encore que celle des ouvriers des villes. Pour un travail acharné, vous recevez des salaires infimes. Vous subissez des chômages prolongés. Le machinisme agricole, qui commence à envahir nos campagnes limousines, ne profite qu'aux gros propriétaires et accapare chaque jour le travail des journaliers. La vie devient de jour en jour plus dure pour l'ouvrier agricole.

Petits propriétaires,

On vous a dit que les socialistes voulaient partager vos biens. C'est là un mensonge odieux. Le partage est l'*idée la plus antisocialiste et la plus capitaliste* qui soit au monde. Les socialistes se refusent à exproprier les petits propriétaires qui vivent si difficilement aujourd'hui sur le bout de champ qu'ils possèdent et le travaillent de leurs mains. Les socialistes veulent, au contraire, défendre les petits propriétaires contre les expropriations constantes que leur font subir le fisc, l'usure et les gros propriétaires qui guettent les petits biens pour en agrandir les leurs.

Le *partageux*, c'est le gros propriétaire qui, à la fin de l'année, partage, lui qui n'a rien fait, le produit du travail accompli par son colon, ou bien qui prélève une ferme d'autant plus élevée que le fermier a davantage amélioré la terre de ses propres mains.

Petits commerçants des grandes et petites villes et des bourgs,

Vous vivez exclusivement grâce aux travailleurs qui s'approvisionnent ou consomment dans vos boutiques. Votre intérêt est donc intimement lié à celui du prolétariat, auquel vous appartenez. Vous êtes impuissants à lutter contre la concurrence que vous font les grands magasins et les sociétés anonymes capitalistes.

Employés de commerce,

La législation capitaliste vous refuse le repos hebdomadaire et la journée normale de travail dont jouissent vos camarades de l'usine. Rien n'a été fait pour vous au Parlement que par les socialistes ou sous la poussée de leur action continue.

Fonctionnaires de toutes les administrations : communale, départementale nationale,

L'État-patron vous refuse la liberté d'association, la liberté syndicale, que les salariés de l'industrie lui ont arrachée. L'État-patron est implacable pour vous. Or, il n'y a pas deux prolétariats, il n'y a pas deux classes de salariés. La liberté de vous associer, ce sont les socialistes seuls qui l'ont hautement proclamée.

Car le parti socialiste veut que l'ouvrier de l'usine et l'ouvrier agricole, recevant le produit intégral de leur travail, puissent vivre et jouir de la vie; que le petit propriétaire soit assuré de conserver son champ; que l'employé de commerce connaisse le repos nécessaire; que le fonctionnaire ait sa pleine liberté d'action comme tout citoyen.

Le parti socialiste assurera tout cela à tous les exploités, le jour où il aura secoué le joug capitaliste et fait cesser l'exploitation de l'homme par l'homme, du grand nombre par une minorité, de ceux qui produisent tout et ne possèdent rien par ceux qui ne produisent rien et possèdent tout. Et ce monstrueux état de choses cessera par « l'entente et l'action internationale des travailleurs, l'organisation du prolétariat en parti de classe pour la conquête des pouvoirs publics, et la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. »

Mais, en attendant que l'heure soit venue d'une transformation profonde, nécessaire et fatale de la société capitaliste, le parti socialiste, qui n'a ni haines, ni envies, ni rancunes et ne prétend, quoi qu'on en dise, qu'à la substitution d'un régime d'équité, d'ordre véritable au présent régime d'injustice, le parti socialiste, dont les doctrines sont toutes de sagesse et de raison, sait que des réformes sont urgentes, et que, déjà possibles, il faut qu'elles soient faites.

C'est pourquoi le parti socialiste donne à ses élus l'impérieux mandat de soutenir, proposer et imposer au Parlement les réformes suivantes, qui ont pour but d'améliorer la situation matérielle des faibles et des opprimés et de favoriser les conditions de leur émancipation définitive.

Ces réformes sont : la création des caisses de retraites ouvrières et paysannes; — la réduction continue des charges budgétaires ; — la suppression des 28 et 13 jours; — la suppression des impôts actuels et leur remplacement par un impôt progressif et global sur les revenus ; — la suppression des conseils de guerre ; — la liberté syndicale pour les fonctionnaires de toutes catégories.

Les réformes voulues par le parti socialiste sont aussi : la suppression des droits de mutation et des frais judiciaires sur les biens ruraux dont la valeur ne dépasse pas 5.000 francs; — le droit du fermier et du métayer sur la plus-value qu'ils ont donnée à la terre et qui leur serait payée à leur sortie sous forme d'indemnité; — la suppression de l'impôt foncier sur les terres appartenant aux laboureurs qui les cultivent eux-mêmes ; — la création de prud'hommes agricoles, composés demi par les propriétaires, demi par les laboureurs, ce qui permettra aux ouvriers agricoles de se faire rendre justice sans frais ; — l'interdiction d'aliéner les biens communaux qui restent, et leur reconstitution là où ils ont disparu ; — l'abaissement des tarifs de transport des engrais et des produits agricoles ; —

la création, dans chaque commune, d'un matériel agricole avec le concours financier de l'Etat; — la suppression de la saisie-brandon et du privilège des propriétaires sur les récoltes; — l'interdiction des chasses réservées et des gardes-chasses, etc., etc. En un mot, les socialistes ont en vue les intérêts des travailleurs des campagnes comme des travailleurs des villes, et j'affirme qu'ils sont seuls à les défendre.

Au point de vue politique, les socialistes sont seuls à être intégralement républicains, à être passionnément républicains; ils estiment que le socialisme se développera toujours mieux dans une République plus vraie et plus libre; sans compromettre ni l'indépendance, ni l'action propre de leur parti, ils lutteront toujours contre toutes les tentatives de réaction cléricales, nationalistes, réactionnaires, monarchiques. Non seulement ils voteront toutes les lois de laïcité républicaine, mais ils perfectionneront celles qui ont été récemment votées.

Enfin, les socialistes estiment qu'au vingtième siècle, les peuples ne doivent plus connaître les horreurs, le cauchemar de la guerre. La civilisation moderne doit se refuser à cette barbarie. La guerre c'est, au foyer des humbles, la ruine totale, la désolation, les deuils. La guerre ne profite qu'aux militaires de profession, aux financiers. Mais il n'est plus, dans le peuple, ni un père, ni une mère qui veuille donner leur enfant pour qu'on le tue. Nous ne voulons pas la guerre. Guerre à la guerre!

Prolétaires de la première circonscription de Limoges, vous ferez votre devoir, le 6 mai. Vous voterez pour le candidat du parti socialiste.

Ouvriers et employés des villes,

Vous voterez pour le candidat du parti socialiste, parce que M. Lamy de la Chapelle est le représentant du gros patronat, de la haute finance, et ne soutiendra que des intérêts contraires aux vôtres.

En votant pour M. Lamy de la Chapelle, hostile à toute idée d'émancipation prolétarienne, vous seriez traîtres à votre classe!

Ouvriers agricoles, colons, fermiers, métayers, petits propriétaires,

Vous voterez pour le candidat du parti socialiste, parce que M. Lamy de la Chapelle est le candidat des gros propriétaires qui vous exploitent, vous oppriment et ne cherchent qu'à vous dépouiller des petits biens que, péniblement, vous avez pu acquérir.

En votant pour M. Lamy de la Chapelle vous agiriez contre vos propres intérêts.

Petits commerçants, petits industriels,

Vous voterez pour le candidat du parti socialiste, parce que M. Lamy de la Chapelle est le candidat du gros commerce, du haut négoce, de la grande industrie, avec lesquels vous êtes incapables de lutter.

En votant pour M. Lamy de la Chapelle, vous voteriez pour votre propre disparition.

Fonctionnaires, ouvriers et employés de l'État ou des communes,

Vous voterez pour le candidat du parti socialiste, parce que M. Lamy de la Chapelle, hostile à votre émancipation, vous contesterait le droit de vous constituer en syndicat et vous mettrait dans l'impossibilité de faire aboutir vos justes revendications.

En votant pour M. Lamy de la Chapelle, vous voteriez pour votre asservissement.

Républicains,

Vous voterez pour le candidat du Parti socialiste, parce que M. Lamy de la Chapelle est le candidat de la coalition cléricale et nationaliste, parce qu'il est un adversaire avéré de nos institutions démocratiques et de l'esprit de laïcité républicaine.

En votant pour M. Lamy de la Chapelle, vous seriez traîtres à la République!

Citoyens,

L'heure est grave! Les réactions coalisées émettent la prétention d'arracher au prolétariat, à la République, la 1re circonscription de Limoges depuis si longtemps acquise aux idées d'émancipation et de libération préconisées par le parti socialiste.

L'or est semé à profusion. Tous les moyens d'intimidation, d'oppression sont mis en œuvre. On cherche à vous apeurer en dénaturant sciemment les doctrines du parti socialiste. Les pires mensonges, les procédés les plus odieux sont employés contre le candidat du parti socialiste. Des brochures odieusement mensongères sont envoyées à profusion aux électeurs des campagnes par des hommes qui se refusent à tout débat contradictoire.

Vous ferez justice de ces méprisables procédés. Vous agirez en hommes libres et conscients et vous signifierez à nos adversaires, qui sont les vôtres, que l'or n'a aucun poids dans la balance électorale.

Citoyens,

Aux urnes! Pas d'abstentions! Pour le triomphe de la démocratie, des revendications prolétariennes et de la République sociale.

L. BETOULLE,
Ancien adjoint au maire de Limoges,
Ancien conseiller d'arrondissement,
Administrateur du *Populaire du Centre*.

2e Circonscription de LIMOGES.

M. TOURGNOL.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.752 voix.

Electeurs,

Il y a quatre ans, lorsque pour la seconde fois, j'avais l'honneur de briguer vos suffrages, la République, vous le savez, était violemment attaquée par les monarchistes, les bonapartistes, les mélinistes, les nationalistes et les cléricaux. De tous ces partis déchus, M. Joseph Demartal était alors le champion.

Il semble aujourd'hui que, déconcertés par leurs multiples défaites, affaiblis par leurs sanglants échecs et rebutés de toutes parts, les cléricaux, las enfin de lutter sans succès, soient résolus à déposer les armes.

Citoyens, ne vous laissez pas séduire par cette trompeuse inertie!

Si le parti réactionnaire n'affronte pas ouvertement la bataille et s'il ne participe pas directement à la lutte présente, il ne reste pour cela ni totalement inactif, ni complètement désintéressé.

Dans les châteaux et les sacristies, on déteste tellement la République, que, pour lui tordre le cou, on s'entendra volontiers avec les émeutiers et les anarchistes. Nobles, bourgeois et curés voteront sans hésiter pour le candidat révolutionnaire plutôt que pour le candidat républicain. Le mot d'ordre clérical : « Il faut voter contre Tourgnol » circule déjà dans les

milieux bien pensants ; et toutes les ligues nationalistes se chargent de transmettre à leurs pieux adeptes ce mot d'ordre singulier.

Nous allons donc assister, le 6 mai prochain, à un spectacle étonnant. Nous verrons, en effet, les conservateurs les plus avérés et les cléricaux les plus intraitables allant voter en masse pour le candidat du collectivisme, de l'antipatriotisme et de la Révolution !

Tant il est vrai, je vous le répète, que tous les moyens, même les plus invraisemblables, sont employés par les réactionnaires et les cléricaux, quand il s'agit de combattre la République.

Electeurs,

En présence de cette coalition redoutable, quel est le devoir des vrais et sincères républicains ?

Leur devoir est d'aller voter en masse, eux aussi, le 6 mai prochain. Leur devoir est de se rendre au scrutin coûte que coûte, et de ne s'abstenir, ni pour un prix ni pour l'autre.

Je compte donc, citoyens, que vous aurez tous à cœur de remplir ce devoir impérieux, et que pas un de vous ne manquera d'aller déposer son bulletin dans l'urne.

C'est, je vous le répète, citoyens, au nom de la République gravement menacée par le parti du désordre et de la Révolution (auxiliaire précieux et fidèle de la réaction), que je vous adjure de remplir votre devoir d'électeurs.

Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement que le candidat soit élu, c'est qu'il triomphe avec une énorme majorité.

J'epère que vous voudrez bien répondre à mon appel, et d'avance je vous en remercie de tout cœur.

Électeurs,

Au moment de solliciter une fois de plus vos libres suffrages, je me demande s'il est vraiment utile que je vous fasse ici une longue profession de foi ?

Est-il besoin que je vous dise qui je suis, ce que je désire et ce que je ferait si vous voulez bien me renouveler votre confiance, dont je suis si fier ? En vérité, je ne le crois pas.

Électeurs,

Vous me connaissez tous depuis longtemps déjà.

Vous savez ce que j'ai fait pour la démocratie, pour le département, pour les communes de la 2e circonscription et pour mes électeurs, chaque fois qu'ils ont fait appel à mon concours.

Mon passé, citoyens, vous répond de l'avenir.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder de nouveau votre confiance et si je suis encore votre député, je vous donne l'assurance formelle que je défendrai vos intérêts avec toute l'énergie que vous me connaissez. Je lutterai avec vaillance contre les ennemis du peuple et je porterai haut et ferme le drapeau de la véritable République !

A la réalisation des réformes que vous désirez, je consacrerai, dans la plénitude de mon indépendance, toute ma vigueur, toutes mes forces et toute mon opiniâtre ténacité.

Vous me trouverez sans cesse ardent à la lutte et debout sur la brèche, ne craignant ni les injures, ni les calomnies, ni les menaces, ni les violences des ennemis de la République.

J'ai affronté bien des combats, j'ai soutenu bien des assauts, mais je n'ai jamais fléchi. Je ne fléchirai pas davantage à l'avenir, je vous le jure.

On pourra m'outrager, m'injurier et même attenter à ma vie, comme on l'a fait deux fois déjà, je resterai inébranlable dans mes convictions. Un homme ne change pas quand il a mon âge.

Vous pouvez donc, citoyens, avoir en moi toute confiance, comme j'ai moi-même toute confiance en vous. Au déclin de mon existence, je n'ai d'autre ambition que celle de mériter de plus en plus votre estime et votre affection. Si je parviens à ce but, mon désir le plus cher sera réalisé.

Électeurs,

Vous tous qui voulez assurer de nouvelles victoires à la démocratie française et marcher sans cesse en avant ! Vous tous qui êtes les amis de la vérité, de la science et de la raison ! Vous qui voulez faire triompher à jamais le droit, la justice et le progrès !

Vous pouvez, sans nulle crainte, m'accorder vos suffrages, car le programme qui est le vôtre est aussi le mien, celui pour lequel j'ai combattu sans trêve et pour lequel je combattrai toujours.

Vive la République démocratique et sociale !

J. TOURGNOL,

Député sortant.

Messieurs les unifiés révolutionnaires et saboteurs, dont toute la science consiste à attaquer les républicains, à les traiter de réactionnaires, tandis qu'eux, ils nous le montrent chaque jour, marchent la main dans la main avec les cléricaux et les bourgeois, se gardent bien d'attaquer la réaction et le cléricalisme.

Ils se gardent bien de nous faire connaître leur cité future, ils se contentent de nous en donner une idée en promettant à leurs néophytes le sabotage, le désordre, le pillage et le partage des biens, la suppression de l'argent, c'est-à-dire le retour à l'état barbare; pour eux, la patrie n'existe plus, ils plantent dans le fumier le drapeau qui rappelle les gloires de notre pays.

Contrairement à eux, nous donnons, nous, la cité que nous rêvons. C'est la cité actuelle, débarrassée de ses privilèges et basée sur la justice, la liberté et la solidarité humaines.

Aux citoyens sérieux et réfléchis de choisir entre notre programme et les utopies des unifiés hervéistes.

I. — *Lois humanitaires.*

1. Mutualités agricoles. — Création de banques agricoles pour les petits cultivateurs, et de banques ouvrières pour les ouvriers.
2. Assistance aux vieillards et aux invalides du travail. Caisses de retraite pour les vieillards et pour les invalides du travail.
3. Réorganisation des syndicats sur des bases libérales et franchement démocratiques.
4. Journée de huit heures dans les ateliers de l'État et des chemins de fer, et retraite après vingt-cinq ans de services dans les chemins de fer.
5. Échelle mobile pour les blés, pour les animaux et pour les denrées alimentaires.

II. *Réformes fiscales.*

1. Impôt progressif sur les revenus destiné à remplacer l'impôt direct (impôt foncier, cote personnelle, cote mobilière, portes et fenêtres, prestations, patentes).
2. Taxe de consommation progressive destinée à remplacer les contributions indirectes et les octrois.

III. — *Réformes législatives.*

1. Revision de la Constitution.

2. Élection des sénateurs par le suffrage universel.

3. Interdiction aux sénateurs et aux députés de faire partie des syndicats financiers et des conseils d'administration des sociétés financières, industrielles, commerciales, agricoles et des chemins de fer.

4. Poursuites contre tout député ou sénateur traître au programme sur lequel il aura été nommé.

IV. — *Réformes administratives.*

1. Suppression des sous-préfectures.
2. Large décentralisation.
3. Laisser les fonctionnaires en dehors de la politique.
4. Nomination des instituteurs par l'administration universitaire.
5. Suppression des sinécures.
6. Diminution des gros traitements abaissés à un maximum de 15.000 francs.
7. Augmentation des petits traitements des ouvriers, des cantonniers, des facteurs, des instituteurs, etc.
8. Stricte économie et contrôle sévère dans tous les services publics.
9. Équilibre budgétaire réel et amortissement de la dette nationale sans emprunts ni impôts nouveaux.

V. — *Réformes religieuses.*

1. Lois sur les associations.
5. Séparation de l'Église et de l'État.
3. Abrogation de la loi Falloux.

VI. — *Réformes militaires.*

1. Service de deux ans obligatoire pour tous.
2. Suppression des vingt-huit et des treize jours.
3. Suppression des conseils de guerre

VII. — *Réformes judiciaires.*

1. Laisser la justice en dehors de la politique.
2. Election des magistrats de tout ordre et des juges de paix par le suffrage universel.
3. Extension de la compétence des juges de paix.
4. Diminution des frais de justice.
5. Vente des biens de mineurs par un notaire assisté du maire, de son adjoint et d'un conseiller municipal.

VIII. — *Réformes diverses.*

1. Liberté de la chasse et de la pêche.

Voilà, très loyalement exposée, notre conception politique. C'est celle du parti radical, dont le chef éloquent, Léon Bourgeois, a si souvent démontré les principes ; c'est le programme du Comité d'union et d'action pour les réformes républicaines qui, tout récemment, adressait au pays un manifeste dont le retentissement a été si grand.

C'est à cette œuvre que nous convions tous ceux qui ont jadis porté leur pierre à cet édifice de liberté, d'égalité et de fraternité, si violemment battu en brèche aujourd'hui par ceux-là même qui ont le plus bénéficié des efforts des vieux républicains.

Quant à nous, nous emploierons toute notre activité, toute notre énergie à répandre ce programme par nos écrits et par notre parole; à faire comprendre à tous, aux riches même, qu'il est de leur intérêt et de leur devoir de l'accepter, car les réformes que nous demandons sont de justice absolue et d'urgence pressante.

Nous nous garderons de faire au peuple des promesses trompeuses et irréalisables, de le nourrir d'utopies décevantes; car nous sommes de ceux qui savent que la société ne peut exister ni fonctionner sans l'inégalité des conditions, sans la diversité des classes.

Nous l'engagerons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à respecter la propriété, la fortune, la réputation d'autrui, de même que la science, le mérite et l'intelligence; à voir dans le riche, tel que nous le concevons, un ami et non un ennemi; à acquérir lui-même le bien-être et la fortune, auxquels il peut arriver toujours par le travail, l'ordre et l'économie.

Mais nous l'exciterons à détester la servilité et la bassesse; à repousser l'autoritarisme, d'où qu'il vienne, et à considérer comme chose obligatoire et sacrée l'application de la justice dans tous les actes de la vie privée et de la vie sociale.

Nous ferons une guerre acharnée au favoritisme, cette plaie honteuse du fonctionnarisme actuel, ce principe débilitant de toutes nos administrations qui nous a valu, il y a quatre-vingt-dix ans, la terrible catastrophe de la *Méduse*, de si douloureuse mémoire.

Nous exigerons que les places soient accordées au mérite et non à la protection des parlementaires; que les fonctionnaires se tiennent en dehors des luttes politiques, que la magistrature surtout reste sourde à la voix des puissants du jour, qui fausse sa noble et sainte mission, et cherche son avancement dans ses mérites professionnels et non dans les services rendus.

Nous combattrons avec la dernière énergie les abus de pouvoir, les honteuses attaques et les menées plus honteuses encore des opportunistes, du cléricalisme et de toute associations tendant à asservir la société à son profit.

Le peuple a assez du semblant de République que nous avons depuis que les opportunistes détiennent le pouvoir. Il faut que la République soit démocratique ou qu'elle ne soit pas.

Nous engageons donc tous ceux qui, comme nous, portent au cœur l'amour de leurs semblables, surtout du petit et du pauvre, à ne pas se laisser diviser par les mesquines questions de personnes et à nous prêter, tous, leur concours pour voir la réalisation du véritable programme républicain, programme que traça si magistralement notre grand tribun Gambetta, avec la parfaite connaissance qu'il avait des besoins et des droits du peuple.

Ils peuvent être assurés qu'en nous ils trouveront un homme ardent à la lutte, toujours sur la brèche, ne craignant ni les coups, ni la calomnie.

A l'œuvre donc, mes amis, et vous tous qui partagez nos idées et notre programme, à l'œuvre pour faire triompher le droit, la justice et la paix sociale.

J. TOURGNOL,

Député de la 2e circonscription.

Circonscription de ROCHECHOUART.

M. Jean CODET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.621 voix.

Mes chers Concitoyens,

La législature qui prend fin a été des plus actives. Dès le début, l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations s'imposait au Gouvernement. Des associations s'étaient illégalement constituées. Ne fallait-il pas les contraindre au respect des lois ? J'ai pensé que tel était le devoir du Gouvernement, et je l'ai soutenu par ma parole et par mes votes.

Nos efforts ne se sont pas bornés à cet acte de défense républicaine.

La loi du 21 mars 1905, en réduisant la durée du service militaire à deux ans, en a réparti plus également la charge entre tous les citoyens. Elle nous donnera, il faut l'espérer, une armée républicaine forte et disciplinée qui, seule, peut imposer au monde le respect de notre pacifique et laborieuse patrie.

Je l'ai votée. J'ai voté également la suppression, puis la réduction de la durée des vingt-huit jours et des treize jours. Je suis ainsi demeuré fidèle à mes engagements.

La loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, n'offre pas moins d'intérêt. A partir du 1er janvier 1907, des pensions seront accordées aux vieillards âgés de 70 ans, aux infirmes et aux incurables, avec le concours combiné des communes, des départements et de l'État. Le taux de ces pensions est fixé par le Conseil municipal, dans chaque commune, et la participation de l'État pourra s'élever, dans le cas le plus favorable, à 90 0/0. Voilà une œuvre de justice et de solidarité sociale qui permettra d'attendre le vote définitif des retraites pour la vieillesse.

Enfin, la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des Églises et de l'État, rendue inévitable par la protestation du pape contre le voyage de M. le Président de la République en Italie, est une loi de liberté et de respect des consciences. C'est une œuvre de paix qu'on tentera vainement de transformer en une machine de guerre. Selon les amendements que j'avais proposés, les Églises sont mises gratuitement, et pour une durée illimitée, à la disposition du culte ; des pensions et des allocations sont accordées aux prêtres suivant leurs années de services, et les millions provenant de la suppression du budget des cultes seront répartis annuellement entre les communes dont ils accroîtront les ressources. Les communes pourront ainsi, soit supprimer des impôts, soit faire face à des dépenses utiles sans créer des charges nouvelles.

C'est un régime de liberté que nous avons institué pour l'Église catholique. Elle vit sous ce régime dans la République des États-Unis, et il serait étrange qu'elle ne pût s'en accommoder dans la République française.

Le pape refusera peut-être d'accepter la loi. Les hommes de désordre du parti clérical pourront s'en réjouir ; mais les catholiques sages doivent se rassurer. Malgré les provocations de politiciens aux abois, les églises sont et resteront ouvertes. Le souci de notre liberté ne nous impose-t-il pas le respect de la liberté des autres ?

Enfin, une loi des plus importantes a été votée par la Chambre, mais ne l'est point encore par le Sénat : c'est celle qui organise les retraites pour la vieillesse. Les colons et métayers en étaient primitivement exclus. Je me suis élevé contre cette injustice et j'ai fait adopter un amendement qui leur permettra de jouir des mêmes avantages que les ouvriers

et employés du commerce et de l'industrie. Les colons et métayers ne sont-ils pas les véritables ouvriers de la terre, et ne méritent-ils pas, comme leurs frères de travail, les secours de la solidarité humaine pour leurs vieux jours?

Le premier devoir de la prochaine Chambre sera de terminer cette loi pour qu'elle puisse être appliquée le plus promptement possible. Ceux qui souffrent de maladie, de misère et de faim, lorsque les années ont paralysé leurs efforts, ne doivent plus attendre des secours qui ne seront pour eux que le payement d'une dette sociale.

L'œuvre qui s'impose, après celle-ci, c'est la réfection de notre système d'impôts.

L'agriculteur plie sous le poids des charges. Il paye de 25 à 40 0/0 de son revenu. Le petit commerçant est écrasé par la patente. L'ouvrier achète au poids de l'or l'air et la lumière d'un logement étroit et malsain. Le capitaliste, au contraire, ne paye que 4 0/0 de son revenu, s'il a des valeurs mobilières, et rien, absolument rien, s'il prête à la petite semaine ou sur hypothèque. Le père d'une nombreuse famille n'est pas mieux traité que le célibataire. Les impôts indirects frappent le pauvre au même taux que le riche, et les droits d'enregistrement grèvent trop lourdement l'achat du moindre petit coin de terre.

Que d'injustices criantes à réparer!...

L'impôt sur le revenu peut seul y parvenir. Établi, selon le système français, sans inquisition chez les particuliers, il doit être appliqué à chacun suivant ses facultés, tenir compte des charges de famille, et frapper plus légèrement les revenus du travail que ceux du capital. Sa taxe doit être progressive, afin de compenser les inégalités résultant des contributions indirectes.

Avec les retraites pour la vieillesse, l'impôt sur le revenu sera l'œuvre nécessaire de la prochaine législature.

Des événements récents nous créent l'obligation de réformer les conseils de guerre. Que fera le soldat, si l'officier peut impunément violer la discipline et braver les lois?

Il faut créer pour tous une égale justice; il faut imposer à tous le respect des lois; il faut prévenir et réprimer tout acte de violence, qu'il soit l'œuvre des cléricaux ou des anarchistes, car l'ordre est inséparable de la justice et de la liberté.

A l'extérieur, il faut maintenir une paix digne et féconde, basée sur notre alliance et sur nos amitiés, dont la conférence d'Algésiras vient de démontrer la solidité.

C'est ainsi que nous développerons la prospérité du pays et que nous porterons nos institutions à un degré toujours plus haut de justice sociale.

Mes chers Concitoyens,

Voilà vingt-cinq ans que je lutte sans trêve pour améliorer le sort de ceux qui travaillent et qui souffrent. Vous m'avez vu à l'œuvre et vous me connaissez. Si je suis resté digne de votre confiance, vous le direz le 6 mai, en votant pour

Votre bien dévoué,

Jean CODET,

Député sortant,

Membre du Conseil supérieur de l'Agriculture.

Circonscription de SAINT-YRIEIX.

M. BOUTARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.301 voix.

Mes chers Concitoyens,

Sollicité, en 1898, par le parti radical et radical-socialiste, de le représenter aux élections législatives, j'ai accepté cette mission, avec le sincère désir d'en faire aboutir le programme.

Élu à une forte majorité, j'ai tenu loyalement mes engagements et me suis efforcé, par mon impartialité, de faire disparaître les haines et les discordes qu'engendrent toujours les luttes politiques.

Réélu, en 1902, à la presque unanimité de vos suffrages, j'ai voté toutes les lois démocratiques et de justice sociale :

La loi sur les successions;

La loi sur la réduction du service militaire à deux ans;

L'abaissement de la taxe postale à 10 centimes;

La loi sur la Caisse des retraites ouvrières;

La loi sur l'assistance publique pour les vieillards et les infirmes, qui assurera désormais une retraite à tous les travailleurs que l'âge ou les infirmités mettent dans l'impossibilité de gagner leur vie.

Représentant d'une circonscription exclusivement agricole, j'ai voté toutes les lois tendant à favoriser l'agriculture et à améliorer le sort des habitants des campagnes; et je ne crains pas d'affirmer que jamais les produits agricoles ne s'étaient vendus à un prix plus rémunérateur.

Respecter la liberté de conscience, rendre l'indépendance et, par cela même, conserver sa dignité au clergé, laisser aux croyants la libre disposition des églises pour l'exercice de leur culte, telle est la pensée qui m'a fait voter la loi de séparation.

Toutes les sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes reviennent aux communes, qui pourront, si bon leur semble, les affecter aux cultes ou en faire tel usage qui leur conviendra.

Ennemi de la guerre, je suis cependant partisan d'une armée forte, puissante et disciplinée, estimant que c'est là le seul moyen d'imposer le respect à nos ennemis et d'éviter une invasion étrangère.

Si cette dernière législature a été féconde en réformes, il en reste encore assez d'autres qu'il est urgent de faire aboutir : la réforme de la magistrature, la diminution des frais de justice, la réduction des 28 jours, la suppression totale des 13 jours, l'abolition de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie et enfin une plus juste répartition de tous les impôts, en tenant compte des lourdes charges qui pèsent sur les ouvriers des villes et des campagnes. Ce sera là la réalisation de l'impôt sur le revenu.

C'est à faire aboutir ces réformes que tendront tous mes efforts. Mais il reste bien entendu que cette évolution doit s'accomplir sans heurt et sans révolution violente; car, de cette dernière, surgit toujours la réaction : c'est vous dire que le mandat de député n'a pas pour moi de tels attraits que je veuille le devoir à des promesses irréalisables ou à des concessions que ma conscience réprouve.

Vous me connaissez tous. Depuis huit ans, vous avez été à même de juger mon attitude politique et, si vous pensez que je n'ai pas démérité de la démocratie, vous me maintiendrez vos suffrages.

Fort de votre confiance et toujours soucieux de vos intérêts, je vous consacrerai tout ce que je possède d'énergie, de cœur et de dévouement. Nous marcherons, la main dans la main, sans compromission, sans défaillance, vers un idéal toujours meilleur de liberté et de solidarité sociale.

Vive la République!

Docteur BOUTARD,
Conseiller général, député sortant.

VOSGES

1re Circonscription d'ÉPINAL.

M. Camille KRANTZ.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.965 voix.

Mes chers Concitoyens,

Au cours de la législature qui finit, je crois avoir fidèlement rempli le mandat dont vos suffrages m'avaient honoré pour la quatrième fois.

J'ai refusé, jusqu'au bout, ma confiance au Ministère Combes : son œuvre de désorganisation et de corruption semait trop de germes de division et de haine dans notre pays.

Le combisme a survécu à M. Combes; j'ai persisté à le réprouver énergiquement.

J'ai voté contre la séparation des Églises et de l'État ; cette grave mesure, que le pays ne demandait aucunement, m'apparaissait grosse de menaces pour les consciences, grosse de périls pour la République elle-même.

Par ces votes, je crois avoir tenu les engagements que j'avais pris envers vous.

J'y aurais manqué si j'avais refusé mon vote à la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

J'y aurais manqué si, lorsque les droits des bouilleurs de cru ont été mis en cause, je n'avais combattu les mesures restrictives qui ont momentanément prévalu, et si je n'avais ensuite, en qualité de président de la Commission des boissons, fait de long efforts pour atténuer une législation draconienne, dont finalement nous avons réussi à obtenir l'abrogation intégrale.

La tâche de la prochaine législature sera considérable.

Il faudra d'abord, ainsi que le réclame déjà le Ministre de la Guerre, modifier la loi sur le service militaire de deux ans et la compléter par des dispositions assurant la formation des cadres et la constitution d'un solide noyau de rengagés, afin de donner au pays l'armée puissante et forte dont il a plus que jamais besoin.

Dans l'ordre politique, il est urgent de substituer au scrutin uninominal le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle. Il est plus urgent encore, dans l'ordre administratif, de rendre aux Conseils municipaux leur autonomie, sous le contrôle exclusif de nos assemblées départementales, et de grouper par région les intérêts locaux, qui souffrent d'une centralisation excessive.

La décentralisation est, d'ailleurs, un moyen efficace d'enrayer l'accroissement des dépenses publiques et de mieux proportionner ces dépenses aux ressources, en substituant à la prodigalité parlementaire la prudente gestion des assemblées régionales. En allégeant

ainsi d'un certain nombre de charges le budget national, il faudra assurer, aux budgets départementaux et régionaux, les recettes correspondantes.

Ainsi comprise, la réforme administrative entraînera une réforme de nos contributions et une plus juste répartition des impôts.

Une des questions posées à l'heure actuelle est celle des fonctionnaires. Que les fonctionnaires, serviteurs de l'État et du public, soient, à juste titre, soucieux de mettre leurs personnes et leur carrière à l'abri du favoritisme et de l'arbitraire, rien de plus légitime! Mais, ce qui n'est à aucun degré tolérable, c'est que les fonctionnaires, sous prétexte de syndicats, aillent chercher, dans les Bourses du travail, un mot d'ordre révolutionnaire.

Il est temps aussi, pour les travailleurs, de comprendre que leur bien-être dépend avant tout de la prospérité et de l'activité productrice du pays; que ce n'est pas par la lutte des classes qu'ils réussiront à améliorer leur sort. La ruine commune, suite fatale de la violence, les atteindrait les premiers.

La prochaine Chambre devra les y aider en accueillant leurs revendications légitimes.

Il y aura lieu, en outre, d'étudier la transformation de nos lois, pour permettre que le travail puisse être associé au capital dans les entreprises industrielles, commerciales, agricoles, et y obtiennent enfin une part d'influence et de responsabilité; de faire aboutir la loi relative aux retraites ouvrières, après que le Sénat, qui est actuellement saisi du projet, en aura concilié les dispositions avec le libre jeu de la mutualité et les possibilités financières.

Mes chers Concitoyens,

Je reste fermement attaché à la politique républicaine que j'ai toujours défendue, à la politique qui veut l'ordre dans la rue, le respect de la propriété individuelle, la paix et l'union entre les citoyens, la sécurité à la frontière, la liberté pour tous.

Vive la République!

Camille KRANTZ.

2e Circonscription d'ÉPINAL.

M. Henry BOUCHER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.817 voix.

Messieurs les électeurs,

Soixante-dix maires de la deuxième circonscription de l'arrondissement d'Épinal m'ont affirmé leur inaltérable confiance et m'ont invité, en votre nom, à maintenir ma candidature républicaine, patriote et libérale.

Leur démarche spontanée et publique m'a été d'autant plus précieuse que, s'adressant à un député condamné depuis sept années à l'opposition, pour défendre la liberté, elle témoigne d'une indépendance morale qui honore le caractère vosgien.

Je serre leurs mains loyales et j'obéis à leurs vœux en sollicitant pour la cinquième fois votre mandat législatif.

Messieurs les électeurs,

Mon programme de 1902 était explicite et formel. Je crois l'avoir fidèlement rempli.

Acceptant le principe des retraites ouvrières à la condition que les sacrifices de l'État profitassent aux cultivateurs comme aux ouvriers, j'ai repoussé toutes les dispositions dont la Chambre en a compliqué l'organisation, et qui me paraissaient être oppressives ou dangereuses. Le vote du Sénat vient de me donner raison.

J'ai voté de grand cœur la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes et j'ai provoqué l'application de la loi sur les accidents aux ouvriers des exploitations forestières.

Je n'ai pas eu besoin de combattre, comme je vous l'avais promis, l'impôt inquisitorial sur le revenu, car les radicaux, depuis sept ans au pouvoir, se sont bien gardés de le proposer, tandis qu'ils s'en faisaient, depuis si longtemps, une arme d'opposition.

J'ai défendu, en toutes circonstances, le travail national et suis heureux de constater qu'après trois ans de luttes, les députés de l'Est ont enfin réussi à détruire cette loi contre les bouilleurs de cru, que les méridionaux nous avaient imposée.

Pour rétablir l'égalité réelle des charges militaires, j'ai voté la loi du service de deux ans, qui doit recevoir encore de nombreuses améliorations.

L'un des premiers, j'ai signalé les menaces dont l'indépendance nationale a été l'objet et je me suis efforcé, malgré les injures et les railleries, de faire assurer, en temps utile, la protection efficace de notre frontière de l'Est.

J'ai voté la suppression des sous-préfets, et me suis associé à toutes les réformes qui auraient été de nature à simplifier notre administration et à diminuer nos dépenses.

Aucune n'aurait pu être plus utile que la diminution du nombre des députés. C'est dans ce but que j'ai constamment voté en faveur de la réforme électorale, repoussée par les radicaux.

Mais, dès 1902, c'était surtout la liberté de conscience qui était en péril, et je vous avais juré de la défendre.

Waldeck-Rousseau y avait ouvert la première brèche ; malgré tous les liens personnels et politiques qui nous unissaient, je l'avais combattu sans hésitation et vous m'aviez approuvé.

Comment n'aurais-je pas combattu le néfaste ministère Combes, dont l'œuvre restera comme une tâche dans l'histoire de ce pays, stigmatisée par cette triple formule : Persécution, Délation, Humiliation de la patrie !

Le parti combiste, après avoir promis de respecter la liberté d'enseignement, a fermé trente mille écoles et dispersé cinquante mille éducateurs du peuple, qui ont dû chercher dans la misère et l'exil la liberté de leur conscience et de leur profession.

Comment croire désormais en des promesses destinées seulement à endormir les résistances ?

Rassuré par un apparent scepticisme, qui n'était que la surprise des consciences, ce parti a voulu imposer à la France, sans la consulter, l'abandon de ses traditions séculaires et faire, de la séparation des cultes et de l'État, un instrument d'oppression.

Doyen de l'opposition dans la Commission parlementaire, je me suis efforcé, avec mes courageux amis et les représentants les plus intelligents du socialisme sincère, d'épargner à la législation française la honte de la persécution avouée.

Mais la loi, même amendée par nos efforts, n'est, de l'aveu des sectaires, qu'une étape vers des persécutions plus audacieuses.

Tant qu'elle n'aura pas été modifiée et sanctionnée par l'accord des puissances morales et matérielles qu'elle intéresse, elle sera repoussée par l'opinion publique : elle demeurera un véritable danger pour nos relations extérieures, pour la paix intérieure, pour la tranquillité de nos communes ; elle faussera les rapports des partis et rendra impossible tout gouvernement de progrès pacifique.

En la combattant, j'ai conscience d'avoir défendu la République, que l'on compromet en la faisant haïr ; je suis fier de vous avoir obéi à vous tous qui m'avez dicté ma conduite et qui en aviez le droit.

Huit mille trois cent cinquante électeurs, dont j'ai vérifié les droits électoraux et qui forment la grande majorité de la deuxième circonscription, plus de douze mille femmes, qui ont bien le droit de parler quand il s'agit de leur conscience et des destinées morales de leurs enfants, m'ont fait entendre leurs voix et, derrière cette manifestation grandiose, j'ai senti palpiter les cœurs de tous ceux qui, attachés par eux ou leurs parents aux fonctions publiques, menacés par la délation, retenus par l'intérêt, contraints par la prudence, se résignaient à l'abstention pour sauver le pain de leurs enfants.

Qu'on n'attribue pas ce soulèvement des consciences à quelque pression extérieure, car je citerais cette intelligente ville de Thaon, si indépendante, si pénétrée par les idées modernes, cette ville qu'on ne saurait accuser d'avoir été entraînée par ceux qui la dirigent, et où mille un électeurs, sur treize cent quatre-vingt-trois alors inscrits, se sont prononcés contre la loi.

Je citerai Igney, où j'ai obtenu, en 1902, cent quatre-vingt-six suffrages, et où deux cent vingt-huit électeurs ont protesté auprès des Chambres.

Ce sont bien des citoyens libres qui se sont adressés à leur représentant pour défendre leurs droits et leurs traditions ; j'ai exécuté leur volonté en mandataire fidèle; c'est à eux à ne pas laisser protester leur signature, le 6 mai prochain.

Qu'ils aient confiance dans les institutions républicaines sous lesquelles les lois oppressives ne sauraient subsister longtemps.

La loi contre les bouilleurs de cru opprimait la liberté des cultivateurs et violait leurs domiciles, mais, pour la combattre, ils n'ont pas eu besoin de recourir à la violence; il leur a sufû de leur bulletin de vote, arme redoutable des démocraties ; ils ont voté avec énergie et persévérance, et la loi détestée n'est plus aujourd'hui qu'un mauvais souvenir.

Défendez vos intérêts moraux avec autant de calme énergie que vos intérêts matériels, et la victoire est à vous.

Affirmez par votre vote que vous exigez la liberté de conscience et d'enseignement, la neutralité de l'école, le respect de l'armée.

Dites que vous ne voulez plus voir les fonctionnaires traqués et avilis, la légitime autorité de vos maires remplacée par celle de délégués masqués et irresponsables.

Dites que vous en avez assez de ces fiches, de ces délations, de ces procédés de dictature sans courage qui déshonorent la République et gardez la certitude de prochaines et pacifiques revanches.

Unissez-vous au sentiment national et libéral qui soulève de toutes parts la France véritablement républicaine ; la journée du 6 mai verra l'écroulement du bloc, les élections de 1910 en disperseront les débris.

Mes chers Concitoyens,

Je vous convie à la résistance républicaine et non à la réaction.

Débarrassés, à l'intérieur et à l'extérieur, de la politique de haine, rappelés au sentiment national par les dangers que vient de courir le pays, nous pourrons reprendre les véritables traditions républicaines.

Nous pourrons confirmer nos alliances et entretenir ces amitiés précieuses qui, se groupant autour de la France à Algésiras, ont montré la grande place que notre patrie doit encore occuper dans le monde.

Nous pourrons nous dévouer au progrès social, pacifique mais clairvoyant ; défendre nos finances compromises, assurer, par une meilleure organisation des réengagements, le bon fonctionnement de la loi militaire, en tenant compte des besoins de l'agriculture ; nous pourrons défendre, comme nous l'avons toujours fait, le travail national, améliorer le crédit agricole, créer le crédit industriel populaire qui permettra aux travailleurs associés et solidaires d'acquérir leurs instruments de travail sans recourir à ces décevantes violences qui compromettent le progrès économique et social, inquiètent les intérêts les plus respectables, violent la liberté du travail et, après avoir peut-être ensanglanté notre pays, préparent de déplorables réactions.

Nous devrons organiser le repos hebdomadaire, assurer la suppression des économats patronaux, débarrasser la loi des retraites de tout ce qu'elle a de chimérique et de dangereux, en sauvegardant la liberté de l'épargne.

Nous nous efforcerons avant tout de rétablir, par le respect de toutes les consciences et de toutes les libertés, l'union si nécessaire à ce pays.

C'est à cette œuvre que je veux, mes chers concitoyens, me consacrer, si vous m'accordez vos suffrages.

Pour le salut de la République !
Pour la grandeur de la patrie !

Henry BOUCHER,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général des Vosges.

Circonscription de MIRECOURT.

M. Marc MATHIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.592 voix.

Électeurs,

Les comités républicains de l'arrondissement de Mirecourt, réunis en congrès, le 11 février 1906, m'ont désigné comme candidat aux élections législatives du 6 mai prochain.

C'est à la suite de ce vote que je me présente à vos suffrages.

Républicain sincère et loyal, je suis, en politique, l'adversaire de la droite et des partis de réaction qui, sous des étiquettes différentes, font alliance avec elle pour combattre la République et entraver l'extension des idées de justice et de solidarité sociales.

Je suis aussi l'adversaire des collectivistes et des révolutionnaires dont les menées et les utopies sont aussi dangereuses pour l'idéal démocratique.

Il ne faut ni réaction, ni révolution !

La France républicaine doit aimer la paix et donner aux autres nations l'exemple du respect de leurs droits, mais la paix doit être conforme aux intérêts et à la dignité de notre pays.

Pour maintenir l'œuvre de la République sur ce point, il faut imposer au pays les sacrifices que nécessite la défense nationale, il faut assurer la force de son armée et de sa marine.

J'écarterai donc énergiquement tous ceux qui renient l'idée de patrie, tous les partisans de la grève militaire.

Un Vosgien ne peut être qu'un bon patriote.

***

Au point de vue religieux, je suis partisan de la liberté de conscience la plus absolue.

Le Parlement a voté la loi de séparation des Églises et de l'État, c'est une loi de liberté dont l'application doit être également libérale, mais il faut réprimer énergiquement les manœuvres déloyales de ceux qui cherchent à utiliser la religion comme un tremplin électoral dans le seul intérêt d'un parti.

***

La Chambre républicaine a réalisé des réformes importantes dans l'ordre social et économique.

Elle a voté la loi de deux ans, la loi d'assistance aux vieillards, elle a supprimé les bureaux de placement qui exploitaient les travailleurs, déchargé de deux millions les petits patentables, étendu la compétence des juges de paix et réduit ainsi les frais de justice, elle a supprimé le monopole des inhumations et enfin elle a voté le timbre à dix centimes; elle a favorisé les œuvres de mutualité et établi le projet des retraites ouvrières, elle a étendu la loi des accidents aux ouvriers agricoles.

Ces nombreuses réformes en appellent d'autres, et j'apporterai tous mes efforts à compléter cette œuvre sociale.

Cultivateur, je connais tous les besoins des travailleurs des campagnes et je saurai défendre leurs intérêts avec dévouement.

J'ai déjà, dans toutes mes conférences, indiqué que mon programme comportait comme points principaux :

La revision du cadastre avec redressement des cotes foncières :

La décharge des prestations ;

Le maintien du privilège des bouilleurs de cru ;

L'extension des syndicats agricoles et des sociétés de crédit aux cultivateurs ;

La constitution, pour les petits propriétaires fonciers, d'un bien de famille insaisissable.

Les questions ouvrières auront aussi toute ma sollicitude, et j'appuierai toutes les lois d'assistance et de mutualité ;

La loi sur les retraites ouvrières et agricoles ;

La création d'un code de travail ;

La revision de la loi sur la saisie des salaires ;

L'amélioration des œuvres d'assistance publique par une protection plus large de l'enfance ;

L'extension de la gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

***

Les industriels et les commerçants trouveront en moi un collaborateur dévoué, tout disposé à étudier avec eux les questions les concernant. Je m'attacherai à protéger le petit commerce contre la concurrence des grands magasins, en demandant une équitable revision de la loi des patentes.

Le Parlement devra examiner les moyens d'accomplir les améliorations projetées sans créer de nouvelles charges ; il faudra donc créer un impôt de remplacement et je soutiendrai toute mesure imposant proportionnellement les revenus, en écartant toutefois tout procédé vexatoire dans la perception de l'impôt.

Électeurs,

Vous devez juger, le 6 mai, l'œuvre de la République. J'ai confiance en vous ! Vous connaissez mon programme, je l'ai exposé publiquement et je l'exécuterai loyalement, si vous me donnez vos suffrages.

Je consacrerai tout mon temps à la défense de votre arrondissement, qui est le mien, je soutiendrai nos intérêts communs et je m'efforcerai de faire triompher les idées de justice et de liberté qui sont les vôtres.

Vive la République démocratique !

Marc MATHIS,
Chevalier du Mérite agricole,
Maire de Valleroy-aux-Saules.

Circonscription de NEUFCHATEAU.

M. le comte D'ALSACE, prince d'HÉNIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.046 voix.

Mes chers compatriotes,

Pour la quatrième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos libres suffrages.

Mon programme républicain est resté le même.

Il est tout entier dans ces mots : liberté, patriotisme, progrès social.

Partisan de l'amélioration progressive du sort des humbles, je me suis associé et suis résolu à m'associer encore à toutes les mesures législatives de nature à réaliser cette amélioration ; c'est vous dire que la solution des grands problèmes sociaux, qui préoccupent notre époque, ne saurait me laisser indifférent.

Mais il importe de se rendre compte que cette solution exige des finances prospères ; j'estime donc que, tout en se préoccupant d'une répartition plus équitable de l'impôt qui pèse trop lourdement sur les classes laborieuses, le Parlement devra s'efforcer d'entrer dans la voie des économies budgétaires afin de faire face aux charges nouvelles occasionnées par les lois déjà votées (lois d'assistance publique) et par celle en préparation (loi sur les retraites ouvrières).

Serviteur dévoué de la démocratie, j'appuierai toutes les réformes qui s'inspireront des idées de liberté et de justice, fondement même de l'instruction républicaine, et contribueront ainsi à développer la grandeur et la prospérité de la patrie.

Agriculteurs, travailleurs des champs ou de l'atelier, vous avez tous droit à une égale sollicitude de la part de ceux qui ont l'honneur de vous représenter. Mon passé vous est garant que vos intérêts à tous me tiennent également à cœur.

Je n'ai jamais eu d'autre ambition que de mettre au service de ces intérêts tout ce que j'ai de dévouement, d'activité et de forces ; à vous de répondre si je suis resté fidèle à mon programme.

Ai-je besoin d'ajouter, qu'au point de vue extérieur, je veux la France pacifique, mais assez forte pour pouvoir défendre la paix qu'elle n'a jamais songé à troubler ?

Dans cette région frontière, au milieu de nos patriotiques populations, je ne crois pas nécessaire d'en dire plus : nous nous comprenons.

Vive la France ! Vive la République !

Comte D'ALSACE,
Conseiller général, Candidat républicain.

Circonscription de REMIREMONT.

M. FLAYELLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.726 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié le 24 janvier 1904.

Vous ne pouviez alors me juger que sur mes déclarations et sur le programme que je vous soumettais. Aujourd'hui, c'est sur mes actes que doit porter votre jugement.

J'ai défendu la liberté fermement, sans faiblesse, sans capitulation.

J'ai repoussé de toute mon énergie cette loi de séparation des Églises et de l'État, préparée, exigée, imposée par la franc-maçonnerie, loi d'oppression qui a déjà provoqué de sanglants conflits et qui nous menace de la guerre civile, alors que le régime concordataire, dont le pays ne réclamait nullement l'abrogation, nous assurait la paix depuis un siècle.

J'ai combattu la malfaisante politique qui, sacrifiant les intérêts de la patrie aux passions intolérantes d'un parti haineux, a livré l'armée à la délation et, par un véritable crime de trahison, a affaibli la défense nationale au moment même où une politique extérieure aventureuse dans ses projets, incertaine et débile dans ses moyens d'action, nous exposait aux plus graves périls.

J'ai lutté contre le ministère Combes, qui ne se maintenait au pouvoir que par l'appoint des voix internationalistes et révolutionnaires, et qui était dès lors condamné aux pires complaisances envers les hommes de désordre et les blasphémateurs de l'idée de patrie.

Mais je n'ai pas hésité, dans un sentiment d'abnégation patriotique, à soutenir à son début le ministère Rouvier, alors qu'on pouvait croire qu'il allait rendre à ce pays un peu de paix intérieure en s'affranchissant des funestes influences qui avaient pesé sur ses prédécesseurs.

Je n'ai d'ailleurs pas voulu me laisser absorber par la politique de combat. J'estime qu'il y a mieux à faire à la Chambre et c'est d'un esprit indépendant, libéré de tout parti pris, avec le seul souci d'accomplir une œuvre utile, que j'ai apporté ma part d'active collaboration à l'étude des questions mutualistes, économiques et sociales et que je me suis efforcé de défendre les intérêts du travail national.

Mes chers Concitoyens,

Mes actes dans le passé vous tracent d'avance mon programme pour l'avenir.

La Chambre prochaine aura une lourde tâche à accomplir, parce qu'elle aura beaucoup de mal à réparer.

Il faudra tout d'abord qu'elle rétablisse la paix et l'ordre dans le pays si profondément troublé.

Dégagée des agitatations stériles, délivrée des luttes énervantes qui jusqu'ici ont absorbé ses efforts et trop souvent paralysé d'utiles initiatives, elle pourra alors en toute liberté s'occuper de réaliser enfin les réformes si incomplètement ébauchées par suite de la désastreuse agitation anticléricale.

Elle devra résoudre définitivement le problème des retraites ouvrières et agricoles, remis en question par l'opposition du Sénat. J'espère que l'accord se fera par l'adoption du système de répartition que j'ai déjà défendu à la tribune parce qu'il assurerait aux travailleurs le bénéfice immédiat de la loi.

Elle devra examiner les projets de réforme de notre régime électoral par le retour au scrutin de liste et par l'institution de la représentation proportionnelle, dont je me déclare partisan.

Elle devra compléter la loi de 1884 sur les syndicats, en leur reconnaissant une capacité entière qui, ouvrant un champ plus vaste à leur activité professionnelle et mutualiste, les affranchira de leurs pires ennemis, les meneurs et les agitateurs politiques.

Elle devra, par une refonte de notre système d'impôts dans un esprit démocratique, assurer tout à la fois le dégrèvement de la terre, depuis si longtemps surchargée, et de larges réductions en faveur des familles les plus nombreuses et les moins fortunées. Cette réforme fiscale pourra être réalisée par l'impôt progressif sur le revenu, que je voterai à la condition qu'il soit conçu dans le sens des projets déjà présentés par MM. Burdeau, Ribot et Peytral, c'est-à-dire sans taxation arbitraire et sans inquisition, d'après les signes extérieurs de la richesse.

La future Chambre devra suivre une politique de stricte économie et, dans ce but, procéder à une décentralisation administrative et à une simplification des services qui, réduisant les énormes dépenses imposées par le continuel accroissement du fonctionnarisme, permettront de réduire en même temps celles des contributions indirectes qui, frappant des objets de première nécessité et de consommation générale, empêchent en France la vie à bon marché telle qu'elle existe ailleurs.

D'autres questions occuperont mon attention au Parlement : je ne puis ici qu'en énumérer quelques-unes : Défense du petit commerce par l'amélioration de la législation des patentes. — Repos hebdomadaire. — Maintien absolu du droit des bouilleurs de cru, que j'ai déjà défendu à la Chambre. — Abrogation de la loi de 1903, qui a augmenté le prix du tabac de zone. — Perfectionnement constant de nos voies de communication, notamment par le raccordement de la ligne de Bussang à Belfort qui présente, en même temps qu'un intérêt régional de premier ordre, un grand intérêt général.

Mes chers Concitoyens,

Toutes ces réformes et tant d'autres également nécessaires ne sont possibles que si nous sommes assurés de la paix intérieure. Vous repousserez donc tout à la fois les hommes d'intolérance et de haine qui, s'obstinant dans la persécution religieuse, nous menacent de la guerre civile, et leurs alliés, leurs associés de l'ancienne majorité combiste, les internationalistes et les antimilitaristes, les utopies du socialisme et les fous malfaisants de l'antipatriotisme, car vous voulez, comme garantie de la paix extérieure, une armée forte et fière, soutenue dans son œuvre de vaillant labeur par le sentiment patriotique de la nation tout entière.

Vous proclamerez, le 6 mai, votre volonté de citoyens libres, résolus à ne plus souffrir la violation de leurs droits, à ne plus supporter des gouvernements qui, incapables de se dégager de leurs origines, ne pouvant arrêter la Révolution sociale parce qu'ils l'ont eux-mêmes déchaînée, abaissent le drapeau tricolore devant le haillon rouge des émeutiers et des incendiaires.

Dans la lutte pour l'ordre et pour la liberté, je fais appel à tous, à ceux-là mêmes qui m'ont combattu jadis; je leur demande de prendre leur part du devoir social qui incombe aujourd'hui à tous les bons citoyens dans l'intérêt de la paix publique.

Je leur demande de s'unir à ce grand mouvement de réprobation et de protestation dont la puissance, dans la France entière, en déconcertant aujourd'hui nos adversaires,

nous garantit le succès, à ce grand mouvement qui libérera la nation par l'affranchissement de la République qu'une secte prétendait confisquer et que nous rendons à la France.

Vous acclamerez tous, le 6 mai, cette vraie République, libre et libératrice, garantissant à tous la justice et l'égalité, la République du peuple, réconciliant tous les bons citoyens divisés par de vaines discordes, la République de la paix sociale et de l'union nationale, libérale, fraternelle, élevée au-dessus des partis par un gouvernement uniquement soucieux de l'intérêt et de l'honneur de la France.

Vive la liberté !
Vive la France !
Vive la République !

Maurice FLAYELLE,
Député sortant,
Candidat républicain nationaliste.

1re Circonscription de SAINT-DIÉ.

M. FLEURENT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.758 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné à l'unanimité par le congrès républicain démocratique du 11 février dernier, je me présente à vos suffrages.

Enfant de la vallée de Celles où mon père, pendant de longues années, a lutté vaillamment pour la République, je suis resté profondément attaché à notre pays et à ce peuple vosgien dont je m'honore d'être sorti, dont je connais les aspirations et les besoins, ainsi que le fidèle dévouement à la patrie et aux institutions qui nous régissent.

Depuis vingt ans, ma vie a été consacrée à la méditation et à l'étude, et si, à l'âge de trente-quatre ans, j'ai été appelé, par la confiance du Président de la République et des Corps savants, à la chaire de haut enseignement technique du Conservatoire des arts et métiers, je ne le dois qu'à mon travail et aux services que j'ai rendus à la science, à l'industrie et à l'agriculture.

Membre du Comité d'organisation et d'installation de la grande exposition universelle de 1900, membre et rapporteur du jury pour la classe des industries alimentaires, j'ai été en outre appelé, depuis dix ans, à faire partie des grandes commissions extraparlementaires qui, au Ministère des Finances, au Ministère de l'Agriculture et au Ministère de la Guerre, s'occupent de l'étude de toutes les questions intéressant la richesse nationale et l'alimentation du soldat, et je suis, depuis six ans, membre permanent de la Commission d'hygiène industrielle qui, au Ministère du Commerce, prépare les règlements et les projets de loi concernant les maladies professionnelles et la salubrité du travail dans les ateliers et les usines.

Par mes connaissances professionnelles, par l'expérience que j'ai acquise dans ces Commissions des travaux parlementaires, je crois donc être à même de rendre service au

pays en général et je crois pouvoir aussi servir les intérêts de la circonscription, si elle me fait l'honneur de m'envoyer à la Chambre des Députés.

Ami et disciple de Jules Ferry, au point de vue politique, je suis, comme lui, nettement et résolument républicain, exempt de toute attache avec les partis rétrogrades; j'entends conserver et défendre et ces lois politiques, et ces lois sur l'organisation de l'enseignement laïque et sur la séparation qui établissent l'indépendance du pouvoir civil, et qui, loyalement appliquées et observées, assureront à chacun le libre exercice des droits de la conscience et mettront fin à ces divisions et à ces luttes stériles qui ont détourné trop longtemps la République de l'étude des réformes sociales.

Libéré de la lutte pour l'existence, c'est à la réalisation de ces réformes que le Gouvernement doit s'appliquer et c'est à l'amélioration du sort des classes laborieuses qu'il doit donner tout son effort : développer les œuvres de prévoyance contre la vieillesse, contre la maladie, contre le chômage au moyen de la création d'un système d'impôt qui, sans vexation, répartira les charges publiques suivant les facultés de chaque individu; porter son attention sur tous les moyens propres à diminuer les charges qui pèsent sur les petits cultivateurs et sur l'agriculture en général; consolider l'indépendance de la nation par l'adoption des mesures capables de créer une armée, fidèle gardienne du sol national et des institutions républicaines; examiner, enfin, en toute conscience et en toute justice, les revendications de la classe ouvrière avec la volonté de les faire aboutir progressivement et sans énerver aucun des organismes producteurs de la richesse nationale; tel est, mes chers concitoyens, le programme général de travail à la réalisation duquel j'appliquerai toute mon intelligence et toute mon énergie et dont je viendrai vous entretenir, tous les ans, dans chacun de nos cantons.

Electeurs,

Un dernier mot. Pour servir leurs calculs égoïstes et conserver leurs abus, les partis réactionnaires vont vous dire que je suis un républicain sectaire, ennemi de la religion et pactisant avec ces égarés qui prêchent la haine entre les citoyens et blasphèment le nom de la patrie française.

Ne les écoutez pas; suivant leur habitude, ils cherchent à vous tromper pour arriver à leurs fins.

Républicains démocrates, votez pour un des vôtres, pour le fils du peuple qui n'a pas de privilèges à conserver ni à défendre, pour celui qui vous expose franchement et loyalement un programme qui tient dans ces deux mots : ni réaction, ni révolution.

Vive la République démocratique et sociale!

E. FLEURENT,
Docteur ès sciences,
Professeur au Conservatoire national
des arts et métiers,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de SAINT-DIÉ.

M. SCHMIDT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.606 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné comme candidat dans la 2e circonscription de Saint-Dié, par le congrès républicain démocratique du 11 février dernier, je viens aujourd'hui me présenter à vos suffrages.

A l'heure où les ennemis de la République essayent, par une campagne de calomnies et de mensonges, d'exploiter les croyances et la crédulité du peuple dans un but exclusivement politique ; à l'heure où les adversaires de la démocratie, non contents d'avoir déjà rabaissé le sentiment patriotique au niveau d'un argument jeté dans les rivalités des partis, essayent de porter la lutte électorale sur le terrain religieux, il est du devoir de tous les citoyens d'examiner sainement la situation actuelle, pour n'être les dupes d'aucune manœuvre de la réaction.

La bataille électorale de demain n'est qu'une phase nouvelle de la lutte éternelle entre les partisans de la liberté, de la justice et du progrès social et les défenseurs de tous les privilèges, qui sont aussi les partisans de tous les régimes déchus. La partie se joue entre la République démocratique et toutes les réactions.

Et je suis certain par avance que les électeurs de la 2e circonscription de Saint-Dié manifesteront, le 6 mai prochain, leur ferme volonté de faire triompher la République démocratique.

Celle-ci possède à son actif une œuvre de laïcité par laquelle elle a affirmé et défendu les droits supérieurs de l'État et par laquelle elle a garanti le libre et intégral développement de la personnalité humaine. Cette œuvre de laïcité, qui vient d'être couronnée par le vote de la loi si libérale sur la séparation des Églises et de l'État, nous devons avant tout la maintenir et la développer, car elle est une des bases fondamentales de notre régime républicain.

Sous la garantie d'une armée, gardienne vigilante et fidèle de notre indépendance nationale et de nos institutions républicaines, nous pourrons travailler dans la paix à poursuivre notre évolution démocratique : en abordant avec méthode, mais avec une inlassable énergie, les réformes d'assistance, de prévoyance et de libertés syndicales que les travailleurs demandent depuis si longtemps, et en essayant de répartir plus équitablement les charges publiques de telle sorte qu'elles pèsent sur chaque individu suivant ses facultés et que l'on arrive enfin à dégrever la petite propriété foncière de tous les impôts supplémentaires qui l'accablent.

Électeurs,

Souvenez-vous que notre arrondissement fut autrefois un des plus républicains de France !

Puisez dans le culte que vous avez voué à notre grand Jules Ferry l'énergie nécessaire pour l'arracher aux mains de la réaction entre lesquelles il est aujourd'hui tombé.

Montrez tous, aux élections prochaines, que vous êtes de fermes républicains et de vrais démocrates, et vous entendrez à nouveau dire de vous ce que la France entière a dit autrefois de vos ancêtres : « Les Vosges ont bien mérité de la patrie et de la République ! »

Henri SCHMIDT,
Pharmacien,
Président de l'Union républicaine démocratique
de l'arrondissement de Saint-Dié,
Vice-Président de la Fédération républicaine
du département des Vosges.

YONNE

Circonscription d'AUXERRE.

M. MILLIAUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.867 voix.

Mes chers Concitoyens,

Au mois d'août de l'année dernière, vous m'avez élu votre représentant à la Chambre des Députés.

Je crois avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'avez confié. Examinez mes votes : vous n'en trouverez pas un seul qui ne soit conforme aux engagements que j'ai contractés vis-à-vis de vous.

Aujourd'hui, comme alors, ma candidature se réclame des réformes inscrites au programme du parti radical et radical-socialiste. Vous en connaissez les lignes principales :

Souveraineté absolue du suffrage universel.

Refonte de notre système fiscal par l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu.

Retour à l'État des monopoles concédés.

Caisses de retraites pour les travailleurs.

Suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Suppression des treize jours, et remplacement des vingt-huit jours par des exercices périodiques de tirs cantonaux.

Décentralisation et réformes administratives.

Réduction des gros traitements et réduction des frais de justice.

Réfection du cadastre.

Défense de l'agriculture par la diffusion du crédit et des assurances agricoles.

Sur le terrain des intérêts locaux, je n'ai pas besoin de vous rappeler que nos aspirations sont les mêmes.

Je me félicite du rétablissement du droit des bouilleurs de cru, auquel j'ai participé dans la mesure de mes forces; il m'apparaît qu'aucune atteinte n'y sera désormais portée. Mais il est un fléau contre lequel nos populations vigneronnes ont à lutter : je veux parler de la mévente de nos vins, résultant surtout de la concurrence des vins falsifiés.

Je demanderai que les mesures les plus énergiques soient prises pour remédier à une situation aussi décourageante.

Telle est la tâche à laquelle je me consacrerai si vous me choisissez à nouveau pour votre mandataire.

Mes chers Concitoyens,

Vivant au milieu de vous, je connais vos besoins. Vous pouvez être assurés que tous mes efforts auront pour objectif le développement de la prospérité de notre arrondissement et de notre ville.

Si vous pensez que je suis toujours digne de votre confiance, je serai heureux de travailler à la défense de vos intérêts et à celle des idées qui nous sont chères.

Vive la République !

MILLIAUX.
Député sortant.

2e Circonscription d'AUXERRE.

M. RIBIÈRE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.487 voix.

Mes chers concitoyens,

Dans une première circulaire, je vous ai fait connaître l'origine et le vrai caractère de ma candidature au siège laissé vacant par le désistement de M. Merlou.

J'ai déjà parcouru un grand nombre de communes de notre circonscription pour y exposer mon programme en réunion publique et je continuerai à le faire chaque jour d'ici à l'élection.

Depuis vingt ans que je suis mêlé intimement à la vie politique et administrative de notre département, vous avez pu connaître et juger déjà mon attitude nettement démocratique et mes idées franchement réformatrices. Mais je tiens à vous dire que je suis avant tout un défenseur dévoué des intérêts de la démocratie rurale et de la petite culture, qui ont tant besoin d'aide.

J'ai protesté, au Conseil général, dans de nombreux vœux contre la suppression arbitraire et vexatoire du droit des bouilleurs de cru ; je me suis réjoui du rétablissement de ce droit : je compte bien qu'à l'avenir il restera intangible.

En ma qualité de membre de la Commission spéciale des chemins de fer dont je fais partie depuis plus de dix ans, j'ai travaillé de mon mieux à faire adopter le réseau à traction électrique dans l'Auxerrois qui, grâce au prolongement de Treigny à Saint-Sauveur et, dans l'avenir, à celui de Châtel-Censoir à Courson, donnera entière satisfaction aux intérêts de notre région.

Je veux en outre :

La réfection du cadastre.

Une répartition plus équitable des charges fiscales qui pèsent si lourdement sur la propriété foncière alors que la propriété mobilière est privilégiée.

De grandes facilités pour la transmission de la petite propriété rurale.

L'insaisissabilité du bien de famille.

L'extension des syndicats agricoles et du crédit agricole.

L'application de la loi sur les accidents du travail aux travailleurs agricoles, aussi exposés et aussi intéressants que leurs camarades de l'industrie.

La disparition totale des prestations et de la taxe vicinale actuelle; leur remplacement par des centimes additionnels départementaux, ce qui aurait pour résultat de répartir plus équitablement ces lourdes charges entre les campagnes et les villes actuellement favorisées.

La diminution des frais de justice et une large réforme judiciaire.

Les retraites ouvrières et agricoles assurées par l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu et par la réduction du nombre des degrés d'hérédité.

La suppression des périodes de 13 et de 28 jours.

La suppression des conseils de guerre en temps de paix.

C'est vous dire que je suis un partisan très résolu de toutes les améliorations sociales, de toutes les réformes démocratiques.

Mais je m'arrête devant le collectivisme et l'antimilitarisme.

Je ne suis pas collectiviste, parce que j'estime que le travailleur doit pouvoir jouir en paix du fruit de son travail et de son épargne : la propriété individuelle sera toujours le plus puissant levier de l'activité humaine.

Je ne suis pas antimilitariste, et je repousse de toutes mes forces les détestables théories d'Hervé préconisant en même temps l'organisation de la guerre civile et la désertion devant la guerre étrangère, même défensive ! Elles conduiraient tout droit le pays à l'anarchie et à l'invasion.

Je suis un pacifiste profondément convaincu que grâce aux bienfaits de l'arbitrage international, grâce surtout au mouvement irrésistible du progrès humain, qui permet aux peuples de se mieux connaître chaque jour, nous éviterons les lamentables conflits armés entre les nations.

Ni guerre étrangère, ni guerre civile, telle est la formule que j'oppose aux partisans d'Hervé.

La démocratie n'a rien à espérer et tout à craindre de la révolution.

C'est par le travail, la concorde et la paix que la nation marchera le plus sûrement dans la voie du progrès pour la conquête de toutes les améliorations sociales.

Si vous m'élisez Député, mes chers concitoyens, je m'engage à rester en communication constante avec vous, pour me rendre compte de vos besoins, m'inspirer de vos indications et remplir tout mon devoir de fidèle mandataire du peuple.

Mais quel que soit votre verdict, je crierai toujours du même cœur :

Vive la démocratie rurale !

Marcel RIBIÈRE,
Vice-président du Conseil général,
Membre de la Commission départementale,
Président de la Fédération
des mutualités scolaires de l'Yonne,
Président de la section auxerroise de la Ligue
des droits de l'homme et du citoyen.

Circonscription d'AVALLON.

M. Étienne FLANDIN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.802 voix.

Mes chers Concitoyens,

La déclaration du groupe de l'Union républicaine, que je préside à la Chambre, résume mes doctrines politiques.

Ce sont celles d'un ami fervent de la démocratie, dont les convictions n'ont jamais varié, qui ne séparera jamais la patrie, la République, la liberté.

Je demande à la République, à laquelle je resterai immuablement fidèle, de respecter ses origines, ses principes, de répudier, de toute son énergie, les honteuses pratiques qui ont risqué de la déshonorer sous prétexte de la défendre.

Elle est, par essence, le gouvernement de la justice et de l'honneur; elle ne saurait tolérer, comme procédés d'administration, l'arbitraire, le favoritisme, la corruption, la délation.

La législation qui finit a épuisé sa vigueur dans les âpres et desséchantes querelles de la lutte anticléricale.

Il faut que la séparation des Églises et de l'État ait pour résultat d'enlever aux pouvoirs publics toute raison de s'immiscer dans les questions religieuses et qu'elle assure le respect absolu des consciences et la pleine liberté des cultes.

C'est vers le domaine illimité des réformes économiques et sociales que doit se diriger désormais l'activité parlementaire en introduisant dans notre législation plus de justice et plus de solidarité.

Depuis trop longtemps on vous promet, sans la réaliser, une répartition mieux établie des charges publiques.

Il ne suffit pas assurément, de mettre en œuvre une formule d'une séduisante simplicité pour opérer la refonte de notre système fiscal ; mais à la condition de repousser résolument l'intolérable inquisition du fisc dans le secret des affaires privées, l'accord doit se réaliser sur les points suivants : dégrever les contribuables les moins fortunés ; tenir compte des charges de famille; éviter de frapper avec la même rigueur le revenu du capital et le revenu du travail ; alléger les charges qui écrasent l'agriculture ; empêcher que l'impôt de mutation qui, dans presque tous les pays de l'Europe, varie d'un minimum de 1 0/0 à un maximum de 3 0/0, continue à atteindre chez nous le chiffre exorbitant de 7 0/0 ; transformer l'impôt des prestations, afin que son poids cesse de tomber exclusivement sur les populations rurales et de constituer pour les contribuables les plus pauvres un impôt progressif à rebours.

De louables efforts ont été tentés, au cours de ces dernières années, à l'effet d'améliorer le sort de ceux qui travaillent et qui souffrent, mais l'œuvre entreprise est à peine ébauchée.

Il faut que, sans créer un péril pour les finances publiques, la loi sur les retraites ouvrières, mise au point par la législature prochaine, garantisse la sécurité de leurs vieux jours aux travailleurs des champs comme aux travailleurs des villes.

Il faut qu'elle soit complétée par l'organisation progressive de l'assurance contre l'ensemble des risques sociaux, depuis la maladie jusqu'au chômage.

Il faut enfin que, sous l'impulsion généreuse de la mutualité, largement encouragée et subventionnée par l'État, la multiplication des institutions de prévoyance oppose aux décevantes utopies du collectivisme l'accès du plus grand nombre possible de citoyens à la propriété, la constitution du bien de famille insaisissable et le développement de la puissance de production de la petite propriété, grâce aux ressources bienfaisantes du principe d'association.

Tout cela, mes chers concitoyens, peut être réalisé par une politique de concorde civique, par l'accord fécond du capital et du travail; tout cela peut être compromis, au contraire, par la politique de haine, de violence et de prétendue lutte des classes.

Entre deux politiques, dont l'une conduit à la grandeur nationale, dont l'autre aboutit à l'irrémédiable déchéance, votre choix est fait depuis longtemps.

Je suis certain d'être votre interprète en ne cessant de réclamer en votre nom la paix :

La paix à l'extérieur, sous condition du respect des droits et de l'honneur de la France;

La paix à l'intérieur, l'union de tous les Français, sous condition du respect des lois de la République.

A ces déclarations de politique générale, je dois ajouter un mot en ce qui concerne la défense des intérêts particuliers de notre région.

Membre du bureau du groupe parlementaire pour la défense du droit des bouilleurs de cru, j'ai été l'un des promoteurs de la loi de réparation qui a rendu à nos populations le droit de distiller librement le produit de leurs récoltes, droit dont les avait dépouillées, contre toute justice, le ministère présidé par M. Emile Combes.

Conseiller général, j'ai obtenu de notre assemblée départementale le vote qui a eu pour conséquence le rétablissement, en faveur de notre comice, des subventions supprimées au mépris des intérêts de nos cultivateurs et de nos commerçants par de basses rancunes politiques.

Conseiller général, j'ai fait décider l'établissement du réseau de tramways électriques qui reliera Avallon à Lormes, Quarré, Saint-Léger, Vauban, Vézelay, Bazoches, Sermizelles, Châtel-Censoir et qui se prolongera dans l'Auxerrois sur Courson, Coulange-la-Vineuse, Toucy et Saint-Sauveur. Ce projet qui m'a valu tant d'attaques et de railleries, tournant aujourd'hui à la confusion de leurs auteurs, assurera à nos populations, avec les moyens de transport pour les voyageurs et les marchandises, la lumière électrique et la force motrice. Notre arrondissement pourra devenir un pays industriel en restant un pays agricole.

A vous, mes chers concitoyens, de décider si j'ai justifié votre confiance et si vous voulez, une fois de plus, maintenir l'honneur de vous représenter à un mandataire que ses traditions de famille, ses intérêts et toute sa vie rattachent à l'Avallonnais.

Vive la République !

Etienne FLANDIN,
Membre du Conseil général de l'Yonne,
Député sortant.

Circonscription de JOIGNY.

M. LOUP.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.468 voix.

Citoyens,

Je ne suis ni un inconnu ni un nouveau venu dans la politique républicaine, et bien des fois déjà, à divers titres, les électeurs républicains ont bien voulu m'honorer de leur confiance.

Il m'est permis d'ajouter que la sincérité, la fidélité invariable de mes opinions sont manifestement à l'abri de toutes contestations; l'une et l'autre, par l'ensemble de mes votes, de mes actes publics, se sont affirmées chaque jour plus clairement, sans équivoque, au cours de ma vie politique déjà longue et entièrement consacrée, sans défaillance, à la cause vraiment démocratique.

Mettant en pratique le principe de la représentation professionnelle et de classe, les vaillantes et libres populations rurales de l'arrondissement de Joigny, — toutes attachées au travail agricole ou en relevant plus ou moins directement, — ont depuis longtemps déjà choisi à chaque fois l'un des leurs pour la représentation de leurs intérêts.

Une fois de plus, à l'égard de ces mêmes intérêts, la même question se pose sous l'autorité du même principe, — trop peu observé encore par les électeurs ruraux, — et dont cependant de toutes parts on enregistre les bienfaisants résultats au bénéfice de ceux qui savent en faire usage.

Je prends à témoin, — et pour exemple, — notre récente et vigoureuse défense en ce qui concerne le maintien du droit des bouilleurs de cru.

A la faveur de groupements ruraux par vous institués, avec le concours de votre mandataire, rural comme vous, vos réclamations ont pris force et puissance inattendues pour faire enfin cesser la violation scandaleuse de vos domiciles privés.

Que les électeurs ruraux veuillent donc bien se rendre compte que, — eux, les plus négligés, eux, les plus intéressants, eux, les moins représentés, — ils sont le nombre.

Étant le nombre, l'avenir leur appartient, s'ils le veulent : qu'ils se concertent et s'entendent.

Le choix de leur mandataire est le répondant de leurs intérêts professionnels, de classe et d'opinion.

Sur le programme politique et économique ci-après, et qui n'est pas limitatif, en commun établi avec vous et par vous déjà adopté, j'obtenais la confiance des électeurs républicains de l'arrondissement de Joigny.

Revision périodique des lois constitutionnelles. — Souveraineté absolue du suffrage universel. — Scrutin de liste. — Permanence de la Chambre des Députés par un renouvellement partiel. — Séparation des Églises et de l'État, en conformité des principes de la Révolution française. — Dissolution de toutes les congrégations d'hommes et de femmes. — Retour à l'État des biens de mainmorte. — Impôt progressif et global sur le revenu, avec dégrèvement à la base. — Suppression progressive de tous les impôts indirects. — Abolition des taxes frappant les objets de première nécessité. — Réduction des patentes des petits commerçants. — Abrogation complète de la loi Falloux. — Monopole de l'enseignement

réservé à l'État. — Gratuité de l'enseignement à tous les degrés. — Développement de l'enseignement professionnel. — Attribution de bourses par concours aux seuls élèves des établissements de l'État. Ne seront admis aux fonctions publiques que les candidats ayant fait leurs études dans ces établissements. — Réduction des périodes de vingt-huit et treize jours. — Suppression des conseils de guerre en temps de paix. — Nationalisation des voies de communications, des mines, de tout monopole concédé par l'État. — Lois ouvrières. Caisse de retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes. — Assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables et aux orphelins. — Lois de protection pour l'agriculture et pour la viticulture. — Revision du cadastre et, périodiquement, des évaluations qui servent de base à l'impôt foncier. — Mesures préventives contre l'agiotage et l'accaparement. — Organisation démocratique du crédit agricole. — Assurances agricoles par l'État. — Subventions aux Sociétés mutuelles agricoles. — Maintien absolu du droit des bouilleurs de cru. — Suppression des prestations, de la taxe vicinale. Remplacement par des centimes départementaux. — Décentralisation administrative. — Remplacement des Conseils d'arrondissement par des Conseils cantonaux disposant d'un budget spécial. — Diminution du nombre des fonctionnaires en commençant par les sous-préfets. — Réduction des gros traitements au chiffre de l'indemnité parlemenraire. — Amélioration des petits traitements. — Réduction des frais de justice et réforme judiciaire. — Extension de la compétence des juges de paix. — Organisation du domaine colonial sans aucune nouvelle conquête. — Contrôle sévère des congrégations dans nos colonies.

Tous ces problèmes et d'autres encore, dont le nombre d'heure en heure grossit; toutes ces réformes qui se manifestent pressantes, nouvelles, inattendues, il faut successivement et méthodiquement les aborder et les résoudre.

Aux républicains on est en droit de demander s'ils sont prêts à vouloir ce qu'il faut vouloir, et au Gouvernement on est aussi en droit de demander si, avec la ferme volonté d'aboutir, il est bien résolu à s'efforcer de rechercher les ressources correspondantes là où elles sont et par les procédés efficaces qu'il conviendra d'adopter.

Électeurs, vous me connaissez, vous me connaissez plus et mieux que mes concurrents. Vous m'avez vu à l'œuvre sans défaillance pendant tout le cours de ma vie, tout entière passée au milieu de vous ; je suis l'un des vôtres.

Vous choisirez celui qui vous inspirera le plus de confiance et dont les sentiments comme les opinions vous paraîtront à l'abri de toute suspicion.

Vive la République !

H. LOUP,
Député sortant.

Circonscription de SENS.

M. Lucien CORNET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.544 voix.

Citoyens,

Depuis bientôt dix ans, en 1896, en 1898, en 1902, vous avez fait triompher sur mon nom le programme démocratique en m'accordant un nombre de suffrages toujours plus élevé.

Par 9.584 voix au dernier scrutin et, depuis quatre ans, par des ordres du jour, — votés dans de nombreuse sréunions, — vous avez approuvé mes actes dans les législatures passées et dans celle qui se termine.

Ces manifestations m'ont profondément touché. Elles m'ont nettement tracé mon devoir. Sans cesse, je me suis appliqué à répondre de plus en plus à votre confiance en mettant tout mon dévouement, toute mon activité au service de la République et des intérêts qui vous sont chers

Aujourd'hui, mon mandat est expiré. Les vrais républicains, les radicaux, les socialistes, se sont accordés pour me reconnaître comme le candidat unique de la démocratie. Déférant à leur désir, je viens de nouveau vous demander vos suffrages et mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise des affaires publiques et du Parlement.

Citoyens,

Mon programme reste, dans ses dispositions générales, tel aujourd'hui qu'il était hier, tel que vous l'avez voulu en l'adoptant à trois reprises différentes. Grâce à la ténacité des républicains, certains de ses articles ont été transformés en lois. Vous connaissez, d'ailleurs, l'œuvre accomplie au cours de la législature actuelle, œuvre si attaquée par nos adversaires et pourtant si incomplète à notre gré !

Deux grandes réformes de notre programme ont enfin abouti : la séparation des Églises et de l'État et la réduction de la durée du service militaire à deux ans. Mais que d'obstacles il a fallu renverser, que d'embûches il a fallu déjouer pour arriver à ce résultat !

Et la voie est à peine frayée ! C'est assez dire de combien de patience et d'énergie les républicains doivent s'armer pour les luttes futures.

Elles seront rudes et opiniâtres. Tout l'annonce. La République s'oriente vraiment vers le progrès. La coalition des vieux partis ne peut plus avoir d'illusions à cet égard. Dans sa détresse, elle recourt plus que jamais, — et vous ne le voyez que trop, — à tous les moyens susceptibles de retarder ou d'empêcher l'organisation définitive de la démocratie. Elle sait qu'elle livre sa dernière bataille et n'épargne point les plus amères critiques aux vrais défenseurs de la liberté, de la justice et du droit.

Citoyens,

Je vous livre mes actes et mes votes. Vous pouvez les examiner. Je n'en regrette aucun. Ils me dispensent de faire ici de longues déclarations.

Au surplus, vous me connaissez.

Depuis longtemps, je vis au milieu de vous, — toujours à la disposition de tous, — et je n'aurai rien à vous exposer que vous ne sachiez déjà de mes sentiments et de la communauté de nos aspirations.

Je vous ai rendu compte de mon mandat autant de fois que mes devoirs parlementaires m'en ont laissé la liberté. Je tiens cependant à vous rappeler la collaboration constante que, dans un travail assidu, j'ai apportée aux lois d'amélioration sociale et à l'œuvre de défense républicaine.

En fondant à la Chambre le groupe de défense des intérêts agricoles, composé de 220 députés, j'ai obtenu que les questions intéressant un si grand nombre d'entre vous retiennent l'attention du Parlement et reçoivent ainsi les solutions qu'elles comportent.

L'agriculture, dont la prospérité est pour le pays une condition de force, de grandeur, d'existence même, a été l'objet de mes continuelles préoccupations. Secrétaire de la Commission de l'agriculture, j'ai pris part, en cette qualité, à la discussion de toutes les lois susceptibles d'intéresser les populations des campagnes.

Vous savez dans quelle mesure j'ai contribué à l'abrogation des dispositions restrictives du droit des bouilleurs de cru. C'est en fondant le groupe des députés républicains défenseurs des bouilleurs de cru que j'ai provoqué ce résultat. Désormais, plus de vexations obligatoires de la part de la régie. N'était-il pas intolérable que les cultivateurs ne puissent, comme tous les autres citoyens, être maîtres chez eux ?

Élu comme candidat de la démocratie agricole et ouvrière, je n'ai pas oublié que je me devais à tous ceux qui peinent et qui souffrent. A la Commission du travail, dont je suis également secrétaire, j'ai collaboré aux divers projets de loi intéressant la classe ouvrière et prolétarienne.

Du reste, je me suis efforcé, en toute occasion, d'être un représentant du peuple actif et vigilant. Soit seul, soit avec plusieurs de mes collègues, j'ai déposé plus de soixante propositions de loi et amendements.

Je suis monté à la tribune un très grand nombre de fois, toujours pour y défendre les causes les plus justes et particulièrement les intérêts des petits, des humbles, des déshérités de la fortune.

Mes collègues m'ont donné une haute marque de leur estime : par deux fois, les groupes politiques d'extrême-gauche m'ont désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la Chambre des Députés et, par deux fois, le vote de la Chambre a ratifié cette désignation.

Secrétaire fondateur du groupe de l'arbitrage international (composé de 305 sénateurs et députés), j'ai pu suivre de très près la politique extérieure et contribuer à attirer l'attention des peuples et des gouvernements sur la possibilité et les avantages d'une politique de paix.

Adversaire résolu de la guerre, je suis de ceux qui veulent, — tout en prémunissant la nation contre les agressions du despotisme étranger, — préparer à l'humanité réconciliée un avenir de fraternité et de paix.

La politique d'aventure et d'irresponsabilité a failli faire répandre encore une fois des flots de sang. Il faut que de si dangereuses aberrations soient rendues à jamais impossibles.

Républicain d'avant-garde, j'ai pour idéal l'application du grand principe de solidarité humaine qui fut le principe même de la Révolution française. C'est vous dire si j'ai à cœur et si j'ai hâte de voir adopter les lois de justice sociale impatiemment attendues par les travailleurs de la terre et de l'atelier !

C'est pour cela que je veux la réalisation rapide du programme que je soumets à vos suffrages.

Citoyens,

Nous avons devant nous les partisans déterminés de toutes les réactions, les défenseurs des privilèges si lourds au prolétariat, les adversaires de tout progrès social. C'est à Rome, vous le savez, qu'ils vont chercher les directions de leur politique. Et vous savez aussi combien ils sont unis, combien organisés, combien disciplinés. Leur habileté à jouer de l'équivoque, vous la connaissez : soyez sur vos gardes !

Républicains qui voulez la pensée libre, qui réclamez la justice et la paix sociales, groupez-vous tous, — sans distinction d'épithète, — groupez-vous en un seul et indissoluble faisceau pour la défense du patrimoine commun.

L'arrondissement de Sens ne reculera pas, il marchera toujours plus avant dans la voie de la République démocratique et sociale.

Surtout pas d'abstentions !

Sous prétexte que le succès de notre cause apparaît comme absolument certain, ne négligez pas, — gardez-vous-en bien, — de remplir votre devoir de citoyen. Les abstentions constitueraient, moralement, un véritable danger. Si notre parti obtenait moins de suffrages que précédemment, nos adversaires ne manqueraient pas de proclamer qu'il y a un recul des idées républicaines dans l'arrondissement.

Cela, vous ne le voudrez pas et vous saurez déjouer leur attente.

Au bloc des forces aristocratiques et rétrogrades, vous opposerez le bloc démocratique Entre la réaction et la République, vous n'hésiterez pas.

Nos adversaires veillent et agissent. Faisons de même.

Le jour du scrutin, pas un républicain ne manquera à l'appel. Il faut que cette fois encore la victoire soit écrasante.

Vive la République !

Lucien CORNET,
Maire de Sens, député sortant,
Secrétaire de la Chambre des Députés.

PROGRAMME.

Questions politiques.

Revision de la Constitution dans le sens le plus largement démocratique. — Le Suffrage universel souverain dans la République. — Suppression du Sénat. — Subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif. — Election des Ministres par la Chambre des Députés. — Pénalités contre les représentants du peuple ayant sciemment trahi leur mandat. — Assimilation du mandat politique au contrat civil. — Pointage de la présence des députés aux séances de la Chambre et interdiction de voter les uns pour les autres.

Garantie de toutes les libertés publiques : d'association, de réunion, de parole, de presse.

Revision de la loi de séparation des Églises et de l'État dans un sens plus démocratique. — Suppression entière du budget des cultes. — Suppression de toutes les congrégations ; retour à la nation des biens de mainmorte. — Liberté absolue des doctrines. — Liberté de conscience. — Abrogation de la loi du 15 mars 1850, dite loi Falloux.

Emancipation complète de tous les êtres humains, sans distinction de sexe, de race ni de nationalité.

Suppression des fonds secrets.

Abolition de toutes les lois restrictives de la liberté de penser ou d'écrire.

Rétribution des fonctions électives, afin de les rendre accessibles à tous.

Décentralisation administrative. — La commune, le département, l'État, maîtres chacun de leur budget et de leurs services, dans les limites compatibles avec l'unité nationale. — Epuration du personnel des administrations publiques dans le sens républicain.

Réforme de la magistrature. — Revision des Codes. — Justice gratuite.

Instruction laïque obligatoire et intégrale aux frais de l'État par voie de concours.

Amnistie pour les délits politiques et autres que ceux de droit commun.

Politique de paix. — Arbitrage entre nations. — Plus d'aventures coloniales.

Questions agricoles.

Protection de l'agriculture, car c'est d'elle seule que découle la richesse industrielle et commerciale et, par suite, le travail de l'ouvrier.

Suppression des marchés à terme fictifs sur les denrées de consommation. — Défense de la culture nationale par l'application raisonnée de taxes de douane sur les produits agricoles étrangers.

Venir immédiatement en aide à l'agriculture par la suppression de l'impôt foncier, la terre, simple instrument de travail, ne devant pas supporter de contributions spéciales.

Lois contre les spéculateurs et les accapareurs, qui causent un préjudice considérable à notre agriculture.

Réforme de la loi sur la chasse, qui devrait protéger l'agriculture.

Revision du cadastre.

Formation, dans la nouvelle Chambre, d'un groupe spécial de défense des intérêts des cultivateurs.

Organisation d'une caisse centrale pour parer aux sinistres occasionnés par la grêle, la mortalité du bétail et autres fléaux.

Création de Conseils de prud'hommes agricoles.

Répression énergique des fraudes sur les produits agricoles et viticoles.

Maintien du droit des bouilleurs de cru ; suppression de tout exercice.

Abaissement des tarifs de transport, par chemins de fer, des produits agricoles et viticoles et des matières servant à l'agriculture.

Questions ouvrières.

Création d'un Ministère du Travail.

Protection des femmes et des enfants employés dans l'industrie. — Fixation des heures de travail dans l'industrie et d'un tarif minimum des salaires. — Institution de caisses ouvrières de prévoyance. — Personnalité civile aux fédérations syndicales ou corporatives.

Création d'asiles de retraites pour les invalides du travail. — Organisation des retraites agricoles et ouvrières.

Participation des associations agricoles et ouvrières dans les travaux de l'État et aussi dans l'élaboration des traités de commerce avec l'étranger.

Liberté syndicale pour tous.

Réalisation immédiate de la loi Berteaux en faveur du personnel des chemins de fer.

Questions militaires.

Maintien du service militaire obligatoire pour tous, sans privilège. — Réduction de l'effectif des armées permanentes, en attendant leur suppression, qui devra résulter d'une entente entre les puissances. — Suppression des périodes d'instruction de 28 et 13 jours. — Suppression de la taxe militaire. — Amélioration du sort du soldat au régiment. — Franchise postale permanente entre les militaires et leurs familles. — Revision du Code de justice militaire : suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Questions économiques.

Simplification des rouages administratifs. — Réduction des gros traitements. — Limitation du nombre des fonctionnaires ; suppression des sinécures. — Rémunération plus équitable des petits employés.

Suppression des monopoles. — Rachat des chemins de fer, canaux, mines, établissements de crédit, d'assurances, pour être transformés en services publics au profit de la nation.

Suppression des octrois et des taxes de consommation. — Suppression des prestations et modification de la taxe vicinale qui devrait être répartie entre tous les contribuables d'un même département. — Suppression des patentes.

Remplacement de tous les impôts actuels par un impôt fortement progressif sur le revenu.

Plus d'emprunts. — Plus d'impôts nouveaux. — Réduction des dépenses. — Politique d'économies.

Questions locales.

Abaissement des ponts à Sens.

Réalisation du programme projeté de construction de lignes de chemins de fer desservant les cantons de Pont-sur-Yonne, de Sergines et de Villeneuve-l'Archevêque.

Extension du réseau téléphonique à toutes les communes.

Revision des tarifs de chemins de fer relatifs au transport des vins actuellement établis au détriment des vignerons de notre région, qui sont sacrifiés aux Méridionaux.

Circonscription de TONNERRE.

M. VILLEJEAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.544 voix.

Mes chers compatriotes,

Les délégués républicains de toutes les communes de notre arrondissement, réunis en congrès à Tonnerre, ont approuvé mon attitude politique et m'ont offert, pour la quatrième fois, la candidature aux élections législatives.

J'accepte l'honneur qu'ils ont bien voulu me faire, et je viens encore solliciter vos suffrages.

Je crois avoir rempli fidèlement le mandat que vous m'avez confié en 1895 et que vous m'avez renouvelé depuis; j'ai donné mon appui à toutes les réformes politiques et économiques qui ont été votées pendant ces quatre dernières années.

Elles ont été, grâce à l'union de tous les partis de gauche, particulièrement nombreuses et importantes.

Voici les principales, car la liste en serait trop longue s'il fallait la rappeler tout entière :

Séparation des Églises et de l'État.

Monopole des inhumations.

Suppression de l'enseignement congréganiste.

Service militaire de deux ans obligatoire pour tous, avec attribution de secours aux familles nécessiteuses.

Bénéfice du sursis étendu aux militaires et aux marins.

Extension de la compétence des juges de paix.

Dégrèvement des petites patentes.

Transfert aux tribunaux civils des décisions de la justice prud'homale.

Suppression des bureaux de placement.

Amélioration du service des enfants assistés.

Généralisation de la loi de 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Modification, dans un sens plus favorable aux ouvriers, de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, dénués de ressources.

Abaissement du droit de consommation sur les matières alimentaires et notamment sur le sucre.

Abaissement de la taxe des lettres.

Rétablissement du droit des bouilleurs de cru.

Enfin, fait capital, consécration, par un vote solennel de la Chambre, du principe des retraites pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, etc., etc.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre qu'a fait aboutir dans la dernière législature cette union des gauches dont j'ai été le partisan fidèle.

On le voit, non seulement le parti républicain n'a pas menti à ses promesses, il les a, au contraire, tenues et dépassées.

Mais, quelque satisfaisants que soient les résultats déjà obtenus, ils sont loin de représenter toute la somme de réformes politiques, économiques et sociales que réclame la Démocratie.

C'est pour les affermir et les compléter que je maintiens tous les articles du programme que je vous ai soumis en 1895, en 1898, en 1902 :

I. — Protection de la production nationale, tant contre la concurrence étrangère que contre les entreprises des accapareurs et de la féodalité financière.

Réglementation des marchés à terme sur les denrées de consommation.

II. — Réforme successive de notre système d'impôts qui, de toute évidence, pèse trop lourdement sur la classe laborieuse.

Impôt progressif sur le revenu avec dégrèvement à la base, remplaçant la cote mobilière et la contribution des portes et fenêtres, et procurant les ressources nécessaires, d'abord pour appliquer la loi d'assistance aux vieillards, puis pour réaliser la réforme plus large des retraites pour tous les travailleurs.

Déclassement des terres afin d'assurer une meilleure répartition de l'impôt foncier.

Suppression des prestations.

Organisation pratique du crédit agricole.

Abaissement des tarifs de transport pour les produits de la culture et de l'industrie.

Réforme des droits d'héritage.

Réforme judiciaire et diminution des frais de justice.

III. — Revision partielle de la Constitution, en ce qui concerne particulièrement le mode de renouvellement des deux Chambres et la durée du mandat de leurs membres.

Élection au scrutin public du Président de la République et des bureaux des Chambres.

IV. — Atténuation des charges militaires dans la mesure compatible avec la sécurité nationale, notamment par la réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

Suppression des conseils de guerre en temps de paix.

V. — Monopole de l'enseignement par l'État à tous les degrés.

Application intégrale des lois sur les associations et sur la séparation des Églises et de l'État.

VI. — Revision de la loi sur la limitation des heures de travail, dans un sens favorable à la liberté du travailleur, toutes les fois que sa santé ou celle des apprentis ne peut être compromise.

VII. — Réformes administratives dans le sens de la décentralisation.

Economies dans le haut personnel des Ministères et des grandes administrations publiques, par le contrôle incessant du Parlement.

Amélioration des traitements des petits employés de l'État, dont les services augmentent avec le développement de la production et de l'activité des services nationaux.

VIII. — Maintien des arrangements internationaux et des relations amicales avec l'Angleterre et l'Italie en vue d'assurer la paix européenne et la défense de nos intérêts dans toutes les parties du monde.

Pas de nouvelles conquêtes, mais défense énergique de nos nationaux et de nos colonies dont nous devons poursuivre la mise en valeur, au grand profit de notre commerce et de notre industrie.

Développement de l'arbitrage international.

Politique extérieure digne et ferme, conforme à notre puissance militaire réorganisée et aux traditions de justice et d'humanité qui ont mis la France à la tête des nations civilisées.

Mes chers compatriotes,

Ces réformes et toutes celles qui pourront s'y ajouter pour aller jusqu'au bout de

l'amélioration sociale vers laquelle marche la Démocratie ne pourront être obtenues que par une union sincère de tous les républicains de gauche.

Cette union, dont l'action a été si féconde au cours de la législature précédente, doit être réalisée d'abord par les électeurs républicains dans leurs différents arrondissements.

Il leur appartient de ne pas se laisser tromper par les apparences et d'apporter dans le choix de leur mandataire la plus grande vigilance. Qu'ils se souviennent que ceux-là mêmes qui livrèrent la seconde République au césarisme se disaient ses amis, arboraient ses couleurs et lui dérobaient son programme.

Ils ont tout près d'eux l'exemple de ce qu'a pu faire pour l'élection du Président de la Chambre, et de ce qu'a failli faire pour l'élection du Président de la République, une coalition monstrueuse de quelques soi-disant républicains avec la totalité des représentants des partis réactionnaires.

La méthode a paru bonne à l'ambitieux à qui elle a profité; quelques complices de plus à la Chambre, et il s'installait à la première place de l'État, où, prisonnier de ses amitiés, il devenait l'arbitre des destinées républicaines.

C'est à la conquête de ces quelques voix qui lui ont manqué, qu'il travaille dans toutes les circonscriptions de France où il a pu trouver des républicains ou assez aveugles ou assez criminels pour lui donner leur concours.

Républicains du Tonnerrois, rappelez-vous nos luttes anciennes; nous n'avons triomphé que votre union et votre discipline.

J'y fais appel encore cette fois, dans l'intérêt supérieur de la République et de la Démocratie.

Vive la République démocratique!

Docteur Eugène VILLEJEAN,
Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris,
Pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu,
Président de la Commission parlementaire d'hygiène publique,
Député sortant.

ALGERIE

1re Circonscription d'ALGER.

M. COLIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.656 voix.

Électeurs,

Vous vous rappelez dans quelles conditions j'ai été élu, le 29 avril 1902.

Aux applaudissements de tous ceux qui croyaient devoir soutenir ma candidature, j'ai affirmé alors que je n'étais le prisonnier d'aucun groupe et d'aucune coterie, mais que, si j'étais élu, je serais le représentant de tous; de mes amis aussi bien que de mes adversaires. C'est précisément parce que je me suis efforcé de rester fidèle à cette promesse que j'ai vu se séparer de moi quelques-uns de ceux qui, en 1902, m'avaient donné leur vote.

Alors qu'il s'agissait avant tout de rendre à la capitale de l'Algérie un calme trop longtemps compromis par des agitations aussi stériles que violentes, j'ai pensé que la politique de la main ouverte était préférable à la politique du poing fermé, et qu'il convenait d'ouvrir une ère d'apaisement bien plutôt qu'une ère de représailles.

Ce que je pensais alors, je le pense encore aujourd'hui.

En 1902, je disais aux électeurs : « Je vous demande votre confiance en échange de mon dévouement. » C'est le même pacte que je vous propose en 1906, car c'est le seul qui soit digne et des électeurs et de l'élu.

Quant au terrain sur lequel j'entends me placer pour l'accomplissement de mon mandat, je ne saurai mieux le préciser qu'en rappelant les paroles que je prononçai au congrès républicain du 22 avril dernier.

Ni réaction, ni révolution, tels sont les deux termes entre lesquels j'estime qu'il faut et qu'on peut établir une République vraiment habitable pour tous les Français de bonne foi, une République qui, sans renoncer à aucune des conquêtes déjà faites, aspire et soit largement ouverte à toutes les réformes susceptibles d'améliorer le sort du plus grand nombre, une République où les servitudes du passé ne soient pas remplacées par d'autres servitudes non moins étroites et non moins intolérables, une République enfin où la liberté ne soit pas un vain mot. Cette République, c'est la mienne; je suis convaincu que c'est aussi la vôtre.

Les membres du congrès ont répondu en acclamant ma candidature.

A vous de dire si vous estimez devoir ratifier leur décision.

Maurice COLIN,
Député sortant,
Candidat du congrès de concentration républicaine.

2e Circonscription d'ALGER.

M. BEGEY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.256 voix.

Mes chers concitoyens,

Malgré les calomnies dont j'ai été l'objet, 5.200 électeurs ont bien voulu m'accorder leurs suffrages et me placer ainsi au premier rang.

Dans mes réunions publiques, en rendant compte de mon mandat, j'ai fait justice de ces accusations par trop intéressées et je n'y reviendrai pas.

Je me bornerai à rappeler que toute la représentation algérienne, par une collaboration active et amicale, a fait voter par le Parlement, pour ne citer que les principales :

La loi sur l'organisation du jury criminel en Algérie ;

La loi forestière relative à l'Algérie ;

La loi sur les tribunaux répressifs pour les indigènes ;

La loi qui fait remise à l'Algérie de l'administration de ses chemins de fer ;

La loi sur les emprunts par les associations syndicales d'irrigations et d'assainissement en Algérie ;

La loi interdisant la fabrication des vins de sucre, etc., etc.

Enfin, quoi qu'on en dise, les députés algériens avaient obtenu, par leurs démarches collectives auprès de la Commission de l'armée, le maintien pour les Algériens du service d'un an, et ne peuvent être rendus responsables du rejet de cette disposition par le Sénat.

Nous avons, d'ailleurs, tous ensemble, déposé un projet de modification de la loi militaire pour ce qui concerne les Algériens.

Nous aurons à reprendre ce projet dans la prochaine législature.

Pour ce qui est de mon attitude politique à la Chambre, je crois pouvoir dire qu'elle a toujours été celle d'un bon républicain ; mes votes en font foi.

J'ai donc conscience d'avoir fait tout mon devoir au Parlement, et l'appui que m'apporte spontanément la presque totalité des conseillers généraux, délégués financiers, maires et adjoints spéciaux de la 2e circonscription, prouve bien que ce n'est jamais en vain qu'ils ont fait appel à mon concours pour les besoins locaux.

C'est donc en toute confiance, mes chers concitoyens, que je me présente devant vous, certain que vous maintiendrez, le 20 mai, votre première décision qui a failli m'assurer le succès au premier tour de scrutin.

Vive la France ! Vive l'Algérie ! Vive la République !

Émile BEGEY,
Député sortant.

1re Circonscription de CONSTANTINE.

M. Paul CUTTOLI.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.724 voix.

Je me présente à vos suffrages à l'occasion des élections législatives du 6 mai prochain.

Vous savez dans quelles conditions a été posée ma candidature :

Les deux fractions du parti républicain qui, depuis longtemps, se disputaient la prédominance dans notre province, ont décidé, lors de la dernière élection sénatoriale qui s'est faite à l'unanimité sur le nom respecté de M. Aubry, — de mettre fin à leurs anciennes querelles, — et de ne plus former, dans notre pays, qu'un seul grand parti républicain.

Ce parti m'a fait l'honneur de m'offrir la candidature. C'est avec son patronage que je me présente à vos suffrages.

Ma profession de foi sera brève.

Depuis de nombreuses années, je siège dans les assemblées délibérantes du département. J'ai fait partie du Conseil municipal du chef-lieu. Je siège aujourd'hui au Conseil général et aux délégations financières. Mes collègues m'ont fait l'honneur de me confier la présidence de cette dernière assemblée pour la section des non-colons.

Dans l'accomplissement de mes divers mandats, je crois m'être toujours préoccupé des véritables intérêts publics, de ceux de notre département, de ceux de l'Algérie tout entière.

Républicain démocrate, je considère que l'œuvre des prochaines Chambres de la République doit être surtout une œuvre économique et sociale.

Parmi les réformes économiques, je tiens à citer au premier rang la réduction des frais de justice, réduction qui s'impose impérieusement dans l'intérêt de tous les justiciables.

L'heure est venue de donner à ces travailleurs, — dont les bataillons serrés ont toujours défendu la cause républicaine, — les justes satisfactions qu'ils réclament et, en particulier, la grande réforme des retraites ouvrières.

Je voterai les réformes sociales qui seront proposées dans leur intérêt. J'en demanderai l'application aux citoyens français de la colonie, de même que je demanderai la protection énergique de la main-d'œuvre française.

Patriote convaincu, je suis de ceux qui flétrissent l'abominable campagne qui a été menée dans ces derniers temps contre la patrie, contre l'armée. Je suis de ceux qui, au Parlement, approuveront les gouvernements résolus, comme le Gouvernement actuel qui a toute notre confiance, à réprimer des menées aussi criminelles.

Français né et élevé en Algérie, j'ai applaudi à toutes les mesures de décentralisation qui ont été prises depuis 1898 par le Gouvernement, dans l'intérêt du développement, non seulement de la colonie algérienne, — mais encore de la pénétration française dans ce pays.

J'estime que ces réformes doivent être aujourd'hui complétées par diverses mesures, et, en particulier, par la disparition des assemblées actuelles, délégations financières et Conseil supérieur, — qui n'ont été maintenues depuis 1880 qu'à titre provisoire ainsi que l'indique la loi sur le budget spécial de l'Algérie. Je demanderai donc la suppression de ces assemblées et leur remplacement par un Conseil colonial élu au suffrage universel. Ce Conseil colonial, au point de vue financier, aura les attributions des assemblées actuelles,

attributions qui devront même être augmentées. Au point de vue législatif, il donnera son avis obligatoire sur l'application à l'Algérie des lois votées pour la métropole.

Les différentes catégories de notre population demandent, depuis longtemps, l'application de diverses mesures.

Les fonctionnaires désirent avec raison voir disparaître rapidement le favoritisme, dont de modestes et dévoués agents de l'Administration ont eu trop souvent à souffrir.

Les colons demandent à cette dernière sa protection toujours bienveillante, — protection qui doit leur permettre d'affronter les difficultés auxquelles chaque jour ils se heurtent dans leur vie si laborieuse et si pénible.

Les commerçants et ouvriers veulent que la période de grands travaux qui s'est ouverte sur l'Algérie, avec le budget spécial, continue dans des conditions méthodiques, de manière à assurer d'une façon constante la prospérité générale du pays.

Les travailleurs demandent avec insistance, des pouvoirs publics, l'application à l'Algérie de toutes les lois protectrices des ouvriers qui ont été votées pour la France, et, en particulier, celle des accidents du travail. Ils réclament aussi l'application des lois qui pourraient être votées demain par le Parlement français dans l'intérêt des travailleurs. Je demanderai la réalisation des vœux récemment émis par les agents et ouvriers des chemins de fer du département.

Nos communes, pour leur développement normal ont, à chaque instant besoin des subventions du budget colonial.

Notre département revendique une répartition équitable, entre les trois provinces, des crédits inscrits au budget de la colonie.

Il exprime avec insistance et à l'unanimité le désir de voir les justiciables rapprochés de leurs juges d'appel par la création désormais indispensable, et que je mettrai tout mon pouvoir à obtenir, des Chambres d'appel à Constantine et à Oran.

Je n'ai pas besoin de vous dire que mon dévouement de tous les instants est acquis à ces revendications si légitimes de nos populations, de nos communes et de notre département.

J'en aurai fini, mes chers concitoyens, avec cette profession de foi, quand je vous aurai dit, qu'à mon avis, l'élu républicain doit s'employer, non pas à diviser les citoyens, mais à les rapprocher, non pas à envenimer leurs querelles, mais à les apaiser, non pas à faire œuvre de discorde et de haine, mais à s'efforcer de faire constamment œuvre d'union et d'apaisement.

Il doit combattre, sous toutes leurs formes, l'injustice et les abus, et faire en sorte que le droit de chaque citoyen soit reconnu, respecté et garanti.

C'est dans cet esprit que j'accomplirai mon mandat, si vous voulez bien me faire le grand honneur de me le confier.

Je vous remercie à l'avance de vos suffrages, en même temps que j'adresse l'expression de toute ma gratitude à MM. Thomson et Aubry, aux membres du comité directeur du parti d'union républicaine, au Conseil général et aux diverses assemblées du pays qui ont bien voulu prendre ma candidature sous leurs auspices. Je suis fier de tous ces patronages et je m'efforcerai de les mériter dans l'exercice de mon mandat.

Vive l'Algérie!
Vive la France!
Vive la République démocratique!

CUTTOLI.

2e Circonscription de CONSTANTINE.

M. Gaston THOMSON.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.129 voix.

Chers concitoyens et amis,

Le département de Constantine m'a élu, pour la première fois, en 1877. A cette époque, Gambetta me désignait à vos suffrages. C'est à lui beaucoup plus qu'à moi-même que vous faisiez crédit. J'ai la fierté de penser que, par mes actes, mon dévouement à vos intérêts, la fidélité avec laquelle j'ai soutenu nos communes idées, par ma ferme volonté de marcher scrupuleusement droit dans la ligne de conduite que j'avais promis de suivre, j'ai réussi à me montrer digne du patronage du grand républicain aujourd'hui disparu et de la confiance dont vous n'avez cessé de me prodiguer les marques au cours de ma carrière politique.

Je viens de nouveau me mettre à votre disposition. Les longues phrases, les longues protestations sont inutiles entre nous.

Je n'ai pas à défendre vis-à-vis de vous la politique qui, dans ces dernières années, a uni toutes les forces vives du parti républicain. Cette politique est la vôtre.

Elle a eu pour objet de poursuivre la réalisation des réformes de premier plan dont la démocratie elle-même a dressé la liste.

L'État républicain, qui, dans la précédente législature, s'était attaché à reprendre son droit de contrôle sur l'enseignement, a dû poursuivre son œuvre de laïcité, mais il s'est appliqué à ne rien entreprendre contre l'inviolabilité de la conscience individuelle, à ne porter aucune atteinte à la liberté religieuse. Aujourd'hui, comme hier, cette liberté demeure un article essentiel du programme démocratique.

Le Gouvernement a continué à poursuivre la réalisation des réformes d'assurance et de prévoyance sociales. Un sérieux effort a été tenté pour assurer enfin aux travailleurs, ouvriers et paysans, le pain de la vieillesse et organiser à leur profit des caisses de retraites. Nous avons dès maintenant le droit d'espérer que cette grande mesure de justice, de solidarité nationale pourra être appliquée au cours même de la prochaine législature.

Au point de vue algérien, nous continuons l'expérience du nouveau régime de décentralisation administrative et financière. Pour le succès de cette laborieuse entreprise, nous avons pleine confiance dans le tenace effort de notre éminent et brillant gouverneur général, M. Jonnart, à la féconde initiative duquel nous devons déjà des résultats précieux.

Nos préoccupations, à l'heure actuelle, doivent surtout se porter sur une question d'une gravité toute particulière et dont l'urgente solution s'impose, je veux parler de l'exploitation de nos chemins de fer.

Je constatais, il y a quatre ans, que la situation des chemins de fer en Algérie était devenue intolérable depuis que des projets dus à l'initiative du Gouvernement avaient donné aux compagnies des raisons de croire que le rachat était proche. Je rappelais que, depuis dix ans, on proposait la revision des conventions algériennes et le remaniement des réseaux, et que, depuis dix ans, aucune modification importante aux tarifs existants, aucune installation nouvelle, aucune augmentation sérieuse du matériel ne se décidaient, sous prétexte qu'on allait incessamment procéder à la réforme générale qui, plus que jamais, s'imposait.

Des progrès ont été accomplis depuis que je faisais ces constatations : ils sont insuffisants, tout au moins en ce qui concerne notre département.

Au premier janvier 1906, l'unification des tarifs était un fait accompli à l'ouest d'Alger.

Dorénavant, dans toute cette région, les choses vont se passer comme s'il n'y avait qu'une seule compagnie, tout au moins en ce qui touche le transport des marchandises à petite vitesse.

Malheureusement, à l'est d'Alger, les choses sont beaucoup moins avancées. La Compagnie P.-L.-M. avait proposé, le 25 juillet 1903, d'étendre à la ligne de Philippeville à Constantine les tarifs de la ligne d'Alger à Oran. Cette réforme, pourtant si rationnelle, n'a pu être appliquée qu'à partir du 15 juillet 1905.

La Compagnie de l'Est-algérien, à qui le gouverneur général avait demandé, en février 1905, de revenir sur le refus qu'elle avait opposé à maintes reprises aux demandes qui lui avaient été faites en vue de la réforme de sa tarification, a subordonné son concours à une modification de ses conventions.

Quant à la Compagnie B.-G. qui avait tout d'abord manifesté quelques craintes au sujet de la possibilité de réaliser la réforme de ses tarifs, elle a donné son adhésion au programme du gouverneur général. Sa proposition de revision du tarif général, qui ne comportait, tout d'abord que des modifications de pure forme, a été complétée par la proposition d'adopter les barèmes de l'Ouest. Cette triple proposition a été l'objet d'autorisations provisoires des 3 mars et 2 avril 1906 et sera appliquée à partir du 1er mai prochain. La compagnie a présenté, à la date du 14 avril courant, une proposition de remaniement de ses tarifs spéciaux intérieurs.

Ce sont là des résultats partiels qui n'assurent point encore la prochaine et complète application de la réforme totale des tarifs généraux et spéciaux de petite vitesse en Algérie. Il est inutile d'insister sur l'anomalie d'un pareil régime : il est inadmissible que telle région de l'Algérie qui se trouve dans des conditions économiques identiques à celles où telle autre est elle-même placée, soit mise, par la cherté des transports, dans une situation manifeste d'infériorité.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je mettrai, à poursuivre l'application des dispositions qui intéressent spécialement l'Algérie, et la réalisation des progrès démocratiques, tout ce que j'ai de dévouement et d'énergie.

Mais il est une tâche à laquelle j'entends m'adonner du cœur le plus ardent. Tout le nécessaire doit être fait, les indispensables efforts doivent être tentés, pour assurer pleinement la sécurité du pays, pour protéger contre toutes les convoitises, non seulement le territoire, mais toutes les parcelles du patrimoine national. Pour que ce résultat soit obtenu, il faut que nos forces militaires soient solidement organisées. On a déclaré, avec grande raison, que la France voulait être dans le monde un agent de concorde et de paix.

C'est précisément parce que nous entendons lui conserver sa haute autorité morale, son influence conciliatrice, que nous voulons qu'elle n'ait rien à redouter des menaces, des surprises du dehors.

C'est dans cette pensée que le Parlement n'a pas hesité à accepter les lourdes charges imposées par le souci de la défense nationale. C'est une consolation, du moins, et comme une compensation à tant de dépenses et à tant de sacrifices, de nous dire qu'ils ne sont consentis que dans un but dont nul ne méconnaîtra la grandeur, celui de sauvegarder, autant qu'il dépendra de nous, la paix du monde et de marcher plus hardiment, dans le calme de la force et le recueillement du travail, vers une humanité meilleure, de jour en jour plus juste, plus fraternelle et plus féconde !...

Vive l'Algérie !

Vive la République !

Gaston THOMSON,

Député sortant.

1re Circonscription d'ORAN.

M. TROUIN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.548 voix.

Chers Electeurs,

Voici terminé le mandat que vous m'avez confié il y a quatre ans. Je me représente à vos suffrages, certain de l'avoir accompli loyalement, certain que votre confiance ne me fera pas défaut, certain que, de nouveau, sur mon nom, le 6 mai prochain, vous allez affirmer votre républicanisme et prouver votre volonté inébranlable de défendre, aujourd'hui comme hier, la République sans cesse menacée par la réaction; mais toujours triomphante, tant est juste sa cause.

Il y a quatre ans, je vous disais : je n'ai d'autre programme que mon passé, je n'ai d'autre référence que ma foi républicaine; si vous m'envoyez à la Chambre, je prends l'engagement d'agir toujours et en toute occasion en vrai républicain!

Vous, qui êtes mes juges, vous direz, le 6 mai, si j'ai tenu loyalement ma parole.

Ardent partisan de la politique du bloc, je n'ai cessé de voter avec les chefs de ce bloc, de soutenir ses représentants au Gouvernement : les ministères Waldeck-Rousseau, Combes et leurs successeurs.

Avec eux, j'ai voté la loi sur les associations, la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste et la nécessaire conclusion de cette campagne laïque : la loi sur la séparation.

Avec eux, j'ai voté toutes les lois sociales de cette législature et la plus importante de toutes, cette loi sur les accidents du travail, dont, depuis deux ans, nous demandons l'application à l'Algérie.

Avec eux, j'ai voté la loi sur le repos hebdomadaire, la loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables et celle qui protégera désormais le travail des femmes et des enfants.

Nous avons demandé et obtenu la réduction des vingt-huit et treize jours; nous avons vu s'abaisser la taxe sur les sucres; en un mot nous avons collaboré à toute l'œuvre législative républicaine de ces quatre dernières années.

Mais je ne prétends pas que là doive s'arrêter tous mes efforts.

Si vous m'envoyez de nouveau à la Chambre, j'y demanderai :

Le remaniement général de l'impôt ; la réforme du Code civil ; le libre accès de l'enseignement secondaire à tous, pauvres comme riches, par voie de concours ; la transformation du régime des patentes ; la taxe différentielle sur les vins ; la réforme du Code militaire et des conseils de guerre; le vote, enfin, de cette loi sur les retraites ouvrières si longtemps attendu par le prolétariat entier.

Je me souviendrai enfin d'une des plus légitimes revendications locales : je veux dire la réorganisation des services maritimes postaux entre la France et l'Algérie, la prime à la vitesse, l'établissement d'un service plus complet entre notre port et la côte espagnole, entre notre ville et Port-Vendres ; enfin la création d'un tarif de faveur, applicable à nos primeurs.

Chers Electeurs,

Tel est le programme que je vous soumets ; je ne vous en dirai pas d'avantage.

Depuis longtemps vous me connaissez; j'attends avec confiance votre verdict : il prouvera une fois de plus que la 1re circonscription, reconquise, reste à jamais dévouée à la défense de la République.

Vive Oran ! Vive l'Algérie ! Vive la République !

César TROUIN,

Député sortant.

2e Circonscription d'ORAN.

M. ÉTIENNE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.903 voix.

Mes chers concitoyens,

Des devoirs impérieux, que vous connaissez, me retiennent à Paris.

Vous me pardonnerez de ne pas me trouver au milieu de vous pour vous redire ma vive et profonde gratitude.

L'heure approche où pendant un quart de siècle vous m'avez accordé une confiance et une fidélité qui sont l'honneur et la fierté de ma longue carrière politique. Avec vous et par vous, j'ai pu servir avec dévouement et, je puis le dire sans crainte de démenti, avec utilité les grands intérêts de la France et de l'Algérie.

Il me serait aisé, s'il en était besoin, de dresser devant vous le bilan de ces vingt-cinq dernières années. Je pourrais signaler à votre attention les immenses progrès que la République a su réaliser aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il me serait facile de rappeler les gigantesques efforts accomplis par l'homme de génie qui aux jours désespérés incarna la défense nationale et qui, au lendemain de nos désastres, sut communiquer à la France tout entière son indomptable confiance dans les destinées de la Patrie et ainsi restaurer, en moins de dix ans, son crédit, son autorité dans le monde et aussi sa belle et forte armée pour assurer son indépendance et son avenir.

Gambetta, mon maître et mon ami, ne fut pas seulement le « patriote quand même », il fut aussi le fondateur de la République. Sa foudroyante éloquence, toujours inspirée par les plus hautes et les plus nobles pensées, pénétrait l'âme même de la nation, qui chaque jour s'imprégnait de ses enseignements et se préparait ainsi aux assauts que la République allait subir victorieusement, depuis le jour où il a disparu jusqu'à l'heure actuelle.

Mais au cours de cette période de lutte et d'action, le parti républicain n'est-il pas fondé à proclamer bien haut les grandes lois de liberté, d'égalité et de solidarité sociale que l'histoire a déjà enregistrées et qui ont placé notre pays à la tête des nations civilisées.

Toutes les conquêtes rêvées par nos penseurs et nos philosophes sont aujourd'hui réalisées et consolidées.

Dans le domaine politique, les lois sur la liberté de la presse, sur le droit de réunion ; au point de vue social, les grandes lois sur l'instruction publique, les lois sur les syndicats

ouvriers, sur les accidents du travail, sur les habitations à bon marché, sur la protection de l'enfance, sur les retraites obligatoires pour les infirmes, les vieillards et les incurables, sur les retraites ouvrières et paysannes, sur les associations, sur les congrégations, sur la séparation des Églises et de l'État.

Quelques lignes suffisent pour les énumérer, et cependant que d'obstacles il a fallu vaincre, que de luttes incessantes il a fallu livrer, que de périls avons-nous courus !

Et sans répit, avec une clairvoyance qui lui fait si grand honneur, notre démocratie, convaincue que notre pays devait maintenir d'abord et développer ensuite son action dans le monde, n'a pas hésité à consentir les sacrifices indispensables pour nous réserver un superbe empire colonial qui accroît le prestige et l'autorité de la Patrie et constitue sa sécurité économique pour l'avenir.

Et si, après avoir jeté ce coup d'œil rapide sur la situation intérieure de la métropole, nous examinons les progrès accomplis en Algérie, nous pouvons affirmer que jamais, au cours de ces vingt-cinq années, jamais l'activité d'un pays ne fut plus résolue ni plus féconde: Je convie mes vieux amis de la première heure à mesurer le chemin parcouru, à comparer le passé au présent, et, après examen, je leur demande si tous ensemble nous n'avons pas le droit d'éprouver un sentiment de fierté en constatant les résultats acquis.

Soumise au régime de centralisation à outrance qui étouffait toute initiative et paralysait l'action du Gouvernement général, l'Algérie a su néanmoins, grâce à son énergique volonté et en dépit des liens étroits qui la paralysaient, développer son réseau de chemins de fer alors embryonnaire, construire ses routes nationales et départementales, améliorer ses anciens centres, en créer de nouveaux et de ce chef attirer sur le sol algérien, avec le bras qui travaille et le cerveau qui conçoit, l'âme même de la France qui sur cette terre d'Afrique, arrosée du sang de nos soldats et de nos colons, commande désormais en souveraine maîtresse.

Le jour vint où, grâce à nos incessantes et énergiques protestations, le Gouvernement de la République, sur la proposition de Waldeck-Rousseau, l'incomparable collaborateur de Gambetta et de Jules Ferry, ce grand homme d'État à la volonté forte et énergique qui a donné à la France la Tunisie et l'Indo-Chine, se décida à briser une partie des liens qui, depuis la conquête, arrêtaient notre essor et nous accorda enfin l'autonomie administrative et financière.

Depuis cinq années l'œuvre est accomplie, et déjà il nous est permis de constater l'importance des progrès réalisés.

La grave et importante question de l'exploitation de nos chemins de fer, si elle n'est pas encore résolue, est à ce point avancée pour notre province, que déjà l'unification du tarif de grande et de petite vitesse est accomplie sur les lignes ferrées de l'Oranie et que bientôt elle le sera également pour les tarifs spéciaux. Désormais nos produits pourront, par l'abaissement des taxes, circuler des points les plus éloignés vers les centres de consommation ou les ports d'exportation à des conditions qui leur permettront un facile écoulement.

Notre réseau de routes, qui se développait avec une lenteur désespérante, a pu être doté de ressources spéciales et le sera plus encore à bref délai par le nouvel emprunt qui va être émis et qui permettra d'achever rapidement les routes commencées depuis de longues années.

L'hydraulique agricole, qui est, on peut l'affirmer, le levier le plus puissant pour toutes les entreprises agricoles et industrielles, est l'objet de la sollicitude particulière du Gouvernement général de l'Algérie. Par elle les villes et les villages vivent, se développent, s'enrichissent et, ce qui est essentiel, la santé publique y est assurée.

La dotation affectée chaque année par le budget aux travaux d'irrigation était insuffisante pour les besoins chaque jour grandissants de la colonisation. Une loi votée par les deux Chambres vient d'autoriser la Colonie à cautionner les emprunts qui seront contractés par les associations syndicales d'irrigation et d'assainissement. Nous pourrons ainsi satisfaire à toutes les légitimes préoccupations de nos colons.

Nos budgets, sagement établis, administrés avec une prudence qui défie toute critique,

sont le critérium de la situation économique de notre admirable Algérie. Toujours en excédents, ils nous permettent les améliorations que l'expérience consacre et qu'une initiative raisonnée ordonne.

Une grave et grosse préoccupation pèse sur nous. Depuis deux ans, la crise viticole sévit avec une intensité qui n'est pas sans danger pour l'avenir de notre cher pays. La surproduction en France, qui a provoqué déjà tant de mécomptes dans les régions viticoles de la Métropole, avilit les prix de vente et suspend toutes les transactions.

Les remèdes auxquels les Chambres ont eu recours n'ont pas été assez puissants pour enrayer le mal; il est permis d'espérer que l'avenir nous dédommagera du passé et assurera les débouchés indispensables. Malgré les déceptions éprouvées, la situation générale demeure très satisfaisante.

Nous n'oublierons pas de rendre le tribut d'hommages et de reconnaissance que nous devons à nos deux éminents gouverneurs, M. Revoil et M. Jonnart, qui ont assumé au cours de leur brillante carrière de lourdes responsabilités et qui, par leur inlassable dévouement, leur profonde affection pour notre Algérie, ont su préparer et assurer ses brillantes destinées.

Pour que notre grande colonie puisse atteindre son maximum de développement, de richesse et de force, la paix lui est nécessaire aussi bien au dedans qu'au dehors. La concorde et l'union fraternelle entre les Français et les étrangers amis qui viennent nous aider dans notre œuvre de civilisation, vous saurez les maintenir et les accroître, vous, mes vaillants et fidèles amis des villes et des campagnes.

L'alliance de plus en plus étroite qui nous lie à la Russie; l'entente si heureusement et si fermement établie avec l'Angleterre; l'amitié chaque jour plus étroite qui nous unit à l'Espagne et à l'Italie, nos sœurs latines, la correction absolue qui fixe nos rapports avec les autres puissances européennes, tout nous permet d'espérer que la paix du monde ne sera pas troublée.

La France pacifique ne songe et n'a jamais songé à inquiéter les intérêts d'autrui, mais elle veut à son tour défendre ses intérêts et ses droits et faire respecter sa dignité. Elle sait, par une cruelle expérience, que les nations qui s'abandonnent et qui négligent les obligations rigoureuses que sollicite la défense nationale sont mûres pour la dictature et pour la défaite.

Le Gouvernement de la République, soucieux de tous ses devoirs, veut une armée forte, puissante, bien disciplinée et bien commandée. J'affirme que cette armée, la France la possède.

Fidèle à la République, ne voulant sous aucun prétexte se laisser détourner de sa grande tâche, elle travaille avec un dévouement sans égal; vous pouvez en rendre le témoignage, vous tous qui vivez en contact journalier avec elle, vous qui appréciez chaque jour sa valeur, vous enfin qui la suivez avec une affectueuse sollicitude dans la noble et difficile mission qui lui a été confiée dans le Sud-Oranais et qui, sous la conduite d'un chef incomparable, prouve bien qu'elle est à la hauteur, par sa science, son habileté, sa patience, son désintéressement et son intrépidité, de toutes les entreprises que la République voudra lui confier.

J'ai l'inestimable honneur d'être son chef. Le fils du vieux soldat d'Afrique en éprouve une fierté et un bonheur qu'il ne saurait dissimuler. Je garde l'espoir qu'au jour où je rentrerai dans le rang, l'armée tout entière, l'armée de la Métropole et l'armée d'Afrique me garderont, en échange de l'affection sans bornes que j'ai toujours éprouvée pour elles, et leur confiance et leur estime et leur amitié.

C'est vous, vous, mes chers amis, c'est vous qui m'avez fait ce que je suis aujourd'hui. Votre inébranlable fidélité m'a soutenu dans les bons comme dans les mauvais jours.

J'aurais voulu pouvoir vous exprimer de vive voix mon inaltérable reconnaissance, mais je vous crie bien haut et bien fort que tout ce que j'ai encore de force et de dévouement vous appartient.

Encore quelques jours et vous allez courir en masse au scrutin pour affirmer notre

commune affection, votre ardent dévouement à la République et pour fêter, dans un sentiment d'allégresse, nos noces d'argent.

Au revoir, mes bons et fidèles amis, et pour toujours :

Vive la France !
Vive l'Algérie !
Vive la République !

Eug. ÉTIENNE,
Député sortant,
Ministre de la Guerre.

COLONIES

1re Circonscription de la MARTINIQUE.

M. DUQUESNAY,

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.272 voix.

PROGRAMME DES CANDIDATS DE L'UNION DÉMOCRATIQUE.

Chers Concitoyens,

L'accueil bienveillant que vous avez fait, tant au Nord qu'au Sud, aux candidats de l'*Union démocratique*, témoigne des progrès réalisés dans le pays par notre parti politique.

Partout où nous avons pu exposer librement notre programme politique et économique, nous avons reçu des marques d'approbation et des applaudissements qui nous ont profondément touchés. Nous avons éprouvé, une fois de plus, que nous sommes en parfaite communion d'idées avec la classe laborieuse du pays. Patrons et ouvriers, agriculteurs, industriels et commerçants, propriétaires et prolétaires, tous sont d'accord pour nous encourager à poursuivre résolument la réalisation de ce programme qui consiste essentiellement, comme vous le savez déjà, à mettre plus de justice dans l'impôt, à établir plus d'harmonie et de confiance entre le capital et le travail, à augmenter le bien-être du pays et à lui assurer ainsi une ère nouvelle de concorde et de paix.

Pénétrés de la situation malheureuse de la population de la Martinique, nous protestons chaque jour contre l'accroissement progressif des charges publiques.

Nous ne cessons de répéter que le meilleur moyen de diminuer ces charges est de poursuivre devant le Département la réduction à leur plus simple expression des dépenses exagérées du budget colonial.

Il y a, en effet, dans notre Administration, plus d'une grosse fonction inutile, plus d'une sinécure dont il faut élaguer les services publics. Tant qu'elles existeront, on sera forcé de surimposer la production afin de pouvoir acquitter les grosses dépenses qu'elles occasionnent.

Mais, pour les faire disparaître, il faut obtenir du Gouvernement le droit pour le Conseil général de réduire les dépenses obligatoires dont le maximum est fixé maintenant par le Conseil d'État. Si vous nous faites l'honneur de nous élire, chers concitoyens, nous nous efforcerons d'obtenir cette réforme, qui sera une des conséquences de l'autonomie financière que nous réclamerons pour notre colonie.

Si la misère est si intense dans ce pays, qui périclite chaque jour davantage, ce n'est pas seulement parce que nos produits sont mal vendus, c'est aussi parce que le régime douanier protecteur de 1892, raréfiant sur nos marchés les produits de première nécessité, comme la morue, les porte à un prix excessif qui n'est pas en harmonie avec les ressources

de la population. Les conséquences de ce tarif auront disparu le jour où le Conseil général, grâce à l'autonomie financière et commerciale, sera souverain pour la fixation des droits de douane comme pour celle des autres taxes locales.

Donc, nous ne demanderons pas notre assimilation complète à la métropole. La seule assimilation que nous désirions pour la Martinique, c'est l'assimilation politique et sociale.

Ainsi, nous prendrons la défense de la représentation coloniale attaquée par le parti radical métropolitain. Nous demanderons l'intangibilité des prérogatives accordées aux Conseils municipaux par la loi du 5 avril 1884 et l'extension des pouvoirs du Conseil général en matière fiscale, conséquence logique de l'autonomie financière.

Nous revendiquerons pour la Martinique toutes les mesures législatives ayant pour but de garantir la sincérité du vote et de consolider le suffrage universel dans notre colonie; et, en dépit des atteintes que peut porter au droit de vote un petit nombre de mauvais citoyens, dont on trouve des spécimens même dans la métropole, nous montrerons que la population de la Martinique, calomniée par des publicistes mal renseignés ou malveillants, est aussi apte que celle de bien des départements français à se servir sagement du suffrage universel.

L'énumération de ces revendications politiques, chers concitoyens, prouve assez que, si nous sommes élus, nous appartiendrons au groupe de gauche de la Chambre. Républicains et démocrates, tous nos votes, tous nos actes auront pour but la consolidation et la pérennité des institutions républicaines et démocratiques.

Patriotes sincères et clairvoyants, nous unirons nos efforts à ceux des autres représentants de la nation pour augmenter la défense des frontières de la France et rendre sa marine et son armée toujours plus fortes et mieux organisées.

L'amélioration du sort du prolétariat colonial sera constamment l'objet de notre sollicitude. Convaincus que cette amélioration doit être le résultat du travail et de la prévoyance, nous réclamerons pour l'agriculture en général, et en particulier pour notre industrie sucrière et rhummière, la bienveillance de la métropole. Notre pays si vivace, au sol si fécond, est pourvu de trop de richesses naturelles pour que ses habitants cessent d'avoir confiance dans l'avenir. C'est dans l'exploitation intelligente de toutes ces richesses naturelles, dans l'amélioration progressive de notre outillage industriel et dans l'intensité de la production, que la Martinique trouvera son salut. Mais le devoir du Gouvernement et du Parlement est non seulement de rechercher les moyens d'abaisser les barrières qui entravent l'écoulement de nos produits, mais encore de diminuer les charges qui pèsent si lourdement sur l'agriculture et l'industrie.

Le prolétariat local trouvera sa part de mieux-être dans l'expansion donnée à l'agriculture et à l'industrie. Il trouvera aussi, dans les institutions de mutualité et de prévoyance, dont nous encouragerons le développement à la Martinique, dans la loi sur les accidents du travail, dont nous demanderons l'application à notre pays, les moyens de lutter contre les difficultés de l'existence. L'honorable M. Gérault-Richard, député de la Guadeloupe, a déjà demandé à appliquer aux colonies des Antilles la loi votée dernièrement sur les retraites ouvrières. Notre tâche, si vous nous envoyez à la Chambre, chers concitoyens, consistera à faire d'incessantes démarches pour hâter cette application.

En résumé, chers concitoyens, toutes les œuvres de solidarité sociale et de véritable fraternité auront en nous des défenseurs dévoués et de zélés promoteurs. Mais nous combattrons sans faiblesse les ennemis de la propriété, qu'ils essayent de la confisquer par la spoliation directe ou qu'ils tendent de l'anéantir par l'élévation progressive de l'impôt. La propriété, quelle que soit sa forme, quelle que soit son étendue, a droit à notre respect. Celui qui veut aujourd'hui que l'usine, la distillerie et les grandes propriétés sucrières fassent retour à l'État ou à la colonie, voudra demain que le lopin de terre, acheté au prix des plus dures privations par le malheureux paysan, revienne aussi à la commune. Toute propriété est sacrée. Toute atteinte à la propriété est condamnable.

Ceux qui poursuivent la destruction de la propriété par l'impôt sont aussi blâmables que

ceux qui en demandent la confiscation directe. Un parti politique qui, pour avoir les faveurs des gouvernants, laisse écraser les gouvernés sous le poids des charges publiques, est indigne de la confiance du peuple. Or, le quart de nos revenus est absorbé par le budget colonial. Les budgets communaux absorbent encore une grande partie. Chaque Martiniquais paye en moyenne vingt-cinq francs d'impôt à la colonie et le double aux communes. Et les denrées sont vendues à vil prix! Le résultat prochain de cet état de chose sera la destruction de toute propriété. Le devoir de vos représentants au Parlement est d'attirer l'attention du Gouvernement de la République. Nous ne faillirons pas à cette tâche si vous nous confiez la défense de vos intérêts.

Nous combattrons le projet de gouvernement général des Antilles et de la Guyane, parce que nous estimons que l'unité de direction pour ces trois colonies suppose une identité de situation économique qui n'existe pas en fait. Mais nous veillerons à ce que le Ministère fasse un meilleur choix des hommes à qui il confie l'administration supérieure du pays. Le chef de la colonie doit être un administrateur compétent et indépendant, ayant assez de confiance en lui-même et dans le Gouvernement qui l'a nommé pour ne pas se mettre à la remorque d'un parti politique.

Nous exigerons de même que tous les hauts fonctionnaires des différents services, particulièrement des services financiers, n'aient qu'un seul objectif; la défense des intérêts du pays.

La magistrature devra se résoudre à rester complètement en dehors des luttes de partis. Nous tâcherons d'obtenir que le recrutement des magistrats se fasse avec plus de circonspection, en donnant aux justiciables un peu plus de garantie. Nous pensons que c'est un véritable scandale d'accorder des sièges de magistrats à de jeunes avocats toujours sans expérience, parfois sans talent; et qui ont des attaches politiques dans le pays, qui souvent sont mêlés aux luttes électorales au moment même où ils reçoivent leur nomination. Les membres de la magistrature devraient débuter hors de leur pays d'origine et ne devraient y servir qu'à la condition de ne pas donner prise, par leur attitude, aux critiques, ordinairement justifiées, de l'opinion publique.

L'instruction publique sera l'objet de toute notre attention. D'accord avec nos amis qui, nous l'espérons, auront la majorité au Conseil général, nous poursuivrons la réorganisation matérielle du lycée Schœlcher sur les mêmes bases du lycée de Saint-Pierre, sauf en ce qui concerne l'internat qui ne nous paraît nécessaire que pour le pensionnat colonial.

Pour donner plus de sécurité au personnel de l'enseignement primaire, nous insisterons auprès du Ministère pour qu'il rapporte l'arrêté du 26 septembre 1890 qui place le personnel de l'enseignement primaire dans un état d'infériorité manifeste par rapport aux autres petits fonctionnaires de la colonie. Nous continuerons l'énergique campagne que nous avons entreprise ici en faveur de l'instruction populaire. C'est par la diffusion de l'instruction élémentaire que nous arriverons à faire disparaître les derniers vestiges des préjugés ethniques grâce auxquels des adversaires peu scrupuleux veulent nous proscrire de la cité républicaine. Comme il leur sera difficile de faire croire au retour de l'esclavage et à l'avènement d'une réaction imaginaire, quand tous les électeurs seront assez éclairés pour distinguer le mensonge de la vérité!

On ne saurait demander à un vieux parlementaire, à un législateur de s'insurger contre une loi votée par la majorité du Parlement français. Mais connaissant les sentiments religieux de la population de la Martinique, sachant combien l'exercice du culte sera entravé aux colonies par l'application immédiate et intégrale de la loi sur la séparation, nous demanderons au Gouvernement de différer l'application de cette loi à notre pays, jusqu'à ce que l'essai loyal fait en France montre les lacunes et les inconvénients de cette mesure législative prise un peu hâtivement et dont certaines dispositions froissent les consciences catholiques.

Voilà, chers concitoyens, le programme que nous défendrons, si vous nous accordez vos suffrages. Avons-nous besoin d'ajouter que l'exécution de ce programme sera précédée d'actives démarches en faveur du rétablissement politique et administratif des communes

du nord ? Le concours des amis puissants que nous avons au Parlement ne nous manquera pas, soyez-en persuadés, chers concitoyens, pour nous permettre de réaliser les promesses faites à ce sujet depuis si longtemps par les faux démocrates qui vous représentent en France.

La Martinique, chers concitoyens, est plongée dans une quasi-détresse par suite des effroyables malheurs qu'elle a éprouvés. Vous aiderez à son relèvement en confiant la défense de vos intérêts à des hommes qui désirent la prospérité du pays et qui aspirent à l'union, à la concorde.

Vive la République !
Vive la France !
Vive la Martinique !

O. DUQUESNAY.

2e Circonscription de la MARTINIQUE.

M. SEVÈRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 4.773 voix.

Aucun document concernant cette élection n'est parvenu à la Commission.

1er Circonscription de la GUADELOUPE.

M. GÉRAULT-RICHARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.120 voix.

2e Circonscription de la GUADELOUPE.

M. LÉGITIMUS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.950 voix.

Aucun document concernant ces deux élections n'est parvenu à la Commission.

1re Circonscription de la RÉUNION.

M. Lucien GASPARIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.069 voix.

Chers Compatriotes,

Me voici de retour au milieu de vous.

Je reviens, fort de la confiance dont vous m'avez donné, il y a un an, le si réconfortant témoignage, encouragé par les ardentes sympathies qui se sont manifestées, avec un enthousiasme dont je suis fier, autour de ma modeste personnalité.

Éloigné de vous, plus longtemps que je ne l'aurais voulu, sur le sol malgache, où me retenait une maladie fort grave dont l'issue a failli m'être funeste, j'ai puisé, aux heures sombres où déclinaient mes forces physiques, mon courage et mon violent désir de vivre dans cette pensée que ma tâche n'était pas remplie, que j'avais à la poursuivre encore, parce que lié vis-à-vis de vous, en retour des imposantes manifestations dont vous m'avez honoré, par des engagements sacrés que je n'ai pas le droit d'éluder ou de rompre, et que je veux tenir jusqu'au bout.

Je reviens reprendre à vos côtés mon poste de combat, recommencer, avec l'appui généreux et spontané de vos votes honnêtes, indépendants et libres, la lutte entreprise par la grande majorité des enfants de ce pays contre la coterie malsaine qui, depuis longtemps déjà, vous opprime impunément; contre l'écœurante coalition d'ambitions et d'intérêts toujours inassouvis, d'insatiables appétits, dont souffre plus ou moins chacun de vous.

Il n'a pas dépendu de vous, certes, que, déjà, l'année dernière, vous ne fussiez définitivement libres du servage sous lequel il plait à une moitié de démagogues et de sectaires, qui ne sont, en réalité, que des repus toujours insatisfaits, de vous tenir éternellement courbés! Si la haute Administration de notre île n'avait exercé sur cette consultation populaire, en tolérant les fraudes les plus éhontées, une pression officielle, dont jusque-là nous n'avions pas eu un si frappant exemple, vous étiez justement victorieux.

Il n'empêche cependant que nous avons, quand même, le droit d'être fiers du résultat obtenu, après une lutte aussi inégale, et nous devons espérer que, cette fois, mieux armés, plus aguerris, contre les manœuvres déloyales dont nous fûmes les impuissantes victimes, nous remporterons une victoire définitive. Le succès, qui soulagera d'un poids étouffant la conscience publique, et relèvera notre pays de la ruine matérielle et morale où il s'enlise davantage chaque jour, sera, mes chers compatriotes, le grand honneur de ceux d'entre vous qui auront su défendre leurs droits violés, leur liberté compromise et de plus en plus menacée, la prospérité publique, enfin, sacrifiée d'un cœur léger par quelques autocrates jouisseurs, à l'unique satisfaction de leurs inavouables appétits.

Je vous exposerai ici brièvement, mais plus complètement que je n'ai pu le faire dans l'élaboration forcément hâtive de mon premier programme politique, à peine esquissé, de quelle façon je comprends le mandat que je sollicite de vos suffrages et comment je prétends le remplir.

Examinons, tout d'abord, les importantes questions d'intérêt général, dont l'heureuse solution est de nature à modifier les destinées économiques, l'avenir agricole, commercial et industriel de ce pays.

Ces questions sont de plusieurs sortes

Il n'est pas douteux que notre commerce subit une crise à laquelle il est urgent de porter énergiquement remède.

Les causes en sont d'ordres divers, et tous nous les connaissons. La plus importante d'entre elles est, sans conteste, l'avilissement, la dépréciation et même la mévente de nos produits à l'extérieur. Notre commerce souffre aussi, d'autre part, des droits élevés dont sont frappées nos marchandises à l'importation.

Il souffre enfin, je veux parler surtout ici du commerce de détail, de la protection exagérée accordée par les pouvoirs publics à certaines grandes maisons, qui inondent notre île d'articles dont la venue condamne les magasins de nos compatriotes à l'encombrement d'un stock inutilisé, d'une réalisation de plus en plus difficile.

Votre représentant aura le devoir étroit, connaissant les causes du mal, de travailler à en supprimer les effets. La tâche n'est pas, heureusement au-dessus des efforts d'un homme de bonne volonté.

Sans l'agriculture, nous ne pouvons songer au commerce. Nous connaissons les causes de la crise agricole dont souffre surtout la petite propriété.

Il importe, avant tout, que se relève le prix de nos produits, et je suis partisan, à ce point de vue particulier, des syndicats ayant pour but de les faire apprécier dans la Métropole, ainsi qu'ils le méritent ; de leur faire reprendre faveur en montrant qu'ils sont toujours dignes de leur réputation séculaire ; et, en supprimant les intermédiaires onéreux, d'assurer à chaque producteur un écoulement aussi rapide que fructueux de sa marchandise.

Reste la question de la main-d'œuvre. Elle passionne depuis longtemps les esprits et les divise. Certes, pour rééditer un vieux cliché, en certains endroits nous manquons de bras. Mais est-il absolument impossible de résoudre le problème en s'adressant aux forces propres du pays, et faut-il, de toute nécessité, recourir à l'immigration étrangère ?

Je m'inspirerai, sous ce rapport, vous pouvez en être assurés, de ce que j'aurai pu voir par moi-même et je règlerai ma conduite, tout en tenant compte des besoins du pays, sur l'opinion et les desiderata de la majorité de la population.

En tout état de cause, je suis de ceux qui pensent, avec notre vénéré député de la deuxième circonscription, que nous devons d'abord songer aux nôtres et ensuite aux protégés de nos colonies, avant de risquer les aléas d'une nouvelle entente avec l'Angleterre, entente qui, pour être cordiale, ne sera peut-être pas sans danger.

En résumé, je ne m'avance pas, dès ici, plus que de raison, sur ce terrain, sans la réserve qui me paraît convenir, mais mon attitude et ma conduite seront toujours, je le répète, en conformité des désirs de la majorité de mes mandants.

Il est maintenant, un groupe important d'entre vous, qui a droit à toute la sollicitude des représentants du pays, et à qui la mienne ne fera jamais défaut. Je veux parler des fonctionnaires et des agents de notre administration locale, à quelque degré qu'ils soient, de l'échelle administrative.

Il y a, au point de vue du fonctionnement des divers services de la colonie, bien des réformes à préconiser, des abus à supprimer, des illégalités et des inégalités à faire disparaître. La solde, les indemnités, les avancements, dépendent beaucoup trop, à l'heure actuelle, de la faveur, et ne sont pas soumis, ainsi qu'il devrait en être sous un régime de liberté et d'égalité, aux règles de la stricte justice.

Jamais, comme au cours de ces dernières années, on n'a tant vu s'épanouir, au profit seulement d'une certaine catégorie de fonctionnaires, le népotisme et la protection. Les fonctionnaires méritants et dignes de ce pays ont assez souffert d'un état de choses que je m'emploierai de toutes mes forces à faire cesser au plutôt.

Le respect des droits acquis et des services rendus, les emplois donnés au mérite seul et obtenus par la voie du concours, sur laquelle nos gouvernants actuels trouvent si commode de passer, une réorganisation plus équitable des congés administratifs, seront l'objet de mes énergiques efforts. Dans cet ordre d'idées, le favoritisme, qui trop longtemps

ici a régné en maître, doit faire place à la stricte application des principes de la plus élémentaire équité !

Et, puisque j'en suis à cette question, ai-je besoin de vous dire que j'aurai également à cœur de combattre l'inconcevable ostracisme dont est frappé l'élément créole, qu'il s'agisse de colons, d'ouvriers ou de fonctionnaires... dans des colonies que je connais bien pour y avoir vécu longtemps et où, plus d'une fois, hélas ! en tant que simple particulier, dans la mesure de mes seuls moyens et de ma modeste influence, j'ai énergiquement lutté, dans la presse ou autrement, parfois avec succès, en vain très souvent, contre le traitement inégal, inique dont sont victimes les créoles de la Réunion. Il leur revient pourtant, par eux ou par leurs aînés, le grand honneur d'avoir fécondé de leurs sueurs et de leur sang, versés sans compter, des contrées où ils contribuèrent largement à assurer la prépondérance de notre autorité, à faire respecter et aimer notre drapeau national.

Je n'insiste pas plus qu'il ne convient sur ce point spécial. Vous êtes, mes chers compatriotes, en relations continues avec nos frères de Madagascar ; ils ont pu vous dire que j'ai acquis, là-bas, le droit de compter sur leur confiance et leur amitié ! Je continuerai, mieux armé pour la lutte, les incessants combats que j'ai toujours soutenus, toutes les fois qu'il l'a fallu, pour le triomphe des droits de mes compatriotes.

Il n'est pas maintenant sans intérêt, je crois, que je vous expose mes conceptions politiques : je le ferai sans ambages.

Je suis républicain, ai-je besoin de vous le dire? Républicain et démocrate, mais je conçois la République autrement, certes, que ne la conçoivent et ne la veulent une infime poignée de démagogues qui, se faisant un tremplin des principes de 89, ont la bouche pleine des grands mots qui ornent le frontispice de nos édifices publics, alors qu'ils entendent asservir la République, en faire leur chose, s'en servir comme d'un marchepied pour la réalisation de leurs ambitions malsaines, la satisfaction de leurs insatiables convoitises. La République de ces gens-là n'est pas, ne sera jamais la mienne ! Je veux d'une République dont la devise ne soit pas l'unique et vaine association de trois mots sonores, je veux d'une République ouverte à tous, accessible à tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté, dont l'essence même et la raison d'être soient le respect de nos droits et des libertés de chacun. On semble avoir oublié trop vite que nos frères ont fait, au prix de leur sang abondamment versé, des révolutions généreuses et salutaires, car nous sommes aujourd'hui asservis par quelques-uns à un nouveau régime d'intolérance, d'oppression et de terreur, dont la grande majorité du pays subit tous les maux.

Je suis, au point de vue de la liberté de conscience, partisan de la plus grande tolérance. Il n'est pas de liberté plus chère au cœur de l'homme, et je conteste à ceux qui prétendent nous diriger, le droit d'en priver personne.

Je qualifie de tyrannique la prétention couramment émise par une infime minorité, de détruire les croyances d'un peuple, sous le prétexte de l'arracher ainsi à ce qu'ils appellent une superstition, comme s'ils étaient les détenteurs souverains de la vérité. Je dis que toutes les croyances sont respectables. Je pense, enfin, que prétendre opprimer la liberté des consciences, c'est vouloir commettre un véritable forfait.

Je termine, mes chers compatriotes, cet ensemble d'appréciations, sur la façon dont je conçois l'exécution du mandat que je sollicite de vos suffrages, par une déclaration que je crois utile à dissiper l'équivoque que nos adversaires, dans un but facile à comprendre, s'obstinent à vouloir créer entre nous.

On essaie de propager parmi vous le bruit qu'issu d'une humble origine, j'aspire à une situation qui me fournirait les moyens de faire naître, en ce pays, et triompher je ne sais quelle haine de caste.

Il n'y a plus de castes au siècle où nous sommes; et tous, nous sommes égaux au point de vue des droits essentiels que confère à chacun de nous le régime républicain. Il ne saurait y avoir d'autres distinctions entre les citoyens d'un pays libre, que celles que créent le mérite personnel et l'élévation des sentiments. Je ne suis et ne voudrais jamais être le porte-parole d'une fraction de la population; j'entends être le mandataire et le défenseur de

tous mes concitoyens au même titre, à quelque catégorie de l'échelle sociale qu'ils appartiennent.

Je n'entends faire entre eux aucune différence et c'est précisément la modeste origine qui m'est reprochée et dont je suis hautement fier, qui m'imposera toujours le devoir étroit de préconiser, de prêcher à tous mes concitoyens, à tous les enfants de notre pays, l'entente et la concorde nécessaires à sa prospérité, le respect des lois qui sont la garantie de notre organisation sociale, la nécessité du travail fécond et réparateur.

Ce que je souhaite enfin, de tous mes vœux, ce à quoi tendront mes persévérants efforts, c'est, avec le respect des droits et prérogatives si chèrement obtenus par notre vieille colonie, un gouvernement de vraie liberté.

Je veux, en un mot, ainsi que le disait récemment avec tant d'élévation un éminent homme d'État, l'intégrité de la Patrie, une France républicaine et démocratique, vivante et agissante, toujours en marche vers le progrès, toujours plus disposée à imprégner ses mœurs de plus de charité et de solidarité sociales, une France plus rayonnante de beauté, de justice, de lumière et de vérité.

Je veux enfin, et cela par dessus toutes choses, être et rester entièrement libre, la raison et le droit seuls devant inspirer mes actes.

Personne, quoiqu'on en ait pu dire et quoiqu'on pourra faire, ne me fera sortir de la ligne de conduite que je me suis imposée : je vous le promets !

Lucien GASPARIN.

Circonscription de l'INDE FRANÇAISE.

M. J. LEMAIRE.

Elu au 1er tour de scrutin. — voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages à l'élection législative prochaine.

Je ne suis pas un inconnu pour vous. Gouverneur, j'ai pu étudier de près et les hommes et les choses. En vous quittant, le 22 avril 1905, j'ai pu dire, avec vérité : « Toutes mes pensées, tous mes efforts n'ont tendu qu'au bien de ce pays. » A toute requête, à toute réclamation, ma sollicitude a été éveillée. Mon unique souci fut d'assurer à tous, et surtout aux travailleurs, le bien-être indispensable par le développement de l'agriculture et du commerce. Je me suis fait un devoir de visiter les villes et les campagnes, interrogeant les habitants eux-mêmes sur leur situation et sur leurs besoins.

Dans le domaine de l'enseignement, je me suis appliqué à rouvrir les écoles primaires antérieurement fermées et à préparer la création d'écoles dans les groupes d'aldées dépourvus de tout enseignement. L'enseignement professionnel et l'enseignement secondaire ont été également l'objet de ma sollicitude, je vous en ai donné les preuves durant mon administration.

Pourquoi notre commune et féconde collaboration, au lieu de durer quatre ou cinq années, comme c'était, il y a cinquante ans, la règle dans nos établissements et comme c'est l'immuable usage chez nos voisins, a-t-elle si peu duré ? Demandez-le aux hommes qui,

depuis vingt-cinq ans, agitent ce pays de telle manière que rien de durable n'y peut être entrepris. En vingt-cinq ans, 30 gouverneurs, 44 secrétaires généraux, 21 procureurs généraux ont défilé comme des ombres, sans avoir rien pu fonder pour votre bien.

Quelques politiciens égoïstes trouvaient seuls la satisfaction de leurs intérêts ou de leur vanité dans l'exploitation de tout un peuple entravé dans l'exercice de ses droits. C'est assez de ce régime. Les souvenirs que j'ai laissés parmi vous, ont provoqué l'appel auquel je suis venu répondre. Ce sera pour moi un honneur et un privilège de poursuivre et d'achever, comme votre député, l'œuvre que j'avais, comme gouverneur, inaugurée.

Chaque année, je viendrai parmi vous en constater les progrès, vous rendre compte du mandat que vous m'aurez confié et me tenir au courant de vos besoins.

Bien qu'il soit superflu que je m'étende sur un programme d'action, je tiens à vous assurer qu'au premier rang de mes préoccupations figurera le prélèvement, sur les fonds mis à votre disposition par la métropole, d'une dotation considérable pour les travaux d'irrigation. Les villes seront pourvues d'eau potable, les moyens de transport seront facilités et accélérés et les établissements français joueront leur rôle, prendront leur part dans l'évolution intellectuelle, économique et sociale de la grande péninsule, considérée comme le berceau des familles humaines.

Conformément à la déclaration faite, en 1819, par le Gouvernement de la France, à la reprise de possession de la colonie, les us et coutumes des habitants seront respectés.

Je ne serai l'homme d'aucun parti, le valet d'aucune personnalité. Ainsi que je l'ai été comme gouverneur, je resterai, comme député, l'homme de la population tout entière, sans aucune distinction. Recevez-en la formelle assurance.

Républicain sincère, démocrate convaincu, c'est à l'Alliance républicaine démocratique que j'emprunte la formule de mon programme politique. Comme elle, je veux une République ordonnée et vraiment libérale, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles,

Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice;

Économe des deniers publics;

Anticléricale, mais non antireligieuse;

Nettement hostile aux moyens violents;

Constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès.

Tels sont, mes chers Concitoyens, mes idées et mes sentiments. Si ce programme est aussi le vôtre, levez-vous pour l'acclamer et le faire triompher. Le Gouvernement de la République ne permettra pas que les errements, que les scandales des scrutins passés, se reproduisent. L'accès aux urnes vous sera librement assuré. Marchez-y vaillamment et sans défaillance. Comme des citoyens conscients de leur devoir et de leur force, libérez-vous enfin, par une victoire pacifique et définitive, des obstacles qui, depuis si longtemps, vous barrent la route du progrès.

Vive la République!

Vive l'Inde française!

J. LEMAIRE.

Circonscription de la GUYANE.

M. FRANCONIE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 1988 voix.

M. Franconie n'a publié aucun document électoral.

Circonscription du SÉNÉGAL.

M. CARPOT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 2.857 voix.

Electeurs !

Mes votes et mes discours, soit au Conseil général, soit à la Chambre des Députés, me dispensent de vous faire une longue profession de foi.

Ceux d'entre vous qui les ont suivis conviendront de leur caractère démocratique et reconnaîtront que mon but a toujours été de poursuivre, en dehors de tout esprit de secte ou de parti, un idéal de liberté, de justice et de solidarité.

Certes, l'œuvre de la huitième législature a été féconde, mais nombreuses sont encore les réformes qu'il reste à réaliser.

Dans l'ordre politique, je réclamerai : la revision de la Constitution dans un sens plus démocratique, la responsabilité effective des pouvoirs publics, l'incompatibilité absolue des fonctions publiques et des mandats électifs et l'interdiction du cumul de certains mandats électifs, la revision de la procédure parlementaire, la décentralisation administrative avec une plus grande autonomie accordée aux colonies, aux départements et aux communes, le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle et la garantie du secret et de la liberté du vote, enfin la suppression du favoritisme et l'amélioration de la situation des petits fonctionnaires.

Dans l'ordre judiciaire, je demanderai l'abolition de la peine de mort, la revision de nos codes, qui sont trop vieux et ne sont pas imprégnés d'une assez large humanité, la réduction des frais de justice, la suppression des tribunaux d'exception en tant que juges des crimes et délits de droit commun, une législation plus libérale vis-à-vis de la femme, plus protectrice vis-à-vis de l'enfant, et enfin la responsabilité des juges en cas de faute lourde.

Dans l'ordre fiscal, je voterai l'impôt progressif, c'est-à-dire un impôt réellement proportionné aux facultés de celui qui le paye, et la suppression de tous les monopoles et privilèges.

Dans l'ordre social, convaincu que les droits du travail sont égaux à ceux du capital et qu'il est légitime d'unir le plus étroitement possible ces deux forces, je m'associerai à toutes mesures ayant pour but la liberté absolue du travail et l'émancipation complète des travailleurs, sans distinction de sexe, de race, de nationalité.

J'estime également que la liberté de l'enseignement doit être accordée, sous le contrôle de l'État, à tous les citoyens justifiant des conditions de capacité et de moralité nécessaires.

Ainsi que je le déclarais dans ma profession de foi de 1902, l'ère des expéditions militaires est définitivement close. La France a, par delà les mers, un domaine suffisamment vaste. L'heure est venue de songer à sa mise en valeur et à son organisation sur des bases rationnelles.

Mais la politique coloniale ne doit pas être une politique d'oppression et d'exploitation. Elle doit, au contraire, comme on l'a dit fort justement, être une politique d'association basée sur la justice et sur l'humanité. Nous devons donc respecter les mœurs et les coutumes des indigènes, ainsi que leur propriété, et améliorer leur bien-être moral et matériel par une meilleure répartition des ressources provenant de l'impôt.

Telles sont les grandes lignes du programme que je compte suivre.

Profondément pénétré des besoins de la colonie et désireux d'employer toute mon activité à les satisfaire, je serai toujours prêt à appuyer vos légitimes revendications avec le concours des corps élus et de toutes les bonnes volontés.

Les questions qui intéressent la prospérité du Sénégal feront l'objet de mes constantes préoccupations, notamment le contrôle des grands travaux de la colonie, la réorganisation de la justice dans les territoires d'administration directe et dans les pays de protectorat, le développement de l'enseignement primaire, qui est encore insuffisant, la transformation en commune de plein exercice des communes mixtes les plus importantes et l'établissement de bureaux de vote dans les communes mixtes existantes ou à créer, enfin l'organisation, dans la colonie, des institutions d'assistance, de prévoyance et de mutualité.

Je m'emploierai à faire aboutir toutes mesures ayant pour but de favoriser le développement de l'agriculture et de réduire les droits, parfois exagérés, que paye le commerce local.

Ai-je besoin de vous dire que mes efforts tendront également à faire activer la solution de toutes les propositions et revendications que je vous indiquais en 1902, notamment au sujet des fonctionnaires coloniaux, de l'exécution des travaux dans la colonie, de l'abaissement des tarifs de transport, de l'amélioration du régime du fleuve, de la fixation de la barre ou, à défaut, de la construction d'un warf à Guet-N'Dar, enfin de la création de nouvelles voies ferrées ?

Électeurs,

Mon passé vous répond de l'avenir : aussi c'est avec la plus grande confiance que, fort des témoignages réitérés d'estime, de sympathie et de confiance que vous m'avez accordés au cours de la législature qui se termine, je viens vous demander de me renouveler le mandat qu'il y a quatre ans vous m'avez confié à une si forte majorité.

F. CARPOT,
Député sortant,
Ancien membre de la Délégation des gauches et du bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste.

COCHINCHINE FRANÇAISE.

M. François DELONCLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 1026 voix.

Aucun document concernant cette élection n'est parvenu à la Commission.

ÉLECTIONS PARTIELLES

CHARENTE

Circonscription de COGNAC.

M. James HENNESSY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.042 voix

AUX ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE COGNAC.

Messieurs et chers Concitoyens,

Messieurs les maires de cinquante communes de l'arrondissement de Cognac m'ont fait, il y a quelques jours, l'honneur de me proposer la candidature à l'élection législative du 8 juillet prochain.

Sans me dissimuler l'importance du mandat de député à l'époque présente et la gravité des devoirs qu'il comporte, j'ai accepté d'être à votre disposition, dans le cas où vous jugeriez que je suis capable de m'occuper utilement des intérêts généraux du pays et de servir ceux, plus particuliers, de notre arrondissement.

Je me présente donc à vos suffrages comme candidat républicain, mais indépendant des coteries qui prétendent s'arroger le monopole de la République.

Choisi par vos élus dans toute la liberté que leur donnent votre confiance et la conscience des devoirs qu'ils ont envers vous, je n'accepte d'autre patronage que celui des citoyens qui pensent, comme moi, que la République est ouverte à tous les hommes de bonne foi et de sentiments généreux, respectueux des lois et des institutions.

Je réprouve et je méprise les formules de gouvernement, trop souvent pratiquées dans ces dernières années, qui sont basées sur l'espionnage et la délation dans toutes les branches de l'Administration et de la vie publique et qui tendent à faire des citoyens libres d'une République les habitants asservis d'une autocratie à nom républicain.

Je crois sincèrement qu'à notre époque, il est indispensable d'être loyalement républicain pour pouvoir utilement travailler, selon ses forces, à la grandeur et à la prospérité de la France, à l'union et au bonheur des citoyens français.

Je crois que, malgré les haines de partis et de classe soigneusement entretenues par ceux qui espèrent en vivre, tous les citoyens d'un même pays ont intérêt à voir régner la paix et la concorde qui seules peuvent assurer à chacun de nous les libertés auxquelles nous avons droit, à la condition de respecter celles des autres.

Il semble trop souvent que certaines réformes soient d'autant plus appréciées en France qu'elles comportent des mesures plus vexatoires pour une partie des citoyens ; le sentiment de cette politique de haine et de discorde entrave la marche du progrès et paralyse l'effet utile de lois qui, votées dans un esprit libéral et appliquées équitablement, eussent pu être acceptées par tous.

Tous mes efforts, tous mes désirs vont vers la paix sociale et je considère qu'aucun sacrifice légitime ne doit être repoussé, lorsque son but est de servir la France et l'humanité.

Les graves problèmes qui se posent à l'heure actuelle doivent donc être étudiés, avec calme, il est vrai, mais aussi avec le sincère désir d'aboutir; les difficultés pendantes entre le capital et le travail ne trouveront une solution équitable qu'avec le concours désintéressé des représentants de bonne volonté de ces deux grands facteurs du monde moderne.

Cette entente est d'autant plus nécessaire que les réformes les meilleures se heurtent constamment aux questions budgétaires dont la répercussion se fait sentir dans toutes les classes de la société.

C'est ainsi que dans notre pays de Cognac s'imposent deux mesures principales : l'une tendant à diminuer les charges de la petite propriété, si nombreuse en Charente et actuellement accablée par l'impôt; l'autre facilitant la vente de nos eaux-de-vie, entravée par des droits excessifs et concurrencée par des alcools qui empruntent le nom de l'eau-de-vie pour usurper les débouchés et la clientèle de nos produits charentais. Les candidats aux divers mandats électifs s'engagent d'ordinaire à proposer de vagues économies. Ce sont là de vaines promesses, car il n'est au pouvoir de personne, par exemple, de diminuer les énormes dépenses nécessaires à la défense du pays; il est impossible d'autre part de ne pas suivre les autres peuples, alors que nous devrions les précéder, dans la voie de l'amélioration du sort des travailleurs et des malheureux. L'assistance aux vieillards, les retraites ouvrières et agricoles sont des entreprises nécessaires qui entraîneront forcément de nouvelles charges, mais d'autant moins considérables qu'elles seront conduites plus sagement.

Les dégrèvements dont j'ai parlé plus haut, — réduction de l'impôt foncier, taxe différentielle des alcools, — qui intéressent tant de régions et particulièrement la nôtre, viendron diminuer les recettes de l'État.

Du reste, si avant les élections du 6 mai dernier, la majorité des députés a parlé d'économies, elle n'en votera pas moins, d'ici quelques semaines, les nouveaux impôts réclamés par le Ministre des Finances.

Le grand devoir de cette majorité sera d'assurer la répartition équitable de ces nouveaux impôts, d'en rendre le recouvrement aussi peu vexatoire que possible, tant dans l'intérêt des contribuables, auxquels il ne faut demander qu'un effort qu'ils puissent donner, que dans celui de l'État qui ne peut sans danger pour ses finances effrayer la matière imposable.

Quel que soit le nom d'un impôt, il est acceptable lorsque la répartition en est basée sur l'équité et le respect de la liberté individuelle.

Le respect de cette même liberté, qui nous est si chère, me fait l'adversaire du principe des monopoles d'État, des règlements draconiens de la régie, qui parfois transforment les devoirs des contribuables en vexations insupportables, et le partisan irréductible du droit des bouilleurs de cru qui peut seul permettre le retour prochain des anciennes coutumes : la distillation à la propriété, garantie indispensable, à mon sens, de notre prospérité viticole et commerciale dans l'avenir.

Telle est, messieurs et chers concitoyens, ma manière de voir sur les principales questions que doit traiter le Parlement.

Adversaire du collectivisme, qui ne peut du reste parvenir à élaborer un programme d'action ferme, adversaire de la politique anti-française et anti-sociale qui chercherait à nous amoindrir et à nous diviser, je n'en suis pas moins décidé à étudier les projets de réformes, d'où qu'ils viennent, et à consacrer mes efforts au succès de celles qui sont utiles au bonheur du plus grand nombre et à la grandeur de la République, convaincu, ainsi que le disait M. Paul Deschanel, le 21 juin, à la tribune de la Chambre, que : « tout ce qui sera donné aux réformes sera ôté à la Révolution ».

Si vous pensez qu'en soutenant au Parlement les principes que je me suis permis de vous énoncer, je puisse bien servir notre petite patrie : Cognac, et notre grande patrie : la France, je serai très heureux de me consacrer au mandat législatif que vous voudrez bien me confier, et je vous prie d'agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

James HENNESSY.

COTE-D'OR

Circonscription de SEMUR.

M. GÉRARD-VARET.

Élu au 1er tour de scrutin, — 5.917 voix.

Mes chers concitoyens,

Je me présente à vos suffrages en toute confiance. L'arrondissement de Semur, où j'ai toutes mes attaches, occupe une place d'honneur dans notre France républicaine. Il a, depuis plus de trente ans, donné et continué l'exemple d'une fidélité toujours plus ferme à la République, d'une passion toujours plus ardente de progrès. Une telle intimité d'accord de nos aspirations ne pouvait que m'encourager et me décider.

Je reprends le programme de notre vaillant et regretté M. Debussy, le titre même de candidat républicain radical qu'il avait adopté aux dernières élections générales et auquel vous aviez donné la consécration d'une magnifique majorité. Au reste, radical, radical-socialiste, socialiste indépendant, un Brisson, un Clemenceau, un Briand, qu'est-ce autre chose, parmi des différences secondaires, que le républicain au sens fort du mot, l'homme passionné de liberté et de justice sociale?

Les points principaux sur lesquels, à mon sens, devrait se porter l'attention du Parlement, sont les suivants :

I. — *Dans le domaine de la vie politique :*

Application intégrale, sans forfanterie et sans faiblesse de la loi de séparation. Celle-ci est le dernier terme de l'antique lutte contre la théocratie. L'esprit de la Révolution ne peut s'incliner devant Rome, son éternel ennemi.

II. — *Dans le domaine de la vie économique :*

1° Large système économique par une simplification de nos administrations. Disparition des gros traitements, qui ne sont plus en rapport avec nos mœurs, des dépenses reconnues inutiles à la guerre et à la marine.

2° Allégement des charges fiscales qui accablent la terre. Par exemple, modification de la taxe vicinale, reportée de la commune au département.

3° Extension des organes auxiliaires de l'agriculture : syndicats, sociétés d'assurance, caisse de crédit. Réduction des tarifs et des frais de transport des marchandises.

4° Maintien du droit appelé improprement « privilège » des bouilleurs de cru. Complète suppression de toutes formalités vexatoires.

III. — *Dans le domaine des questions sociales.*

1° Retraites ouvrières assurées aux travailleurs, sans distinction, de l'usine, de la mine ou des champs. A l'heure où l'homme qui a peiné toute sa vie sent ses forces le trahir et les infirmités l'envahir, où le besoin s'impose alors, plus pressant que jamais, d'aide et de réconfort, à cette heure même devrait commencer pour lui une dernière phase, non pas de détresse et d'impuissance, comme il arrive trop souvent, mais de ressources garanties et de tranquillité assurée.

2° Compléter la loi des retraites ouvrières par une loi d'assurance contre la redoutable misère où une mort prématurée plonge les familles que le travail du père faisait vivre.

3° Impôt sur le revenu. Cette importante réforme vise une répartition plus équitable des charges fiscales, qui, jusqu'à présent, ménagent les grosses fortunes, pèsent lourdement sur les petites, accablent notamment les travailleurs de la terre.

4° Poursuivre par le coopératisme la disparition progressive du salariat dans les industries prospères et bien établies. Par là, faire participer directement l'ouvrier à l'organisation et au produit du travail. Réserver au capital son véritable rôle, des entreprises neuves à fonder. Conserver intactes et développer les libertés individuelles.

IV. — *Dans le domaine de l'éducation :*

1° Préparer la gratuité à tous les degrés. En attendant, multiplier les bourses dans les écoles professionnelles (industrie et agriculture), dans les lycées et collèges, dans les facultés. Veiller à une répartition inspirée uniquement de l'esprit de justice.

2° Organiser l'union, qui fait encore défaut, entre les trois ordres d'enseignement.

3° Sous peine de remettre tout en question, veiller attentivement à l'application de la loi de 1903 sur les congrégations ; empêcher leur reconstitution ouverte ou déguisée ; par là assurer la victoire définitive de l'esprit laïque, que les programmes radicaux et radicaux-socialistes des dernières élections générales ont jugée suffisamment garantie avec le régime actuel.

V. — *Dans le domaine de la vie internationale :*

1° Attention à conserver intactes nos forces de défense sur terre et sur mer, indispensables présentement à l'indépendance nationale. Compromettre notre puissance, ce serait compromettre la haute mission civilisatrice qui est la gloire de la France.

2° Parallèlement, propagande de rapprochement et d'entente entre les divers peuples, en vue de préparer, sinon la disparition, tout au moins l'atténuation du régime absurde et intolérable de la paix armée.

Mes chers concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Parlement, je travaillerai en toute conscience et de toutes mes forces, comme j'ai toujours fait, à exercer fidèlement ma mission, à soutenir les intérêts et les revendications légitimes, à justifier pleinement votre confiance.

Vive la République !

L. GÉRARD-VARET,
candidat républicain-radical.

DROME

Circonscription de DIE

M. EVESQUE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.265 voix.

Citoyens,

Les nombreuses preuves de sympathie que j'ai reçues de tous les points du département et les sollicitations réitérées des républicains de notre arrondissement me font un devoir de poser ma candidature au siège laissé vacant par notre regretté député, M. Ferrier.

Je remercie du fond du cœur les amis qui ont spontanément mis mon nom en avant en rappelant les services que j'ai pu rendre à la cause démocratique et aux intérêts de notre région. J'adresse aux républicains de l'arrondissement de Die l'expression de ma vive gratitude pour les marques d'estime qu'ils m'ont témoignées et je leur donne l'assurance que, s'ils me font l'honneur de m'envoyer siéger à la Chambre des Députés, je saurai défendre avec une égale énergie leurs intérêts et la République.

Républicains !

Depuis longtemps mêlé à vos luttes politiques, je ne suis pas un inconnu pour vous. Mon long passé de dévouement à la République et mes votes au Conseil général vous disent quelle sera mon attitude au Parlement.

Un grand pas a été fait ces dernières années, dans le sens du progrès démocratique.

La séparation des Églises et de l'État et la réduction du service militaire ont pu être réalisées grâce à l'union du parti républicain. Mais les réformes à voter sont encore nombreuses. Si vous me confiez le mandat de député, je me joindrai à nos amis Lucien Bertrand, Charles Chabert, Antoine Gras et Louis Dumont pour la défense de notre programme si clairement exposé dans la récente déclaration ministérielle et si éloquemment développé par MM. Sarrien et Clémenceau à la tribune.

Avec la majorité républicaine de la Chambre des Députés, je voterai :

L'impôt sur le revenu qui doit diminuer les charges des petits contribuables;

La réforme administrative appelée à simplifier les rouages de notre vieille organisation;

Les retraites ouvrières et paysannes ;

L'extension, dans de larges limites, de la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur;

L'abrogation de la loi Falloux ;

La réduction des impôts sur les patentes et les cotes foncières dont la part de l'État n'excédera pas 30 francs.

La suppression des périodes de 13 jours et de 28 jours.

En un mot, je voterai toutes les réformes qui seront de nature à vous procurer toujours plus de bien-être, toujours plus de justice.

Tout en considérant que la République n'a pas d'ennemis à gauche, je ne saurais approuver la suppression de la propriété individuelle à laquelle nous sommes tous fermement attachés. Mais je voudrais voir l'accession généralisée des travailleurs au capital et à la propriété à l'aide des associations professionnelles.

Décidé à suivre l'évolution du progrès économique, social et politique, je m'inspirerai constamment des justes revendications et des intérêts légitimes de la démocratie.

Républicains !

Vous apprécierez mes titres, mes services et mon passé qui doivent être une garantie suffisante pour l'avenir ; vous examinerez mon programme politique, économique et social, que je crois conforme aux idées de justice et de progrès maintes fois affirmées dans les scrutins précédents.

Je vous renouvelle l'assurance de mon dévouement à la République et à vos intérêts et j'attends votre verdict avec confiance.

Vive l'arrondissement de Die !
Vive la République démocratique et sociale !

Docteur ÉVESQUE,
Chevalier de la légion d'honneur,
Conseiller général,
Président du comité exécutif
de la Fédération républicaine radicale
et radicale-socialiste de la Drôme,
Candidat
républicain radical-socialiste.

LOT

Circonscription de FIGEAC.

M. BÉCAYS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.956 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné par le congrès du 16 septembre dernier comme candidat du parti républicain radical, je viens solliciter vos suffrages.

Je tiens à me réclamer auprès de vous du parti d'avant-garde qui n'a d'autre but que de fidèlement servir la démocratie, de rompre, s'il le faut, avec celles de nos vieilles traditions qui constituent encore une entrave à tout progrès et de mettre notre législation en harmonie avec les tendances et les besoins de la société moderne.

Aujourd'hui, la question religieuse est définitivement tranchée. A une majorité écrasante, le pays tout entier s'est prononcé en faveur d'une loi qu'il considère avec raison, en dépit des critiques injustifiées dirigées contre elle, comme conforme à la véritable liberté et à l'esprit de tolérance réciproque.

En matière d'assistance, la précédente législature nous a déjà dotés de la loi relative

aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, obéissant ainsi aux sentiments généreux et aux idées humanitaires qui sont l'honneur de notre pays.

Elle a songé encore à l'organisation de la prévoyance par l'institution de caisses de retraites destinées à assurer l'existence aux travailleurs de l'agriculture comme à ceux de l'usine et de l'industrie. Bientôt cette œuvre de haute solidarité sociale sera définitivement terminée. Aussi la République doit-elle dès maintenant porter tous ses efforts vers la réalisation des réformes fiscales qui, de longue date, sont inscrites dans les programmes républicains.

Nul ne saurait contester de bonne foi que notre système fiscal n'ait pour résultat de charger le petit contribuable et même le contribuable moyen pour favoriser quelques privilégiés qui se refusent à fournir leur juste part des charges publiques.

L'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu sera l'une des principales réformes à accomplir durant cette législature. Il faudra savoir, en effet, céder à l'impérieux besoin de dégrever le plus possible nos campagnes, d'atteindre le luxe et le superflu, d'exempter, parmi les ressources modestes que procurent le travail et la petite propriété, tout ce qui représente l'indispensable et le nécessaire. La justice n'existera réellement dans l'impôt qu'à la condition de tenir compte des charges personnelles de chacun et d'établir l'égalité des sacrifices.

D'un autre côté, la transformation que l'accumulation des capitaux fait tous les jours subir au régime de l'industrie doit faire naître des préoccupations nouvelles et nous dicte d'autres devoirs.

Il est permis de constater que certaines exploitations industrielles se trouvent concentrées en un très petit nombre de mains au détriment des travailleurs qu'elles emploient et pour le plus grand préjudice du consommateur auquel elles imposent la cherté des prix.

En ce qui les concerne, la grande loi de la concurrence ne trouve plus depuis longtemps déjà son application; d'où il faut conclure, sans parti pris, que leur monopolisation au profit de l'État s'effectuera pour le plus grand bien de tous. Elle constituera en outre un procédé fiscal avantageux, dont on peut juger d'ailleurs par l'exemple que nous donnent les monopoles déjà existants.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder votre confiance, je soutiendrai, en même temps que ces réformes, toutes celles qui tendront à la réduction des gros traitements, à une meilleure organisation du crédit agricole, au développement de l'enseignement de l'agriculture.

Enfin, je contribuerai de tous mes efforts à la création, dans l'arrondissement de Figeac, de lignes de tramways destinés à desservir les régions où le besoin de ces voies de communication se fait le plus vivement sentir.

Citoyens,

Sachons nous unir pour que notre circonscription, marchant de pair avec l'ensemble du pays, puisse collaborer, — comme elle l'a fait jusqu'à ce jour en portant ses suffrages sur le républicain sincère qui vient de disparaître, — à la grande œuvre d'émancipation économique et sociale entreprise par notre régime.

Vous répondrez, j'en suis sûr, à l'appel de la démocratie! Vous suivrez les précieuses indications que nous ont données à la fois les élections dernières et la discipline admirable du parti républicain, de tous ceux qui s'inspirent de la Révolution française, de tous ceux qui veulent la pensée libre, la justice et la paix sociale, la France plus forte, la République meilleure et plus apte à accomplir ses destinées.

Vive la République des réformes et de progrès!

Louis BÉCAYS,
Avocat,
Candidat républicain-radical
Désigné par le congrès.

MAYENNE

Circonscription de CHATEAU-GONTIER.

M. de VILLEBOIS-MAREUIL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.915 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

Il faut que les circonstances soient graves pour que je me sois décidé à rentrer dans la vie parlementaire.

On me croira, j'espère, quand je dirai que ce n'est pas par ambition personnelle, mais uniquement par devoir, que j'ai accepté de remplacer le regretté duc de Broglie.

En 1889, lorsque je m'étais présenté à la députation pour la première fois, je vous avais promis de me consacrer à la défense de vos intérêts matériels; c'était au moment de la modification de nos tarifs douaniers.

J'ai conscience d'avoir tenu mes promesses et d'avoir fait mon devoir à la Commission des douanes.

Aujourd'hui, je vous promets encore de ne pas négliger ce qui touche à la prospérité agricole, industrielle et commerciale du pays.

Mais de plus, vous savez comme moi qu'en ce moment nous avons des intérêts supérieurs à défendre.

Comme vous tous, je suis catholique avant tout.

Notre religion est plus que menacée.

Ce sera à votre représentant de soutenir vos revendications et de réclamer la liberté religieuse contre ceux qui veulent détruire nos croyances et nos traditions nationales, contre ceux qui espèrent supprimer la religion en empêchant de l'enseigner aux enfants et en en rendant la pratique difficile.

Je me lèverai au nom de mes compatriotes pour affirmer leur foi, leur patriotisme et leur amour de la France.

Vive Dieu! Vive la patrie!

Vicomte de VILLEBOIS-MAREUIL,
Candidat catholique,
Ancien député
de l'arrondissement de Château-Gontier.

VENDÉE

1re Circonscription de la ROCHE-SUR-YON.

M. DANIEL-LACOMBE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.620 voix.

Mes chers concitoyens,

A la suite du triste événement qui vient de se produire, les Comités républicains de la première circonscription de la Roche-sur-Yon me confient à nouveau le soin de défendre leurs opinions devant vous.

M'appuyant sur les 9.138 suffrages républicains que j'ai groupés sur mon nom, le 6 mai dernier, j'ai pensé qu'en acceptant d'être votre porte-drapeau je pourrai encore rendre service à la cause républicaine et je viens vous demander de ratifier par votre vote le verdict que la France entière a rendu en faveur de la République lorsqu'il y a trois mois, dédaignant les mensonges et les calomnies, elle envoya siéger à Paris plus de 400 députés décidés à soutenir l'ordre, la paix et la liberté.

Électeurs,

Les idées que j'ai partout exposées à ce moment sont restées les miennes. Je suis plus que jamais décidé à ne donner mon appui qu'à ceux qui veulent une République laïque et démocratique qui assurera la liberté de conscience, la défense de la patrie, une plus juste répartition des impôts et la réalisation des réformes réclamées par les travailleurs des villes et des campagnes.

Mes chers amis,

Votez pour la République qui vous a donné depuis trente-six ans la paix et la prospérité!

Rentrez dans la grande famille républicaine qui ne demande qu'à vous accueillir.

Tournez-vous vers l'avenir où luit l'aurore de la justice et du progrès social, et, le 29 juillet, faisant triompher les idées que je représente, nous crierons tous ensemble :

Vive la République!

P. DANIEL-LACOMBE.

AISNE

Circonscription de CHATEAU-THIERRY.

M. COUESNON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.960 voix.

Fédération Républicaine de l'Arrondissement.

Chers Concitoyens,

La Fédération des groupes républicains de l'arrondissement de Château-Thierry vous convie tous à remplir, le 24 mars, votre devoir civique et à élire le successeur à la Chambre de M. Emile Morlot, à la mémoire de qui nous tenons, tout d'abord, à adresser l'expression de notre inoubliable souvenir et de nos plus sincères regrets.

Mais, malgré cette perte douloureuse, la Fédération républicaine ne doit pas s'arrêter un instant dans l'œuvre qu'elle a entreprise et dans la poursuite des réformes qui font partie de son programme.

Ces réformes, vous les connaissez, elles figuraient sur la déclaration fédérale du 6 mai dernier, ratifiée par le vote de 9.291 électeurs, ce sont :

L'organisation des retraites ouvrières pour toutes les catégories de travailleurs ;

L'impôt équitable et progressif, mais sans inquisition, sur les revenus ;

L'extension à tous les travailleurs de la loi sur les accidents, et la solution rapide du règlement des indemnités ;

La réforme judiciaire ; réduction des frais de justice ;

La reconnaissance, pour tous, de la liberté syndicale ;

La protection des fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme ;

La suppression des conseils de guerre ;

La réforme administrative par une large décentralisation et la simplification des rouages actuels ;

En un mot, c'est le programme que vous avez fait triompher aux élections de mai 1906, qui reste intégralement celui du candidat désigné, le 17 février dernier, par la Fédération républicaine de l'arrondissement de Château-Thierry : A. Couesnon, industriel, conseiller municipal de Château-Thierry.

En présentant à vos suffrages M. Amédée Couesnon, non seulement nous nous portons garants de son républicanisme sincère, mais encore nous rendons un hommage au regretté Morlot, qui, s'il avait pu prévoir sa mort si soudaine, eût certainement désigné pour son successeur son ami Amédée Couesnon, dont les opinions politiques et sociales, l'activité, la connaissance approfondie des besoins de notre arrondissement, sont un sûr garant des services qu'il peut rendre comme député.

En vous demandant d'affirmer une fois de plus, le 24 mars, votre attachement à la République, la Fédération a la certitude, chers concitoyens, que vous ratifierez les décisions du Congrès et des Associations républicaines de l'arrondissement et que vous servirez uti-

lement vos intérêts et ceux de la démocratie, en votant pour Amédée Couesnon qui est un enfant du pays, et non un candidat voyageur à la poursuite d'un mandat législatif.

Vive la France !
Vive la République démocratique et sociale !

(*Suivent les signatures.*)

A MESSIEURS LES ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY.

Messieurs et chers Concitoyens,

Je n'ai jamais recherché de mandat politique. Mais en présence de la situation créée par la perte douloureuse de M. Morlot, dont j'étais, je puis le dire, le confident et l'ami intime, je n'ai pas cru pouvoir me dérober aux instances des républicains de l'arrondissement, réunis en congrès à Château-Thierry, le 17 février dernier. Cependant, permettez à mon habituelle franchise de vous dire loyalement que je n'ai point sollicité cette candidature. Si je l'ai acceptée, c'est uniquement par dévouement à la cause républicaine, et, aussi, avec la pensée que je pouvais, peut-être, rendre quelques services en défendant utilement les intérêts d'un arrondissement où j'ai toujours vécu et dont je connais les aspirations et les besoins.

M'appuyant sur la fédération de nos groupements républicains, j'accepte en entier le programme qu'ils ont tracé, lors de l'élection, en mai dernier, à mon ami Morlot, programme que j'ai d'ailleurs signé à cette époque comme président d'honneur de l'Association républicaine de Château-Thierry.

Appartenant depuis longtemps au parti radical, je suis, sans être un sectaire, l'adversaire de la réaction sous quelque forme qu'elle se présente ; et, si je suis élu, je voterai avec les républicains qui pensent que le meilleur moyen de défendre la République est encore de la faire aimer en atténuant autant que possible les inégalités, et en apportant toujours plus d'équité, plus de justice dans la répartition des charges de chaque citoyen.

Je considère donc que les questions sociales doivent primer toutes les autres, car je vis depuis trop longtemps au milieu des travailleurs pour ne pas être convaincu de la justesse de leurs revendications, notamment en ce qui concerne les lois d'assistance, de retraites et contre les accidents, si patiemment attendues par la classe laborieuse.

Tout en apportant mon effort et mon application constante à toutes les questions touchant la réforme fiscale, la transformation de la justice militaire, le monopole universitaire, le développement des institutions laïques, la réorganisation de nos administrations et de la magistrature, la grandeur et la dignité d'une France pacifique, mes efforts porteront, en premier lieu, sur le domaine économique et agricole. En ce qui concerne les droits légitimes des bouilleurs de cru et la délimitation de la Champagne vinicole, je serai, de même que Morlot, le défenseur ardent des intérêts de la petite culture et des vignerons de notre bel arrondissement.

Industriel, commerçant, agriculteur, rien de ce qui intéresse le développement de la production nationale et de la prospérité commerciale du pays ne saurait m'être indifférent.

Dévoué à la démocratie, tous mes actes auront pour but :
Le progrès social et le triomphe de la République démocratique.

Amédée COUESNON,
Industriel,
Conseiller municipal de Château-Thierry,
Candidat radical
désigné par la Fédération républicaine de
l'arrondissement de Château-Thierry.

COLONIES

2e Circonscription de LA RÉUNION.

M. ARCHAMBEAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.507 voix

Aux électeurs du deuxième arrondissement.

Mes chers compatriotes,

La colonie de la Réunion a perdu un de ses enfants les plus dignes et les plus illustres : celui qui, pendant 36 ans, l'a représentée au Parlement, qui fut plusieurs fois ministre, tour à tour questeur et vice-président de la Chambre, celui qui a aimé la mère-patrie comme son île natale et a enrichi de Madagascar le domaine de la France.

M. de Mahy laisse à la postérité le souvenir d'un homme profondément honnête, grand patriote, et, par-dessus tout, ami et défenseur ardent des faibles. Aussi ses compatriotes reconnaissants lui avaient-ils décerné, de son vivant, le titre de Grand Créole.

A cette heure, je tiens particulièrement, — et j'en ai le devoir, — à rendre hommage à celui qui m'a honoré de son amitié et qui, dans la vie publique où il m'avait incité à entrer, n'a cessé, jusqu'à sa mort, de me soutenir de ses conseils et de ses encouragements.

Il ne faut pas qu'il soit dit que celui qui aspire à la succession de M. de Mahy puisse s'écarter de la voie d'honneur suivie par le doyen des représentants de la France, et accepte, sans protester, la mesure qui consacre à jamais la déchéance du peuple créole. L'établissement du service militaire dans notre pays, cette œuvre essentiellement républicaine, était la gloire de notre illustre député ; car il nous faisait tous égaux devant le drapeau, et par cela même préparait notre évolution sociale, cette évolution à laquelle travaillait sans relâche le grand démocrate que fut M. de Mahy, quand il adjurait ses concitoyens de renoncer à l'immigration étrangère.

Il ne m'appartient pas, à moi qui débute dans la carrière, sous peine d'être taxé de présomption ou de parti pris, d'apprécier dès maintenant toutes les lois sociales inscrites au programme du parti républicain au pouvoir, et dont l'application immédiate entraînerait un trop brusque changement. Je ne puis être hostile à celles qui tendent sincèrement à améliorer le sort du prolétaire. Mais je crois aussi qu'il est impossible d'édifier, en un jour, la société nouvelle projetée, ni d'éteindre d'un geste « les lumières du ciel, » qui ont brillé tant de siècles. Ce sera peut-être là l'œuvre des temps et des générations à venir. Et, tout en étant avide de progrès social, moi qui connais à fond les sentiments de mes concitoyens, j'estime qu'un mandataire honnête doit, avant tout, rester en communion d'idées avec la population qu'il a accepté de représenter.

La nôtre a soif de justice et d'indépendance. La liberté de conscience est pour elle la

première de toutes, la plus sacrée. J'aime à espérer que nos lois sauront la respecter. Quant à l'autre, la liberté économique, la colonie l'attend d'une autonomie financière demandée à grands cris par notre Conseil général.

Si j'ai la connaissance parfaite des affaires de ma commune natale, dont je rêve la libération, j'aurai à approfondir bien des questions coloniales. Pour celles-là, je demande crédit à mon pays. Il suffit de rappeler que j'ai été le fondateur du premier syndicat agricole et de la première caisse rurale de la Réunion, pour dire tout l'intérêt que je porte à notre agriculture, l'importance que j'attache à la diffusion du crédit agricole au profit du petit planteur, et pour affirmer les efforts que je ferai en vue d'assurer la protection de nos produits sur le marché métropolitain.

En ce qui concerne le rattachement de la Réunion à Madagascar, je ne saurais assez énergiquement m'y opposer.

Je considère, en effet, que ce serait trahir mon mandat, trahir les intérêts du pays, que de m'associer à ce projet néfaste. Personne ne se laissera prendre aux prétendus avantages économiques qui en résulteraient. Ce serait la suppression, à brève échéance, de notre législation, de nos prérogatives, de nos assemblées élues, de notre représentation ; ce serait, en un mot, la mort de notre chère colonie.

Enfin, j'offre à mon pays ma bonne volonté et mon absolu dévouement, qui n'a d'égal que mon attachement au gouvernement de la République.

Docteur ARCHAMBEAUD.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Paris. — MOTTEROZ et MARTINET, imprimeurs de la Chambre des Députés, 7, rue Saint-Benoît

PROGRAMMES
PROFESSIONS
DE FOI
ET
ENGAGEMENTS
ÉLECTORAUX
DE
1906